

BIBLIOTHÈQUE
DE LA
REVUE DE LITTÉRATURE COMPARÉE

Dirigée par MM. BALDENSPERGER et HAZARD

407

70/27/22

ÉCRIVAINS FRANÇAIS EN HOLLANDE

DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVII^e SIÈCLE

DU MÊME AUTEUR :

Histoire de la mise en scène dans le Théâtre religieux français du Moyen-Age. Paris, Champion, 1906 : un vol. in-8°, pll. (épuisé).

Le même ouvrage, traduit en allemand par le D^r C. BAUER. Leipzig, W. Klinkhardt, 1907, in-8°, pll.

Rabelais et le Théâtre (extrait de la *Revue des Etudes rabelaisiennes*). Paris, Champion, 1911 ; un vol. in-8°, pll. (épuisé).

Mystères et Moralités du Manuscrit 617 de Chantilly, publiés pour la première fois et précédés d'une étude linguistique et littéraire. Paris, Champion, 1921 ; un vol. in-4°, pll.

EN PRÉPARATION

Ecrivains français en Hollande dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

Le Livre de scène du Mystère de la Passion joué à Mons en 1501.

Digitized by the Internet Archive
in 2007 with funding from
Microsoft Corporation



PORTRAIT INÉDIT DE DESCARTES PAR FRANS HALS.
(Collection Ny-Carlstad à Copenhague).

~~66786~~

Gustave COHEN

DOCTEUR ÈS LETTRES

CHARGÉ DE COURS A L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

ÉCRIVAINS FRANÇAIS EN HOLLANDE

DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVII^e SIÈCLE

- Liv. I : « Le guerrier qui defend, nompereil en vertus,
De l'acler de César, les raisons de Brutus. »
(Jean de SCHELANDRE, gentilhomme verdunois).
- Liv. II : « Ce peuple ne sera plus ou sera toujours libre. »
(Guez DE BALZAC, *Discours politique sur l'Etat des Provinces-Unies*).
- Liv. III : « Quel autre pays du monde où l'on puisse jouir d'une
liberté si entière ? »
(Lettre de DESCARTES à BALZAC).



182974.

14.823.

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1920

DROITS DE REPRODUCTION, D'ADAPTATION ET DE TRADUCTION RÉSERVÉS
POUR TOUS PAYS Y COMPRIS LA HOLLANDE, LA SUÈDE ET LA NORVÈGE.

Copyright 1920 by Gustave Cohen

PQ

3860

A1C6



A MON MAÎTRE

GUSTAVE LANSON

En témoignage de respectueuse admiration
et d'affectueuse gratitude.

G. C.



INTRODUCTION

Nous avons voulu apporter ici une contribution à l'histoire de l'expansion française à l'étranger dans la première moitié du xvii^e siècle.

C'est un fait extrêmement connu que la Révocation de l'Edit de Nantes a jeté en Hollande quelque cent mille réfugiés qui ont augmenté la prospérité de ce pays, y ont fait souche, et dont les descendants ont, jusqu'à nos jours, gardé l'usage du français dans leurs églises. Encore fallait-il expliquer pourquoi les persécutés avaient préféré la Hollande à beaucoup d'autres contrées qui leur étaient plus faciles d'accès. C'est, disons-le d'un mot, qu'ils suivaient la voie tracée par leurs pères pour qui la Hollande avait été, bien avant 1685, pendant tout le cours du xvii^e siècle, non seulement un refuge, mais surtout un séjour de prédilection.

Elle l'était pour les protestants français, mais aussi, dans un grand nombre de cas, pour les catholiques, lorsque ceux-ci avaient soif d'indépendance et de liberté. On ne l'ignorait pas en ce qui touche l'un d'eux, le grand Descartes ; on a bien lu également, quelque part, soit dans une de ses biographies, soit ailleurs, dans des manuels, des phrases comme celles-ci : « De jeunes gentilshommes français se rendaient aux Pays-Bas pour y servir sous Maurice » ou bien : « L'Université de Leyde était fréquentée par des étudiants de diverses nations ».

A ces phrases vagues, à ces notions imprécises, il fallait substituer, selon les exigences de la méthode moderne, des faits, des dates, des noms et, selon d'autres exigences non moins impérieuses, sans lesquelles cette méthode n'est qu'un parcheminement de l'histoire, sous ces noms, mettre des êtres et dans ces êtres, si possible, une étincelle de vie, en sorte qu'il puisse

nous paraître avoir été mêlés nous-mêmes aux cohortes de ces lointains pionniers de notre civilisation de jadis.

Fréquentation profitable, car ce n'étaient pas que des maîtres d'armes, des « friseurs », des « perruquiers » et des danseurs, que nous envoyions au dehors, c'étaient de brillants officiers, comme Odet de la Noue, les deux Béthunes, les deux Chastillon, les Hauterive, les Courtomer, les Bouillons, dont l'un s'appelle Turenne, les La Force, les d'Estrades ; mais, pour prendre part aux combats de ces *Régiments français au service des Etats* et pénétrer leur existence, ne valait-il pas mieux se placer dans leurs rangs aux côtés d'un simple soldat, qui fut en même temps un vrai poète : « JEAN DE SCHELANDRE » ? et ce sera notre premier livre.

Le Livre II est réservé aux combats plus pacifiques de l'intelligence. Ce que la pensée française a apporté à l'*Université de Leyde*, et, partant, à la civilisation hollandaise, en son « Siècle d'Or », comme l'appellent ses historiens, on ne le dira jamais assez. Ses deux premiers professeurs, en 1575, FEUGUERAY et CAPPEL, sont deux Français. Son premier programme est rédigé par un Français, le même Feugueray et, après eux, dont le séjour fut de courte durée, c'est un défilé des meilleures de nos gloires dans le Cloître des Béguines voilées, puis dans celui des Dames blanches.

En théologie, après les deux pasteurs que nous avons nommés, c'est LAMBERT DANEAU, de Beaugency-sur-Loire, DU JON, qui est de Bourges, POLYANDER, qui est de Metz, SARAVIA et TRELCAU, qui sont de l'Artois, DU MOULIN, qui est des environs de Paris et plus tard RIVET, qui est du Poitou. En droit, ce n'est rien moins que l'émule de Cujas, le célèbre HUGUES DONEAU qui y fonde les études juridiques. En science, c'est le grand botaniste DE L'ESCLUSE, d'Arras ; mais c'est surtout dans les lettres que nous donnons à la vieille Université hollandaise un éclat extraordinaire, en lui cédant le plus grand philologue du XVI^e siècle, JOSEPH JUSTE SCALIGER : non pas pour occuper une chaire, car il n'a pas l'obligation d'enseigner, mais pour recevoir un traitement, considérable pour l'époque, à seule fin d'enrichir l'Université de sa présence et celle-ci, comme son historien M. Molhuysen le reconnaît et comme l'avouait aussi un savant allemand, M. von Wilamovitz-Möllendorf, lui doit en grande partie sa réputation. L'expérience fut si heureuse

qu'elle fut recommencée et, Scaliger étant mort en 1609, on laissa sa place vide, jusqu'à ce qu'un Français encore, qui est à la philologie du XVII^e siècle ce que Scaliger est à la philologie du XVI^e, CLAUDE SAUMAISE, fût appelé à l'occuper dans les mêmes conditions, ce qu'il fit jusqu'à sa mort, survenue en 1653.

La vie de DESCARTES, à laquelle nous consacrons notre III^e livre, semble en faire une synthèse des deux précédents, car, si, en 1618-1619, nous le trouvons, à Bréda, soldat de Maurice et mêlé aux autres gentilshommes français qui se formaient à l'école du prince d'Orange, nous le retrouvons, en 1629, immatriculé à la petite Université de Franeker-en-Frise et, en 1630, à celle de Leyde. Mais toute son existence, de 1629 à 1649, c'est-à-dire pendant ses années de production, n'est-elle pas étroitement mêlée à celle des universités hollandaises, où il recrute des disciples à la philosophie nouvelle, et parmi les maîtres et parmi les élèves ?

Ne suit-il pas Reneri à l'« École illustre » de Deventer en 1632, ne s'installe-t-il pas auprès de lui à Utrecht, en 1635, ne guide-t-il pas là les recherches de son élève Regius ? Tout ceci ne va pas sans luttes et nous assisterons aux duels à la plume de Descartes contre Voetius, le professeur de l'Université d'Utrecht, contre Schoock, le théologien de l'Université de Groningue, contre Revius et Triglandius, les théologiens de l'Université de Leyde.

Mais malgré ces « chahuants », comme les appelle Descartes, la lumière se répand. « Tels esprits, dira le pasteur Colvius en 1657, empeschent le cours libre de la vérité, qui néanmoins percera avec le temps tous ces obstacles ¹. » Le fantôme d'Aristote recule pas à pas dans les ténèbres, effaré du plein jour de la vérité. Ce n'est pas le moindre honneur des Universités hollandaises d'avoir été les premiers foyers du Cartésianisme, qui est toute la pensée moderne, car la notion de Dieu même n'y est reçue qu'à la condition d'être fondée en raison, et la raison est « l'instrument universel » ².

La biographie de Descartes est une merveilleuse leçon de tolérance donnée au monde par un philosophe français, vivant en terre hollandaise. Ce catholique y exerce, sans entraves,

1. *Œuvres de Descartes*, éd. Adam et Tannery, t. XII, p. 485, note d.

2. *Ibid.*, t. VI, p. 57, l. 8-9.

son culte avec ses amis, Corneille van Hoghelande à Leyde, les abbés Ban et Bloemaert à Harlem, Cater à Alkmaar. Cela ne l'empêche pas d'avoir des disciples protestants, comme Reneri, Regius, Heereboord, des amis protestants, comme Constantin Huygens, van Surck, de Wilhem ; de laisser baptiser une fille naturelle, Francine, au temple ; de guider enfin dans les sentiers ardues de la philosophie indépendante et dans la métaphysique des Passions, une calviniste fervente, la princesse Elisabeth.

« Vivant ici avec l'espoir d'y pouvoir jouir de la liberté de religion... », écrit Descartes aux Curateurs de l'Université de Leyde. C'est à cette liberté, tant politique que religieuse, que Balzac consacre sa dissertation scolaire, rédigée dans la même Université de Leyde, en 1613, et que nous donnerons ici, pour la première fois, depuis l'édition de 1665 ; c'est cette liberté encore qui y conduit Scaliger comme en un port de refuge contre la tempête des guerres de religion ; c'est cette liberté enfin qui y retient un Saumaise, malgré les inconvénients du climat, la mauvaise humeur de son épouse et la jalousie de ses collègues.

De la dissertation de l'élève Balzac, à la lettre du comte de Mirabeau *Aux Bataves sur le Stathoudérat* (1788), il y a une chaîne continue, dont le *Discours de la Méthode*, de Descartes, et les *Pensées sur la Comète* de Bayle, sont les anneaux. La théorie française de la liberté politique trouvait « chez le plus ancien des peuples libres »¹, des applications et des modèles sur lesquels nos Français de Hollande et nos voyageurs ne cessaient d'attirer l'attention de leurs compatriotes.

D'avoir été ainsi par ces illustres hôtes et par de plus humbles : étudiants, savants, hommes de lettres, un des asiles de choix de la pensée française, un des lieux où celle-ci s'est développée et épanouie avec le plus de vigueur et d'indépendance, poussant plus droit que si elle avait dû croître seulement dans l'ombre du vieux Louvre, cela crée à la Hollande un éternel titre de gloire, et, à la France, une dette de reconnaissance sacrée envers elle.

Que le *Discours de la Méthode*, quintessence de l'esprit français en même temps que chef-d'œuvre de la prose française,

1. *Aux Bataves sur le Stathoudérat*, par le comte de Mirabeau, 1788 ; un vol. in-8°. L'ouvrage commence ainsi : « C'est un jour de deuil pour l'Europe que celui où l'invasion prussienne a déconcerté vos nobles projets, infortunés Bataves ! »

ait été conçu, écrit, imprimé, en Hollande, n'est-ce pas déjà un symbole ? Nous publions ici, pour la première fois, le contrat d'édition de ce *Discours de la Méthode*, signé par René Descartes et son éditeur Jean Maire et rédigé en français par un notaire de Leyde.

C'est dire que, pour établir l'authentique ancienneté de l'influence française dans les Pays-Bas du Nord, sous les auspices d'une alliance politique et militaire d'un demi-siècle, de 1598 à 1648, nous avons exploré leurs archives et leurs bibliothèques, mais, si consciencieuses qu'aient été nos recherches, en vue d'ouvrir leurs trésors à notre histoire littéraire tant française que latine¹, elles sont sans doute restées incomplètes et des chercheurs plus heureux y feront certes encore de fécondes découvertes.

Ce serait un résultat suffisant, si le présent ouvrage pouvait les leur faciliter et leur être un guide dans leurs explorations. Nous faisons appel aux archivistes, aux professeurs et aux étudiants néerlandais, pour qu'ils veuillent bien corriger, amender, compléter, développer cette étude d'un étranger, sincèrement attaché à la Hollande, précisément parce qu'elle lui offrit spontanément, à lui aussi, une hospitalité libérale, bienveillante et amicale.

Gustave COHEN.

Puisque j'ai parlé des archivistes et de bibliothécaires hollandais, qu'il me soit permis d'adresser ici mes remerciements à MM. Fruin, directeur du Rijksarchief; Byvanck, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque Royale; A. V. Byvanck, conservateur des manuscrits; Japikse, directeur des publications historiques à la Haye; Blok, conservateur des archives de l'Université de Leyde; de Vries, bibliothécaire en chef de la même Université; Buchner, conservateur des manuscrits; Overvoorde, directeur des Archives municipales; Bijleveld, archiviste au même dépôt; le pasteur Cler, conservateur de la Bibliothèque wallonne à Leyde; van Sommeren, bibliothécaire en chef de l'Université d'Utrecht; S. Muller, archiviste d'Utrecht; Henkel, conservateur, M^{lle} Blok, attachée; Beets, ancien conservateur adjoint du Cabinet des Estampes au Rijksmuseum; Burger, bibliothécaire en chef de l'Université d'Amsterdam et à

1. Une fois de plus apparaîtra, en l'occasion, cette vérité que l'histoire littéraire latine doit être étudiée parallèlement à la littérature nationale, aussi bien au xvii^e siècle qu'à la Renaissance et au moyen-âge. Il y a là pour nos jeunes travailleurs des mines immenses à creuser.

M^{me} Berg, bibliothécaire adjointe, ainsi qu'à mes anciens élèves de l'Université d'Amsterdam : MM. Fransen, Riemens et Tielrooy, à qui je dois divers renseignements.

Je ne saurais oublier non plus l'accueil que j'ai reçu à Londres au British Museum, de la part de MM. les bibliothécaires Pollard et Wood ; à la Bibliothèque Nationale, de la part de M. Omont ; à la Bibliothèque de l'Arsenal, de la part de M. Bonnefon ; à la Bibliothèque de l'Histoire du protestantisme français, de la part de M. Weiss.

Enfin ce serait une singulière ingratitude que de ne pas dire bien haut tout ce que mon travail doit d'améliorations et de remaniements utiles à la critique du Maître de l'Histoire littéraire de la France, j'ai nommé M. Gustave Lanson, sous les auspices duquel cet ouvrage a été présenté à la Sorbonne pour l'obtention du titre de Docteur ès Lettres.

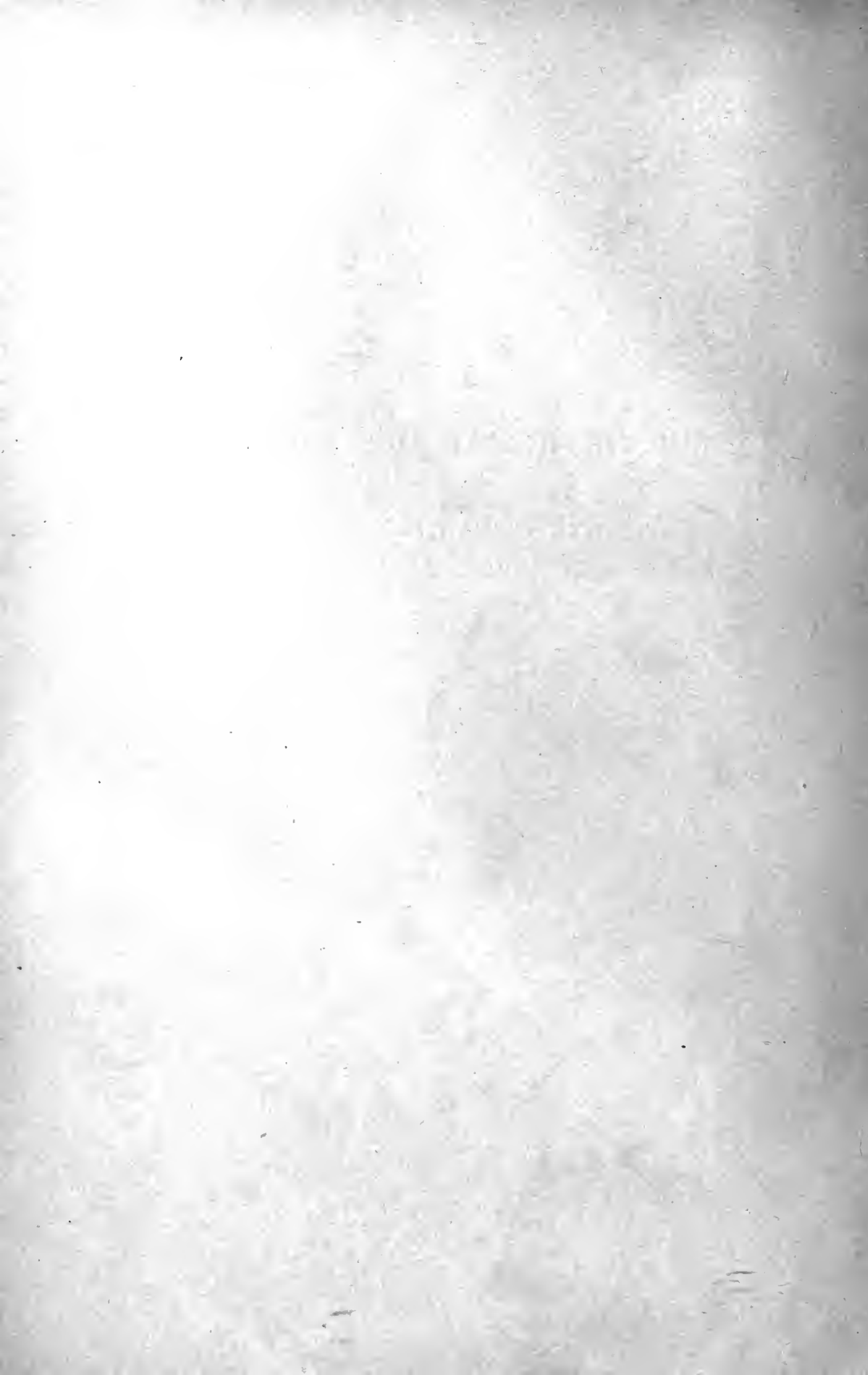
LIVRE I

RÉGIMENTS FRANÇAIS AU SERVICE DES ÉTATS

UN POÈTE SOLDAT : JEAN DE SCHELANDRE
GENTILHOMME VERDUNOIS

« Le Septentrion d'où nous verrons esclorre
et espanouir un Orient cramoisi, plain d'es-
clairs, qui produira ses orages violents. »
(Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*).

« Le guerrier qui deffend nompareil en vertus,
De l'acier de César, les raisons de Brutus ».
(Jean de Schelandre)



CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION

On connaît assez bien l'œuvre littéraire de Jean de Schelandre surtout depuis que M. Haraszti a réédité, dans l'excellente collection de la « Société des textes français modernes », la version originale de la tragédie *Tyr et Sidon* (1608)¹. C'est que Jean de Schelandre est en effet un des bons tragiques « précornéliens » du XVII^e siècle et qu'il tient une place honorable à côté d'un Antoine de Montchrestien², dans la période de calme succédant à l'orage des guerres de religion, à un moment où une société, aspirant à la régularité et à l'ordre, traduit cette tendance, sur la scène, par des tragédies à forme presque classique, et, dans la poésie, par les Odes et la doctrine de Malherbe.

Mais, après l'assassinat d'Henri IV, le trouble qui agite les esprits, se reflétera dans le triomphe d'une forme d'art plus

1. SOCIÉTÉ DES TEXTES FRANÇAIS MODERNES : Jean de Schelandre, *Tyr et Sidon ou les funestes amours de Belcar et de Meliane, tragédie*. Edition critique publiée par Jules Haraszti. Paris, Cornély, 1908, 1 vol. in-18, LXX-172 pp. J'ai examiné les exemplaires connus, celui du British Museum (1073 a 23) et celui de la Bibliothèque de l'Arsenal. A tous deux manque le privilège accordé à Daniel d'Anchères, anagramme de Jean de Schelandre. Il fait défaut aussi à un troisième exemplaire que M. Haraszti n'a pas connu, celui de la Bibliothèque Nationale (Réserve Yf 4264), qui a appartenu à Asselineau. Voici la reproduction de la feuille de titre de Londres : *Les Funestes Amours de Belcar et Mellane, dédiées au Roy d'Angleterre*, par Daniel D'Ancheres, gentilhomme Verdunois. A Paris, chez Jean Micard, tenant sa boutique au Palais en la Gallerie allant à la Chancellerie, 1608. Avec Privilège du Roy; 1 vol. pet. in-24. L'exemplaire du British, qui comprend 96 + 72 pages, comme celui de Paris, est précédé de 13 feuillets non paginés, les huit premiers avec signatures (a 8). Il est relié (au dos, une couronne royale et la marque J. R. moderne) avec *La Semaine ou Creation du Monde* du Sieur Christoffle de Gamon, contre celle du Sieur du Bartas... Paris, Gedeon Petit, 1609, 1 vol. de 12 feuillets et 128 pages. Il est évident que la feuille de titre de Londres a dû être imprimée pour le roi d'Angleterre et en vue de son seul exemplaire, conservé au British Museum, car le titre de celui de la Bibl. Nationale est tout à fait différent : *Tyr et Sidon, Tragédie, ou les Funestes Amours de Belcar et Meliane. Avec autres mestanges Poétiques* par Daniel d'Ancheres, gentilhomme Verdunois. A Paris, etc. (Le reste comme dans le volume de Londres).

2. Pour la bibliographie, se reporter à l'indispensable *Manuel bibliographique de la Littérature française moderne (1500-1900)* de M. G. Lanson. Nouvelle éd., Paris, Hachette, 1914, in-8°, n^{os} 4751-4742 bis (Schelandre); n^{os} 2898-2908 (Montchrestien); n^{os} 4751-4754 (Alexandre Hardy).

indépendante, plus relâchée, et ce seront la *Pyrame et Thisbé* de Théophile ¹, les *Bergeries* de Racan ², puis surtout, la prodigieuse fantaisie d'un Alexandre Hardy ³. Le poète aux gages de Valleran Lecomte ⁴ fait régner au théâtre la tragédie à dénouement heureux ou, comme on disait alors, à « succès » favorable, chatoyante d'aspect et trépidante d'action, sans laquelle le *Cid* n'est même pas concevable.

Séduit par la vogue des pièces de Hardy, Jean de Schelandre, vingt ans après avoir publié, en 1608, sa tragédie régulière de *Tyr et Sidon*, la reprend, à l'invitation de ses amis, la remanie, la transforme en tragi-comédie, la farcit d'épisodes grotesques et parfois obscènes, l'allonge en deux journées et dix actes ⁵, y promène le spectateur à travers le décor simultané d'une scène unique ⁶, de Tyr à Sidon et de Sidon à Tyr, sur des bateaux et dans des prisons, par les rivages des mers et les pentes des montagnes, si bien que son œuvre primitive, laquelle d'ailleurs ne fut peut-être pas jouée, en devint méconnaissable.

Le public, habitué à une *Felismène* ⁷ où la scène, qui, au premier acte, est en Espagne, passe en Allemagne au second, sans changement de décors, dut être ravi. Ne l'eût-il pas été, qu'une préface retentissante de François Ogier ⁸, embouchant pour l'au-

1. Entre 1617 et 1619 ou bien 1621 et 1623, cf. Gustave Lanson, *Études sur les origines de la tragédie classique en France*, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 10^e année, 1903, p. 228.

2. 1622-1623. Cf. G. Lanson, *ibid.*, p. 229 et *Histoire de la littérature française*, 12^e éd., Paris, Hachette, 1912, 1 vol. in-18, p. 384. *Œuvres* de Racan, éd. Tenant de Latour, 1857, 2 vol. in-16 (Bibliothèque Elzévirienne), p. 28 à 135 au tome I.

3. Cf. E. Rigal, *Alexandre Hardy*. Paris, Hachette, 1889, in-8^o.

4. E. Rigal, *Le Théâtre français avant la période classique*; Paris, Hachette, 1901, 1 vol. in-18, p. 83 et suiv.

5. Viollet le Duc, *Ancien Théâtre français*. Paris, Jannet, 1854 et s., au tome VIII (1856) (Bibliothèque Elzévirienne), p. 5 à 225. L'exemplaire de l'édition princeps à la Bibliothèque Nationale (Réserve Yf 4075) porte pour titre : *Tyr et Sidon*, tragi-comédie divisée en deux journées. A Paris, de l'imprimerie de Robert Estienne, rue St-Jean-de-Beauvais. Avec privilège du Roy, 1628.

6. Voir notre *Histoire de la Mise en scène dans le théâtre religieux français au Moyen-Age*. Paris, H. Champion, 1906, 1 vol. in-8^o, p. 11, pp. 72-73 et l'*Evolution de la Mise en Scène dans le Théâtre français*. (*Bulletin de la Société d'histoire du Théâtre*, 9^e année, janvier-avril 1910, p. 81-99.)

7. *Felismène, tragi-comédie*, par Alexandre Hardy, Parisien, dans le *Théâtre* d'Alexandre Hardy, Parisien, tome II. A Paris, chez Jacques Quesnel, 1626; p. 143 et s. de la réimpression de E. Stengel, t. III. Marburg, Elwert, 1883, in-18^o.

8. On la lira en tête de *Tyr et Sidon*, tragi-comédie divisée en deux journées. Paris, Robert Estienne, 1628. L'auteur n'est nommé que dans le privilège et dans la préface, qu'on trouvera au tome VIII de l'*Ancien théâtre français*, pp. 9 à 23. Il a toujours régné dans l'histoire littéraire la plus grande confusion au sujet des relations entre la pièce de 1608 et celle de 1628. Tout récemment encore, dans une très bonne *Anthologie poétique française, XVII^e siècle*; Paris, Garnier, s. d., 2 vol. in-18, au t. I, p. 159, M. Maurice Allem reporte erronément à 1608 la préface de Fr. Ogier et la tragi-comédie. Par contre il appelle « édition nouvelle, donnée en 1628 » ce qui est, en fait, une véritable « refaçon », pour employer un mot cher à Gaston Paris.

teur la trompette de la Renommée, l'aurait persuadé qu'on était en présence d'un authentique chef-d'œuvre, devant lequel devaient céder toutes les règles pseudo-aristotéliennes, dont la tyrannie commençait déjà à peser ¹.

Les étapes de l'histoire littéraire sont souvent marquées par des préfaces. Avoir suscité, neuf ans avant la querelle du *Cid*², et deux siècles avant la préface de *Cromwell*³, un manifeste contre les Unités, c'est le principal titre de gloire de Jean de Schelandre et le seul qui lui ait fait conférer les honneurs des manuels, ces panthéons de la réputation.

Cependant, ce n'est pas ce mérite-là qui a appelé sur lui notre attention, mais plutôt cette circonstance particulière du séjour qu'il fit en Hollande et de sa double activité littéraire et militaire en ce pays. Le point de départ de notre recherche fut cette phrase ⁴ d'une biographie perdue, œuvre du poète Colletet ⁵, utilisée jadis par Asselineau ⁶ dans une brochure que cite M. Harszti ⁷ : « il fut envoyé en Hollande pour y faire ses premières armes ». « Entré simple soldat dans l'armée de Turenne, il passa

1. A la même date, dans sa province, le jeune Cornelle ne semble pas encore en avoir entendu parler, s'il faut en croire le début de l'*Examen de Clitandre* : « Un voyage que je fis à Paris, pour voir le succès de Mélipe, m'apprit qu'elle n'étoit pas dans les vingt et quatre heures : c'étoit l'unique règle que l'on connut dans ce temps-là » (*Œuvres* de P. Cornelle, éd. Marty-Lavaux, *Les grands Ecrivains de la France*, t. 1, p. 270).

2. En 1637. Cf. Gasté (Armand), *La querelle du Cid*. Paris, Welter, 1899, in-8°.

3. Maurice Souriau, *La Préface de Cromwell*. Paris, Soc. fr. d'imp. et de librairie, 1 vol. in-18, 1897.

4. Que voulut bien me signaler M. Gallas, le distingué lecteur de littérature française à l'Université d'Amsterdam.

5. G. Colletet, *Vie des poètes français*, manuscrit détruit en 1871, dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre (cf. *Manuel bibliographique* de G. Lanson, n° 1909). Une restitution de ce manuscrit a été entreprise par M. Ad. van Bever, qui la fera paraître chez Ed. Champion. La vie de Jean de Schelandre ne figure pas hélas ! parmi les copies contenues dans le Ms. n. acq. fr. 3073 de la Bibliothèque Nationale. Celle que fit jadis Ch. Buvignier a disparu et, malgré mes efforts, je n'ai pu la retrouver ni à Nancy, ni à Bar-le-Duc, ni à la Bibliothèque Nationale, car le fonds Buvignier, qu'elle a récemment acquis, ne contient, comme voulait bien me le dire récemment M. Omont, aucun papier appartenant à l'érudite verdunois.

6. Asselineau (Ch.), *Notice sur Jean de Schelandre, poète verdunois, 1585-1635*. 2^e éd. Alençon, 1856, 1 br. in-8°.

7. Dans la préface de son édition de *Tyr et Sidon*, p. vi, n. 1. Aux indications trop sommaires de ladite note, il faut joindre les n°s 4740, 4742, 4742 bis du *Manuel bibliographique* de G. Lanson, enfin la notice que l'on trouve dans la *France Protestante* des frères Haag, 1^{re} éd., t. IX, article sur Thin (Robert de). Qu'il nous soit permis de dire ici tout ce que nous devons à ce monument de l'érudition française. On ajoutera encore : une communication de M. l'abbé Delabar dans les *Mémoires de la Société philomathique de Verdun* (Meuse), t. XV, 1901, in-8°, p. xcix-xciii, séance du 9 janvier 1901 sous la présidence de M. Bonnardot, et *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 3^e s., t. X, pp. 333 à 347 : *Confiscations exercées sur les défenseurs de Jametz par le duc de Lorraine (1589-1590)*, par C. Chévelle ; *L'abjuration d'Anne de Schelandre dans l'Eglise d'Autriche en 1683...* par le baron Max de Finke de Saint-Pierremont. Sedan, 1908, in-8° (Extr. de la *Revue d'Argonne*). On trouvera dans la même revue l'étude du D^r Jailliot sur le Protestantisme dans le Rethelois et dans l'Argonne.

successivement aux grades de lieutenant et de capitaine. Depuis lors, il ne se passa guère de campagne, sans qu'il rendît au roi, tantôt comme capitaine, tantôt comme volontaire, le service d'un gentilhomme de sa condition. »

Erreur évidente, écrit M. Haraszti, car « Turenne n'entra au service de Hollande qu'en 1624¹, alors que Schelandre avait quarante ans environ. Celui-ci dut donc commencer sa carrière sous Maurice de Nassau, le célèbre stathouder de Hollande. Le premier volume de Schelandre, paru en 1608, contient en effet plusieurs poèmes panégyriques sur ce prince : *Le Procez d'Espagne contre Hollande, Plaidé des l'an 1600, après la bataille de Nieupoort. Dédié à très-sage et très-valeureux capitaine, Maurice de Nassau, duc de Grave, etc. — Ode pindarique sur le voyage fait par l'armée des Estats de Hollande au país de Liège l'an 1602. Item sur la prise de Grave.* »

« Schelandre était-il déjà soldat vers 1602 ou même vers 1600, se demande M. Haraszti², c'est-à-dire à l'âge de quinze ou dix-sept ans ? On sent dans ces vers l'homme de métier... Dans un sonnet publié en 1608, il prend congé de la « troupe guerrière d'Avignon », les soldats de cette ville qu'il appelle « témoins de ses travaux passés ». A cette époque il avait donc un certain passé militaire et même il devait dès lors quitter le service, du moins provisoirement ».

1. Ici M. Haraszti se trompe à son tour. Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, petit-fils de Guillaume le Taciturne et futur maréchal de France, fut au service des Etats, comme capitaine dans le régiment de Maisonneuve, de 1633 à 1637. Voyez la Résolution du Conseil d'Etat du 5 janvier 1633 et celle du 11 novembre 1637 citées par le général F. de Bas et le colonel F. J. G. ten Raa dans leur savant ouvrage *Het Staatsche Leger*, 1568-1795. (Bréda, *De Koninklijke Militaire Academie*, in-8°, pll. t. I, 1911; t. II (1588-1609), 1913; t. III, 1915; t. IV, 1918; cf. p. 104, n. 4, au tome IV. L'ancienne biographie de Turenne, de « du Buisson », *La Vie du vicomte de Turenne*, nouvelle éd., La Haye, H. van Bulderen, 1688, in-12, p. 27, porte ceci : « Madame de Bouillon... le fit partir pour la Hollande où il arriva le treizième avril 1627. Le comte Maurice et son frère Henry de Nassau, ses oncles, lui firent mille caresses, aussi bien que le duc de Bouillon (son aîné Frédéric-Maurice qui avoit déjà aquis quelque réputation en ce país-là). Ce fut donc à quinze ans cinq mois et deux jours qu'il commença à faire la guerre, car, aussitôt qu'il fut arrivé, le comte Maurice lui fit prendre un mousquet, ne lui voulant pas donner de charges qu'il n'eût appris auparavant comment il falloit obeer ». L'anachronisme que comment du Buisson consiste à parler de Maurice en 1627, alors qu'il était mort deux ans auparavant, le 23 avril 1625. Au reste M. Roy traite, non sans raison, de roman cette biographie, œuvre de Courtitz de Sandras. Cf. Roy (Jules), *Turenne, sa vie, les institutions militaires de son temps*, 2^e éd. Paris, A. Le Vasseur, 1896, in-8°. Je ne sais sur quoi s'appuie M. Roy pour faire venir Turenne en Hollande dès 1621. Il est bon de faire observer que, dans le passage de Colletet, Turenne pourrait désigner, non le célèbre maréchal, mais son père Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon (1555-1623). (Cf. le tableau généalogique qui figure à la page 314 de *Het Staatsche Leger*, t. III), mais ce duc de Bouillon n'a jamais été, à proprement parler, au service des Etats.

2. *Tyr et Sidon*, introduction, p. vi.

C'est à ces questions du savant hongrois que je vais essayer de répondre aujourd'hui, à l'aide des documents les plus authentiques. Pour le tenter, il fallait partir des poèmes dédiés à Maurice, mentionnés par M. Haraszti, mais non reproduits par lui ¹. En les lisant attentivement, on est frappé, non seulement, comme il l'a été déjà, par la perfection de la facture, qui est d'un poète et d'un bon poète, mais aussi par une rigueur dans le détail qui ne laisse pas de surprendre un peu. Si le *Procez d'Espagne* n'apporte dans son titre qu'une date, celle de la bataille de Nieuport, en 1600, connue d'ailleurs de toute la France, où ce fait d'armes avait eu un grand retentissement, l'autre pièce, *l'Ode Pindarique sur le voyage fait par l'armée des Estats de Hollande au païs de Liege l'an 1602, item sur la prise de Grave*, ne pouvait avoir été écrite que par quelqu'un de très familier avec l'histoire des Pays-Bas et probablement même, par un soldat ayant pris part à la campagne qui y était célébrée.

Il suffisait en effet d'ouvrir une chronique contemporaine, celle de van Meteren ² par exemple, pour retrouver dans le poème des détails stratégiques remarquables d'exactitude. Ce n'est pas tout. A propos du siège de Grave, non seulement l'auteur mentionnait les grands chefs comme Maurice, le Prince Guillaume, le Prince Henry, les colonels français BÉTHUNE, CHASTILLON, DOMMARVILLE, mais aussi il citait d'autres noms d'autant plus curieux qu'ils étaient plus ignorés et devaient être ceux d'humbles capitaines connus de lui seul : DU PUY, HAMELET, MONT-MARTIN, LA GRAVELLE. Ces notes en vers semblaient d'un témoin. Restait à le prouver.

Il existe à la Bibliothèque Wallonne de Leyde un immense répertoire sur fiches, constitué par la Commission ³ de l'Histoire

1. On les trouvera réimprimés ici, pour la première fois, dans nos Pièces justificatives I et II. C'est M. Bonnefon, l'érudit bibliothécaire de l' Arsenal, qui a eu la bonté de nous les faire copier et d'en collationner la copie sur l'exemplaire de *Tyr et Sidon* (1608) que possède la bibliothèque de la rue de Sully. Qu'il veuille trouver ici l'expression de notre gratitude.

2. *L'Histoire des Pays-Bas*, trad. française par J. de La Haye. La Haye, 1618, in-fol.

3. Cette Commission publie l'important *Bulletin de la Commission pour l'Histoire des Eglises wallonnes*, 1^{re} série, t. I à IV, 1885-1892 ; 2^e série, t. I à IV, 1896-1909 ; 3^e série, 8 livraisons parues, la dernière en 1918. Sur ces églises, restées aujourd'hui encore fidèles à notre langue, voir G. Cohen, *Une Eglise française en Hollande* (*Revue Bleue*, 7 octobre 1911) et surtout : Poujol (D. F.), *Histoire et influence des églises wallonnes dans les Pays-Bas*. Paris, Fischbacher, 1902, 1 vol. in-8°. Nous-mêmes consacrerons une étude à cette manifestation de l'activité réformée française à l'étranger. Rien de plus intéressant que cette bibliothèque wal-

des Eglises wallonnes et consacré aux Réformés belges et français, réfugiés aux Pays-Bas dans le cours des siècles.

Malheureusement notre poète n'y figurait ni à Schelandre ni à Chelandre, il faut prévoir en effet les fantaisies des scribes.

Par contre, parmi les fiches BETHUNE, se trouvait celle-ci : « BETHUNE, cap. Ostende, 1601. Col., avril 1602. Comp. Dussau, du Fort, HAMELET, DU PUY, CHALANDRE, du Buisson, Ceridos, MONTMARTIN ; comp. 145 h. »

Sur cette seule feuille, quatre noms de la pièce de vers, outre celui du poète.

Mais les fiches de la Bibliothèque Wallonne ne portent pas toujours, malheureusement, l'indication de la source. Seule la couleur bleue du papier faisait présumer que, comme d'autres de la même teinte, dont la provenance était indiquée, celle-ci avait été prise aux Archives de l'Etat à La Haye. Guidé par le savant livre de M. Waddington ¹ et par les conseils avertis du directeur, M. Fruin, j'explorai les fonds du « STAET VAN OORLOGE », c'est-à-dire du budget de la guerre, les « COMMISSIE-BOEKEN », dont les séries présentent de regrettables lacunes, les RÉSOLUTIONS DES ÉTATS-GÉNÉRAUX, etc.

Or, dans le « STAET VAN OORLOGE », de 1599 à 1604, le nom de Schelandre m'apparut deux fois et à l'année 1599 et en 1604, en l'un et l'autre endroit comme capitaine, avec le nombre de ses hommes et les sommes affectées à l'entretien de sa compagnie. Il n'était pas seul : autour de lui se groupaient, en un chœur guerrier, les noms des officiers figurant dans le poème invoqué plus haut. Il y avait plus. Comme à côté de la seconde mention découverte aux Archives de La Haye se lisaient ces mots : « Nu naer Oostende gegaen », c'est-à-dire : « Maintenant parti pour Ostende », je consultai le *Belegheringhe der Stadt Ostende* ou Siège d'Ostende de Philippe Fleming ². Le nom de Schelandre y était plusieurs fois cité.

lonne de Leyde et il n'est pas de bibliothécaires plus complaisants que M. le Pasteur Cler et sa fille, M^{lle} Andrée Cler.

1. *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650*. Paris, G. Masson, 2 vol. in-8°, t. I (1630-42), 1895. T. II (1642-1650), 1897.

2. Que voulut bien me signaler le vénérable historien de la littérature hollandaise, mon ancien collègue, J. Te Winkel, professeur honoraire à l'Université d'Amsterdam. Le titre complet de l'ouvrage est *Oostende vermaerde, gheveldighe, lanckduyrighe, ende bloedighe Belegheringhe, Bestorminghe ende stoute Aenvallen* (c'est-à-dire : le fameux, formidable, long et sanglant siège d'Ostende, les assauts furieux et hardis)... etc., ghedaen inde Jaren, 1601, 1602, 1603 ende 1604... beschreven door Philippe Fleming, auditeur van het Garnison... ende Secretaris van de Gouverneurs... La Haye, Aert Meuris, 1621, 1 vol. pet. in-4°, pll.

2

Un piéce de moy
 La Chambre dud. lieu. Penfiste, auant de a venir courir. Et le M^{rs} Estienne puga Coy. de Sa Ma^{te} a Carbone, et
 soy Espagne. Le somme de deux cents sous. Et luy ordonne, Et don sous Ma^{te} luy a fait d'oy. Et le acompas de l
 sur deuaice. Et soy hors de piége, Et aguelle femme de si en l'ed. de h. l'amb. de si tenu a luy de content. Et luy par
 Et luy aguelle, et ymac l'ed. de puga Carbone, sus l'ed. de luy. Et luy ordonne, Et don sous Ma^{te} luy a fait d'oy. Et le acompas de l
 luy a l'ed. de luy. Et luy ordonne, Et don sous Ma^{te} luy a fait d'oy. Et le acompas de l

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE
 155. 155. 155.

Schelandre

QUITTANCE DE ROBERT DE SCHELANDRE POUR SON « HORS DE PAGE » (1598).
 (Bibliothèque Nationale à Paris, Cabinet des Titres).

17
 1001.
 Robert de schelandre
 29 sept. 1700
 Dupuy
 Montesquieu de Rocques
 Dommarville
 Fournièrres
 Hallart
 du Buisson
 Pomarède
 Fulgous
 Gilles de La Jasse
 14 Dec. 1700
 P.M. 3 Dec.

dit 16 fev. 1701
 van Cap. d'artillerie
 au a. 1701
 Semait de Rocques
 Dommarville
 Fournièrres
 Hallart
 du Buisson
 Pomarède
 Fulgous

L'Edboek ou registre des serments prêtés par les capitaines au service des États.

(Signatures de Robert de Schelandre, Dupuy, Montesquieu de Rocques, Dommarville, Fournièrres, Hallart, du Buisson, Pomarède, Fulgous, etc.)

(Archives du Royaume à la Haye, n° 1928, p. 16 et 17).

Cependant l'essentiel était de démontrer sa participation à la campagne de 1602 et sa présence au siège de Grave, que faisait présumer déjà le seul examen de son Ode.

Cette preuve, le *Journal* si complet et si scrupuleux du « procureur fiscal » Antoine Duyck ¹, semblait la fournir. Schelandre était mentionné en effet dans mainte et mainte page de ce fidèle compte rendu.

La démonstration paraissait complète et l'identification du Schelandre des Archives de La Haye ou des documents historiques hollandais avec notre poète s'imposait, lorsque le colonel Ten Raa me signala le registre même où les capitaines au service des Etats inscrivaient leurs noms à la suite de leur prestation de serment. Schelandre y figurait à la page de l'année 1601, mais avec le prénom de Robert.

Ce fut une désillusion, tout était à recommencer. Il fallait identifier maintenant ce Robert de Schelandre. Je retrouvai bientôt son nom et sa signature, absolument pareille à celle de La Haye, comme il est aisé à constater par la comparaison de nos deux fac-similés (pl. I et II a), sur un reçu, parmi les Pièces originales au Cabinet des Titres, département des Manuscrits, à la Bibliothèque Nationale. En voici le texte : « En presence de moy, Notaire et secrétaire du Roy, ROBERT DE SCHELANDRE, page de la Chambre dudit Sieur Roy, a confessé avoir eu et receu comptant de M. Estienne Puget, conseiller de Sa Majesté et Tresorier de son Espargne la somme de deux centz escus à luy ordonnée et dont sa dicte Majesté luy a fait don pour le recompenser de ses services pour son hors de page, de laquelle somme de IIC escus le dict Schelandre s'est tenu et tient pour contan, bien payé et en a quicté et quicte ledit Sr Puget, Tresorier de l'Espargne susdict et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis ; enregistré à Paris le dixiesme Jour de Janvier mil V^e quatre vingt dix huit ; [s.] Schelandre, [s.] Breart. »

Donc, le 10 janvier 1598, Robert de Schelandre, page du roi, quitte la Cour de ce dernier et reçoit pour son « hors de page » 200 écus.

Que fait-il ? Encouragé sans doute par son royal maître,

1. *Journal* van Anthonis Duyck, advokaat fiscaal van den Raad van State (1591-1602), uitgegeven op last van het departement van oorlog, met inleiding en aantekeningen door Lodewijk Muller, kapitein der infanterie. La Haye, M. Nijhoff, 3 vol. in-8°, t. I, 1862 ; t. II, 1864 ; t. III, 1866.

il s'engage au service de Hollande et, en 1601, il signe, comme capitaine, le registre des Etats. Est-ce à dire qu'il n'ait pas commandé et combattu plus tôt ? Nullement, puisque son nom figure dans le Budget de la guerre de 1599 ; et, désormais, partout où dans les pièces authentiques de cette période nous lisons Schelandre, il faut entendre Robert de Schelandre.

Mais alors, aurions-nous fait fausse route et Jean n'aurait-il pas été au service des Etats ? C'est impossible, car son ami Colletet l'affirme, nous l'avons vu, dans la biographie qu'il lui a consacrée et l'étonnante précision des poèmes le confirme. Que faut-il en conclure ? Que Jean comme Robert a servi en Hollande et que, si celui-ci est le capitaine des documents officiels, l'autre est un soldat qui a participé aux mêmes combats, sans doute sous ses ordres. Ceci n'aurait rien d'étonnant, car Jean est le frère cadet de Robert, qui l'aura pris sous sa protection et sous sa garde. Tous deux sont fils de Robert Thin de Schelandre, qui se rendit fameux dans la défense de la forteresse de Jamètz que son maître, le duc de Bouillon, lui avait confiée.

Nous sommes en mesure de prouver cette filiation par le testament de Robert Thin de Schelandre qu'a publié M. Ernest Henry, l'érudit sedanais ¹, et qui est daté du 27 mars 1591 :

« Par devant nous Philippe Ducloux et Jan Stasquin, notaires jurez et établis en la ville et souveraineté de Sedan soussignez, fut present en sa personne honoré seigneur *Robert Thin de Schelandert*, escuyer, s^r de Soumazannes, lequel, estant en son lit, malade,... a voulu, fait et ordonné son testament... qu'il nous a dicté... »

« *Item* vult et ordonne le dit s^r testateur que la dite damoiselle Agnetz de Lisle, sa femme, soit et demeure tutrice de *Robert, Jan, Héleyne* et *Charlotte*, enffans dudit sieur testateur et de la dite damoiselle sa femme, lesquels ses enffans il a institué et institue pour ses vrays et légitimes heritiers universelz et pour curateur Maître Sebastien Richier... »

Le testateur ordonne encore que « la coupe de ses boys de Soumazannes » et « les deux mille escus que feu monseigneur

1. *Bulletin mensuel de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, novembre 1904, p. cxxx à cxxxii. L'original du testament est déposé aux minutes de l'étude de M^e Foucart, notaire à Sedan. (Cf. *Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, 1902, n^o 3 ; *Mémoires de la Société des Lettres*, t. X (1901), p. 333 et *Bulletin*, 1903, p. xx et LXVI).

S E R M E N T

Pour la Milice a faire à la Generalité.



IE promets & jure d'estre loyal & fidele aux Estats Generaux des Provinces Vnies , qui demeureront en l'Vnion , & maintiendront la Religion Reformée , & nommement aux Estats de N. N. qui me payent sur leur repartition, semblablement aux Estats des aultres Provinces , esquelles je seray employé , comme aussi aux Magistrats des Villes tant dedans que dehors lesdites Provinces, esquelles je seray mis en Guarnison , de les servir loyalement & fidelement , sous la conduite des Chefs & Commandeurs , qui sont, ou seront mis & establis sur moy , Et aussi de respecter & obeir aux Commandemens & ordres qui me seront donnez desdits Seigneurs Estats Generaux , & particuliers . qui me payent, Ensemble des Estats des autres Provinces Vnies. esquelles je seray mis en Guarnison, & employé, comme aussi des Gouverneurs d'icelles, ou il y en a, ou par apres y en pourra estre, ausquels y aura esté deferé la charge & le commandement sur la Milice, ou par apres y pourroit estre deferé, & des autres Chefs, qui auront charge ou Commandement desdits Estats, durant le temps que je seray employé dans lesdites Provinces & Villes, & qu'au reste, je me gouverneray selon les Articles & Ordonnances desia faictes touchant le service Militaire, ou qui se pourront faire a l'avenir, & spécialement de n'obeir ou respecter aucunes Patentes, sinon celles qui seront conditionnées, comme s'ensuit. A sçavoir, sous la Paraphure du President, avec la Signature de deux autres Deputez dans la Generalité, soubsscription du Greffier, imprefion du Seau des Estats Generaux, Paraphiure du President du Conseil d'Etat, soubsscription du Secretaire, & l'imprefion du Seau dudit Conseil d'Etat, auxquelles seront jointes les Patentes des Estats des Provinces, hors ou dedans lesquelles m'aura esté commandé de sortir ou d'entrer, Bieu entendu qu'estant dedans quelque Province Vnies, je me transporteray sur la Patente particuliere des Estats de ladite Province, ou de leurs autorisez en une autre Ville ou place de ladite Province, comme aussi dans les Villes & Forts, immediatement resortans sous la Generalité, & derechef hors desdites Villes & Forts, dedans la Province, hors laquelle j'auray esté envoyé, & cela autant de fois, & si souvent que les Estats de ladite Province, pour leur service ou celui de la Generalité trouveront necessaire, de m'ordonner, qu'aussi en cas de passer par vne des Provinces Vnies, je ne seray aucune hostilité, foule ou autre outrage quelconque que ce puisse estre aux Inhabitants de ladite Province, ny aussi permettray que par mes Soldats leur en soit faict. aussi n'attenteray, n'y permettray que par mes Soldats soit attenté, ce qui pourroit rendre ou redonder a l'interest, dommage, charge, ou prejudice de ladite Province, Membre, ou Villes d'icelle, Et en cas que quelqu'un de la part des Estats de telle Province, ou de leurs Autorisez, deuëment pourueu de pouuoir, me fust envoyé au devant afin de me conduire audit passage, que je suivray en cecy punctuellement son Ordre : Que venant pres de quelque Ville desdites Provinces Vnies, je n'y marcheray pas dedans, sans premierement en auoir aduertit le Magistrat de ladite Ville, ains que je demeureray hors d'icelle, attendant leur ordre & consentement, soit pour passer a travers de ladite Ville, ou a l'entour d'icelle, selon qu'ils ordonneront.

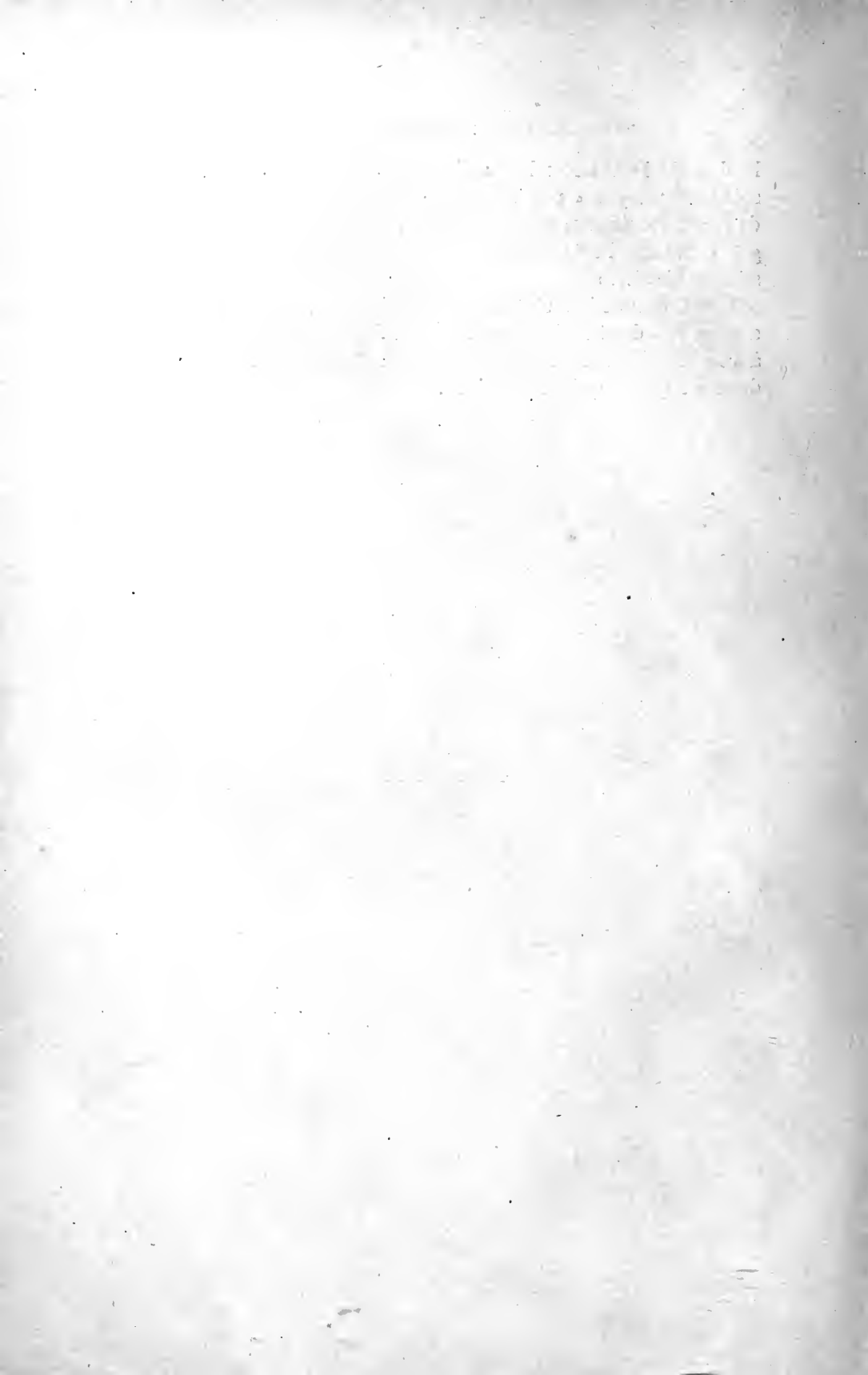
Ainsi m'ayde Dieu.

FORMULE DU SERMENT AUX ETATS.

(Archives du Royaume à la Haye).

le duc de BOUILLON luy a donnés et légués par testament », soient employés « par ladite damoiselle sa femme en l'achapt de leur terre pour et au nom de Jan, son fils puisné, afin de décharger d'autant la terre de Soumazannes au profit de Robert son fils aîsné... »

Il est donc bien établi que l'ancien gouverneur de Jametz a deux fils, dont Robert est l'aîné et Jean le puîné. Leur histoire à tous deux va être si intimement mêlée qu'elle se confondra dans les pages qui vont suivre.



CHAPITRE II

LES PREMIÈRES ANNÉES DE JEAN DE SCHELANDRE.

Jean de Schelandre, selon Colletet, naquit vers 1585, en ce château de Soumazannes (Meuse), dont nous venons de parler. Les recherches que nous avons faites dans les registres de baptême de la communauté protestante de Sedan, dont les copies nous ont été obligeamment montrées par M. Weiss à la Bibliothèque de la Société d'histoire du Protestantisme français, ne nous ont pas fourni malheureusement de fiche sur notre poète.

Outre le testament déjà cité, le plus ancien document qui le concerne est son inscription sur les registres de l'Université de Heidelberg en même temps que Junius, de Metz, tous deux « injurati propter ætatem », c'est-à-dire non admis au serment, à raison de leur jeune âge, le 11 août 1596 ¹.

« Joannes Scelander » aurait eu alors onze ans et cela n'est

1. Toepke (Dr Gustav), *Die Matrikel der Universitaet Heidelberg von 1386 bis 1662*, t. II (1554-1662). Heidelberg, C. Winter, 1886, in-8°. La référence de M. Haraszti n'est pas exacte. C'est bien sous le n° 80, mais à la page 184 que figure la mention :

n° 79 Joannes Junius, Metensis ;
80 Joannes Scelander, Sedanensis ;
injurati propter ætatem ; 11 [août 1596].

Le contexte montre que 11 désigne la date et non l'âge. Ce ne doit pas être de notre écrivain, mais peut-être de son aîné, Robert, qu'il s'agit dans la lettre de Charles de Lorraine, datée du 2 juillet 1588, et où il est question du « jeune Selandre » qui se rend en Allemagne : « Il est aussy très-certain que, de jour et le plus souvent de nuit, clandestinement, lesditz de Jametz pratiqueent et négotient avec ledit de Moncassin, qui leur donne ouverture des portes de ladite ville de Metz, quand bon leur semble, comme il est advenu récemment que les Sr^s d'Estivaux, Coppe et le jeune Selandre, accompagné de dix ou douze cuirassés qui, allant en Allemagne, ont esté receuz de nuit en la dite ville de Metz, y séjourné et conféré fort longuement de leurs affaires avec ledit Sr de Moncassin, qui. à veue d'œuil et sans aucune dissimulation, les favorise et support, comme aussy tous ceulx de la nouvelle religion, lesquelz il a rappélé et introduit en ladite ville, où ilz sont présentement avec toute licence et liberté. » L'éditeur de ce texte, M. Henri Lepage (*Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*. Nancy, Wiener, 1864, 1 vol. in-8°, p. 46), croit qu'il s'agit de Jean de Schelandre (en allemand Schelinder), sieur de Vuydebource, frère de Robert ; l'existence de ce « Jean » ne me semble nullement prouvée ; voir plus loin, page suivante, note 5.

pas tout à fait impossible, si l'on songe que l'Université, comme nous le verrons au Livre II, comprenait aussi des lycéens et qu'un autre Junius ¹, fils d'un professeur de l'Université, il est vrai, y est immatriculé à l'âge de sept ans.

Qui put bien détourner vers la carrière militaire le jeune étudiant ? Assurément l'exemple de son père, Robert de Thin, seigneur de Schelandre, dans l'héroïque défense de la petite place de Jametz (Meuse) ² contre le duc de Lorraine. Sa belle résistance emporta l'admiration des assiégeants eux-mêmes, contre lesquels il tint deux ans, jusqu'en juillet 1589. L'impartial de Thou ³ en parle aussi bien qu'Agrippa d'Aubigné ⁴. Robert de Thin, seigneur de Schelandre, était le fils aîné de Jehan Thin von Schelnders ou de Schlandres, vieux capitaine de reîtres, un peu pillard, très redouté de son voisin l'évêque de Verdun et à qui Jean de la Marck, duc de Bouillon, avait donné l'investiture des fiefs de Soumazannes et de Gomvaux. Henri-Robert de la Marck, successeur de Jean, lui avait en outre, dès 1571, confié la forteresse de Jametz, au commandement de laquelle Robert de Thin avait été préposé en 1584 ⁵.

En 1598, le 2 mai, la paix de Vervins avait mis fin à la guerre

1. Toepke, *op. cit.*, p. 146, anno 1589, n° 151: « Casimirus Junius Otterburgensis, doctoris Francisci Junii, theologiae professoris in hac academia filius, injuratus propter atatem, gratis. » Or ce fils du célèbre théologien français, François du Jon, étant né en 1582, avait à ce moment sept ans. (Cf. Fr. W. Cuno, *Franciscus Junius der Aelttere, Professor der Theologie u. Pastor* (1545-1602). Amsterdam, Scheffer, 1891, in-8°, p. 219. Le père ayant été nommé professeur à l'université de Leyde, y fait immatriculer le même Jean Casimir à treize ans en 1595 (cf. *Album studiosorum Academiae Lugduno Batavae*, 1575-1875. La Haye, 1875).

2. Canton de Montmédy.

3. Jac. Augusti Thuani..., *Historiarum sui temporis continuatio* (t. IV). *Aurelianæ, ap. heredes Petri de la Rovière*, 1630, in-fol., fol. 177 ab ; a° 1587, f° 270 a. b. La capitulation de Jametz est du 24 juillet 1589. Cf. aussi Descoffier (Jean), *Véritable discours de la guerre et siège de la ville et château de Jametz, le sieur de Schelandre y commandant*, 1590, in-8° (*Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 565-664), cité par M. H. Hauser dans les *Sources de l'Histoire de France, XVI^e siècle*, t. III, p. 312, n° 2488. Cf. surtout, Ch. Buvignier, *Jametz et ses seigneurs*. Verdun, Pierson, 1861, in-8°.

4. *Histoire Universelle*, édition publiée pour la Société de l'Histoire de France par le baron Alphonse de Ruble, t. VII. (Paris, Renouard, 1893, p. 365 et 163 sqq.).

5. Ch. Buvignier, *op. cit.*, p. 28-29, 36. Le nom de tous les enfants du vieux reître nous est fourni par les Lettres Patentes du Trésor des Chartes de Lorraine (Arch. de Meurthe-et-Moselle, registre B 59, fol. 252 v°, reproduites par M. C. Chévelle dans *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 3^e s., t. X, 1901, in-8°, p. 333 à 347) par lesquelles, à la suite de la capitulation, le duc de Lorraine confisqua leurs biens au profit du chef des assaillants, African d'Haussonville. La pièce, datée du 5 juillet 1590, porte pour titre : « Donation, pour le s^r de Haussonville, des biens de Robert de Xelandre, s^r de Soumasanc, François de Xelandre, s^r de Wuidebourgs, Gobert de Xelandre, s^r de Chaumont, Helesne de Xelandre, vefve de feu s^r de Wandreher... » L'initiale x n'a rien qui doive surprendre ; c'est la graphie lorraine et wallonne de la spirante palatale sourde *ch*. Ce document, le seul authentique que nous possédions et que les historiens de la littérature n'ont pas encore utilisé, est si formel qu'il ne permet pas de supposer un Jean de Schelandre, frère de Robert de Thin et dont notre poète serait le fils, comme le veut H. de S. (*Inter-*

entre la France et l'Espagne, de même que l'Edit de Nantes, signé un mois auparavant, avait, pour un temps, apaisé les luttes religieuses.

Mais pour la jeunesse française, toujours frémissante à l'appel des armes et dont l'activité guerrière se trouvait sans emploi, les Provinces-Unies offraient un admirable champ d'action.

Pour les protestants surtout, désireux de servir leur foi en même temps que la cause du « Béarnais », auquel ils restaient attachés malgré le « parjure », l'attraction septentrionale était grande. Et puis, quel prestige que celui des « Gueux » qui avaient relevé une injure pour s'en faire un drapeau et qui, presque seuls, avaient, pendant plus de trente ans déjà, tenu tête à la plus formidable puissance militaire du temps, l'Espagne unie au Saint Empire romain germanique.

Le Français a le culte des héros : il fallait que son admiration s'incarnât dans un homme ; or, la Révolution du xv^e siècle, le soulèvement des Pays-Bas espagnols contre le tyran « papiste » Philippe II, s'étaient personnifiés pour ainsi dire dans l'austère et mâle figure du Taciturne, de Guillaume d'Orange, nimbée de l'auréole du martyr depuis que, le 10 juillet 1584, il était tombé à Delft sous les coups de l'assassin Balthasar Gérard en murmurant ces mots : « Mon Dieu, aie pitié de mon âme et de ce pauvre peuple ! ».

Son fils Maurice, qu'il avait eu en 1567, de sa seconde femme, Anne de Saxe, avait hérité de la gloire de son père, avec ce quelque chose de plus hardi que donne la jeunesse et de plus résolu, qui commande la confiance. En compagnie de son cousin, Guillaume-Louis, stathouder de Frise, il se plongeait dans les ouvrages de stratégie et de tactique et s'instruisait aussi au contact des modernes, le Belge Simon Stévin, les Français Alleaume et David d'Orléans¹.

médiaire des Chercheurs et des Curieux, 25 août 1876, col. 505), suivi par M. Haraszti. L'opinion exprimée ici est simplement un retour à Haag (*La France Protestante*, 1^{re} éd., t. IX, article : Thin) et à Asselineau qui, tous deux, s'appuyant évidemment sur Colletet, font de Jean, le fils de Robert. Signalons en passant que, dans une lettre de Henri IV à M. de Fresnes (éd. Berger de Xivrey), datée du 11 déc. 1589, il est question d'un colonel de reîtres, French Schelender ; mais les documents contemporains l'appellent simplement Frenzt ou Franch. Ce peut être le François de Schelandre, sieur de Vuidebourse, que nous venons de mentionner. Dans les Pièces originales 730, à la Bibliothèque Nationale (Mss.), il est question d'un don fait par Henri IV, le 29 janvier 1594, au s^r de Chaumont. Dans le bas de la pièce, on a écrit Gobert de Schelander.

1. Nous parlerons d'eux plus loin, au Livre III, à propos de Descartes à Bréda. Sur Simon Stévin, on peut consulter Van der Aa (A. G.), *Biographisch Woordenboek der Nederlanden*, nouv. éd., p. K. J. R., et G. D. J. Schotel en 21 vol. in-8° (le 21^e est

Pouvait-on ignorer cela dans la principauté de Sedan d'où les Schelandre étaient originaires ? C'est impossible, car la maison de Bouillon, qui la possédait, avait, avec la maison d'Orange-Nassau, les plus étroites attaches.

Henri de La Tour d'Auvergne, comte de Turenne, duc de Bouillon, n'avait-il pas épousé, le 15 avril 1595, en secondes noces, Elisabeth de Nassau, fille de Guillaume le Taciturne et d'une princesse française, Charlotte de Bourbon-Montpensier, sa troisième femme¹ ? Témoignage entre mille, des rapports qui unissaient alors la Hollande à la France, mais, dans le cas particulier de Sedan, état quasi indépendant, ce n'était pas seulement le hasard des alliances princières, mais aussi la communauté de confession calviniste et d'intérêt économique qui déterminait ces relations.

« Les rivières sont des chemins qui marchent et qui portent où l'on veut aller », a écrit Pascal². La Meuse conduisait en Hollande, en passant par les terres des évêques de Liège, qui restaient neutres dans les guerres. C'était une des routes que suivaient les voyageurs se rendant de France en Hollande. C'était celle que longeaient les tisserands et les filateurs de Sedan allant chercher fortune vers le Nord, pour avoir leur part d'une miraculeuse prospérité qu'on sentait naître ; ce fut peut-être aussi la voie que prirent Robert et Jean de Schelandre.

A quelle levée se présentèrent-ils ? à celle de la Noue probablement. A ce moment, ce n'était plus Henri IV qui appelait les Provinces-Unies à son secours, comme en 1595 et en 1596³ ; c'étaient elles qui cherchaient à reprendre les régiments de la Noue, rendus disponibles par la paix franco-espagnole. Celle-ci

de 1878), Harlem, J. J. van Brederode et la *Biographie nationale de Belgique*. Sur Jacques Alleaume, qui était d'Orléans, on lira un article d'un jeune savant à qui je dois beaucoup d'indications précieuses, M. de Waard, au t. II du *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek* publié sous la direction de M. P. C. Molhuysen et du professeur P. J. Blok. Dans ce dictionnaire, qui n'en est encore qu'au T. IV (Leyde, A. W. Sijthoff, 1918, in-8°), on trouvera, à chaque tome, les notices déjà prêtes, de A à Z, et, notamment, au même T. II, une étude de M. de Waard sur notre mathématicien Girard de Saint-Mihiel.

1. Cf. Delaborde (le comte Jules), *Charlotte de Bourbon, princesse d'Orange*. Paris, Fischbacher, 1888, 1 vol. in-8°. Sur le mariage d'Elisabeth de Nassau, voir *Het Staatsche Leger*, t. II, p. 17, n. 1. La sœur d'Elisabeth, Charlotte-Brabantine, celle que Maurice appelait sa « belle Brabant », avait épousé le 11 mars 1589, Claude de la Trémoille, vicomte de Thouars, duc de Laval et prince de Talmont (1566-1604). Se reporter au tableau généalogique de *Het Staatsche leger*, t. III, p. 314.

2. *Opuscules et Pensées*, éd. Brunschvicg. Paris, Hachette, in-12, sect. I, n° 17.

3. Cf. la lettre de Henri IV, datée du 13 janvier 1596, citée par Bor (Pieter), *Vervolch van de Nederlandsche Oorloghen...* Amsterdam, s. d., in-fol., f° 8 recto.

emportait pour conséquence de laisser les Etats Généraux seuls en face de leur redoutable ennemi.

Ils devaient accroître d'autant leurs effectifs et Henri IV, tout en ayant traité, n'était pas fâché de continuer à susciter des difficultés à ses adversaires d'hier en encourageant, en même temps, ses bons et loyaux amis hollandais, à qui il continua à payer d'importants subsides, destinés à l'entretien des troupes françaises. Jusqu'à sa mort, ses yeux n'allaient pas se détourner des frontières de l'Est. Il vit donc certainement sans déplaisir les négociations que le prince Maurice ouvrit en 1599 ¹, par ordre des Etats, avec Odet de la Noue de Têligny, fils du célèbre François de la Noue dit le « Seigneur d'un bras ». C'est ainsi qu'il est appelé dans une lettre adressée en juillet 1572 au comte Louis de Nassau. Il avait été blessé en 1570 et on avait été forcé de l'amputer : « De bons ouvriers lui firent un bras de fer dont il porta depuis le nom » ².

Il s'agissait de recruter 2.000 Français, répartis en un régiment de 13 compagnies, la compagnie colonelle devant être forte de 200 hommes, les autres de 150, bientôt réduites à 113 par Résolution du 29 septembre 1599 ³. Le lieu de rassemblement était Arnheim ⁴. C'est par une décision des Etats-Généraux en date du 7 janvier 1599 ⁵ qu'Odet de la Noue fut désigné comme chef de ce régiment, sur la proposition du prince Guillaume-Louis et du Conseil d'Etat. On lui adjoignit comme lieutenant-colonel, Guillaume de Hallot, seigneur de Dommarville ⁶, gouverneur du jeune prince Henri de Nassau. Celui-ci demi-frère de Maurice, et qui devait être en 1625 son successeur au stathoudérat, était né, le 29 janvier 1584, du mariage de Guillaume d'Orange avec

1. Van Meteren, trad. fr. de 1618, fol. 451 r^o. « Ils [les Etats] donnèrent pareillement charge au sieur de la Noue, de leur amener deux mille François en Hollande, de ceux qui avoient longtems servy le Roy à leurs despens et, par ce moyen, ils espéroient que le Roy seroit d'autant plus prompt à rembourser les deniers qui avoyent esté payés à ces gens, en sa guerre, notamment puisque cest argent avoit esté employé et payé à ceux de sa nation. »

2. Amiraull, *Vie de la Noue*. Leyde, 1661, p. 63. Cf. *Archives... d'Orange-Nassau*, t. III de la 1^{re} série, p. 469.

3. Cf. *Hel Staatsche Leger*, t. I, où l'on trouvera aux pages 164 à 166 une brève esquisse de l'histoire des régiments français au service des Etats pour la première décade du xvii^e siècle.

4. Rés. des Etats Généraux du 6 avril 1599. Les recherches obligeamment entreprises pour nous à ce sujet, aux archives d'Arnheim par l'archiviste, à la demande de M. le professeur Lacomblé, n'ont pas donné de résultats.

5. *Hel Staatsche Leger*, t. II, p. 164.

6. Rés. des Etats Généraux du 11 mars 1599. Il resta lieutenant-colonel sous Henri de Chastillon, en 1601. Cf. *Hel Staatsche Leger, loco laudato*.

sa quatrième femme ¹, une Française encore, Louise de Coligny ², fille du célèbre amiral massacré à la Saint-Barthélémy.

Presque tous les noms que nous venons de citer se retrouveront dans les poèmes de Jean de Schelandre et c'est pourquoi il est utile d'en faire mention ici.

Ce la Noue, lui aussi, était poète à ses heures et l'on peut supposer que son exemple n'aura pas été sans exercer une influence sur la vocation de notre jeune écrivain. Odet avait de qui tenir, car son père, François de la Noue ³, n'était pas moins remarquable par sa campagne aux Pays-Bas que par ses *Discours politiques et militaires*, modèles d'éloquence sobre et contenue, composés par lui en captivité à Spa et qui continuaient dignement la tradition des *Commentaires* de Blaise de Montluc.

On lit d'Odet de la Noue un quatrain laudatif en tête des *Cent cinquante Psaumes mis en musique* par Claudin le jeune († 1600) :

 Soubs ce simple contrepoint
 Se cache un art admirable,
 D'autant plus inimitable
 Qu'il semble ne l'estre point ⁴.

Odet, fils du deuxième mariage de François avec Marguerite de Téligny, sœur du premier époux de Louise de Coligny, était déjà connu aussi comme auteur du *Paradoxe que les adversitez sont plus nécessaires que les prospéritez et qu'entre toutes l'estat d'une estroite prison est le plus doux et le plus profitable*, par le seigneur de Téligny (La Rochelle, Haultin, 1588, in-8°); republié à la suite des *Poësies chrestiennes* de Messire Odet de la Noue, capitaine de 50 hommes d'armes et gouverneur pour Sa Majesté au fort de Gournay-sur-Marne. (Genève, pour les héritiers d'Eustache Vignon, 1594, petit in-8°). Ces

1. La première était hollandaise : Anne d'Egmond (morte le 24 mars 1558); la seconde, Anne de Saxe, qui était Allemande, le rendit profondément malheureux, car elle était ivrogne et débauchée (cf. *Archives et Correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau*, 1^{re} série, pages 391 à 397 (A° 1571)).

2. Le comte Jules Delaborde lui a consacré un livre en deux volumes : *Louise de Coligny, princesse d'Orange* (1555-1620). Paris, Picard, 1887, 1 vol. in-8°. Cf. encore *Louise de Coligny, Lettres à H. La Tour, vicomte de Turenne*, publ. p. Aug. Laugel. Paris, Fischbacher, 1877, 1 vol. in-8°.

3. Cf. Hauser, *François de la Noue*, Paris, Hachette, in-8, 1892 et *Manuel bibliographique* de G. Lanson, nos 2248-2251.

4. Haag, *La France protestante*, 1^{re} éd., t. VI, p. 528.

poésies ont été conçues par lui quand il était prisonnier en Flandre ¹.

Schelandre, pour se mettre à écrire dans les loisirs des quartiers d'hiver, les intervalles des assauts ou les longues attentes dans la tranchée, n'avait qu'à s'inspirer de son chef. Peut-être avait-il dans son fourniment certain *Dictionnaire des rimes françoises selon l'ordre des lettres de l'alphabet auquel deux traités sont ajoutés, l'un des conjugaisons françoises, l'autre de l'orthographe françoise* (Genève, les Héritiers d'Eustache Vignon, 1596, in-8°), œuvre du même Odet de la Noue ².

Ce dernier, ayant passé la plus grande partie de l'année 1600 en France, au lieu d'être à son poste, et ne consentant à revenir que si on lui augmentait sa solde, fut déchargé de ses fonctions, le 3 janvier 1601, et remplacé par Chastillon ³. Si son successeur n'était pas aussi lettré, du moins pouvait-il se réclamer d'une ascendance plus illustre encore.

Henri de Coligny, en effet, seigneur de Chastillon-sur-Loing ⁴, était le petit-fils du grand amiral, le neveu de Louise de Coligny, cousin-germain par conséquent du futur stathouder Frédéric Henri. Un vieil homme de guerre, rompu aux fatigues des camps ? Non pas ! : un jovencel à peine sorti de l'académie ⁵. Il avait paru devant le fort de Saint-André ⁶, qu'assiégeait Maurice, commandant les Anglais de Vere et les Français de la Noue ⁷. C'était le 29 avril 1600. Il faisait grand vent, dit le naïf chroniqueur ⁸. « A midi, vint à l'armée, auprès de Son Excellence

1. Cf. Haag, *La France Protestante*, 1^{re} éd., t. VI, p. 296 et s. Les dates qui sont indiquées pour le séjour de La Noue en Hollande ont besoin d'être rectifiées et précisées par les indications données ci-dessus. Il en est de même pour l'intéressante étude de M. Guy de Pourtalès, *Odet de la Noue, poète et soldat huguenot de la fin du XVI^e s.* Paris, Soc. Littér. de France, 1919, in-8.

2. Nos 1596 et 1624 de la bibliographie de M. Hugo P. Thieme (*Essai sur l'Histoire du vers français*. Paris, Champion, 1916, 1 vol. in-8°); cf. surtout la grande *Histoire de la Langue française* de M. F. Brunot, t. II, p. xx. (Paris, Colin, 1906, in-8°).

3. *Journal de Duyck*, t. III, p. 20.

4. Cf. J. Delaborde, *Henri de Coligny, seigneur de Chastillon*. Paris, Fischbacher, 1 vol. in-8°. Voir aussi le tableau généalogique de la Maison de Coligny dans *Hel Staatsche Leger*, t. II, p. 381.

5. Ecole où les jeunes nobles apprenaient l'équitation et le maniement des armes. Une des plus célèbres à Paris, dans la première moitié du XVII^e siècle, fut celle de M. de Vaux.

6. Au confluent de la Meuse et du Waal. Voir à la fin du volume la carte que j'emprunte à l'ouvrage de M. Waddington, avec sa bienveillante autorisation.

7. *Journal de Duyck*, t. II, p. 558, pour la Noue; p. 565 pour Dommarville, p. 583 pour Chastillon.

8. *Journal de Duyck*, p. 583. Voici le texte original dans toute sa saveur archaïque : « Den XXIX^e Aprilis was windich weder...; smiddachs, quam in sleger bij sijn Excellentie den Heere van Chastillon, admiral van Guyenne, d outste van dien huysse, ont dese landen te besien ende den crijgh wat te hanteren, mogelijck ter

[Maurice de Nassau], le seigneur de Chastillon, amiral de Guyenne, aîné de la Maison, pour visiter nos pays et y pratiquer la guerre ou peut-être pour s'y procurer l'appui de ceux de la Religion. C'était un jeune homme de seize ou dix-sept ans, assez élancé de sa personne et au visage épanoui. »

C'est ainsi qu'Henri de Coligny, dans ce brumeux et froid Brabant, loin de la terre de ses pères, reçut le baptême du feu. Il n'en devait pas connaître longtemps les épreuves, car il fut tué dès le 10 septembre 1601, à la défense d'Ostende. Un témoin, Philippe Fleming¹, nous a conté la mort de ce brave. « Le seigneur de Chastillon avait résolu de se rendre compte par lui-même de la situation et, accompagné du colonel Huchtenbroeck, du colonel Brogge et de plusieurs autres capitaines, moi-même étant présent aussi, il arriva au « Santhil »² pour résoudre et ordonner diverses choses touchant le service du pays. Monsieur de Chastillon et les autres s'assirent pour mieux deviser ensemble, sur l'affût d'un canon, dont la gueule était masquée par des clayonnages. Il leur semblait être assurés contre toute surprise, ne pensant pas que l'ennemi tirerait sur des batteries aveuglées. Mais comme ils devisaient ainsi, l'ennemi tira sur le « Santhil ». Le boulet traversa les claies, emportant la tête du seigneur de Chastillon. Lamentable fin d'un si avisé jeune homme, dont la perte causa à tous une grande douleur ». Son corps fut transporté en Zélande. Dussau, son lieutenant-colonel, le suppléa.

Les régiments étaient alors un peu comme des apanages de famille ; on en héritait ainsi que d'un titre ou d'une propriété. C'est au frère du défunt, Gaspard II de Coligny, devenant, par la mort de son aîné, seigneur de Chastillon, que les Etats et Maurice songèrent naturellement à confier les troupes françaises. Mais comme il tardait à venir et que le nombre des compagnies françaises avait grossi jusqu'à atteindre vingt et un, à 150 hommes par compagnie³, on décida, en avril 1602⁴, d'en former deux régiments, dont l'un fut confié à

begeerte van die van de religie om schier ofte morgen steunsel aen hen te hebben. Hij was een jong man van 16 ofte 17 jaren, tamelijck lang van persone, van blijden gelate, ende cousinsj germain van Graef Hendrick, broeder van Sijn Excellentie. »

1. *Belegeringhe der Stadt Oostende*, p. 112.

2. Nom d'une position, clé de la défense de la place.

3. Secr. Res. St. Gen., 11 mars 1602, etc., Résolution secrète des Etats Généraux, citée dans *Hel Staatsche Leger*, t. II, p. 164, n. 4.

4. Res. St. Gen., 25 avril 1602. *Ibid.*, n. 5. Je me suis reporté aux Résolutions des Etats Généraux, n° 28, A° 1602, fol. 138 r° et v°.

Dommarville, qui nous est déjà connu, et l'autre, à Léonidas de Béthune, encore un des grands noms de l'armorial protestant de France, cousin de Sully : « Ce jour-là [le 19 juillet 1601, au siège de Rhinberc], Son Excellence confia la compagnie de Fulgous [tué la veille] à un gentilhomme français, le seigneur de Béthune, de la maison de Melun, propre fils du seigneur de Rhosny »¹.

Ce Béthune, qui répondait au nom spartiate de Léonidas, était seigneur de Cogni, Mareuil, etc. Il périt misérablement à Geertruidenberg, le 5 août 1603, en s'interposant entre des soldats français et anglais engagés dans une rixe².

Jean de Schelandre semble avoir sincèrement admiré ce chef, puisqu'il lui consacre toute l'épode de la strophe VIII de son poème sur la prise de Grave en 1602 :

Et de ce *Bethune*
De qui le demon
Promet à son nom
Plus belle fortune,
De qui le grand cœur,
Plein de belle audace,
Seconde l'honneur
De sa noble race.

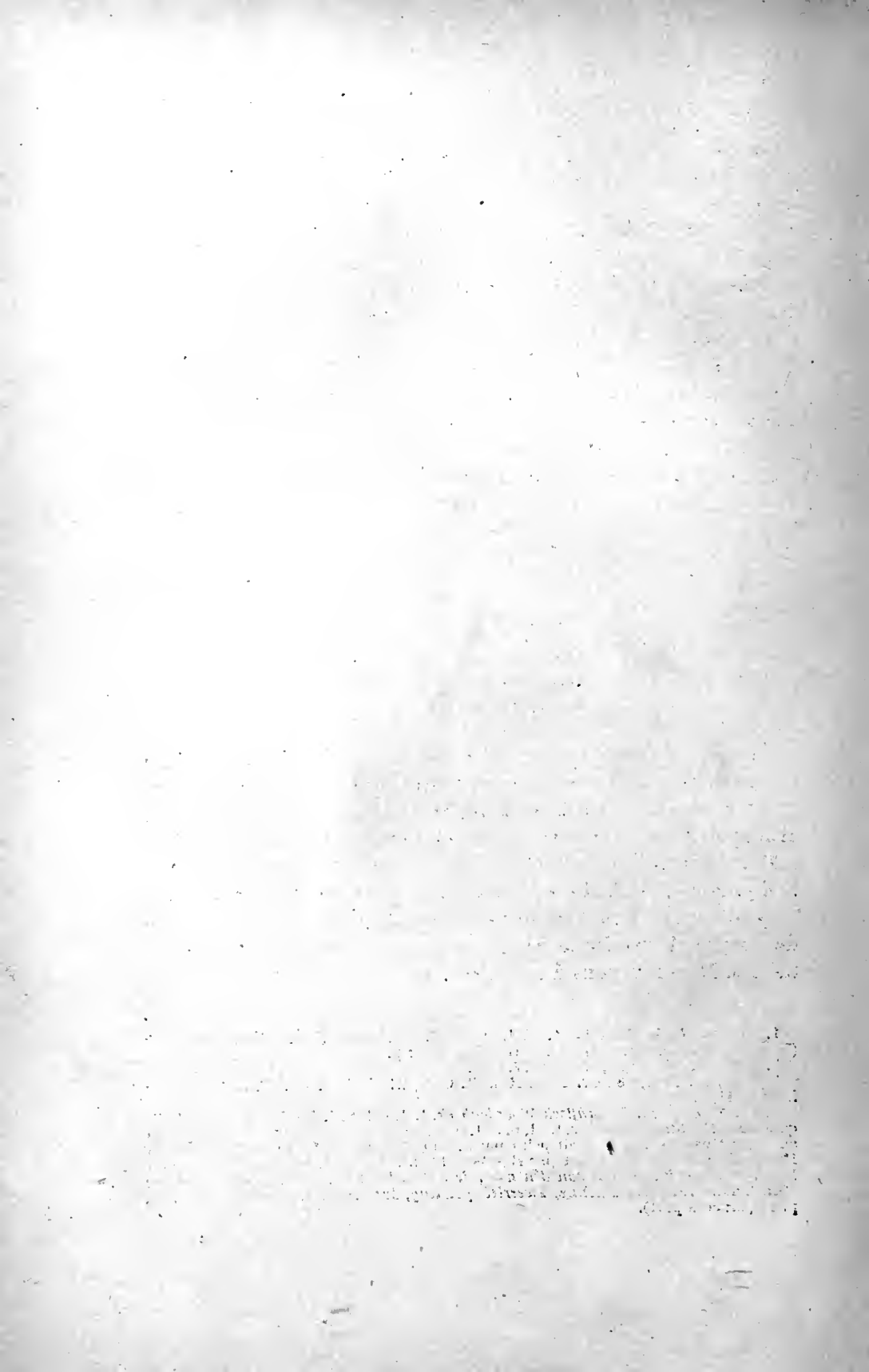
Après sa mort, son régiment passa aux mains de Gaspard de Coligny, frère d'Henri et ayant hérité de lui, nous l'avons vu, le titre de Chastillon³. Gaspard II était né le 21 juillet 1584. Il n'avait donc que 19 ans, en 1603, ce nouveau colonel, mais il le resta, sinon en fait, du moins en titre, jusqu'à sa mort, survenue le 4 janvier 1646⁴. Il est mieux connu dans l'histoire de France sous le nom de maréchal de Chastillon. Une fois de plus, histoire de France et histoire de Hollande se trouvent ainsi intimement mêlées. Mais revenons à nos héros.

1. *Journal* de Duyck, t. III, p. 103. Fulgous signe dans l'*Eedboek* (R. v. St., 1928), 1601, p. 16. Cf. notre planche II b.

2. *Het Staatsche Leger*, t. II, p. 72, n. 4.

3. *Com. St. Gen.*, 18 nov. 1603. *Res. St. Gen.*, 24 février 1605. Cf. *Het Staatsche leger*, t. II, p. 165.

4. Cf. *Nieuw Ned. Biografisch Woordenboek*, t. I, col. 625. La date de 1648, indiquée dans *Het Staatsche Leger*, t. II, p. 381, n'est pas exacte. On trouve à Amsterdam au Rijks Museum, son portrait peint par J. van Ravenstein. On en doit un autre à Mierevelt. Son fils a été peint par Rembrandt lui-même. (Cf. Jan Veth, *Rembrandtiana, Rembrandt's Portret van den marquis d'Andelot*, 1 br. in-4°, pl., extr. de *Onze Kunst*, mars 1912, et du même, *Tweertse opvatting*, dans le *Gids*, juin 1915, br. in-8°, p. 11 (tirage à part).



CHAPITRE III

LES PREMIERS FAITS D'ARMES DU JEUNE CAPITAINE ROBERT DE SCHELANDRE.

BATAILLE DE NIEUPOORT (2 JUILLET 1600)

C'est sur le Budget de la guerre (*Staat van Oorloge*) de « Leurs Hautes Puissances » les Etats Généraux, pour les années 1599 à 1604, que le nom de Schelandre apparaît pour la première fois dans un document hollandais manuscrit et voici la mention qui le concerne, encadrée par d'autres, relatives à ces compagnons d'armes :

	Vuyt de ongerepartieerde ¹ .	
Generael Vere	200	2612
Horatio Vere	200	2612
.....		
heere de la Noue.	150 sp.	2014
.....		
Formentières.....	113	} Spiessen 1460 ende 1460 roers 1460 1460
CHALANDER	113	
Du Buisson	113	
Verneuil.....	113	
Halardt.....	113	
Etc...		

Considérons ce tableau. Le premier chiffre représente le nombre des soldats, le second, le montant du prêt, reçu par le capitaine, pour un mois, compté à 36 jours. 1.460 livres pour 113 hommes, cela fait tout près de 13 livres, un peu plus qu'en France, où le vétéran en touche 12 à la même époque ².

Sur cette page de registre officiel, Anglais et Français frater-

1. « Vuyt de ongerepartieerde », c'est-à-dire troupes dont la charge incombe à toutes les provinces et n'ont pas encore été réparties entre elles. Même mention dans le Budget daté de 1599 et de la main même d'Oldenbarneveldt, qu'a bien voulu me signaler M. Japikse (Rijksarchief. Holland, 2605).

2. Lavisse, *Histoire de France*, t. VI, 2^e partie, p. 322. « Le reste de la compagnie est payée à 12 l. par mois », est-il écrit cependant à la fin de la « Liste des Appointz de la C^{ie} de M^r de Chastillon » (1609. Budget, *ibid.*).

nisent comme sur le champ de bataille. En tête, c'est le célèbre général Vere, dont parlera Schelandre à propos de la prise de Grave :

Là, les superbes Anglois
Tremblent, grand Veer, sous ta voix.
(Strophe ix).

Puis vient le frère du général, le colonel Horatio Vere ; plus loin, deux autres Vere, simples capitaines, Edouard et Daniel, car c'est toute une tribu qui s'est mise au service des États ¹. Mais, avant ces deux derniers, apparaît le seigneur de la Noue, Odet, avec ses « 150 sp. », c'est-à-dire ses 150 « spiessen », les longues piques dressées, qui le suivent dans la bataille, mouvante forteresse carrée, telle qu'on en voit dans les estampes de Callot ².

Cent cinquante hommes, n'est-ce pas un effectif à peine supérieur à celui d'une compagnie ? Sans doute, mais le colonel était alors, plutôt que commandant de régiment, commandant de la compagnie colonelle, c'est-à-dire tête de colonne, ouvrant la marche dans les défilés, après la « monstre » ou revue, et toujours la plus nombreuse comme la plus choisie.

Quant à *Chalander*, déformation orthographique ou, si l'on veut, orthographe phonétique ³, sous laquelle il n'est pas difficile de reconnaître Schelandre, dont un autre budget transcrit d'ailleurs correctement le nom, il ne mène que 113 hommes ! C'est encore pour l'époque une forte compagnie.

On aura remarqué, derrière l'accolade, les mots : *Spiesen ende roers*, qui signifient, littéralement, piques et armes à feu, celles-ci comprenant les mousquets se tirant sur fourquine et les arquebuses qui s'épaulent ⁴. Toutefois, comme on n'avait pas encore su adapter l'arme blanche du corps à corps à l'arme

1. *Dictionary of national Biography*, edited by Sidney Lee, t. LVIII, p. 233 ; Sir Clements R. Markham, *The fighting Veres*, 1888, 1 vol. in-8°, et *The commentaries of Sir Francis Vere*, published by W. Dillingham, Cambridge, 1657, 1 vol. in-8°, pl. L'édition de *Tyr et Sidon* (1608) imprime « VVer ». Vere est une orthographe fréquente dans les documents hollandais ; la forme la plus correcte est « Vere ».

2. Et dans la gravure de la bataille de Nieuport reproduite ici pl. IV.

3. Le « Ch » n'a rien qui doive étonner ; il correspond à la prononciation. Louise de Coligny, dans son testament, parle d'une M^{lle} de Chelandre (*Correspondance de Louise de Coligny*, p. p. Marchegay, p. 334). La graphie *er* pour *re* représente une prononciation hollandaise qui a toujours altéré ainsi le suffixe « re » dans les mots d'emprunt. Cf. Salverda de Grave, *L'influence de la langue française en Hollande d'après les mots empruntés*. Paris, Ed. Champion, 1913, 1 vol. in-16.

4. M. Mariéjol, au t. VI (2^e partie) de *l'Histoire de France de Lavisse*, p. 325, intervertit ces définitions qui s'appuient sur les gravures et explications du *Maniement d'armes, d'arquebuses, mousquetz et piques*, etc., de Jaques de Gheyn. La Haye, 1608, in-fol., voir plus loin, Pl. IX a b et X a b.

à feu du combat à distance, il fallait que les piquiers protégeassent les tireurs contre une trop grande approche de l'ennemi et alors, leurs piques de dix-huit pieds¹, soudain abaissées, hérissaient le carré.

Ce chiffre de 113 soldats, si on l'interprète à la lumière de la Résolution du 29 septembre 1599, ramenant les compagnies du régiment de la Noue, de 150 à 113 hommes, semble attester que le budget a été établi dans le dernier quart de 1599² et ce n'est donc que dans cette partie de l'année que la présence de Robert de Schelandre se trouverait certifiée. Si nous avions conservé pour les années 1598 et 1599 le *Journal du fiscal*³ ou *docteur Duyck*, lequel suivait les armées en notant au jour le jour leurs faits et gestes, nous pourrions peut-être établir ce que fit Schelandre en 1599 ; mais le quatrième livre d'Antoine Duyck étant perdu, il faut se borner à feuilleter son œuvre au livre cinquième « contenant tout ce qui s'est passé dans les sièges de Crèveœur et de Saint-André et dans la terrible bataille de Flandre, près de Nieuport... depuis le 1^{er} janvier 1600 jusqu'au dernier de décembre suivant inclus, n'indiquant guère que les conséquences toutes nues et les événements les plus remarquables. »⁴

Nous ne savons pas si Robert de Schelandre⁵ était avec la Noue, lorsque le régiment participa, sous Maurice, à la prise du fort de Crèveœur sur la Meuse (25 mars 1600) et du fort de Saint-André (8 mai) sur le Waal⁶. C'est d'autant plus probable

1. Chiffre donné par van Meteren, fol. 451.

2. Cependant le budget était généralement établi pour l'année suivante. Il est vrai que ce budget-ci est exceptionnel, ayant été préparé pour cinq ans, en vue d'une grande et longue offensive.

3. Cf. Mariéjol, dans Lavis, *Histoire de France*, t. VI, 2^e partie, p. 337. « Il (Manty) propose d'établir en chaque escadre, comme chez les Hollandais, un fiscal ou docteur qui tienne le journal du bord, transmette les ordres de l'amiral, etc. »

4. *Journal van Anthonis Duyck*, éd. Mulder, t. II, p. 495 : « Vijfde bouck, daerinne vervat is alle tgene in de belegeringen van Creveueur ende St Andries, ende in den swaeren veltslach in Vlaenderen bij Nieuwpoort voorgevallen is, mitsgaders in andere aenslaegen... tsedert den eersten Januarij 1600 totten letsten Decembris daeraenvolgende inclusy, houdende meestal niet dan de naecte effecten mette notabelste geschiedenissen ».

5. Quant à Jean, qui n'est pas capitaine, il ne faut pas s'attendre à trouver son nom dans les budgets de la guerre ; tout au plus serait-il dans une « monsterrolle » où « état des monstres ». La plupart sont perdus. Il en est cependant un de cette date où apparaît sous les ordres de Jan Gentil, sieur du Fort, un certain Pont Chalandière, mais je ne crois pas pouvoir l'identifier avec notre poète. « Rolle geleverd by Jan Gentil, lieutenant van den heere van Corbeke, 18 jan. 1599 » (« Lias lopende Staten Generaal, n^o 4709 »). La liste, qui n'est constituée presque que de noms français, est d'ailleurs intéressante.

6. Cf. Bor (Pieter), *Vervolch van de Nederlantsche Oorloghen*, livre 37, fol. 6^{vo} et 14^{ro} ; Duyck, II, p. 552, 558, 586.

que le Halardt du tableau précédent s'y trouve, ainsi que ce du Hamelet ¹ qui devait périr au siège de Grave, en 1602, et ce Marescot dont Schelandre va reprendre la compagnie, deux mois plus tard.

Dès le 9 juin 1600², Son Excellence, c'est-à-dire le Stathouder, fait rassembler les vaisseaux, dans le dessein de se transporter en Flandre avec toute son armée, forte de 125 enseignes de fantassins, 25 cornettes de cavaliers, 100 chariots, 250 chevaux de trait, 16 canons lourds, 14 mortiers et 7 pièces de campagne³.

Le 14, on commence à embarquer. Le 17, le Prince quitte La Haye en compagnie de Chastillon, Vere, Solms et d'autres encore afin de prendre le bateau à Delfshaven pour Dordrecht. Le 18, les Etats Généraux eux-mêmes se décident à se rendre en Flandre, se transformant ainsi en commissaires de la République pour surveiller la campagne et veiller à ce qu'elle prît bien pour objectif Dunkerque. Il s'agissait en effet de détruire ce nid de corsaires et d'assurer à la Hollande la possession de toute la côte belge et, par conséquent, la maîtrise de la mer du Nord.

Cette méfiance à l'égard du jeune chef, c'est le Pensionnaire de Hollande, le célèbre Oldenbarneveldt, qui l'inspire et Maurice ne l'oubliera jamais.

Le 22 juin 1600, le prince débarque ses troupes au fort Philippine, près de Terneuzen, sur la rive gauche de l'Escaut, en Flandre zélandaise. Son armée est divisée en trois corps⁴ confiés, le premier, au comte Ernest de Nassau, que nous retrouverons dans le poème de Schelandre; le second, au général François Vere, qui conduit les Anglais et les Frisons; le troisième, au comte Georges de Solms à la tête des régiments de Gisteltes, de Huchtenbroeck, des Suisses, des Wallons et des Français. Ceux-ci, sous la Noue, comprennent, outre sa compagnie colonelle et celle de Dommarville, les compagnies Rocques, Du Sau, La Simendière, Marescot, Hamelet, HALLART, Brusse, Cormières, du Fort, FOURMENTIÈRES, VERNEUIL et Pont-Aubert⁵.

1. *Journal de Duyck*, II, p. 610. Il signe Du Hamelet sur l'*Eedboek*, p. 10, après avoir prêté serment le 10 avril 1599. J'ai retrouvé sa « commission » dans le *Commissieboek van den Raad van Staate*, 10 mei 1591-6 déc. 1599: *Commissie voor François des Essars... heer van Hamelet*.

2. *Ibid.*, II, p. 629.

3. *Duyck*, II, p. 635 et 636.

4. *Duyck*, t. II, p. 638-639.

5. *Duyck*, t. II, p. 639. Il n'est pas sûr que la Noue ait été présent, à en juger par le texte de Fleming, *Belegeringhe der stad Oostende*, p. 32; à part cela, sa liste correspond à celle de Duyck. Je ne tiens pas compte des altérations orthographiques,

Les noms imprimés en petites capitales, sont ceux qui figurent au budget de 1599 à 1604, à côté de celui de Schelandre. Où est-il, lui, à ce moment et où est du Buysson ? On ne sait.

Le 23 juin, l'armée s'ébranle, la cavalerie indépendante du comte Guillaume-Louis, formant pointe d'avant-garde, les régiments de Solms et par conséquent les Français le suivant. On passe par Ecloo, les maisons brûlent, marquant les étapes de l'invasion, puis on traverse Oudenburch, au sud d'Ostende, laissant Bruges de côté. Maurice ordonne à Solms d'enlever l'ouvrage Albert, situé dans les dunes, à l'ouest d'Ostende, cette ville étant toujours, comme on sait, aux mains des Etats. Il éprouve quelque peine à pousser ses approches¹ dans le sable sec et mouvant où il choisit ses emplacements de batterie, l'un sur l'estran, l'autre sur les dunes. Quelques Français audacieux livrent des escarmouches jusque devant les retranchements Isabelle, qui confinent au fort Albert : le capitaine Cormières est tué, le corps traversé de part en part ; effrayée par un feu d'artillerie, d'ailleurs peu meurtrier, la garnison du fort Albert se rend le 29².

Lentement, le long du rivage, Solms s'achemine vers Nieuport fortement occupé par les Espagnols. Il vise à s'emparer de la digue et des écluses. Maurice et Guillaume-Louis le rejoignent à la hauteur de Leffinghe, ainsi que les Anglais et le comte Ernest, tandis qu'il s'établit lui-même à Westende, face à l'Ouest. Nous sommes le 30 juin.

Le 1^{er} juillet, par un beau temps, le Stathouder avance encore et, trouvant l'embouchure de l'Yser presque à sec, à marée basse, il la franchit avec Vere et Solms, le comte Guillaume-Louis et le comte Henri-Frédéric, sans rencontrer de résistance. Par un vent favorable, des bateaux partis d'Ostende, ne tardent pas à amener vivres et munitions³.

Stratégiquement, la position est dangereuse. On n'y reconnaît pas la prudence habituelle de Maurice, car, n'étant la maîtrise de la mer, il serait coupé de sa base et pris entre trois feux :

Bruce pour Brusse, Mariseot pour Marescot, etc., ni des traductions du « de », van Sau pour du Sau. Au reste nous n'avons pu toujours contrôler la vraie forme. Rocques est Jacques de Rocques, baron de Montesquieu, dont il sera souvent question plus loin. Cf. *Het Staatsche Leger*, t. II, p. 409, 277, 165.

1. Boyau ou galerie destiné à approcher des remparts à couvert.

2. Duyck, t. II, p. 649-651.

3. Duyck, t. II, p. 658.

Furnes, Dunkerque, Nieuport, sans compter la menace de l'archiduc qui s'avance de Bruges avec toute une armée pour dégager Nieuport, reprenant en passant Oudenburch et Leffinghe, comme s'il avait voulu suivre le Hollandais à la trace¹. Les Etats, qui ne se sentent pas trop en sécurité à Ostende, s'affolent. Maurice même est surpris. On ne croyait plus l'ennemi si agressif ni si fort. Le comte Ernest est envoyé au nord de Leffinghe, avec mission de garder ouverte la route de la côte.

Le 2 juillet 1600, dit le chroniqueur, commence à poindre, par un beau temps et un vent d'ouest assez fort, le jour sanglant de la grande bataille. C'était un dimanche, anniversaire de la Visitation de Notre-Dame Marie, très honorée par les « papistes »².

Au point du jour, le comte Ernest, avec deux régiments, comprenant dix-neuf enseignes de fantassins, quatre cornettes de cavalerie et deux mortiers, se dirige vers Mariakerke, mais l'archiduc Albert, partant de Leffinghe et profitant de ce qu'on avait omis de rendre la route impraticable, l'y devance.

Ernest se met en bataille ; la panique s'empare de ses troupes, il perd beaucoup de monde. Albert a raison d'écrire à ceux de Bruges, qu'il a battu l'avant-garde de Maurice, mais il a tort de dire qu'il l'a coupé de sa base. L'histoire apprend qu'il ne faut pas trop tôt chanter victoire. Cependant, à Bruges, on sonna les cloches.

L'archiduc dispose de 8.000 fantassins et 1.600 cavaliers. Il reste à Maurice 96 enseignes à pied, 18 à cheval, soit 10.000 fantassins et 1.200 cavaliers.

A la faveur de la marée basse, il les transporte dès huit heures sur la rive droite de l'Yser et il se range en bataille, adossé au fleuve et sentant qu'il a tout à perdre ou tout à gagner. Il fait savoir à Vere, commandant l'avant-garde et qui propose de se retrancher, qu'il entend ne pas s'abriter ailleurs que derrière des piques et des mousquets, qu'il veut livrer bataille et qu'en ce jour, le sang coulera.

Il avait fait passer aussi sur la rive droite le gros³ composé des régiments français, wallons et suisses, conduits par le comte Georges de Solms et flanqués des cavaliers du jeune Henri-

1. Duyck, t. II, p. 661.

2. Duyck, t. II, p. 661 à 680. On pourra suivre son récit également sur le plan que nous reproduisons ici, pl. IV. Cf. plus loin, page suivante, note 1.

3. Qu'on appelait alors « la bataille ».

Frédéric, les fantassins répartis en quatre bataillons, les cavaliers, en quatre escadrons.

Le comte Ernest reste sur la rive gauche pour observer la garnison espagnole de Nieuport. Les seigneurs de *Chastillon*, Grey, Holstein, ne quittent pas Maurice. Tandis que ce dernier envoie ses cavaliers en reconnaissance, il éloigne ses vaisseaux, leur faisant regagner Ostende pour ôter aux troupes tout espoir de retraite. Les six mortiers sont en batterie sur l'estran. L'ennemi tarde à paraître : Maurice en profite pour exhorter ses soldats à se conduire vaillamment.

Voyant les vaisseaux cingler vers Ostende et croyant qu'ils transportent le Stathouder lui-même et son état-major, l'archiduc Albert se décide à attaquer et marche vers Nieuport le long de la côte, appréhendant d'être inquiété sur ses derrières par la garnison d'Ostende qui, au reste, ne bougea pas. C'est à midi que les estradiots espagnols prennent le contact. Dix ou douze coups de canon tirés à bref intervalle les accueillent et les dispersent dans les dunes.

La marée montant, l'une et l'autre armée ne tardent pas à s'y réfugier. Sentant qu'il va être attaqué, le stathouder appelle le comte Ernest et lui fait prendre position, après avoir coupé les ponts sur l'Yser, pour qu'ils ne livrent point passage aux fuyards.

Maurice a pour lui le vent et bientôt le soleil qui, l'après-midi, aveuglera l'adversaire, puisque celui-ci fait face à l'ouest. L'armée espagnole gagnant de plus en plus, l'artillerie hollandaise commence à donner de ses cinq mortiers mis en batterie dans les dunes, et de son canon unique, resté sur le rivage. Le stathouder déploie sa cavalerie dans les « polders ». L'avant-garde à pied comprend quarante-trois enseignes, tandis que le gros n'en a que vingt-quatre, réparties en quatre bataillons, dont deux de Français ¹.

Vers trois heures de l'après-midi, l'ennemi avait tellement approché que les éléments avancés en viennent aux prises et qu'un feu assez vif d'arquebuse éclate, faisant un bruit terrible,

1. Duyck, t. II, p. 671. On les voit indiquées sur la gravure très rare du Cabinet des Estampes qu'on trouvera reproduite ici, pl. IV. On en lira la description dans Muller (Fred), *De Nederlandsche Geschiedenis in Platen*, heredeneerde Beschrijving van nederlandsche Historie Platen, Zinneprenten en historische Kaarten, verzameld, geraangschikt, beschreven door —. Amsterdam, F. Muller, 1863, 4 vol. in-8°. La collection complète ayant été acquise par le cabinet des estampes d'Amsterdam, il suffit d'indiquer le numéro de Muller : n° 1136 au t. I.

si bien qu'on entendait un roulement confus « de mousqueterie, de cris, de tambours et de trompettes ». Voyant son infanterie engagée, Maurice fait charger la cavalerie du comte Guillaume-Louis, du comte Henri et de la Sale sur les escadrons ennemis, qu'elle met en fuite.

Albert soutient son avant-garde, qui a le dessous, par sa « bataille », c'est-à-dire par le gros. Les Anglais fléchissent un peu ; le général Vere est blessé et va se faire panser ¹, mais son frère Horatio rétablit la situation en fonçant sur le parti ennemi le plus important, à la tête de six ou sept cents hommes. Il fit preuve d'une telle opiniâtreté que l'Espagnol ne parvint pas à l'ébranler. Cependant Anglais et Frisons eussent fini par céder, si Maurice n'avait amené en ligne, à son tour, le gros de ses forces. Les nouveaux Wallons chargèrent bravement mais, avant le corps à corps, voici que les fantassins de Vere lâchent pied. Il faut faire donner les Suisses et puis les Français, en deux troupes, mais ils n'arrivent ni à faire reculer l'ennemi, ni à arrêter la débandade des Anglais.

L'armée du Prince perd dune après dune, sans que les charges partielles de sa cavalerie, prenant l'Espagnol en flanc, parviennent à rétablir la situation. Il ne reste au stathouder qu'à faire avancer son arrière-garde, exhortant ses cavaliers à rester en bon ordre, puisqu'aussi bien ils n'ont pas d'autre alternative que de vaincre ou d'être tués ou noyés, ce qui avait été, au reste, le sort d'une partie du train des équipages.

La panique commence à se mettre dans cette cohue. On entend les cris effarés des femmes et des enfants qui l'accompagnent ² et, pour comble de danger, l'ennemi ayant aperçu ce désordre, engage son arrière-garde, pour tenter de forcer la fortune des armes. L'infanterie hollandaise est en recul sur toute la ligne et Maurice ne réussit même pas à remettre de l'ordre dans sa cavalerie. La situation paraît désespérée : « Il semblait que le Seigneur Dieu voulût laisser périr et accabler le florissant Etat de Néerlande ». L'ennemi avance si vite que l'artillerie tombe entre ses mains. Seul, le Prince est sans crainte : il appelle, il supplie chacun de maîtriser ses terreurs, de mourir plutôt en combattant.

C'est alors qu'il mande ses trois dernières enseignes de cava-

1. Duyck, t. II, p. 672-673.

2. Duyck, t. II, p. 674.

liers qui, s'élançant avec furie, portent le désordre dans les rangs ennemis. Les Anglais de Vere se ressaisissent ainsi que les Frisons qui, au nombre de cent cinquante piquiers, jettent un parti espagnol à bas des dunes¹. Tout à coup des matelots et des canonniers se mettent à crier : « Chargez ! chargez ! »² et d'autres, sans raison d'ailleurs : « Victoire ! victoire !... » et toute l'armée hollandaise se met à presser l'adversaire, qui ne tarde pas à céder. Le prince le harcèle sur ses flancs avec un groupe de cuirassiers qu'il a ralliés. Le recul des Espagnols se change bientôt en une fuite éperdue.

Maurice reste maître du champ de bataille, il couchera le soir à Westende.

Commencée à trois heures et demie de l'après-midi, la lutte a duré jusqu'à sept heures du soir.

Cette victoire de Maurice, si remarquable, parce que c'était la première qu'il remportait en rase campagne sur « cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne », jusqu'alors partout victorieuse, lui avait coûté cher : mille morts, donc le dixième de son effectif, et sept cents hommes grièvement blessés. Les Anglais avaient perdu cinq capitaines, les Français, deux : La Simendière et Marescot³.

Il est vrai que l'ennemi avait laissé sur le terrain trois mille morts et six cents prisonniers et, parmi ces derniers, « l'Amirauté d'Aragon » Francisco de Mendoza⁴, don Luys del Villar et le sénéchal de Montélimar, comte de la Fère, qui mourut à Ostende des suites de ses blessures.

De plus, il abandonnait tous ses bagages, ses drapeaux, quatre mortiers, deux canons de campagne ou couleuvrines et des munitions.

Malheureusement, Maurice ne sut pas ou ne voulut pas exploiter son succès. Il se contenta d'avoir rouvert la route d'Ostende et y délibéra avec les Etats sur les trois objectifs qui s'offraient à lui : L'Ecluse, Nieupoort, Dunkerque, d'où partaient les galères et les brigantins pour inquiéter et surprendre ces

1. Duyck, t. II, p. 675.

2. « Val aen, val aen », *ibidem*.

3. Duyck, t. II, p. 677.

4. C'est à cet amiral que Maurice dit à table, en français : « Monsieur l'Amirauté a esté plus heureux que pas un de son Armée, car il a fort désiré, plus de quatre années continuellement, de voir l'Hollande; maintenant il y entrera sans coup férir. » Le propos a été entendu et noté par Fleming, *Belegeringhe...*, etc., p. 45.

rouliers des mers qu'étaient déjà les marins de Hollande et de Zélande.

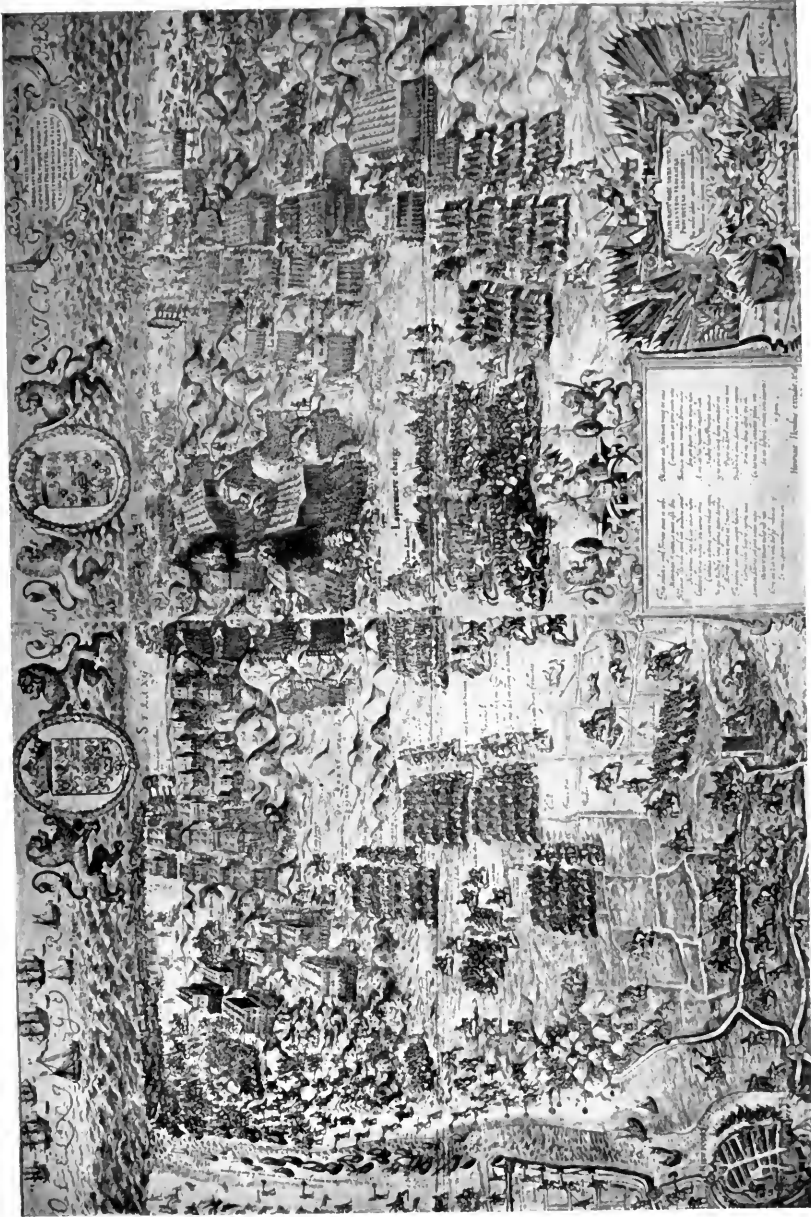
En attendant une résolution définitive, le Prince procède au remaniement de ses troupes, fusionnant probablement des compagnies, quand leurs pertes avaient été trop lourdes et surtout quand elles avaient été privées de leur chef, donnant notamment celle de Cormières, tué au fort Albert, à du Puy¹, celle de la Simandière, tué, à Pomarède et celle de Marescot, également tué, à SCHELANDRE² que nous retrouvons donc ainsi cité en fin de bataille et qui a été l'occasion de ce récit.

L'événement eut en Europe et surtout en France un retentissement considérable. Elisabeth en rend grâces à Dieu. Henri IV reçoit d'Aerssen, ambassadeur des Etats, à onze heures de la nuit et « manifeste une telle joie que beaucoup se scandalisèrent de lui voir trop ouvertement montrer son affection et sa sympathie pour le succès de Leurs Hautes Puissances. Il s'arrête même de jouer et ordonne à Monsieur le Grand de lire à haute voix les dépêches³. »

1. J'ai retrouvé la Commission de Guillaume du Puy, datée du 15 décembre 1598 (*Commissieboek van den Raad van State*, 10 mei 1591-decemb. 1599, fol. 88). De graves lacunes de ces registres nous ont empêché de mettre la main sur le brevet de Schelandre. Ce du Puys, dont nous reparlerons encore, fut arrêté à la Haye le 26 octobre 1600 (cf. Duyck, t. II, p. 571) pour avoir, dans une « monstering », abusé des « passe-volants », hommes de paille destinés à grossir frauduleusement les effectifs des compagnies pour les jours de revue. Il ne tarda pas à être relâché.

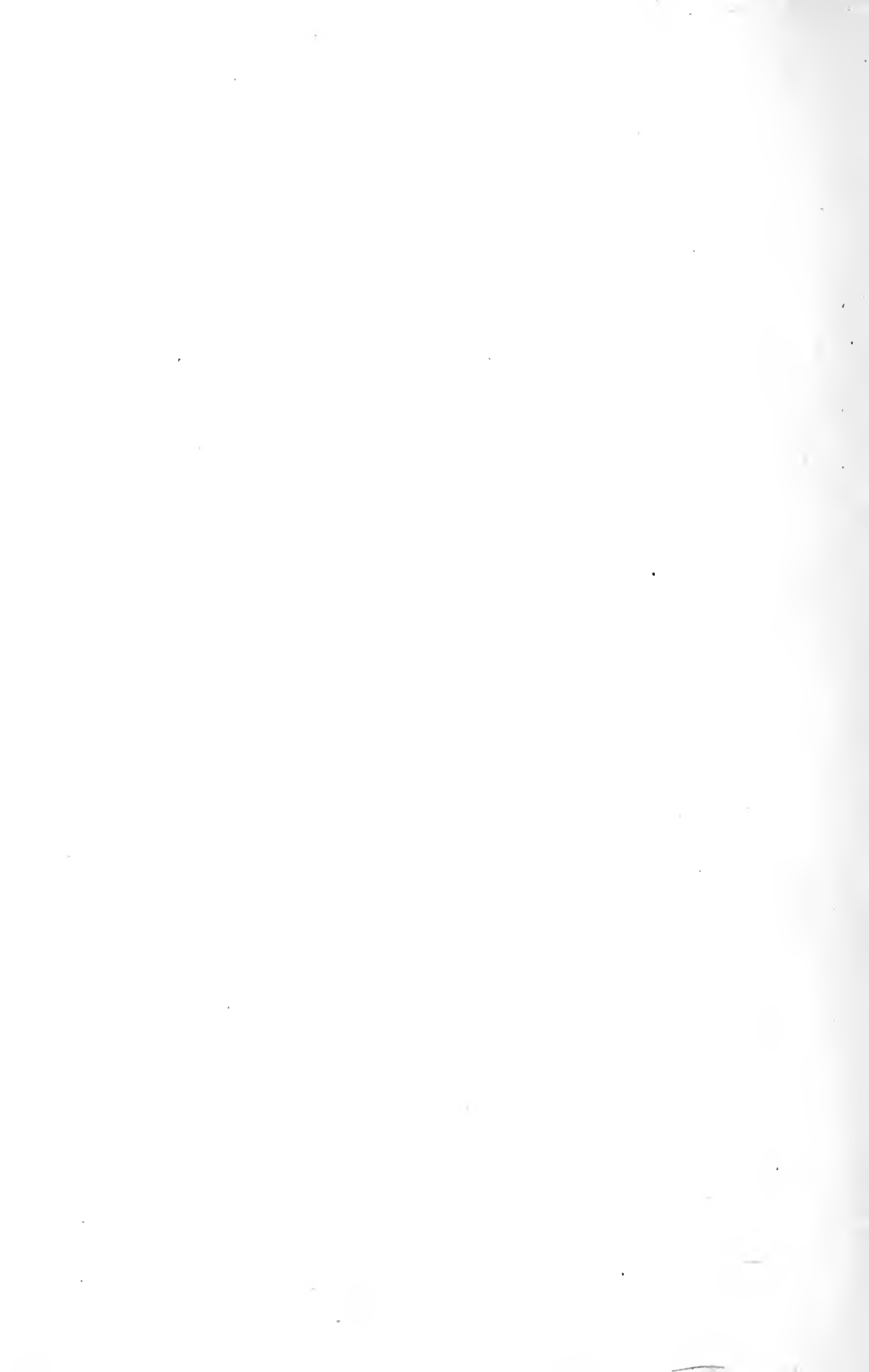
2. Dont le nom apparaît cette fois estropié par Duyck en Chilandre, ce qui n'a rien d'étonnant si l'on songe qu'un descendant du poète a relevé, dans les documents français du temps, les formes : Scheland, Chelandre, Schlandres, Thin von Schelnder, ce qui est la propre signature du père du poète, le gouverneur de Jametz (cf. *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 25 juillet 1876, col. 422, et 25 septembre 1877, col. 566). Voici le texte de Duyck (t. II, p. 684), à la date du 5 juillet 1600 : « De compagnie van la Simandière gaf hij aen Pommarède, die van Cormières aen du Puys ende die van Mariscot aen CHILANDRE. »

3. Lettre d'Aerssen aux Etats Généraux, 19 juillet 1600, citée par van der Kemp (C. M.), *Maurits van Nassau*, t. II. (Rotterdam, van der Meer et Verbruggen, 1843, in-8°, p. 264-265).



LA BATAILLE DE NIEUPOORT EN 1600.

D'après une taille-douce de Henri Hondius, au Cabinet des Estampes d'Amsterdam. Collection F. Muller, 1136.
(N^{os} 41 et 42 : Les enseignes françaises de La Noue).



CHAPITRE IV

LE POÈME DE JEAN DE SCHELANDRE SUR LA BATAILLE DE NIEUPOORT.

C'est au même moment où la présence d'un Schelandre, que nous devons supposer être Robert, est attestée à Ostende par le *Journal* de Duyck, qu'un poème de son frère Jean nous montre qu'il y arrive aussi. Il y écrit en effet à propos de ce fait d'armes :

Le bruit d'un tel exploit dans mon âme fit naistre
Un esguillon de Mars, un desir de cognoistre
Le guerrier qui deffend, nompareil en vertus,
De l'acier de César, les raisons de Brutus ¹.

Le poète va nous habituer à une telle exactitude, qu'il est permis de demander au lecteur, sous bénéfice d'inventaire, d'accepter qu'il s'agit là d'un détail biographique exact et que Jean rejoint son aîné au lendemain de la bataille de Nieupoort, à laquelle, six ans après ², selon ses indications toujours, il consacre un poème de large facture intitulé : *Le Procez d'Espagne contre Hollande. Plaidé dès l'an 1600 après la bataille de Nieupoort. Dédié à très-sage et très-valeureux capitaine Maurice de Nassau, Duc de Grave*, etc.

Cette pièce de vers, toute en alexandrins ³, appartient à la famille des songes et visions, qui ont fait tant de tort à notre littérature didactique et dramatique, au moyen-âge comme au

1. Admirable vers à souligner en passant et qui sert d'épigraphe à ce livre I.

2. Sur cette date, voir plus loin.

3. Pour la *Stuartide*, publiée en 1611, l'auteur rejettera l'alexandrin (cf. Argument de la *Stuartide*, p. 33) : « Quant à la qualité des vers l'auteur a suivy (plus tost par devoir que par inclination) l'exemple et l'opinion de nostre Apollon vandosmois, qui juge les Alexandrins mal convenables à un subject Heroïque, comme à la vérité la plus courte cesure de ceux-cy leur donne je ne sçay quelle retenüë qui les rend plus graves, plus relevés et moins licentieux, laissant tant plus de loisir aux profondes conceptions de se faire bien peser avant que d'estre exprimées ».

xvi^e siècle, mais elle se rachète par une réelle éloquence et une grande chaleur de sincérité. Le poète est endormi, Morphée lui apparaît et l'enlève aux cieus, vers .

le père tonnant
Assis en majesté sur un throsne eminent

et, devant le Souverain juge, il voit amener « deux nymphes d'icy-bas », l'Espagne et la Hollande :

L'Espagne basannée,
Orgueilleuse en son dueil, dolente en son orgueil,
Portoit la rage au frond et les larmes à l'œil.
Sa démarche estoit grave et sa robbe tissüe
De metal de Peru rayonnoit à la veüe
.
.
.
Son sein estoit blanchi de perles arrengeés,
Et de chaînons d'or fin, ses espauls chargées ;

Dans un « torrent de larmes », elle dresse sa plainte contre la « rebellion d'Hollande sa sujette » et invoque le droit divin des rois. Celle-ci a « un Alexandre esleü », Maurice. Au Tout-Puissant, de foudroyer le révolté.

A tant se teüt Espagne et sur pied se dressa,
Puis d'un humble maintien Hollande s'advança.
L'or de ses blonds cheveux, où Cupidon se joue,
D'un humide réseau, sans parade, se noue.
Son front, illuminé de flambeaux azurés,
Les lis de son teint frais, de rose colorés,
L'embonpoint de ses bras mi-couverts de la manche,
Son voile à cent replis de fine toile blanche,
Tiroient au fond des cœurs plus de rayons ardants,
Que l'Espagnole pompe aux yeux des regardants.

Il y a peut-être un souvenir d'amour ou d'amourette dans cette description si précise. Nous n'avons plus affaire à une abstraction. Ce n'est pas la Hollande, c'est une Hollandaise qui est ici décrite avec des touches de peintre et telle que le Français l'a vue : cheveux blonds, yeux bleus (« les flambeaux azurés »), les joues vivement enluminées de rose, l'avant-bras découvert, en son costume national, que l'allusion à la coiffe de fine toile de Hollande achève d'évoquer, comme en un tableau de Vermeer. Deux traits de ce costume, le bras découvert et les cent

replis de cette coiffe indiquent un modèle pris en Zélande ¹.

La simplicité de l'habit se retrouve dans le langage. Si l'Espagne a parlé devant le souverain juge du droit divin des rois sur leurs sujets, la Hollande se dresse en défenseur des opprimés et ses alexandrins vibrants plaident la cause des « Monarcomaques », des peuples faiseurs de rois et défendent la théorie des *Vindiciæ contra tyrannos* de Languet ², qui n'étaient autre chose que l'apologie de Guillaume d'Orange en révolte contre son suzerain, pour des causes politiques aussi bien que religieuses.

Les Roys sont vos nepveux, s'ils gouvernement en paix,
S'ils briguent, en douceur, l'amour de leurs sujets

.....
Mais si, bridants les cœurs et les langues craintives,
Des peuples asservis, ils transforment les noms
De Princes en Tyrans, de Cæsars en Nerons,
Si, pour souverain chef, ils ne vous reconnoissent,
Si, brutaux, de rapine et de meurtre ils se paissent,
Il faudra prendre en gré la rage qui les poind ?
Nous sentirons les coups et n'en soufflerons point ?

Ne voilà-t-il pas des accents dignes des *Tragiques* d'un Agrippa d'Aubigné, qui pourtant ne paraîtront que dix ans plus tard, en 1616 ? ³ Suit un véritable réquisitoire contre la barbarie espagnole, qui a crucifié les deux mondes :

Soit où d'éternel chaud les nègres sont pressés,
Soit où les flots baveux en marbre sont glacés,

1. En 1601, nous verrons la compagnie Schelandre en garnison à Berg-op-Zoom, à la limite du Brabant septentrional, mais en face de la Zélande. Tous les dessinsse rapportant à la Hollande du Nord et que j'ai vus au Cabinet des Estampes d'Amsterdam, montrent que les paysannes de ces contrées ont des manches longues, de même que les bourgeoises et grandes dames du temps. Ce détail du bras découvert localise donc exactement le poème. Pour les plis de la coiffe de Goes en Zélande par exemple, voir *A. Dürers Niedertaendische Reise* (Berlin, 1918, 2 in-fol.) par un artiste bien connu, Jan Veth et l'éminent archiviste d'Utrecht, M. S. Muller Fz.

2. Cf. de Jong, *Eenige Opmerkingen over de Rechtsleer der Monarchomachen* (Thèse de lettres de la « Vrije Universiteit », ou Université libre d'Amsterdam) 1914, Rotterdam, P. de Vries, 1 vol. in-8°, et Itjeshof Jz., *De Werkzaamheid van Du Plessis-Mornay in dienst van Hendrik van Navarre in de jaren 1576 tot 1581*, Thèse de lettres de l'Université de Leyde, 1917, Kampen, Kok, 1917, 1 vol. in-8°. M. Itjeshof a tort d'attribuer les *Vindiciæ* à Du Plessis-Mornay malgré la démonstration de M. Joseph Barrère en faveur de Languet. Cf. *Observations sur quelques ouvrages politiques anonymes du XVI^e siècle*, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 21^e année, n° 2, avril-juin 1914, p. 377-382.

3. *Manuel bibliographique* de G. Lanson, n° 1813. Voir les beaux livres de S. Rocheblave, *Agrippa d'Aubigné*, Paris, Hachette, 1903, 1 vol. in-16, (Les Grands Ecrivains) et *La vie d'un héros : Agrippa d'Aubigné*, Paris, Hachette, 1900, 1 vol. in-16.

Vous ne voyez climat où chacun ne deteste
 De leur ambition la dommageable peste.
 L'Espagnol est un feu, qui tant plus se fait grand
 Du mal de ses voisins et tant plus entreprend.
 C'est un chien en sa foy, c'est un Paon en sa gloire,
 Un regnard en sa guerre, un tigre en sa victoire.

Puis vient un résumé, évidemment tendancieux, de l'histoire d'Espagne, qui atteste chez l'auteur une grande connaissance des faits, et, par conséquent, une certaine instruction¹, mais qui est un peu déparée au début par un mauvais jeu de mots sur Christophe Colomb :

N'appellons à tesmoin le monde jà desert,
 Par un vol de Coulombe autrefois descouvert,
 Où Ferrand², par le sang, par la chaine servile,
 Preschant le métal jaune³ au lieu de l'Evangile,
 Fit aux peuples dontés plus de mortel ennuy
 Que les Demons d'enfer qui regnoient avant luy.

Ensuite, une brève allusion à l'accession de Charles-Quint à l'Empire, en 1519 :

Je tairay leur Cesar, qui gaigna, par amorce,
 Les Allemans peu fins, les gouverna par force.

Enfin, une évocation des conquêtes d'Italie, des intrigues de Philippe II en Angleterre avec Marie Tudor et un tableau de la France ravagée par les invasions successives :

Mais abaissez les yeux, ô Fondateur du Tout,
 Contemplez à loisir, de l'un à l'autre bout,
*La France encore en pleur pour ses villes bruslées,
 Pour ses fleuves sanglants, ses terres desolées.*

C'est l'Espagnol encore qui, chez elle, a provoqué les querelles intestines :

Une civile horreur luy dechirant les flancs,
 Vouloit ses plus beaux lis aussi rouges que blancs.

1. Cf. Asselineau, *Notice sur Jean de Schelandre*, 2^e éd., p. 5. Selon la *Biographie* de Colletet, l'histoire et les mathématiques remplissent les loisirs du soldat aussi bien que la poésie. D'après le même biographe, Schelandre avait fait des études brillantes à l'Université de Paris (*Ibid.*).

2. Ferdinand d'Aragon.

3. L'or du Pérou.

Mais Dieu a suscité

Un Henry sans pareil qui tiendra désormais
Toute l'Espagne en peur, toute la France en paix.

Aussi le Seigneur ne peut-il pas moins faire que de lancer
contre la fourbe Espagne ce formidable anathème :

Ha ! qu'en vain, contre moy, ces feintes sont dressées,
A qui seul appartient de sonder les pensées.
Ou ce regard farouche, ou ce geste me dit
Que la langue me prie et le cœur me maudit.
Ouy, j'ayme le bon droit : Tant que la gloire vaine
Haussera ton mespris sur la nature humaine,
Je me rendray partie, et, te versant à bas,
Te briseray du tout, si tu ne fleschis pas.
J'ay souffert jusqu'icy ta barbare malice
Pour en donter les miens qui se plongeioient au vice,
Mais garde-toy du feu...

Le soleil jaunit l'horizon, un rayon vient dessiller les yeux
du rêveur qui demeure « estonné, comme tombé des cieux »,
et c'est la fin du long poème.

Y trouverait-on quelques détails utilisables pour la biographie
de son auteur, en dehors de la date de composition, 1606, éta-
blie par la phrase: « J'à Flore, par six fois, de nouveau s'est pa-
rée... » ? D'abord, plusieurs vers montrent une connaissance
nette, non pas seulement de l'histoire de France (allusions aux
guerres de religion, à la Ligue, à l'assassinat de Henri III, à la
pacification de la France par Henri IV) mais aussi de l'histoire
d'Espagne (Ferdinand, Charles-Quint, conquête du Pérou),
ainsi que des circonstances particulières de la révolte des Pays-
Bas. Il faut notamment souligner le passage où il est question
du duc d'Albe :

Un Duc d'Albe sans foy, qui voudra, résolu,
Fonder sur le massacre un pouvoir absolu,
Qui semble conjurer par bourreaux et par guerres
De peupler l'Achéron aux despens de nos terres.

et du tragique massacre d'Anvers connu sous le nom de Furie
Espagnole ¹ :

1. Placée sous le duc d'Albe au mépris de la chronologie. En effet, le duc d'Albe
avait déjà quitté les Pays-Bas.

Nous verrons chasque jour, au gré de leur *furie*,
Un carnage d'Anvers et cent autres turies ?

Pourtant, ce qui nous intéresse ici davantage, c'est une parfaite connaissance de la campagne de Maurice. Elle commence par un débarquement en Flandre :

Jà Flore, par six fois, de nouveau s'est parée
Depuis qu'un bel instinct de victoire assurée
Vous fit entrer en Flandre, et, costoyant ses bords,
Paver ses flots de naus et ses sables de morts ;

« costoyant ses bords » : c'est bien la marche par la côte, d'Ostende vers Nieuport, qui ouvre les opérations.

« Paver les flots de naus et les sables de morts »

Oui, la mer était couverte de navires faisant voile vers l'Yser et escortant les troupes en marche qui, du rivage, les suivaient des yeux.

« Paver les flots de naus et les sables de morts »

N'est-ce pas un rappel de choses vues au lendemain de la mêlée, car c'est dans le sable des dunes et de la plage que se livra le sanglant combat et que gisaient, glacés et rigides, les trois mille morts qu'abandonnait l'ennemi. Au même tableau répond cette plainte de l'Espagne :

Voyez mes bataillons à l'estran terracés,
Mes plus illustres fils à monceaux renversés.

Si nous n'avons pas affaire à la même exactitude que dans la pièce que nous analyserons plus tard, nous sommes loin cependant de la froide abstraction habituelle aux songes poétiques. L'horreur de la vision du champ de bataille et de ses monceaux de cadavres se trahit ici.

CHAPITRE V

RETRAITE DE FLANDRE. LES CAMPAGNES DE 1601 ET DE 1602.

Reprenons le fil des événements. Le stathouder rend grâces au ciel et fait entonner, en français, le psaume 116. Ainsi de Bèze et Marot, sur la grave polyphonie vocale d'un Bourgeois ou d'un Goudimel, célébraient la victoire hollandaise. Au reste, le fameux « *Wilhelmus* » n'était-il pas aussi un vieux chant historique français ?¹

Quoique Albert ait rallié sous Bruges ses troupes en déroute, Maurice fait, dès le 6 juillet, reprendre à toute son armée la direction de Nieupoort². L'essentiel était alors de s'emparer des places ; c'était la tactique hollandaise, celle qui convenait le mieux au tempérament obstiné de ce peuple, et, d'ailleurs, l'objectif primitif de Dunkerque n'était point abandonné.

De nouveau, on passe l'Yser et le grand chef va camper à l'ouest du chenal. Les soldats creusent des fossés et construisent des abris sous une pluie persistante. Le mauvais temps empêche les travaux d'approche, l'eau envahit les tranchées de l'Yser. Néanmoins, on arrive à dresser, à force de gabions, les emplacements de batterie : douze pièces au Nord-Ouest de la ville, quatre à l'Est. On perce une digue pour tenter d'inonder toute la région et interdire aux assiégés l'arrivée de renforts, mais la digue principale, qui protégeait tout le « métier » de Furnes, ne put être atteinte ; chaque jour, par la venue des troupes fraîches et par l'artillerie qu'il reçoit, on voit croître la résistance de l'assiégé.

L'ingénieur David d'Orléans est blessé au pied ; ses direc-

1. Voyez la démonstration du musicologue J. W. Enschedé, *Les Origines du Wilhelmus van Nassauwe*, dans le *Bulletin de la Commission de l'Histoire des Eglises wallonnes*, 2^e série, t. II, p. 341-386.

2. Pour ce qui suit, voir Duyck, t. II, p. 684-694.

tives vont manquer aux travaux du génie. Une éclipse de soleil, à midi, le 10 juillet, semble encore un mauvais présage ; dans le port les vaisseaux se heurtent sous un vent violent soufflant du Nord-Ouest. Toutes ces difficultés croissantes ne laissent pas de provoquer un certain flottement et les ordres sont suivis de contre-ordres. On retire quatre pièces, cela enlève confiance aux hommes, qui ne se sentent plus soutenus ; le généralissime même paraît découragé, d'autant plus qu'une pointe poussée vers Dixmude rencontre une forte opposition. Sans cesse enhardie, la garnison fait des sorties. Successivement, après en avoir délibéré avec les Etats, Maurice renvoie à Ostende ses douze pièces, puis quatre enseignes de Français, deux de Wallons, cinq de Frisons. Le 15 juillet enfin, il se résoud tout de bon à abandonner l'entreprise ; le 17, les dernières troupes s'embarquent sur des bateaux qui bientôt les ramènent dans Ostende, que les Etats Généraux, fort dépités, ont déjà quitté.

Le 1^{er} août 1600, le Stathouder envoie ses soldats en Zélande, ne laissant de Français et de Wallons que les compagnies Du Sau, Pomarède, du Buysson, François Marischal, Fr. Marlye, Gilson, sous le commandement de Du Sau. La compagnie de Schelandre est probablement avec le prince et, comme le reste du convoi, échappe à la menace des galères de l'Ecluse, que le mauvais temps empêche de déboucher du Zwijsn¹. Arrivés à Middelbourg, les Français restent en garnison en Zélande, ainsi que les Anglais. Furent-ils visités là par le marquis de Rohan, qui, avec son frère, arriva à La Haye, le 15 septembre, venant d'Italie, « après avoir passé par l'Allemagne et dans le dessein de se rendre en Angleterre et de voir ainsi du pays » ?² Nous ne savons, mais inutile de s'attarder à des hypothèses.

Le 30 septembre 1600, comme les députés, fatigués de la guerre, veulent licencier toutes les troupes « non réparties » (ongerepartieerde)³, le Stathouder, assisté du Conseil d'Etat, sorte de directoire exécutif, fait porter au compte de la province de Hollande, la compagnie colonelle de La Noue (150 hommes),

1. Baie aujourd'hui ensablée, à l'est de l'actuel Zeebrugge, et ayant servi jadis de rade à l'Ecluse.

2. Duyck, t. II, p. 734-743. On leur offrit, à la Haye, un banquet, le 3 octobre. Le récit de ce voyage nous a été conservé à la suite des *Mémoires du duc de Rohan...*, ensemble le *Voyage du mesme auteur, fait en Italie, Allemagne, Pais-Bas-Uni, Angleterre et Escosse, fait en l'an 1600*. A Paris, sur l'imprimé à Leyden, chez Louys Elzevir, 1661, 2 vol. in-12.

3. Sur ce terme, voir plus haut, p. 35, note 1.

et les compagnies Fourmentières, SCHELANDRE ¹, du Buysson, Verneuil et Hallart, chacune de 113 têtes.

Robert de Schelandre passe donc du service de la Généralité des Provinces-Unies, où nous l'avons vu figurer, dans le précédent document, au service de la riche province de Hollande qui, grâce aux droits d'entrée de ses grands ports : Rotterdam, Dordrecht, Amsterdam, Hoorn, Enkhuijzen, Zaandam, Monnikendam, et des impôts de ses cités industrielles : Leyde, Delft, Harlem, supportait à elle seule le plus lourd poids de la guerre ².

Comme l'écrivait déjà en 1593 à Scaliger, l'ambassadeur de France, Buzenval, « ces pays » ont « ce bonheur, par-dessus les aultres, que la guerre qui les aultres fait faner, les faict florir » ³.

La province maritime de Zélande en était, en second lieu, l'âme et le nerf. A elle échoient les compagnies Du Sau, Rocques, Brusse, du Puy, Dommarville, du Fort, du Hamelet, Denis et Madison, qui nous sont devenues familières aussi. Les compagnies de Pomarède, Massau, Hanicrot ressortiront à Groningue et à son Omland ou au « Pays et campagne » (Stad en Lande) comme on appelait cette province septentrionale, extrêmement particulariste et qui, avec la Frise, s'était donné un Stathouder séparé, le comte Guillaume-Louis.

L'année 1601, à laquelle correspond le sixième livre du *Journal* d'Antoine Duyck, n'a guère d'importance au point de vue des opérations militaires. La Noue n'ayant pas répondu, nous le savons, aux rappels successifs qu'on lui avait adressés et ayant écrit en dernier lieu qu'il ne reviendrait que si on lui accordait 1.200 livres par mois de trente jours ⁴, les Etats estimèrent ces prétentions intolérables, l'avisèrent qu'ils renonçaient à ses services et le relevaient de sa charge de colonel

1. Encore estropié par Duyck, t. II, p. 757, en Chilandre. Les autres noms sont orthographiés correctement ; l'ordre et l'effectif sont exactement ceux du budget de 1599 reproduit plus haut, p. 35.

2. Sur ces répartitions, les relations entre Etats de Hollande et Etats Généraux, voir, outre la grande *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk* du professeur de Leyde, P. J. Blok, en 4 vol. in-4°, 2^e éd., Leyde, A. W. Sijthoff (1912 à 1915), l'article de A. Waddington dans l'*Histoire générale* de Lavissee et Rambaud, t. VI, p. 469 et s. ; une remarquable synthèse de Lavissee dans l'*Histoire de France*, t. VII, 2^e partie, p. 211 sqq. et surtout : R. Fruin, *Geschiedenis der Staatsinstellingen in Nederland tot den val der Republiek* uitgegeven door D^r H. T. Colenbrander. La Haye, M. Nijhoff, 1901, 1 vol. in-8°.

3. Lettre de Buzenval du 2 janvier 1593, publiée à la p. 242, par Mr. P. C. Molhuysen dans ses *Bronnen tot de Geschiedenis der Leidsche Universiteit*, t. 1, 1574-1610. La Haye, M. Nijhoff, 1913, in-4°. (*Rijks-geschiedkundige Publicatien*, n° 20).

4. Duyck, t. III, p. 20.

pour la confier au seigneur de Chastillon, lequel était depuis un certain temps déjà dans le pays. Ce dernier prêta serment devant les Etats Généraux le 19 janvier.

Au début de juin, de grandes fêtes se préparent à Arnhem pour les fiançailles du comte Louis de Nassau avec la veuve du comte de Valkensteyn. Les banquets succèdent aux banquets, celui du comte de Hohenlohe à celui du comte de Solms et à ce dernier, celui de l'illustre fiancé. Mais toutes ces réjouissances ne sont que feintes destinées à tromper l'Espagnol et, tandis que le 6, dans la grande église de la capitale de la Gueldre, le comte Louis mène sa fiancée à l'autel, des péniches chargées de canons et de munitions couvrent les eaux jaunâtres du Rhin et les troupes se massent au « tolhuys » ou maison de péage, que la campagne de Louis XIV rendra célèbre en 1672.

Là, sont les Anglais avec 20 enseignes, là aussi les Français avec 14 enseignes : Chastillon, Dommarville, Du Sau, Brusse, Rocques, du Fort, Fourmentières, SCHELANDRE ¹, du Puy ², Pomarède, Du Buysson, Fulgous, du Hamelet et Hallart ³.

Les ponts jetés, tout ce monde traverse l'abondante Betuwe, les Français faisant partie de l'arrière-garde. Le 10 juin, Maurice met le siège devant Rhinberc, fortement occupé par don Loys Bernardo d'Avila ⁴. L'Espagnol fit trois sorties les 20, 24 et 28 juin et à chaque fois c'étaient les Français qui « avaient la garde ». A la première de ces sorties, Chastillon fut atteint à la cuisse. Le jeune colonel payait de sa personne. En ce même jour périrent le lieutenant du capitaine de Pomarède et un riche gentilhomme français nommé La Barre ⁵. Du Buysson fut blessé avec beaucoup d'autres. Rocques le fut à l'attaque du 24 juin 1601 et tomba aux mains de l'ennemi ainsi qu'un nommé La Caze, lieutenant de SCHELANDRE ⁶, dont la compagnie fut donc certainement engagée ce jour-là. Dommarville, lui, était tombé

1. Cf. Duyck, t. III, p. 66. Le nom de Schelandre apparaît cette fois sous la forme Filandre, qui doit être une erreur de lecture de M. Mulder.

2. Sans doute remis en liberté, voir plus haut, p. 44 n. 1.

3. Altéré en Hallert ; les autres noms sont également rectifiés d'après l'*Eedboek* (R. v. St., 1928), p. 16 (cf. pl. II).

4. Cf. van Meteren, trad. franç. de 1618, fol. 497. La forme originale du nom est Rheinberg, au sud de Wesel, dans les provinces rhénanes.

5. Duyck, t. III, p. 76.

6. Duyck, t. III, p. 80. Cette fois altéré en Slandre, altération voisine de celle que l'on trouve dans les documents lorrains où on lit parfois Schlandres, orthographe phonétique, car l'e de la première syllabe n'est pas un é. Duyck écrit : « een lieutenant van Slandre genaemt La Case ». Nous reverrons plus loin ce La Caze comme successeur de Robert de Schelandre, à la tête de la Compagnie.

dans une tranchée, où il s'était cassé la jambe, son porte-fanion était blessé également.

A la mine, Maurice fait sauter une contre-escarpe, où se jettent trois cents Français. Le 30 juillet, la garnison se rend avec les honneurs. C'est à ce moment qu'à l'armée de Son Excellence arrivent encore de France les fils du seigneur de Sancy et les fils du gouverneur de Thou, pour voir l'armée ¹.

Comme pendant chaque affaire sanglante, on a dû procéder à des remaniements et à des nominations; Fulgous ayant été tué ² le 16 juillet 1601, Maurice remit, le 19, sa compagnie « à un gentilhomme français, le seigneur de Béthune, de la maison de Melun, cousin du sieur de Rhosny » ³. C'est donc ici qu'apparaît pour la première fois, dans un document d'une authenticité certaine, ce parent de Sully, lequel nous a déjà occupé.

Quant à la compagnie de feu Jonas Durant, le prince la réserve, parce qu'il aurait voulu la donner à un noble français nommé Ceridos, beau-frère du seigneur van Asperen et que les Wallons avaient pris en grippe, mais il finit par la confier, le 22, au lieutenant de Durant, Wassé ou Harincourt, un Wallon, cousin de Marquette ⁴.

Comme Henri de Coligny, seigneur de Chastillon, veut être où l'on se bat, il demande à être envoyé à Ostende. Il emmène six enseignes de Français, quatre de Frisons, cinq d'Allemands, quatre d'Ecosseis et quatre de Wallons; il sera sous François Vere, qui y dirige la défense depuis longtemps.

Le 16 août, il lève l'ancre à Dordrecht pour cingler vers la Flandre. Il n'est en vue de Blankenbergh que le 22, et ne pénètre dans le port d'Ostendé que le 24. On lui fait savoir qu'on n'a

1. Duyck, t. III, p. 117. Mulder a lu Saucy pour Sancy. J'ignore qui sont ces jeunes gens; en tous cas, il ne faut pas identifier l'un d'eux avec le malheureux ami de Cinq-Mars, car François-Auguste de Thou, fils aîné de Jacques-Auguste, l'historien, ne naquit qu'en 1607.

2. Enterré à Wesel, le 18, ainsi que Jonas Durant (Duyck, t. III, p. 101). A la même page, Duyck signale l'arrivée d'un gentilhomme nommé La Mouillerie.

3. Duyck, t. III, p. 103 : « den heere van Bethune uyten huyse van Melun, een neeff vanden heere van Rhosny ». En hollandais « neef » signifie à la fois neveu et cousin, mais ici le doute n'est pas possible, il s'agit de Léonidas de Béthune, fils de François, seigneur de Congy. On distingue dans la grande maison de Béthune, la branche de Rosny à laquelle appartient Maximilien, baron de Rosny, duc de Sully depuis 1606, et la branche de Congy à laquelle appartiennent Florestan de Béthune et ses deux fils, Léonidas et Cyrus, dont il sera question ici. Cf. Eugène et Emile Haag, *La France Protestante*, 2^e éd., p. Henri Bordier (arrêtée au t. VI, au mot Gasparin); Paris, Fischbacher, 1879, in-8°, t. II, article Béthune, col. 479 à 494.

4. Duyck, t. III, p. 105.

pas besoin de lui ni de ses 23 enseignes. Il en renvoie donc 17 en Zélande, mais réussit à se faire admettre avec ses six compagnies françaises ¹.

C'est une puissante place forte qu'Ostende. De simple hâvre de pêcheurs, incapable de rivaliser avec l'Ecluse, elle est devenue, depuis la capitulation d'Anvers (17 août 1585), le seul point d'appui que les Etats Généraux possédassent encore dans les Pays-Bas méridionaux, qu'ils n'ont pas perdu l'espoir de ramener à eux. L'Angleterre ne s'intéresse pas moins à son sort que la Zélande et la Hollande ². On flanqua la place de tant de fossés et de contrescarpes, qu'elle passa à bon droit, dès 1600, pour imprenable entre toutes.

C'est pourquoi l'archiduc Albert a écrit à Henri IV en un mouvement d'orgueil : « Je m'en vois prendre Ostende ! ». A quoi Henri, éclatant de rire, s'écria : « Ventre Sint Gry prendre Oisteynde ! » ³ Mais cela ne fait qu'échauffer le désir de l'archiduc.

A peine débarqué, Chastillon veut être partout. Comme l'ennemi ne bouge point, lui et ses Français insistent, le 10 septembre 1601, pour qu'on parte à l'assaut ⁴, ce qui, à la plupart, semble imprudent, parce que les tranchées ennemies étaient « hautes et bien armées ». « Or, comme il faisait une ronde avec d'autres de ces messieurs, pour se rendre compte ou essayer de persuader ses compagnons du point d'où pourrait partir l'attaque et de la façon de l'exécuter, un boulet lui emporta la tête. » Nous avons lu les détails de cette mort. « Plusieurs avaient prédit cette fin en le voyant partir en reconnaissance, tant il était d'un tempérament de feu et tant il avait de cœur à la besogne. On regretta beaucoup qu'il eût si prématurément perdu la vie, parce qu'il semblait franc et loyal et très dévoué à la religion, dont il devait être, en France, l'espoir et le soutien. Peut-être était-il trop prompt et trop impétueux pour faire un prudent général, ce que l'on ne devient qu'à la longue, mais il eut au moins l'honneur de tomber, au service, et en témoignant de son dévouement à la cause. » ⁵

1. Duyck, t. III, p. 128-132. Les compagnies du Fort, Fourmentières, du Buysson, tiennent garnison à Rhinberc.

2. Van Meteren, trad. fr., de 1618, fol. 498.

3. Duyck, t. III, p. 107. En français dans le texte.

4. Duyck, t. III, p. 144.

5. D'après Duyck, t. III, p. 135. C'est sur le « Santhil », position dont il sera question plus loin (n° 1 de notre planche VII), que Chastillon est tombé. (Van Meteren, fol. 499). Pomarède fut tué le 22 septembre 1601. Cf. Duyck, t. III, p. 161-162 et aussi fol. 19 r° de l'*Histoire remarquable et véritable de ce qui s'est passé chacun jour*

« Que de belle bravoure se déploya ici, et tout cela avec si peu de peur, raconte van Meteren, qu'on a jamais rien veu de semblable, car il sembloit que la coustume eust osté toute crainte ¹. » Et les nôtres sourient au péril : « Un soldat ayant achapté un pain et le monstrant à d'autres, en l'élevant en hault, un boulet en emporta la moitié et retint encore le reste en sa main tellement qu'il se mit à dire que c'estoit un vray coup de soldat, de ce qu'il luy avoit encore laissé la plus grande partie. » A côté de l'insouciance française devant le danger, le flegme britannique : « Un gentilhomme anglois, aagé d'environ vingt ans, estant en uie sortie, eust le bras droit emporté, qu'il ramassa luy mesme, et le fit emporter avec lui ches le Chirurgien ; comme on l'eust pansé, sans en estre malade ², il print ce bras en sa main gauche et l'emporta en son logis, disant que c'estoit ce bras qui, à disné, avoit servi les autres ³. »

Robert de Schelandre était-il auprès du jeune Henri de Coligny quand celui-ci mourut ? Rocques en tous cas se trouvait à Ostende ⁴. C'est vers cette date que Robert semble avoir signé, en-dessous de du Puy, que son frère célébrera l'année suivante dans ses vers, le registre des serments du Conseil d'Etat conservé au *Rijksarchieff* à La Haye ⁵.

Continuons à suivre la chronique de Duyck. Le 26 octobre 1601, Schelandre est certainement revenu en Hollande, car, à cette

au siège de la ville d'Ostende... A Paris, Jérémie Périer, 1604, in-16. C'est à la fin du jeune colonel que se rapporte le poème « sur la Mort de M. de Chastillon », qui figure au fol. 62^o de l'Album de Louise de Coligny à la Bibliothèque Royale de La Haye, du moins si l'on admet les arguments du regretté A. G. van Hamel (*L'Album de Louise de Coligny*. Extr. de la *Revue d'Histoire littéraire de la France* d'avril-juin 1903).

1. Van Meteren, fol. 499 verso. Un Français, parlant de ses camarades et des officiers hollandais, disait : « Il paraît qu'ils vont à la mort comme s'ils devoient resusciter le lendemain et comme s'ils avoient une autre vie dans leur coffre » ; cité par le Jhr. C. A. van Sypesteyn, *Het merkwaardig Beleg van Ostende* ; La Haye, W. P. van Stockum, 1887, in-12, p. 12, n. 2. Dans un tableau, dressé par l'auteur à la fin du volume, figure, à la p. 128, de *Chalandre*, comme resté vivant, et, à la p. 131, *Schelandre*, comme ayant été tué au siège d'Ostende. Dans le même tableau, David d'Orléans étant porté parmi les tués, alors qu'il est mort à quatre-vingt-deux ans, le 22 avril 1652 (Cf. F. Nagtglas, *Zelandia illustrata...* Middelbourg, Altorffer, 1880, 2 vol. in-8°, t. II, p. 448), on ne peut se fier en toute sécurité aux renseignements de M. van Sypesteyn, qui parle aussi, en 1600, de François de la Noue, tué en 1591 (p. 28-29).

2. Sans qu'il en fût incommodé.

3. Van Meteren, f^o 499 v^o.

4. Duyck, t. III, p. 234-5. Selon van Meteren (F^o 500^o), Chastillon aurait emmené avec lui 23 compagnies françaises, mais cela n'est rien moins que sûr, étant donné le récit de Duyck rapporté plus haut. J'ai trouvé aux Archives de l'Etat, à La Haye (S^t-Gen, 4725, Lias Lopende, 1602) une requête signée par les capitaines Rocques, Hamelet, Hallart, du Puy et Silve, relative à leur solde d'Ostende et tendant à « faire fayre leurs descomptes depuis le XX^e aust 1601 jusqu'au III^e mars 1602. »

5. *Eedboek*, Raad van Staate, n^o 1928, p. 17 (cf. notre pl. II a).

date, sa compagnie fait partie des 53 enseignes rassemblées pour aller assiéger Weert en Limbourg¹. Le « Fiscaal » les énumère par les noms de leurs capitaines : Fourmentières, du Fort, Du Sau, du Buysson, Dommarville, Brusse, Bethune et SCHELANDRE. Il les appelle encore les Français de Chastillon, malgré la disparition de leur chef, mais il a soin de préciser que c'est Du Sau, comme étant le plus ancien capitaine, qui les commande.

Bientôt, on résolut de changer de destination et on alla mettre le siège devant Bois-le-Duc ; l'objectif stratégique est toujours le même, faire une diversion pour attirer l'ennemi et dégager Ostende, tout en s'emparant d'une ville, capitale de la Meyerie et qui était la clé du Brabant septentrional. Il était si difficile de la forcer « qu'on l'appeloit Bolduc la pucelle² ».

Dès le début des opérations, le 5 novembre, probablement devant la porte de Vucht, « le capitaine SCHELANDRE reçoit une balle de mousquet dans la poitrine, non sans péril pour sa vie »³. Il a payé l'impôt du sang. Le 20 novembre, périrent un gentilhomme nommé de L'Essart, trois soldats et un sergent français⁴.

Toutes ces pertes et le froid de plus en plus vif affaiblissent le moral de la troupe. Toujours est-il que, pour reprendre un mot cher à Bassompierre, le siège se porta bien puisqu'il fut levé le 27 novembre, et elle pourrait être de Jean de Schelandre cette inscription latine laissée à Vucht : « Ce n'est pas l'épée d'Albert mais le froid et la glace qui sauvèrent Bois-le-Duc assiégée⁵. » Duyck omet de dire où les Français prirent leurs

1. Duyck, t. III, p. 180. Il cite à tort Pomarède, tué à Ostende, le 22 septembre (cf. III, 161-2). Schelandre est orthographié cette fois : Chalandre. Notons encore un exemple d'altération de noms français chez Duyck (t. III, p. 385) : le président Jainnin pour Jeannin, ailleurs il écrit Jamijn (p. 341).

2. Cf. *Mémoires de Frédéric Henri* (attribués à Constantin Huygens), Amsterdam, P. Humbert, 1733, 1 vol. in-4^e, p. 61. Ce n'est que le 14 septembre 1629 que le prince d'Orange réussit à s'emparer de la ville. A ce siège, se distingua le frère aîné de Turenne, le duc de Bouillon, à la tête d'un corps d'armée (*Op. cit.*, p. 58). Viterval, devenu sergent-major, c'est-à-dire sorte de Maréchal de Camp, y fut tué (*ibid.*, p. 73), de même que le colonel Jean-Antoine de Saint-Simon, baron de Courtomer. (*Ibid.*, p. 101).

L'autre clé du Brabant, Bréda, étant déjà aux mains des Etats depuis le 4 mars 1590, cf. van Goor (Th. Ernst), *Beschrijving der stad en lande van Breda*; La Haye, 1744, 1 vol. in-fol., p. 11. Reprise par Spinola et ses Espagnols; le 2 juin 1625, elle retomba aux mains de Frédéric-Henri le 14 décembre 1636. (Cf. Waddington, *La République des Provinces-Unies*, etc., t. I, p. 295-296).

3. *Journal* de Duyck, t. III, p. 190 : « Den capiteyn SALANDRE werd met een mousquet in de borst geschoten, niet sonder pericule ».

4. Duyck, t. III, p. 207.

5. Duyck, t. III, p. 215 : « Non Ducis obsessæ servavit moenia Silvæ Alberti gladius, frigida sed glacies. »

quartiers d'hiver et où Robert se remit de sa grave blessure, mais une pièce manuscrite inédite, annexée à une lettre de Maurice de Nassau, datée du 3 décembre 1601 et ayant trait aux compagnies à pied et à cheval qui ont été en campagne avec lui (St. Gen. 4722), montre que c'est à Berg-op-Zoom que Schelandre est en garnison à ce moment-là. Voici ce tableau des cantonnements des diverses compagnies françaises. Toutes, affirme Maurice, dans sa lettre du 30 novembre, sont trop harassées pour pouvoir partir pour Ostende :

2 Décembre 1601.

Compagnien die te velde geweest en zoo zij nu in garnisoen gesonden zijn.

FRANCOYSCHÉ :

Cap ⁿ Dussau	binnen Gorinchem
de compnie van wijlen den heer van Chastillon.	binnen Vianen
Dommarville	Ter Goude
Brusse	Amersfort
Le Fort	Asperen
de heere van Bethune	Heukelum
Formentieres	Woudrichem
CHALANDRE	Bergen op Zoom
Buisson	Heusden ¹ .

Robert doit être encore à Berg-op-Zoom, au moment où le Commissaire des Etats, Bomberghen, reçoit, pour lui, à Middelbourg, une vingtaine de recrues, à qui il paye, pour leur transport et leur solde, entre le 26 avril et le 13 mai 1602, la somme de 39 livres :

25 May

Aen 20 nyeuwe aengekomen voor de compie van
Capⁿ CHELANDER, zedert den voors. 26 aprilis
totten 13 May ende hunne schipvracht..... XXXIX £².

1. Obligeamment communiqué par M. van Rosmalen, attaché aux Archives de l'Etat à La Haye.

2. St. Gen. 4725. Lias lopende. « Staetken van de Ontfanch ende Vuytgheven van de Commissaris Bomberghen »... Aen Recrentten. On y mentionne encore les compagnies de Béthune, de Montmartin, de Sarocques et Selidos. Dans la lettre de Bomberghen au Conseil d'Etat, datée de Middelbourg, 17 mai 1602, et dont le compte ci-dessus n'est qu'une annexe, on lit : « Op t sluyten vande poorten zyn alhier gearriveert de Capiteynen Sarroques ende Selidos met eenige soldaten daeraff ick alsnoch de nombre nyet en weet, maer cleyn is, nae Ick verstaec ende eenighe van capn. CHELANDER. Morgen vroeg moeten die by my komen om opgeschreven te worden ende gheinrolleert ; daerna moet Ick gaen naer Arnuyden om aen die van Capn. Montmartin hunne leeninghe te gheven. » La mention qui, dans le compte, concerne

C'est à Berg-op-Zoom que Jean de Schelandre, accompagnant son frère Robert, aura pu se rendre compte des effets de la ruée des flots sur les digues, telle qu'il la décrit dans le *Modelle de la Stuartide* (Brit. Museum, 16 E xxxiii, fol. 18 r^o) :

Ainsi le Roy de la plaine escumeuse
 Alla frapper la carène odieuse
 Du mesme outil qui souvent met à fonds
 Le grand travail des digues et des ponts,
 Pour escarter les Holandoises villes
 Parmi les flots et les sables mobiles.

Mais sa présence aux côtés de son frère sera bientôt attestée par des arguments plus décisifs.

Le thème stratégique arrêté pour l'offensive du printemps était une grande expédition en Brabant, en direction de Louvain et de Bruxelles, toujours dans le dessein de diminuer la pression qui s'exerce sur Ostende, et cela en attirant sur les frontières septentrionales du Brabant les forces ennemies. « Le prince Maurice, écrit van Meteren, ne se trouvoit guere enclin à ce voyage ¹, mais bien quelques uns des Etats avec le colonnel Veer ², qui, pour ce fait, avoit esté en Angleterre. La Reyne se monstra fort libérale tant à envoyer des gens qu'à envoyer de l'argent. Le Roy de France se monstra aussi fort enclin, tellement que le prince Maurice avec le reste y consentit aussi. »

Dès mars, commencent les premiers mouvements de troupes et les premiers préparatifs. A Ostende, le général Vere passe une revue, le 3, et s'embarque, le jour même, pour la Hollande, avec dix des enseignes de feu Chastillon et de van Loon ³. Le 16 février déjà, le lieutenant colonel Dommarville était rentré de France à La Haye, annonçant de la part du roi

ce dernier, est celle-ci : « Aen cp. van Mons. Montmartin... VIII^c IIII^{xx} V f. 1. s. IX d. A propos de La Haye, il est dit : « Aen 18 nyeuwe overgekomen tot recreue van de comp. van wylen cap. Foriant (?), jegenwoordigt van capiteyn La Haye, zedert den 26 Aprills totten 15 May ende hunne schipvracht : IIII^{xx} VII f. »

1. Van Meteren, fol. 513 recto. Ceci est confirmé par notre ambassadeur Buzenval, qui écrit, à la date du 24 juillet 1601 : « M. le Prince Maurice m'avoit fait toucher au doigt la difficulté ou plus tost l'impossibilité de l'entreprise ». *Archives d'Orange-Nassau*, 2^e série, t. II, p. 144, cité par M. Mulder dans son édition du *Journal de Duyck*, t. III, p. 381, n. 1.

2. En réalité, le général. Il était colonel général et on lui donne souvent le premier titre seulement.

3. Duyck, t. III, p. 318.

(Henri IV) un subside de trois cent mille couronnes dont l'ambassadeur Buzenval allait incessamment apporter le tiers ¹.

Cependant les capitaines Piset et Jacques de Visé s'occupent à recruter une cornette de cuirassiers dans le pays de Liège et en Lorraine jusqu'aux environs de Metz ². D'autre part, sept gentilshommes français sont envoyés en France même, pour faire des recrues destinées à porter le régiment français à 21 enseignes et chaque compagnie à 150 hommes. Leurs noms sont Saint-Hilaire, Vitenvall, Sarocques, Ceridos, Montmartin, Gonnevet et Sancy ³, tous camarades de Robert de Schelandre. Nous les retrouverons à leur retour. En les attendant, on procède, le 16 avril 1602, à un regroupement des unités et, comme le frère de feu Chastillon tarde à arriver, on les répartit en deux régiments, dont Dommarville aura l'un, avec le capitaine Rocques⁴ pour lieutenant-colonel, et dont l'autre échoira au seigneur de Béthune (Léonidas), avec le capitaine Du Sau pour lieutenant-colonel, les colonels au traitement de 400 fl. par mois, les lieutenants-colonels à 100 livres par mois de trente jours ⁵.

Une fois de plus, le point de rassemblement des Français est le fameux *tolhuys*, à la bifurcation du Rhin, en amont de Nimègue. Le 17, le généralissime passe la revue de ses troupes. Il n'y a pas moins de quarante-huit enseignes d'Anglais, soit six mille sept cent trente-six hommes, répartis en deux régiments, celui du général Vere et de son frère Horatio ; dix enseignes de Dommarville, soit 1.291 hommes ; dix enseignes de Français sous Béthune, soit 1.217 hommes ; au total, avec les Ecossais d'Edmond, les Frisons du comte Guillaume-Louis et du comte Frédéric-Henri, les Allemands du comte Ernest-Casimir, 18.942 hommes, dont 17.000 combattants ⁶. Il s'y vient ajouter le régiment de cavalerie de Maurice, celui de Hohenlohe, celui de La Salle, etc.

1. Duyck, t. III, p. 308.

2. Duyck, t. III, p. 312. Duyck écrit Viset au lieu de Visé. *Ibid.*, p. 354. Au commencement de mai 1602, arrive Jacques de Visé avec deux nouvelles compagnies ainsi qu'Adam Mulqueau et ses fantassins. Voir aux Archives de l'Etat à La Haye, Resolutie Staten General, 28, A° 1602, 23 avril, fol. 134 r°.

3. Duyck, t. III, p. 321 écrit Vuytenval et Mon Martijn. A la date du 9 mai 1602, il signale (p. 356) le débarquement en Zélande de quelques-unes des compagnies nouvellement levées et, à la date du 28, l'arrivée du reste. (*Ibid.*, p. 370).

4. Duyck, t. III, p. 341.

5. Duyck, t. III, p. 342. A la page 345, est signalée la mort, le 27 avril 1602, à Ostende, du capitaine Fourmentières, bel homme et courageux, dont la compagnie passe à La Haye son lieutenant.

6. Duyck, t. III, p. 391.

SCHELANDRE est dans le régiment de Béthune avec Du Sau, du Fort, du Hamelet, du Puy, du Buysson, Ceridos, Vitenval et Montmartin, ce qui donne les dix enseignes. Sous Dommarville sont : Rocques, Brusse, Hallart, Sancy, Silve, du Motet, La Haye ¹, Sarocques, Saint-Hilaire, donc encore dix enseignes.

Le 18 juin, ce qui était alors une immense armée, s'ébranla, avec, comme point de direction, Saint-Trond. Cette ville limbourgeoise se trouvait dans le pays de Liège, mais la neutralité de l'évêque était de celles dont lui-même faisait bon marché, pourvu que les ravitaillements qu'il aurait à fournir à toutes ces troupes hérétiques lui fussent grassement payés.

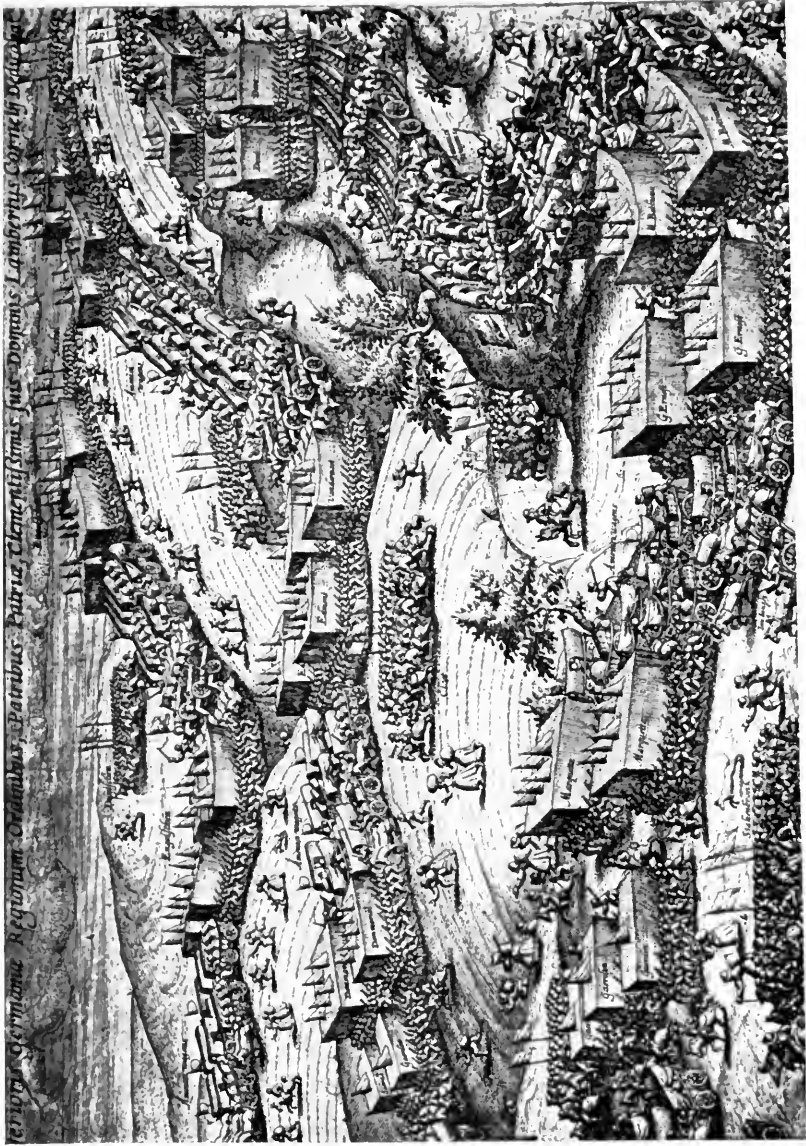
Le 21 et le lendemain ², le comte Ernest s'emploie à jeter un pont sur la Meuse à la hauteur de Moock. L'armée est répartie en trois corps, dont l'un est sous Maurice, l'autre sous Guillaume et, nominalement, sous le jeune Henri-Frédéric, que son oncle initie au rôle de chef d'armée, Vere étant à la tête du troisième. Ils négligent, sur leur droite, la forteresse de Grave et, sur leur gauche, les places fortes de Venlo et de Ruremonde, toutes trois aux mains des Espagnols, qui les ont laissés passer. C'est tout au plus si, du haut de ses remparts, Venlo leur lâche au passage une ou deux salves de coups de canon. On a quelque difficulté à s'approvisionner. Les Anglais dévorent trop vite la ration de pain qui leur avait été assignée pour dix jours et, sans pain, ils ne peuvent avancer. On a peur de la maraude et les députés de Liège sont venus supplier le Prince de ne pas rançonner le pays et de maintenir la discipline pendant le passage sur le territoire liégeois. Cependant, on apprend que l'ennemi se concentre à Tirlemont sous l'«*Almirante*» d'Aragon avec près de 8.000 hommes et de 3.000 chevaux, des transfuges disent même 8.000 fantassins et 5.000 cavaliers, peut-être pour effrayer Son Excellence.

Le 2 juillet, la question du pain ayant été finalement résolue par des moyens de fortune, l'armée de Maurice atteint Luydt, sur la rive gauche de la Meuse, Maeseyck et Maestricht. Certains Français, notamment dans le régiment de Béthune, désertent, parce que «*beaucoup d'entre eux étaient des papistes. Son Excellence les fait rattraper ou abattre à coups de fusil*» ³.

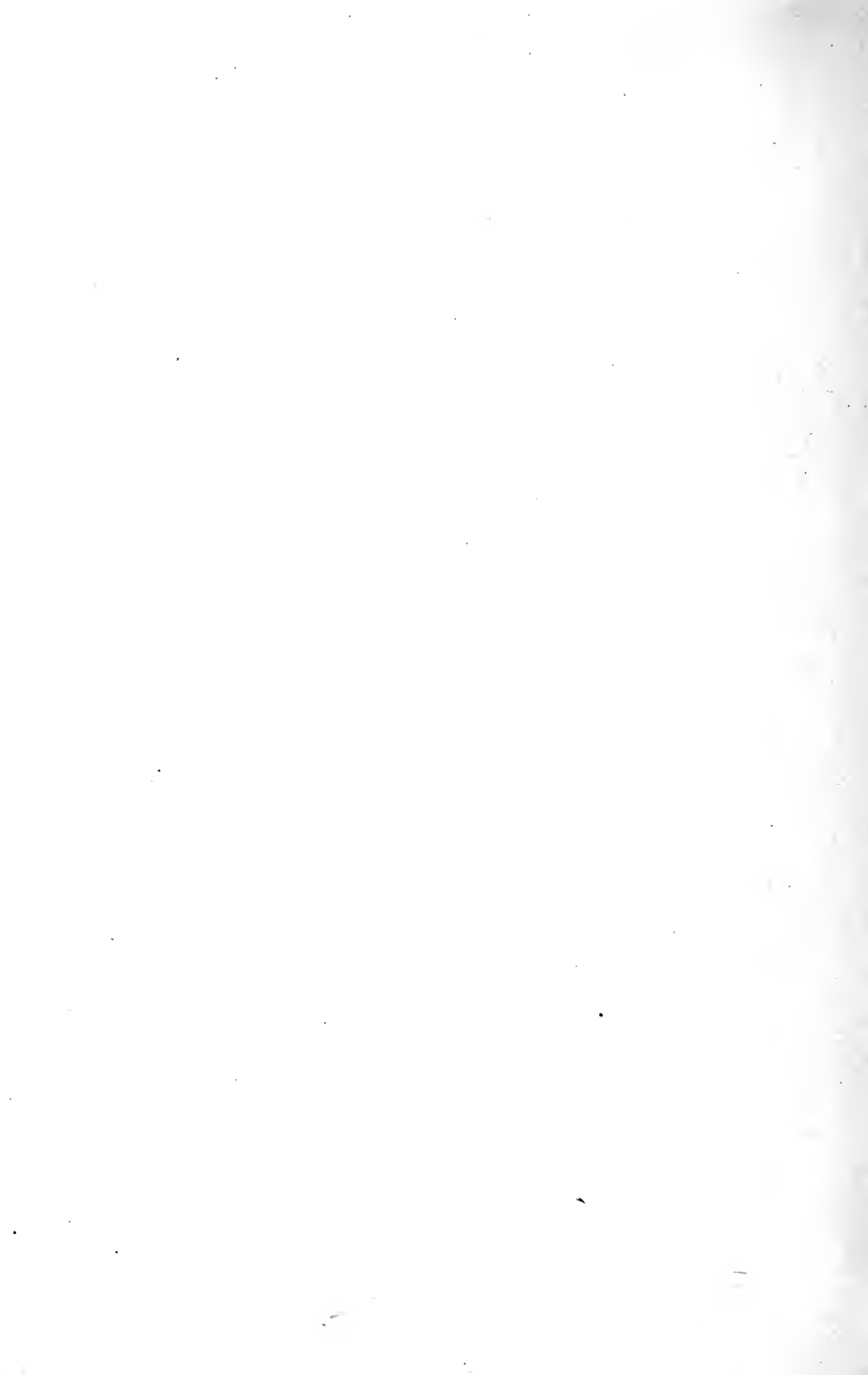
¹ 1. Duyck, t. III, p. 391, écrit par erreur Brus au lieu de Brusse, Saucy au lieu de Sancy, La Hay, au lieu de La Haye.

² 2. Duyck, t. III, p. 394.

³ 3. Tout ceci d'après le *Journal* de Duyck, t. III, p. 397 à 415



LA CAMPAGNE DE 1603 (RÉGIMENTS FRANÇAIS : BÉTHUNE ET DOMMARVILLE).
(D'après une gravure de Lambert Cornelis: imprimée en 1663. Cabinet des Estampes d'Amsterdam, Collection Muller, n° 1178).



Le 4 juillet, l'armée campe aux environs de Tongres, dans le Limbourg liégeois, où un vrai magasin de vivres a été depuis longtemps créé à son intention, mais les bourgeois hésitent fort à ouvrir leurs portes à ce monde un peu trop turbulent. On arrive alors aux environs de Saint-Trond, ville « neutrale »¹, qu'on dépasse, n'y laissant pénétrer que les vivandiers et les cantinières.

Avançant encore, Maurice parvient sur la rive droite de la petite Gête, où il se met en bataille². Sa cavalerie seule la franchit pour reconnaître l'ennemi, qu'elle trouve retranché sur des collines couvrant Tirlemont ; mais l'adversaire reste immobile et ne se préoccupe même pas de disperser les estradiots. Il est visible qu'il refuse d'accepter le combat que lui offrent les Etats et ceux-ci ne savent ni s'il faut pousser outre, vers Louvain et Bruxelles, ayant sur les flancs la constante menace d'une armée intacte de 16 à 17.000 hommes, ni s'il faut se replier et alors s'amuser à quelque siège en Gueldre espagnole. C'est à cette seconde alternative que députés et chefs militaires se résolvent et, le 10 juillet déjà, la puissante armée bat en retraite sur Hasselt³; suivie à bonne distance par l'« Amirante » d'Aragon qui l'observe, mais ce dernier oblique bientôt vers Diest.

Maurice, n'étant pas même inquiété par l'ennemi, ne tarda pas à arriver à destination. Le 28 juillet, il s'établit à l'est de Grave, à la ferme de Gasel, tandis que Guillaume et Vere campent à l'ouest. On fait amener, de Gennepe, les pontons qui ont servi à l'aller et on jette une passerelle sur la Meuse, en amont de la ville, un grand pont devant être construit, par la suite, en aval.

Grave avait été assez bien mis en état de défense, par crainte d'un coup de main, lorsque l'armée hollandaise s'était ébranlée en juin, mais on achevait encore le « courador » ou chemin de ronde couvert. La ville et la plus grande partie de ses défenses

1. Richelieu appelle Wittenhorst un gentilhomme « neutral ». Cf. Waddington, *op. cit.*, t. I, p. 346, n. 1. On peut suivre ces diverses étapes dans *Le Théâtre de la guerre* ; Amsterdam, Pierre Mortier, s. d., *atlas portatif du voyageur pour les dix-sept provinces des Pays-Bas* par le S^r Sanson ; 1 vol. in-12, voir carte 8 ou notre Planche finale. Les corps d'armée et même les compagnies françaises sont indiqués sur le plan, signalé par M. Fr. Muller dans son catalogue comme rarissime (n° 1178), et reproduit ici, pl. V, d'après l'exemplaire, probablement unique, du cabinet des Estampes d'Amsterdam. Le fleuve est bien représenté dans l'estampe 1180^a de la Collection Muller.

2. Duyck, t. III, p. 412-3.

3. Duyck, t. III, p. 414-5.

étaient situées sur la rive gauche ou méridionale de la Meuse, mais, sur la rive droite, une sorte de demi-lune la protégeait. C'est cette demi-lune que le comte Ernest eut ordre de réduire d'abord ¹. Il la canonne avec sa batterie de six demi-canon, au point que les pionniers et les défenseurs espagnols ne tardèrent pas à l'abandonner, tandis que Vere se retranche à l'ouest et le comte Guillaume au sud. Le stathouder ayant reçu des Etats, le 23 juillet, l'autorisation qu'il attendait, ordonne d'achever autour de la ville une circonvallation ininterrompue.

Cependant l'amirante d'Aragon, don Francisco de Mendoza, se décide à tenter quelque chose pour délivrer Grave, dont il s'approche lentement en descendant la Meuse. Heureusement, le 31 juillet, le comte de Hohenlohe a amené de diverses garnisons un renfort d'infanterie ², qui vient à point pour remplacer le comte Ernest et les siens (compagnies du Fort, Marischal, du Motet), qu'il a fallu, dès le 28, envoyer garder Rhinbere ³.

Le stathouder, par ordre des Etats, passe, le 4 août 1602, la revue de ses troupes. La compagnie-colonelle de Béthune ne compte plus que 177 hommes, celle de son lieutenant-colonel Du Sau, 107, celle de SCHELANDRE, 105, de du Hamelet, 103, de du Puy, 103, de du Buisson, 102, de Céridos, 91, de Viterval, 120, de Montmartin, 105 ⁴. Le régiment de Dommarville n'a pas moins fondu, puisque sa compagnie-colonelle n'a plus que 173 hommes, celle de son lieutenant-colonel Rocques, 118, de Brusse, 68, de Hallart, 91, de Silve, 107, de La Haye, 86, de Sancy, 122, de Sarroques, 114, de Saint-Hilaire, 104.

Le soir même, Maurice, de son quartier d'Esteren, près de la digue de la Meuse, commence les approches. Le comte Guillaume fait de même, le long des « fromenteux seillons », comme dira Schelandre, au sud de la Hampoorte et Vere, le long de la Meuse, en aval et à l'ouest de la cité ⁵.

C'est Béthune, le chef de Schelandre, qui sollicita et obtint

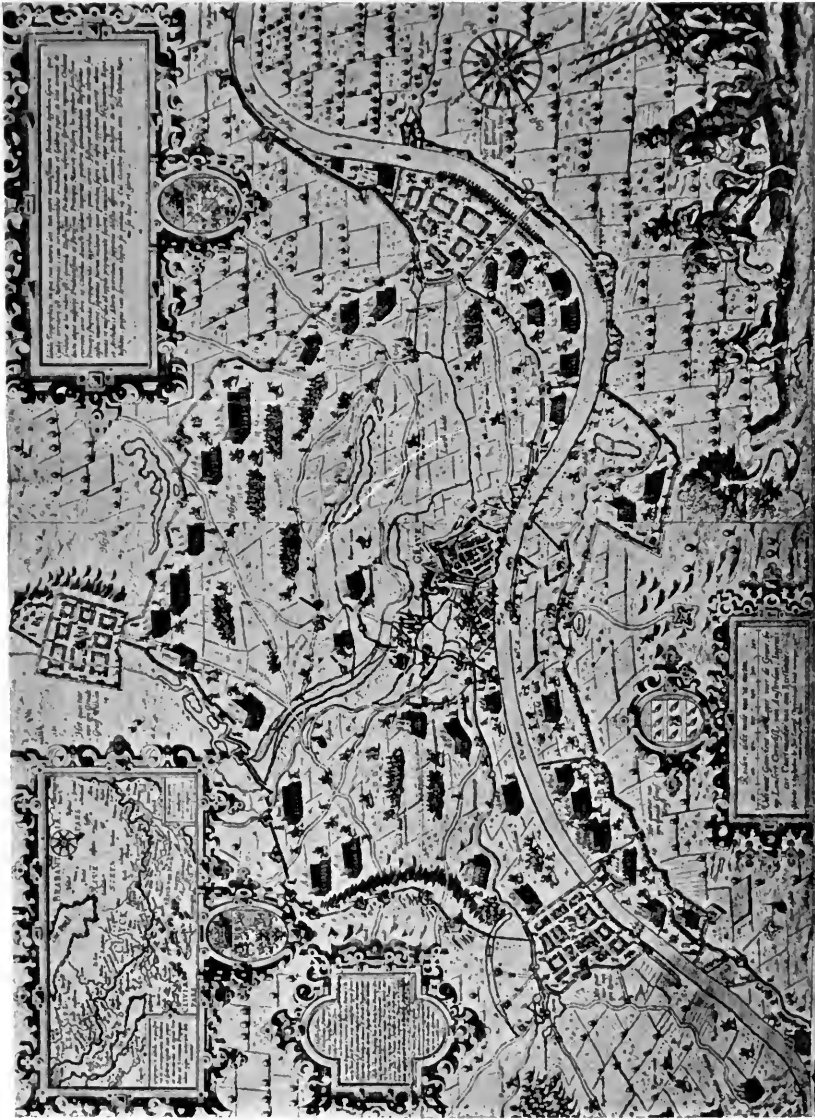
1. Van Meteren, fol. 515 r^o.

2. Duyck, t. III, p. 430.

3. Duyck, t. III, p. 428. D'Aubigné (*Histoire Universelle*, éd. de Ruble, t. VII, p. 259) écrit Rimberg et M. de Ruble, en note, Rhinberg. L'orthographe adoptée ici est celle de la traduction de van Meteren.

4. Duyck, t. III, p. 432. Il orthographie cette fois, presque correctement, SCHELANDRE, forme qu'adoptent Louise de Coligny dans ses lettres et A. d'Aubigné (*Hist. Univ.*, éd. de Ruble, t. VII, p. 163) ; par contre, il altère Dussau en Dessau, Ceridos en Seridos, Viterval en Vitteval, Montmartin en Montmartijn.

5. Suivre sur le plan (pl. VI) où les quartiers généraux des chefs sont indiqués.



LE SIÈGE DE GRAVE EN 1607.
(D'après une gravure de Lambert Cornelisz. Cabinet des Estampes d'Amsterdam, Collection Muller, n° 1182).

l'honneur d'ouvrir la première sape ¹. L'assiégé ne reste pas immobile : dans une sortie, le 8 août, il tue à Hallart son lieutenant, un sergent, quinze soldats et lui blesse 36 hommes, ce qui réduisait la compagnie de plus de la moitié de son effectif ².

« L'Amirante », continuant à descendre la Meuse, en longeant la rive gauche avec son gros et la rive droite avec une flanc-garde, est déjà, le 10 août, à Grand-Linde ³. La partie de l'armée de Maurice, qui s'appuie à la Meuse, à l'est de la ville, depuis Gasel jusqu'à Esteren, c'est-à-dire les corps de Béthune et de Hohenlohe, vont devoir, en partie, faire face en arrière et seront pris entre les feux de la forteresse et ceux de l'agresseur.

Si celui-ci montre un peu de mordant, la situation, incontestablement, peut devenir périlleuse. Maurice, qui garde toujours son sang-froid, fait élever des parapets également dans la direction de l'assaillant et y met du canon ⁴. Après minuit, on double les petits postes. Le comte Ernest avec du Motet, le Maire, Marischal, etc., a été rappelé précipitamment de Rhinberc.

De Houmen, sur la rive droite, au marais du sud de Grand-Linde, l'« Admirante » ⁵ se retranche pour garantir sa ligne de bataille. Pleins de l'espoir d'une prompte délivrance, les assiégés s'agitent. Dans le secteur français, un certain corps de garde passe plusieurs fois de mains en mains, non sans pertes pour nous, puisque le capitaine du Hamelet est blessé au côté et le capitaine du Buysson à l'épaule. Le 22 août, un mouvement se manifeste dans le camp de l'« Amirante » ⁶, où s'élève une grande rumeur. Maurice est inquiet et multiplie ses rondes. Il apprend que, dans les tranchées anglaises, Vere a été blessé au visage, sous l'œil, par une balle perdue : personne, même de sa nation, ne le plaint, parce qu'il était arrogant, méprisait ses hommes et les payait mal. Ils auraient autant aimé le voir tué ⁷.

Le soir, dans le camp hollandais, le bruit court, répandu on ne sait par qui, que l'ennemi va déclencher une attaque de nuit et tous les hommes de Son Excellence s'arment. Vers les onze heures, l'Espagnol ouvre le feu, et c'est un grondement qui va

1. Duyck, t. III, p. 433.

2. Duyck, t. III, p. 439.

3. Duyck, t. III, p. 441.

4. *Ibidem*.

5. « Almirante », amiral, en espagnol.

6. Duyck, t. III, p. 451.

7. *Ibidem*.

se prolonger, mais, vers les deux heures, on le voit mettre le feu à son camp, ce qui laisse supposer qu'il bat en retraite. Cette même nuit, le pauvre du HAMELET meurt de ses blessures.

Dans la matinée du 23, des transfuges apportent la nouvelle que l'ennemi se retire¹, protégé aux vues par un épais brouillard, qui empêche la poursuite, mais, le soir, la brume s'étant dissipée, le Stathouder occupe les lignes et le camp de François de Mendoza ; on n'entendra plus parler de lui.

Le siège continue, avec ses sanglantes alternatives d'attaques et de contre-attaques, d'assauts et de travaux du génie. Les Français, s'exposent, le 27 août, à une surprise où ils laissent le capitaine Montmartin, qui reste parmi les morts².

Pressé d'en finir et débarrassé de toute inquiétude sur ses derrières, Maurice, aidé de ses ingénieurs, pousse vivement les approches, que creusent des paysans réquisitionnés de partout³.

Le 6 septembre, le capitaine DU PUY est tué, tandis que le capitaine Jacques de Visé et un lieutenant de Céridos sont blessés et faits prisonniers, en s'emparant d'une demi-lune qu'ils doivent bientôt abandonner, y étant pris d'enfilade par le feu de l'adversaire. Du Sau est blessé le 9. Ce même jour, comme on avait fait sauter une mine, le capitaine LA GRAVELLE, qui venait de succéder à du Hamelet, s'établit dans l'entonnoir et y tombe sous une balle de mousquet⁴. L'assiégeant continue à avancer à la mine et à la sape et, cette fois, il parvient à se maintenir dans la demi-lune qui avait coûté la vie à Du Puy.

Le 18 septembre, l'assiégé se sentant de plus en plus pressé de toute part, envoie, à midi, un tambour avec une lettre, pour offrir la reddition⁵. Les capitaines Hallart, Rassard et Le Prince, pénètrent dans la ville pour discuter de l'armistice et de la capitulation, qui est signée le 19 : la garnison sera autorisée

1. Duyck, t. III, p. 452. Cf. surtout au Rijkssarchief (*Lias Lopende*, St. Gen. 4726) la lettre de Maurice de Nassau aux États : « Gisteren morghen, ontrent twee uren voor den daghe, is den Admirante van Aragon... met zyn leger opgebroken », etc. La lettre est datée du 24 août 1602.

2. Duyck, t. III, p. 457.

3. Andries de Roy, l'ingénieur, tué, a été remplacé (Duyck, t. III, p. 443). On lira sa signature en-dessous de celle de Schelandre, pl. II^a.

4. Duyck, t. III, p. 467.

5. Duyck, t. III, p. 476 et s. Texte de la capitulation, en français, dans *Lias Lopende* (St. Gen. 4727), 19 septembre 1602.

à sortir le lendemain, avec armes et bagages, pour rejoindre à Diest l'armée de l' « Amirante ».

Le célèbre pasteur Wtenbogaert fit, dans Grave, un sermon en français, suivi d'actions de grâces ¹.

Le 21 septembre, une immense revue termine l'heureuse entreprise du « maistre ouvrier en ce mestier » ². Béthune y paraît à la tête de ses 145 hommes ³, Du Sau, avec 80, la Grange avec 60, SCHELANDRE ⁴, avec 60 aussi, au lieu de ses 105 du début du siège et de ses 113 du commencement de la campagne. La compagnie Du Puy, qui a perdu son chef, est passée de 103 à 53 têtes; du Buysson a encore 90 hommes, Céridos 58, Vitenval 75, Cuissy 59, du Fort 86 ⁵.

Dans le régiment de Dommarville, c'est sa propre compagnie qui a fait les pertes les plus sévères, puisqu'il n'a plus sous la main que 39 soldats. Il en reste 97 à de Rocques, 93 à Brusse, 70 à Hallart, 88 à Silve, 112 à du Motet, 64 à La Haye, 85 à Sancy, 76 à Sarocque.

L'ensemble donne 4.625 cavaliers et 12.322 fantassins ⁶ : ce qui restait des 18.942 hommes du début; tout ce monde fut embarqué sur la Meuse, le dernier jour de septembre. On n'a pas grand détail sur la dislocation des troupes, mais les compa-

1. Ce ne peut être naturellement le 12, date indiquée par Fredrich van Vervou dans son journal intitulé : *Enige Gedenckweerdige geschiedenissen...*, etc., édité par *Hel Provinciaal Friesch Genootschap...* Leeuwarden, Suringar, 1841, 1 vol. in-8°, p. 138 : « Den 12 septembris is deur Johannem Vtenbogaert, een wel begaefft predicant, ene predicatie in de Graeff, gedaen nae de waere Gereformeerde religie. Dese predicant is van Utrecht geboren ende reysert gemeenliken alle jaeren met Sijne Excellentie int leger, prediket ordinaerlijcken in de Fransche tael, somtijts oyck in Niderduyts ». Sur ce fameux pasteur « remonstrant » ou « Arminien », voir *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, t. II, col. 1469 et s.

2. C'est ainsi que l'ambassadeur d'Angleterre à La Haye, Winwood, qualifie Maurice dans sa lettre à Salisbury du 22 août 1610, citée par Dalton (Ch.), *Life and times of... Sir Edward Cecil...* (Londres, 1885, 8°), p. 195 : « The honour of the conduct of the siege, no man will detract from the Count Maurice who is the maistre ouvrier in that mestier ».

3. Il en avait, au début, 117, et Du Sau, 107; voir plus haut.

4. Orthographié Schelandre par Duyck. Celui-ci fait l'état de cette « Monstering » au t. III, p. 482-483.

5. Les nouveaux capitaines sont La Grange et Cuissy au lieu de du Hamelet et Montmartin tués. Que Cuissy ait remplacé Montmartin, c'est ce qui résulte du tableau de payement d'octobre 1602 (lectum, 18 october 1602), St. Gen. Lias Lopende 4727. Ce tableau ne comprend que quelques noms :

Franche Compen	
Cap. Sancy	V C £. [500 livres]
Sarocques	V C £.
St. Hillaire	IV C £.
Seridos.....	III C £.
Vitanval	IV C £.
Cuissy voor Montmartin.....	III C £.
Somma van de Franchouen : II M V C £. [2.500 livres].	

6. Duyck, t. III, p. 488.

gnies de Béthune, de Viterval, du Motet, Céridos, Cuissy, Sancy, Saint-Hilaire, du Fort, sont expédiées à Ostende où elles débarquent, par un vent favorable, le 25 octobre ¹.

1. Duyck, t. III, p. 498.

CHAPITRE VI

L' « ODE PINDARIQUE » DE JEAN DE SCHELANDRE SUR LE « VOYAGE FAIT PAR L'ARMÉE DES ETATS DE HOLLANDE..., L'AN 1602 » ET « LA PRISE DE GRAVE ».

Voilà tout ce que nous apprennent, sur la campagne d'été 1602, les chroniques et autres documents historiques. Écoutons maintenant parler ou chanter le poète.

Ce n'est rien de moins qu'une *Ode Pindarique* que Jean de Schelandre consacre au *Voyage fait par l'armée des Estats de Hollande au Pais de Liege, l'an 1602* et à *La Prise de Grave* ¹.

Le mot de *voyage*, au sens d'entreprise militaire, n'a rien qui doive étonner. C'est celui dont se sert le traducteur ² de van Meteren au début de son récit : *Voyage du prince Maurice en Brabant aux mois de juin et de juillet*. Le Père Monet, dans son *Abrégé du parallèle des langues françoise et latine* ³, en 1635, ne le connaît plus dans ce sens, mais il est courant au moyen-âge et jusque dans la première décade du XVII^e siècle ⁴.

Le choix du sujet est déjà un peu surprenant, car, nous l'avons vu, l'expédition de 1602 n'eut rien de glorieux et n'eut

1. Le titre complet est *Ode pindarique sur le voyage fait par l'armée des Estats de Hollande au Pais de Liege l'an 1602. Item sur la prise de Grave*. Le poème figure à la page 43 de l'édition de *Tyr et Sidon* de 1608 (Bibliothèque de l'Arsenal), voir aussi Pièces justificatives n° 11.

2. Jean de La Haye, fol. 514 v^o.

3. 5^e édition, in-4^o.

4. Cf. les exemples donnés dans F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. VIII (1895), p. 278-9, verbo : *voyage*. Le troisième sens donné est : *expédition militaire, croisade (veage de la croix)* : « A quele quantité de gens d'armes me porés vous servir en ce voiage. » (Froissart, *Chroniques*, VI, 218, éd. Luce). Ni M. Edm. Huguet dans son utile *Petit glossaire des Classiques français du XVII^e siècle* (Paris, Hachette, 1907, 1 vol. in-12^o), ni M. Lalanne, dans son *Lexique de la langue de Malherbe*, au t. V de son édition des *Œuvres*, n'ont enregistré cette signification du mot *voyage* ; cependant c'est celle qu'il faut lui donner dans le titre de l'Ode : *Au roi Henri le Grand sur l'heureux succès du voyage de Sedan*, où il s'agit de l'expédition de 1606 contre le duc de Bouillon (*Œuvres de Malherbe*, éd. Lalanne, t. I, p. 87). Au contraire, une pièce précédente, de 1605 (*ibid.*, p. 69), et qui se rapporte à un voyage au sens ordinaire du mot, est intitulée : *Prière pour le roi Henri le Grand, allant en Limousin*.

aucun retentissement, mais c'est surtout le titre qui frappe, car il révèle, au premier examen, une sérieuse information historique et politique.

L'armée est bien, en effet, celle des Etats¹ et non celle de Maurice et l'offensive n'ayant guère dépassé la petite Gête, Schelandre est ici plus rigoureux que van Meteren parlant d'un « voyage » en Brabant. Les villes auprès desquelles on campa, sont toutes à l'évêque de Liège, mais il fallait être singulièrement versé dans les enclaves, proéminences et bizarre configuration de sa Principauté, pour savoir que des cités limbourgeoises et flamandes de langue, comme Saint-Trond, Tongres, Hasselt en dépendaient.

L'exactitude de la date est moins frappante, mais c'est en suivant le texte, strophe par strophe, que l'étonnement augmente.

La strophe I semble annoncer cet enthousiasme à froid qui caractérise la plupart des odes historiques du temps ; les accessoires mythologiques et l'imitation de la *Pléiade* n'y font point défaut. L'eau de la source Hippocrène et le double sommet du Parnasse y voisinent avec Apollo. Il ne manque vraiment que le chœur des Muses.

Dès l'antistrophe, il est question, comme dans le titre,

du grand voyage
Où ce nourrisson de Mars
Conduisoit nos estendards,
Maurice, honneur de nostre aage.

La suite annonce la deuxième partie du poème, le siège de Grave. L'exposition est parfaite, un peu scolastique, mais très française par sa netteté :

Puis je veux chanter comment
D'un terreux retranchement,

EPODE

Cest Heros tant brave
Brida l'Amirand.

1. Schelandre aurait pu ajouter « Généraux », car ce ne sont pas uniquement les Etats de Hollande qui ont organisé ce « voyage », dont pourtant ils sont l'âme, mais de ces derniers dépend la compagnie de Robert de Schelandre.

L'« Amirand », c'est l'amiral d'Aragon, « l'Almirante¹ », comme disent les chroniqueurs, empruntant le mot espagnol, Francisco de Mendoza, terreur de la Chrétienté², fait prisonnier à la bataille de Nieuport en 1600, mais qui, libéré en 1602, avait repris le commandement de l'armée.

Par la strophe II, nous n'apprendrons rien, si ce n'est que Jean de Schelandre a trop lu Ronsard dont il pratique encore, avec excès, les agaçants et mièvres diminutifs. Ce sont « faultettes mignardelettes »³ :

Là dans la verte ramée
Se nichoit maint oyselet ;
Un petit zephir follet,
Caressant sa Flore aymée,
Frisoit son poil nouvellet
D'un souspir mignardelet.

L'antistrophe expose par contre, avec une rigueur qui ne laisse rien à désirer, l'objectif stratégique. Il s'agit d'opérer une diversion qui fera lâcher prise au « chapeau rouge », c'est à-dire à l'archiduc Albert, le cardinal-infant, et sauvera Ostende :

Les Etats trop ennuyez
De voir que le chapeau rouge
D'entour Oostende⁴ ne bouge,
Siegant ses murs poudroyés,
Mettent leurs gens en campagne,
Pour faire prise quitter
A ces corneilles d'Espagne.
Le Brabant nous traversons
Et droit à Liege passons.

On aura souligné le « nous » qui indique la présence de l'auteur parmi les troupes, mais ces deux derniers vers ont besoin d'être commentés. C'est bien par l'Est du Brabant septentrional⁵ que les troupes s'acheminèrent vers le Limbourg liégeois.

1. Van Meteren écrit « l'admirante », cf. fol. 514 verso, mais ce *d*, pas plus que *l* devant *m* ne se prononçait en français.

2. Bor, *Vervolch van de Nederlantsche Oorloghen*, 37^e l., fol. 41 v^o, où l'on verra son portrait. Il y en a un de Ravesteyn au Rijksmuseum à Amsterdam.

3. Expression citée par F. Brunot dans un paragraphe de son *Histoire de la langue française*, t. II, p. 193-194, auquel il faut se reporter sur ce point.

4. On remarquera cette orthographe flamande, que je me garde bien de corriger. Cf. le vers de la *Stuartide* (de 1611), p. 71 :

Du bon Pilotte Oostene * qui contoit.

* [en marge] fondateur d'Ostende.

5. Cf. encore van Meteren, fol. 513 v^o : « Comme l'armée *devoit* marcher en Brabant, les Etats des Provinces Unies firent imprimer et publier une certaine déclaration... »

EPODE

Sous tant de charettes
 La terre fremist
 Et le ciel gemist
 Au son des trompettes.
 La Meuse ne peût,
 Par nous retenue,
 Payer son tribut
 A la mer chenue.

« Sous tant de charettes » : « bien trois mille chariots de service, écrit van Meteren ¹, tant pour mener le bagage qu'autrement, et à chasque chariot il y avoit trois chevaux. » Faut-il s'étonner « si la terre fremist »; surtout sous le roulement des douze « demy-cansons », des trois pièces de campagne, de leurs affûts et de leurs caissons ² ?

Ce sont les lourds pontons de Moock, mandés de Gennepe qui ont, pendant le long défilé, empêché la Meuse d'aller rejoindre la mer blanche d'écume.

L'Aragonnois, un peu froid,
 Ne nous osant entreprendre
 En plain camp, nous vint attendre
 Sur un malaisé destroit :
 Pour nous arrester, il gaigne
 Le trop avantageux bord
 D'un petit fleuve qui dort
 Près d'une large campagne
 Et, pour bouclier contre nous,
 Se targua de son flot doux.

Excellent exposé de la position tactique et qui est d'un homme du métier. Il est bien vrai que si l'Aragonnois, appelé plus haut « l'Amirand », avait eu plus d'esprit d'offensive, il eût dispersé le camp de Maurice sous Tongres ou Saint-Trond. Qu'il ait préféré s'abriter derrière « Un petit fleuve qui dort » ³, c'est-à-dire la Petite Gête, pour se borner à couvrir Tirlemont, cela est non moins incontestable.

La comparaison de l'Amiral d'Aragon avec une vache luttant contre un lionceau, qui est naturellement Maurice, est de moins bon goût :

1. Fol. 513 r°.

2. Fol. 513 v°.

3. Ce fleuve est représenté dans l'estampe 1183^a de la Collection Muller au Cabinet des Estampes d'Amsterdam.

Ainsi pourroit quelquefois
 Une paresseuse vache
 Braver la mine bravache
 Du plus fier Hoste des bois,
 Sur le seuil de son estable,
 Quand, de pied ferme attendant,
 D'un lionceau gros grondant ¹
 La fureur espouvantable,
 Luy presente seulement
 Un front armé durement.

EPODE

Lionceau qui crève,
 Bouillant de courroux,
 Qui son poitral roux
 Herissant esleve,
 Qui les flancs se bat
 Des nœuds de sa queue,
 Huchant au combat
 La beste cornüe.

Ce qui suit est mieux, car nous quittons les comparaisons plus ou moins poétiques pour le terrain solide de la réalité :

Son Excellence voyant
 Sa prime en reprise vaine ²,
 S'estant campé dans la plaine,
 L'ennemy va deffiant.
 Desja le genest a l'erte,
 A pleins naseaux hannissant,
 Fougueux, l'oreille dressant,
 Frappe du pied l'herbe verte,

1. Voilà qui sent son Du Bartas, et il n'était pas difficile de trouver aux Pays-Bas un exemplaire de ses œuvres. Cf. A. Beekman, *Influence de Du Bartas sur la littérature néerlandaise*, thèse de Doctorat de l'Université, Faculté des Lettres de Poitiers; Poitiers, A. Masson, 1912, 1 vol. in-8° et nos 1789 à 1797 du *Manuel bibliographique* de G. Lanson.

Le *gros grondant* est exactement calqué sur le « *sto-flottant séjour* », les « *sou-soufflantes voiles* », « le feu *pe-petillant* » et autres gentillesses, dont le bon poète de la *Semaine* était assurément très fier. (Cf. Haag, *La France Protestante*, 1^{re} éd., t. IX, p. 126-7). Citons, à ce propos, ce passage caractéristique du *Barbon* de Guez de Balzac (*Œuvres*, éd. de 1665, t. II, p. 702) : « Il tient que l'enthousiasme de la Poesie françoise a cessé depuis qu'on ne dit plus la *Terre porte-moissons* et le *Ciel porte-flambeaux*, depuis qu'on n'use plus de la *sto-flottante Mer* et de la *clo-clotante poule*. Il ne trouve rien de meilleur dans les Œuvres de Ronsard, que sa chère Entelechie, quand il parle à sa Maïstresse, que son amelette Ronsardelette, quand il veut changer de caractère et passer du grave au delicat. »

2. *Prime* et *reprise* peuvent être tous les deux des termes de jeu aussi bien que des termes d'escrime, mais je pencherais pour cette dernière hypothèse à raison du contexte. Litttré définit : « 3) *prime*, la première garde ou position, qui est celle où le corps se rencontre en achevant de tirer l'épée ». Le sens serait donc : « Maurice, voyant que sa prime ne conduirait pas à une reprise ou à un engagement. »

Eschauffé d'un beau desir
De combattre à son plaisir.

Et il est exact que Maurice, campé dans la plaine sur la rive droite de la petite Gête, tandis que l'ennemi occupe les hauteurs de la rive gauche, le harcèle et le provoque de sa cavalerie frémissante. Le reste de l'armée n'est pas moins impatient de combattre,

Mais ceste belle espérance,
Naissant au cœur des soldats,
Enfin ne succeda pas ¹.
L'autre, manquant d'assurance,
Comme un renard casanier,
Se tapit en son terrier.

EPODE

Bien qu'égal de nombre

(sans doute, puisqu'il a plus de 16 à 17.000 hommes) ²

Son peu de valeur
Le met en frayeur
D'un second encombre.

C'est l'amer souvenir de sa défaite à Nieupoort qui le rend si capon :

Ce tant brusqu'abord,
Suivi de victoire
Aux champs de Nieupoort
Lui vient en mémoire.

STROPHE V

Trois fois l'astre Delien
Fraya sur nous sa carrière...

Ainsi se trouvent désignées les trois journées des 7, 8 et 9 juin, que les adversaires ont passées à s'observer ³. La « quatriesme nuit », le « grand Cesar de Nassaux », pendant son sommeil, a une vision. Ici le chroniqueur d'occasion redevient poète. Mars présente au Prince le pommeau d'une épée et l'immense « targe » ou bouclier que le dieu tient du bras gauche, couvre

1. Ne réussit pas, sens bien connu.

2. Cf. Duyck, t. III, p. 413.

3. Cf. Duyck, t. III, p. 410.

De son ombre large
 Les murs importants
 D'une place forte
 Que jà, de longtemps,
 Un prestre menace...¹.

C'est Ostende serré de près par Albert. Mars désigne une forteresse en Gueldre (c'est-à-dire Grave), qui consolera le héros de s'être vu refuser la bataille qu'il offrait :

Dresse la pointe guerrière
 De tes indontez soldats
 Contre quelque forteresse
 Et, vivement guerroyant,
 Va, la Gueldre nettoyant
 De ceste engeance traistresse,
 Puis que le sort envieux
 N'a pas secondé tes vœux.

« L'Hercule des Hollandois » obéit à cette inspiration du ciel et

Tous ses drapeaux il remeine
 Vers la forte garnison
 Qui garde en toute saison.

EPODE

De Grave les terres.

« Remeine » indique assez que l'armée a refait en sens inverse le chemin qu'elle a déjà parcouru. En langage militaire cela s'appelle une retraite, qu'on nommera stratégique, si l'on veut embellir la chose.

Et comme un Autour
 Estend à l'entour
 Quatre fortes serres
 Sur cette perdrix
 Qui, fort desirable,
 A beaucoup d'esprits
 Sembloit imprenable.

Il est permis de ne pas goûter non plus cette nouvelle comparaison, du moins celle de la perdrix, mais les « quatre serres » désignent au contraire, avec une rigueur suffisante, les quatre

1. Plus loin on précisera :

Ne craignant Albert
 Ny son Isabelle.

corps du comte Ernest, du comte Guillaume, de Vere et de Maurice lui-même ¹. Leurs quartiers généraux sont inscrits en toutes lettres sur notre planché VI. Au reste, si l'on doutait de cette interprétation, la strophe VIII suffirait à la justifier.

Sur les fromenteux seillons,
Près de l'ombreuse feuillade,
Logea sa belle brigade,
Cinq aguerris bataillons,
Mais sur la plaine jonchée,
Près des marets limoneux,
De Guillaume, sage preux,
La bande y fut retranchée
Et du beau Prince Henry
Aussi bien né que nourri.

L' « ombreuse feuillade », ce sont les bosquets près desquels est établi le quartier de Son Excellence. Le graveur n'a eu garde de les oublier. Que Guillaume-Louis, le stathouder de Frise, guidant le jeune prince, qui était le demi-frère et le successeur désigné de Maurice et qui tenait de Henri IV son prénom, ait retranché ses troupes près des marais (*moeras*), situés au sud de la place, rien de plus exact ². Bien né, le fils de Louise de Coligny et du Taciturne l'était et si on le dit bien « nourri », c'est-à-dire bien éduqué, c'est à Dommarville qu'en revient le mérite ³.

Mais Schelandre, avec une pointe d'orgueil national, n'oublie pas de célébrer les indomptables Français :

Là, sur toute nation,
Parmy cette grande armée,
Parust la fleur renommée
Des nepveux de Francion,
La noblesse aux armes duites ⁴,
Des indontables François,
Qui, par La Noue ⁵ autrefois
Et par Chastillon conduites,

1. Cf. van Meteren, fol. 515 r^o et Duyck, t. III, p. 437.

2. Cf. Duyck, t. III, p. 434 et 445 ; se reporter aussi au plan (pl. VI, où les marais sont indiqués par le mot hollandais « moeras », au sud de la ville, c'est à dire en haut sur le plan).

3. Henri est le vrai nom du Prince et celui que lui donnent alors tous ses contemporains ; ce n'est qu'après son accession au stathoudérat qu'on l'appela, le plus souvent, Frédéric-Henri.

4. Participe passé du verbe « duire ». Le mot est encore dans le dictionnaire de l'Académie de 1696, cité par Littré, verbo, *duit*, avec le sens de « façonné, dressé ».

5. Le texte de 1608 porte La Neue, simple faute d'impression.

De Dommarville despend,
Digne d'un fardeau si grand.

Les quatre derniers vers résument toute l'histoire des unités françaises, telle qu'elle a été exposée plus haut : la formation du régiment sous Odet de La Noue autrefois, c'est-à-dire de 1599 à 1601 ; Chastillon qui lui succède, de janvier 1601 à la mort, en septembre de la même année, suivi par Dommarville qui, cependant, ne s'en voit confier que la moitié, l'autre devant former le régiment de Léonidas de Béthune.

Comment ce dernier serait-il oublié, puisqu'il est le chef de Jean de Schelandre qui lui voue, cela se sent dans ses vers, l'affectueuse et familière admiration que les Français ont toujours professée pour leurs supérieurs :

Et de ce Béthune¹,
De qui le Démon
Promet à son nom
Plus belle fortune,
De qui le grand cœur,
Plein de belle audace,
Seconde l'honneur
De sa noble race.

Cette louange est méritée, puisque Béthune sollicita et obtint, nous l'avons vu, la faveur d'ouvrir les premières approches. Assez loin de lui, à l'ouest de Grave, sont les camarades anglais :

Plus loin de là sont butez²
Les fantassins d'Angleterre.

« Plus loin » serait vague, si le chroniqueur-poète n'ajoutait aussitôt :

Où la Hollandoise terre
Jette les commoditez.
Par ce lieu, la providence
Des Senateurs bien liguez,
Sur les soldats fatiguez,
Espandit toute abondance.

Cela n'est pas très joliment dit, mais il s'agit d'une chose dont l'utilité exclut tout lyrisme, c'est le ravitaillement. « Commo-

1. Le « de » s'explique par le verbe de l'antistrophe. Simplifiée, la phrase serait : La noblesse qui, autrefois commandée par La Noue et puis par Chastillon, dépend aujourd'hui de Dommarville et de Béthune. Rien de plus exact (cf. pl. V).

2. Retranchés. Cf. Duyck, t. III, p. 421, 427 et le plan (pl. VI) « het quartier van den generael Francisco Veer ».

ditez », selon le P. Monet ¹, signifie « aisance de bien, suffisante abondance de richesses » et en effet, c'est du côté du quartier général de Vere, en aval de la place, que sont amarrés les bateaux envoyés par les commissaires des vivres pour la nourriture des troupes, comme il se voit sur le plan (pl. VI), où on lit l'inscription « amonitie schepen » ².

Les deux vers qui terminent la strophe peuvent être une allusion à la terreur qu'inspirait le général anglais Vere, dont la méthode était de se faire craindre plutôt que de se faire aimer ³ :

Là les superbes Anglois
Tremblent, grand Veer, sous ta voix ⁴.

Il n'y en a pas moins là l'expression d'une admiration sincère pour l'auteur des *Commentaries*, le défenseur d'Ostende, un maître homme de guerre.

Non moins véritable sans doute est le sentiment de vénération qu'inspire au poète, le comte Ernest, c'est-à-dire Ernest-Casimir ⁵ de la maison de Nassau, né à Dillenburg, en 1573, et qui, en 1620, devait succéder à son frère Guillaume-Louis comme stathouder de Frise. Il prit une part active, avec Maurice, au premier siège de Rhinberc, en 1597 (20 août) ⁶. C'est ce qui lui vaut dans notre pièce, le titre de « des Julesques l'honneur », ce qui veut dire l'honneur du pays de Juliers, légère erreur géographique, Rhinberc étant dans le pays de Clèves à sept lieues du duché de

1. *Abrégé du Parallèle des Langues françoise et latine*, 5^e éd. Paris, 1635, in-4^o.

2. Cf. van Meteren, fol. 515 r^o : « Le Comte Guillaume de Nassau estoit campé du costé méridional de la ville et les Anglois sous le Général Veer, du costé occidental, où l'on dressa encore un pont sur la rivière. Incontinent beaucoup de bateaux d'Hollande y arrivèrent avec toute sorte de vivres. » Sur l'estampe 1183^e de la collection Muller, on lit, au même endroit, une inscription plus précise : « Victuallie en amonitieschepen ».

3. Dans une lettre en français (Lias Lopende St. Gen. 4729 ; Archives de La Haye), Vere se plaint de l'indulgence des conseils de guerre à l'égard de ses officiers « mes capitaines, convaincus d'avoir voulu mutiner leurs soldats, de m'avoir mal traité de parolles et menacé ma personne, etc. »

4. L'édition de 1608 imprime « VVer ». Van Meteren (par exemple fol. 673 r^o) et beaucoup de documents manuscrits orthographient Veer. La vraie forme est Vere. Cf. Clements R. Markham, *The Fighting Veres...* Londres, Sampson, etc., 1888, 1 vol. in-8^o. La campagne de 1602 y est fort mal racontée, la blessure de Vere le priva de toute participation aux opérations militaires ultérieures. « Cest habille et sage seigneur mourut le 8 septembre 1609 » (van Meteren, fol. 673 r^o). Sur sa tombe, à Westminster, on grava cette curieuse épitaphe :

When Vere sought Death, arm'd with his sword and sheild,
Death was afraid to meet him in the Feild ;
But when his weapon he had laid aside,
Death, like a coward, stroke him, and he dy'd.

(Camden, *Remains*, cité par Dalton, *Sir Edward Cecil*, p. 401).

5. On trouvera sur lui une notice du professeur Blok, dans le *Nieuw Nederl. Biogr. Woordenboek*, t. I, col. 833-834.

6. Cf. *Histoire de Belgique* de Pirenne, t. IV, p. 213.

Juliers ¹. Il n'importe, c'est là qu'il fut blessé à la main ; il était brave et ferme : « Constant » était sa devise ; il est la souche de la branche frisonne des Nassau, d'où descend la reine actuelle des Pays-Bas. Ce ne sont donc pas vaines flatteries, en dépit de l'incontestable échec qu'il subit au début de la bataille de Nieuport, à la tête de l'avant-garde, que les vers suivants :

Mais des Julesques ² l'honneur,
 Ernest, le miroir des Princes,
 L'Achille de ces provinces,
 Et d'Espagne la frayeur,
 Peuple la digue terreuse
 Et le petit fort quitté,
 Séparé de la cité
 D'un seul contour de la Meuse.

Exposé minutieux des premières opérations du siège. Il suffit de jeter un coup d'œil sur un plan de la forteresse de Grave, tel qu'on le trouve par exemple, dans le *Tegenwoordige Staat der Vereenigde Nederlanden* ³ ou sur celui de notre pl. VI, pour voir que, si la cité entière est massée sur la rive gauche, au sud de la Meuse, elle est néanmoins gardée sur la rive droite, au nord, par des ouvrages avancés, une demi-lune, qui la protège contre une attaque partie du Rhin. Il n'y a pas jusqu'au détail du « contour », qui ne soit conforme à la réalité, car le cours de la Meuse n'est pas rectiligne en cet endroit, mais forme une légère courbe.

Nous avons vu, en suivant simplement le récit de Duyck, que c'est à Ernest, que fut confiée la tâche de réduire cette demi-lune, que les défenseurs, vivement canonnés, ne tardèrent pas à quitter (22 juillet)⁴. Il y a bien là aussi une « digue terreuse ».

La suite retrace l'investissement complet de la place par une ceinture de retranchements continus :

Tous ces quartiers au dehors
 Furent conjoincts en un corps.

Van Meteren ⁵ parle à peine autrement, mais avec moins de

1. Carte 29 du *Théâtre de la Guerre* de Sanson, cité plus haut.

2. Dans l'édition de 1608, p. 8, Julesques. C'est une faute d'impression.

3. Amsterdam, Isaac Tirion, 1740, in-8°, 2^e vol., en face de la p. 268.

4. Duyck, t. III, p. 422-423.

5. Fol. 515 r°. Il est bon de noter que la traduction citée ici n'a paru qu'en 1618 et que Schelandre n'a pu l'utiliser pour sa pièce composée sans doute dès 1602 et publiée en 1608.

concision : « On mit incontinent toute diligence à retrencher le camp et les retrenchements, et si fort qu'on n'en avoit point veü beaucoup de semblables auparavant. Le fossé estoit de la profondeur d'une picque et demye et tous les Boulevarts flancoyent l'un sur l'autre avec beaucoup de redouttes et de petits Forts, qui n'estoyent qu'à un traict de Mousquet l'un de l'autre. Il y en avoit bien soixante ou septante qui estoyent comme les Tours et Chasteaux à l'entour d'une ville bien munie d'artillerie, chasque quartier¹ estoit ainsi retrenché tout à l'entour, et chasque retrenchement estoit aussi grand que la ville mesme, *et estoyent joints l'un à l'autre*. La longueur, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, estoit bien d'une demy-lieue d'Allemagne, sans compter ce qui estoit de l'autre costé de la rivière, où il y avoit aussi de tels et semblables retrenchemens, depuis un pont jusques à l'autre, presque aussi de la longueur d'une lieüe. »

Ceci justifie les termes de l'épode de la strophe IX :

Si longue muraille,
Tant de garnisons,
Fermant de gasons
Un champ de bataille,
Rompirent le cours
De leur admirande
Menant au secours
Multitude grande,

Nous touchons là à l'événement le plus sensationnel qui interrompt la monotonie du siège : la tentative de dégagement opérée par l' « Almirante » d'Aragon, Francisco de Mendoza, dont il a été question plus haut. Les Français n'aiment pas la guerre de tranchées, ils ne la font que lorsqu'on les y contraint. Aussi fut-ce grande joie dans leur camp, lorsqu'il fallut qu'une partie d'entre eux fit face en arrière, pour attendre de pied ferme le choc des Espagnols descendant la Meuse :

Près de nous il se logea
Et de la part que le fleuve
Les champs de Maastricht abreuve
Nostre ost [armée] assiégeant, siégea².

L'amiral, nous l'avons vu, a sa droite appuyée à la Meuse en

1. Secteur occupé par le camp et le corps d'un général
2. C'est-à-dire : assiégea l'assiégeant.

amont de la ville, donc dans la direction de Maestricht, et il y établit son camp, au Grand-Linde, en face d'Esteren, où campent les Français. Voyez la carte 4 du *Théâtre de la guerre*.

Mais cette menace d'une formidable armée intacte, n'était qu'une rodomontade et l'Espagnol n'ose même pas attaquer. Cet abandon d'un glorieux dessein aiguise la satire du soldat-poète :

Gallante Rodomontade ¹,
Si son courage abaissé
Tel dessein n'eust délaissé
D'une Espagnolle boutade
Et, de nostre ombre craintif,
Quitté tout préparatif.

ANTISTROPHE

Mais, pauvres gens, dites moy,
Qui vous esmouvoit de faire
Si notable vitupère [honte]
A l'orgueil de vostre Roy ?
Avoir fait si belle monstre,
Nous avoir veüs de si près
Pour éviter, par après,
Le devoir d'une rencontre,
Se retirer sans subject !
O l'admirable project !

Les regards des Espagnols pouvaient plonger dans le camp des Franco-Hollandais et les adversaires étaient si proches que, du milieu des tentes espagnoles, on entendait s'élever une longue rumeur, annonciatrice d'attaque. De motif ni même d'excuse à une retraite il n'en est point ², si ce n'est celle qu'invente Schelandre par esprit de corps et conscience de la bravoure française :

Que si la foiblesse
D'un si grand amas
Redoutoit le bras
De nostre noblesse,

1. On attribuait toujours aux Espagnols des rodomontades. Cf. les *Rodomontades Espagnoles* de Brantôme (*Œuvres complètes*, éd. J. A. C. Buchon. Paris, 1838, gr. in-8°, t. II, p. 3 et s.). Cf. aussi Bonours, *Siège d'Ostende*, éd. 1628, p. 558-9, à l'année 1604 : « Aux Rodomontz ensemble et Prescheurs Espagnolz... Les François combatans à la deffense d'Ostende. »

2. A moins peut-être la crainte de rébellion, justifiée par ce qui se produisit pour l'escadron Eletto.

C'estoit vostre honneur,
 Sans monstret la teste,
 De masquer la peur
 D'une excuse honnête.

Cependant, il y a dans le camp ennemi une velléité d'attaque de nuit. Schelandre en parle longuement.

Le comte « Holloe » c'est-à-dire Hohenlohe qui, nous le savons par Duyck ¹, est arrivé depuis le 31 juillet, avec un important renfort d'infanterie, donne l'éveil. Qu'il soit en liaison avec le régiment de Béthune, c'est évident, puisque son poste de commandement est établi dans une maison sur la digue près de Gasel ², au sud-est et à la droite des Français.

Mais l'Eternel qui, d'en haut,
 Avisait toute une armée
 Concordement animée
 Pour attendre cet assaut,
 Qui vit nostre chef en armes,
 Ce comte Hollac si vaillant ³
 Et tout le champ fourmillant
 De six milliers de gendarmes,
 Qui vit ⁴ border nos fossez
 De bataillons hérissés.

Le comte Philippe de Hohenlohe, beau-frère de Guillaume le Taciturne, était né en 1550 et il combattait aux Pays-Bas depuis 1575 déjà. Il était vaillant et s'exposait même parfois à la légère, comme au siège de Geertruidenberg où il fut blessé en 1593. Il mourut en mars 1606, à 56 ans.

La strophe XII évoque les préparatifs des Espagnols qualifiés de demi-Arabes :

Les demy-Mores honteux
 D'avoir porté les eschelles
 Les picqs, les planches, les paisles,
 Pour un effort belliqueux.

Ceci est une allusion à une reconnaissance de cavalerie de Maurice, dont parle Duyck, à la date du 21 août, et qui fit décou-

1. T. III, p. 430 et ici plus haut, p. 64.

2. Duyck, t. III, p. 437.

3. Van der Aa (A. J.), *Biographisch Woordenboek der Nederlanden*, 18^e vol., p. 917 et suiv., art. Hohenlo. Hohenloe est l'orthographe adoptée par Duyck : le texte de 1608 porte Hollac, simple faute d'impression ; « Hollac » est la forme usuelle des textes français.

4. « Qui » a pour antécédent « champ ».

vrir, sur la route de Beers, les « échelles, pelles, bèches, fascines, planches garnies de piques »¹, rassemblées pour l'assaut par les Espagnols.

Puis d'avoir faict la retraite
Parmy l'horreur de la nuit
S'estre espouvantez au bruit
D'une sourdine secrette.

En effet, c'est dans la nuit du 22 au 23 que l'ennemi, sans avoir rien accompli, battit en retraite et que le généralissime avait alerté le camp, sans doute au son de la « sourdine » ou trompette sourde, comme le 11 août².

Avant de se retirer, Mendoza, à trois heures du matin, met le feu à ses tentes³, ce qu'exprimera le poète par une image mythologique :

Logent dès le lendemain,
Dans leurs cabanes, Vulcain.

Schelandre semble s'intéresser moins aux opérations du siège même, qui va pouvoir être poussé avec énergie ; il les résume, cette fois, en une seule strophe :

Nostre sage Agamémnon,
Délivré de tant d'affaires,
Presse les murs adversaires
D'un plus poignant esperon,
Si qu'après trente journées
Fismes à l'extrémité
Desloger de la cité
Leurs Phalanges mal-menées.

Entre la retraite de l'ennemi, le 23 août au matin, et la reddition qui fut signée le 19 septembre⁴, il s'écoula quelques vingt-huit jours, toutefois il y en a trente jusqu'à la revue et solennelle prise d'armes, à laquelle assista Robert de Schelandre, le 21 septembre⁵.

1. Duyck, t. III, p. 450. On les trouve dessinés sur la gravure de Orlers « Den Nassauschen Laurencrans », n° 1185 de Muller. M. le général Boucabeille, notre ancien attaché militaire à La Haye, veut bien me faire observer que cette exactitude minutieuse des estampes représentant des batailles au xvii^e siècle est très fréquente et qu'il en a eu mainte preuve pour les campagnes qu'il étudiait lui-même à l'École de Guerre. Chez un poète, par contre, cette exactitude est plus rare que chez les graveurs.

2. Duyck, t. III, p. 442.

3. Duyck, t. III, p. 452: « Maer omtrent drie uyren sach men dat se t heele leger in de brant staken ».

4. La garnison ne sortit que le lendemain.

5. Duyck, t. III, p. 482 et ici même, *supra*, p. 67.

On a souligné le pluriel « fismes », assez inattendu, puisque le sujet de la principale est « nostre sage Agamemnon », mais qui s'explique par le désir du poète d'affirmer sa participation aux opérations.

L'« heureuse journée » est arrivée, mais elle n'a pas laissé d'être assombrie par des pertes cruelles et Schelandre, qui a du cœur, dans tous les sens du mot, s'émeut :

Non sans perdre en cest honneur
Testes de grande valeur...

Toutefois, n'est-ce pas le fragile destin des « gens de guerre » ? Ne sont-ils pas brisés comme verre ?

Mais quoy ? gens de guerre,
Tant chefs que soldats,
Semblent en ce cas
La tasse de verre,
Que son maistre veut
Souvent estre veüe,
Qui durer ne peut,
Tant de fois tenue...

Peut-être est-ce en vidant, non sans mélancolie, quelque coupe de vin du Rhin que « notre brave Schelandre », qui « boit toujours en Alexandre », ¹ comme dit Ogier, songeait à la fragilité de l'existence humaine et concevait cette triste strophe.

Pourtant ce n'est pas des larmes qu'il faut au soldat mort, mais des chants de flamme :

Muse, mon sacré soucy,
Hé ! de grâce que la flame
Qui tient en fureur mon âme,
Ne s'estaigne point icy !

Il s'agit de trouver des accents mâles, dignes des chefs aimés, tombés au champ d'honneur, et à qui il veut envoyer son suprême salut :

Mon cœur ne permets-tu pas
Que sur mes cordes je range
Du bon DU PUIS la louange,
DU PUIS, l'amour des soldats,
Que baignant en pleurs, je sonne
Le dommageable destin

1. Ode d'Ogier à la Charnais, citée par Haraszti, p. xvii.

D'HAMELET et MONTMARTIN
 Et qu'encore je mentionne
 LA GRAVELLE en qui les Dieux
 Estallèrent tout leur mieux ?

Le « bon Du Puis », c'était le capitaine suisse qu'il avait déjà dû connaître, sinon à Nieuport, du moins à Ostende, et deux ans de communs dangers, c'est long pour une fraternité d'armes et une camaraderie de combat. On goûte fort cette louange qui indique un rapport affectueux entre le chef et les hommes :

DU PUIS, l'amour des soldats.

Ce n'est pas une phrase à fournir une rime. Lorsqu'à l'attaque du 7 septembre 1602, les Français et les Wallons virent tomber le capitaine Du Puy, furieux, ils s'élançèrent à l'assaut de la demi-lune, qui protégeait la « Berchpoort », la forcèrent et en chassèrent l'ennemi, qui y abandonna dix cadavres ¹ : leur capitaine était vengé.

Le 22 août ² déjà, précisément dans la nuit de l'alerte, le capitaine DU HAMELET était mort des suites des blessures qu'il avait reçues au flanc le 13 ³. La chirurgie de guerre d'alors était si indigente de science et de moyens que c'était miracle d'en réchapper, comme l'avait fait Robert de Schelandre.

Pour MONTMARTIN, c'était le 27 août qu'il avait été tué, lors d'une surprise tentée par l'assaillant sur une galerie de mine des Français, où ceux-ci, avec leur coutumière insouciance, s'étaient mal gardés ⁴. On voit que les chefs ne cherchaient pas souvent refuge dans les profondes « galeries » creusées sous terre à l'abri des feux d'artillerie.

A peine LA GRAVELLE avait-il, le 9 septembre, succédé à Du Hamelet, mort il y avait à peine plus de quinze jours, que le voilà qui tombe à son tour sous la mousqueterie ennemie ⁵. Pauvre capitaine de tant d'avenir, au témoignage de Schelandre, et qui eut deux semaines de grade. Au moins auront-ils la consolation du héros, la gloire éternelle, et celle-ci, la voix de leur chantre la leur assurera :

1. *Journal* de Duyck, t. III, p. 465 et van Meteren, fol. 515 r^o.

2. Duyck, t. III, p. 452.

3. Duyck, t. III, p. 444.

4. Duyck, t. III, p. 457.

5. Duyck, t. III, p. 467.

Que si leurs années
 Furent icy bas
 Parmi les combats
 Trop tost terminées
 Au moins que leur los [louange],
 Reduit en mémoire,
 Couronne leurs os
 D'immortelle gloire.

On ne peut pas s'attarder à ces regrets : ils affaibliraient le moral du combattant. Les fleurs une fois jetées sur les tombes, fleurs de la nature et fleurs de la poésie, il faut aller à d'autres exploits. C'est le sens de la strophe XIV, rappelant l'embarquement après la revue, sur des bateaux qui, bientôt, iront jeter l'ancre en quelque port paisible de Hollande ou de Zélande, où l'armée prendra ses quartiers d'hiver et où le poète « recordera » ses souvenirs :

Mais non, dedans moy je sens,
 Je sens ta main qui me pousse,
 D'une soudaine secousse
 Pour me remettre en bon sens :
 Or sus abaissons les voiles,
 Je sens amortir le vent
 Qui s'eslançoit en avant
 Dans mes demi-rondes¹ toiles
 Et mouillons en attendant
 Le fer à deux crocs mordants.

Le poème va finir avec l'expédition qu'il a célébrée, mais il y manque l'adresse que traceront l'antistrophe et l'épode, pareilles à l'Envoi d'une ballade :

Prince, non pas le Phœnix
 Mais le soleil de prouesse,
 L'appuy, la force et l'adresse
 De tant de peuples unis,
 S'il vous vient à gré de lire,
 Libre de soucis plus grands,
 Ces fredons que j'entreprends
 Sur la Pindarique lire,
 Prenez, mon Prince clément,
 En gré mon bégayement.

1. C'est-à-dire gonflées. Le sens est précisé par ces deux jolis vers du *Modèle de la Stuartide* (Ms. British Museum, 16 E. XXXIII, fol. 18 v°) :

La barque est droite et ses toiles mi-rondes,
 Toutes au large, empaument le bon vent.

Maurice a-t-il reçu le poème ? Sans nul doute, mais cet homme d'action était peu soucieux des papiers, surtout de ceux que remplissent mal les lignes inégales et sonores, où ces fous de poètes mettent leur rêverie, et le manuscrit original n'a pu être retrouvé dans les Archives de la Maison d'Orange-Nassau ¹.

Pourtant, est-il assez humble celui qui l'offre, comparant joliment ses dons à ces petits ruisseaux dont la mer accepte l'hommage aussi bien que celui du Rhin majestueux :

Voyez qu'Amphitrite
Reçoit en ses eaux,
Des moindres ruisseaux
La rente petite,
Et du Rhin puissan
L'onde fréquentée.
« Chacun faict présent
« Selon sa portée. » ²

Tel est ce long poème qui, sans doute, méritait de nous arrêter quelques instants ; aurait-il été de moindre valeur littéraire, qu'il eût encore été profitable de l'analyser, strophe par strophe, à cause de son exactitude, désormais assurée, et à titre de document.

Mais cette exactitude même est, pour une ode historique, chose si rare dans la seconde moitié du xvi^e siècle et la première moitié du xvii^e, que déjà, elle conférerait à l'auteur une place à part.

Il n'est que de comparer le poème que Ronsard consacre à Michel de l'Hospital et qui fait partie du cinquième livre des Odes, paru à la suite des Amours en 1552 ³, et où, à chaque strophe, répond aussi une antistrophe et une épode.

Pour louer le Surintendant ⁴, d'avoir restauré le règne de la poésie, Ronsard évoque Mémoire, mère des neuf Muses, qu'elle eut de Jupiter, la conception et accouchement d'icelles, leur visite à leur père au banquet offert par Thétis, au sein de

1. Malgré les recherches faites obligeamment pour moi par l'archiviste, M. Krämer.

2. Idée chère à Jean de Schelandre, puisqu'elle se retrouve dans la dédicace de Daniel d'Anchères à Jacques I^{er} (*Funestes Amours*, etc., a II, v^o) : « qu'elle [la Cour du roi] en est aujourd'huy la mer où tous les ruisseaux sont tributaires : chacun toutes fois selon sa portée. »

3. Laumonier (Paul), *Tableau chronologique des œuvres de Ronsard*, 2^e éd. Paris, Hachette, 1911, 1 vol. in-8^o, p. 5 et 11.

4. Ronsard, *Œuvres choisies* p. Sainte-Beuve ; nouvelle éd., p. L. Moland ; Paris, Garnier (1879), 1 vol. in-8^o, p. 95 et s.

l'Océan. Après un premier séjour sur terre, les Muses se réfugient auprès de Jupiter : elles assistent à la fabrication de Michel de l'Hospital :

Luy tout puissant prent une masse
De terre et devant tous les dieux
Imprima dedans une face,
Un corps, deux jambes et deux yeux,
Deux bras, deux flanes, une poitrine.

Arrêtons là cette analyse, qui pourrait être longue encore, et louons Jean de Schelandre de nous avoir épargné la naissance de Maurice et sa conception dans quelques Champs Elyséens.

Evidemment, il y a encore beaucoup « trop de tintamarre là-dedans, trop de brouillamini », comme dirait le Bourgeois Gentilhomme, et surtout trop de mythologie. C'est un héritage du moyen-âge et du xvi^e siècle, qui se transmettra à travers la poésie lyrique du xviii^e siècle, jusqu'au début du xix^e.

Passé encore pour l'Apollon du début et son astre d'élien, pour le Mars du milieu et l'Amphitrite de la fin, mais on ferait grâce de la « corne de cheval », entendez de Pégase, du cristal de la fontaine Hippocrène et de la guerrière Enyon.

La pièce gagnerait aussi à être privée de ses deux apparitions, celle de Mars à Maurice, lui conseillant d'abandonner le Brabant pour le siège de Grave, et celle, moins précisée, du feu roi d'Espagne essayant de déchaîner sur l'armée hollandaise les frayeurs « dépeschées » par les enfers.

Divinité pour divinité, on préfère celle de l'antistrophe, citée plus haut, car l'Eternel qui y paraît est le Dieu des Armées qu'invoquent ces protestants dans leur psaume¹ :

Que Dieu se monstre seulement
Et l'on verra soudainement
Abandonner la place,
Le camp des ennemis espars
Et ses haineux de toutes parts
Fuir devant sa face.

Pourquoi faut-il que chaque héros, au lieu de se contenter d'être un chevalier sans peur et sans reproche, ne puisse être moins qu'un Hercule ou un Achille ? La loi du genre le veut

1. Elle semble être née aussi à Strasbourg cette *Marseillaise huguenote*. Cf. Tiersot, *Histoire de la Chanson populaire en France*. Paris, Plon, 1889, 1 vol. in-8°, p. 274.

ainsi. Maurice sera l' « Hercule des Hollandois » (str. VII), « nostre sage Agamemnon » (str. XII), « le Phœnix », le « Soleil de Prouesse », tandis que le comte Ernest est « l'Achille de ces provinces ».

L'excuse de notre Schelandre est que Malherbe puise ses traits au même arsenal poétique. Parle-t-il de Marie de Médicis arrivant à Aix en 1600, pour aller partager le trône et le lit de son futur époux, il nomme ce dernier :

Cet Achille de qui la pique
Faisoit aux braves d'Illion
La terreur que fait en Afrique
Aux troupeaux, l'assaut d'un lion ¹.

Dans l'Ode du même Malherbe sur « l'heureux succès du voyage de Sedan », composée dès 1606 ², Henry le Grand devient aussi un Hercule :

Qui ne confesse qu'Hercule
Fut moins Hercule que toi ?

A la vérité, on ne pouvait alors moins dire, sous peine d'être mal poli, pas plus qu'on ne pouvait écrire moins que ceci : « Je suis, Monsieur, de votre Seigneurie, le très humble et très obéissant serviteur ».

La comparaison du héros avec un lion, tandis que ses adversaires sont assimilés à du bétail (il n'est pas nécessaire que ce soit une vache comme dans Schelandre), n'était pas moins « de style », si l'on peut dire.

Ce n'est pas pourtant que la description du lionceau n'ait assez d'allure :

Lionceau qui crève,
Bouillant de courroux,
Qui son poïtral roux
Herissant eslève ;
Qui les flanes se bat
Des nœuds de sa queüe,
Huchant au combat ³
La beste cornüe.

En fait de peinture d'animaux, celle du « genêt d'Espagne » est bien plus intéressante, d'abord parce qu'elle ne sert pas à

1. *Œuvres*, éd. Lalannc, t. I, p. 53.

2. *Œuvres*, éd. Lalannc, t. I, p. 87.

3. Provoquant.

une comparaison alambiquée, ensuite parce qu'il s'agit là, à nouveau, de choses vues : la bête hennissante, dressant l'oreille au bruit de la trompette et piaffant, prête à la charge :

Desja le genest alerte,
A pleins naseaux hennissant,
Fougueux, l'oreille dressant,
Frappe du pied l'herbe verte,
Eschauffé d'un beau desir
De combattre à son plaisir.

Malheureusement Jean de Schelandre a une tendance fâcheuse à abuser de la zoologie. S'il peut à la rigueur comparer Grave, pressé de toute part, à une perdrix prise dans les rets, on se passerait volontiers de la ménagerie qui défile dans l'antistrophe VI : chevreuil, baleine, aigle et pigeon, étonnés de s'y trouver rassemblés :

Plustost les chevreuils craintifs,
Quittants, des forests ombreuses
Les cavernes ténébreuses,
Paistront au sein de Thetis,¹
Plutost l'horrible baleine²
Viendra brosser aux forests,³
Quittant le sein, tout exprès,
De la bouillonnante plaine,
Plutost l'aigle ravissant
Craindra le pigeon passant.

Mais il serait souverainement injuste, de ne remarquer, du poème que les taches, sans doute très apparentes, et de ne pas en voir les échappées vers

les fromenteux seillons,
Près de l'ombreuse feuillade

et les bois où,

dans la verte ramée
Se nichoit main oyselet.

A quoi il faut surtout s'abandonner, c'est au mouvement général de la pensée, à ce souffle qui soutient l'ode et la porte, du

1. C'est-à-dire la mer.

2. Il échouait souvent des baleines sur les côtes de Hollande. Innombrables sont les estampes qui en représentent, par exemple celle de Goltzius (21 nov. 1594) (Muller, 1033), de Matham (1598) (*ibid.*, 1081), etc.

3. « Brosser » est le mot qu'on applique au cerf. Cf. Littré, « (2) Brosser : 1° Terme de chasse. Courre à cheval ou à pied au travers des bois les plus épais. On dit que le cerf brosse, quand on l'entend marcher dans les bois... « Je brossai par les bois » (Ronsard). »

commencement de la campagne jusqu'à la fin, lorsque le poète sent

amortir le vent
 Qui s'eslançoit en avant,
 Dans ses demi-rondes toiles.

L'unité de sujet, l'unité d'inspiration, n'est-ce pas ce par quoi Hugo devait plus tard renouveler l'ode ¹ et, sans aller jusqu'à chercher, avec ce géant, une commune mesure vraiment disproportionnée, n'est-ce pas quelque chose que de supporter avantageusement un parallèle avec une ode de Malherbe ou de Ronsard ? Surtout s'il s'agit d'un jeune nourrisson des Muses, qui n'a que quelque dix-sept ans. C'est ici qu'il est permis d'élever un doute, moins sur la date de composition que sur la date de naissance généralement assignée au poète, 1585.

Celle de la composition ne saurait être longtemps discutée : elle est limitée étroitement par un *terminus a quo*, 19 septembre 1602, jour de la reddition de Grave, et un *terminus ad quem*, la publication, en 1608. Il est permis même de serrer davantage, car Hohenlohe étant mort le 5 mars 1606, si la strophe qui lui est consacrée était postérieure, son nom serait accompagné d'une expression de regret. On peut préciser encore, car, si l'auteur prédit à Béthune « plus belle fortune », c'est qu'il est toujours en vie, au moment où Schelandre écrit. Or nous savons que ce chef périt en s'interposant entre soldats français et anglais à Geertruidenberg, le 5 août 1603 ². D'autre part, le poète pourrait difficilement employer le présent « despend » à propos de Dommarville, puisque celui-ci fut tué, en mai 1605, à Mulheim-sur-Ruhr.

D'ailleurs, à quoi bon ces raisonnements ? Est-il possible que la pièce date d'un autre hiver que celui de 1602. Imaginez quelque garnison perdue : une ville de Hollande ou de Zélande, presque morte, une veillée à peine troublée par un cri d'enfant dans la rue ou une manœuvre commandée sur un vaisseau du port, et, dans son « poêle », le poète méditant sur les récents combats, qu'évoque la lourde rapière, pendue au croc. Peut-être même, les souvenirs sont-ils plus proches, s'il faut interpréter littéralement la strophe XIV :

1. Il manque cependant ici l'unité de symbole, caractéristique du grand poète romantique.

2. Van Meteren, fol. 533 v^o.

Or sus, abaissons les voiles...

Car, ne serait-ce pas plutôt sur le bateau même qui le ramenait, tandis que, tirée par un cheval ou s'aidant de la voile, la nef suivait, lourde, ventrue et lente, le fil de l'eau, qu'il aurait esquissé les premiers contours des strophes et cueilli au vol les premières rimes, à mesure qu'elles passaient dans l'air transparent ?

Ceci expliquerait l'émotion encore si présente sur les capitaines morts et la chronologie si rigoureuse des incidents les plus menus, le détail des « eschelles et paisles », raflées en une reconnaissance.

Qui essaiera d'écrire sa campagne, un ou deux ans après l'avoir faite, reconnaîtra aussitôt que, sous la plume, les faits se brouillent, les noms échappent, les incidents s'intervertissent. Encore si Duyck lui avait mis en mains son *Journal*, mais on peut tenir pour assuré que notre écrivain ne comprenait pas le hollandais¹ et n'eût su ni entendre ni déchiffrer ce grimoire, soigneusement serré, d'ailleurs, dans les coffres du Conseil d'Etat.

En tous cas, cette exactitude minutieuse atteste la présence de Jean et sa participation à la campagne de l'été 1602, sans doute sous les ordres de son frère Robert, le capitaine.

Si Schelandre a composé son *Ode*, dès l'automne 1602, comme on l'a montré, et s'il est né en 1585, il aurait eu dix-sept ans au moment de la rédiger. Or, à la relire d'une venue, cela ne paraît guère croyable.

Quelle maîtrise de facture, quelle agilité dans la phrase² ! Plus remarquable que l'unité d'inspiration, apparaît, dès l'abord, la souplesse de la forme, l'identique groupement des rimes de chaque strophe et de chaque antistrophe, avec lesquelles contraste le rythme plus fluide et plus léger, qui entraîne chaque épode. Quatorze fois de suite, et sans apparence d'essoufflement, l'antistrophe succède à la strophe et l'épode à l'antistrophe,

1. Le capitaine Rocques, entré au service des Etats en même temps que Robert, ne comprenait pas encore le hollandais en 1604 : « Den Collonel Rocques, die Nederlantsche tale niet en verstant » (*Oostende Belegeringhe* de Fleming, p. 489).

2. Schelandre apprécie la difficulté à vaincre et celle-ci ne le rebute point ; témoin ce quatrain qu'il ajoute au sonnet en « acrostiche, mesostiche, croix de Saint-André et losenge » qu'il dédia à Anne de Montaut (Asselineau, *Notice sur Jean de Schelandre*, 2^e éd., p. 12) :

Il est rude et contraint, si en fay-je grand cas ;
Venez, doctes ouvriers (l'ignorant n'y voit goutte) :
C'est un saut de delfy, tous ne le feront pas ;
Je ne sçay ce qu'il vaut, je sçay ce qu'il me couste.

les deux premières constituées par des dizains, l'épode au contraire par un huitain.

L'enchaînement des rimes pour chacun des quatorze groupes qu'on vient de décrire, est représenté par le tableau suivant, où la lettre M désigne la rime masculine, la lettre F la féminine, et l'exposant, l'apparition d'une rime nouvelle :

STROPHE ET ANTISTROPHE

$$\begin{array}{c} M \\ F \\ F \\ M \\ \hline F^2 \\ M^2 \\ M^2 \\ F^2 \\ \hline M^3 \\ M^3 \end{array}$$

Le dessin rythmique est assez carré, surtout à cause de la scission du dizain¹ en deux quatrains à rimes embrassées, suivies de deux rimes plates masculines, l'abondance de ces dernières renforçant la solidité de la strophe.

L'épode est plus facile, plus aérienne, à cause d'un entrecroisement plus varié, le premier quatrain, qui la constitue, rappelant la coupe des précédents, tandis que le second est à rimes entrecroisées, le dernier vers finissant sur le souffle de l'e muet :

ÉPODE

$$\begin{array}{c} F \\ M \\ M \\ F \\ \hline M^2 \\ F^2 \\ M^2 \\ F^2 \end{array}$$

1. Le dizain de Ronsard, dans l'ode à Henri II, est très différent. Très différent aussi celui de Malherbe, t. I, p. 23, 87, 107. J'en cherche en vain l'équivalent exact dans les tables très complètes qu'a dressées M. P. Laumonier, à la troisième partie de son *Ronsard, poète lyrique*. Paris, Hachette, 1909, 1 vol. in-8°.

Rarement la rigueur de cet entrecroisement embarrasse ou interrompt la période. Notre lyrique n'est non plus jamais court de rimes. Il les varie de la strophe à l'antistrophe et de celle-ci à l'épode, sinon toujours pour l'oreille, du moins pour l'œil. Il n'y a guère à reprendre qu'à la strophe II, où son affection exagérée pour les diminutifs en « elet » lui en ont fait amener deux de trop. Mince défaut, à côté d'une richesse de rythme d'autant plus remarquable que le vers pratiqué est impair, sept syllabes dans la strophe et l'antistrophe, cinq dans l'épode.

En vérité, tout cela est d'un maître, pour qui les cordes de la lyre n'ont pas plus de secrets que la mèche de l'arquebuse et il est permis de se demander combien de patientes études de prosodie, d'informes griffonnages sous la tente, d'invocations aux Muses, de sonnets ou d'odelettes à quelque Philis de village, laquelle n'y comprend goutte, suppose un pareil métier.

Les camarades de Schelandre, dont beaucoup ne savaient ni lire ni écrire ¹, devaient considérer avec étonnement ce blanc-bec, qui ne se contentait pas de tracer son histoire en lettres de sang sur le sable du champ de bataille.

1. Nombreuses sont, dans l'*Eedboek* du Conseil d'Etat (n° 1928), les marques remplaçant la signature de l'officier qui ne sait pas écrire, exemples p. 15 (année 1606): « La marque de Franchois Marly; la marque de Philippe La Lou; het mercke van capitaen Daniel Maligny ». Sur notre Pl. II^a: P. M. « Dit is het merke van Capⁿ Pierre Merricq ».

CHAPITRE VII

LE SIÈGE D'OSTENDE.

Quittons la poésie pour revenir aux faits. Duyck va nous manquer. C'est grand dommage; il va falloir le remplacer par Fleming, auditeur militaire et secrétaire du Gouverneur qui, aussi méticuleux, va nous conter, jusque dans les moindres détails, *De belegeringhe der stad Oostende de 1601 à 1604*.

La lutte autour des remparts sur lesquels, au début du siège, nous avons vu s'affaïsser Chastillon, s'est poursuivie inexorablement. Fleming a raison de parler d'une « nouvelle Troie »¹. La sensation chez les contemporains fut immense. Vingt ans après, Malherbe en parlera encore dans une lettre à Racan².

Comme son ancien chef Chastillon, Jean de Schelandre devait souhaiter « avoir part à l'honneur, avoir part au danger » et son imagination, volontiers tournée vers les souvenirs de la Grèce antique, devait s'exalter à la pensée de cette seconde Iliou, témoin de ses premiers exploits. Avoir, pendant deux ans fait toute la campagne et échappé au sifflement des balles et à la gangrène des blessures, donne confiance aux jeunes : ils se croient invulnérables et c'était à la gloire, non au péril qu'il devait songer, peut-être aussi à quelque nouveau thème pour sa lyre.

'Dans une lettre datée du 6 juin 1603, Son Excellence Maurice de Nassau écrit au Gouverneur d'Ostende que, donnant suite au projet annoncé dans sa missive précédente, il *avait* envoyé³

1. C'est le titre que donne van Haestens à sa traduction de Fleming, parue en 1615. Les recherches que M. Jules Frédéric a bien voulu faire pour moi aux Archives du Royaume à Bruxelles, pour essayer de retrouver des listes de prisonniers n'ont pas donné de résultat.

2. *Œuvres* de Malherbe, t. IV, p. 18 : « Encore ai-je peur que, tandis qu'ils seront trois ans à prendre une autre Ostende, on ne leur preenne une autre Ecluse en quinze jours. »

3. Les compagnies sont donc déjà parties, quand Maurice écrit sa lettre.

à Ostende quatre compagnies françaises, à savoir : celles des capitaines du Buysson, Brusse, SCHELANDRE et de La Haye ¹. Il s'agissait de relever neuf autres compagnies françaises, qu'on enverrait au grand repos dans leurs garnisons, pour s'en servir, après, dans d'autres expéditions. Le commissaire de Mist est désigné pour les attendre sur la rade ². Avec le convoi du 22 juin arrivent les compagnies que voici : ³

Capitaine Buisson
Capitaine La Case
Capitaine La Haye
Capitaine Brusse.

On remarquera que le capitaine La Caze remplace le capitaine Schelandre annoncé par Maurice, mais, dans le tableau des compagnies présentes à Ostende au 30 juin 1603, que Fleming fait suivre, à deux pages d'intervalle, reparait Schelandre (assurément Robert) avec ses trois mêmes camarades ⁴ :

« Le capitaine Brusse commandait les quatre compagnies françaises ⁵, savoir :

Sa compagnie.....	103	Hommes
Capitaine SCHELANDER.....	90	»
Capitaine du Buisson.....	92	»
Capitaine La Haye.....	37	»
	<hr/>	
	322	Hommes

1. Cf. *Oostende vermaerde, gheweldighe, lanckduyrighe ende bloedighe Belegheringhe, beslorminghe ende stoute aenvallen mitsgaders de manlijke, cloecke ende dappere teghenweer ende Defensie by den Belegerden meer dan drie volle Jaren langh Cloeckmoedelijcken ghedaen, inde jaren 1601, 1602, 1603 ende 1604. Waerachtelick beschreven door Philippe Fleming, Auditeur van het Garnison aldaer gheweest zijnde, den tijdt van 13 Jaren ende Secretaris vande Gouverneurs, hebbende hem ghestadich gheduyrende de Belegheringhe binnen derselver Stede ghehouden. In s'Graven-Hage, by Aert Meuris, Boeckvercooper inde Papestraet, in den Bybel, anno 1621, met Privilegie, 1 vol. in-4^o, p. 11. Cf. p. 389 : « Sijn Excell. veradverteerde ons, in date vanden 6 Junij 1603, dat hy, achtervolgende sijne voorgaende, vier Fransche compaign. naer Oostende hadde gesonden, te weten, den Capiteyn Buisson, Brusse, SCHELANDRE, ende de la Haye, opdat men daer teghens die neghen Fransche Compaignien die te voorens beschreven waren, achtervolghende haer lieder patenten, souden laten vertrecken, opdat se haer lieder inde Garnisoerden mochten ververschen, opdat se beneffens andere te velde mochten werden ghebruyckt ». La lettre précédente de Maurice est celle dont il est question à la page 377, à la date du mai 1603 ; les compagnies à relever y sont toutes nommées sauf une ; on verra qu'elles appartiennent aussi à deux régiments différents : « Sijn Excell. hadde ons over eenighe daghen gheschreven dat den Gouverneur die neghen Fransche Compaignien, te weten, die vanden Heere van Bethune, die van du Motet, Selidos, Cussij, Le Fort, Vitenval, Sarocques, ende Sint Hilare yyt die stadt naer hare Garnisoenen souden laten gaen, naer dat die Compaignien, die sijn Excell. ghesonden hadde, souden ghearriveert wesen ».*

2. Fleming, p. 389.

3. Fleming, p. 392-393.

4. Fleming, p. 395-396 : « Capiteyn Brus commandeerde over die vier Fransche Compaignen. Sijne Compaignie, 103, etc. ».

5. Les seules qui fussent à Ostende.

Comment s'expliquer ce changement à vue, cette substitution de La Caze à Schelandre et puis, de nouveau, de Schelandre à La Caze, au cours du même mois de juin 1603 ?

Robert de Schelandre se serait-il attardé en Zélande, au lieu de continuer le voyage avec son unité ou plutôt n'y serait-il pas resté pour le service, afin d'y recevoir ses renforts ? C'est ce que semblerait indiquer un rapport manuscrit du commissaire Bomberghen, sur les recrues arrivées en Zélande, du 26 avril au 20 mai 1603. Il en est parvenu une à SCHELANDRE, le 4 mai et son « sergent du prêt » a reçu pour elle, six livres ¹. D'autre part, une Résolution du Conseil d'Etat, datée du 24 juin 1603 (Raad van State, n° 21, fol. 145), peut se traduire ainsi : « Capⁿ SCHALANDER... A la requête du Capitaine SCHALANDRE, quoique le requérant eût dû être présent ici, pour mieux veiller à sa compagnie et ne pas être si longtemps en dehors du pays et du service, son traitement pour 6 mois lui est accordé par Son Excellence et en outre le mois de février, à raison des recrues qu'il a faites » ².

Quant à La Caze, il ne nous est pas inconnu, car nous l'avons vu fait prisonnier, le 24 juin 1601, à Rhinberc : « een lieutenant van SLANDRE, genaemt La Case » ³. Là où Fleming fait erreur, c'est en l'appelant capitaine, dès le mois de juin. Il ne le sera, qu'après avoir prêté serment, le 17 septembre 1603, et la mention

1. Lias Lopende' (Série courante, c'est-à-dire pièces annexes reçues par les Etats Généraux), 1603 :

Den 4 deses (May)	
Van Sarocques	1
Van Cuissy	9
Van Mons. de Bethunes	7
Van CHALANDRE.....	1
Van La Haye	2
	20 (Mannen)...

• Aen Monsieur de CHALANDRE in handen van sergeant du Prêt, VI £. •

La liste des garnisons, dressée, le 4 septembre, par Johan Melander pour tout le pays et qui ne comprend pas les compagnies assiégées dans Ostende, ne mentionne naturellement pas Schelandre (St. Gen., 4732, Lias Lopende).

2. Le texte n'est pas très clair. Capⁿ Schalander : « Opte requeste van Capⁿ SCHALANDRE, hoewel de remonstrant wel gevoeghelicke hyer te lande, zoowel als alle andere hem hadde mogen laeten cureren, om alzoo te beter te mogen letten op zyne compaignie ende zoo langen tyt buyten landt ende dienst nyet te zijn, zoo wordt nochtans den remonstrant zijn tractement geacordeert voor den tyt van zes maenden, hem by Syne Excellentie vergunt ende boven dyn noch voor de maend van Februarus ten aensien van de gedaene recreutte. » Par une autre Résolution du Conseil d'Etat n° 21, fol. 115, 14 mai 1603, Dominique de... (le nom manque), enseigne du capitaine Chalandre (Dominique de..., vendrich van Capitain CHALANDRE) demande et obtient une permission de 4 mois, qu'il a passée en France.

3. Duyck, t. III, p. 80 et plus haut, p. 54. — Sur l'état fourni à van der Noot, gouverneur d'Ostende, par les capitaines français, seuls ont signé : Walter Brusse, La Haye, du Buysson et Savornin, lieutenant de la compagnie de Mons^r de La Caze. (St. Gen., 4732. Lias Lopende). • Nombre des soldatz sains, mallades et absans du

qui le concerne, ne laisse pas d'être importante pour nous.

On lit en effet, dans le registre des Résolutions du Conseil d'Etat, à la date du 17 septembre 1603 ¹ :

Capn. Pierre Baldran : Pierre Baldran de Casa doet eede als capn. van de compagnie van wylen Capn. CHALANDERS.

ce qui veut dire : « Pierre Baldran de la Case prête serment comme capitaine de la compagnie de feu CHALANDERS. » En foï de quoi, il a signé Baldran La Caze, sur le registre des serments ².

Le capitaine Robert de Schelandre semble donc avoir été tué au siège d'Ostende entre le 30 juin et le 17 septembre 1603 et c'est après la mort de son aîné que son frère Jean a pu prendre le titre de seigneur de Sôumazennes en Verdunois, qu'il se donne sur la feuille de titre de *La Stuartide* en 1611 ³.

Comme chaque fois que les documents historiques attestent la présence du capitaine Robert de Schelandre, celle de son cadet est légitimement induite d'un poème d'une extraordinaire précision, nous sommes fondés à supposer que Jean continua à participer à la défense de la ville, probablement dans les rangs de la compagnie La Caze.

La seule difficulté est que SCHELANDRES est encore porté sur le budget de la guerre de 1604, mais il se peut que ce budget ait été établi dès juin 1603 ⁴. C'est ce que semblerait indiquer la mention : « Nu naer Ostende gegaen, is voor een maent genomen », ce qui doit s'entendre : « Maintenant parti pour Ostende, a emporté le prêt d'un mois. » Cette mention figure à côté des noms des quatre capitaines déjà partis pour Ostende,

Régiment de Monsieur de Brusse, à présent dans Oostende, sans y comprendre les officiers :

Monsieur de Brusse	34 hommes sains entrant en garde
	32 hommes
Somme.....	71 hommes presantz [sic];
Dans les hôpitaux de Hollande.....	15 hommes
Monsieur de la Caze.....	45 hommes entrant en garde
Mallades dans Hostande.....	20 hommes
	65 hcm nes presantz.
Dans les hôpitaux de Hollande	12 hcm nes, etc.

1. P. 227 au bas.

2. Raad van Staate n° 1928, p. 21 en haut. Dans *Het Staatsche Leger*, il est appelé Pierre Baldray, dit La Case, t. III, p. 237.

3. Voir plus loin, p. 125, n. 1.

4. Pas plus tôt, puisque Sancy, tué dans les premiers jours de juin 1603 (cf. Fleming, p. 388), y est remplacé par Danchies : « Sancy nu Danchy ».

aux termes de la lettre de Maurice de Nassau, du 6 juin 1603. Voici donc l'extrait de ce *Stael van Oorloge* de 1604 :

Nu naer Oostende gegaen, is voor een maent genomen.	{ La Haye 89 — 1285 ; SCHELANDRES 95 — 1365 ; Eenrecreute van 12 — 138. }	1285 voor een maent 1503 voor een maent
---	---	--

Nu naer Oostende. Voor een maent genomen	Du Buisson, 109 — 1526 ;	1526 voor een maent
--	--------------------------	---------------------

Oostende ; te voren Henry Bruce 122 — 1622 ; 1550 voor een maent¹
voor een maent gehat :
1550

Au budget de 1605, c'est le seul de La Caze qui figure avec 113 hommes et le nom de Schelandre n'apparaîtra plus, à notre connaissance, dans les documents hollandais jusqu'à 1609².

Au moment (30 juin 1603) où la présence de SCHELANDRE est attestée par Fleming avec une pleine certitude, l'investissement est entré dans sa phase décisive. Des deux côtés, on s'obstine. C'est une question d'honneur, de gloire militaire aussi bien que d'argent que l'on ne veut pas avoir dépensé en vain. Les Provinces-Unies y auront mis, en 1604, plus de quatre millions d'or³, l'Archiduc peut-être davantage.

Sa piété multiplie les pèlerinages à N.-D. de Hal et à N.-D. de Montaigu⁴, où Isabelle se rend elle-même nu-pieds. Cependant il faut quelque chose de plus, et le génie militaire ne tombe pas du ciel : on mande d'Espagne le fameux amiral Spinola, secondé par les meilleurs ingénieurs (juin 1603). Au Français David d'Orléans⁵ et à l'Anglais Raeff Dester, « homme hardy », il opposera l'ingénieur italien Pompeo Justiniano Romano⁶, qui tentera de bloquer Ostende, en obstruant le goulet par des « flottes de longues fascines », « qu'ils nommoient saussisses,

1. Archives de l'Etat à La Haye, R. v. St. (Conseil d'Etat), n° 1228, année 1604. On remarquera que Bruce est précédé d'un prénom pour le distinguer de ses homonymes, notamment de Walter Bruce, même budget.

2. Ont été dépouillés aussi par moi, aux Archives de l'Etat à La Haye, les budgets de la guerre des années 1597, 1598, 1599, 1604, 1605, 1607, 1609, 1609, 1610 (1596 et 1606 manquent).

3. Van Meteren, fol. 544 r°.

4. Van Meteren, fol. 541 r°.

5. Voir plus haut, p. 57 n. 1 : « Den ingénieur Monsieur David van Orléans » reçut ordre de se rendre à Ostende pour y remplacer Raeff Dester, le 31 janvier 1604. (Cf. Fleming, p. 442) ; cf. aussi van Meteren, 545 r°.

6. Van Meteren, fol. 544 r° ; Fleming, p. 398, à la date du 9 juillet 1603, et p. 418, à la date de décembre 1603 ; p. 433, à la date de janvier 1604 et la pl. O à la p. 398 : « Modì di fabricare le salsicce (*sic*). Salsicione ! etc. ».

lesquelles estoient faictes de telle façon que le dedans estoit remply de pierres. » Les assiégés les leur brûlaient à coups de « boulets ardents ». Tant et si bien que « ce siège a esté comme une Academie et Escole pour les gens de guerre, tant pour les Gouverneurs, Officiers et Capitaines, que pour les Canonniers, Pilotes, gens de marine, Ingenieurs, Medecins, Chirurgiens et semblables : tellement qu'il n'y avoit pas un, qui, ayant esté quelques mois en ceste Escole, qui ne devint maistre en son art, tant à offencer qu'à deffendre, de sorte qu'en matière de siège, ils pouvoient sçavoir et discourir de tout ce qui estoit necessaire pour bien garder une place, de quoy, auparavant, on ne sçavoit point tant à parler. Un ingenieur, qui pouvoit long temps avoir estudié en ses livres, estoit contraint de confesser qu'il n'estoit qu'un apprentif au regard de l'expérience. Medecins et Chirurgiens apprirent plus là, en une sepmaine, qu'ailleurs en un an ¹... » Ecole de marine et d'artillerie, aussi bien que de médecine ² et de génie : « Matelots y apprenoyent à bien gouverner leurs batteaux, afin d'éviter les coups de canon ; les canonniers à bien planter le canon... et comment il falloit dresser les contre-batteries, rompre ou demonter les canons de l'ennemy, ce qui estoit cause de la perte de beaucoup de gens de part et d'autre. On compta qu'ès premiers vingt mois, on avoit tiré, contre la ville, plus de deux cent cinquante mille boulets, chaque boulet pesant trente et cinquante livres. Car, tandis que l'Infante estoit à Nieuport, quand elle n'entendoit point tirer, elle n'estoit pas bien contente, de sorte qu'elle commanda qu'on eust à tirer continuellement. Ceux de la ville, qui ne vouloient point estre redevables aux assiegeans, tirèrent pareillement esdict(e)s premiers vingt mois plus de cent mille coups. » ³

De si longues opérations ne vont pas sans quelque commodité que l'on se donne, pour faire diversion par un peu de relâche. On allait en permission, même sans permission ⁴, et on recevait des visites galantes ou sérieuses : « Et combien qu'on ne cessoit de tirer et que la peste et la pauvreté estoit grande en la ville, si est que les gens de Hollande et Zelande ne laissoyent pas de

1. Van Meteren, fol. 544.

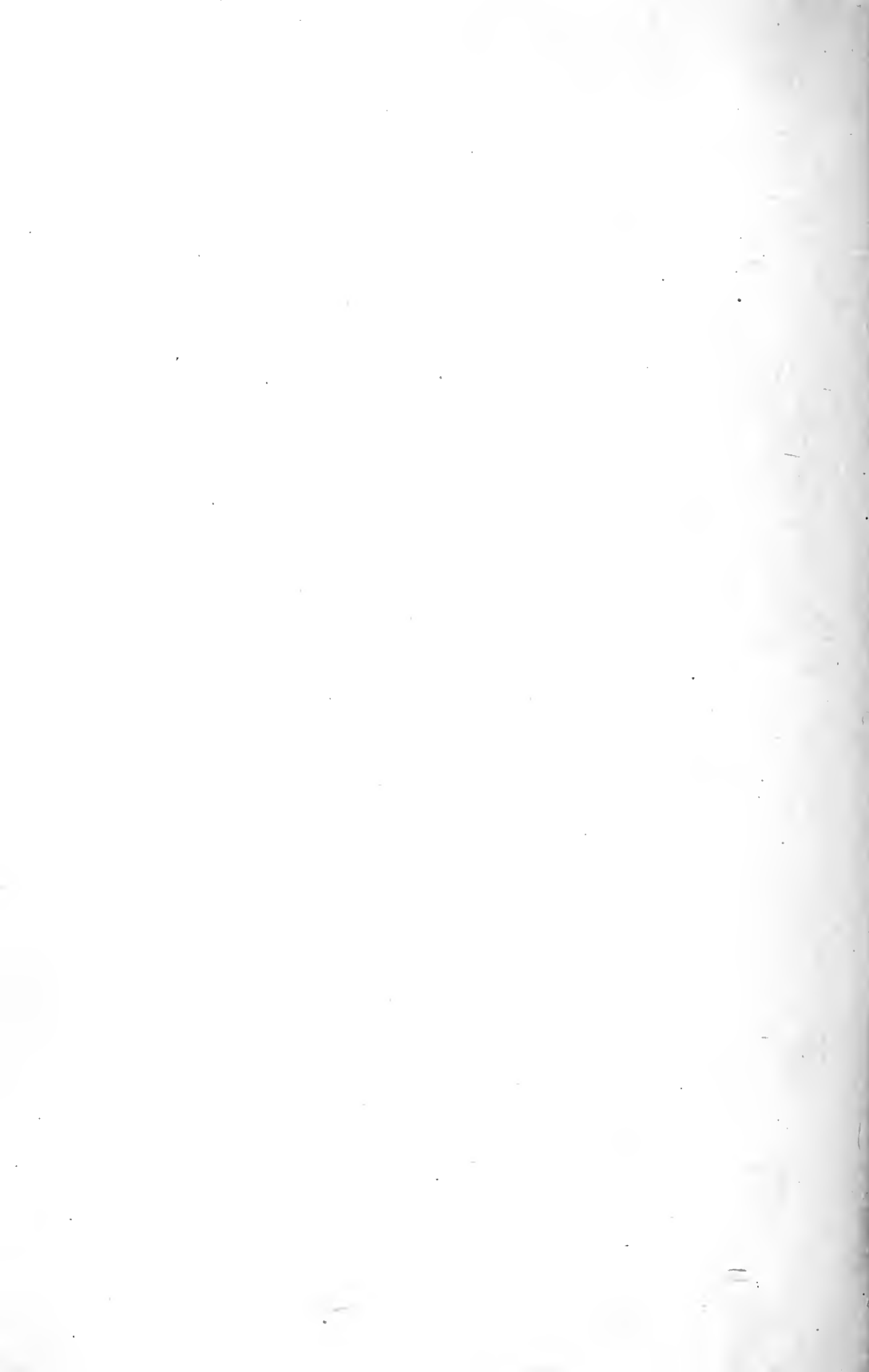
2. Un des chirurgiens qui furent nommés le 4 juillet 1603 (Cf. Fleming, p. 397) était probablement un Français, répondant au nom ou au sobriquet assez plaisant de Samuel Poil-Blancq.

3. Van Meteren, fol. 544 v^o.

4. Ce qui rendit nécessaire l'interdiction promulguée par Maurice (cf. Fleming, p. 400) qui, chaque semaine, exige un état des effectifs, à fournir par le capitaine.



LE SIÈGE D'OSTENDE (1601-1604)
par Bapt. van Deutlekom, Cabinet des Estampes d'Amsterdam, Collection F. Muller, 1162.
(N^{os} 1, Le « Sauthil » ; 3, Le « Porc-épic »).



venir ordinairement visiter leurs amis, avec femmes et enfans. Quelques capitaines y amenoient leurs femmes et enfans. Mesme plusieurs gentilshommes, seigneurs et grands maistres, y venoient de France et d'Angleterre, pour voir comment on se defendoit, comme aussi plusieurs Princes d'Allemagne et mesme le frere du roy de Danemarc : le mesme faysoit on aussi au camp des assiegeans, afin de voir comment on offençoit et ce nonobstant tous les grans dangers ».

Ostende avait fait une extraordinaire consommation de gouverneurs. A Francis Vere, blessé au siège de Grave et désormais hors de combat, avait succédé Frédéric van Dorp, qui commandait encore en juin 1603, mais, dès le 13 juillet, lui succède le vidame Charles van der Noot ¹.

Le 5 juillet, jour anniversaire de l'investissement de 1601, Schelandre dut assister à la grande fête annuelle qui consistait, pour les assiégés, « à battre sur des chaudrons et à descharger toute l'artillerie, au lieu de sonner les cloches, d'autant qu'ils n'en avoient point et puis on faysoit, ce jour, un presche pour remercier Dieu. » ²

Au moment de poursuivre son récit pour juillet 1603, le bon Fleming s'excuse de ne plus parler d'original, pour les six semaines qui suivent, car il a obtenu enfin une permission, lui, qui avait fini par oublier, dit-il, jusqu'à l'aspect des fruits de la terre, la couleur des arbres et les formes des animaux ³. Mais, recourant aux récits des autres il n'en est pas moins méticuleux et il continue à noter soigneusement toutes les relèves ⁴ et à dresser la liste des pertes, que, chaque jour, le feu terrible de l'assaillant allonge lamentablement.

Au commencement de décembre, le capitaine La Caze ⁵ aide le gouverneur à faire une enquête sur la gabegie constatée en matière de poudres. Le 9 décembre 1603, sans qu'il y ait relation certaine entre les deux faits, van der Noot est remplacé au poste de gouverneur par le colonel Pierre de Gisteltes ⁶. Le 20, il fait l'inventaire des canons français, demi-canons ou couleu-

1. Fleming, p. 400.

2. Van Meteren, fol. 544 v^o et Fleming, p. 397-398.

3. Fleming, p. 398.

4. Par exemple p. 415, pour novembre 1603 ; p. 405, pour août 1603 ; p. 402, pour juillet 1603.

5. La Casa ; Fleming, p. 417. J'insiste surtout sur ce successeur de Robert de Schelandre, parce que je suppose que le jeune Jean était resté dans sa compagnie.

6. Fleming, p. 418.

vrines, des serpentins de faible calibre, qu'à la place du capitaine Pouvillon, parti, le capitaine Dodo van Inhausen et Kniphausen va gérer en qualité de général de l'artillerie (décembre 1603) ¹. Il a sous ses ordres les gentilshommes de l'artillerie, les « constables » ², canonniers, conducteurs, artificiers, charrons, forgeons, charpentiers et, parmi eux, maint Français. L'unité de direction dans cette arme était ainsi garantie, de même que l'unité dans la défense de la place était assurée par l'autorité suprême du gouverneur, assisté de son conseil de guerre.

Aux quatre compagnies françaises que nous connaissons, est confiée la défense d'un des plus importants ouvrages, nommé le Porc-Epic ³ (cf. pl. VII, n° 3). A leur gauche, et faisant également face dans la direction de Nieuport sont les Ecosais, au « Ravelin » ou redan occidental. Sur leur droite, les Français sont couverts par le « Santhil » ou colline de sable, que les Anglais appelaient, selon Vere, le « Ironhill » ou « colline de fer » parce que, comme l'écrivait un témoin français, il « sembloit un mur de fer » où « on oyoit les boulets donner les uns contre les autres » ⁴ (pl. VII, n° 1).

Il importait de faire bonne garde, car le roi Henri avait fait avertir que l'ennemi allait tenter des attaques brusquées sur les principaux ouvrages, notamment sur celui qui était dit « la demi-lune espagnole », à l'est ⁵.

Nous ne nous arrêterons pas à la monotonie de ces lentes approches que creuse l'ennemi, à ces détails de parapets surélevés, de fossés approfondis, de gabions posés, d'explosions de mines, de grenades lancées, de bouts de tranchées passant de mains en mains, qui sont la menue monnaie de ce genre de guerre, dangereuse, lassante et sans gloire. Au bout de huit mois de redoutables gardes et veilles aux remparts, nos quatre compagnies françaises apprirent que Maurice se proposait, dans sa lettre du 3 mars 1604 ⁶, de les remplacer par cinq autres de la même nation, celle du lieutenant-colonel Montesquieu de Rocques

1. Fleming, p. 422.

2. Je crois que c'est le moyen néerlandais Conincstavel (Fr. connétable), mais avec le sens de commandant de dix hommes. Cf. Verdam (J.), *Middelnederlandsch Handwoordenboek*; La Haye, M. Nijhoff (1911), 1 vol. in-8°, p. 303.

3. Fleming, p. 425. Il écrit « porcquespic ». Cet ouvrage ne devait être pris que le 4 juin 1604, tandis que le Santhil succomba en août 1604. (Cf. van Meteren, fol. 545 v°).

4. Van Sypesteyn, *op cit.*, p. 18 et 19.

5. Fleming, p. 426-427.

6. Malheureusement perdue (Fleming, p. 462-464). L'auteur écrit Allart.

et celles des capitaines Silve, Hallart, La Pailleterie, Haucourt. Suivant le même ordre de route, les compagnies à relever étaient celles des :

Capitaine Brusse,
Capitaine Buisson,
Capitaine La Haye,
Capitaine La Caze.

Avant de partir, deux d'entre eux, Brusse, La Caze et certains officiers particulièrement engagés dans la défense du Porc-Epic et autres ouvrages importants ¹, signent, avec le gouverneur Gisteltes, une lettre aux Etats, datée du 12 mars 1604 ², et « remontrant » à Leurs Hautes Puissances le péril qui menaçait la vaillante place, tout en affirmant leur résolution de combattre jusqu'à la mort.

En annexe à la lettre, était ajoutée une liste de capitaines absents, parmi lesquels un Français, qui, malheureusement, n'est pas nommé.

Les onze compagnies de relève débarquent sans encombre, mais privées de leurs chefs, qui avaient sans doute oublié de rejoindre leur unité ³. Les Etats songent à sévir contre ces absences, en cassant aux gages les coupables et en leur substituant leurs lieutenants, ou d'autres, qualifiés, mais, momentanément, ils renoncent à ces mesures de rigueur.

Cependant les pertes augmentent. David d'Orléans est blessé le 20 mars, en inspectant quelque ouvrage. Il sera pour longtemps hors de combat ⁴. Le lendemain, c'est le gouverneur lui-même qui tombe, frappé mortellement d'une balle de mousquet ⁵. Provisoirement, il sera remplacé par le colonel van Loon, qui ne devait pas même lui survivre un mois ⁶. Ces morts successives entraînent des changements dans le haut commandement, qui ne sont pas sans provoquer un certain désordre. Les capitaines se réunissent pour élire un gouverneur, mais, ne pouvant se mettre d'accord sur un nom, confient le pouvoir à une sorte de

1. Fleming, p. 470.

2. Cette lettre a été retrouvée par van Sypesteyn au Rijksarchief (Lias Iopende) et publiée par lui dans son *Beleg van Oostende*, p. 75 et s. A la suite de chaque signature a été ajouté ultérieurement le destin de chaque officier : Le capitaine de La Caze porte l'indication : « tué ».

3. Fleming, p. 476-477.

4. Fleming, p. 478.

5. Fleming, p. 479.

6. Il mourut des suites d'une blessure à la cuisse, le 26 mars 1604. Cf. Fleming, p. 492.

conseil, composé du colonel Rocques, à qui on adjoint le lieutenant-colonel van der Burcht, pour lui servir d'interprète en hollandais ¹ et du colonel anglais Draecke, assisté du colonel Bevry pour le même motif.

La minorité proteste et, parmi les signataires de la protestation du 30 mars 1604, on est étonné de trouver La Caze. Malgré l'arrivée des compagnies de Rocques, les quatre compagnies ne sont donc pas encore parties à la fin de mars. Ce qui achève de le prouver, c'est que le capitaine La Haye, camarade de Robert de Schelandre, est signalé comme tué le 29 avril ², tandis que le commandant Bevry est blessé. « Ainsi, ajoute Fleming avec mélancolie, nous perdions peu à peu nos officiers les meilleurs et les plus expérimentés. »

La Caze signe encore, avec d'autres, un ordre daté du 17 avril, contre les soldats qui ne montent point la garde, selon les ordres donnés, ou qui y arrivent en état d'ivresse. D'ailleurs, l'ordre du 19 avril ³ porte que le régiment du colonel Montequieu de Rocques, à la tête de *neuf* compagnies, occupera le boulevard d'Hellemont (cf. planche VII) et la moitié de la courtine, dans la direction du boulevard de l'ouest.

Comme on ne mélangeait guère les troupes de diverses nationalités, c'est donc que Rocques a probablement gardé les quatre compagnies qui devaient être relevées. On a de ces déceptions. Au moins avaient-elles eu la satisfaction de changer de secteur et, pour le soldat, tout changement est une consolation. Rocques n'exerce plus le commandement suprême qu'il a passé à Berendrecht, nommé gouverneur.

Sur ces entrefaites, un espoir de délivrance a surgi pour ces malheureux. Le bruit a couru à la fin d'avril, que Son Excellence a débarqué en Flandre. Sans doute, il médite quelque grande expédition qui mettra un terme à leur cauchemar et à leur isolement, que la mer libre ne suspend que par intermittence.

La nouvelle est exacte et il est vraiment temps que l'on fasse quelque chose ; l'ennemi a réussi à prendre pied dans la corne du « Porc-Epic » et l'on n'est plus séparé de lui que par une longueur de pique. C'est ce qu'écrivent à Son Excellence et aux

1. Fleming, p. 489.

2. Fleming, p. 507.

3. Fleming, p. 514.

Etats, le 3 mai 1604, les colonels et capitaines et, parmi eux, Montesquieu de Rocques, Silve, La Caze, Grenu ¹.

Une nouvelle lettre du 11 mai apprend aux « Gecommitteerde Heeren » ² que l'ennemi commence à miner le Porc-Epic et que les soldats sont forcés de se défendre nuit et jour, les armes à la main, ou de monter la garde ou de travailler aux remparts. Ils déploient un courage inouï, soutenus qu'ils sont par l'espoir de la délivrance.

A si courte distance, on ne combat pas seulement à la mine et à la grenade, on tâche d'affaiblir le moral de la défense, en lui présentant des proclamations au bout d'un bâton ³; Fleming y répond par des billets en français, flamand, italien et espagnol qu'on envoie dans les tranchées ennemies, attachés à un carreau d'arbalète.

Le capitaine La Croys, chef des mineurs, est tué le 24 mai, toujours au Porc-Epic. Le 29, l'Espagnol fait sauter à la mine le fameux ouvrage et prend d'assaut l'entonnoir malgré une héroïque et coûteuse défense. Le 2 juin, une nouvelle mine fait, au rempart du Polder, une brèche de quarante pieds de large : on la répare sous un feu intense. Les bonnes nouvelles du siège de l'Ecluse encouragent une résistance qui devient désespérée.

Mais la nécessité de relever des troupes, épuisées par les fatigues de continuel assauts, s'impose de plus en plus. Les effectifs des compagnies fondent à vue d'œil. Tout cela, Montesquieu de Rocques et d'autres colonels, essayent de le faire entendre à Maurice ⁴. On leur répond de tenir, jusqu'à ce que l'Ecluse soit tombé.

Seule des compagnies françaises, celle du capitaine Brusse est renvoyée ⁵ par Marquette, le nouveau et énergique gouverneur. La sortie qu'il tente n'empêche Spinola, ni de mordre toujours sur les remparts de l'ouest ni de détacher des troupes pour tenter de dégager l'Ecluse. L'échec de l'Espagnol dans cette direction ne profita pas à la défense des Ostendais car, si l'Ecluse tomba effectivement le 27 août 1604, cette capitulation ⁶ n'eut d'autre résultat

1. Fleming, p. 524.

2. Bureau permanent des Etats. Cf. Fleming, p. 527.

3. Fleming, p. 528.

4. Fleming, p. 547 et 559.

5. Fleming, p. 570. Encore peut-il s'agir de son homonyme anglais, distingué par un autre prénom et parfois par une autre orthographe (Henry Bruce).

6. Dans une intéressante lettre relative aux opérations devant l'Ecluse, adressée

que d'inspirer aux Etats ce raisonnement : Puisque Ostende a été défendu avec tant d'acharnement, comme uniques base navale et point d'appui possédés par les Hollandais sur la côte de Flandre, cette obstination n'a plus sa raison d'être, du moment où, avec l'Ecluse, on acquiert l'excellent port du Zwyn, directement relié par la terre à la Flandre zélandaise.

Sur ces entrefaites, l'ennemi fait sauter le boulevard de l'ouest et, le 13 septembre ¹, prend d'assaut le Santhil, clé de la défense occidentale, malgré la brave résistance de Sarocques, qui s'y fait tuer sur place, après s'y être maintenu en dépit de l'ordre de repli qu'il avait reçu ². A un nouvel appel désespéré de la garnison, les Etats répondent par une demande de tenir encore vingt jours, mais les forces humaines ont des limites : le gouverneur et les colonels déclarent qu'ils ne peuvent durer une heure de plus.

Le colonel anglais Fairfax est tué, tandis que Montesquieu de Rocques est mortellement blessé, au « grand deuil de toute la garnison, car c'étaient des officiers habiles et expérimentés » ³.

Son cousin, le grand philologue Scaliger, dont nous parlerons plus loin, écrivait de Leyde à ce propos à de Thou ⁴ : « J'ai faict cette perte [il s'agit de Douza], après avoir perdu mon pouvre cousin, le sieur de Montesquieu de Rocques, qui commandoit aux neuf compagnies des François en la ville d'Ostende. Il a survesqu dix jours, après avoir receü une arquebusade au-dessus de la cuisse ». Son père, Jacques de Secondat de Rocques, baron de Montesquieu, prit plus tard sa place et devint lieutenant-colonel le 12 mai 1608 ⁵. Ce sont des ancêtres de l'auteur de l'*Esprit des Lois* qui, lui aussi, ira en Hollande.

Les jours de la citadelle sont comptés. Elle va bientôt être forcée dans le réduit de sa défense. Marquette se décide à traiter et, le 20 septembre 1604, arrête avec Spinola les articles de la

par le comte Ernest-Casimir, à son frère le comte Jean de Nassau-Siegen, il est question des six compagnies françaises de Chastillon (il s'agit de Gaspard II, le futur maréchal) et des six compagnies de Dommarville (*Archives ou Correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau*, 2^e série, t. II, p. 291-308. Lettre du 7 juin 1604 ; voir, notamment, p. 293).

1. Fleming, p. 574.

2. Fleming, p. 575.

3. Fleming, p. 576.

4. Coll. du Puy, vol. 838, fol. 68. Lettre du 19 octobre 1604, citée par Tamizey de Larroque, *Lettres françaises inédites de Joseph Scaliger* ; Paris, 1881, in-8°, p. 335, n. 1.

5. *Het Staatsche Leger*, II, p. 165.

capitulation ¹ : La garnison sera autorisée à s'embarquer pour Flessingue ou même à rejoindre l'Ecluse par terre, sans être inquiétée, avec armes, étendards déployés, tambours battants, mèches d'arquebuses allumées, mousquets chargés, tous ses bagages, mais n'emportant que quatre pièces d'artillerie ².

Ainsi tomba cette « nouvelle Troie » dont la défense avait coûté bien « des colonels, capitaines, officiers et soldats, qui y avoient été tués, jusqu'au nombre de 72.124 », du côté des assiégeants, et autant, sinon davantage, du côté des assiégés, « nombre presque incroyable », ajoute le naïf van Meteren ³. « Il en est mort beaucoup et de toutes sortes de gens, seigneurs, gentilshommes et autres, qui estoient venus de longtain pays à celle fin de voir ce renommé siège et qui mesme se sont laissé employer comme volontaires ès assauts et combats. Depuis, on vint encore visiter la ville de tous costés, mais ce n'estoit plus qu'un monceau de pierres et de sables, tant elle avoit esté renversée ès derniers retrenchemens. »

C'est ce qui justifie la plainte latine que le jeune Hugo Grotius ⁴ prête à la malheureuse ville, avant la capitulation, et que Malherbe, un peu plus tard, devait traduire ainsi :

Trois ans déjà passés, théâtre de la guerre,
J'exerce de deux chefs les funestes combats
Et fais émerveiller tous les yeux de la terre
De voir que le malheur n'ose me mettre à bas.

A la merci du ciel, en ces rives, je reste,
Où je souffre l'hiver, froid à l'extrémité ;
Lorsque l'été revient, il m'apporte la peste
Et le glaive est le moins de ma calamité.

Tout ce dont la Fortune afflige cette vie,
Pêle-mêle assemblé, me presse tellement,
Que c'est parmi les miens être digne d'envie,
Que de pouvoit mourir d'une mort seulement.

1. Fleming, p. 578-580.

2. Fleming, p. 578, art. II de l'acte de capitulation : « ... met hare Wapenen, vliegende Vendelen, slaende Trommelen, brandende Lonten, Kogels in den mond, met alle hare Bagagien », etc.

3. Fol. 546.

4. C'est le célèbre auteur de *De Jure belli et pacis* (1625), dont le professeur français de l'université de Groningue, Jean Barbeyrac, donna, en 1724, une traduction (Amsterdam, Pierre de Coup, 2 vol. in-4°). La pièce sur Ostende est dans Grotii (Hugonis), *Poëmata collecta...*, éd. a fratre Guilielmo Grotio. L. B. ap. A. Clovovium, 1637, in-12, p. 58-59. M. P. C. Molhuysen prépare une édition monumentale des Œuvres de Grotius, laquelle rendra les plus grands services et dont le premier volume vient de paraître.

Que tardez-vous Destins ? Ceci n'est pas matière
 Qu'avecque tant de doute, il faille décider ;
 Toute la question n'est que d'un cimetière,
 Prononcez librement qui le doit posséder ¹.

Songez à ces mots de Grotius : « Nec perimit mors una semel »,

Que c'est parmi les miens être digne d'envie
 Que de pouvoir mourir d'une mort seulement,

et vous sentirez tout ce que dut souffrir le pauvre Schelandre par la faim, la soif, le froid, le chaud, le feu, pendant le temps qu'il assista au siège d'Ostende.

Au reste, il n'est plus besoin de faire d'hypothèse à ce sujet, car ce sont de véritables impressions de bombardement que Jean de Schelandre a consignées dans un passage de la *Stuartide*, qui figure déjà dans le *Modelle* ² manuscrit du British Museum offert à Jacques I^{er} et qui est resté jusqu'à présent inconnu des historiens de la littérature :

Ainsi encore, aux mazures d'Oostende,
 Fond un boulet de la dune Flamende,
 Et par dessus un terreux logement
 Vient le couvert effleurer seulement ;
 Là, le soldat, qui, avant ce vacarme
 Se deslassoit d'un silenique charme,
 Parloit d'amour ou dormoit à recoy
 Change vizage et sursaute d'effroy,
 Puis les tuilots et la poudre secoüe
 Et, tout rassis, au peril fait la moüe,
 De mesme aussi, etc...

N'est-il pas du soldat français de faire ainsi la nique au danger ?

1. Malherbe, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 56-57. D'après un passage de la *Vie de Peiresc* de Gassendi, Malherbe écrivit en 1604 ces belles stances, qui parurent d'abord dans le *Parnasse des plus excellents poètes de ce temps* (au t. II) et non pas, comme dit Lalanne, dans les *Delices de la poésie française*, en 1615. La rectification est de M. F. Lachèvre, dans sa grande *Bibliographie des Recueils collectifs de Poésies, publiés de 1597 à 1700*, t. I. (Paris, Hachette, H. Leclerc, 1901, in-4°), p. 234.

2. British Museum, Royal Ms. 16 E XXXIII, fol. 13 r° (du foliotage moderne). Le texte reproduit ci-dessus est celui de l'imprimé (éd. de 1611, au British Museum, Impr. 1073 e 25, p. 45). Une seule variante à noter dans le ms. : « et disnoit a recoy », qui convient évidemment mieux que la correction de l'édition : « ou dormoit à recoy ». Au vers suivant, le manuscrit orthographie : visage, sursaulte, esfroy.

CHAPITRE VIII

LA GUERRE RALENTIE. — LA TRÈVE DE 1609. — JEAN DE SCHELANDRE A AVIGNON, PUIS AU SIÈGE DE JULIERS (1610).

A partir de la chute d'Ostende, les événements militaires perdent beaucoup de leur importance et de leur intérêt. Il faut mentionner seulement une offensive avortée sur Anvers, en mai 1605, et la bataille de Mulheim-sur-Ruhr¹, où le comte Henry, après avoir bravement chargé, fut sauvé par l'héroïque résistance des Anglais du chevalier Horatio Vere. Ceux-ci n'échappèrent, eux-mêmes, que grâce aux Français de Dommarville, qui périt dans cette affaire et fut fort regretté. La situation de l'avant-garde eût été très compromise, si Maurice n'était survenu. Cette fois, ce fut au comte de Chastillon à dégager l'infanterie anglaise sur laquelle les Espagnols s'étaient furieusement jetés. Le Stathouder battit en retraite, ayant perdu deux cents hommes. « Quelques capitaines furent pareillement pris prisonnier, entre lesquels le Sieur de Bethune², qui fut incontinent delivré par eschange pour Nicolas Doria : semblablement le Ritmaistre La Sale, le capitaine Pigot et Ratleyf... Cecy advint le 9 d'octobre [1605] et donna grande occasion au prince Maurice de ne se fier plus tant en sa cavallerie, veu qu'il estoit foible d'infanterie et fut cause qu'il n'osa plus tant avanturer. » Tandis que le comte de Bucquoy se jette sur Wachendonck³, en Gueldre espagnole, le Prince, pour lui barrer la

1. Van Meteren, fol. 575 v° à 576 r°.

2. C'est Cyrus, le frère de ce Léonidas, qui fut tué à Geertruidenberg, en 1603. Sur Cyrus de Béthune, qui succéda à Dommarville en novembre 1605 (Commission du 24 novembre, St. Generael, n° 3250, fol. 248), voir *Het Staatse Leger*, II, p. 166. Les auteurs disent que Cyrus est le fils de Léonidas ; si l'on en croit la généalogie qui est dans Haag, *La France protestante*, 2^e éd., t. II, 1^{re} partie, col. 494, ce serait son frère. M. Bordier a tort d'écrire en parlant de Cyrus : « Fait prisonnier avec La Salle dans la retraite qui suivit le combat de Brouck, en 1605, il entra en France et fut tué en duel. » Il exerça en effet son commandement jusqu'en 1613.

3. Sur la Niers, affluent de droite de la Meuse. Cf. van Meteren, fol. 577 v°.

route, tente de surprendre Gueldre, en aval de la même rivière, mais le pétard qui devait faire sauter le pont-levis n'ayant fait nul effet, l'alarme fut donnée et la surprise échoua.

« En ce voyage mourut le fils du sieur de Plessis, surnommé Mornay ¹, fils d'un docte Pere, renommé Conseillier en France et gouverneur de Saumur ». Le père était celui à qui son autorité et son talent avaient fait donner le surnom de pape des protestants.

L'échec de cette campagne ne découragea pas les Etats, bien qu'elle les inclinât à passer, en 1606, de l'offensive à la défensive. Néanmoins, non seulement on ne congédia pas de « gendarmes » ², mais on se décida même « derechef à avoir recours à la levée des François, pour fortifier les enseignes ; mais on avoit attendu si longtemps que les compagnies françoises ne peurent estre levées ni les autres renforcées, à cause que le Roy de France levoit luy mesme des gens contre le Duc de Bouillon. » ³

« Enfin ils [les Etats] receurent quelque infanterie et cavalerie et notamment cinq cens chevaux, sous la conduite de Monsieur de Rohan et de son frère Monsieur de Soubyse, accompagné de plusieurs gentilshommes, tous bien montés. » ⁴

« Le Prince Maurice, le 4 de juillet 1606, arrive à Arnhem, où il manda toute sa gendarmerie et le 15 il alla à Doesbourgh. » Le général Dubois, secondé par M. de Rocques et deux compagnies françaises ⁵, empêche l'ennemi de débarquer en amont de Nimègue (21 juillet). Pour se dédommager, Spinola, qui cherche en Hollande le point vulnérable par lequel attaquera plus tard Condé, assiège Grol, qui se rendit le 14 août. Cependant, pas plus que l'année précédente en Frise, il n'osa poursuivre ses avantages. Mis en goût cependant par ce succès, il assiège Rhinberc ⁶. Le prince Henri y jette, le 25 août 1606, des compagnies de secours et « quelque huictante gentilshommes François de qualité..., entre lesquels estoit le sieur de Soubyse, frère du sieur de Rohan, et parent du Roy, pareillement le

1. Il fut tué, comme le montre la rubrique marginale de van Meteren (fol. 576 v°) : « Le sieur du Plessis tué » ; ce doit être le 22 ou 23 octobre 1605.

2. Van Meteren, fol. 583 r°, année 1606.

3. C'est l'expédition ou « voyage » de Sedan, dont il a été question plus haut, p. 69, et qui aboutit à l'accord signé à Donchery, le 23 mars 1606, grâce à la médiation des Etats et du Prince de Nassau (Van Meteren, fol. 585 v°).

4. Van Meteren, fol. 585 v°.

5. Van Meteren, fol. 594 v°.

6. *Ibidem*.

sieur de Varennes, qui estoient tous bien montés, et se comporterent fort valeureusement. »

Le 28 août, les assiégés firent une sortie par-delà le Rhin, « souz la conduite de quelques François » ; dans une autre, « le comte de Flessches, qui s'estoit par trop esloigné, fut prins », tandis que, peu après, Edmond, colonel des Ecossais et vieux soldat de valeur, est tué. Le 1^{er} octobre la ville que Maurice a renoncé à délivrer, capitule. « Les Seigneurs et Gentilhommes François en sortirent aussi avec honneur ¹ » (2 octobre).

« La perte de Rhinberek ne causa point peu d'espouvantement et perplexité ès Provinces Unies... » Maurice tente de reprendre Grol, mais Spinola l'en empêche (10 novembre). C'est la fin de la campagne d'été de 1606.

On peut supposer que, à ce moment, pour s'attirer une faveur que sa première pièce sur le siège de Grave n'avait pu lui ménager, Jean de Schelandre composa son *Procez d'Espagne contre Hollande, plaidé dès l'an 1600 après la bataille de Nieuport, dedié à très sage Prince et très valeureux Capitaine Maurice de Nassau, duc de Grave*.

Le poème, nous l'avons vu, est daté de l'été ou de l'automne 1606, avec une précision suffisante, par ces vers :

Jà Flore par six fois, de nouveau s'est parée
Depuis qu'un bel instinct de victoire assurée
Vous fit entrer en Flandre...

La pièce entière, par la majesté et l'ampleur du vers, la largeur de la conception, semble attester plus de maturité que l'*Ode pindarique*, analysée ici après elle, pour respecter la chronologie des événements historiques.

De cette guerre ralentie et, dans sa dernière phase, assez infructueuse pour les Etats, il résulte si peu de chose, que l'on commence à prêter l'oreille aux propositions de suspension d'armes, que Jean de Neyen, général des Frères Mineurs, vient apporter à La Haye, en février 1607, de la part de l'Archiduc. Le 24 avril suivant, l'armistice est signé pour huit mois, prenant cours au 4 mai (n. s.) ².

A l'étranger, l'étonnement fut général. « Es Provinces Unies

1. Van Meteren, 595 r^o.

2. Nouaillac (J.), *Villeroy*. Paris, Champion, 1909, 1 vol. in-8^o, p. 461 et s. ; Pirrenne, IV, 239 ; Blok, III, p. 510.

plusieurs aussi n'en estoient pas bien contens, mesme on disoit que le Roy de France aspiroit à la souveraineté des Provinces-Unies et que, pour y parvenir, il avoit moyenné ceste trefve ; ce qui ne plaisoit pas à plusieurs qui n'aymoient pas les François »¹. Pure calomnie, car, au contraire, Henri s'inquiète de cette trêve qui contrecarre sa politique générale, en permettant à l'Espagnol de reprendre haleine.

Aussi envoya-t-il en Hollande une ambassade extraordinaire composée du « President Jeannin, du Sieur de Roussy, et du Sieur de Buzenval »², ce dernier ayant été chargé d'affaires en Hollande depuis 1592. Ils arrivèrent à La Haye, le 24 mai, eurent audience le 28 et se plaignirent auprès de Leurs Hautes Puissances de ce que Celles-ci n'avaient pas pris conseil du roi qui les avait constamment soutenues de ses deniers, promettant de les aider encore, aussi bien pour faire la paix que pour continuer la guerre. A leur demande, la Hollande désigna son Pensionnaire Oldenbarneveldt, la Zélande, le Sieur de Malderé et les autres provinces, quelques délégués, pour discuter avec les ambassadeurs de France.

Les Etats, ne voulant pas d'une politique unilatérale, « requièrent pareille assistance du Roy de la Grande Bretagne et à cette fin lui envoyèrent, au mois de juillet 1607, les sieurs Jean Berck,... et Jacob de Malderé... accompagnés du Sieur Noël de Caron, ambassadeur résident en Angleterre ». Le Roi les reçut fort bien, les congédia et leur promit d'envoyer à La Haye le chevalier Richard Spencer et le chevalier Ralph Winwood, qui les suivirent de près³.

L'armistice, qui devait expirer le 4 janvier 1608, fut renouvelé⁴. Ce n'est que le prélude de la paix. Contre celle-ci, souhaitée par tous les belligérants, s'élevait un triple obstacle⁵ : la question religieuse, où la Hollande exigeait une liberté d'action allant jusqu'à l'interdiction du culte catholique, la question de la souveraineté, que les Etats voulaient faire reconnaître pleine et entière et enfin le trafic des Indes, où les grandes Compagnies

1. Van Meteren, fol. 609 r^o.

2. Il mourut de maladie à La Haye, en cette même année 1607. Cf. van Meteren, fol. 615 v^o. M. le comte de Bylandt a bien voulu, à ma demande, rechercher sa tombe et l'a retrouvée dans la « Groote Kerk » à La Haye.

3. Van Meteren, fol. 609 r^o, et Winwood (Ralph), *Memorials of Affairs of State*, 1725, in-fol., pp. I-III.

4. Van Meteren, fol. 614.

5. Van Meteren, fol. 632 v^o.

d'Amsterdam et de Middelbourg exigeaient la porte ouverte à leur commerce ¹.

Les députés de l'Archiduc et, parmi eux, le président Richardot arrivent à Bréda, le 29 janvier 1608, pour se rendre de là, en traîneau ou en voiture à La Haye, où un vrai congrès européen va se trouver réuni. La Hollande, afin de se couvrir contre tout danger de reprise des hostilités, au cas de rupture des négociations, conclut une alliance avec la France, le 25 janvier. L'alliance anglaise, également proposée, ne put se faire, faute de pouvoirs suffisants des délégués britanniques.

Fêtes et banquets, comme il convient, entrecoupent et égayent les négociations. Les députés espagnols invitent le comte Ernest, M. de Chastillon et d'autres seigneurs et les traitent fort bien, puis ils visitent « M. Jeannin, qui ne les reconduisit que jusqu'à l'huis de la chambre, chargeant le sieur de Russi de les mener jusques à leur coche ». Les Anglais imitèrent ces nuances protocolaires « en quoy, ils voulurent tous monstrier que leurs maîtres n'estoyent pas moindres que le Roy d'Espagne ». Cela était d'autant plus nécessaire que Spinola cherchait à les éblouir tous par ses aiguères d'argent et « tout ce qui pouvoit servir à fanfare et magnificence » ².

Le 28 avril 1608, le président Jeannin fait dire aux Etats « qu'il falloit qu'il allast faire un tour en France » ³. Le plus étrange est « qu'il avoit aussi demandé congé pour les deux colonels, Messieurs de Chastillon et de Béthune, de pouvoir faire un tour avec luy en France » ⁴. Cela éveille des soupçons, mais, parti le 2 mai 1608 pour Rotterdam, il arrive en Zélande où une tempête le retient « soit qu'il eust peur ou pour ce qu'il avoit receü autre charge de son maistre ». Il retourna à La Haye le 5 mai, ce qui ne l'empêcha pas de partir effectivement, vers le 17 juin 1608 ⁵.

La coïncidence de ce voyage avec celui de Don Pedro de Tolède à Paris, fait appréhender une collusion, appréhension que le retour du président Jeannin à La Haye, dans la nuit du 14 août ⁶, ne tarda pas à dissiper, d'autant plus que, le 18, il fit aux députés

1. Van Meteren, fol. 629 v^o : « Les Pays-Bas ne peuvent demeurer en leur fleur, sans la navigation des Indes. »

2. Van Meteren, fol. 625 r^o.

3. Van Meteren, fol. 638 r^o.

4. *Ibidem*.

5. Van Meteren, fol. 639 r^o.

6. Van Meteren, fol. 650 r^o.

des Etats le récit de son voyage et des négociations de Don Pedro, dont il tut d'ailleurs l'essentiel, c'est-à-dire le projet des mariages espagnols.

Le 23 août 1608 ¹, après une dernière déclaration peu satisfaisante des délégués des Pays-Bas sur le fait de la religion catholique et du trafic des Indes, les députés des Etats rompent les négociations, par des lettres datées du 25 août ².

La paix ayant ainsi échoué, les ambassadeurs des Grandes Puissances, et les Français surtout, suggèrent, le 27, l'idée d'une trêve prolongée, que les Etats refusent. Le 30 septembre, les députés des Pays-Bas méridionaux sont reçus en audience de congé. Tout espoir de paix ou de trêve semble perdu.

Le président Jeannin ne se lasse pas d'essayer de persuader les Etats de conclure un accord, dont, au fond, ils avaient grande envie. « Les Anglois ne se monstrent pas moins vehemens et userent de grandes persuasions, mesme de menaces » ³. Il faut que le roi Henri IV confirme aux méfiants Hollandais que son ambassadeur traduit sa véritable pensée.

Tous firent si bien que, le 23 décembre 1608, on recommença à conférer sur une trêve prolongée. Le 9 février 1609, les ambassadeurs français et anglais ⁴ se rendent à Anvers, pour y rencontrer les délégués des Espagnols, et les députés des Provinces-Unies les y rejoignent le 25 mars.

C'est vers ce moment qu'arrive en Hollande, pour s'engager dans les armées des Etats, Honorat de Bueil, seigneur de Racan ⁵, qui devait être plus tard le délicieux poète des *Bergeries*, l'écrivain du xvii^e siècle qui eut, avec La Fontaine, le plus vrai sentiment de la nature.

Comme il l'écrivit, lui-même, par la suite, à Chapelain, Ménage et Conrart ⁶, il était né trop tôt ou trop tard : « Toutes les guerres de Henry le Grand se passèrent pendant mon enfance ; je n'avois

1. Van Meteren, fol. 652 v^o.

2. Van Meteren, fol. 653 v^o.

3. Van Meteren, fol. 656 r^o.

4. Van Meteren, fol. 657 v^o.

5. Cf. Louis Arnould, *Un Gentilhomme de lettres au XVII^e siècle, Honorat de Bueil, seigneur de Racan*, nouvelle édition ; Paris, Colin, 1901, in-8^o, p. 63 et suiv.

6. Dans une lettre publiée par M. Tenant de Latour, en son édition des *Œuvres complètes* de Racan (Paris, P. Jannet, 1857, deux vol. in-12, Bibliothèque Elzévirienne), t. I, p. 323. Conrart, dans sa notice manuscrite, écrit : « De là [c'est-à-dire de Calais], il passa en Hollande, mais comme la Tresve s'estoit faite un peu auparavant et qu'il n'y avoit plus d'apparence de guerre, son voyage fut fort court. » Il revint donc à Paris, selon M. Arnould (p. 66, n. 2), vers le mois d'avril ou de mai 1609.

que neuf ans, quand on fit la paix de Vervins. Elle ne laissa que la guerre des Espagnols et des Hollandois, où ce grand prince envoyoit tous ceux qui avoient l'honneur de porter ses livrées. J'y courus comme les autres, en sortant de page, mais ce fut trop tard ; cette longue trêve qui a duré douze ans, estoit déjà faite ».

En effet, dès le 14 avril, la Trêve de Douze ans est proclamée publiquement. « Partout on sonna les cloches, on fit des feux de joye, et on descarga tout le canon. A Anvers on sonna la grande cloche, à laquelle il falloit employer vingt-quatre hommes; elle estoit si grande, qu'on en pouvoit ouyr le son jusques à Ordam et Lillo, voire à quatre lieuës de là... Le peuple demena joye, firent des banquets et se congratulèrent l'un l'autre, de sorte que la ville estoit partout pleine de feux et de joye... »

« On célébra ce jour de prières [22 avril 1609] par tout, es Provinces Unies, au lieu du *Te Deum Laudamus*, et ce suivant l'escriture sainte et l'exemple des bons Roys de Juda, et ce non sans cause de part et d'autre, quand on considère les troubles, guerres, miseres, pauvretés, famines, tueries et massacres d'une infinité de personnes, qu'on a veü es Pays-Bas, l'espace de quarante-trois ans, en contant depuis l'an 1566, le cinquiesme d'Avril, que les troubles commencerent par la presentation de la Requeste des Nobles, laquelle fut présentée contre l'introduction de nouveaux Evesques et de l'Inquisition d'Espagne, à la Regente, Duchesse de Parme, par le Sieur de Brederode, les comtes de Culenbourgh, de Berghe et le comte Ludovic de Nassau, accompagnés de trois ou quatre cens Seigneurs et Gentilshommes, à cause de quoy, ils furent appelés GUEUX par leurs adversaires, pour ce qu'ils n'avoient point fait de bien à la Religion Catholique ¹. »

On lira dans van Meteren ², les trente-huit articles de la trêve, garantie et contre-signée par les ambassadeurs des Grandes Puissances et notamment par le « Sieur Pierre Jeannin, chevalier, baron de Chagni et Montheu, conseiller du Tres-Chrestien Roy en son Conseil d'Estat et son ambassadeur extraordinaire près des susdits Sieurs Estats, et le Sieur Elie de la Place, Chevalier, Sieur de Russi, vicomte de Machault, etc. »

Philippe IV, roi d'Espagne et les archiducs, souverains des

1. Van Meteren, fol. 658 r^o.

2. Van Meteren, fol. 658 v^o et suiv.

Pays-Bas, reconnaissent les Provinces-Unies, « les tenant pour pays, provinces et Estats libres sur lesquels ils n'ont rien à prétendre » (Article I^{er}).

La cause de la liberté, pour laquelle se sont battus La Noue, Dommarville, les deux Chastillons, les deux Béthunes, les deux Montesquieux et les deux Schelandres a triomphé. Les « Gueux » sont rois ! Une puissance nouvelle, qui sera bientôt une grande puissance, se trouve créée.

Après avoir conclu une alliance avec la Hollande, le 21 juin 1609, les ambassadeurs anglais quittent La Haye le 27, aussitôt suivis par le Président Jeannin ¹.

« Cette Trefve pour douze ans ayant esté arrestée, on comença de part et d'autre à congédier la gendarmerie. On faisoit courrir le bruit qu'on casseroit ² quinze mille pietons et douze cens chevaux, tant Anglois qu'autres ; mais qu'on retiendroit la plus part des Capitaynes et officiers, en amoindrissant les compagnies et les reduisant à cinquante et soixante testes, en donnant à ceux qu'ils casseroient leur plein payement et encores un daler par dessus ³. *Il y eust peu ou point de François cassés*, tellement que deux regiments et quelques chevaux demeurèrent au service des Estats et à la charge du Roy de France, pour estre employez où il leur plairoit. »

C'est au milieu de tous ces événements d'ordre plutôt pacifique, que se place le séjour de Jean de Schelandre à Avignon et son voyage en Angleterre, tous deux antérieurs à 1608, date de publication de *Tyr et Sidon...*, *tragedie avec autres Meslanges* par Daniel d'Anchères, gentilhomme verdunois, dans lequel on a reconnu depuis longtemps l'anagramme de Jean de Schelandre ⁴.

On lit, entre autres, dans les *Meslanges*, le sonnet que voici : ⁵

1. Van Meteren, fol. 660 v^o et 661 r^o.

2. Licencierait.

3. Van Meteren, fol. 661 r^o.

4. Il se pourrait que le nom du capitaine François d'Anchers, qui exerça, dans le régiment de Cyrus de Béthune, la charge de « sergent-major » (maître de camp), depuis 1607 (cf. *Het Staatsche Leger*, t. II, p. 166), lui ait donné l'idée de ce pseudonyme. Il n'y avait que le prénom à changer pour faire l'anagramme de son propre nom.

5. Publié par Allem (Maurice), *Anthologie poétique française. XVII^e siècle* ; Paris, Garnier, s. d., t. I, p. 160. J'ai restitué l'orthographe de l'édition princeps, p. 22. Ce sonnet est le dixième et dernier de la série « Le Soldat Malcontent », dans les *Amours d'Anne de Montaut*.

ADIEUX À LA VILLE D'AVIGNON

Adieu, beau roc, où deux Palais dressés
 Levent en l'air une face tant fière ;
 Adieu, beau pont ; adieu, belle rivière,
 Adieu, beaux murs, belles tours, beaux fossez.

Adieu, cité dont je ne puis assez
 Chanter la gloire et l'excellence entière ;
 Adieu noblesse ; adieu troupe guerrière,
 Amis, tesmoins de mes travaux passés,

Adieu ballets, dances et mascarades,
 Adieu beauté, dont les vifves œillades
 Ont de ces lieux banni l'obscurité,

Adieu sur tout, belle rebelle fille,
 Dont les rigueurs m'ont chassé d'une ville
 Où vos douceurs m'avoient tant arrêté.

Ce sonnet à Avignon reste une énigme et ce n'est pas à nous qu'il incombe de la résoudre, puisque seuls les séjours de nos écrivains en Hollande sont l'objet des présentes investigations.

Pourtant, la question se pose de savoir quand, pourquoi, à quelle occasion, Jean de Schelandre s'est rendu à Avignon. Cette ville est la capitale du Comtat Venaissin, dont la principauté d'Orange n'était qu'une enclave. Sont-ce les rapports de Maurice avec la principauté d'Orange qui auraient pu faire envoyer le poète dans ces parages, ainsi que M. Gustave Lanson l'a suggéré à M. Haraszti ? Ce n'est pas impossible, mais il importe de remarquer qu'à ce moment Maurice de Nassau n'est pas encore prince d'Orange ; il ne le sera qu'en 1618, au moment où il héritera de son frère aîné Philippe, comte de Buren, qui, en 1608, en est encore seul possesseur. Comme Philippe est catholique et tout inféodé à l'Espagne, où il a été enlevé et élevé, il y a aussi peu de motifs politiques à alléguer en faveur d'un séjour de Schelandre à Orange, qu'à Avignon, ville papale. On se tromperait moins en l'attribuant à l'attraction des beaux yeux d'une insensible¹ ou des danses sur le pont bien connu. Il reste à expliquer l'adieu à ses compagnons d'armes :

1. Je songe à « Anne de Montaut, rocher de cruauté », « d'Avignon la lumière plus vive », cf. Haraszti, p. vii et *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, t. X, col. 566, où H. de S. l'appelle Anne Arles de Montaud.

Adieu troupe guerrière,
Amis, témoins de mes travaux passés.

Peut-être ce Lorrain s'est-il laissé entraîner vers les pays au chaud soleil par ses camarades du Midi rentrant chez eux, puisqu'on n'avait plus besoin de leurs services chez les Gueux.

On pourrait encore penser que Maurice de Nassau aurait envoyé Schelandre et d'autres seigneurs de plus d'importance le représenter au mariage de son frère Philippe avec la sœur du prince de Condé, mariage célébré le 23 novembre 1606, à Fontainebleau, et par lequel l'aîné de la Maison d'Orange obtint l'entière possession et souveraineté de sa principauté, où il alla s'établir aussitôt ¹.

Quelle serait maintenant la cause de ce voyage en Angleterre dont il n'a « sceu différer l'occasion » ² ? On serait tenté de la mettre en relation avec l'envoi de délégués hollandais à Jacques I, ambassade de Berck, Malderé et Caron (juillet 1607) et ensuite de délégués anglais à La Haye (Winwood, Spencer) pour procurer la paix.

C'est en effet sur ce rôle de médiateur joué par Jacques I^{er} qu'insiste le poète, dans les belles stances qu'il lui dédie en 1608:

Mes vers estants nés de la paix
Seroient comme enfants de vipère,
S'ils n'estoient à vous désormais,
Vous estant de la paix le père.

Les feux brilloient de toutes parts
Soubs la Diane qui precede ³,
Mais où est l'estoille de Mars
Dès que vostre Aurore succede ?

Par là, vous gaignez les lauriers
Sur tous les guerriers de la terre,
La guerre assomme les guerriers,
Vous avez assommé la guerre.

Pour s'eslever, les autres Rois
Font eslever force gens-d'armes

1. Van Meteren, fol. 599 v°. Philippe d'Orange vint en Hollande en 1608, sa femme le rejoignit à Bréda, vers la fin de 1609. Cf. van Meteren, fol. 663.

2. Haraszti, p. XII, et *l'Avis au Lecteur*, p. 7, des *Trois premiers de sept tableaux de Penitence*, par Daniel d'Ancheres : « prenant cependant en paye l'excuse de mon voyage, dont je n'ay sceu différer l'occasion... ». Je reproduis ici (pl. XIV), d'après l'exemplaire unique du British Museum, le frontispice au lavis qui y remplace la feuille de titre.

3. Allusion à la sonnerie du réveil.

« Mais reigner par la seule voix,
« C'est avoir les plus fortes armes.

Le ciel soustient vostre grandeur,
Aussi tout-divin je vous nomme,
Veü que, sans l'humaine douceur,
Vous n'avez rien tenant de l'homme ¹.

Il est certain, comme le dit, sans énoncer de date, un biographe anonyme, qu'à ce moment « à l'approche de la paix, J. de Schelandre songe à quitter l'épée pour la plume » ² et que, comme un Malherbe ou un Théophile, il cherche à être à quelqu'un : il choisit le roi d'Angleterre. ³

Mais ce prince de la paix qui avait « assommé la guerre » ne l'avait pas empêchée de ressusciter sur les bords du Rhin, par suite de l'ouverture de la succession de Clèves et de Juliers, revendiqués, à la mort du duc Jean Guillaume (25 mars 1609), à la fois par l'Electeur de Brandebourg, Jean-Sigismond, et l'Electeur palatin de Neubourg, Wolfgang-Guillaume ⁴.

Henri IV attend de cette compétition, non l'exécution d'un *grand dessein*, lequel n'exista que dans l'imagination de Sully, mais une occasion d'humilier et d'abaisser l'Espagne et l'Empereur, qui se pose en médiateur. Peut-être veut-il surtout passer par les Pays-Bas, pour y requérir d'amour « la nouvelle Hélène », comme l'appelle le respectable Pecquius, c'est-à-dire la princesse de Condé, que son mari a enlevée à Bruxelles, pour la soustraire aux entreprises du Vert Galant ⁵.

1. Plèce reproduite d'après Haraszti, p. 5, mais collationnée sur l'édition princeps à Londres, au British Museum. (*Les Funestes Amours*, etc., 1608, fol. a III v°).

2. Haraszti, p. vi, n. 2.

3. Haraszti, p. xiii. Dans un des sonnets de Daniel d'Anchères, celui-ci insiste sur le savoir de Jacques I^{er}, très en honneur, disons-le en passant, auprès des théologiens de Hollande, dont les querelles passionnaient le roi d'Angleterre. La fin de ce sonnet est fort belle et mérite d'être citée (*Les Funestes Amours de Belcar et Mellane*..., 1608, fol. a. III v°).

Bien heureux est l'estat dont le Roy se demonstre
Aussi grand en sçavoir qu'en honneur il est haut ;
Qui, tenant en sa main l'une et l'autre Minerve,
Paisible quand il peut, guerrier quand il le faut,
L'olivier ou la palme à son choix se reserve.

Que Schelandre ait été reçu à la cour de Jacques, c'est ce que nous apprend le sonnet à Mgr le duc de Lennox, en tête de la *Stuartide*, 1611 (p. 14) :

Puisque les estrangers dont ceste Court abonde
Sont tous receüs de vous d'un visage courtois.
Que, par vous introduit, j'ay receü quelques fois
L'accez du meilleur Roy de la machine ronde.

J'ai en vain cherché au Record Office, à Londres, avec la collaboration d'un érudit hollandais, M. del Court, des traces de ces audiences.

4. Cf. Mariéjol, dans l'*Histoire de France* de Lavissee, t. VI, 2^e partie, p. 119 et suiv.

5. Cf. Henrard (P.), *Henri IV et la princesse de Condé*, Bruxelles, 1885, 1 vol. in-8° ; van Meteren, fol. 679 et suiv., anno 1609, fin novembre ; Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. IV, p. 245.

Le poignard de l'assassin vient brutalement, le 14 mai 1610, arrêter ses projets, au moment où il songeait à mener des troupes vers Juliers, par le Luxembourg, à travers lequel Albert lui avait accordé le passage ¹. Marie de Médicis, cette fois, sent que son honneur est engagé et poursuivra l'expédition.

Maurice qui, lui aussi, avec la France, soutient les deux Electeurs, va prendre les devants et mettre le siège devant Juliers, pour leur assurer la possession de la capitale, en l'enlevant aux Impériaux ².

Que Jean de Schelandre ait participé à cette nouvelle opération militaire, cela résulte assez clairement de ce passage de la préface de la *Stuartide*, parue en 1611 : « Je poursuivray donc, Sire..., pourveu que nous n'ayons pas tous les ans le divertissement d'un voyage de Juilliers » ³. Nous savons désormais le sens du mot *voyage*, sous la plume de Jean de Schelandre aussi bien que sous celle de Malherbe : il veut dire « expédition ». Schelandre a donc été au siège de Juliers, place qui succomba, non le 1^{er} septembre 1609, comme dit M. Haraszti ⁴, mais le 1^{er} septembre 1610. « Schelandre a-t-il quitté l'Angleterre, avec les troupes anglaises qui prirent part au siège, se demande cet érudit, ou bien est-il venu en France prendre rang dans l'armée du maréchal de La Châtre ? » On pourrait supposer plutôt qu'il aurait suivi les colonels des régiments français au service des Etats ; toujours est-il que, le 20 avril de la même année, Messieurs de Chastillon et de Béthune sont en permission à Paris et qu'avec de Villebon, La Tuillerie, La Force et autres, ils y allèrent à la rencontre de l'ambassade extraordinaire hollandaise, composée des sieurs de Bréderode, van der Mylen et de Malderé ⁵, venus pour remercier le roi Henri de ses bons offices, lors de la conclusion de la trêve ⁶.

Cela n'empêche pas Chastillon et Béthune d'être présents avec les Anglais du général Cecil à la grande revue ou « monstre »

1. Van Meteren, fol. 699 v^o.

2. Van Meteren, fol. 702 r^o.

3. Haraszti, p. xiv. Je me suis reporté au British Museum à l'exemplaire unique de la *Stuartide* (1073 e 25), p. 5. La phrase qui suit est à noter aussi : « L'universelle paix qui colle aujourd'hui nos fourreaux sur nos espées symbolize à mes intentions et fait que, ne pouvant exercer en qualité de soldat, j'ay recours à celle de Poëte, laquelle je ne repute pas tant odieuse que fait le commun de nostre siecle... »

4. Cf. p. xv.

5. Van Meteren, fol. 695 v^o.

6. Une autre ambassade extraordinaire, au même moment, est allée le 22 avril, remplir le même office près du roi Jacques. Le duc de Lennox, protecteur de Schelandre, fut parmi ceux qui la reçurent. Cf. van Meteren, fol. 696 r^o.

que Maurice fit de ses troupes, le 11 juillet 1610, au fort de Schenck, d'où devait partir l'expédition.

Nous n'avons plus les « rôles » de cette « monstre », mais j'ai trouvé, au dos de la gravure du siège de Juliers, reproduite ici ¹ d'après l'exemplaire unique du Cabinet des Estampes d'Amsterdam, une liste, qui semble complète, des colonels et capitaines, tant de Maurice que de La Châtre. Ni dans le régiment de Chastillon ni dans le régiment de Béthune ne figure Schelandre. C'est qu'il n'est pas encore capitaine. Par contre les anciens chefs n'y manquent point : Rocques, Viterval, du Buysson, de la Force, etc., dans l'unité commandée par Chastillon. Au régiment de Béthune, on en voit d'autres encore : Allard, devenu lieutenant-colonel, d'Anchies, sergent-major, Sarrocques, Saint-Hilaire, Hauterive, etc. Dans les troupes du maréchal de La Châtre, un seul nom nous frappe, celui d'un « commandeur », Jofre.

Mais si Schelandre ne figure pas au dos de l'estampe en question, il est mentionné peut-être sur une feuille détachée, insérée dans le budget de la guerre préparé dès juin 1609 et qui est fort curieuse ².

C'est une liste « des apointz de la Compagnie de Monsieur de Chastillon ». Sur cette liste, qui semble bien se rapporter, non au principal de la solde, mais à des suppléments, les capitaines coudoient les sergents, les tambours et les caporaux. En voici un extrait :

Cap ⁿ Forquier.....	15 £.
.....	
SCHALANDIERE	15 £.
.....	
Cap ⁿ Guilhome.....	15 £.
Mons ^r La Garde.....	15 £.
d'Assas.....	15 £.
Cap ⁿ Regis.....	15 £.
Etc.	
.....	
Brusse, par moys.....	15 £. 10 s.

Schalandiere est-il Jean de Schelandre ? C'est possible, mais nullement certain, car un Pont-Challandière nous est déjà apparu dans un « état » de 1599, et un « Balthazard Chalandière,

1. Pl. VIII.

2. Budgets établis par et pour Oldenbarneveldt : Staten van Oorlog, Holland, 2605, aux Archives de l'Etat à La Haye.

capitaine reformé au regiment de Sault » nous est révélé, en 1669, par le Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale ¹.

D'autre part, les « Resolutien » du « Raaad van State » ² parlent, à la date du 26 août 1609 d'un « SALANDER, cuirassier, onder Villebon, habeat voor drye maenden », qu'on peut identifier plutôt avec notre poète, lequel aurait à ce moment reçu trois mois de permission correspondant à un de ses séjours en Angleterre.

Esquissons maintenant la campagne de Juliers.

Maurice dispose de « cent trente-six enseignes de gens de pieds et trente-huict cornettes de Cavallerie, tous braves soldats et bien en ordre, tellement qu'il y avoit une belle et grande troupe de gens ensemble » ³. Boissize, l'ambassadeur de France, attend le stathouder à Dusseldorf ⁴. Dès le 29 juillet, la ville de Juliers est cernée et les quartiers ou secteurs assignés. Le maréchal de La Châtre est encore à Trèves avec les Français, très « jaloux de ce qu'on avoit commencé le siège sans les attendre », et qui, à cause de cela, refusent d'avancer, quoiqu'on leur ait envoyé le comté de Solms avec quelques capitaines français au service des Etats, pour les en persuader.

Cela n'empêche pas Maurice de pousser énergiquement les opérations avec les moyens et les forces dont il dispose. Le 15 août, le Prince charge les Anglais d'assaillir une des demi-lunes et les Français l'autre. « Les Anglois prindrent la leur et la retindrent, mais les François furent repoussés, mais, de nuict, ils recommencèrent, tellement qu'ils la prindrent aussi et la retindrent. De sorte que, par ce moyen, ceux de la ville se trouverent desnusés de leurs retranchemens » ⁵.

« Voyant aussi que le Prince Maurice commençoit à avoir de l'avantage sur la ville », La Châtre « passa enfin la Moselle et arriva au camp devant Juliers, avec ses troupes, le dix-huictiesme d'Aoust. Le dix-neuf, il mit ses troupes en bataille, que les Princes et le Prince Maurice allerent voir. La cavallerie françoise estoit bien montée. Il y en avoit beaucoup qui avoient des armes dorées, mais celle du Pays-Bas estoit plus chargée de fer et d'acier. C'estoient les Cornettes de plusieurs grands sei-

1. Un reçu de sa main, daté du 2 août 1669, est conservé dans les Pièces originales 648 (fr. 27132).

2. N° 27, 26 août 1609, fol. 103.

3. Van Meteren, fol. 702 r°.

4. Van Meteren, fol. 702 v°.

5. *Ibidem*.

gneurs, car il y avoit la moitié de la compagnie des bandes d'Ordonnance du Roy, conduite par le sieur de Vitry : la cornette des Chevaux legers du Roy ; les Cornettes des ducs d'Orleans, d'Anjou, de Nevers et de Vendosme, celle du Chevalier de Vendosme et le Marquis de Ve[r]neuil, avec six cornettes de Carra bins et beaucoup de Noblesse. L'Infanterie estoit assez bien armée, mais les armes n'estoient pas si pesantes que celles des Flamands. Il y avoit les Regiments de Navarre, de Baligny et de Vaulbecourt, qui faysoient ensemble 26 enseignes, chasque enseigne de deux cens hommes, le Regiment des Suisses du colonel Galatin estoit de 12 compagnies, chasque compagnie de trois cents testes, mais ils n'estoient armés qu'à demy, le reste n'ayant que des picques.

« Après cela le Prince Maurice fit voir au Mareschal ses trente-huict Cornettes de Cavallerie en bataille, avec toutes leurs armes, que luy et les autres seigneurs François regarderent avec admiration, et confesserent qu'elle surpassoit leur Cavallerie. Le Mareschal estant au camp sembloit avoir oublié toutes les jalousies precedentes et fit cest honneur au Prince Maurice, de declarer ouvertement qu'on ne suivroit point là d'autre commandement que le sien ¹. »

A l'aide de traverses de bois, Maurice fait faire des « galeries es fossés, qui estoient secs, à celle fin de pouvoir venir aux ramparts pour ainsi commencer à sapper, miner et à faire bresche, et se rendre maître de la ville » ², de telle sorte que le boulevard des remparts fut miné dès le 26 août.

« Le vingt-septième, le Prince Maurice fit sommer la ville ». Le 30, l'assiégé fit sans résultat sauter une contre-mine. « Le dernier d'août, on commença derechef à miner. Le Prince Maurice, ayans apperceu que ceux de la ville contre-minoyent et craignant qu'on le previeudroit, fit en haste estoupper ³ la mine et y fit mettre deux tonneaux de poudre, puis la fit sauter, et par ce moyen », la contre-mine des assiégés, bourrée de trois tonneaux de poudre, fit explosion en même temps. Ce camouflet provoqua une grande brèche dans le rempart et, le même jour, « après midi, les Impériaux envoyèrent un tambour, pour demander congé que la femme du Gouverneur peust

1. Van Meteren, fol. 703 r°, ce qui évita « toute émulation » (fol. 704 r°).

2. Van Meteren, fol. 702 v° et 703 r°.

3. Bourrer.

sortir pour parler au Mareschal de la Chastre. » Elle espérait peut-être apitoyer un galant général français, mais Maurice fit répondre qu'on ne pouvait parler à personne qu'aux Princes « et que, s'ils ne vouloient pas rendre la ville, qu'ils n'avoient que faire de parler à eux. » Le 1^{er} septembre 1610, au soir, la capitulation est signée ¹.

Le maréchal de Rauschenbourgh sortit, le 2 septembre, avec ses 1.500 soldats. Il prit fort honnêtement congé, donna la main au maréchal la Châtre. « Il voulut faire le mesme au Prince de Brandenbourgh, mais il [celui-ci] le refusa et luy donna un regard de travers, comme firent aussi les autres [princes] et luy dirent qu'il eust à aller son chemin, parlans ainsi à luy comme à leur subject » ².

Il y eut de part et d'autre des pertes sérieuses. Dans les rangs de Maurice, périt le baron de Sedlinsky ³, sergent-major de l'armée, sorte de chef d'état-major. « Le sieur de la Force, gentilhomme françois y fut pareillement tué ⁴ et fort regretté : c'estoit un capitaine, au service des Estats ».

« Le huitiesme de septembre, le Prince Maurice fit mettre toute ses troupes, tant à pied qu'à cheval en bataille, pour les faire voir au Mareschal, mesme leur fit faire quelque exercice, tellement qu'en disant seulement un mot ou deux, on les faisoit avancer, reculer, aller de costé, se reserrer, s'ouvrir et marcher comme on vouloit, ce que le mareschal loüa fort et estoit estonné de cest ordre, des belles troupes et de leurs bonnes et pesantes armes... »

« Le neufiesme de septembre, le Mareschal partit avec les François vers Luxembourg et Mazieres... et... print congé des Princes, du Prince Maurice et des autres Seigneurs, avec beaucoup de complements, ceremonies et courtoysies ⁵. »

La dislocation des troupes se fit, le 18 septembre, au fort de Schenk « d'où chacun devoit estre renvoyé en sa garnison ».

Nous perdons ici de nouveau la trace de Jean de Schelandre, dont nous ne savons plus que deux choses pour l'année suivante, 1611, l'une, que ce fut celle où il publia *Les deux premiers*

1. Van Meteren, fol. 703 r^o.

2. Van Meteren, fol. 703 v^o.

3. Tué le 13 août. C'était un capitaine polonais servant avec les Français et venu avec eux, plus de dix ans auparavant.

4. Sa compagnie fut ramenée à cent hommes et le surplus (50), fut réparti entre les compagnies de Montesquieu et de Viterval, qui nous sont bien connues (Rés. des Etats Gén., 1^{er} octobre 1610, dans *Het Staatsche Leger*, III, p. 167, n. 4).

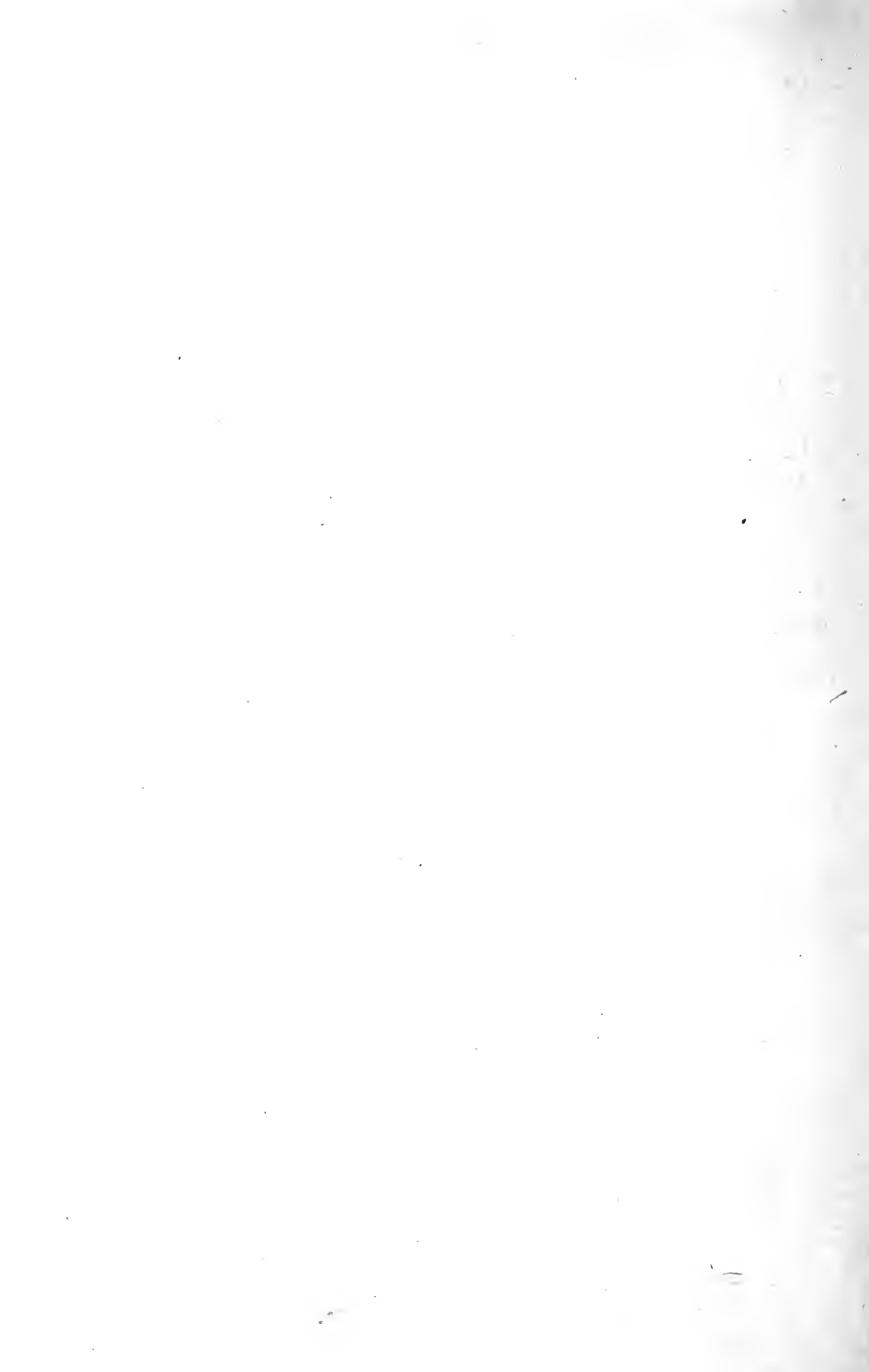
5. Van Meteren, fol. 704 r^o.



LE SIÈGE DE JULIERS EN 1610.

Cabinet des Estampes d'Amsterdam, Collection F. Muller, n° 1281.

(A gauche : les enseignes de Chastillon et de Béthune).



Livres de la Stuartide,¹ dans lesquels il est démontré que Jacques I^{er} descend de Gathelus, fils de Cecrops et de Scota, en passant par Hercule ; l'autre, que ce fut aussi l'année de son mariage avec Marie Le Goullon, célébré le 13 novembre 1611². Elle lui donna deux filles : Madeleine, mariée, le 19 avril 1643, avec Richard de Chavenel, son cousin, cavalier dans la compagnie de Vaubecourt, et Judith, morte à quarante-cinq ans, le 19 juillet 1669, qui avait épousé Jean Lambert de Streff de Lawenstein, maréchal des camps et armées du Roi³.

Ce sage établissement du guerrier, s'il mit fin momentanément à ses campagnes⁴, n'interrompit point cependant les relations des Schelandre avec la Hollande.

Le 29 juillet 1619, Louise de Coligny n'écrit-elle pas de La Haye à la duchesse de la Trémoille, sa belle-fille : « Je vous supplie, mandez-moi si vous aurez avisé sur le voyage de CHELANDRE et de cette autre fille que je vous mandois qui pouvoit venir avec elle ».⁵

La demoiselle a dû se rendre à La Haye, témoin la lettre du 7 mars 1620⁶, adressée de cette ville par la princesse à la même correspondante : « Madame ma fille, j'ai appris par des lettres que Madame de CHELANDRE a écrit à sa fille, que vous étiez à Paris »... Cette dernière est évidemment celle à qui, dans son

1. *Les deux premiers livres de la Stuartide* en l'honneur de la Très-Illustre Maison des Stuarts dédiée au Serenissime Roy de la Grande-Bretaigne, par Jean de Schelandre, s^r de Soumazennes en Verdunois. A Paris, par Fleury Bourriquant, au mont S. Hilaire, près le puits Certain, aux Fleurs Royales, 1611, in-18 (British Museum, exemplaire unique, 1073 e 25), 150 p. C'est le seul livre de Schelandre où son vrai nom figure sur le titre. Au début de la Préface, il rappelle, dans les termes suivants, la promesse faite à Jacques I^{er} dans la dédicace des *Funestes Amours* en 1608 (fol. a III r^o : je feray retentir au Parnasse François le divin subject de ses louanges) : « Voicy les effects de mon offre, sinon tout entiers, du moins suffisants pour me garantir du tiltre de faux prometteur... » (p. 3) ; « ils seront aucunement bien receüs, puisque le seul argument imparfait et manuscrit a remporté le nom de belle invention. » En 1609, dans la dédicace des *Trois premiers de sept tableaux de Penitence*, Daniel d'Anchères a encore renouvelé la promesse de 1608, que tiendra Schelandre : « Dans l'ame, un desir extremesme d'estre un jour aussi capable d'entonner la trompette heroïque à l'immortel honneur des Stuarts comme je suis resolu d'en projetter le travail. »

2. *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 25 juillet 1876. Marie Le Goullon mourut veuve, à 77 ans, le 31 mars 1668, selon H. de S.

3. *Intermédiaire*..., 25 août 1876, col. 505.

4. L'érudit archiviste de Meurthe-et-Moselle à Nancy, M. E. Duvernoy, a bien voulu m'envoyer la copie d'un contrat du 17 octobre 1618, relatif à la vente par Jean de Schelandre, seigneur de la Cour et Vuidebourse, au duc de Lorraine, Henri II, de la maison dite « du fief de la Cour », à Jametz, et de plusieurs censes, à Jametz et aux environs (Layette B 656, n^o 9, parchemin scellé). Je ne crois pas que ce Jean de Schelandre soit notre poète, parce qu'il ne porte pas le titre de s^r de Soumazannes ; il doit s'agir d'un fils de ce François de Schelandre, s^r de Vuidebourgs, dont il a été question plus haut, p. 26, n. 5.

5. *Correspondance de Louise de Coligny*..., recueillie par P. Marchegay, publ. par L. Marlet. Paris, Picard, 1887, in-8^o, p. 328.

6. *Correspondance de Louise de Coligny*, p. 330.

testament ¹, dressé au « château de Fontainebleau, le dimanche huitième jour de novembre mil six cent vingt, à onze heures du soir », Louise de Coligny, fait un don important :

« Item a donné et legué à M^{lle} de CHELANDRE la somme de six mil livres tournois, une fois payée ».

On serait porté à identifier cette jeune fille avec Renée de Schelandres, qu'épousa Louis de Jaucourt, sieur d'Étrechy ², qui servit en Hollande comme capitaine dans le régiment de Chastillon et dont la sœur, Renée, épousa Benjamin Aubéry, sieur du Maurier, ambassadeur en Hollande en 1622. Mais nous sommes, à notre grand regret, hors d'état d'établir la filiation ou la parenté de cette demoiselle avec notre poète et nous faisons appel aux *Intermédiaires et Curieux* pour nous y aider.

François Ogier fait observer à la fin de sa préface de 1628 : « Monsieur de Schelandre..., faisant profession des lettres et des armes comme il fait..., ne seroit pas homme pour entretenir le theatre de combats en peinture, tandis que les autres se battent à bon escient ³... »

Dès qu'il ne fut plus retenu par « des considerations importantes, qu'il n'est pas besoin que tu sçaches », écrit Ogier, et qui « luy donnoient malgré luy le loisir de solliciter des procez et de faire des livres... », il ne se consola pas longtemps « de la perte des occasions où l'on acquiert des lauriers plus sanglans » que ceux de la poésie et, une nouvelle fois, à l'âge de quarante-cinq ans, sinon davantage, il reprit du service.

Selon la notice de Colletet, il suivit Turenne, entré en 1630 au service de la France, et prit part à la guerre en Allemagne sous le général-commandant La Valette. Pendant la retraite de ce cardinal, en 1635, il fut blessé et succomba à ses blessures dans son château de Sousmazanne, âgé de cinquante ans ⁴.

Digne fin d'un poète-soldat !

1. Publié par Marchegay et Marlet, *Correspondance de Louise de Coligny*, p. 334.

2. Haag, *La France Protestante*, 1^{re} éd., t. VI, p. 44, art. Jaucourt.

3. *Ancien Théâtre français*, t. VIII, p. 22.

4. Cf. Haraszi, p. 20. J'ai cherché en vain le nom de Schelandre dans le récit très circonstancié de la campagne, rédigé par Jacques Talon, secrétaire du Cardinal, que son père avait baptisé lui-même « Cardinal-Valet ». Il a été publié sous le titre de *Mémoires de Louis de Nogaret, Cardinal de La Valette, général des Armées du Roi, en Allemagne, en Lorraine, en Flandre et en Italie...*, t. I, *Années 1635, 1636, 1637*. Paris, 1772, in-16. Même silence dans les *Mémoires de l'abbé Arnauld*, qui prit part à cette campagne de 1635. (Michaud et Poujoulat, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, t. IX ; Paris, 1850, in-8°, p. 483 et suiv.). Voir sur ces mémoires : *Les Sources de l'Histoire de France, XVII^e siècle*, par Em. Bourgeois et L. André, t. II. Paris, Picard, 1913, nos 745 et 750. Les Archives du Ministère de la Guerre, à Paris, n'ont malheureusement pas été rouvertes depuis août 1914.

CHAPITRE IX

VIE ET MŒURS DES GENS DE GUERRE.

Et maintenant, sur cette tombe fermée, on voudrait en apprendre davantage et savoir quel secret d'âme y est enseveli. On voudrait camper le corps dans ses attitudes héroïques, évoquer l'esprit et pénétrer le cœur.

Les attitudes, elles sont faciles à retrouver sur les belles estampes de l'Anversois Jacques de Gheyn le vieux ¹, dans son *Maniement d'armes, d'arquebuses, mousquetz et piques, en conformité de l'ordre de Mgr le Prince Maurice* ².

Au reste, lors de la levée faite par La Noue, en 1599, l'armement et l'équipement des hommes d'armes avait été exactement prévu : « Parmi l'Infanterie, ceux qui portoyent des Picques, debvoyent avoir un Heaulme, un gorgerin, avec la cuyrassé devant et derriere et une espée. La picque debvoit estre longue de dix-huict pieds et tout cela sur certaines peines establies... Les Mousquetaires debvoyent avoir un Heaulme, une Espée, un Mousquet, portant une Balle de dix en la Livre, et une Fourchette. Les Harquebusiers debvoyent avoir un Heaulme, une Espée, une bonne Harquebuse d'un calibre qui debvoit porter une balle de vingt en la livre... Nous avons trouvé bon de dire cecy, afin

1. Sur cet admirable dessinateur et graveur, auquel nous empruntons notre vignette, voir la notice du Dr Alfred von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*, t. I (A-K), Vienne et Leipzig, Halm et Goldmann, 1906, in-8°, et J.-D. Passavant, *Le peintre-graveur*, t. II, p. 116-117.

2. Représenté par figures par Jaques de Gheyn. *Ensemble les enseignemens par eserit, à l'utilité de tous Capitaines et commandeurs pour, par cecy, pouvoir plus facilement enseigner à leurs soldatz inexperimenez l'entier et parfait maniement d'icelles armes*. Imprimé à La Haye en Hollande, avec privilege de l'Empereur, du Roy de France et de Nobles et Puissans Seigneurs Messeigneurs les Estats Generaulx des Provinces Unies, 1608, petit fol., PII. J'ai consulté les exemplaires du Cabinet des Estampes d'Amsterdam.

que nos successeurs puissent sçavoir de quelles armes on s'est servy en ce temps ès Pays-Bas en ceste guerre »¹.

En fait, rien de moins « uniforme » que l'habit de ces gens de guerre et l'on peut se figurer indifféremment la tête de notre capitaine sous le morion², le chapeau de feutre à larges bords ou le casquet à gorgerin, le cou emprisonné dans la fraise blanche aux mille plis, le torse protégé par le corselet à l'épreuve³.

Mais sur le morion comme sur le feutre, il faut piquer le large panache blanc ou rouge, au gré de la fantaisie, et, sur la cuirasse à arrêtes vives, bombant sur la poitrine, passer en sautoir l'écharpe bariolée. Fête de couleurs et somptuosité d'étoffes, qui se déploient dans les immenses et lourds drapeaux, lesquels flottent au-devant des enseignes et des cornettes, près des buccins et des tambours, manteaux d'or et de pourpre, jeté sur ces *Misères de la Guerre*, qu'a gravées Callot.

Dans les nombreuses estampes, reproduites ici, par exemple celle de la bataille de 1600 (pl. IV), on peut voir le chef en avant de son bataillon carré de piques, que précèdent, arme sur l'épaule gauche, les mousquetaires au lourd mousquet, les arquebusiers à l'arquebuse plus légère.

Arrêtons-les un instant pour l'exercice. Aux tireurs, on commande⁴ : « Serrez la mesche au serpentín ! » car, tenue entre les deux premiers doigts, la mèche brûle aux deux bouts, toujours prête, au talon de la crosse.

« Enjouez ! » [En joue !]

« Tirez ! »

Aux piquiers, le capitaine crie : « Baissez ou présentez la pique... » ; « Remettez ou plantez la pique ! » ; « Posez la pique contre le pied droit et tirez l'espée ! »⁵, pour attendre la charge

1. Van Meteren, fol. 451 r°. On y trouve, aussi bien décrit, le costume des cuirassiers et des « carabins ».

2. Le morion à fleur de lys du Musée d'histoire nationale d'Amsterdam (directeur, M. van Nooten), ne doit pas avoir appartenu à un soldat français, car l'arsenal de la ville de Munich en possède un aussi, qui était porté par un « garde municipal » de cette ville. Le lis y est le symbole de la Vierge et non de la monarchie française ; selon Demmin, *Guide des amateurs d'armes...*, 3^e éd. Paris, Renouard, s. d., in-8°, p. 294.

3. Voir les estampes de Jacques de Gheyn, pll. IX a et b et X a et b. L'inventaire de l'arsenal d'Ostende (Fleming, p. 437), en janvier 1604, porte : « 40 corseletten à la preuve ». Il m'a été impossible de découvrir un portrait de Schelandre, ni au Cabinet des Estampes de Paris, ni à celui d'Amsterdam, ni au British Museum, ni dans les musées de Hollande ou de Paris.

4. « Motz de commandement desquelz les capitaines doibvent user ». Cf. de Gheyn, éd. fr. de 1608, fol. 3 r°.

5. *Maniement d'armes* ; en tête de la troisième partie. Certains « capitaines de picorée et de pétrinaux », comme écrit Agrippa d'Aubigné, se moquaient des piquiers



Planche IX b.

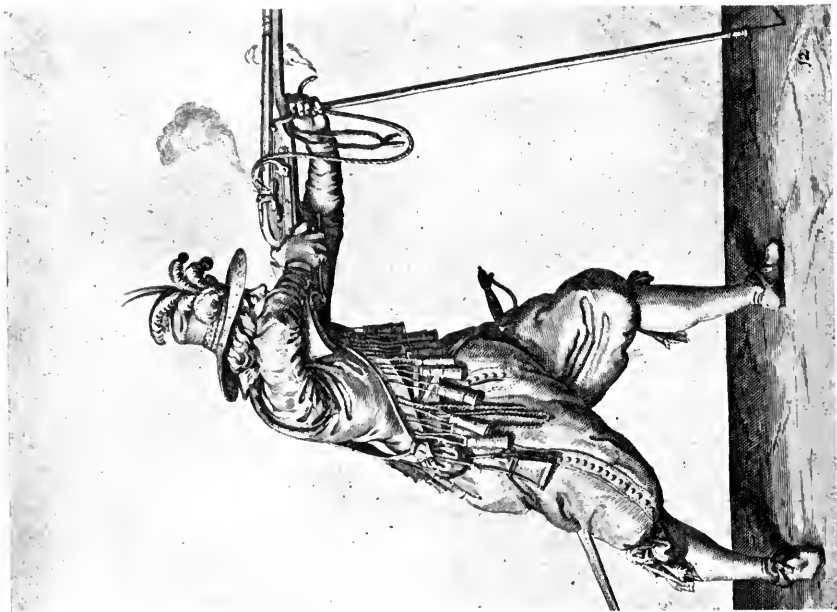
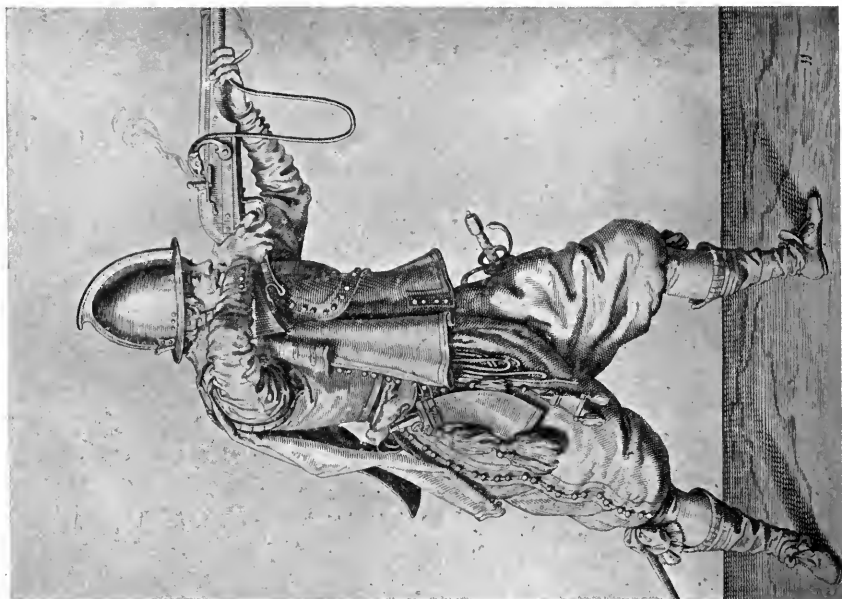
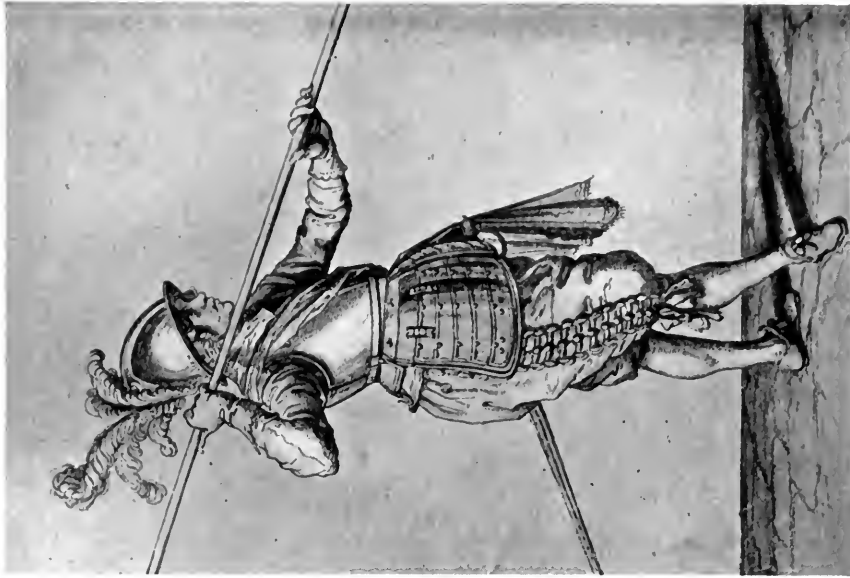


Planche IX a.

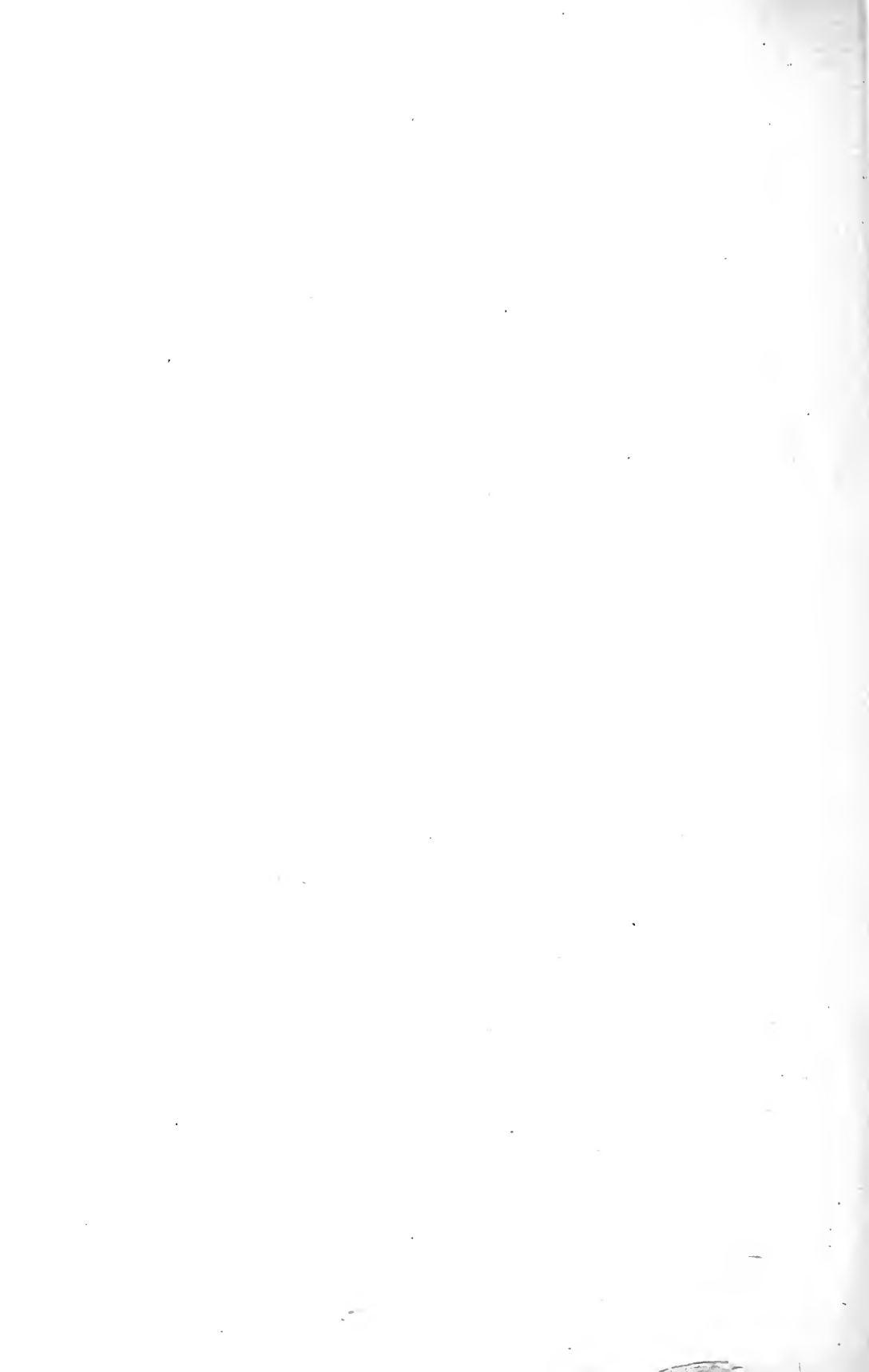


L'ÉCOLE DE L'ARQUEBUSIER ET DU MOUSQUETAIRE.
(Gravures de Jacques de Gheyn le vieux, dans le « Maniement d'armes », 1607 et 1608).



L'ÉCOLE DU PIQUIER.

(Gravures de Jacques de Gheyn le vieux, dans le « *Maintenance d'armes* », 1607 et 1608).



de cavalerie et protéger contre elle les mousquetaires, tandis que ceux-ci tirent, appuyant le canon sur la fourquine. Elle est donc justifiée, dès le commencement du siècle, cette phrase qu'écrira Rebersac, en 1656, au roi de France : « Effectivement, Sire, on croit être dans l'armée de V. M. C'est le même exercice, et presque tous les ordres se portent en françois » ; et Pomponne mandera, le 30 janvier 1670 : « Ils [les régiments français] y gardent encores le drapeau, l'escharpe blanche et la marche française ¹. »

Mais tout cela n'est que le geste, on aimerait aller jusqu'à l'âme de ces jeunes, de ces très jeunes gens, presque des enfants, mêlés aux vétérans barbus, si l'on en juge par les gravures de de Gheyn.

Ce sont tous des « sang-bouillants », comme écrit le greffier de Béthune, Le Petit ², les Français notamment. Beaucoup valent ce hardi et ingénieux Charles de Héraugière, qui, se cachant avec ses compagnons dans la péniche chargée de tourbe du marinier van Bergen, pénètre, le 4 mars 1590, dans le château de Bréda et s'empare de la ville.

Daucye, le « sergent-major » des Français devant Rhinbere, fait donner l'alarme le 19 juillet 1601, uniquement parce qu'il a envie de se battre ³.

Les nôtres aiment bien mieux risquer leur peau que de travailler la terre et, quand on les y force, « ils passent la moitié du temps à rire ou à jouer » ; dans ce domaine, un seul Frison « fait plus en un jour que quatre Français » ⁴.

Malheureusement leur impétuosité ne se manifeste pas seulement dans les batailles : combats singuliers, duels et rixes en remplissent les intervalles ⁵. Ce fut une sérieuse affaire que celle où fut engagé un gentilhomme catholique ⁶ français, nommé Breauté, le 5 février 1600, aux portes de Bois-le-Duc.

aux longues piques de dix-huit pieds, les appelant « abateurs de noix ». Cf. *Mémoires* de Théodore Agrippa d'Aubigné, publiés par Lud. Lalanne. Paris, Charpentier, 1854, 1 vol. in-18, p. 389.

1. F. Brunot, *Histoire de la Langue française*. Paris, Colin, 1917, t. V, p. 232-233.

2. *La Grande Chronique ancienne et moderne de Hollande, Zélande*, etc. Dordrecht, Guillemot, 1601, 2 vol. in-fol., t. II, p. 656.

3. Duyck, III, p. 103.

4. *Hel Staatsche Leger*, II, 284.

5. Cf. *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné, éd. Lalanne, appendice, p. 389 : « Le Mareschal de Biron ne vouloit pas que le mot de discipline sortist de la bouche d'un capitalne : presque tous les François disoient que, sans tout ce manège, ils s'avoient bien se battre... »

6. J'insiste tout particulièrement sur ce mot « catholique » ; on croit trop souvent que l'histoire des Français en Hollande n'est qu'une page de l'histoire des protestants qui s'y sont réfugiés. Les soldats aussi étaient souvent catholiques,

Leckerbeetgen, lieutenant du gouverneur de la place, Grobbendonck, ayant dispersé, sur la route de Diest, de jeunes maîtres appartenant à Breauté, celui-ci écrivit à son propre lieutenant, qui s'était fait surprendre : « Je suis bien esbahy que vous, avecq vingt maistres, vous estes laissé battre de quarante coquins ». Offensé dans sa vanité, Leckerbeetgen adresse aux Français un cartel les provoquant à un combat singulier : vingt maîtres contre vingt « coquins ». Breauté relève le défi, malgré l'interdiction de Maurice. La mêlée fut chaude. Au premier choc, Breauté abat Leckerbeetgen, tandis que, parmi les nôtres, Plisson et Beau Hubert restent sur le carreau. Mais Breauté, au lieu de rallier les siens se laisse entraîner par sa fougue dans les rangs ennemis où, successivement, il a deux chevaux tués sous lui. Cajou, Moriau, Le Coin, tombent encore ; la Tarte, la Pierre et du Lyon, malgré son nom, s'enfuient honteusement. Breauté, resté presque seul, désarçonné et combattant à pied, finit par se rendre avec son neveu du Tibau et les cavaliers La Rose, du Noyer et Bremont, moyennant promesse d'avoir la vie sauve.

Le gouverneur de Bois-le-Duc, Grobbendonck, en dépit de cette promesse, et furieux de la mort de son lieutenant, les fit tous massacrer, en commençant par leur chef¹. L'assassinat de Breauté excita en France une telle colère que son neveu, Hocquincourt, passa la mer exprès pour venir provoquer Grobbendonck et bien d'autres gentilshommes, disait-il, étaient prêts à en faire autant. Le vieux père, en vrai Don Diègue d'avant Corneille, mande à Maurice qu'il a rappelé lui-même d'Italie son autre fils pour venger l'injure faite à son sang et que, si celui-ci ne le faisait pas, il le renierait².

Grobbendonck se déroba, disant qu'il ne pouvait, en sa qualité de gouverneur, se laisser impliquer dans des querelles personnelles sans solliciter l'autorisation de l'Archiduc. Hocquincourt partit sans attendre la réponse. Albert interdit le duel et

selon le témoignage de Duyck et celui de Chr. Bonours (*Le mémorable siège d'Ostende*, Bruxelles, 1628, pet. in-4°, p. 508) : « Ce qui... en avoit envoyé maint contre sa propre inclination et devoir de religion à l'Hollandois, qui en sçait faire compte, et estime ces soldatz ». Voir plus haut, ici même, p. 62.

On trouvera au Cabinet des Estampes d'Amsterdam un « Pourtraict du mémorable combat à cheval... entre le... Sieur de Breauté, gentilhomme normand, etc. » (Catal. F. Muller, n° 1122 a., Seb. Vranx invenit, C. J. Vischer excudebat).

1. Duyck, II, p. 539.

2. « Een exempel van hete vader », exemple d'un père bouillant, ajoute Duyck (III, p. 540), avec effarement.

LE M O D E L L E
DE LA

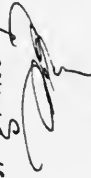
STUARTIDE EN L'HONNEUR

DE LA TRÉSILLUSTRE
MAISON des STUARTS.

* * * * *

PRESENTE AV ROY
DE LA GRANDE BRETAGNE

POUR OBTENIR SON
AIDE EN LA CONTINUATION
D'UN SI GRAND PROJET



PAR

DANIEL DES
RESCHE

Sieur de Schelandre.

PLUS D'ENCHERES ET PLUS
VAULT.

Le Modèle de la Stuartide.

(Unique manuscrit connu de Jean de Schelandre, découvert au British Museum, Ms. 16 E XXXVIII.)

AV

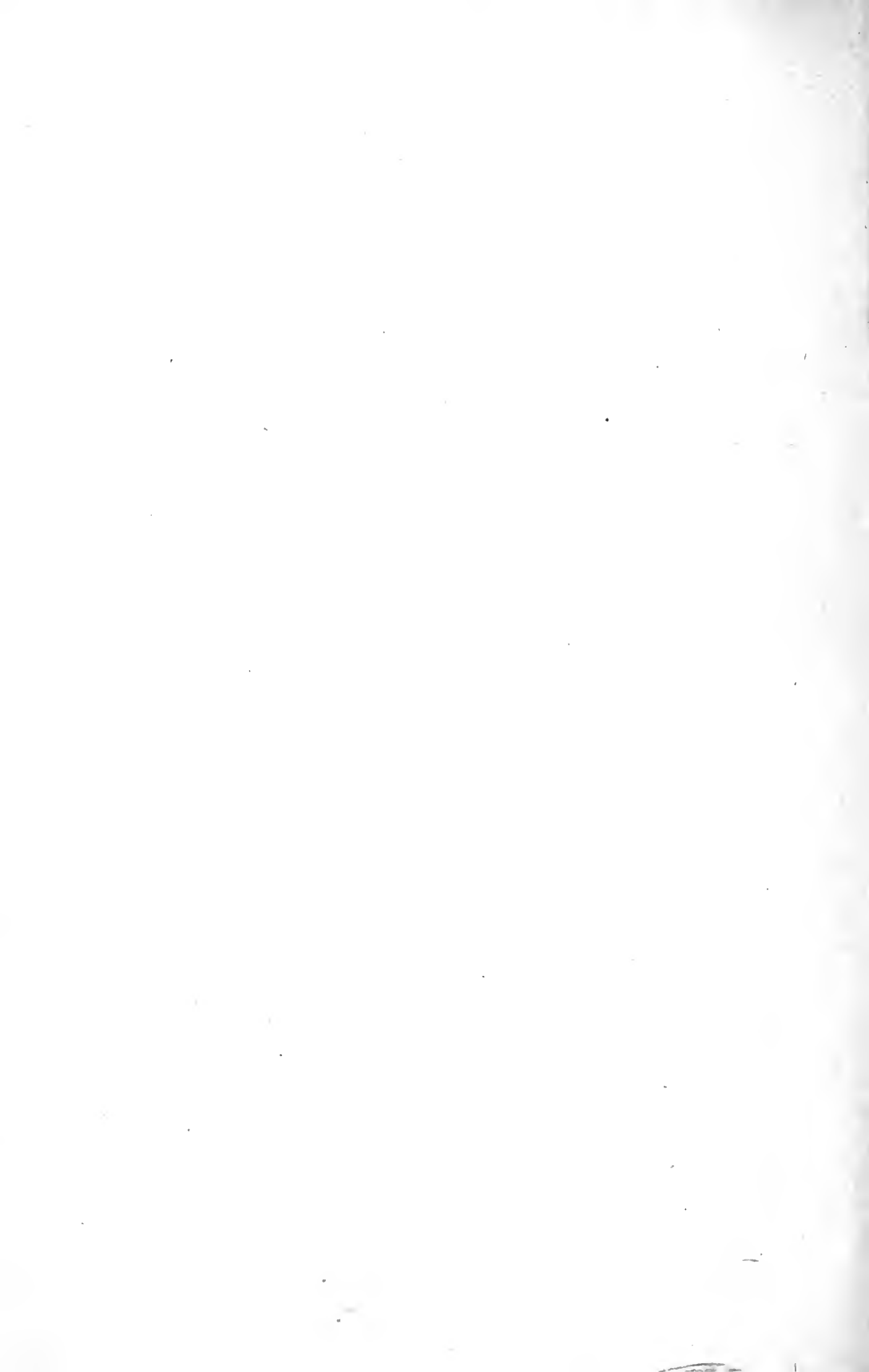
TRESHAVLT. TRES PUISSANT, ET TRES EXCELLENT JACQUES I. DV NOM ROY DE La grande-Bretaigne &c.



Cest Embryon sans forme (ou plutôt
est eschantillon) d'un ouvrage de longue haleine
parojroit aux yeux de vostre Maesté avec
une temerité trop excedente, s'il ne prenoit
l'assistance du cardinalier qui des les premières
vues de son barreau a besoin des bons aspects
du ciel pour la reprise de son plan. Aussi ne
suis-je fait accroire que le fondement de mon
travail ne peut estre expose a meillieur
censure qu'à celle de V. M. a qui son interet
en ce fait augmentera (si l'on peut croire au
delà de l'extrémité) son ordinaire clair-voiance:
sous le sain ingement de laquelle, soit que
l'invention n'en semble bien conçue, soit que
le stile ne soit trouvé digne de sa matiere, l'au-
ray toujours plus aize deuant plus longue
poursuite, ou de redresser le modèle au rinceau de
son bon plaisir, ou d'employer ci apres en autre
mestier qu'à celui des Muses les années et ~

Planche XI a et b.

DÉDICACE PROBABLEMENT AUTOGRAPHIE DE JEAN DE SCHELANDRE.



le Flamand ne put que faire part de cette décision à Montgomery, venu à son tour pour venger Breauté ¹.

Hélas ! ce n'était pas toujours contre les ennemis que se déployait cette « furia francese ». Sous l'influence de la boisson, ou l'excitation du jeu, elle s'attaquait parfois aux amis.

C'est ainsi que, le 12 avril 1600, s'émut grande noise entre Français et Frisons, à cause de deux d'entre eux qui s'étaient disputés aux cartes et pour lesquels leurs camarades avaient pris parti. On dégaina, on s'attaqua à coups de bâtons et de pierres. Il fallut que les capitaines français Cormières et Brusse se jetassent entre eux, non sans se faire blesser assez cruellement dans la mêlée, où périt, d'ailleurs, un page du roi, nommé Rerac ².

En 1603, le 5 août, à Geertruidenberg, ce fut avec les Anglais qu'ils se prirent de querelle et c'est là que fut blessé à mort le malheureux Béthune en se précipitant inconsidérément parmi les Anglais pour tenter de les contenir ³.

Bretteurs, joueurs, débauchés, héroïques, tels ils sont tous, ces soldats de fortune, ou peu s'en faut. « La blessure de M. de Bréauté ne sera rien, écrit notre ambassadeur à La Haye, Buzenval, à M. de Villeroy, le 20 juillet 1599 ; je crois que sa bourse luy fait plus de mal que sa playe ; mais il faudroit de bien experts medecins pour retenir le flux d'icelle, principalement quand il est échauffé au jeu, où il débauche tout ce qu'il rencontre. Je l'ay fait assister de ce que j'ay pu en l'état auquel je suis ⁴. »

Débauche s'entend là du jeu, mais il s'applique non moins aux femmes. Ah ! que de cotillons troussés et d'amours éternelles jurées. Cela commence par un témoignage d'admiration, une protestation de fidélité, une affirmation de patience, pour finir par une invitation à « l'amoureuse volupté », que protégera la sécurité du mystère et de la nuit :

Belle, si pour tirer les dames
 Au reciproque de nos flames,
 Ce n'est rien de la loyauté

1. Duyck, II, p. 560.

2. Duyck, II, p. 565. Je me demande si ce n'est pas une mauvaise lecture de Mulder, pour Clérac.

3. Van Meteren, fol. 533 v^o.

4. *Lettres et négociations de Paul Choart, seigneur de Buzenval et de François d'Aerssen...*, publié par G. G. Vreede. Leyde, Luchtmans, 1846, 1 vol. in-8^o, p. 236.

Sans les hameçons d'éloquence,
Que n'ay-je autant de bien-disance
Comme vous avez de beauté !

Ou si vostre ame plus subtile,
Jugeant la parole inutile,
Veut voir un amour arrêté,
Fidèle en sa perseverance,
Que n'ay-je autant de recompense
Comme j'ay de fidelité !

Ou si vostre œil inexorable
Se plaist à voir le miserable
Eternellement tourmenté,
Pour vous complaire en ma souffrance,
Que n'ay-je autant de patience
Que vous avez de cruauté !

Ou si la rumeur du vulgaire
Vous retient de me satisfaire
En l'amoureuse volupté,
Pour trahir toute médisance,
Ah ! que n'ay-je autant de licence
Comme vous d'opportunité ¹ !

N'oublions pas qu'en 1608, date de publication de ces vers, règne encore le roi Henri, et que nous sommes plus près des *Dames Gallantes* que de la *Guirlande de Julie*. L'amour même, exprimé dans ces poèmes passionnés, n'est souvent qu'une feinte et l'auteur ne s'en cache point :

J'escri...

Aux dames pour l'amour ou pour la feinte au moins ².

Mais l'esquisse de cette âme des débuts du xvii^e siècle serait bien noire, si l'on n'y voyait que brutalité et galanterie.

Une sincère piété, une réelle ferveur protestante anime encore ces capitaines, fils des héros des guerres de religion et dont le sang ne fait qu'un tour au seul nom de la Saint-Barthélemy. La paix avec l'Espagne, son tyran, son inquisition sombre est faite depuis 1598, mais pour eux la guerre dure encore et par la plume et par l'épée. Et quel plus beau terrain pour exercer l'une

1. Publié par M. Allem, *Anthologie poétique française* (xvii^e s.), t. I, p. 161 et collationné par moi sur l'édition princeps, p. 17.

2. Haraszti, p. 14.

Sire, je ne puis aller au service de V. M.
 Au contraire, si le canal de mon zèle supplé-
 rant aux défauts de ma plume, quelle puisse
 imiter l'honneur d'un petit adieu, je me promets
 qu'en despit de sa faiblesse, elle prendra haute
 volée à l'imitation du roitelet eslevé sous la
 faveur de l'aigle, et que, puis que nous tenons
 ordinairement de l'astre sous lequel nous sommes
 nés, le Stuartide pourra tirer quelque influence
 de perfection d'un si parfait et accompli Monarque
 auquel je me qualifieray toute ma vie,

Sire,

Le tres-humble tres-obéissant
 et tres-affectionné serviteur
 DANIEL D'ANCHÈRES.

Fondement

et l'autre que chez ces gens « à qui le desespoir avoit donné des armes, unis par les intérestz, reliez par la religion..., d'agneaux devenus lions, de marchans, capitaines » (d'Aubigné) ¹.

Au prince de Galles, le futur Charles I^{er}, Schelandre lance cet appel de croisade :

Sur tout, que vous jettant aux terres infidèles,
Releviez l'Evangile en son premier honneur,
Marquant la croix de sang sur le dos des rebelles,
Qui auront refusé de la porter au cœur ².

Ailleurs il dira :

J'escris pour le devoir à la Majesté Sainte ³.

On ne s'étonnera donc pas de retrouver les chefs de Schelandre, Gaspard II de Chastillon, de Courtomer, et d'autres encore, à l'assemblée de Saumur, en mai 1611 sous la présidence du vénérable gouverneur du Plessis-Mornay ⁴.

Religion, guerre et poésie, sont les trois fées qui se sont penchées sur le berceau de Schelandre et lui ont octroyé leurs dons : la foi, la bravoure, le talent. Guerre et poésie surtout restent, pour lui, intimement, étroitement, indissolublement liées. « Il aimait, écrit son ami Colletet, les choses mâles et vigoureuses » ⁵.

Non seulement il a mis en rimes ses campagnes, comme nous l'avons montré, mais les images empruntées à la vie militaire se dressent naturellement sous sa plume. « Ce ne sont icy que trois avant-coureurs equippez à la legere », dira-t-il en parlant des *Trois premiers des sept tableaux de Penitence tirés de la Sainte Escripiture* (1609) ⁶, faisant allusion sans doute à ces « sauteurs », « aventuriers » ou voltigeurs, si redoutés des Espagnols.

1. Appendice aux *Mémoires*, éd. Lalanne, p. 390-1. C'est à la p. 387 que se trouve l'épigramme mise en tête du présent chapitre et qui se rapporte aux guerres des Pays-Bas.

2. Haraszti, p. 9. Collationné sur l'exemplaire du British Museum des *Funestes Amours de Belcar et Mellane*, fol. a VI r^o. Texte identique, dans la version de ses stances, profondément remaniée cependant, que Jean de Schelandre a donnée en 1611, en tête de sa *Stuartide* (p. 12-13), exemplaire unique du British Museum (1073 c 25).

3. Haraszti, p. 14, et le Sonnet « A Dieu », p. 8, des *Tableaux de Penitence* (1609). Schelandre en voulait beaucoup à ses amis et à Colletet lui-même d'avoir aidé à la conversion de sa femme qui, selon le biographe, fit abjuration publique entre les mains du P. Athanase.

4. Cf. *Mémoires de Philippe de Mornay*, t. III, Amsterdam, Elzevier, 1652, p. 302 s.

5. Haraszti, p. XIX et Asselineau, *Notice sur Schelandre*, 2^e éd., p. 6.

6. Haraszti, p. XII. Je les ai lus dans l'exemplaire unique du British Museum (c. 44, c. 12), dont le titre est calligraphié (Pl. XIV). La miniature qui figure dans

La même année, il tracera dans *Le Modèle de la Stuartide*, que j'ai trouvé parmi les manuscrits du British Museum, un pittoresque portrait des « soldats de fortune » : ¹

Viennent après six soldats de fortune,
 J'appelle ainsi ceux qui, de la commune,
 Lèvent la teste en hazardeux desseins
 Pour parvenir ; qui, produits par essais,
 Sans pere ou mere, au dezeret d'indigence,
 (Fort peu civile et peu fidele engeance),
 Courent après la fortune et souvent
 S'y rendent gros, mais les bulles de vent
 Ne durent moins que de ceste gent rogue
 Dure le gain, la memoire et la vogue

.....
 Ils sont de par le monde envoyés,
 Prodiguement aux guerres employés
 Et, la plus part, lardés de coups d'épées,
 Embalafrés, bras ou jambes coupées ;
 Mais des plus sains et des plus resolus
 Elle en mit douze, entre un millier esleus :

.....
 L'Orme, des Champs, la Planche, du Noyer,
 Le Jonc, du Lac, le Sable, du Vivier,
 La Fleur, du Pré, des Jardins, la Verdure,
 Sont tous leurs noms, leur surnom : l'Avanture !

La pièce, qui est en quelque sorte son « Art Poétique », son acte de foi littéraire, sa déclaration de guerre à Malherbe, en 1628, à la veille de la publication posthume de ses œuvres et du triomphe des règles, finit par une comparaison empruntée aux armes : ²

J'aime du Bartas et Ronsard ;
 Toute censure m'est suspecte,
 Quelque raison que l'on m'objecte,
 De celui qui fait bande à part ³.

le coin, à droite, est à remarquer : c'est un heaume, à visière baissée et gorgerin, reposant sur un livre, excellent symbole de la double profession que l'auteur fait, des armes et des lettres.

1. British Museum, Royal Ms. 16 E XXXIII, fol. 28 v° (Cf. pll. XI à XIII). Le texte reproduit ici est celui de la *Stuartide*; Paris, 1611 (exemplaire à Londres, au British Museum, p. 86-87). Le ms. ne présente qu'une variante sans intérêt : « leur devise Avanture » pour : « leur surnom, l'Avanture »; la correction de l'imprimé est bonne. Il y a un La Fleur qui obtient une permission, *Res. Raad van Staate*, 22 juillet 1609, p. 84.

2. Haag, *La France Protestante*, 1^{re} éd., t. IX, article Thin ; rapprochez le sonnet aux poètes de ce temps, publié dans *Ancien Théâtre français*, t. VIII, p. 225.

3. « De » signifie : « au sujet de, sur ».

140 LE II. LIVRE DE

Si l'on n'y ioint vn externe secours,
 Tel qu'un refus* qu'il eut dans peu de iours
 Dont le despit seruit comme de planche
 Pour le porter où l'ambition panche.

* Aff. du
 gouvernement
 de Cumbrie.

Ce fut alors qu'un enragé regret
 A son Pylade il descouure en secret:
 Cousin, dit-il, pilier de la Couronne,
 Le plus vaillant que ce siecle nous donne,
 O de mon cœur la meilleure moitié,
 Maistre absolu de ma forte amitié,
 Las! cher Banchon, n'importe plus en rien
 D'estre coïards ou d'estre gens de bien
 Dès qu'un ingrat on a receu pour maistre,
 Qui ne sçait pas les merites cognoistre!
 Ha' qu'il est dur de n'auoir qu'un mespris
 Pour des bienfaicts d'ineestimable prix!
 Si nous vsions au lieu du mot de nostre
 De tien de mien, si tu estois vn autre
 A qui mon faict n'importast point si fort
 Qu'auoir tous deux espouzé mesme fort:
 Si tu n'auois rendu tant de seruices,
 En vain donté les ennemis, les vices,
 Et les mutins en deuoir retenus
 Tant sous l'ouuert que sous le clos Ianus,

Ces deux vers sont omis en l'impression
 De mon conseil l'inaspuisable source,
 Mon seul consort en ma femible course
 Last &c.

C'est fort bien d'enrichir son art,
 Pourvu que trop on ne l'affecte ;
 Mais d'en dresser nouvelle secte,
 Notre siècle est venu trop tard.

O censeur des mots et des rimes,
 Souvent vos ponces et vos limes
 Otent le beau pour le joli !

En soldat j'en parle et j'en use :
 Le bon ressort, non le poli
 Fait le bon rouet d'arquebuse ¹.

Enfin, dans cette même *Tyr et Sidon*, refaite, en 1628, en deux journées, c'est tout un tableau de la vie des soudrilles français que trace La Ruine, soldat de Sidon, au début de l'acte V de la Première journée ² :

Enfin, je suis honteux de mon piteux estat :
 C'est un meschant mestier d'estre pauvre soldat.
 Le service est pour nous ; Messieurs les capitaines
 En ont la recompense au despens de nos peines,
 Et, pour paroistre en mine, ils nous rendent tous gueux,
 Combien qu'aux bons effets nous paroissions plus qu'eux.
 S'ils tombent quand et nous en disette importune,
 Ou si d'une desroute ils craignent l'infortune,
 Ces pennaches flottans, ces veaux d'or, ces mignons,
 Pour estre plus au seür nous nomment compagnons.
 Vous croiriez, à leur dire, et mesme des plus chiches,
 Qu'au sortir du combat ils nous feront tous riches ;
 Qu'en pères des soldats, partageans le butin,
 Nos piques nous seront des aulnes à satin.
 Mais, si tost qu'ils ont veu l'occasion passée,
 La libéralité leur sort de la pensée.
 Si nous sommes vainqueurs, l'honneur en est à tous ;
 Mais le fruit du travail n'en revient point à nous :
 Le gain remonte aux chefs, la risque estant finie,
 Qui, sur nostre pillage, usans de tyrannie,
 La poule, sans crier, des bons hostes plumans,
 Ne nous laissent jouyr que des quatre elemens.
 Si nous sommes battus, chaqu'un lesche sa paye
 Et tel doit au barbier deux fois plus que sa paye

1. L'arquebuse à rouet n'est pas encore connue de de Gheyn, dont le *Maniement d'armes* est de 1607 (éd. hollandaise). Sur ce mécanisme, voir W. Boenheim, *Handbuch der Waffenkunde*, Leipzig, E. A. Seemann, 1890, in-8°, t. VII, p. 477, et Aug. Demmin, *Guide des Amateurs d'armes*, Paris, Renouard, 1869, 1 vol. in-8°.

2. *Ancien Théâtre français*, t. VIII, pp. 100 et 101.

Qui, le soir de sa monstre, à peine aura de quoy
 Nourrir en sa personne un serviteur du roy.
 Jamais nostre bon temps n'arrive qu'en cachettes,
 Car nostre bien public sont des coups de fourchettes ;
 De fatigues sans fin nous portons le fardeau,
 A peine ayans le saoul de mauvais pain et d'eau.
 Cependant ces Messieurs veulent que, pour leur plaire,
 Nous ayons l'œil gaillard, l'armure toujours claire,
 Desrouillans nostre fer et dehors et dedans,
 Cependant que le jeusne enrouille tout nos dents.
 Il est vrai que souvent nous faisons la desbauche
 D'un demy-tour à droite, un demy-tour à gauche,
 Dançant par entre-las des bransles differents,
 Pour serrer et doubler nos files et nos rangs ;
 Si bien qu'à regarder nos jambes sans nos trongnes,
 Un passant nous prendroit pour un balet d'yvrongnes.
 Aussi sommes-nous saouls jusqu'à nous en fascher,
 J'entends saouls de marcher, affamez de mascher :
 Car, quant à l'appetit, rarement il nous quitte,
 Estant d'autant plus grand que la solde est petite.
 Enfin, lorsqu'un de nous en sa poste est campé,
 S'il dort, c'est d'estre las, non d'avoir trop souppé...

A n'en pas douter, tout, dans cette tirade, est chose vue ou entendue : or, Jean de Schelandre, vingt-cinq ans après la prise de Grave, nous apparaît, une fois de plus, poète réaliste, et il ne faut pas oublier que l'amour de la vérité est un des traits dominants du classicisme, que, par là, ce « romantique » annonce malgré lui.

Le couplet débute par un réquisitoire contre la rapacité des chefs et l'ambassadeur hollandais à Paris, François d'Aerssen, n'est pas moins dur pour eux, dans sa lettre à l' « Avocat » de Hollande, Oldenbarneveldt : « La venalité est toute introduite en noz regimèns françois, les charges sont à l'encan. Serocques a eu deux milles pistolets pour sa compagnie. Roques met sa lieutenant-colonelle et compagnie à dix mil escus ¹. »

Fondés ou non fondés, c'est le propre du soldat français d'adresser des reproches à ses chefs, mais, sonne l'heure du danger, il leur fait un rempart de son corps. C'est ce qu'expriment bien les sonnets si peu connus de Jean de Schelandre intitulés :

1. Cité dans *Het Staatsche Leger*, t. III, p. 37. Sur l'absentéisme des chefs, voir *ibid.*, p. 49.

Le Soldat Mal-Content, car ce n'est pas seulement à l'Amour qu'il pense quand il écrit : ¹

Mon petit colonnel, je veux mourir pour toy,
J'espancheray mon sang pour gage de ma foy.

et ailleurs :

Je suis vostre soldat et vous mon capitaine,
J'ay choisi vostre enseigne entre les bataillons.

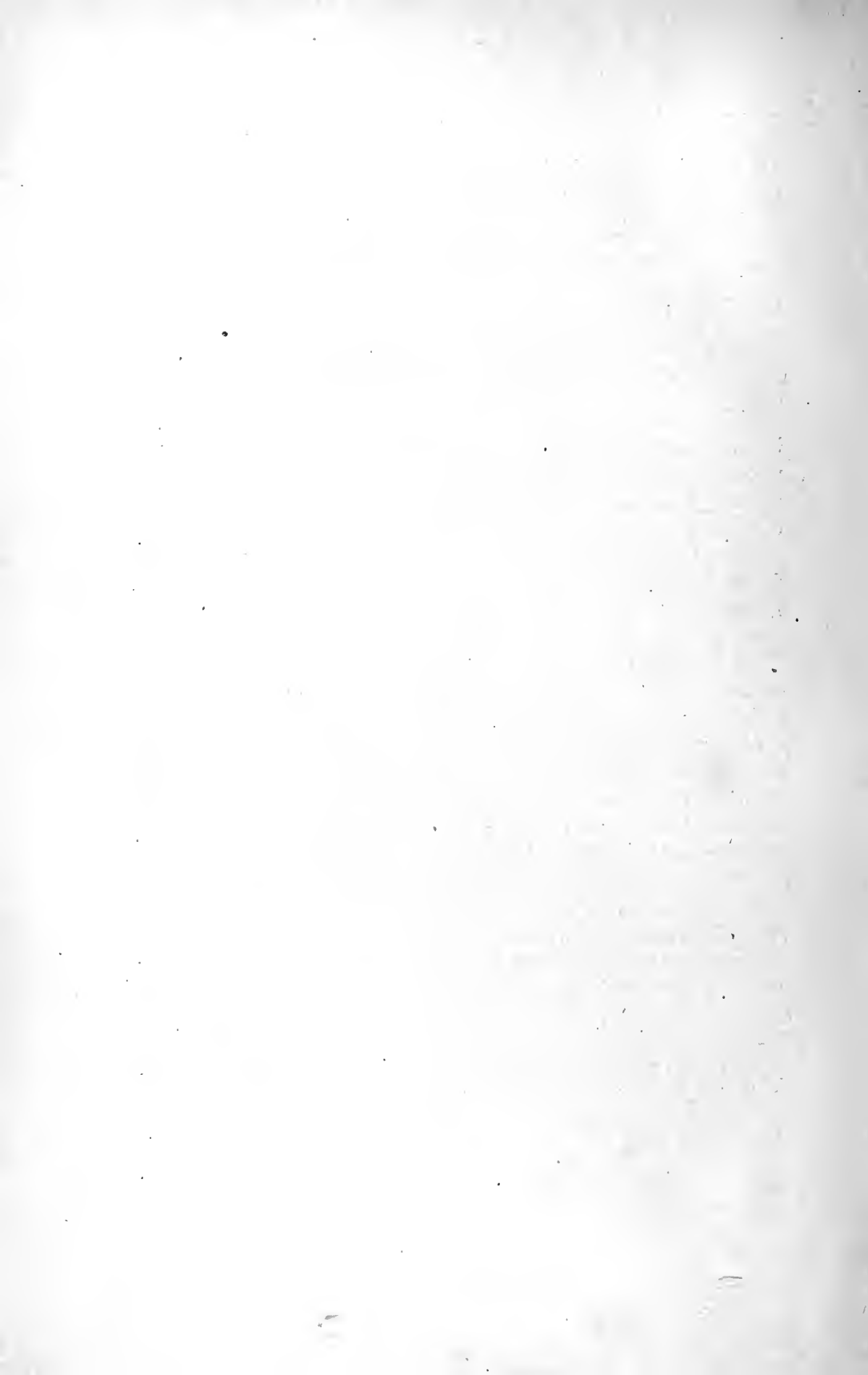
Si l'on en rapproche les strophes émues, consacrées par Schelandre à ses chefs tombés à ses côtés au siège de Grave, il acquiert une plus grande valeur d'humanité et nous nous sentons rapprochés de celui qui n'était guère tout à l'heure qu'un inconnu et presque un étranger.

Aussi trouvera-t-on moins inutile qu'on ait songé à s'enquérir de sa vie, à préciser les dates de son séjour en Hollande entre 1599 et 1610, à le suivre dans son aventureuse carrière militaire, comme dans ses débuts littéraires, qui en portent le si fidèle reflet : telle cette *Ode pindarique... sur la Prise de Grave* en 1602, dont l'exactitude est si parfaite qu'elle rivalise avec celle du chroniqueur officiel Antoine Duyck.

Autour de Schelandre, en Flandre, en Brabant et en Gueldre, nous avons vu évoluer, puis tomber successivement ses chefs, Henri de Chastillon, à Ostende, en 1601, Léonidas de Béthune, à Geertruidenberg, en 1603, Dommarville, à Mulheim, en 1605, Du Puy, du Hamelet, Montmartin, La Gravelle, tués à Grave en 1602, jeunes et vaillants soldats qui, comme Schelandre, avaient répondu à l'appel de Maurice, pour défendre contre la tyrannie espagnole, la « Liberté Belgique ».

Beau sang français, versé sur la terre étrangère ! N'en fallait-il pas chercher ici la trace, puisque, des sillons qu'il arrose, lève toujours quelque moisson, dont s'enrichit l'humanité ?

1. P. 18 des « Sonnets d'amour et autres meslanges poétiques » à la suite de *la Tyr et Sidon* de 1608.





TITRE DESSINÉ POUR L'EXEMPLAIRE DES *Tableaux de Pénitence* DE J. DE SCHELANDRE OFFERT PAR LUI A JACQUES I. (British Museum).

LIVRE II

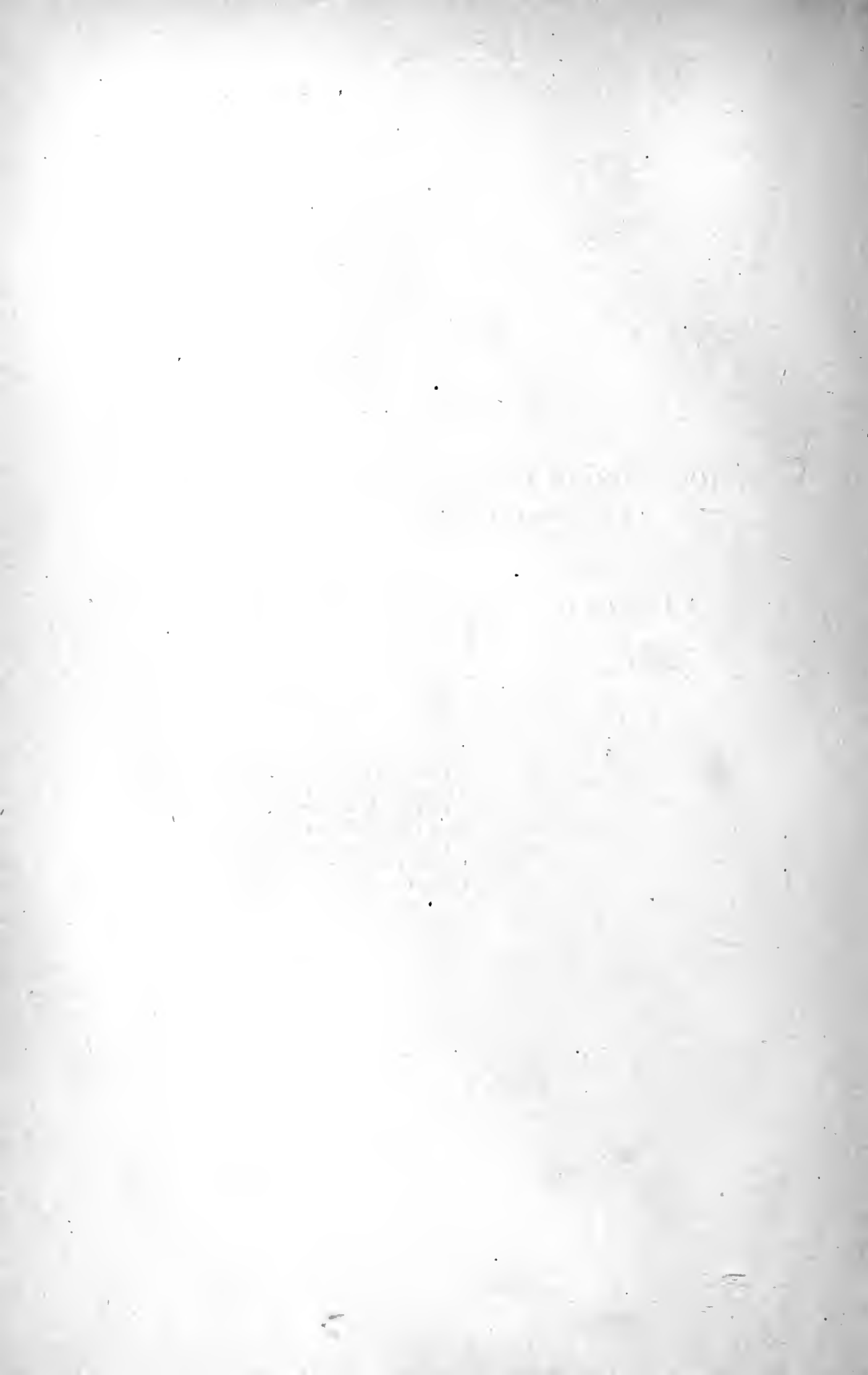
PROFESSEURS ET ÉTUDIANTS FRANÇAIS

A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1575 A 1648)

A PROPOS DE BALZAC ET DE THÉOPHILE

(1615)

- Ce petit coin du monde qui commence à dominer l'Océan. • (SCALIGER).
- Ce peuple ne sera plus ou sera toujours libre. • (Guez de BALZAC).
- La douceur de la liberté y est si grande qu'en nul. • (Lettre de BUZENVAL à SCALIGER.)



INTRODUCTION

Dans l'*Album Studiosorum* de l'Université de Leyde ¹, gros registre sur lequel les « Recteurs magnifiques » ont, depuis plusieurs siècles, inscrit, lors de la prestation de serment, les noms des étudiants immatriculés, on lit, à la date du 8 mai 1615, deux mentions dont voici la copie littérale ² (cf. pl. XXVIII) :

^{May}
^{viii} Johannes-Ludouicus BALSATIUS, Zanctonensis, studiosus Jurisprudentiae. Annorum XX, bij Lowys de Moije.

Theophilus VIARIUS, Vasco, studiosus Medicinæ. Annor. XXV, bij d' selve, vicinum R. V. Dni. Joh. Polyandri. »

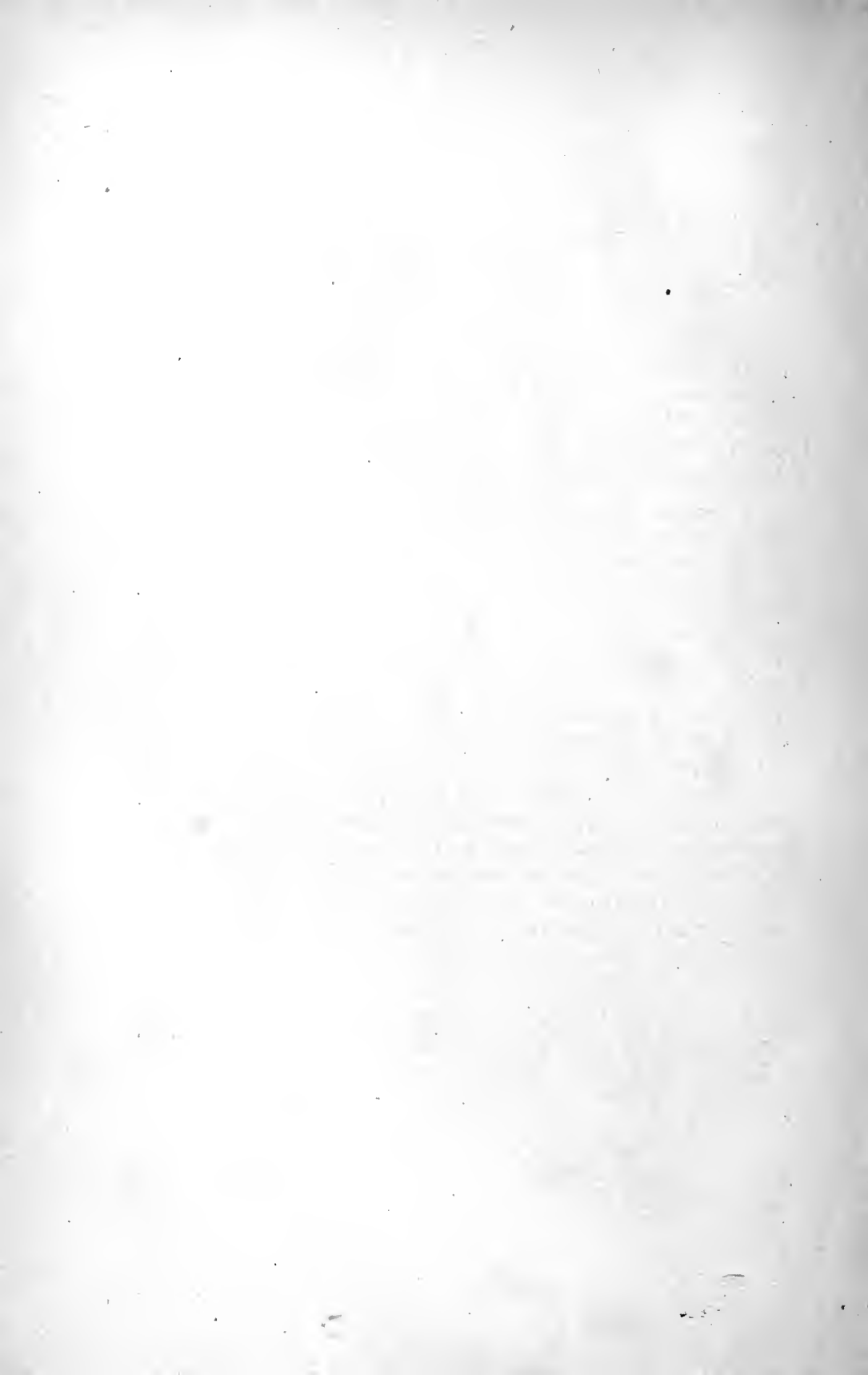
Il y a longtemps que sous cet habillage latin, M. Eugène Ritter ³ a reconnu deux des plus fameux écrivains de la première moitié du xvii^e siècle, le charmant lyrique Théophile et cet éloquent Guez de Balzac, que M. Gustave Lanson a justement appelé un des principaux ouvriers du classicisme.

Pourquoi Balzac et Théophile se sont-ils rendus à Leyde ? Qui a pu leur en donner l'idée ? Quel profit ont-ils pu tirer de leur voyage ou de leur séjour aux Pays-Bas ? Quelles en ont été les conséquences pour le reste de leur carrière littéraire ? Pour répondre au moins à la première de ces questions, il faudra faire une esquisse de l'histoire de l'Université de Leyde, en insistant sur la part qu'a prise la science française à ses origines et à son développement.

1. Publié par M. du Rieu, sous le titre suivant : *Album Studiosorum Academiæ Lugduno-Balavæ* (1575-1875), accedunt nomina Curatorum et Professorum per eadem secula. La Haye, Nijhoff, 1875, 1 vol. in-4°.

2. C'est la première fois qu'elles sont reproduites au complet et avec exactitude, d'après le manuscrit original.

3. *Balzac et Théophile*. *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 9^e année, 1902, pp. 131 et 132.



CHAPITRE PREMIER

LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE

C'était en 1574, au plus fort des guerres des Pays-Bas en révolte contre la tyrannie de Philippe II ¹. Naarden, aux portes d'Amsterdam, avait été pillé et brûlé (1^{er} décembre 1572), Haarlem, après six mois de résistance, s'était rendu aux Espagnols (12 juillet 1573), qui avaient passé la garnison au fil de l'épée. Le duc d'Albe, le duc de sang, ayant été forcé de lever le siège d'Alkmaar (8 octobre), se rabat sur Leyde, qu'il assiège le 30 ; mais il n'est déjà plus gouverneur des malheureuses terres qu'il a opprimées ou réduites. Il quitte, le 18 décembre, les Pays-Bas, où Don Louis de Requesens continuera, avec non moins de fermeté mais plus d'habileté, son entreprise. La petite place résiste héroïquement sous les Bronckhorst, les van der Does, les van der Werff ².

Pour se sauver, les Hollandais usent du moyen qui, dans l'histoire, leur réussit tant de fois contre l'envahisseur : ils rompent les digues. Les eaux ne montent que lentement, lorsque, tout à coup, survient la haute marée de l'équinoxe de septembre et la flotte de Boisot paraît devant Leyde. Dans la nuit du 2 au 3 octobre 1574, l'ennemi se retire, il était temps : la ville était à bout de forces. L'impression de ce succès des Gueux fut immense. Pour la perpétuer, Guillaume d'Orange offrit, dit-on, à la ville héroïque, en récompense de sa piété et de sa résistance, une exemption d'impôts ou la fondation d'une Université ³. Elle choisit l'Université ou « Académie », qui fut

1. Cf. E. Lavisse et A. Rambaud, *Histoire générale*, (Paris, Colin), t. V, chap. IV, par le regretté professeur de l'Université de Gand, Paul Frédéricq.

2. Cf. Blok, *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk*, t. II, 2^e éd., p. 99.

3. Blok, *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk*, p. 162, et *Geschiedenis eener Hollandsche Stad*, t. III : *Eene Hollandsche Stad onder de Republiek*. La Haye, M. Nijhoff, 1916, un vol. in-8°, pp. 63-4. Il n'y est pas question de ce choix.

installée le 8 février 1575¹ et c'est encore à cette date-là que, chaque année, avec la fidélité due à un si glorieux souvenir, elle célèbre son « dies natalis ».

Réfléchissons un instant sur ce choix. Entre un bien matériel et un bien spirituel, une « Vroedschap » ou municipalité hollandaise, choisit le bien spirituel. Immortelle leçon, donnée au monde par un peuple de marchands, qu'on n'a pas entièrement pénétré et compris, quand on le croit uniquement préoccupé de la poursuite d'un gain et du développement de son commerce². Il sait ce que la science apporte de lustre à la cité et que l'éclat dont le savoir brille, plus durable que celui de l'or, perce seul les brumes de l'avenir.

Sans doute un van der Does, mieux connu sous son nom latin de Douza, sans doute un Jan van Hout; ou encore un Bronckhorst, vont ainsi fixer le choix de leurs concitoyens, parce qu'ils sont des humanistes et que l'esprit d'Erasmus de Rotterdam habite encore en eux. Sans doute, à leurs heures perdues, ils font des vers latins, qui valent ceux de leur compatriote Jean Second ou de l'Écossais Buchanan et ils lisent les odes de Ronsard, mais la foi de Calvin les anime, la foi de Calvin, non pas celle de Luther, c'est-à-dire une pensée française, quand même elle a passé par Genève, et non pas une pensée germanique. Différence capitale, qui donne à la civilisation hollandaise son individualité propre : *la Hollande est une nation germanique à forte culture française*. Puisque le Calvinisme a pénétré dans les Pays-Bas du Sud par la voie de Valenciennes, de Tournai, pour arriver en Zélande et en Hollande, via Gand et Anvers, et qu'il a été l'âme de la révolution du XVI^e siècle et de la lutte pour l'indépendance, il n'est pas étonnant que Guillaume d'Orange lui assure une large place à l'Université de Leyde. Le premier professeur qu'il désignera sera le Parisien Louis CAPPEL, le second sera le Rouennais Guillaume FEUGUERAY.

C'est à Louis Cappel, Sieur de Monjaubert ou Mongombert, que revient l'honneur d'inaugurer solennellement la nouvelle

1. Cf. Paul Frédéricq, *loco citato*, p. 193.

2. Il n'y a pas trace du choix laissé à la ville dans les archives de l'Université de Leyde, publiées par M. Molhuysen, sous le titre de « *Bronnen tot de Geschiedenis der Leidsche Universiteit* » (Rijks Geschiedkundige Publicatiën), t. I, 1574 au 7 février 1610; La Haye, M. Nijhoff, 1913, 1 vol. in-4°; t. II, 8 février 1610-7 février 1647; La Haye, M. Nijhoff, 1916, un vol. in-4°; t. III, 8 février 1647-18 février 1682, La Haye, M. Nijhoff, 1918, un vol. in-4°. Ces volumes seront cités désormais « *Bronnen Leidsche Universiteit* ». Toutefois M. Paul Frédéricq accepte la tradition.

institution en prononçant une harangue, que Meursius a publiée en tête de son *Athenae Batavae*.¹

Bien que proposé comme professeur de théologie par Guillaume, peut-être à l'instigation de son chapelain français LOYSELEUR DE VILLIERS, dès le 26 avril 1575, le 22 août, il n'a encore reçu pour tout salaire, depuis quatre mois qu'il est là, que 50 florins de frais de voyage et de séjour. Il est toujours présent à Leyde, le 22 juin 1575, puisqu'il signale à l'attention de Guillaume une belle « librairie » monastique, à Middelbourg, et une autre à Veere en Zélande, que l'on pourrait faire transporter pour servir de bibliothèque universitaire².

A partir de cette date, on perd sa trace dans les archives : c'est qu'il a rejoint en Flandre l'armée de l'Electeur palatin Jean Casimir, en qualité d'aumônier³.

Si nous n'avons pas le droit d'oublier que ce fut un Français qui ouvrit les cours de l'Université de Leyde, nous n'avons pas le droit d'ignorer non plus que l'autre professeur de théologie, et il n'y en avait que deux, était un Français aussi, Feugeraeus ou Feugueray, et que c'est à lui que revient l'honneur d'avoir conçu et formulé le premier programme de cette Université.

Ce Guillaume Feugueray, seigneur de La Haye, appartenait à la noblesse normande et était né à Rouen. Il mourut à un âge très avancé, vers 1613⁴ Sa vie est peu connue, mais elle mériterait de l'être davantage. Pasteur, il s'était fait un nom par ses prêches dans diverses villes de Normandie et par les conférences de controverses qu'il avait tenues, le 23 juillet 1565, avec Le Hongre, docteur de l'Université de Paris. A la Saint-Barthélemy, étant ministre à Longueville, il s'était sauvé en Angleterre et c'est de là qu'il fut appelé en Hollande.

Nous avons conservé les pièces se rapportant à cette « vocation », dans les archives du « Sénat », nom que porte aujourd'hui

1 Joannis Meursi, *Athenae Batavae... libri duo* ; Leyde, 1625, petit in-4°.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 2 et p. 4 ; cf. aussi p. 43*.

3. Il était né à Paris, le 15 janvier 1534, et s'était réfugié en Angleterre ; cf. Haag, *La France Protestante*, 2^e éd., t. III, art. Cappel. Son testament a été publié : Testament de Louis Cappel, s. l. n. d., ni titre, Bibliothèque Nationale, F 4649 (11). Il est daté de Sedan, 30 juillet 1585 ; en voici un extrait (p. 5) : « Cinquante ans passez en ceste ville avec peu d'incommodité ny maladie, vingt ans tantost en ménage et vingt-deux ans au sacré ministère... ». (P. 11) : « Je laisse à mon fils aîné Loïs, en considération de ses estudes, où il est desjà aucunement avancé, ma bibliotecque, à sçavoir tous mes livres et papiers. Je donne à ma fille aînée, Marie, etc. A Magdelaine, ma seconde fille, etc. Je prie mes autres enfans n'estre marris de ce petit advantage fait à ces trois cy, les plus grands. Je donne à Monsieur Gu Tilloy, mon frere, etc. ; à mon neveu Jacques, son fils etc. ; à mon frere du Lual, etc.

4. Cf. Haag, *La France Protestante*, 2^e éd., t. VI, col. 526 s.

encore, là-bas, l'assemblée des professeurs, et dans les archives des « Curateurs » ou administrateurs de l'Université de Leyde. Ces archives font en ce moment l'objet d'une publication magistrale du Dr P. C. Molhuysen, bibliothécaire du Palais de la Paix à La Haye, et qui en est à son troisième volume, paru en 1918. Sans ces *Bronnen tot de Geschiedenis der Leidsche Universiteit*, le présent livre n'eût pu être écrit.

Dans la lettre du Prince Guillaume d'Orange aux Etats (26 décembre 1574) proposant l'érection d'une Université pour les Etats du Nord¹, afin d'être particulièrement agréable à Dieu et de répandre grandement la gloire de son nom, empêcher que l'ennemi ne puisse ériger à nouveau sa tyrannie ou opprimer par la force ou par la ruse la religion et la liberté de ces contrées, il n'est pas encore question de Leyde, mais simplement d'un boulevard et protection pour tout le pays, d'un lien infrangible de leur unité.

L'exemple que cite, quelques jours plus tard, la « Résolution de Hollande », du 2 janvier 1575, est celui de Cologne, Paris et la Rochelle, et ce n'est que là qu'il est question de la proposition de Guillaume de choisir Leyde comme le lieu le plus approprié à la nouvelle fondation.

C'est probablement Jacob Tayaert, l'émissaire du Prince et son fondé de pouvoir pour cette question, qui aura fait, au nom de ce dernier, cette désignation, et celle-ci ne se sera produite qu'après des pourparlers avec la municipalité de la ville, laquelle a donc pu être placée devant l'alternative dont on parlait tout à l'heure.

Dans cette Résolution des Etats de Hollande² du 2 janvier, il est question d'un Collège des Trois Langues (Latin, Grec, Hébreu), où l'on sent le souvenir de Louvain, à qui il s'agissait de faire pièce, et du Collège de France, fondé par François I^{er}. Deux professeurs de théologie sont prévus, on enseignerait aussi la philosophie et les mathématiques ; la médecine et le droit viendraient plus tard.

Le 6 janvier 1575, van der Does ou Douza, Coninck et Hoogveen sont désignés comme Curateurs et le couvent de Sainte-Barbe, sur le Rapenburg, est indiqué comme local. On ne lit pas sans surprise, à la même date, une Licence de Philippe II

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, I, p. 2*. La pagination avec astérisque se rapporte aux pièces annexes, formant la seconde partie de chaque volume.

2. *Ibid.*, t. I, p. 3*. On hésitait entre Leyde et Middelbourg.

pour l'érection de cet établissement d'enseignement supérieur, qui allait faire une rude concurrence, à la fois à l'Université de Louvain et à celle de Douai et devenir la métropole intellectuelle du protestantisme dans les Pays-Bas du Nord, mais ce n'est qu'en 1581, ne l'oublions pas, que la déchéance de Philippe II fut proclamée.

Par sa lettre du 22 avril 1575, le Prince Guillaume prie les Curateurs d'installer « Monsr. Feugeret », qu'il leur a adressé en qualité de professeur de théologie¹, au traitement annuel de 600 florins, et de lui assurer en outre un logement.

Le 4 juillet, Feugueraeus ou Feugueraey présente son programme d'études, qu'il avait conçu dès le 8 février² et dont il devait être fier, puisqu'en 1579, il le publie dans ses *Lugdunensia Opuscula*, au moment où, disons-le en passant, Montaigne écrit son chapitre de l'*Institution des enfants*³.

Il est à peine nécessaire de marquer que ce programme, comme le discours inaugural de Louis Cappel, est en latin, langue unique de l'enseignement universitaire d'alors, et qui est restée, aujourd'hui encore, aux Pays-Bas, celle des soutenances de thèses de lettres classiques, celle du programme officiel ou « Series Lectionum », affiché au début de chaque année scolaire « aux valves » de l'« Aula », dans les quatre Universités du Pays : Leyde, Utrecht, Groningue et Amsterdam.

Nous ne serions pas à l'époque de la Renaissance, si le docte auteur n'invoquait les anciens, au début de son programme, mais il faut lui savoir gré d'avoir cité Platon, « ce fameux et divin Platon, que Cicéron appelle le Dieu des philosophes », « divinus ille Plato, quem Tullius Philosophorum deum appellat », quoiqu'il se range aussitôt après sous la loi d'Aristote.

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 18*. La lettre de Guillaume d'Orange montre que Feugueraey avait commencé ses cours le 3 mars 1575 ; il est précisé que son entretien est à la charge de la ville.

2. Guilliel. Feugueraei Rothomagensis *Lugdunensia Opuscula* ad illustr. principem Aransinum. In nova Academia Lugdunensi in Bata., apud Andream Schoutenum, Anno 1579, 1 vol in-24 (Biblioth. Nat., D² 7694) ; en appendice : *Schola Lugdunensis ex optimis quibusque de re scholastica scriptis et præstantiss. antiquæ et nostræ ætatis scholarum exemplis expressa*, Guilelmi Feugueraei Th. pp. opera. A la dernière page, on lit : « Horum autem studiorum, utramque praxin ex decreto illusmi principis et consultissimorum Ordinum Magistratu urbis Lugdunensis, una cum Dominis prudentiss. Curatoribus Academiae, jubente, VI Idus Februarii superioris inchoatam et provehendi tantū instituti gratia, aliquantisper intermissam; designati professores IV die Julii anno 1575, Deo favente repetent. »

3. *Essais*, I, 26 ; éd. Strowski, t. I, p. 187 et s. Cf. *Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne* (Thèse de Lettres, Paris, 1908), par Pierre Villey, à la vaste érudition duquel le programme de Feugueraey semble avoir échappé. Sur la date de l'essai de Montaigne, voir Villey, t. I, p. 290.

Feugueray prend l'enfant à partir de sept ans et l'on voit comment l'enseignement supérieur est étroitement lié à l'enseignement secondaire, qui y mène et qu'on commençait par créer pour préparer à l'autre et, en quelque sorte, le nourrir. Il ne faut donc pas s'étonner de voir inscrits sur les registres universitaires des enfants de onze ou de quatorze ans, comme nous l'avons dit au livre I.

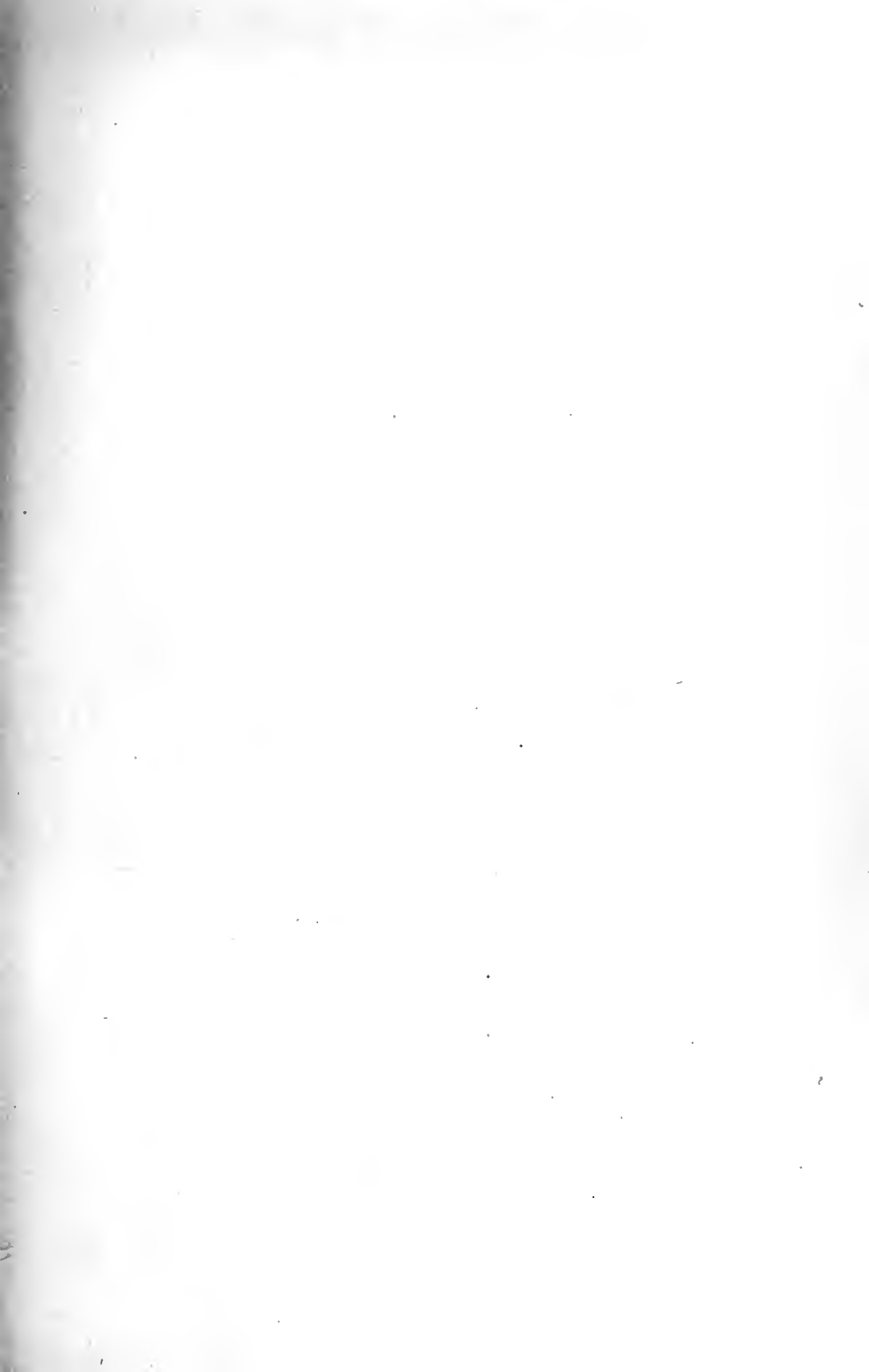
Au « gymnase », l'enfant consacra les trois premières années à l'étude grammaticale du latin et du grec : « La première année, nous lui apprenons à décliner les noms et à conjuguer les verbes, à écrire et à parler, par des exemples et par l'usage, plus que par les règles ». C'est déjà la méthode directe, comme la pratique, à l'égard de son fils, le père de Montaigne. Peu de syntaxe. Les *Bucoliques* de Virgile, la *Batrachomyomachie* d'Homère, quelque comédie de Térence, à cause de la familiarité de son langage ou la prose facile (! ?) de quelques lettres de Cicéron, seront les textes de cette première année. S'étonnera-t-on encore du programme de Gargantua ?

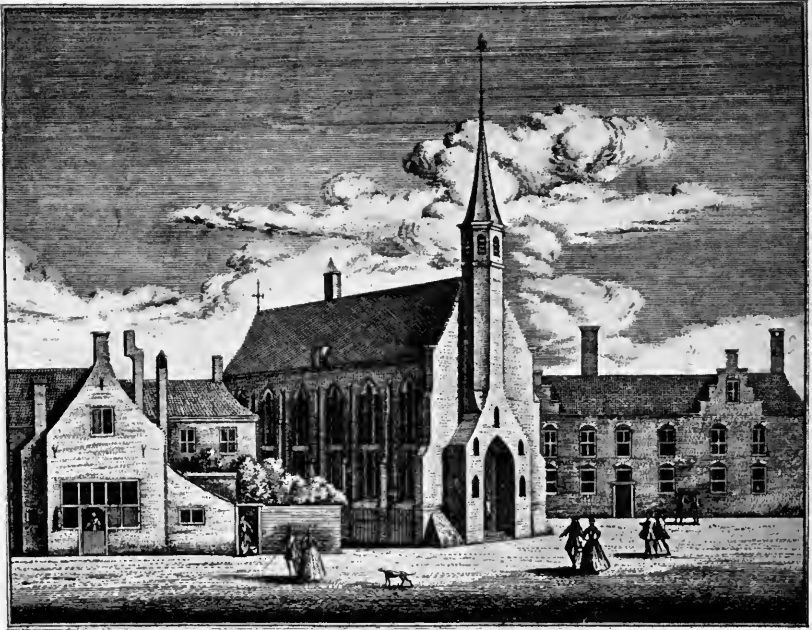
La seconde année renforcera et complétera chez l'enfant la connaissance de la grammaire et de l'étymologie et le mettra en contact avec les plus grandes œuvres de Virgile, Cicéron, Homère et Aristophane (*sic*). La troisième année est consacrée à la syntaxe.

Tel est le cycle de l'école triennale d'où, vers l'âge de dix ou onze ans, les enfants vont à l'école publique de « l'Académie », « in publicam Academiæ scholam », qui serait aujourd'hui le lycée. La quatrième année qu'ils y entament les initie à la rhétorique, le premier des arts majeurs.

C'est par la récitation et la diction qu'on arrive à comprendre et à imiter les principaux poètes et orateurs de l'antiquité. De science, dans tout cela, ni de la langue maternelle, ni des langues étrangères, il n'est pas question. L'enseignement est purement verbal et exclusivement gréco-latin. Tout au plus la dialectique de la cinquième année développera-t-elle le raisonnement ! « Nous ne nous contentons pas des règles de la dialectique scolastique. »

Enfin, dans la sixième année de l'étude libérale ou des arts libéraux, arrivent les mathématiques, « dignes de la connaissance même des rois ». Malheureusement c'est encore dans Archytas et Archimède qu'on les étudiera.





L'ÉGLISE DES BÉGUINES VOILÉES
QU'OCCUPA L'UNIVERSITÉ DE LEYDE A SA FONDATION, DE 1575 A 1581.

(C'est là qu'enseignèrent Dancau et Doneau).

La Morale et la Physique occupent la septième année et, chaque fois, un auteur, poète ou orateur, les illustrera. « Toutes les Géorgiques de Virgile sont de la physique, Lucrèce aussi est un vrai physicien, les Questions de Sénèque sont de l'Histoire Naturelle et l'Œuvre divine de Pline est toute une physique encore. »

Celui qui aura accompli ce premier cycle est appelé *Doctor artium*, Docteur ès arts ; ce serait pour nous le bachelier.

Mais c'est la « description des facultés supérieures », qui nous intéresse surtout. Le septennat suivant est ou théologique ou juridique ou médical.

Le maître d'Hébreu, autant que possible, se servira de cette langue, le maître de grec, du grec, dont il aura pénétré les très difficiles secrets. Le *Magister Artium* exposera moins des sophismes que le vrai contenu de l'Ancien et du Nouveau Testament, le premier dans le texte hébreu, le second dans le texte grec. On les éclaircira l'un et l'autre par des « déclamations et des disputes ». Après les avoir longtemps pratiquées comme candidat, l'étudiant est renvoyé avec le titre de docteur en théologie.

Feugueray passe assez légèrement sur les études de droit, pour lesquelles cinq ans de cours, d'exercices oratoires, de discussions ou disputes lui paraissent suffire. La médecine l'intéresse davantage¹, aussi entre-t-il dans plus de détails ; non seulement il prévoit l'étude des corps animés, des végétaux et des métaux, mais la dissection, les dissolutions et les transmutations. Hippocrate et Gallien seront les guides de l'étudiant : il les admire, les imite et reçoit les insignes avec le titre de docteur, quand il a témoigné n'être plus un danger pour les malades et qu'il s'est montré un digne ministre de la nature pour rappeler et conserver la santé.

Soulignons une phrase finale où, sans doute, se retrouve le Français faisant une place à sa langue, mais qui est, en même temps, un témoignage important de la diffusion de celle-ci aux Pays-Bas : « Afin de ne négliger en rien les intérêts publics, pour que l'on puisse étudier ici cette langue française dont l'usage est si fréquent dans tous nos Pays-Bas, aussi bien dans les affaires politiques qu'ecclésiastiques, nous illustrons publiquement les règles de la langue française par les exemples et la lecture expliquée du plus éloquent auteur de cette langue². »

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 42*.

2. *Feugeraei... Opuscula* déjà cité, dernière page : « ne autem reipublicæ ulla in

Cet auteur n'est pas nommé, je gagerais que c'est Calvin, mais ceci importe peu. Il faut souligner avant tout le fait que le français fut enseigné à l'origine de la première et de la plus illustre des Universités hollandaises, et que, dans le pays, aujourd'hui encore, notre langue est inscrite au programme des écoles primaires et est la seule dont se servent dans leurs cours les professeurs de français des universités, même lorsqu'ils sont de nationalité hollandaise ¹.

Ce qu'il faut souligner aussi, c'est que le français n'apparaît pas comme une langue étrangère, mais comme un parler dont l'usage est très répandu aux Pays-Bas. Or il ne s'agit pas, remarquons le bien, des provinces wallonnes, dont la destinée se séparerait de plus en plus de celle des provinces du Nord et qui allaient bientôt former l'Union d'Arras (6 janvier 1579), contre laquelle se dressera l'Union d'Utrecht (Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre, Frise, Overijssel, Groningue, 23 janvier 1579).

Mais les rapports avec la bourgeoisie flamande et les autorités espagnoles, le contact des députés des Etats Généraux entre eux, faisaient du français une seconde langue officielle, même en Hollande et en Zélande. N'était-ce pas celle que maniait le plus facilement le prince Guillaume, n'était-ce pas celle dans laquelle son conseiller Marix de Sainte-Aldegonde écrivait ses chefs-d'œuvre et dans laquelle le jeune Constantin Huygens correspondait avec ses parents, au début du XVII^e siècle ² ? Surtout, le français était l'organe de la puissante Eglise Wallonne des Pays-Bas, créée par les réfugiés du Hainaut et de la Flandre, lors du premier Refuge, et dont la constitution avait servi de modèle à celle de l'Eglise Réformée hollandaise. La confession de foi de cette dernière est une adaptation de celle de Guy de Bray, qui elle-même s'inspire de celle de Théodore de Bèze. Si, en 1579, l'église de langue flamande invita l'Eglise Wallonne à s'associer à elle, à abandonner ses propres Synodes, ses propres

re desimus ut Gallicæ linguæ (cujus hoc tempore, toto hoc Belgio, tum in Ecclesiasticis, tum in politicis frequens usus est) domi descendæ potestas fiat, præcepta linguæ Gallicæ, exemplis et prælectione disertissimi in ea lingua auctoris, publice illustramus » ; cf. la thèse de doctorat de l'Université de Paris, présentée par M. K. J. Riemens : *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande, du XVI^e au XIX^e siècle*, Leyde, A. W. Sijthoff, 1919, 1 vol. in-8°, pl., p. 58.

1. Comme par exemple M. Salverda de Grave, l'éminent professeur de l'Université de Groningue, qui a récemment repris la chaire de littérature française que j'ai occupée à l'Université d'Amsterdam, d'octobre 1912 à octobre 1919.

2. *De Briefwisseling van Constantijn Huygens*, éd. par J. A. Worp, t. I, La Haye, Nijhoff, 1911, un vol. in-4°, par ex., p. p. 10, 17, 18, 21, etc., p. 22 et *passim* ; on en trouvera aussi de bilingues. Cf. également Riemens, *op. cit.*

« Classes », en un mot, son autonomie et si celle-ci s'y refusa, ce n'était pas par hostilité envers les frères flamands, bien loin de là, mais pour garder la langue qui était celle de ses premiers fondateurs et de ses martyrs.

Cette organisation autonome et cette langue, l'Eglise Wallonne, qui s'appellerait plus justement française, depuis qu'elle a été renforcée, après la Révocation, par le second Refuge de 1685, les a gardées jusqu'à nos jours et, dans chaque grande ville de Hollande, chaque dimanche, sur les fidèles descendants des Huguenots de jadis; tombe, du haut de la chaire, une parole purement et vraiment française, commentant celle du Christ.

Dès le 8 février 1576, Feugueray est recteur, en dépit de l'article III du Règlement, qui exige la connaissance du hollandais. Guillaume d'Orange lui est reconnaissant, peut-être, d'avoir, avec d'autres théologiens protestants, en juin 1575, déclaré valable son union avec Charlotte de Bourbon, conclue le 12, bien que la précédente épouse, Anne de Saxe, convaincue d'adultère, fût encore en vie. On possède l'« Avis de M. Feugheran touchant le mariage du Prince » et résumant les motifs « qui semblent plus que suffisans pour satisfaire à ce que sembleroit avoir defaillly à la formalité dont il est question »¹.

Le séjour de Feugueray en Hollande ne fut pas de longue durée. Au bout d'un an, à cause de l'irrégularité des paiements, il songe à partir, sous prétexte que sa Communauté de Rouen le réclame. Comme celle-ci redouble ses instances, les Etats envoient un messenger exprès au Synode des Eglises de France pour le prier de leur laisser Feugueray en attendant que l'on ait pourvu à son remplacement.

Guillaume demande aux Curateurs de tâcher de conserver ce théologien, qui a l'avantage de prêcher en français², à la fois pour ceux qui ignorent le hollandais et pour ceux qui veulent

1. Voir la notice de M. le professeur Knappert dans le *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek* de MM. Molhuysen et Blok, t. III (1914), col. 399. On trouve à la bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, 54, rue des Saints-Pères, Paris, une copie signée par le pasteur Jean Taffin, de l'acte de célébration du mariage entre Mgr le Prince d'Orange et Mademoiselle de Bourbon, fille de Mgr. le duc de Montpensier. Cette copie est datée du 12 juin 1575; elle provient des Mss. de l'Académie de Sedan et porte le numéro 336 bis, pièce 183.

2. Cf. la lettre du prince Guillaume adressée aux Curateurs, 9 mai 1579 (*Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 65*). Parlant de l'Italien Zanchius, qui pourroit éventuellement succéder à Feugueray, il dit : « Wesende een Italiaen, egheen sermoen en zal kunnen gedoen int Franchois, zoo wij verstaen, dat de voors. Feugheray somwijlen doet, d'welck grootelyck dient den genen, die de spraecke van den lande nyet en verstaen ende andere willende leeren de voors. Franchoise spraecke. »

apprendre le français ; sa science, sa piété, sa fidélité, avaient rendus de si grands services à la fondation, que son départ risquerait de faire disparaître l'institution à peine créée.

Mais Feugueray partit pour Rouen, après avoir passé par Anvers, d'où il signe le 15 octobre 1579, la dédicace de ses *Opuscula*, présentés au Prince d'Orange ¹.

Celui qui, deux ans après, allait prendre sa place, devait être un Français encore, Lambert Daneau, dont nous parlerons plus loin.

Il faudrait cependant se garder de voir dans l'Université de Leyde une sorte d'institution française, mais, sur huit professeurs dont les traitements sont établis le 17 juillet 1575 ², il y a néanmoins, pour cinq Hollandais, deux Français et un Westphalien, Hermannus Reinekerus. Celui-ci, malheureusement, il fallut le congédier par Résolution du 1^{er} mars 1576, suspendue, puis reprise, le 9 mai 1578, pour grossièreté et ivrognerie. Il avait, sauf respect, montré son derrière à son hôtesse, en prononçant des mots malhonnêtes ; il s'enivrait journellement avec de la racaille, au point d'en vomir. Ainsi parle le vieux-hollandais qui ne mâche pas ses mots ³.

Le personnel enseignant du début se renouvelle rapidement et bientôt y prendra place l'élément belge, représenté par des hommes de valeur comme Drusius, né à Audenarde, Vulcanius, né à Bruges, Bollius de Gand et enfin, grand entre tous, Juste-Lipse, nommé, le 5 avril 1578, professeur d'histoire et de droit, au traitement de 500 florins, porté ensuite à 600, le 10 août 1578 ⁴.

Revenons à la chaire de théologie, à la vacance de laquelle il n'avait été pourvu que provisoirement par la nomination du Hollandais Crusius, de Delft ⁵.

1. Cf. *Nieuw Ned. Biogr. Woordenboek*, t. III, col. 401. Le départ de Feugueray est signalé comme imminent, le 5 août 1579 ; cf. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 76*. Sur la généalogie de la famille Feugueray, voir Haag, *La France Protestante*, 1^{re} éd., t. VIII, p. 468, art. Roissi, mais surtout le même ouvrage, 2^e éd., t. VI, col. 526 s.

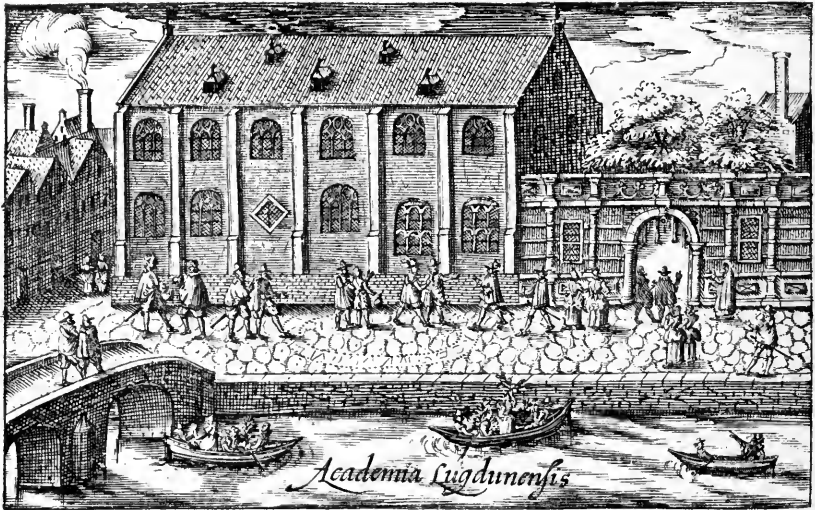
2. Cf. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 3.

3. La neuvième question qui le concerne est celle-ci : « of hij hem jegens zijn waerdinne zeer schoffierlick ende als een fielt draecht en haer zijn achterste schandlick verthoont, daarbij vougende eenige zeer oneerlicke woerde » ; la troisième : « of hij hem dagelicks begeeft met schuytboeven ende zulk gespuys ende volc te drincken ende ooc hem zelfs mette zelve zoo droncken ende vol had gezopen, dat hy, met verlot gezeyt, most braecken ? », ainsi est formulée la plainte des États, *Bronnen*, t. I, p. 4, n. 1. Voir aussi I. Douzae *Poemata* (1609), p. 79.

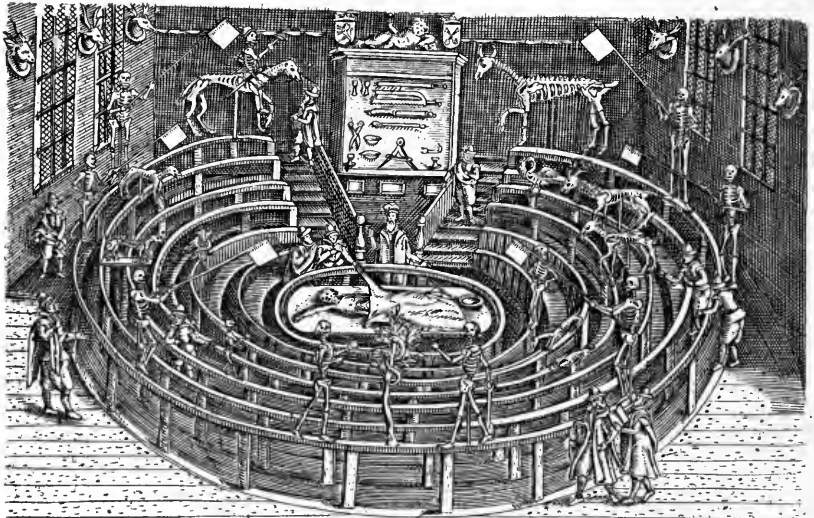
4. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 5 et 6.

5. *Ibid.*, t. I, p. 76*.





L'UNIVERSITÉ DE LEYDE DEPUIS 1581 (Cloître des Dames Blanches)*



THEATRUM ANATOMICUM.

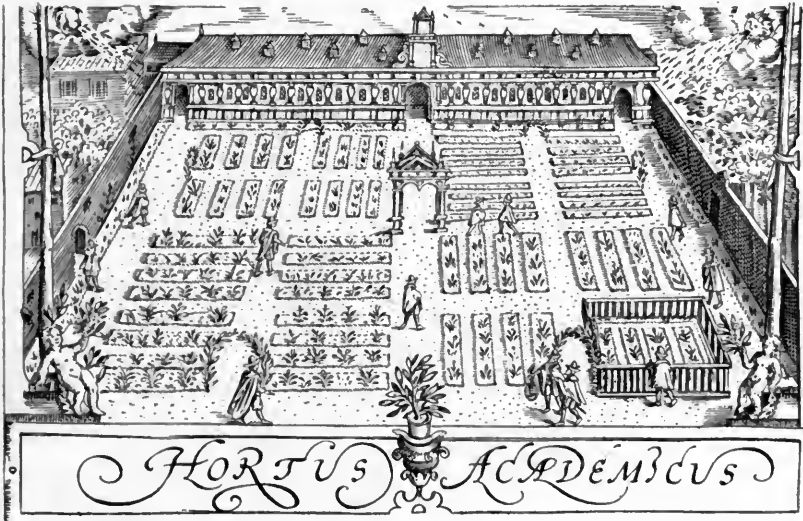
L'AMPHITHÉÂTRE D'ANATOMIE FRÉQUENTÉ PAR THÉOPHILE ET DESCARTES
A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (Eglise des Béguines voilées).

(Gravures extraites de Meursius, *Athenae Batavae*, 1625).



BIBLIOTHECA PUBLICA.

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE, OÙ TRAVAILLAIT SCALIGER.



HORTUS ACADEMICUS

LE JARDIN DES PLANTES DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE DIRIGÉ PAR
DE L'ESCLUSE D'ARRAS.

(D'après Meursius, *Athenae Batavae*, 1625).

CHAPITRE II

UN THÉOLOGIEEN DU XVI^e SIÈCLE : LAMBERT DANEAU (1581-1582)

Lambert Daneau était né, vers 1530, à Beaugency-sur-Loire. Son historien, M. de Félice¹, le qualifie « un des théologiens réformés les plus laborieux et les plus distingués du xvi^e siècle », et, ailleurs, « un de nos plus grands théologiens du xvi^e siècle... il est des premiers du second rang », le premier rang étant celui de Calvin et de de Bèze. Il fit ses études de droit, successivement à Orléans, sous Anne du Bourg, dont le martyre devait, en 1559, entraîner pour Daneau la conversion et bientôt l'exil. C'est dans cette ville qu'il connut le célèbre ami de Montaigne, La Boétie, qui lui adressa un distique latin ainsi conçu : « Lorsque je nie que tu sois jeune, tu me contredis, Daneau ; mais tes paroles sérieuses trahissent un vieillard »². Le jeune vieillard se rendit à Bourges, où il reçut le grade de docteur des mains de Cujas. Il s'y lia avec le professeur Hugues Doneau, que nous retrouverons, auprès de lui, à Leyde.

Arrivé à Genève, le 24 avril 1560, il y passa un peu moins d'un an, mais, influencé par Calvin, il se décida à quitter le droit pour la théologie. Nommé pasteur à Gien, où il exerce de 1560 à 1572, il est sept fois chassé, sept fois rappelé, condamné, absous, toujours errant, jusqu'à ce qu'il se fixe à Genève le 10 octobre 1572 ; il y devient pasteur et professeur de théologie, le 25 juillet 1574.

1. Dans son livre intitulé *Un Théologien du XVI^e siècle : Lambert Daneau de Beaugency-sur-Loire, pasteur et professeur de théologie (1530-1595), Sa vie, ses ouvrages, ses lettres inédites*, par Paul de Félice, pasteur ; Paris, 1883, 384 pp., in-8°. Voir du même, un article plus récent dans Haag, *La France Protestante*, 2^e éd., t. V, col. 62-91, avec bibliographie. Cf. aussi W. N. Du Rieu, *Lambert Daneau à Leyde, Fondation de la Communauté wallonne à Leyde, le 26 mars 1581*, dans *Bulletin de la Commission de l'Histoire des Eglises wallonnes*, I, 69-91, et *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, t. I, col. 685-8.

2. Bonnefon (Paul) *Montaigne et ses amis*, nouvelle édition ; Paris, Colin, 1898, in-18°, p. 204.

Dès l'année suivante, par une lettre à Bastingius ou Jérôme Basting, alors étudiant à Heidelberg, où professait Doneau, nous le voyons en relations avec les théologiens des Pays-Bas méridionaux, réfugiés là, notamment Dathenus, et préoccupé du Synode d'Embsen et de la Confession de foi ¹.

Quoi d'étonnant si, le départ de Feugueray décidé, les Curateurs de l'Université de Leyde, à qui incombent les nominations, offrent à Daneau la chaire de théologie devenue vacante. Celui-ci répond, le 16 mai 1579, à leur émissaire Ratloo, avec cette humilité orgueilleuse, qui caractérise les savants du xvi^e siècle dans leur correspondance. Le vrai motif de son refus, il l'indique, mais le maître, de Bèze, dans sa lettre du 29 mai 1579 au même Ratloo, le précise, en déclarant que, à cause de son grand âge et de son état de santé, il ne saurait se passer des services de son collègue Daneau.

Quant à celui-ci, au fond, cette « vocation » le tente et ce n'est pas uniquement par reconnaissance qu'il dédie, en 1580, à l'Université, son *Livre des Sentences*, ce qui lui vaut quatre pièces d'or aux armes de la ville, décernées par les Curateurs, le 27 octobre 1580 ². Peu de temps après, en effet, le 1^{er} décembre, le collège des Bourgmestres et Régents de la ville de Leyde nomme L. Danaeus, Premier professeur de théologie, au traitement de 800 florins, avec une indemnité de voyage de 400 florins. Ils écrivent à Bèze de vouloir bien faciliter son départ ³.

Le messenger, chargé d'apporter à Genève les médailles, lui remet en même temps la lettre des Bourgmestres et Régents, datée de décembre 1580, lui demandant d'accepter la place, pour laquelle ils n'ont trouvé jusqu'à présent aucun titulaire capable : « Ton érudition, ô très illustre, dans les Lettres divines et les Saints Mystères, est connue de tous et la bienveillance que tu nous a témoignée, nous a donné confiance de pouvoir obtenir ta collaboration pour notre Université. » A l'élégance du latin de cette épître, on reconnaît sans peine la main de Juste Lipse, dont les Archives des Curateurs gardent encore la minute. Non moins élégante est celle qu'il a rédigée à l'adresse de Théodore de Bèze, le priant, au cas où il ne pourrait procurer et favoriser l'adhésion de Daneau, de

1. *Bulletin Eglises Wallonnes* (1^{re} série), t. IV, pp. 292 à 294.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 14-15.

3. *Ibid.*, t. I, p. 16 et pièce 67, p. 84*.

désigner quelque autre candidat. Les relations se resserrent entre Leyde et Genève qu'un auteur appelait récemment : « La pépinière du Calvinisme hollandais »¹.

Le 26 janvier, Daneau accepte, et, dans sa lettre aux Bourgmestres et aux Régents, il raconte qu'il se prépare, qu'il vend son mobilier, qu'il emballe ses livres et fait ses malles². Ce n'est pas une mince affaire qu'une pareille expédition avec sa femme, Claude Péguuy, fille d'un prévôt des marchands d'Orléans³, trois enfants, Samuel, Marie et Anne, dont l'aîné n'a pas même six ans, et un domestique. Aussi profitera-t-il de la foire de Francfort, qui se tient au printemps, pour faire route avec les marchands et, sans doute, pour y prendre connaissance des dernières nouveautés de la librairie européenne. Daneau prie donc les Bourgmestres et Régents de le recommander aux Hollandais qui en reviendront, pour qu'il puisse les accompagner et être plus promptement et plus sûrement rendu. Notre savant n'a pas l'air bien entreprenant, une fois sorti de sa théologie. Il retiendra le messager de la ville de Leyde, car lui-même ignore l'allemand et ne saurait faire une aussi longue expédition sans interprète⁴.

Quoique se dépouillant avec douleur de cet insigne ornement de son Eglise, Théodore de Bèze consent au départ de Daneau, dont l'amitié lui tenait au cœur : le 8 février, le Magistrat de Genève le décharge de ses fonctions⁵.

Malgré toutes les précautions prises, le voyage ne se fit pas sans encombre. L'incident le plus marquant fut qu'il faillit être arrêté à Strasbourg, où son bateau était arrivé après deux jours de navigation. Il avait voulu rendre visite au célèbre pédagogue Jean Sturm qui, converti en 1540, y avait fondé un gymnase, bientôt transformé en Académie avec quatre cents disciples, et qu'on peut considérer comme l'origine de notre Université de Strasbourg. Or, Daneau venait de publier un

1. De Vries (Herman), *Genève, Pépinière du Calvinisme hollandais*; Fribourg (Suisse), Pragnière frères, 1918, 1 vol. in-8°. Il y est question de Daneau aux pp. 72-73. Voir aussi le livre récent de Léonard Chester Jones : *Simon Goutart* (1513-1628). *Etude biographique et bibliographique*; Paris, Champion, 1917, 1 vol. in-8°, p. 357 et 360.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 85*.

3. Elle s'était réfugiée en Suisse et il l'avait épousée en secondes noces en 1573. Appartiendrait-elle à la même famille que l'auteur du *Mystère de Jeanne d'Arc*, Charles Péguuy, mort au Champ d'honneur en 1914 ?

4. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 85*.

5. *Ibid.*, t. I, p. 86*, et Du Rieu, *op. cit.*

examen critique du livre de Chemnitz, sur les deux natures en Christ, et si vive était alors la querelle entre Sturm et les théologiens ubiquitaires, que ceux-ci firent interdire les auberges à Daneau et qu'il se vit refuser l'accès « du Bœuf ». Ayant trouvé asile ailleurs, grâce à des amis, il fut arrêté au sortir d'un déjeuner chez Sturm, et un sergent le conduisit chez le bourgmestre. Ce dernier, après l'avoir fait attendre trois heures, l'interrogea pendant deux, lui reposant sans cesse les mêmes questions (il était d'ailleurs ivre) et s'enquérant s'il n'avait rien écrit contre la formule de Concorde. On finit par le relâcher, et, le 14 mars 1581¹, Daneau arrive à Leyde, salué, le lendemain, à son auberge, par le Recteur et les professeurs, qui lui offrent un banquet. Le 18 mars 1581, il est reçu dans l'assemblée des professeurs au Sénat, en présence du Curateur Douza : ses cours auront lieu régulièrement à trois heures. La leçon inaugurale qui, dans toutes les Universités hollandaises est aujourd'hui encore une solennité, fut donnée, disent les « Acta Senatus », le 26 mars 1581, au milieu d'un grand concours de monde. Le Magistrat lui demande de prêcher tous les dimanches en français. Ce fut, après les sermons de Feugueray, mais d'une façon plus directe encore, l'origine de la fondation de l'Eglise wallonne ou française de Leyde, dont l'existence n'était pas peu faite pour attirer dans cette lointaine ville de Hollande les étudiants protestants de chez nous².

Si ces prêches en notre langue, dont le premier se fit également, le dimanche 26 mars, dans l'église des Béguines voilées (cf. pl. XV), eurent l'approbation du Magistrat, il n'en fut pas de même lorsque Daneau prit, sans le consulter, l'initiative de former un Consistoire français, avec un Collège des Anciens et un Collège des Diacres. Cependant, le 18 décembre 1581, le Magistrat autorisa ce Consistoire à distribuer, de concert avec Daneau, la Sainte Cène, en choisissant pour cela un jour convenable, pourvu qu'il admît à la distribution exclusivement ceux qui sont de langue française. L'Eglise wallonne de Leyde est désormais instituée : elle existe encore aujourd'hui avec deux pasteurs, tous deux Français. Leur communauté est petite, mais fidèle ; l'un représente en matière de religion des tendances orthodoxes, l'autre des tendances libé-

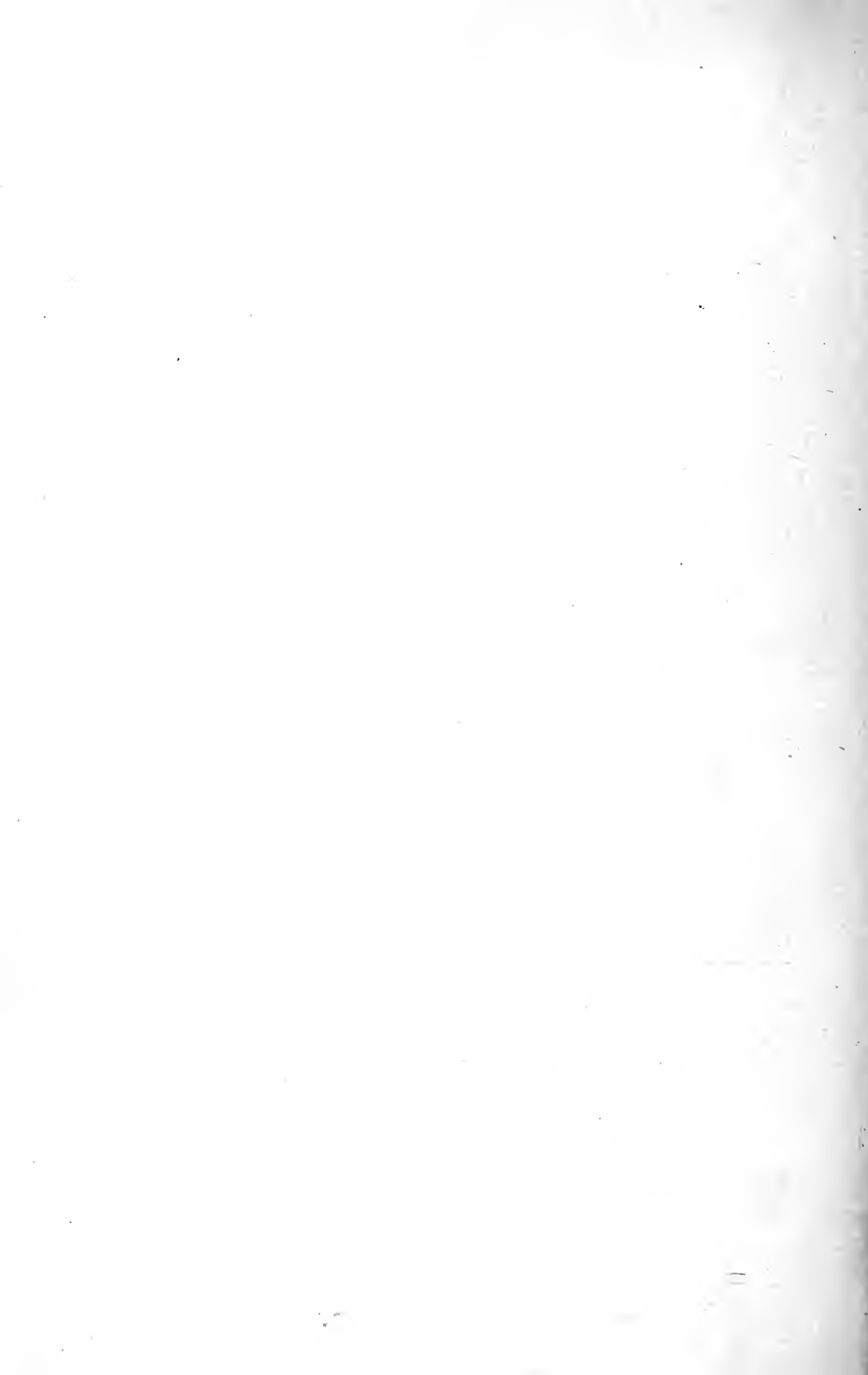
1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 17.

2. *Bulletin Eglises Wallonnes*, t. I, 1^{re} série, p. 81.



LAMBERT DANEAU, THÉOLOGIEEN PROTESTANT FRANÇAIS,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1581-1582).

(D'après une gravure conservée à la Bibliothèque wallonne, à Leyde).



rales, mais ces nuances n'empêchent pas leur collaboration. Les conflits d'alors étaient plus aigus et le Magistrat, dont l'inspiration est « libertine » comme celle de Guillaume d'Orange¹, reproche bientôt à Daneau son intolérance calviniste et l'accuse de vouloir faire peser sur les consciences des bourgeois un nouveau joug, aussi insupportable que celui de la papauté. Dans une lettre adressée aux Etats de Hollande, le 5 avril 1582, Daneau se défend d'avoir « rien voulu de plus que la discipline ecclésiastique genevoise, mais surtout pas d'inquisition ».

Daneau, lui aussi, avait des sujets de mécontentement : peu satisfait de son logement², il se plaignait également, dans ses lettres, du climat froid et humide et des gens du pays, qu'il trouve entêtés et orgueilleux ; il écrit à Gaultier, le 13 octobre 1581³ : « Pour moi, je trouve ce climat détestable, maritime, trop lourd, couvert, l'atmosphère presque constamment troublée par les vents les plus violents, d'où résultent des catarrhes et des rhumes, qui sont la peste des gens voués à la vie sédentaire. Enfin je le supporte autant que je peux ; ma famille, les enfants surtout, s'y adaptent mieux et s'accommodent de la nourriture de ce pays. A mon âge, au seuil de la vieillesse, c'est plus difficile ».

Il se plaint du nombre trop restreint de ses disciples : rares sont ceux qui se consacrent à l'étude de la théologie, quoiqu'il y ait disette de bons ministres⁴. Cependant, il n'a qu'à se louer des étudiants, qu'il trouve studieux et zélés et qui le soutiennent dans ses démêlés avec le théologien Coolhaes. Leur intervention envenime le conflit ; le magistrat affirme qu'ayant fait tête à l'inquisition d'Espagne, il saura résister aussi facilement à celle de Genève, à quoi le professeur réplique qu'il ne saurait demeurer en un pays, où la discipline de Genève, conforme à la parole de Dieu, est assimilée à l'Inquisition d'Espagne et qu'il offre sa démission⁵. Le 2 mars 1582, Vulcanius, secré-

1. Dans sa lettre du 13 octobre 1581, adressée à Gaultier, et qu'on trouvera chez de Félice, *op. cit.*, p. 357, Daneau donne en passant, sans le vouloir, un magnifique témoignage de tolérance au prince d'Orange : « Princeps Auriacus, tum propter varias alias occupationes, tum etiam quod suapte quadam natura sit ἡμεῖς ἐραστῆς, οὐκ, sinit omnes suo more vivere : in cuius tamen unius salute et incolumitate posita videtur totius hujus regionis salus et pax. »

2. Il habitait au Rapenburg.

3. Cf. de Félice, *Lambert Daneau.*, p. 351, n° 51, lettre latine.

4. Même lettre, p. 358.

5. Acta Senatus, 9 février 1582, dans *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 28, 98* et 102*.

taire du Sénat académique, communique au Prince d'Orange la requête de Daneau, tendant à être relevé de ses fonctions en avril. Le Prince ne tarde pas à répondre, le 10 mars, demandant plus de détails et suppliant qu'on le retienne, de crainte de voir désertier la Faculté ¹.

Cela n'empêcha pas Lambert Daneau de partir pour Gand, où le calvinisme régnait alors en maître et où on le garda à la Faculté de théologie protestante, qui y avait été fondée. Il y fit, le 30 mai ², son discours inaugural.

Le chroniqueur van Campene, qui l'a entendu professer, n'en fut pas enchanté, car « il lisait ses leçons dans un cahier », mais, par après, il le nomme « clarissimus vir Lambertus Danaeus ». Le 14 juillet 1582, à deux heures de l'après-midi, quarante propositions furent affichées dans l'église des Dominicains. Le même jour, elles furent soutenues, sous la présidence de Daneau, par un jeune homme de Lille, nommé Dominique Baude : nous le retrouverons, plus loin, professeur à Leyde, sous le nom de Baudius. Un des inspecteurs de la Faculté de Gand était Adrien Saravia, dont nous reparlerons aussi.

Daneau ne devait pas rester longtemps dans cette ville, il n'y passa qu'une année jusqu'au 15 mai 1583 ³, une « vocation » de l'Académie d'Orthez ayant hâté son retour. Il la suivit à Lescar, puis il passa à celle de Castres, où il entra le 29 octobre 1593. Il y mourut le 11 novembre 1595 ⁴.

Son petit-fils Lambert, un siècle plus tard, devait, après la Révocation, se réfugier à Leeuwarden, où il s'éteignit en 1699. Ainsi se marque la continuité de l'histoire et s'explique le Refuge en Hollande de plus de cent mille réformés. Les petits-fils suivaient, forcés par la persécution, la voie que jadis leurs grands-pères avaient prise, attirés les uns comme les autres par ce phare de liberté qui les guidait vers le Septentrion.

1. Jean de Nassau, frère du Taciturne, écrit à celui-ci, le 14 juillet 1582 : « en ce qui concerne l'Université de Leyde, elle se porte fort mal, attendu que le docteur Danaeus, le plus remarquable théologien que l'on puisse trouver dans ces provinces, est parti pour Gand où il est devenu professeur. » Fontaines dit qu'après le départ de Daneau, l'Université marche à reculons à la manière des écrevisses (gehet den Krepsganck). Cf. P. Frédéricq : *L'enseignement public des calvinistes à Gand (1578-1584)* dans *Travaux du cours pratique d'histoire nationale* de P. Frédéricq, 1^{er} fascicule, Gand et La Haye, 1883, in-8°, p. 81-82.

2. Il était arrivé le 20. Cf. Frédéricq, *op. cit.*, p. 79.

3. De Félice, *op. cit.*, p. 110.

4. Haag, *La France Protestante*, 2^e éd., t. V, col. 68, et *Nieuw Nederl. Biografisch Woordenboek*, t. I, col. 686.

CHAPITRE III

UN GRAND JURISTE : HUGUES DONEAU (1579-1587)

Le meilleur appui de Daneau, dans sa lutte contre le magistrat de Leyde, avait été un autre protestant français beaucoup plus illustre, l'émule du grand Cujas lui-même, Hugues Doneau ou Donellus. Les *Bronnen der Leidsche Universiteit*, apportent, sur le long séjour qu'il fit à Leyde, bien des détails curieux.

Doneau était né à Chalon-sur-Saône, le 23 décembre 1527, d'une famille de « robins » très considérée dans la ville¹. Etudiant à Bourges, il y enseigna bientôt aux côtés de son maître, Duaren; en 1555, Cujas lui ayant été préféré, malgré l'appui de Michel de l'Hôpital, pour la chaire de Baudouin, il en conçut une vive jalousie, qu'il manifesta en rendant la vie impossible à Cujas, ce qui n'empêcha pas celui-ci, après une année d'éloignement, de succéder à Duaren en 1558. Les deux rivaux se supportèrent jusqu'en 1566, date à laquelle Hotman succéda à Cujas : Doneau et lui furent suspendus comme suspects d'hérésie en 1571. A la Saint-Barthélémy, déguisé en valet d'étudiant allemand², Doneau s'enfuit à Genève, où il fut admis comme habitant, le 26 septembre 1572.

Sur la prière du Conseil, il y donna quelques leçons, mais bientôt il répondit à l'appel de l'Electeur Palatin, qui lui offrit la première chaire de droit à l'Université de Heidelberg. Louis VI, fils de l'Electeur palatin, ayant succédé à son père, destitua tous les professeurs calvinistes, sauf Doneau.

1. Haag, *La France Protestante*, 2^e éd., t. V, col. 448 et *Nieuw Ned. Biogr. Woor-denboek*, t. I, col. 729 à 735.

2. Cf. L'oraison funèbre prononcée par Scipio Gentilis et qui figure en tête des *Opera Omnia* de Doneau, réédités à Florence, de 1840 à 1847, en 12 vol. in-fol., t. I, p. vi.

Selon Bayle et la *Biographie Universelle*, il se rendit en Hollande dès 1575. Paquet et Spangenberg, dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, reculent son départ de Heidelberg jusqu'en 1579 ; discussion inutile, les *Bronnen* résolvant la question : c'est en effet, le 14 juin 1578 seulement, qu'il est fait mention de Doneau pour la première fois dans les Acta Senatus ¹.

Devant cette haute assemblée, le professeur de physique, Alexandre Ratloo rend compte de la mission dont il a été chargé par le Sénat pour tenter de recruter des professeurs en Allemagne. Auprès du Français François Hotman ², ses efforts ont été vains, de même auprès de l'Italien Zanchi, *alias* Zanchius, de Daniel Toussain (Tossanus), alors professeur à Neustadt sur Hardt, et d'un troisième Français : Junius. Seule une conversation avec Doneau laisse quelque espoir, ce qui décide le Sénat à demander aux Curateurs d'adresser à ce dernier une lettre officielle ³.

Une Résolution des Etats de Hollande, du 21 juin 1579, arrête que le docteur Hugo Donellus, professeur de droit à Heidelberg, sera invité à occuper la chaire de droit de Leyde, au traitement annuel de mille livres de gros, c'est-à-dire mille florins, et qu'il lui sera accordé trois cents livres pour son voyage ⁴.

Le 24 octobre, on annonce, en séance du Sénat, que le savant arrivera le soir même, heureuse et favorable nouvelle (*quod felix et faustum sit*) : un banquet lui sera offert dans la maison du Recteur Juste Lipse ⁵. Elles allaient donc se trouver en face l'une de l'autre « ces deux merveilleuses lumières, les yeux de cette université » ⁶ : Doneau et Juste Lipse. Le 27 octobre, Doneau est reçu dans le collège des professeurs et admis au serment de fidélité aux statuts, en présence de deux Curateurs et du Sénat académique, dans la maison du Recteur ⁷.

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 12.

2. Sur Hotman, voir *Correspondance de Rob. Dudley, comte de Leicester et de François et de Jean Hotman*, publiée par P.-J. Blok dans les Archives du Musée Teyler, Sér. II, t. XII, 2^e p., Harlem, 1911, 1 vol. in-4^o.

3. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 8 et 9. Le renvoi aux numéros 50-52 des pièces justificatives, n'est pas exact en ce qui concerne Doneau, dont le nom se confond facilement avec celui de Daneau.

4. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 12.

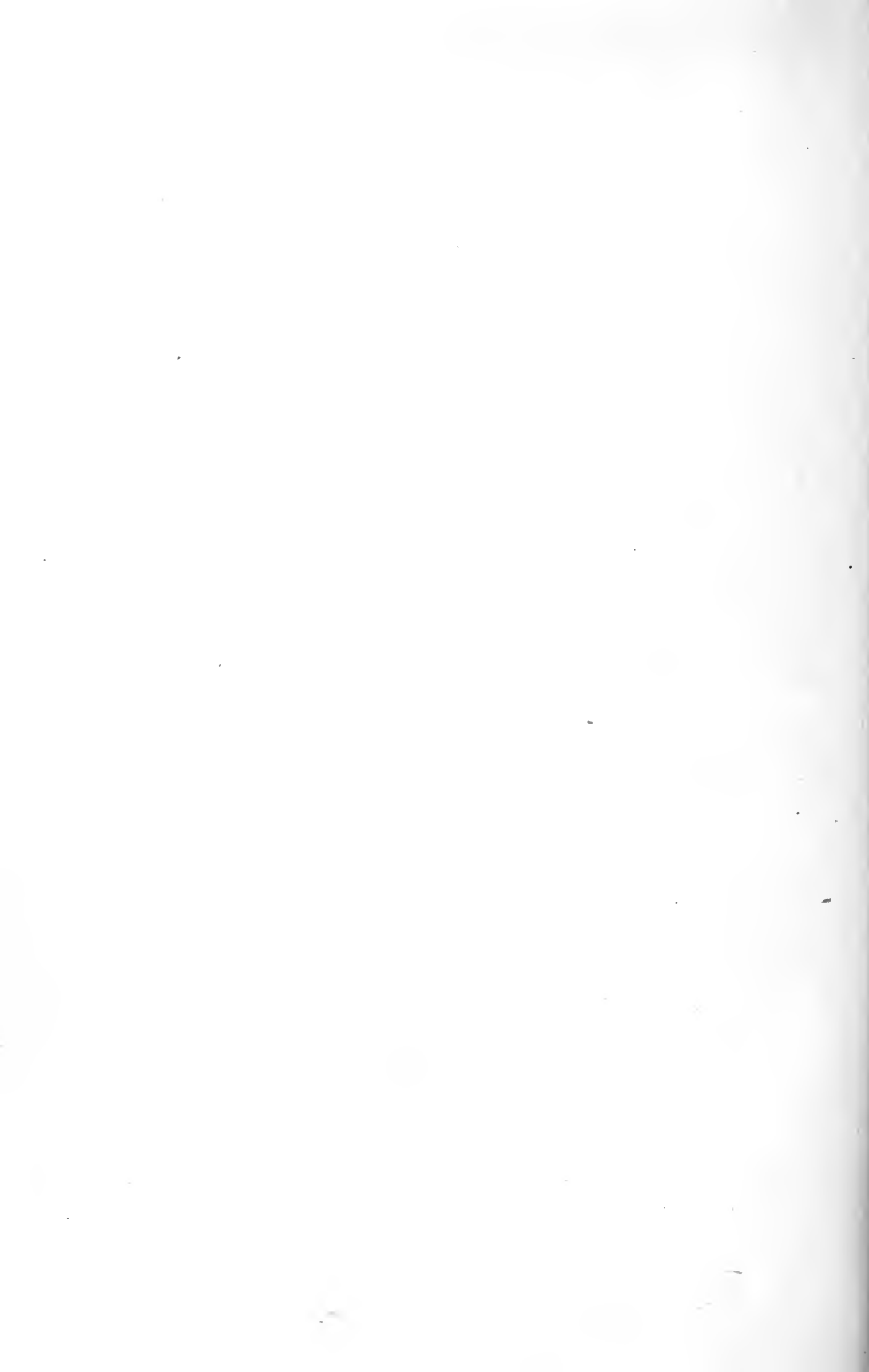
5. *Ibid.*, t. I, p. 10.

6. *Ibid.*, t. I, p. 114*. Ainsi s'expriment les Bourgmestres écrivant au Prince Guillaume, le 9 février 1584 : « De twee heerlycke lichten ende oogen deser Universiteyt, D D. Donellus ende Lipsius (die wy hier in eeren noemen). »

7. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 10.



LE GRAND JURISTE FRANÇAIS DONEAU,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1579-1587).
(D'après Meursius, *Athenae Batavae*, 1625).



Un mois après, le 23 novembre, il fait sa première leçon. Dès le 1^{er} février 1580, il est adjoint au Recteur en qualité d'assesseur, « quoique ne sachant pas le hollandais ». Son enseignement avait une telle valeur et son nom était une telle garantie que la Cour d'Utrecht admit aussitôt à la profession du Barreau, deux docteurs en droit, reçus par lui, le 3 mai 1580, après souenance publique de leur thèse ¹.

Dans sa lettre, déjà citée, du 13 octobre 1581, Daneau, après s'être plaint du petit nombre de ses auditeurs, ajoute : « La plupart des étudiants, presque tous, suivent le droit civil, pour lequel nous avons Doneau, un maître qui dépasse tous les autres. Pour les belles-lettres nous possédons ce fameux Juste Lipse, dans lesquelles personne ne peut être plus versé » ².

Ayant appuyé, dans l'affaire du Consistoire wallon, Daneau, son compatriote, Doneau songe à l'imiter dans sa retraite et, dès le 14 octobre 1582, il accepte la chaire que lui offre l'université d'Altorf ³. Mais Guillaume d'Orange qui, décidément, n'avait pas de chance avec ses Français, refuse de laisser partir cet homme, dont le nom seul et l'érudition unique apportaient à l'Université de si riches et si insignes moissons ⁴. Altorf revint à la charge au printemps 1584. C'est sans doute pour retenir Doneau qu'on lui accorde une augmentation de 300 florins.

Le 13 septembre 1585, les étudiants demandent aux professeurs de tâcher de le garder : ils avaient appris qu'il se préparait à s'en aller, la ville n'ayant pas tenu les engagements des Curateurs. Les Etats de Hollande, par Résolution du 18 septembre, lui garantissent son traitement de 1.300 florins ⁵.

Sur ces entrefaites, étaient survenus des événements d'une grande importance pour l'histoire des Pays-Bas, et auxquels Doneau allait être étroitement mêlé. Privées de leur souverain légitime, déclaré déchu de ses droits, le 26 juillet 1581, les Pro-

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 14.

2. De Félice, *Lambert Daneau*, p. 358 : « Plerique, fere omnes, Jus civile sequuntur in quo D. Donellum caeteris praestantiorum habemus. In bonis literis, Justum illum Lipsium, quo nil in omni bonarum litterarum genere politius esse potest. »

3. *Bronnen Leidsche Universiteit*, p. 38 et note 1 ; cf. aussi Eyssell (A. P. Th.), *Doneau, sa vie et ses ouvrages*, trad. du latin par J. Simonnet, Mémoires de l'Académie de Dijon, 2^e série, t. VIII, 1861, et du même : *Les dernières années de H. Doneau*, dans Mémoires de l'Académie de Dijon, t. XV, 1868-9 ; M. Bodet, *Etude sur Doneau*, dans *Revue du Droit français et étranger*, I, 845-858.

4. *Bronnen Leidsche Universiteit*, p. 110* et 118*.

5. *Ibid.*, p. 40 et 41.

vinces Unies avaient offert le gouvernement à François d'Alençon, duc d'Anjou. La malheureuse aventure d'Anvers, la Furie française et bientôt la mort du duc en 1584, avaient mis fin à ces projets d'union avec le royaume de France, et c'est du côté de l'Angleterre que les Etats, se sentant trop faibles pour lutter seuls contre la puissante Espagne, cherchèrent leur salut.

Elisabeth, comme l'avait fait le roi de France, refusa la souveraineté pour elle, mais désigna comme son conseiller auprès des Etats, son fameux favori Robert Dudley, comte de Leicester, demandant comme gage, Flessingue, La Brielle et Rammekens (20 août 1585)¹. L'ambitieux Leicester s'irritait du peu de pouvoir et du peu de moyens qui lui étaient conférés et son mécontentement s'accrut lorsque les Etats de Hollande élevèrent, le 1^{er} novembre 1585, le jeune Maurice de Nassau à la dignité de Stathouder, Capitaine et Amiral général, avec le comte de Hohenlohe comme Lieutenant. Le 7 janvier 1586, Leicester fut reçu par les Etats généraux. Les députés représentant le parti des Régents, c'est-à-dire l'oligarchie des grandes villes, lui offrirent le souverain pouvoir, qu'il hésita à accepter par crainte d'Elisabeth ; mais bientôt, il prêta serment, dans la vaste salle du Binnenhof, en qualité de gouverneur des Pays-Bas, à la grande fureur de la reine, qui finit par s'apaiser. L'interdiction de faire du commerce avec l'ennemi et la défense d'exporter des vivres et des munitions irritèrent les marchands hollandais, qui prétendaient continuer à trafiquer, même avec les adversaires de leur propre patrie ; ceci le brouilla avec les Régents des grandes villes.

Une sorte de coup d'Etat à Utrecht, le 30 juin, marqué par l'arrestation de Paul Buys, que Leicester considérait comme le principal obstacle à ses desseins, accrut la défiance d'un pays fort ombrageux à l'égard de la tyrannie. Leicester nomme des gouverneurs comme Sonoy, en Hollande septentrionale, sans même consulter le Stathouder. Parti pour l'Angleterre, le 4 décembre 1586, il n'en revint que le 6 juillet 1587. Qu'au début de septembre, il ait projeté de s'emparer du pouvoir absolu, cela n'est pas douteux. Oldenbarneveldt (Pensionnaire de Hollande depuis le 3 mars 1586), cherche refuge auprès

1. Voir l'article Leicester par M. Haak dans *Nieuw Ned. Biogr. Woordenboek*, t. IV, col. 891 à 901.

du Prince Maurice et des Etats de Hollande à Delft, tandis que les Etats Généraux se rassemblent à Dordrecht.

Les négociations entamées par Leicester avec l'Espagne lui aliénèrent, en octobre, jusqu'à ses amis calvinistes et les prédicants eux-mêmes commencèrent à réagir. L'arrestation à Leyde du capitaine Cosme de Pescarengis, fit découvrir la trame d'une conspiration dans laquelle était impliqué le professeur Saravia. Ce dernier réussit à s'échapper, mais Pescarengis et Nicolas de Maulde, dont les enseignes devaient renverser les Régents, furent exécutés (25 octobre 1587).

Le 17 décembre, Leicester signe son abdication, qui ne parvint, par suite d'un hasard, dit-on, à la connaissance des Etats-Généraux que le 11 avril 1588 ¹.

C'est précisément de la longue absence du Gouverneur, en 1587, que profitèrent les Régents de Leyde et en particulier Douza, pour chasser Doneau, que son orthodoxie faisait avec raison soupçonner d'être en relations étroites avec Leicester ². D'après les pièces conservées, le Lieutenant général de Maurice de Nassau, le prince de Hohenlohe, ouvre le feu, par sa plainte contre Doneau, adressée aux Bourgmestres et Echevins de la ville de Leyde ³. Après avoir rappelé ses propres titres et ses mérites, Hohenlohe se plaint de quelques étrangers, qui, n'ayant aucun droit de se mêler des affaires des Pays-Bas, se permettent de le calomnier et de blâmer ses actes, l'accusant d'entraver la religion évangélique, le service de Sa Majesté et le bien public. En particulier un docteur en droit s'était, le jeudi avant Pâques, dans l'assemblée de l'Université, répandu en invectives contre lui et les Etats, et avait justifié son attitude en tant qu'étranger, par cette comparaison, qu'étant sur un navire, il avait le droit de crier, en voyant ses compagnons de voyage tenter de couler le bâtiment. Le docteur en droit, auteur de la dite comparaison, est évidemment Doneau.

La lettre de Hohenlohe est du 13 avril 1587 ; l'exécution ne tarda guère ⁴. Doneau lui-même, dans sa requête aux Etats, nous en a conservé le détail :

1. On croit qu'à son retour en Angleterre, il fut empoisonné : en tous cas, il y mourut le 4 septembre 1588.

2. Cf. W. Bisschop, *De Woelingen der Leicestersche partij binnen Leiden* ; Leyde, 1867, un vol. in-4° ; sur le rôle de Doneau, voir notamment p. 23-36, 85-92

3. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 142*-4*. Traduction ap. Eyssele, *Doneau, sa vie et ses ouvrages*, p. 332-337.

4. La décision des Curateurs fut prise le 14 avril 1587 ; cf. *Bronnen Leidsche*

« MESSEIGNEURS.

« Comme ainsi soit qu'au souverain degré de gouvernement, auquel Dieu vous a mis en ces païs, vous soyés constituez pour faire droict et justice, defendre les affligez, soulager et maintenir ceux qui sont injustement oppressez et, singulièrement, pour faire jugement aux vefves, orfelins et estrangers, au nombre desquelz je suis entre vos subjects, ayant receue, ces jours passez, par les practiques et menées d'aucuns miens ennemis, une injure et violence indigne, par la sentence de ceulx qui moins me debvoyent nuyre, au pouvoir desquels je ne puis ny n'est à moy de résister, je n'ay peü faire autre chose qu'avoir recours à voz Seigneuries, pour obtenir le soulagement gratieux que je me suis promis de vostre équité et justice. Il est advenu ces jours passés, Messeigneurs, sçavoir est le XXV^e d'Aprvil dernier passé, que Messieurs les Curateurs de l'Université de Leijden, asçavoir Monsieur de Noortwijck¹ et Maistre Pauls Bus, ensemble les Burgemaistres de la dicte ville, assemblés en l'université, au lieu destiné par eux à telles assemblées, m'ayant faict venir, par leur mandement, par devers eux, sans aucune forme de proces, sans me dire aucune cause de ce qu'ils faisoient, sans m'ouyr ou me donner aucun lieu de me purger et defendre en ce qu'ilz m'eussent peü accuser, me feirent prononcer par le secretaire de leur ville la sentence qui s'ensuyct, en françois et en ces termes :

« Monsieur le Docteur ! Messieurs les Curateurs de l'Université de Leyden et Messieurs les Bourguemaistres de la dicte ville, pour certaines causes, vous demectent de l'estat et degré de professeur. » A quoy, pour l'estonnement de telle nouveaulté, je ne respondy autre chose, sinon : « Et bien ! », voulant dire, s'il se doit et peut ainsi faire, au nom de Dieu, soit ; je n'y pourroye résister. A ceste iniquité de sentence pour avoir condamné ung homme non ouy, ils ont adjousté la seconde : c'est que, comme ainsi soit que toute humanité nous convie et commende de porter faveur à ceulx qui sont foullessés, assaillis et que les loix des payens mesmes commandent de donner ung advocat et defenseur à celui² qui en a besoing et le requiert, ceux-ci, au contraire,

Universiteit, t. I, p. 51. Elle fut communiquée à l'intéressé le lendemain. La requête de Doneau a été écrite entre le 25 avril et le 5 mai.

1. C'est-à-dire Jean Douza.

2. Le texte des *Bronnen* porte, t. I, p. 145*, « ceulx ». De même dans Eyssell, *op. cit.*, p. 339.

ont soudain après, envoyé quérir Monsieur le Recteur Lipsius, auquel ayant declairé la sentence susdicte contre moy, luy ont défendu d'entreprendre en ceste cause aulcune défense pour moy, c'est-à-dire pour celuy auquel par tout debvoir de son office il doit toute assistance, adjoustans qu'ils vouloient qu'elle feisse entendre aux aultres professeurs, leur défendant à tous de s'entremesler aucunement en ceste affaire, ayans aussy, à toutes requestes à eulx faictes, refusé de dire les causes qui les avoit esmeus de donner telle sentence, pour ne me laisser aucun lieu de me pouvoir défendre. Une telle injustice s'estant espandue sur moy et m'estant fait un tort si évident, auquel ils persistent constamment, rien ne m'est laissé que d'avoir recours, après Dieu, aux puissances supérieures, comme présentement je fay à vos ¹ Seigneuries, Messeigneurs, vous suppliant en toute humilité et obéissance deüe, de ne me dénier, en ceste ² affaire, vostre secours et justice.

Et si j'ay esté appelé jadis par eux de lointain pays pour vous venir faire service ; si, en ma charge, je me suis porté avecq fidelité et diligence, avecq le contentement de tous gens de bien et d'honneur ; si j'ay désiré, de tout temps, de porter et ay porté en conscience à vos Seigneuries toute honneur et affection serviable, comme Dieu me commande, quelque chose que taschent autrement me denigrer aulcuns miens ennemis ; si, d'abondant, ayant dernièrement voulu suivre la vocation honorable de Heydelberch et estant sur le point de partir, il a semblé bon à vos Seigneuries, par commandement et instance amiables de vos lettres réitérées, me divertir et comme contraindre de laisser la susdicte vocation et de demeurer, et, à ceste fin, adjouster un instrument autentique, qu'il pleüt à voz Seigneuries m'envoyer ³, par lequel vous ordonnies que, tant que je voudroy demeurer icy en ma profession, les gages que vous y ordonnez me seroyent payés, commandans estroictement aux Curateurs et Bourgemeistres de Leyden qu'ainsy fût faict et qu'ils eussent à se reigler selon vostre ordonnance : Ces choses considérées, vostre bon plaisir soit maintenir vostre ancien serviteur contre ung tel tort faict contre tout droict et mesmement contre

1. Le texte des *Bronnen* porte « vous ». Eyssel, *loco citato*, « Vos ».

2. Le texte des *Bronnen* a par erreur « c'est » ; Eyssel : « cest ».

3. Il s'agit évidemment de la résolution des Etats de Hollande mentionnée plus haut, p. 161 (Rés. 18 sept. 1585). Doneau avait été appelé non seulement par l'Université d'Altorf, mais aussi par celle de Heidelberg.

vostre arrest et ordonnance susdicte. Et, pour cest effect, si la sentence susdicte contre tout droict divin et humain, donnée contre ung homme non ouy, est de soy nulle par toutes loix, vostre plaisir soit la déclarer telle et suyvant ce, me déclarier estre demeuré et demeurer encore de present, comme auparavant, au mesme degré qu'il vous a pleü m'ordonner de tous temps et singulièrement par vostre dernière ordonnance. Ce faisant, Messeigneurs, vos Seigneuries feront chose digne de leur honneur et grandeur, c'est-à-dire raison et justice, et, particulièrement, elles m'accroystront le desir et affection que j'ay de tout temps de leur faire très humble service. »

Ne voilà-t-il pas un excellent modèle d'éloquence judiciaire française au xvii^e siècle ? La requête peint la comparution de l'inculpé devant les Curateurs, son étonnement en entendant la brève exécution, prononcée en français, et dont l'audition ne lui arrache qu'une exclamation de stupeur : « Eh bien ! »

Les Etats ayant soumis ce digne document à l'appréciation des Curateurs et Bourgmaîtres, constituant le conseil d'administration de l'Université, ils répondirent en formulant leurs plaintes contre Doneau.

Dans l'espèce, puisque nous parlons d'un juriste, c'est un déclinatoire de compétence ; les Etats ont aussi peu à voir dans une destitution de professeur que les Curateurs et Bourgmaîtres dans la mise à pied d'un ritmaître, colonel, capitaine ou autre officier. C'est l'affirmation la plus nette à la fois des franchises municipales et de la liberté académique. Les Curateurs et Bourgmaîtres donnent néanmoins d'autres raisons encore et discutent la lettre point par point, non sans longueurs, ainsi qu'il est de règle dans les documents officiels hollandais. Doneau ne se tient pas pour battu. Il fait appel, le 21 mai, à la solidarité de ses collègues et sollicite l'appui du Recteur, Juste Lipse, demandant que celui-ci contresignât, au nom de tout le Sénat, la supplique au Magistrat de Leyde rédigée en Hollandais par le « famulus » Everard Blanchard¹.

Les étudiants soutiennent leur maître, mais le Magistrat se venge de Blanchard, considéré comme le meneur, en lui retirant la franchise des droits sur la bière.

Il y a encore d'autres pièces au dossier. Les Etats, par lettre

1. Cf. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 48 et Bisschop, *Woelingen*, cité plus haut, p. 34.

du 4 juillet 1587¹, continuent à retenir l'affaire, ce dont s'irritent les Bourgmestres et Curateurs. Le 6, était rentré Leicester et ceci va redonner confiance à ses partisans et ses amis. Le Gouverneur anglais intervient même personnellement en faveur de Doneau, lors d'une visite à Leyde en octobre, mandant auprès de lui les Bourgmestres et Curateurs, pour les prier de reprendre le professeur et de le restituer en sa charge.

Dans leur séance du 15 octobre suivant, les Bourgmestres et Curateurs maintiennent leur décision, affirment que son retour ne fera que provoquer de nouveaux troubles dans un milieu formé en grande partie d'éléments étrangers, trop accessibles aux « nouvelletés ». De plus, la façon d'enseigner habituelle à Doneau n'avait été de grande utilité ni à l'Université ni aux étudiants.

Ceux-ci, à en juger par l'ardeur qu'ils avaient mise à défendre leur maître, en témoignaient autrement et c'était probablement une calomnie des magistrats, qui n'osaient exprimer ouvertement au Gouverneur les raisons purement politiques de cette destitution. C'était aussi se consoler un peu facilement que de dire, comme il était écrit dans la lettre aux Etats, du 20 mai 1587², que le dommage résultant pour l'Université du départ de Doneau n'était pas si grand qu'on le criait.

A la vérité, ce célèbre représentant de notre école juridique était venu apporter aux Pays-Bas le « mos gallicus »³ et, servi par sa grande éloquence, il avait réagi à Leyde comme à Heidelberg, comme à Bourges, contre l'étude des glossateurs et postglossateurs, des gloses et des gloses de gloses, pour y substituer l'étude des textes mêmes, ce qui sera toujours, en toute matière, la bonne doctrine française.

Au reste, son talent ne devait pas être longtemps sans emploi ; l'Université d'Altorf allait se l'associer, tandis que Corneille de Groot, Bronchorst et Sosius se mettaient trois pour le remplacer. A Altorf, il retrouva Scipio Gentilis son ancien élève de Leyde, « qu'il aimait comme son fils », et celui-ci prononça après la mort du juriste, survenue le 4 mai 1591, une oraison funèbre,

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, p. 149*.

2. *Ibid.*, t. I, p. 148*.

3. Cf. l'article de M. van Kuyk dans *Nieuw Ned. Biogr. Woordenboek*, t. I, col. 729 et Eyssell, *op. cit.*, not. p. 192.

qui débute par un magnifique éloge de la science française ¹.

Il n'avait donc pas survécu longtemps à son départ de Leyde ; à 60 ans, ses infirmités pouvaient le faire paraître plus que son âge. Quand l'Université de Leyde avait été définitivement contrainte d'abandonner l'église des Béguines voilées, qui avait été son berceau, le Recteur Juste Lipse et son secrétaire Vulcanius demandèrent pour Doneau l'autorisation d'y continuer ses cours, car il montait avec peine les escaliers, et cet abandon d'un local où il professait depuis nombre d'années, rendrait trop évident son manque de mémoire, probablement parce que, dans sa distraction, le savant continuerait à s'y rendre par habitude ², trait fugitif qui transforme tout à coup un document en un tableau, où l'on voit le petit homme à barbe courte et pointue, au regard pénétrant mais distrait, à la fraise modeste à peu de plis, s'avançant en robe, à pas machinal, vers l'amphithéâtre où l'attendent ses auditeurs.

1. On la trouvera, comme nous l'avons dit plus haut, en tête de Hugonis Donelli.. *Opera Omnia*, t. I, Luques, 1752, in-fol. Les œuvres de Doneau ont joui d'une telle faveur en Italie que les douze in-fol. du xviii^e siècle furent encore reproduits de 1840 à 1847 à Florence en 12 vol. in-8°. Ceci en dit long sur la valeur qu'elles ont conservée, même pour la science juridique moderne. L'oraison funèbre fut prononcée par Gentilis, le 7 mai 1591 (cf. p. III, n. 1).

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 141*.

CHAPITRE IV

UN GROUPE DE THÉOLOGIENS : SARAVIA, DU JON, DU MOULIN, TRELCHAT, BASTING.

Doneau ne devait pas être la seule victime française des troubles leicestériens : une autre exécution universitaire allait suivre la sienne, celle d'un professeur de théologie cette fois, nommé SARAVIA.

Selon les fiches de la Bibliothèque Wallonne de Leyde, que nous avons invoquées maintes fois « : Monsieur de Sarravia et sa femme ont été reçus membres de l'Eglise de Leyde en 1584 »¹. Dès la même date, il est question de lui dans le *Livre Synodal* des Eglises Wallonnes². La « Classe » ou assemblée provinciale des Eglises de Hollande et de Zélande, réunie le 29 octobre 1584, accorde aux membres de l'Eglise de Leyde, « attendu le nombre survenu en ceste Eglise depuis quelque temps », de choisir leur Ministre. Saravia leur communiquera ces décisions (Art. 2).

En 1584 aussi, son nom apparaît dans les sources de l'histoire de l'Université de Leyde³. Le 12 mai de cette année, les Curateurs et Bourgmestres ayant accepté la démission de Sturmius proposent Adrien Saravia, comme professeur de théologie, au traitement de 600 florins. Le 4 septembre suivant, il est admis dans le Collège des Professeurs ordinaires. Il est déjà Recteur au commencement de la nouvelle année « académique », le 8 février 1585, quoique étranger, puisqu'il était né à Hesdin, en Artois, vers 1530.

1. D'après une autre fiche, un Thomas Sarravia est aussi reçu membre de l'Eglise de Leyde en 1584. La fiche citée m'empêche d'admettre avec M. Gagnebin (*Bulletin Eglises Wallonnes*, t. I, p. 14) que Saravia a remplacé Daneau comme pasteur de l'Eglise Wallonne, en novembre 1582. Sur Doneau, il n'y a rien à trouver dans le fichier wallon. Il est cependant plus que probable qu'il fit partie de la Communauté.

2. *Livre Synodal contenant les articles résolus dans les Synodes des Eglises Wallonnes des Pays-Bas*, publié par la Commission de l'Histoire des Eglises Wallonnes, t. I, 1563-1685. La Haye, M. Nijhoff, 1896, in-8°; t. II, 1686-1688, La Haye, Nijhoff, 1904, un vol. in-8°.

3. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 40.

La théologie à Leyde retombait en des mains françaises. Le nouveau Recteur connaîtra bientôt, à ses dépens, la difficulté de sa situation. Le 4 janvier 1586, le Sénat décide que Saravia se rendra à La Haye, pour congratuler Leicester, mais en son nom personnel. Celui-ci, sur la proposition des Curateurs, le maintient comme Recteur, pour l'année 1586¹.

Dans une réunion des Curateurs, des Bourgmeîtres (ces derniers qualifiés pompeusement, en latin, de Consules) et du Sénat, tenue le 6 mai 1586, on adresse un avertissement au Recteur, parce qu'il va trop souvent à la Cour, chez le Gouverneur, et qu'il fait irrégulièrement ses leçons, ce dont il s'excuse sur ce qu'il est mandé par le Comte pour affaires ecclésiastiques. Dans la même séance, interrogé sur les projets de celui-ci à l'égard d'un transfert éventuel de l'Université de Leyde à Utrecht², centre d'influence du parti de Leicester, Saravia déclare ne rien en savoir. Pourquoi alors est-il à Utrecht, le 25 juin, et pourquoi, le surlendemain encore, est-il absent, lors de la « promotion » d'un nouveau Docteur, à laquelle, de par sa charge, il était tenu d'assister ?

Sous le Rectorat de Juste Lipse, l'année suivante, les difficultés ne font que s'accroître, nous l'avons vu à propos de Doneau, et, par décision du 2 novembre 1587, les Curateurs et Bourgmeîtres congédient Saravia, pour avoir trempé dans les mutineries entreprises, dans cette ville de Leyde, contre le bien public³. C'est en vain qu'il supplie les Curateurs dans sa requête du 30 janvier 1588 de le rétablir dans sa charge⁴. Il proteste contre le fait qu'il a été condamné sans même avoir été entendu : le sort de Doneau aurait pu lui faire prévoir le sien.

On croirait qu'après ces expériences, les Curateurs de l'Université de Leyde se seraient dégoûtés des étrangers en général et des Français en particulier. Il n'en est rien. On fait encore appel à un de nos compatriotes, LUC TRELCAT, né à Erin, près d'Arras, en 1542⁵, et qui avait été, à Paris, l'élève de Mercier et de Ramus. Déjà avant qu'il ne fût question du départ

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 43.

2. *Ibid.*, t. I, p. 45, et Bisschop, *Woelingen Leycestersche partij*, p. 77. La fondation récente de la nouvelle université de Franeker causait aussi à Leyde de gros soucis.

3. *Bronnen*, t. I, p. 53, et pièces justificatives, n° 137, p. 159*.

4. *Ibid.*, t. I, p. 161*, n° 140.

5. Haag, *La France Protestante*, 1^{re} éd., t. IX, p. 412-3.

de Saravia, le 4 mai 1587, les Curateurs et Bourgmestres nomment provisoirement Lucas Treleat, qu'ils intitulent « Minister van de Walsche Gemeynte deser stede van Leyde » (c'est-à-dire pasteur de l'Eglise wallonne de Leyde) professeur extraordinaire de théologie, au traitement de 300 florins, en remplacement de Holman ¹.

Les étudiants l'ayant demandé, après le départ de Saravia, comme professeur ordinaire, les Curateurs se bornent, par leur délibération du 9 février 1588, à l'augmenter à 400 florins, à condition qu'il fera quatre leçons au lieu de deux par semaine ². Le 10 août 1591, ils lui accordent les 600 florins du professeur « ordinaire », ce qui veut dire titulaire.

Beaucoup de fiches wallonnes à Leyde concernent les Treleat. D'après mes recherches aux Archives municipales de Leyde, le père et le fils se firent admettre comme « bourgeois de la ville ³ » : « Mr. Lucas Treleat, de oude, en Mr. Lucas Treleat de jonge, beyde, dienaren des Woorts alhier, hen tot burgers ontfangende hebben overzulx den burgereedt gedaen, etc. » On conserve à la bibliothèque de l'Université d'Utrecht une partie de ses cours écrits ⁴. Il exerça ses fonctions jusqu'à sa mort, survenue fin août 1602 ⁵. Son fils lui succéda provisoirement, mais mourut en 1607, date à laquelle le fameux Arminius le remplaça.

C'est à la même époque (10 août 1591) que les Curateurs décident d'appeler à eux, en qualité de Premier professeur de théologie, un Français célèbre, FRANÇOIS DU JON, plus connu peut-être sous le nom de FRANCISCUS JUNIUS ⁶.

Il était né à Bourges en 1545, et y avait été l'élève et l'ami de Doneau. Il faillit être massacré à Lyon en même temps que son autre maître Barthélemy Aneau et partit

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 52.

2. *Ibid.*, p. 53-54. Cf. aussi sur Treleat, *Lettres françaises* de Scaliger, p. 344, 349-350.

3. *Poorterboek*, 1588-1602, f° 169 recto.

4. Ms. Utrecht 455 (Ecl. 511) : *Loci communes theologiae*.

5. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 139. Acta Senatus, 1602, 29 août : « Decretum in Sen. acad. ut ad 30 Aug. diem, Professores conveniant pullati, deducturi funus Rdi. Clarissimique p. m. viri D. Lucae Treleatii, hora 3a pomeridiana ».

6. On ne saurait admettre avec M. Blok, *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk*, 2^e éd., t. I, p. 600, que Junius soit un des rares huguenots qui aient influencé le calvinisme aux Pays-Bas. Il y en eut bien d'autres encore. On consultera sur du Jon, Haag, *La France Protestante*, 2^e éd., t. V, col. 713 et suivantes, où l'on trouvera une importante bibliographie. Sur son arrivée à Leyde, voir *Oud-Holland*, t. XXVI (1908), p. 21.

pour Genève, où il arriva le 17 mars 1562. En 1565, il se dirige avec Pérégrin de La Grange, du Dauphiné où ils se trouvaient alors, vers Valenciennes, pour y prêcher « sous la Croix », c'est-à-dire au milieu des persécutions, où son compagnon connut le martyre.

Nommé ensuite pasteur à Anvers, il fut exclu de cette ville, en vertu de l'accord conclu entre Guillaume d'Orange et les députés des Eglises Réformées ; le 2 septembre 1566, il alla exercer à Limbourg ; ensuite, nous le retrouverons à Heidelberg, puis à Metz, où il remplace Taffin. Jean-Casimir lui donne une chaire à Neustadt et enfin, de nouveau, à Heidelberg ¹.

Son rôle dans la formation des Eglises Wallonnes et, par elles, du calvinisme hollandais, fut considérable et, s'il n'a pas rédigé la Confession de Foi, dont l'original est conservé à la bibliothèque wallonne de Leide, au moins les retouches de langage sont-elles de lui ². Aussi était-ce à du Jon qu'à l'instigation du célèbre écrivain bruxellois, Marnix de Sainte-Aldegonde, bras droit du Taciturne, et de Loyseleur de Villiers, on avait songé pour remplacer Feugueray, en 1579. Le 30 octobre 1579, les Curateurs et Bourgmestres lui offrent un traitement de 600 florins ³. Il est tenté, mais le synode de Francfort auquel il remet la décision, aux termes de sa lettre du 31 décembre 1579, datée d'Otterburg, où il avait fondé une Eglise française, refusa sans doute de le laisser partir ⁴.

La lettre des Curateurs à Junius, qui constitue leur troisième appel déjà, est datée du 19 août 1591. Ils mettent le prix : 800 florins. La vie a renchéri, les professeurs aussi. De plus, il aura 200 « daler » comme viatique. Honneur et profit sont, dans une même phrase, étroitement mêlés : « Songez, ô homme illustre, quel accroissement et quel assistance vous allez apporter à notre Université, quel secours à l'Eglise des Pays-Bas et aux fidèles

1. Cf. *Vita Francisci Junii Bituricensis ab ipso nuper conscripta* et edita a Paulo Merula, L. B., 1594 ou 1595, in-4°, réimprimée en tête des *Opera theologica*, Genève, 1607, 2 vol. in-fol. On trouvera des lettres de lui dans le recueil des *Epistolae* de Vossius, Londres, 1690, in-fol., éd. par Colomiès et aussi dans les volumes 103 à 105 ainsi que 268 de la collection du Puy à la Bibliothèque Nationale. Il y en a d'autres à Bâle et dans divers manuscrits cités par Haag.

2. Selon son autobiographie. C'est dans un synode réuni à Anvers au commencement de mai 1565, auquel il assista en même temps que Marnix de Sainte-Aldegonde et Adrien Saravia, qu'il fit approuver la révision de la Confession de foi qu'il avait faite à la demande des Eglises. Cf. *Livre Synodal*, p. 12, préface de Bourlier.

3. Cf. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 13 et pièces 56 et 58, 31 décembre 1579. Le refus est du 26 avril 1580, p. 13.

4. *Bronnen Leidsche Universiteit*, pièce 58 p. 77*.



FRANÇOIS DU JON (DE BOURGES),
PROFESSEUR DE THÉOLOGIE A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1592-1602).
(D'après Meursius, *Athenae Batavae*, 1625).

de la vraie Religion ; songez enfin au solide honneur et au bénéfice que vous en retirerez ¹. »

L'exprès, qui a apporté cette lettre, est un personnage qui, aujourd'hui encore, joue, dans les Universités hollandaises, un rôle important : c'est le « Pedel » ou bedeau. Huissier, massier, appariteur, factotum, secrétaire, il est tout cela et bien plus encore. Dans le cas présent, il a un nom, et un nom destiné à devenir illustre, c'est Loys Elzevier, l'imprimeur et libraire de l'Université, installé dans une loge à l'entrée des amphithéâtres et ancêtre d'une célèbre dynastie. Le 28 octobre 1591 ², il rentre de Heidelberg, sans avoir pu rencontrer Junius, parti pour la France. Les Curateurs et Bourgmestres proposent d'écrire à Tuning, qui est en ce moment, dans ce pays, à la recherche de Scaliger : il est probable qu'il trouvera du Jon dans l'entourage du roi Henri IV.

On décide de faire récrire à Junius à Heidelberg, par Douza, le 8 février 1592 ³, car, aux termes d'une lettre que le théologien a écrite à Vulcanius, le 4 décembre précédent, il y a des chances pour qu'il vienne et, le 3 mars ⁴, il annonce à celui-ci son arrivée.

Il n'est quelquefois pas mauvais de se faire prier, car, le 8 août 1592 ⁵, les Curateurs et Bourgmestres le nomment Premier professeur de théologie, au traitement de 1.200 florins, avec effet rétroactif au 20 juillet et deux cents « rijksdaalders » de frais de voyage.

En 1597, il remplace, en qualité de professeur d'hébreu, Raphelengius ou Raphelengien, décédé (Résolution du 11 août 1597). Il abandonne cette chaire en 1601 et reçoit une coupe de cent grammes (Résolution des 8-9 août) ⁶. Sa fin est proche. Cependant, le 29 juillet 1602, il écrit dans l'*Album amicorum* de Boot, et nous invoquerons souvent ces sources précieuses et presque inexplorées que sont les « Album amicorum » que les étudiants faisaient signer à leurs maîtres et à leurs amis :

Non hic ἀνέμωσ πειδίον sed veritatis campus
In quo Deus dux nobis est, et fides lux ; quicumque

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 182*. Sur Louis Elzevier († 1617) voir A. Willems, *Les Elzevier...* Bruxelles, 1880, in 8°, not. p. xli.

2. *Ibid.*, t. I, p. 66.

3. *Ibid.*, p. 70.

4. *Ibid.*, pièce n° 186, p. 198*.

5. *Ibid.*, p. 71.

6. *Ibid.*, p. 136.

vivimus non nos, sed Christus vivit in nobis. In his esto,
mi Booti, ut maneat in Christo et Christus in te.

Fr. Junius Everharto Bootio discessuro
scripsi.

Lugduni Batavorum a. d. IIII Kal.
August. MDCII ¹.

La pieuse âme du doux théologien est tout entière dans ces lignes ; cette âme, il allait la rendre à son Dieu, le 23 octobre 1602, car, le lendemain de cette date, les « Actes » du Sénat ² portent : « Decretum 1) ut per literas significetur D. D. Curatoribus D. Franciscum Junium ad 23 hujus mensis diem suum obiisse ; efferendum 25, hora 2a pomeridiana ;

2) ut vocetur ad funus universus Magistratus.

3) ut D. Gomarus habeat orationem funebrem, statim a funere.

4) ut Programmata vocentur studiosi et membra Acad. ad deducendum funus. »

Tout est prévu : l'enterrement, qui aura lieu le 25 octobre 1602, à deux heures de l'après-midi, les convocations à la municipalité, aux étudiants, à tous les membres du corps universitaire et enfin le discours funèbre de Gomar ou Gomarus, à l'issue de la cérémonie.

Gomarus célébrant Junius, singulier rapprochement. Non pas que du Jon fût d'un calvinisme moins rigoureux ou moins orthodoxe, mais combien sa religion était plus conciliante que celle de ce théologien, qui allait devenir le farouche adversaire d'Arminius et qui allait fomenter les querelles théologico-politiques, où son pays pouvait sombrer ³.

Du Jon n'avait-il pas dit dans son ouvrage préféré, l'*Εὐρηκὸν sive de Pace Ecclesiae catholicae inter Christianos* ⁴, publié à Leyde, en 1593, que protestants et catholiques, habitant la demeure du même Père, doivent se traiter en frères ? Il est vrai qu'il ajoutait que les premiers sont obligés de se retirer dans un corps de logis particulier, pour éviter l'infection, mais ceci n'est qu'une concession à l'esprit du temps. Il tenait à ces

1. Ms. de la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht, n° 1686, *Album E. C. Boot*, f° 18 a.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 140.

3. Gomar avait été professeur à l'Académie protestante de Saumur, comme le fut un peu plus tard Burgersdijk. Sur Gomar voir : *Lettres françaises de Scaliger*, éd. Tamizey de Larroque, p. 344, 349-350.

4. Haag, *La France Protestante*, 2^e éd., t. V, col. 718, n° XXI.

idées de tolérance relative, puisqu'il les développe dans son *Amiable Confrontation*.

On éprouve une certaine satisfaction à constater que la France n'exportait pas uniquement les plus purs produits de l'intolérance calviniste. Au reste, si les Hollandais se gardèrent d'appeler chez eux Castellion, l'admirable apôtre de la tolérance, au moins publièrent-ils ses œuvres, dans l'original et en traduction, dès 1613¹.

Junius ou du Jon devait laisser aux Pays-Bas autre chose que des œuvres de papier : allié à la fille de Jean Corput, bourgmestre de Bréda, la deuxième des quatre épouses qu'il eut, il engendra plusieurs enfants, dont Elisabeth, connue par son mariage, le 18 août 1607², avec le célèbre philologue Gérard Vossius, un des premiers professeurs et fondateurs de l'« *Atheneaeum illustre* » d'Amsterdam.

De son troisième mariage avec Jeanne Lhermite, d'Anvers, il eut un fils, qu'il appela François, comme lui, et qui, né à Heidelberg, en 1589, devint un des bons philologues du xvii^e siècle, ancêtre de nos germanistes actuels, par ses études sur l'anglo-saxon et le frison³. Il vécut surtout en Angleterre, à Oxford, où il attira son neveu, Isaac Vossius. Il y mourut le 19 novembre 1677.

Le tableau de l'enseignement français de la théologie à l'Université de Leyde, entre 1592 et 1602, avec ses deux professeurs, François du Jon et Luc Treucat, serait incomplet, si l'on ne faisait une place à deux hommes, dont il convient de dire quelques mots. Le premier est JEREMIE BASTINGIUS ou BASTING, né à Calais en 1554⁴, de parents originaires d'Ypres. Les Curateurs avaient, maintes fois aussi, essayé de l'attirer auprès d'eux⁵. Il avait été nommé, en 1593, en remplacement de Keuchlin, directeur du Collège des Théologiens, boursiers des Etats⁶, mais des troubles

1. Sur Séb. Castellion, voir la thèse de M. F. Buisson : *Sébastien Castellion, Sa vie et son œuvre* (1515-1563), Paris, Hachette, 1892, 2 vol. in-8°, et Et. Giran, *Séb. Castellion et la Réforme calviniste...* Paris, Hachette, 1914, 1 vol. in-12, p. 493 et 494. Cf. p. 497 ce que Coornhert, précurseur d'Arminius, écrit au sujet de Castellion.

2. Cf. Haag, *loco cit.* col. 726, et Cuno (Fr. W.), *Franciscus Junius der Aelttere, professor der Theologie und Pastor* (1545-1602), Amsterdam, 1891, in-8°.

3. Il ne faut pas confondre ce François Junius le jeune avec son contemporain anglais Patricius Junius (Patrick Young, né à Seaton le 29 août 1584, mort en 1652, philologue également connu).

4. Cf. *Bulletin Eglises wallonnes*, t. IV, p. 292-3.

5. Notamment en 1582. Cf. Résolutions des Curateurs du 16 mai 1582, dans *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 33 et en 1587, t. I, pp. 51, 52, 54.

6. Cf. Acta Senatus du 19 septembre 1593 dans *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 74.

ayant éclaté contre le « Régent », troubles au cours desquels il y eut un mort, on le congédia et, pour le consoler, on le nomma, le 24 mai 1595, professeur de théologie, au traitement de 1.000 florins. Il fut l'un des personnages marquants de l'Université de Leyde, jusqu'à sa mort, survenue le 16 octobre 1598 ¹.

Le second théologien français auquel je faisais allusion était encore trop jeune pour être déjà célèbre, mais il allait le devenir, dans la première moitié du XVII^e siècle, c'est PIERRE DU MOULIN.

Conrart lui écrivit, le 20 mai 1636 ², ce bel éloge, dont il reste assez, même si on fait la part de la flagornerie inséparable de la phraséologie complimenterie du temps :

« Car, bien que j'admire en vous, Monsieur, les traces de la Nature et les trésors que l'estude et les sciences vous ont fait acquérir, je mets toutesfois ces biens-là au dessous de ceux que vous avez reçeus immédiatement du Ciel. La Philosophie et l'Eloquence ne sont que des Instruments dont vous vous servez pour mettre en œuvre les pierres précieuses de la Theologie. Vous avez joint la subtilité d'Aristote, l'élégance de Cicéron et la briefveté de Sénèque avec la doctrine de Saint Paul et avez arraché, par la force et la netteté de votre stile, les épines de la scholastique, qui rendoyent les plus sublimes mystères de nostre foy si ardues et si difficiles à comprendre. »

C'est au sujet de Pierre du Moulin que Malherbe, ayant un jour trouvé chez M^{me} des Loges un des livres que le théologien avait dirigés contre le cardinal du Perron, écrivit ces vers ³ :

Quoique l'auteur de ce gros livre
Semble n'avoir rien ignoré;
Le meilleur est tousjours de suivre
Le Prosne de nostre curé.
Toutes ces doctrines nouvelles
Ne plaisent qu'aux folles cervelles ;
Pour moy, comme une humble brebis,
Sous la houlette je me range :
Il n'est permis d'aimer le change
Qu'en fait de femmes et d'habits !

1. Fichier Bibliothèque Wallonne de Leyde, Anno 1598 : « De boedel van Jeremias Bastingius kwam aan de Weeskamer te Leiden », c'est à dire : le mobilier de Jérémie Bastingius est transféré à la Chambre des orphelins à Leyde.

2. Copie contemporaine d'une lettre de Conrart à Pierre Du Moulin, datée de Paris, 20 mai 1636. Bibliothèque de l'Université de Leyde, ms. du XVII^e siècle.

3. Cf. Tallemant des Réaux, *Histoielles*, éd. Paris et Monmerqué, t. I, p. 235.



PETRUS MOLINEUS, PHILOSOPHIAE NATURALIS PROFESSOR.

PIERRE DU MOULIN,
PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1593-1598).

(D'après Meursius, *Athenae Batavae*, 1625).

Pierre du Moulin, fils de Joachim, né le 16 octobre 1568, au château de Buhly en Vexin, près de Mantes, entra au collège de Sedan à dix ans ¹. Abandonné par son père avec 12 écus, il se rend en Angleterre, à Cambridge. Il quitte cette ville pour Leyde en 1592. Ce n'est pas la première fois que, de Sedan, nous voyons qu'on se dirige vers la Hollande ². Ce n'est pas la première fois non plus qu'un Français va aux Pays-Bas, après avoir passé par l'Angleterre, où les réfugiés flamands sont si nombreux. Suisse, Alsace, Provinces Rhénanes (Heidelberg surtout), Hollande, Angleterre dans le dernier quart du xvi^e siècle, sont, le long des frontières de France, autant de bastions avancés ou de glacis, pouvant servir aux Huguenots, ou de réduit de défense ou de base d'attaque contre le catholicisme.

Pendant la traversée, du Moulin perd ses livres, le meilleur de ses biens ³. Au bout de deux mois nous le trouvons co-recteur, c'est à dire censeur dans un collège, où il enseigne le grec, la musique, Horace, etc. ⁴; on était là-bas si accueillant aux Français que bientôt, à 25 ans, on va le nommer professeur à l'Université.

Substituons, une fois de plus, des dates précises, empruntées aux sources, aux indications vagues des biographes : le 11 juillet 1593 ⁵, les Curateurs et Bourgmestres nomment PETRUS MOLINAEUS professeur extraordinaire, ce qui veut dire chargé de cours, comme successeur de l'Anglais Ramsaeus ou Ramsay, au traitement de 300 florins. C'est la moitié de ce que touche en moyenne un titulaire, mais, pour notre jeune homme, c'est la fortune; d'ailleurs il semble qu'on soit très satisfait de lui puisque, le 9 février 1595, on l'augmente à 400 florins ⁶.

Le 24 février 1598, dans les Résolutions des Curateurs ⁷, il est question de l'imminente démission du professeur de physique

1. Haag, *La France protestante*, 2^e éd., t. V, col. 800.

2. Cf. plus haut ce qui est dit de Louis Cappel et au livre I, ce qui est écrit à propos de Jean de Schelandre, p. 28.

3. Cf. ses *Votiva Tabella*.

4. Cf. l'autobiographie de du Moulin, parue dans le *Bulletin de la Société d'histoire du Protestantisme français*, t. VII, p. 170-222 et Gédéon Govry, *Pierre du Moulin, essai sur sa vie*, etc., 1888.

5. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 76.

6. *Ibid.*, p. 90.

7. *Ibid.*, p. 112 : « Hierby gevoecht dat alsoe Petrus Molineus, professor Physices, zijn dienst ende professie van meyninge was te renunciëren aen de Curateurs, om redenen hy sich wilde ofte moste begeben in Vrankrijk door versoeck van sijne ouders. »

PETRUS MOLINAEUS, qui veut ou qui doit se rendre en France à la requête de ses parents. C'est Vorstius qui lui succédera ; quant à Pierre du Moulin, on lui accorde démission honorable de ses fonctions et, comme « reyspenning » ou argent de route, on lui octroie six semaines de salaire. Ce n'est que d'un bon serviteur que l'on se sépare ainsi. Il s'était vu conférer, en 1594, avec dispense de thèse, le grade, encore aujourd'hui très envié en Hollande, de *Doctor honoris causa* ; il figure en effet dans la liste dressée par le secrétaire Vulcanius (de Smet) : *Catalogus eorum qui, nullis Thesibus publice aut privatim disputatis, titulo honoris academici sunt donati* ¹, avec la mention suivante :

« Petrus Molinaeus, Gallus, Logices Professor extraordinarius in Academia Leidensi suffectus in locum Jacobi Ramsaei. An. 1594. Magist. Artium. »

Le motif de son départ, l'ordre de ses parents, était-il un prétexte ? nous n'en savons rien ; toujours est-il que son père, qui ne l'avait pas vu depuis neuf ans, ne le reconnut pas ².

De cette époque hollandaise de la vie de Pierre du Moulin qui, nous l'avons lu, n'était pas encore pasteur (il ne reçut l'imposition des mains qu'en 1599), datent ses *Elementa logices*, publiés à Leyde en 1596, traduits en français, Paris, 1624 ³. Il put se vanter plus tard d'avoir vu imprimer treize fois son *De relatis*, publié à Leyde en 1597, in-4^o, et son *De indole et virtute*, même lieu, même date.

Le reste de son œuvre et de sa longue et laborieuse vie, qui se termina à Sedan, le 10 mars 1658, ne nous concerne point. Qu'il nous suffise de rappeler que sa demi-sœur, Marie du Moulin, épousa en secondes noces André Rivet (elle avait alors 47 ans et son deuxième mari 49) et que cet André Rivet, théologien protestant, non moins célèbre que son beau-frère, nous le trouverons professeur à Leyde en 1620 ⁴.

Si l'on ajoute qu'un fils de Pierre du Moulin, qui s'appelait aussi Pierre, et était né à Paris en 1620, fit des études à Leyde

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 459* et 460*.

2. On chercha à ravoir du Moulin à l'Université de Leyde en 1611 (cf. *Mémoires de du Plessis-Mornay*, t. II, p. 225) et en 1619 (cf. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 88).

3. Cf. Haag, *La France Protestante*, 2^e éd., t. V, col. 808, et la préface de l'ouvrage de du Moulin. Je n'ai pas trouvé de trace de ce concurrent, Durant de Hautefontaine, qui l'aurait roué de coups (cf. Haag, *op. cit.*, t. V, col. 1025-6).

4. C'est en août 1621 qu'il épousa Marie du Moulin, après avoir perdu sa première femme, l'année précédente.

et y fut reçu docteur en théologie, le 17 mai 1643, par le messin Polyander¹; que la sœur de ce Pierre junior, nommée Marie, séjourne en Hollande chez son oncle Rivet (elle est reçue membre de l'église de Leyde en février 1649); que Louis du Moulin, autre fils du célèbre ministre, était déjà devenu docteur en médecine à Leyde, le 23 janvier 1630², et occupa ensuite à Oxford la chaire d'histoire, pendant le protectorat de Cromwell³; si l'on remarque enfin que la petite-fille du patriarche protestant épouse, en 1684, Jacques Basnage et passe en Hollande avec cet illustre réfugié de la Révocation⁴, l'on verra se nouer les fils conducteurs du grand Refuge⁵.

Ainsi, entre 1592 et 1602, tout un petit groupe de professeurs français se forme à l'Université de Leyde : du Jon ou Junius, Luc Trelcat ou Trelcatius, Basting ou Bastingius, du Moulin ou Molineus, et, étant donnée la verve toute parisienne de du Moulin, dont l'esprit était très acéré⁶, l'on ne devait pas s'ennuyer, car Pineau écrivait un jour à son oncle Rivet, à propos de M. de Sardigny : « J'ay souvent pris un singulier plaisir, à le voir avec Monsieur du Moulin à Sedan : c'étoit entr'eux à qui en diroit le plus et des meilleurs ». La gaieté française est éternelle, même parmi les théologiens !

1. Cf. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 243 et Haag, *La France Protestante*, 2^e éd., col. 324.

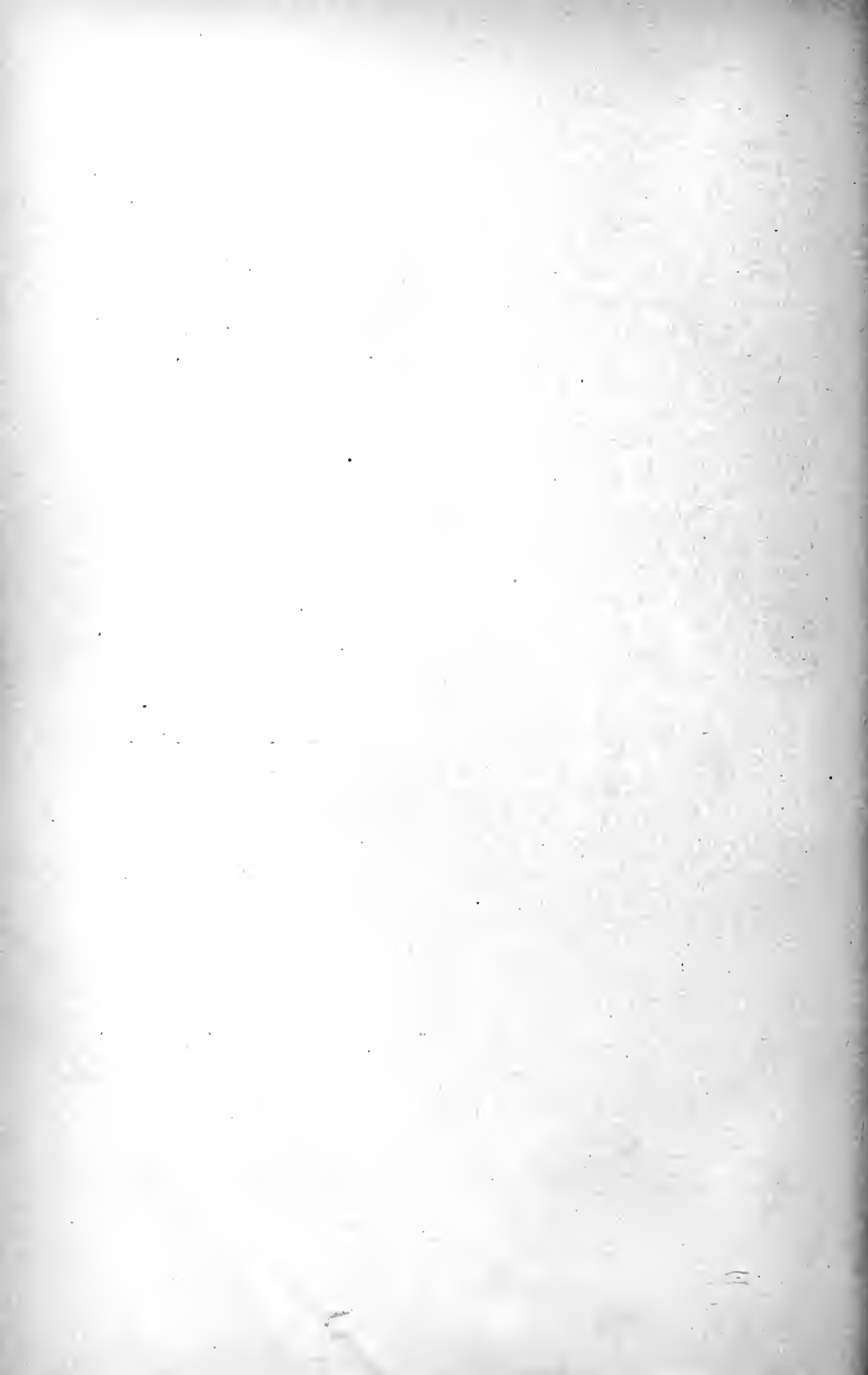
2. Cf. *Bronnen*, t. II, p. 144.

3. Haag, *La France Protestante*, 2^e éd., t. V, col. 827.

4. Cf. *Bulletin Eglises Wallonnes*, 2^e série, t. IV, p. 368.

5. Ce n'est pas tout : par le même *Bulletin*, 2^e série, t. III, p. 59, on verra que Cyrus du Moulin, en 1634, pasteur à Limbourg, prisonnier des Espagnols, est délivré en 1636; et qu'en 1664 Henry du Moulin, fils de Pierre, et réfugié venant du Havre, est appelé à Middelbourg, le 19 août, comme pasteur.

6. Lettre d'André Pineau à André Rivet, de Paris, 14 octobre 1645; Ms. de la Bibliothèque de Leyde, Q 236, t. II, f^o 70 verso : « C'a esté [il s'agit de Monsieur de Sardigny] un des plus deliez courtisans de son temps. Il est bien mort des bons mots avec lui. J'ay souvent pris un singulier plaisir à le voir avec Monsieur du Moulin... etc. »



CHAPITRE V

UN FAMEUX BOTANISTE ARTÉSIEN : CHARLES DE L'ESCLUSE (1593-1609)

Comme les amis de Boileau allaient le retrouver dans son jardin d'Auteuil pour converser avec lui, il est probable que les quatre théologiens français, curieux qu'ils étaient des œuvres de Dieu, se rendaient parfois, après leurs cours, dans le grand « Hortus » ou jardin botanique, situé, alors comme aujourd'hui, derrière la vieille église abritant l'Université, et qui s'étendait jusqu'au fossé de la ville, dit « blanc fossé » ou « Witte Singel »¹.

Là les accueillait un illustre vieillard, un Français encore, qu'on appelait Clusius, dans le verbiage érudit du temps, mais qu'ils nommaient plus familièrement de son vrai nom, M. de l'Escluse, car il était d'Arras. C'était déjà un vénérable septuagénaire : il était né en 1524.

Seul il avait été jugé digne de succéder à Leyde au Flamand Dodonée², et il est encore tenu aujourd'hui pour un des plus grands botanistes qui ait jamais existé.

Sa carrière avait été mouvementée, comme celle de presque tous les grands savants de la Renaissance, surtout quand ils étaient nés dans ces Pays-Bas d'où partirent tant de messagers et d'annonceurs de la civilisation européenne. On le rencontre en son jeune âge à Gand, à Louvain, où, en 1546, il fait son droit ; à Marbourg, où il étudie la philosophie ; à Wittemberg, où il voit Melanchton³. En 1550, il visite Francfort, Strasbourg, la Suisse, Lyon, et enfin Montpellier, où il devient médecin, comme

1. Beaucoup de professeurs habitent encore le long de ce « fossé ».

2. Un autre de nos meilleurs botanistes du xvi^e siècle : Mathieu de Lobel ou Lobelius (d'où le nom de la famille des Lobéliacées), né à Lille en 1538, avait été, à Delft, le médecin particulier de Guillaume d'Orange. Il passa ensuite en Angleterre, où il mourut le 3 mars 1616. Cf. Haag, *La France Protestante*, 1^{re} éd., t. VII, p. 104.

3. Haag, *La France Protestante*, 1^{re} éd., t. VII, p. 26.

naguère Rabelais. Rondelet, chez qui il prend pension, dirige ses études avec Laurent Joubert. Il retourne à Arras, passe deux ans à Paris. En 1564, il explore l'Espagne et le Portugal, pour en étudier la flore. Maximilien II l'appelle à Vienne, où il dirige ses jardins, pendant quatorze ans. En 1587, il se fixe à Francfort¹. Une luxation de la hanche le force à ne marcher qu'avec des béquilles.

C'est pourtant, à ce moment même que, malgré cette infirmité, l'Université de Leyde songe à lui confier la direction de son « Hortus ».

Ce dernier datait du jour, 17 mars 1587², où les Curateurs demandèrent aux Bourgmestres de transformer le terrain sis derrière l'Université (« de plaetse achter de Universiteit ») en jardin *médical*, car la botanique eut la même difficulté que la chimie et les autres sciences à se dégager de l'utilitarisme. Notre Jardin des Plantes lui-même n'est-il pas le « Jardin des Plantes médicinales », créé, en 1626, par Guy de la Brosse ?

A cause de son invalidité, dans l'incertitude sur les conditions trop modiques qui lui sont faites, de l'Escluse refuse « de prefecture van den hof der medicynen ». Tel est le sens de sa lettre, que Fr. van Hogelande, frère de l'alchimiste Theobald, communique aux Curateurs et Bourgmestres dans leur séance du 8 février 1592³.

Après une seconde lettre, adressée au même correspondant, les Curateurs et Bourgmestres décident de lui accorder un traitement de 300 rijksdaalders et ses frais de voyage ; ceci, après une nouvelle missive qu'il a écrite à Hogelande. Elle est admirable de probité et de naïveté. De l'Escluse n'est pas ambitieux ni avare, ni fatigué de la modicité de son sort, mais, à son âge, il a besoin d'une nourriture un peu plus délicate. Il lui faut, pour ses besoins quotidiens, du bois, une chandelle, des livres et un

1. Th. van Hogelande y adresse encore sa lettre du 5 novembre 1592 : « in die behaessing von Doctor Vetter op den Oldenkorenmarckt ». Cf. Jaeger (D^r F. M.), *Historische Studiën, Bijdragen tot de kennis van de geschiedenis der natuurwetenschappen in de Nederlanden gedurende de 16^e en 17^e eeuw.* (c'est-à-dire : contribution à l'histoire des sciences naturelles aux Pays-Bas aux xvii^e et xviii^e siècles); Groningue, J. B. Wolters, 1919, 1 vol. pet. in-4^o, Pl., p. 27.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 51. L'Hortus ne date donc pas de 1577, comme le disent par erreur Meyer, *Geschichte der Botanik*, t. IV, p. 263 et Tannery, dans Lavis et Rambaud, *Histoire Générale*, t. V, p. 461. Le Jardin Royal de Paris, au Louvre, est de 1597 ; celui de Montpellier, de l'année suivante.

3. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 70. L'épître, fort intéressante et fort belle, est publiée page 193*, n^o 180 ; voir aussi n^o 190.



CAROLUS CLUSIUS CLARISS.
BOTANICUS PROFESS. HONOR.

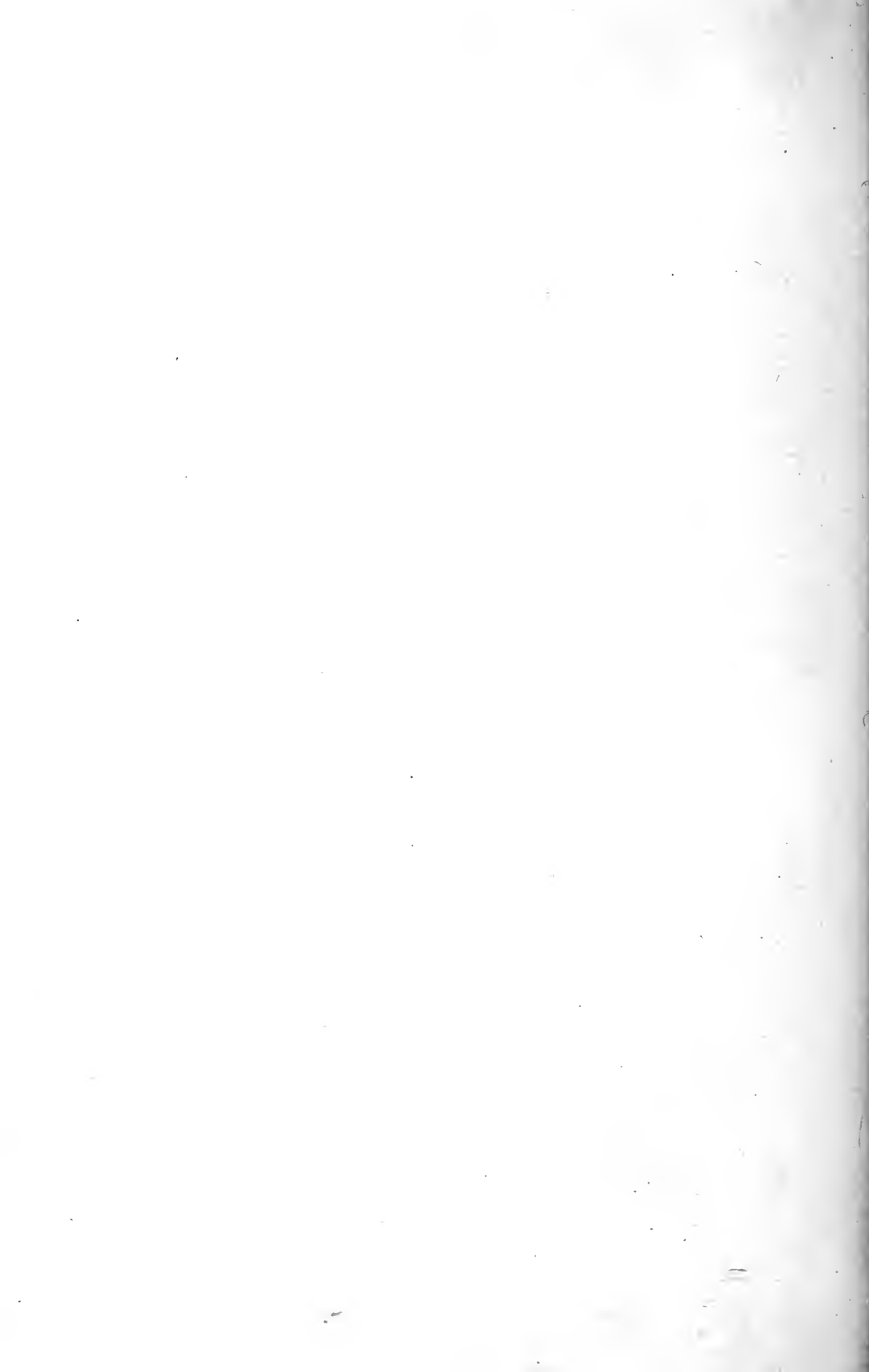
CHARLES DE L'ESCLUSE, D'ARRAS,
PROFESSEUR DE BOTANIQUE A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1593-1609).
(D'après Meursius, *Athenae Batavae*, 1625).

Virtute & Genio.

*Everardo Bootio benevolentiae ergo scribebam Carolus Clusius
Lugduni Batavorum XIV. Cal. Novembris M D C. calculo Iuliano.*

AUTOGRAPHIE DE DE L'ESCLUSE DANS L'ALBUM AMICORUM DE BOOT.

(Bibliothèque de l'Université d'Utrecht, n° 1686).



serviteur qui l'aide aux soins du Jardin aussi bien que pour faire ses courses en ville, car il est impotent.

Mais, lui ferait-on un pont d'or, et ici se marque la conscience du savant, il ne saurait venir avant l'automne de l'année 1593¹, car il lui faut non seulement achever ses travaux, mais attendre une saison appropriée pour transplanter les tubercules² qu'il cultive dans son jardin et qu'il veut emporter à Leyde.

Peut-être s'agit-il de la pomme de terre, dont il répandit la culture, notamment en Picardie.

Dans leur lettre du 12 août 1592³, les Curateurs et Bourgmestres, abandonnant l'intermédiaire de Hogelande, s'adressent directement à Clusius, lui exposent leur désir de voir un homme de sa réputation, exposer à jours et à heures fixes, dans l'Hortus, en vue du progrès des sciences médicales et naturelles, les vertus des simples.

Ce sont en somme des leçons de choses, fondées sur l'observation de la nature, qu'on lui demande, et non plus l'étude des textes anciens. Pas de cours publics : mais que, seulement, l'été, quand il fait beau, c'est-à-dire lorsque les plantes poussent vigoureusement, chaque jour, l'après-midi, au moment du coucher du soleil, il se rende au jardin pour expliquer à ceux qui le lui demanderont, les noms des herbes et dire, sur leur histoire et leurs vertus, ce que bon lui semblera. Qu'en hiver il se borne, deux fois par semaine, pendant une heure, à montrer les aromates, les pierres, les terres, les métaux et les autres produits servant à la médecine ou, si cela lui est trop pénible, qu'il se contente d'assister le professeur chargé de cet enseignement.

Les 300 dalers par an et les frais de voyage qu'il demande, il les aura, tant on tient à l'ornement que sa présence apportera à l'Académie.

Le 6 septembre 1592, de l'Escluse adhère à l'offre qui lui est faite, à condition de ne pas être forcé de faire des cours⁴ : il est un peu tard pour débiter et entrer dans l'arène à soixante-six ans. S'il se sent assez valide, il se propose, par

1. La lettre a été écrite vers le 21 juin 1592.

2. « Expectanda tamen esset commoda tempestas eximendi bulbaceas et tuberosas stirpes » ; cf. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 203*.

3. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 204*, n° 193.

4. *Ibid.*, lettre n° 202, p. 231*.

contre, de faire, avec les étudiants, des excursions dans les dunes pour en explorer la flore.

Il prie qu'on le dispense aussi des cours prévus pour l'hiver, parce que, avec une modestie rare au xvi^e siècle, il avoue son ignorance relative, au sujet des métaux. Les conditions qui lui sont faites, il les accepte, puisqu'elles lui assureront une frugale aisance et il rappelle que, dans le transport du mobilier, doivent être compris oignons et tubercules, « ses délices ».

Comme ses semences lui tiennent autant à cœur que si c'étaient ses enfants, avec des recommandations et des précautions maternelles, il en envoie aux Curateurs et Bourgmestres, dès le 15 novembre 1592¹.

Régulier comme une plante qui pousse, le bon vieillard arrive à Leyde au moment fixé, le 19 octobre de l'année suivante, puisque van Hout², secrétaire des Curateurs, introducteur et ami de la Pléiade française aux Pays-Bas, noté dans son journal : « Clusius quam binnen dezer stede, den 19 octobris 1593³ ».

Il aura donc pu prendre part à la délibération à laquelle le Collège des Bourgmestres convie, le 9 janvier 1594, les professeurs de médecine et de physique, à la requête de la cour suprême de Hollande, pour savoir si les sorcières, jetées à l'eau surnageaient ! Le chemin de la vraie science était encore bien long à parcourir.

A mesure que les ans pesaient plus lourdement sur lui, ses fonctions semblent être devenues simplement honorifiques, et il n'est désormais question dans les documents, que de Cluyt ou, après la mort de ce dernier, en 1598, que de Petrus Paaui, comme « praefectus horti ».

Cependant, on convoque encore Clusius aux funérailles d'un curateur, le 2 décembre 1601⁴. En 1598, il trace d'une main

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 238*, n° 213. On y trouvera un inventaire des plantes envoyées, qui constitue le n° 214.

2. Sur van Hout, voir l'ouvrage de M. Prinsen (J. Lzn), devenu, depuis, professeur de littérature néerlandaise à l'Université d'Amsterdam : *De nederlandse Renaissance-dichter Jan Van Hout*, Amsterdam, Maas et van Suchtelen, 1907, pet. in-4°, pl. Du même, un article dans le *Nieuw Ned. Biogr. Wdb.*, t. II, col. 608 à 612 et une étude dans la *Revue de la Renaissance*, t. VIII, 1907, p. 121. Voir aussi la thèse récente de doctorat de l'Université de Paris, sur *L'Alternance binaire dans le vers néerlandais du XVI^e siècle*, par M. J. van der Elst, Groningue, Jan Haan, 1920, in-8.

3. *Bronnen*, t. I, p. 77. Bronchorst dans son *Diarium* (1591-1627), éd. p. J. C. van Slee, La Haye, 1898, 8°, p. 65, ne mentionne point l'arrivée de Clusius. On trouvera au t. I, p. 294*, n° 263 des Bronnen, une lettre de Clusius à Douza, du 10 mars 1594. Dans une missive des Bourgmestres à ce dernier, Cluyt, pharmacien, est désigné comme assistant de de l'Escluse.

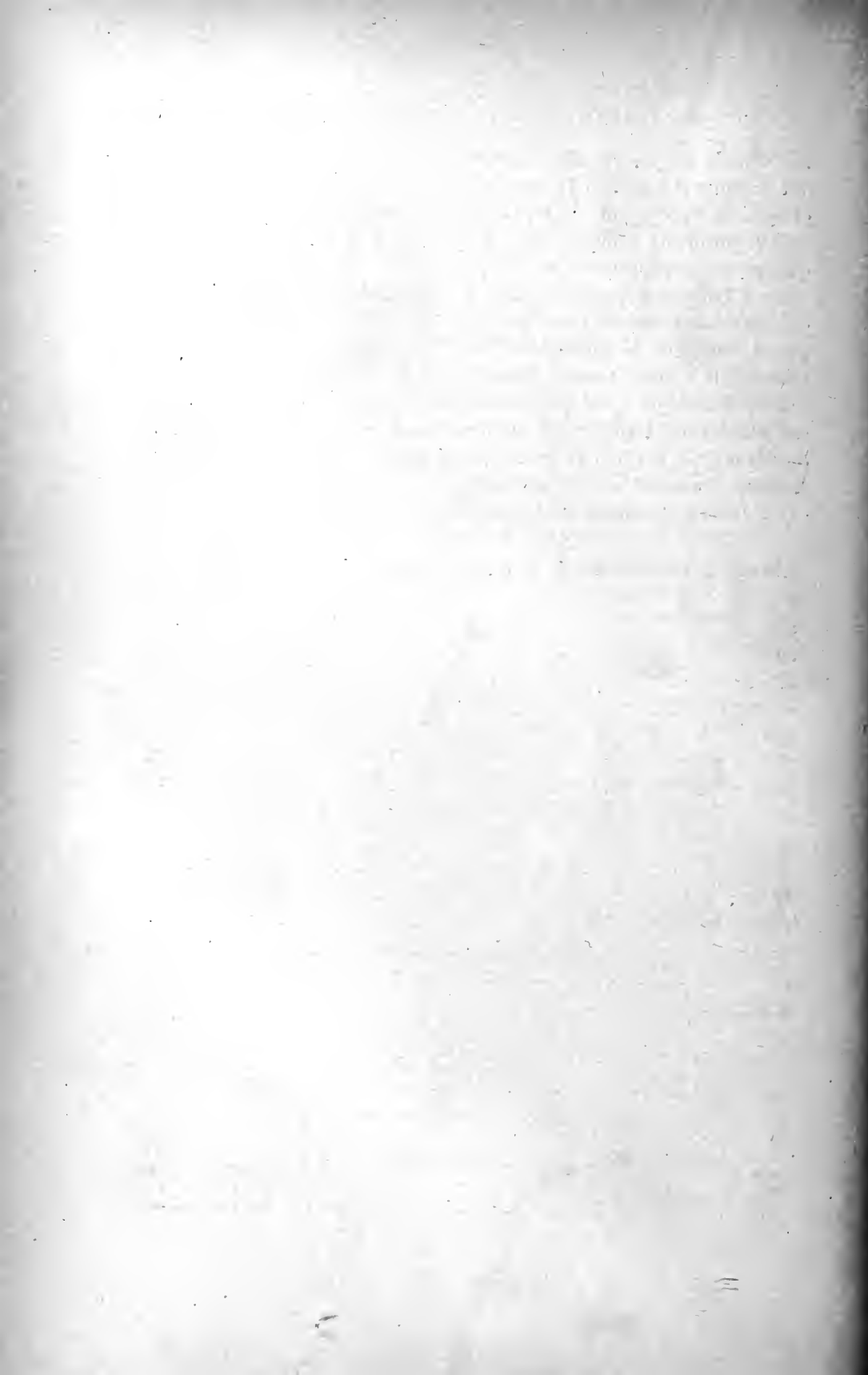
4. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 134 : « Placuit Senatui et ut id ipsum significetur etiam DD. Scaligero, Clusio et Cuchlino. »

nette mais un peu tremblante, avec une écriture assez apprêtée, sur l'album d'Everard Boot, ces mots (cf. pl. XXII) : « Virtute et genio », devise qui s'adaptait admirablement à sa vie.

Il s'endormit doucement à Leyde, le 4 avril 1609, dans sa quatre-vingt cinquième année ¹.

De l'Escluse est enterré dans l'église Saint-Pierre de Leyde, ce Panthéon des gloires hollandaises, où reposent aussi le grand Huygens, le physicien ; Jan Steen, le peintre ; Dodonée, l'émule de Clusius ; notre génial Scaliger et Polyander, si bien que ce Panthéon n'est pas moins dédié à nos gloires qu'à celles des Pays-Bas et que ceux d'entre nous qui ont le culte des ancêtres et le respect de notre passé scientifique, doivent venir méditer sous ces voûtes en tiers-point et dans ces nefs que le calvinisme a dénudées de tentures et d'images.

1. Haag, *La France protestante*, 1^{re} éd., t. VII, p. 26.



CHAPITRE VI

LE PLUS GRAND PHILOLOGUE DU XVI^e SIÈCLE : JOSEPH-JUSTE
SCALIGER (1593-1609)

J'ai nommé Scaliger ; il fut l'ami de de l'Escluse pendant toute la durée, sensiblement la même, de leur séjour à Leyde, et ils s'y éteignirent en même temps, aux limites de la vieillesse.

Ce que la découverte d'une fleur était pour de l'Escluse, et elle l'emplissait d'une joie aussi grande que s'il avait trouvé un trésor, la découverte d'un manuscrit l'était pour Scaliger. La précision merveilleuse que le premier mettait à classer une plante, celui-ci l'appliquait à décrire un palimpseste. Nulle rivalité entre eux, puisque l'objet de leurs soins était bien différent. Un zèle pieux pour la vraie religion, selon eux, la doctrine de Calvin, les réunissait dans le temple wallon, qui, à la même date fatale de 1609 et dans la même ville de Leyde, devait assembler leurs os à la place, dit-on, d'où ils écoutaient le sermon. Plus tard, en 1823, on transporta leurs cendres dans cette église de Saint-Pierre, dont nous parlions à la fin du chapitre précédent.

Il m'a fallu longtemps pour y retrouver la tombe parmi les dalles : elle était à demi cachée sous les gravats des réparations et les planches destinées aux échafaudages. Bientôt, sous le balai du bedeau, dans un coiu du transept nord, se dessinèrent les lettres en creux de l'inscription (cf. pl. XXV), dont voici la restitution :

JOSEPHUS JUSTUS SCALIGER
JUL. CAES. F.
HIC EXPECTO RESURRECTIONEM.
TERRA HAEC AB ECCLESIA EMPTA EST
NEMINI CADAVER HUC INFERRE LICET ¹.

1. Restitué à l'aide de Van Mieris, *Beschryving der stad Leyden*, Leyde, t. I, 1762, p. 91 ; le t. II est de 1770, Pl.

Je remercie le jeune et savant helléniste de l'Université de Bruxelles, M. H. Grégoire, d'avoir bien voulu relire le chapitre consacré à celui qu'il considère comme le plus grand philologue de tous les temps.

« Joseph Juste Scaliger, fils de Jules César ; en ce lieu j'attends la Résurrection. Cette terre a été achetée à l'Eglise ; il n'est permis à personne d'y ensevelir un cadavre. »

Hélas ! des Vandales ont brisé la pierre sacrée, sans doute, lors du transfert du corps, pour la faire entrer dans je ne sais quel groupement de dalles nobiliaires. Aujourd'hui, les professeurs mêmes de l'Université qu'il honora, ignorent souvent l'existence de cette tombe.

Pourtant l'homme qui dort là, s'il fut petit de corps, fut grand par l'esprit. C'est un des géants du xvi^e siècle, un de ces hommes dont le savoir encyclopédique illumina les âges et dont, aujourd'hui encore, la philologie comme l'histoire, continue à exploiter les découvertes. Il est, en lui-même, la Renaissance, car l'antiquité entière revivait en ce vaste cerveau. Il en savait les textes par cœur, il en recherchait les monuments et les manuscrits ; malheureusement il croyait qu'ils étaient toute la science humaine ; ce passé était si grand et si cher à ses yeux qu'il suppléait le présent et contenait l'avenir. C'était la clé magique de tous les problèmes qu'il pensait posséder, et c'est pourquoi il traita, avec une incompétence égale, mais une érudition formidable, de la quadrature du cercle, du percement des isthmes et de la médecine ; mais son *Emendatio temporum*, malgré les préjugés anti-papistes qui la rapetissent, reste un monument remarquable et Tamizey de Larroque a pu dire à bon droit que Scaliger était le créateur de la science chronologique et de la science épigraphique ¹.

Au reste, quand même l'œuvre entière serait caduque et inutilisable, ce qui n'est point, Scaliger est un des hommes dont l'exemple et l'action furent immenses. Il est l'honneur de la philologie française qui, après l'italienne, avec plus d'exactitude et moins d'imagination que celle-ci, devança toutes les autres ; il fut l'honneur aussi de l'Université de Leyde, qui sut se l'attacher.

Lorsqu'un historien français, Charles Nisard, voulut, dans un livre, d'ailleurs passionnément injuste, et qui, en ce qui touche notre auteur, a plutôt les allures d'un pamphlet que d'une étude, rassembler trois des plus grands savants du temps, sous une même rubrique : *Le Triumvirat Littéraire au XVI^e siècle* ², il

1. *Lettres françaises de Scaliger*, éd. Tamizey de Larroque, p. 8.

2. Paris, Amyot, s. d., in-8° [1852].

réunit Juste Lipse, Joseph Scaliger et Isaac Casaubon. N'est-il pas curieux que l'Université de Leyde se soit associée les deux premiers et qu'elle faillit avoir le troisième, que l'Angleterre garda ?

Joseph Juste de l'Escaie ou de la Scala était né à Agen, dans la nuit du 4 au 5 août 1540¹, le dixième des quinze enfants que Jules César Scaliger eut de sa femme Andiette de Roques-Lobéjac. Il remontait, ce fécond médecin-philologue, aux princes souverains de Vérone ; Scioppius le nie, mais ni lui ni son illustre fils ne permettaient qu'on en doutât et, par une faiblesse fréquente chez les grands hommes, ils tenaient encore plus à ces hochets de la vanité humaine qu'aux titres de gloire acquis par eux dans les lettres latines.

A onze ans, Joseph-Juste était allé en ce fameux Collège de Guyenne, à Bordeaux, où l'avait précédé Montaigne, et il y profita comme lui des leçons de Muret et de Buchanan. Il y passa trois ans avec deux de ses frères, puis revint à Agen, pour être l'élève de son père, qui lui faisait copier ses poésies latines et faire une dissertation par jour dans la langue de Cicéron, ce qui l'amena à composer une tragédie d'Œdipe à seize ans. Le père étant mort le 21 octobre 1558, il se rend à Paris, à dix-neuf ans, pour y apprendre le grec chez Turnèbe, mais, lassé de la lenteur de ses méthodes, il s'enferme dans une chambre et, en vingt et un jours, il achève la lecture d'Homère en s'aidant d'une traduction latine. Au bout de deux ans, il possède toute la littérature grecque qu'il explore sans dictionnaire et sans grammaire².

Bientôt ce champ devient trop étroit pour son avidité de savoir ; il apprend l'arabe et compose un *Thesaurus linguae arabicae*. Il acquit peu à peu treize langues, ce qui arracha à du Bartas, ce cri d'admiration, dans ses *Poètes François, au deuxième Jour de sa deuxième Semaine*³ :

Scaliger, merveille de nostre aage,
Le Soleil des sçavans, qui parle eloquemment
Hebrieu, Gregeois, Romain, Espagnol, Alemant,

1. Haag, *La France Protestante*, 1^{re} édition, t. VII, p. 1.

2. Sandys (John Edwin), *A History of Classical Scholarship*, t. II, Cambridge University Press, 1908, in-8°, p. 199.

3. En tête des *Epistres françoises des personnages illustres et doctes à Monsr. Joseph Juste de la Scala, mises en lumière par Jaques de Reves*. A Harderwyck, chez la vefve de Thomas Henry, pour Henry Laurens, libraire à Amsterdam, 1624 (Bibliothèque Nationale, Z 14322), 1 vol. in-12.

François, Italien, Nubien ¹, Arabe,
 Syriaque, Persan, Anglois et Chaldaïque
 Et qui, chameleon, transfigurer se peut,
 O riche, ô souple esprit ! en tel aucteur qu'il veut,
 Digne fils du grand Jule et digne frere encore
 De Sylve, son aîné, que la Gascogne honnore.

Dans ces quatre années de Paris, il se rapprocha des Protestants et écouta leurs prêches, où le mena M. de Buzenval, frère du futur ambassadeur de France en Hollande, qui jouera un rôle dans l'arrivée de Scaliger à Leyde.

En 1563, il se lie avec Louis Chasteigner, sieur de La Roche-Pozay, en Poitou. Il devait, plus tard, être le précepteur du jeune Henry de La Roche-Pozay, le futur évêque de Poitiers qui, en 1596, se vante d'être son « reconnaissant disciple », et, en 1607, se plaint qu'il n'ait pas inscrit comme dédicace, sur l'Eusèbe qu'il lui offre, « alumno » ².

Dans sa retraite au château de Preuilly, il écrit ses commentaires sur Varron, son premier ouvrage, et, en 1565, il accompagne à Rome, Louis de La Roche-Pozay. Il reste en Italie jusqu'en 1566 et Muret l'y présente à des érudits. Il visite Vérone, berceau de ses ancêtres, mais travesti et sous un faux nom, parce que, dit-il : « Si les Vénitiens me tenaient, ils me coudraient dans un sac ». Il recueille des inscriptions que Gruter insérera, en 1602, dans son *Thesaurus inscriptionum*. Après avoir visité l'Angleterre et l'Ecosse, il semble avoir pris l'épée en 1569, dans les Guerres de religion, puisqu'il écrit, en 1571, à Pierre Pithou : « Quamdiu fui in militia ». En 1570, nous le trouvons à Valence auprès de Cujas. Ce séjour fut pour lui décisif, il en parle en termes enthousiastes. Cujas l'engage à faire du droit et le tient en si haute estime qu'il écrit : « Doctissimus J. Scaliger a quo pudet dissentire », et, en 1581, peu après la perte de son fils : « J'ai céans M. de la Scala, de qui la douce compagnie m'a tiré du sepulchre où j'étois misérablement tombé et m'a essuyé une partie de mes piteuses larmes ³. »

1. Sur les connaissances de Scaliger en éthiopien, voir plus loin p. 211 n. 3.

2. Il écrit de Paris, 30 mars 1607 (*Epistres*, p. 9) : « me plaignant seulement de ce que, au bout de mon nom, vous n'avez écrit *Alumno* dans l'Eusebe qu'il vous a pleü me donner, car c'est une qualité que je tiendray, toute ma vie, aussi chere que celle que je prends, Monsieur, de vostre tres humble et tres obeissant serviteur. Abain. »

3. Cf. Haag, *La France protestante*, 1^{re} éd., t. VII, p. 4. Sur les relations de Cujas et de Scaliger, on lira avec profit l'article que M. P. F. Girard a publié dans la *Nouvelle*

C'est aussi à Valence, dont l'école de Droit était alors célèbre, qu'il se lia avec de Thou et avec Monluc, évêque fort épris d'humanisme¹. Ce dernier voulait l'emmener en Pologne comme secrétaire, mais, à Strasbourg, Scaliger, ayant appris le massacre de la Saint-Barthélemy, décida de se réfugier en Suisse pour s'y faire recevoir habitant de Genève, le 8 septembre 1572, et y accepter une chaire de philosophie². Il ne se recusa point, comme le prétend Charles Nisard, qui, par une contradiction singulière, l'accuse, à ce propos, à la fois de trop d'orgueil et de trop de modestie.

Elu professeur le 21 octobre, il demanda et obtint son congé en septembre 1574. Il expliquait l'*Organon* d'Aristote et le *De Finibus bonorum* de Cicéron, mais il n'était pas propre, dit-il lui-même, à « caqueter en chaire et à pedanter » et, profitant de l'accalmie, il rentre en France pour retourner auprès de M. de La Roche-Pozay, au château d'Abain³. C'est là qu'il prépara ce fameux *De Emendatione temporum* (1583)⁴, qui mit le sceau à sa réputation et resta un des fondements de la science de la Chronologie, sur laquelle nos grand Bénédictins des XVII^e et XVIII^e siècles allaient s'exercer. Cet ouvrage devait appeler sur Scaliger l'attention de l'Université de Leyde, au moment où celle-ci songe à pourvoir au remplacement de Juste Lipse⁵, Justus Lipsius, que

Revue historique de droit français et étranger, août-décembre 1917, p. 403 à 424, sous ce titre : *Lettres inédites de Cujas et de Scaliger*. On y trouvera une intéressante épître latine de celui-ci à Saint-Vertunien, découverte par M. Seymour de Ricci.

1. Cf. Haag, *op. cit.*, 1^{re} éd., t. VII, p. 488. Choisin disoit de Scaliger, dès cette époque (1572) : « qui est pour son aage un des plus rares de ce royaume. »

2. Cf. registre A de la Compagnie des pasteurs, cité par Haag.

3. Louis Chasteigner, s^r d'Abain et de La Roche-Pozay, fut ambassadeur à Rome, de 1575 à 1581, et eut, en cette qualité, là-bas, la visite de Montaigne. Celui-ci, dans son *Journal* ne fait pas mention de Scaliger et ne semble donc pas l'y avoir rencontré. (Cf. *Journal de voyage de Montaigne*, p. p. L. Lautrey, 2^e éd., Paris, Hachette, 1909, in-18, p. 210, note). A moins qu'il ne fût parmi les « autres sçavans » qui, à la table de l'ambassadeur, discutent, avec Montaigne et Muret, de la valeur de la traduction d'Amyot.

4. Il ne faut pas oublier qu'un autre Français, Beroald, le précéda avec sa *Chronologia*, qui est de 1577. Cf. Haag, *La France protestante*, 2^e éd., t. II, col. 403.

5. Sur Juste Lipse, voir, outre le livre de Nisard déjà cité, L. Galesloot, *Particularités sur la vie de Juste Lipse (Annales de la Société d'émulation pour l'étude de la Flandre, 4^e série, t. I, Bruges, 1876-7)*. Un *Choix des Epîtres* de Juste Lipse parut en 1619, in-8^o ; des *Lettres inédites* ont été publiées par G. H. M. Delprat, Amsterdam, 1858. Voir encore un article de M. Roersch dans la *Biographie Nationale de Belgique*. Montaigne parle de Juste Lipse dans ses *Essais*, I, 26 ; II, 12 ; II, 334 (*Essais*, éd. Jeanroy, p. 43). Les *Politiques* ont été traduits par Goulard, 1594. Cf. aussi Croll : *Juste Lipse et le mouvement anti-Cicéronien à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècles*, dans la *Revue du XVI^e siècle*, 1914, t. II, p. 200. Sur son départ de Leyde, un article de H. T. Oberman dans *Ned. Archief voor Kerkgeschiedenis*, n. s. t. V (1908) et *Resolutie v. Holl.* 31 janvier 1591, p. 151 ; van Meteren, *op. cit.*, f^o 586 verso.

Montaigne appelle « le plus sçavant homme qui nous reste, d'un esprit tres poly et judicieux, vrayement germain à... Turnebus »¹.

Dans leur séance du 5 avril 1578, les Curateurs avaient nommé Lipsius, professeur d'histoire et de droit, avec un traitement de 500 florins, porté, dès le 10 août à 600, tandis qu'un autre Belge, Bonaventura Vulcanius; de son vrai nom Bonaventure de Smedt, c'est-à-dire « le forgeron », enseigne, depuis le 1^{er} février 1578, la langue grecque et les arts libéraux.

En 1579 et 1580, Juste Lipse est recteur. Il l'est de nouveau en 1587 et c'est sous ce rectorat que se produisit le renvoi de Saravia et de Doneau, dont il n'est responsable, peut-être, que par la mollesse qu'il mit à défendre ses collègues. Il est encore recteur en 1588, mais, bientôt, on le voit travaillé par des influences occultes, qui ébranlent sa foi calviniste et le font profiter d'une cure aux eaux de Spa, en juin 1591, pour adresser aux Curateurs une lettre de démission, datée du 2 du même mois. En vain cherche-t-on à le retenir.

Dès septembre, on songe à le remplacer, et ici intervient un singulier personnage, dont le nom reviendra plusieurs fois par la suite : Baudius, ou plutôt Dominique Le Baudier, de Lille, ancien étudiant de l'Université de Leyde, où on le trouve immatriculé, une première fois, le 22 avril 1578 : « Dominicus Baudius Insulensis », comme théologien, et, une seconde fois, comme juriste, le 7 septembre 1583².

Au moment qui nous occupe, il est en Zélande et il va jouer, vis-à-vis de l'Université, le rôle d'honnête courtier, tant pour se donner de l'importance et se mettre en valeur, en se faisant passer pour l'ami et le confident d'un grand homme, que pour attirer sur soi l'attention d'une « Académie », où il espère bien que Scaliger, une fois nommé, le fera entrer à sa suite.

La perspective de pouvoir obtenir Scaliger, en qualité de successeur de Juste Lipse, est si séduisante, qu'à peine Baudius l'a-t-il fait entrevoir par lettre à l'Université, celle-ci, immédiatement, délègue Maître Geryt Tuning, professeur d'Institutes, pour amener ledit Baudius, afin qu'il s'explique devant

1. Montaigne, *Essais*, II, 12, éd. Strowski, t. II, p. 334 ; la phrase est une addition de 1588.

2. *Album studiosorum*, col. 2.

les Magistrats¹. Ceux-ci, enthousiasmés, décident d'offrir à Scaliger, en raison de sa qualité, de son savoir et de sa réputation (ten respect van zijn qualiteyt, geleertheyt ende vermaertheyt), la somme de 1.200 florins par an². Ils enverront Baudius et Tuning en France aux frais de l'Université, pour s'aboucher avec le savant. Outre ses frais de voyage, si Baudius réussit, il aura une récompense. C'est le courtage, dont le montant est laissé à la discrétion des autorités. La chose doit être tenue aussi secrète que possible, pour ne pas susciter d'obstacles de la part des ennemis de l'Université. Est-ce Juste Lipse, les Jésuites ou les Espagnols qui se trouvent ici visés ?

Quatre lettres sont rédigées : la première, d'octobre 1591, des Curateurs et Bourgmeesters à Scaliger³. Elle est en latin et la minute, de la main de Tuning. Après avoir mentionné la démission de Juste Lipse, qu'ils attribuent uniquement à son état de santé, ils parlent de l'espoir que Baudius leur a donné de changer Lipsius pour Scaliger, « le plus savant des nobles et le plus noble des savants. » C'était toucher un point sensible, en faisant allusion à la fameuse parenté, un peu hypothétique, avec les ducs de la Scala, les princes de Vérone et le roi des Alains.

Scaliger succédant à la chaire Lipsienne, chaire unique d'histoire romaine et d'archéologie, c'est Hercule succédant à Atlas pour... mille carolus, vulgo florins. L'esprit pratique des Hollandais ne perd pas ses droits et le rapprochement de ces demi-dieux et de ce sac d'écus ne laisse pas d'étonner un peu. Les paiements se font régulièrement par trimestres⁴ (il s'agit d'une bonne maison bien administrée). Les Curateurs parlent aussi en marins, comme il est naturel au pays où l'on dit en manière d'adieu : « naviguez bien ! ». « Que Scaliger, au sortir des formidables tempêtes qui l'ont secoué, vienne trouver abri dans leur port de tranquillité, inondant de la splendeur de Sa Lumière, leur Batavie ». Comme hommes publics et comme hommes privés, pour la gloire de ses ancêtres, par le génie de la gent Scaligère, au nom des services rendus aux Lettres par son père Jules César, au nom de Juste Lipse enfin qui, s'il était présent, ne voudrait passer à nul autre la torche de la course du

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 65, 28 septembre 1591.

2. Le florin vaut théoriquement 2 fr. 05. Il vaut 4 fr. 60 aujourd'hui.

3. *Bronnen*, t. I, p. 183*, n° 167.

4. Ce qui est encore l'usage dans les Universités hollandaises.

flambeau, ils le supplient de se hâter et de ne pas faire attendre plus longtemps aux candidats de la Faculté des lettres l'érudition du Phoenix de la Gaule. »

La lettre du Prince Maurice à Henri IV, datée du 6 octobre 1591, est moins ampoulée : le tempérament de ces deux soldats ne s'y prête pas. Peut-être même l'homme de guerre se trompe-t-il de terme, car il émet le vœu que « la dicte Université, comme fondation de feu Monseigneur le Prince d'Aurange, demeure proveüe de telz officiers, comme elle en a ¹ besoing pour son accroissement ² ». Il s'agit d'un ordre. Qu'il plaise donc à Henri « d'interposer son autorité, affin que le sieur Joseph Scaliger (celui-ci eût préféré de l'Escale ou de la Scala) qui, par sa doctrine et aultres bonnes qualitez est en renommée par toute l'Europe, vienne par deçà à deservir la place du dict Lipsius. »

La missive des Etats de Hollande à Henri IV est datée du lendemain et est plus fleurie : le Sr Joseph Scaliger y est encore qualifié « le Phoenix de l'Europe » et ils invoquent, pour obtenir l'appui du roi, « l'interest très évident que la Gloire de Dieu et service de la cause commune en rapporteroient ». Dans une autre lettre, du même jour, à Scaliger, ils lui donnent de « Vostre Seigneurie », par quatre fois en huit lignes, et c'est bien plus adroit : « Qu'il plaise à Vostre Seigneurie servir de flambeau et esperon aulx estudes languissans de la jeunesse par deçà, à l'avancement de la gloire de Dieu et service de la cause commune, assureans Vostre Seigneurie qu'en tous endroicts, elle se trouvera rencontrée du faveur et respect que sa très noble race et doctrine méritent. »

L'histoire des deux ambassadeurs de la science hollandaise auprès du savant français est bien amusante. M. Molhuysen a pu la suivre, jour par jour, pour ainsi dire, par les comptes de Tuning ³. Premier contretemps : en Zélande, Baudius, embarrassé dans des discussions avec des marchands, refuse de s'embarquer avec lui et promet de le rejoindre à Caen. Le premier rapport de Tuning, en hollandais, est daté du camp de Henri IV à Darnetal sous Rouen, le 2 décembre 1591 ⁴. Il s'est dirigé d'abord vers Caen, centre commercial et universitaire très

1. Ms. « ai », qui est une faute, à moins qu'il n'y ait une coquille dans le texte de M. Molhuysen.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 184*, n° 168.

3. Molhuysen (P. C.), *De Komst van Scaliger te Leiden*, Leyde, 1912. Un vol. in-4°.

4. *Bronnen*, t. I, p. 187*, n° 173.

fréquenté des Hollandais. Non sans péril ni peine, il a été retrouver le roi dans son camp à quatre kilomètres de Rouen qu'il assiège. Introduit dans sa chambre à coucher, il n'a obtenu d'Henri que cette réponse : « Je ne pense point qu'il ira ! ¹ », ce qui n'empêche pas le souverain de faire rédiger par son secrétaire des lettres pour Scaliger.

Tuning communique alors une série de nouvelles des opérations militaires et, visiblement inquiet, le paisible professeur hollandais ajoute : « Pendant que je vous écris de nuit, les mousquets font *tiaf, tiaf, tiaf* »²; cela lui donne un air de bravoure et une teinture d'homme de guerre. Suit un croquis d'Henri IV, pris sur le vif : « Sa Majesté veille, jour et nuit, avec une audace indicible, au point de ne pas hésiter à sortir à cheval, dans la nuit noire, avec quatre ou cinq gentilshommes, comme il le fait en cet instant. Partout c'est la misère, la pauvreté, le chagrin et une cherté excessive de tout ce qui est nécessaire pour vivre ». Ah! la guerre en Hollande, pensait-il sans doute, ce n'est pas la même chose, car elle y va de pair avec l'abondance. Mais ici « sur toutes les routes, c'est l'angoisse et la crainte d'être assassiné, pillé, volé et fait prisonnier. » C'est pourquoi il a été forcé de se faire faire de mauvaises nippes d'homme du peuple, pour avoir l'air d'un charretier allant par les routes.

Dans sa lettre aux mêmes Curateurs et Bourgmestres, datée du 28 décembre 1591, Tuning insère une copie légalisée de la lettre qu'Henri IV a écrite, le 3 décembre précédent, à Scaliger : « Monsr. Scaliger, les Sieurs Estats de Hollande, soigneux de ne laisser esteindre les belles lumières de doctrine et vertu que leur Université de Leiden a produictes jusques ici au profict du public et de rechercher les moyens plus propres, là où ils se peuvent trouver, pour la maintenir en sa splendeur, ont particulièrement jeté les yeulx sur vostre personne »... La dépêche est assez pressante. Ch. Nisard insinue qu'elle l'est plus que le savant ne l'eût souhaité, car il aurait préféré qu'on le retînt. Toujours est-il que Henri invoque, outre « le devoir que chacun a de communiquer au public les grâces que Dieu luy a departies... », « le merite et honneur » qu'il y pourra acquérir, sa propre amitié pour les Etats, l'intérêt de la chrétienté, car le bien qui dérive de cette

1. En français dans le texte.

2. *Bronnen*, I, p. 188*. Voici l'original de cette curieuse phrase : « Dit schrivende bi nacht gingen de roers : « tiaf, tiaf, tiaf ».

source de Leyde peut se répandre partout. Brochant sur le tout, une promesse « de quelque bonne gratification et reconnaissance » de la part du roi, vient fortifier l'intercession ¹.

Les dangers immenses et angoissants qui environnent le bon Tuning de toutes parts, à ce qu'il écrit, lui feraient volontiers renoncer à poursuivre son ambassade de Caen à Tours, où les chemins sont particulièrement peu sûrs, les paysans eux-mêmes assassinant souvent, par méfiance, les passants. Cependant, il va se mettre en route, le lendemain matin, à pied, avec un seul serviteur et, vêtus tous deux en laboureurs ², ils se joindront à une troupe d'autres voyageurs. Quant à Baudius, enfin arrivé à Caen, la grandeur du péril le retient au rivage.

D'Alençon, le jour de l'an 1592, Tuning confie à van Hout sa navrante mésaventure : il avait loué à Falaise un messenger et l'avait envoyé, chargé de ses lettres, un peu en avant de la petite troupe de marchands de poisson, à laquelle lui-même s'était joint. Il avait probablement peur d'être pris par ceux de la Ligue. La précaution, si elle était peu courageuse, n'était pas superflue, car c'est ce qui arriva au messenger, dont la bonne foi n'est peut-être pas hors de cause. A l'arrivée de la petite troupe, dans les bois aux portes d'Alençon, les Ligueurs assaillirent le messenger, qui la précédait d'un quart de mille, le laissèrent complètement nu et lui volèrent ses lettres. Tuning et ses compagnons se gardèrent bien de s'élaner à son secours et s'estimèrent heureux de passer inaperçus, pour parvenir jusqu'à Alençon.

Ils sont à Tours, le 6 janvier, et commencent par s'y renipper de pied en cap. Le médecin Charles Falaizeau prête, à Tuning un cheval, au serviteur de celui-ci un mulet, et, sous la conduite du Prévôt de Loches, ils s'acheminent en cet équipage, le 15 janvier, vers Preuilly où, le 16 au soir, les accueille Louis de Chasteigner de La Roche-Pozay, Seigneur d'Abain, son fils Henri-Louis, le futur évêque, et son savant précepteur, M. de la Scala. Le pauvre Tuning est tout éploré d'avoir perdu ses lettres. Néanmoins, il remplit fidèlement et oralement sa mission. C'est ce que Scaliger raconte aux Etats dans sa lettre du 21 jan-

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 190*, n° 175.

2. *Ibid.*, p. 209* : « Voor de boereclerden die ic voor mi ende mijn dienaer heb doen maicken om te veilliger door de perickelen op Tours te geraicken betaelt : 34 g. 15 st. » Je signale aux historiens tout ce compte d'un voyage en France en 1591-1592, p. 206* à 214* au tome I des *Bronnen*.

vier 1592, déjà imprimée au XVII^e siècle, dans ses *Epistolae* ¹. Il a confié au professeur qui les répètera de vive voix, les motifs de son refus, sur lequel il ne sera pas plus explicite dans sa missive à Douza, de même date ².

Le 23, Tuning quitte Preuilly et le 27, Tours, en brillante compagnie cette fois, avec « Mons. de la Trimouille » et le premier Président du Parlement de Paris « Achilles Harley » ³, qui le conduisent au quartier du Maréchal de Biron, dans le camp royal, sous Rouen. Notre maître ne doit plus se sentir d'orgueil. Ce sentiment fait place à la terreur, quand, le 15 février, il s'agit d'échapper à la menace du duc de Parme, pour gagner Dieppe. Il s'y embarque pour l'Angleterre, gagne Londres et Gravesend, d'où enfin il atteint, le 12 mars, Armuyden, en Zélande. Après avoir rendu compte aux Curateurs, le 8 août, il est, en récompense de ses peines, nommé professeur ordinaire au traitement de 500 florins ⁴.

Ainsi finit heureusement cette malheureuse expédition. Le 14 août 1592, les Curateurs et Bourgmestres, prirent l'initiative, pour satisfaire au vœu de Scaliger, transmis par Tuning, de faire faire, par le fameux graveur Henri Goltzius, pour 216 florins, deux planches, représentant l'une, Jules César Scaliger, l'autre, son fils Joseph.

Tout ceci n'est que travaux d'approches en vue d'un nouvel assaut. Le 1^{er} novembre, les Curateurs et Bourgmestres ⁵ insistent auprès de Scaliger, pour qu'il vienne restaurer chez eux par sa présence, sa noblesse, son génie, sa science, son « humanité », le royaume des lettres. Ils s'adressent encore le même jour à deux médecins de ses amis à Tours, Fr. de Saint-Vertunien, S^r de Lauvau, et Charles Falaizeau, afin qu'ils s'entremettent auprès de l'homme incomparable ⁶. L'effort est parfaitement combiné. Les Etats de Hollande, dans leur lettre en français du 26 novembre 1592, le pressent de leur côté ⁷ : « Venez doncques non seulement pour estre en repos et seureté, mais aussi aymé,

1. Illustriss. Viri Josephi Scaligeri, Julii Caes. a Burden F. *Epistolae omnes quae reperiri potuerunt, nunc primum collectae ac editae...* Lugduni Batavorum, ex officina Bonaventurae et Abrahami Elzevir. Academ. Typograph. 1627 (Bibliothèque Nationale, Z 14002, 1 vol. in-12. L'exemplaire porte cette note manuscrite sur la feuille de garde : liber prohibitus).

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. 1, p. 197*.

3. *Ibid.*, p. 210*. Compte de Tuning.

4. *Ibid.*, t. 1, p. 71.

5. *Ibid.*, p. 72 et n° 205, 206, 207, pp. 233* à 235*.

6. *Ibid.*, p. 235*.

7. *Ibid.*, p. 236*.

chery et respecté, tenant pour assuré qu'estes attendu icy de si bonne devotion et d'aussi prompte bonne volenté que nous souhaittons d'estre recueillies noz recommandations très affectionnées, priant l'Eternel... etc. »

Comme les Curateurs et Bourgmestres se sont assuré deux auxiliaires, les Etats s'en assurent deux aussi, formant pointe d'avant-garde, et ils sont, d'importance, J. A. de Thou, le grand historien catholique, auquel ils s'adressent dans les termes que voici : « Monsieur, D'autant que prenons bien au cœur l'accroissement et splendeur des Lettres, nous avons trouvé convenable d'envoyer iterativement vers Monsr. de la Scala pour lui rendre l'honneur que merite sa très noble et singulière vertu et doctrine, estans d'opinion que, se retirant du milieu des guerres civiles et troubles aiguz, qui courent par toute la France et allentissent la gaillardise des bons esprits, il auroit fort bon moyen, par decha, de mettre en lumière ses très precieuses œuvres qui, aultrement, periront par l'iniquité du temps présent et demeureront ensevelies dans le cercueil d'oubliance. »

L'autre appel à du Plessis-Mornay n'est pas moins ardent, pour que M. de la Scala ¹ vienne « servir d'ornement et splendeur des Lettres en l'Academie... à Leyden ». Le Prince Maurice écrit également à Scaliger, le 27 novembre 1592, et enfin à Louis de Chasteigner de La Roche-Pozay en ces termes ² : « Monsieur, l'Academie de Leyden a besoin, pour son accroissement, d'un personnage tel que Monsr. de la Scala, qui la puisse par son grand sçavoir et renom rendre celebre ». Il écrivit aussi, car tout ici se fait par deux, à Monsr. le conseiller d'Emmery, c'est-à-dire à de Thou.

Mais il fallait une couronne de fleurs à joindre à tous ces parchemins : ce fut une femme qui la tressa et l'offrit ; elle portait un nom cher et glorieux entre tous. Elle aimait les poètes, comme en témoigne l'Album conservé à la Bibliothèque de La Haye ³, elle vénérât les savants : c'était Louise de Coligny. « Ils ont icy, écrit la Princesse à Scaliger, le 9 janvier 1593 ⁴, le repos et la tranquillité autant assuré qu'en nulle région de l'Europe, suget requis pour y convier et retenir les Muses. Mais

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 236*.

2. *Ibid.*, p. 237*.

3. Cf. van Hamel, *L'Album de Louise de Coligny*, dans *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 1903, p. 232.

4. *Bronnen*, t. I, p. 244*.

ils auroient besoin d'un homme rare en doctrine comme vous, pour donner nom et bruit à cett' Academie. Il est en vous de la faire fleurir par vostre presence... et vous puis assurer, monsieur Scaliger, que vous serez caressé et honoré en ce lieu, autant ou plus qu'en autre province où vous puissiez choisir vostre demeure... » Bien plus, elle donnera l'exemple en lui confiant son fils Frédéric-Henri : « et me donnez ce contentement... de vous voir en lieu où mon fils ait ce bien de vous approcher, car je me delibere mesmes de l'envoyer dans quelque temps à Leyden. Il commence à apprendre les Lettres ; j'estimeray que vostre seule ombre puisse beaucoup à le faire devenir savant. »

Louise est femme et elle est Française, elle comprend, pour l'avoir éprouvé, qu'on souffre à être loin de la Patrie et qu'il est dur à monter l'escalier de l'étranger : « Vous quitterés la France, mais aussi bien n'est-elle pas maintenant elle-mesme et vous en trouverés icy quelque portion. »

Est-ce elle qu'elle désigne ou songe-t-elle aux autres Français qui sont dans le pays, ou à sa chère Eglise Wallonne ? ou veut-elle dire simplement, ce qui est vrai, qu'il y a là tant d'amour pour la France que l'exil y est un peu moins pénible à supporter ?

Notre ambassadeur Paul Choart, seigneur de Buzenval, allait joindre ses instances à celles de la Princesse. Sa lettre est, de beaucoup, la plus intéressante, parce qu'elle a les allures d'une confidence et qu'elle nous initie aux idées, impressions et sentiments qu'un Français pouvait avoir sur la Hollande d'alors. Elle est datée du 2 janvier 1593 et adressée à Scaliger, qu'il avait rencontré, vingt ans auparavant, en Savoie, et qu'il y avait fréquenté aussi familièrement que sa propre « jeunesse et rudesse », pouvaient approcher de sa « meureté et pollissure ». Depuis, il avait déserté les études pour la diplomatie, qu'il avait exercée, depuis deux ans, aux Pays-Bas, où il a « enduré beaucoup d'incommoditez, pour les misères et pauvreté de nostre France », mais où il a aussi « receü du contentement pour y avoir trouvé des moyens, et aulx plus grands besoins de nostre Estat, de bien servir et secourir Sa Majesté et tant d'affection au bien de ses affaires que nous n'en pouvions espérer davantage ¹. »

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 242*.

« Or ces pays, continue-t-il, ayants ce bonheur par-dessus les aultres que la guerre, qui les aultres faict faner, les faict florir, ha cherché avecq beaucoup de soing, depuis quelques années en ça, de se faire valoir par les lettres et n'ont rien espargné pour appeller en leur Université de Leyden les plus doctes hommes desquel ilz se sont peü adviser. Ilz ont perdu (plutost luy mesme s'est esgaré), depuis quelque temps, Lipsius. Ilz ont recouvert Franciscus Junius, grand personnaige en toute sorte de lettres et principalement en théologie ¹. Mais, quelques richesses qu'ilz ayent, ils s'estiment pauvres, s'ils n'ont Monsieur Scaliger. Ilz disent n'avoir rien de si précieux qu'ilz ne changeassent volontiers à un tel acquest. »

C'est Buzenval qui, voyant leur désir, s'est offert à les aider ² : « Ils ont en admiration vostre ombre et de là jugez combien ilz reverent vostre presence...; ilz demandent un nom qui face croistre celuy de leur Université, qui est encores naissante et presque en son berceau. Ilz sçavent qu'ilz n'en peuvent avoir de plus célèbre que le vostre. Prestez le leur pour un an, prestez le leur pour dix, pour tant et si peu que voudrez, ilz s'estimeront obligez à vous. »

Vient maintenant un argument plus concret et qui devait atteindre le cœur de ce savant tout en lettres écrites, pour qui l'imprimé était, après le manuscrit, le souverain bien et le but suprême de l'existence : « Ilz ont la plus belle imprimerie de ces pays et tout ce qui estoit de bon dans celle de feu Plantin et Raphalingius ³, docte personnage et professeur es-langues hébraïque, syriaque, qui y préside ; tant de beau labeur que vous tenez soubz la clef et en tenèbres, pourront, par ce moyen, veoir la clarté. »

Scaliger, qui cherchait en vain à ce moment des caractères syriaques, devait se sentir attiré vers ce centre de la librairie hollandaise où allaient fleurir bientôt les Elzevirs, successeurs de Raphelengien et de Plantin.

1. « Recouvert » n'est pas tout à fait exact. Il n'y avait eu que des tentatives pour avoir Junius, avant 1592.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 243*.

3. Le gendre de Plantin, Raphelingius, de son vrai nom Raphelengien, était né le 27 février 1539 à Lannoy, près Lille, dans la Flandre française (cf. p. 71, de A. J. van der Aa *Biographisch Woordenboek*, 9^e éd., t. XV). Il était donc Français, comme l'était son beau-père Chr. Plantin, né à S'-Avertin, en Touraine, en 1520, et dont M. Abel Lefranc vient de célébrer le rôle dans un éloquent discours prononcé à Anvers à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance du grand imprimeur (cf. *Le Temps* du 10 août 1920).

« Quand à la façon de vivre de ce pays, croyez que j'y trouve peu de différence à la nostre ; en quelque chose, vous y trouverez plus de polissage, en d'autres plus de simplicité. *Mais la douceur de la liberté y est si grande qu'en nul(le).* »

La douceur de la liberté, voilà qui devait plaire à ces protestants du XVI^e siècle et, plus tard, à la fois à eux et au grand philosophe du XVII^e, soucieux de pouvoir développer et publier ses pensées sans être inquiété par le pouvoir royal et les puissances ecclésiastiques.

« Vostre esprit ny vostre honneur ne sera asservy. C'est un angle du monde, où toutes nations abordent, où toutes vivent à leur guise, où toutes apportent quelque chose de leur veü. »

Conception de la Hollande-refuge, de la Hollande-carrefour des nations, à laquelle aujourd'hui encore ce peuple entend rester fidèle.

« Quant au climat duquel l'élévation pourroit faire peur à quelques uns, croyez moy que je n'y trouve point les hyvers plus aspres qu'en celuy de Parys, mais nous havons icy plus de commodités de les passer doucement, pour la grande quantité des boys et des tourbes, dont ce pays est fourni, estant le chauffage de luy¹ aussy commun et aussy bon marché que l'autre et vous diray plus, que celuy qui se prend soubz terre, qui sont les tourbes, n'ha rien qui puisse offenser les plus délicates personnes, soyt en odeur, soyt en vapeur ». Vérité contestable, car l'odeur de la tourbe est caractéristique des villes hollandaises, l'hiver, et frappe tout de suite désagréablement les narines de l'étranger.

Buzenval conclut : « Ilz vous desirent, ilz vous attendent ; vous ne sçauriez rien desirer ny espérer d'eulx que tres facilement vous n'obteniez. Il semble que les troubles et agitation de nostre estat vous invitent assez à venir jouyr du repos de cestuy-cy. » Reste à combattre l'absurde préjugé du Français, trop porté à confondre esprit hollandais et esprit allemand : « Si je cognois le goust de ces pays, il me semble que vous estes² viande³ propre à leur appetit, *car il est assez différent de celuy des Allemans en matiere de Lettres et doctrine.* »

1. Tourbe était alors masculin ; le mot et la chose étaient presque aussi inconnus en France que la houille, employée surtout dans les Pays-Bas du Sud.

2. Ms. « estes », *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 243*.

3. Nourriture.

Style à part, la lettre à l'air écrite d'hier ; elle se termine par des protestations d'amitié et des offres d'un constant commerce « pour y regouster, dit-il, les souaves fruits de vostre vertu et la douceur de vostre conversation », et, en effet, Scaliger fréquenta Buzenval à La Haye et le pleura à sa mort ¹.

Les Curateurs et Bourgmestres donnent mandat à un certain marchand anversois établi à Tours, Hans Joostens, de faire, en leur nom, les avances nécessaires à Scaliger pour son voyage, lui promettant bonne récompense, s'il parvient à le persuader.

Baudius, qui est maintenant à Tours, continue à s'entremettre dans cette affaire, et il en profite pour tirer une lettre de change sur les Curateurs et Bourmestres, que ceux-ci refusent d'abord de payer ². La réponse qu'il a reçue de Scaliger et qu'il leur communique n'a cependant rien d'un acquiescement : « J'ai décidé, écrit-il en latin, de mourir dans ma patrie et avec ma patrie s'il le faut. »

Ceci en dit long sur le sentiment patriotique au xvi^e siècle, bien plus grand, chez les protestants comme chez les catholiques, qu'on ne le croit ordinairement. Ce n'est pas la première preuve que nous en trouvons en chemin.

Un autre motif capital, à ce qu'explique Baudius à Douza ou Le Baudier à van der Does, dans sa lettre datée de Tours du 20 janvier 1593 ³, est qu'il ne se sent pas capable de remplir l'emploi qu'on veut lui confier. En vérité, il a peur d'entrer dans l'arène, comme il dit, (Clusius exprimait de même une pareille appréhension de l'enseignement) : « La solitude, ajoute Baudius, lui est une consolation, il vit avec lui-même et il s'y parle à lui-même. »

Douza, dans sa lettre du 29 mars, malmène durement le courtier lillois Baudius et se plaint de ses vantardises de Flammant ⁴.

Enfin, la réponse du 27 mars, de Scaliger à Douza, est, avec mille excuses, une acceptation : Il viendra, mais il emmènera avec lui son élève Henri-Louis de Chasteigner de La Roche-Pozay, fils de Louis, tête chère que le père lui confie comme

1. *Lettres françaises de Scaliger*, éd. Tamizey de Larroque, p. 356.

2. 17 décembre 1592. La lettre de Baudius figure dans Baudii (Dominici) *Epistolae*, Amsterdam, Louis Elzevir, 1654, un vol. in-12, p. 44. Elle est du 18 novembre 1592.

3. *Bronnen Leidsche Universiteit*, T. I, p. 257*.

4. *Ibid.*, t. I, p. 258* : « ita Flandrum in morem se iactat atque ampullatur ».

gage de retour. Maître protestant, élève catholique, la Saint-Barthélémy n'est pas tout le XVI^e siècle français ! Ajoutez que Scaliger a pour amis les Du Puy, Pithou, de Thou et l'évêque de Valence.

Hans Joostens, dans sa lettre en français à Tuning (2 avril 1593), confirmant le prochain départ de Scaliger, dépeint la désolation des amis du grand érudit ¹ : « Je vous assure que tous les gens de sçavoir sont très maris de son partement. Monsr d'Abein a pleuré plus de deux grosses heures, quand Monsieur de la Scala print résolution d'aller aux Pays-Bas... Et son filz vient avec Monsr. de la Scala en notre pays, lequel aime tant Monsr. de la Scala qu'il ne le peut laisser. Il pleuroit tousjours sans cesse jusques à tant que Monsr. d'Abein avoit permis de le laisser aller avec Monsr. de la Scala. »

Celui-ci est exigeant, il demande une escorte, deux chevaux et un fort mulet pour porter ses coffres. Baudius, la mouche du coche, continue à se vanter d'avoir triomphé de la résistance du savant ².

Une série de billets très curieux écrits par Scaliger à Joostens, du 13 avril au 29 juin 1593, ont trait aux préparatifs du voyage. Il pense surtout à ses livres « qu'il ne saurait porter sans coffres » et « au filz de Monsieur d'Abein », qu'il emmène « pour le regret » qu'il avait « de le laisser » ³. Scaliger est fâché que les vaisseaux de guerre, envoyés à sa rencontre par les Etats, soient allés en vain l'attendre à Caen ⁴ ; il suggère de s'embarquer à La Rochelle comme plus facile à atteindre de Tours, car, s'il faut se « submettre à la mercy des Gouverneurs des Provinces, il faudra plus de quatre mois pour aller de Tours à Caen. »

A Tours, il demandera raison au célèbre mathématicien Viète, qui l'a bafoué, non sans motif d'ailleurs, à propos de la quadrature du cercle ⁵. Il parvient dans cette ville, le mardi 29 juin, avec tous les gentilshommes, qui l'ont délivré des voleurs épiant, jour après jour, son départ. La princesse de Condé cherche

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, p. 260*.

2. *Ibid.*, p. 262*, 11 avril 1593.

3. Selon M. Molhuysen, l'élève ne l'aurait suivi qu'à distance, parce que ce n'est que le 22 décembre 1593 qu'il est immatriculé à Leyde, mais l'argument n'est pas décisif.

4. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 280*.

5. *Lettres françaises*, éd. Tamizey de Larroque, pp. 304, 305, 308, 330 ; on y trouvera des exemples de la grossièreté avec laquelle Scaliger traite le magistrat, dont il ignore la valeur comme algébriste.

encore à le retenir, en lui offrant d'entreprendre l'éducation de son fils, âgé de 5 ans, le futur Henri II de Condé, et d'être « un aultre Aristote près de son Alexandre »¹. Provisoirement, c'est une sinécure qu'on lui offre, car il n'aura qu'à surveiller les maîtres qui apprendront à lire à l'enfant, jusqu'à ce que celui-ci soit en âge de profiter de ses leçons. Il aurait douze cents écus par an, nourri et logé. Mais la lettre de la princesse arrive trop tard, le sort en est jeté : la France sera veuve de son grand homme.

Ce départ avait fait tant de bruit dans le pays, qu'un savant gentilhomme de Bordeaux vint en Touraine pour accompagner Scaliger. « Il est arrivé en ceste ville, écrit Joostens à Tuning, de Tours, 26 mai², un fort gentil personnage de Bordeaux, lequel est filz d'un fort riche homme et se nomme Monsieur de Gourgues, qui vient avecq Monsieur de La Scala. Je m'asseure qu'il sera bien venu envers Messieurs de Leiden, car on le tient icy pour estre bien savant personnage. » C'est évidemment celui qui est inscrit sur l'*Album Studiosorum* sous le nom de « Marcus Antonius Gorgias Burdegalensis, jur. doctor ».

L'effarement du pauvre Joostens, en voyant Scaliger s'approcher avec tout son monde, est fort comique, mais l'affluence qu'il attire à son logis, le remplit d'admiration et de respect. Il écrit le 5 juillet 1593 « en Tours »³ : « Monsieur Thunnic. Après avoir bien attendu, nous avons eu la fin de nostre attente, à sçavoir Monsr. de Lescalla, lequel est arrivé le 29^e de juing à Tours, à mon logis, où il est logé, luy et Monsieur Henry-Louys et six serviteurs et sept chevaulx. Il est venu avecque force gens de guerre, qui ont mis leurs vie en danger pour luy, car il estoit fort espïé, parce que le bruiet courroit de son partement par le pays. J'ay payé, pour sa conduicte depuis Preuilly jusques icy, 103 escus. Si nous falloit beaucoup de telle escortes, il nous seroit bien besoing d'une bonne bourse, mais ce n'est que de l'argent qui coûtera à Messieurs les Estats, mais s'il scavoient l'honneur qu'ils ont perdeça d'avoir, par leur libéralité et assidue poursuite, attiré ung si grandt personnage hors de ce Royaulme, il

1. Termes d'une lettre de Saint-Vertunien, *Bronnen*, t. I, p. 283* et p. 282*, note 1; cf. aussi *Epistres françoises*, pp. 4 et 31. J. Bernays, *Scaliger* (Berlin, 1855), a tort de croire que cette tentative eut lieu en 1592.

2. *Bronnen*, t. I, p. 265* et p. 281*. Il est question d'un M. de Gourgues dans la correspondance de Montaigne et dans celle du Maréchal de Matignon en 1585. Cf. P. Bonnefon, *Montaigne et ses amis*. Nouv. éd., Paris, Colin, 1898, t. II, pp. 118-119.

3 *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 268*.

l'auroient à grandt plaisir comme je croy qui l'ont aussy ; chacun le regretté par deçà ¹ et disent que la France demeure orpheline du père des sciences. Il est rechersé de tous les plus apparens de la Court, présidents, gens du Roy, conseillers, maistres de contes. Il n'a pas ung heure de loisir. Mesme Monsieur le premier président, monsr de Sommère, gouverneur de ceste ville qui l'ont traicté chez eulx. Je ne vous sçauerois dire l'honneur qui luy font, les offres de service qui luy presente et tacheroint volontiers à le desbaucher de sa résolution, qui pourtant demeure inviolable avecq ung affection de vous voir. »

Plus loin, il ajoute : « Il vient, avecq mon diet Sr. de Lescale, quatre gentilshommes pour estudier à Leyden, je crois que le filz de mons. Servin viendra aussy, qui sera le cinquiesme. »

Henri IV écrit, le 13 juillet 1593, aux Etats de Hollande, que Scaliger est venu prendre congé de lui avant de partir et le roi lui a confirmé de vive-voix qu'il « tiendra le service qu'il leur fera comme fait à lui-même ».

En conversation, Henri fut, paraît-il, moins aimable et voici ce qu'en dit le *Lantiniانا* manuscrit de la Bibliothèque Nationale ² : « On dit que Joseph Scaliger avoit le ventre fort dur et fort resséré et que, lorsqu'il vint saluer le Roy Henry IV, avant que de partir pour la Hollande, ce Prince, après lui avoir fait quelques caresses, lui demanda s'il estoit vrai qu'il eut fait autrefois le voyage de Paris à Dijon sans aller à la selle. »

La réponse de l'historien de Thou aux Etats est très intéressante, car elle témoigne de la haute opinion qu'un catholique même avait, à la fin du xvi^e siècle, de la Hollande et de son avancement dans les lettres ³ : « C'est ung grand heur à la christienté et honneur à vous, messieurs, que les Lettres, qui sont aujourd'huy comme bannies de toute l'Europe par la ferocité des armes, aient trouvé retraicte et support chez vous et qu'encores que soiez agitez de guerres continuelles, vous sachiez si bien dispenser et ordonner vos affaires que les Muses soient en honneur en vostre Républycque, et dehors la reputation de voz armes redoutables, argument certain de l'heur et prospérité

1. Le texte paraît fort corrompu ; je suppose que c'est le peu d'instruction de Joostens ou son imparfaite connaissance du français qui est en cause.

2. Manuscrit fr. 23254, p. 164, n° 239.

3. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 271*.

assurée de vostre estat, laquelle je supplie V. S. vouloir toujours conserver, maintenir et accroistre à sa gloire et repos de nostre France, de laquelle, estant si proche de vous, le bien et mal aussi vous touche.»

La recommandation qui suit, en faveur de Scaliger, est bien touchante et révèle le grand cœur de celui qui l'a tracée : « Cependant, je vous supplieray tres affectueusement avoir pour recommandé ce cher gaige qu'avecq tant d'affection et honorables conditions, vous avez recerché et voulu avoir et luy donner moiien, pendant que vous le posséderez, de faire veoir au publicq une infinité de belles lucubrations, qu'il pourra, estant par dela et aiant la commodité de l'impression, mettre en lumière, dont le profyt sera à la postérité, si le siècle present s'en rend indigne, et la gloire et honneur immortel à vous. »

Le compte remis par Hans Joostens aux Curateurs et Bourgmestres nous initie à tous les détails du voyage et en précise les moindres dates. Le 10 juillet, a eu lieu le départ de Tours avec M. de Lescalle et d'Abain, leurs gens et neuf chevaux. Vendôme est atteint le 12, Chartres le 16, Saint-Denis le 20. C'est là évidemment que Scaliger a dû voir le roi. Poissy, Mantes, Gisors, Neuchâtel, sont les étapes vers Dieppe, où six tambourins sont venus donner l'aubade à Monsieur de Lescalle, probablement chez Salomon des Landes, « oste à l'enseigne de la ville d'Amsterdam ». On embarque le 17 juillet et, le 19, on est déjà à Schiedam, en aval de Rotterdam. A Delft, des amis viennent saluer la petite troupe, qui est accueillie à la Cour à La Haye.

Le 25 août, vers six heures du soir, se conformant aux ordres de la Section permanente des Etats, et sans doute à leur propre désir, les Bourgmestres reçoivent Scaliger comme un souverain. Le professeur Bronchorst, dans son *Diarium*, note : « Le 25, est arrivé Scaliger à Leyde, avec une grande compagnie, quatre chars, et après avoir été fêté à La Haye, en un magnifique banquet : ici aussi, lui a été offert un repas d'honneur, auquel assistaient le Recteur, Heurnius et du Jon. » Ces largesses s'ajoutèrent aux 3.534 florins, 18 stuyvers, que coûta le voyage (quelque 20.000 francs de notre monnaie), somme que les Bourgmestres trouvèrent excessive. En plus, après un long marchandage entre ceux-ci, les Curateurs et Joostens, caissier de l'expédition, on accorde à ce dernier une

indemnité de 600 florins et le cheval abandonné par Scaliger à Dieppe ¹.

A cela s'additionne ce qui a été consommé par Scaliger et sa suite au logis de Jean Mercusz d'Ypres, « Au Lion Combattant », Breestraat ².

Le traitement avait été aussi peu prévu que les frais de route. Déjà Scaliger, si on ne lui donnait pas de larges satisfactions, menaçait de s'en aller et brandissait les offres de la princesse de Condé avec pièces à l'appui.

La question du logis avec pension complète, fut réglée la première. Les Curateurs et Bourgmestres ³ avaient d'abord songé à le mettre chez « Maître Franchois Raphelengen », savant orientaliste, dont la société et le contact lui eussent été agréables, parce qu'il était de la Flandre française, ou chez Lochorst, auberge où logeaient la plupart des étudiants français. Mais, dans leur délibération du 27 août 1593, ils s'étaient décidés pour la maison du jonkheer ou vidame Bartel Brandt, locataire de l'immeuble du jonkheer Franchois van Lanscroon, situé sur le Rapenburg, en face de l'Université, aujourd'hui numéros 40 à 42.

Moyennant 1.300 florins par an, de Brandt s'engageait à entretenir largement Scaliger, deux gentilshommes, deux serviteurs et à leur assurer logement, nourriture, boisson, feu, lumière, blanchissage, depuis le mardi 31 août 1593 jusqu'au 1^{er} mai 1594 ⁴. Quant au vin, Scaliger le fera venir du dehors à ses frais et, pour ses invités, on paiera à Brandt 9 stuyvers ou gros sous par tête. Enfin, les 8 et 12 octobre 1593, le traitement est aussi déterminé par les Curateurs et Bourgmestres.

Considérant que Scaliger est incontestablement un si haut personnage et que sa seule présence apporte à l'Université grand honneur, accroissement et réputation, il ne sera pas tenu de faire, comme les autres professeurs, des leçons publiques, mais il tiendra chez lui, à son gré, pour quelques-uns, des conférences particulières ⁵.

Les Curateurs et Bourgmestres, après en avoir référé au

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, pp. 272*, 273* à 275*.

2. *Ibid.*, p. 76.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, p. 270*.

5. *Ibid.*, p. 282*.

Pensionnaire de Hollande, Oldenbarneveldt¹, fixent le traitement à 1.200 florins, plus une gratification de 800 florins à la charge du pays. Plus tard, par Résolution des Etats de Hollande du 14 septembre 1595², Scaliger obtint encore 200 florins d'indemnité de loyer. Mais 2.000 florins, près de 20.000 francs en valeur actuelle, étaient, à l'époque (le traitement moyen s'élevant à 600 florins) une somme considérable et d'autant plus remarquable qu'elle ne correspondait pas à des fonctions effectives.

Assurer à un grand savant, et à un grand savant français, le toit et le couvert, lui servir une rente, simplement pour qu'il soit là, assistant, à l'occasion, de ses conseils et en son particulier, les jeunes érudits, mais en ayant à peine l'obligation ; verser de l'huile à cette illustre lampe de savoir, afin qu'elle éclairât la Chrétienté et que sa lueur attirât vers la ville du Vieux-Rhin ceux qui, dans toute l'Europe, poursuivaient l'ambitieuse quête de la science universelle, tel était l'exemple et la leçon que donnaient aux rois cette République de marchands et son Athènes batave.

Scaliger lui-même écrit à Pierre Pithou, le 6 septembre 1593³ : « Je suis fort content de l'honneur et bon accueil qu'on m'a fait icy. Si cela continue, je n'ai point de regret à la France », et à Claude du Puy : « Je suis arrivé ici il y a quinze jours, où j'ai receü pareil accueil à celui qu'on me promettoit. Et n'ai de quoi jusques aujourd'hui me plaindre ni du país ni des hommes. L'Université commence à estre plus fréquentée. Mesmes, sur mon advènement, il y est arrivé de France plus de vingt escoliers. » En effet, nous verrons qu'il y eut autant de Français immatriculés cette année-là à l'Université de Leyde que dans les dix-huit premières années de son existence prises ensemble.

Les étudiants tenaient à honneur d'avoir son nom dans leur album ; il signa ceux d'Esaië Du Pré, de Guillaume Rivet⁴, d'Antonius Blonck, de Veere⁵ et de Mostart⁶ ; dans celui du jeune Boot, d'Utrecht, il écrivit cette phrase, que

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 77.

2. La Hollande est restée très généreuse en matière de traitements universitaires. A l'Université municipale d'Amsterdam, ils commencent à 7.500 florins et finissent à 10.000, maximum qu'on obtient après huit ans de service.

3. *Lettres françaises*, éd. Tamizey de Larroque, p. 298, note, d'après le manuscrit 496, f^{os} 196 et 121.

4. *Bulletin Eglises Wallonnes*, 1^{re} série, t. I, p. 327.

5. Son *Album* se trouve dans la Bibliothèque de la Société de Littérature Néerlandaise à Leyde.

6. Publié dans la revue *Stemmen voor Waarheid en Vrede*, 1873, t. X, p. 399.

j'ai retrouvée et dont je donne ici le fac-similé (pl. XXIV) :

Humana vita est alea, in qua vincere
Tam fortuitum est quam necesse perdere

Josephus Scaliger Jul. Caes. F.

Scribebam Lugduni Batavorum VII Eid.

Mai Juliani MDXCIX ¹.

En dessous, le philologue a ajouté la devise « Fuimus Troes » et l'étudiant a dessiné sur la page précédente les armes des Scaliger : l'échelle à laquelle montent deux ours et qui est sommée de l'aigle bicéphale couronné.

Comme le grand savant ne fait pas de cours, son nom ne figure pas sur le programme affiché ou « Series Lectionum ». Pas plus que Clusius, il n'assiste aux séances du Sénat. Les comptes-rendus ne font donc pas souvent mention de lui, si ce n'est à l'occasion de funérailles ou de solennités auxquelles on le convie et où il marche à gauche du Recteur ².

Il usait beaucoup de la riche bibliothèque universitaire (cf. pl. XVII), dont il avait les clés : « Ce jour d'hui troisiemes septembre, dit un bulletin qu'on y conserve encore, j'ai receü de Mons. Merula, professeur de ceste Université de Leyden, d'aultres clefs de la librairie, nouvellement faictes, et lui ai rendu les premieres le mesme jour. Faict à Leyden, le mesme jour 1598. Joseph de la Scala » ³. Il reconnut les services que cette institution lui avait rendus en lui léguant tous ses papiers avec défense de publier ceux de ses écrits auxquels il n'avait pas mis la dernière main ⁴; il lui laissait aussi ses manuscrits hébreux, arabes, syriaques et chaldéens, appelés, aujourd'hui encore, les « Codices Scaligerani », que François et Joost van Ravelengen (Raphelengien), exécuteurs testamentaires, remirent entre les mains de Daniel Heinsius, le bibliothécaire ⁵.

Si les seize ans de Leyde ne furent pas la période la plus

1. Bibliothèque de l'Université d'Utrecht, Ms. 1686, Album E. C. Boot, f° 78 verso et 79. « La vie humaine est un jeu auquel il est si hasardeux de gagner qu'il est fatal qu'on perde. »

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 117.

3. *Ibid.*, t. I, p. 109, note 2.

4. Haag, *La France protestante*, 1^{re} éd., t. VII, p. 14.

5. *Bronnen*, t. I, p. 183 et notes. Voir aussi C. Molhuysen : *Geschiedenis der Universiteits Bibliotheek te Leiden* et Heinsii *oratio* III, dans *Danielis Heinsii Orationes*, editio nova... Leyde, Louis Elzevir, 1615, in-18, p. 23 et s.

décisive de la production de Scaliger, elle n'en fut pas moins féconde. Il donne chez son collègue et ami François Raphelengien une nouvelle édition du *De Emendatione Temporum*, tellement remaniée qu'elle peut être considérée, dit-il, presque comme un ouvrage nouveau.

Le même éditeur entreprit une réimpression des *Cyclometrica elementa duo* (1594), dédiée aux Etats de Hollande, où était proposée la solution de la quadrature du cercle que Viète n'avait pas eu de peine à renverser, ce qui lui attira les foudres du susceptible et orgueilleux érudit ; mais, par la suite, selon de Thou, il se repentit de l'avoir ainsi maltraité, ne sachant à qui il avait eu affaire ¹.

La même année, il exposa ses titres de noblesse dans son *Epistola de vetustate et splendore gentis Scaligeræ* ² et donna à Paris, chez Frédéric Morel, une nouvelle édition de ses proverbes grecs en vers Παροιμίαι ἔμμετροι. En 1595, il dédie au Pensionnaire de Hollande, Oldenbarneveldt, son édition du *Canon paschalis*, de l'évêque Hippolyte. Le commentaire de César est de 1606.

Son *Thesaurus temporum* (1606), dans lequel il restitue la Chronique d'Eusèbe, complète ses études de chronologie ³. Ses conjectures, au sujet de la nature et du contenu du premier livre d'Eusèbe, furent confirmées, longtemps après, par la découverte d'une version arménienne, en 1818, renfermant également, comme il l'avait pensé, les listes olympiques de Julius Africanus ⁴.

Sa vie se passe en partie à se défendre, lui et son illustre généalogie, contre les attaques furieuses des Jésuites Scioppius et del Rio ⁵. Ce n'est qu'après sa mort que devaient paraître ses *Poemata* (1615), les *Epistres françaises des personnages illustres et doctes à Monsieur Joseph Juste de la Scala* (1624) et ses *Epistolæ* (1627).

Il est facile de s'imaginer la vie du savant à Leyde : de temps à autre, une visite à Buzenval ou à la Cour à La Haye ⁶, une con-

1. Haag, *La France protestante*, 1^{re} éd., t. IX, p. 487, verbo Viète.

2. *et Jul. Caes. Scaligeri vita...* Lugduni Batavorum, ex officina Plantiniana apud Franciscum Raphelengium. 1594, in-4°, 123 pp., précédé d'une dédicace à Douza, d'un tableau généalogique et d'un portrait du père de Scaliger, Jules César. (Bibliothèque de l'Université d'Utrecht. Historia litteraria ; quarto, 142).

3. Cf. *Lettres françaises*, éd. Tamizey de Larroque, p. 335.

4. Cf. Sandys, *History of Classical Scholarship*, t. II, (1908), pp. 202-203.

5. Cf. Nisard, *op. cit.*, qui s'appesantit longuement sur cette querelle.

6. Cependant il n'y allait pas très souvent : « Il y a dix mois que je n'ai salué

versation mi-latine, mi-française avec Douza, une causerie d'une vivacité toute gasconne avec l'accent, qu'il a conservé¹, les interlocuteurs étant l'Artésien Clusius, les Lillois Badius et Raphelingius, les Gantois Vulcanius et Heinsius. Avec celui-ci et Douza, il échange des vers grecs ou latins. A ce dernier il envoie par exemple une pièce latine, dont le manuscrit est à l'Exeter College à Oxford², sur les miracles de la terre hollandaise, et dont voici le résumé : « Votre terre, Douza, est vraiment incroyable, vous n'avez pas de troupeaux et vous avez des fabriques de laine ; vos greniers croulent sous le blé et vous ne cultivez pas de céréales, vos celliers regorgent de tonnes, et vous n'avez pas de vignobles. Vous habitez au milieu des eaux, mais vous n'en buvez point ». Et ceci devait plaire au Gascon qui louait ses compatriotes de n'avoir qu'un mot pour « bibere » et « vivre ».

Ses veillées se prolongent tard, penché sur les gros in-folio reliés en veau et couverts de caractères hébreux, syriaques, chaldaïques, éthiopiens³. Il aurait pu, pour animer l'Antiquité, essayer de regarder au dehors, contempler le ciel, se mêler à la foule, y retrouver les identités éternelles, mais tout est trop différent : le ciel est gris et bas, la vie est terne et lourde, les âmes sont taciturnes et lentes : il vaut mieux se plonger dans les livres, c'est de la lettre que ressuscitera l'esprit.

Scaliger pense en Latin ou en Grec, il n'est pas de ce monde,

son Excellence », est-il dit dans les *Scaligeriana* (p. 317), recueillis par les frères Vassan : *Scaligeriana sive Excerpta ex ore Josephi Scaligeri*, par F. F. P. P., Genevae, apud Petrum Columesium, 1666. Un vol. in-24^o.

1. *Scaligeriana*.

2. J'ai pu en collationner le texte sur la copie qui m'a été obligeamment envoyée par le bibliothécaire M. Bernard W. Henderson ; le poème se trouve déjà dans les *Opuscula*.

3. Scaliger était un des très rares hommes de son temps qui sût l'éthiopien, qu'on appelle parfois l'abyssin. On a, à ce sujet, le témoignage de l'Allemand Ludolf : « Post haec Scaliger peritiam hujus linguae edicto sacrorum Ecclesiae aethiopiae temporum computo demonstravit. Elegantissimam eam vocat, si modo cultura adhibeatur ; seque institutiones illius olim scripsisse narrat ; verum illae lucem non viderunt » (Johi Ludolfi, *Grammatica aethiopica* editio secunda, Francfort s/M., 1702, 1^{re} page de la préface, au bas). Voir aussi G. Fumagalli, *Bibliografia etiopica*, 1893, p. 236, n^o 2299, Scaliger, où l'auteur renvoie à la page 670 du *de Emendatione*. On lit encore dans Johi Ludolfi *ad suam Historiam aethiopicam... Commentarius* (Francfort, 1691, p. 17, § 84) : « Josephus Scaliger in abstruso opere suo *De sacrorum temporum emendatione, Computum Ecclesiae aethiopiae orbi literato dedit, cum nullum unquam hujus linguae praeceptorem habuisset. Vir iste sagacissimus in dissertatione ad Computum illum multa rectissime conjectit ab aliis nondum tradita... ; multa recte negat quae alii male crediderunt. Attamen inter tot egregia quaedam paulo incautius, quaedam obscurius, quaedam pro more suo paulo confidentius tradit. » Je dois ces intéressantes indications à mon cousin, M. Marcel Cohen, professeur d'abyssin à l'École des Langues Orientales à Paris et directeur d'études pour l'éthiopien à l'École des Hautes Etudes.*

il est d'un autre, passé pour la plupart des hommes, présent pour lui et d'une jeunesse éternellement vivante avec ses dieux, ses vestales, ses monuments, ses discours et ses plaidoyers.

Parfois cette possession de tout un temps, envisagé, non comme un long devenir, mais comme un monument unique et achevé, l'enivre d'un sentiment de jouissance et de maîtrise ; parfois au contraire, il sent l'immensité de la tâche impossible, les lacunes des textes et des manuscrits perdus, qu'il ne peut pas restituer toujours par voie de conjectures, comme les chapitres de son Eusèbe. Celui-ci même le désespère parfois, si l'on en croit les propos recueillis par les Vassan et publiés dans les *Scaligeriana*¹ : « Je ne pense voir mon Eusèbe achevé ; je deviens aagé, je ne dors que trois heures, je me couche à dix, je me resveille à une et demie et ne puis plus dormir depuis. »

Dans ces moments-là, il en arrive à désespérer de la science même, dont il lui semble apercevoir le néant : « Si j'avois dix enfans, je n'en ferois estudier pas un, je les avancerois aux Cours des Princes. » Le Français se plaît à médire de ce dont il s'occupe. Scaliger en usait ainsi, mais il ne tardait pas à retourner à son établi en prononçant un mot qui annonce celui de Voltaire dans *Candide* : « Je m'en vois bescher la vigne ».

Et il concluait une autre fois : « J'honore les Grands, mais je n'ayme point les Grandeurs. Je ne pense pas qu'il y ait homme en Hollande qui travaille plus que moi »². Il lui arrivait d'envier l'argent des marchands des Pays-Bas : « *Mea nobilitas mihi est dedecori ; j'aymerois mieux estre fils de van der Vec, marchand, j'aurois des escus* »³.

L'esprit de domination le hante, associé au souvenir de son père Jules César⁴ : « Mon père estoit honoré et respecté de tous ces Messieurs de la Cour. Il estoit plus craint qu'aymé à Agen ; il avoit une autorité, Majesté et Representation ; il estoit terrible et crioit tellement qu'ils le craignoient tous ». Dorat disait que Jules César Scaliger était semblable à un roi. Oui, à un Empereur. « Il n'y a Roy ni Empereur qui eut si belle façon que luy. Regardez moy, je luy ressemble en tout et par tout, le nez aquilin. »

1. P. 313.

2. *Scaligeriana*, p. 315. Une édition nouvelle des *Scaligeriana*, faite sur une copie laissée par le regretté Max Bonnet, sera donnée par M. A. Monod, professeur à l'Université de Montpellier.

3. *Ibid.*, p. 317.

4. *Ibid.*, p. 315.





PORTRAIT DU CÉLÈBRE PHILOGUE FRANÇAIS JOSEPH SCALIGER, D'AGEN,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1593-1609).

(Salle du « Sénat académique »).

Le portrait s'arrête là, il le faut achever, d'après celui qui figure aujourd'hui encore (cf. pl. XXIII), dans cette salle du Sénat que Niebuhr appelait un des plus nobles lieux du monde. Une longue barbe, grise et blanche, pendant sur la poitrine, les tempes rentrées, le visage émacié, les cheveux très courts ; le regard est fixe, scrutant le passé. La simarre rouge couvre un corps maigre. Il est assis à sa table de travail et sa main transparente aux veines saillantes tient la plume d'oie qui s'est arrêtée de tracer sur le papier des caractères arabes : « Je n'écris point si bien en nulle langue qu'en Arabe, et je n'écris bien que lorsque j'ay une bonne plume. »

Parfois il sortait sur le Rapenburg, le château des navets, le long du canal aux eaux vertes et jaunes, revêtues d'algues moussues, aux redans brusques comme un fossé de rempart. Les arbres qui le bordent se réfléchissent dans l'eau et, l'été, donnent une ombre épaisse et fraîche : il le franchissait sur les ponts surélevés aux pentes raides, pour aller au vieux cloître des Dames blanches, qui sert d'Université, assister à une soutenance de thèse.

Or les passants regardaient avec étonnement et respect le petit vieillard, dont la seule présence enrichissait la Cité. Il devait faire un long chemin, passer près de la vaste église gothique, la « Pieterskerk », où reposent aujourd'hui ses os, pour se rendre à l'église wallonne et y écouter le sermon. Le milieu lui déplaisait : « les Wallons puent, je ne puis endurer la puanteur, lorsque j'entre au Temple des Wallons, loquuntur belgice »¹.

En janvier 1609, il se sentit faiblir. Ce sédentaire avait toujours souffert des intestins. Qu'on se souvienne des railleries de Henri IV ! Lui-même plaisante sa maladie et se compare, à cause de l'énormité de son ventre, à Diogène dans son tonneau. Le zélé protestant ne craignait pas la mort : il écrivait dans l'album de Guillaume Rivet : « Formido mortis morte pejor ; non potes vitare mortem sed potes contemnere », c'est-à-dire : « La crainte de la mort est pire que la mort ; on ne peut éviter la mort, on la peut mépriser »².

1. *Scaligeriana*, p. 364.

2. *Bulletin Eglises Wallonnes*, 1^{re} série, t. I, p. 327. L'autographe est signé Josephus Scaliger, Jul. Caes. F. scribebam Lugduni Batavor. VI Kal. Sextilis Juliani. Fuimus Troiae.

Daniel Heinsius, son disciple préféré, l'assiste avec sollicitude : « Daniel, mon fils, lui dit-il, voici la fin. Je puis à peine endurer ce que je souffre. Mon corps est épuisé par la maladie et l'habitude du lit, mais mon esprit conserve toute sa force. Si mes ennemis me voyaient, ils attribueraient mes souffrances à la vengeance divine. Tu sais ce qu'ils ont déjà publié sur moi : tu peux être mon témoin. Poursuis comme tu as commencé et fais cela afin de défendre religieusement la mémoire de celui qui t'aime tant. Mais Dieu aussi t'aime sans doute. » Puis, humilité suprême de cet orgueilleux : « Fuis la présomption et l'orgueil. Garde toi autant que possible de l'ambition et surtout garde toi de rien faire par calcul contre le vœu de ta conscience. Tout ce qui est en toi est en Dieu ; τέκνον φίλε, σὺ γόμεις. Cher fils, nous nous en allons. Ton Scaliger a vécu pour toi. » ¹

Et il expira, le 21 janvier 1609, dans sa soixante-neuvième année ². Avec lui, c'était tout un siècle, c'était toute une conception de la science, c'était l'humanisme de la Renaissance qui expirait : en vain celui-ci devait-il tenter de ressusciter à Leyde, et dans un Français aussi, Claude Saumaise, vingt ans plus tard.

Mais n'est-ce pas un symbole touchant que ce savant français expirant dans les bras de son disciple de Hollande, qui devait hériter de sa tradition, à laquelle l'école des Cobet se rattache directement ?

En vain les philologues d'aujourd'hui, plus rigoureux, plus rebelles aux aventureuses conjectures, renieront cette ascendance. Pour peu qu'ils fassent l'historique des questions et des textes qu'ils traitent, ils retrouveront, à l'origine, le grand ancêtre français.

Si l'on voulait faire le bilan de ce formidable labeur, il faudrait dire à peu près ceci : Scaliger est le fondateur de la Chronologie dont il a posé les bases inébranlables dans son ouvrage capital, le *De Emendatione Temporum* et le *Chronicon Eusebi*, ainsi que de l'Épigraphie latine par les *Indices* du recueil de Gruter ³.

Si hasardeuse que fût sa critique conjecturale, elle se vérifia

1. Cf. Haag, *La France protestante*, 1^{re} partie, t. VII, art. L'Escale.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 178, 22 janvier 1609 : « Visum est Senatui Acad. ut propter obitum Illustris. viri D. Josephi Scaligeri, Professores non doceant ad proximum diem Jovis usque qui erit hujusce mensis 29. Cf. aussi *Bronnen*, t. I, p. 183, pour l'inscription votée par le Sénat et qui est encore dans l'église Saint-Pierre.

3. Langlois (Ch. V.), *Manuel de Bibliographie historique*, p. 264.

dans le cas de l'Eusèbe et elle constituait, à coup sûr, un progrès sur la critique imaginative et impressionniste de ses prédécesseurs italiens, bien qu'elle justifiât dans une large mesure cette page de Bayle : « Sa profonde littérature était cause qu'il voyait mille rapports entre les pensées d'un auteur et quelques points rares de l'antiquité : de sorte qu'il s'imaginait que son auteur avait fait quelque allusion à ce point d'antiquité et, sur ce pied-là, il corrigeait un passage ; si l'on n'aime mieux s'imaginer que l'envie d'éclaircir un mystère d'érudition inconnu aux autres critiques, l'engageait à supposer qu'il se trouvait dans tel ou tel passage. Quoiqu'il en soit, les commentaires qui viennent de lui sont pleins de conjectures hardies, ingénieuses et fort savantes, mais il n'est guère apparent que les auteurs aient songé à tout ce qu'il leur fait dire »¹. Ainsi le fameux Français de Rotterdam attaquait le célèbre Français de Leyde à moins d'un siècle de distance. Mais nous, nous en arrivons à nous demander parfois s'il ne faut pas retourner à Scaliger, et s'il ne faut pas préférer une critique qui tend simplement à donner un texte intelligible, le plus proche possible de l'original qu'il s'agit de restituer, à cette hypercritique prétendue scientifique, qui nous donne le texte de l'éditeur et non celui de l'auteur, qui n'est pas française et qui nous apprend à reconstruire un écrivain, sur un système de généalogie de manuscrits d'une vérité plus apparente que réelle.²

Il n'y a pas jusque dans la philologie germanique où on ne trouve la trace de Scaliger, car il collabora avec les érudits hollandais pour rassembler les premiers éléments d'une enquête sur les anciens textes gothiques³. De plus, et ceci intéresse les romanistes, c'est lui qui découvrit cette forme « ficatum » pour « jecur », laquelle servit de base à la remarquable étude étymologique sur le mot « foie », publiée par Gaston Paris dans les *Mélanges Ascoli*.

Enfin, groupant les langues européennes par mots souches, il semble avoir eu, de leur parenté, une idée remarquablement exacte pour l'époque⁴.

1. Cité par Haag, *La France Protestante*, 1^{re} éd., t. VII, art. L'Escale.

2. Ces lignes étaient écrites quand a paru l'article de M. Wilmotte *Sur la critique des textes*, dans *Le Correspondant* du 10 mai 1920, et qui établit sur des preuves décisives une opinion semblable.

3. Charles V. Langlois, *Manuel de Bibliographie Historique*, p. 269, n° 349, et Hermann-Paul, *Grundriss der Germanischen Philologie*, t. I, 2^e éd., p. 16.

4. Je fais allusion à une curieuse dissertation des *Opuscula varia* (Paris, H. Beys,

Mais de tout cet immense savoir et de ce prodigieux cerveau, il ne reste que des éléments si bien assimilés par notre érudition contemporaine qu'elle ne les attribue pas plus à son auteur que nous ne rendons grâce de notre vigueur au lait de celle qui nous a nourris ; or, cela est proprement une grande injustice. On ne lit plus ses lettres, on ne lit plus ses poèmes latins, on laisse dormir sur les rayons des bibliothèques, les gros in-folios dont le meilleur a passé dans des livres plus maniables et plus récents. Enfin, ce qui est plus grave, on ne sait même plus guère à Leyde, à qui il donna seize ans de sa vie et dont il fut l' « *Academiae decus* », l'honneur de l'Université, que Scaliger fut un Français.

Il est un endroit, à Bennebroek, près de Harlem, où on a conservé sa tradition sous une forme étrange. C'est dans une auberge où se rencontraient, à mi-chemin de leurs deux villes, les avocats de la Haye et d'Amsterdam pour y traiter de leurs affaires et y manger un excellent saumon, sauce verte. L'enseigne représente un personnage, affublé du costume légendaire du savant du xv^e siècle et portant une longue échelle ; en dessous, on lit cette inscription : « *De geleerde man* », ce qui veut dire en hollandais, par un jeu de mot impossible à rendre en français, à la fois, homme à l'échelle et homme savant. Un érudit, M. Aert Veder, donna un jour, en un banquet, la vraie solution du rebus en traduisant en latin : Scaliger. Cette solution est si juste que je suis en mesure de prouver, par un document trouvé aux archives municipales de Harlem¹, que Scaliger a réellement séjourné dans l'auberge de Reyer Simonsz, aubergiste, à l'enseigne de la Cigogne, le

1610, in-4°, p. 119), intitulée *Diatribae de Europaeorum linguis*, sur laquelle je reviendrai prochainement dans le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* (section de Strasbourg).

1. Rekening v. de Thesaurie der Stadt Haerlem voor jare 1593, t. I, 346, fol. 73 verso : « Reyer Simonsz, waert in den Oyevaer, over de costen t sijnen huysse gedaen, den lesten Septembris ende eersten Octobris, tijde deser, op't Defroyement van den Heer Doctor ende Professor J. Schaliger uyt Vranckryck versocht tot Professor in der Universiteyt tot Leyden, reisende alhier gecomen met den Doctor Tuynick mitsgaders vergeselschap met den zoon van den Heere van Noortich [lisez Noordwijk] en oock enen edelman uyt Vranckryck ende heuren Dienaers, betaelt bij ordonnantie syne quantitie... 76 £ ». Je dois le souvenir relatif à l'auberge à M. W. del Court et le texte à M. J. Fransen, qui m'envoie encore celui-ci, lequel se rapporte à Utrecht : Stads Kameraarrekeningen 1593, sept. 27 : « Schenkelwijn Do^r Scaliger, met syn bywesende heren, 12 quaert » (*Archief voor Kerkelijke en Wereldsche Geschie denissen in zonderheid van Utrecht* par J. J. Dodt van Flensburg ; Utrecht, 1843, t. III, p. 269). Une autre mention, *ibid.*, t. III, p. 268, non datée, est rapportée par erreur à 1552 ; elle doit se référer à la même date : « Jos. Scaliger. Item, Ger. Crouse, voor de E. en de Hoogel. Hr. Joseph Scaliger, met syn byhebbende heren getapt 18 quaert wyns... 20 £ 12 st. » Les grandes villes de Hollande semblent donc s'être disputé l'honneur de posséder dans leurs murs le célèbre philologue et de lui offrir ainsi qu'à sa suite un abondant vin d'honneur.



Humana uita est alea, in qua uincere
 Tam fortuitum est, quam neceſſe perdere.

3

Ioſephus Scaliger Iul. Cæs. F. ſcribham Lugduni
 Batauonũ VII Eid. Mai Iuliani. c. 17. 17. XCIX

3

FVIMVS TROES.

AUTOGRAPHE INÉDIT DE J. SCALIGER DANS L'ALBUM AMICORUM DE BOOT.
 (Bibliothèque de l'Université d'Utrecht, n° 1686).

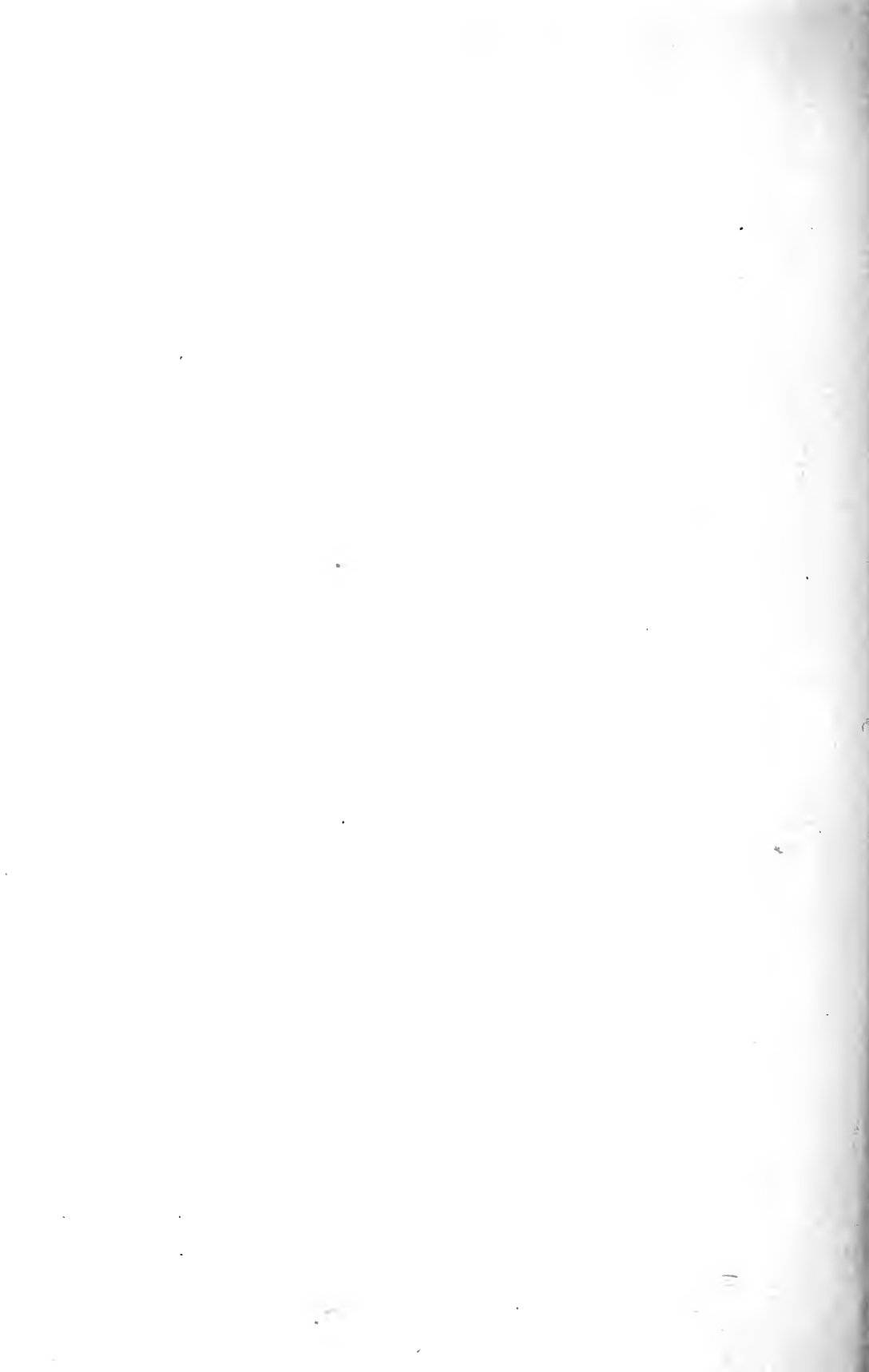
124
 Colibissimo Franc. Douza S. Quod agis, mi Douza? Quo fato non tuo iuratum sed
 meo accidit, ut te molestum obſtin dumi contemneris. Nisi quæ punitis casus moram
 intulit, ut me intra nos habere contemneris. Sed iam plane conſentit uicis. In
 ſi de ſubum erit, foras prodebo. Miſi ad te imper orationem in Eriſpore.
 De Epistula ſimiliter quid facis, tu inſeris: utram inter alios Epistulas, an
 ea que est, loco ipſe malo. Dico utramq; tui arbitrij per me eſſe, ut alia omnia
 ſerone proceditur in editione. Ego uos in miſam propter hebdomade,
 cum tuiſi legati reda reſerta erit, que ſic apud ſabrum capere in est.
 Vale mi Douza Patrem, matrem, et procos, in fratrem a me ſaluta
 Lugduni Batauonũ VII Eid. Auguſti Iuliani.

Tuus
 Ioſephus Scaliger

LETTRE DE JOSEPH SCALIGER A DOUZA.
 (British Museum).



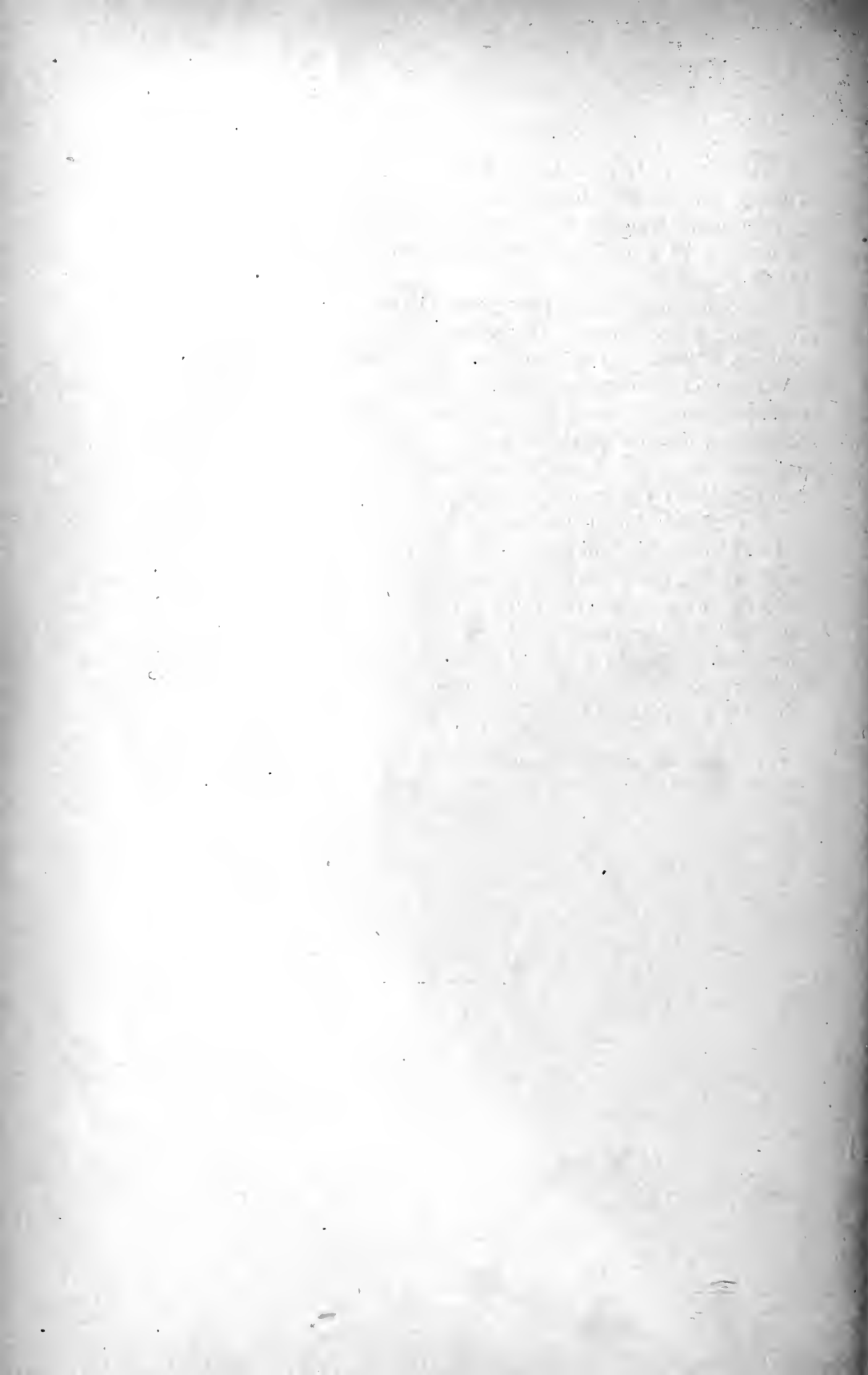
TOMBE DE JOSEPH SCALIGER
DANS L'ÉGLISE SAINT-PIERRE A LEYDE.



30 septembre et le 1^{er} octobre 1593, en compagnie du professeur Tuning, du fils de Douza, poète latin comme son père, d'un gentilhomme français et de leurs serviteurs. La dépense, se montant à 76 livres, fut généreusement soldée par la ville de Harlem.

Dans une circonstance plus grave et plus auguste, le souvenir de Scaliger fut évoqué par Cobet, d'ailleurs descendant de réfugiés. C'était en 1875, au troisième centenaire de l'Université de Leyde, où, s'adressant à Gaston Paris, Perrot et Renan, qui représentaient l'Université de France, l'éminent philologue hollandais leur dit publiquement : « Quand on n'y prend pas garde et bien garde, ce grand savoir, cette vaste érudition étouffent tout doucement le bon goût d'abord et le bon sens ensuite. Aussi, Messieurs, pour en finir une bonne fois, nous autres Hollandais, qui avons conservé religieusement les saintes traditions de nos pères et qui, par conséquent, n'avons pas peur de ces vieux portraits qui nous regardent fixement dans la salle du Sénat, tant que nous tiendrons à conserver aussi, dans notre érudition nationale, solide et massive comme toujours, le bon goût et le bon sens, c'est vous, Messieurs les Français, qui serez toujours nos maîtres ¹. »

1. Voir la revue *France-Hollande*, novembre 1917, p. 5, et *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} avril 1875.



CHAPITRE VII

DII MINORES : BAUDIUS, DE LILLE ; POLYANDER, DE METZ

Clusius et Scaliger morts tous deux en 1609, notre influence à l'Université de Leyde devait subir une éclipse. Non pas cependant que le corps professoral ne comptât plus de Français, mais ils n'étaient ni d'une telle réputation ni d'une telle envergure ; l'un s'appelait Baudius, l'autre Polyander. Ils vont l'un et l'autre nous amener à Balzac et à Théophile.

Nous avons déjà vu, au chapitre précédent, le rôle un peu étrange joué par Dominique le Baudier, *alias* Baudius, dans la venue de Scaliger à Leyde.

Le Baudier était né à Lille, en 1561. On le trouve inscrit à l'Université de Leyde, une première fois, en 1578, donc au début de cette institution, en qualité d'étudiant en théologie, le 22 avril. En 1582, nous l'avons rencontré à l'Université calviniste de Gand¹. Après cela, il apparaît sur l'*Album studiosorum* de Leyde, comme étudiant en droit, le 7 septembre 1583. C'est en cette qualité que, le 4 juin 1585, il soutint en public, sous la présidence de Doneau, sa thèse de doctorat *De Verborum obligationibus*². Nous avons vu qu'il s'établit en Zélande, à Vere, et qu'il suivit, à quelque distance, Tuning, dans son ambassade scientifique, pour continuer à Tours, à son profit et pour son propre compte, les négociations en suspens.

Une lettre, conservée par le fonds du Puy³, à la Bibliothèque Nationale, est adressée à « Monsieur Baudius, avocat en la Cour du Parlement, en son logis chez le Seigneur de Voz, graveur

1. Voir plus haut, p. 158.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 41 et p. 461*.

3. Citée par Haag, *La France protestante*, 2^e éd., t. IV, col. 365.

lapidaire, en la rue de la Sellerie, à Tours ». Ce « seigneur de Voz » pourrait bien être Anthony de Vos, qu'un acte inédit de 1612, conservé aux archives municipales de Leyde, mentionne comme son gendre et qu'il faut à mon sens, identifier avec Anthony de Vos, qui grave un portrait de Théodore Colvius, mort en 1607. Nous reparlerons de ce de Vos.

En 1603, l'Université s'associa Baudius, sans doute à la requête de Scaliger, comme professeur extraordinaire d'éloquence, au traitement de 700 florins¹. Heinsius, pour enseigner la poésie en cette même qualité, n'en a que 400. Le 20 mai, le Sénat réserve la quatrième heure pour l'explication de Brutus²: « Dominico Baudio, D. Juris, Professori Eloquentiae assignatus est Brutus Ciceronis explicandus hora 4a »; mais, tempérament inquiet, Baudius est perpétuellement en conflit avec Heinsius et les Curateurs, au sujet des heures.

Les étudiants, en 1607, protestent contre son enseignement du droit, dont les Curateurs l'avaient en partie chargé par Résolution du 9 février³. En dépit de cette réclamation, les Curateurs et Bourgmestres le nomment, le 8 mai de l'année suivante, « Professor Historiarum et Institutionum Juris », donc professeur d'histoire et de droit. Il avait suppléé Merula dès 1603, ce qui justifie l'attribution du premier des deux titres et il était docteur en droit, ce qui légitime le second. Il ne fut cependant titulaire de la chaire d'histoire qu'en 1609⁴.

Il paraît avoir eu des embarras financiers puisque, à cause de ses lourdes charges, les Curateurs et Bourgmestres lui accordent, le 9 mai de la même année, une indemnité supplémentaire de 100 florins. Ses difficultés ne font que croître en 1611, où il demande des subsides pour apaiser ses créanciers, dont il est si « infesté » qu'il ne peut plus trouver le repos nécessaire à l'étude.

Sa vie est tellement ignoble que, le 8 août 1612, le Recteur et quelques uns de ses assesseurs se font introduire auprès des Curateurs et Bourgmestres, leur disant que l'entrée de la salle du Sénat avait été consignée par eux à Baudius, à cause de sa

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 151.

2. *Ibid.*, p. 148.

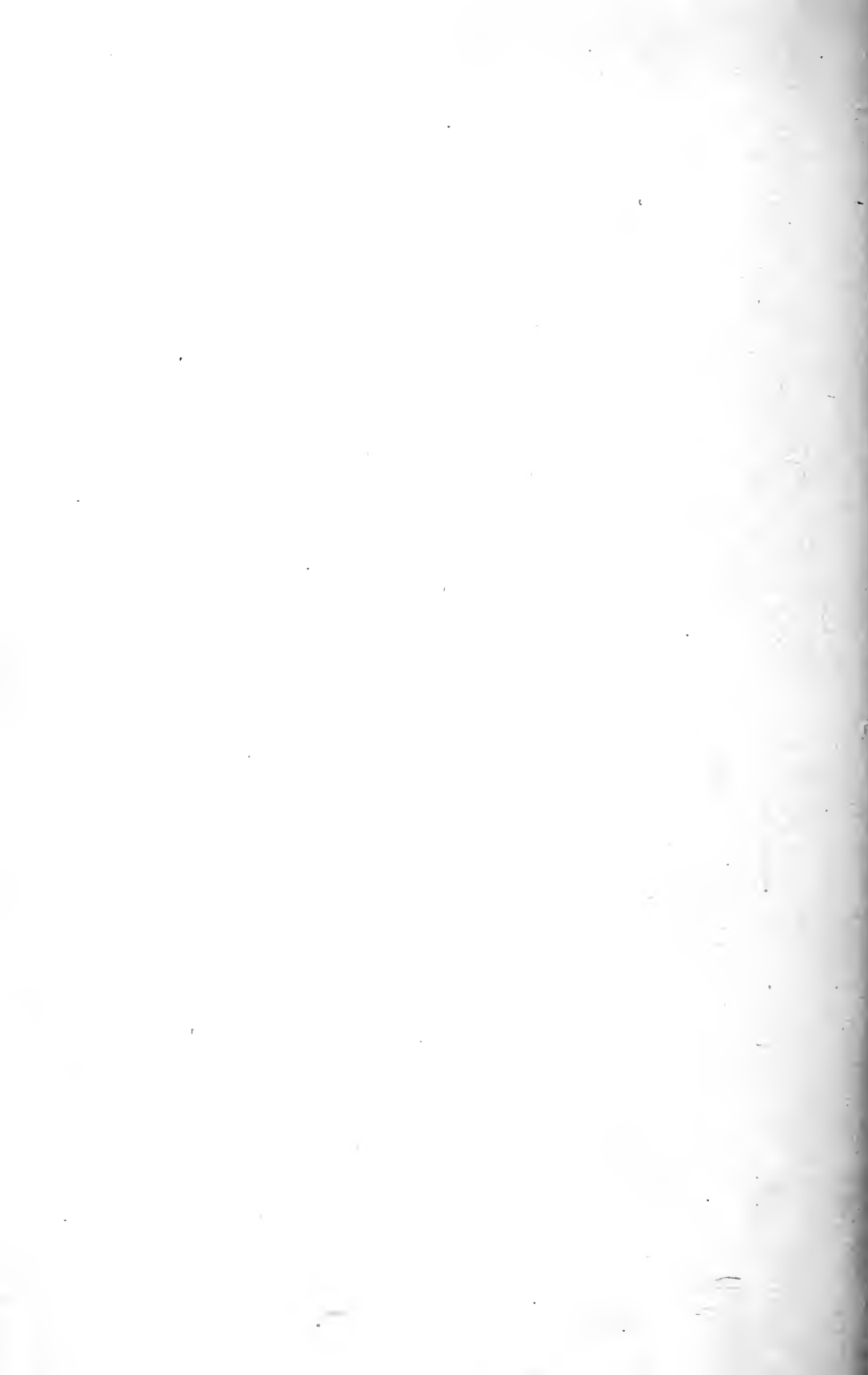
3. *Ibid.*, p. 173.

4. *Ibid.*, p. 178.



PORTRAIT DE BAUDIUS (D. LE BAUDIER, DE LILLE),
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1603-1613).

(Salle de la Faculté des Lettres d'Amsterdam).



vie scandaleuse et qu'ils les priaient de ne pas lui donner accès non plus auprès d'eux, à quoi ils consentent ¹.

Il y a donc quelque vraisemblance dans cette anecdote restée fameuse en Hollande et qui veut que, rencontré arpentant en zigzags la Breestraat ou rue large qui est, aujourd'hui encore, la plus fréquentée de la ville, Baudius ait répondu à quelqu'un qui lui demandait où il allait : « *Eo per viam latam ad portam coeli* », ce qui signifie, en somme, « je vais par la voie large à la porte étroite ». Or la « *Porta coeli* » était l'enseigne d'un cabaret fameux, fréquenté par les étudiants.

Peu de temps après l'ostracisme du Sénat, un acte inédit du 12 octobre 1612, parle des fiançailles de Baudius avec une dame noble, « Joffre [c.-à-d. Juffer, M^{lle}] Maria van Loo », de Dordrecht, veuve du vidame Loys Droetelinck. Il s'agit d'une renonciation de Mayken Henriex, fille de ladite veuve à son opposition, bien naturelle avouons-le, à la publication des bans ².

Le 18 novembre 1613, les Curateurs et Bourgmestres ³ nomment D. Heinsius, jusque-là professeur de politique, professeur d'histoire en qualité de successeur de Baudius, décédé.

Il n'était pas sans talent ce Baudius, surtout comme poète et orateur latin. Scaliger disait : « Baudius doctus est ut et Putschius. Baudius a un style non cicéronien, mais du temps de Domitianus ; je garde toutes les lettres de Baudius ⁴. » Non seulement Balzac parlera de lui, et nous aurons à rechercher pourquoi, mais aussi Guy Patin, encore en 1672 ⁵ : « Je viens d'apprendre du jeune van der Linden que Monsieur Gronovius est mort à Leiden. Il restoit presque tout seul du nombre des Savans d'Hollande. Il n'est plus, dans ce pais-là, de gens faits comme Joseph Scaliger, Baudius, Heinsius, Salmasius et Grotius. » Dans cette phrase, sur cinq noms, il y en a trois de français. ⁶

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 27.

2. Archives municipales de la ville de Leyde ; document communiqué par M. Bij'eveld, archiviste-adjoint. Je n'ai rien trouvé dans le registre des fiancés, nommé « *Bruiden* ». *Bronnen*, t. II, p. 56, 20 mai 1615 : la veuve de Baudius presse le Sénat d'obtenir une solution dans l'affaire Droeteling.

3. *Ibid.*, t. II, p. 49.

4. *Scaligeriana*, p. 36.

5. *Lettres choisies*, t. III, p. 443, à M. F. C. M. D. R. ; de Paris, le 22 janvier 1672.

6. Sur Baudius, consultez Haag, *La France protestante*, 2^e éd., art. Baudier, et les *Epistolae et Orationes*, les *Amores* et le *De Inducitis Belli belgici lib. III*, de cet auteur. Cf. aussi le *Dictionnaire historique* de Bayle, article Baudius.

L'année de la mort de Baudius est celle du rectorat de Polyander à Kerckhoven qui, pendant près de dix ans, devait être le seul représentant de l'érudition française à l'Université de Leyden et qui y enseigna jusqu'à sa mort, survenue en 1646. Il y avait été appelé en octobre 1611, après qu'on eût en vain essayé d'y ravoïr Pierre du Moulin, alors ministre de la communauté protestante de Charenton ¹. Le nom complet de notre théologien était Jean Polyander van den Kerckhoven. Il était né à Metz, le 26 ou 28 mars 1568 ². Son père, originaire de Gand, s'était réfugié en Lorraine et y avait été pasteur adjoint, à Metz, en 1561, à côté de Pierre de Cologne, de Jean Taffin, de Garnier, auteur de *l'Institutio linguae gallicae* ³, et de Louis Desmazures, l'auteur tragique tournaisien. Forcé de se retirer en Allemagne avec sa femme, Chrétienne, fille de Noël Dubois de Nieuwerkerke, il avait mis son fils à l'Université de Heidelberg, où il devint l'élève de François du Jon, dont il devait plus tard occuper la chaire à Leyde. On voit donc que, pour plusieurs des hommes qui nous intéressent, Doneau, du Jon, Polyandre et même le jeune Schelandre, Heidelberg fut une étape vers Leyde, qu'elle avait précédée en tant qu'Université germanique du Refuge. A vingt ans, il fréquenta l'autre centre des études protestantes, Genève, sous de Bèze, la Faye et Chandieu.

C'est là qu'il reçut vocation de différentes églises wallonnes des Pays-Bas ⁴. Il y exerça son ministère, en même temps que le professorat, pendant un demi-siècle. Les actes synodaux d'avril 1646 expriment « les regrets de la perte d'un si grand personnage qui a rendu à nos églises des services signalés pendant cinquante-cinq années ⁵. » Il avait remplacé Arminius, dont il ne partageait d'ailleurs pas les idées et il fut membre de la Commission chargée de dresser les Canons et de publier les Actes du Synode de Dordrecht (1620), in-4^o. Il fit partie également du Comité à qui les Etats Généraux avaient donné mission de reviser la traduction hollandaise de la Bible. Jean, son fils

1. Cf. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 20.

2. Haag, *La France protestante*, 1^{re} éd., t. VI, p. 118.

3. Cf. *Ibid.*, 2^e éd., t. VI, col. 849.

4. *Bulletin Eglises Wallonnes*, t. IV, p. 217.

5. *Ibid.* Sur Polyander, voir encore *Livre Synodal*, Synode de Leyde, 1611, p. 227, art. I et suivants. Il redevient pasteur de l'église de Leyde, cf. p. 235, art. 5; cf. encore *Catalogue de la Bibliothèque Wallonne*, t. I, pp. 144, 146, 187.

unique, sieur de Heenvliet, lui fit dresser un beau monument, qui existe encore dans l'église Saint-Pierre ¹.

Quels que fussent le nombre et la valeur de ses ouvrages, ils n'étaient pas de tel ordre qu'ils pussent attirer deux jeunes nobles, tels que Balzac et Théophile, en 1615. Il faut donc attribuer leur présence à une cause plus générale : l'afflux constant d'étudiants à l'Université de Leyde, depuis les débuts. Nous avons parlé jusqu'à présent des professeurs français de l'Université, disons quelques mots des étudiants.

1. On trouvera une bibliographie de Polyander dans Haag, *op. cit.*, 1^{re} éd., t. VI, p. 119.



CHAPITRE VIII

ÉTUDIANTS FRANÇAIS A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE DE 1575 A 1615

Les sources principales qui sont à notre disposition sont l'*Album studiosorum* ou registre d'immatriculation ¹, les Résolutions du Sénat et des Curateurs, les positions de thèses, les Albums amicorum et le fichier wallon. Il peut y en avoir d'autres encore, mais le seul examen de l'*Album*, même dans l'édition assez imparfaite de M. du Rieu, est déjà fort instructif.

Ce n'est pas tout d'affirmer que de jeunes Français allaient souvent se perfectionner à l'Université de Leyde, il faut en savoir le nombre, la qualité, les noms, la provenance.

Dès l'année rectorale qui va du 8 février 1576 au 8 février 1577, sur 14 étudiants inscrits, il y a déjà deux Français : Lazarus Rebertus (Lazare Robert ?), de Rouen, qui étudie les arts libéraux et a pu être attiré par la présence de son compatriote Feugueray, recteur cette année-là. Un autre Français, nommé Antoninus Puteanus (Antonin Dupuy ?) est mentionné, pour la même branche, le 23 juillet. Aucun de nos compatriotes, en 1577. L'année suivante, s'en montrent deux ou trois, dont Baudius et Joseph Taurin, de Paris, étudiant de lettres.

Sous le premier rectorat de Juste Lipse, en 1579, il y en a cinq, dont un, et des plus intéressants, n'a pas encore été identifié jusqu'à présent. C'est Nicolas BARNARDUS, Allobrox, inscrit comme étudiant en théologie le 27 janvier, singulier personnage, qu'on trouve alternativement cité Bernard ou Barnaud, qui est son vrai nom. Il nous apprend lui-même, en tête de son *Quadriga Aurifera*, qu'il était né à « Christa-Arnaude, Delphinat », c'est-à-dire à Crest, en Dauphiné, entre Gap et Livron ².

1. *Album studiosorum Academiae Lugduno-Batavae*, 1575-1875. La Haye, Nijhoff, 1 vol. in-4°, 1875.

2. Haag, *La France protestante*, 2^e éd., t. IV, col. 1072, additions et col. 840 à 853. Voir aussi l'article du *Dictionnaire historique* de Prosper Marchand ; E. Arnaud, *Histoire du protestantisme à Crest, en Dauphiné*, Paris, 1893, in-8° ; Ad. Rochas, *Biographie du Dauphiné* ; E. Arnaud, *Histoire de l'Académie protestante de Die*, Paris, 1872, p. 91.

Il était neveu du sénéchal Jean Barnaud. Bordier ne l'avait trouvé à Leyde qu'en 1597 et 1599 et à Gouda en 1601¹, mais il ne m'a pas été possible de vérifier son affirmation, quoique je puisse maintenant établir sa présence aux Pays-Bas dès 1579.

Y serait-il resté constamment jusque vers 1600 ? c'est peu probable, puisqu'on le signale à Prague et à Genève ; en tous cas, il a publié en Hollande des ouvrages d'alchimie, s'y est adonné aux sciences occultes, à la recherche de la pierre philosophale et y a été, au début du xvii^e siècle et sans doute avant, un des fondateurs de la secte des Rose-Croix, dont nous reparlerons à l'occasion de Descartes. Il n'est pas inutile de remarquer que le *Historisch Verhael* de Wassenaer, raconte qu'au début du xvii^e siècle un Français nommé Bernard ou Barnaud aurait été envoyé en Hollande à Ter Gouwe pour y trouver la pierre philosophale.² On cherchera plus loin, au livre III, si Barnaud n'a pas, à certains égards, montré le chemin à Descartes, dont on verra l'intérêt pour les mystères rosicruciens.

Sous le deuxième rectorat de Juste Lipse (1580), deux étudiants français, un de Paris, pour le droit, l'autre de Cambrai, docteur en médecine. En 1581, huit Français, dont cinq pour les Lettres. Il ne s'agit par conséquent nullement de futurs pasteurs protestants, venus pour achever en liberté leurs études de théologie.

Ces huit étudiants sont-ils restés l'année suivante, c'est possible, mais ils ne sont grossis d'aucune recrue nouvelle et, l'année d'après, on ne signale que le seul Badius. Pour 1584, une inscription sûre, deux douteuses ; il n'y en a que deux de certaines pour 1585³, aucune pour 1586. Le quatrième rectorat de Juste Lipse en 1588, attire deux étudiants, dont un d'Orléans ; celui de Beima (1589) également deux ; l'année suivante, 1590,

1. Selon le docteur J. Huges, professeur au lycée, consulté à ma demande par M. Baale, le nom de Barnaud ne figure pas dans le *Poorterboek* de Gouda, entre 1599 et 1610. Rien dans le fichier wallon. J'ai par contre trouvé, grâce à M. Büchner, une lettre autographe de Nicolas Barnaud, à la Bibliothèque de l'Université de Leyde. Il n'y a donc plus de doute sur son nom, que M. Jaeger (F. M.) orthographie Barnand, dans son étude sur Théobald van Hogelande, publiée dans *Chemisch Weekblad*, 5 octobre 1918, p. 1254. Van Hogelande, par contre, n'a pas tort de parler d'un Bernaudus, car on distinguait mal entre « er » et « ar » ; M. Jaeger donne une bibliographie intéressante des œuvres de Barnaud.

2. Cf. Meijer (W.), *De Rozekruisers of de vrijdenkers der 17^e eeuw*, Haarlem F. Bohn, 1916, in-8°, p. 38, 46, 47. M. Meijer (p. 46) l'appelle, erronément aussi, Bartaud ou Bernard Montaux, p. 44.

3. Je nomme incertaines les inscriptions se rapportant à des noms d'aspect français et qui ne sont pas accompagnées de la mention « Gallus » ou du nom d'une ville française, traduit en latin ; le nom de la ville avec la terminaison -ensis, n'indique pas toujours le lieu de naissance, mais parfois le lieu d'où l'on vient. Disons en passant que, dans notre ouvrage, nous ne nous occupons en principe que des personnages nés dans les limites de la France d'aujourd'hui.

il y a un Français seulement, Josse Elsevire, de Douai¹, étudiant en Lettres ; deux en 1591, mais quatre en 1592, la plupart de familles connues : Petrus Regius Builoneus, Parisiensis, étudiant de Lettres, qui doit être un Pierre Leroy-Bouillon ou Bullion, un François Petit de Caen, un Denis Reboul (Rebullus), de la Meuse, pour les mathématiques, et enfin, 8 octobre, Pierre du Moulin, d'Orléans.

De ces quatre étudiants, dont le dernier sera bientôt un professeur, on bondit brusquement, en 1593, à quelque trente-sept ou trente neuf, plus que la somme de tous ceux de nos compatriotes qui s'étaient fait immatriculer jusqu'à cette date à l'Université de Leyde, et toutes ces inscriptions sont postérieures au 5 juin, c'est-à-dire qu'elles coïncident sensiblement avec l'arrivée de Scaliger (25 août suivant).

Ainsi on peut mesurer par un chiffre le niveau de la réputation du grand humaniste, la perte que son départ constituait pour la France, le gain qu'il représentait pour Leyde, sans compter que, sa célébrité étant grande dans le reste de l'Europe, il y attirait aussi bien des Allemands et des Polonais. Examinons de plus près l'origine des nouveaux venus : onze sont de La Rochelle, quatre sont qualifiés poitevins, huit Saintongeais, un Gascon ; un vient de Bordeaux, un autre de Tours, un troisième d'Angers ; trois seulement sont Parisiens. La plupart sont donc de la France de l'Ouest ou du Sud-Ouest, d'où Scaliger était originaire.

Le jour où il alla se faire inscrire lui-même, le 2 septembre 1593, il se fit accompagner de tout un cortège, d'une cour de quatorze étudiants poitevins, rochelais et saintongeais. C'est le surlendemain, le 4, que se fait porter, sous le nom de Marcus Antoninus Gorgias Burdégalensis, ce docteur en droit de Bordeaux, M. de Gourgues, dont il a été question, comme d'un des compagnons de voyage de Scaliger ; mais ce n'est que le 31 décembre de cette même année 1593 que le disciple de ce dernier, Henri-Louis de La Roche-Pozay, se fit immatriculer avec Jacob Daliet, de La Roche-Pozay, et Pierre Morin, de Preuilley. Ils sont à la Faculté des lettres et, sur nos trente-sept Français, il y en a dix-neuf dans ce cas, ce qui atteste encore une fois le prestige de Scaliger ; les philosophes, qui se rattachent au même groupe, sont quatre, les juristes, trois.

1. Quatrième fils de Louis I, et plus tard libraire aussi.

Le comte Henri-Frédéric se fait immatriculer le 1^{er} janvier 1594, et il n'est pas douteux qu'il ait fréquenté Scaliger, à qui Louise de Coligny voulait le confier, et cette brillante jeunesse troublait souvent le recueillement du savant, habitué d'ailleurs à s'abstraire du bruit, comme l'érudit dont parle Montaigne ¹.

Beaucoup d'incertitude sur 1594, on a négligé souvent de mentionner, à côté des noms, le lieu d'origine ; mais on peut la conjecturer française pour onze d'entre eux, tandis que deux seulement sont sûrs. Pour 1595, quinze Français authentiques, dont Samuel Petit, Saintongeais, étudiant en théologie de vingt ans, inscrit le 23 septembre, avec trois camarades de Dieppe et un de La Rochelle, et qui n'est autre que le futur théologien de Montpellier, oncle de cet étrange aventurier de lettres, Samuel Sorbière, à qui il apprendra la route de la Hollande.

Casimir Junius, inscrit le 1^{er} octobre, à 13 ans, est le fils du professeur du Jon ; nous l'avons vu déjà immatriculé, par égard pour celui-ci, à l'Université de Heidelberg, à l'âge de sept ans. Un autre personnage connu est Philippe du Plessis-Mornay, inscrit à la Faculté des lettres, le 22 novembre 1595, et âgé alors de seize ans. C'est celui qui se fera tuer en 1605, à Mulheim-sur-Ruhr, sous Maurice de Nassau. Il n'était donc pas ignorant, ce jeune guerrier, et il suivait la tradition de son père, d'Agrippa d'Aubigné, de la Noue, de Scaliger lui-même, qui tous avaient manié la plume comme l'épée ².

En cette même année 1595, il n'y a pas moins de trois Français qui soutiennent des thèses, deux en théologie : Jacques Clément, Poitevin, le 18 février, « Sur la prédestination », Zacharie Launæus (de Launay ?), Poitevin aussi, le 19 juillet, « Sur la Personne du Christ Médiateur », et enfin Gilles Bouchereau, Angevin, le 25 septembre, « Sur l'usufruit » ³.

En 1596, le nombre d'étudiants français semble tomber à six. Les années suivantes donnent des chiffres modérés ; 1597, sept ou huit, si l'on ajoute Paul L'Empereur, de Cologne ; 1598, six, dont le plus important est Guillaume Rivet, frère aîné d'André Rivet, le futur professeur de Leyde. L'*Album amicorum* de ce Guillaume, âgé de 17 ans, a été conservé et est

1. Livre III, ch. 13, *Les Essais*, éd. Motheau et Jouaust, t. VII, p. 32. Le passage pourrait fort bien se rapporter à Scaliger.

2. Cf. Livre I^{er}.

3. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 367*.

publié dans le *Bulletin pour l'histoire des Eglises Wallonnes* ¹.

1599 atteste une nouvelle progression avec treize inscriptions et l'on ne saurait s'empêcher de remarquer qu'elle coïncide avec la formation des Régiments français de La Noue. Soldats et étudiants voyageaient sans doute ensemble, l'aîné peut-être entraînant parfois le cadet. En 1600, nouvelle augmentation : quinze Français, dont le théologien Benjamin Basnage, qui ouvre la liste et dont le nom mérite de nous arrêter à plus juste titre encore que celui de Guillaume Rivet, car les Basnage seront parmi les plus illustres chefs du Refuge d'après la Révocation.

Par l'exemple de cette famille là aussi, il est facile de comprendre comment et pourquoi la Hollande fut la Terre promise du Refuge. Benjamin Basnage ², né en 1580, pasteur dès 1601 à Sainte-Mère Eglise, dont Carentan sous Rouen était alors annexe, y exerce le ministère pendant cinquante et un an, et y meurt en 1652. Il laisse deux fils : Antoine, sieur de Saint-Gabriel et de Flottemanville, né en 1610, pasteur à Bayeux, et qui se retire en Hollande en 1685, pour aller mourir à Zutphen en 1721 ³. L'autre fils est Henri Basnage, sieur de Franquesney, né le 15 octobre 1615, avocat à Rouen, où il s'éteint en 1695.

Celui-ci est le père de Jacques, né dans la même ville en août 1653, et qui se réfugie, en 1684, en Hollande ; il y sera le redoutable adversaire de Bayle. C'est de ce Basnage que Voltaire dira qu'il était plus fait pour être ministre d'un Etat que d'une Eglise. Il meurt en 1723, le 22 décembre, à La Haye ; il avait épousé Suzanne du Moulin, petite fille de Pierre ⁴.

Le frère de Jacques, Henri Basnage, Seigneur de Beauval, n'est pas moins connu. Né à Rouen en 1656 et expatrié en 1685, il continue en 1687 les *Nouvelles de la République des Lettres*, fondées par Bayle en Hollande en 1688, et il leur donne le titre nouveau de *Histoire des ouvrages des Savants*, par M. B*, docteur en droit ⁵. Enfin, leur sœur Madeleine épousa Paul Bauldri d'Iberville, qui fut nommé, en mai 1685, professeur extraordi-

1. Deuxième série, t. I, p. 321 à 350.

2. Il ne faut pas l'identifier avec ce Timothée Basnage, reçu membre de l'Eglise de Leyde, le 22 avril 1601 (fichier wallon). Benjamin soutient des thèses *exercitii gratia* dès 1600. Voir *La France protestante*, 2^e éd., verbo Basnage, col. 922 et s.

3. *Bulletin Eglises Wallonnes*, I, p. 37.

4. *Ibid.*, 2^e série, t. IV, p. 370.

5. *Ibid.*, p. 159, note 3.

naire d'Histoire ecclésiastique à l'Université d'Utrecht, où il mourut en 1706 ¹.

On voit donc combien il est erroné de faire remonter à la Révocation, comme on le fait le plus souvent, les relations littéraires de la France et de la Hollande et l'installation des Français aux Pays-Bas.

En 1601, fléchissement apparent : dix inscrits, venus de partout, de Normandie, notamment de Caen et de Rouen, de Champagne, de Bourges, de Metz et du Poitou (Renus Textor). Le Champenois est Daniel Tronchin (Troncinus) ; c'est un étudiant en médecine de 24 ans. J'ai dit fléchissement apparent, parce que les étudiants de l'année précédente sont en partie restés, témoin l'Album de l'Utrechtois Boot, que j'ai souvent invoqué.

Même Guillaume Rivet, immatriculé en 1598, le 28 octobre, signe encore cet Album en 1602. Celui-ci est un vrai nid de noms français : ceux des maîtres, François du Jon, de l'Escluse, Basting, Scaliger, y voisinent avec ceux des étudiants : Samuel Bouchereau, de Saumur ², Nathanael Marius (« Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? »), Daniel Bourguignon, d'Orléans, Abraham de la Cloche, de Metz ³, Guillaume Rivet, Bouvin ⁴, Normand, Pierre de la Place, Normand aussi, qui écrit le 3 août :

Pour mourir bienheureux, à vivre faut apprendre ;
Pour vivre bienheureux, à mourir faut entendre.

Samuel de Lescherpiere, S^r de la Rivière, est le plus savant ou le plus pédant d'eux tous ; il trace deux lignes de syriaque, une ligne d'hébreu, une de grec, une de latin, une d'espagnol, quelques vers en allemand, en anglais, en hollandais, une devinette absurde en Italien, et une conclusion idiote en français (cf. pl. XXVII).

Plusieurs de ces noms manquent à l'*Album Studiosorum*, qui

1. *Ibid.*, p. 295, note 2.

2. Il avait été envoyé en Hollande aux frais de l'Eglise de Saumur et y est rapelé par du Plessis en 1602, pour y occuper une chaire à l'Académie protestante. Cf. Haag, *La France protestante*, t. VII, 1^{re} éd., p. 530. Nous avons vu qu'un Gilles Bouchereau, Angevin, avait soutenu des thèses en septembre 1595. Cf. p. 228.

3. Il défend des thèses « exercitii gratia » en 1602 et en 1603, cf. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 468*. Ces thèses se trouvent encore à la Bibliothèque de l'Université de Leyde.

4. Peut-être identique à Jean Bouvin, qui épouse Marie Destombes, dont il eut un fils, Jean, baptisé le 31 juillet 1614 (*Bulletin Eglises Wallonnes*, 2^e série, t. I, p. 339).

est donc loin de nous présenter tous les jeunes Français de Leyde. Ceux de 1602, les nouveaux du moins, sont peu nombreux, cinq seulement, par contre, il y a quatre genevois qui devaient les rechercher beaucoup. Relèvement à huit en 1603, parmi lesquels je note un Jean Huet, un Robert Oudart, un Benoit Turretin. Le *Bulletin des Eglises Wallonnes*¹ y ajoute Jacques Bertrand, Sr de Saint Fulgent, étudiant en médecine. Nouvelle progression pour 1604 : neuf inscrits, et la plupart de l'ouest, dont deux Orléanais, deux Poitevins, deux Bretons. L'un de ces derniers est André Le Noir, âgé de vingt ans et étudiant en théologie, suivi à trois ans d'intervalle (23 août 1607), par son frère cadet qui, au même âge, entreprend là les mêmes études, et, si je m'arrête à ces deux noms, ce n'est pas qu'ils désignent des hommes d'une valeur particulière, mais parce qu'ils montrent comme la tradition du voyage en Hollande se perpétua dans les familles protestantes françaises au cours du XVII^e siècle.

Lisons en effet cette requête adressée par le Pasteur Philippe Le Noir, ministre de la Duchesse de Rohan, au Synode assemblé à Harlem, en avril 1683, pour lui recommander son fils Jacques² : « Outre cela, je voulois qu'en qualité d'estudiant, il se formât et perfectionnât sous les grands hommes de vostre République et, qu'ayant fait cinq ou six ans de théologie à Saumur, il y mît la dernière main dans vostre celebre Université de Leiden où son ayeul, Guy Le Noir, et son grand-oncle, André Le Noir, Sr de Crevain et de Beauchamp, firent en entier leurs estudes de Théologie à l'entrée du siècle que nous finissons et où leur course pastorale a esté bien longue en cette province. »

Signalons, en passant, Théodore Tronchin de Genève, qui, en 1605, soutient des thèses « exercitii gratia », en même temps que Benoît Turretin³. Le Rectorat du fameux Arminius semble avoir attiré beaucoup de nos compatriotes, car j'en compte, en 1605, environ quinze : François Petit, de Paris, un Saintongeais et quatre étudiants de la Rochelle. Elévation à dix-sept en 1606, dont dix Normands. Quatre Rouennais de dix-huit à vingt ans, se font inscrire, le 7 octobre, à la Faculté de droit et, huit jours après, les 13 et 14, un nouvel étudiant

1. 2^e série, t. I, p. 336.

2. *Bulletin Eglises Wallonnes*, t. I, p. 206-8.

3. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 472*.

de Rouen et deux du Hâvre de Grâce. Les Normands ne sont pas moins bien représentés dans les dix de 1607, Caen surtout. Ce chiffre est dépassé d'une unité pour 1608.

En 1609, huit étudiants seulement, parmi lesquels un certain Juste, qui est le « famulus » ou serviteur de trois comtes de Bismarck, de la Marche de Brandebourg. Pour 1610, cinq inscrits sûrs seulement, mais pour 1611 il y en a de nouveau neuf, tandis que l'année 1612, n'en offre que sept, dont Louis Cappel, de Sedan, vingt-sept ans, le célèbre théologien, immatriculé le 4 septembre, fils de celui qui avait inauguré l'Université. L'année 1613, celle du rectorat de Polyander, ne fournit que sept noms nouveaux, mais ils exigent une attention particulière, parce que nous approchons du moment où arriveront Balzac et Théophile et que c'est parmi ces étudiants qu'on sera tenté de chercher ceux qui auront entraîné vers ces terres lointaines les deux jeunes nobles de l'ouest. Je signale donc, le 15 février 1613, Samuel de Limay de Bezu, Briensis (de Brie), vingt et un ans ; Antoine de Montauban, dix-huit ans, étudiant en droit ; David de Codelonge, Gascon, vingt-cinq ans, pour la théologie.

En 1614, il n'y a que cinq inscriptions françaises nouvelles, mais il en est une qui a pu jouer un rôle dans la décision du jeune Balzac, c'est celle du comte Gabriel de Montgommery, sans doute le comte de Lorges, mort en 1635. Son immatriculation est du 25 janvier 1614. Quelques jours avant, le 7, s'est fait inscrire Corneille Aerssen, 13 ans, mentionné comme Parisien, mais qui ne l'est qu'accidentellement, parce que ce doit être le fils de François Aerssen, ambassadeur des Etats à Paris.

Enfin, en scrutant avec attention la page de 1615, on y relève douze immatriculations françaises nouvelles, chiffre qui n'avait plus été atteint depuis une dizaine d'années.

Autour de Balzac et de Théophile de Viau, inscrit le 8 mai, rien d'intéressant à signaler, mais, le 27 novembre, Louis, comte de Montgommery, a suivi l'exemple de son frère qu'il a sans doute rejoint. Mentionnons en passant Jean de Chaumont, Normand, étudiant en droit, et Jacques de l'Escluses, étudiant en médecine de Rouen (vingt-six ans).

Arrêtons ici cette statistique instructive, mais qu'il vaut mieux suspendre quelques instants, pour examiner ce que les sources nous révèlent des mœurs et de la vie de ces étudiants.

CHAPITRE IX

VIE ET MŒURS DES ÉTUDIANTS FRANÇAIS

En se rendant ainsi en lointains pays pour y parfaire leur instruction, les jeunes Français semblaient suivre le conseil que leur donnait Montaigne : « A cette cause [l'exercice de l'entendement] le commerce des hommes y est merveilleusement propre, et la visite des pays estrangers, non pour en rapporter seulement à la mode de nostre noblesse françoise, combien de pas a Santa Rotonda, ou, comme d'autres, combien le visage de Néron, de quelque vieille ruine de là, est plus long et plus large que celui de quelque pareille médaille, mais pour en rapporter principalement les humeurs de ces nations et leurs façons et pour frotter et limer nostre cervelle contre celle d'autrui ».

« Je voudrois qu'on commençast à le promener dès sa tendre enfance, et premièrement, pour faire d'une pierre deux coups, par les Nations voisines où le langage est plus esloigné du nostre et auquel, si vous ne la formez de bonne heure, la langue ne se peut plier ¹. »

Il est certain cependant que l'auteur des Essais, à la date où il écrit, n'a pu songer à la Hollande, mais il aura pensé à l'Italie et plus encore à l'Allemagne, « où le langage est plus esloigné du nostre. »

C'est à Padoue, en effet, que Hubert Languet (né en 1518) va prendre le bonnet de docteur. C'est dans la même ville qu'en 1581, Montaigne, en son voyage, laisse M. de Caselis comme écolier. A propos de l'Université de Bologne, il écrit : « Le meilleur de ses escoliers estoit un jeune homme de Bordeaux, nommé Binet ². C'est l'Italie que visite François de la Noue ³,

1. *Essais*, I, 26.

2. Montaigne, *Journal de voyage*, publié par Louis Lautrey, 2^e éd., Paris, Hachette, 1909, 1 vol. in-18, p. 170 et 183.

3. Haag, *La France protestante*, 1^{re} éd., t. VI, p. 264 et 281.

mais c'est vers l'Allemagne que se dirige, en 1596, nous l'avons vu, le jeune Schelandre. Jacques Esprinckard ¹, S^r du Plomb, baptisé à La Rochelle, le 16 décembre 1573, est envoyé d'abord en Angleterre et plus tard seulement à Leyde, « à cause des beaux exercices de toute science qu'on y voit ». Après avoir dédié à Scaliger sa thèse sur les tutelles, il part le 3 mars 1597, pour l'Allemagne, et rentre à La Rochelle, le 24 mai 1598, où il s'occupe de la fondation d'une Bibliothèque publique, qui fut ouverte deux ans après sa mort, survenue en 1606.

Henri IV reconnaît l'Université de Leyde en accordant, en janvier 1597, à ses étudiants, les mêmes privilèges, « exemptions et immunités » que ceux dont jouissent les écoliers des autres Universités étrangères, sans toutefois leur donner le droit de « lire publiquement », c'est-à-dire de faire des cours en France, sans autorisation ². Cette ordonnance ne semble pas résoudre, dans un sens favorable, la question de l'équivalence, demandée par les Curateurs au roi Henri IV, dès la fin de 1591, pour les doctorats conquis à l'Université de Leyde par les Français, « attendu, dit la Résolution ³, qu'il y a ici présentement des étudiants français, qui désireraient prendre leurs degrés dans cette Université, mais ne l'osent, craignant que leur diplôme ne soit pas valable en France ⁴. »

L'Université hollandaise avait donc la préoccupation des étudiants étrangers et le souci de les attirer, notamment les Français ⁵. Ils étaient d'ailleurs plus aisés que les Allemands, dont beaucoup étaient de pauvres « clerici vagantes », qu'il fallait assister et qu'on poursuivait parfois en les appelant « mof maff » ⁶, car au peuple néerlandais « le nom d'Allemand est plus odieux que celui du démon », écrit le Poméranien Boucholt dans sa requête du 9 février 1600.

Bien que n'ayant pas, comme en France, le droit de se constituer en Nations, les étudiants de même nationalité ou de même langue, se rassemblaient volontiers. Ce qui frappe dans l'*Album*

1. Haag, *La France protestante*, 2^e éd., t. V, col. 110.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 370*, 371*.

3. *Ibid.*, p. 67.

4. *Ibid.*, p. 154 : Un Anglais demande à l'Université l'équivalence pour son diplôme de docteur en médecine, de Caen.

5. *Ibid.*, p. 37* et 94*.

6. « Mof » est encore aujourd'hui en hollandais un terme péjoratif, très usité dans le peuple, pour désigner les Allemands. Ce curieux passage est au tome I, p. 395*, note, des *Bronnen*.

studiosorum, c'est que, le plus souvent, un groupe d'étudiants français se présente ensemble, surtout quand ils sont de même origine, auquel cas ils auront fait route en commun, sans doute.

Qu'ils aient vécu en bonne intelligence avec les Hollandais, c'est ce qu'attestent, par exemple, les termes affectueux dont se servent les compagnons de chambre d'Everard Boot, d'Utrecht, en écrivant dans son *Album amicorum* ¹ : « Suavissimo contubernali meo », dit Pierre de la Place, Normanus Gallus ; « suavissimo contubernali et amico perjucundo in nunquam interiturae amicitiae signum », écrira le Messin Abraham de la Cloche (1602), et, de la part d'un Lorrain, habituellement plus réservé, cela ne saurait être un compliment à la française, comme on dit aux Pays-Bas. Daniel Bourguignon d'Orléans n'est pas moins enthousiaste de celui à qui, à jamais, il « demeurera humble valet et affectionné ami ». Au moment de quitter le même Everard Boot, pour rentrer en France, le 1^{er} avril 1601, il lui dédie ces vers ².

Ta docte piété et ton humeur courtoise,
Tes discours gracieux,
T'ont acquis ceste main et ceste âme française
Qui te peut oublier, s'elle oublie ses yeux.

Cela n'est pas très éloquent, mais on est satisfait de retrouver sur ces feuillets d'*Album* ces traces où revivent les âmes de nos étudiants de jadis pour qui, isolés du monde, les camaraderies de chambrée remplaçaient un peu la famille absente et toujours regrettée.

Aujourd'hui encore, on lit dans toutes les rues de Leyde cette affiche en latin : « *Cubicula locanda* », mais, à l'habitation chez le bourgeois ³, l'étudiant français préférerait souvent l'auberge, plus bruyante, plus grouillante de vie, où la tablée est plus joyeuse, la conversation plus variée par les récits des voyageurs, entrecoupée parfois par les cris des rouliers et les disputes des postillons. L'une de ces auberges est à l'enseigne de l'Empereur ; c'est là, par exemple, que logeait, le 11 novembre 1600, un jeune

1. Ms. 1686, à la Bibliothèque d'Utrecht.

2. *Ibid.*, f^o 185 recto.

3. La Cloche, en mai 1601, habitait chez Honweg, tailleur, Houtstraat ; Daniel Bourguignon, le 14 février 1601, chez un nommé la Haye (*Bulletin Eglises Wallonnes*, 2^e série, t. I, p. 341) ; « Esprinsart, een Franchois, wonende by Honeste Lopes » (*Bronnen*, t. I, p. 296*, note 1).

théologien de seize ans, Lanfran de Canquigny ou Canchiné ¹, et, à la même date, Jacques Miffantius.

D'autres préfèrent la maison Lochorst (Huize Lochorst), dans la petite rue qui porte encore aujourd'hui ce nom ², en face de l'élégant « Gymnase » qui existe toujours. Cette pension était tenue par M^{lle} Pétronille van Ostrum et, en 1593, des professeurs mêmes, comme le Belge de Smet-Vulcanius, « féru de dez et de boisson » ³ autant que d'érudition, y habitaient.

Nous avons déjà parlé de la « Porte du Ciel » et du « Lion Combattant », que fréquentaient les étudiants, mais malheureusement aussi certains maîtres. Souvenons-nous de la phrase d'Erasmus, se plaignant, au commencement du xvi^e siècle, des formidables beuveries et mangeries de Hollande; la phrase reste vraie, un siècle après, sauf en ce qui touche l'érudition et le mépris de la science : « In Hollandia, caelo quidem juvor, sed epicureis illis comessionibus offendor, adde hominum genus sordidum, incultum, studiorum contemptum praestremum, nullum eruditionis fructum, invidiam summam ⁴. »

D'autres étudiants, les plus studieux peut-être, sont en pension chez des professeurs, qui se créaient par là des ressources supplémentaires. Tel le jeune de la Roche-Pozay, chez Scaliger, mais le père le rappelle bientôt, parce qu'il n'y a pas encore à Leyde d'Académie où le futur évêque « se puisse exercer à monter à cheval et à tirer des armes » ⁵, lacune dans l'enseignement hollandais qui fut comblée plus tard.

Pourtant le sport n'est pas absent des préoccupations de ces jeunes gens qui réclament, les Allemands surtout, un terrain pour leurs ébats en 1598 ⁶. On l'appellera le « palle-malle ». Quelques-uns se livrent au plus noble jeu du théâtre et, en 1590, jouent la Médée de Sénèque ⁷; en 1602, ils demandent l'autorisation de donner l'Amphitryon de Plaute ⁸. Les élèves de Snellius montent, en 1592, quatre tragédies d'Euripide et une de Plaute et reçoivent, en récompense, du Recteur, 13 florins

1. *Bulletin Eglises Wallonnes*, 2^e série, t. I, p. 340, 347.

2. Cf. Molhuysen, *De komst van Scaliger in Leiden*, p. 12.

3. *Scaligeriana*.

4. Renaudet, *Pré-Érforme et humanisme (1494-1517)*, Paris, Champion, 1916, in-8^o. Thèse de Lettres, Paris, p. 426, note 1.

5. *Epistres françaises à M. de la Scala*, p. 54.

6. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 111 et p. 114.

7. *Ibid.*, p. 168*.

8. La requête des étudiants aux Curateurs est intéressante pour l'histoire du théâtre scolaire; cf. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 407*, 408*, n^o 349.

וְלֹא סָמַח לְאִמְרֵי הַיְדֹבָרִים וְלֹא
 וְלֹא כִפְּרֵי מַלְאָךְ וְנִפְלָא מִן
 קִרְבָּנֵי הַיְדֹבָרִים!

Sur. 9.

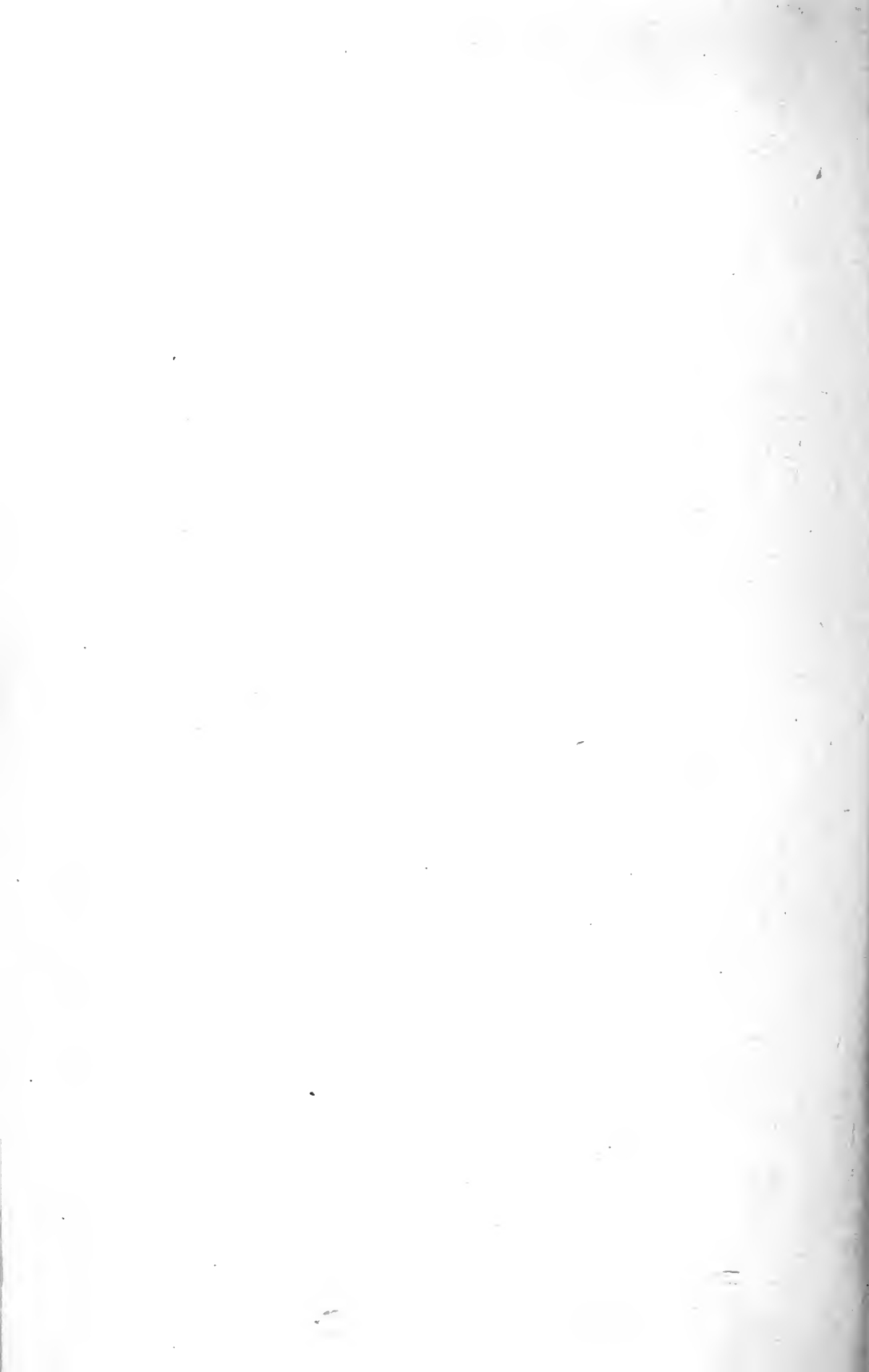
וְלֹא סָמַח לְאִמְרֵי הַיְדֹבָרִים
 וְלֹא כִפְּרֵי מַלְאָךְ וְנִפְלָא מִן
 קִרְבָּנֵי הַיְדֹבָרִים!

וְלֹא סָמַח לְאִמְרֵי הַיְדֹבָרִים
 וְלֹא כִפְּרֵי מַלְאָךְ וְנִפְלָא מִן
 קִרְבָּנֵי הַיְדֹבָרִים!

Quando Souda Soudae Clari de postibus
 Rempis, et la mar de mouslonde
 Delle lavie quod de ma paxca
 Vos troo amius et affade.
 Samuel de Lachépiere, Anagnina.
 Parle chérie de la Milé.

Optimum est distolui, et esse cum Cyristo.
 Sobre esta, quatro igas es el camino lize.
 1. Sobre el yelo. 2. Sobre lugar humido, y sobre hionda.
 3. Sobre gloria y ambicion. 4. Sobre herrosura de muger. Kisp

Et ochei kuoi eisparadiso al dante, et la palgrebe tue horuzing, aumhi a te. Ita.
 Das angestigt des wasser in zeit wasser an, abe wem.
 Die auger des toren diverse wasser sind alle dante.
 Wasling in die heilgen sonnenlichte, die wasser sind
 zeschwanden, wasser in allen sonnenlichte wasser.
 Ma le mot fby boate of to morrow, fort fby boate angli.
 not wasser wasser, fby boate.
 N. S. T. N. Nella f. d. f. v. p. la u
 Legendum (et dante) in partibus VI. Kal. Septembris
 d. p. et.



16 stuyvers¹. En 1594, on donne, en français, l'*Abraham sacrificant*, de Théodore de Bèze, dont la première représentation, fameuse dans l'histoire du théâtre, avait eu lieu à Lausanne en 1549 ou 1550². Scaliger écrit en effet à de Thou, de Leyde, le 13 décembre 1595³ : « Ceste tragédie, l'esté passé, fut jouée ici par quelques enfants Sans Souci, de si bonne grâce et si naïvement, que touz les spectateurs en furent tous ravis et y en eust qui pleurèrent⁴. »

En 1595⁵, ils reçoivent 18 florins pour le *Plutus*, d'Aristophane, la *Troade* de Sénèque, le *Miles gloriosus*, de Plaute⁶ ; le 16 juillet, les élèves de Snellius obtiennent encore 10 florins pour l'*Aululaire* de Plaute, et les étudiants frisons, 18 florins, le 7 septembre, pour avoir représenté trois pièces latines. On se contente, en 1597, d'amener des comédiens anglais, contemporains, peut-être compagnons de Shakespeare, dans le cloître des Béguines, lesquels gênèrent grandement les professeurs, pendant leurs cours, par leurs tambours et leurs trompettes⁷.

Les étudiants aiment le bruit et j'ai honte de dire, à la charge de nos bouillants compatriotes qu'ils étaient parfois parmi les fauteurs de ces rixes avec le guet, duels, etc., dont les annales universitaires sont pleines et qui appelaient la sévérité du Sénat des Professeurs, juge naturel de la population scolaire.

C'est Daniel Durant, Nicolas Loyer et Denis Reboul, Galli studiosi, qui, par un tapage nocturne, furent cause des troubles universitaires qui marquèrent l'année 1594⁸. Le 8 février, le Sénat leur ordonne par affiches de comparoir devant lui. Les trois Français s'étaient battus, le 19 janvier précédent, avec d'autres étudiants et avaient blessé l'un d'eux grièvement, ce qui amena le Sénat, le 3 février 1594, à interdire aux

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 249*.

2. Cf. G. Lanson, *Les Origines de la tragédie classique*, dans *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 1903, p. 185.

3. *Lettres françaises* de Scaliger, éd. Tamizey de Larroque, p. 311-312.

4. Un de mes anciens élèves de l'Université d'Amsterdam, M. Fransen, prépare une thèse de Doctorat de l'Université de Paris sur l'Histoire du théâtre français en Hollande.

5. *Bronnen*, t. I, p. 88 : Le Sénat interdit aux étudiants d'organiser des représentations sans son autorisation. Il considère d'ailleurs ces jeux comme inférieurs à la dignité des membres du corps académique.

6. *Bronnen*, t. I, p. 366*.

7. *Ibid.*, t. I, p. 98.

8. Schotel, *Een studenten oproer in 1594*. Cf. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 78.

étudiants le port de l'épée ; ceux-ci, frustrés d'un privilège qui marquait leur dignité et les assimilait aux gentilshommes, protestèrent avec indignation. La lutte, à ce sujet, entre le Sénat et les étudiants dura jusqu'à la fin de l'année.

En juin, il fallut même suspendre les cours à cause de ces « applaudissements de pieds », qui se pratiquent, aujourd'hui encore, dans les Universités allemandes. La présence des troupes françaises était une cause nouvelle d'algardes à main armée, contre le bourgeois ; aussi du Jon, de Groot et Tuning partent-ils pour La Haye en novembre 1600, pour demander au Pensionnaire Oldenbarneveldt de les éloigner.

D'autres désordres proviennent des maisons mal famées où le « bedeau-appariteur » Bailly conduit, en 1598, les étudiants, souvent masqués, et où ils perdent argent et santé ¹.

C'est surtout dans cette malheureuse année 1594 que des désordres se produisirent encore au commencement de novembre ; on jeta des pierres sur la porte de Franck Duyck, le Bourgmaster-président, on cassa les vitres du Collège des théologiens, en même temps qu'on endommageait la pyramide élevée à l'honneur de Son Excellence devant son palais. La même nuit, les « escoliers » se ruèrent sur la maison du secrétaire Jan van Hout, et ils jetèrent à l'eau plusieurs personnes au risque de les noyer.

Les duels, qui sont restés jusqu'à l'heure actuelle en vigueur dans les universités d'outre-Rhin sous le nom de « mensur », sont interdits le 3 mars 1600 par le Sénat, comme contraires à la loi divine et humaine.

On aurait tort de croire que les querelles occupaient seuls la vie de l'étudiant ; celui-ci savait en mêler la pétulance au soin de l'étude, et, le dimanche matin, à la sévérité des exercices religieux.

Bien que la majorité fût protestante, toutes les confessions étaient admises. La proclamation annonçant la fondation de l'Université ² est formelle à cet égard, et le futur évêque de Poitiers n'avait pas besoin de se faire violence. Au reste il ne faut pas croire que le catholicisme avait disparu des Pays-Bas du Nord. Interdit en principe, il était pratiqué, en fait, dans les campagnes et même dans les villes, sous l'œil indulgent du

1. *Bronnen*, t. I, p. 108 et 313*.

2. *Ibid.*, t. I, p. 57*

Magistrat. Pourtant, c'est au culte réformé que la cloche ¹ appelle les étudiants, pour lesquels on prêche en latin, s'ils sont Hollandais, en français, s'ils sont Français, Genevois ou Wallons.

Sur les bancs de l'église, comme sur ceux de l'Université, se coudoient des jeunes gens de tout âge. Sans doute il ne faut pas prendre au sérieux toutes les inscriptions de l'*Album*, qui sont souvent « honoris causa », c'est-à-dire gratuites, pour des fils de professeurs, afin de leur assurer les exemptions d'accises sur la bière et le vin, qu'entraîne la qualité d'étudiant, mais les écoliers de la cinquième classe de la grande école ou école latine, usaient souvent du privilège qu'on leur accordait de se faire immatriculer dès l'âge de treize ans ². En tous cas, la formule de serment arrêtée par le Sénat, le 14 février 1595 ³, s'applique à tous les étudiants âgés de plus de quatorze ans ; le 10 février précédent, les Curateurs ⁴ avaient décidé que ceux qui seront en-dessous de cet âge feraient une simple promesse.

Si l'on est indulgent pour les inscriptions, par contre, pour conquérir la licence, il faut avoir au moins vingt-trois ans et vingt-cinq pour le doctorat, qui coûte 40 florins pour les indigènes et 60 pour les étrangers.

Beaucoup des inscrits ne sont pas vraiment des étudiants, ils sont simplement des « famuli » et des précepteurs. Parmi eux, les Français sont nombreux, notamment auprès des nobles polonais ou prussiens.

Cent francs de gages étaient courants au milieu du xvii^e siècle à Paris ⁵, mais je doute qu'Estienne Fouace en ait eu autant pour devenir précepteur du fils de M. Hauthin, gouverneur de l'Ecluse, en 1632 ⁶ et; vers 1600, les salaires devaient être plus bas encore, puisqu'un certain Cassedenier, qualifié de savant et qui enseigne le français à Leyde, reçoit du Recteur

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 34.

2. Cf. du Rieu dans *Bulletin Eglises Wallonnes*, 2^e série, t. I, p. 325, note 1, et p. 333.

3. *Bronnen*, t. I, p. 87 et n° 288.

4. *Ibid.*, p. 90.

5. Cf. Bibliothèque de l'Université de Leyde, Ms. Q 286, t. I, f° 100. Lettre d'André Pineau à André Rivet, de Paris, le 2 avril 1644 : « lui faisant savoir qu'il ne vouloit donner que cent francs de gages et que M. Amyraut lui avoit fait trouver un homme à ce prix-là. Je voy bien que la demande que je faisais de cent escus à cause qu'il y a trois enfans à gouverner luy aura fait peur. »

6. *Libre Synodal*, Synode de septembre 1632, art. 12 (p. 373-4) : « Sur la demande d'Estienne Fouace, de Saint-Loo en Normandie, estudiant en théologie, maintenant précepteur du fils de M. Hauthin, gouverneur de l'Ecluse... »

le 18 mai de cette année une aumône de 2 florins 5 deniers ¹.

En dehors des cours assez nombreux qu'ils suivaient et qui avaient lieu entre sept heures du matin, heure dont se plaint Baudius, et cinq heures du soir, la grande affaire des étudiants étaient les « disputations » et les thèses dont les « promotions » ou soutenances s'accompagnaient d'une certaine solennité avec une affluence de camarades, de professeurs et de curieux dans le décor du grand amphithéâtre, qui existe encore, et qu'on revêtait pour la circonstance de tapisseries prêtées par l'appareur. Les trompettes mêmes ne sont pas interdites pour la proclamation.

Les épreuves du doctorat, consistant en plusieurs disputes, étaient certes plus sérieuses à Leyde, à la fin du xvi^e siècle et au commencement du xvii^e, qu'à Orléans vers 1660, s'il faut en croire Jean Rou : « J'endossai là, écrit-il dans ses Mémoires ², la vénérable robe de Cujas (car c'est ainsi qu'on appelle une vieille souquenille qui, depuis plus de six-vingt ans, traîne dans la poussière d'une salle où l'on examine les réponses des divers candidats qui se présentent à toute heure); le point principal est sans doute de savoir s'ils ont sur eux les vingt écus dont ils doivent payer leurs licences » ³.

Est-ce pour cela que tant de Hollandais préféraient conquérir, tel le poète Jacob Cats ⁴, leurs degrés, à Orléans ou à l'Université de Caen, dont la réputation d'indulgence provoqua un arrêt du Parlement de Rouen ⁵ ? Cependant Barleus y mit deux ans à obtenir son doctorat en médecine. Douza écrivait : « La plupart de nos savants visitent la France, plusieurs vont en Allemagne, quelques-uns en Italie » ⁶.

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 402*, comptes du Recteur pour 1600, 18 mai : « gegeven aan een geleert man genaemt Cassedenier die doceerde Gallicam linguam ende nu verarmt was : 2 g. 5 st. ».

2. Cité par Haag, *La France protestante*, 1^{re} édition, t. IX, p. 11.

3. Cf. Loiseleur (J.), *L'Université d'Orléans pendant la période de décadence*.

4. Cf. Derudder, *Cats, sa Vie et ses Œuvres*, Calais, 1898, in-8°.

5. Cf. *Recueil d'arrêts de règlement donnés au Parlement de Normandie* par Louis Froland, p. 593, au sujet de l'arrêt du Parlement de Rouen défendant aux docteurs de l'Université de Caen de passer aucuns licenciés ni docteurs sans être examinés suivant l'ordonnance ; cité par Bouquet, *Points obscurs... de la vie de Corneille*, p. 22.

6. Fruin, *Tien Jaren*, 1899, p. 211, *apud* Riemens, *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande du XVI^e au XIX^e s.* Leyde, 1919. Citons parmi les savants hollandais établis en France, Lévin Lesme (*Manuel bibliographique de la Littérature française*, de G. Lanson, n° 1410). Nommons encore Nicolas Dortoman, qui remplaça Ant. Saporta, l'ami de Rabelais, dans sa chaire de professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier en 1573 (Haag, 2^e éd., t. V, col. 475). Nous avons parlé déjà de Gomar et de Burgersdijk à l'Académie de Saumur.

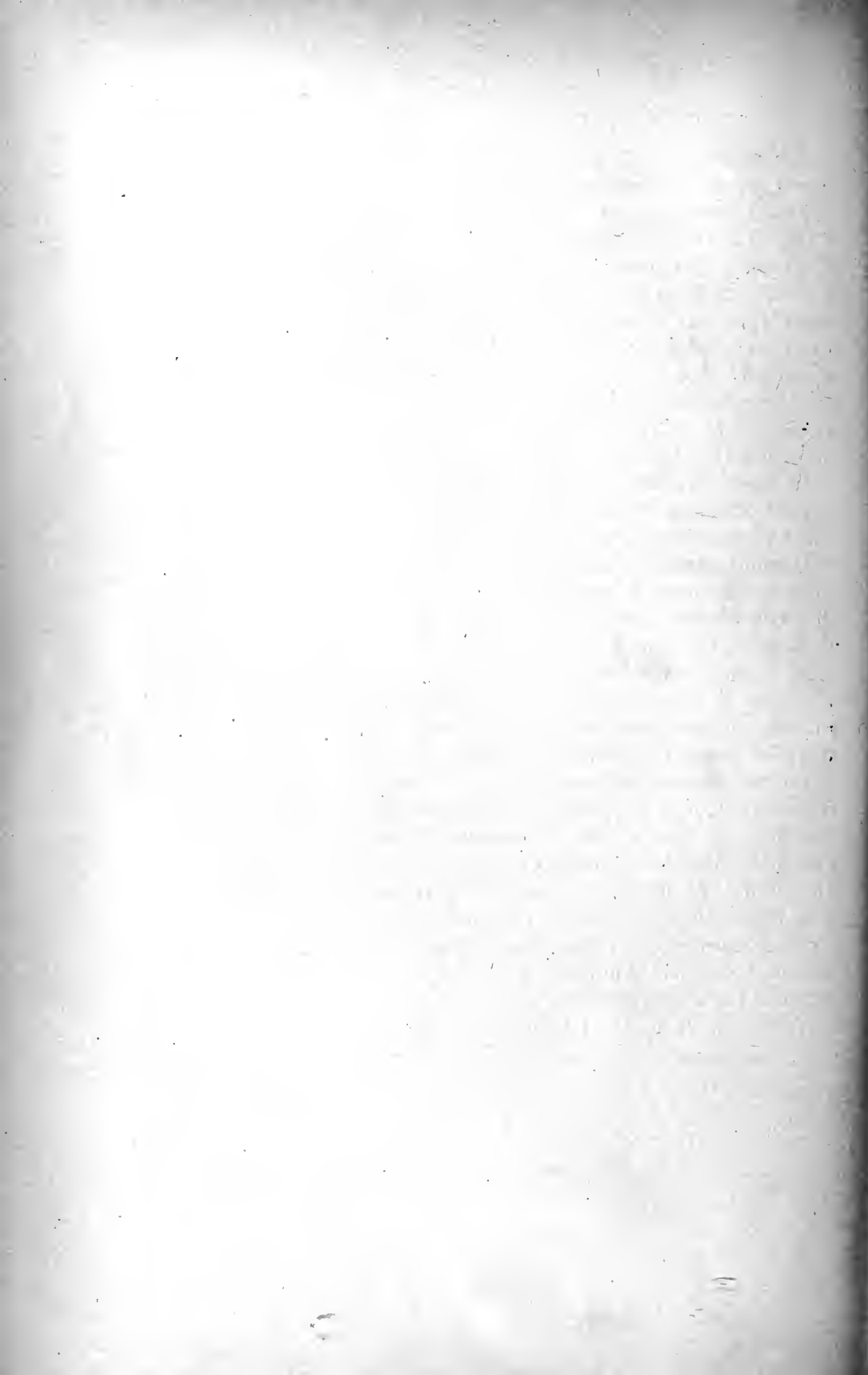
Pour finir, disons un mot des amphithéâtres fréquentés par tant de nos compatriotes. L'Université de Leyde avait été inaugurée dans le couvent de Sainte-Barbe, le 8 février 1575, plus tard modifié en « Prinsenhof », où on logea Son Excellence. Il était situé au Rapenburg, aux numéros actuels 8 et 10, au coin nord du Langebrug ou long pont, puis, en septembre, on l'avait transférée à l'église des Béguines voilées ou Faliede Bagijnhof, (cf. pl. XV), dont l'étage supérieur, après 1581, servit successivement ou simultanément de « librairie », d'église anglaise, de salle d'escrime et de salle d'anatomie (cf. pl. XVI b) Elle était située au lieu même où s'élève aujourd'hui le tout nouveau bâtiment de la Bibliothèque.

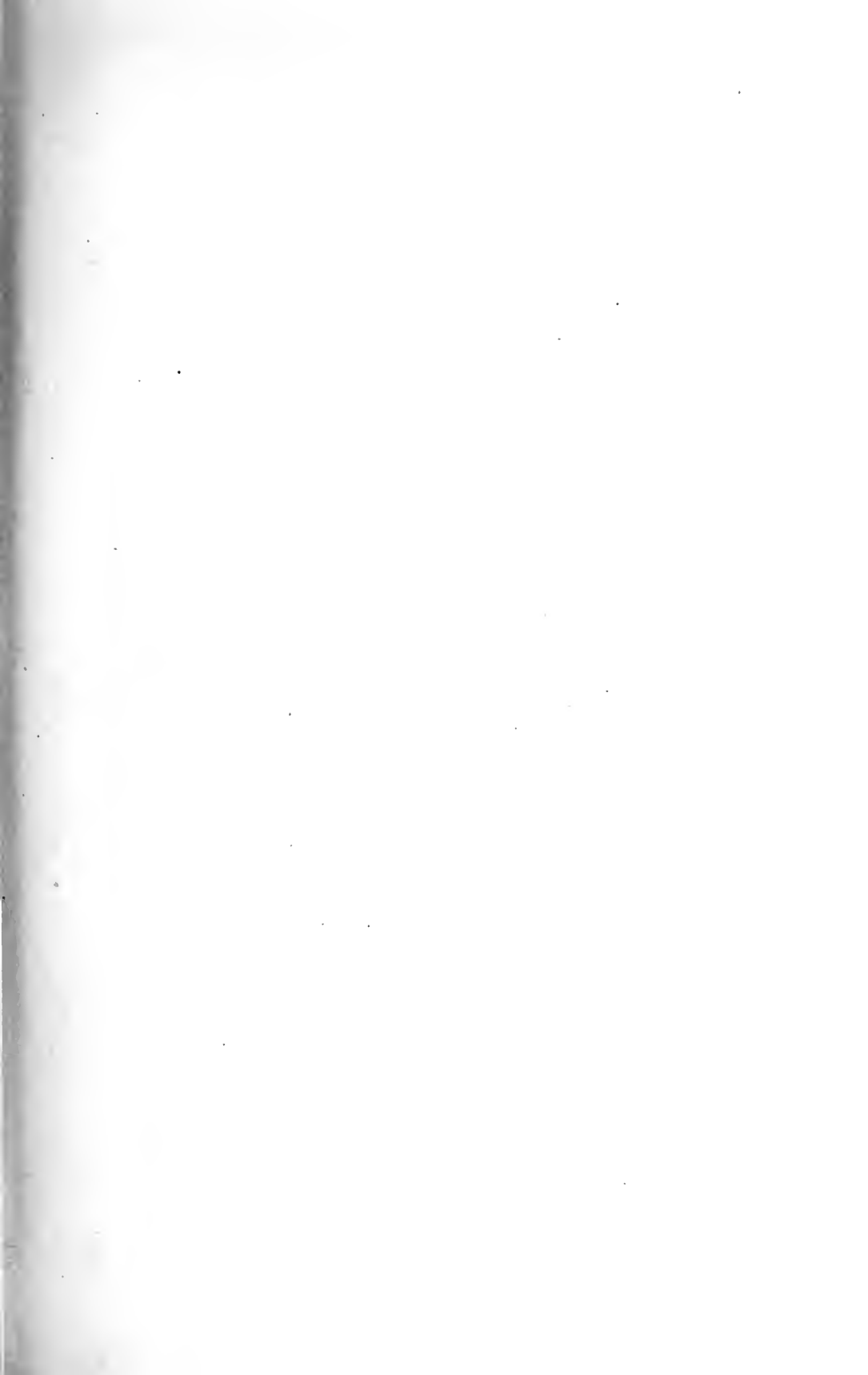
Le 8 février 1581, l'Université fut transférée au couvent des Dames Blanches (Witte Nonnen, cf. pl. XVI a). Extérieurement, elle a conservé, au bord du vieux fossé, son aspect d'église gothique en briques, aux longues fenêtres en ogives coupées malheureusement à mi-hauteur par les solives du plancher des salles supérieures. Un escalier à vis, bâti dans une tour, y livre accès. Si modifiés qu'ils soient, les amphithéâtres, avec leurs croisées, leurs hautes cheminées, leurs poutres de plafond apparentes, la noble chaire de bois sculpté de l'Aula, où prend place le professeur nouvellement promu, pour sa leçon inaugurale, donnent encore l'impression des choses de jadis ¹.

La salle voûtée du bas, près de l'entrée, est celle qui servit, depuis 1581, pour la philosophie, et Pierre du Moulin y expliqua Aristote ; la salle du Sénat, la salle aux cent portraits, était l'amphithéâtre de médecine et Théophile de Viau y fréquenta. Le « Groot Auditorium », ou grand amphithéâtre, était réservé à la théologie. C'est donc là que professèrent Saravia, du Jon, Trelcat, Polyander et plus tard Rivet, tandis que Baudius occupa le « Klein Auditorium » ou petit amphithéâtre, réservé au droit : là s'assit Balzac.

Voilà donc la scène : laissons entrer les acteurs.

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 368*, note 3 et Orlers (1614), p. 130-132.





XXV	<p>XXV ibid. Johannis Brunius Niocomensis Helicij Studiosus Theolog Annor XX bij vfanck de vromen pind</p>
8 May	<p>Johannus Humenius Amstelodamensis Studiosus Philosophiae Annor XX bij Jhu Gouperwicht inde zuyden gaten</p>
II	<p>Johannes de Jurensa Hagensis Studiosus Juris Annor XX bij Jhu vander Kuylen</p>
	<p>Christianus Vande-Vanhou Wierdenensis Studiosus Medicinæ Annor XX bij Margit Lefrinc</p>
	<p>Martinus Cornely Amstelodamensis Studiosus Jurisprud. Annor XX bij Jhu vander Vortel in de Duitse heren</p>
VI	<p>Lanceolus Vonck Lindavis Studiosus Jurisprud. Annor XX bij Jhu vander Kuylen in de Duitse heren</p>
	<p>Jacobus van Ultrajectinus Studiosus Juris Annor XX bij Jhu vander Kuylen in de Duitse heren</p>
	<p>Gesbertus vander Boelch Ultrajectinus Studiosus Juris Annor XVII bij Jhu vander Kuylen in de Duitse heren</p>
VII	<p>Nicolaus Grijus Harlemensis Studiosus Theologiae Annorum XX bij Jhu vander Kuylen in de Duitse heren</p>
	<p>Jean-Marie Meunier Amstelodamensis Studiosus Juris Annorum XXI bij Jhu vander Kuylen in de Duitse heren</p>
	<p>Hadriackus Vahluni Leidenis Studiosus Bonarum Litterarum. Annorum XVII bij Jhu vander Kuylen in de Duitse heren</p>
VIII	<p>Johannes Ludovicus Bassatius Leidenis Studiosus Jurisprud. Annorum XX bij Jhu vander Kuylen in de Duitse heren</p>
	<p>Sebastien Charles Vasse Studiosus Medicinæ Annorum XX bij Jhu vander Kuylen in de Duitse heren</p>
XI	<p>Mathias Galilæi Rasthorst Amstelodam. Studiosus Philosophiæ Annorum XVI bij Jhu vander Kuylen in de Duitse heren</p>
	<p>Johannes ab Aker Grameris Studiosus Medicinæ Annor XX bij Jhu vander Kuylen in de Duitse heren</p>
XII	<p>Daniel de Haer Leidenis Studiosus Bonarum Litterarum Annor XII bij Jhu vander Kuylen in de Duitse heren</p>

FEUILLET DE L'Album Studiosorum DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE
 PORTANT LES NOMS DE BALZAC ET DE THÉOPHILE (IMMATRICULÉS LE 8 MAI 1615).

CHAPITRE X

BALZAC ET THÉOPHILE (1615)

Ainsi se trouve expliqué, par l'histoire de la participation française à l'Université de Leyde, comment deux gentilshommes de l'ouest, pouvaient être amenés naturellement à suivre l'inspiration de leur temps et l'exemple de leurs camarades de la même classe et de la même région, pour aller chercher aux Pays-Bas :

Ces teintures qu'on prend aux Universités ¹.

Cependant les causes que nous avons examinées étant d'ordre général, il convient de rechercher s'il en est de particulières à la biographie de chacun des deux et qui auraient pu orienter leur choix. Déjà nous avons vu que, parmi les étudiants inscrits en 1613 (le 12 novembre), il y avait un Gascon de vingt-cinq ans; étudiant en théologie, nommé David Codelonge; mais cela n'a guère d'importance. Ce qui en a davantage peut-être, c'est la présence à Leyde, nous l'avons dit, le 25 janvier 1614, de Gabriel, comte de Montgommery ². Son frère (?) Louis, comte de Montgommery, n'est immatriculé que le 27 novembre de l'année suivante. Nous avons vu déjà au livre I un Montgommery lançant un cartel à Breauté. L'inscription de Balzac et de Théophile, le 8 mai 1615, est donc encadrée par celle de deux Montgommery et suivie de celle de Corneille Aerssen, 15 ans, le fils de l'ambassadeur des Etats à Paris.

Voilà dans quelle direction on pourrait chercher, mais d'abord il conviendrait d'établir les relations des Montgommery et de

1. Corneille, *La Suite du Menteur*, II, 4, v. 621-2 :

Et l'air du monde change en bonnes qualités

Ces teintures qu'on prend aux Universités.

2. Le fichier wallon comprend beaucoup de fiches de Montgommery, mais aucune se rapportant à nos deux personnages.

Balzac, ce à quoi nous ne sommes pas encore parvenus. Qu'il me suffise provisoirement d'indiquer cette piste ; il en est une autre en ce qui concerne Balzac et une autre aussi peut-être pour Théophile : les voici.

Tout d'abord Balzac a-t-il pu connaître Baudius ? On est frappé de l'insistance avec laquelle il parle sans cesse de lui et du rôle que le nom de ce professeur lillois joue dans la querelle entre Balzac et Théophile. On a souvent écrit, M^{lle} K. Schirmacher notamment, dans sa biographie de Théophile ¹, que Balzac suivit les cours de Baudius. Ayant trouvé la mention des deux écrivains, le 8 mai 1615, dans l'*Album studiosorum*, M. Ritter ², fit observer que c'était impossible, puisque Baudius mourut en 1613.

Il y a cependant une phrase de Balzac dans sa dissertation sur une tragédie intitulée *Herodes infanticida*, qui ferait penser à des rapports personnels, c'est celle-ci ³ : « J'ay eu pitié, autrefois, de ce zèle forcené dans les vers du Docteur Baudius, et luy ay souhaité souvent les bons intervalles des Malades ou, pour le moins, la remission de leurs accez. Cet homme entroit en fureur toutes les fois qu'il *parloit* de Rome ; je ne dis pas en fureur pareille à celle qui inspiroit Orphée, mais pareille à celle qui le deschira. Je ne vis jamais tant d'escume ny tant de bile sur le papier. Et bien qu'aux autres matieres, son Genie fust heureux et son Expression agreable, en celle-cy, il faloit l'enchaîner comme Possédé et non pas le couronner comme Poete. On ne doit point apprehender que son Amy [Heinsius] ait de semblables enthousiasmes. »

Je ne fais pas difficulté à reconnaître que les termes de cette lettre sont ambigus et qu'ils peuvent se rapporter à une connaissance « pure livresque » de Baudius, mais voici un texte sur lequel on n'a pas encore assez appelé l'attention. Irrité de la publication subreptice, en 1638, par Heinsius, du *Discours politique sur l'Estat des Provinces Unies*, qu'il avait fait comme étudiant à Leyde, Balzac écrit à Chapelain : « Il est vray que je suis l'auteur du Discours qui ne craint pas assez les foudres de Rome... mais il est vray aussi que je le composai dans la chaleur d'un âge qui excuse de bien plus grandes fautes. Puis donc que

1. *Théophile de Viau, sein Leben und seine Werke*, 1897, in-8°.

2. *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, article cité plus haut, p. 141, note 3.

3. *Œuvres* de J. L. de Guez, s^r de Balzac, Paris, Lecoffre, 1854, in-18, édition L. Moreau, t. I, p. 359.

vingt-cinq ans entiers ont passé sur celle-cy, il me semble qu'il y a prescription légitime contre toute sorte d'accusateurs. Et en vérité le grand Heinsius devoit avoir honte de s'acharner si cruellement sur la personne du petit Balzac, de vouloir triompher en cheveux gris d'un garçon de *dix-sept* ans... J'ay fait une folie estant jeune et le bonhomme Heinsius l'a publiée *vingt-cinq* ans après... Qui est le plus coupable de luy ou de moy ? »¹

Guez de Balzac insiste sur les dates avec une telle précision qu'il est difficile de ne pas en tenir compte ; or, l'édition du *Discours* par Heinsius étant de 1638, vingt-cinq ans avant nous ramènent à l'année 1613. L'âge de dix-sept ans qu'il mentionne nous ramènerait par contre à 1614, si l'on tient qu'il est né le 1^{er} juin 1597, mais cette date, comme l'a fait observer M. Emile Roy², est celle de son baptême, qui peut être de plusieurs années postérieure à celle de sa naissance. Il paraît probable que Balzac était né en 1595, car il se donne au Recteur, en 1615, comme âgé de vingt ans. La lettre qu'il écrit à Chapelain, le 12 juin 1645, nous reporte également à 1595 : « M. de Voiture et moi nous en avons plus de cinquante ».

Si Balzac est né en 1595, le « j'avais dix-sept ans » de la lettre précédente nous mettrait à 1612, pour la composition du *Discours* et du voyage en Hollande et à 1615 pour l'inscription à l'âge de vingt ans. Il y a donc concordance absolue entre les déclarations faites par Balzac devant le Recteur de Leyde en 1615, à Chapelain en 1638 et au même Chapelain en 1645. Or en 1612, il a pu entendre Baudius et même être son pensionnaire, après que ce professeur se fût remarié. Il paraît difficile d'admettre que Balzac, en 1638 et 1645, se soit vieilli vis-à-vis de Chapelain, pour le seul plaisir de se mettre d'accord avec une déclaration ignorée de celui-ci et faite par lui-même spontanément, devant le Recteur, en 1615.

Problème analogue pour Théophile de Viau, qui se fait immatriculer à la Faculté de Médecine en accusant vingt-cinq ans, pour cette même année. Ceci fait supposer qu'il est né en 1590, date traditionnelle, admise par M. Lachèvre, qui précise même le mois : avril, sans dire sur quel texte il s'appuie³. Cette date n'est pas

1. Edit. Moreau, t. I, p. 210.

2. *De Joan. Lud. Guezio Balzacio contra Dom. Joan. Gulonium disputante*, thèse Faculté des Lettres de Paris ; Paris, Hachette, 1892, in-8°, p. 97 et s.

3. *Le Libertinage au XVII^e siècle*, t. IV, *Recueils Collectifs de Poésies libres et*

en opposition avec une autre déclaration de Théophile, celle de l'interrogatoire du 22 mars 1624, où il se dit âgé de trente-trois ans, car il suffit de le supposer né en mai 1590, pour réduire la contradiction entre les deux affirmations.

Au lieu de les qualifier respectivement de « Zanctonensis », c'est-à-dire Saintongeais, et de « Vasco », c'est-à-dire Gascon, le Recteur eût mieux fait de nous dire où ils étaient nés, ce qui eût, pour Théophile du moins, résolu un petit problème controversé. M. Lachèvre tient avec raison pour Clairac, à cause des deux vers ¹ :

Clairac, pour une fois que vous m'avez fait naistre,
Hélas ! combien de fois me faites vous mourir ?

et à cause aussi de l'interrogatoire du 22 mars 1624 : « Par devant nous, Jacques Pinon et François de Verthamon, conseillers du Roy en sa cour de Parlement... avons fait extraire des prisons de la Conciergerie Theophile de Viau, aagé de XXXIII ans, natif de Clérac en Agenoys et dit servir le roy en qualité de poëtte... » ²

Mais son lieu d'élection, celui qui lui donna, parmi les vignes, une enfance dorée, fut Bussières de Mazères. C'est là qu'il convie sa Chloris à le suivre ³ :

Là tu verras un fonds où le paysan moissonne
Mes petits revenus sur les bords de Garonne,
Le fleuve de Garonne où de petits ruisseaux
Au travers de mes préz vont apporter leurs eaux,
Où des saules espais leurs rameaux verds abaissent,
Pleins d'ombre et de fraîcheur, sur mes troupeaux qui paissent,
Cloris, si tu venais dans ce petit logis...

.....

Tu le verras assis entre un fleuve et des roches

.....

Mes plats y sont d'estain et mes rideaux de toile ;
Un petit pavillon, dont le vieux bastiment
Fut massonné de brique et de mauvais ciment
Montre assez qu'il n'est pas orgueilleux de nos tiltres ;
Ses chambres n'ont plancher, toiet ny portes ny vitres,

satiriques, publiés depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile (1626), par Fréd. Lachèvre, Paris, Champion, 1914, un-vol. in-4°.

1. F. Lachèvre, *Le Procès de Théophile*, t. I, p. 3.

2. *Ibid.*, p. 369.

3. *Œuvres de Théophile*, éd. Alleaume (Bibliothèque Elzévirienne), t. II, p. 45.

Par où les vents d'yver s'introduisant un peu,
Ne puissent venir voir si nous avons du feu.

Peut-être au fond n'y a-t-il là presque pas de problème, parce que d'après ce que veut bien m'écrire M. Genouy, pasteur de l'Eglise Wallonne d'Utrecht et qui a sa propriété à Clairac, cette commune est très vaste, quelque trente kilomètres carrés, et chaque fonds y porte un nom : Fernand, La Combe, Bussières, etc. Bussières est sur la rive gauche du Lot, au-dessous de Clairac. « Il est possible et probable, dit M. Genouy, que les de Viau avaient leur domaine à Bussières et une maison dans l'enceinte de Clairac, qui était une ville forte. » La question ne serait alors que de savoir si Théophile est né dans le domaine ou dans la ville, en tous cas entre le Lot et la Garonne, et c'est ce qui importe. Ce qui n'importe pas moins, c'est de savoir que Montesquieu composa là, en son château de Vivens, son *Esprit des Lois*, et que Théophile, sans égaler son grand compatriote du xvi^e siècle, Montaigne, et son grand compatriote du xviii^e Montesquieu, prend place entre eux pour maintenir une tradition de liberté et parfois de libertinage d'esprit, produits naturels de cette terre féconde et qui en jaillit aussi bien que le vin.

Y eut-il pour Théophile, en dehors de ses attaches protestantes, un mobile particulier qui l'entraîna vers la Hollande ? Si l'on admet, pour le voyage de Balzac, la date de 1612, et notre démonstration semble la justifier, on est tenté de faire remonter à la même date celui de son ami Théophile, dont le séjour se serait alors aussi prolongé jusqu'à 1615, et voici pourquoi.

La première constatation un peu troublante, réside dans un document inédit, qui paraît se rapporter à un séjour de Tristan L'Hermite à Amsterdam, en 1613, et l'on sait que leur jeunesse eut maint point de ressemblance et de contact.

Tristan a raconté son existence dans un roman, *Le Page disgracié*,¹ d'une façon que M. Bernardin² a reconnue exacte. Il y raconte au chapitre IX que le page, c'est-à-dire Tristan lui-même, s'est acquis l'amitié « d'une troupe de Comédiens qui venoient représenter trois ou quatre fois la semaine, devant toute cette Cour », la cour du Roi, et il semble bien que ce soient les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne.

1. Nouv. éd., p. Aug. Dietrich (Bibl. Elzévirienne), Paris, Plon, 1898, in-18.

2. *Un précurseur de Racine, Tristan L'Hermite*. Thèse Paris, 1895, in-8°.

Un jour que ceux-ci molestaient le poète « à leurs gages » en le portant par la tête et par les pieds, le jeune page (Tristan) le délivra de ce supplice. « Lorsqu'il eust appris qui j'estois et qu'on luy eust rendu son bonnet et ses mules, il me vint faire compliment comme à son libérateur et à une personne dont on luy avoit fait grande estime. Tous ses termes estoient extraordinaires, ce n'estoient qu'hyberpoles et traicts d'esprit nouvellement sorty des escoles et tout enflé de vanité. Cependant la hârdiesse dont il débitoit estoit agreable et marquoit quelque chose d'excellent en son naturel... »

Dans la première édition, le chapitre finit ainsi : « Il me recita quelques vers qu'il avoit composez pour le Theatre et d'autres ouvrages où je trouvois plus de force d'inspiration que de politesse. Après l'avoir longtemps écouté, je luy en dis de la façon des plus grands écrivains du siècle et je les fis sonner de sorte que ce Poète provincial les admira ; mais il feignit d'admirer beaucoup davantage la gentillesse de mon esprit et flatta si bien ma vanité que je fis dessein de luy rendre quelque bon office auprès de mon maistre dès que je serois rentré en grace. Je fus esmeü à m'employer en sa faveur par deux motifs, l'un par l'estime que je faisois de son humeur, l'autre par une compassion que j'avois de sa fortune, ayant appris qu'on lui donnoit fort peu d'argent de beaucoup de vers. »¹

Le « nouvellement sorty des escoles » empêcha M. Rigal d'accepter l'identification du poète aux gages des comédiens avec Alexandre Hardy, comme le voulait la *Clé* de J. B. L'Hermite, car Hardy frisait alors la cinquantaine. Le chapitre du *Page Disgracié* suggéra au savant auteur de la thèse sur Alexandre Hardy, une identification plus vraisemblable : « Le poète des Comédiens ayant appris que j'estois retourné en grace auprès de mon Maistre, ne manqua pas de me venir voir afin que je le luy fisse saluer, comme je luy avois promis. Je le presentay de bonne grace ; il eut l'honneur d'entretenir une demie-heure ce jeune Prince [le duc de Verneuil] et mesme il eut la satisfaction d'en recevoir quelque libéralité, ayant fait sur le champ ces quatre vers à sa gloire :

Ma muse à ce Prince si beau
Consacre un monde de louanges.

1. *Le Page disgracié*, p. 57.

Qui volent au Palais des Anges
Et sont exemptes du tombeau.

« Quoy que ces vers eussent des defauts, nous n'estions pas capables de les pouvoir discerner et nous trouvions seulement agreable ces termes empoulez, qu'il avoit recueillis *vers les Pyrenées*. Je ne sçay comment en prenant congé de mon Maistre, ce *Poète débauché* dit inopinément quelque mot sale et qu'il avoit accoutumé d'entremesler en tous ses discours. Nostre precepteur en fut adverty... et m'aggrava fort la hardiesse que j'avois prise de presenter à mon Maistre un homme inconnu et vicieux. »

« Poète provincial », « termes empoulez... recueillis vers les les Pyrenées », « Poète débauché... », il n'en fallait pas plus à M. Rigal pour reconnaître Théophile, d'autant plus que celui-ci, dans ses vers affirma plus tard avoir « été aux gages des Comediens » : ¹

Autrefois, quand mes vers ont animé la scène,
L'ordre où j'estois contrainct m'a bien faict de la peine,
Ce travail importun m'a longtemps martyré ;
Mais enfin, grace aux dieux, je m'en suis retiré.

La suite de l'histoire de Tristan, le page disgracié, est plus tragique. Il se prend de querelle ² (chap. xvi) avec un gentilhomme dans le Palais de Fontainebleau, le sert de deux coups d'épée qui le blessent mortellement et s'enfuit en Normandie, pour passer de là en Angleterre, afin d'y attendre le « Philosophe chimique » qu'il a rencontré sur sa route et qui était ³ « tel en effet que ces chimériques esprits, qu'on a surnommez Rose-Croix. »

Des aventures variées et assez romanesques en Angleterre obligent le page à s'embarquer avec des marchands pour la Norvège et cette partie du roman devient assez fantastique. Est-ce que cette Norvège ne serait pas la Hollande ? on serait tenté de se le demander en lisant le curieux document manuscrit extrait des Archives Notariales d'Amsterdam, auquel je faisais allusion tout à l'heure et dont voici une traduction abrégée ⁴ :

1. *Œuvres* de Théophile, t. I, p. xiv.

2. *Le Page disgracié*, p. 83.

3. *Ibid.*, p. 178.

4. Document découvert et obligeamment communiqué par M. Fransen.

«Aujourd'hui, 5 janvier 1613, je, Nicolas Jacobs, Notaire public admis par la Cour de Hollande et résidant à Amsterdam, me trouvant en compagnie d'Abraham Antonisz dans certain bureau à la demeure de l'honorable Sr Tristan L'Hermite, nous avons entendu que le dit L'Hermite faisait venir du grenier d'en haut certaine femme nommée, selon ses déclarations, Sabine Fredericx, à laquelle il comptait quelque argent. Ce faisant, nous avons entendu le dit Tristan L'Hermite, déclarer que, le dimanche précédent, 30 décembre, comme il était rentré chez lui en état d'ivresse, la dite Sabine Frédéricx avec sa mère et d'autres, l'avaient conduit au grenier au lieu de le mener dans la chambre ordinaire, avaient pénétré dans celle-ci après lui avoir dérobé ses clés, ouvert toutes les caisses qui s'y trouvaient et enlevé les soieries qu'elles contenaient...

« Après avoir nié, la dite Sabine avait avoué le vendredi d'après et rendu ce qu'elle avait pris, à l'exception de certain compte et papier d'importance qui manquaient et qu'elle affirmait n'avoir pas dérobé. A la suite de quoi, sortant du dit bureau, nous avons vu dans une balance vingt sept livres de soie et huit de soie floche, que la dite Sabine avait cachées et avons pris acte des déclarations du dit Tristan les ans et jours que dessus. »

La parfaite concordance des noms est étrange. Certes il y a des L'Hermite aux Pays-Pas, tel ce Jacob L'Hermite, navigateur hollandais, mort en 1624 et qui découvrit des terres nouvelles dans l'Amérique du Sud, en un voyage dont Hessel Garritz a écrit la relation, mais c'est surtout l'identité du prénom qui est frappante. La date de 1613 s'accorde aussi tout-à-fait avec le séjour de Tristan à l'étranger ¹.

On pourrait hésiter sur la question des pièces de soie, mais n'oublions pas la phrase du chapitre V de la deuxième partie : « Et de Seigneur et de Prince imaginaires que j'avois esté, je me vis effectivement Marchand, sans jamais avoir pensé l'être. » Quand à l'ivrognerie du Tristan du document, elle ne cadre que trop avec les mœurs débauchées du *Page disgracié*.

Enfin, que Tristan ait songé à passer en Hollande, c'est ce que semble attester le récit qu'il fit à sa « nouvelle maîtresse » en Angleterre ² : « Lors que ma nouvelle maîtresse se fut mise

¹ *Le Page disgracié*, ch. xvi, p. 81, 1^{re} partie : « l'âge avoit un peu meury ma raison sur la treziesme de mes années ».

² *Ibid.*, Ch. xxiv de la 1^{re} partie, p. 125.

à son aise sur ses oreillers, elle se prit à me faire des interrogations de ma naissance, de mon élévation et de ma fortune ; je lui répondis à cela conformément au dessein que j'avois pris de cacher adroitement toutes ces choses. Je luy dis que je me nommois Ariston, que j'estois fils d'un marchand assez honorable que j'avois perdu depuis un certain temps et que, n'ayant plus que ma mere, qui ne vouloit plus se mesler d'aucun negoce, je l'avois priée de me donner congé d'aller voir le monde, puis que je luy estois inutile dans la maison ; que mon *dessein avoit esté de visiter les Pais-Bas et la Holande*, mais qu'ayant trouvé compagnie de connoissance, qui passoit en Angleterre, il m'avoit pris envie de la suivre. »

J'accorde que tous ces arguments ne sont que des présomptions, d'autant plus que M. Bernardin affirme que c'est très tard que L'Hermitte adopta le prénom de Tristan, mais elles nous justifient d'avoir cité le document en question. Pourquoi l'avoir fait pendant à propos de Théophile ? C'est que ce dernier a très bien pu retrouver à Amsterdam son sauveur du Louvre. Il y a en effet certaine phrase du P. Garasse, dans son pamphlet contre Balzac, à laquelle on n'a pas prêté assez d'attention. « Vous avez vescu à *Amsterdam* en compagnie de Théophile », reproche le pamphlétaire en robe, à Balzac ¹. Plus loin il insiste : « Je suis de vostre advis et adjouste que, s'il y avoit une inquisition en France pour les livres, vos lettres seroient encores dans vostre grenier, empaquetées en liasses, car jamais l'inquisition n'eust passé tous vos libertinages et la comparaison que vous faictes d'un de vos serviteurs trop ceremonieux avec le Vieux Testament, rapport qui ressent *l'air d'Amsterdam* et de celuy [Théophile] qui vous y enseigna de profaner les ceremonies de la Bible, les comparant aux complimens de vos amis... »

Où il se trompe, le P. Garasse, c'est en poursuivant : « Car, n'ayant jamais estudié, ny en philosophie ny en droict, ny en theologie, ny en quelque science foncière que ce soit, ayant pour tout vostre sçavoir les seuls restes de celuy que vous mesprisez tant, ayant fait un saut perilleux de la rhétorique jusques au libertinage, qui est quasi le saut de l'alleman ; n'ayant pris qu'à pieces et lopins quelque legere cognoissance des choses

1. *Reponse du sieur Hysdape au sieur de Balzac*, 1624, in-4°, citée par Allecaume, t. I, p. CXXIX, CXXXI-CXXXIV.

esgarées et sans suite, je ne sçay pas avec quelle hardiesse vous pouvez parler de la logique et de la théologie... Et vous oubliez tout le bon suc que vous aviez pris sous son instruction, pour retenir seulement les *maximes d'Amsterdam* et de vostre second maistre. »

Le Père Garasse reproche encore à Balzac « de grotesques imaginations, comme sont des prairies de tulipes, des Euripes d'eaux de senteurs, des montagnes de perles et autres chimères, qui font le tissu de vos lettres... » et plus loin, « que vous faites noircir la neige sous les melons que vous couchez dans un pré de tulipes... » ; « ne vous perdez pas si profondément dans vos tulipes et vos fleurs que vous ne vous souveniez de Narcisse ».

Les prairies de tulipes ne sont pas les chimères que croit le Père Garasse, car il suffit de sortir d'Amsterdam ou de Leyde en se dirigeant vers Harlem, pour contempler, non sans étonnement, des deux côtés de la route, des carrés et des rectangles rouges, azur, orange, carmin, jonquille, pareils à des morceaux d'étoffe aux tons violents, qui amusent l'œil plus qu'ils ne le séduisent et qui recouvrent toute la campagne des environs de Hillegom par exemple, comme d'un manteau d'Arlequin.

Serait-ce un souvenir aussi, et cette fois, chez Théophile, que ces notations précises de couleur inhabituelles à la poésie du XVII^e siècle ¹ :

Pour vous, sa fantaisie, en nos vergers errante,
 Forme le gris de lin, l'orange, l'amarante
 Et, sçachant que vos yeux se plaisent aux couleurs,
 Il vous peint son amour dans la face des fleurs.

Quittons cependant le vaste champ des hypothèses. Seules de nouvelles recherches et le dépouillement des fonds des notaires à Amsterdam, mais ils ne sont même pas inventoriés, nous apprendraient si Balzac et Théophile y ont réellement vécu vers 1613, ce que le P. Garasse est, jusqu'à présent, seul à affirmer, et si Tristan les y a attirés ou accompagnés.

Mais voici qui est bien plus curieux et bien plus décisif. Un de mes anciens élèves de l'Université d'Amsterdam, M. Fransen, qui prépare une thèse de doctorat de l'Université de Paris sur *l'Histoire du Théâtre français en Hollande*, vient de faire une jolie découverte dans les Archives de Leyde. Dans le livre des déci-

1. *Œuvres* de Théophile, t. I, p. 148.

sions de justice de cette ville ¹, on lit, en hollandais, à la date du 2 mai 1613, ce qui suit : « Ceux de notre tribunal échevinal ont, à la demande et sur la recommandation de Son Excellence, autorisé M^r VALLERAN et sa troupe à représenter ici ses Tragédies et comédies, à condition de se procurer à ses frais une salle convenable et de payer une somme de 25 florins de 5 gros l'un, comme droit des pauvres. »

Ce texte, du plus haut intérêt pour l'histoire de notre théâtre, atteste donc la présence de la fameuse troupe de Valleran-Lecomte à Leyde, le 2 mai 1613. Le regretté historien du *Théâtre français avant la période classique* (1901), Eugène Rigal, n'a pas connu cette tournée en Hollande, mais son hypothèse sur Théophile, poète aux gages de Valleran-Lecomte s'en trouve merveilleusement confirmée. De là à conclure que Théophile, comme nous l'avions supposé, était aux Pays-Bas, dès le mois de mai 1613, il n'y a qu'un pas, et la présence de Balzac en Hollande, peut-être aussi celle de Tristan L'Hermite à la même date, devient, non pas certaine, mais du moins encore plus vraisemblable.

Revenons cependant à l'immatriculation de Balzac et de Théophile, le 8 mai 1615, fait absolument incontestable et autour duquel tourne notre livre II.

Balzac est « studiosus juris », il suivit donc les cours de Cunaeus. Fit-il des « disputationes » ou des thèses « exercitii gratia » ? on ne sait ; en tous cas les *Bronnen* et les Actes du Sénat n'en portent point de traces et il ne conquist assurément pas le doctorat.

Ces études avaient un caractère nettement oratoire et controversiste, mais, par là même, assez pratique en ce sens qu'il entraînait des discussions, dont la Conférence Molé au xix^e siècle ou le séminaire allemand peut donner une idée. C'est en effet quelque chose de ce genre que demandent en juillet 1597 ² les étudiants en droit : institution d'une conférence (novum collegium) de sept étudiants en droit, où ils disputeront entre eux sans président. La condition que leur impose le Recteur est

1. Gerechtsdagboek A^o 1613, f. 25 : « Die van den gerechte hebben M^r VALLERAN met zijne consorten op haerll. [harlieden] versouck ende de recommendatie van zijn Excell^{tie} toegelaten alhier hare Tragedien ende comedien te mogen spelen ende vuthowen mits haer 't haren coste voorsiende van een bequame Plaetse ende voor den Armen alhier betalende eenen somme van 25 gulden van 5 grooten 't stuck. Actum den 2^o Meye, 1613. »

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 98-9.

seulement la présence d'un des professeurs de droit, qui puisse résoudre la controverse, si quelque difficulté se présente.

Pour la médecine, et ceci nous intéresse à cause de Théophile, ce même caractère pratique apparaît dans les exercices publics de dissection, qui devaient donner de si merveilleux thèmes au pinceau réaliste d'un Rembrandt. Théophile, s'il fut assidu aux cours, et assurément il les suivit, car que faire à Leyde à moins que d'y étudier, dut s'instruire auprès de Heurnius, élève de du Moulin pour la philosophie¹, des merveilles du corps humain, auxquelles ce matérialiste ne pouvait manquer de s'intéresser.

Y a-t-il encore autre chose à extraire de la brève mention de l'*Album Studiosorum*, telle que nous l'avons fournie, désormais complétée, au début de ce livre II ? les deux amis habitaient dans la même maison, chez Lowis de Moije, qui peut aussi être un Louis Le Beau ou un Louis Joli, si l'on retraduit son nom en français, ce à quoi il faut au moins penser, quand on songe qu'aujourd'hui encore il y a des van den Bosch qui sont d'anciens du Bois et des Ledeboer qui sont des « Lait de beurre ». Où était la maison de Lowis de Moije ? près de celle du professeur Polyander. Il est donc probable qu'ils auront connu et fréquenté le seul compatriote qu'ils eussent encore dans le corps professoral. Sa qualité de théologien ne devait pas les arrêter, et c'est peut-être chez lui que Théophile rencontra Bertius, dont nous reparlerons et dont le nom revient souvent dans ses œuvres.

Pendant le séjour des deux amis à Leyde surgit, à ce que l'on croit chez « le gendre du Docteur Baudius », donc sans doute chez ce graveur Antoine de Vos, dont il avait été l'hôte à Tours², le mystérieux incident qui devait jouer un si grand rôle dans leur existence et auquel fait allusion une lettre de Théophile à Balzac³ : « *M'ayant promis autrefois une amitié que j'avois si bien méritée*, il faut que votre tempérament soit bien altéré de m'estre venu quereller dans un cachot et vous jouer, à l'envy de mes ennemis à qui mieux braverait mon affliction...

« Votre visage et votre mauvais naturel retiennent quelque chose de leur première pauvreté et du vice qui lui est ordinaire. Je ne parle point du pillage des auteurs. *Le gendre du docteur*

1. Meursius, *Athenae Batavae*, 1625, p. 277

2. Voir plus haut, p. 220-221.

3. *Œuvres* de Théophile, t. II, p. 285 et s.

Badius vous accuse d'une autre sorte de larcin. En cet endroit, j'ayme mieux paroistre obscur que vindicatif. S'il se fust trouvé quelque chose de semblable en mon procez, j'en fusse mort et vous n'eussiez jamais eu la peur que vous fait ma delivrance. J'attendois en ma captivité quelque ressentiment ¹ de l'obligation que vous m'avez *depuis ce voyage*, mais je trouve que vous m'avez voulu nuire d'autant que vous me deviez servir et que vous me haïssez à cause que vous m'avez offensé. Si vous eussiez esté assez honneste pour vous excuser, j'estois assez généreux pour vous pardonner. Je suis bon et obligé et vous estes lasche et malin et je croy que vous suivrez toujours vos inclinations et [moi] les miennes.

« *Je ne me repens pas d'avoir pris autrefois l'espée pour vous venger du baston.* Il ne tint pas à moy que vostre affront ne fust effacé. C'est peut-estre alors que vous ne me creustes pas assez bon poète, parce que vous me vistes trop bon soldat. Je n'allegue point cecy par aucune gloire militaire, ny pour aucun reproche de vostre poltronerie, mais pour vous monstrier que vous deviez vous taire de mes defauts, puisque j'avois tousjours caché les vostres. Je vous advoue que je ne suis ny poète, ny orateur et sur tout que je ne vous dispute point l'eloquence de vostre pays ². Je suis sans art et je parle simplement et ne sçay rien que bien vivre. Ce qui m'acquiert des amis et des envieux, ce n'est que la facilité de mes mœurs, une fidélité incorruptible et une profession ouverte que je fais d'aymer parfaitement ceux qui sont sans fraude et sans lascheté. C'est par où nous avons esté incompatibles, vous et moy et d'où nayssent les accusations orgueilleuses dont vous avez inconsidérément persécuté mon innocence... Soyez plus discret en vostre inimitié. Vous ne deviez point faire gloire de ma disgrâce. C'est peut estre une marque de mon mérite. Si vous n'avez esté ny prisonnier, ny banny, ce n'est pas que vous n'avez assez de crimes pour estre convaincu, mais vous n'avez pas assez de vertu pour estre recherché. Vostre bassesse est vostre seureté.. J'ay esté malheureux et vous estes coupable... On dit que vous estes un

1. Ressentiment, ici reconnaissance. Le sens de ce mot au xvii^e siècle est : sentiment éprouvé en retour d'un autre.

2. *Œuvres* de Théophile, t. II, p. 287, note 1. L'édition de Michon (Lyon, 1630) et la copie manuscrite de du Puy (collection du Puy, vol. 3 à 4 et 5) ajoutent : « Vous estes nai plus proche de Paris que moi. Je suis Gascon et vous d'Angoulesme ; je n'ai eu pour regens que des escolliers escossois et vous des docteurs jesuites. »

estrange masle : je l'entens au rebours et je ne m'estonne pas si vous estes si medisant contre les dames. Vous sçavez que, *depuis quatorze ans de nostre cognoissance*, je n'ay point eu d'autre maladie que l'horreur des vostres... Mes desportements ne laissent point en mon corps quelque marque d'indisposition honteuse non plus que vos outrages en ma reputation, et après une très exacte recherche de ma vie, il se trouvera que mon *advanture la plus ignominieuse est la fréquentation de Balzac*¹. »

Soulignons le « depuis quatorze ans de nostre cognoissance », qui nous reportent à 1611 ou 1612, la lettre de Théophile étant de la fin de 1625 ou du commencement de 1626, postérieurement à l'arrêt qui le condamne au bannissement (1^{er} septembre 1625) et à son *Apologie au Roi* (nov. 1625)².

La violence de la riposte est amplement justifiée par celle de l'attaque lâchement dirigée par Balzac contre Théophile dans deux lettres particulières adressées, l'une à Boisrobert (12 septembre 1623) et l'autre à Séb. Bouthillier, évêque d'Aire (20 septembre), mais rendues publiques seulement en 1624, par leur insertion dans les *Lettres* du Sieur de Balzac à Paris, chez Toussaint du Bray³.

De cet acte d'accusation, où, si l'on veut, de cette sorte d'action reconventionnelle de Théophile, tâchons de dégager l'inculpation. « Le gendre du Docteur Badius vous accuse d'une autre sorte de larcin ». M. Lachèvre interprète : « Il dut séduire la fille ou la femme de son hôte, le gendre du Docteur Badius », mais cette accusation ne s'accorderait pas très bien avec celle de la fin où Théophile taxe Balzac « d'estre un estrange masle » et d'avoir des mœurs « à rebours ». Il est vrai que ce sont là des gentillesses qui sont familières à la plupart des polémiques entre savants, littérateurs ou théologiens du temps.

On dirait plutôt qu'il s'agit d'un véritable vol, suivi d'une bastonnade énergique de la part de l'intéressé, le graveur Antoine de Vos sans doute, et d'une intervention de Théophile dégainant pour venger son ami. Chapitre à ajouter au livre du Bibliophile Jacob sur le rôle des coups de bâtons dans la littérature. « Il ne tint pas à moy que vostre affront ne fust effacé », veut dire

1. *Œuvres* de Théophile, t. II, p. 289.

2. Cf. F. Lachèvre, *Le Procès de Théophile*, t. II, p. 181.

3. *Ibid.*, p. 174.

qu'Antoine de Vos refusa un duel, qui n'était guère dans les habitudes de la petite bourgeoisie hollandaise.

Si l'affaire est venue en justice, ce que je ne pense pas, les archivistes hollandais nous montreront quelque jour les traces qu'elle aura laissées dans les rôles ou les arrêts. Ce qui paraît certain, c'est qu'au sortir de chez de Vos (rien ne dit que Théophile et Balzac logeassent chez lui), ce dernier jure à son ami une amitié éternelle. L'éternité des hommes est très limitée, celle des hommes de lettres l'est plus encore.

Selon Javersac¹, Balzac le lui prouva en lui jouant un tour pendable, qu'il raconte en ces termes : « Quelques jours après, Balzac montra bien qu'il n'avoit pas eu moins peur que des bastonnades qu'il a autrefois souffertes, et qu'il se vist aussy estonné que Théophile en Hollande lorsqu'à son réveil il trouva que celuy-cy [Balzac] l'avoit laissé en gagé à son hôte, pour quatre cents livres qu'ils avoient mangées ensemble. »

Toujours est-il qu'en 1623, les beaux serments étaient assez oblitérés dans la mémoire de Balzac pour lui permettre de se désolidariser d'avec le poète compromis dans la publication du *Parnasse Satyrique*. Il semble bien, en tous cas, que l'accusation de Théophile n'ait pas été sans fondement, car sa lettre parut vingt fois de 1629 à 1662 sans attirer de la part de l'intéressé ni rectification ni réplique.

L'affaire civile, ou plutôt « correctionnelle » se greffait sur une querelle littéraire, qui n'était pas moins grave et qui, dans cette période si mal étudiée encore de 1600 à 1628, où s'élabore le classicisme, met aux prises deux tendances, deux doctrines, celle de la règle, qui se réclame de Malherbe et celle de la fantaisie, qui se réclame de Ronsard. « C'est peut-estre alors que vous ne me creustes pas assez bon poète, parce que vous me vistes trop bon soldat », dit Théophile dans l'acte d'accusation cité plus haut... « Je vous advoue, continue-t-il, que je ne suis ny poète ny orateur et sur tout que je ne vous dispute point l'éloquence de vostre pays. » Allusion sans doute à des railleries de Balzac sur les gasconismes de Théophile et sur son accent.

En vers, celui-ci dira :

Je suis sans art et parle simplement,

1. Dans *Discours d'Aristarque à Calidore*, à la suite du *Discours d'Aristarque à Nicandre* ; Rouen, 1629, in-8°, cité par Emile Roy, *op. laud.*, p. 99 note 1.

affirmation des droits de la Nature et de l'inspiration, renouvelée de ces vers fameux :

La règle me déplaist, j'écris confusément :
Jamais un bon esprit ne fait rien qu'aisément.

et ailleurs :

Je veux faire des vers qui ne soient pas contraints,
Composer un quatrain sans songer à le faire ¹.

Ce « libertinage » poétique est dirigé contre Malherbe :

Malherbe a très bien faict mais il a faict pour luy.
.....
J'approuve que chascun escrive à sa façon,
J'ayme sa renommée et non pas sa leçon ².

Schelandre nous avait fait entendre des accents analogues. C'est que la bataille des révolutionnaires classiques et des romantiques ronsardisants s'engage à chaque coin du Bois sacré. Contre l'indépendant Théophile, Balzac, dès les conversations de Leyde, s'affirme pur tenant de la doctrine de Malherbe. Un écho de ses remontrances nous est donné par la lettre de Balzac à l'évêque d'Aire (20 septembre 1623) : « Du temps qu'il se contentoit de faire des fautes purement humaines et qu'il escrivoit avec des mains qui n'estoient pas encore coupables, *je luy ay souvent monstré qu'il faisoit de mauvais vers et qu'il s'estimoit injustement habile homme, mais, voyant que les reigles que je lui proposois de faire mieux estoient trop sévères et qu'il n'avoit point d'espérance de parvénir où je le voulois mener...* » ³

Or Balzac, comme il l'écrivait quelques jours auparavant à Boisrobert ⁴ « a le mesme goust pour les vers que pour les melons ; et si ces deux sortes de fruicts ne sont en un degré de bonté qui soit fort proche des choses parfaites, je ne les louerois pas sur la table du Roy ny dans les œuvres d'Homère ».

1. *Œuvres* de Théophile, éd. Alleaume, t. I, p. 219.

2. *Ibid.*, p. 217. Pourtant Malherbe lui inspire comme à Schelandre un certain respect, car il a fait la langue ce qu'elle est ; cf. t. I, p. 176 :

Je ne fus jamais si superbe
Que d'oster aux vers de Malherbe
Le françois qu'ils nous ont appris
Et, sans malice et sans envie,
J'ay toujours leü dans ses escrits
L'immortalité de sa vie.

3. Frédéric Lachèvre, *Le Procès de Théophile*, t. II, p. 179.

4. *Ibid.*, p. 174.

Que ces vers que Théophile lisait à Balzac¹ eussent blessé les chastes oreille du pasteur Polyander, Guez l'avoue : « Il est vray qu'il [Théophile] a des qualitez qui ne sont pas absolument mauvaises et je ne nye pas que je n'aye pris plaisir à sa liberté, lorsqu'elle ne se proposoit que les hommes pour object et qu'elle pardonnoit aux choses saintes », mais il faut une limite et Balzac exhorte Boisrobert à n'être point « celui à qui on reproche d'avoir violé la chasteté de nostre langue et appris aux François des vices estrangers et inconnus à leurs pères ».

La chasteté de la langue, voilà ce que le classicisme, Corneille surtout, devait imposer, et que les descendants directs de Ronsard et de Brantôme n'avaient pas encore appris.

Pourtant Théophile n'était pas toujours ordurier et ils sont d'une noble et ardente passion ces vers qui étaient parmi les pièces accusées ou condamnées et reniées d'ailleurs par le poète² :

Tout seul dedans la chambre où j'ai faict ton Eglise,
Ton image est mon Dieu, mes passions, ma foy.
Si, pour me divertir, Amour vent que je lise,
Ce sont vers que luy mesme a composés pour moy.

Dans le trouble importun des soucis de la guerre,
Chacun me voit chagrin, car il semble, à me voir,
Que je faiets des projets pour conquérir la terre
Et mes plus hauts desseins ne sont que de t'avoir.

Au reproche adressé par Balzac à Théophile au sujet des règles, celui-ci devait répondre, comme dans la lettre citée plus haut, par un reproche de stérilité qui atteignait Malherbe par dessus son jeune disciple : « Si vous continuez d'écrire vous ne vivrez pas longtemps³. Je sçay que vostre esprit n'est pas fertile. Cela vous picque injustement contre moy. Si la Nature vous a mal traicté, je n'en suis pas cause : elle vous vend chèrement ce qu'elle donne à beaucoup d'autres... Vous sçavez la grammaire françoise... ; s'il y a de bonnes choses dans vos escrits, ceux qui les cognoissent sçavent qu'elles ne sont pas à vous. Les

1. *Œuvres* de Théophile, éd. Alleaume, t. I, p. LXXXIII : « Lorsque le commerce estoit permis avec Theophile et que les loix ne defendoient point sa conversation, M. de Balzac luy a souvent ouy réciter ses mauvais vers et luy a fait reconnoistre une infinité de fautes dont ils sont pleins. »

2. *Œuvres* de Théophile, éd. Alleaume, p. LXVIII, et Lachèvre, *Le Procès de Théophile*, t. II, p.357.

3. *Œuvres* de Théophile, t. II, p. 285.

anciens n'ont mérité que pour eux. Tout ce que vous avez du leur est bon, mais tout ce que vous avez du vostre est contre vous... »

J'imagine que ces discussions littéraires avaient souvent la taverne pour cadre aussi bien que les ombrages des arbres du Rapenburg. Théophile a conservé un mauvais souvenir des beuveries hollandaises qu'a immortalisées le pinceau de Jan Steen. Le Français s'enivre rarement pour le plaisir de se soûler et il méprise l'ivresse solitaire : la bouteille de vin est un point de rassemblement et le « pineau » doit animer les regards, exciter les esprits et favoriser les échanges de joyeux propos : « Je me tiens plus asprement à l'étude et à la bonne chère qu'à tout le reste », écrit Théophile dans le fragment d'une *Histoire Comique*¹. « Les livres m'ont lassé quelques fois, mais ils ne m'ont jamais estourdy et le vin m'a souvent rejouy, mais jamais enyvré. »

Or c'est contre la lourde ivresse des Pays-Bas qu'il proteste dans son *Apologie*², « ceste desbauche opiniastre qui est ordinaire dans les Pays-Bas, où l'on est forcé de manger et de boire plus qu'on ne peut digérer ». Théophile se rencontre ici avec Erasme.

Surtout ce qui l'excède, c'est la discipline dans la débauche, dont les étudiants allemands ont seuls gardé la tradition dans leurs « Kommers » : « Tous ces messieurs du Pays-Bas ont tant de regles et de ceremonies à s'ennyvrer que la discipline m'en rebute autant que l'excez³ ». Cela ne l'empêche pas de s'y laisser entraîner tout de même, témoin la suite⁴, tableau réaliste à la façon des petits maîtres flamands, chez qui il y a toujours quelqu'un qui évacue quelque chose, par la bouche ou autrement : « Sydias, couché tout plat sur les carreaux, la moitié des escuelles à terre, presque un muid de vin ou vomy ou renversé, une musique de ronflemens, une odeur de tobac, des chandelles allumees comme devant des morts ; bref tout m'apparoissoit d'un visage si estranger que, si je ne me fusse retiré de là, je m'allois imaginer de n'estre plus en France, tant cela tenoit des *ceramesses du Pays-Bas*. » Lisez « kermesses » et songez à Brouwer !

Théophile alla-t-il souvent au cloître des Béguines voilées ?

1. *Œuvres de Théophile*, t. II, p. 27.

2. *Ibid.*, p. 275.

3. Fragment d'une *Histoire Comique*, *ibid.*, p. 25.

4. *Ibid.*, p. 31-32 et *Procès de Théophile*, t. I, p. 11.

Assurément, ce réaliste curieux des choses de la Nature, devait se passionner pour la dissection des cadavres humains que Janoon, le domestique de la Faculté, va chercher jusqu'à Delft¹ et d'ailleurs, s'il n'avait été qu'un simple passant ou un simple voyageur, il ne se serait pas plus fait immatriculer que Montchrestien ou le duc de Mantoue. Qu'il ne soit pas resté longtemps après cette immatriculation, c'est incontestable, puisque, dès le mois d'août, selon M. Lachèvre², on le trouve au château de Castelnau-Barbarens, chez le comte de Candale.

Pourtant ce séjour à Leyde, si court qu'il ait pu être, (et rien ne dit, nous l'avons vu, qu'il n'ait été que de deux ou trois mois), aurait eu, selon le même érudit, des résultats décisifs³ : « Le contact du Poète avec les Hollandais, eut une conséquence plus fâcheuse encore. Il n'était jusque-là qu'un viveur, il rapporta des Pays-Bas un peu du mépris des Protestants à l'égard des papistes, objets de leurs railleries et il oublia que ce qui était spirituel à Leyde devenait criminel à Paris. Désormais, il va mêler la religion ou plutôt les pratiques religieuses du catholicisme à ses propos grivois, il prendra un malin plaisir à se moquer de la Vierge et des Saints et à afficher son incrédulité. » Ceci est un peu contradictoire. S'il est une chose qu'on ne pouvait apprendre à Leyde, c'est l'incrédulité. Si l'on y raillait les saints (mais non pas toutefois les Pères et docteurs de l'Eglise), on y avait le respect de la Vierge, bien qu'on ne lui dédiât point de culte particulier.

Quant aux plaisanteries sur les papistes, le protestant français qu'était Théophile, l'élève de Saumur n'avait pas à les apprendre, il n'avait qu'à lire Rabelais, Henri Estienne ou Agrippa d'Aubigné. Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher une action du milieu hollandais sur Théophile, mais plutôt dans l'influence du parti arminien, de tendance largement tolérante et avec les doctrines duquel son ami Bertius a pu le familiariser.

Le terme même de « *libertijn* » était d'usage courant à Leyde, car on était au plus fort de la lutte entre Arminiens et Gomaristes. Arminius ou Armijn, le professeur de théologie qui avait succédé à du Jon en 1602⁴, était mort en 1609, mais son enseignement,

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 75*.

2. *Procès de Théophile*, t. I, p. 10.

3. *Ibid.*, p. 11.

4. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 147 et 144 et Maronier (J. H.), *Jac. Arminius*, Amsterdam, 1905, in-8°.

contre lequel s'était élevé, avec violence, son collègue Gomarus, ancien professeur à Saumur¹, avait inspiré la fameuse « Remonstrantie » ou « Remonstrance » du 14 janvier 1610². Un grand principe animait celle-ci, celui de la liberté humaine : liberté dans l'ordre métaphysique, ce qui signifiait opposition à la doctrine rigoureuse de la Grâce selon Calvin ; liberté dans l'ordre politique, ce qui signifiait la tolérance, chère aux Régents des villes, odieuse à Maurice de Nassau et au petit peuple excité par ses pasteurs calvinistes.

Ainsi c'est aux Pays-Bas que s'est posé d'abord au xvii^e siècle le problème de la Grâce et on a tort, quand on en étudie l'histoire, de la limiter à l'étude de la controverse entre Jésuites et Jansénistes. Peut-on oublier que Corneille Jansen étudia en Hollande et qu'il se rencontra avec Saint-Cyran à Paris et, sans doute, à Louvain³ ?

Il faut se préoccuper aussi de la querelle protestante entre Amyralistes ou Saumuriens et Antiamyralistes et ne pas oublier que le livre d'Amyraut sur *La Prédestination*⁴ est de 1634, que Moïse Amyraut fut étudiant à Leyde en 1620, que le Synode de Dordrecht, qui résolut la question de la prédestination dans le sens le plus énergiquement calviniste, est de 1619 et qu'il eut un grand retentissement en France ; qu'avec la condamnation d'Oldenbarneveldt, il entraîna aussi l'emprisonnement de Grotius, lequel s'évada de la forteresse de Loewenstein par la ruse de sa femme⁵ et se réfugia en France⁶ ; que Bertius, qui appartenait au même parti Arminien, suivit cet exemple et tout cela n'est pas indifférent à l'histoire des idées de tolérance et de liberté métaphysique en France.

1. Voir plus haut, p. 240 n. 6.

2. Heering, Groenewegen, etc. *De Remonstranten*, Leyde, 1919, in-8°.

3. Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 293. Sur les rapports entre la doctrine janséniste et la doctrine protestante de la grâce, il y a un passage intéressant du huguenot Conrart dans une lettre à André Rivet, 13 décembre 1647 (ap. Kerviler, *Valentin Conrart*, p. 406) : « Les Jansénistes et les Arnaldistes, qui ne craignent rien tant que d'être accusés d'avoir des opinions conformes à celles des Calvinistes, ainsi qu'ils nous appellent, nous accablent d'injures atroces, sans sujet et souvent hors de propos, dans les livres qu'ils font contre les Jésuites, quoi que leur créance sur la matière de la grâce, qui est le point fondamental du salut et de la religion chrétienne, soit semblable ou du moins fort peu différente de la nostre. M. de Balzac suit cette erreur commune... »

4. Haag, *La France Protestante*, 2^e éd., V^o Amyraut, col. 187 et 192.

5. Elle le fit échapper en l'enfermant dans un coffre, circonstance célèbre en Hollande et popularisée par la gravure. Le château de Loewenstein sur la Meuse existe encore.

6. Cf. G. Macon, *Grotius dans la région de Senlis en 1623* (Extrait des *Mémoires du Comité archéologique de Senlis*). Senlis, impr. E. Vignon fils, 1917, in-8.

Pierre Bertius ou Pieter de Bert, auquel nous avons fait allusion, était né en Flandre, à Beveren, le 14 novembre 1565¹ ; son père, Pierre Bert, avait été un des premiers adhérents de la Réforme dans la Flandre française et l'avait prêchée à Dunkerque, d'où il s'était réfugié en Hollande avec ses fils. Pierre II avait été mandé d'Angleterre par son père, d'abord à Leyde, où on le trouve dès 1577 et où il est immatriculé gratuitement, le 10 février 1589 ; il y soutient ses thèses sur le péché, le 31 mars de l'année suivante. Il y devint bientôt Recteur de l'école latine, terme dont on se sert aujourd'hui encore, en Hollande, pour désigner le Proviseur ; il se rend alors à Heidelberg, à Strasbourg et, le 8 février 1592, les Curateurs de l'Université de Leyde, l'invitent à entrer dans le corps professoral². Le Journal du secrétaire Jan van Hout parle alors de lui comme d'un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans, Petrus Bertius, né en Flandre, qui a étudié plusieurs années à l'Université de Leyde, y a fait de grands progrès et s'y est révélé homme de singulier entendement et jugement. On lui donnera une bourse de cent florins pour poursuivre son voyage d'études dans les Universités allemandes et s'y perfectionner en théologie et en philosophie³. Le 14 mai 1593, Bertius est nommé « sous-régent » du Collège des Théologiens des Etats, au traitement de 500 florins, avec logement et exemption d'impôts⁴. C'est aussi le moment où Pierre du Moulin est nommé professeur extraordinaire de logique, et l'arrivée de Scaliger est proche. Le 1^{er} février 1595⁵, Bertius est autorisé à faire un cours sur l'*Ethique* d'Aristote, mais à peine est-il monté en chaire, le 4, pour sa leçon inaugurale, qu'il est accueilli par une telle tempête de cris qu'il ne peut articuler une parole. Heurnius, Pauw, Vulcanius, Raphelengius, du Moulin, Wtenbogard, venus exprès de La Haye, assistèrent à cette déconvenue.

La cause du tumulte paraît être un châtement infligé par lui au boursier Alting, du collège de théologie, qui avait insulté M^{me} Bertius et participé à une bruyante manifestation, au cours de laquelle on avait cassé des vitres. L'exécution du châtement

1. *Nieuw Biografisch Woordenboek*, de P. J. Blok et Molhuysen, t. I, col. 320 et suiv.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 70 et n° 179. Rien dans les fiches de la Bibliothèque wallonne, sauf celle-ci, qui ne peut se rapporter à lui : « Aangeteekend te Lelden, den 1 dec. 1634, Bert (Pieter de) van Leyden en Reyiers (Sybilla)... »

3. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 193*.

4. *Ibid.*, p. 75.

5. *Ibid.*, p. 82.

avait entraîné de nouveaux troubles. Bertius, accusé par Alting de crimes contre nature, fut acquitté par le tribunal universitaire (Academisch Vierschaar) le 15 novembre 1595 ¹. Proposé comme secrétaire par le Sénat, il est l'objet du *velo* des Curateurs, parce qu'il est haï des étudiants ². Patient et obstiné, il reprend son cours sur l'Éthique d'Aristote, qu'il professera, par exemple en 1599, à ses risques et périls, diront les Curateurs ³. En 1607, il remplace Cuchlinus comme Régent du Collège de théologie ⁴. Malgré les attaques auxquelles il continue à être en butte de la part des Gomaristes et contre lesquelles il se défend éloquemment ⁵, il est reçu le 14 juillet 1615, au nombre des « professeurs ordinaires », après avoir abandonné, le 5 avril précédent, la direction du Collège ⁶.

Le 8 mai 1617, Bertius montre aux Curateurs certain brevet, le nommant Historiographe du roi de France ⁷. Assurément il se prépare les voies à une exode qui pourra devenir nécessaire ; mais qui s'est interposé pour lui obtenir cette faveur ? Ne serait-ce pas le duc de Montmorency, protecteur de Théophile et peut-être à la requête de celui-ci ?

1619 est la date qui règle son sort en même temps que celui de la Hollande. Le Synode de Dordrecht a lieu : il condamne les doctrines arminiennes, la Remonstrance de 1610 et, avec elle, le parti des Régents dont le chef incontesté est le vieux pensionnaire de Hollande, Oldenbarneveltdt qui, après une caricature de procès, est exécuté dans le Binnenhof à La Haye, le 13 mai 1619, quoique notre ambassadeur Aubery du Maurier et deux envoyés extraordinaires Thuméry, Sieur de Boissize et M. de Chastillon ⁸ se soient interposés, usant auprès de l'inflexible Maurice de toute leur influence.

« Nil scire tutissima fides », disait Barneveltdt. C'était peut-être le principe de Bertius. En tout cas, celui-ci ne paraît pas très fidèle à ses convictions. Aux Curateurs, qui lui signifient, au nom

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 83, note 2.

2. *Ibid.*, p. 90.

3. *Ibid.*, p. 116-117.

4. *Ibid.*, p. 175.

5. *Ibid.*, t. II, p. 1* à 3*.

6. *Ibid.*, t. II, p. 56 et 59.

7. *Ibid.*, p. 78 et p. 126*. Une copie du brevet, datée du 23 février 1617, se trouve dans les Archives des Curateurs.

8. Waddington, *La France et la République des Provinces Unies*, t. I, p. 76, et Bibliothèque de l'Université d'Utrecht, n° 1868, f° 1a-11 a : « Aub. du Maurier aan de Staten betr. Oldenbarneveltdt » et réponse. Copie du xviii^e siècle.

de Son Excellence et de Leurs Nobles Puissances les Etats de Hollande, qu'ils ne pensaient plus pouvoir utiliser ses services et qu'ils le considéraient, ainsi que Caspar Barlaeus, comme congédiés au 31 août 1619¹, Bertius répond que les mesures prises contre lui ne l'avaient pas été sans raisons et qu'il n'articulerait aucune plainte. L'échafaud de Barneveldt ou la prison de Grotius hallucinent ses regards ; et puis quelqu'un lui a préparé une retraite en France, serait-ce encore Théophile ?

Les deux lettres latines que le poète a adressées à Bertius², datent de l'exil de Théophile, mai 1626. Elles ne témoignent pas d'une grande intimité, mais sont établies sur la base de services réciproques, c'est tout ce qu'on en peut dire. Bertius, bien que converti au catholicisme le 25 juin, ne dédaigne pas de solliciter l'appui de l'exilé Théophile, auprès du Comte de Béthune.

L'abjuration de Théophile est de août-septembre 1622. Celle de Bertius devait être plus profitable, car elle valut à ce dernier une chaire d'éloquence au Collège de Boncourt, le 20 octobre 1620, en même temps d'ailleurs qu'une excommunication majeure à Leyde, à Pâques 1621³. En 1622, Louis XIII lui confie une chaire nouvelle de géographie au Collège de France⁴ : il mourut à Paris, le 3 octobre 1629.

Ses fils, Pierre (Petrus a Matre Dei) et Abraham (Caesarius)⁵, devinrent Carmes tous deux et furent envoyés, vers le milieu du XVII^e siècle, comme missionnaires catholiques, le premier à La Haye, le second à Leyde⁶. Ainsi la Hollande avait fait présent à la France d'un « libertijn » qui se convertit au catholicisme, peut-être par intérêt, peut-être aussi parce que la doctrine arminienne sur la grâce était plus proche de celle des Jésuites que de celle de Dordrecht, et ce « libertin » ne fut pas sans influence sur Théophile. En échange, la France rend à la Hollande deux Carmes du même sang, qui firent beaucoup pour la diffusion du catholicisme aux Pays-Bas, toujours vivace dans

1. *Bronnen*, t. II, p. 126*.

2. *Œuvres de Théophile*, pp. 421-422 au T. II et le *Procès de Théophile*, t. I, p. 615.

3. *Nieuw Biografisch Woordenboek*, t. I, col. 323.

4. Cf. Abel LeFranc, *Histoire du Collège de France...* Paris, 1893, 8^e p. 383.

5. *Nieuw Biografisch Woordenboek*, t. I, col. 318.

6. *Ibid.* Abraham Bertius, mort à Leyde le 4 octobre 1683, est l'auteur de *Les fleurs du Carmel françois*, 1670, et de *Historia missionis sive clara relatio missionis hollandicae et provinciarum confederalarum*, 1658, éditée par C. Deelder, Rotterdam, 1891.

les couches profondes de la population et notamment parmi les ouvriers français de l'industrie textile à Leyde. Voilà un aspect très inattendu et trop peu connu de l'influence française en Hollande : l'action catholique.

CHAPITRE XI

DEUX DEVOIRS D'ÉCOLIERS

A. L' « Ode » de Théophile.

A part les passages que nous avons cités sur la débauche aux Pays-Bas, les souvenirs de Hollande sont rares dans l'œuvre de Théophile et l'impression que lui fit ce séjour ne dut pas être très favorable. Je pense en effet que c'est à cette contrée qu'il songe quand il écrit « à un Sot amy »¹ : « Qu'irois-je faire en un pays où mes habitudes ne sont point, où les coutumes sont contraires à ma vie, où la langue, les vivres, les habits, les hommes, le ciel et les élémens me sont estrangers ? Quel plaisir me peux tu promettre en un climat où toute l'année n'est qu'un hiver, où tout l'air n'est qu'une nuée, où nul vent que la bize, nul promenoir que ma chambre, nulle délicatesse que le toubac, nul divertissement que l'yvrongnerie, nulle douceur que le sommeil, nulle conversation que la tienne ? »

Pourtant il semble avoir rapporté de là-bas une ode *Au Tres puissant et tousjours victorieux Prince Maurice de Nassau*, qui parut d'abord dans un de ces recueils collectifs dont M. Lachèvre a si patiemment fait la bibliographie : *Le Cabinet des Muses*, Rouen, David du Petit-Val, 1619².

Si, dans l'édition de 1621, l'ode porte pour titre : *Au Prince d'Orange*, c'est que Maurice avait, comme nous l'avons vu³, acquis ce titre par la mort de son frère aîné Philippe, le 21 fé-

1. *Œuvres* de Théophile, éd. Alleaume, t. II, p. 329.

2. *Le Cabinet des Muses ou nouveau Recueil des plus beaux vers de ce temps*. A Rouen, de l'imprimerie de David du Petit-Val... 1619. La pièce qui nous intéresse est au t. II, qui continue la pagination du premier, aux pages 656-663. Nous avons collationné le texte sur l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale, Ye 11440. Cf. F. Lachèvre, *Bibliographie des Recueils collectifs de poésie*, t. I, p. 319, et *Procès de Théophile*, t. I, p. 12.

3. Cf. Livre I^{er}, p. 117.

vrier 1618. On peut donc conclure que l'ode primitivement dédiée « Au Prince Maurice de Nassau », est antérieure à cette date et on serait assez tenté de la reporter, comme inspiration et probablement comme exécution, au passage par Leyde en 1615, sinon avant.

L'Ode est du type malherbien plutôt que ronsardien, mais elle n'en vaut pas davantage. Si la Mythologie y est plus discrète, l'enthousiasme n'en est pas moins absent et, malgré la pureté de sa langue, elle ne soutiendrait pas la comparaison avec beaucoup de strophes, d'antistrophes et d'épodes de Jean de Schelandre. Ce qui distinguait celui-ci c'était la sincérité, l'émotion résultant de la chose éprouvée. Ici, Ostende et Nieuport ne sont que des souvenirs historiques recueillis à l'Université et la différence se marque au premier aspect :

Paver les flots de naus et les sables de morts,

avait dit Schelandre ¹.

La terre se noya de sang,

réplique Théophile ². Cependant, que ce dernier ait parlé précisément d'Ostende et de Nieuport, comme va le faire son camarade Balzac, dans le discours dont nous allons nous occuper, cela nous ferait penser qu'il s'agit d'une gageure, d'une sorte de concours, où le prosateur et le poète se seraient proposé de traiter le même thème.

Déjà le motif conducteur est semblable : le combat pour la *liberté*. Le prestige de ce mot pour ces jeunes Français était immense ; la lutte contre le tyran, qui n'était plus, dans leur pays, qu'un thème scolaire, un lointain écho des guerres de religion, était ici réalité vécue. C'est la liberté qui arrache au bouillant Gascon ses accents les plus vrais ³ :

L'Espagne, mere de l'orgueil,
Ne preparoit vostre cercueil
Que de la corde et de la roue
Et venoit avec des vaisseaux
Qui portoient peintes sur la proue
Des potences et des bourreaux.

.

1. Cf. Livre I^{er}, p. 50.

2. *Œuvres* de Théophile, t. I, p. 155.

3. *Le Cabinet des Muses*, p. 658.

Les vostres que mordit sa rage,
 Mourant, disoient en leur courage ¹ :
 O nos terres ! ô nos citez ! ²
 Si vous n'estes plus asservies,
 Ayant gagné vos libertez,
 Nous voulons bien perdre nos vies !
 O vous que le destin d'honneur
 Retira ³ pour nostre bon-heur,
 Belles ames, soyez apprises
 Que l'horreur de vos corps destruits ⁴
 N'a point rompu nos entreprises
 Et que nous recueillons les fruicts
 Des peines que vous avez prises.

 La liberté n'est pas mortelle !

Ainsi s'entonnait ce paean qui devait se prolonger d'échos en échos du xvi^e siècle jusqu'à la Révolution française. Assurément, ce n'est ici, comme chez Balzac, qu'un murmure, murmure frondeur s'échappant des lèvres fermées d'un écolier sur les bancs de la classe, mais il n'est pas douteux que tous ceux de nos écrivains, de nos savants et de nos penseurs, qui ont passé jadis par la Hollande et surtout y ont séjourné, y ont respiré l'air de la liberté, qu'ils s'en sont dilaté la poitrine au point de trouver, au retour, l'atmosphère politique et religieuse de la France, plus difficilement respirable.

A tout le moins ont-ils rapporté cette idée qu'un peuple pouvait vivre sans roi et protégé par la seule majesté de la loi et le respect des droits de chacun. Cette conviction, ils la transmettent à leurs amis et à leurs descendants, à qui ils enseigneront les privilèges de cette terre d'élection. Ces descendants qui sont-ils ? des Basnage et des Jurieu ? Sans doute, c'est-à-dire des intolérants attirés moins par la liberté religieuse que par l'austérité calviniste, mais bien d'autres aussi, qui y seront non moins à l'aise, un Bayle, un Voltaire, un Montesquieu, un Diderot, un Mirabeau. Du xvi^e siècle à la Révolution française, il ne manque pas un anneau à la chaîne.

Revenons à l'ode de Théophile. Comme forme, avec sa

1. *Le Cabinet des Muses*, p. 658, a « Mourans » et, plus loin, « ayans ».

2. *Ibid.* : « Clartez » au lieu de « citez ».

3. *Ibid.* : « malheura » au lieu de « retira » ; le poète a bien fait de supprimer cette pointe consistant dans l'antithèse de « malheura » et de « bonheur ».

4. *Ibid.* : « que la mort qui vous a destruits ».

succession monotone de sizains du type F F M F' M F' et de septains de type M M F M' F M' F, elle n'est ni très variée ni très riche. Le poète a tort de se vanter de son talent :

Prince, je dis sans me louer
 Que le ciel m'a voulu douer
 D'un esprit que la France estime
 Et qui ne fait point mal sonner
 Une louange legitime
 Quand il trouve à qui la donner.

Quand au destinataire, Maurice, malgré les coups droits de flatterie sur ses

yeux dont le feu reluit
 Dans le sang et parmy la poudre
 Comme aux orages de la nuit
 Brillent les flammes de la foudre,

il dut envoyer l'ode de Théophile rejoindre au fond d'un cabinet, l'*Ode pindarique* de Jean de Schelandre.

B. Le « Discours » de Balzac.

Une folie de jeunesse, voilà comment Balzac qualifie son *Discours politique sur l'Etat des Provinces-Unies*. On l'a reproduit ici en appendice, d'après l'édition hollandaise originale, car il est assez malaisé de l'aller chercher dans le dernier des deux gros in-folios de 1665 des *Œuvres*¹. La note marginale de Conrart ou de l'abbé Cassagne, qui procura cette édition, porte ceci : « Ce discours fut fait par Monsieur de Balzac en Hollande, à l'âge de vingt ans et en ayant laissé une copie à un de ses amis, il y fut imprimé fort longtemps après sans son seû. » On ne peut accepter cette note marginale, à raison de la lettre que nous avons citée plus haut² et où il affirme l'avoir composé à dix-sept ans, ce qui nous reporterait aux leçons de Baudius en 1612 ou 1613. On sait d'ailleurs par M. E. Roy, que Balzac com-

1. *Les Œuvres* de M. de Balzac, divisées en deux tomes. A Paris, chez Thomas Jolly. Au tome II, on trouve, parmi les *Dissertations Politiques*, ce discours qui constitue la dissertation VII, p. 482 à 485. L'édition que nous donnons en appendice est faite sur la plaquette originale intitulée : *Discours Politique sur l'estat des Provinces Unies des Pays-Bas*, par J. L. D. B., gentilhomme françois. A Leyde, chez Jan Maire, 1638, quatre feuillets petit in-4°, signés Jean Louis de Balzac, et insérés dans le Ms. fr. 17861, f° 269 à 272 de la Bibliothèque Nationale. Autre exemplaire avec additions manuscrites, encarté dans le tome 517 de la Collection Dupuy.

2. Cf. pp. 244-245.

posa un autre discours politique intitulé *Harangues Panegyriques au Roy sur l'ouverture de ses Etats*, etc., dont le privilège est du 3 décembre 1614 ¹.

L'ami ou le pseudo-ami dont il est question est, nous le savons, le bonhomme Heinsius, qui lui joua le mauvais tour de publier le *Discours* sans son assentiment, en 1638.

« Véritable déclamation d'un écolier », dit M. Moreau ², qui s'abstient de la publier ; mais ce caractère seul serait une raison de nous intéresser, car rien ne sert mieux notre dessein que de pouvoir donner une idée des travaux que des étudiants français pouvaient faire en français, pour leurs maîtres français de l'Université de Leyde, car, j'insiste sur ce fait, un Hollandais eut-il accepté un travail conçu et rédigé en langue vulgaire ? Heinsius, à qui on pourrait songer, mais qui enseignait le grec, l'eût repoussé avec dédain ; seul le Lillois Baudius me semble avoir pu l'admettre et le priser.

Discours d'élève si l'on veut, mais d'une telle fermeté de pensée et de style, en dépit d'une recherche trop grande de l'antithèse, qu'aucune ne justifie mieux la prédiction de Malherbe ³ : « Ce jeune homme ira plus loin, pour la prose, que personne n'a encore esté en France. »

Le plan, car il y a un plan, annonce déjà ces dissertations de philosophie, dont l'heureuse tradition s'est conservée jusqu'à nos jours et s'accorde si bien avec les qualités propres de l'esprit français.

Si le travail est destiné à Le Baudier-Baudius, qui enseigne à la fois l'histoire et le droit, rien ne s'explique mieux que cet hymne à la Liberté Belgique, dont ce professeur a célébré la conquête sur l'Espagnol dans son *De Induciis belli belgici libri III* ⁴.

Le discours débute par cette fière affirmation qui sent l'enseignement des *Vindiciae contra tyrannos*, que le Sénat avait essayé en vain de réprimer en interdisant, après l'assassinat d'Henri IV, les thèses et disputes publiques sur les tyrannicides ⁵.

1. Bibliothèque Nationale Lb³⁶ 352, publié par Em. Roy, *op. cit.* en appendice.

2. *Œuvres choisies* de Balzac, t. I, p. 210.

3. Tallemant des Réaux, *Historiettes* 3^e éd. Monmerqué et P. Paris, t. IV, p. 89 n. 1.

4. Cf. Blok, *Geschiedenis*, 2^e éd., t. II, p. 674.

5. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 2. Résolutions du Sénat, 1610, Jul. 12 :

• Visum est Mg^o Rectori et Senatui Theses de Tyrannide et interficiendis tyrannis, publico programme ad hoc facto, damnandas esse •

« *Un peuple est libre pourveu qu'il ne veuille plus servir.* Après avoir combattu long-temps pour la vie, il combat enfin pour la victoire... » L'exemple des Provinces-Unies est proposé par l'écolier à tous les rois et à tous les peuples de la terre : « Les Provinces du Pays-Bas qui ont échappé des mains du Roy d'Espagne pour les avoir voulu trop serrer, doivent leur liberté à l'extrémité de leur servitude, jouissent de la paix pour avoir esté contraintes à la guerre, font une belle leçon à tous les Souverains de ce qu'ils doivent envers leurs peuples et donnent un exemple memorable à tous les peuples de ce qu'ils peuvent contre leurs souverains. »

On conçoit que le courtisan de 1638 n'ait pas vu reparaître avec plaisir cette invitation à la révolution. L'antithèse qui suit ne lui devait pas être plus agréable, car elle heurtait de front la thèse du droit divin : « Elles méritent d'avoir Dieu seul pour Roy, puis qu'elles n'ont pû endurer un Roy pour Dieu et de ne relever que de sa puissance, puis qu'elles ont combattu pour sa seule querelle. » C'est cela « qui ne craint pas assez les foudres de Rome », car le Dieu des Provinces-Unies est celui de Genève. Un tyran qui abuse de ses droits cesse d'en avoir, c'est la thèse que Schellandre avait fait soutenir à la Hollande dans son *Procez d'Espagne*.

« Celuy qui estoit leur maistre, estant devenu leur ennemi, a perdu les droits qu'il avoit sur elles... Voulant traiter ses subjects en bestes, il les a contraints de se souvenir qu'ils estoient hommes et, ayant rompu le droit des gens par la mort de leurs ambassadeurs, il les a obligez à recourir au *droit de nature* par l'acquisition de leur liberté. » L'allusion à l'ambassade de Bergh et Montigny en Espagne et à l'exécution du premier en 1570, est des plus nettes¹. L'élève a bien profité de ses cours et quant à l'exercice du droit de nature, il annonce Rousseau, à moins qu'il ne rappelle Bodin.

Balzac insiste, avec de nouvelles antithèses et avec de ces pointes² que Corneille pratiquera encore : « Point de merveilles, s'il a perdu le Pays duquel il a voulu perdre le peuple, si ceux qu'il a violentez en leur foy se sont oubliez de leur fidélité ». Le jeune catholique est décidément très enveloppé par les doctrines huguenotes.

1. Cf. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. IV, p. 17.

2. Cf. G. Lanson, *Manuel d'Histoire de la Littérature française*, 11^e éd. p. 382, note.

« Les Tyrans plus subtils ¹ et ingénieux à l'invention des cruautés extraordinaires qui furent jamais ne s'estoient point encore advisez de s'attaquer à l'esprit, ne sçachans par où le battre. Philippe second a esté le premier qu'on peut à bon droit nommer le *Tyran des âmes*. »

Ce qui suit est un acte d'accusation contre l'Inquisition, lequel ne manque pas d'éloquence : « Il a trouvé le moyen de les faire endurer [les âmes], il les a mises à la gesne ², pour les faire déposer contre la vérité et, après avoir employé toutes les peines de ce Monde pour tourmenter le Corps, il s'est à la fin servi de celles de l'Enfer pour tourmenter l'âme... Levons le masque à cette sanglante Tragedie. N'est-ce pas détruire son peuple, sous couleur de le vouloir instruire ? tuer les Sujets pour les guerir ? brusler son Pays pour le nettoyer ? n'est-ce pas faire servir la Religion à sa tyrannie ? rendre Jésus-Christ ministre de ses passions ? et, au nom du Roy Catholique, venger la cruauté du Roy d'Espagne ? »

Vient alors un tableau de la résistance et il est d'une singulière vigueur de touche : « Ce pauvre peuple alors, ne trouvant point de milieu pour se sauver, fut contraint de chercher sa seureté dans les perils de la guerre et prit les armes à l'extrémité. » On sent naître là le maître de la prose française et il a des accents que l'on ne retrouvera plus que chez Bossuet.

Au tyran, les succès apparents eux-mêmes, n'ont pas réussi ; le meurtre du Prince d'Orange a fait capitaines ses deux fils, Maurice et Frédéric-Henri, dont « le plus jeune seroit trop digne » de « commander, si son frere ne l'estoit encore plus » ³. « Ils luy emportent ses meilleures villes, pendant qu'il s'opiniastre après un cimetièr ». Rappel des vers de Grotius déjà cités, sur Ostende, dont le siège est évoqué peu après, à la suite de la bataille de Nieupoort : « Ils [les Hollandais] ont gardé Ostende, ne restant plus que la place où elle avoit esté, ils ont eu assez de terre pour combattre, tant qu'ils en ont eu pour s'enterrer. »

La fin se rapporte aux négociations de la Trêve de 1609, dont nous avons longuement parlé au Livre précédent ⁴ et à laquelle Baudius avait consacré son ouvrage. « Il faut donc crier :

1. Archaïsme pour « les plus subtils ».

2. Torture.

3. Je ne crois donc pas avec M. E. Roy, *op. cit.*, p. 99, que « l'autre frère » soit Philippe, qui était l'aîné des trois.

4. Voir Livre I, chap. VIII.

c'est assez ! et mettre bas le premier les armes comme il [le tyran] les avoit prises le premier. Ses Capitaines luy servirent plus à demander la paix qu'à faire la guerre. Il les envoya vers les Hollandois, non pas pour les forcer de servir, mais pour les prier de se contenter de leur liberté. Il les reconnut pour Souverains, ne pouvant les faire Esclaves. Il leur donna ce qu'il ne leur pouvoit pas oster et fut contraint, traitant avec eux, de baptizer leur Gouvernement du nom de *Republique Souveraine* ». L'apprenti juriste a bien compris le problème de droit international, posé par les Etats lors des négociations de la Trêve, mais le jeune Cicéronien doit le revêtir de sa rhétorique enflammée : « Si l'on demande les titres de cette souveraineté, ils sont inscrits en lettres rouges, ils ont esté signez de la propre main de leurs parties. Si on doute de la durée de cette République, elle est éternelle, puisqu'elle a Dieu pour fondateur et la Religion pour fondement. Si on mesure sa grandeur par celle de la mer, où elle commande, elle est des plus grandes, si on compte ses années par ses victoires, elle est des plus anciennes. »

La dissertation se termine par une flatterie à l'égard de ses maîtres : Ce peuple ne fait « rien qui ne merite d'estre escrit de ses grands Personnages, *Douza, Grotius, Heinsius, Baudius*, esprits qui n'escrivent rien qui ne merite d'estre leü ». Tous ces personnages nous sont familiers maintenant, Douza, comme poète latin et Curateur de l'Université, décédé en 1604¹, Grotius, comme poète latin aussi, futur auteur du *De Jure Belli ac Pacis*, et qui allait passer si longtemps à Paris, après son évasion de Loewenstein. Quant à Daniel Heinsius, nous allons voir bientôt quel rôle il joua dans la vie et les préoccupations de Balzac.

La conclusion du *Discours*, très brève et très nette, garde encore aujourd'hui toute sa portée : « Concluons hardiment que cette liberté, qui se rencontre si souvent en ce discours, ne finira point qu'à la fin de la République et que ce peuple ne sera plus ou sera toujours libre. »

1. Cf. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, p. 154-5.

CHAPITRE XII

BALZAC ET DANIEL HEINSIUS

Qui que tu sois, bien grand et bien heureux sans doute,
Puisque Deheins en parle et qu'il l'estime tant ¹,

écrit Théophile, en un sonnet, publié dans les *Œuvres*, en 1621. Deheins, c'est Daniel Heinsius, le disciple chéri de Scaliger.

Heinsius était né à Gand en 1580 ou 1581 ². L'apport belge à l'Université de Leyde, sans être l'équivalent de l'apport français, a son importance cependant, si l'on songe que de Smet (Vulcanius), Drusius, Juste Lipse, Simon Stévin, Heins (Heinsius), venaient des Pays-Bas du Sud. Il est vrai que celui-ci avait été transporté en Zélande dès l'âge de trois ans, mais ce fut aussi un carrefour d'influences belges, françaises, anglaises et hollandaises que cette province maritime.

Après des études à l'Université de Franeker, il se fit immatriculer à Leyde le 30 septembre 1598 et le 11 octobre 1600. Il avait été le préféré de Marnix de Sainte-Aldegonde, le célèbre auteur du *Tableau des Différends de la Religion*, qui était mort à Leyde en 1598, de Janus Douza, et de Scaliger. Avec le dernier soupir de celui-ci, il avait recueilli la grande tradition de la Renaissance, mais devait la prolonger ainsi que son rival Saumaise, à une époque où elle cadrait moins avec la loi du siècle. Dès le 8 mai 1602, les Curateurs l'autorisent, après une leçon d'épreuve, à faire un cours libre de littérature latine ; il donne aussi une tragédie en l'honneur du Prince d'Orange : *Auriacus sive libertas saucia* (1602) ³.

1. *Procès de Théophile*, t. I, p. 10, note 3.

2. *Nieuw Biografisch Woordenboek*, t. II (1912), col. 554 à 557. Les dates qu'on trouvera ci-après sont rectifiées d'après les *Bronnen*.

3. Publiée à Leyde ; cf. *Nieuw Biogr. Wdb.*, t. II, col. 556.

Le 9 novembre 1602, ils lui donnent une gratification de 50 florins pour avoir, pendant un certain temps, expliqué les odes d'Horace ; quoique simple étudiant, les Curateurs lui accordent, les 9-10 février 1603, 300 florins de gratification par an pour les cours de poésie qu'il fait ¹. En 1605, il devient professeur de langue grecque à 700 florins. Comme il s'était occupé du catalogue des manuscrits dès 1606, il remplace, moyennant un supplément de 150 florins, les 30 août-1^{er} septembre 1607, en qualité de Bibliothécaire ², Merula décédé. Le 18 novembre 1613, les Curateurs et Bourgmestres nomment Heinsius, qui, cette année-là, a enseigné la politique, professeur d'histoire au lieu de Baudius, mort le 22 août précédent ³.

Si donc ce n'est pas pour ce dernier que Balzac a fait le *Discours* dont il a été question plus haut, ce ne peut guère être que pour Heinsius ⁴, qui en a, en tout cas, conservé le manuscrit, qu'il devait publier plus tard. La situation scientifique de celui-ci était, dès cette époque, solidement établie. D'abord il était l'héritier des papiers de Scaliger et c'était déjà un titre de gloire que d'avoir été distingué et élu par le grand homme, qui l'appelait le premier né de ses fils et que lui, nommait son divin maître et son patron ⁵. Sous la direction de Heinsius en 1615, notre ambassadeur du Maurier avait commencé ses études de philosophie, à l'âge de 49 ans ⁶; mais ce qui avait déjà mis le sceau à la réputation du philologue était la publication, en 1610-1611, de la *Poétique d'Aristote*, à propos de laquelle M. Lanson a pu écrire : « qu'elle n'aura de véritable action en France qu'au xvii^e siècle, vulgarisée par le petit traité de Heinsius » ⁷; ce petit traité c'est le *De Tragoediae Constitutione*.

Il a été attiré vers la *Poétique*, par l'exemple de Joseph Juste Scaliger, publiant celle de son père. Innombrables sont les citations de Heinsius dans les écrits théoriques de Corneille, Scudéry ou Chapelain. Heinsius est par excellence le

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. I, pp. 145, 150, 151.

2. *Ibid.*, pp. 167 et 175.

3. Bronchorst, *Diarium*, p. 136 et *Bronnen*, t. II, p. 49.

4. On peut songer aussi à Cunaeus, dont Balzac demandera plus tard les œuvres et qui, le 8 février 1614, est chargé du cours de politique, tout en continuant à enseigner les lettres et l'histoire.

5. Cf. Heinsii, *Orationes*, 1615, p. 16.

6. Grotius lui adressa même, à ce sujet, une sorte de programme fort admiré. Cf. Ouvré, *Du Maurier*, p. 317.

7. G. Lanson, *Manuel bibliographique de la littérature française moderne*, n° 4891 et *Histoire de la littérature française* (12^e éd.), Paris, Hachette, 1912, p. 414.

savant en « us » dont on se jette le nom à la tête dans les batailles littéraires, comme étant l'interprète et le prophète du Dieu Aristote, contre lequel il n'est pas permis de blasphémer et qu'on respecte d'autant plus qu'on l'a moins lu. Si on l'avait fait, on y aurait simplement découvert dans la *Poétique* (V, 8), cette innocente constatation qui n'a rien d'un impératif catégorique : « ἡ μὲν (c'est-à-dire *πραγῶδία*) ὅτι μάλιστα περιῶται ὑπὸ μίαν περιόδον ἡλίου εἶναι ἢ μικρόν ἐξαλλάττειν, ἡ δὲ ἐποποιία etc. »¹, dont on peut tout au plus induire la règle des vingt-quatre heures, à moins que ce ne soit celle des douze heures, car tout dépend du sens qu'on donne à *περίοδος*.

Or, dans le commentaire de Heinsius on ne pouvait voir autre chose que ceci : « Primo ut unius non excedat Solis ambitum ». Il avait fallu que Jean de la Taille, dans son *Saül Furieux*, complétât la formule et qu'elle fût reprise par Mairet pour qu'on arrivât à celle de Boileau. Donc il n'y a pas à attribuer au traité de Heinsius une influence prépondérante sur la formation des règles des trois unités.

Surtout à cause du retentissement qu'eut, en 1636, dans le monde des lettres la querelle de Heinsius et de Balzac, dont nous allons parler, Scudéry et Chapelain cherchent à s'associer comme auxiliaires les deux adversaires. Scudéry, dans les *Observations sur le Cid*², dira : « Et voilà pourquoy le docte Heinsius a trouvé que Buchanan avoit fait une faute dans sa tragedie de Jephté... » et Chapelain, dans les *Sentiments de l'Académie*³ parlera de « ce qu'Aristote et Heinsius lui ont enseigné sur cette matière. »

Le *De Tragoediae Constitutione* a servi aussi de répertoire à Pierre Corneille et lui a fourni plusieurs développements pour ses préfaces, sur le vrai et le vraisemblable (p. 22), l'action simple et complexe (p. 34), l'altération de l'histoire (p. 46), l'« agnition » ou reconnaissance (p. 53), les péripéties, la pitié, la terreur (ch. IX), et les sentences (ch. XVI). Dans l'*Examen de Polyucte*⁴, Corneille invoque à la fois Heinsius et Grotius : « Le

1. Breitinger (H.), *Les Unités d'Aristote avant le Cid de Corneille, Etude de littérature comparée*, Genève, Georg ; Paris, Fischbacher, 1895, 1 br. in-18, p. 51.

2. Cf. A. Gasté, *La querelle du Cid*, 1899, in-8°, p. 79 ; p. 86, on reconnaîtra facilement du Heinsius dans ce qui est dit de l'Episode simple ou mixte.

3. Cf. *Les sentiments de l'Académie sur le Cid*, par J. Chapelain, éd. Collas, Paris, 1912, in-8°, Thèse de lettres de Paris, p. 10.

4. Corneille (Pierre), *Œuvres*, éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 479. Voir aussi d'Aubignac, *Pratique du Théâtre*, p. 8 et p. 105 ; cf. encore Préface de *Don Sanche*, Corneille, *Œuvres*, t. V, p. 409, et *Le menteur*, au t. IV, p. 133.

célèbre Heinsius, qui non seulement a traduit la *Poétique* de notre philosophe, mais a fait un *Traité de la Constitution de la Tragédie*, selon sa pensée, nous en a donné une sur le martyr des Innocents. L'illustre Grotius a mis sur la scène la Passion même de Jésus-Christ et l'histoire de Joseph et le savant Buchanan a fait la même chose de celle de Jephthé et de la mort de Saint Jean-Baptiste. »

Je ne veux pas dire que le *Herodes Infanticida* ait pu familiariser Corneille avec l'idée du Théâtre religieux, qu'il connaissait bien par les représentations scolaires des Jésuites, mais la polémique engagée contre cette pièce latine de Heinsius, n'avait pas été sans retenir son attention et il ne commit assurément aucune des fautes que Balzac reproche au trop savant poète des Pays-Bas.

Elle avait paru en 1632. Bien que Hofman Peerlkamp, qui fit l'histoire de la poésie latine en Hollande et fonda, à l'Académie d'Amsterdam, un concours dont le prix se décerne encore ¹, ait loué cette pièce, on ne prendra pas à sa lecture un très grand plaisir ; non qu'on n'y trouve de beaux vers et de jolis traits, mais l'auteur a certainement contrevenu au précepte qu'il avait donné lui-même dans son écrit théorique, à savoir que le poète tragique fait agir ses personnages ².

Le premier acte consiste en effet en un long monologue de l'ange, servant de prologue et suivi du chœur des prêtres. A l'acte II paraît Joseph, et c'est lui qui, célébrant Jésus et la Vierge mère, trouve ces gracieux accents qu'admira Balzac :

Ille complexum petens
Et e pudico dulce subridens sinu
Matrem fatetur... ³
Saepe cum blandas puer
Aut a sopore languidas jactat manus,
Tenerisque labris, pectus intactum petit ;
Virginea subitus ora perfundit rubor,
Laudemque matris, virginis crimen putat.
Quid casta trepidas ?

1. Le principal juge du concours est lui-même un excellent poète latin qui a conservé la tradition de Heinsius, le professeur Hartman, de l'Université de Leyde.

2. On trouvera le texte de la pièce dans Dan. Heinsii *Poematum, ed. nova*, p. 210. Müller (Lucian), dans sa *Geschichte der Klassischen Philologie in den Niederlanden*, Leipzig, 1869, 8° n'en parle ni à la page 38, ni à la page 211.

3. *Herodes Infanticida*, p. 220.

Il y a du charme dans ce petit tableau de l'enfant qui tend les mains vers le sein de sa mère : ce n'est plus ici imitation de l'antiquité, mais de la douce réalité du foyer. Affirmation de foi sincère aussi que :

Mater unius Dei
Et casta virgo, castior mater tamen.

Ce n'est certes pas auprès de Heinsius que Théophile a pu apprendre à railler la Vierge.

Le principe de la liaison des scènes, qui est une des plus difficiles et des plus belles conquêtes de notre théâtre classique, est inconnu de Heins. Aussi, sans transition, apparaissent les trois Mages. Ils décident de regagner leurs pays pour échapper au massacre résolu par Hérode. La rubrique de ce que l'on peut appeler la scène suivante bien qu'elle n'en porte pas le titre, indique que Heinsius a songé à la représentation et a été influencé par les mystères vus dans sa jeunesse : « Angeli qui in superiori theatri parte cunas Domini ducunt ac subinde monstrant ». Le chœur des prêtres s'ajoutant à leur monologue achève l'acte II.

Le protagoniste Hérode n'apparaît qu'au troisième acte et s'entretient avec les « legati » qu'il a envoyés à la poursuite de l'enfant-roi « natus imperio puer ». Cet acte, qui manque autant de variété que les autres, se termine par le chœur des vieillards hébreux : nous sommes bien dans la tradition du xvi^e siècle.

C'est à l'acte IV que l'intérêt commence à naître avec l'apparition de l'ombre de Mariamne, jadis décapitée par ordre d'Hérode, son époux. Elle est accompagnée de Tisiphone et des autres Furies :

Sequimur, ultrices Deae,
Sequimur tyrannum ¹.

Le roi, sous l'influence de cette vision, s'affole : il voit double :

Quid arma rursum quatit, infernae canes ?

Cette scène de la fureur d'Hérôde, sans égaler celle que Tristan donnera dans sa *Mariane* ², n'est pas sans beauté, mais elle est un peu gâtée par trop d'exclamations alignées à la file : « Heu ! heu ! heu ! heu ! » A sa crainte de l'Enfant se mêlent les souvenirs de son amour pour Marianne, innocente victime :

1. *Herodes Infanticida*, p. 336.

2. Nouv. éd. p. E. Girard, Paris, 1901, in-18 ; acte V. sc. 2 et 3.

O hymen recens
 Vocesque quondam tot voluptatum illices
 Jam parce, conjux !

Les terribles lamentations du roi sont interrompues par l'entretien d'Anne et de Joseph, qui, je suppose, doit se produire, conformément à l'usage du temps et aux principes de la mise en scène simultanée appliqués par Corneille jusqu'à *Polyeucte*, sur quelque autre point de la scène. Dans une sorte de dialogue pressé ou de stichomythie, chaque réplique constituant un hémistiche, Joseph annonce la Fuite en Egypte.

Hérode alors reprend ses esprits, mais c'est pour ordonner à ses « satellites » le massacre de tous les Innocents. Un vieillard lui demande pourquoi il veut crucifier toutes les mères pour en punir une seule, et engage avec lui une nouvelle stichomythie, qui serait agréable si elle n'était trop prolongée et gâtée par des répétitions et des antithèses. Hérode renouvelle son ordre. Un chœur des soldats romains clôt le quatrième acte.

L'acte V s'ouvre par les lamentations des mères de Bethleem, fuyant avec leurs enfants pour échapper au massacre ; là aussi, il y a quelque émotion dans les paroles de la Première :

Oscula, infelix, habe
 Sed summa, sed funesta. Quid risu, puer,
 Moraris animum ? Quid meos luctus gravas
 Tuosque nescis...
 O dulcis aetas, dulce et infelix onus !

Le massacre n'est pas montré, il est raconté à Hérode par le Messager. Son récit est plein de mouvement et ne manque pas d'une éloquence parfois un peu brutale.

Et sanguinem cum lacte permistum vomit,

dit-il d'un enfant tué en prenant le sein. Mais l'Enfant-roi ? demande Hérode. Le bruit court qu'il s'est échappé, répond le Messager. Il n'en faut pas plus pour que Hérode soit repris de folie furieuse :

Despectus atque inultus ut lucem traham
 Victusque pueri jura et imperium feram ?

Il menace de conquérir l'Egypte ; un chœur des mères de Jérusalem et des anges termine cette pièce sans action, qui

n'avait pas plus de raison de finir ici que plus tôt ou plus tard.

Samuel Sorbière, s'il faut en croire les *Sorberiana*¹, blâmait Balzac d'avoir perdu son temps à critiquer Heinsius : « Quand il a voulu monter sur ses grands chevaux et se servir de sa raison, il l'a employée misérablement à examiner si Heinsius avoit bien ou mal fait d'introduire les Furies sur le Théâtre de son *Herodes Infanticida*. Voilà bien de quoi faire tant de bruit. » On accusait souvent Balzac de manquer d'érudition ou, du moins, d'user d'une érudition d'emprunt. Il voulut, je pense, saisir cette occasion de se ceindre les reins et de se frotter d'huile pour se mesurer avec un de ces doctes de Hollande dont le pape Alexandre VI lui-même s'enquérât auprès du dit Sorbière. Il choisit comme adversaire un des plus grands et qui lui était bien connu, afin de lui faire la leçon. Peut-être était-ce même là une vengeance d'écolier, mais cette leçon était une leçon de vérité classique et c'est pourquoi elle ne saurait être négligée. L'arbitre choisi pour la lutte était tout naturellement et devait être Constantin Huyghens, Seigneur de Zuylichem, Secrétaire des commandements du Prince Frédéric-Henri. La pièce était dédiée à Huyghens et celui-ci était lié avec Descartes, avec Saumaise, avec tout ce que la Hollande comptait de meilleur comme savants, artistes et lettrés. Savant lui-même, poète et prosateur en hollandais, en français, en italien, en espagnol, artiste en peinture, gravure et musique, négociateur avisé et, par-dessus tout grand ami de la France, Huyghens, était une sorte de Hollando-Français, comme l'appellera Balzac, et un des esprits les plus distingués du xvii^e siècle².

C'est un gentilhomme français au service des Etats, Saint-Surin, qui avait été l'intermédiaire entre Huyghens et Balzac, en 1632, un peu avant d'avoir été blessé mortellement au siège de Maestricht, le 19 juillet de la même année. Alors que souvent Huyghens écrit à ses propres parents en français, il s'adresse parfois en hollandais à Saint-Surin, comme au duc de Vendôme. « De tous les Français, écrit-il à celui-là, il n'y en a peut-être que trois qui sachent apprécier Balzac à sa juste valeur³. Rien ne plaide tant pour vous que d'être son ami. »

1. P. 37.

2. Cf. Worp, *Constantijn Huygens*, dans *De Haghe*, 1919, 1 vol. in-8°, et *Lettres du Seigneur de Zuylichem à Pierre Corneille*. Paris et Groningue, 1890.

3. *Briefwisseling van Constantijn Huygens*, éd. Worp, t. I, p. 336, n° 648. Sur la mort de Saint Surin, voir Collection du Puy, t. V, fol. 135. Il s'éteignit le 5 août 1632.

La première lettre de Balzac à Huygens est datée du 26 mars 1632¹ et est noyée dans des compliments infinis. Peut-être pourrait-on découvrir quelque critique sous tant de flatteries : « La facilité de vostre style en couvre la force, mais elle ne l'énerve pas, et, sous une négligence apparente, je trouve de l'art et des ornemens. Il ne vous suffit pas, au lieu où vous estes, de faire mieux que nous et de posséder à nostre exclusion l'ancienne et la solide vertu ; vous nous allés encore oster ce qui reste de passable dans les estats corrompus, je veux dire la gloire du langage... » .

Il reproche à la Hollande de séduire à ce point Saint-Surin, qu'il est « devenu mauvais François » et de lui « débaucher un ami »².

Le post-scriptum est ce qui nous intéresse le plus : « Si M^r Heinsius et M^r Cunaeus ont publié quelque chose de nouveau, vous m'obligerés bien fort de m'en faire part. Cè sont deux hommes, selon mon jugement, comparables aux anciens et qui valent tout ce que l'Italie a produit de plus docte et de plus poli sous le pontificat de Leon dixième. » Heinsius et Cunaeus, ses maîtres d'histoire et de droit de 1615. Huygens réplique à cette invitation en lui envoyant l'*Herodes Infanticida*. Sa lettre ayant mis sept mois à parvenir à Balzac, celui-ci y répond le 2 février 1633, le cœur encore meurtri de la perte de Saint-Surin : « Il me semble que ma douleur me tient lieu de mon amy. Je la possède avec quelque sorte de douceur et en suis si jaloux que je croirois avoir fait une seconde perte, si je ne l'avois plus pour m'entretenir. »

Il loue fort l'*Herodes infanticida*³ : « L'oeconomie de la tragédie est dans les regles... Les vers sont magnifiques et dignes d'un theatre d'yvoire. Chaque partie m'en a plu, mais surtout les chœurs m'ont ravy... J'ay seulement à vous proposer un petit scrupule et ne sçay pas bien pourquoy Tisiphone est introduite avec Mariamne, qui parle du Styx, du Cocyte et de l'Acheron, ny s'il se peut former un corps naturel de deux pièces si différentes que sont, à mon advis, la religion juifve et la payenne. Mon doute vient de mon ignorance et non pas de ma presumption. Je demande enseignement et ne cherche pas querelle, particulièrement avec un homme qui regne en ces matieres critiques et

1. Huygens avait loué Balzac dans une poésie, en 1626 (*Gedichten*, éd. Worp, t. II, p. 134), alors que les lettres de celui-ci avaient été publiées en 1624. On a donc toujours été en Hollande à l'affût des nouveautés littéraires françaises.

2. Publié par M. Worp dans *Oud-Holland*, t. XIV, 1896, p. 153.

3. *Briefwisseling* van Constantijn Huygens, t. I, p. 386 et 387.

que je reconnois pour le vray et legitime successeur du grand Scaliger... ». « J'ay grand dessein, Monsieur, d'aller me rendre sçavant sous sa discipline et d'estre en mesme temps vostre courtisan et son auditeur... mais je voudrois bien que vos armes eussent achevé de me faire le chemin que je desirerois tenir et qu'il n'y eust rien d'Espagnol depuis Paris jusques à la Haye ¹. »

Le passage de cette lettre que nous venons de citer est le résumé du *Discours sur une tragedie de Monsieur Heinsius intitulée Herodes Infanticida* ². Il est accompagné d'une lettre d'envoi datée de Balzac, le « 15 de may 1634 », parvenue à Huygens par la voie de M^{me} des Loges, dont le fils, marié, à la cour de La Haye, est capitaine au service des Etats ³.

Balzac accable Heinsius de protestations d'amitié et de vénération, excessives, même pour un temps où on avait le compliment aussi facile que l'injure : « Je brusle d'impatience de le voir et d'embrasser cette divine teste, dont il est sorti si grand nombre d'excellentes choses. Il est poëte, il est orateur, il est philosophe, il est critique... Je vous prie de m'envoyer un catalogue de tous les ouvrages qu'il a publiés jusques à présent et que je sçache aussi, par vostre moyen, quel age il a, quelle alliance il a prise, et quel homme estoit ce Rutgersius, dont il a épousé la sœur, combien il a eu d'enfans, en quel estat sont ses affaires particulières et quel appointment luy donne vostre Republique. » Ceci annonce certainement des démarches pour lui faire accorder une pension du roi Louis XIII ⁴. Il ne fallait pas moins de miel pour faire passer l'acidité des critiques de Balzac.

D'abord une louange à Huygens à qui la *Dissertation* est adressée, au sujet de son français ; il se peut qu'elle soit sincère,

1. Déjà cité par M. Waddington.

2. A Paris, chez Pierre Rocolet, 1636. Le privilège est daté de Paris, 30 janvier 1635 ; l'achevé d'imprimer, du 15 janvier 1636. (Bibliothèque Nationale, Y 3225 A1). A un autre exemplaire, Yc 9345-6 est jointe *Danielis Heinsii Epistola qua dissertationi D. Balsaci ad Herodem Infanticidam respondetur...* éditeur Marco Zverio Boxhornio, L. B., Elzevir, 1636. La préface est datée du 12 juillet.

3. *Briefwisseling* van Constantijn Huygens, t. I, p. 461-2 et p. 247. Charles des Loges, qui fut tué, en 1637, au siège de Bréda, avait épousé Madeleine van der Myle, fille de Cornelis (1579-1642), gendre de Barneveldt et Curateur de l'Université de Leyde, de 1606 à 1619, puis de 1640 à sa mort.

4. Ce ne fut que son fils Nicolas, excellent philologue et poète latin, qui eut la pension royale, au moment où Louis XIV cherchait à attirer à lui des savants étrangers. Le roi écrivait, en 1666, au comte d'Estrades, ambassadeur en Hollande : « Prenez soin de vous enquérir, sans qu'il y paroisse que je vous aie écrit, mais comme par vostre simple curiosité, quelles sont dans toute l'étendue des Provinces-Unies et même dans les autres des Pays-Bas de la domination du Roi d'Espagne, les personnes les plus insignes et qui excellent notablement par-dessus les autres en tout genre de professions et de sciences, et de m'en envoyer une liste bien exacte, contenant les circonstances de leur naissance, de leurs richesses ou pauvreté, du

en tous cas elle est méritée ¹ : « Il faut que vous me juriez que vous estes Hollandois pour me le persuader et je ne puis croire que sur vostre serment une verité si difficile. Vous escrivez le langage que nous parlons avec autant de grace que si vous estiez né dans le Louvre. » Et maintenant au tour de Heinsius, car l'« unico eloquente » a des ressources infinies dans l'éloge : « Je sçay qu'il est le Docteur de nostre Siecle et qu'il le sera de nostre Posterité, je ne dis pas que j'ay de l'estime, ce terme est inférieur à mon sentiment, mais j'ay une espee de devotion pour tous ses ouvrages ². »

Il faut bien cependant en venir à la critique, d'abord indirecte : « Je ne trouve point estrange, Monsieur, qu'un Juif, dans une Tragedie latine, parle à la mode de Rome et se serve des mots d'Acheron, de Styx, de Bacchus et de Ceres ³... Je ne m'estonne pas qu'Herodes paroisse demi Juif et demy Payen », mais voici l'attaque directe : « Je me persuaderois avec peine qu'un homme constant pust estre de deux Partis et porter les couleurs de divers Maistres. Cette Nouveauté, à dire vray, me semble un peu dure et je ne puis m'imaginer sans gesner mon imagination que, dans un poème où un Ange ouvre le Theatre et fait le Prologue, Tisiphone se vienne monstrier, accompagnée de ses autres sœurs et avec le terrible equipage que luy a donné le Paganisme. Je vous demande si cette partie a de la proportion avec son Tout et si ce bras est de cette teste. Je vous prie de me dire si les Anges et les Furies peuvent compatir ensemble. »

Bientôt Balzac s'échauffe et s'élève à la grande éloquence ⁴ : « La Matière dont il s'agit est toute nostre et toute Chrestienne. Il me semble que les fausses Divinitez n'y ont point de part et n'y peuvent entrer que par violence. Le grand Pan est mort par la naissance du Fils de Dieu, ou plustost par celle de sa Doctrine ; il ne faut pas le ressusciter. Au lever de cette lumiere, tous les phantosmes du Paganisme s'en sont enfuis, et il ne les faut pas faire revenir. Il est juste que le changement du stile

travail auquel elles s'appliquent et de leurs qualités. L'objet que je me propose en cela est d'être informé de ce qu'il y a de plus excellent et de plus exquis dans chaque pays, en quelque profession que ce soit, pour en user après ainsi que je l'estimerai à propos pour ma gloire et pour mon service » ; cité par Lavisse, *Histoire de France*, t. VII, 2^e partie, p. 83, note 2.

1. *Œuvres* de J.L. de Guez, sieur de Balzac, pub. p. L. Moreau. Paris, J. Lecoffre, 1854, t. I, p. 321.

2. *Ibid.*, p. 322.

3. *Ibid.*, p. 324.

4. *Ibid.*, p. 325.

accompagne le renouvellement de l'Esprit, que le poison qu'a vomie notre cœur ne demeure pas dans notre bouche, que le dehors rende tesmoignage du dedans... Veritablement cette mauvaise coutume a besoin d'estre reformée et merite bien que nous en considerions l'importance. Cette bigarrure, Monsieur, n'est pas recevable. Elle travestit toute nostre Religion ; elle choque les moins delicats et scandalise les plus indevots. Quand la Piété en cela ne souffriroit rien, la Bienseance y seroit offensée et, si ce n'est commettre un grand crime, c'est commettre hors de temps une mascarade. Quelle apparence de peindre les Turcs avec des Chapeaux et les François avec des Turbans ? de mettre les fleurs de Lis dans leurs Drapeaux et le Croissant dans les nostres ? »

Tout ceci est d'une certaine importance pour la connaissance des idées littéraires au xvii^e siècle. Le souci des « mœurs », de la couleur psychologique locale, la préoccupation de la vraisemblance apparaissent ici avec une très grande force. C'est le même reproche qu'adressera Scudery à Corneille de ne pas faire vrai et c'est encore celui que Saint-Evremond et M^{me} de Sévigné adresseront à Racine.

Suit alors un acte d'accusation contre les philologues, contre les humanistes qui vivent dans le passé et en gardent le langage, parlent des Dieux immortels au lieu du Dieu Immortel, des orgies pour les fêtes et du crime de « perduellion » pour l'hérésie. « Ces Messieurs sont si accoutumez aux lettres Profanes qu'ils ne s'en peuvent defaire dans les matieres les plus Religieuses ¹ », et il rappelle cet ambassadeur de Constantinople à Rome, qui appelait le pape « le Grand Turc des Chrestiens ». Balzac quitte bientôt la plaisanterie pour retourner à des déclarations de principes ² ; « Si j'osois tirer une consequence de tout ce Discours, je dirois que, premierement, nous devons nous souvenir qui nous sommes et, en second lieu, quel est le sujet sur lequel nous travaillons... et si nos compositions sont Chrestiennes, elle le doivent estre aussi bien en la forme qu'en la matiere. *J'ayme la Discipline et la Justesse, mais je hay le Pedantisme et l'Affectation.* »

Au lieu de broder sur ce thème, ce qui eût contribué à nous révéler, à la veille du Cid, quelques-unes des lois de l'esprit français à cette époque, Balzac s'égare dans l'érudition, cite du

1. Œuvres de Balzac, t. I, p. 328.

2. *Ibid.*, p. 332.

grec et reparle en détail des Furies en général et de celles de l'*Herodes Infanticida* en particulier. Il se refuse à les admettre comme symbole des fureurs qui agitent Hérode ou de son remords. Or, continue-t-il, « Dans votre poème il n'en est pas ainsi ¹. Les Furies n'y sont pas des illusions ; elles y sont de véritables objets ; Herodes ne se les imagine pas, le Poète les fait. Elles s'arment de tous leurs Flambeaux et n'oublient pas un de leurs Serpents pour faire peur à la compagnie. Mariamne les évoque à haute voix et les tire après elle du fond de l'Abysme. »

La longue dissertation sur Mariamne, qui fait suite, a peut-être attiré l'attention de Tristan L'Hermite sur l'héroïne de son futur chef-d'œuvre ². Ici Balzac critique son intervention : « C'est un personnage peu convenable à l'action où elle s'occupe et un instrument fort mal propre à estre employé dans un massacre. Il falloit chercher une autre instigatrice du Tyran et un autre guide des Furies. » Balzac demande encore à Huygens ³ : « Si le principal personnage d'une Tragédie devant estre plus malheureux que meschant afin d'exciter en l'âme du Peuple plus de pitié que de haine, Herodes est un personnage de cette nature... »

Il est temps d'en revenir aux compliments et de s'incliner d'avance devant « cette souveraine Critique, qui prononce ses Arrests à Leiden, et qu'on va consulter des dernières parties de l'Europe », il loue le discours de l'Ange, la Thèse morale, l'« Hypothèse historique » et le tableau de la nativité, « la plus belle Nativité qu'on ait jamais veüe... ». « J'ay veü des Images de la Sainte Vierge de la main de Raphaël d'Urbain ; j'en ay veü de celle de Michel Ange, mais je n'en ay point veü du prix et du merite de celle-cy et j'advoue que la Peinture parlante a beaucoup d'avantage sur la muette. » ⁴

Balzac n'aime point les sentences dont Corneille usera encore beaucoup : « Je laisse les sentences à ceux qui les aiment et au peuple qui les demande, ainsi que le remarque Aristote. » Sous couleur d'éloge, il signale quelques imitations et il en profite pour manifester à l'égard des anciens un irrespect tout moderne, dont le philologue néerlandais dut être profondément froissé. La Querelle des Anciens et des Modernes ⁵ agite surtout la seconde

1. *Œuvres de Guez de Balzac*, t. I, p. 341.

2. Cf. ici p. 279, n. 2.

3. *Œuvres de Guez de Balzac*, t. I, p. 345-347.

4. *Ibid.*, t. I, p. 348.

5. Cf. Gillot (H.), *La Querelle des Anciens et des Modernes...* Thèse de Lettres Paris ; Paris, Ed. Champion, 1914, in-8°.

moitié du siècle, mais, dès son début, elle est résolue en faveur de ceux-ci et c'est par son indépendance envers l'Antiquité, en dépit de nombreuses marques de vénération, que le xvii^e siècle se distingue le plus du xvi^e : « Je n'ay pas assez de foy pour m'imaginer un Mystere sous chaque mot d'un Ancien et pour croire que toutes les vieilles erreurs sont raisonnables et régulières. » Balzac connaît son Heinsius ; il appréhende les fureurs du savant hollandais, dont l'orgueil est si altier qu'il est impatient de la contradiction : « Je veux croire de plus, Monsieur, qu'il... temperera ses Escrits d'une telle discretion qu'il n'y aura pas un mot qui sente la passion des Partis et l'aigreur de la Dispute, qui ne puisse estre souscrit de tous les Chrestiens... Il ne voudroit pas... se fermer les portes de Rome, où ses livres ont esté si plausiblement receüs et son nom est en si bonne odeur au Vatican. » On pourrait voir là un avertissement, même une menace, un appel aux foudres de l'Eglise et de la Congrégation de l'Index, ce qui ne serait pas très courageux¹.

Heinsius, malgré les compliments qui lui étaient assénés, fut très piqué, et ne laissa pas de répondre, non par une lettre, ce qui eût été trop peu, mais par une longue dissertation où il y a moins d'injures qu'on n'attendrait de la part d'un aussi susceptible personnage ; il y perce surtout le dédain pour le David qui a osé s'attaquer à ce Goliath. La réplique, qui est de juin 1636, est intitulée : *Epistola qua dissertationi D. Balzaci ad Herodem Infanticidam respondetur*². Elle est fondée sur les principes du *De Tragoediae constitutione* qui, étant considéré par son auteur comme la quintessence de la pure doctrine aristotélienne, a droit au même respect qu'un livre sacré ; il en copie des pages entières qui servent d'argument. Après avoir cité des évêques et des vies de saints, qui employent le mot Tartare, il définit les Furies, des passions de l'âme divinisées ; il nie que ce soient des Déesses et il affirme son droit de les mêler à des personnages de l'antiquité judaïque. Au reste, pour oser toucher à celle-ci, il faudrait savoir l'Hébreu et Heinsius prie Huygens de remontrer à son ami Balzac d'agir avec plus de circonspection, car la matière exige non moins d'érudition que de jugement.

1. *Œuvres de Guez de Balzac*, t. I, p. 358.

2. Editore Marco Zverio Boxhornio. Leyde, Elzevir, 1636. (Bibl. Nat., Yc 9345-6).

Il conclut avec modestie que son Hérode doit être absous ou l'antiquité condamnée. Ces « gladiateurs de la République des Lettres » ne sont jamais tout seuls : ils ont toujours derrière eux le bataillon carré des Anciens. Elevant le débat, Heinsius met en garde contre ceux qui cherchent secrètement à désunir les Hollandais et les Français, et il affirme son admiration pour les Scaliger, les Casaubon, les du Maurier, les de Thou, les du Puy, les Gaumain, les Rigault, les Hérauld ¹. Il engage Balzac à lui écrire directement.

Ce dernier, dans une lettre à Huygens ² observera : « Il s'esgaye sur des choses dont j'estois demeuré d'accord avec luy et change l'estat de la question ou ne la touche que legerement ». Balzac ayant invoqué Rome, Heinsius appelle le pape « ipsum etiam Ecclesiae caput », ce qui fit au Souverain Pontife un sensible plaisir, atténué par la rectification comique de l'errata : « Ecclesiae romanae caput ».

La même lettre fait allusion à l'intervention de Saumaise, l'« Incomparabilis », qui n'avait pas figuré, et pour cause, parmi les savants français admirés de Heinsius, et qui, enchanté d'être désagréable à son adversaire de Leyde en prenant parti pour Balzac, adressa à Ménage une épître intitulée : « Claudii Salmasii ad Aegidium Menagium epistola super Herode Infanticida, Heinsii tragoedia et censura Balzacii ³. »

Ici finissent les relations épistolaires de Balzac et Constantin Huygens ⁴ qui, toujours à l'affût des nouveautés, se tournera plutôt vers l'étoile ascendante du grand Corneille ⁵ et vers celle de René Descartes qu'il a plus à sa portée et dans son voisinage, mais Balzac ne lâchera pas plus Heinsius que Heinsius n'oubliera Balzac, exemple de ces mémorables querelles scientifiques et littéraires dont notre temps n'a pas absolument perdu le secret.

Tout un entretien de Balzac, le vingt-cinquième ⁶, dédié à Monsieur Girard, traite « de son procédé et de celui de Monsieur Heinsius en leur querelle ». « Si le chagrin de Monsieur Heinsius estoit de mesme nature, il feroit difference entre les Compli-

1. *Ibid.*, p. 236.

2. *Briefwisseling* van Constantijn Huygens, t. III, p. 5.

3. Parisiis, apud Viduam Mathurini Dupuis, 1645. Haag signale une éd. de 1644, in-4° (*La France protestante*, 1^{re} éd., t. IX, p. 166).

4. Cf. Worp, *Huygens en Balzac* extr. de *Oud-Holland*, t. XIV ; notamment p. 5, note 2.

5. Cf. Worp, *Lettres du Sr de Zuylichem à Pierre Corneille*, déjà cité.

6. *Les Entretien*s de feu Monsieur de Balzac ; A Leiden, chez Jean Elsevier, 1659, in-12, p. 348.

mens et les Injures, entre Balzac et Schioppius : il ne se jetteroit pas indifféremment sur l'Hoste et sur le Larron » ; Scioppius est l'odieux pamphlétaire, adversaire de Scaliger. Quant à l' « Hoste », ce mot n'a-t-il qu'une signification symbolique ou veut-il dire que Balzac a été jadis l'hôte de Heinsius ?

« Pour ne rien dire de pis de ce grand Adversaire, il a mal pris ma bonne intention et n'a pas receü mes civilitez comme il devoit. Je n'ay eu dessein que de luy donner matiere de s'égayer ; je luy ay parlé avec toute sorte de deference ; je luy ai demandé instruction sur quelques endroits de sa Tragedie, intitulée *Herodes infanticida* : voilà ce que j'ay fait. Luy, tout au contraire, n'a pas voulu recevoir mes civilitez, il s'est effarouché de mes complimens ; je luy ay demandé instruction et il m'a jetté des pierres. Jugez qui de nous deux a le tort, car voilà au vray ce qui s'est passé entre nous.

« Il est vray aussi que je ne croyois pas mon objection si forte de moitié et c'est peut-être ce qui l'a fasché. ... Il est riche en lieux communs et traite quantité de belles matieres en sa deffense... il ne les traite pas assez clairement. » Enfin Balzac raille de nouveau son adversaire sur le « ipsum Ecclesiae Caput », rectifié dans l'errata : « l'un est pour Rome, l'autre pour Leyden. Par le premier il veut plaire au Pape, qui ne lit pas, non plus que les autres hommes, l'*Errata*, qu'on met à la fin des Livres ; par le second, il veut avoir de quoy se justifier envers les Ministres, si on l'accusoit d'estre mauvais Huguenot et d'avoir intelligence avec l'Ennemy... Comme, dans sa Tragédie, il est Juif et Payen, il croit que, dans sa Dissertation, il peut estre Catholique et Huguenot ¹. »

La vivacité et l'aigreur du conflit ne priva pas le fils de Daniel Heinsius, Nicolas, l'excellent philologue et poète latin, de chercher à connaître l'ennemi de son père. Les manuscrits des lettres échangées sont à la Bibliothèque de l'Université de Leyde.² Dans l'une d'elles, écrite de Paris en avril 1646, Nicolas rappelle sans délicatesse, cette querelle, ce qui ne l'empêcha pas d'être

1. *Œuvres de Balzac*, t. I, p. 352.

2. Ms. B. P. L. 246. Balzac adresse ses lettres : « A Monsieur de Heins, Gentilhomme Hollandois, à Paris » (15 janvier 1646) ; une autre est datée d'Angoulême, 15 juin 1649, et porte comme suscription : « A Monsieur Heinsius le fils, Gentilhomme Hollandois à Leyde (recommandé à la courtoisie de Monsieur Chapelain) ». Une troisième, datée du 24 décembre 1653, est libellée « A Monsieur Heinsius, gentilhomme hollandois à Florence ». Les brouillons des lettres écrites par Nicolas Heinsius sont dans la même chemise ; une copie, faite sans doute par Heinsius, d'une épître de Balzac à du Moulin (20 sept. 1637) est dans le dossier B. P. L. 293 B.

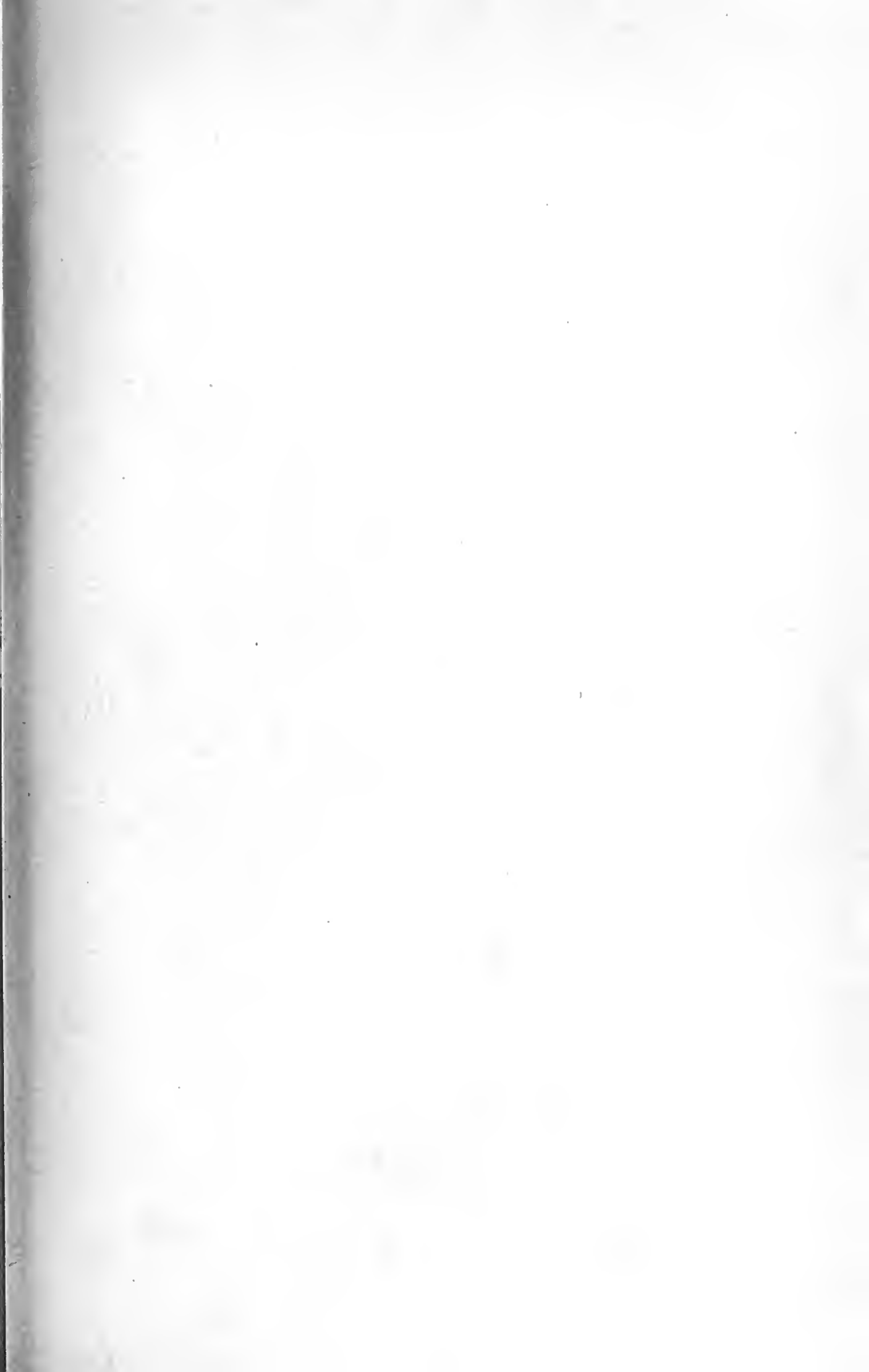
reçu par Balzac dans son « Désert ». Celui-ci aimait ces importunités de l'étranger dont il affectait de se plaindre : « Il est la butte de tous les mauvais compliments de la Chrestienté, pour ne rien dire des bons, qui lui donnent encore plus de peine. Il est persécuté, il est assassiné de civilté qui lui viennent des quatre Parties du Monde, et il y avoit hier au soir, sur la table de sa chambre, cinquante Lettres qui luy demandoit des Responses, mais des Responses eloquentes, des Responses à estre monstrées, à estre copiées, à estre imprimées... Il faut bien se garder d'une si dangereuse familiarité, traitant avec ces gens-là. Il faut qu'on s'ajuste, qu'on se pare, qu'on se farde mesme pour plaire à des yeux si délicats et la condition de celui qui a dessein de leur plaire est pour le moins aussi malheureuse que celle d'un homme qui seroit obligé ou de ne parler jamais qu'en musique ou d'estre sur un Theatre depuis le matin jusques au soir ou de passer toute sa vie en jours de Ceremonie et avec un autre habillement que le sien. »

« Ce n'est pas tout que cela. On luy envoie du François de Castelnau-d'Arry, des vers de basse-Bretagne, du Latin de Gothie et de Vandalie, de la raillerie de Bruscabille et de Tur-lupin pour en avoir son Jugement, dans une Dissertation reguliere, car le nom de Lettre ne contente pas assez l'ambition des Faiseurs de questions... »

« Pour l'achever, il vient icy des importuns en personne, quelquefois de plus de cent lieues et tout exprès, si on les veut croire, qui luy donnent le dernier coup de la mort, luy disant, pour leur premier compliment, que sa haute reputation et la celebrite qu'il a donnée au lieu où il est, les ont obligez de venir voir cette Personne si connue et ce Village si renommé ; qu'il ne doit point trouver mauvaise une si juste et si honneste curiosité que la leur. Un de ces Curieux luy commença il y a quelques jours sa Harangue, par le *respect et la veneration qu'il avoit tousjours eue pour luy et pour Messieurs ses Livres*. Il n'est rien de plus historique que cecy et vous pouvez voir par là jusqu'où peut aller le stile des Complimens ¹. »

Il n'y a aucune exagération dans ce passage, Balzac recevait des visites de partout. J'ai trouvé un de ses autographes dans l'*Album Amicorum* du philologue allemand Gronovius, ami à la

1. Les *Entretiens* de Feu Monsieur de Balzac, pp. 161 à 163.



Etiam de Deo vera citere
veritatem.
Hobilissimo,
Erditissimo, et Ludacissimo
Gronovio, hoc frat' amice
quodcumque monumentum
relinquit Joannes Ludovicus
Balharin' Ann. 16. Sept. XXXX
Sett. XV.

AUTOGRAPHE INÉDIT DE BALZAC (DATÉ DU 15 SEPTEMBRE 1640)
DANS L'ALBUM DE GRONOVIVS.
(Bibliothèque Royale de La Haye).

fois de Saumaise et de Heinsius et qui devint professeur à « l'Athenaeum illustre » de Deventer ; plusieurs lettres de Guez à ce savant font allusion au séjour de Gronovius à Balzac. Le 15 septembre 1640, le solitaire traça dans l'*Album* conservé à la Bibliothèque Royale de La Haye, les lignes suivantes :

Etiam de Deo vera dicere periculosum

« Nobilissimo, eruditissimo et humanissimo Gronovio, hoc grati animi quaecumque monumentum relinquit Joannes Ludovicus Balzacijs. Ann. MDCXXXX. Sept. XV » (cf. pl. XXIX) ¹.

André Pineau dans une lettre inédite à André Rivet, datée de Paris, 21 février 1648, parle d' « un jeune Gentilhomme allemand, neveu de Monsr. de Borstel... Son oncle l'a envoyé depuis peu à l'Academie [de M. de Vaux] au retour de chez Monsieur de Balzac, sous lequel il vient de faire son cours en Langue françoise et luy écrit par tous les ordinaires. » Balzac, professeur de français pour étrangers et continuant ses leçons par correspondance, voilà une révélation un peu surprenante des manuscrits de Leyde ².

Dans une autre lettre du même au même, datée du 21 août suivant, il est question de la visite de Heinsius en Saintonge : « Monsieur Heinsius le fils est aussi revenu sain et sauf de son beau voyage d'Italie, d'où il a apporté quantité de raretez pleines d'attraits pour l'esprit et pour les yeux. Il m'a obligé de sa visite ce matin... Mr. Heinsius a passé par l'Angoumois où il a vu l'*Oracle de Charente*, Monsr. de Balzac, qui étoit en un déplorable état de santé. Il lui a fait présent de son livre nouveau dont vous estes à la veille d'avoir un exemplaire ³. »

Les deux adversaires devaient mourir presque en même temps : Balzac le 18 février 1654, Daniel Heinsius le 25 février 1655, emportant dans la tombe leur querelle et leur rancune.

1. Manuscrit, Bibliothèque royale de la Haye, 130 E 32. Selon la notice autographe du professeur Brugmans, il faut se reporter, pour la visite de Gronovius, au *Sylloge epistolarum...* de Burman, t. III, p. 96, 266, 303, 331. Dans l'édition de 1648 des *Lettres Choisies* de Balzac, il y a trois lettres à Gronovius ; par celle du 14 août 1641, Balzac le remercie pour une élégie et lui offre l'hospitalité pour le mois suivant afin de le dédommager du court séjour de l'année précédente ; dans une lettre du 1^{er} octobre suivant, il le félicite de son retour à Paris après son aventureux voyage ; dans sa troisième (7 mars 1644), Balzac l'accable de protestations d'amitié.

2. Manuscrit Bibliothèque de l'Université de Leyde, B. P. L, Q 286, t. IV, f^o 15 recto.

3. *Ibid.*, f^o 53 verso.



CHAPITRE XIII

UN GRAND THÉOLOGIEN ORTHODOXE : ANDRÉ RIVET
(1620-1632)

Reprenons l'histoire de l'Université de Leyde au point où nous l'avons laissée, c'est-à-dire à la grande crise que représentent pour elle, comme pour toutes les institutions hollandaises le Synode de Dordrecht et les événements qui ont suivi. Nous avons vu, à propos de Bertius, que l'Université avait été purgée de tous ses éléments « remonstrants » ou suspects. Il s'agissait d'y rétablir l'orthodoxie la plus complète et l'on songea, une fois de plus, à remonter aux sources du Calvinisme et à recourir à des théologiens français. Le plus illustre était sans conteste Pierre du Moulin. Déjà, nous l'avons vu, pour remplacer Arminius décédé et Gomarus parti, et remettre de l'ordre dans l'Université profondément troublée par la querelle de leurs partisans respectifs, on avait songé à lui, en 1611, pour porter « un esprit de paix et de tranquillité et empescher que la robe de nostre Seigneur Jesus ne soit dechirée »¹. Il n'était pas éloigné d'accepter, ce qui montre qu'il avait gardé bon souvenir de son professorat de 1593. Il aurait été le compagnon de Vorstius, la bête noire des Gomaristes et son autorité eût fait contrepoids à la sienne. Très nobles sont les termes de sa réponse, datée du 6 mai 1611²: « J'ay receü vos lettres et veü les offres et conditions que vous et Messieurs vos collegues m'offrés. Elles sont telles que j'ay tout sujet de m'en contenter. Ce neantmoins, j'oseray vous dire que ce ne seront jamais les profits ou avantages qui me feront changer de condition. J'ay d'autres raisons plus fortes qui me poussent à condescendre à vostre desir et à me donner à vostre academie. Le repos, la seureté, l'honneur de vostre

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 12*. Termes de la lettre de van der Mijle à du Moulin, le 21 avril 1611.

2. *Ibid.*, p. 14*.

amitié, le redressement de mes études qui se dissipent et surtout le désir que j'ay de servir l'église de Dieu avec plus de fruit que je ne fais icy, sont les causes qui me touchent le plus, car les difficultés, que vous me proposés, qui pourroient degouster un autre, sont celles qui m'encouragent et me font desirer d'estre employé en un travail si important et si necessaire et apporter quelque addoucissement à ceste playe, laquelle j'ay tousjours estimé ne se devoir guarir par disputes mais par prudence, veü que la pluspart du mal vient de vouloir trop sçavoir. Joint que je voy entre les parties des aigreurs inveterées ausquelles nul ne s'interposera avec fruit, s'il ne vient avec un esprit non preoccupé et s'il n'apporte avec la douceur, une liberté franche pour dire aux uns et aux autres ce en quoy ils violent la charité ou résistent à la verité... Il n'y a rien si pernicieux en la religion que de vouloir monstrier sa subtilité, veü que ce n'est point seulement un combat de sçavoir, mais une aemulation de probité et d'innocence. »

Mais ni l'intervention des Curateurs, ni celle de la Commission permanente des Etats de Hollande, ni celle de Louise de Coligny ou du Prince Maurice, ne purent amener le Consistoire de l'Eglise de Paris à donner congé à son Pasteur, d'autant plus que le peuple s'en était ému ¹ : « Plusieurs sont venus, écrit du Moulin à van der Mijle, former de grosses plaintes contre mes compagnons et contre les Anciens, comme desireux de me chasser ou peu soigneux du bien de l'église, disants que l'église n'en recevroit point un autre en ma place ; que j'avois peur ; que vous me corrompies par argent ; que les Jesuites seroient desormais intollerables et se vanteroient de m'avoir chassé ; que le Synode n'y a pas consenti ; que toutes les eglises de France y ont interest ; que mon pere en mourra de tristesse et plusieurs choses semblables que peut suggerer une affection indiscrete d'un peuple qui ne juge de la necessité de l'église que par ce qu'il voit devant ses yeux. »

Il faut se presser. La lettre de van der Mijle, du 31 août 1611, ² est une mise en demeure, quoique empreinte d'une grande amitié personnelle : « Si la vostre resolution est negative, je regretteray tousjours que cest amour et respect m'auront privé de *vostre*

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 20*-21*.

2. *Ibid.*, p. 28*.

conversation, laquelle j'ay de longtemps aimé et honoré », ce qui prouve qu'ils se sont connus et fréquentés à Leyde jadis.

Le 11 septembre suivant, les chefs de famille, réunis à l'église de Paris, dont le culte se célébrait, nous l'avons dit, à Charenton, refuse de céder du Moulin. Il souhaite qu'on trouve quelqu'un qui entretienne l'accord entre les Eglises françaises et hollandaises et que celles-ci se fassent représenter aux Synodes nationaux de France ¹.

Cette tentative manquée, les Curateurs la renouvellent en juillet 1619, cette fois, en reprenant le procédé qui avait réussi pour Scaliger, c'est-à-dire en envoyant un ambassadeur universitaire, qui sera l'orientaliste Erpenius, dont les instructions sont datées du 22 ². Il fallait d'autant plus d'adresse que le roi Louis XIII, dont le ministre, du Maurier, avait tout tenté pour sauver Barneveldt, avait interdit à du Moulin et à ses codélégués de représenter les églises françaises au Synode de Dordrecht. On offre 1.200 florins et 300 florins d'indemnité de logement, sans parler d'autres émoluments ordinaires et extraordinaires. Il aura la seconde chaire, Polyander, à cause de son âge et de son ancienneté, ne pouvant être rétrogradé ³. Si le traitement ne paraît pas suffisant, les Curateurs ajouteront deux à trois cents florins et iront jusqu'à 1.200 florins pour le déménagement.

Dans leur lettre du 22 juillet 1619 au Synode, réuni à Paris, les Curateurs insistent sur les services que l'enseignement de du Moulin à Leyde rendra à toutes les églises réformées et même aux églises françaises, dont la jeunesse a coutume de se préparer au ministère à l'Académie de Leyde ⁴. Ils se servent du même argument auprès de du Plessis-Mornay à Saumur.

Reçu au Consistoire de Paris, Erpenius y est accueilli par des paroles nombreuses et flatteuses, enveloppant un refus formel de céder un homme aussi indispensable au salut de l'Eglise de France que du Moulin ⁵. Les nouvelles instructions sollicitées par le chargé de mission prévoient que du Moulin sera demandé en prêt pour deux ou trois ans. Si on échoue, on sollicitera Rivet,

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 31*.

2. *Ibid.*, p. 86*.

3. *Ibid.*, p. 87*.

4. *Ibid.*, p. 91* : « *Ecclesiis omnibus Reformatis, etiam vestris quarum juvenus in hac Academia nostra ad ministerium illarum præformari solet* ».

5. *Ibid.*, p. 94**

« parce que les Curateurs sont d'avis qu'il faut à leur université un théologien français »¹, et que le pasteur de Thouars leur paraît indiqué tant par la valeur de ses ouvrages que par les recommandations dont il est l'objet.

On recourra à l'influence de la duchesse de la Trémoille, Charlotte-Brabantine de Nassau, fille de Guillaume le Taciturne, à laquelle les Curateurs et Bourgmestres s'adressent en français² :

MA DAME,

Vostre Excellence n'ignore pas combien il est nécessaire, notamment en ces derniers jours dangereux, que les Academies, seminaires de l'Eglise de Christ et des conducteurs d'icelle, soyent bien pourveües d'excellens Docteurs en Theologie orthodoxes, doués de singulière science, piété, intégrité de vie et autres dons rares et convenables à leur profession. C'est ce que, hélas ! nous avons expérimenté à nostre grand intérêt en nostre République depuis quelques années en çà. A quoy, nos Illustres et Puissans Seigneurs, les Estats de Hollande et West-Frise, ayans eu esgard, ils ont jugé, après meure délibération, n'estre rien plus conseillable pour remédier à nos playes que de remettre la faculté théologique de nostre Académie, principale source de nos maux, en sa première fleur et dignité. A quoy, ayans besoing de Théologiens consciencieux, fort sçavans et renommés tant de saine doctrine que de sainte vie, *par ce que nous n'en avons poinct par de çà en telle abondance qu'il seroit à désirer et que nous estimons estre de nostre devoir d'orner nostre Université de quelques luminaires de dehors*, nous avons trouvé bon de requérir instamment votre pasteur, Mr Rivet, homme qui, par ses escrits, s'est montré capable de la charge de professeur Théologique en nostre Académie, de la vouloir accepter. Et comme ainsi soit qu'en cela il despendra entièrement [de] l'adveu et advis de vostre Excellence, nous la supplions bien affectueusement d'y condescendre, espérans qu'elle prestera d'autant plus promptement l'oreille à nostre requeste qu'elle cognoist trop bien (pour avoir esté naguerrés en ce país) la très grande nécessité d'icelle et le bien qu'en recevra toute la Christienté reformée et notamment les Eglises de France par la fidèle instruction que leurs Escoliers pourront par ce moyen recevoir par deçà de l'un de leurs propres pasteurs en nostre Académie. En confiance de quoy, etc. De Leyde, ce dernier d'Aoust 1619.

D'après ce que du Moulin dit à Erpenius, Rivet est assez solide en controverse, mais pas très sûr de son latin, ce qui le fera

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 97*, deuxièmes instructions données à Erpenius par les Curateurs, le 31 août 1619 : « Ende alzoo de voors. Heeren oordelen dat op dese tijt de voors. Universiteit wel dient geprovideert met een Fransch theologant, zoo is verstaen dat geprocedeert zal werden tot het beroup van D^o N. Riveto. »

2 *Ibid.*, pp. 100*-101*.

hésiter à accepter, puisqu'il doit enseigner en cette langue. C'est aussi ce qui, jadis, faisait réfléchir Wtenbogart car, observait-il, les étudiants de Leyde ont l'oreille délicate à cet égard ¹. Du Moulin semble sincèrement marri de ne pouvoir, cette fois encore, accepter ² : « J'honore et respecte vos personnes, écrit-il aux Etats, et desire avec passion la prospérité de vostre estat et voudrois y pouvoir contribuer, *estimant vostre bien estre le nostre et me souvenant des meilleures années de ma jeunesse.* »

Rebuté de nouveau par le Consistoire de Paris, même pour un prêt, Erpenius, d'ordre des Curateurs, se rabat donc sur Rivet. Il s'informerait auprès de Duplessis-Mornay et du professeur hollandais de Saumur, Pierre Franconi Burgersdijk, si, avec de l'exercice, le pasteur de Thouars ne pourrait pas arriver à professer en latin. A Paris, on conseille beaucoup à Erpenius de s'adresser plutôt à Daniel Chamier (1570-1621), professeur à Montauban.

Ce ne sont peut-être pas formules de feinte modestie, que les explications de Rivet dans sa lettre. Né à Saint-Maixent le 2 juillet 1572 ³, il a été appelé à exercer le saint ministère, dès 1595 ⁴, avant d'avoir ses vingt-quatre ans accomplis et après avoir conquis, sous Daneau, à l'Académie d'Orthez, le grade de maître-ès-arts, en 1592. C'est à peine si le soin de son troupeau lui a laissé des loisirs pour continuer à s'instruire ; il a peu le don des langues et ne maîtrise guère que la sienne, dans laquelle il a accoutumé d'exprimer ses pensées. Cependant l'insistance des autres l'enhardissent à prendre confiance ; c'est à eux, au prochain Synode du printemps, qu'il laissera la décision de savoir s'il lui faut quitter sa patrie, son père, octogénaire, ses parents et ses amis, pour l'avènement du Royaume de Dieu.

Quoiqu'il en soit, son esprit n'a jamais cessé d'être tendu vers les Eglises des Pays-Bas, et dans leur prospérité et dans leur

1. On se demande si ces étudiants hollandais comprenaient bien leurs maîtres français quand ceux-ci faisaient leurs cours en latin, car la prononciation de nos savants était assurément, alors comme aujourd'hui, singulièrement différente de la leur. Les Hollandais ont, ainsi que nous, la mauvaise habitude d'accommoder les voyelles et les consonnes latines aux phonèmes de la langue indigène : le « g » de « genus » devient une gutturale aspirée qui eût causé à Cicéron un profond étonnement et qu'il eût été fort en peine de reproduire.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 105*.

3. Cette date est contestée à tort par certains biographes. A la page 3 du *Traité de la bonne vieillesse*, dont la version française a été terminée le 15 décembre 1650, il écrit : « Il n'y a pas longtemps, sçavoir au second de juillet, au nouveau style qu'on appelle, que l'an 78 de mon aage, s'est achevé... »

4. Cf. Meursius, notice de l'*Athenae Batavae*, Leyde, 1625, in-4°, p. 316.

affliction. Cela est vrai, puisque son frère Guillaume Rivet avait fait ses études à Leyde et que son maître, Lambert Daneau, y avait assumé la charge de professeur de théologie ¹. En esprit il a assisté au Synode de Dordrecht, n'ayant pu le faire en personne à cause de l'interdiction royale.

Rivet avait-il fait relire sa lettre ? je n'en sais rien, mais toujours est-il qu'elle est écrite en excellent latin. La réponse de la duchesse de la Trémoille qui l'accompagne est en français, mais n'est pas moins intéressante ; elle témoigne de la fidélité de la princesse à son pays natal : « Il est question de mon propre païs, où j'ay receü, après ma naissance, mon éducation en la pieté, où je possède encores les tesmoignages que ces Provinces rendent à la mémoire des travaux de feu Monsieur mon Père ² ». Bien qu'elle regrette d'abandonner son chapelain, elle se soumettra à la décision des Synodes qui se tiendront au printemps prochain, et elle signe : « Charlotte Brabantine de Nassau, duchesse doariere de la Tremoille. »

Du Plessis-Mornay est très élogieux pour Rivet et ne dissimule pas aux Curateurs les difficultés que feront le Synode provincial de mars et le Synode national de mai. Erpenius rentre de France et dépose, le 10 février 1620, le rapport qu'il a rédigé sur son voyage, avec la note de ses frais, qui ne sont pas aussi élevés que ceux de Scaliger, car ils se montent à 750 florins seulement. Mais il est à peine rentré qu'on le fait repartir, tant Rivet tient à cœur aux Curateurs, dont les nouvelles instructions sont datées du 19 mars suivant. Erpenius doit plaider la cause de l'Université auprès des Synodes provinciaux et nationaux et amener le pasteur aussitôt avec toute sa famille et son mobilier, en offrant 300 florins pour la traversée ³.

A la rigueur, l'Université de Leyde serait satisfaite si le Synode lui prêtait Rivet pour cinq ou six ans. Résumer les lettres adressées le 7 mars par les Curateurs au Synode provincial du Poitou, réuni à Fontenay, et au Synode national, assemblé à Alais, serait s'exposer aux plus fastidieuses redites. Citons seulement la phrase : « *Ceterum cum non eam virorum ad hoc idoneorum apud nos copiam habeamus, quam desideremus, nostrique esse officii videatur ut de lumine aliquo extero et*

1. Cf. plus haut, chapitre II.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 113*.

3. *Ibid.*, p. 136*.

quidem e regno Galliae petito, Academiae nostrae prospiciamus...¹ » D'autres lettres, datées du 20 mars, en français cette fois, sont adressées par les Curateurs au duc de la Trémoille à la duchesse, qui va être privée du précepteur de son fils, le futur prince de Tarente, et par le Prince Maurice au Synode national, au Consistoire de Thouars et enfin à sa sœur. Malgré toutes ces belles recommandations, Erpenius est assez mal accueilli par l'intéressé lui-même, dont la femme n'a aucune envie d'aller en Hollande². Leurs pères qui ont, chacun, passé quatre-vingts ans, font beaucoup d'objections et disent que cette séparation « mettrait leurs cheveux blancs au tombeau » ; tout cela sans préjudice des difficultés que feront les Synodes. Cependant Rivet s'inclinera devant leur volonté et celle de Dieu.

Un jeune Hollandais, qui est le pensionnaire du pasteur, confirme à Erpenius que la femme de Rivet a fait des scènes à son mari : La ménagère hésite, non qu'elle tienne à l'argent, mais parce qu'il est dur de quitter sa patrie, où l'on a un traitement suffisant pour vivre et même pour faire des économies, et d'aller s'établir dans un pays étranger, où la vie est chère, et avec un traitement qui ne permettrait pas de joindre les deux bouts. Rivet n'est pas mal installé, a une belle maison, est aimé des siens et de ses amis ; pour gagner l'épouse, il faudrait peut-être offrir un traitement supérieur. En somme, le pasteur espère que les Synodes refuseront ; cependant, plus Erpenius le fréquente, plus il lui paraît l'homme qu'il faut à l'Université. Aussi est-ce avec éloquence qu'il plaide devant les chefs de famille de Thouars, leur remontrant qu'il parlait au nom des Etats de Hollande et de son Excellence le Prince d'Orange, lesquels avaient tant fait pour la Religion Réformée et avaient tant d'affection pour les Eglises de France qu'eux et leurs sujets souffraient de leurs malheurs comme si c'étaient les leurs ; mais Erpenius a l'impression de se cogner la tête au mur, comme il le dit lui-même³.

Si grande est la célébrité de Rivet que beaucoup d'étudiants en théologie comptent le suivre s'il se rend à Leyde⁴. Déjà ils viennent des académies de France, pendant les vacances, dans

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 146*.

2. *Ibid.*, p. 152* et 172*.

3. *Ibid.*, p. 158*.

4. *Ibid.*, p. 162*.

ce « trou de Thouars, pour apprendre de lui l'art de la prédication et de l'exposition », au reste les discours théologiques qu'Erpenius lui a entendu prononcer lui ont extraordinairement plu et ont accru son désir de l'obtenir du Synode provincial, remis au 4 juin. En attendant, il briguera le concours de Monsieur Clémenceau, de Poitiers, qui a beaucoup d'influence sur le Synode et qui est sans doute le même que celui que nous avons vu immatriculé à Leyde. Il se rendra aussi à Saumur pour s'y entretenir avec Monsieur du Plessis et y revenir un instant, dans la bibliothèque, à ses chères études.

Le 11 mai 1620, les Curateurs permettent à Erpenius d'offrir à Rivet, outre le traitement promis de 1.200 florins, quatre ou cinq cents florins de gratification, sous prétexte de prêches dans la communauté française de Leyde, bien que celle-ci soit pourvue de pasteurs réguliers¹. Enfin, le 8 juin, le Synode provincial réuni à Fontenay, accorde Rivet à Erpenius, sous réserve de l'approbation du Synode national, à qui l'église de Thouars en appelle². Le Synode affronté, il s'agit de gagner la femme et c'est plus difficile ; elle se tient si mal que le bon Erpenius ne sait comment la dépeindre. Elle dit qu'elle ne veut pas partir et ne partira pas, que si son mari veut y aller, il y aille tout seul et, si elle ne trouve pas à se nourrir, qu'elle se mettra en service. Elle tient des propos si excessifs qu'on la croirait folle, dit son mari, qui n'ose plus lui parler. Elle ne veut pas même écouter la lettre de son beau-frère, Monsieur de Chanvernon³, et elle dit que c'est la cupidité et l'ambition qui poussent son mari à accepter ; c'est pourquoi elle ne veut pas le suivre : qu'il parte avec les enfants, cela lui est égal, elle ira mendier. « En somme, ajoute Erpenius avec cette espèce d'humour particulier aux Hollandais, « Mademoiselle » Rivet a une tête, et elle m'accuserait justement de mensonge si je disais qu'elle n'en a point. » Erpenius lance sur « Mademoiselle » Rivet, pour la calmer, la duchesse de la Trémoille elle-même, mais en vain. Elle aime mieux mourir tout de suite que de partir pour la Hollande. On craint qu'elle ne

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 163* : « Francheoysche gemeente ».

2. *Ibid.*, p. 168*. La conversation d'Erpenius et de Rivet, rapportée par l'ambassadeur de l'université avec les longueurs habituelles aux Hollandais, qui sont volontiers « uitvoerig » et « breedvoerig », est amusante ; elle est malheureusement traduite en néerlandais.

3. Guillaume Rivet, sieur de Chanvernon. Il avait été inscrit à l'Université de Leyde, le 28 octobre 1598 et y avait étudié pendant quatre ans, d'après ce que dit Erpenius, p. 173*. Cf. aussi plus haut, p. 230.

devienne malade ; elle menace de tomber dans l'inconduite et l'impiété, sans qu'elle puisse en être, affirme-t-elle, rendue responsable devant Dieu. Hélas ! la pauvre dame avait raison de craindre. Suzanne Oyseau devait succomber, après vingt-cinq ans de mariage, quelques mois après le départ de son mari. C'est un vrai cas de pressentiment funeste, comme il y en a dans les tragédies de l'époque ¹.

En cet orage domestique, Rivet flotte dans la plus grande indécision, craignant également de mécontenter son épouse et les Etats. Il suffit que le mari ait l'air de céder, pour que la femme se contente de sa victoire sans l'exploiter. Elle accepte une transaction proposée par Erpenius : le ministre promet de partir pour deux ou trois ans seulement, laissant son ménage à Thouars. Il n'emmènera que ses deux aînés, dont le plus âgé a déjà vingt ans, quelques livres, un peu de linge et des meubles.

Rivet a si peur qu'elle change d'avis qu'il demande à Erpenius de rester jusqu'au départ, fixé au mois d'août, d'autant plus que les Académies de Saumur, Nîmes et Montauban se mettent à faire des démarches pour avoir un professeur si prisé à l'étranger qu'ils commencent à en comprendre la valeur. Le bagage sera embarqué à Nantes, tandis qu'eux passeront par la Belgique, avec des passeports accordés par Marie de Médicis. En attendant, Erpenius s'assure par un contrat en due forme, qui est du 10 août ² et qui confère au pasteur la deuxième chaire de théologie (Explication du Vieux Testament) pour 1.200 livres françaises de vingt sous, plus 300 livres d'indemnité de logement, plus 500 livres pour l'Eglise Wallonne ³, soit 2.000 livres ou francs, c'est-à-dire 666 écus de France, plus 40 sous. Peut-être les Hollandais gagnaient-ils au change à stipuler en francs, non en florins, alors nominalement équivalents. Donc après vingt-cinq ans de ministère, à l'âge de quarante-huit ans, André Rivet quitte Thouars, le duc de la Trémoille, son élève, la duchesse et ses propres ouailles, « *suorum visceribus avulsum* », arraché à leurs entrailles, comme écrira du Plessis-Mornay aux Curateurs et Bourg mestres ⁴. Le jeune Pineau, encore enfant, fut si frappé

1. Rivet se remaria très vite ; il épouse, dès la fin août 1621, à Londres, Marie du Moulin, sœur de Pierre et veuve du capitaine Antoine des Guyots, tué au siège d'Amiens.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 185*-6*.

3. *Ibid.*, p. 186*.

4. *Ibid.*, p. 194*.

que, vingt-six ans plus tard, il écrira à son oncle, le 23 novembre 1646 ¹ : « Je me souviendray toute ma vie de ceux [des regrets] qui furent témoignés par tout le général de nôtre país, mesme par les adversaires, lorsque vous pristés congé du Poitou. Il semble y avoir encore quelque Echo dans nos bois de la Trônière, qui retentit des cris éclatans qui y furent jettés par la bonne compagnie, qu'une affection extraordinaire avoit obligée de vous y venir conduire. »

Erpenius, Rivet et ses deux fils, partis de Thouars, le 21 août pour Paris, arrivent à Leyde le 26 septembre 1620, après avoir passé par Sedan, Namur, le Brabant, la Flandre et la Zélande ². Thomas van Erpen, car c'est là le vrai nom d'Erpenius, condensera ses impressions de voyage en France en un guide, dont la préface est datée de Leyde, 29 octobre 1624 : « *De Peregrinatione Gallica utiliter instituenda Tractatus* ³ », où il exige avant tout du jeune voyageur la parfaite connaissance du français, qu'il possédait certainement aussi. Le 28 septembre, Rivet est salué par le vice-Recteur et ses assesseurs; le 13 octobre il est consacré docteur en théologie par son collègue Polyander; le 14, il fait sa leçon inaugurale. Une semaine auparavant ⁴, les Curateurs et Bourgmestres avaient fait savoir à du Moulin : « André Rivet est enfin parmi nous, sain et sauf, et nous nous en félicitons beaucoup pour nos Universités et nos Eglises. » Le même jour, ils s'étaient adressés aussi au Synode National d'Alais, pour qu'il confirmât la décision du Synode provincial du Poitou, ce qui fut fait le 28 novembre 1620 avec accompagnement de félicitations pour avoir étouffé la peste de l'Arminianisme. On trouve là la marque de du Moulin, auteur de l'*Anatome Arminianismi*, paru à Leyde en 1619. Rivet, que les signataires de la lettre considèrent comme une des principales lumières de leurs Eglises, est accordé par eux pour deux ans seulement : il en resta trente.

Un peu avant, 31 juillet, les « Pilgrim Fathers » avaient quitté la maison de Robinson, qui est en face de l'Eglise Saint-Pierre de Leyde, pour se rendre en Amérique sur le *May Flower*. Ils débarquent, le 22 décembre 1620, dans la baie d'Hudson, au cap

1. Bibliothèque de l'Université de Leyde, Ms. Q 286, t. III, f° 83 r°.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 194*.

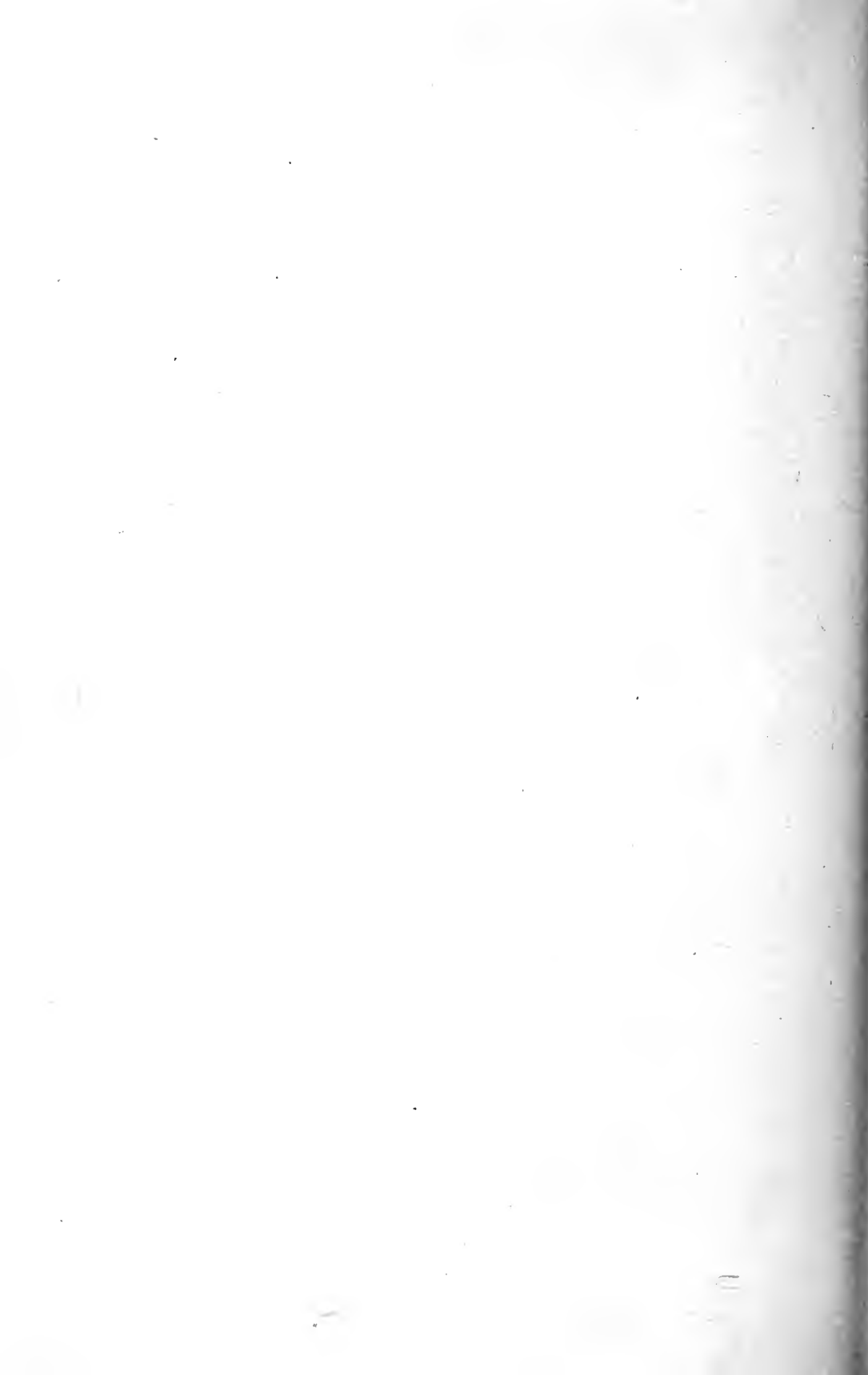
3. Cf. Brunot (F.), *Histoire de la langue française*, Paris, Colin, in-8°, t. V, 1917, p. 229.

4. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 191*.



ANDRÉ RIVET, THÉOLOGIE FRANÇAIS,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1620-1632).

(D'après Meursius, *Athenae Batavae*, 1625).



Cod et y bâtissent New-Plymouth ¹, date immense dans l'histoire du monde ! Peut-être Rivet s'intéressa-t-il à eux, car sa sympathie allait naturellement aux persécutés, quand ils partageaient son rigorisme.

Sa présence à Leyde y a attiré beaucoup d'étudiants en théologie français, puisque, écrivant au duc de la Trémoille, le 8 mai 1623, pour qu'il leur laisse Rivet, les Curateurs et Bourgmestres ² parlent de « continuer icy son service, non seulement à nos églises, mais aussi à celles de France, lesquelles, depuis son arrivée, y ont tousjours eu bon nombre d'escoliers, qui ont besoin, pour directeur de leurs études, d'un professeur de leur nation » « et puis que le dit S^r Rivet, continuent-ils, est accoustumé avec nous et que sa demeure en ce lieu a si bien succédé, il importe, pour le public des uns et des autres, que sa vocation ne soit point interrompue. » Cette lettre et d'autres de semblable teneur, Rivet les emporte en France, où il a été autorisé à retourner pour trois mois, afin d'y mettre ordre à ses affaires.

Un peu plus tard, par leur missive du 13 août 1623, adressée au Synode national siégeant à Charenton ³, ils prient que, cette fois, on leur abandonne définitivement Rivet. Ceci est refusé, mais on le leur accorde jusqu'au Synode suivant, en faveur des nombreux étudiants français qui vont étudier à Leyde les Belles-Lettres et la Théologie sacro-sainte. A son retour, Rivet réclame le prix du transport de ses meubles et de sa bibliothèque, par mer, de Nantes à Rotterdam : on lui donna 200 florins ⁴.

Le synode national d'Apt demande Rivet pour l'Académie de Montauban ou celle de Saumur, mais les Curateurs ne réagissent pas ⁵. L'Eglise de La Haye, de son côté, l'appelle comme pasteur de l'Eglise française, décision que ratifie le Synode des Eglises Wallonnes, tenu à Leyde en avril 1630 ⁶.

En janvier 1632 ⁷, le Prince d'Orange, par l'intermédiaire de son secrétaire, Constantin Huygens, obtient des Curateurs qu'on lui cède le professeur Rivet, à qui il veut confier l'« institution et nourriture » de son fils, le jeune prince Guillaume.

1. Lavisse et Rambaud, *Histoire Générale*, t. V, p. 946.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 200*.

3. *Ibid.*, p. 201*.

4. *Ibid.*, p. 116-117. Résolution du 9 février 1621.

5. *Ibid.*, p. 209*. Lettre du Synode du 7 octobre 1626.

6. *Libre synodal*, p. 353.

7. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 163. Résolution du 26 janvier 1632.

Rivet garde le titre de professeur honoraire de théologie à l'Université de Leyde, sa place au Sénat lui étant conservée ainsi que son rang. Il fait, au début de mai 1632, sa leçon de clôture, mais ses rapports avec l'Alma Mater restent constants ¹.

Il intervient dans la nomination de Saumaise, dans l'appel adressé à Jacques Godefroy à Genève ². Il s'interpose avec Polyander et Isaïe du Pré, pasteur de l'Eglise française de Leyde entre Saumaise et Heinsius, en mai 1640 ³. C'est lui encore qui sert d'intermédiaire pour faire venir Spanheim, de Genève à Leyde, en 1642 ⁴.

A la Cour, son rôle dépasse les devoirs de sa charge de précepteur et de chapelain. Il fut chargé d'aller négocier en Angleterre le mariage de Marie, fille d'Henriette et de Charles I, donc petite-fille de Henri IV et de Marie de Médicis, et il l'obtint pour son élève, le futur Guillaume II ⁵.

En 1646, ses services devenus inutiles, il est choisi comme curateur d'une nouvelle Université hollandaise, l'Ecole illustre de Bréda, qu'il inaugure, en 1646 ⁶, par un sermon en français. Il n'eut rien de plus pressé que d'y appeler, comme professeur, un théologien de ses compatriotes, nommé Dauber, alors que précisément un autre théologien français, Desmarets, avait succédé à Gomar à la chaire de l'Université de Groningue, dès 1642. La théologie protestante française, malgré la mort de Polyander en 1646, gardait ses droits et sa place aux Pays-Bas.

Rivet s'éteignit la plume à la main, après douze jours de cruelles souffrances, le 7 janvier 1651, à 78 ans 6 mois ⁷, soutenu par sa seconde femme, Marie du Moulin ; mais il n'avait pas besoin d'une telle aide : il avait celle de Dieu et la sienne propre, en cette méditation sur *la bonne vieillesse*, dont les préceptes ont dû l'aider dans l'épreuve ⁸.

1. L'usage des leçons solennelles de clôture s'est conservé en Hollande, de même que celui des leçons inaugurales ; à partir de ce moment, Pineau adresse ses lettres : « M. Rivet, gouverneur de Mongr. le jeune prince d'Orange à La Haye » (Bibliothèque de Leyde, Ms. B. P. L. Q 286, T. I).

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 229. Rés. 11 janvier 1639.

3. *Bronnen Leidsche Universiteit*, II, p. 247.

4. *Ibid.*, p. 268 à 270.

5. Haag, *La France Protestante*, 1^{re} éd., t. VIII, p. 441.

6. Van Goor (Th. E.), *Beschryving der Stadt en Lande van Breda* ; La Haye, 1744, un vol. in-fol. pl.

7. La dernière lettre du t. IV de la correspondance de Pineau, f^o 135 verso, est datée de Paris, le 9 décembre 1650. J'ai sous les yeux la copie du testament fait par Rivet et qui se trouve aux Archives municipales de La Haye.

8. Ms. B. P. L. Q 286, t. IV, f^o 123 recto : « Nous attendons avec impatience votre

Nous ne pouvons songer à donner ici un tableau de la multiple activité de ce digne ministre. Ce ne serait pas trop de consacrer un livre au grand théologien orthodoxe français établi en Hollande, et qui n'est pas moins considérable en son genre, bien que la portée de son œuvre soit moins générale, qu'un Doneau, un Scaliger, un Saumaise.

Pour notre dessein, il suffit de marquer sa place et de dire que, pour la période de 1620 à 1632, c'est lui qui représente, à l'Université de Leyde, non sans éloquence et non sans éclat, la pensée française sous son aspect calviniste, comme de 1579 à 1587, l'y avait représentée Doneau, comme de 1593 à 1609, l'y avait incarnée Scaliger, comme de 1632 à 1653 la personnifiera Saumaise.

Calviniste, il l'est, ce quinquagénaire déjà connu en 1620 par son *Isagoge seu Introductio generalis ad Scripturam sacram V. et N. Testamenti* (Dordrecht, 1616), et le reste de son existence se passera à maintenir la doctrine du Synode de Dordrecht sur la prédestination. Il l'avait approuvée à l'avance, parce qu'elle était selon son cœur, sa foi, sa tradition. Quoi d'étonnant si la Maison d'Orange s'associe Rivet, puisque sa puissance s'appuie sur les mêmes dogmes, bien qu'elle les envisage, Frédéric-Henri surtout, sous l'angle politique plus que sous l'angle religieux.

La bataille ne se livre plus guère sur le territoire hollandais, où l'orthodoxie l'a emporté par l'exécution d'Oldenbarneveldt, par la prison, puis l'exil d'un Bertius et d'un Grotius ; mais justement c'est en France que Grotius apporte la semence de bonne doctrine « remonstrante » et libérale et il y trouve un grand disciple : Amyraut. Contre la prédestination calviniste, l'école de Saumur, dont celui-ci est le chef, érige le principe universaliste, qui n'exclut personne de la Grâce et se rapproche singulièrement, sur ce point, des opinions jésuites.

Ainsi dans le courant du xvii^e siècle, et précisément vers la même date de 1640, les deux camps, catholique et protestant, se divisent sur la même question (qui, au fond, est celle de la destinée humaine) du bien et du mal, de la toute puissance et de l'intervention de Dieu dans les actes et dans le cœur de l'homme.

épître de *Senectute bona* ; *ibid.*, f^o 126 recto, 10 octobre 1650 : « Mr Conrart, lequel est ravi de ce que vous avez envie de nous donner en plus d'une langue votre méditation sur la bonne vieillesse. » *Ibid.*, f^o 128 recto, de Paris, 5 nov. 1650 : « J'ai trouvé [chez le fils de M. Le Vasseur] 13 exemplaires de vôtre excellente Epître *De Senectute bona*. »

Sans vouloir analyser l'œuvre de Rivet, on peut trouver dans les nombreux papiers que conserve la Bibliothèque de l'Université de Leyde, des traces vivantes de son activité. Il y a surtout la correspondance de son neveu André Pineau ; nous y avons déjà puisé souvent et nous voudrions attirer sur elle l'attention des historiens de la littérature.

André Pineau, neveu et filleul d'André Rivet, n'est ni un génie ni un grand écrivain, c'est un honnête précepteur protestant, mais qui, aimant passionnément Paris, s'y accroche, s'y engage dans des familles influentes et finalement échoue chez l'ambassadeur de Hollande, fréquentant des gens en vue, les libraires de la rue Saint-Jacques et ceux du Palais, à l'affût des nouveautés et des scandales et ponctuel à en instruire son vieil oncle, assez friand de ce qui se passe dans la république des lettres et à la Cour, sur lesquelles Son Excellence Frédéric-Henri, le secrétaire Constantin Huygens et les princesses ne manquent pas de l'interroger.

Source précieuse, que ces missives d'un homme instruit, dont l'élégance et la facilité de style nous permettent, par comparaison avec celui de Rivet lui-même, de mesurer le progrès que l'influence de Balzac a fait faire à tous les lettrés. Ses allées et venues jettent un jour singulier sur la tolérance foncière de la première moitié du XVII^e siècle. Zélé huguenot, André Pineau ne manque pas un prêche de Charenton, pas un Synode, pas une visite chez M. Daillé, M. du Moulin, M. Sarrau, auprès desquels il sert de messager à son oncle, mais il ne va pas moins aux Minimes, chez le Père Mersenne, qui l'accable de gentillesses à l'intention d'André Rivet. Rien de plus touchant aussi que les visites hebdomadaires de Pineau au couvent de Montmartre où ces dames s'enquîèrent avec tendresse du vieillard calviniste, dont M. de Condé achète les œuvres à la foire Saint-Germain ¹.

Dans les lettres de Pineau, il n'est pas seulement question de la Cour, où il accompagne l'ambassadeur de Hollande, qui l'a pris comme précepteur de son fils, mais d'un Daillé, dont les sermons ne sauraient être oubliés dans une histoire de la chaire française. «J'ay été auditeur et un des admirateurs de ce grand Prédicateur»,

1. Bibliothèque de l'Université de Leyde, Ms. Q 286, t. I, f^o 91 recto ; de Paris, le 27 février 1644 : « Je vous diray avoir veü vendre quelques exemplaires de vôtre *Prince Chrestien* dans une boutique de la foire Saint-Germain, où M. le Prince de Condé, fort curieux de livres, l'avoit entre les mains, ce que j'ay aussi veü. »

écrit Pineau de Paris le 17 mai 1647 : « Il est aujourd'huy écouté avec un applaudissement universel, ayant ce don particulier de l'agrément et de rendre la Théologie bien disante... »¹ ; « aussi sont-ils [ces sermons] ² des plus estimez, mesmes par les plus grands Prédicateurs de l'Eglise romaine, qui les recherchent curieusement chez nos libraires et en admirent l'éloquence. » Cesouci de la forme répond aux exigences d'un public qui est aussi celui de nos premiers classiques : « Madame nôtre Duchesse [de la Trémoille] a trouvé le nouveau temple [de Thouars] fort beau et bien rempli le jour de la Sainte Cène. Mais on dit qu'elle fait un peu la dégoûtée des Ministres de campagne et regrette toujours les presches de Charenton. Les deux dimanches derniers, nous y avons esté preschés par des Pasteurs du Pays d'*Adieu-sias*, qui n'étoient pas bien intelligibles aux habitans de celui de *Dieu vous conduise*. Ils ont le zèle meilleur que la Langue. Leurs expressions faisoient quelques fois tort à leurs pensées, ce qui ne plaisoit pas à la délicatesse de ceux qui ne peuvent souffrir de stile tant soit peu licentieux, et qui appellent barbare tout ce qui n'est pas de la Cour. »

« Ils ont de la peine, poursuit Pineau ³, d'écouter les Prédicateurs qui ne veulent rien donner à l'agrément et qui croient que c'est faire chose injurieuse à la Théologie de la rendre bien disante. C'est en quoy ils disent que Monsr. Daillé leur fait honte, le nommant l'*Incomparable* et étans ravis de voir que sa profonde doctrine est toujours si dignement secondée de son éloquence. » Chez ce disert Poitevin, fréquentent le pasteur Drelincourt, qui fera en 1649 un « excellent sermon sur la paix »⁴ et aussi Sarrau, quand il n'est pas en son siège de Rouen, et Conrart ⁵, quand il n'est pas aux eaux de Bourbon-l'Archambault ou au Louvre, car la « bonne société protestante » tient le haut du pavé et est fort bien en cour chez le Cardinal de Richelieu comme chez le Cardinal de Mazarin. Sarrau ou Sarravius est ce conseiller au Parlement de Rouen, dont le nom se retrouve, comme celui de Conrart, à toutes les pages de l'histoire littéraire de la première moitié du xvii^e siècle. Il semble s'être brouillé avec Rivet à cause des Amyralistes : « Quant à l'interruption du

1. Bibliothèque de l'Université de Leyde, Ms. Q 286, t. III, f^o 126 verso.

2. *Ibid.*, f^o 122 recto : lettre du 26 avril 1647.

3. *Ibid.*, f^o 49 verso ; de Paris, le 6 juillet 1646.

4. *Ibid.*, t. IV, f^o 80 verso.

5. *Ibid.*, t. IV, f^o 130 verso.

commerce de M. Sarrau avec vous, Monsieur, écrit Pineau le 15 juin 1646 ¹, je ne sçay pas à quoy l'attribuer ; mais j'ay remarqué en plusieurs rencontres qu'il soutient et défend la cause de Monsr. Amyraut avec beaucoup de véhémence et que, de juge, il est devenu partisan. »

Vers 1650, Rivet et Amyraut ², sous l'influence de la duchesse de la Trémouille, se réconcilièrent : Rivet, approchant de sa fin, voulait faire sa paix avec les hommes avant de la faire avec Dieu. Avec un apostat comme La Milletière, par contre, aucun rapprochement n'était possible ³.

Il serait injuste cependant de ne voir en l'ancien pasteur de Thouars qu'un fanatique étroit : il lit et accueille les productions des catholiques, comme les *Lettres Spirituelles et Chrétiennes* de feu Monsieur de Saint-Cyran. Il est vrai qu'il se trouvait sur la question de la grâce, nous l'avons vu, plus en harmonie avec les Jansénistes qu'avec les Amyralistes.

Rivet est un homme grave, il abhorre les perruques qui commencent à être à la mode en Hollande, vers 1645, et il en proscriit l'usage dans un écrit latin. Il déteste et condamne le théâtre et c'est pourquoi, malheureusement, Pineau ne lui parle pas des chefs-d'œuvre de Corneille ; il n'a pas moins horreur de la danse, mais il ne répugne pas au badinage : « Nous avons veü, lui écrit Pineau ⁴, en une mesme semaine le commencement et la fin du Synode. On y a déposé un Ministre, pour cause d'Adultère avec une veuve de son diocèse, quoy qu'il ait encore sa femme, à laquelle il n'a point fait conscience de planter des cornes. Elle n'a pas de quoi lui rendre la pareille, à ce que l'on dit. Je ne sçay ce qu'il veut faire de deux femmes, puisque tant d'autres de ses collègues se trouvent bien empeschés d'une seule. »

Il s'enquiert de Scarron, sur qui Pineau lui donne, le 1^{er} octobre 1650, les renseignements que voici ⁵ : « Quant à l'Authèur de la *Requete Burlesque*, dont vous m'escrivés, il est le propre fils de ce Monsieur Scarron l'Apostre, que vous avés autrefois veü à Paris. Je vous puis bien assurer que cettui-ci est encore

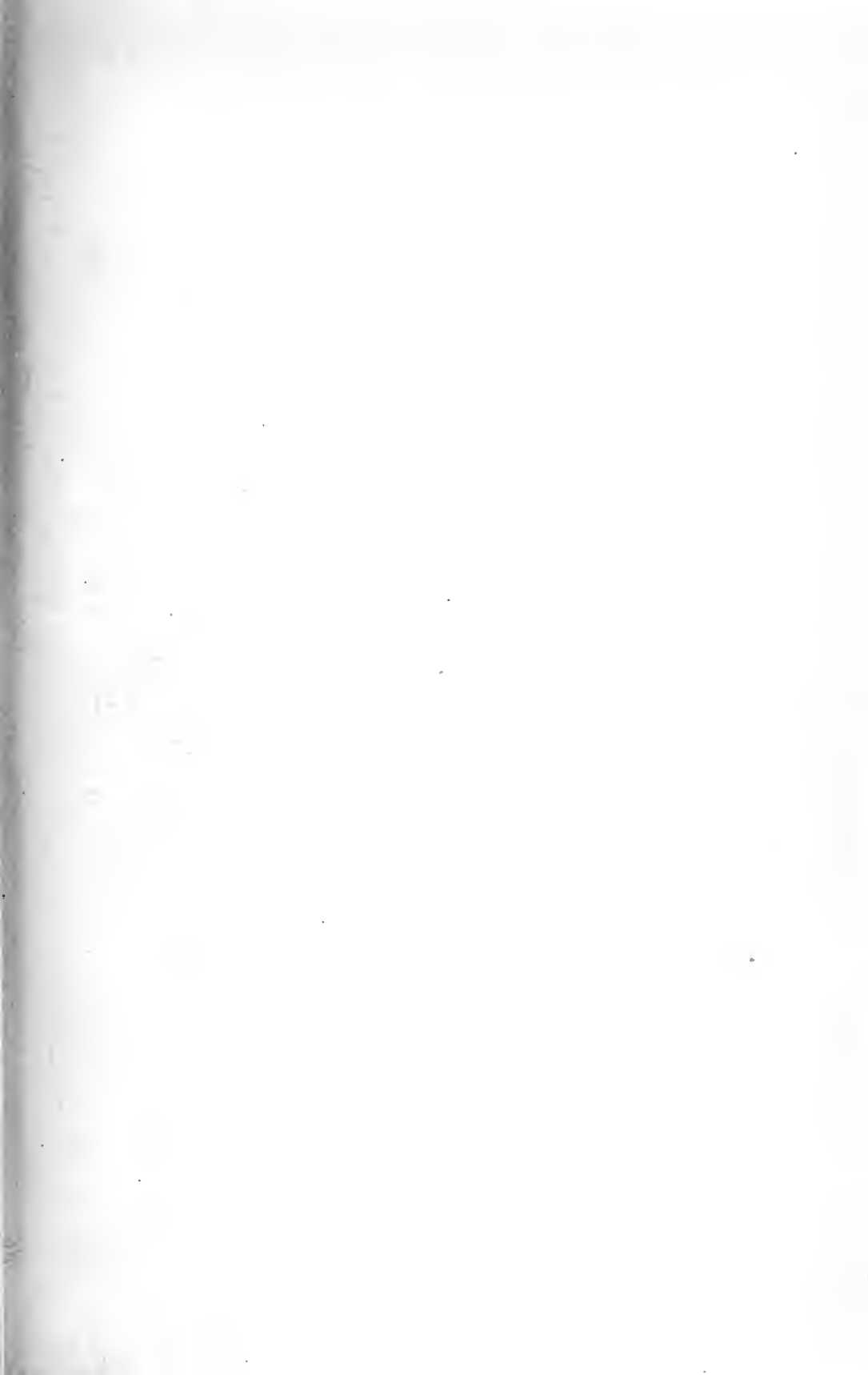
1. Bibliothèque de l'Université de Leyde, Ms. Q 286, t. III, f^o 43, recto.

2. *Ibid.*, t. IV, f^o 110 recto. Sur la querelle de Rivet et Amyraut de 1644 à 1650, voir Haag, *La France Protestante*, 2^e éd., t. I, col. 187-189, col. 197, col. 200.

3. Ms. Q 286, t. II, f^o 21 recto.

4. *Ibid.*, t. III, f^o 118 verso ; de Paris, le 5 avril 1647.

5. Bibliothèque de l'Université de Leyde, Ms. Q 286, t. IV, f^o 124 verso et 125 recto.



18 Bg

Monsieur,

En mon dernier voyage de Leyden j'ay veu beaucoup de monde & n'ay peu voir personne en particulier. Ce sera pour quelque autre occasion. Le prudent, ayant esté prié par Mons. Bratsch Resident de France d'adviser ce mémoire à un de mes amis, pour la recherche d'un lieu où qui y est défent, & qu'on luy dit pouvoir estre à Leyden. Je me a dressé à vous enquerir cela qui avez beaucoup de connoissances, & qui pourriez faire cette enquerre avec diligence. Je vous prie après quelques jours me mander ce que vous en aurez peu apprendre ou non. Ce que j'attendray de votre courtoisie, s'il y faut quelque desjuste, elle sera formée. Je salue humblement vos bonnes graces comme j'ay fait ma femme, sans oublier le d'adieu, et tous deux prions Dieu pour la benediction sur vous & la famille, moy particulièrement, qui suis,

Monsieur,

De La Haye le 23 fevrier
1646.

Le plus affectueux & dévot
André Rivet.

LETRE INÉDITE DE RIVET.

(Bibliothèque « Remonstrante », fonds Fossius, à Amsterdam).

moins Papiste que son Père et qu'il n'est pas ennemi de notre Religion. Il a veü, par mon moyen, les excellens sermons de Monsr. du Moulin et ceux de Monsr. Daillé, à cause de leur élégance. J'ay le bonheur de le voir souvent, comme étant son voisin d'environ cent pas. »

Rivet ne refuse même pas un rondeau assez raide sur les Amours de Monsieur de Chabot et de Mademoiselle de Rohan ¹, si raide que nous n'osons pas le reproduire ici, bien que le théologien de Leyde ait pris soin de le faire relier avec les lettres de son neveu. Il est vrai que Rivet est né au xvi^e siècle et la pudeur verbale du xvii^e lui est inconnue. Il ne recule pas devant le mot, s'il a horreur de la chose : le siècle où il mourut faisait peut-être l'inverse.

Grâce à la correspondance de Pineau et de Rivet il n'est pas difficile de pénétrer en son privé. Il travaille debout : « Je leur fis remarquer, écrit le neveu le 18 juin 1650 ², que vous n'êtes jamais assis en vostre Bibliothèque et, par conséquent, c'est à bon droit que vous avez envie, aussi bien qu'un ancien Empereur de mourir debout en vos exercices spirituels. » Ce détail est confirmé par lui-même au début du traité de *la bonne vieillesse* ³, écrit à 78 ans, auprès de sa femme : « Je suis venu devant vous près de neuf ans entiers, et il n'y a pas long temps, sçavoir au second de juillet au nouveau style qu'on appelle, que l'an 78 de mon aage s'est achevé, auquel Dieu par sa grâce, m'a jusques à present conservé Marie du Moulin, ma femme, laquelle compte la 76^e année de sa vie, et de nostre mariage, la 30^e. Tous deux grâces au Seigneur, jouissons d'une vieillesse assez vigoureuse, moy particulièrement qui, d'ordinaire, me pourmène ou me tiens debout le plus souvent, lisant et escrivant ; qui suis rarement assis et n'ay encore besoin de lunete, quoy que, depuis plusieurs années, elles ayent esté nécessaires à ma femme comme aussi à son tres celebre Frere, qui me surpasse en aage presque de quatre ans et lequel, par un rare exemple, jouit à present d'une ferme santé, avec les mesmes poinctes d'esprit, desquels il n'a rien rabbatu, faisant encore ses charges en l'Eglise et en l'eschole avec grand édification et progrès de ses auditeurs et de ses estudiants. »

1. Bibliothèque de l'Université de Leyde, Ms. Q 286, t. I. f^o 10 recto.

2. *Ibid.*, f^o 180 recto.

3. *La Bonne Vieillesse*, p. 3.

Mari et femme souffrent d'incommodités, elle, de rhumatismes articulaires, et lui, de coliques néphrétiques, mais ils se maintiennent. Leur famille est nombreuse, comme il convient à un pasteur, mais il s'y fait des vides cruels, telle la perte de ce Monsieur de Montdevis, son fils aîné, qui sert Frédéric-Henri comme gentilhomme¹ et dont la mauvaise conduite lui avait causé maint tourment. Il se console par la présence du petit-fils qu'il a recueilli et il lui apprend à bien garder cette tradition de la langue française que les réfugiés de Hollande n'ont jamais voulu perdre. « Que sa prononciation, écrit Pineau, soit aussi bonne, aussi distincte et aussi agréable que la vôtre. »

Sans doute, Rivet sait que son style n'a pas la politesse du temps, qu'il sent trop le provincial et qu'il garde trop d'archaïsmes, il s'en excuse auprès de Conrart dans la dédicace de *la Bonne Vieillesse*, Bréda, le 15 décembre 1650 : « Vous n'y trouverez pas un agencement de paroles digne de vos oreilles, ni un style du temps qui puisse passer pour bon entre ceux qui raffinent à present un langage duquel je n'ay jamais appris la politesse. Vous prendrez en considération, Monsieur, que je suis Poictevin et qu'il y a trente ans que j'habite entre les estrangers de ma nation. Ce sera donc assez si j'ay pu exprimer intelligiblement mes conceptions, en sorte que je puisse estre entendu. Je le seray aisement par vous, qui sçavez parfaitement l'elegance de nostre langue et qui vous pouvez toutesfois accommoder au plus grossier dialecte des provinces. »

Il n'en demeure pas moins qu'André Rivet fut un des maîtres d'éloquence de l'Eglise Wallonne et chacun sait que celle-ci a profondément agi sur l'éloquence de la chaire hollandaise. Seulement, on avait coutume d'attribuer cette influence aux grands réfugiés d'après la Révocation, aux Basnage, aux Saurin, aux Jurieu² et c'est à Rivet et à Des Marets qu'il faut, en partie, en faire remonter l'origine.

1. Bibliothèque de l'Université de Leyde, Ms. Q 286, t. III, f° 107 recto. Pineau écrit de Paris le 8 février 1647 : « J'ay été incroyablement surpris de la triste nouvelle que j'ay trouvée dans la dernière lettre dont vous m'avez honoré du 23^e du passé. » Dans la lettre suivante, 22 février, Pineau lui offre des consolations un peu rudes (f° 108 recto) : « Je m'assure qu'après ces premières pointes de douleurs vous n'aurés pas manqué de vous servir sagement des remèdes qui vous sont salutaires... » Le frère de Pineau, du Breuil, s'était engagé aussi au service de Hollande. Cf. t. III, f° 7^o et *passim*.

2. Dans les lettres de Pineau, il est maintes fois question de M. Jurieu, le pasteur de la Rochelle et aussi de la petite Mademoiselle Jurieu, qui a été en Hollande : encore des conducteurs du Refuge. Il est question également de la fille de Pierre du Moulin, qui s'appelait Marie, comme sa tante, « Mademoiselle Rivet ».

CHAPITRE XIV

LE PLUS GRAND PHILOGUE DU XVII^e SIÈCLE : CLAUDE SAUMAISE (1632-1653)

Si, de 1620 à 1632, Rivet représenta la France à l'Université de Leyde, c'est à Saumaise que revint l'honneur de le faire, avec combien plus d'éclat, de 1632 à 1653. Saumaise, c'est le Scaliger du XVII^e siècle. Il l'est, quoique avec moins de génie, à tous les égards et de toutes les façons. C'est sa faiblesse, car l'époque n'est plus à la science envisagée comme renaissance des lettres et du savoir antique, mais c'est aussi sa force, car sa connaissance des Grecs et des Romains n'est pas moins remarquable que celle de son illustre prédécesseur.

Que ce soit l'Université de Leyde qui, une seconde fois, ait offert un sûr et honorable asile au plus grand philologue français du temps, à vingt ans de distance, ce n'est point un hasard, c'est un choix, une volonté bien arrêtée ; c'est aussi et surtout une preuve de ces rapports intellectuels étroits entre la France et la Hollande, que nous avons pris à tâche de montrer dans la première moitié du XVII^e siècle.

Saumaise, selon son propre témoignage ¹, était né le 15 avril 1588, à Semur-en-Auxois, d'une famille noble de Bourgogne ; son père, Bénigne Saumaise, était seigneur de Tailly, Bouze et Saint-Loup, et conseiller au Parlement de Dijon, depuis 1592 jusqu'à sa mort, survenue le 15 janvier 1640. Érudit, comme beaucoup de ses confrères, il traduisit en vers français la géographie de Denys d'Alexandrie. « Poene te solo praeceptore usus », écrit Saumaise à son père dans la dédicace du *de Pallio*. Il était catholique, mais sa femme, Elisabeth Virot, était huguenote.

1. Haag, *La France Protestante*, 1^{re} éd., t. IX, p. 149 à 173.

Le jeune Claude, aîné des fils, est envoyé à Paris en 1604. Comme pour Erasme et Scaliger, l'influence de la capitale sorbonique fut, sur lui, décisive. Sa philosophie achevée, il demande à son père, sur les conseils de Casaubon, l'autorisation d'étudier à Heidelberg, auprès de Godefroy : « Allez donc », lui répondit-il, car « je vous veux monstrier en cela que je suis plus indulgent père que vous n'êtes obeissant fils. » Allusion, sans doute, à ce qu'il pratiquait ouvertement la religion réformée, sans tenir compte de la volonté de son père qui, sous l'empire de considérations humaines, désirait qu'il ne la professât que secrètement. Ainsi s'exprime Casaubon, dans sa lettre au Conseiller Lingelsheim. Il parle de lui à Scaliger comme d'un jeune homme « ad miraculum doctus ». Saumaise s'épuise à passer au travail deux nuits sur trois ; il découvre à la Bibliothèque Palatine, dont Gruter lui facilite l'accès, le recueil d'Epigrammes d'Agathias. Casaubon le morigène doucement en latin : « Souviens-toi, très docte Saumaise, de ce que je t'ai si souvent prêché dans mes lettres, d'être prudent, d'avoir égard à la santé de ton petit corps débile. Je savais l'ardeur de ton esprit et sa propension à imposer au corps plus que ses forces ne pouvaient supporter. »

N'ayant pas écouté les conseils du vieillard, ce qui est le propre des jeunes gens, il tombe malade et se voit prescrire un repos complet, mais ce Bourguignon ardent le supporte mal et il cherche à se guérir du travail par l'amour, dans lequel il se jette avec la même violence. Il se prend « non pas à aimer », dit-il, car il n'aime vraiment que les livres, mais « à faire l'amour ». Il guérit de l'asthénie et de la passion, puis se met à son *Florus*.

Après trois ans de séjour à Heidelberg, rentré à Dijon en mars 1609, il se fait recevoir, le 19 juillet 1610, avocat au Parlement. Il va souvent à Paris, d'où Nicolas Rigault lui permet généreusement d'emporter les livres de la Bibliothèque du Roi. Le 5 septembre 1623, il épouse Anne Mercier, une des filles du savant Josias Mercier, sieur des Bordes, et vécut avec elle dans la terre de son beau-père, à Grigny, près de Paris. Il en voulut toujours à La Milletière et à Didier Hérauld, responsables de cette alliance de philologues, qui rappela plus souvent Socrate et Xanthippe que Philémon et Baucis. « La femme de Monsieur de Saumaise, fille de Josias Mercier, a donné bien des chagrins à

cet homme docte », est-il dit dans le *Lantiniانا*, où le Conseiller Lantin rapporte aussi les vers latins qu'on avait faits sur ce mariage :

Vir clare ex scriptis, uxorem ducere noli,
 Foemina cum Libris vix bene conveniet
 Ergo, Salmaside, si fido credis amico,
 Cura tenax calami sit tibi, non thalami.

« Ces vers latins, continue le *Lantiniانا*, ne sont guère bons, quoi qu'ils contiennent un bon avis. Voici des vers françois encore moins bons que les latins sur le même sujet :

Des neuf Muses, Doctes Pucelles,
 Il estoit toujours amoureux ;
 Il estoit toujours chéri d'elles
 Comme le favori des Dieux.
 Une dixième survenue,
 Qui n'estoit Muse néanmoins
 Fut par lui plus chère tenue
 Mais neuf en valoient une au moins ¹.

Jaloux des lauriers de Scaliger, rêvant peut-être déjà de lui succéder, après s'être vu refuser, pour cause de religion, en 1629, la charge de son père, il se met à l'hébreu et à l'arabe, puis au syriaque, au chaldéen et au persan qu'il étudie sans maîtres. Il semble avoir reconnu plus tard la parenté de cette langue avec le germanique ². Mais il se rend compte que « les siècles futurs ne produiront jamais le semblable de Scaliger et que, dans les siècles passés, personne ne l'avait égalé ³. Pourtant, ce dernier lui-même disait qu'il s'instruisait à lire les lettres du jeune homme.

C'est à la séance des Curateurs du 20 juin 1630 que M. de Sommelsdijck, qui n'est autre que l'ancien ambassadeur des Provinces-Unies à Paris, un Bruxellois d'ailleurs, propose de reprendre d'urgence les négociations avec Saumaise, devenu

1. Bibliothèque Nationale, Ms. fr. 23254, p. 122, n° 101.

2. Je fais allusion à une curieuse lettre à Peiresc (Salmasii *Epistolarum Liber primus*, Leyde, 1656. in-4°. Ep. XLIX, s. d.), sur laquelle je reviendrai dans un des prochains *Bulletins de la Société de Linguistique de Paris* (Section de Strasbourg), avec la collaboration de MM. Ferté et Muller. Un jeune érudit belge, M. Jean Bagniet, disciple du professeur Henri Grégoire, et qui prépare une thèse sur Saumaise, veut bien me signaler une lettre où ce dernier annonce à Peiresc qu'il s'est mis à l'étude du copte (*Les Correspondants de Peiresc*, V, Cl. de Saumaise, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 3^e série, t. VII (1882), pp. 203-384).

3. Haag, *La France protestante*, 1^{re} éd., t. VII, p. 7, art. L'Escale.

Salmasius, pour le faire venir à Leyde, illustrer l'Université par les livres qu'il écrivait, sans faire aucune leçon publique¹, indiquant assez, par là, qu'il s'agissait, dans son esprit et dans celui de ses collègues, de recommencer, avec ce savant, l'expérience qui avait si bien réussi pour Scaliger. Rivet est autorisé à l'informer dès lors des intentions des Curateurs, qui destinent à Saumaise un traitement de 1.500 florins. On se sert aussi de Monsieur Justel, secrétaire du duc de Bouillon et fondateur de la Bibliothèque de Sedan, pour sonder les intentions du philologue².

Un des Curateurs, le Président, semble manifester une certaine répugnance, avoir des objections ou « bezwaar », qui jouent un grand rôle dans les délibérations des Sociétés ou comités hollandais. Ceci retarde la décision finale jusqu'au 8 août 1631, date à laquelle les Curateurs et Bourgmestres consultent Gérard Vossius³. Il affirme que « le dit Salmasius est un des personnages les plus érudits et les plus versés dans les antiquités religieuses et profanes ainsi que dans l'histoire, qu'on pût trouver en toute la chrétienté, que cependant il n'avait pas connaissance de son éloquence orale et que, par conséquent, il ignorait s'il serait capable ou non de faire des leçons en public ». Bien que Cromholt, qui a lui-même rapporté cet avis compétent, formule encore des « bezwaren », après mûre délibération, à l'unanimité, les Curateurs décident d'inviter le Sr. Claude Saumaise à venir résider dans la ville de Leyde et à en illustrer l'Université par son nom et par ses écrits, à traiter en particulier d'Histoire religieuse et à réfuter notamment les *Annales* de Baronius, le tout moyennant un traitement annuel de 2.000 florins, payables par trimestre, auxquels s'ajoutent 600 florins pour le transport de son mobilier, à condition qu'arrivé à Leyde, il n'accepte

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 150. Je croirais volontiers que l'intermédiaire doit avoir été Grotius, qui habitait Paris.

2. Le nom de Justel revient souvent dans la correspondance de Pineau (Cf. Bibl. Univ. Leyde, Ms. Q 286, t. II, f^o 82 verso ; Paris, 9 décembre 1645) : « J'en donneray avis à Monsieur Justel, qui le [le sieur Elzévir] veut charger de quelques exemplaires de son Histoire pour vous et pour ses autres Amis de Hollande ». Il y a un autographe de Justel dans l'*Album Amicorum* de Gronovius à la Bibl. Roy. de La Haye.

3. Il est dit dans le *Lantinianna*, Ms. fr. de la Bibliothèque Nationale 23254, p. 120 : « Monsieur de Saumaise a toujours été ami de Vossius le père. Il le croyoit le plus docte, le plus judicieux et le plus laborieux critique des Hollandois il le préferoit à Grotius. J'ai une lettre latine de lui où il dit toutes les raisons qu'il a de préférer Gerard Vossius à Grotius. Cette lettre de Monsieur de Saumaise n'a pas été imprimée. »

aucune autre charge ailleurs sans le consentement des Curateurs ¹.

La lettre écrite à Saumaise, en exécution de cette Résolution ², le 15 août 1631, est conçue en latin, dans les termes les plus flatteurs : « Telles sont la renommée de votre érudition et la célébrité de votre nom, établies par tant d'œuvres de premier ordre, que personne d'un peu cultivé n'ignore combien vous doit la République des lettres et combien elle est en droit d'attendre encore de votre esprit, si, à ses dons naturels, s'ajoute l'opportunité de les exploiter et de les divulguer. »

Les Curateurs le louent d'avoir mis ses talents au service de l'Eglise, entendez de celle de Calvin, et lui offrent les 2.000 livres de France, qu'ils ont votées, plus les 600 livres du déménagement. Aucun cours ne lui est imposé : il vivra, plein d'honneur et de loisir, personne ne le troublant dans ses études et en complète liberté.

La réponse de Saumaise, si elle n'est pas brève, est catégorique : c'est une acceptation de principe, enveloppée seulement des amples formules d'une modestie qu'on voudrait croire sincère. C'est plutôt à Leyde de « votre coin d'heureuse Hollande que l'on pourrait appeler, de toutes les parties de la terre, des érudits ». Les seules réserves que fasse le savant français concernent la rigueur du climat, à laquelle il n'est pas accoutumé, le mauvais état de santé qui en pourrait résulter et qui pourrait l'obliger à regagner le sol natal afin d'y respirer un air plus élément.

Il demande qu'on ajoute au traitement, comme on le fit pour Scaliger, dont le flatteur souvenir s'évoque à son esprit, 300 livres pour le logement. Il fera l'impossible pour partir dès le début de l'hiver et s'est mis déjà à prendre ses dispositions,

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 161 : « By resumptie van't stueck der beroepinghe Dni Claudii Salmasii refereert de Heer Cromholt, hoe hem D. M. Gerardus Vossius hadde verklaert dat hy den voorn. Salmasium oordeelde een van de geleertste ende ervarentste personen in de kerkeliecke ende profane antiquiteyten ende historien respectie te wesen, die men nu in de geheele Christenheft soude konnen vinden, edoch dat hy van sijne mondelinghe welspreeckentheyte egeene kennisse hebbende, derhalven oock niet en konde weten off hy tot het doen van publyeque lessen bequaem soude wesen ofte niet... ; geresolveert den voorn. Dnum Claudium Salmasium te beroepen om te komen resideren binnen de stadt Leyden ende d'Universiteit aldaer met sijnen naem ende geschriften te illustreren ende insonderheyt om te traeteren Historiam ecclesiasticam, mitsgaders te wederlegghen *Annales ecclesiasticos Baronii* ». Il n'y a donc pas lieu de mettre en doute, comme on l'a fait, l'affirmation de Paquot sur ce dernier point.

2. *Ibid.*, p. 253* : « in honesto otio et quiete, nemine studia tua interturbante, cum plena libertate... ».

mais il est à Dijon et doit s'arrêter à Paris pour mettre ordre à ses affaires ¹. C'est là que, le 23 octobre 1631, il reçoit la visite de deux fils de professeurs de Leyde, Joh. Walaeus et Fr. Thysius, chargés de lui remettre copie des propositions des Curateurs ².

L'émerveillement des deux jeunes Hollandais devant cette bibliothèque animée, « ἐμψυχον βιβλιοθήκην », ce musée vivant, cette âme pure, cette parfaite vertu, comme ils disent, est vraiment touchante. Ils trouvent Saumaise déjà occupé à empaqueter ses livres : il abandonnera au besoin le reste et s'est déjà inquiété de ses passeports et de louer ou de vendre ses biens ; mais tout cela demande du temps. Sa femme, enceinte, ne sera pas en état de supporter le voyage, ni par mer, ni par terre ; un de ses enfants est très délicat : décidément, il vaut mieux remettre l'expédition au printemps prochain.

Ces raisons, Saumaise, dans sa lettre du 25, les répète aux Curateurs, ajoutant que, sans cela, il volerait vers eux. En conséquence, le 9 février 1632, les Curateurs et Bourgmestres décident de lui louer une maison, sans engager par là l'avenir, mais la lettre de Saumaise au Curateur Wevelinchoven, du 31 août suivant, montre qu'il est toujours en France ; une fois c'est le *κολικὸν πόνος*, une autre fois, la fièvre qui l'empêchent de partir.

Par Résolution du 15 novembre suivant, les Curateurs et Bourgmestres prennent à bail, à son intention, pour la somme de 145 florins par semestre ³, la maison de Jan Jansz. van der Vecht, dite de la Commanderie, près de l'Eglise Saint-Pierre ; c'est aujourd'hui le numéro 23 du Kloksteeg ⁴. A ce moment, il est arrivé, puisque les Curateurs et Bourgmestres font faire un siège spécial pour lui dans l'amphithéâtre de théologie, à droite de ceux des Curateurs, portent à 1.000 florins son indemnité de déménagement et prennent à leur charge ses frais de séjour au Keysershof à La Haye et à la Corne d'or à Leyde. Sa réception fut un renouvellement de celle de Scaliger : « quanto applausu, quanto gaudio, quanta exultatione, quanto honore »,

1. La lettre de Saumaise du 19 septembre 1631 se trouve dans les *Bronnen*, t. II, pp. 254* à 256*.

2. *Ibid.*, p. 284*.

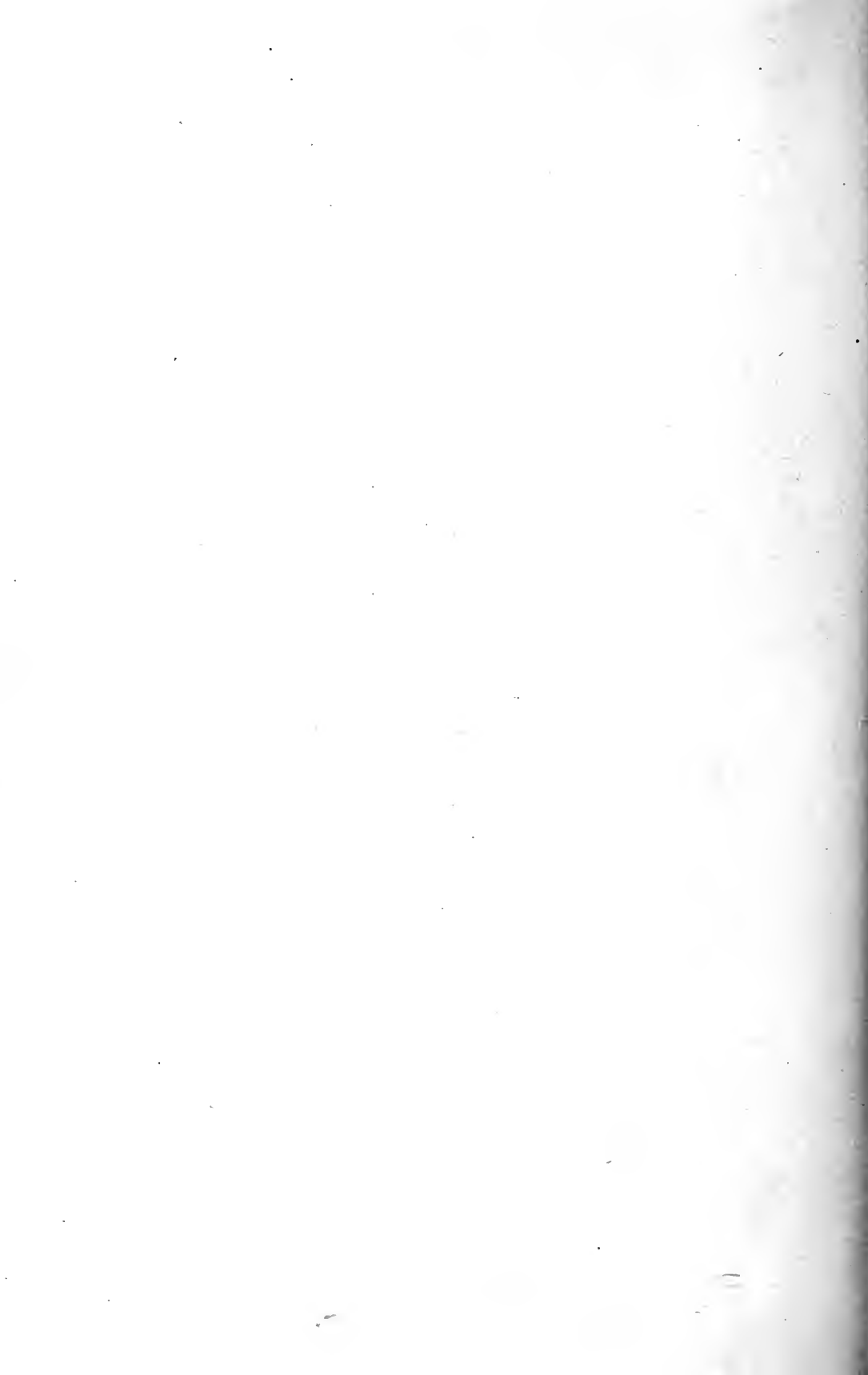
3. *Ibid.*, p. 178.

4. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, pp. 178 et 287. Voir aussi *Crenii Animadversiones*, t. II, p. 97 et *Bronnen*, t. II, p. 298* note.



PORTAIT DE SAUMAISE, CÉLÈBRE PHILOGUE FRANÇAIS,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1632-1653).

(Salle de la Faculté des Lettres d'Amsterdam).



écrit son biographe et disciple Clément¹, « quanto omnium ordinum et aetatum confluxu exceptus sit, longum foret hic referre. »

Pourtant, malgré tant d'honneurs et d'égards, le mariage de Saumaise et de l'Université ne fut, pas plus que le sien propre, une lune de miel. D'abord, comme tous les Français, comme Daneau, comme Scaliger, il se plaint de la rigueur du climat. Dans l'intéressant volume de ses lettres à Dupuy, n^o 713 de la collection qui porte ce nom à la Bibliothèque Nationale, il écrit le 22 novembre 1632² : « Monsieur, J'eus regret de partir de Paris pour sortir de France, sans vous avoir veü, mais je ne pouvois arrester davantage, n'ayant eu tout juste que ce qu'il me falloit de temps pour arriver en ces quartiers avant l'hiver, qui commence tousjours ici de bonne heure et finit bien tard, et c'est tout ce qui me desplaît de ce país, où toute chose au reste m'agrée fort et *sur tout la liberté*. Nostre France n'est plus France pour ce sujet et c'est la cause qui me la fera moins regretter. » Les curieux *Mémoires* de Hollande³, où il y a, à côté de tant d'imagination, tant d'exactitude, lui attribuent un mot cruel et que je veux croire apocryphe : « c'est un pays où les quatre éléments ne valent rien et où le démon de l'or, couronné de tabac, est assis sur un trône de fromage ». « Car, dit le commentateur, dans cette province d'ailleurs si célèbre, la terre ne porte point de fruits, l'eau n'est pas bonne à boire, l'air est ordinairement épais comme de la fumée et le feu y sent si mauvais par la matière qui sert à l'entretenir, qu'on est contraint de le cacher pour s'en servir. Avec cela, le fromage, qui est la principale nourriture des Hollandais, se peut aussi bien nommer leur soutien, comme le tabac leur divertissement ordinaire et enfin l'or, dont l'autorité est partout si grande, règne ou du moins régnait alors chez eux avec une telle abondance qu'il semblait que tout le Pérou y eût été transporté. »

La vérité est que le Français n'est jamais satisfait nulle part où lui manque « la douceur de la patrie » : « *Osté cette douceur de*

1. Claudii Salmasii, viri maximi *Epistolarum liber primus*, Accedunt de laudibus et vita ejusdem prolegomena, accurante Antonio Clementio ; Leyde, Adr. Wyngaerden, 1656, in-4^o.

2. F^o 13 recto.

3. *Mémoires de Hollande*, p. p. A. T. Barbier, Paris, Techener, 1856, pet. in-16. L'éditeur attribue à tort à M^{me} de La Fayette cet écrit, que plus justement M. Waddington restitue à du Buisson, officier au service des Etats. (Cf. *Bulletin du Bibliophile*, 1898, p. 268). Le mot de Saumaise est à la p. 83 des *Mémoires*.

la patrie qu'il est difficile d'oublier, écrit le savant à Dupuy, le 15 janvier 1633, je suis assez bien pour mon contentement ; le mal que j'y trouve seulement est que je ne puis contenter tout le monde et que j'en voi qui ne m'y voient qu'à regret et d'un fort mauvais oeil. Je n'eusse jamais creü qu'en des gens d'une si haulte condition, il se rencontrast si peu d'humanité, veü mesmes qu'ils en font profession publique et qu'ils sont payés pour cela. Ils ne peuvent dissimuler leur mal talent et, comme si j'estois venu pour roigner leur prebende, peu s'en fault qu'ils ne me courent sus... Je porte tout patiemment et peut estre qu'à la fin je les vaincrai ou creverai de courtoisie ¹. »

Ces ennemis, en tête desquels figure Heinsius, qui va jusqu'à lui refuser des livres de la Bibliothèque qu'il dirige, font courir le bruit qu'il ne sait même pas parler latin : « Ils ne peuvent plus se mosquer de moi de costé là, écrit-il le 29 janvier 1634, car je m'en escrime à present aussi bien qu'eux », voir même qu'il les dépassa, s'il faut en croire le Conseiller Lantin : « J'ai eu, dit-il, plusieurs conversations avec Monsieur Saumaise, lorsqu'il revint passer quelques mois à Dijon en l'an ², il passoit toute la matinée et toute la soirée à travailler à ses ouvrages et à lire, mais il se promenoit volontiers l'après-dinée. Il estoit très agréable en conversation et n'y parloit point de sciences, à moins qu'on l'exigeât de lui. Il s'expliquoit plus facilement en latin qu'en françois. Je me souviens qu'on le pria un jour de parler de l'histoire du Bas-Empire et qu'il pria à son tour qu'il lui fût permis de s'en expliquer en latin. Il le fit, pendant plus de trois heures, et dit des choses admirables. Il se plaisoit à faire des contes agréables et j'aurois bien fait un *Salmasiana*, c'est-à-dire un Recueil des bons mots de Mr de Saumaise, si je l'avois vü plus longtemps. J'en ai dit quelques-uns à Monsieur le Conseiller de la Mare, qui a écrit sa vie en latin ³ et qui a ajouté à la fin de cette vie quelques bons mots de ce sçavant homme. »

A la fin de janvier 1633, Saumaise écrit à Dupuy : « L'air commence à ne m'estre guères favorable et moins encore à ma

1. Bibliothèque Nationale, Fonds Dupuy, T. 713, f° 18.

2. Bibliothèque Nationale, Ms. fr. 23254, *Lantiniana*, recueillis par Pierre Le Gouz, p. 160, n° 226. La date est en blanc dans le manuscrit ; ce doit être 1640.

3. Il s'agit de la vie manuscrite latine de Saumaise, qui se trouve à la Bibliothèque de Dijon. Il y en a deux copies à la Bibliothèque Nationale, fonds latin 17712-3 (avec matériaux ayant servi à ce travail) et 18350 avec notes de Fr. Oudin. Voici d'autres manuscrits du même fonds intéressant Saumaise : 10350, Lettres originales de Sarrau à ce dernier ; 17891, *Salmasii opuscula* (au'togr.).

famille ; je tascheray néanmoins de m'y accommoder et accoustumer. J'aime mieux vivre ici que vivre en France, mais j'aime-rois mieux vivre en France que de mourir ici. » Vers l'automne de la même année, il est gravement malade : les médecins galé-nistes l'avaient déjà condamné, lorsqu'un allemand de sa con-naissance, le docteur Elichmann, dont nous reparlerons à propos de Descartes, le guérit au moyen de pilules extraites des eaux de Spa. Il songe à partir : « Je fais estat, écrit-il à Dupuy, le 26 sep-tembre, de passer encore tout l'hyver, à cause de quelques livres que je ne trouverois point en France et pour voir achever l'édi-tion de mon *Arnobe*, duquel le texte est desjà fait et d'un aultre de Plantes et Aromates et de quelques aultres, mais tout cela va fort lentement, comme il plaît à nos imprimeurs d'ici » ; même plainte que chez Scaliger.

Au printemps 1634, il se trouve « plus empesché après la cure de son corps qu'à la culture de son esprit ». Cependant, en été, il se met à sa *Milice des Romains*, que le prince d'Orange lui a demandée. Il écrit à ce propos à Pierre Dupuy, le 7 janvier 1635¹ : « Il me faut faire un petit traicté de l'ancienne Milice et de la manière de camper des Romains, en françois, pour le Prince, et je me trouve empesché à rendre en bons et propres termes plu-sieurs choses usitées dans l'art militaire antique, qui ne sont point cognues dans la nostre, en laquelle aussi je ne suis guères sçavant » et, le 8 avril : « Je n'avois dessein que de faire un petit abrégé pour faire entendre la manière de camper des Romains et celle de ranger en bataille. Il [le Prince] a trouvé bon que je m'estendisse plus long et que je lui expliquasse tout l'estat de la milice romaine, ce que je fais. Si je ne l'achève ici, j'aurai plus de moyen de le mieux polir en France, principalement pour ce qui est du stile, que je n'ay jamais eu guères bon en nostre langue, pour ne m'y estre pas exercé et qui s'est encore achevé de gaster, depuis que je suis en ce beau païs, parmi ces ventres de bière, où je suis devenu fort flegmatique et catarreux, mais c'est pour cracher toujours du latin. Si je ne m'entretenois quelquefois avec vous, j'aurois desja, longtemps il y a, oublié tout ce peu que ma nourrice m'en avoit appris. »

Le fait que Saumaise était payé sur les fonds de l'Université

1. Lettre citée par Haag, *La France protestante*, 1^{re} éd., t. IX, art. Saumaise. Le traité dont il s'agit a été publié après sa mort, mais en traduction latine (Leyde, 1657 ; cf. Haag, p. 179, n° XXXXV).

sans être tenu de faire de cours, n'était pas sans susciter les jalousies de ses collègues, qui, pourtant, ne brillaient pas toujours par leur assiduité à s'acquitter de leurs obligations professorales.

Rien n'a plus d'importance dans une république aristocratique comme l'était la Hollande, et même dans une république démocratique, que les questions de préséance et de protocole, surtout quand il s'y mêle des jalousies de femmes et la sienne n'était déjà pas très commode de nature. Madame Saumaise était fort irritée de se voir traitée de « Mademoiselle » et d'être ainsi assimilée aux autres femmes des professeurs. Celles-ci ont, depuis, monté en grade dans la société hollandaise et sont devenues des « Mevrouw », des Madames ; à l'époque, elles n'étaient que des « Juffrouw », des Mademoiselles, comme le sont aujourd'hui encore les petites bourgeoises et les femmes du peuple, eussent-elles douze enfants légitimes !

La susceptibilité de Madame Saumaise est la principale raison pour laquelle son mari sollicita et obtint, en septembre 1635, un brevet de Conseiller au Conseil d'Etat : c'était aussi une porte de sortie en cas de besoin. A lire la plainte de Saumaise sur le rang qui lui est assigné dans les banquets officiels et les « promotions » ou soutenances de thèses, on croirait vraiment qu'il s'agit d'une affaire capitale et d'une injure mortelle. Dans sa lettre du 6 juin 1635¹ aux Curateurs, Saumaise s'excuse de n'avoir rien pu faire depuis qu'il est à Leyde. Pendant deux ans, le mauvais climat l'a empêché de travailler et il a eu à lutter contre une maladie opiniâtre. Cependant il a tenu bon, ne cédant pas aux conseils de ses amis et de ses médecins, qui lui prescrivaient le retour dans sa patrie comme l'unique remède. Maintenant que, grâce à Dieu, le voilà rendu à la santé et à l'étude, les hommes se mettent à la traverse. Lui, qui possède la place que Scaliger avait obtenue par la seule réputation de son savoir, il n'a pas le rang de gentilhomme qu'il occupe dans sa patrie. Il est traité comme un âne parqué avec des chevaux qui ne cessent de le persécuter de ruades et de morsures pour le priver de l'herbe que les Curateurs ont voulu leur être commune. On le tient pour la peste et le déshonneur de cette Université : il a double traitement, dit-on, et ne fait pas de cours. Il en

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, pp. 308* à 310*, n° 617.

appelle aux Curateurs, demandant ou sa démission ou des garanties de repos et de sécurité, car seul, l'attrait de la gloire et non du profit l'a amené ici, loin des siens, arraché du sol de la patrie, perdu dans une terre lointaine.

La portée exacte de la réclamation enveloppée dans cette requête toute cicéronienne, nous échapperait, si l'on ne pouvait la commenter par les Résolutions des Curateurs. Ceux-ci appréhendent de perdre le grand homme qui est le « *decus academiae* » et ils chargent le pensionnaire ou secrétaire de la ville, Wevelinchoven, de s'enquérir de l'objet de son mécontentement et, sur le rapport ¹ de ce fonctionnaire, ils décident qu'à l'avenir, Saumaise, quand il paraîtra parmi les professeurs, aux banquets officiels, sera assis en face du premier assesseur du Recteur et qu'à l'Université, aux discours d'ouverture, thèses, disputes, etc., il sortira derrière le Magistrat de la ville de Leyde, qu'il soit en corps ou représenté par quelques-uns de ses membres. Si ceux-ci sont absents, à une soutenance ou à une discussion à laquelle Saumaise aura été invité par le Recteur, un professeur ou un candidat, il sortira de l'amphithéâtre avant les professeurs d'Université, à l'invitation du bedeau ou massier, qui le précédera.

Ce règlement très sage et très honorable pour le gentilhomme-philologue fut contesté par ses collègues, lesquels affectèrent de n'en avoir pas eu connaissance, ce qui les fit mander devant les Curateurs, auxquels Saumaise doit recourir sans cesse pour faire observer le privilège qu'il a obtenu. Il en est encore question même en 1645 et 1646 ².

L'envie dont il se sent entouré et ce conflit de préséance le font sans cesse penser au départ. Ajoutez-y les sollicitations du prince de Condé, Henri de Bourbon, gouverneur de Bourgogne ³, qui lui offre un brevet de Conseiller au Parlement de Dijon avec deux mille livres de pension ou un office de Conseiller au Grand Conseil, s'il aime mieux rester à Paris. « Ma réponse fut, dit Saumaise à Dupuy, dans sa lettre du 19 avril 1636, que ni cela ni les plus grandes charges de la robe, ni tous les plus grands et honorables emplois que l'on me pourroit bailler, n'estoient pas capables de m'esmouvoir à

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 196 et 197.

2. *Ibid.*, p. 299 et 305.

3. Haag, *La France Protestante*, 1^{re} éd., t. IX, p. 155.

changer ma religion et que je n'en voulois ouir parler en façon quelconque ». Le Prince ne se tient pas pour battu. « Je ne lairrai pas pourtant, lui dit-il, de procurer à ce que vous soyés retenu en France par une bonne pension qui vous sera ordonnée. Je sçai les intentions de Monsieur le Cardinal et lui en escrirai par le premier ordinaire. Ce sera sans aucune condition : il n'en fault point prescrire aux gens de vostre sorte. Si vous advisés quelque jour d'estre des nostres, je ferai monter vos appointements bien plus hault. Mais quand vous voudrés demeurer ferme dans vostre opinion, les gratifications que l'on vous veut faire vous seront toujours continuées. »

La perplexité de Saumaise devant ce nouvel assaut est grande : mais « mettés d'un costé, écrit-il, *la liberté que j'ai chez les estrangers de dire, d'escrire et de faire ce que je voudrai, le repos et la tranquillité de ma conscience*, une pension payée à point nommés, tous les trois mois un quartier, sans aucun délai, et mettés de l'autre tout le contraire : lequel me conseillerés vous de choisir ? Une pension en France et rien, c'est tout un, et à une personne principalement de ma profession et de ma condition. » Madame Saumaise ne pensait pas tout à fait comme son époux et celui-ci confesse à son ami, le 3 mai 1636, « que l'aversion que sa femme avoit pour la Hollande ne pouvoit estre augmentée et fortifiée que par des offres telles que celles qu'on lui faisoit... ». « Pour conclusion donc, si on me laisse faire, j'ai envie d'estre encore Hollandois et ne me souviens non plus des incommodités et des dégousts que j'y ai ressentis, par le passé, qu'une femme de bien, du travail que son enfant lui a causé. Et puis on a apporté le remède qu'il falloit au différent qui estoit cause de nos troubles. Ils m'en ont envoyé l'acte escrit en leur langue, afin que je n'en fusse plus en doubte, avec parole de le faire exécuter de bonne foi. Si celui [Heinsius] qui, par sa jalousie, a excité toute cette tempesté contre moi se pouvoit retirer de là, j'y jouirois d'un grand calme. » Il est vrai que tout cela est écrit de France.

Après avoir attendu en vain la réponse du Cardinal à Condé, Saumaise se décide à rentrer en Hollande, par la Normandie et la mer ; il arrive à Dieppe, dans la première quinzaine d'octobre 1636, et son retour, passablement mouvementé, mérite d'être raconté ; mais laissons-lui la parole, puisqu'il en a narré les péripéties avec une verve toute bourguignonne,

dans sa lettre à Dupuy, datée de « Leyden ce 16 fevrier 1637 ¹ :

« MONSIEUR,

« Il n'y a pas encore quinze jours que je suis arrivé en cette ville de Leyde et y suis arrivé malade et l'ai tousjours esté depuis que j'y suis, ce qui m'a empesché de vous escrire plus tost ². Je commence à sortir depuis deux jours seulement.

« Je vous escrivi du jour de mon depart de Dieppe, qui fust fort précipité et sur une mauvaise nuit que j'avois passée sans dormir par un grand catherre, qui fallit à m'estouffer. Ma femme fist ce qu'elle put pour empescher que je ne m'embarquasse, ayant esté et estant encore si malade, et dans un temps si fascheux et si froid. Elle n'en fust pas crue. Nous n'avons esté que trois jours sur mer, mais malades à l'accoustumée, c'est à dire jusques à l'extremité, avec la peur où nous estions des Donquerqueois, qui avoient vingt vaisseaux en mer, quinze fregates et cinq grands vaisseaux, où nous n'avions qu'un vaisseau de guerre, qui n'eust pas rendu combat, si nous eussions esté rencontrés par quelques uns de ces grands, comme nous le fusmes des petits, qui nous suivirent et costoierent quelque temps, pensants d'attrapper à l'escart quelques vaisseaux marchands de ceux que nostre navire escorteit. En ce mesme passage et en mesme temps, il prirent quatre vaisseaux hollandois d'une flotte qui retournoit de Nantes, chargée de vin. Mais la bonne fortune de la faveur nous conduisoit, puisque nous avions avec nous les hardes de Monsr. de Charnassé, qui estoient un carrosse fort beau et soixante cinq ballots, qui l'ont tenu tous temps en apprehension qu'ils n'arrivassent à un aultre port, tant il se deffioit de son bon heur.

« J'avois plus de subject de me deffier du mien, car le malheur m'a persecuté jusques au bout. J'avois esté languis et pati en France, attendant le passage pour passer tout droit et sans obstacle, qui nous obligeât de faire encore quelque malheureux sejour en quelque infortuné port de mer. Nous fusmes contraints d'arrester à la Brielle, où, toute la nuit, les glaces qui venoient choquer à monceau nostre navire faillirent à le faire perdre et tindrent en eschec, sans dormir, et les matelots et le capitaine et nous aussi par mesme moyen, qui estoit un bon rafraichissement pour des gens travaillés et malades comme nous estions.

« Le jour venu, l'on nous met à terre, par un temps où l'eau du ciel n'estoit point espargnée à ceux qui marchaient sans parapluie. En cet estat, il nous convint estre sur le pavé, trois heures durant, sans pouvoir trouver de couvert ni hostellerie où l'on entendist nostre langage, car, d'estre ailleurs nous ne pouvions, n'ayans personne qui pût demander ce qui nous falloit et nous avions besoin de plusieurs choses.

« Enfin, après avoir bien cherché, un soldat de la garnison qui dasticotoit un peu de françois nous adressa à un petit cabaret où nous [nous] memes à l'abri de la pluye, bien heureux d'avoir si bien rencontré, et si tost, veü la nécessité, qui nous pressoit de plus d'un costé. Il faloit premièrement se secher, ce qui ne fut si prompt, car le feu de tourbe est aussi lent que ceux qui s'en servent. Après avoir esté un peu reschauffés nous demandasmes un lieu pour aller *ad requisita naturae*, car la mer

1. Bibliothèque Nationale, collection Dupuy, vol. 713, f^o 122 et 123. Tamizey de Larroque l'a publiée, mais d'après un autre manuscrit différent, dans le recueil cité ci-dessus (cf. p. 313 n. 2 *in fine*), p. 359 à 365 avec quelques variantes.

2. La lettre précédente avait été écrite de Dieppe, le 22 décembre 1636.

nous avoit un peu laschés: on nous conduisit sur les murailles de la ville, qui n'estoient pas loing de là.

« Il falloit pourtant passer une assez longue rue avant que d'y parvenir: la nécessité fait tout trouver bon et aise. Ce cabaret, au reste, estoit double, car c'estoit aussi un bourdel. Et, pour vous monstrier ci comme le bonheur nous accompagne tousjours, nous y trouvâmes de la cognoissance: un François, Bourguignon, qui souffloit du tabac dans ce vénérable [lieu], voiant entrer des gens qui n'estoient pas du tout faits comme lui, demanda à mon laquai qui nous estions; ce coquin me nomma, l'autre me cognut et dit qu'il estoit de Dijon et qu'il avoit servi le prestre Désgan, lequel prestre, sans offenser l'ordre et la religion, a la reputation [d'estre] un insigne maquereau et l'est en effet, car personne n'en doute en mon païs.

« Pour me tirer de ce mauvais pas, je m'advise, après le disné, d'aller voir un des ministres ou pasteurs de la ville; s'il ne parloit françois, il pourroit parler latin. Je m'adressai si bien qu'il savoit l'une et l'autre langue; je lui dis l'incommodité de mon logement et si, par son moyen, je pourrois point trouver à loger chez quelque bourgeois qui entendist quelque mot de ce que je dirois. Il me promit de s'y employer et qu'au reste j'estois logé dans le plus infame lieu de la ville et qu'il se falloit bien garder d'y coucher; que, si nous ne trouvions devant la nuit, qu'il avoit un lict pour ma femme et pour moi, et que, pour ma petite et la demoiselle de ma femme avec le laquai, ils y coucheroient encore une nuit. Nous cherchons toute la journée et en vain. Il me vouloit mener coucher en son logis, ce que je refusai pour ne pouvoir me séparer de mes gens et puis, de laisser une fille seule en un lieu tel qu'il me le depaignoit, il ne me sembloit pas à propos et qu'il vailloit mieux y coucher tous. Nous y couchons donc et, le lendemain, dès le matin, nous nous remettons en quête.

« Il devoit prescher cette matinée là, mais il pria son collègue de faire la journée pour lui, et puis vous dirés que ces gens ne sont pas obligeants. Après avoir couru toute la journée, sur le soir, nous trouvâmes, de bonne fortune, une honneste maison bourgeoise, où nous avons demeuré près de trois semaines, avec autant de desgoust et de goust que les trois mois que j'ai passé à Dieppe.

« Des glaces nous empeschoient d'en sortir. Dès le premier jour qu'on me dit que l'ouverture estoit faite et qu'il partoit un batteau pour Rotterdam, je me mis dedans contre le conseil de mon ministre, qui jugeoit que je risquois trop de partir par le premier batteau et qu'il falloit voir rompre la glace deux ou trois jours, premier que de s'y fier; que, pour lui, il ne le feroit pas, et je le croirois bien car il estoit chez lui. Je me repentis pourtant de ne l'avoir creü: à demi-lieue de Rotterdam, nous trouvâmes tant de glace que, si le vent n'eust esté extrêmement fort, aidé encore de la marée, nous y fussions demeuré. Nostre vaisseau fust arrêté plus d'une demi-heure, sans pouvoir ni avancer ni reculer.

« Ceux qui n'aiment pas la Hollande, je vous laisse à penser ce qu'ils pouvoient dire alors et de quelle façon je pouvois les consoler. Nous voilà donc enfin à Rotterdam et de là à La Haye où nous arrivâmes à huit heures du soir, au bout de la ville, le logis où nous devons aller estant à l'autre, sans lumière, sans personne qui nous pust conduire. Ce n'a pas [esté] le moindre inconvenient où je me sois trouvé dans mon voiage, c'est pourquoi je vous le marque.

« Au bout de tout, je suis venu ici malade et ai esté plus de dix jours

sans pouvoir dormir, à cause d'une grande angine que j'avois dans l'hypochondre droit avec tumeur et tension. Pour m'en guairir bien tost, j'ai trouvé que mes professeurs avoient fait les diables contre moi, pendant mon absence. Ils se sont teüs long temps, sur la creance qu'ils avoient que je ne viendrois pas... »

Le pasteur dont il est question dans cette amusante lettre, est Cloppenburg, dont la rencontre fut décisive, car c'est de la discussion que Saumaise eut avec lui que sortit le livre sur le prêt à intérêt dont nous reparlerons plus loin. Quant à l'allusion de la fin, elle se rapporte aux manœuvres occultes de l'éternel ennemi, Heinsius. Heinsius contre Salmasius, voilà bien encore un de ces jolis exemples de haine entre savants, qui n'en finissent pas de déverser l'un sur l'autre des flots d'encre et d'injures.

L'origine de la querelle était certainement la jalousie du bibliothécaire-philologue, dont la notoriété, qui était grande, se trouvait éclipsée par la gloire du nouveau venu. Peut-être aussi faisait-il des comparaisons avec son vénérable maître Scaliger, et Saumaise lui semblait usurper cette place, qu'il aurait aimé garder pour lui-même. Au reste, Scaliger étant au tombeau lui portait moins d'ombrage : il est permis aux morts d'être grands. Il y avait là conflit de deux susceptibilités à vif, sinon écorchées. A Heinsius qui lui disait un jour : « Si l'on mettait dans un plateau d'une balance les travaux de tous les philologues de l'Europe et dans l'autre les nôtres, ils s'équilibreraient », Saumaise avait répondu, dit-on, négligemment : « On pourrait même, aux leurs, ajouter les vôtres. »

Il n'était bruit à Leyde que de la dispute des deux professeurs : aussi, comme elle faisait scandale, les Curateurs et le Sénat se crurent obligés d'intervenir, le 9 mai 1640, à la suite d'une plainte formulée par Nicolas Heinsius. Les arbitres désignés sont tous Français, Polyander, « Recteur magnifique », Rivet et Esaïe du Pré, ministre de l'Eglise wallonne ou française de Leyde ¹. Un accord signé par les deux rivaux, mais en février 1644 seulement, stipule ² : les deux éminents personnages, ornements de l'Université, s'engagent à ne plus rien publier l'un contre l'autre et à ne plus s'attaquer dans leurs écrits. Mais les libraires hollandais, surtout les Elzévir, dont l'un faisait

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, pp. 247-250

2. *Ibid.*, p. 343*, n° 651.

toujours la navette entre Paris et Leyde, excellaient à inonder rapidement le marché français de leurs produits, et le livre de Saumaise contre Heinsius en faveur de Balzac¹ se vendait encore, en dépit de la signature du compromis. Il fallut que les Curateurs achetassent le stock restant à Paris, par l'intermédiaire de Jean Elzévir², qui dut faire là une bonne petite affaire, d'autant plus que, s'il faut en croire Heinsius, Jean et Bonaventure Elzévir continuèrent à en vendre d'autres à Leyde, sous le manteau.

Si Saumaise avait à se plaindre de Leyde, Leyde n'avait pas moins à se plaindre parfois de Saumaise, qu'elle traitait pourtant en enfant gâté. Sans doute, après deux ans de silence, le savant s'était remis au travail et avait donné, en 1638, le *De Usuris*, son chef-d'œuvre, qui séduisait d'autant plus les commerçants hollandais, soucieux de mettre leur intérêt d'accord, si possible, avec leur conscience, que Saumaise y démontrait que le prêt à intérêt n'était contraire ni au droit naturel ni au droit positif divin.

Ce fut une tempête chez les juristes qui, sauf Grotius³, le taxèrent d'incompétence, et chez les pasteurs, qui l'accusèrent d'hérésie. « Ce qui fâche nos ministres, écrit-il à Dupuy, le 10 mai 1638, est que je montre, par l'antiquité, que l'usure doit seulement estre deffendue aux ministres de l'autel et non point au peuple. Ils n'osent dire que c'est ce qui les fait crier, mais en effect c'est là l'enclouïre. » « Un peu après que mon livre des Usures fust imprimé, dit encore Saumaise, il [le professeur Cunaeus] me vint quereller ceans sur ce que j'avois entrepris de soustenir une opinion qui choquait toute la theologie de ce pays et les decrets des Eglises Beligiques et la pratique d'icelles. Nous en vinmes aux gros mots⁴... » Il reprit la même question dans son *De modo usurarum liber*, Leyde, 1639, qu'il envoya comme le précédent à Descartes⁵.

Saumaise se mêle, par son *De Coma*, à la question des cheveux longs et des perruques, fort agitée vers 1645, surtout dans le monde des pasteurs. Il traite des maladies endémiques; il prouve,

1. *Epistola D. Salmasii ad Aegidium Menagium super Herode infantocida*, citée plus haut, p. 288.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 286 : les Curateurs payent 225 florins pour trois cents exemplaires achetés à Madame du Puis à Paris.

3. Haag, *La France protestante*, 1^{re} éd., t. IX, p. 164.

4. Cité par MM. Adam et Tannery, au t. X des *Œuvres de Descartes*, p. 561.

5. Cf. *Ibid.*, p. 557-558.

non sans raison, qu'elles proviennent de l'air, du climat, de la nourriture et pas de la conjonction des astres ; simple conversation avec le ministre de France, en présence d'un singulier aventurier de lettres, Isaac Lapeyrère, et qu'il a rédigée. Enfin, il visera à la haute politique, en prenant, plus tard, la défense de Charles 1^{er} contre Cromwell, pour faire sa cour à la princesse Marie, femme du Stathouder Guillaume et fille du malheureux décapité. Toutefois, il se heurte à un redoutable adversaire, Milton, qui opposa à *La Defensio regia pro Carolo I* sa Défense pour le peuple anglais.

« Ces deux ouvrages d'un pédantisme dégoûtant sont tombés dans l'oubli », déclare Voltaire, qui confond le livre de Saumaise et « Le cri du sang royal contre les parricides de Charles I », de Pierre du Moulin. Bayle reproche à Saumaise d'avoir défendu d'abord contre le pape les principes républicains et de défendre, quelques années après, contre les rebelles d'Angleterre, les principes aristocratiques.

En somme, en ce qui touche les publications, Saumaise, depuis 1638, s'acquittait largement de sa dette envers les Curateurs, mais il n'en était pas tout à fait de même en ce qui concerne la présence à Leyde, qui était la deuxième obligation qu'il avait contractée. Le 18 juillet 1636, les Curateurs et Bourgmestres se voient déjà forcés d'écrire à Saumaise à Paris pour lui rappeler qu'ils ne lui ont accordé qu'un congé d'un trimestre à passer en France et qu'ils l'ont attendu en vain depuis plusieurs mois. Il n'est pas possible que les affaires de famille pour lesquelles il a prétendu partir, l'aient retenu si longtemps. Ils ne peuvent croire que Saumaise ait fui la rigueur de leur climat, puisqu'il était guéri grâce à Dieu. Quant à la peste qui avait affligé la ville de Leyde, il n'y en avait plus de trace et, la semaine dernière il n'y avait eu que douze décès, ce qui ne s'était pas produit depuis un siècle. Ils le rappellent sérieusement à son devoir et lui ordonnent de rentrer, au plus tôt, à l'Université ¹.

Mais, craignant d'en avoir trop dit, et d'avoir blessé la délicate et susceptible merveille, ils ajoutent à la lettre officielle, seule destinée à être montrée, un billet presque tendre, qui commence par des excuses et finit par des conseils de précautions à prendre pour sa précieuse santé. A qui la lettre comminatoire était-elle

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 313, nos 621 et 622.

destinée ? Aux puissants amis qu'il avait dans l'entourage de la Cour et qui voudraient garder en France, nous l'avons vu, cette lumière du savoir, avec la secrète arrière-pensée de la mettre sous le boisseau de l'Eglise Catholique et de la dérober à la R. P. R.

L'idée prit corps sous Mazarin. Le Cardinal, désireux de réserver à sa patrie d'adoption toutes les grandeurs, désireux peut-être aussi de voir Saumaise célébrer Son Eminence, né voulait pas renouveler l'erreur ou la négligence d'Henri IV, et lui fait accorder par Louis XIV un brevet de pension de 6.000 livres, daté du 25 septembre 1644 et subordonné à son retour à Paris¹. Louis XIV, ou du moins celui qui tient la plume de l'enfant royal, y ajoute une lettre particulière, qui fut remise à Saumaise par notre chargé d'affaires Brasset, et qui dut faire au savant, un singulier plaisir. Son pays et son Roi lui rendaient enfin le tardif hommage que l'étranger lui avait depuis longtemps décerné : « Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à nos amez et feaux conseillers.. salut. Estans bien informez que l'eminente doctrine du sieur Saumaize, Conseiller en nostre Conseil d'Estat et sa singuliere erudition en toutes sortes de sciences, jointes aux belles qualitez qui accompagnent ordinairement ceux qui ont de si grandes lumieres d'esprit, l'ont fait rechercher par divers princes et republicues, pour servir d'ornement à leurs estats et rendre plus illustres par la demeure qu'y feroit un si grand personnage, Nous avons estimé à propos le dict sieur de Saumaise, estant nay nostre sujet d'ancienne et noble race de nostre duché de Bourgoigne, de l'appeller de la ville et université de Leyden en Hollande, où il est depuis plusieurs années en grande consideration en la place de defunct Sieur de l'Escale, et lui donner moyen dans notre royaume et parmy les siens, de produire avec repos et tranquillité d'esprit, ce que ses longues et laborieuses estudes luy peuvent fournir de plus rare et de plus exquis. Pour ces considerations, de l'advis de la Reyne Regente, nostre très honorée dame et mère, avons, par ces presentes signées de nostre main, accordé et accordons au dict Sieur de Saumaize la somme de six mil livres de pension par chacun an... Donné à Fontainebleau le treziesme jour de septembre, l'an de grace 1644, et de nostre reigné le deuxième. »

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, pp. 289 et 346*, n^{os} 655 et 656.

La lettre particulière à laquelle nous faisons allusion est ainsi conçue : « Après avoir esté informé des bonnes qualitez que vous possédez, de vostre grande cognoissance et lumière extraordinaire en toutes sortes de sciences et de la glorieuse reputation que vous avez acquise dans l'université de Leyden, où vous avez souvent fait paroistre les talents de votre esprit. Je me suis facilement engagé à une affection particulière pour vostre personne et à vous escrire celle-cy..., pour vous dire que vous ayez, incontinent après que vous l'aurez receüe, à venir icy recueillir les fruicts de l'estime que je fais de vostre vertu... Vous aurez donc, en vous retirant, à vous separer des Srs. les Estats Generaux des Provinces-Unies avec quelque bienseance, puisque vous avez long temps travaillé dans leur université si celebre et que vous ne les quictez que pour retourner en vostre patrie, où vous devez croire que vous aurez toute sorte de satisfaction... Escrit à Paris le 4 novembre 1644 ¹. »

Saumaise s'empessa de montrer ces lettres aux Curateurs, tant pour s'en targuer auprès d'eux et leur prouver le cas qu'on faisait de lui dans son pays que pour en battre monnaie et se faire accorder une augmentation, qui ne lui fut d'ailleurs pas refusée. Le Frince d'Orange, consulté à ce sujet ², déclare qu'il est incompatible avec l'honneur et l'intérêt de l'Université de laisser partir pour la France un tel personnage et qu'il fallait essayer de le retenir par tous les moyens, sans s'arrêter à la dépense. Après une entrevue avec Saumaise, Wevelinchoven propose, le 15 novembre, d'augmenter le savant, de 1.000 florins, ce qui le met à 3.000.

C'est après cet accord, et comme pour couper les ponts, qu'il publie son *De Primatu Papae* (1645), qui rendait désormais son retour impossible, bien que le Cardinal Mazarin refusât d'écouter les plaintes portées contre cet ouvrage par le clergé de France devant le Parlement de Paris.

Une nouvelle entreprise allait essayer de détacher Saumaise de la Hollande. Elle venait de la Sémiramis du Nord, de celle que tous les écrivains français accablaient de leurs flatteries, car rien ne les séduisait davantage qu'une reine qu'ils imaginaient belle, trônant dans un lointain septentrion. Elle avait attiré Descartes, qui en devait mourir, mais cette Sirène était une

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, pp. 346* et 347*, nos 655 et 656

2. *Ibid.*, p. 289.

ogresse et voulait une nouvelle proie, non moins illustre : elle choisit Saumaise.

Le 8 février 1650, trois jours avant la mort de Descartes, les Curateurs délibèrent sur la permission que demande Saumaise de répondre à l'invitation de Christine, ce qu'ils lui accordent pour la durée de six mois. Il tira même une traite sur son traitement d'absence en faveur d'Adrien Pla, commerçant à Leyde¹. Saumaise se mitra en route en juillet. Peu de temps auparavant, il avait dîné avec Constantin Huygens, qui le raconte au grand Corneille après avoir reçu le *Don Sanche*, précédé de la flatteuse dédicace bien connue. Il n'est pas de document qui nous introduise mieux dans la société littéraire franco-hollandaise du temps, que cette lettre, datée du 5 octobre 1650² : « Nous disames ensemble en bon lieu, tost après que vostre paquet m'eust esté rendu et comme donc ce premier point fut vuidé, il [Saumaise] leüt vostre epistre imprimée et s'engagea soudainement à maintenir que la qualité des Actions faict la Tragédie et non pas le subject, qui souvent se trouve peu ou point funeste dans des Poèmes que les anciens n'ont pas laissé de nommer Tragiques, à raison du cothurne de leurs personnages. La chose ne se passa point sans debat, car toute la compagnie estoit lettrée, mais enfin ce grand homme ne sçauroit se résoudre à se demettre de la possession de vaincre et regner partout. »

« Tost après, il partit pour Suède et se trouva lors mesme dans l'embaras des preparatifs pour un si grand voyage. C'est ce qui më le fit espargner, mais, sans ceste consideration, vous en eüssiez veü un bien ample discours de sa main, qui ne [lui] eust guères plus cousté qu'une lettre de six lignes, car sa liberalité le porte d'ordinaire à des reparties au centuple, ce que je sçay de beaucoup d'experience. Encor, Monsieur, vous en feray-je taster, si vous le desirez, à son retour, duquel cependant nous n'avons pas toute la plus forte esperance, considerant la rigueur du climat où il va et la foiblesse de son pauvre petit corps gouteux³. »

Pour pénétrer dans l'intérieur de Saumaise, il faut joindre à

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, pp. 41, 57-58.

2. Worp, *Lettres du Seigneur de Zuylichem à Pierre Corneille*, Paris et Groningue, 1890, pp. 9 et 10.

3. Le *Supplément du Menagiana*, Ms. fr. 23254 de la Bibliothèque Nationale, dit : « Mr de Saumaise aimoit un peu le bon vin et c'est ce qui lui causa la goûte. M. le

οἶον τὸ εἶδος τοῦτον ἢ οὐκ ἔστιν

Recondita ac diffuse eruditionis reperi
Dño Joh. Frederico Gronovio, amico
nuper inita nunquam interitura pignus
ponebam labori merito Lugdun. Batavorum
III Calend. Iulias C1512CXXXIV.

CL. Salmafus.

Probus probat.

Natus 15 Decabr 15 Aprilis 1717
Dedat 9 Septem. 1717 Lugdun.

AUTOGRAPHE DE SAUMAISE DANS L'ALBUM DE GRONOVIVS.
(Bibliothèque Royale de La Haye).

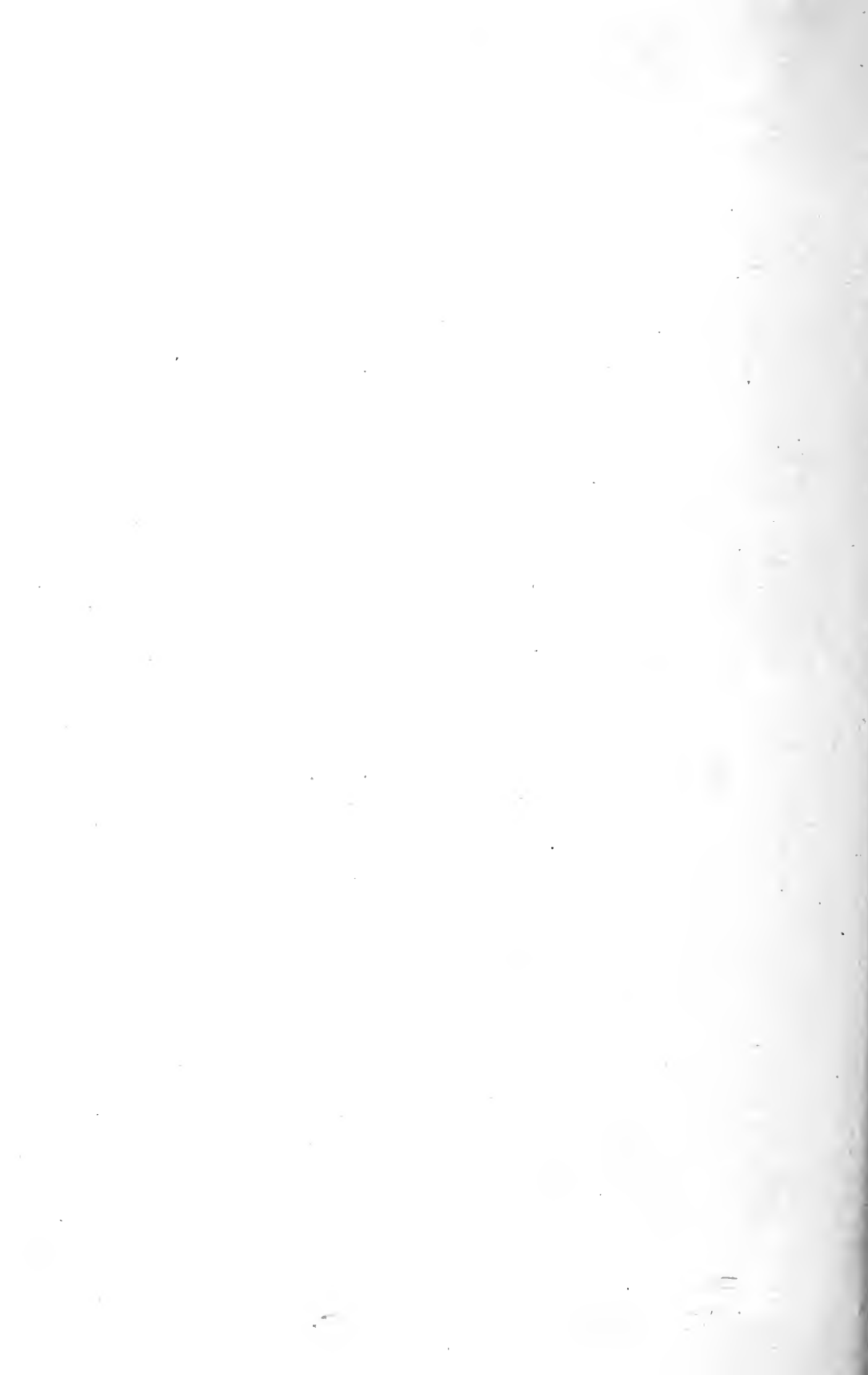
69 Nil ego contulerim jucundo sanus amico.

21. Sept. 1717
ix. m. d. lxx. p. unopre
egunt' m. cor. m. h. o. r. d. p. u. h.

Præstantissimo clarissimoque Viro
Dño IOH. FRED. GRONOVIO J. V. D. et
Historiarum Professore Decentriensi, amici
tiam de cultum summa virtuti de erudi
tioni confirmatissima debitum offert
ex animo Samuel Sorberius Haga
Com. III. Apr. 1717. C1512CXLIII.

Vivite felices, quibus est fortuna peracta
Jam sua; nos alia ex aliis in fata vocamur.

AUTOGRAPHE DE SORBIÈRE DANS L'ALBUM DE GRONOVIVS.
(Bibliothèque Royale de La Haye).



ce récit celui de Sorbière ¹, qui le fréquenta beaucoup dans les années qui précédèrent le départ pour la Suède :

« J'ai eu le bonheur de converser deux ans assez familièrement avec feu Monsieur de Saumaise de qui j'étois voisin à Leyden, où je pratiquois la Médecine. Je le visitois reglement, deux fois la semaine, et je me rendois chez lui particulièrement le Dimanche, au sortir du dîner, parce qu'il n'alloit pas au Prêche du soir et qu'ainsi nous demeurions seuls deux ou trois heures, après quoi j'étois bien aise de voir la compagnie qui y arriroit.

« Il s'y formoit un cercle de quinze ou vingt personnes de remarque, telles qu'étoient Messieurs l'Empereur, de Laët, Golius, etc. Et il y avoit beaucoup de plaisir et de profit en ces conversations. Nous étions la plû-part du tems à l'entour d'un grand feu, dont il occupoit un coin et Madame de Saumaise tenoit l'autre, se mêlant dans tous nos discours et ne permettant point qu'aucun se retirât sans avoir reçu quelque trait de sa raillerie...

« Je puis donc dire, après avoir tant étudié Mr. de Saumaise, que je l'admirois autant dans ses familiers entretiens que dans ses livres. Il paraissoit fort froid et ne se produisoit point avec empressement. Il y avoit même de la peine à le faire parler : mais, lorsqu'il étoit en train, il faisoit paroître une grande fécondité de pensée et une vaste érudition. Je me souviens d'y avoir amené un gentilhomme François, qui ne l'avoit jamais vû ; en y allant, nous nous proposâmes de le faire parler de la chasse : nous le mîmes sur ce discours là et mon ami, en revenant, me dit qu'un vieux veneur, tel qu'il étoit, n'en eût pas sçû discourir plus pertinemment. Il étoit fort étonné d'où un homme de cabinet et de manuscrits et d'ailleurs si mal à cheval, en avoit peü tant apprendre, car il ne parloit pas tant seulement de ce qu'il avoit lû dans les Auteurs, mais de ce que l'on ne peut sçavoir qu'après avoir battu beaucoup de païs et fait mourir force gibier.

« La conversation étoit souvent infestée (pour me servir d'un terme qui exprime le dépit que nous en avons) par un Professeur en Philosophie nommé David ² Stuard, Ecossois, qui contredisoit maussadement à la plupart des choses qui y étoient avancées et ce toussieux nous faisoit beaucoup perdre de l'entretien de Mr de Saumaise, auquel nous nous plaignions de ce qu'il ne rembarroit pas assez ce rêveur, lui qui avoit accoutumé de poursuivre à outrance dans ses livres ceux qui osoient lui résister. »

Un an après son départ, le 15 juillet 1651, il n'est pas encore rentré au bercail ³ et Christine de Suède, par une lettre datée du 31 mai ⁴, a demandé qu'on lui laissât cet homme dont l'inté-

Cardinal de Richelieu lui ayant envoyé d'excellent vin, aussi bien qu'à un autre sçavant, pour boire à sa Santé, on l'avertit que, s'il en buvoit, il auroit la goûte. Il dit qu'il aimoit mieux avoir la goûte que de ne point boire de ce bon vin là. »

1. *Sorbertiana*, déjà cité, pp. 192 à 194.

2. Il s'appelait en réalité Adam Stuart. David est son fils, devenu docteur en philosophie, le 2 oct. 1646 (cf. *Bronnen*, II, p. 302).

3. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, p. 57. J'ai fait photographier aux Archives de Stockholm le contrat d'engagement de Saumaise et le publierai ultérieurement.

4. *Ibid.*, p. 21*, n° 680.

grité, les travaux littéraires et la connaissance approfondie de toutes choses, autant que des dons singuliers, recommandent de tant de manières. L'argument qu'emploie Christine est bien mauvais : elle n'a pu profiter de lui autant qu'elle l'aurait voulu, à cause de la mauvaise santé dont il avait été affligé depuis son arrivée.

L'air de la Suède était beaucoup plus nuisible à nos grands hommes que celui de la Hollande, mais Christine, qui avait déjà tué Descartes en le forçant à la venir entretenir de grand matin, ne s'en souciait guère, pourvu que sa Cour et par conséquent elle-même, vissent accroître leur éclat par la présence « du citoyen le plus honoré de la république des lettres ¹ ».

Le 18 juillet 1651, les Curateurs répondent qu'ils supporteraient aussi difficilement de priver le monde de l'Astre du jour que leur Académie de ce « Musarum sacrario ». Or il y a déjà, non pas six mois, mais un an, que l'Université et l'Eglise sont privées de ce soleil dont elle veulent être illuminées et réchauffées. On espère donc que la reine permettra qu'avant l'hiver, Saumaise ait regagné son poste.

Ce ne devait pas être pour longtemps : comme à Descartes, la Suède lui avait glacé le sang. Il ne fit plus que végéter : « Je n'ouvre plus un livre que je n'y sois forcé »², mauvais signe chez ce livresque qui écrivait sur le tissage d'après les auteurs anciens sans s'aviser des métiers de Leyde. Il partit pour Spa, comme Juste Lipse, jadis, mais il n'en devait point revenir. Il y mourut, le 3 septembre 1653 ; son corps fut transporté à Maestricht, où il fut inhumé dans l'Eglise française³. M. Fairon, l'archiviste de Liège, n'a pu découvrir les traces de son décès et M. Flament, l'archiviste de Maestricht, n'a pu retrouver sa tombe. Ainsi, d'un si grand nom il ne reste même plus, comme pour Scaliger, sur la terre hollandaise, une dalle brisée.

Le 4 octobre 1653⁴, le Sénat exprima ses condoléances à la

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, p. 21*, n° 680.

2. Haag, *La France protestante*, 1^{re} éd., t. IX, p. 161.

3. Cf. van der Aa, *Biogr. Woordenboek*.

4. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, p. 71. Mon éminent collègue de l'Université de Strasbourg, M. F. Baldensperger, veut bien me communiquer la lettre de Christine de Suède à la veuve de Saumaise, par lui copiée aux Archives de Stockholm (Biographiska S.). La reine lui reproche la destruction des manuscrits du grand homme qu'elle a « aimé comme un Père » et lui promet cependant d'avoir soin de son fils. Sur ce dernier et ses déportements j'ai trouvé un dossier intéressant à la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht. Je possède aussi la photographie de toutes les lettres de Saumaise à Boulliaud qui se trouvent à la Bibl. de Vienne (Autriche).

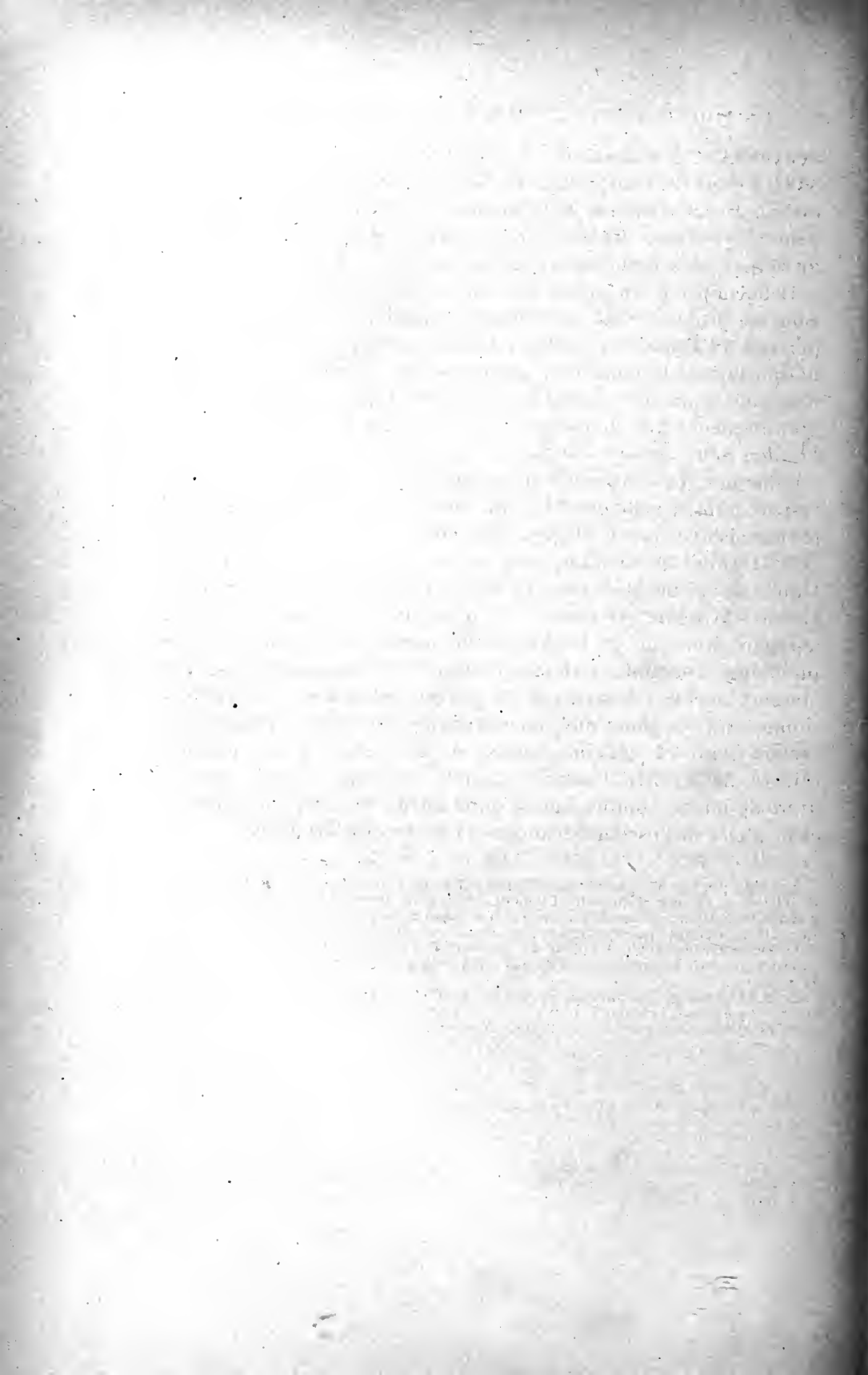
veuve qui, se préparant à rentrer en France, obtint des Curateurs 3.000 florins de viatique. Le conseil du bibliothécaire Thysius ¹, estimant que l'intérêt et l'honneur de l'Université commandaient de racheter les manuscrits orientaux et les livres annotés du défunt, ne semble pas avoir été suivi.

Beaucoup ont vu passer le nom de Salmasius et des générations de professeurs et d'étudiants hollandais ont contemplé son portrait à l'Université, sans reconnaître, sous l'universelle terminaison latine, le nom d'un grand savant français. Un érudit allemand, dans un ouvrage publié en 1915, se trompait, involontairement sans doute, en écrivant : « die Schriften des *Hollaenders* Saumaise » ².

Pour moi, je n'ai jamais pu le contempler sans un affectueux respect dans la salle de la Faculté des Lettres d'Amsterdam, où je siégeais avec mes collègues hollandais : son portrait (cf. pl. XXXII) était accroché au mur, en face de celui de Scaliger, avec lequel il voisine aussi dans la salle du Sénat de l'Université de Leyde : la figure est ravagée et anguleuse, les méplats saillants, le regard ironique, la bouche dédaigneuse. Les professeurs de philologie classique d'aujourd'hui ne les regardent pas, ces glorieux ancêtres français de la science hollandaise. Le perfectionnement de leurs méthodes critiques, autorisent jusqu'à un certain point ce dédain, mais si, de leur part, il est un peu injuste, de la nôtre il serait coupable, et nous n'avons pas le droit de laisser tomber dans l'oubli aucun des titres de noblesse et de gloire de la science française et de l'esprit français.

1. *Ibid.*, pp. 79, 87, 88, 90 ; p. 69*, une lettre de Clément, fils du pasteur wallon de Ziericzee, sur ces manuscrits. Clément, l'éditeur du premier tome (seul paru) des *Lettres de Saumaise, Claudii Salmasii viri maximi Epistolarum liber primus, accedunt de laudibus et vitae ejusdem prolegomena accurante Antonio Clementio*, Leyde, Adr. Wyngaerden, 1656, 1 vol. in-4°, est immatriculé à Leyde le 17 mai 1656 ; il mourut en 1657. La maison de Thysius et sa belle bibliothèque existent encore au Rapenburg.

2. H. Sieveking : *Grundzüge der neueren Wirtschaftsgeschichte vom 17 Jhd. bis zur Gegenwart*, Leipzig, Teubner, 1915, 2^e édition, p. 10 (Extrait du « *Grundriss der Geschichtswissenschaft* hsgg. v. Aloys Meister).



CHAPITRE XV

DU BAN ET LES ORIGINES DU CARTÉSIANISME A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE

Il convient, afin d'être complet, de mentionner encore, brièvement, pour cette période de 1633 à 1653, en dehors de Polyander, quelques maîtres ou lecteurs français de philosophie ou d'éloquence, dont le principal est François du Ban, né à Autun vers 1592, qui avait enseigné à l'université de Pont-à-Mousson et aux collèges de la Flèche, de Reims et de Moulins. Il fut, à la Flèche, un des professeurs de Descartes, mais le maître s'en souvint mieux que l'élève. A Paris, il se convertit au protestantisme et, sur la recommandation du Comte de Lansberg, devint précepteur des enfants du « Roi d'un hiver », comme on dit en Hollande, c'est-à-dire de l'Electeur palatin, roi de Bohême. La Hollande est aussi un refuge de princes en exil.

Du Ban est inscrit comme étudiant en théologie à l'Université de Leyde, le 1^{er} février 1630 et eut l'honneur d'être candidat contre Reneri, l'élève et l'ami de Descartes, à l'Université d'Utrecht, quatre ans plus tard. Il ne fut pas choisi. Van Baerle et Vossius le recommandèrent de nouveau, cette fois à Leyde, et, le 21 août 1635¹, les Curateurs et Bourgmestres lui permettent d'enseigner la logique jusqu'au 8 novembre, à titre d'épreuve, épreuve qu'ils prolongent d'un an au-delà de cette date, en lui accordant le titre de Professeur de Logique² et un traitement de 400 florins avec le droit de présider les soutenances de thèses en cette matière. Toutefois, ce n'est que le 11 août 1636³ qu'il fut nommé définitivement professeur extraordinaire de logique au traitement de 500 florins, plus 100 florins d'indemnité, ce qui ne

1. *Bronnen Leidsche universiteit*, t. II, p. 197.

2. *Ibid.*, t. II, p. 199.

3. *Ibid.*, p. 204.

l'empêche pas, cela se comprend, d'être cousu de dettes¹. Le Recteur, qui tenait, semble-t-il, à mériter son titre de magnifique, propose de lui accorder 1.000 florins pour les payer. Afin de raffermir sa situation, les Curateurs et Bourgmestres lui accordent, à sa demande, le 9 février 1638, l'enseignement de la Physique, selon Aristote bien entendu, avec un traitement de 400 florins.

En 1639, du Ban est admis à tous les examens, disputes et soutenances des candidats au baccalauréat ou à la licence de philosophie ; mais du Ban a gagné son jeune collègue Heereboord à la philosophie cartésienne et tous deux se voient invités à faire désormais leurs leçons, selon le texte d'Aristote. Du Ban semble s'incliner puisque, d'accord avec Triglandius, Schotanus, Heinsius, l'Empereur, Heereboord et le Recteur Heurnius, il établit le programme² de l'enseignement de la philosophie, daté du 8 août 1641. Descartes a, depuis quatre ans, publié à Leyde même son *Discours de la Méthode*, mais il semble que ce soit en vain, puisque le dit programme commence comme suit : « Que le précepte général soit celui-ci, que le texte lui-même d'Aristote soit lu avant toute chose et expliqué littéralement et qu'Aristote soit commenté par Aristote, ainsi que par ses interprètes anciens, les grecs surtout. »

Donc ce dernier, en 1641, est encore le philosophe unique, le divin péripatéticien. Le progrès relativement au moyen-âge, le résultat des conquêtes du xvi^e siècle est seulement qu'on recourt au texte grec même et non à une traduction latine ou à des commentateurs : progrès parallèle à celui que Doneau a fait faire aux études juridiques. Il est même interdit au maître de se servir des vocables de la scolastique et il est prescrit de n'enseigner la philosophie qu'en pur latin³, mais les Curateurs ne peuvent concevoir d'autre base à la philosophie que l'œuvre d'Aristote ; il reste la somme et la quintessence de toute doctrine. Encore, si l'on n'en tirait que les *Logicae* et les *Ethicae Praelectiones*, mais c'est aussi de lui que l'on apprend la physique et voilà pourquoi du Ban peut passer d'une chaire de logique et de morale à une chaire de physique, comme fit du Moulin, alors que c'est

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 216.

2. *Ibid.*, p. 259 à 260 et p. 331*, n° 639.

3. *Ibid.*, p. 333* : « In praelectionibus nulla barbara vocabula scholastica, artisque termini monstrosi usurpentur, utque puro sermone Latino Philosophia tradatur. »

le contraire qui pourrait seul, à la rigueur, se produire aujourd'hui.

Rien d'étonnant donc si Descartes rencontre dans les milieux universitaires de Leyde, comme dans ceux d'Utrecht, une violente et farouche opposition dont nous reparlerons au livre III ; mais c'est en vain qu'on cherche à entraver la vérité nouvelle, du Ban fait encore soutenir des thèses cartésiennes le 23 mars 1643 ¹.

Sa mort, survenue au mois de mai, ne fut pas celle du Cartésianisme, auquel la nomination de l'Écossais Adam Stuart, dont nous a parlé Sorbière et celle du théologien genevois Spanheim, ami de Rivet, devaient, dans l'esprit des Curateurs, opposer une barrière. Stuart avait professé longtemps à l'Académie de Sedan et se servait du français, d'ailleurs assez mal, dans sa correspondance avec les Curateurs ².

Disons un mot, pour finir, de seigneurs de moindre valeur : les nommés Pierre Jarrige et Jean Botté, tous deux apostats. On attachait aux apostats une énorme importance, car leur conversion était un témoignage de la vitalité et de la force attractive des Églises réformées. De plus on se souvenait que tant des meilleurs prédicants du xvi^e siècle avaient été des moines suivant l'exemple de Luther. Aussi leur faisait-on bon accueil et les Articles synodaux mentionnent les secours qu'on leur accorde : Synode de Flessingue, septembre 1644 ³, art. 22 : « A Jehan Botté, ont esté accordés, pour la dernière fois, 30 florins » ; Synode de Middelbourg, septembre 1648, art. 9 : « Le Sr Pierre Jarrige, cy-devant Jésuite, profès du 4^{me} vœu et prédicateur, s'estant présenté en ce Synode..., la Compagnie, ayant esgard aux bons tesmoignages et recommandations de l'Église de Leyde et de quelques doctes et signalés personnages, et aux dons que Dieu luy a despartis, déclare luy accorder dispense..., etc. »

Dans les *Bronnen*, le nom de Botté apparaît souvent à partir de 1643, sous la forme de Johannes Bottesius, de Grandville, naguère Docteur et professeur de théologie dans l'ordre des

1. Cf. la notice de de Waard dans *Nederl. Biogr. Woordenboek*, t. III, p. 58 qui renvoie à Siegenbeek, I, 149, 153 ; II, 121, 269 ; et *Œuvres* de Descartes, t. IV, p. 79, 80.

2. Exemple, *Bronnen*, t. III, p. 17*, n° 674. Il avait été appelé en 1644 ; cf. *ibid.*, t. II, p. 287 ; Spanheim avait été nommé en 1642.

3. *Livre Synodal*, pp. 479 et 484.

Dominicains ¹. A la date du 17 novembre 1643, les Curateurs et Bourgmestres lui confèrent la licence de présider à des « disputationes » sur des sujets de logique, mais non l'autorisation de faire des cours, à condition que le dit Bottesius se maintiendra dans les limites de la philosophie d'Aristote, reçue dans cette Académie, sans introduire de « nouvelletés » quelconques, à quoi le Sénat aura à veiller. Ceci est contre Descartes avec qui Botté est en rapport, nous le verrons plus loin. Du Ban mort, on se méfie de la sympathie des Français pour leur compatriote.

Au reste, cette autorisation est toute provisoire et ne donnera à Botté aucun droit à prétendre à une chaire. Il reçoit cinquante florins pour son livre *Disputationes Logicae*. Par décision du 23 août 1644 ², il est maintenu jusqu'à l'arrivée du professeur Adam Stuart, à qui on en référera. L'avis de ce dernier fut sans doute défavorable, puisque, le 8 février 1646, les Curateurs et Bourgmestres repoussent une nouvelle requête de Botté, mais il fut admis à nouveau, à professer pendant un an, après une intervention de Saumaise en sa faveur, le 25 mai ³.

Quant à l'ancien jésuite Pierre Jarrige, converti à « la vraie religion chrétienne de l'Eglise réformée », les « Gecommitteerde Raden » ou Commission permanente des Etats de Hollande, ont décidé de pourvoir à son entretien, par Résolution du 28 juin 1648, jusqu'à ce qu'il ait trouvé une situation et le recommandent à la sollicitude des Eglises françaises de Hollande et de l'Université de Leyde ⁴. Celle-ci l'autorise à apprendre la rhétorique à la jeunesse en des cours privés, mais lui défend de faire un discours public sur son livre contre les Jésuites.

Toutefois, on lui accorda de parler publiquement de tout sujet qui ne touchera ni à la politique ni à l'Etat. L'épreuve fut assez concluante pour que, le 15 novembre 1649, les Curateurs et Bourgmestres lui permissent d'enseigner l'éloquence, dans l'amphithéâtre de philosophie, deux fois par semaine ⁵, le mercredi et le samedi, entrant ainsi en concurrence avec Antoine Thysius le fils, professeur extraordinaire de poésie, à qui une

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 279 : « Joh. Bottesius de Grandivilla, quondam in ordine Dominicanorum Theologiae ac philosophiae doctor et professor. »

2. *Ibid.*, p. 288.

3. *Ibid.*, p. 305.

4. *Ibid.*, t. III, p. 22.

5. *Ibid.*, t. III, pp. 30 et 31.

tâche analogue est confiée. On sait que Jarrige rentra plus tard dans le sein de l'Eglise catholique après une deuxième apostasie, non moins retentissante que la première, mais peut-être plus avantageuse.

Je ne dirai rien du Lyonnais Pierre La Mole, inscrit le 7 juin 1636, et qui enseigne le français aux étudiants, ni de l'ancien acteur Antoine de La Barre, autorisé à faire deux fois par semaine un cours public de français dans une salle dépendant de l'Université, et ce malgré l'opposition des théologiens, mon ancien élève, M. Riemens ayant longuement parlé d'eux dans son *Esquisse historique de l'enseignement du français aux Pays-Bas* ¹.

1. Thèse de doctorat de l'Université de Paris, déjà citée ; Leyde, Sijthoff 1919, 1 vol. in-8° pll.



CHAPITRE XVI

ÉTUDIANTS FRANÇAIS A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE DE 1616 A 1648

Il nous reste à examiner le mouvement des étudiants français pour la période allant de 1616 à la paix de Westphalie en 1648.

Sous le recteur Guillaume Coddæus, en 1616, 15 inscriptions, dont celle du Parisien Jacques Bigot et de l'Orléanais Gilles Jove, se répartissant comme suit : six étudiants en théologie, six en droit, deux en lettres, un en médecine ; on voit donc que les théologiens ne sont pas majorité. A côté d'eux, il faut noter le Belge Henricus Reneri, inscrit le 15 mars 1616 : il sera plus tard le disciple et l'ami de Descartes.

En 1617, même nombre ; un nom à retenir : « Albertus Gerardus Metensis », 22 ans, Math., immatriculé le 28 avril. C'est le célèbre Girard de Saint-Mihiel¹ qui, avec Simon du Chesne, de Dôle, professeur de mathématiques à Delft, Alleaume et David d'Orléans, ingénieurs au service de Maurice, représente dignement la mathématique française aux Pays-Bas², à la fin du xvi^e siècle et au commencement du xvii^e, avant Descartes. Le même Albert Girard, « Samiclois », revise l'*Arithmétique* de Simon Stevin (Leyde, Elzévir, 1625). Constantin Huygens, dans une lettre à Golius³, datée de décembre 1629, l'appelle : « Vir stupendus Albertus Girardus » et ce Golius, un des correspondants de Descartes, entretenait avec Girard des rapports suivis. Celui-ci étudiait les lois de la réfraction, un des pro-

1. Voir sur lui la notice de de Waard dans *Nieuw Biogr. Wdb.*, t. II, col. 477 s., qui cite Hagers, *Bouwstoffen* et Dannreuther (H), *Le Mathématicien Albert Girard de Saint-Mihiel* (1595 à 1633), extrait des *Mémoires de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts* de Bar-le-Duc, 3^e série, t. III, in-8^o.

2. Notons en passant, pour conférer le passé au présent, qu'elle est représentée en Hollande aujourd'hui par un des plus distingués mathématiciens de la jeune école, M. Denjoy, appelé en 1917 à l'Université d'Utrecht, et qui y enseigne en français la théorie des fonctions.

3. Cf. Korteweg, *Descartes et les Manuscrits de Snellius*, *Revue de Métaphysique et de morale*, juillet 1896, p. 10 du tirage à part.

blèmes qui préoccupèrent le plus le philosophe français, au début de son séjour en Hollande. Suivant les fiches wallonnes de Leyde, Girard publie ses bans à Amsterdam, le 12 avril 1614, au moment d'épouser Suzanne des Nouettes, âgée de 18 ans. Lui, en a 19 et se donne pour joueur de luth, habitant derrière la Halle; la musique, étant fondée sur le nombre, a eu toujours une singulière attraction sur les mathématiciens. Le 5 février 1615, il est encore à Amsterdam, où il fait baptiser, à la Vieille Eglise, son fils Daniel. C'est donc en 1617 qu'il s'est établi à Leyde, et c'est là qu'il fait baptiser sa fille Marie à l'Eglise Saint-Pierre, le 15 juillet.

Après avoir réédité la *Fortification* de Marolois (1627)¹, il assiste au siège de Bois-le-Duc, avec Henri de Bergaigne, à qui il dédie son *Invention nouvelle en Algèbre* (Amsterdam, 1629)². Il songe à un *Traité de l'optique, sans oublier les réfractions*, mais il a de la peine à réaliser ses projets, « estant en pays estrange, sans Maecenas et non sans perte », et il pense aussi à un traité de musique. L'identité de son plan de recherches avec celui de Descartes est frappante. « Obiit heu ! Alb. Girardus, vir incomparabilis », note Huygens dans son *Dagboek*³. Il est enterré à La Haye, le 11 décembre 1632, dans la Groote Kerk sous le nom de « Monsieur Albert, ingénieur ». Il « n'a laissé qu'une bonne réputation, écrit sa femme, d'avoir fidèlement servi et employé tout son temps à la recherche des plus beaux secrets des mathématiques. »

Le regretté Paul Tannery écrit à son sujet⁴ : « Elève et successeur de Stévin, Girard, dans son *Invention nouvelle en Algèbre* (1629), expose nettement la composition des coefficients d'une équation algébrique en fonction des racines. Il donne également, le premier, la mesure de la surface des triangles et polygones sphériques d'après la mesure de leurs angles. »

Pour 1618, une douzaine d'immatriculations nouvelles, dont une remarquable, celle de « Fridéricus Tremolius, com. Lavalli, natus Thouarei, 15, P. », c'est-à-dire de la Trémoille, comte de

1. Samuel Marolois ou Marlois était né dans les Pays-Bas du Nord vers 1572, et mourut à La Haye avant 1627 (cf. *Nieuw Ned. Biogr. Wbd.*, t. II). Il est l'auteur de : *Fortification ou architecture militaire tant offensive que defensiva*, La Haye, 1615.

2. *Lettres de Peiresc*, t. IV, p. 201.

3. Cité dans *Œuvres* de Descartes, éd. Adam et Tannery, t. XII, p. 593.

4. Les Sciences en Europe (1559-1648), dans E. Lavissee et A. Rambaud, *Histoire Générale...* Paris, Colin, in 8° t. V (1895), p. 471.

Laval, l'élève de Rivet, le petit-fils du Taciturne, le futur prince de Tarente.

Les troubles de l'année 1619, marqués par l'abominable exécution d'Oldenbarneveldt, n'amènent pas une diminution des Français, qui seront 14 : à signaler, un groupe de deux jeunes gens, Jean-Antoine de Couvert et son frère Arthur, jumeaux de 20 ans, accompagnés de leur « ephorus » ou précepteur, Michel du Roy, âgé de 24 ans et de leur domestique, Carolus Le Fevre. Nombreuses restent d'ailleurs les inscriptions de domestiques et souvent ceux-ci servent des nobles de Lusace ou de la Marche de Brandebourg : ne méprisons pas ces modestes agents de l'influence française.

L'arrivée de Rivet en 1620, fait affluer les étudiants français, comme les Curateurs l'avaient prévu. Autour de lui, se groupent 28 inscriptions nouvelles, en y comprenant celle de ses deux fils, Samuel et Claude. Le plus étonnant, c'est qu'avec lui, semble être arrivé son fameux adversaire de plus tard, Amyraut, porté le 16 octobre, comme « Moses Admiraldus, Andegavensis, 23 ans, T. ¹ » On s'étonne moins de voir apparaître, le 28 novembre, « Johannes Dailleus, Picto, 27, T. », qui est le prédicateur Jean Daillé ², que nous avons vu vanter plus haut et enfin Samuel Bochard ³, de Rouen, 21 ans, plus tard membre de l'Académie de Caen et auteur de la fameuse *Géographie sacrée* (1646), homme d'un génie divin, selon Casaubon le jeune.

Samuel Bochard est inscrit pour la théologie ⁴ également, toutefois il est bon de remarquer que, sur ces 28 immatriculations de 1620, il y en a à peine une dizaine pour cette branche : il est vrai que parmi elles, il est au moins trois noms qui seront célèbres, Amyraut, Daillé et Bochard, mais ceci montre une fois de plus qu'il ne faut pas exagérer le rôle de la religion dans l'afflux des Français aux Pays-Bas.

Pour 1621, on saute brusquement à 49 inscriptions nouvelles : le chiffre de l'année d'arrivée de Scaliger (1593 : 37) est largement dépassé. Peut-être l'expédition de Louis XIII dans le Sud-Ouest, marquée notamment par la prise de Saumur et la

1. Cette inscription semble avoir échappé à M. Bordier qui n'en fait pas mention dans sa notice sur Amyraut (Haag, *La France protestante*, 2^e éd., t. I, col. 185 s.). Il était né à Bourguéil, en Touraine, au mois de Septembre 1596.

2. Daillé était né à Châtellerault, le 6 janvier 1594 (Haag, *op. cit.*, 2^e éd., t. V, col. 23 et s.), voir aussi plus haut, p. 307.

3. Il était né à Rouen le 10 mai 1599. Cf. Haag, *op. cit.*, 2^e éd., t. II, col. 649 et s.

4. Il soutint une thèse *De Idolatria*, qui parut à Leyde en 1621.

fermeture momentanée de son Académie, en est-elle cause, car les étudiants de La Rochelle, par exemple, ne sont pas moins de quinze, dont un groupe de cinq, le même jour, mais l'influence de Rivet y est certainement pour une plus grande part. Les Saintongeais aussi continuent à être nombreux : l'un d'eux a un nom dans l'histoire, c'est « Benjaminus Pritolaus, Xanto S. Angeliacus, 20. T. », 19 mai, et qui est Benjamin Priolo, de Saint-Angely, en Saintonge. Beaucoup d'autres Français m'échappent sous la forme latine donnée à leur nom.

Les inscriptions de 1622 s'élèvent encore à 42 : Comme les étudiants de l'année précédente ont dû rester, cela fait peut-être près d'une centaine d'étudiants français présents à Leyde, cette année-là. Maximilien du Maurier, de Paris, est inscrit comme étudiant de lettres, à 14 ans, le 9 avril : c'est le fils de notre ambassadeur à La Haye ; l'année suivante, le 28 février, son frère, le futur écrivain, Louis Aubéry du Maurier, imite son exemple à 12 ans. Tous deux ont pour précepteur le Benjamin Priolo, dont nous venons de parler. Je ne sais qui est Isaac de Saint-Mars, Normand, inscrit, le 6 août. Quant à François et Philippe de Jaucourt, Bourguignons de 14 et 11 ans, ils doivent appartenir à une famille qui donna d'illustres représentants au Refuge de 1685.

Il y a encore 30 immatriculations nouvelles en 1623. Est-ce pour cela que Louis XIII défendit, à cette date, d'envoyer les jeunes candidats au saint ministère faire leurs études hors du royaume ? Aussi le chiffre s'abaisse-t-il à 22 pour l'année suivante, parmi lesquelles il n'y a que cinq théologiens. Deux gentilshommes sont mentionnés sans que leurs études, peut-être assez vagues, soient précisées : Jean Frotier, S^r de La Rochette et Pontius de Besque, S^r de Montmarnes, tous deux âgés de 27 ans¹. Pierre du Moulin, Parisien, 23 ans, inscrit le 5 mai 1624 à la Faculté de théologie, est le fils de l'ancien professeur de l'Université de Leyde ; aussi est-il dispensé de droits.

Sous le rectorat de Walaeus, en 1625, 10 inscriptions seulement, mais une importante, celle de Samuel des Marets, Picard, 26 ans, candidat en théologie (19 juin), futur professeur de l'Université de Groningue, de 1642 à 1673, qui devient docteur dès le 8 juillet². 1626 : relèvement à 16, parmi lesquels je ne compte

1. Notons aussi François Passavant, de Bâle, étudiant en théologie, de 21 ans.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 120.

pas un Toussain Dormieux, indiqué comme étant de Francfort et qui pourrait être Français ainsi que beaucoup d'autres étudiants aux noms à consonnance française, venant de Hollande ou d'Allemagne.

L'année 1627 est celle du quatrième rectorat de Polyander : 22 immatriculations environ, dont celles de deux fils de Pierre du Moulin, Louis, étudiant en médecine de 21 ans, qui deviendra docteur le 23 janvier 1630¹, et Théophile, qui a 20 ans et étudie les mathématiques (inscrit le 12 janvier 1628).

1628 : environ 27 Français, parmi lesquels François de Buisson, de Metz, étudie les mathématiques. « Jacobus Moyzantius Cado-mensis, 18 J. », 26 août, ne nous frapperait pas, si nous ne nous avisions que c'est Moysan de Brieux, fondateur de l'Académie de Caen, un des plus brillants poètes latins du XVII^e siècle² et dont un descendant du même nom, gendre de du Bosc, passera en Hollande au Refuge.

1629 : 23 inscriptions nouvelles, dont celle, le 13 octobre, d' « Henricus Reigneri, Leodiensis », 36 ans, « M. Art. Mag. », qui est cet ami et disciple de Descartes que nous avons vu déjà à la date du 15 mars 1616. Il n'y a pas moins de 6 inscriptions françaises dans cette année 1629, à l'Université, pour les mathématiques, en attendant celle de « Renatus Descartus, Picto, 33, Math. », immatriculé le 27 juin 1630, dont on ne lit pas le nom sans émotion dans l'*Album Studiosorum*. Il y a encore cinq autres étudiants français de mathématique autour de lui, notamment Paul La Grange et Henri Colin, de Metz, 21 et 20 ans, et Petrus Bordier, au total 22 immatriculations nouvelles. Un peu après le nom de Descartes, on voit, à la date du 24 août, la mention suivante, qui l'aurait inquiété s'il l'avait lue : François Merlanges, connu chez les papistes, d'où il a fait défection, sous le nom de Durand Caudel, Gascon, âgé de 26 ans.

1631 : 16 immatriculations.

1632 : 23 ou peut-être 27 immatriculations, car c'est l'année de l'arrivée de Saumaise. Deux noms illustres, Mauritius a Coligniaco, 14 ans, et Gotspar a Coligniaco, 12 ans, deux fils du maréchal de Chastillon, dont l'un portait le prénom de Maurice de Nassau, l'autre celui du célèbre amiral Gaspard de Coligny.

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 144.

2. Haag, *La France protestante*, 1^{re} éd., t. VII, p. 431 et suiv. avec bibliographie.

Le portrait de Gaspard a été peint par Rembrandt¹. Leur précepteur, âgé de 33 ans, et docteur en droit, est Jean Huguetan, immatriculé lui-même le 15 février 1633. A sa suite, son famulus et une dizaine d'étudiants français.

1634 : 23 inscriptions, dont Samuel de Torci, Normand, et Philippe de Glargès. Plus connu est « Nicolaus Perrotus, Catalaunensis », 28 ans, porté le 5 octobre pour la théologie. C'est le traducteur le plus admiré de son temps, Perrot d'Ablancour, qui venait de reprendre la religion de Calvin, après avoir été catholique, par amour pour M^{me} de Saint-Didier. Bayle l'appelle l'un des bons et des beaux esprits de ce siècle. Evidemment, la présence de Saumaise l'attirait à Leyde : cette influence devait être décisive et entraîner son neveu Frémont d'Ablancour à aller lui aussi, plus tard aux Pays-Bas².

1635 : sixième rectorat de Polyander, environ 26 immatriculations, mais dont beaucoup de « servi et famuli », dont on ne sait jamais si ce sont de simples domestiques ou des étudiants pauvres accompagnant de riches gentilshommes pour les servir, tout en continuant leurs études. Un Elie de Polignac, de 22 ans, étudie les mathématiques. Le 8 mars, s'inscrit, Charles de Limay, sieur de Bezu, âgé de 46 ans, et, le 22 juin 1635 : « Isaacus Heraldus, Gallus Parisiensis, fil. D. Heraldii, 22 ans », fils de l'avocat au Parlement de Paris, Didier Hérauld, ami intime de Saumaise, avec qui il se brouilla plus tard, à cause des plaisanteries du philologue à l'adresse des avocats³.

1636 : 23, par exemple (25 février), « Johannes Gillot, Gallus, 22 ans, math. », qui est certainement le domestique et l'élève de Descartes, dont il sera question plus loin ; et, le 3 mai, « Joh. de Loges, Santo, 22, P. », qui doit être un fils de M^{me} des Loges, peut-être celui dont Balzac pleurera la mort au siège de Bois-le-Duc, où il fut tué en 1637. Qui est Joh. de la Mot, noble parisien de 22 ans, étudiant en philosophie ? A signaler, pour la curiosité des noms, le domestique Louis Aristote et le Sedanais Frédéric Poilblanc.

1. Cf. Jean Veth, *op. cit. supra* p. 33 n. 4.

2. Haag, *La France protestante*, 1^{re} éd., t. VIII, p. 197 et le *Supplément aux Ménagiana*, par Pierre le Gouz (Ms. fr. 23254, p. 34) : « M. d'Ablancourt a changé de religion deux fois. Estant devenu amoureux de Madame de Saint-Didier, qui estoit catholique, il se fit catholique. M. d'Ablancourt estant allé en Hollande, y reprit ses premières opinions et la religion de Calvin. » La suite est aussi assez intéressante pour la connaissance de ce personnage.

3. Haag, *La France protestante*, t. V, p. 507.

1637 : 11 étudiants seulement, dont le grammairien Nathaniel Duez ¹ et le Provençal Et. Chaix, 45 ans, Dr. en médecine.

1638 : sous le rectorat de Constantin l'Empereur, qui n'est pas Français en dépit de son nom : 16 ou 19 immatriculations, parmi lesquelles celles de Charles de Poncet, chevalier, S^r de Brétigny, 24 ans, étudiant en mathématiques.

1639 : 10, dont il faut retrancher Nathaniel Duez, de Metz, réinscrit.

1640 : environ 21, peut-être 23, suivant qu'on y ajoute Daniel de la Bassecourt et Jacques Agache, élèves du Collège wallon de théologie, auquel il eut fallu consacrer une notice, car c'est une des institutions annexées à l'Université de Leyde, où la pensée et la langue françaises sont le plus vivaces. Les « Reigles et loix du College des Eglises wallonnes estably à Leyde », avaient été arrêtées au Synode de Ziericzee, le 12 avril 1606. Daniel de Cologne, Louis de Dieu, Daniel Massis, en furent successivement directeurs. La mort de ce dernier marqua la fin de cet organisme, devenu d'ailleurs moins utile, au moment où le Refuge allait grossir à la fois le troupeau des fidèles et la cohorte des pasteurs.

1641 : 12, dont Claude Rivet, frère du professeur, noble français, 35 ans, inscrit *honoris causa*, c'est-à-dire gratuitement, pour les mathématiques. Pour la même branche, se fait immatriculer un noble dauphinois de 20 ans, François de Brunel des Areniers. Par contre, c'est à la Faculté de droit que l'on trouve, le 22 juin, le Messin Paul Ferry. Il est fils du pasteur Ferry, connu pour ses collections de documents sur l'histoire de Lorraine. Rivet s'intéresse à ses études et les surveille, puisqu'il écrit au père ², à la date du 1^{er} mars 1642 : « Ayant faict depuis peu, deux voyages à Leyde, où j'ay mon fils aîné marié, j'ay veü vostre fils et me suis soigneusement enquis de ses comportements et de ses progrès. Je n'en ai appris que des choses bonnes et louables. Mons. Schotanus, auquel je l'ai particulièrement

1 Cf. *Bulletin Eglises wallonnes*, 2^e s., t. IV, pp. 100 à 107 et p. 218 : Mounier, *Aperçu général des destinées des Eglises wallonnes des Pays-Bas*. Il y avait aussi des Ecoles wallonnes, dont il est question dans différents passages du *Livre Synodal* (voir la table analytique). Il en existe encore, à côté de toutes les Eglises wallonnes ou à peu près, pour la préparation des catéchumènes. Parmi les plus importantes sont celles du pasteur Giran, qui malheureusement vient de quitter son importante communauté d'Amsterdam.

2. Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme français, 54, rue des Saint-Pères, Ms. 214.

recommandé, et qui est homme fort sincère, m'a assuré qu'il y [a] tout sujet d'en bien espérer et, qu'ayant commencé à discuter en son collègue ¹, il s'y est si bien pris dès l'entrée, qu'il a de beaucoup surpassé son attente. Il m'a dit au reste qu'il est assez assidu et diligent et quelques autres m'ont dit de mesme. Je l'ay exhorté et accouragé de tout mon pouvoir. M. de Mory vous dira le surplus et ce que nous avons jugé ensemble pour son séjour, veü qu'ailleurs il ne trouvera ni tant de bons exercices, ni un lieu si tranquille et qu'il ne faut pas precipiter les voyages des jeunes gens, desquels les estudes sont encor en fleur, ni suivre leurs jeunes desirs... » Ce qui montre que le jeune homme en a assez de Leyde et qu'il a envie de s'en aller ailleurs.

Si orthodoxe que fût la surveillance, elle ne suffit pas à maintenir cette âme d'adolescent dans le droit chemin. Dans la lettre inédite du 21 décembre 1643, il n'est question de rien moins que de poursuites évitées, pour je ne sais quelle débauche ou quel méfait, dont Ferry le père n'était que trop informé. On peut soupçonner Ferry le jeune de l'avoir fait exprès pour se faire envoyer ailleurs, surtout à Paris : « Reste que vous donniez ordre, écrit Rivet, pour l'envoyer au lieu que vous jugerez propre pour le faire graduer, afin de le tirer de l'oisiveté et le jeter dans l'employ. Monsieur de Mory m'a fait savoir que vous pensez à Orléans. J'y trouve des difficultez, car premièrement, c'est une université où tous les Flamands et Alemans abordent et portent la desbauche, et il y pourroit estre recognu. Secondement, il y a un statut de n'admettre aucun qui n'ait estudié deux ans en droit ès Universitez de France ; ce qui me fait vous proposer que vous feriez mieus, ce me semble, de l'envoyer de Paris à Caen, le recommander à Mons. Bochart, nepveu de Mons. du Moulin, lequel ne vous peut estre incognu, qui vous y servira soigneusement. Il y a là une belle Eglise, on veillera sur ses mœurs et sur sa conduite... »

1642 : 9 inscriptions.

1643 : 12, parmi lesquelles, de nouveau, celle d'Etienne Chaix, docteur en médecine, 48 ans.

1644 : environ 18 immatriculations, dont celle de Henri, comte de La Tour, 17 avril ; et, le 1^{er} juillet, celle de « Praestantis. ac dotis. vir Justus Brave, magister artium. » Le 27 août,

1. Rivet se sert ici d'une expression restée courante aux Pays-Bas pour désigne un cours ; on dit « college geven ».

apparaît « Joannes Peudevyn, chirurg. constitutus in nosocomio ut studiosos medicinae eo in loco in chirurgia instituat ». On se préoccupe donc de la pratique de la chirurgie, et c'est un Français qu'on charge de l'enseigner. Le 24 novembre, un Strasbourgeois, Diedrich et enfin, le 28 décembre, Etienne Le Moine, de Caen, 22 ans, étudiant en théologie : évidemment le futur professeur de théologie de l'Université de Leyde, où on lui confia une chaire en 1676 ¹, tandis que son compatriote, Charles Drelinecourt, premier médecin du Roi, y enseignait la médecine depuis 1668 ².

1645 : 22, parmi lesquelles, le 13 mai, « Carolus de Valles vel Vallesus, nobilis ; Petrus du Bordier, Gallus, 36, opt. Scient ; Petrus de Torsi, nob. Parisiensis, 25 ; Pierre Bassé, Mathematicus institutor », 60 ans.

1646 : 12 ou 13 ; beaucoup de nobles : Nicolas de Saint-Aignan, 28 ans ; Jean « Launacus a Vivantio, nobilis aquitanus... » ; en septembre « Samuel Sorberius, Gallus, 30, Dr. M. » Voici quelqu'un d'intéressant, Samuel Sorbière, dont M. Morize ³ a bien campé la figure d'aventurier littéraire et d'apostat professionnel. Semeur d'idées, s'il en fut, et précurseur, à bien des égards, des philosophes du XVIII^e siècle, le traducteur de Hobbes, l'éditeur de Gassend, est un personnage trop important pour ne lui consacrer ici que quelques lignes. Nous reparlerons de lui plus tard : bornons-nous à signaler l'autographe qu'il mit dans l'album de Gronovius, le 3 août 1643, à La Haye (cf. pl. XXXIII b) (il était en Hollande depuis 1642) et les fiches wallonnes de Leyde, que M. Morize n'a pas connues :

« Mariés à La Haye, le 24 juin 1646, Samuel Sorbier, docteur en médecine, jeune homme, et damoiselle Judith Renaud, jeune fille, tous deux demeurant à La Haye » ⁴.

1. *Bulletin Eglises Wallonnes*, I, p. 99.

2. *Ibid.*, t. VI, p. 334-5.

3. *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 1908, p. 214-265 : Samuel Sorbière (1610-1670) ; Morize, *S. Sorbière et son voyage en Angleterre* (1664), dans *Revue d'Histoire littéraire de la France*, avril-juin 1907, etc. (Cf. le *Manuel bibliographique* de Lanson) Voir aussi Blok (P. J.), *Drie Brieven van Sam. Sorbière over den toestand van Holland in 1660*, dans *Bijdr. en Med. Hist. Genootschap*, t. XXII, 1901, 1, p. 57 et s. M. de Waard veut bien me signaler à la Bibliothèque Barberini, à Rome (Ms. Fiandra, XXXI, f^o 58), une biographie de de Groot (Grotius) écrite par un neveu de Samuel Petit et qui doit être de S. Sorbière.

4. Cette Judith Renaud était la fille de Daniel Renaud et de Catherine Tourne-meine. Elle fut baptisée à La Haye, le 22 mars 1620, et reçut membre de l'Eglise de La Haye, le 7 avril 1635 ; Daniel Renaud, devenu veuf, se remaria, le 15 mars 1648, à La Haye, avec Elisabeth Bouche, veuve de M. Griffith.

« Reçus membres de l'Eglise de Leide, juin 1647, Sorbière, Samuel, Dr. en médecine et Renaud Judith, sa femme, par témoignage de l'Eglise de la Haye ».

« Baptisé le 24 avril 1650 à La Haye, Sorbier Henri, fils de Sorbier et de Judith Renaud. »

Extrayons enfin des *Sorberiana*¹ cette heureuse notation du caractère néerlandais : « les Hollandais peuvent être comparés à leur tourbe, qui s'allume lentement et qu'il ne faut point hâter, mais qui, étant une fois allumée, tient son feu ». Il dit aussi et plus durement, leur fait aux Français à l'étranger² : « J'ai vu hors du Roiaume comment en usent ceux de nôtre nation avec les étrangers, sur tout, lorsqu'il y a de la jeunesse peu expérimentée, qui accompagne un Ambassadeur. J'en ai eu souvent bien de la honte ; j'en ai vu arriver de fâcheux accidens et cela m'a bien donné sujet de pester contre l'indiscretion dont on nous accuse. Car je ne sçay comment nous prenons plaisir à gâter toute la disposition que nos voisins ont à nous aimer et à nous bien recevoir.

« Il est certain que les François plaisent par tout, qu'ils ont l'air fort galant et que l'on emprunte volontiers ai leurs leurs habits et quelque chose de leurs coutumes, de sorte que ceux qui sçavent se prévaloir des avantages que la patrie leur donne et s'abstenir du mépris de leur hôtes, des brocards et de l'insolence, ne réussissent pas mal auprès d'eux, ou du moins ils ne reçoivent jamais de mauvais traitement ; mais il semble que nous prenons à tâche de nous faire mal traiter par tout, dès que nous croions d'y être les plus forts ou dès que nous avons quelque titre d'y agir un peu librement.

« Et ainsi, par ce que l'on nous estime, que l'on nous témoigne de l'amitié et que l'on a pour nous beaucoup de déférence, nous y voulons vivre en maîtres, y changer les coutumes et nous moquer impunément de tout ce qui n'est pas à nôtre goût. Il me souvient... que, voiageant en Hollande, un Gascon mit la main à l'épée contre le Batelier qui va d'Harlem à Amsterdam, parce qu'il ne vouloit pas attendre son valet de chambre, quoi qu'on lui pût dire que l'ordre étoit de n'attendre personne dès que l'heure du départ est sonnée. Il me semble qu'un homme se doit faire instruire des coutumes du païs où il va et y confor-

1. *Sorberiana*, p. 112.

2. *Ibid.*, p. 94.

mer les siennes ou ses actions, plutôt que de vouloir obliger tout un peuple de se régler à lui. Si elles se rencontrent fort contraires à son humeur, il n'a que faire de sortir de sa maison pour s'incommoder en voiageant et si ses affaires l'en ont tiré, c'est à lui de s'accommoder à la nécessité de ses affaires. »

1647 : Sous le rectorat de Frédéric Spanheim, 25 inscriptions et beaucoup de noms importants, comme par exemple « Ludovicus de Beaufort, Parisinus », 29 ans, étudiant en théologie, inscrit le 28 mai. Le 20 septembre 1649 ¹, il devint docteur en médecine et fut un Cartésien ardent ². Le 8 juillet, se fait immatriculer Etienne Morin, de Caen. C'est à lui que reviendra plus tard l'honneur de maintenir à l'*Athenaeum illustre* d'Amsterdam, de 1686 à 1699, la tradition française qu'y avait inaugurée, de 1649 à 1655, le professeur d'histoire ecclésiastique David Blondel, et de 1655 à 1659, son successeur Alexandre Morus. Ainsi, étudiant à l'Université de Leyde en 1648, Morin devient professeur à Amsterdam en 1686 : la voie qu'il a choisie, dans celles qui s'ouvraient au Refuge, lui a été suggérée par ses souvenirs de jeunesse ; ce n'est pas un exemple isolé.

Il est temps de résumer en un tableau les données éparses en deux chapitres de ce livre II sur les étudiants français à l'Université de Leyde ³ (voir ci-contre).

Les chiffres, parfois différents de ceux de notre exposé, au cours duquel une discussion des cas douteux était possible, ne peuvent donner que des indications approximatives, d'abord, parce qu'il ne représentent que des immatriculations nouvelles et que beaucoup d'étudiants faisaient des séjours de quatre ans, comme nous l'avons prouvé pour Guillaume Rivet et bien d'autres ; ensuite, il est difficile parfois d'établir qui est Français et qui ne l'est point : le nom n'est pas une indication suffisante, même en le dépouillant de son travestissement latin. Il en est tant appartenant à des réfugiés wallons ou français, installés en Hollande et en Allemagne et qui y sont nés. Nous n'avons attribué la qualité de Français qu'à ceux qui sont indiqués

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, p. 25.

2. Il est l'auteur du *Discours des opérations de l'âme et du corps*, Leyde, 1655. Son *Tractatus de Concordia Christiana*, fut condamné par le Synode de Bois-le-Duc en 1664. Cf. *Livre synodal*, p. 622, art. 7, p. 628, art. 17 et Haag, *La France protestante*, 2^e éd., t. II, col. 219.

3. Il y avait aussi des étudiants français, mais en beaucoup moins grand nombre, dans d'autres universités hollandaises. Pour Groningue, M. Worp en avait dressé la liste sur fiches : elle est conservée à la Bibliothèque Wallonne de Leyde.

comme venant d'une ville ou région de la France actuelle ou accompagnés de la mention vague de Gallus. Plusieurs ne sont que des « servi » et des « famuli », quelques-uns sont des étudiants de fantaisie. Mais, si imparfaites que soient ces données, et si approximatifs que soient les chiffres, ils attestent un apport français continu, régulier, avec des courbes indiquant qu'à certains moments, il s'enfle ou décroît.

Les sommets sont en 1593 : 37 ou 39 inscriptions ; en 1620 : 49 ou 50. Or, ces deux dates correspondent à l'arrivée à Leyde de deux grands professeurs français : Scaliger et Rivet. On s'étonne que l'arrivée de Saumaise n'ait pas eu le même résultat, puisque, en 1632, les immatriculations françaises nouvelles ne s'élèvent qu'à 22, chiffre moyen souvent atteint en cette période.

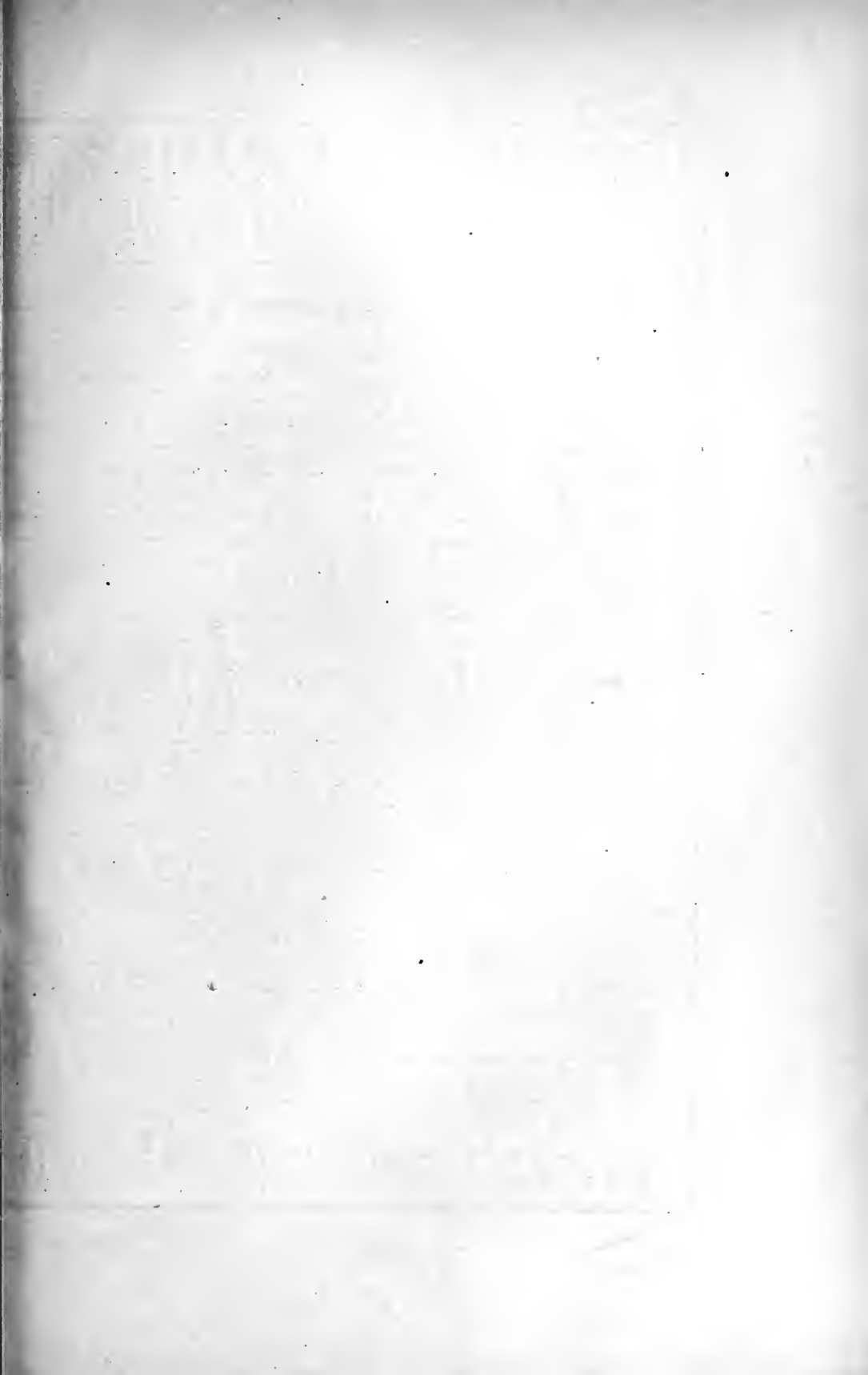
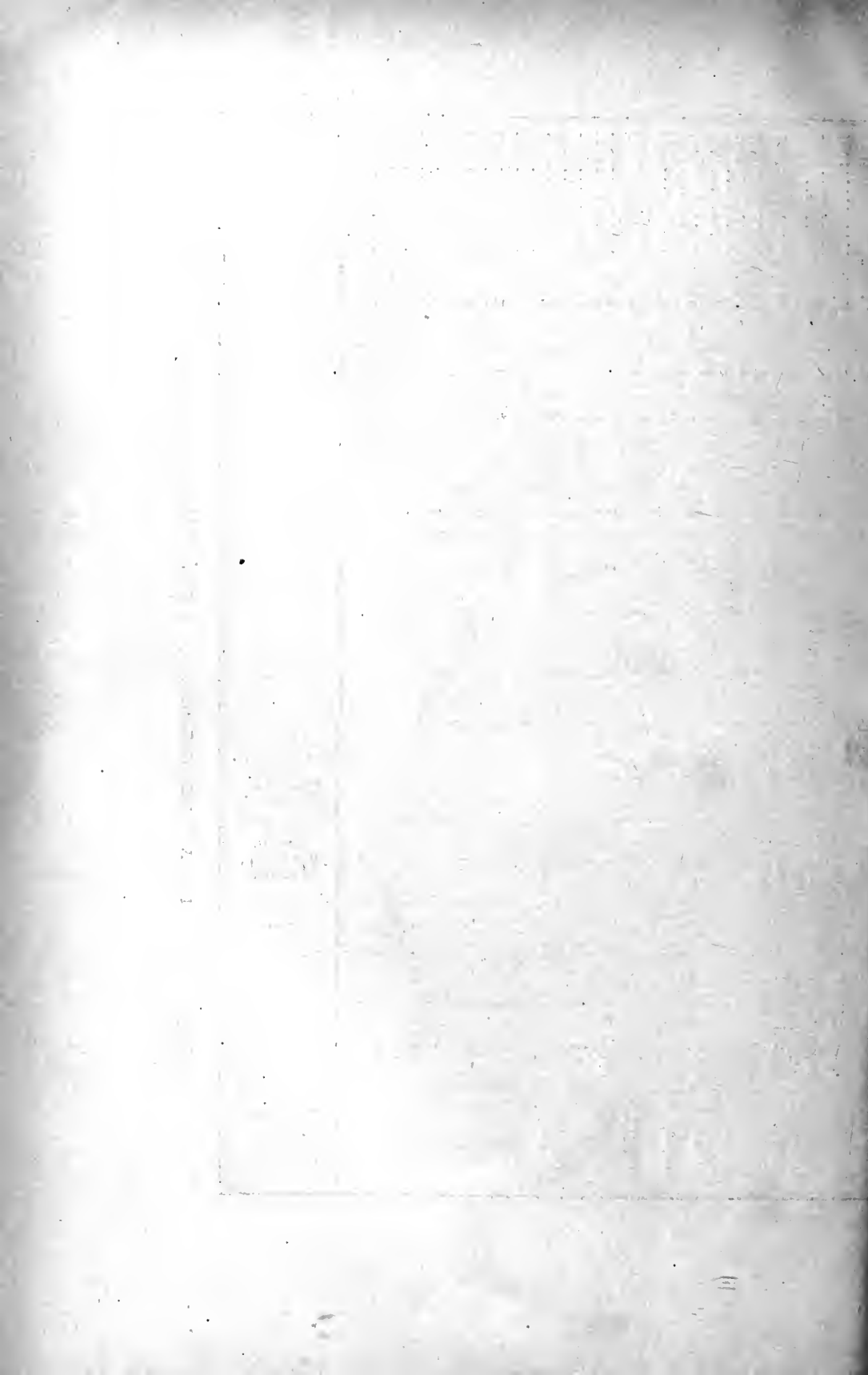


TABLEAU DES ÉTUDIANTS FRANÇAIS A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE DE 1575 A 1648

ANNÉES	TOTAL	PHILOSOPHIE LETTRES	DRIT	MÉDECINE	THÉOLOGIE	MATHÉ- MATIQUES	SUD-OUEST	OUEST (La Rochelle, Poitou, Saintonge, Bretagne)	ANJOU, TOURAINÉ, Orléans	PARIS	NORMANDIE	FLANDRE française, ARTOIS, PICARDIE	LORRAINE ALSACE Sedan BOURGOGNE
1576-1577.....	2	2										1	
1578.....	2 ou 3	1	1		1							3	
1579.....	4	1	1		2					1		1	
1580.....	2											2	
1581.....	6	5	2		1							1	
1582.....													
1583.....	2	1			1				1		1	1	
1584.....	1	1											
1585.....	2				1						1		
1586.....													
1587.....													
1588.....	2		1	1					1 (Orléans)				1 (Sedan)
1589.....	2				2								
1590.....	1		1										
1591.....	2		1										
1592.....	5	3			1	1			1		1	1 (Cahais)	
1593 ^{Impre de} SCALIGER.	39	21	5	1	10	1	3	21	1	2	1	1 (Cahais)	1 (Sedan)
1594.....	3 ou 4	6	4	1	1		1	2			3	1	1 (Sedan)
1595.....	15		2	1	3			1			2	1	1 (Strasbourg)
1596.....	6		2		4			1			3	1	
1597.....	7		2		4			1 (Poitou)			2	1	1 (Metz)
1598.....	6		2		4			1 (Poitou)			2	1	
1599.....	13		2		2		1	1 (Poitou)			1		
1600.....	15		3		9		1	1 (Poitou)				1	
1601.....	10		1	1	6			1 (Poitou)	1 (Orléans)		3	1 (Lille)	1 (Metz)
1602.....	5		2		3			1 (Orléans)	1 (Bourges)			1 (Lille)	1 (Strasbourg)
1603.....	8		1		4			1 (Poitou)	1 (Mareuil)			1 (Cambrai)	
1604.....	9		2		5			1 (Orléans)	2 (Orléans)		1	1 (Bonn)	
1605.....	14		2		8			5 (dont 4 de La Rochelle)	1 (Ajou)	1	3		1 (Strasbourg)
1606.....	18		3		7			3			4		
1607.....	11 ou 15		2		6			4					



CONCLUSION

Quoi qu'il en soit, de 1575 à 1648, la collaboration française à la fondation et au progrès de l'Université de Leyde est considérable : on peut même la qualifier, sans exagération, d'essentielle ; non que l'Université de Leyde, sans elle, n'eût vécu aussi bien que celle de Franeker, mais elle doit à un Scaliger ou à un Saumaise, par exemple, la réputation universelle qu'elle a soutenue, notamment en philologie, jusqu'à nos jours et il ne tint pas aux Curateurs que la tradition philologique française ne fût continuée, après la mort de Saumaise, par Tanaquil Faber ¹, alias Tanneguy-Lefèvre, père de M^{me} Dacier.

Cependant, ce ne serait pas assez de ne retenir que deux grands noms d'humanistes. Comment oublier que deux Français, Cappel et Feugueray, furent les premiers professeurs de cette Académie et que ce dernier en traça le programme ? Comment oublier qu'en théologie leur succéda Lambert Daneau et plus tard un Trelcat, un du Jon, un Polyander et surtout un Rivet ?

Comment oublier que le rival de Cujas, Doneau, y fonda l'enseignement du droit, tandis qu'un Le Baudier ou Baudius qui, malgré ses défauts n'était pas sans valeur, continue l'éloquente tradition de Juste Lipse ? Comment oublier que l'Arrageois de l'Escluse ou Clusius veillait sur le Jardin botanique qu'il organisait, attirant les étudiants de sciences comme son collègue et ami de l'Escale ou Scaliger attirait les étudiants de lettres ?

Mais surtout ce dont il faut se souvenir, c'est que la Hollande donna un admirable exemple de générosité intelligente, en offrant à trois de nos grands hommes, de l'Escluse et Scaliger, de 1593 à 1609, Saumaise, de 1632 à 1653, un asile, non contre les persécutions, car ils n'étaient pas proscrits, mais contre les

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III (1918), p. 111, 116 etc., et surtout pp. 69* à 71*, n° 724 (Lettre des Curateurs à Tanaquil Faber, à Saumur) et n° 725 (réponse du même, datée du 9 mai 1657).

tourmentes de la vie. Cette République leur assurait largement le pain quotidien et ne leur imposait d'autre obligation que celle de leur illustre présence, dont l'éclat profitait à celui de l'Université; elle les invitait non à faire des cours, où la science s'éparpille au vent, mais à écrire des livres et à ériger dans le silence du cabinet des « monuments plus durables que l'airain ». Ils y réussirent, grâce aux loisirs qu'on leur donna, dans la mesure où les œuvres des hommes sont éternelles, c'est-à-dire qu'elles dorment dans une poussière, que parfois quelque érudit ou quelque curieux vient secouer.

Mais, si l'œuvre est caduque, l'esprit reste; il a passé de cerveau en cerveau, de génération en génération, dans ceux mêmes qui le renient. A nous de retrouver ces traces du rayonnement éternel de la France.

FIN

DU

LIVRE II

LIVRE III

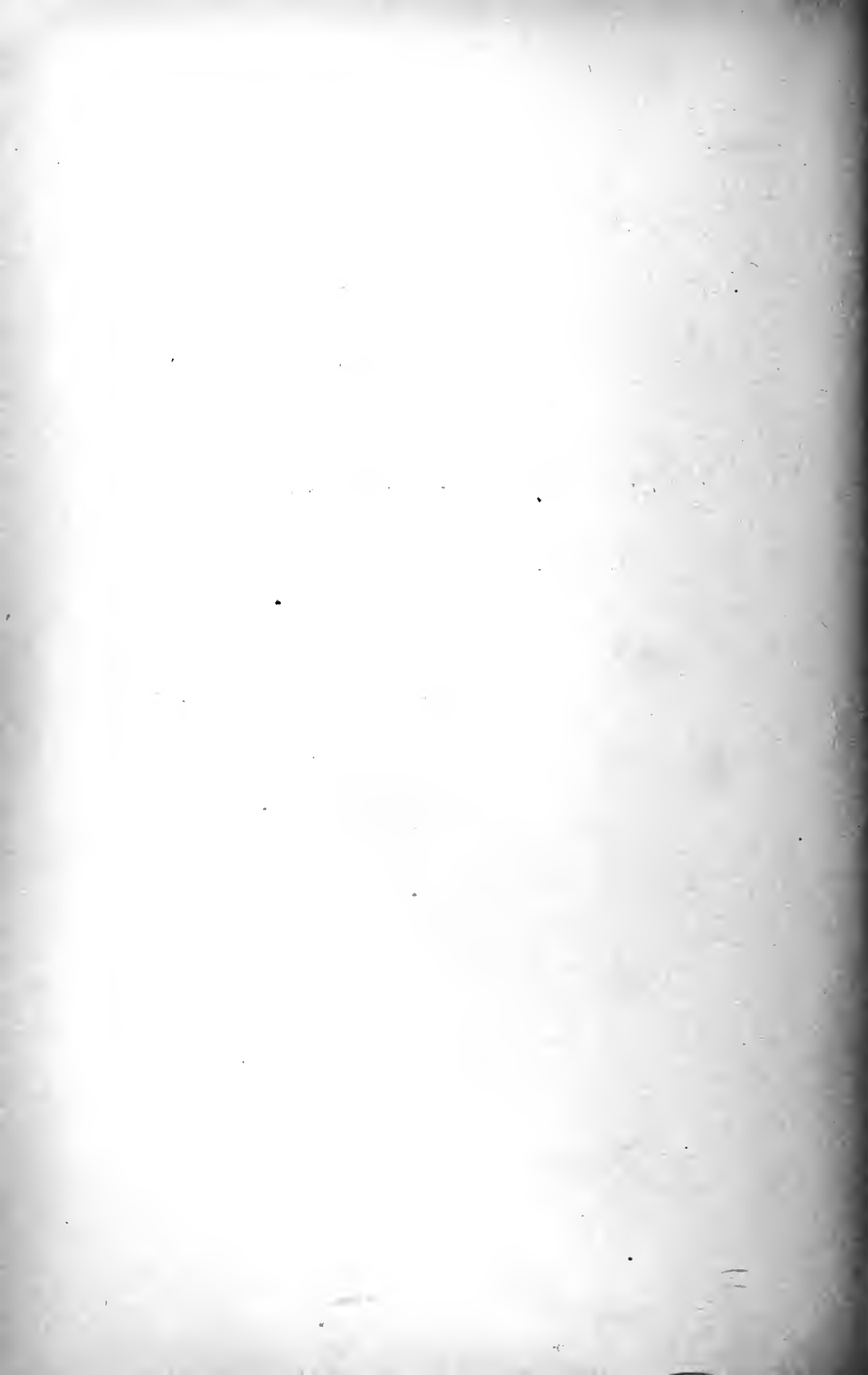
LA PHILOSOPHIE INDÉPENDANTE

DESCARTES EN HOLLANDE

« Quel autre pays où l'on puisse jouir
d'une liberté si entière ?

(Lettre de DESCARTES à BALZAC, 1631.)

« Cependant, me tenant comme je fais,
un pied en un pays et l'autre en un autre,
je trouve ma condition tres-heureuse, en
ce qu'elle est libre. » (Lettre de Des-
CARTES à la Princesse ELISABETH, 1648).



CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION

Que Descartes ait séjourné en Hollande, c'est un fait connu de tous nos écoliers, qu'il n'a pas laissé de surprendre un peu, mais l'étonnement des étudiants hollandais, en l'apprenant, n'était pas moindre, surtout en entendant parler des endroits choisis par le grand philosophe pour les plus longs de ses séjours : Franeker, Endegeest, Egmond, lieux si éloignés des centres de la vie néerlandaise qu'ils n'éveillaient en leur esprit que des souvenirs assez vagues et beaucoup d'entre eux ne les connaissaient souvent même que de nom.

Pourquoi Descartes les avait préférés, ces lieux et d'autres, au cours de sa vie errante, quelle trace il y avait laissée de son passage, voilà ce qu'il importait de rechercher. Partout je me suis efforcé de le suivre ; j'ai refait pieusement toute la série des pèlerinages cartésiens : parfois, comme à Egmond ou à Franeker, je n'ai plus même trouvé les pierres de sa maison, mais à Endegeest, je me suis arrêté quelques minutes dans la salle où peut-être il a rêvé. En tout cas, le cadre est resté le même, l'aspect du site n'a point changé, et l'on peut laisser errer ses regards sur les champs où sa pensée flotta.

Certes, bien des faits que l'on trouvera dans ce Livre III ne sont pas une révélation : c'est à l'active et ingénieuse patience de M. Adam, de ses collaborateurs et de ses prédécesseurs qu'on les doit. A lui et à M. Tannery revient l'honneur de nous avoir dotés d'une édition monumentale de Descartes mais, justement parce qu'elle est un monument dans tous les sens du mot, ses treize gros in-4^o¹ demeurent inaccessibles au grand public, voire aux lettrés et aux savants qui n'ont pas une bibliothèque à leur

1. Paris, Cerf. Le *Supplément*, qui termine l'ouvrage, a paru en 1913.

disposition. Pourtant, quelle œuvre magistrale que cette biographie de Descartes par M. Ch. Adam, qu'on lit au tome XII. C'est une étude presque définitive, on n'aura pas la vanité de la recommencer ici, mais, en même temps qu'une biographie, elle est surtout une analyse de l'œuvre et cette œuvre, en tant qu'elle ne traite pas proprement de la Hollande ou qu'elle n'est pas déterminée directement par elle, ne nous concerne point.

C'est d'ailleurs souvent un inconvénient de mêler l'œuvre et la vie. Nous voudrions nous borner uniquement à celle-ci, et dans celle-ci, avant tout, à ses périodes hollandaises, les principales et les décisives il est vrai, ce qui, par conséquent, ne sera peut-être pas sans utilité.

Et d'abord, s'il est infiniment précieux et fécond de repenser les systèmes des philosophes, il ne l'est pas moins, car l'histoire de la philosophie n'est parfois que l'histoire des philosophes, de revivre leur existence, de tâcher de s'ennoblir par elle, surtout quand ils l'ont exclusivement consacrée à la perfection de leur intelligence et à la recherche de la vérité.

Ensuite, à étudier les séjours en Hollande de Descartes, non pas séparément, ce qui les fait prendre pour une fantaisie incompréhensible, mais dans le cadre des présentes études, consacrées à l'attraction qu'a exercée sur tous les Français de la fin du xvi^e et du commencement du xvii^e siècles la République des Provinces-Unies, ces séjours semblent tout à fait naturels, presque nécessaires, ces voyages et cet établissement apparaissent comme une marche presque attendue vers le pays de la Liberté.

Le fait que Descartes est et veut rester catholique (nous aurons à y insister encore) souligne la valeur et l'extension de cette liberté : c'est le moment de renouveler cette affirmation que la Hollande n'est pas seulement le Refuge protestant, qu'elle est aussi le refuge catholique, ou, si l'on préfère, le Refuge de la pensée indépendante. Aussi aura-t-elle offert asile à deux des plus grands créateurs de systèmes du xvii^e, un Français : René Descartes, et un juif d'origine espagnole : Baruch d'Espinoza. Ce n'est pas le moindre prestige de cette terre féconde en miracles.

CHAPITRE II

ENFANCE ET ADOLESCENCE (1606-1617)

René Descartes est né le 31 mars 1596, dans un petit bourg situé à la limite de la Touraine et du Poitou et qui s'appelle la Haye. Nom prédestiné, dirait-on. Lui-même s'intitule Poitevin, quand il se fait inscrire à l'Université de Leyde ; il se présente aussi comme tel à Beeckman. Au reste, son père, Joachim des Cartes, conseiller au Parlement de Bretagne, et de petite noblesse provinciale, était de Châtellerauld en Poitou¹.

Le jeune René, cadet de Pierre, baptisé le 19 octobre 1591, et de Jeanne, dont on ignore la date de naissance, perdit sa mère, Jeanne Brochard, le 16 mai 1597. Descartes, comme Pascal, est un enfant élevé en dehors des tendresses maternelles : cela se sent dans toute leur vie. Ils auront cette méfiance de la femme, cette maladresse envers elle, particulière aux enfants privés de caresses. On le voit dans les rapports de Descartes avec la Princesse Palatine, comme dans ceux de Pascal avec M^{lle} de Roannez. Chez tous deux, il y a ce je ne sais quoi d'âpre, de tourmenté, un peu moins chez celui-là, davantage chez celui-ci, avec une certaine sécheresse de cœur, peut-être en surface seulement, et une âme difficilement accessible aux passions qui ne sont pas d'ordre intellectuel ou entachées d'intellectualité.

René se trompe en écrivant à la Princesse Elisabeth qu'il perdit sa mère peu de jours après sa naissance, car ce fut trois jours après avoir accouché d'un enfant mort-né qu'elle mourut. Il hérita d'elle une peau mate et la toux sèche qu'il traîna toute sa vie. Sa marâtre, Anne Morin, que son père épousa, sans doute

1. Sur l'enfance du philosophe, voir le chap. I de *Descartes, sa vie et ses œuvres (Etude historique)*, par M. Ch. Adam, constituant le t. XII des *Œuvres*.

vers 1600, ne remplaça pas l'absente, mais lui donna une demi-sœur, Anne.

Son enfance paraît avoir été douce et paisible. Il fit un jour confidence à Chanut d'une inclination puérile pour une fillette qui louchait : « Lorsque j'étois enfant, j'aimois une fille de mon âge qui estoit un peu louche ; au moyen de quoy l'impression qui se faisoit par la veüe en mon cerveau, quand je regardois ses yeux égarez, se joignoit tellement à celle qui s'y faisoit aussi pour émouvoir en moy la passion de l'amour que, long-temps après, en voyant des personnes louches, je me sentois plus enclin à les aimer qu'à en aimer d'autres, pour cela seul qu'elles avoient ce défaut et je ne sçavois pas néantmoins que ce fust pour cela. Au contraire, depuis que j'y ay fait réflexion et que j'ay reconnu que c'estoit un défaut, je n'en ay plus esté émeü »¹. La fillette aux yeux louches, c'est « la petite Noëmi » de Descartes et cette introduction précoce aux passions humaines lui reviendra à l'esprit dans son âge mûr, au moment où il songera à les décrire en un *Traité*.

Il est impossible que la verte parure de la Touraine lui fût indifférente, le souvenir de son abondance dut le consoler bien des fois dans son exil volontaire et ce sont ses jardins qui le font hésiter à aller en Suède, au « pays des ours entre des rochers et des glaces ». ² Fréquentes sont aussi chez lui les images empruntées aux vendanges ³, auxquelles il put prendre part et qui sont là-bas comme une des cérémonies essentielles de la religion de la nature, innée dans cet heureux pays.

Les années d'école, qui commencent, pour René Descartes, à l'âge de dix ans, en 1606 ⁴, ne furent pas, comme pour ces élèves du Collège dont parle Montaigne, des années de tortures et de cris. Le collège de la Flèche ⁵, qui est aujourd'hui le Prytanée, avait été fondé par ces maîtres éducateurs qu'étaient les Jésuites,

1. *Œuvres* de Descartes publiées par Adam et Tannery (citées désormais : *Œuvres* avec indication du tome), tome V p. 57. Dans les citations je différencie les « u » des « v », les « i » des « j » et je modifie, quand il le faut, la ponctuation.

2. *Ibid.*, p. 349.

3. Exemple dans le *Discours de la Méthode*, 5^e partie ; t. VI, p. 46.

4. Nous adoptons pour le séjour à La Flèche, les dates de 1606 à 1614 ou 1615. établies par M. Adam aux pages 564 à 565 du t. XII. Ces dates ont été confirmées par Mgr Monchamp, auteur d'une *Histoire du Cartésianisme en Belgique*, dans une brochure posthume intitulée : *Notes sur Descartes*, I, Descartes au collège de La Flèche ; II, Chronologie de la vie des Descartes, depuis sa sortie du collège jusqu'à son établissement définitif en Hollande (1614-1629). Liège, 1913, in-8^o.

5. Cf. le P. Camille de Rochemonteix, *Un Collège de Jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le Collège Henri IV de La Flèche*. Le Mans, 1889, 4 vol. in-8^o, employé par M. Adam.

en 1604, par privilège d'Henri IV et avec l'intention évidente d'ériger une citadelle universitaire catholique, en face de la citadelle universitaire protestante de Saumur. L'école devint, avant le Collège de Clermont, fondé à Paris en 1619, « l'une des plus célèbre de l'Europe », bien que son Recteur, le P. Chastellier, n'eût pas l'envergure d'un Duplessis-Mornay : la force de la « Société » suppléait à celle de l'individu. Le P. Charlet, allié aux Brochard, fut pour René « un second père », et le distingua entre les autres écoliers, lui donnant une chambre à part, qui n'est pas celle que l'on montre aujourd'hui sous le nom d'observatoire de Descartes.

Selon le témoignage de Lipstorp¹, on le laissait prolonger au lit sa matinée, la position couchée étant favorable à la fois à sa chétive santé et à ses méditations. C'est un peu le violon du père de Montaigne : Descartes lui, s'éveillait au bourdonnement confus de ses pensées. « Ce fut, en effet, dit Lipstorp, en son latin, une habitude constante chez lui de s'éveiller de bonne heure, mais de s'abandonner ensuite, toujours couché, à la réflexion, jusqu'à midi, ce dont témoignent ses familiers et tous ceux qui ont éprouvé la puissance de son génie. C'est ainsi qu'il composa son Algèbre. »

L'abbé Baillet, l'ancien biographe de Descartes, confirme cette observation. Comme le philosophe avait fui un jour à Paris la demeure de M. Le Vasseur, pour se dérober à l'importunité de ses amis, un valet de chambre vendit le secret : « Il luy conta toutes les manières dont son maître se gouvernoit dans sa retraite et lui dit entre autres choses qu'il avoit coutume de le laisser au lit tous les matins, lorsqu'il sortoit pour exécuter ses commissions et qu'il espéroit l'y retrouver encore à son retour. Il étoit près d'onze heures, et M. Le Vasseur, qui revenoit du Palais, voulant s'assurer, sur l'heure, de la demeure de M. Descartes, obligea le valet de se rendre son guide et se fit conduire chez Monsieur Descartes. Lorsqu'ils y furent arrivez, ils convinrent qu'ils entre-eroient sans bruit et le fidèle conducteur, ayant ouvert doucement l'antichambre à M. Le Vasseur, le quitta aussitôt pour aller donner ordre au dîner. M. Le Vasseur s'étant glissé contre la porte de la chambre de M. Descartes, se mit à regarder par le trou de la serrure et l'aperçut *dans son lit*, les fenêtres de la

1. Daniëlis Lipstorpil Lubecensis *Specimina Philosophiæ Cartesianæ*, Leyde, 1653, pp. 74-75, cités au t. XII des *Œuvres*, p. 20, note a.

chambre ouvertes, le rideau levé et le guéridon avec quelques papiers près du chevet. Il eut la patience de le considérer pendant un tems considérable et il vid qu'il se levoit à demy-corps de tems en tems pour écrire et se recouchoit ensuite pour méditer. L'alternative de ces postures dura près d'une demi-heure, à la vue de M. Le Vasseur. M. Descartes s'étant levé ensuite pour s'habiller, M. Le Vasseur frappa à la porte de la chambre comme un homme qui ne faisoit que d'arriver et de monter l'escalier. »¹

Entré en sixième, le jeune Descartes suit le cours régulier des études qu'il nous a assez fidèlement décrit au début du *Discours de la Méthode* : « J'ay esté nourri aux lettres, dès mon enfance, et pour ce qu'on me persuadoit que, par leur moyen, on pouvoit acquerir une connoissance claire et assurée de tout ce qui est utile à la vie, j'avois un extreme desir de les apprendre. Mais sitost que j'eü achevé tout ce cours d'estudes², au bout duquel on a coustume d'estre receü au rang des doctes, je changeay entièrement d'opinion, car je me trouvois embarrassé de tant de doutes et d'erreurs qu'il me sembloit n'avoir fait autre profit en taschant de m'instruire, sinon que j'avois découvert de plus en plus mon ignorance. »³ Ce souvenir d'enfance est une attaque de coup droit contre l'éducation des xvi^e et xvii^e siècles en général et des Jésuites en particulier : trop de littérature, pas assez de raisonnement.

Expérience qui sera renouvelée par les trois plus puissants philosophes de cette époque : Montaigne, Descartes, Pascal, qui tous partent du doute pour y retourner ou en sortir, par des voies, diverses d'aboutissement, identiques de point de départ.

« Et néanmoins, j'estois en l'une des plus celebres escholes de l'Europe, où je pensois qu'il devoit y avoir des sçavans hommes, s'il y en avoit en aucun endroit de la terre. J'y avois

1. D'après une relation manuscrite de M. Le Vasseur, consultée par [A. B.], c'est-à-dire Adrien Baillet, *La Vie de Monsieur Descartes*; A Paris, chez Daniel Horthemels, rue Saint-Jacques, Au Mécénas, 1691, avec privilège; 2 tomes en 1 vol. in-4°; t. I, pp. 153-4.

2. *Œuvres*, t. VI, p. 4.

3. M. Adam, au tome XII, p. 21, a fort bien remarqué que les souvenirs de Descartes se rapportant à ses études, reproduisent la marche du cours, qui commence par les fables, Phèdre, *Les Métamorphoses* d'Ovide et les *Histoires* correspondant aux classes de Grammaire, 6^e, 5^e et 4^e; viennent ensuite les classes d'humanités, troisième, seconde, rhétorique, où l'on cultive la poésie et l'éloquence. Enfin les trois dernières années étaient vouées à la logique, aux mathématiques et à la physique. M. Espinas, dans la *Revue Bleue* du 10 mai 1906 et des 23-30 mai 1907, conteste, au contraire, la véracité du témoignage de Descartes sur ses propres études.

appris tout ce que les autres y apprenoient et mesme ne m'estant pas contenté des sciences qu'on nous enseignoit, j'avois parcouru tous les livres traitant de celles qu'on estime les plus curieuses et les plus rares, qui avoient pû tomber entre mes mains. Avec cela, je sçavois les jugemens que les autres faisoient de moy et je ne voyois point qu'on m'¹ estimast inferieur à mes condisciples, bien qu'il y en eust desjà entre eux quelques-uns qu'on destinoit à remplir les places de nos maistres.»

Qui sont ces condisciples ? On aurait aimé qu'il les nommât. Son futur ami, le P. Marin Mersenne, ne peut guère être ici désigné, puisqu'il est plus âgé que lui de sept ans et demi², et qu'il prend l'habit des Minimes dès 1611. Ce ne peut être non plus René Le Clerc, depuis évêque de Glandèves, également plus âgé, mais ce peut bien être le futur mathématicien Chauveau. Ces jeunes gens, au témoignage de Descartes³, viennent « de tous les quartiers de la France ; ils y font un certain mélange d'humeurs par la conversation les uns des autres, qui leur apprend quasi la même chose que s'ils voiageoient. Et enfin l'égalité que les Jesuites mettent entr'eux, en ne traitant guères d'autre façon les plus relevés que les moindres est une invention extrêmement bonne pour leur oster la tendresse et les autres défauts qu'ils peuvent avoir acquis par la coustume d'estre chéris dans les maisons de leurs parens. »

« Je ne laissois pas toutefois, continue Descartes, d'estimer les exercices ausquels on s'occupe dans les escholes. Je sçavois que les langues qu'on y apprend, sont nécessaires pour l'intelligence des livres anciens. » Il s'agit donc du latin, que Descartes maniait parfois plus facilement que sa propre langué, et du grec, qu'il négligea, comme le faisaient ses maîtres.

« Que la gentillesse des fables resveillent l'esprit, que les actions memorables des histoires le relevent et qu'estant leües avec discretion, elles aydent à former le jugement ». C'est l'histoire à la façon de Plutarque et de Montaigne, l'histoire source d'exemples moraux, qui est un progrès sur l'histoire-imagination, en attendant l'histoire-vérité, œuvre des époques suivantes.

1. « m' » manque dans l'édition Adam et Tannery, p. 5, t. VI.

2. Mersenne était né le 8 septembre 1588 à Oysa, dans le Maine. Cf. Baillet, *op. cit.*, t. I, p. 21.

3. Lettre citée par Baillet, p. 33 ; dans l'édition Adam et Tannery, *Œuvres*, t. II, p. 378.

« Que la lecture des bons livres est comme une conversation avec les plus honnestes gens des siècles passez, qui en ont esté les auteurs et mesme une conversation estudiée, en laquelle ils ne nous découvrent que les meilleures de leurs pensées ¹; que l'Eloquence a des forces et des beautez incomparables ». Descartes reste bien français en cela ; c'est pourquoi il aimera Balzac et sera, sans dessein prémédité d'ailleurs, comme lui, un des créateurs de la prose française moderne.

« Que la Poësie a des delicatesses et des douceurs très ravissantes ; que les Mathematiques sont des inventions très subtiles et qui peuvent beaucoup servir, tant à contenter les curieux qu'à faciliter tous les arts et diminuer le travail des hommes ; que les escrits qui traitent des mœurs contiennent plusieurs enseignemens et plusieurs exhortations à la vertu, qui sont fort utiles ; que la Theologie enseigne à gagner le ciel ; que la Philosophie donne moyen de parler vray semblablement de toutes choses et se faire admirer des moins sçavans, que la Jurisprudence, la Medecine et les autres sciences apportent des honneurs et des richesses à ceux qui les cultivent et en fin qu'il est bon de les avoir toutes examinées, mêmes les plus superstitieuses et les plus fausses, afin de connoistre leur juste valeur et se garder d'en estre trompé. »

« Mais je croyois avoir desjà donné assez de tems aux langues et mesme aussy à la lecture des livres anciens et à leurs histoires et à leurs fables, car c'est quasi le mesme de converser avec ceux des autres siècles que de voyasger. Il est bon de sçavoir quelque chose des meurs de divers peuples affin de juger des nostres plus sainement et que nous ne pensions pas que tout ce qui est contre nos modes soit ridicule et contre raison, ainsi qu'ont coutume de faire ceux qui n'ont rien vû. Mais lorsqu'on employe trop de tems à voyasger, on devient enfin estranger en son païs et lorsqu'on est trop curieux des choses qui se pratiquoient aux siècles passés, on demeure ordinairement fort ignorant de celles qui se pratiquent en cetuy-cy. Outre que les fables font imaginer plusieurs evenemens comme possibles, qui ne le sont point, et que mesme les histoires les plus fideles, si elles ne changent ni n'augmentent la valeur des choses, pour les rendre plus dignes d'estre lües, au moins en omettent-elles presque tousjours les

1. Idée joliment développée par Ruskin dans *Sesame and Lilies*.

plus basses et moins illustres circonstances, d'où vient que le reste ne paroist pas tel qu'il est et que ceux qui reglent leurs meurs par les exemples qu'ils en tirent, sont sujets à tomber dans les extravagances des Paladins de nos romans et à concevoir des desseins qui passent leurs forces. »

Allusion à Don Quichotte, connu par les traductions de Cesar Oudin (1616) et de François de Rosset (1618)¹, qui nous montrent un Descartes précurseur, en un sens, à la fois du roman réaliste et de l'histoire intégrale, la recherche de la vérité restant en toutes choses, la tendance essentielle de son être.

« J'estimois fort l'Eloquence et j'estois amoureux de la Poësie, mais je pensois que l'une et l'autre estoient des dons de l'esprit plutost que des fruits de l'estude ». Descartes est un volontaire. La facilité de l'expression n'est pas pour le séduire, la forme l'intéresse moins que le fond. « Ceux qui ont le raisonnement le plus fort et qui digerent le mieux leurs pensées, affin de les rendre claires et intelligibles peuvent toujours le mieux persuader ce qu'ils proposent, encore qu'ils ne parlassent que le bas-breton et qu'ils n'eussent jamais appris la Rhetorique, et ceux qui ont les inventions les plus agreables et qui les sçavent exprimer avec le plus d'ornement et de douceur ne lairoient pas d'estre les meilleurs Poëtes, encore que l'art Poëtique leur fust inconnu ». Aussi l'enfant fuit-il souvent l'éloquence, trop adroite à dissimuler le vide des pensées, et la poésie, dont cependant le charme l'attire, pour se réfugier dans les mathématiques :

« Je me plaisois surtout aux Mathematiques, à cause de la certitude et de l'evidence de leurs raisons, mais je ne remarquois point encore leur vray usage et, pensant qu'elles ne servoient qu'aux Arts Mechaniques, *je m'estonnois de ce que leurs fondemens estans si fermes et si solides, on n'avoit rien basti dessus de plus relevé.* » Tout le germe de la recherche cartésienne est là, dans ces premières conceptions d'enfant génial, à qui ses maîtres n'apprennent que l'utilité pratique des mathématiques, appliquées au commerce et à l'industrie ou encore à la curiosité, et qui se demande déjà si l'évidence de leurs principes ne pourrait pas devenir le fondement de toute évidence et la base d'une philosophie où tout se ramènerait au nombre et à l'axiome. Il n'y a pas lieu de révoquer en doute ces confidences et de croire

1. Cf. A. Rondel, *Commémoration de Molière, Racine, Corneille, Shakespeare et Cervantès à la Comédie française*, Paris, Ed. Champion, 1919, in-4°, p. 10.

que, par une sorte de phénomène de paramémoire, Descartes reporte à son enfance des méditations de l'âge mûr ou de l'adolescence ; seulement, ce qui plus tard devait devenir système n'est ici encore qu'intuition confuse.

« Je reverois nostre Theologie et pretendois, autant qu'aucun autre à gagner le ciel, mais, ayant appris, comme chose très assurée, que le chemin n'en est pas moins ouvert aux plus ignorans qu'aux plus doctes et que les veritez revelées, qui y conduisent, sont au dessus de nostre intelligence, je n'eusse osé les soumettre à la foiblesse de mes raisonnemens et je pensois que, pour entreprendre de les examiner et y reussir, il estoit besoin d'avoir quelque extraordinaire assistance du Ciel et d'estre plus qu'homme. »

Même en dégageant de cette déclaration la prudence qu'exigeait la publication d'idées nouvelles avec la volonté de les dérober aux foudres de l'Eglise, l'attitude de Descartes en matière de religion se trouve suffisamment définie dans ce passage.

Il en vient alors à la philosophie. Celle-ci était enseignée au Collège de la Flèche et même bien enseignée, si l'on en croit la lettre de Descartes publiée par Baillet¹, dans laquelle le philosophe détourne un père d'envoyer son fils étudier cette science à l'Université de Leyde, comme il en avait manifesté l'intention : « Encore que mon opinion ne soit pas que toutes les choses qu'on enseigne en Philosophie soient aussi vrayes que l'Evangile, toutesfois, à cause qu'elle est la clef des autres sciences, je crois qu'il est très-utile d'en avoir estudié le cours entier en la façon qu'il s'² enseigne dans les Ecoles des Jésuites, avant qu'on entreprenne d'élever son esprit au-dessus de la pedanterie, pour se faire sçavant de la bonne sorte. » Justification de la classe de philosophie de nos lycées, qui manque tant à l'étranger. « Et je dois rendre cet honneur à mes Maistres, poursuit-il, que de dire qu'il n'y a lieu au monde où je juge qu'elle s'enseigne mieux qu'à la Flèche. »

Cela ne lui donnait pas d'ailleurs une plus haute idée de la scolastique, dont il lui resta pourtant bien des traces,

1. *Vie de Descartes*, t. I, pp. 32-33. Dans l'édition Adam et Tannery, la lettre figure au tome II, p. 377-9 ; elle est supposée par les éditeurs être du 12 septembre 1638, mais Clerselier, l'ancien éditeur des *Lettres*, ne dit pas à qui elle est adressée.

2. Baillet : « De la manière qu'on l' ».

comme M. Gilson l'a démontré dans une thèse récente.¹ : « Je ne diray rien de la Philosophie, continue le *Discours de la Méthode*, sinon que, voyant qu'elle a esté cultivée par les plus excellens esprits qui ayent vescu depuis plusieurs siecles et que neanmoins, il ne s'y trouve encore aucune chose dont on ne dispute et, par consequent, qui ne soit douteuse, je n'avois point assés de presumption pour esperer d'y rencontrer mieux que les autres et que, considerant combien il peut y avoir de diverses opinions touchant une mesme matiere, qui soient soustenues par des gens doctes, sans qu'il y en puisse avoir jamais plus d'une seule qui soit vraye, je reputois presque pour faux tout ce qui n'estoit que vraysemblable. »

Les sciences, dans l'état où elles étaient alors, ne pouvaient davantage étancher sa soif de vérité et surtout de certitude : « Puis, pour les autres sciences, d'autant qu'elles empruntent leurs principes de la Philosophie, je jugeois qu'on ne pouvoit avoir rien basti qui fust solide sur des fondemens si peu fermes et ny l'honneur ny le gain qu'elles promettent n'estoient suffisans pour me convier à les apprendre, car je ne me sentoie point, graces à Dieu, de condition qui m'obligeast à faire un mestier de la science pour le soulagement de ma fortune et quoy que je ne fisse pas profession de mespriser la gloire en Cynique, je faisois néanmoins fort peu d'estat de celle que je n'esperois point pouvoir acquerir qu'à faux titres ».²

À côté des vraies sciences, il y avait les fausses ou plutôt les vraies sciences étaient presque toutes faussées, étant détournées de leur objet propre, qui est la recherche du vrai, vers des fins eudémoniques et utilitaires, l'astronomie s'appliquant encore à lire dans les astres la destinée humaine, la chimie à rechercher la pierre philosophale, la physique à étudier des phénomènes météorologiques ou à faire des tours de prestidigitation.

« Enfin pour les mauvaises doctrines, je pensois desja connoistre assés ce qu'elles valoient pour n'estre plus sujet à estre trompé, ny par les promesses d'un Alchimiste, ny par les predictions d'un Astrologue, ny par les impostures d'un Magicien,

1. *La Liberté chez Descartes et la Théologie* ; Paris, Alcan, 1913, in-8 ; et du même auteur, *l'Index scolastico-cartésien* (Paris, Alcan, 1913) ; *L'Innéisme cartésien et la Théologie* (Extr. de la *Revue de Métaphysique et de Morale*).

2. *Œuvres*, t. VI, pp. 8 et 9.

ny par les artifices ou la venterie d'aucun de ceux qui font profession de sçavoir plus qu'ils ne sçavent. » Dans cette phrase se traduit la déception qu'il éprouva à lire l'Art de Raymond Lulle, les livres de Corneille Agrippa, que ses maîtres eurent la largeur d'esprit de lui laisser entre les mains, bien que leur possession ait fait condamner à mort, à Moulins, un pauvre bonhomme, comme sorcier, en 1623 encore ¹.

« C'est pourquoy, sitost que l'aage me permit de sortir de la sujétion de mes Precepteurs, je quittay entierement l'estude des lettres et, me resolvant de ne chercher plus d'autre science que celle qui se pourroit trouver en moy-mesme ou bien *dans le grand livre du monde*, j'employai les restes de ma jeunesse à voyasger, à voir des cours et des armées, à frequenter des gens de diverses humeurs et conditions, à recueillir diverses experiences, à m'esprouver ² moy mesme dans les rencontres que la fortune me proposoit et, partout, à faire telle reflexion sur les choses qui se presentent que j'en pusse tirer quelque profit. »

Ceci se rapporte aux quelque quinze années de vie errante (1614-1628) qui vont précéder vingt années de production scientifique et philosophique (1629-1649) : germination, floraison ; préparation, construction.

C'est une chose digne de remarque, et qu'on n'a peut-être pas assez soulignée, que la vie du plus grand philosophe français, et du plus abstrait, commence par l'action, par une prise de contact voulue avec la réalité, par une vaste enquête poursuivie hors des frontières de son pays et étendue aussi bien aux mœurs des hommes qu'à l'aspect des choses. Ce sont ces quinze ans de contact avec la vie qui préservent Descartes de se perdre dans les constructions sans bases de la métaphysique, qui l'empêchent de créer un système du monde dédaigneux de la réalité, qui le portent à tenir compte de ce bon sens qu'il a observé parmi les hommes et qui lui font admettre la relativité des connaissances humaines, la variété des mœurs, des religions et des doctrines.

La philosophie à laquelle il aboutit, loin d'être aussi déductive qu'on le croit généralement, se différenciera nettement des formules *à priori* de la philosophie allemande et il s'affirmera très Français encore en ceci que, si abstraits qu'ils soient, nos

1. *Œuvres*, t. XII, p. 31.

2. C'est-à-dire faire l'*essai* de soi-même, selon le langage de Montaigne, au contact de la vie, comme on éprouve un métal à la pierre de touche.

philosophes restent fidèles au « bon-sens », ne dédaignent pas le « sens commun », ne font abstraction ni de la réalité ni de la société dans laquelle ils vivent. Le réalisme hollandais, qui n'est pas aussi exclusif que celui des Anglais, ne pouvait que renforcer chez Descartes une tendance déterminée par sa race et par son milieu, ce milieu de Touraine si semblable à celui de la Grèce antique et où le regard est souvent ramené des sommets et des espaces infinis vers le sourire de la nature.

Les témoignages se rapportant aux années postérieures à la sortie du collège de La Flèche¹ sont rares et incertains. M. Adam² ne relève pour cette période que quatre documents. Descartes est parrain à Poitiers, le 21 mai 1616, et il prend ses degrés de bachelier et de licencié en droit à l'Université de cette ville, les 9 et 10 novembre de la même année, ce qui permet de supposer qu'il fit des études juridiques régulières, au moins pendant un semestre ou même pendant un an, sans qu'il soit nécessaire de l'imaginer, comme le suggère M. Adam, suivant des cours de médecine et de droit à La Flèche. Par contre il peut y avoir conquis les titres de licencié et maître ès arts et il semble bien y être resté jusqu'en 1614³.

Les 22 octobre et 3 décembre 1617, enfin, il signe deux actes, comme témoin, à Sucé, au diocèse de Nantes. De tout cela on serait tenté de conclure qu'il passa les années 1616 et 1617 dans l'Ouest. Séjourna-t-il à Paris, comme le veut Baillet, c'est possible, mais, provisoirement, rien ne le prouve.

1. Il aurait laissé à sa sortie, à la bibliothèque du Collège de La Flèche, selon Schooten, des livres annotés de sa main et qu'il serait intéressant de retrouver. Cf. *Œuvres*, t. X, p. 646.

2. XI, p. 35.

3. Cf. *Œuvres, Supplément* (1913), p. 107. C'est aussi l'opinion de Mgr Monchamp, *Notes sur Descartes* ; Liège (1913), p. 7.

Le P. Fournet y aura été son maître et c'est lui qui, selon Mgr Monchamp, serait le Jésuite inconnu de la lettre LXXIX (cf. *op. cit.* p. 8).

CHAPITRE III

DESCARTES VOLONTAIRE AU SERVICE DES ÉTATS (1618-1619) LA RENCONTRE AVEC BEECKMAN

Quoi qu'il en soit, l'avenir de son « jeune philosophe » pouvait être pour son père une source de préoccupations, mais la solution dut lui apparaître bientôt : René était cadet de famille ; un cadet, cela s'envoie aux armées, tandis que l'aîné héritera des charges paternelles.

En 1618, la France n'est pas en guerre, la Hollande non plus ; elle est en pleine paix ; la trêve de douze ans, conclue en 1609, n'expirera qu'en 1621 ; mais Maurice de Nassau reste dans tout l'éclat de sa gloire de guerrier savant. A quelqu'un qui lui demande qui est le plus grand capitaine du siècle, il a répondu, ce dit-on, après un instant d'hésitation, que Spinola était le second. Son « Krijgsspel » inaugure la guerre scientifique et son prestige s'accroît de celui de son cousin Guillaume, de son jeune frère Frédéric-Henri, si connu à la cour de France, et de son vieux conseiller Oldenbarneveldt.

Tout cela, on le sait bien en France, soit par des rapports de l'ambassadeur Aubéry du Maurier, ou par l'ambassadeur de Hollande à Paris, M. de Langerack, soit par les jeunes gens qui revenaient de là-bas et qui parlaient de leurs exploits lointains au point d'en être insupportables, à entendre Balzac, qui écrit à son frère, le 1^{er} janvier 1624 : « Pour éviter la rencontre de ces grands causeurs je prendrais la poste, je me mettrois sur mer, je m'enfuerois jusqu'au bout du monde... mais particulièrement ils me font mourir *quand ils viennent freschement de Hollande* ou qu'ils commencent à étudier en mathématique »¹. De ceux-ci beaucoup, nous le savons maintenant, ont, comme Balzac

1. Cité par M. Adam au tome XII, p. 41, note a.

et Théophile, fréquenté l'université de Leyde, où les étudiants de l'ouest de la France, nous l'avons vu, étaient légion. Frédéric, comte de Laval, né à Thouars, est immatriculé à l'Université de Leyde, le 31 octobre 1618, à l'âge de quinze ans, pour la philosophie, avec Pierre Thorius, Angevin, âgé de vingt-sept ans et Abraham Grouel, de Caen, âgé de seize ans, suivi, bientôt après, le 12 novembre, de Charles Vallée (Carolus Vallaeus), Poitevin, dix-neuf ans, également étudiant en philosophie. Mais notre cadet a assez des Universités : ses études de La Flèche et de Poitiers lui suffisent ; c'est « le grand livre du monde » qu'il veut feuilleter : la guerre doit être pour lui l'apprentissage de la vie.

Les deux régiments français dont nous avons raconté au livre I les origines, sont toujours au service des Etats. Ils sont commandés, à ce moment, par Saint-Simon, baron de Courtomer, qui a succédé à Cyrus de Béthune, et par l'illustre Gaspard de Chastillon, le futur Maréchal de France, « colonnel general des gens de guerre à pied françois » depuis 1614¹. Le budget de la guerre pour 1618, conservé aux Archives de l'Etat à La Haye, ne contient malheureusement que les noms des chefs, jusqu'aux capitaines inclusivement, et notre cadet René Descartes, sieur du Perron, n'a jamais été qu'un simple volontaire, ne prétendant à aucun grade ni à aucune solde, puisqu'il raconte avoir toujours gardé en souvenir, le seul doublon qu'il aurait gagné à ce titre, celui de son engagement.

Malgré la Trêve, les dépenses, prévues par le budget de 1619², s'élèvent encore à 524.350 florins. Les troupes wallonnes y entrent pour une large part, ainsi que les Français, sous Sailly, Jehan de la Sale, Robert de Billy, Bernard Plouchard, Guillaume de Vitry, La Barbe, Foullau, Estienne de la Buissière, Claude de la Foreest. Les compagnies comptent 70 hommes seulement ; ajoutez-y Jean de Poitiers, dit Cadet, qui, pour ses 70 cavaliers, reçoit par mois 2.457 livres et les « gentilshommes de l'Artillerie » :

1. Le registre St. Generael, n° 3250, Commission 1586 tot 1625, contient, à la date de 1613, au folio 292 verso : « Commission pour le Sr le Baron de Courtomer, Colounel » ; en 1614, f° 301 : « Commission pour Gaspard, le sieur de Chastillon, Colonel General des Gens de guerre à pied françois » ; au f° 301 même année : « Commission pour le Sieur de Hauterive, Colounel d'un Regiment françois » ; enfin en 1615, f° 312 : « Commission pour le Sr Baron de Courtomer, Lieutenant Colounel generael des gens de guerre à pied françois. »

2. « Staet van Oorloge voor de Reeckencamer van den Jaere 1618 » (R. v. St. 1243). Le dépouillement des Lias Lopende Staten Generaal (S. G. 4777 à 4782) n'a rien donné, pas plus que le dépouillement des Résolutions des Etats Généraux, des Etats de Hollande et du Conseil d'Etat.

Flamigny, le capitaine Ferné, Lebrebiettes; mais il faut relever surtout dans ce budget le nom des ingénieurs et mathématiciens célèbres qui entourent Maurice et dont les noms ne devaient pas être pour René Descartes une mince attraction : Simon Stévin, Jacques Alleaume, David d'Orléans. Voici les mentions qui se rapportent à ces illustres ingénieurs belge et français :

Meester Symon Stevin, Ingenieur.....	50 £
Jacques Alleaume ¹	100 £
David van Orliens, Ingenieur.....	25 £

Je n'ai pas eu le bonheur de rencontrer, comme pour d'autres années, dans les *Lias Lopende* ou « séries courantes » des Etats Généraux conservées aux Archives de La Haye, les rôles complets de 1618 ou 1619; s'il en tombait entre les mains d'heureux investigateurs, je les avertis qu'ils ont peu de chance d'y trouver René Descartes et beaucoup d'y voir mentionner le Sieur du Perron, qui n'était pas un nom de guerre, mais celui d'une petite terre qu'il avait héritée de sa famille maternelle en Poitou.

Que Descartes ait dû se trouver coude à coude avec beaucoup de protestants, cela résulte du fait que les deux régiments français ont chacun leur pasteur :

Guillaume Remondt, Predicant van de franche Regimenten.....	xxv £
Richard Jean de Nerée, idem.....	xxv £

Christiaen de la Quewellerie se borne à s'occuper du Régiment wallon. J'ignore si « Joannes Nicasius, minister inde Bour-tange », qui reçoit 300 livres par an, exerce aussi son office auprès des troupes.

Ce contact avec les protestants, au reste très nombreux en Poitou, n'était pas pour effrayer l'ancien élève des Jésuites, pas plus qu'il n'avait effaré l'élève de Scaliger, le jeune de La Roche-Pozay², plus tard évêque de Poitiers, ni, quelques années après, le gentilhomme normand Breauté³. Cependant le futur Oratorien Charles de Condren demanda à son père « que le *voyage* fût

1. Admis comme ingénieur au service des Etats en 1605. Cf. Res. St. Gen. 1605, n° 871, 20 décembre. Res. St. Gen. 1607, 3 janvier : ordonnancé 200 florins pour Jacques Aleaume « Deciffreur extraordinaris » et 75 florins par mois, élevés à 1.200 florins par an, 5 février, n° 90, où le nom est orthographié Jacques à Le haulme.

2. Voir plus haut, au livre II, p. 196.

3. Cf. livre I, p. 129.

changé en celui de Hongrie, qu'il avoit de la peine d'aller chez des hérétiques et qu'il combattoit bien plus volontiers contre les Turcs que contre des catholiques »¹.

Au seigneur du Perron, ceci était profondément indifférent ; il s'agissait d'expérience de la vie et d'apprentissage de l'action et il pouvait se faire la main aussi bien sur le dos de ses coreligionnaires, d'ailleurs ennemis de son pays, que sur celui des Infidèles, alliés anciens de la monarchie. Au reste, il s'est même vanté, plus tard, dans sa lettre à Servien, d'avoir combattu l'Inquisition d'Espagne, sous les ordres de Maurice de Nassau. C'est là un mirage du souvenir, car je ne vois pas trop à quels combats il a pu prendre part pendant la Trêve de douze ans. La phrase est celle-ci² : « Car je me suis assuré qu'ils [les Curateurs de l'Université de Leyde] n'approuveront pas qu'après tant de sang que les François ont répandu pour les aider à chasser d'icy l'Inquisition d'Espagne, un François, qui a aussi porté les armes pour la même cause, soit aujourd'huy soumis à l'Inquisition des Ministres de Hollande »³.

Le vieux biographe de Descartes, Baillet, veut que celui-ci soit parti pour la Hollande en mai 1617. M. Adam le nie, à cause des deux actes qu'il signe comme témoin à Sucé, près Nantes, le 12 octobre et le 3 décembre 1617, mais ce fait ne prouve rien, car il a pu passer l'été aux Pays-Bas et revenir en automne dans le Poitou. Ainsi on arriverait aux quinze mois de séjour à Bréda, dont Descartes parlait un jour à Frans van Schooten⁴. Toutefois, comme nous n'avons, à cet égard, aucune certitude, il vaut mieux reporter au printemps 1618 le départ de Descartes pour Bréda, quoique sa présence là-bas, pendant l'été 1618 ne soit pas plus assurée que celle de l'été 1617.

La première preuve décisive, précise, incontestable, de la présence de René Descartes à Bréda, dans le Brabant Septentrional, est une mention du Journal de Beeckman, à la date du 10 novembre 1618, et il est bon de s'arrêter un instant à cette

1. Cf. Adam, t. XII, p. 41, note ; sur le mot *voyage* au sens d'expédition, voir livre I^{er}, p. 69.

2. *Œuvres*, t. V, p. 25.

3. L'interprétation de la phrase n'est pas absolument sûre. Descartes ne se référerait-il pas à son engagement en Allemagne ? Il semble bien cependant que là il ait été dans les rangs des Impériaux.

4. « Mansit autem Bredae per 15 menses unde in Germaniam discessit, dum intestina bella ibi orirentur, ut mihi ipse narravit. » Ce texte important, mais non daté, figure à la suite du ms. du *Compendium musicae* découvert à la Biblioth. de l'Université de Groningue par M. C. de Waard (cf. *Œuvres*, t. X, p. 646).

source capitale, récemment découverte par un érudit hollandais de grande valeur; le D^r C. de Waard et dont nous nous servirons pour le présent exposé.

C'est en 1905 que celui-ci trouva à Middelbourg, à la Bibliothèque provinciale de Zélande, le Journal, dont l'existence était connue par les lettres de Descartes de 1630 et par des extraits publiés, en 1644, par Abraham, frère d'Isaac Beeckman. M. C. de Waard se propose de publier *in extenso* le gros registre et nous souhaitons à ce mathématicien, qui connaît aussi bien l'histoire des lettres que l'histoire des sciences au xvii^e siècle, de pouvoir mettre bientôt son projet à exécution. Pour l'instant, contentons-nous des amples extraits que M. de Waard a fournis à M. Adam et qui, publiés dans le tome X¹ des *Œuvres* de Descartes, en 1908, ne sont pas encore très connus. Par bonheur, Isaac Beeckman, qui était un homme aussi soigneux que curieux, a inséré dans son Journal des copies fidèles des lettres qu'il avait reçues de Descartes lors du premier séjour de celui-ci en Hollande et cette période si importante pour la formation s'en trouve singulièrement éclairée.

Beeckman était un de ces savants comme on en trouve dans les provinces les plus reculées des Pays-Bas, méditatif et solitaire, se livrant peu, ne fréquentant guère ses confrères, tout absorbé par la vie familiale et le travail de l'esprit. Il avait cependant voyagé hors des limites de sa province de Zélande, où il était né, à Middelbourg, le 10 décembre 1588. Il est inscrit dans le fameux *Album studiosorum* de l'Université de Leyde, qui nous est si familier désormais, le 21 mai 1607 et le 29 septembre 1609, en qualité d'étudiant en philosophie et lettres.

Ainsi que tant d'autres de ses compatriotes, un Oldenbarneveldt, un Cats, un Grotius, il fait, en 1612, son tour de France et il y retourne, en 1618, pour conquérir, le 18 août, cinq jours après avoir débarqué en Normandie, ses grades de bachelier et de licencié devant la Faculté de Médecine de l'Université de Caen; il fut docteur, le 6 septembre. Il se rembarque, le 21, au Havre, pour rentrer en Zélande et arriver à Bréda le 16 octobre; non pas afin de fréquenter la cour de Maurice, qui venait de s'y installer au château de son frère Philippe, après lui avoir succédé comme Prince d'Orange², mais, plus prosaïquement, afin

1. Pp. 17 et s.

2. On serait tenté de se demander même si Descartes n'aurait pas été d'abord au

d'aider l'oncle Pierre à abattre ses porcs et aussi afin d'y chercher femme¹. Beeckman était un jeune médecin de trente ans ; il n'était encore ni adjoint au principal (conrector) du Collège latin d'Utrecht, ce qu'il ne devint que le 26 novembre 1619, ni principal (rector) du Collège latin de Dordrecht, ce qu'il ne fut que le 2 juin 1627.

On a toujours su que Descartes avait séjourné dans la jolie petite ville du Brabant que Héraugière avait, par sa ruse, ravie en 1590 à l'Espagnol² et qui faisait partie de la Généralité, province conquise appartenant en commun à toutes les autres. D'abord le *Compendium Musicae*, publié en 1650, après la mort du philosophe, sans doute d'après les papiers mêmes de Beeckman, est daté de Bréda, 31 décembre 1618³. Ensuite il se rattache à ce séjour une anecdote trop célèbre pour n'être pas un peu suspecte, surtout parce qu'on en raconte une à peu près semblable sur Viète. La voici toujours, paraphrasée de Lipstorp, qui l'enjolive moins que son successeur Baillet : « Lorsqu'il quitta la France pour la première fois, il avait vingt et un ans [?]. Comme il brûlait d'être à la fois spectateur et acteur de la Comédie humaine, il s'enrôla comme volontaire en Hollande, sous le glorieux Prince Maurice, Stathouder et capitaine général des Provinces-Unies. Ce Prince tenait alors garnison avec toute son armée autour de Bréda en Brabant, alors soumis à Leurs Hautes Puissances les Etats généraux et qui n'avait pas encore été reprise par Spinola (1625). Il arriva que, comme notre Descartes séjournait à Bréda, un pauvre mathématicien, désireux d'améliorer son propre sort, proposa, par voie d'affiche, au public, quelque problème à résoudre. Les passants s'arrêtaient, et, parmi eux, notre Descartes ; mais, récemment arrivé aux Pays-Bas, il n'en possédait pas encore la langue et c'est pourquoi il pria son voisin (que par la suite il sut être un philosophe et mathématicien assez connu, Beeckman, proviseur du Lycée de Dordrecht) de lui expliquer

service du catholique Philippe d'Orange ou de sa femme la princesse de Condé. Sur ceux-ci, voir plus haut, livre I^{er}, p. 117-118.

1. « Voor de slachttijt des jaers 1618, ben ic te Breda gecomen om Pieteroom te helpen wercken en te vrijen oock. » (F^o 94 v^o).

2. *Vide supra*, p. 129.

3. *Œuvres*, t. X, p. 141 : « Bredae Brabuntinorum pridie Calendas Januariarum anno MDCXVIII completo ». Cf. aussi t. X, p. 89, note a. Le Journal de Beeckman contient un manuscrit du traité avec la dédicace : « René Isaco Beeckmanno. » C'est une copie imparfaite de l'original et qui n'est pas de la main de Beeckman ; ce dernier a ajouté : « Du Peron sive Des Chartes ». Le manuscrit de Leyde porte sur la couverture : « *Compendium Musicae* R. des Chartes Isaaco. »

la donnée du problème, soit en français, soit en latin. Celui-ci acquiesça à sa demande et lui donna son adresse afin qu'il lui fit parvenir la solution. Beeckman ne fut point déçu, car Descartes, rentré chez lui, ayant examiné le problème selon les règles de sa méthode, en triompha avec autant d'art et de rapidité, que, jadis, Viète, qui, en trois heures, avait résolu la difficulté proposée à tous les mathématiciens de la terre par Adrien Romain. Aussi, fidèle à sa promesse, se rendit-il sans tarder, chez Beeckman, pour lui apporter non seulement la solution mais la marche à suivre. Le Hollandais admira cet esprit qui dépassait son attente et il conclut avec Descartes une amitié éternelle... »

Il est permis de professer une certaine tendresse pour la légende, mais il ne l'est point de la préférer à la vérité. Celle-ci est plus sèche et plus simple ; elle tient dans ces lignes du Journal de Beeckman, à la date du 10 novembre 1618 ¹ :

« Descartes n'est pas arrivé à prouver qu'il n'y a pas d'angles :

« Hier, qui était le 10 novembre, à Bréda, un Français du Poitou s'efforçait de prouver qu'en réalité il n'existe point d'angle et cela par le raisonnement que voici : »

Il semble bien tout de même que ce soit autour d'un problème, et d'un problème assez paradoxal que s'est faite la rencontre de Beeckman et de Descartes et nouée leur amitié, mais pourquoi Schooten n'en a-t-il pas raconté la donnée à Lipstorp ? On se demande même si ce n'est pas le jeune cadet en personne qui, par manière de défi et pour amuser ses loisirs, n'aurait pas, par voie d'affiche, proposé la difficulté.

Le second passage du Journal ², qui se rapporte à Descartes et où celui-ci est appelé cette fois *Renatus Picto*, René le Poitevin, est au folio 99 verso, à la date du 17 novembre : « Pourquoi le sabot ou toupie des enfants reste debout en tournant... René, le Poitevin, me fit songer qu'un homme pouvait se maintenir dans les airs... »

Dans un troisième passage, après le 23 novembre 1618, *Renatus Picto* ³ apparaît déjà préoccupé des problèmes du son. Il en est de même dans les fragments V et VI, mais le plus intéressant, parce qu'il est le plus personnel, est le quatrième (f° 100

1. *Œuvres*, t. X, p. 46 : « Angulum nullum esse male probavit Des Cartes. Nitebatur heri qui erat 10 nov. [1618], Bredae, Gallus Picto probare nullum esse angulum revera, hoc argumento : »

2. *Œuvres*, t. X, pp. 51 et 42.

3. *Ibid.*, pp. 52 et 42.

verso), également du 23. novembre ou de très peu postérieur, et que je traduirais ainsi : « Mon Poitevin est lié avec beaucoup de Jésuites et d'autres hommes d'étude et de savants »¹; ceci semble justifier Baillet du reproche que lui adresse M. Adam de faire remonter trop haut les relations de Descartes avec Mersenne et Mydorge, qui peuvent être visés ici. « Cependant il dit qu'à part moi, il n'a jamais rencontré personne qui unît étroitement dans ses études la physique et la mathématique et je m'en réjouis. Moi, de mon côté, je n'ai parlé à personne qu'à lui de ce genre d'études ».

On ne saurait assez insister sur l'importance de ce passage qui nous initie aux enfances d'un génie. L'anecdote, telle que la tradition la conte, nous montre un escamoteur de difficultés, un curieux de problèmes, ainsi qu'il y en avait alors tant parmi les gens du monde, dont l'arithmétique ou l'algèbre était la distraction favorite, comme, au XVIII^e siècle ce furent les sciences naturelles, par une succession qui n'est pas du tout fortuite. Ici, c'est le constructeur de systèmes qui apparaît et qui se plaît à ramener les phénomènes physiques à des lois mathématiques, en attendant qu'il fasse de l'axiome la formule même de l'évidence. Sur ce point il se rencontre avec Beekman qui, sentant sans doute, et cela lui fait honneur, la supériorité de ce jeune esprit, sans toutefois en mesurer encore toute l'envergure, ne laisse pas de tirer quelque vanité de cette coïncidence. Peut-être sont-ce ses propres idées que le Poitevin admire en son nouvel ami.

Dans la proposition VII, consacrée à la musique, Renatus Descartes Picto est nommé plus complètement et, dans la VIII^e, sur la racine carrée, il est aussi appelé Renatus Descartes².

Une simple phrase nous apprend qu'à la requête de son ami hollandais, il a rédigé son traité de la musique. Nous sommes assurément en décembre 1618 : « Mr Duperon, le Poitevin se nomme René Des Cartes dans ce traité de la Musique, qu'il écrit à mon intention... »³. A ce livre se rapporte la proposi-

1. *Ibid.*, p. 52 : IV, *Physico-Mathematici paucissimi* : Hic Picto cum multis Jesuitis aliisque studiosis virisque doctis versatus est. Dicit tamen se nunquam hominem reperisse, praeter me, qui, hoc modo quo ego gaudeo studendi utitur accurataque cum Mathematicâ Physicam jungat. Neque etiam ego, praeter illum, nemini locutus sum hujusmodi studii.

2. *Œuvres*, t. X, p. 54.

3. *Ibid.*, pp. 56 et 44, n° IX : « Mr Duperon Picto, Renatus Des Cartes vocatur in eâ Musica quam meâ causâ jam describit. »

tion X, tandis que les deux suivantes, XI et XII, cherchent la loi de la chute des corps; c'est-à-dire nous ramènent à un autre chapitre de physique : l'unité de conception reste incontestable. Les articles XII à XIV¹ sont postérieurs à la remise du *De Musica* à Beeckman par « M. Dupéron », et le premier d'entre eux est daté du 2 janvier 1619.

C'est avant cette date, probablement entre le 23 novembre et le 26 décembre, que Descartes a rédigé, à la demande de Beeckman et à son intention aussi, « René du Perron mihi », un traité que M. Adam appelle *Physico-mathematica*, contenant une étude de la pression de l'eau sur les parois du vase qui la contient, et une autre se rapportant à la chute des corps. Celle-ci est intitulée en latin : « De combien croît à chaque moment le mouvement de la pierre tombant dans le vide et se dirigeant vers le centre de la terre, selon Descartes ». Les deux problèmes ont été aussi mentionnés dans le *Journal*, ce qui permet de dater le traité.

La fin du *Compendium Musicae*² est toute personnelle et mérite par conséquent que nous y revenions un instant : « Maintenant je vois la terre, je me hâte vers le rivage; j'omets ici bien des choses, beaucoup par souci de concision, beaucoup par oubli, davantage par ignorance. Cependant je permets à cet enfant de mon esprit, informe comme il l'est, à mon « ours »³, d'aller vers vous, pour qu'il soit un souvenir de notre intimité et la plus sûre affirmation de mon affection pour vous : à cette condition toutefois qu'éternellement caché dans l'ombre de vos coffres ou de votre cabinet, il n'ait pas à affronter le jugement des hommes. Ceux-ci ne détourneraient pas les yeux, comme je m'assure que vous le ferez, de ses imperfections, pour les fixer sur les pages où je ne nie pas que soient tracés, pris sur le vif, quelques linéaments de mon esprit. Ils ne sauraient pas surtout que tout ceci a été composé à la hâte, pour vous seul, parmi l'ignorance des soldats, par un homme oisif⁴, soumis à un genre de vie entièrement différent de ses pensées.

De Bréda en Brabant, 31 décembre 1618. »

1. *Ibid.*, pp. 61-63.

2. *Œuvres*, t. X, pp. 140-141.

3. *Ibid.* : « quasi ursae foetum nuper editum ».

4. Il y a dans le texte : « desidioso et libero », mais je crois, avec M. Adam, qu'il faut lire « non libero ».

A partir du 2 janvier 1619, les relations orales, résumées dans le Journal, cessent, Beeckman datant de Geertruidenberg, même jour, une observation de lui sur les conditions du vol des oiseaux. Le 10 janvier, il est à Middelbourg, mais, si le nom de Descartes apparaît dès lors plus rarement dans le Journal (il n'y a qu'un passage important en mai sur lequel nous reviendrons), nous avons, pour suppléer à son silence, des lettres de Descartes, très privé du contact de son ami et que M. de Waard a publiées en août 1905, dans le *Nieuw Archief voor Wiskunde* ¹.

Rien de plus curieux que cette correspondance du jeune gentilhomme, la plus ancienne que l'on connaisse, car elle nous fait pénétrer dans les replis intimes de son cœur et de son esprit, à la veille de l'éclosion grandiose et un peu mystérieuse de novembre 1619. Un mot d'abord sur la langue dans laquelle elle est écrite : toute la correspondance révélée par M. de Waard est en latin. Est-ce à dire que les deux nouveaux amis parlaient entre eux cette langue ? il est permis d'en douter. Le latin est alors pour Descartes le seul idiome dont il se soit servi au Collège pour exprimer ses pensées d'ordre scientifique ou même littéraire. L'algèbre, il l'avait apprise dans les livres du P. Clavius, celui que ses confrères de la Société de Jésus appelaient le nouvel Euclide. Mais Beeckman, ayant voyagé en France et séjourné quelques mois à Caen, devait savoir le français, assez pour converser, sinon pour s'en servir comme d'instrument pour la science, ainsi que le fera de préférence son compatriote Christian Huygens, dans la seconde moitié du xvii^e siècle ².

Traduisons et commentons les passages essentiels de ces curieuses épîtres. La première dont Beeckman ait inséré la copie dans son Journal ³, débute par les marques de l'amitié la plus vive, mais sans rien de l'exagération propre aux correspondances du temps : « Votre lettre si impatiemment attendue, m'est parvenue et, dès le premier abord, je me suis réjoui quand

1. 2^e série, t. VII, sous ce titre : *Eene Correspondentie van Descartes uit de jaren 1618 en 1619*. M. Adam a reproduit ces lettres au t. X de sa grande édition, et c'est à ce tome que nous renvoyons.

2. Ses *Œuvres* sont en cours de publication par les soins du savant professeur honoraire de l'Université d'Amsterdam, D. J. Korteweg. C'est une source importante pour l'histoire littéraire et scientifique du xvii^e siècle.

3. Non pas à leur date, mais plus tard, en 1627, au moment où, sans doute, Beeckman remet en ordre ses papiers, après son arrivée à Dordrecht. Cf. *Œuvres*, t. X, p. 28.

j'y ai vu des notes de musique. Comment m'auriez vous pu témoigner plus clairement que vous vous souveniez de moi ? mais il y avait autre chose que j'attendais surtout : des détails sur le lieu où vous étiez, sur ce que vous faisiez, sur votre santé. Ne croyez pas, en effet, que je ne m'inquiète que de votre science et non de vous ; de votre esprit, qui en est, il est vrai, la partie principale et non de votre personne tout entière. »

Ensuite quelques notes sur lui-même, qui sont sans prix : « En ce qui me touche, je reste oisif selon mon habitude, j'ai à peine écrit le titre des livres que je me propose de rédiger à votre instigation. Pourtant, ne me croyez pas oisif au point de gaspiller mon temps sans aucun profit ; au contraire, je l'emploie assez utilement, mais en des matières que votre esprit, livré à de plus hautes préoccupations, considérera avec dédain du haut de l'empyrée de la science : à savoir la Peinture, l'Architecture militaire et surtout le hollandais ¹. Vous verrez bientôt ce que j'ai fait de progrès dans votre langue, car je compte être à Middelbourg, si Dieu le veut, pour le prochain Carême. »

Voilà donc à quoi s'occupait Descartes, à l'école de Maurice, dans cette sorte d'Académie militaire comme il en existe encore une aujourd'hui au même lieu, à la même place, et où des maîtres de choix, peut-être Stévin, David d'Orléans et Jacques Alleaume, enseignaient aux jeunes nobles, venus de partout, le dessin, l'architecture militaire ou l'art des fortifications et le hollandais, car Stévin, nous a révélé M. Brunot ², était très féru de son flamand. N'avait-il pas été « Professor in de Duytsche Mathematik », à Leyde, c'est-à-dire qu'il y enseignait en hollandais l'arithmétique que Girard de Saint-Mihiel ³ devait, plus tard, tourner en français.

Il faut insister sur l'architecture, car ainsi s'explique que le *Discours de la Méthode* fourmille de comparaisons empruntées à un art particulièrement cher à Descartes, parce qu'il exprime le mieux son génie constructeur et ordonnateur, qui est aussi celui de son siècle : « Ainsi voit-on que les bâtimens qu'un seul Architecte a entrepris et achevez, ont coustume d'estre plus beaux et mieux ordonnez que ceux que plusieurs ont tasché

1. *Œuvres*, t. X, pp. 151-2 : « Nempè in Picturâ, Architecturâ militari et præcipue sermone belgico, in quo quid profecerim brevi visurus es ».

2. *Histoire de la Langue Française*, t. V (1917), p. 229.

3. Cf. plus haut, p. 341.

de racommoder en faisant servir de vieilles murailles qui avoient esté basties à d'autres fins. Ainsi ces anciennes citez qui, n'ayant esté, au commencement, que des bourgades, sont devenues, par succession de tems, de grandes villes, sont ordinairement si mal compassées, au pris de ces places regulieres qu'un *Ingenieur* trace à sa fantaisié dans une plaine, qu'encore que, considerant leurs edifices, chacun à part, on y trouve souvent autant ou plus d'art qu'en ceux des autres, toutefois, à voir comme ils sont arrangez, icy un grand, là un petit et comme ils rendent les rues courbées et inegales, on diroit que c'est plutost la fortune que la volonté de *quelques hommes usans de raison*, qui les a ainsi disposez. Et si on considere qu'il y a eu neanmoins de tout tems quelques officiers qui ont eu charge de prendre garde aux bastimens des particuliers, pour les faire servir à l'ornement du public, on connoistra bien qu'il est malaysé, en ne travaillant que sur les ouvrages d'autrui, de faire des choses fort accomplies. »¹ Le plan de Versailles est là, dirait-on, tracé d'avance par l'élève de Bréda.

Mais retournons à la lettre de Descartes à Beeckman, qui se termine ainsi : « Assez sur ce sujet. J'en dirai ailleurs davantage. En attendant, aimez-moi et tenez pour assuré que j'oublierai plutôôt les Muses que je ne vous oublierai vous, car elles m'unissent à vous par le lien d'une éternelle affection... De Bréda, 24 janvier 1619. Du Perron. »

L'adresse est « A Monsieur Isaack Beeckman, Docteur en Medicine à Middelb. » La lettre suivante est du 26 mars : le philosophe a tenu sa promesse, il s'est rendu à Middelbourg vers le 20, pour voir son ami, mais celui-ci a négligé de lui mander qu'il continuait ses pérégrinations à la poursuite de l'épouse de ses rêves. Le voyage, au cours duquel il a peut-être visité la boutique de Lipperhey ou celle de Zacharias Jansen, qui l'un et l'autre se prétendent inventeur des lunettes d'ap-

1. *Œuvres*, t. VI, p. 11. Cf. aussi XII, p. 581. Il se pourrait qu'il y eût dans ce passage une allusion à la ville de Richelieu. Voici d'autres comparaisons empruntées à l'architecture, extraites du même *Discours de la Méthode* : « Il est vray que nous ne voyons point qu'on jette par terre toutes les maisons d'une ville pour le seul dessein de les refaire d'autre façon et d'en rendre les rues plus belles... » et ailleurs, dans la *Troisième partie* : « Mon dessein ne tendoit qu'à m'assurer et à rejeter la terre mouvante et le sable pour trouver le roc ou l'argile... et comme en abatant un vieux logis, on en reserve ordinairement les demolitions pour servir à en bastir un nouveau... » Cf. aussi t. VI, p. 22 : « Et enfin, comme ce n'est pas assez, avant de commencer à rebastir le logis où on demeure que de l'abattre et de faire provision de matériaux et d'Architectes ou s'exercer soy mesme à l'Architecture et outre cela d'en avoir soigneusement tracé le dessein, etc. »

proche ¹, n'a fait que stimuler l'activité mentale de Descartes.

Il n'y a pas six jours qu'il est rentré et il a déjà trouvé quatre démonstrations remarquables et presque toutes nouvelles, à l'aide de ses compas. Il semble s'orienter déjà vers l'application de l'algèbre à la géométrie, mais il faut surtout souligner la phrase où se manifeste la tendance vers l'unité d'un système, vers une solution unique de tous les problèmes : « En vérité, pour m'ouvrir à vous ingénument de ce que je construis, ce que je veux fournir, ce n'est pas un *Ars brevis* de Lulle, mais une *science presque nouvelle*, par laquelle se puissent résoudre toutes les questions proposées sur n'importe quel ordre de quantités continues ou discontinues » ².

Beeckman écrit en marge : « *Ars generalis ad omnes quaestiones solvendas quaesita* », mais ce n'est là qu'une interprétation bornée ; le philosophe vise plus haut que les simples mathématiques, il est en marche vers la Méthode et la méditation du « poëte » est une résultante, une coordination brusque de choses acquises, une illumination intérieure, plutôt qu'une révélation d'en haut. Pour une recette à problèmes, il ne se fût pas servi des mots « science nouvelle » et l'addition concernant les quantités continues ou discontinues n'est qu'une restriction, une atténuation dictée soit par la modestie, soit par la volonté de ne pas trahir le grand secret qu'annoncera dix-huit ans plus tard le *Discours de la Méthode*.

Notre interprétation se justifie mieux encore par la suite de la lettre où, comme un poète, le philosophe se sent agité d'un saint enthousiasme préluant à la nuit mystique de son Annonciation (10 novembre 1619) : « C'est une œuvre infinie, il est vrai, qui ne saurait être d'un seul, et d'une ambition incroyable, mais *j'ai aperçu je ne sais quelle lumière à travers le chaos de cette mienne science, avec l'aide de laquelle je pense pouvoir dissiper les plus épaisses ténèbres* » ³.

Ces accents sont rares chez Descartes, mais ils justifient, en quelque manière, le reproche de mysticisme que lui adressent Leibnitz et Christian Huygens ⁴. Ceux-ci ne semblent pas com-

1. *Œuvres*, t. XII, pp. 185-6.

2. *Ibid.*, t. X, p. 154 s. : « Et certe ut tibi nude aperiam quid moliar, non Lullii *Artem brevem* sed scientiam penitus novam tradere cupio... »

3. *Œuvres*, t. X, pp. 156-7 : « *Infinitem quidem opus est, nec unius. Incredibile quam ambitiosum, sed nescio quelle luminis per obscurum hujus scientiae chaos aspexi, cujus auxilio densissimas quasque tenebras discuti posse existimo.* »

4. *Cf Œuvres*, t. XII, p. 29, note d.

prendre le frisson de joie mêlée d'angoisse qui fait trembler le chercheur à l'approche de la vérité.

En tout cas, il ne s'attarde pas sur ce thème : le positif Hollandais ne le comprendrait plus ; peut-être, lui prend-il aussi une sorte de pudeur d'en avoir trop dit, d'avoir trop livré de lui-même et il raconte ses souvenirs de voyage, les périls de sa première traversée¹, où la tempête l'a surpris sur une coquille de noix, au sortir du port de Flessingue, mais il se vante de l'avoir affrontée « avec plus de plaisir que de crainte et même... sans nausée. »

Cela l'enhardit pour de plus longues traversées et de plus audacieux projets. Il semble qu'une voix secrète, un « démon » pareil à celui de Socrate, le pousse vers le lieu de sa révélation intérieure. Il confie ses projets à son ami : « Les troubles qui agitent l'Allemagne² n'ont pas modifié mon dessein ; tout au plus me retiennent-ils un peu. Je ne m'en irai pas d'ici avant trois semaines, mais, à ce moment là, je compte gagner Amsterdam, de là « Gedanum »³, ensuite je traverserai la Pologne et une partie de la Hongrie pour arriver en Autriche et en Bohême ; certes cette voie est la plus longue, mais à mon sens la plus sûre. J'emmènerai mon domestique et peut-être quelque camarade à moi connu. Ne craignez pas pour moi, vous qui m'aimez. Avant le 15 avril, je ne partirai certainement pas d'ici. Tâchez donc, si vous pouvez, de m'écrire avant ce moment, sans cela je n'aurai plus de lettres de vous d'ici longtemps. A cette occasion, dites-moi ce que vous pensez de ma Mécanique et si vous êtes d'accord avec moi. »

Il s'agit peut-être d'un écrit perdu et, s'il en est ainsi, le cycle des études préliminaires se complète : Algèbre, Géométrie, Physique, Mécanique, sans parler du Dessin, de l'Architecture militaire et du Néerlandais. La fin de la lettre suggère aux navigateurs hollandais une manière simple et nouvelle de faire le point pour se diriger sur mer. La missive du 20 avril n'est qu'un simple billet transmis par le domestique de Descartes, où celui-ci demande des nouvelles de Beeckman et s'il a trouvé femme. Le départ est

1. *Ibid.*, t. X, p. 158 : « Probavi enim me ipsum et marinis fluctibus, quos nunquam antea tentaveram... »

2. Le texte de cette importante lettre du 26 mars 1619 (t. X, p. 158) porte : « Galliae motus », mais il faut lire, avec M. Adam, « Germaniae », à cause de ce qui suit.

3. C'est-à-dire Dantzig.

fixé au mercredi 24 avril 1619. La veille de ce jour, il écrit une lettre plus importante, qui est comme un adieu et un hymne de reconnaissance :

« J'ai reçu votre missive, presque le même jour où elle a été écrite et je ne veux pas m'en aller d'ici sans renouveler encore, par une lettre, cette amitié qui ne doit pas s'éteindre entre nous. N'attendez pas cependant quelque produit de mon esprit : déjà, il vagabonde, depuis que je m'apprête à me mettre en route dès demain matin. Je ne sais pas

où me conduit le destin, où il me sera donné de m'arrêter,

car les menaces de guerre ne m'appellent pas encore sûrement en Allemagne et je crains de trouver là-bas beaucoup d'hommes en armes, mais pas de combats. »

Donc c'est la bataille à laquelle aspire le cadet du Poitou, las de l'inaction de Bréda. Ce n'est pas pour étudier l'architecture militaire ou pour revêtir le corselet d'acier ceint de l'écharpe orange qu'il s'est engagé chez Maurice. Il a fait sa théorie, il est prêt : « S'il en est ainsi, je me promènerai, en attendant, par le Danemark, la Pologne et la Hongrie, jusqu'à ce que je puisse gagner en Allemagne, un chemin débarrassé de Soudards brigands par où atteindre plus sûrement la guerre. »

Cela ne l'empêche pas de songer à la science : « Si je m'arrête n'importe où, ce que j'espère, je vous promets aussitôt d'entreprendre la rédaction de ma Mécanique ou de ma Géométrie et de vous célébrer comme l'inspirateur et le père spirituel de mes études. »¹ C'était déjà un bel éloge, Descartes le juge insuffisant et il insiste, dans l'émotion du départ : « Vous seul, en vérité, m'avez réveillé de mon oisiveté ; vous avez évoqué en moi une science presque effacée de ma mémoire et vous avez ramené vers des occupations sérieuses et meilleures un esprit qui s'en était écarté. Si donc, il sort de moi quelque chose qui ne soit pas méprisable, vous avez le droit de le réclamer et moi-même je ne manquerai pas de vous en faire part, soit pour que vous en profitiez, soit pour que vous le corrigiez. »

Aucun passage ne définit mieux les relations de Descartes et de Beeckman. Le jeune homme était allé en Hollande, moitié par curiosité, moitié par désœuvrement. Il avait l'âme grosse

1. *Œuvres*, t. X, p. 162 : « Teque ut studiorum meorum promotorem et primum authorem amplectar. »

de pensées : le génie a de ces torpeurs qui sont des gésines. Il lui faut un accoucheur, comme disait Socrate. Beeckman fut celui-là. En était-il digne ? Il n'importe. Est-il vrai, comme le veut M. Adam, que ce fût un esprit confus¹ ? C'est possible, mais Descartes, avec sa vision de Français, pouvait apercevoir en clair ce qui, chez son ami, était encore obscur. Il pouvait se réfléchir en ce miroir et y contempler sa propre image dont, de plus en plus, il allait faire ses délices.

Beeckman, de son côté, admire ce Poitevin, si vif, si ingénieux, si lucide, qui lui explique ses propres idées, à lui qui en a beaucoup (il a d'ailleurs six ans de plus), mais qui est parfois maladroit à les exprimer. Donne-t-il autant de son cœur que le Français, prompt à l'effusion, on ne le dirait pas ? Il semble trop parfois voir en Descartes une mine de science à exploiter et c'est cela qui, en 1630, causera la rupture. Mais, pour le moment, il est l'excitateur. Il n'est pas nécessaire que la baguette qui fait jaillir la source soit de matière précieuse, il suffit qu'elle ait frappé à la bonne place. Pourquoi faut-il qu'en regard du magnifique *studiorum meorum promotorem et primum authorem*, Beeckman ait écrit bêtement en marge : « Descartes de me », ce qui trahit sa sottise vanité ? Non, il n'a pas compris quel trésor il avait découvert. Il a cru avoir vu un esprit ingénieux, apte à résoudre des problèmes de physique et de métaphysique ou même de mathématiques appliquées à la physique, mais non pas quelqu'un qui portait en lui le Monde, un monde selon sa pensée, mille fois plus proche de la vérité que celui que contemple la myopie de nos regards quotidiens.

Au reste, après cette production intensive de l'hiver 1618-1619, constamment surexcitée par Beeckman, une lassitude se manifeste² : « Depuis un mois je n'ai plus étudié, peut-être parce que l'esprit est à ce point épuisé par ces inventions qu'il ne peut plus suffire à trouver ce que je me proposais de chercher encore. » Il en aspire davantage au départ, le voyage étant pour les travailleurs de l'esprit la meilleure hygiène de renouvellement.

La dernière des précieuses lettres d'adolescence est datée d'Amsterdam, 29 avril 1619³. Elle est toujours adressée à

1. *Œuvres*, t. XII, p. 46.

2. *Œuvres*, t. X, p. 163.

3. *Ibid.*, p. 164.

« Monsieur Beeckman, docteur en Medicinæ à Middelbourg ». Il ne veut pas perdre cette dernière occasion de lui écrire pour lui montrer que son affection et son souvenir ne sont pas susceptibles d'être entravés même par les tracas du voyage. Celui-ci a été l'occasion d'une rencontre, qui rappelle celle de Tristan l'Hermite et de son « philosophe »¹. Il circulait ainsi de par l'Europe des savants² mi-vrais, mi-faux, demi-philosophes, demi-prestidigitateurs, curieux de savoir, évidemment, et, à ce titre, dignes de notre respect, mais battant monnaie avec leurs connaissances et plus préoccupés d'étonner que d'instruire. Les badauds s'amusaient et passaient, des rêveurs comme le nôtre s'arrêtent, et, n'ayant pas les préjugés de l'Ecole, écoutent, se demandent s'il n'y a pas là certaine fontaine cachée où rouleraient, pêle-mêle avec des cailloux, quelques pépites. Le vieillard que Descartes a rencontré en passant dans une auberge de Dordrecht invoque l'*Ars Brevis* de Lulle, comme tous ses congénères, et s'en sert avec tant d'habileté qu'il prétend parler, vingt heures consécutives, de quelque matière que ce soit.

« Erudition des lèvres plutôt que du cerveau », observe spirituellement Descartes, mais, néanmoins il s'enquiert et demande si « cette science ne consiste pas simplement en quelque classement de lieux communs ». Cependant Lulle le préoccupe, il voudrait examiner le livre, s'il le possédait, mais il prie son ami de le faire à sa place et de lui écrire s'il y a trouvé quelque chose d'ingénieux. Il voudrait savoir ce que le vieillard appelle les « clés » de Lulle et d'Agrippa. Lipstorp a tort de dire que Descartes possède déjà sa méthode, il la cherche et ne veut négliger aucune « clé » qui puisse lui ouvrir les portes du mystère. Lulle est pour lui une hantise et on peut prétendre qu'il lui a donné l'idée de trouver une Méthode unique applicable à toute chose, mais qui ne se bornerait pas « comme l'art de Lulle à parler sans jugement de celles qu'on ignore »³. Les cabalistes eux-mêmes n'effrayent point ce libre esprit dépourvu de ces préjugés et de ces craintes, qu'on ignore au pays de Rabelais.

Peut-être est-ce en Hollande et non en Allemagne qu'il a, pour la première fois, entendu parler des Rose-Croix. Ce n'est même

1. Voir plus haut, livre II, p. 249.

2. C'étaient souvent des Français, témoin celui dont parle Beeckman dans sa lettre à Descartes du 6 mai 1619. *Œuvres*, t. X, p. 169.

3. *Discours de la Méthode*, au t. VI, p. 17.

pas une simple hypothèse, car il est question des célèbres F. R. C. dans les *Cogitationes privatae* de janvier 1619¹. C'est de France que les mystérieux Frères étaient venus aux Pays-Bas, aux termes de l'accusation formelle affichée à Harlem, le 19 juin 1625, par ordre des Etats de Hollande, accusation que confirme l'*Historisch Verhael* ou récit de Wassenaer (1624-5) qui invoque une traduction de la *Fama fraternitatis Roseae Crucis*², semblable à la déclaration originale éditée à Cassel en 1614, et dont la traduction hollandaise serait due à ce singulier Nicolas Barnaud dont nous avons parlé au livre II³. Celui-ci, dans un manifeste lancé de Gouda, avait fait connaître que les Frères de la Rose-Croix de France avaient décidé de communiquer leurs découvertes à Henri IV, pour que la fabrication de l'or ne tombât pas en des mains criminelles. Il priait les Frères hollandais de s'unir à lui et de faire part de leurs trouvailles au Prince Maurice. Barnaud avait publié à Leyde un livre sur l'autorité de la Sainte Ecriture et une traduction des œuvres de ce Socin, dont on retrouve le nom sous la plume de tous les hétérodoxes. Barnaud prêchait l'union des théosophes et des cabalistes pour la recherche de la panacée⁴. Plus que la quête de la pierre philosophale, c'est la tâche que s'assignent les Rose-Croix, qui sont presque tous des médecins.

Pouvons-nous oublier que Beeckman en était un et que Descartes, petit-fils du médecin Pierre Descartes et arrière-petit-fils, par sa mère, d'un autre médecin, Jean Ferrand, fut toujours très attiré par l'art de guérir, qu'il pratiqua même, comme nous le verrons plus tard ?

Disons encore que Beeckman était protestant et qu'à ce moment les Rose-Croix tendaient à être absorbés par le Protestantisme, surtout en Allemagne, mais la doctrine de large tolérance et d'union de tous les cultes contenue dans la *Fama* était

1. *Œuvres*, t. X, p. 214.

2. Cf. D^r W. Meijer, *De Rozekruisers of de Vrijdenkers der XVII^e eeuw*, Harlem, F. Bohn, 1916, petit in-4^o, p. 66.

3. P. 225. M. Meijer l'appelle à tort Bartaud ou Bernard Montaux. Il résulte d'un long échange de lettres que j'ai eu avec l'excellent Spinoziste, qu'il est d'accord avec moi sur l'identification des deux personnages. Aucun doute ne saurait subsister sur son nom : j'ai sous les yeux une photographie d'une lettre autographe adressée par lui d'Utrecht, le 5 août 1598, au professeur Heurnius et qui est conservée à la bibliothèque de Leyde. C'est aussi à Leyde, en 1616, selon Baillet, que paraît l'*Apolo-gie* (des Rose-Croix) de Robert Fludd, gentilhomme anglais. Cf. *Œuvres* de Descartes, t. X, p. 200. Gassend a réfuté le même Fludd.

4. Cf. Meijer, *op. cit.*, pp. 46 et 47.

assurément incompatible avec l'aspect que prenait en ce moment le calvinisme aux Pays-Bas.

On n'a pas assez remarqué que le premier séjour de Descartes en Hollande coïncide exactement avec les délibérations du fameux Synode de Dordrecht, qui s'ouvrit le 13 novembre 1618 et se clôtura le 9 mai 1619. Il s'occupait, nous l'avons dit, de résoudre la controverse sur la prédestination entre les « libertins » arminiens et les orthodoxes gomaristes pour aboutir à une doctrine officielle, à une confession de foi ¹, qui serait imposée à tous les pasteurs et professeurs de théologie du pays. Le Synode, auquel des délégués des églises étrangères furent conviés, se prononça, on le sait, dans le sens du calvinisme le plus rigoureux.

On ne se fait pas toujours une idée très exacte de la tolérance hollandaise. Ce pays est d'abord, plus que le nôtre, celui de l'anarchie intellectuelle : toutes les sectes, fussent les plus insensées, y ont toujours des adeptes, dans ces isolés livrés à leur orgueilleuse méditation solitaire et qui n'en sortent que pour se grouper en petites chapelles. Aujourd'hui encore, il y a, à côté de l'Eglise officielle calviniste, une Eglise remonstrante qui continue Arminius, des Vieux Catholiques s'opposant aux catholiques Romains, des Mennonites, des Anabaptistes et que sais-je encore.

Ces Eglises se tolèrent, ce qui ne veut pas dire qu'elles se supportent. Malgré les Synodes, il en fut à peu près ainsi pendant tout le xvii^e siècle, l'autorité fermait les yeux et laissait coexister ces sectes, par nécessité politique et économique, peut-être plus que par la conviction profonde de ceux qui exercent le pouvoir. En leur for intérieur, ils ont pris parti, et l'indulgence souriante d'un Montaigne n'est pas leur fait. Si un jour alors, ils s'aperçoivent que leur puissance est en jeu, ils sont capables de toutes les intransigeances : en 1619, ils allèrent jusqu'au crime. Ce n'est pas pourtant que Maurice, adversaire du Pensionnaire fût bien zélé en matière de foi. On lui attribue ce mot, prononcé à son lit de mort, que l'article principal de son *credo* était : deux et deux font quatre ².

1. Voir celle qui signèrent à travers tout le xvii^e siècle, et même après, les pasteurs de l'Eglise Wallonne et dont l'original est conservé à Leyde à la Bibliothèque wallonne. J'en donnerai bientôt une édition critique.

2. Balzac et Tallemant le racontent l'un comme l'autre (cf. *Œuvres* de Descartes, t. XII, p. 41). Qu'il ait dit cela à un ministre protestant, par exemple à Rivet, je me permets d'en douter.

On n'a pas assez remarqué non plus que le départ du philosophe coïncide avec le procès d'Oldenbarneveldt, dans lequel est impliqué un homme que Descartes, juriste et latiniste, ne pouvait s'empêcher d'admirer, Hugo Grotius ; la lâcheté avec laquelle il abandonna ses amis ne le sauva pas d'une condamnation. Descartes doit s'embarquer le 29 avril 1619. Le 13 mai suivant, la tête du grand Pensionnaire tombe sur l'échafaud.

Comme Jean de Nérée, pasteur des régiments français, traduit les actes du Synode, Descartes n'a rien pu ignorer de ces séances, qui d'ailleurs se passaient dans une ville voisine, ni de la préparation de la tragédie de La Haye, qui en fut le résultat. Il dut se sentir mal à l'aise. Il lui parut sans doute qu'il tombait de l'intolérance catholique dans l'intolérance protestante, mais, assurément, il perdit le souvenir de ces impressions puisque, dix ans après, nous le retrouverons en Hollande.

S'embarqua-t-il effectivement le 29 avril 1619 ? il n'y a pas lieu d'en douter, car il écrit à Beeckman : « Aujourd'hui je m'embarque pour visiter le Danemark »¹. M. Adam trouve le détour trop grand pour permettre à Descartes d'assister aux fêtes du couronnement de l'empereur Ferdinand², qui eurent lieu à Francfort, entre le 20 juillet et le 9 septembre 1619. Mais n'a-t-il pas eu le temps, du 29 avril au 20 juillet, de gagner cette ville, même en consacrant quelques jours à Copenhague, comme il en a l'intention : « Je resterai quelque temps dans la ville de Coppenhaven³ où j'attends une lettre de vous. Chaque jour, des navires partent d'ici pour le Danemark et, quoique vous ignoriez mon hôtel, je m'informerai si diligemment des marins qui apporteraient quelque chose pour moi, qu'elle ne risque pas de se perdre. »

Si donc Descartes avait été empêché de s'embarquer le 29, il lui était facile de prendre le bateau suivant ; s'il avait renoncé à la voie de mer, une nouvelle lettre à son fidèle Beeckman nous en eût fait part. Celle qui est bien la dernière, du moins, pour cette période, se termine par un message pour Pierre van der Merck⁴ et enfin par une phrase d'affection : « Je n'ai plus rien

1. *Œuvres*, t. X, p. 165.

2. *Ibid.*, t. VI, p. 11.

3. Remarquer cette forme, qui se rapproche du danois beaucoup plus que celle dont nous nous servons d'ordinaire.

4. *Œuvres*, t. X, p. 166. Il s'agit d'un marchand et, je suppose, à propos de lettre de change. Voyez le rôle de Joostens à Tours, à l'égard de Scaliger. Cf. Livre II, p. 202.

à ajouter, si ce n'est que je vous demande de m'aimer et que je vous souhaite d'être heureux. Adieu! A Amsterdam, 29 avril 1619. Vôtres autant que sien, Du Perron. »

Beeckman répondit le 6 mai à son « rare » ami, mais sa lettre ne l'atteignit point. Elle traite sommairement et avec mépris d'Agrippa et de Lulle et se termine par ce vœu et ces recommandations : « Que Dieu donne que nous vivions pendant quelque temps ensemble pour pénétrer dans le champ de la science jusqu'à l'ombilic ! cependant, veillez sur votre santé, soyez prudent pendant votre voyage, de crainte que vous ne paraissiez ignorer la seule pratique de cette science dont vous faites tant de cas. Songez à rédiger ma Mécanique et la vôtre. Vous avez l'habitude d'être fidèle à vos promesses... Vous êtes maintenant dans la capitale de ce pays¹. Ne manquez pas d'y examiner tout ce qui s'y trouve de science, ne manquez de visiter aucun savant, afin que rien de ce qu'il y a de bon en Europe ne vous échappe ou plutôt afin que vous expliquiez votre système aux autres savants². Je me porte bien. »

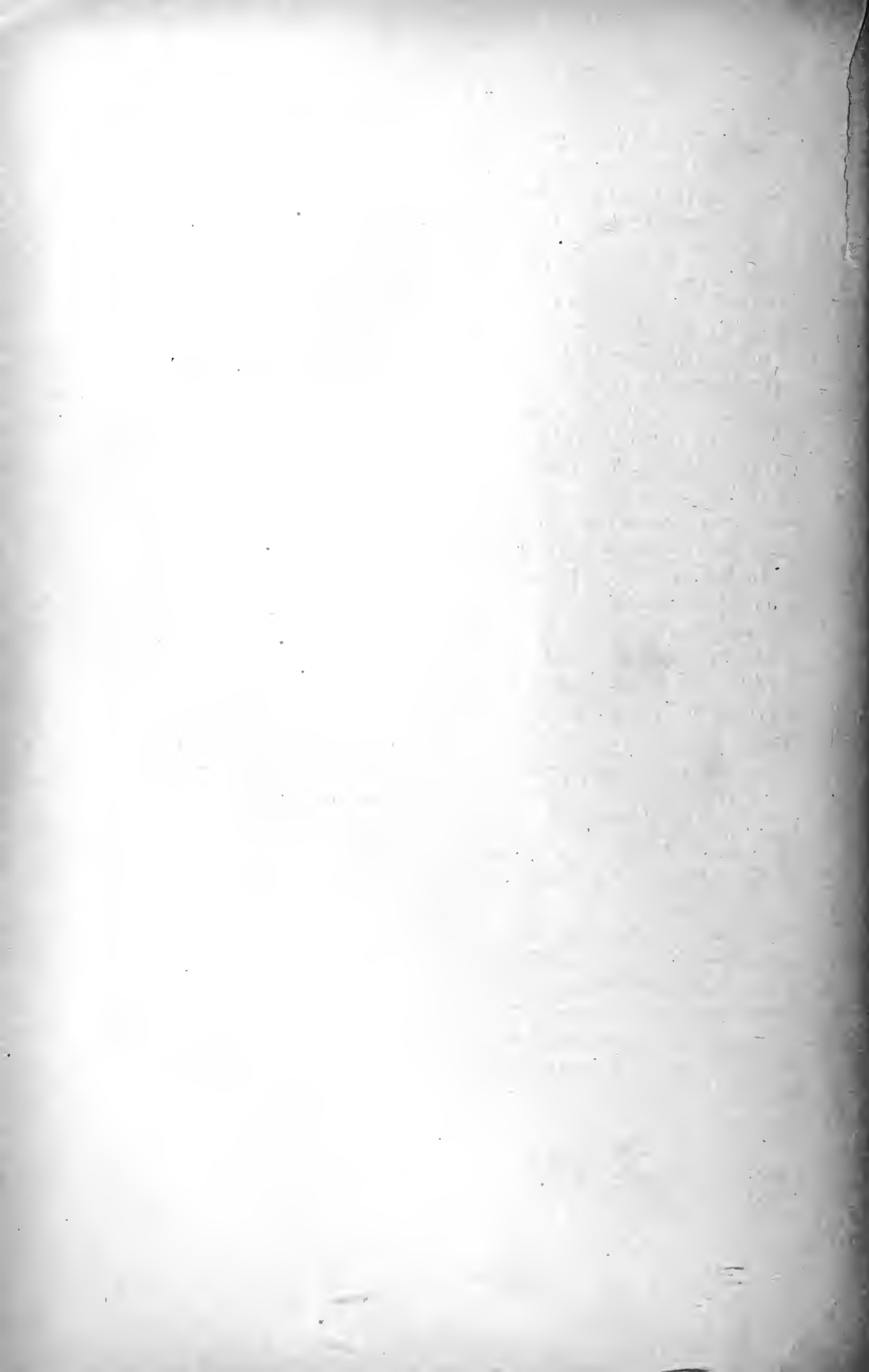
Excellents conseils de l'aîné au cadet, mais qui ne trahissent pas la même tendresse que celle que Descartes éprouvait à l'égard de son initiateur « *vir ingeniosissimus* »³, « *studiorum promotor et primus author* »⁴.

1. Evidemment du Danemark, sans cela il eût écrit : « *hujus regni* » et non « *ejus* ».

2. Je ne suis pas sûr du sens, le texte porte : « *aut potius ut rationem tui ad reliquos doctos intelligas.* » *Œuvres*, X, p. 169.

3. *Cogitationes privatae*, au t. X, p. 219 : « *Contigit mihi ante paucos dies familiaritate uti ingeniosissimi viri.* » Tous ces passages témoignent d'une pénétration réciproque des deux esprits.

4. *Œuvres*, t. X, p. 162.



CHAPITRE IV

LES ANNÉES D'ALLEMAGNE (1619-1621) L'INVENTION MERVEILLEUSE DU 10 NOVEMBRE 1619

« J'estois alors en Allemagne, où l'occasion des guerres qui n'y sont pas encore finies, m'avoit appelé et, comme je retournois du couronnement de l'Empereur vers l'armée, le commencement de l'hyver m'aresta en un quartier, où, ne trouvant aucune conversation qui me divertist et n'ayant d'ailleurs, par bonheur, aucuns soins ny passions qui me troublassent, je demeurois tout le jour enfermé seul dans un poëse, où j'avois tout loysir de m'entretenir de mes pensées ».

Il est peu de passages plus célèbres que ce début de la *Seconde partie du Discours de la Méthode*¹. Pour le commun des hommes, le philosophe dans son « poëse » résume même toute la biographie de Descartes, comme l'accident du pont de Neuilly, celle de Pascal. Mais, si cette dernière anecdote est suspecte, l'autre ne l'est point et le philosophe y a assez insisté pour nous permettre de nous y arrêter à notre tour. Il y revient encore plus loin, comme s'il tenait à marquer exactement les limites de sa méditation fondamentale : « Et d'autant que j'esperois en pouvoir mieux venir à bout [il s'agit des préjugés sur les mœurs] en conversant avec les hommes qu'en demeurant plus long-tems renfermé dans le poëse où j'avois eu toutes ces pensées, l'hyver n'estoit pas encore bien achevé que je me remis à voyager. »

Il n'est pas besoin d'expliquer le sens de poëse, puisque le mot est dans le *Journal de voyage* de Montaigne², dans le *Thresor de la Langue françoise* de Nicot, avec le sens de *hypocaustum* ou chambre chauffée et qu'il a survécu dans le patois lorrain et

1. *Œuvres*, t. VI, p. 11.

2. Ed. Lautrey, p. 92 et *Essais*, III, 13. Je reproduis ces textes à la fin de mes *Pièces justificatives*.

en Alsace¹. On le trouvera aussi dans le *Glossaire des Classiques français* de M. Huguet. Il s'applique mieux encore à ces chambres d'Allemagne où l'« altdentscher Ofen » répand la douce chaleur de sa colonne de céramique, dans le bas de laquelle des sièges sont aménagés.

Mais on peut marquer avec plus de précision que par le *Discours de la Méthode*, les termes de cet hiver décisif, en recourant aux petits écrits de jeunesse de Descartes, en partie perdus, mais que M. Adam a reconstitués au tome X de son édition. Baillet les connut par l'abbé Legrand, qui les avait hérités de Clerselier (1684), lequel les tenait lui-même de son beau-frère Chanut, notre ambassadeur en Suède. Ils nous ont été conservés en partie par les copies qu'en fit faire Leibnitz à Paris ou en Hollande, où ils circulaient.

Parmi ces opuscules, celui qui nous intéresse le plus, en ce moment, c'est le discours intitulé *Olympica*. Il porte la marque d'une exaltation étrangée, de ce mysticisme cartésien que je voudrais mettre en relief, parce qu'il fait apparaître moins isolé, au XVII^e siècle, le cas de Pascal et qu'il trahit un des caractères que cette époque unit souvent à son réalisme.

Or donc, on lit, en tête des *Olympica*, dont le titre nous porte déjà sur les sommets : « *X novembris 1619 cum... mirabilis scientiæ fundamenta reperirem* », ² « le 10 novembre 1619, lorsque je découvris les fondements d'une science merveilleuse ».

Il n'est pas difficile de rapporter cette date au premier passage que nous avons cité du *Discours de la Méthode*. Descartes est parvenu de Copenhague à Francfort, où, entre le 20 juillet et le 9 septembre, il a assisté au couronnement de l'Empereur Ferdinand³. Il est friand des grands spectacles où se pressent la cohue bariolée des hommes d'habit varié et de coutumes diverses. Le métaphysicien, chez lui, n'est pas indifférent à l'homme, son point de départ et son objet : il ne s'isole pas en son moi, qu'il confère sans cesse à celui des autres.

Sans doute, ce n'est pas ce qu'il cherchait : il veut une mêlée plus ardente que celle des foules, et surtout le danger. Il s'est admiré déjà d'être sans crainte dans la tempête.

1. A Strasbourg, on lit sous une enseigne, faubourg de Pierres : « Zur Gaertner Stube », la traduction : « Au poêle des jardiniers. »

2. *Œuvres*, t. XII, p. 50.

3. *Œuvres*, t. X, p. 186, note b.

Comment se conduira-t-il au combat ? c'est une question qui préoccupe l'homme de cœur qui réfléchit, se méfiant des lâchetés de son pauvre corps et désireux de « s'esprouver ».

Connut-il l'exaltation et les angoisses de la bataille ? il semble que oui, car le Père Poisson¹ dit : « J'ay des memoires entre les mains que M. Descartes a faits à la guerre, où l'on peut voir combien cet exercice est utile à un homme qui sçait faire usage de toutes choses et qu'un esprit bien fait trouve dans le milieu d'un camp de quoy servir d'entretien à ceux qui frequentent aussi le Lycée ». Ceci ne prouverait pas encore qu'il ait été engagé, mais l'observation que voici a bien l'air d'avoir été prise sur le vif² : « Un Gendarme revient d'une mêlée : pendant la chaleur du combat, il auroit pu estre blessé, sans s'en appercevoir... ». Il est parfaitement exact et il s'est vérifié plusieurs fois qu'on peut être blessé sans le savoir : c'est le privilège de l'« état de choc ».

On ne voit pas cependant qu'il y ait eu une campagne de l'Empereur Ferdinand, dans la fin de l'été 1619, et M. du Perron, passant des troupes protestantes de Maurice aux troupes catholiques de Maximilien de Bavière³, au début de la guerre de Trente ans, y rencontre la même déception de l'inaction forcée ; celle des quartiers d'hiver lui eût été plus sensible encore, s'il n'y avait trouvé un asile pour l'éclosion de ses pensées.

10 novembre 1619. Comment n'a-t-on pas observé que c'est l'anniversaire, jour pour jour, de la rencontre avec Beeckman à Bréda ou, du moins, de la première mention que celui-ci fait de Descartes dans son Journal. Simple coïncidence ? ce n'est guère possible, car, l'année suivante, c'est encore le 10⁴, qu'il note, en marge des *Olympica* toujours : « X novembris 1620, coepi intelligere fundamentum Inventionis mirabilis », « le 10 novembre 1620, je commençai à concevoir le fondement d'une invention admirable. » Il doit attacher à cette date, décidément, une grâce triple, dont la série s'établirait ainsi : 10 novembre 1618 : rencontre de l'annonciateur ; 10 novembre 1619 : réflexion prolongée sur cet

1. Dans une observation sur un passage du *Discours de la Méthode* (t. VI, p. 9), citée par M. Adam, t. X, p. 255.

2. *Œuvres*, t. XII, p. 61, note c.

3. Lipstorp, *Specimina Philosophiae Cartesianae*, 1635, cité au t. X, p. 252. Le passage est important.

4. Le 10 novembre est la date donnée dans les *Cogitationes* (*Œuvres*, t. X, p. 216), d'après les *Olympica*. Ballet, d'après les mêmes *Olympica*, donne le 11 novembre 1610. Comme il peut s'agir de la nuit du 10 au 11, la différence est peu importante.

anniversaire et annunciation de la science nouvelle et universelle ; 10 novembre 1620 : invention admirable qui en serait l'application.

Sommes-nous fondés à attribuer au plus positif de nos philosophes et au plus rationaliste, des visions qui tiennent plutôt d'un Pascal ou d'une Sainte-Thérèse ? Oui, de par le reste des *Olympica* et la relation qu'il nous donne du songe qu'il fit en cette étrange nuit du 10 au 11 novembre 1619.

La recherche de la vérité « jetta son esprit, nous dit Baillet ¹, dans de violentes agitations qui augmentèrent de plus en plus par une contention continuelle où il le tenoit, sans souffrir que la promenade ni les compagnies y fissent diversion. Il le fatigua de telle sorte que le feu lui prit au cerveau et qu'il tomba dans une espèce d'enthousiasme, qui disposa de telle manière son esprit déjà abatu qu'il le mit en état de recevoir les impressions des songes et des visions. »

« Il nous apprend que, le dixième de novembre mil six cent dix neuf, s'étant couché, *tout rempli de son enthousiasme* et tout occupé de la pensée d'avoir trouvé ce jour là les fondemens de la science admirable, il eut trois songes consécutifs en une seule nuit qu'il s'imagina ne pouvoir être venus que d'en haut. »

A analyser attentivement cette phrase, dont le contenu est relativement garanti par une nouvelle référence marginale de Baillet renvoyant à Cartesii *Olympica*, on y distingue deux choses : la découverte des « fondemens de la science admirable », qui a eu lieu dans la journée du 10 novembre, et les songes, qui ne sont pas exempts de l'étrangeté particulière au travail mental pendant le sommeil ou le demi-sommeil.

La découverte diurne ne porte que les caractères d'une illumination soudaine, éclatant en quelque sorte d'un bouillonnement de pensées contenues pendant une année entière, celle qui a précédé la date fatidique. Il y a pourtant, aux yeux de Descartes, un élément mystique dans cette illumination même, et on peut le prouver par la hantise d'une formule dont il se servira de nouveau l'année suivante, à la date anniversaire, et puis, plus jamais par la suite. Le mot « mirabilis » semble avoir ici autant le sens de miraculeux que celui d'admirable.

1. *Œuvres* de Descartes, t. X, p. 181. Baillet mentionne en marge la source, qui ne nous est connue malheureusement que par lui, *Cart. Olymp. init. Ms.*, c'est-à-dire le début du manuscrit des *Olympica* de Descartes

Les songes de la nuit, eux, sont si fous, qu'on aimerait mieux que Descartes n'y eût pas attaché assez d'importance pour les noter et les décrire, quoique Baillet ait pu les amplifier encore et en accentuer les éléments religieux. Donc, dans le premier, il croit marcher par les rues, mais il se sent si faible du côté droit qu'il est obligé de se renverser du côté gauche pour pouvoir avancer. Un tourbillon lui fait faire trois ou quatre tours sur le pied gauche. Il se traîne jusque dans la cour d'un collège, où une personne lui dit « que, s'il vouloit aller trouver Mr. N., il avoit quelque chose à lui donner. M. Descartes s'imagina que c'étoit un melon qu'on avoit apporté de quelque païs étranger. »

« Ce melon », dira-t-il plus loin, « signifioit les charmes de la solitude », interprétation singulière qui provoquera, plus tard, en 1693, les railleries de Huet, dans un pamphlet, où il fera demander par Chanut au philosophe « comment il avoit reconnu que toutes ces visions étoient des revelations du Ciel et non pas des songes ordinaires, excitez peut-être par les fumées du tabac ou de la bière ou de la melancholie », remarquant aussi qu'ils arrivaient « pendant une nuit qui suivit une soirée du jour de Saint Martin, après avoir un peu plus fumé qu'à l'ordinaire et ayant le cerveau tout en feu »¹.

Baillet avait prévu l'objection et observé que Descartes « avoit passé le soir et la journée dans une grande sobriété et qu'il y avoit trois mois entiers qu'il n'avoit bû de vin »².

Le second songe, survenu au bout de deux heures, commence par un bruit aigu et éclatant, qu'il prit pour un coup de tonnerre. « Ayant ouvert les yeux, il apperçut beaucoup d'étincelles de feu répandues par la chambre. La chose lui étoit souvent arrivée en d'autres tems et il ne lui étoit pas fort extraordinaire, en se réveillant au milieu de la nuit, d'avoir les yeux assez étincellans pour lui faire entrevoir les objets les plus proches de lui »³. Le jeune philosophe est donc sujet à des hallucinations.

« Le troisième songe n'eut rien de terrible comme les deux premiers. Dans ce dernier, il trouva un livre sur sa table, sans sçavoir qui l'y avoit mis. Il l'ouvrit, et, voyant que c'étoit un

1. *Œuvres*, t. X, p. 185, note a.

2. C'est-à-dire depuis les fêtes du couronnement de l'empereur Ferdinand. Cf. *ibid.*, p. 186, note b.

3. Baillet, t. I, p. 82 s.

Dictionnaire, il en fut ravi, dans l'espérance qu'il pourroit lui être fort utile. Dans le même instant, il se rencontra un autre livre sous sa main, qui ne lui étoit pas moins nouveau, ne sachant d'où il lui étoit venu. Il trouva que c'étoit un recueil des Poésies de différens Auteurs, intitulé *Corpus Poëtarum*, etc. Il eut la curiosité d'y vouloir lire quelque chose et, à l'ouverture du livre, il tomba sur le vers :

Quod vitæ sectabor iter ?¹

« Au même moment, il aperçut un homme qu'il ne connoissoit pas, mais qui lui présenta une pièce de Vers commençant par « Est et non », lui demandant s'il la connoissoit ». Descartes répond affirmativement, veut la chercher dans le Recueil des poètes, qui étoit sur la table. « L'homme lui demanda où il avoit pris ce livre et M. Descartes lui répondit qu'il ne pouvoit lui dire comment il l'avoit eu, mais qu'un moment auparavant, il en avoit manié encore un autre qui venoit de disparaître, sans sçavoir qui le lui avoit apporté ni qui le lui avoit repris. Il n'avoit pas achevé qu'il revit paroître le livre à l'autre bout de la table, mais il trouva que ce dictionnaire n'étoit plus entier comme il l'avoit vu la première fois ». Ayant voulu montrer alors à l'inconnu, dans le Recueil des poètes, la pièce : « Quod vitæ sectabor iter », il tomba sur « divers petits portraits gravez en taille douce, ce qui lui fit dire que ce livre étoit fort beau, mais qu'il n'étoit pas de la même impression que celui qu'il connoissoit. Il en étoit là, lorsque les livres et l'homme disparurent et s'effacèrent de son imagination, sans néanmoins le réveiller ».

Voici maintenant l'interprétation conçue dans le sommeil encore : « Il jugea que le *Dictionnaire* ne vouloit dire autre chose que toutes les sciences ramassées ensemble et que le Recueil de Poésies, intitulé le *Corpus poetarum*, marquoit en particulier et d'une manière plus distincte la Philosophie et la Sagesse jointes ensemble. » Descartes attribue d'ailleurs une grande valeur à l'intuition du poète. Ne dit-il pas dans les *Cogitationes Privatae*, qui sont de la même époque² : « Il peut sembler étonnant qu'on trouve d'importantes sentences dans les écrits des poètes plus que dans ceux des philosophes. La raison en est que les poètes

1. Quel chemin suivrai-je dans la vie ?

2. La pensée suivante est extraite du Recueil que Foucher de Careil a découvert et publié, qu'il a appelé *Cogitationes privatae* et qui fut commencé, encore à Bréda, le 1^{er} janvier 1619. Il y est question aussi du songe de novembre 1619 et du

écrivent sous l'empire de l'enthousiasme et par la puissance de l'imagination. Or il en est des semences de savoir qui sont en nous, comme du feu dans la pierre, les philosophes l'en peuvent tirer par leur raisonnement, les poètes le faire jaillir avec plus d'éclat par l'imagination ».

Par la pièce de vers « Est et non », qui est le oui et le non, le « $\nu\alpha\iota \ \kappa\alpha\iota \ \omicron\upsilon$ » de Pythagore, il entendait la Vérité et la fausseté dans les connaissances humaines. Et qui est l'homme inconnu ? « Il fut assez hardi, écrit Baillet, pour se persuader que c'étoit l'Esprit de Vérité, qui avoit voulu lui ouvrir les trésors de toutes les sciences par ce songe. »

Comme tout cela n'est pas très orthodoxe et que, si le dernier songe lui avait donné un sentiment agréable, les deux premiers n'avaient pas laissé de lui inspirer une certaine terreur, il prit celle-ci pour un avertissement du ciel sur ses péchés et il promit à la Sainte Vierge de se rendre en pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette à la fin de novembre, promesse qu'il ne tint point. Ce vœu n'est pas une invention de Baillet¹, car on le retrouve dans les *Cogitationes Privatae*, qui m'ont presque l'air d'être composées de fragments des *Olympica* : « Avant la fin de novembre, j'irai à N. D. de Lorette à pied depuis Venise, si c'est la coutume et si c'est praticable mais, sinon, au moins le plus dévotement qu'il se puisse faire. » Entre cette phrase et la précédente sur les poètes, il y a celle-ci : « les doctrines des sages peuvent se réduire à quelques règles générales »,² où l'on trouve en germe l'idée de formuler, en peu de points, la Méthode.

Etrange mélange de rationalisme, de religion et de mysticisme ; mais c'est trop s'arrêter aux bas-fonds troubles d'où jaillit la clarté si pure de l'évidence et il est temps de se demander quelle est l'invention merveilleuse que fit Descartes en cette journée du 10 novembre 1619, disons bien journée, pour distinguer des rêves fantastiques de la nuit suivante.

Quod vitae, etc. Cf. *Œuvres*, t. X, p. 216 : « Somnium, 1619, nov. in quo carmen 7 cujus initium :

Quod vitae sectabor iter ?

(Auson). »

Ceci plaide en faveur de l'exactitude de Baillet dans son analyse des *Olympica* : l'idée est sensiblement la même que dans les *Cogitationes*. Cf. aussi *Revue de Métaphysique et de Morale*, mars-avril 1618. On se reportera également aux articles de M. Milhaud, *Une crise mystique chez Descartes en 1619*, dans la même *Revue*, septembre 1916, et *L'Œuvre de Descartes pendant l'hiver 1619-1620*, dans *Scientia*, t. XXIII, 1918, pp. 1-8, 77-90.

1. Baillet, t. 1, p. 85 et 86.

2. *Œuvres*, t. X, p. 217 : « Dicta sapientium ad paucissimas regulas generales possunt reduci. »

Ce ne peut être, comme nous l'avons observé déjà à propos d'une lettre de Beeckman à Descartes¹, une marche à suivre générale applicable à divers ordres de problèmes. Serait-ce, se demande M. Adam, la mathématique universelle dont l'idée hantait déjà les Pythagoriciens et qui est la science des rapports de grandeur et de proportion, que ce soit entre les figures ou les nombres, les astres ou les sons ? « Mathématique universelle ou science des proportions, voilà donc une première invention de Descartes et qui suffirait à expliquer son enthousiasme ». (Ch. Adam).

En voici une autre : Aux caractères cossiques² exprimant la racine (R), le carré (Q), le cube (C), Descartes substitue les nombres 2, 3 ; il désigne les quantités connues par des minuscules, c'est ce qu'il appelle son $a b c^3$; les inconnues par les majuscules A B C, plus tard par les dernières de l'alphabet, x y z. Ainsi dans les équations, les nombres seront remplacés par des lettres et les caractères cossiques par des nombres. « Cette seconde invention, dit M. Adam, n'était-elle pas admirable autant que la première ? »⁴

En voici une troisième et une quatrième : « toutes les quantités entre lesquelles existent des relations numériques peuvent être exprimées par des lignes », ce qui fait que, comme dit si bien quelque part Paul Tannery⁵, le plus grand mérite de Descartes n'est peut-être pas d'avoir appliqué l'algèbre à la géométrie, mais la géométrie à l'algèbre. Toute la physique qui, jusqu'alors, avait été assimilée à la médecine ou à la philosophie⁶ est ramenée, elle aussi, au Nombre.

L'unité foncière de la Science apparaît. Or c'est là, à mon sens, la grande découverte du 10 novembre 1619. C'est celle que fait pressentir la lettre à Beeckman, du 26 mars précédent : « Scientiam penitus novam tradere cupio »⁷... « Infinitum quidem opus est, nec unius. Incredibile quam ambitiosum, sed nescio quid luminis per obscurum hujus scientiae chaos aspexi, cujus

1. Cf. plus haut, p. 383.

2. De l'italien Cosa quadrata, cf. *Œuvres*, t. X, pp. 261, 262.

3. *Œuvres*, t. XII, p. 212.

4. *Ibid.*, p. 53.

5. Dans son article de *La Grande Encyclopédie*.

6. Voyez plus haut, au livre II, pp. 177 et 336, ce qui est dit à propos de Pierre du Moulin ; c'est lui qui, philosophe, est chargé de la physique. Ainsi encore pour du Ban, du temps même de Descartes. Heureux quand on ne confiait pas ce cours à un simple philologue.

7. *Œuvres*, t. X, pp. 156-8.

auxilio densissimas quasque tenebras discuti posse existimo ».

C'est ce rayon de lumière qui, en avril 1619, guide le penseur dans la pénombre du subconscient et qui, brusquement, après six mois d'alternance de réflexion et de pressentiments obscurs, jaillit en un torrent de lumière et suscite l'enthousiasme de celui qui voit sortir du creuset la coulée de lave incandescente.

« Toutes les sciences sont liées comme par une chaîne, a-t-il écrit dans un de ses fragments manuscrits¹, et on n'en peut tenir une, parfaitement, sans que d'autres ne suivent d'elles-mêmes et qu'on n'embrasse en même temps l'encyclopédie tout entière. »

Que serait alors la découverte merveilleuse du 10 novembre 1620 ? selon notre hypothèse, ce serait l'application, le moyen d'arriver à la science une, conçue le 10 novembre précédent ; c'est-à-dire la Méthode. On remarquera que les termes dont Descartes se sert à l'occasion de la première des deux dates sont à la fois plus lyriques et plus généraux : « X novembris 1619 cum plenus forem Enthousiasmo et mirabilis scientiae fundamenta reperirem ».

Le 11 novembre 1620, ce n'est plus d'une science qu'il parle, mais d'une invention remarquable : « XI novembris 1620, coepi intelligere fundamentum Inventi mirabilis ».

Le travail de l'hiver du « poêle » devait, dans l'esprit du jeune volontaire de l'armée impériale, aboutir à un livre. Dès février 1620, il est en quête d'un imprimeur. Comme les *Olympica*, les *Cogitationes Privatae*, qui, sur ce point, de nouveau les décalquent, disent : « J'aurai complètement terminé avant Pâques mon Traité et, si je l'en juge digne et si je trouve un éditeur, je le publierai comme je l'ai promis aujourd'hui, le 23 février 1620 ». Pourquoi cette date ? Est-ce encore un vœu ? En tous cas, si c'en est un, il ne fut pas plus tenu que celui du pèlerinage de Lorette, du moins à ce moment.

Que devint-il alors « un peu avant la fin de l'hiver », pour reprendre le terme dont il se sert dans le *Discours de la Méthode* ? On n'en a pas de témoignage certain. Selon Lipstorp² il aurait repris du service, à moins qu'il ne l'ait continué, comme volontaire dans l'armée que le duc de Bavière, Maximilien, rassemblait

1. *Œuvres*, T. X, p. 255 : « Quippe sunt concatenatae omnes scientiae ».

2. *Ibid.*, p. 252.

contre le comte Frédéric, l'Electeur Palatin, élu roi de Bohême et qui, par une étrange rencontre, était le père de la princesse Elisabeth, pour laquelle Descartes écrivit le *Traité des Passions*. Mais les ambassadeurs du Roi Très Chrestien procurèrent la paix entre la Ligue évangélique et Maximilien; les négociations s'étant engagées à Ulm, le 6 juin, le traité fut signé, le 3 juillet 1620. Voilà notre gentilhomme déçu une seconde fois! Toutefois la Bohême, révoltée, depuis 1619, contre l'Empereur, n'étant pas comprise dans le traité¹, les troupes catholiques furent lancées contre l'Electeur, qui perdit la couronne, à la bataille de la Montagne Blanche, sous Prague, le 8 novembre 1620.

Descartes y prit-il part? le plus ancien de ses biographes, Pierre Borel² l'affirme, mais il a la manie de le faire assister à des batailles où il ne fut jamais. S'il avait vu ce grand événement historique, il l'aurait noté dans ses *Olympica*, d'autant plus qu'il mentionne la découverte du surlendemain. Lipstorp³ n'en dit rien non plus, mais place après le traité d'Ulm la visite de Descartes à Faulhaber, qui est loin d'être sans importance⁴. On peut faire bon marché des détails qui se rapportent aux interrogations du savant au cadet, dont la présomption l'étonne et dont bientôt la science le stupéfie, après qu'il lui a vu résoudre des problèmes de plus en plus difficiles: cela semble trop une réplique de l'aventure avec Beeckman, mais qu'il est impossible cette fois de contrôler.

Le principal n'est peut-être pas le contact qui s'établit entre le philosophe français et l'école bavaroise d'où venaient tant de mathématiciens allemands, mais le fait qu'au sortir de sa crise mystique, Descartes se rencontre avec un membre de la confrérie des Rose-Croix. Comment, dans l'état d'esprit où il est, ne serait-il pas au moins attiré par le symbole de la rose, qui représente la chair et la puissance créatrice de la nature, embrassant la Croix qui est la Mort, mais aussi la Résurrection? Il ne se figure pas que le nom des adeptes vienne de leur maître Rosenkreutz, mort en 1484 (?) et qui a tous les caractères d'un héros fabuleux, mais assurément, il est prédisposé à se rattacher à une de ces branches qui, telle la légende du Saint-

1. *Vie de Descartes*, par M. Ch. Adam, au t. XII, p. 60.

2. *Compendium vitæ Renati Cartesii*, petit in-f^o de 55 pages, imprimé à Castres. Cf. *Œuvres*, t. I, p. xvi.

3. *Œuvres de Descartes*, t. X, p. 252.

4. M. Adam la met en 1619, je ne vois pas trop pour quelles raisons.

Graal, poussent sans cesse du tronc inépuisable de la Croix.

Comme nous l'avons vu préoccupé de l'Art de Lulle, il doit se demander où, selon notre hypothèse, se redemander, ainsi qu'il l'avait déjà fait en Hollande, s'il n'y a pas là quelque secret occulte dont la vraie science pourrait profiter. Mais petit est le nombre des adeptes : il suffit que chacun d'entre eux se choisisse un successeur qu'il initie peu à peu et prépare à attendre la venue d'Elia Artista, d'Elie Artiste. Le vieux savant d'Ulm arrête la curiosité impétueuse et peut-être indiscreète du jeune Français qui, dans les phrases de son *Studium bonae mentis*¹, traduites par Baillet, s'en justifie en ces termes : « Si c'étoient des imposteurs, il n'étoit pas juste de les laisser jouir d'une réputation mal acquise aux dépens de la bonne foy des peuples » et « s'ils apportoient quelque chose de nouveau dans le monde, qui valût la peine d'être sçu, il auroit été malhonnête à luy de vouloir mépriser toutes ces sciences parmi lesquelles il s'en pourroit trouver une dont il auroit ignoré les fondemens ». Enfin Baillet nous fournit une seule citation en texte original et qui est comme une conclusion : « Necdum de illis quidquam certi compertum habeo » (*Stud. B. M. Ms. art. 5*), qu'il rend inexactement par : « Il ne sçavoit rien des Rose-Croix. »

Il paraît bien, au contraire, que, sans avoir été initié en Allemagne, à l'époque où il trace ces lignes, il a pu l'être plus tard. Est-ce une mystification que l'affiche qui fut placardée sur les murs de Paris en 1625 : « Nous, députés du Collège principal des Frères de la Roze-Croix, faisons séjour visible et invisible en cette ville par la Grâce du Très Haut, vers lequel se tourne le cœur des justes. Nous monstons et enseignons sans livres ny marques à parler toutes sortes de langues de pays où voulons être pour tirer les hommes, nos semblables, d'erreur de mort... » Si c'est une plaisanterie, dont les Parisiens sont fort capables, elle ne s'explique que parce que l'attention du public était attirée vers les mystérieux confrères; leur influence était telle que le P. Mersenne, dans ses *Quaestiones celeberrimae in Genesim* (1623) et Gabriel Naudé, dans son *Instruction à la France sur la verité de l'histoire des Frères de la Roze-Croix* (Paris, 1623), éprouvèrent le besoin de mettre en garde les bons chrétiens contre ce nouveau danger qui les menace, remarquons-le, en même

1. *Œuvres*, t. X, p. 193. Ce sont les seules phrases de ce traité qui aient été conservées et les seules où Descartes ait parlé des Rose-Croix.

temps que le libertinage. C'est l'époque du Procès de Théophile et de la condamnation de Jean Fontanier, de Montpellier, qui fut brûlé vif à Paris pour avoir enseigné qu'il révélerait aux hommes un trésor inestimable¹. On serait tenté de se demander si le tapage fait autour des Rose-Croix, à Paris, n'est pas une des raisons du départ de Descartes en 1628. Le bruit avait couru, à son retour d'Allemagne, qu'il était affilié à l'Ordre² et il fallut démentir. Personne ne peut affirmer avec certitude qu'il l'ait été, mais il est impossible de ne pas mentionner un certain nombre de traits qui sembleraient l'attester.

Et d'abord Descartes, comme tous les Confrères, pratique la médecine gratuitement, quoique rien ne l'y prépare particulièrement : les soins aux malades sont de l'essence de la Société. A la fin du *Discours de la Méthode*, il annonce son intention de ne plus se consacrer qu'à cela : « Je diray seulement que j'ay resolu de n'employer le temps qui me reste à vivre à autre chose qu'à tascher d'acquérir quelque connoissance de la Nature qui soit telle qu'on en puisse tirer des regles pour la Medecine plus assurées que celles qu'on a eues jusques à present »³.

En second lieu, plusieurs de ses amis de Hollande sont des Rose-Croix connus, comme le docteur Wassenaer, auteur de l'*Historisch Verhael*, et Cornille van Hogelande, dont nous reparlerons, fils de l'alchimiste Théobald van Hogelande⁴.

Ensuite, comme tous les frères « longlivers », ainsi que se nomment les disciples de Fludd, il tient pour assuré qu'il vivra jusqu'à cent ans (eux disent cent vingt) et Descartes l'avait tellement persuadé à ses amis que ceux-ci ne voulurent pas croire à la nouvelle de sa mort prématurée à l'âge de cinquante-quatre ans. « L'abbé Picot, écrit Baillet⁵, étoit si persuadé de la certitude de ses connoissances sur ce point, qu'il auroit juré qu'il luy auroit été impossible de mourir comme il fit, à cinquante quatre ans et que, sans une cause étrangère et violente (comme celle qui deregla sa machine en Suede), il auroit vecû cinq cens ans, après avoir trouvé l'art de vivre plusieurs siècles ». « Ses oracles l'ont bien trompé », écrit, à ce propos, Christine à Saumaise, et la *Gazette d'Anvers*, au témoignage de Christian Huygens (12 avril

1. Cf. F. Strowski, *Pascal et son temps*, t. I, p. 140-1 et Meijer, *op. cit.*, p. 46.

2. *Œuvres*, t. X, p. 197.

3. *Ibid.*, t. VI, p. 78.

4. Cf. Jaeger. *op. cit.* ; vide *supra* p. 182, n. 1.

5. Baillet, t. II, p. 452, cité au t. XII des *Œuvres*, p. 552, note a.

1650), a publié le dimanche précédent « dat in Suede, een geck gestorven was, die seyde dat hy soo langh leven kon als hy wilde », « qu'un fou était mort en Suède, qui prétendait vivre aussi longtemps qu'il le voudrait »¹.

Les lettres de Constantin Huygens ne sont pas moins péremptoires. Celui-ci ayant demandé à Descartes, s'il laissait après lui le moyen de vivre plus que nous ne faisons², il répond, le 25 janvier 1638³ : « Je n'ay jamais eu tant de soin de me conserver que maintenant et au lieu que je pensois autresfois que la mort ne me pût oster que trente ou quarante ans tout au plus, elle ne scauroit désormais me surprendre qu'elle ne m'oste l'esperance de plus d'un siècle, car il me semble tres-evidemment que, si nous nous gardions seulement de certaines fautes que nous avons coustume de commettre au regime de nostre vie, nous pourrions, sans autres inventions, parvenir à une vieillesse beaucoup plus longue et plus heureuse que nous ne faisons, mais pour ce que j'ay besoin de beaucoup de temps et d'experience pour examiner tout ce qui sert à ce sujet, je travaille maintenant à composer un abregé de Medecine, que je tire en partie des livres et en partie de mes raisonnemens, duquel j'espere me pouvoir servir par provision à obtenir quelque delay de la nature et ainsi poursuivre mieux cy-après, en mon dessein ».

Dans sa réplique⁴, Huygens parle du « siecle que vous avez resolu de vivre ».

Ce n'est pas tout. Il est de règle que les Frères se rendent invisibles et, pour cela, changent sans cesse le lieu de leur séjour : n'est-ce pas aussi ce que fait notre philosophe errant, dont les cendres même ignorèrent le repos⁵? Comme les Rose-Croix, il a pris pour devise le mot d'Épicure : « Bene qui latuit, bene vixit », qui s'est bien caché, a bien vécu.

M. Adam fait observer que Descartes a pour cachet R. C. et non pas R. D. Il est vrai que ces deux lettres peuvent correspondre à la traduction latine de son nom, Renatus Cartesius, mais il ne cesse de protester, notamment auprès de Regius,

1. Cf. *Œuvres de Descartes*, t. V, p. 630 et D^r W. Meijer, *De Rozekruizers*, p. 58.

2. *Œuvres de Descartes*, t. I, p. 463.

3. *Ibid.*, p. 507.

4. *Ibid.*, p. 509.

5. Cf. *Œuvres*, t. XII, pp. 585 à 628 et W. Meijer : *Het Leven na den dood van René Descartes* (extr. du *Tijdspiegel*, 1911); *Over Descartes' leven na den dood*; *Ibid.*, 1916; *Wat er met het vermeende stoffelijke overschol van Descartes is geschied*; (*Ibid.*, 1917).

contre ce travestissement. Or, on ne saurait oublier que la cinquième règle des statuts révélés par Michel Mayer dans la *Themis aurea* (Francfort, 1618) oblige les Frères à prendre pour cachet celui de la Congrégation : R. C. ¹.

Il est juste de dire que le passage sur la longévité peut s'interpréter dans le sens de la découverte d'une hygiène, propre à l'assurer, et que, dans le *Discours de la Méthode*, Descartes s'élève avec force contre les « artifices ou la venterie... de ceux qui font profession de sçavoir plus qu'ils ne sçavent » ² et aussi contre ceux qui détiennent un secret ³, la vérité scientifique n'étant pas du domaine des trésors qu'on ait le droit de dérober aux regards et à la connaissance des hommes.

La doctrine de large tolérance et d'unité finale des croyances s'accorde mieux avec la pensée de Descartes que l'obligation du secret. Dans l'exemplaire de la *Pia Admonitio de fratribus Roseae Crucis* de Henricus Neuhusius (1622), à la Bibliothèque Royale de La Haye, on lit une remarque en français, à propos de la réplique de Fludd à Mersenne, et qui est ainsi conçue : « S'il est vrai qu'ils [les Frères Rose-Croix] ont retrouvé cette clef de connoissance par laquelle ils connoissent le divin mystère de Moise et Elie, cachés au monde, et ce que leurs prophéties [nous dit] de l'arrivée du Lion, de la reparation du monde, de la destruction de la dernière monarchie avec le faux prophète et de la reduction de l'Univers à l'obeissance du seul Tout-Puissant et roi des Rois, cela, pour toute éternité, s'accorde en tout avec la Sainte Ecriture » ⁴. Le catholicisme de Descartes et de Hogelande pouvait se trouver rassuré par des raisonnements pareils.

Il n'est donc pas possible de répondre affirmativement en toute certitude à cette question : Descartes a-t-il été Rose-Croix ? mais il n'en est pas moins démontré que grandes ont été ses préoccupations à l'égard des Frères, qu'il en a fréquenté plusieurs, Faulhaber à Ulm, Wassenaer et Hogelande en Hollande ; qu'il les a certainement écoutés, sinon par sympathie, du moins par curiosité d'esprit, et qu'il a retenu de leur enseignement mainte doctrine, comme celle de la longévité, de l'exercice gratuit de

1. *Œuvres*, t. X, pp. 196 et 197.

2. Cf. *Ibid.*, t. VI, p. 9.

3. *Ibid.*, p. 73 : « Et pour les expériences que les autres ont desjà faites, quand bien mesme ils les luy voudroient communiquer, ce que ceux qui les nomment des secrets ne feroient jamais, elles sont, pour la pluspart, composées de tant de circonstances ou d'ingrédients superflus qu'il luy seroit très malaisé de dechiffrer la verité. »

4. Découvert et cité par le Dr Meijer dans ses *Rozekruizers*, p. 28.

l'art de guérir, et peut-être le goût des changements de résidence, destinés à éluder l'importunité des profanes ¹.

De la période qui va du 10 novembre 1620, où il est encore en Allemagne, au 3 avril 1622, où il écrit de Rennes à son frère aîné, on ne sait rien de précis, mais c'est à ce moment, sans doute, qu'il visita la fontaine miraculeuse d'Hornhausen, entre Aschersleben et Schoeningen, à quarante kilomètres au sud-ouest de Magdebourg, et dont il parlera plus tard à la princesse Elisabeth ². A cette même période se rattacherait une aventure assez curieuse, qu'il a contée longuement dans ses *Experimenta*. Son récit a été traduit par Baillet, qui rapporte l'anecdote à la fin de novembre 1621 : « Etant sur le point de partir [du Danemark] pour se rendre en Hollande avant la fin de novembre de la même année 1621, il se défit de ses chevaux et d'une bonne partie de son équipage et il ne retint qu'un valet avec luy. Il s'embarqua sur l'Elbe, soit que ce fût à Hambourg, soit que ce fût à Gluckstadt, sur un vaisseau qui devoit luy laisser prendre terre dans la Frise Orientale, parce que son dessein étoit de visiter les côtes de la mer d'Allemagne à son loisir. Il se remit sur mer peu de jours après, avec résolution de débarquer en West-Frise, dont il étoit curieux de voir aussi quelques endroits » ³.

Si, comme il est probable, Baillet paraphrase les *Experimenta*, qu'il citera nommément un peu plus loin, en marge, il faut noter ce détail. Descartes aura entendu parler de Franeker, dont l'Université était la rivale de celle de Leyde et ici aurait germé déjà son dessein, réalisé plus tard, de s'y retirer. Baillet continue : « Pour le faire avec plus de liberté, il retint un petit bateau à luy seul, d'autant plus volontiers que le trajet étoit court depuis Embden jusqu'au premier abord de West-Frise. Mais cette disposition, qu'il n'avoit prise que pour mieux pourvoir à sa commodité, pensa luy être fatale. Il avoit affaire à des mariniers qui étoient des plus rustiques et des plus barbares qu'on pût trouver parmi les gens de cette profession. Il ne fut pas long-tems sans reconnoître que c'étoient des scélérats, mais, après tout, ils étoient les maîtres du bateau. M. Descartes ⁴ n'avoit point d'autre

1. On trouvera d'autres détails sur l'histoire des Rose-Croix dans Sédit, *Les Rose-Croix*, Paris, Libr. du xx^e s., 1918, in-12, et au t. X des *Œuvres* de Descartes, p. 193 et s.

2. *Œuvres*, t. IV, pp. 523 et 525. Les eaux de cette fontaine furent beaucoup utilisées pendant la Guerre de Trente ans.

3. *Œuvres*, t. X, p. 189.

4. En marge de Baillet : « Cartes. Frag. cui titul. *Experimenta*. »

conversation que celle de son valet, avec lequel il parloit François. Les mariniers qui le prenoient plutôt pour un marchand forain que pour un cavalier, jugèrent qu'il devoit avoir de l'argent. C'est ce qui leur fit prendre des résolutions qui n'étoient nullement favorables à sa bourse... Ils voyoient que c'étoit un étranger venu de loin, qui n'avoit nulle connoissance dans le pays et que personne ne s'aviserait de réclamer quand il viendrait à manquer. Ils le trouvoient d'une humeur fort tranquille, fort patiente, et, jugeant à la douceur de sa mine et à l'honnêteté qu'il avoit pour eux que ce n'étoit qu'un jeune homme qui n'avoit pas encore beaucoup d'expérience, ils conclurent qu'ils en auroient meilleur marché de sa vie. Ils ne firent point difficulté de tenir leur conseil en sa présence, ne croyant pas qu'il sçût d'autre langue que celle dont il s'entretenoit avec son valet et leurs délibérations alloient à l'assommer, à le jeter dans l'eau et à profiter de ses dépouilles.

« M. Descartes, voyant que c'étoit tout de bon, se leva tout d'un coup, changea de contenance, tira l'épée, d'une fierté si imprévue, leur parla *en leur langue*¹ d'un ton qui les saisit, et les menaça de les percer sur l'heure, s'ils osoient lui faire insulte. Ce fut en cette rencontre qu'il s'aperçut de l'impression que peut faire la hardiesse d'un homme sur une âme basse. Celle qu'il fit paraître pour lors eut un effet merveilleux sur l'esprit de ces misérables. L'épouvante qu'ils en eurent fut suivie d'un étourdissement qui les empêcha de considérer leur avantage et ils le conduisirent aussi paisiblement qu'il pût souhaiter. »²

Sans douter de la véracité de ce récit, M. Adam voudrait le placer en avril 1619, plutôt qu'en novembre ou décembre 1621, parce qu'il ne lui semble pas vraisemblable que Descartes eût abordé en West-Frise sans aller voir son ami Beeckman, en Zélande, ou sans lui écrire. L'argument ne me semble pas décisif. Descartes pouvait avoir de bonnes raisons pour passer incognito par la Hollande, s'il venait de combattre dans les armées catholiques contre un ami et un parent du Prince Maurice, l'Electeur-Palatin Frédéric ; ensuite, la Trêve de Douze ans avait pris fin,

1. Je doute que ce fût en frison, mais il put se faire comprendre de ces marins d'Oost-Frise, parlant sans doute le bas-allemand ou le « plattdeutsch », en employant, soit le haut-allemand qu'il avait dû apprendre, soit le néerlandais qu'il avait retenu de son séjour à Bréda.

2. A. Baillet, *Vie de Monsieur Des Cartes*, t. I, pp. 102-103. Cf. *Œuvres* de Descartes, t. X, p. 189-190.

la guerre de la Hollande avec l'Espagne avait recommencé et l'on n'eût pas admis, à Bréda, que le jeune cadet manquât cette nouvelle occasion de passer de la théorie à la pratique.

Pour lui, il avait vu assez de la guerre pour savoir qu'elle n'était pas son lot et qu'il était fait pour la méditation plus que pour l'action. Déjà l'année du « poële » avait été assez féconde pour lui fournir de la matière à dix ans de spéculation philosophique.

... of the ...
 ... of the ...
 ... of the ...
 ... of the ...
 ... of the ...

... of the ...

... of the ...

... of the ...

... of the ...

... of the ...

... of the ...

... of the ...

... of the ...

... of the ...

CHAPITRE V

VOYAGES EN FRANCE ET EN ITALIE (1622-1628)

« Et en toutes les neuf années suivantes ¹, je ne fi autre chose que rouler çà et là dans le monde, taschant d'y estre spectateur plutost qu'acteur en toutes les Comedies qui s'y jouent et faisant particulièrement reflexion, en chasque matiere, sur ce qui la pouvoit rendre suspecte et nous donner occasion de nous mesprendre, je déracinois cependant de mon esprit toutes les erreurs qui s'y estoient pû glisser auparavant. » Ainsi parle le *Discours de la Méthode*.

Neuf années après la sortie du « poêle », avant la fin de l'hiver 1619-1620, cela nous met à 1628-1629 : ce sont donc elles que nous avons à parcourir maintenant. On pourrait les appeler les années de mondanité et les rapprocher d'une période analogue que connut plus tard Pascal, sous l'influence de Méré et de Miton. Le contact de la « société polie », qui est alors dans sa formation, la fréquentation même des « jeunes veaux », comme le père Garasse appelait les Libertins, n'est pas seulement utile au gentilhomme, mais au philosophe, s'il veut que son expérience soit totale. Une fois de plus la philosophie française révèle ici son côté humain.

Rentré en Poitou, après une si longue absence, Descartes se préoccupe avant tout de mettre ordre à son patrimoine. C'est une lettre d'affaires ou plutôt un engagement qu'il envoie à son frère Pierre, le conseiller au Parlement de Bretagne, le 3 avril 1622 ², et qui est daté de Rennes, où lui-même se trouve auprès de leur père. Celui-ci a remis à René le tiers des biens provenant de la succession de feu M^{me} Descartes. Entré en possession des dits

1. *Œuvres*, t. VI, p. 28. Un peu plus loin, p. 30, à la fin de la *Troisième partie*, on lit : « Toutefois ces neuf ans s'escoulerent, etc. »

2. *Œuvres*, t. I, p. 1.

biens, il n'a rien de plus pressé que de les vendre ; la Grand' Maison et le Marchais, à un marchand nommé Pierre Dieu-le-fils, pour onze mille livres tournois (6 juin 1623) ; le fief du Perron avec les droits seigneuriaux et la terre de la Bobinière, à M. de Châtillon, gentilhomme poitevin, pour trois mille livres seulement (8 juillet 1623). La maison de Poitiers fut cédée peu après pour dix ou onze mille livres. Ces réalisations faites, quelque six à sept mille livres de rente lui étaient assurées, chiffre de Borel, que Baillet estime trop élevé ¹. Il l'est en tout cas pour cette période, où il n'a pas encore hérité de son père. C'était, sinon la richesse, du moins l'indépendance assurée.

Il cherchait une occasion de partir pour l'Italie, ce qui complétera le cycle des voyages qu'un gentilhomme cultivé du temps doit avoir faits : il lui manquera toujours l'Angleterre, où il a cependant plusieurs fois pensé se rendre.

Le prétexte de l'expédition n'est pas, comme on s'y attendrait, l'exécution du pèlerinage à N.-D.-de-Lorette, mais la mort du mari de sa marraine, M. Sain, commissaire général des vivres pour l'armée d'au-delà des Alpes. Peut-être songeait-il à lui succéder en cette charge. Dans une lettre du 21 mars 1623 ², il fait part à son frère et à son père de son projet : « s'il ne revient plus riche, au moins en reviendra-t-il plus capable » ; mais il s'attarda d'abord à Paris et ce n'est qu'en septembre qu'il se met en route.

Sur ce voyage qui, pourtant, a pu être décisif, on ne sait rien ; rien, si ce n'est ce que nous en apprennent Borel et Baillet qui, à défaut d'informations précises, lui font suivre simplement le guide du voyageur en Italie ou du pèlerin à N.-D.-de-Lorette : arrêt à Venise pour y contempler la cérémonie du mariage du doge et de l'Adriatique ; grand Jubilé de Noël 1624, à Rome ; de plus, visite à Florence au célèbre Galilée, et siège de Gavi en Piémont. Tout cela est vraisemblable mais, surtout quand il s'agit de Descartes, il vaut mieux préférer le vrai. A nos amis italiens d'entreprendre une enquête. Le sujet en vaut la peine.

Dans l'œuvre du philosophe, on relève peu de passages se rapportant à l'Italie : il en est un sur le climat, auquel nous

1. Cf. *Œuvres*, t. XII, p. 548, note a.

2. *Ibid.*, t. I, p. 4.

reviendrons, mais un autre, dans les *Météores*, se réfère à la traversée des Alpes : « En mesme façon que je me souvien d'avoir vu autrefois dans les Alpes, environ le mois de May, que les neiges, estant eschauffées et appesanties par le soleil, la moindre esmotion d'air estoit suffisante pour en faire tomber subitement de gros tas qu'on nommoit, ce me semble, des *avalanches* ¹ et qui, retentissant dans les valées, imitoient assés bien le bruit du tonnerre » ². Ajoutons encore cette observation sur les chemins en lacets des montagnes : « En mesme façon que les grans chemins qui tournoyent entre des montaignes devienent peu à peu si unis et si commodes à force d'estre frequentez, qu'il est beaucoup meilleur de les suivre que d'entreprendre d'aller plus droit en grim pant au-dessus des rochers et descendant jusques au bas des precipices » ³.

Au retour, il passe de Lyon en Poitou et écrit à son père, le 24 juin 1625, pour lui demander conseil au sujet d'une charge de Lieutenant-général qu'on lui offre à Châtelleraut pour cinquante mille livres, mais dont il ne veut donner que trente mille. Pour acquérir la pratique nécessaire, il s'ira mettre chez un procureur du Châtelet ⁴. Il se rend à Paris, en juillet, pour aller lui-même chercher la réponse et il y restera, quoique son père eût déjà regagné la Bretagne. Le « bonhomme », comme on disait sans ironie alors, dira plus tard de son « cadet » : « De tous mes enfants, je n'ai de mécontentement que de la part d'un seul. Faut-il que j'aie mis au monde un fils assez ridicule pour se faire reliev en veau ! » ⁵

On peut considérer que, de l'été 1625 à l'automne 1628, la capitale fut son quartier général et le séjour qu'il y fit ne fut interrompu que par des voyages en Bretagne ou en Poitou, comme celui qu'il entreprit au commencement de 1626 avec son ami Levasseur d'Etioules. C'est alors qu'il argumenta à une soutenance de thèses au Collège des Jésuites de Poitiers ⁶.

Son père lui parle de son établissement, dont il se préoccupe,

1. Passage intéressant pour l'histoire du mot qui, pas plus que « dune », n'était encore fort répandu.

2. *Œuvres*, t. VI, p. 316.

3. *Ibid.*, p. 14.

4. *Ibid.*, t. I, p. 4.

5. Le propos est authentique. Cf. M. Adam, au t. XII, p. 433, où il cite S. Ropartz, *La Famille Descartes en Bretagne (1586-1762) : Mémoires de l'association bretonne*, 1876, p. 100.

6. *Œuvres*, t. XII, p. 74.

et il entend par là aussi bien une charge qu'un mariage, mais, pour le philosophe, c'est tout un, et il rejette avec la même énergie l'un que l'autre. Il aime tant sa liberté qu'on peut lui appliquer à lui-même le mot qu'il écrira plus tard au sujet de Balzac, « que même ses jarretières et ses aiguillettes lui pesoient ».

Cependant, une jeune demoiselle de naissance, la future M^{me} du Rosay, se vantait d'avoir attiré ses hommages ; sa poursuite, s'il y en eut une, ne fut pas toujours très galante, car il lui dit une fois « qu'il ne trouvoit point de beautez comparables à celle de la Vérité »¹, et ce sont là comparaisons qu'une femme ne tolère point. Une autre fois, étant dans le monde, il assura qu'une belle femme, un bon livre et un parfait prédicateur, étaient les choses les plus difficiles à trouver.

Dans le traité des *Passions de l'âme*, dédié pourtant à la Princesse Elisabeth, est consignée cette opinion de misogynne : « Lors qu'un mary pleure sa femme morte, laquelle (ainsi qu'il arrive quelquefois) il seroit fasché de voir resuscitée, il se peut faire que son cœur est serré par la Tristesse, que l'appareil des funérailles et l'absence d'une personne à la conversation de laquelle il estoit accoustumé, excitent en luy, et il se peut faire que quelque reste d'amour ou de pitié, qui se presente à son imagination, tire de veritables larmes de ses yeux, nonobstant qu'il sente cependant une Joye secrete dans le plus intérieur de son âme. »²

A madame du Rosay se rapporterait pourtant, selon le manuscrit du P. Poisson, une aventure à la d'Artagnan que le religieux raconte ainsi : « Monsieur Descartes, retournant un jour de Paris, où il l'avoit accompagnée avec d'autres dames, avoit été attaqué par un Rival sur le chemin d'Orléans et... l'ayant désarmé, il luy rendit son épée, disant qu'il devoit la vie à cette Dame pour laquelle il venoit d'exposer luy même la sienne ». ³ René a lu Amadis et... don Quichotte.

Quand un philosophe veut être mondain, il l'est avec passion, et nous devons l'imaginer à l'occasion bretteur (il composa un *Art d'escrime* et pratiqua le fleuret, même en Hollande)⁴ et

1. Baillet, t. II, pp. 501 et 549, cité par M. Adam, *Œuvres* de Descartes, t. XII, pp. 70, note b, et 71.

2. *Œuvres*, t. XI, p. 441.

3. *Ibid.*, t. X, p. 538.

4. *Ibid.*, p. 535 et s., et, au t. IV, p. 319, le récit du maître d'armes français, qui « se vançoit de [le] connoître mieus que personne pour l'avoir hanté en différents endroits de la Hollande ».

oueur, car le jeu a, pour les mathématiciens, l'attrait de l'inconnu, dont ils veulent se rendre maîtres par des calculs de probabilités. Songez encore à Pascal.

Il fréquente, bien qu'avec la prudence que commandent les retentissants procès de 1623 et de 1625, les libertins. Il ne transcrit pas souvent des vers français, mais il cite par cœur, à Chanut, dans une lettre, un quatrain de Théophile, fort médiocre d'ailleurs, qu'il a lu dans le *Parnasse satyrique* ¹.

Est-il chaste ? il n'y a pas lieu de le penser. Il écrira plus tard en latin à Voetius, qui l'accuse d'avoir eu des enfants naturels : « Eh ! si j'en avais, je ne le nierais pas ; j'ai été jeune... ; je n'ai jamais prononcé de vœu de chasteté ni voulu passer pour un saint ; mais le fait est que je n'en ai point » ².

Cette mondanité ne va pas sans certain regret. Au milieu de ce tourbillon, Descartes se sent parfois pris de remords qui ne sont pas d'ordre religieux. Ne gaspille-t-il pas les dons qu'il a reçu d'en haut, n'est-il pas infidèle au serment qu'il s'est fait à lui-même, en 1619, « d'employer toute sa vie à cultiver sa raison et à s'avancer... en la connoissance de la Vérité suivant la Methode » ? ³

Souvent lui revient, sans doute, à la mémoire, le vers du *Livre des Poètes*, posé sur la table par l'homme inconnu :

Quod vitæ sectabor iter ?

Il s'est isolé, en juin 1626 ⁴, au faubourg Saint-Germain, dans la rue du Four, « Aux trois Chappelets », mais ses amis, le P. Mersenne, ce Minime curieux de tout, un « maître moine », comme l'appellera Constantin Huygens, et qui habite en un couvent situé près la Place Royale ; Claude Mydorge, le trésorier de France à Amiens, qui s'occupe de catoptrique, c'est-à-dire des miroirs, tandis que Descartes se consacre à la dioptrique, c'est-à-dire aux lunettes ; de Villebressieu, l'ingénieur ; Jean-Baptiste Morin, Professeur au Collège de France ⁵, astrologue autant qu'astronome, l'accablent de leur empressement, si bien que sa retraite se change en lieu de conférence. Morin lui écrira

1. *Œuvres*, t. IV, p. 617.

2. *Œuvres*, t. XII, p. 337, note c.

3. *Œuvres*, t. VI, p. 27.

4. Baillet cite à ce propos une lettre de Descartes à son frère, datée de Paris, 16 juillet 1626. Cf. *Œuvres*, t. I, p. 5.

5. *Ibid.*, t. XII, pp. 89-90.

plus tard, le 22 février 1638 ¹ : « Dès l'heure que j'eus l'honneur de vous voir et de vous connoître à Paris, je jugé que vous aviez un esprit capable de laisser quelque chose de rare et d'excellent à la postérité. »

Le refuge qu'il prit chez un ami de son père, Le Vasseur d'Etioles ne lui réussit pas mieux. Il fut forcé de s'enfuir et nous avons vu plus haut ² comment celui-là découvrit sa retraite, le ramenant ensuite à M^{me} Le Vasseur, « qui s'étoit crû méprisée dans la manière dont il avait abandonné sa maison ». « M. Descartes lui fit toute la satisfaction qu'elle pouvoit attendre non d'un Philosophe mais d'un galant homme, qui sçavoit l'art de vivre avec tout le monde. » ³

Baillet nous donne d'autres détails encore : « Il étoit servi d'un petit nombre de valets, il marchoit sans train dans les rues. Il étoit vêtu d'un simple taffetas vert, selon la mode de ces tems-là, ne portant le plumet et l'épée, que comme des marques de sa qualité, dont il n'étoit point libre à un gentilhomme de se dispenser » ⁴.

Les témoignages écrits de son activité intellectuelle en cette période agitée sont, comme il faut s'y attendre, des plus restreints, mais nous avons cependant, sur ses projets, un témoignage important de Guez de Balzac. Celui-ci, ayant pris parti contre Théophile, nous l'avons vu au livre II ⁵, tous les amis du poète s'étaient ligués contre le prosateur ; d'autres s'étaient mêlés à la querelle et il en était résulté une polémique littéraire assez vive. Descartes ne consulte que son goût et, d'instinct, il sent ce que le style de Balzac a à la fois d'élégant et de rationnel, préparant l'instrument dont lui-même se servira, au lieu du latin, et il envoie à Balzac un dithyrambe sur les *Lettres* qui, chose singulière, est rédigé précisément dans cette langue :

« Dans quelque disposition d'esprit que je lise ces lettres, que je les soumette à une sérieuse analyse ou que simplement je m'en délecte, elles me causent une si grande satisfaction que, non seulement je ne trouve rien à y reprendre, mais qu'entre tant de choses excellentes, j'ai peine à distinguer celle qu'il convient

1. *Ibid.*, t. I, p. 537.

2. P. 361.

3. Cf. *Œuvres*, t. XII, p. 73, note a.

4. *Ibid.*

5. P. 256.

de louer davantage. Il y a là une telle pureté dans l'expression qu'il en est d'elle comme de la santé dans le corps, laquelle est d'autant meilleure qu'on n'en a point le sentiment.

« Il y a là encore une telle élégance, une telle grâce qu'il en est d'elles comme de la beauté chez une femme parfaitement belle, dont on ne peut louer une qualité sans risquer par là d'en accuser d'autres d'imperfection ». Il le vante, en outre, de ce que cette élégance et cette grâce n'enlèvent rien à la véhémence du style et à sa puissance pas plus qu'à sa force de persuasion et à sa sincérité dans l'expression de la pensée ¹.

Voilà de ces éloges comme Balzac les aimait et dont il faisait volontiers son pain quotidien. Dans sa lettre du 30 mars 1628 ², il en accuse réception et il envoie à Descartes les trois *Discours* du *Socrate Chrestien*, qu'il lui a dédiés et dont il composait à Paris le dernier, au moment où le philosophe l'a quitté pour se rendre en Bretagne ; car c'est là que ce dernier semble avoir séjourné pendant les trois premiers mois de 1628 ³. Balzac a tenu sa promesse, que Descartes tienne la sienne : « Au reste, Monsieur, souvenez vous, s'il vous plaît, DE L'HISTOIRE DE VOSTRE ESPRIT. Elle est attendue de tous nos amis et vous me l'avez promise en presence du Père Clitophon, qu'on appelle, en langue vulgaire, Monsieur de Gersan ⁴. Il y aura plaisir à lire vos diverses aventures dans la moyenne et dans la plus haute region de l'air, à considerer vos prouesses contre les Geans de l'Escole, le chemin que vous avez tenu, *le progrez que vous avez fait dans la verité* des choses, etc. »

On ne saurait douter que ce ne soient là les termes mêmes dont Descartes se sera servi dans ses entretiens avec Balzac, car c'est tout le programme du début du *Discours de la Méthode*, lequel est, dès à présent, conçu, moins comme un traité dogmatique que comme l'histoire d'une âme. La phrase « le progrez que vous avez fait », va se retrouver presque littéralement, au point

1. *Œuvres* de Descartes, t. I, p. 7 et s.

2. M. Adam ne l'ayant retrouvée qu'après l'achèvement de son tome I, l'a placée en appendice, pp. 570-571.

3. Il fut parrain, le 22 janvier 1628, à Elven, d'un fils de son frère aîné. Cf. t. I, p. 6, au bas.

4. Cf. t. I, p. 572 ; François de Soucy, Sieur de Gerzan. Voilà donc un ami ou un familier de Descartes et c'est, de nouveau, un hermétiste et un médecin. Je soupçonnerais même un Rose-Croix, car il s'est occupé à la fois de l'art de guérir et de la fabrication de l'or. Il a écrit un *Sommaire de la médecine chymique* (Paris, 1632, in-8°) et, plus tard, *Le grand or potable des anciens philosophes*, (Paris, 1653, in-12).

qu'on serait tenté de croire à la communication par Descartes à Balzac d'un projet, d'une ébauche du *Discours de la Méthode*¹, qui aurait eu pour titre celui que Balzac imprime en petites capitales : HISTOIRE DE MON ESPRIT. On lit en effet dans le *Discours de la Méthode*² : « Je pense avoir eu beaucoup d'heur de m'estre rencontré dès ma jeunesse en certains chemins qui m'ont conduit à des considerations et des maximes dont j'ay formé une Methode par laquelle il me semble que j'ay moyen d'augmenter par degrez ma connoissance et de l'eslever peu à peu au plus haut point auquel la mediocrité de mon esprit et la courte durée de ma vie luy pourront permettre d'atteindre. Car j'en ay desjà recueilly de tels fruits... que... je ne laisse pas de recevoir une extreme satisfaction du progrès que je pense avoir desja fait en la recherche de la verité... »

« Toutefois, il se peut faire que je me trompe et ce n'est peut estre qu'un peu de cuivre et de verre que je prens pour de l'or et des diamans... mais je seray bien ayse de faire voir, en ce discours, quels sont les chemins que j'ay suivis et d'y représenter ma vie comme en un tableau, afin que chacun en puisse juger... »

« Ainsi³ mon dessein n'est pas d'enseigner icy la Methode que chacun doit suivre pour bien conduire sa raison, mais seulement de faire voir en quelle sorte j'ay tâché de conduire la mienne... Ceux qui se meslent de donner des preceptes se doivent estimer plus habiles que ceux ausquels ils les donnent et, s'ils manquent en la moindre chose, ils en sont blasmables. Mais, ne proposant cet escrit que comme une *histoire* ou, si vous l'aymez mieux, que comme une fable, en laquelle, parmi quelques exemples qu'on peut imiter, on en trouvera peut-estre aussy plusieurs autres qu'on aura raison de ne pas suivre, j'espere qu'il sera utile à quelques-uns, sans estre nuisible à personne et que tous me sçauront gré de ma franchise. »⁴

Dans ce passage, les mots en italique sont à peu près identiques à ceux qu'a reproduits Balzac dans sa lettre de 1628.

S'attaquer aux Géants de l'Ecole, dit encore celui-ci : le pluriel n'est ici qu'une prudence pour qu'Aristote ne soit pas reconnu ;

1. L'hypothèse n'est pas très hasardeuse, car les *Regulae ad directionem ingenii* paraissent bien de la même époque.

2. *Œuvres*, t. VI, p. 3.

3. *Ibid.*, p. 4.

4. On remarquera en passant aussi la ressemblance de ce dessein avec celui de Montaigne, même dans la façon dont il est exprimé. Ce rapprochement n'est d'ailleurs pas le seul qui s'impose entre le *Discours de la Méthode* et les *Essais*.

c'était bien contre lui cependant que s'élevait la hardie entreprise que le philosophe avait dès lors conçue. Descartes sortait de la mathématique universelle, dont personne ne pouvait prendre ombrage, pour la muer en philosophie universelle, fondée sur l'axiome et le nombre. L'entreprise était aussi audacieuse que dangereuse. Non qu'elle fut tout à fait isolée. Bacon a donné en 1620 son *Novum Organum*, mais c'était en Angleterre, et son livre, s'il est connu de Descartes, ne l'est pas encore du grand public. Gassend¹ n'a publié jusqu'alors que ses *Exercitationes paradoxicae adversus Aristoteleos* (Grenoble, 1623). Aristote n'est pas seulement le Géant de l'Ecole, il en est le Dieu et un Dieu qui a à son service le bras séculier.

Ce fut au cours du second procès de Théophile qu'éclata, en effet, en 1624, l'affaire des thèses contre Aristote, qui devaient être disputées publiquement, le samedi 24 et le dimanche 25 août par Jean Bitault, Etienne de Claves, « medecin chymiste », et Antoine Villon, « le soldat philosophe ». Mille personnes étaient déjà rassemblées pour les entendre, dans une des plus belles salles de Paris, lorsque vint l'ordre du Premier Président d'évacuer la salle. A la requête de la Sorbonne, le Parlement, par arrêt du 4 septembre 1624, fit lacérer les thèses et en exila les auteurs hors du ressort de la Cour de Paris. Défense fut faite en outre, « à peine de la vie », d'enseigner rien contre les anciens auteurs².

Descartes n'avait pas manqué de connaître cet arrêt, au moins par le P. Mersenne et par J.-B. Morin, qui l'approuvèrent. Sans craindre le sort de Lucilio Vanini, « Prince des athées », brûlé à Toulouse, le 9 février 1619, ni celui de Jean Fontanier, brûlé à Paris, en Place de Grève, en 1621³, ni celui de Théophile, brûlé en effigie, le 19 août 1623, il pouvait craindre, lui qui pourtant n'était pas athée et se donnait même pour bon catholique, le sort des trois adversaires d'Aristote. Beaugrand ne lui infligea-t-il pas un jour à lui aussi l'épithète, qu'il méritait mieux que le Villon en question, de « soldat philosophe »⁴ ?

Or le *Discours*, qu'il médite déjà, n'est qu'une perpétuelle attaque contre la philosophie de l'Ecole et contre Aristote, qu'il

1. C'est bien Gassend qu'il faut dire, comme le voulait Paul Tannery (Cf. *Œuvres* de Descartes, t. XII, p. 85, note a) et non Gassendi : le mot, chez un poète, rime avec « impuissant ». Cf. aussi t. XII, p. 564.

2. Cf. la Biographie de Descartes, par M. Adam, au t. XII, pp. 85 et 86.

3. *Ibid.*, p. 82.

4. *Ibid.*, p. 252.

essaye en vain de dissimuler sous son ironie¹ : « Je m'assure que les plus passionnez de ceux qui suivent maintenant Aristote, se croyoient heureux, s'ils avoient autant de connoissance de la Nature qu'il en a eu, encore mesme que ce fust à condition qu'ils n'en auroient jamais davantage. Ils sont comme le lierre, qui ne tend point à monter plus haut que les arbres qui le soutiennent et mesme souvent qui redescend après qu'il est parvenu jusques à leur faiste ; car il me semble aussy que ceux-là redescendent, c'est-à-dire se rendent en quelque façon moins sçavans que s'ils s'abstenoient d'estudier, lesquels, non contens de sçavoir tout ce qui est intelligiblement expliqué dans leur auteur, veulent, outre cela, y trouver la solution de plusieurs difficultez, dont il ne dit rien et ausquelles il n'a peut-estre jamais pensé. Toutefois leur façon de philosopher est fort commode, pour ceux qui n'ont que des esprits fort mediocres, car l'obscurité des distinctions et des principes dont ils se servent, est cause qu'ils peuvent parler de toutes choses aussy hardiment que s'ils les sçavoient et soustenir tout ce qu'ils en disent contre les plus subtils et les plus habiles, sans qu'on ait moyen de les convaincre.

« En quoy ils me semblent pareils à un aveugle qui, pour se battre sans desavantage contre un qui voit, l'auroit fait venir dans le fonds de quelque cave fort obscure, et je puis dire que ceux-cy ont interest que je m'abstiene de publier les principes de la Philosophie dont je me sers, car estans tres simples et tres evidens, comme ils sont, je ferois quasi le mesme, en les publiant, que si j'ouvrais quelques fenestres et faisois entrer du jour dans cete cave où ils sont descendus pour se battre. »

Projeter du jour dans la cave où se débattent les ignorances humaines, quelle admirable image et combien symbolique de l'œuvre cartésienne, mais, pour le faire utilement, il fallait dérober la source de lumière à ceux qui avaient intérêt à la mettre sous le boisseau : c'était l'exil.

1. *Ibid.*, t. VI, p. 70.

CHAPITRE VI

DESCARTES EN HOLLANDE (1628-1649)

« Toutefois ¹ ces neuf ans s'écoulerent avant que j'eusse encore pris aucun parti, touchant les difficultés qui ont coutume d'estre disputées entre les doctes ny commencé à chercher les fondemens d'aucune Philosophie plus certaine que la vulgaire. Et l'exemple de plusieurs excelens esprits qui, en ayant eu cy-devant le dessein, me sembloient n'y avoir pas reussi, m'y faisoit imaginer tant de difficulté, que je n'eusse peut-estre pas encore si tost osé l'entreprendre, si je n'eusse vu que quelques uns faisoient desja courre le bruit que j'en estois venu à bout.

« Je ne sçaurois pas dire sur quoy ils fondoient cette opinion et, si j'ay contribué quelque chose par mes discours, ce doit avoir esté en confessant plus ingenuément ce que j'ignorois que n'ont coutume de faire ceux qui ont un peu estudié et peut estre aussy en faisant voir les raisons que j'avois de douter de beaucoup de choses que les autres estiment certaines plutost qu'en me vantant d'aucune doctrine. » Tout ceci est excès de modestie et de prudence. Nous savons maintenant par la lettre de Balzac que *L'Histoire de mon Esprit* est à l'état d'ébauche, au début de 1628, et d'ailleurs il semble bien que les *Regulae ad directionem ingenii*, les règles pour la conduite de l'esprit ², soient de la même époque.

« Mais, ayant le cœur assez bon pour ne vouloir point qu'on me prist pour autre que je n'estois, je pensay qu'il faloit que je taschasse par tous moyens à me rendre digne de la reputation qu'on me donnoit et *il y a justement huit ans que ce desir me fit*

1. *Œuvres*, t. VI, pp. 30 à 31.

2. On les trouvera, en texte original, au t. X de l'édition Adam et Tannery, pp. 351 et s., et, en traduction, dans l'édition Victor Cousin (t. XI, p. 201 et s.) à laquelle il faut rendre ici hommage, car elle fut la première édition critique complète des *Œuvres* de Descartes (Paris, Levrault, 1824, 11 vol. in-8°).

resoudre à m'esloigner de tous les lieux où je pouvois avoir des connoissances et à me retirer icy en un païs, où la longue durée de la guerre a fait establir de tels ordres que les armées qu'on y entretient ne semblent servir qu'à faire qu'on y jouisse des fruits de la paix avec d'autant plus de seureté, et où, parmi la foule d'un grand peuple fort actif et plus soigneux de ses propres affaires que curieux de celles d'autrui, sans manquer d'aucune des commoditez qui sont dans les villes les plus fréquentées, j'ay pû vivre aussy solitaire et retiré que dans les desers les plus escartez ». ¹

On s'étonnera peut-être de l'abondance des citations que nous extrayons du *Discours de la Méthode*. Il y a, à cela, deux raisons, la première, c'est que ce *Discours* contient la seule autobiographie que nous possédions de Descartes et qu'elle semble vraiment sincère ; la seconde est dans l'avertissement qu'il contient à notre égard et que nous n'avons pas le droit de négliger ² : « Je suis bien aysé de prier icy nos neveux de ne croire jamais que les choses qu'on leur dira viennent de moy, lorsque je ne les auray point moy-mesme divulguées. »

Ceci ne doit pas nous priver d'ajouter, à son exposé à lui, des conjectures, à condition qu'elles soient historiquement fondées. Donc, le seul motif allégué par Descartes pour son refuge en Hollande est la recherche de la paix et de l'isolement favorables au travail. Il n'est pas persécuté, si ce n'est par l'importunité de ses amis. Ceux-ci sont de bons catholiques, comme le P. Mersenne ou le P. Bérulle, supérieur de l'Oratoire, ou des gens bien en Cour, comme les Conseillers Debeaune et Mydorge ou des professeurs orthodoxes comme Morin. Il n'a rien à craindre, pour le moment du moins. C'est librement qu'il vient chercher asile dans les Pays-Bas du Nord.

Quel passant, allant par leurs plaines et s'arrêtant dans un de leurs villages ou de leurs bourgs aux maisons basses et nettes, aux places ombragées d'arbres, aux canaux somnolents, n'a rêvé d'une retraite qui s'écoulerait là, douce et paisible, dans la solitude absolue ?

Telle a dû être l'impression de Descartes, lors de son premier séjour dans le Brabant septentrional et en Zélande. Les prairies s'étendent au loin, découpées en carrés verts par des fossés ; aucun accident, si ce n'est, çà et là, un rideau de saules étêtés,

1. *Œuvres*, t. VI, pp. 30-31.

2. *Ibid.*, pp. 69-70.

ne limite la vue et la pensée suit le regard vers l'infini, surtout quand le vert de la prairie se prolonge dans celui de la mer, sans barrière, sans transition, au point qu'ils se confondent presque, comme au bord du Zuyderzée. La prairie près de la mer, c'est le lieu que Descartes élira presque partout. Sa poitrine est trop faible pour supporter, l'hiver, le vent violent de l'océan ; peut-être aussi de brusques sautes troubleraient-elles l'équilibre de ses idées.

Il choisira donc, le plus souvent, un village, à quelque distance de la côte, d'où le souffle du large lui arrive par bouffées et où il peut aller respirer et songer, mais à son heure. Les lieux où il séjournera le plus longtemps, pendant vingt ans, correspondent à cette définition : Francker en Frise, Endegeest en Hollande méridionale, Egmond ou Santpoort en Hollande septentrionale. Comme le dialogue avec l'océan ne suffit pas à un homme du xvii^e siècle, il choisira ces lieux pas trop loin d'un centre intellectuel, où il trouve une société intermittente et une bibliothèque, dont il use peu, car sa science est en lui, mais dont encore il peut avoir besoin. Francker a une université et par conséquent une « librairie », Endegeest est à côté de Leyde, Egmond n'est qu'à une petite journée d'Amsterdam et Santpoort est aux portes de Harlem.

Il connaîtra presque toutes les villes, groupées d'ailleurs dans ce petit pays comme des ruches : Leyde, Deventer, Utrecht, Amsterdam, La Haye, dont la Cour et l'ambassade l'éloignent, lui rappelant trop le Louvre, les souverains et tout ce que leur doit celui qui a qualité nobiliaire.

Bien que, plus tard, la cité aux cent canaux et aux nobles maisons, sises sur le Fossé des Seigneurs (Heerengracht), le Fossé de l'Empereur (Keizersgracht) et le Fossé du Prince (Prinsengracht) lui semble trop bruyante, il se sentira à l'aise parmi ce peuple de marchands, le gentilhomme au chapeau de feutre à plume et l'épée au côté, semblable à tant de Français et qui ne s'inquiète pas de lui.

C'est la portée de la phrase citée plus haut, écrite certainement à Amsterdam et pour Amsterdam : « où, parmi la foule, etc. ».

Peut-être est-ce à Balzac qu'il a emprunté la notion et le mot de « desert » qui, pour un homme du xvii^e siècle, représente la retraite, mais c'est là un besoin général du temps, même chez

les mondains, chez un de Bussy, chez une M^{me} de Sévigné, chez un maréchal de Chastillon, de faire une part à la vie spirituelle, à la vie intérieure, loin des fêtes. Pourtant, bien que les raisons données par Descartes soient plus impérieuses que les leurs et d'un ordre plus général, elles ne suffisent pas à expliquer son choix, car d'autres pays qu'il connaissait, pouvaient aussi appeler ses préférences.

Mais, et c'est là la portée des présentes études, la Hollande est le pèlerinage naturel et en quelque sorte national des Français de toute espèce, commerçants, soldats, hommes d'état, savants, écrivains.

Si la Hollande aime la France, la France apprécie la Hollande comme un miracle physique et un miracle politique : un miracle physique, l'industrie de l'homme y ayant, par la digue, triomphé du flot ; un miracle politique, la petite nation, fervente de liberté, ayant, à force d'audace et de patience, triomphé de la puissante Espagne. Il plaît aux Français que le petit, quand il est juste, triomphe du grand, quand il n'est que fort.

Puis, la Hollande n'est pas pour la France une étrangère, car notre langue y est si répandue que, pas plus alors que maintenant, ceux qui ignorent le néerlandais ne s'y sentent embarrassés. Il résulte de la thèse toute récente de M. Riemens¹, qu'il y a, à cette époque, aux Pays-Bas, deux catégories d'écoles, l'école latine, qui prépare à l'Université, l'école française, qui est l'école moderne et prépare au commerce ou à la vie. Œuvre privée, fondée par des instituteurs flamands, wallons ou français, elle est adoptée, peu à peu, et subsidiée par les municipalités au milieu du XVII^e siècle. L'école française deviendra par là l'école officielle. Il n'y a pas d'école « néerlandaise ».

Surtout et avant tout, la Hollande est la terre de la Liberté ; elle a eu beau avoir, en 1619, sa crise d'intolérance et, le grand crime de meurtre de chef d'état, que le destin n'a épargné à aucune des trois autres marraines de la liberté, Angleterre, France, Amérique, elle l'a commis aussi ; mais, en 1625, elle a repris son équilibre. Frédéric-Henri est le plus tolérant, le plus élégant et le plus souriant de tous les princes, ce qui ne l'empêche pas d'être fort ; et combien il est Français avec son entourage, le

1. *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande*, Leyde 1919, déjà citée.

prince de Bouillon, Frédéric de la Tour et son cadet Turenne, le maréchal de Chastillon et le marquis d'Hauterive, Alphonse de Pollot et le fidèle écuyer Deschamps, sans parler de seigneurs de moindre importance. Quand Guillaume II, fils de Frédéric-Henri, aura épousé la fille d'Henriette de France, Marie d'Angleterre, qui rédige ses lettres en notre langue, Louise de Coligny sera remplacée par une grâce plus juvénile, qui est encore une grâce française.

Il est bien vrai que certains de ces éléments ne doivent pas plaire absolument à Descartes. Il méprise et craint l'orthodoxie étroite d'un Rivet, mais il apprécie sa science et sait que l'Université de Leyde est un grand centre scientifique, fréquenté par ses compatriotes, où il espère bien trouver des partisans de marque pour sa doctrine, ce qui ne manqua point.

Descartes se gardera d'écrire contre les protestants, il ne le fera que contraint par les attaques d'un Voetius ; il n'est pas attiré par leur rigidité, mais celle-ci ne l'éloigne pas. Il trouve, à s'approcher d'eux, une objection plus grave : il est à la recherche de la vérité et d'une vérité unique qui rendrait compte de toutes les autres ; comment n'apercevrait-il pas d'emblée la confusion de leurs sectes, l'émiettement de leur doctrine, l'âpreté et le vide de leurs controverses ? C'est sans doute à leur propos qu'il écrit : « Il se pourroit trouver autant de reformateurs que de testes, s'il estoit permis à d'autres qu'à ceux que Dieu a establis pour souverains sur ses peuples ou bien ausquels il a donné assez de grace et de zele pour estre prophetes, d'entreprendre d'y rien changer ».

Cet homme, qui cherche l'ordre et la hiérarchie dans les pensées, n'admet pas le renversement de l'ordre social. Il accepte la forme républicaine aristocratique du pays dont il est l'hôte, il ne songera jamais à l'imposer ou même à la conseiller à son pays. « Ces grands cors, écrit-il, en parlant des institutions sont trop mal aysez à relever, estant abatus, ou mesme à retenir, estant esbranlez, et leurs cheütes ne peuvent estre que tres rudes. Puis, pour leurs imperfections, s'ils en ont, comme la seule diversité qui est entre eux suffit pour assurer que plusieurs en ont, l'usage les a sans doute fort adoucies et mesme il en a évité ou corrigé insensiblement quantité, ausquelles on ne pourroit si bien pourvoir par prudence et enfin elles sont quasi tousjours plus supportables que ne seroit leur changement... C'est pourquoy

je ne sçaurois aucunement approuver ces humeurs brouillonnes et inquietes de ceux qui, n'estant appelez, ny par leur naissance, ny par leur fortune, au maniement des affaires publiques, ne laissent pas d'y faire tousjours en idée quelque nouvelle reformation. » C'est la condamnation des Bouillon, des Rohan, des protestants et, par avance des Frondeurs ¹.

Moderne en tout et précurseur de la pensée contemporaine, il l'est encore en ceci qu'il tient la Religion pour le support de la Société, auquel il préfère ne point toucher. La première des règles de morale tirées de la Méthode est celle-ci : « obeir aux lois et aux coutumes de mon país, retenant constamment la religion en laquelle Dieu m'a fait la grace d'estre instruit dès mon enfance et me gouvernant en toute autre chose, suivant les opinions les plus modérées et les plus esloignées de l'excés qui fussent communément receües en pratique par les mieux sensez de ceux avec lesquels j'aurois à vivre. » ²

Pour satisfaire à cette maxime, à laquelle il reste obstinément fidèle, Descartes observe avec exactitude les rites. Il est essentiel de remarquer que dans quatre des lieux que nous avons déjà nommés : Franeker, Endegeest, Santpoort, Egmond, il peut pratiquer sa religion, parce qu'il a des catholiques autour de lui ; leur culte est interdit, mais ils l'exercent néanmoins, privément, sous les regards indulgents des Régents. Ceux-ci se garderont surtout d'inquiéter ces obstinés, quand ils appartiennent à l'aristocratie du pays. N'est-il pas notable que le château de Franeker, où Descartes trouvera son premier asile, soit la propriété de la grande famille catholique frisonne des Sjaerdema ; que le château d'Endegeest, qu'il habitera quelques années après, appartienne à une autre famille de nobles catholiques, les van Foreest ? Ajoutez qu'à Santpoort, il fréquentera les abbés Blommaert, Ban et Cater.

Cela ne l'empêchera nullement d'entretenir un commerce suivi avec des protestants comme Reneri et Regius, qui seront ses meilleurs disciples, ou avec Constantin Huygens et Saumaise, mais, pas plus pour lui que pour son correspondant de Paris, le P. Mersenne, ou les Cardinaux Richelieu et Mazarin, qui suivent la tradition politique d'Henri IV, la pratique du catholicisme n'implique l'exclusion des protestants. Il est bien

1. *Œuvres*, t. VI, p. 14.

2. *Ibid.*, p. 22-23.

vrai que la religion romaine a exercé, par l'intermédiaire des pouvoirs politiques, d'étranges et de cruelles rigueurs, mais il n'en reste pas moins que c'est dans les pays catholiques, surtout en France, et chez des catholiques, que s'est levée la conception moderne de la tolérance et de la libre-pensée. Celles-ci doivent plus à un Rabelais, à un Montaigne et même à un Descartes, qu'à un Luther ou à un Calvin.

Une fois en règle avec la société, dont l'Eglise est pour lui partie intégrante, Descartes se sent libre, absolument libre et son Dieu métaphysique, garant de la vérité des axiomes et fondement de toute évidence, qui prête son concours ordinaire à la Nature et la laisse agir suivant les lois qu'il a établies, n'a presque rien du Dieu de la religion.

Ce qu'il y a peut-être de plus hardi dans le *Discours de la Méthode* n'est pas ce qui y est, mais ce qui n'y est point, Dieu se trouvant reculé dans le métaphysique et tenu à l'écart de l'exercice quotidien de la raison souveraine : « Il n'y a rien qui soit entièrement en notre pouvoir que nos pensées » ; « nous ne nous devons jamais laisser persuader qu'à l'évidence de notre raison »¹ ; « ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment estre telle ». Ce n'était pas encore sur le sol français que pouvaient fleurir ces fières maximes de la raison indépendante de la foi et ce fut une singulière entreprise que celle du Cardinal de Bérulle et plus tard des Oratoriens avec Malebranche de se les annexer pour en faire des états.

Aux Pays-Bas où les libraires, quelle que fût leur opinion, battaient monnaie avec toutes les pensées, les plus hautes comme les plus sottes, les plus orthodoxes comme les plus hétérodoxes, il était aussi facile de les concevoir que de les publier. Et puis cet original que les paysans considéraient avec une curiosité, vite lassée par l'accoutumance, ne troublait ni l'ordre public, dont il était par nature respectueux, ni les articles du Synode de Dordrecht que, n'étant pas fonctionnaire, il n'avait pas à contre-signer.

Ce n'est que du jour où ses idées s'infiltrèrent par ses disciples dans les Universités hollandaises, à Deventer, à Utrecht, à Leyde, qu'il rencontra sur son chemin les féroces théologiens orthodoxes,

1. *Œuvres*, t. VI, p. 39.

devenus un peu moins dangereux depuis que Frédéric-Henri leur refusait le bras séculier, que leur prêtait Maurice. S'il avait su ce que Voet serait pour lui, Descartes ne serait peut-être pas venu aux Pays-Bas, mais, au fait, il savait : de Gomar à Voetius il n'y a que la différence d'une perruque et d'un quart de siècle. Le Synode de Dordrecht pouvait lui faire prévoir les foudres d'Utrecht. Qu'importe, il les craignait moins que le bûcher de l'Eglise romaine, qui brûlait encore aussi bien les hommes que les livres. Il gardait ses bons maîtres les Jésuites et ses amis Oratoriens et Minimes qui l'en préservaient. D'ailleurs il était décidé à toutes les concessions, même au sacrifice d'idées très chères, dont il garderait le secret par devers lui.

La seule chose sur laquelle il serait intransigeant, c'est l'indépendance à l'égard des pouvoirs établis : « Et particulièrement, je mettois entre tous les excès toutes les promesses par lesquelles on retranche quelque chose de sa liberté » ¹. Sur ce point surtout, son refuge en Hollande est un acte presque révolutionnaire. Ses pages de vérité et de certitude, il ne les dédiera ni à Louis XIII, ni à Richelieu, ni à aucun des puissants d'un instant. Pas de flagornerie, comme chez un Corneille ; pas d'adulation, comme chez un Balzac.

Entre la Cour et lui, il a coupé les ponts qui mènent aux honneurs, aux richesses et aux servitudes dorées : « De quoy je fais icy une declaration que je sçay bien ne pouvoir servir à me rendre considerable dans le monde, mais aussy n'ay je aucunement envie de l'estre et je me tiendray tousjours plus obligé à ceux, par la faveur desquels je jouiray sans empeschement de mon loisir, que je ne serois à ceux qui m'offriroient les plus honorables emplois de la terre » ².

1. *Œuvres*, t. VI, p. 24.

2. *Ibid.*, p. 78.

CHAPITRE VII

VISITE CHEZ BEECKMAN A DORDRECHT (8 OCTOBRE 1628)
INSCRIPTION A L'UNIVERSITÉ DE FRANEKER (16-26 AVRIL 1629)

Quand commence le second séjour de Descartes en Hollande, le principal et le plus long, puisqu'il occupe vingt années de sa vie et des plus importantes, les années de production ? On répond d'habitude : 1629 ; il faut dire : 1628.

Le Journal de Beeckman vient, ici encore, nous apporter des clartés nouvelles. Aux motifs généraux mentionnés au chapitre précédent, ajoutez un motif particulier : Beeckman. Sans doute, il l'avait bien négligé son ancien ami, son « promoteur » et son « auteur ». Pas un mot, pas une ligne, en ces neuf ans de vie errante et dissipée, pour rallumer les cendres d'un foyer près de s'éteindre. Pourtant le souvenir est resté au fond du cœur, le sentiment d'une parenté intellectuelle, d'une affinité d'esprit unique, est demeuré et, si la pensée de Beeckman n'a pas été déterminante ou si elle n'a été, pour fixer le choix, qu'une cause occasionnelle, du moins son premier soin, en abordant en Hollande, est-il d'aller le surprendre et de lui rendre visite.

Où cela ? dans cette même ville de Middelbourg où il était destiné à le manquer ; car son ignorance du sort de son ami est telle qu'il ne sait ni la nomination à l'école latine d'Utrecht, en 1619, ni l'accession ultérieure à la dignité de Recteur du Gymnase ou école latine de Dordrecht, en 1627.

Ayant fait le voyage par mer et s'étant embarqué probablement à Calais, puisque c'est la seule voie qu'il conseille, l'été suivant, à Ferrier¹, il va frapper à la porte connue. L'ami Isaac s'est envolé ; il le suit à Dordrecht, l'y trouve. Que fut la

1. *Œuvres*, t. I, p. 13.

rencontre ? embrassades, effusions ? les Hollandais ne sont pas démonstratifs : on ne s'embrasse pas entre hommes et, s'il y eut accolade, elle fut unilatérale. Peut-être y eut-il pourtant plus d'émotion que n'en marque le Journal de Beeckman, à la date du 8 octobre 1628¹. Soulignons cette date, elle était inconnue avant la découverte du manuscrit, dont tout le passage mérite d'être traduit, car il est des plus importants. Il porte pour titre :

HISTOIRE DE DESCARTES ET DE SES RELATIONS AVEC MOI

« Le Sr René des Cartes du Peron, qui, en 1618, à Bréda en Brabant, avait écrit pour moi le traité de la Musique, dans lequel il me révéla ses opinions sur cet art et qui est encarté dans mon Journal ; le Sr des Cartes, dis-je, est venu à Dordrecht pour me rendre visite, le 8. octobre 1628, après s'être rendu d'abord de Hollande à Middelbourg, pour m'y chercher. »²

Arrêtons-nous un instant pour un bref commentaire. Descartes était en Hollande, c'est de là qu'il s'est rendu en Zélande pour retourner ensuite à Dordrecht. Ces détours n'ont guère pu durer moins de huit jours : il faut, par conséquent, fixer son départ de France à la fin septembre au plus tard. Il n'a pu assister à la prise de La Rochelle, comme le veut Borel. Encore un siège de moins, et nous en avons déjà retranché quatre. Tout au plus, aura-t-il pu suivre les opérations en été.

Le Journal continue : « Il me disait qu'en fait d'Arithmétique et de Géométrie, il ne lui restait plus rien à désirer, c'est-à-dire qu'il avait fait dans ces branches, en *neuf ans*, autant de progrès qu'esprit humain en pouvait faire. » Cette formule orgueilleuse n'est pas très dans le style de Descartes, mais il se peut qu'en conversation, il se soit laissé gagner par l'enthousiasme, en mesurant le chemin parcouru par son esprit depuis neuf années. On remarquera ces *his novem annis*, qui permettent d'interpréter plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, les « neuf ans. » dont il est question, par deux fois, dans le *Discours de la Méthode*³ : « En toutes les neuf années suivantes » et « toutefois ces neuf ans

1. *Œuvres*, t. X, p. 331.

2. *Ibid.* : « Is, inquam, die 8^o mensis octobris 1628, ad me visendum venit Dordrechtum, cum prius frustra ex Hollandia Middelburgum venisset ut me ibi quaereret ».

3. *Œuvres*, t. VI, pp. 28, 30, 31.

s'escoulèrent ». Le point de départ est le 10 novembre 1619, date de la méditation essentielle. Ajoutez neuf ans de vie errante et vous obtenez l'automne 1628. Le *Discours de la Méthode* ne fait donc que reproduire le propos tenu à Beeckman à Dordrecht, que confirme encore le « et il y a justement huit ans » que nous lisions en tête de ce chapitre, car nous verrons que, le *Discours* ayant été achevé au début de l'hiver 1636-1637, l'expression nous reporte, une fois de plus, à 1628.

La suite de la conversation, qui est ici prise sur le vif, n'est pas moins intéressante : « Cette affirmation, il m'en donna des preuves décisives, me promettant de m'envoyer sous peu, de Paris, son Algèbre, qu'il dit achevée et par laquelle non seulement il parvient à une parfaite connaissance de la Géométrie, mais par laquelle en outre il prétend arriver à toute connaissance humaine ; peut-être va-t-il venir ici pour la mettre au jour et la perfectionner, afin que nous achevions ensemble l'étude de ce qui reste [à découvrir] dans les sciences ». Tout est important dans ce passage. D'abord Descartes ne semble pas encore tout à fait fixé sur ses projets. Va-t-il retourner à Paris et envoyer de là son Algèbre à Beeckman, ou viendra-t-il la lui montrer à Dordrecht, pour la mettre au point avec lui avant de la publier en Hollande ? Ensuite l'Algèbre est écrite, il n'y a pas moyen d'en douter, et c'est une algèbre appliquée à la Géométrie, c'est-à-dire une géométrie analytique ; enfin, il lui attribue une portée qui dépasse celle de l'analyse mathématique et elle n'est conçue, dès à présent, que comme une branche de la science universelle.

L'estime qu'il continue à témoigner au « rector » semble sincère, comme l'atteste la suite de l'entretien : « Après avoir parcouru l'Allemagne, la France et l'Italie, il affirme n'avoir pu trouver personne que moi avec qui il pût discuter selon son cœur et dont il pût espérer une aide pour ses recherches. Il trouve partout disette de vraie philosophie, de celle qu'il nomme l'œuvre des vaillants¹. Pour moi, je le préfère, lui, à tous les arithméticiens et géomètres que j'aie jamais vus ou lus. »

POURQUOI IL Y A SI PEU DE SAVANTS

« Je crois que la raison pour laquelle il y a ici si peu de savants est que tous ceux qui sont doués pour la science, dès qu'ils ont

1. *Ibid.*, T. X, p. 332 : « Tantam dicit esse ubique inopiam verae philosophiae, quam vocat operam navantium ».

fait une découverte, brûlent de l'écrire et, ne se contentent pas de publier ce qu'ils ont découvert, mais, saisissant l'occasion, reprennent les sciences aux origines en y mêlant leurs travaux récents, au point qu'ils écrasent, sous un labeur inutile et dépourvu d'originalité, leur esprit parfaitement capable de nombreuses inventions.

« Celui-ci, au contraire, n'a encore rien écrit, mais, méditant jusqu'à la trente-troisième année de son âge, il semble avoir trouvé mieux que les autres, la chose qu'il cherchait. Que ceci soit dit, afin qu'on soit plus tenté de l'imiter lui, que la foule des écrivailleurs. »

Viennent ensuite, dans le Journal, à la même page, un spécimen de l'*Algèbre* et une étude sur l'angle de réfraction¹. Le « ut enim, inquit », le « nam, inquit », indiquent assez qu'il s'agit d'une transmission orale. En traitant un troisième sujet, celui de l'épaisseur des cordes des instruments de musique, Descartes a parlé d'un moine de ses amis à Paris, qui est évidemment le P. Mersenne. Ce qu'il rapporte aussi au sujet de la réfraction renforce la démonstration de M. Korteweg sur l'indépendance des recherches de Descartes à l'égard de celles de Snellius². La démonstration sur la convergence des rayons incidents au foyer est, cette fois, extraite par Beeckman des manuscrits mêmes du philosophe, et comme ce passage voisine avec le précédent, il est impossible que ce dernier les ait envoyés de Paris. Il n'a peut-être pas voulu les montrer tout de suite par timidité ou par méfiance, mais il les a livrés, peu à peu, en plusieurs visites successives à Dordrecht, à moins qu'il n'y ait séjourné d'une façon constante d'octobre 1628 à février 1629, ce que je ne pense pas.

Par contre, qu'il ait rendu de nouveau visite à Beeckman dans sa ville, le 1^{er} février 1629, c'est ce que semble prouver impérativement le passage suivant :

1. *Œuvres*, t. X, p. 336 et s.

2. Cf. l'article du savant éditeur des *Œuvres* de Christian Huygens : *Descartes et les manuscrits de Snellius d'après quelques documents nouveaux* ; extrait de la *Revue de Métaphysique et de Morale*, 2 juillet 1896. Snellius avait gardé en manuscrit sa découverte de la loi de la réfraction que Descartes trouva, de son côté, d'une façon indépendante. Snellius était mort en 1626.

L'HYPERBOLE GRACE A LAQUELLE TOUS LES RAYONS PARALLÈLES
VIENNENT CONVERGER EN UN SEUL POINT1^{er} FÉVRIER 1629 A DORDRECHT

« Le S^r Des Chartes avait laissé sans démonstration cette proposition au sujet de l'hyperbole et m'avait demandé d'en chercher la démonstration ». C'est bien là une allusion à une précédente visite : « Comme je l'avais trouvée, il en manifesta de la joie et la jugea exacte. La voici : ».

Le « gāvīsus est » ne peut pas s'appliquer à une expression contenue dans une lettre et si cette lettre existait, le proviseur n'eût pas manqué de la reproduire en son Journal, pour s'en targuer. La présence de Descartes à Dordrecht, le 1^{er} février 1629, n'est pas moins sûre, à mon sens, que sa présence au même lieu, le 8 octobre 1628. Ce qui le confirme, me semble-t-il, c'est la version cartésienne de la démonstration de la parabole donnée par le philosophe dans sa lettre à Beeckman, le 17 octobre 1630¹, à l'occasion de leur grande querelle, sur laquelle nous aurons à revenir. La lettre est, comme toujours entre eux, en latin: « Mais vous prétendez à de grandes louanges au sujet de l'hyperbole que vous m'avez enseignée. Certes, si je ne vous plaignais d'être un malade, je ne pourrais me tenir de rire, parce que vous ne compreniez même pas ce que c'était qu'une hyperbole, si ce n'est au sens que lui donne un marchand de grammaire. J'ai mentionné une de ses propriétés : la convergence des rayons, dont la démonstration m'était sortie de la mémoire et elle ne me revenait pas sur le moment, comme il arrive parfois pour les choses les plus faciles, mais je vous ai prouvé sa transformation en ellipse² et je vous ai expliqué quelques théorèmes, d'où la démonstration en question pouvait être si facilement déduite qu'elle ne pouvait échapper à personne qui fit tant soit peu attention. C'est pourquoi je vous exhortai à exercer votre esprit à la chercher et je ne l'aurais certes pas fait si je ne l'avais jugée très facile, puisque vous veniez d'avouer que vous ne saviez absolument rien des sections coniques... Et vous auriez cherché, écrivez-vous, vous auriez trouvé, vous m'auriez montré³, je me serais réjoui et j'aurais dit que

1. *Œuvres*, t. I, p. 163.

2. Le texte, qui porte « ejus conversam », doit être fautif ; peut-être faut-il lire « conversum », mais le sens serait alors celui du mouvement circulaire, tour.

3. Le texte a le parfait : « quaesivisti, invenisti, ostendisti mihi ». *Œuvres*, t. I p. 163.

je me servirais de cette démonstration, si jamais je me proposais d'écrire sur cette question. Dites-moi, avez-vous tout votre bon sens, quand vous allez jusqu'à me reprocher de ne pas témoigner assez de respect à mon maître et de ne pas lui rendre hommage? Si j'avais donné à l'un de vos enfants, qui, alors, n'avait encore composé aucun poème, quelque épigramme à faire, dont je lui aurais fourni le canevas, au point qu'il eût suffi d'y changer un ou deux mots pour que les vers en fussent justes, vous réjouiriez-vous, s'il les avait heureusement transposés ? »¹

Le « laetatus sum » de la lettre de Descartes couvre exactement le « gavisus est » du Journal de Beeckman et le « hortatus sum ut in illa quaerenda ingenium exerceres » de la même lettre correspond précisément au « me rogavit ut ejus demonstrationem quaererem » du Journal. Il n'y a que l'interprétation qui diffère sensiblement, car Descartes avoue seulement que la démonstration lui était sortie de la mémoire ; il s'accorde pourtant en ceci avec la phrase du recteur de Dordrecht : « Hanc de Hyperbola propositionem D. des Chartes indemonstratam reliquerat ». Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit visiblement d'une ou plutôt de deux visites, et le philosophe français ajoute même une allusion à un des enfants de Beeckman, assurément élève au « Gymnase » dirigé par son père.

Ces deux visites peu espacées semblent impliquer que Descartes faisait un court séjour à Dordrecht, où il était peut-être l'hôte du proviseur, ou dans une ville peu éloignée, ce qui empêche de penser à Amsterdam. C'est pourtant là que nous le trouvons à la fin de mars 1629, si c'est lui le « nobilis Gallus », dont parle Reneri, son disciple et ami, dans une lettre datée d'Amsterdam, 28 mars 1629, et reproduite par M. Adam dans son supplément à la *Correspondance*². Il s'agit d'optique, et nous savons que cette partie de la physique est la principale préoccupation de Descartes à ce moment-là.

La date suivante, à laquelle la présence de ce dernier en Hollande est absolument attestée, est le 16-26 avril 1629, où il se fait immatriculer comme étudiant à l'Université de Franeker. Pour être parvenu et installé en Frise, il doit être aux Pays-Bas

1. *Ibid.*

2. *Œuvres*, t. X, p. 542.

depuis une quinzaine de jours, ce qui confirme l'explication donnée par M. Adam à la lettre de Reneri.

Donc, pour nous résumer, entre le 8 octobre 1628, date de la première visite de Descartes à Beeckman à Dordrecht, et le 16-26 avril 1629, date de son inscription à Franeker, il n'y a pas de témoignage irrécusable de sa présence continue en Hollande, mais l'abondance des renseignements sur les travaux de celui-là, contenus dans les pages du Journal de Beeckman se rapportant à l'époque intermédiaire, les termes « inquit », « dicit », dont celui-ci se sert, l'histoire de la démonstration sur l'hyperbole datée du 1^{er} février, et la lettre de Reneri à la fin de mars, sont des preuves presque décisives d'un séjour ininterrompu en Hollande dans l'hiver 1628-1629.

Il ne reste que quelques difficultés : la première est dans le passage de la lettre à Balzac du 15 avril 1631¹ : « Depuis deux ans que je suis dehors [Paris], je n'ay pas esté une seule fois tenté d'y retourner ». Or, deux ans avant, le 16 avril 1629, Descartes est inscrit à Franeker. Ici il semble qu'il faille traduire deux ans par deux ans et demi. Seconde difficulté, le « *Is nuper huc a vobis transivit* » de Beeckman à Mersenne, mais dans une lettre *non datée*, et présumée par M. Adam du mois d'août 1629². La troisième, encore moins grave, est l'affirmation contenue dans une lettre, non datée aussi, mais qui est probablement de 1648 : « Le meilleur est de ne passer d'une extrémité à l'autre que par degrez. Pour moy, avant que je vinsse en ce país pour y chercher la solitude, je passay un hiver en France à la campagne, où je fis mon apprentissage ».

Cet hiver ne doit pas être celui de 1628-1629, mais les trois premiers mois de 1628, en cette région de l'ouest, d'où il envoie à Balzac le beurre qui « a gagné sa cause contre celui de M^{me} la Marquise. A mon goust, il n'est guères moins parfumé que les Marmelades de Portugal qui me sont venues par le mesme messenger. Je pense que vous nourrissez vos vaches de marjolaine et de violettes. Je ne sçay pas mesmes s'il ne croist point de canne de sucre dans vos Marais pour engraisser ces excellentes Faiseuses de lait »³. Les marais sont peut-

1. *Œuvres*, t. I, p. 197.

2. *Ibid.*, p. 30.

3. *Ibid.*, p. 571. Lettre de Balzac, datée de Paris, 30 mars 1628. Voir plus haut, *ibid.*, p. 417, pour un autre passage de la même.

être le Marais poitevin, qui serait, en effet, une excellente préparation à ceux de Hollande.

C'est là que nous allons maintenant le rejoindre, à Franeker en Frise.

Si l'auteur des *Meditationes* voulait une retraite lointaine, assurément il ne pouvait mieux choisir que la petite ville reléguée au nord des Provinces-Unies, dans cette sorte de presqu'île que la Frise occidentale forme en s'avancant dans le Zuyderzée. Pourtant Franeker n'était pas alors le coin perdu et presque inaccessible qu'il est aujourd'hui. Un gracieux hôtel de ville à clocheton à jour, à pignon en escalier et à trois étages, dans le meilleur style de la Renaissance flamande, une grande église, la maison des porteurs de blé, l'asile des vieillards, la maison Ockinga et sa tour octogonale, la maison Botnia avec ses fenêtres à ogives et meneaux, l'emplacement du château des Sjaerdema, l'auberge « in de Klok », sont autant de témoins de l'antique splendeur de la première ville de Frise.

On comprend donc que le « Landdag », ou assemblée des Etats de Frise, réunis en cette ville, le 24 avril 1584, ait songé à y ériger une école supérieure « Hoogeschool », à l'imitation de celle de Leyde, et que Guillaume-Louis de Nassau, élu Stathouder par ces mêmes Etats, le 26 octobre, en ait fait proclamer, le 25 juillet 1585, la fondation. L'inauguration eut lieu le 29 juillet : le « plat pays » l'emportait sur la ville de Leeuwarden. Les premiers professeurs n'étaient pas des inconnus, H. Schotanus pour le droit, Tiara pour le grec, Drusius pour l'hébreu.

Au moment où Descartes arrive à Franeker et où il se fait immatriculer le 16-26 avril 1629, (cf. pl. XXXVI a.)¹ sous le nom de :

RENATUS DES CARTES GALLUS, PHILOSOPHIUS

Le Recteur est l'orthodoxe M. Schotanus, les professeurs Amesius, Bouricius, Winsemius, Hachtingius, Amama², Metius, ainsi nommé, selon Bierens de Haan, parce que le père était de Metz. Le philosophe dut suivre les cours de cet Adrien

1. D'après le registre manuscrit, qui n'est pas à l'Université de Groningue, comme le dit M. Charles Adam, au t. XII, p. 123, note b, mais aux Archives de l'Etat à Leeuwarden, où l'archiviste, M. Berns, a bien voulu faire photographier pour moi la page sur laquelle figure Descartes. Il faut transcrire la date en nouveau style, donc 26 avril.

2. Cf. Décret du 5 juillet 1629 et *Friesland's Hoogeschool en het Rijksatheneum te Franeker*, 2 vol., 1878-9, par W. B. S. Boeles ; il y a un bon guide de la ville, où

Metius ¹, dont Fromont avait parlé dès 1627, comme du frère de Jacques Metius, « le vrai inventeur primitif du télescope », selon Peirese ². Il était l'auteur d'une *Arithmeticae et Geometricae Practica* ³. Les portraits de tous ces maîtres, tels qu'ils figuraient dans la salle du Sénat, ornent encore une grande chambre de l'Hôtel de Ville, dont le premier étage est transformé en musée. On y voit aussi, dans une salle plus petite, des dentelles, des dessins, des œuvres de calligraphie, des gravures, qui sont de cette extraordinaire femme savante du xvii^e siècle, Anne-Marie de Schurmann, qui, née à Cologne, le 5 novembre 1607, était venue se réfugier à Franeker, où son père, d'origine flamande, mourut la même année ; sa famille y resta jusqu'à ce que Jean Godschalk, frère d'Anne-Marie, eût terminé ses études à l'Université. Ensuite, elle retourna avec les siens à Utrecht ⁴ et, le 9 janvier 1630, Barlaeus écrit de Leyde à Huygens, en latin : « Il y a à Utrecht une jeune fille qui est un prodige, Anne-Marie de Schuurmans, Romaine non pas seulement en ce qu'elle possède un prénom, un nom et un surnom, mais en ce qu'elle parle le latin. Elle peint, écrit, versifie, lit le Grec et le comprend..., elle a un frère très savant, Jean Godschalk à Schuurmans ». ⁵

L'éloge fait honneur à l'élève autant qu'à l'Université où il se forma. De celle-ci, il ne reste plus qu'un amphithéâtre dans les bâtiments de l'asile d'aliénés, mais, à la fin du xviii^e siècle, subsistait encore l'ancienne église faisant partie du couvent des Frères de la Croix, et qui avait servi à abriter à la fois des salles de cours et la salle du Sénat (cf. pl. XXXIV). Partout, il semble que les Universités hollandaises se soient installées dans des églises monacales : c'est le cas à Leyde pour la « Faliede

l'on lit aussi des détails sur l'université et qui est intitulé : *Geillustreerde Gids voor Franeker en omstreken*. Franeker, Westerbaan's Boekhandel, s. d.

1. Né à Alkmaar en 1571, mort à Franeker en 1635 ; cf. *Œuvres* de Descartes, t. XII, pp. 185-6. Sur les appareils de physique, que possédait Metius, voir Boeles, t. I, p. 417. *L'Ordo lectionum* de 1629 porte : « D. Adrianus Metius usum utriusque Globi et Planispherii explicat ».

2. Lettre de Peirese à Dupuy, 8 novembre 1626 ; cf. *Œuvres*, *ibid.* Voir aussi C. de Waard, *De Uitvinding der Verrekijkers* ; La Haye, 1906, in-8°.

3. Elzevier, 1611, 1626, 1640.

4. C'est le 3 novembre 1629 que Jonkvrouw Eva van Harff, veuve de Jonkheer Frédéric van Schuyrmann et mère d'Anne Marie, achète à Utrecht la maison dite « De Loodse », derrière la Cathédrale (communication de M. l'archiviste S. Muller). Descartes a donc pu fréquenter la famille Schürmann à Franeker.

5. P. 273 au t. I de la correspondance de Constantin Huygens, *Briefwisseling van Constantijn Huygens (1605-1687)*, éditée par le regretté Dr J. A. Worp, La Haye, M. Nijhoff, 1911, in-4° (Rijksgeschiedkundige Publicatien, t. XV).

Bagijnenkerk » et à Amsterdam pour l' « Agnietenkerk ». La science, appuyée sur la théologie, achevait l'œuvre de la politique.

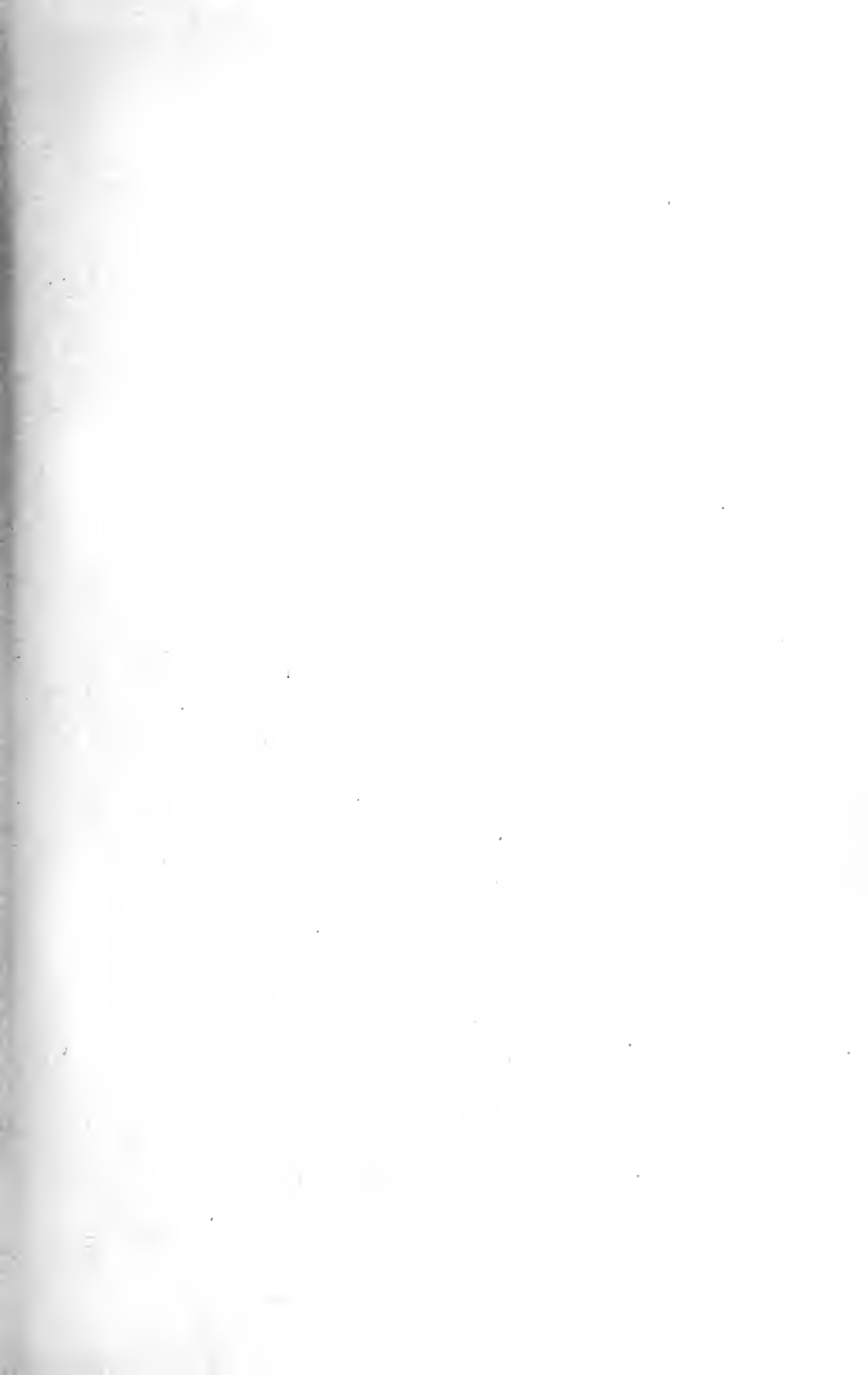
C'est en face de l'Université que se logea Descartes, dans le château des Sjaerdema, au pied des remparts, à l'est de la ville (cf. pl. XXXV)¹, mais qui, alors, était en dehors de l'enceinte. Hélas ! il fut démoli vers 1725 et l'emplacement n'est plus qu'une prairie, que le Frison, en sa langue, qui n'a rien de commun avec le hollandais, si ce n'est qu'elle est germanique, appelle le « Sjoekeland »², « álde sté fen Sjaerdema ». Que tel ait été le logement de Descartes, c'est ce qu'attestent plusieurs passages de ses lettres, dont le plus important est contenu dans celle du 18 mars 1630, écrite au P. Mersenne à propos de Ferrier³ : « Ce qui me faisoit plustost juger qu'il estoit occupé à d'autres choses que non pas qu'il pensast à venir icy, veü principalement que, l'année passée, lorsque je l'y avois convié, il m'en avoit osté toute esperance. Alors, j'estois à Fran[ç]eker, logé dans un petit Chasteau, qui est separé avec un fossé du reste de la ville, où l'on disoit la Messe en seureté, et, s'il fust venu, je voulois acheter des meubles et prendre une partie du logis, pour faire nostre ménage à part. J'avois desjà fait provision d'un garçon qui sceüst faire la cuisine à la mode de France et me resolvois de n'en changer de trois ans et, pendant ce temps-là, qu'il auroit tout le loisir d'executer le dessin des verres et de s'y stiler en sorte qu'il en pourroit par après tirer de l'honneur et du profit. Mais, si-tost que je sceüs qu'il ne venoit point, je disposay mes affaires en autre sorte... »

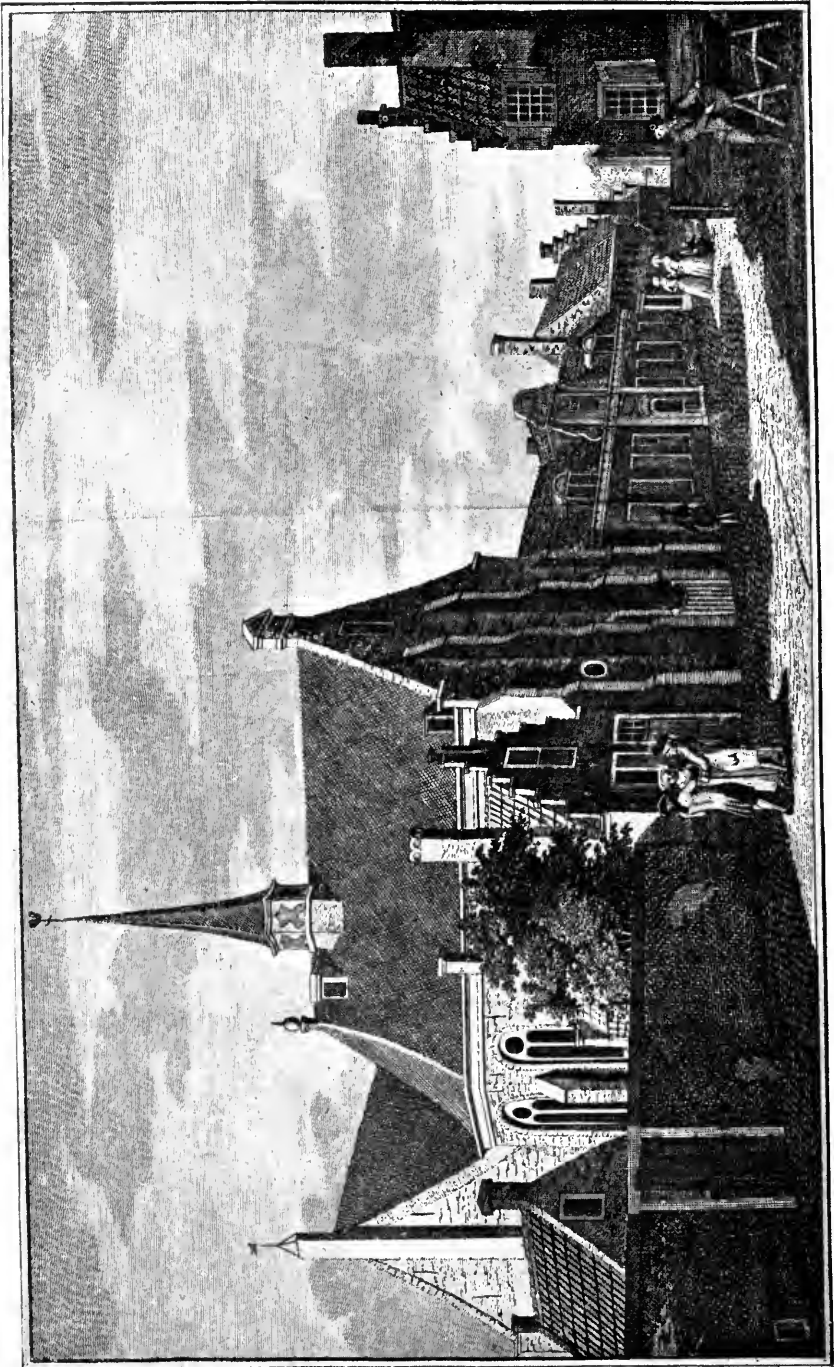
L'indication du fossé qui sépare le château de la ville, confirmée par les historiens locaux, et la messe qu'on y dit librement, ne laissent aucun doute sur l'identification : il s'agit bien du château des nobles catholiques Sjaerdema et, foulant du pied le chemin de ronde des remparts, en contemplant, de là, la campagne qui s'étend jusqu'à la mer, nous sommes assurés de suivre la trace du philosophe, qui ne quittait guère sa résidence que pour se rendre en face à l'Université, au cours de Metius, ou peut-être pour aller s'égayer avec les étudiants au « Bogt

1. D'après le *Tooneel der steden van de Vereenighde Nederlanden* ; Amsterdam, J. Blaeu, 1649. Cf. aussi *Oud-Sjaerdema en Sjaerdemaslot te Franeker*, par D. Cannegieter ; Franeker, T. Telenga et *Het Huis oud en nieuw*, 1917.

2. Du nom de Nicolas Sjoek, locataire du terrain, propriétaire de l'auberge ou « Heerenlogement », « Bogt van Guné ».

3. *Œuvres*, t. I, p. 129.





L'UNIVERSITÉ DE FRANEKER OÙ DESCARTES FUT INSCRIT COMME ÉTUDIANT POUR LE SEMESTRE D'ÉTÉ 1629.

van Guné », à l'auberge du golfe de Guinée, qui existe encore.

Cette lettre de mars 1630 sert à en préciser une autre plus vague, à Ferrier, du 18 juin 1629¹, et qui est écrite de Franeker : « Si vous avez aussi quelques meubles qu'il vous fallust laisser à Paris, il vaudroit mieux les apporter, au moins les plus utiles ; car, si vous venez, je prendray un logis entier pour vous et pour moy, où nous pourrons vivre à nostre mode et à nostre aise. N'estoit que je ne vous sçaurois faire donner d'argent à Paris sans mander où je suis (ce que je ne desire pas), je vous priois de m'apporter un petit lit de camp, car les lits d'icy sont fort incommodés et il n'y a point de matelas ». Eternelle plainte du Français à l'étranger : le mauvais lit et la mauvaise cuisine ! L'absence de matelas et les mets sans saveur, c'est ce dont s'offusque la délicatesse du Tourangeau-Poitevin. Voilà pourquoi il s'est assuré un cuisinier, un Belge sans doute, et qu'il demande à Ferrier de lui apporter un lit de camp. Jusqu'à présent il a été en pension ; si Ferrier vient, il louera un appartement dans le château, s'achètera des meubles et se mettra en ménage pour trois ans : pour lui, c'est un bien long bail.

Mais qui est ce Ferrier qu'il appelle avec tant d'insistance ? Chapelain dira plus tard à Christian Huygens² : « J'ai veü la lettre où estoient ces paroles entre les mains d'un nommé Ferrier, qui estoit *son amy et son ouvrier* ». « Son amy et son ouvrier », expression qui, empruntée à cet aristocratique xvii^e siècle, nous fait rêver, et pourtant elle convient bien aux rapports que leur correspondance nous fait deviner entre le savant, qui conçoit, et le lunetier, qui doit exécuter : « S'il y a quelque chose en tout cecy que vous n'entendiez point, écrit Descartes à Ferrier, le 13 novembre 1629³, mandez-le moy et je n'épargneray point le papier pour vous répondre. Au reste, n'esperez pas, avec toutes ces machines, de faire des merveilles du premier coup ; je vous en advertis, afin que vous ne vous fondiez pas sur de fausses esperances et que vous ne vous engagiez point à travailler que vous ne soyez resolu d'y employer beaucoup de temps ; mais, si vous aviez un an ou deux à vous ajuster de tout ce qui est neces-

1. *Œuvres*, p. 15.

2. *Correspondance de Christian Huygens*, t. I, p. 483, citée dans *Œuvres de Descartes*, t. I, p. 69.

3. *Œuvres*, t. I, p. 68.

saire, j'oserois esperer que nous verrions par vostre moyen, s'il y a des animaux dans la Lune ». ¹

Il faut lire avec quelle patience il lui donne tous les détails sur les verres et la façon de les tailler et comment il multiplie dessins et croquis pour mieux se faire entendre. L'ouvrier n'est d'ailleurs ri moins précis ni moins élégant dans l'expression : c'est plutôt un de ces maîtres des antiques corporations chez qui se retrouve le souvenir et le souci du « chef-d'œuvre », que les meilleurs des ouvriers parisiens ont encore aujourd'hui.

Dans son invitation à venir le rejoindre en ce lieu qu'il ne nomme point, mais que nous savons être Franeker, le savant évite tout ce qui pourrait blesser l'artisan et lui faire sentir sa subordination ² : « Il arrive mille rencontres, en travaillant, qui ne se peuvent prévoir sur le papier et qui se corrigent souvent d'une parole, lors qu'on est present ; c'est pourquoy, il seroit necessaire que nous fussions ensemble. Je n'ose pourtant vous prier de venir icy, mais je vous diray bien que, si j'eusse pensé à cela, lors que j'estois à Paris, j'aurois tasché de vous amener, et si vous estiez assez brave homme pour faire le voyage et venir passer quelque temps avec moy dans le *desert*, vous auriez tout loisir de vous exercer, personne ne vous divertiroit, vous seriez éloigné des objets qui vous peuvent donner de l'inquietude ; bref, vous ne seriez en rien plus mal que moy et *nous vivrions comme freres*, car je m'oblige de vous défrayer de tout, aussi long-temps qu'il vous plaira de demeurer avec moy, et de vous remettre dans Paris, lorsque vous aurez envie d'y retourner. Si vous avez maintenant quelque bonne fortune, je serois marry de vous débaucher, mais si vous n'estes pas mieux que lorsque je vous ay quitté, je vous diray franchement que je vous conseille de verir. »

Suivent quelques avis sur le voyage : « Le voyage n'est pas de la moitié si long que pour aller en vostre païs ; nous sommes en esté et la mer est maintenant fort assurée. Il faudroit apporter les outils dont vous pourriez avoir besoin, ils ne coûteroient à apporter que jusqu'à Calais, car c'est le chemin qu'il vous

1. Je ne crois pas que la phrase soit une plaisanterie. C'est une des grandes préoccupations du xvii^e siècle, témoin la fable de la Fontaine, si profonde et si philosophique, intitulée : *Un animal dans la lune*

2. *Œuvres*, t. I, p. 13 et 14.

faudroit prendre. De Calais, vous pourriez passer par mer en un jour ou deux jusqu'à Dort¹ ou Rotterdam, c'est à dire icy, car, de là, on peut venir plus seurement jusques icy qu'on ne fait à Paris depuis le logis jusqu'à l'église. Et mesme estant à Dort, vous pourriez voir Monsieur Beecman, qui est recteur du College et lui montrer ma lettre, il vous enseignera le chemin pour venir icy² et, si vous aviez besoin d'argent ou de quoy que ce soit, il vous en fourniroit, en sorte que vous ne devez conter pour la difficulté du voyage que jusqu'à Calais »³. Vient alors le passage sur les meubles et le lit de camp à apporter, cité plus haut.

Ferrier ne se laissa pas séduire par cet alléchant tableau d'une vie cénobitique consacrée au travail en commun et à la découverte de « quelque chose qui passe le commun ». Descartes sait par où le prendre cependant, car « l'ouvrier » a de l'amour-propre et de l'ambition : « J'avoue mon insuffisance, écrira-t-il un jour à Descartes, le 26 octobre 1630⁴, qui doit estre excusé, n'ayant jamais esté instruit en quoy que ce soit que par vous, Monsieur, à qui je veux devoir toutes choses. Ce mepris [de M. Mydorge] neantmoins ne scauroit tellement me rebuter que je ne sente assez d'inclination en moy pour goûter et comprendre les veritables connoissances des sciences, qui me pourroient estre communiquées par des personnes de vostre merite, tant j'ay d'ambition de me faire connoistre par quelque chose au delà du commun, ce qui me donne quelque sorte de courage pour chercher les moyens de surmonter beaucoup de difficultez qui se rencontrent dans les operations des ouvrages exquis ». Son refus de venir n'empêche pas Descartes de s'employer, en octobre, par ses recommandations, à lui faire obtenir⁵ une de ces chambres dans les combles du Vieux Louvre, donnant sur la Seine, auxquelles aspiraient artistes et artisans et qui sont aujourd'hui les cabinets des Conservateurs du Musée.

En attendant Ferrier ou sa réponse, à quoi s'occupe le philosophe ? Sa lettre au P. Gibieuf⁶, qui a succédé au

1. Abréviation de Dordrecht, dont on se sert encore aujourd'hui en hollandais.

2. Cela prouve une fois de plus que Beecman sait le français et le parle ; voir plus haut, p. 380.

3. *Œuvres*, t. I, p. 15.

4. *Ibid.*, p. 51.

5. Cf. *Œuvres*, t. I, p. 32. Lettre du 8 octobre 1629 de Descartes à Ferrier.

6. Prononcez Gibieuf, forme que porte l'adresse. *Œuvres*, t. I, p. 17.

P. Bérulle, comme supérieur de l'Oratoire, datée « de Hollande, ce 18 juillet 1629 », nous l'apprend : « Je me reserve à vous importuner, lorsque j'auray achevé un petit traité que je commence, duquel je ne vous aurois rien mandé qu'il ne fust fait, si je n'avois peur que la longueur du tans vous fist oublier la promesse que vous m'avés faite de le corriger et y adjouster la dernière main. »

Le traité fait donc partie des projets exposés aux amis de Paris et aussi sans doute à Balzac dès 1628. « Je n'espere pas en venir à bout de deus ou trois ans et peut estre après cela, me resoudrai-je de le brusler ou du moins il n'eschappera pas d'entre mes mains et celles de mes amis, sans estre bien considéré, car si je suis assés habile pour faire quelque chose de bon, je tascheray au moins d'estre assés sage pour ne pas publier mes imperfections. »

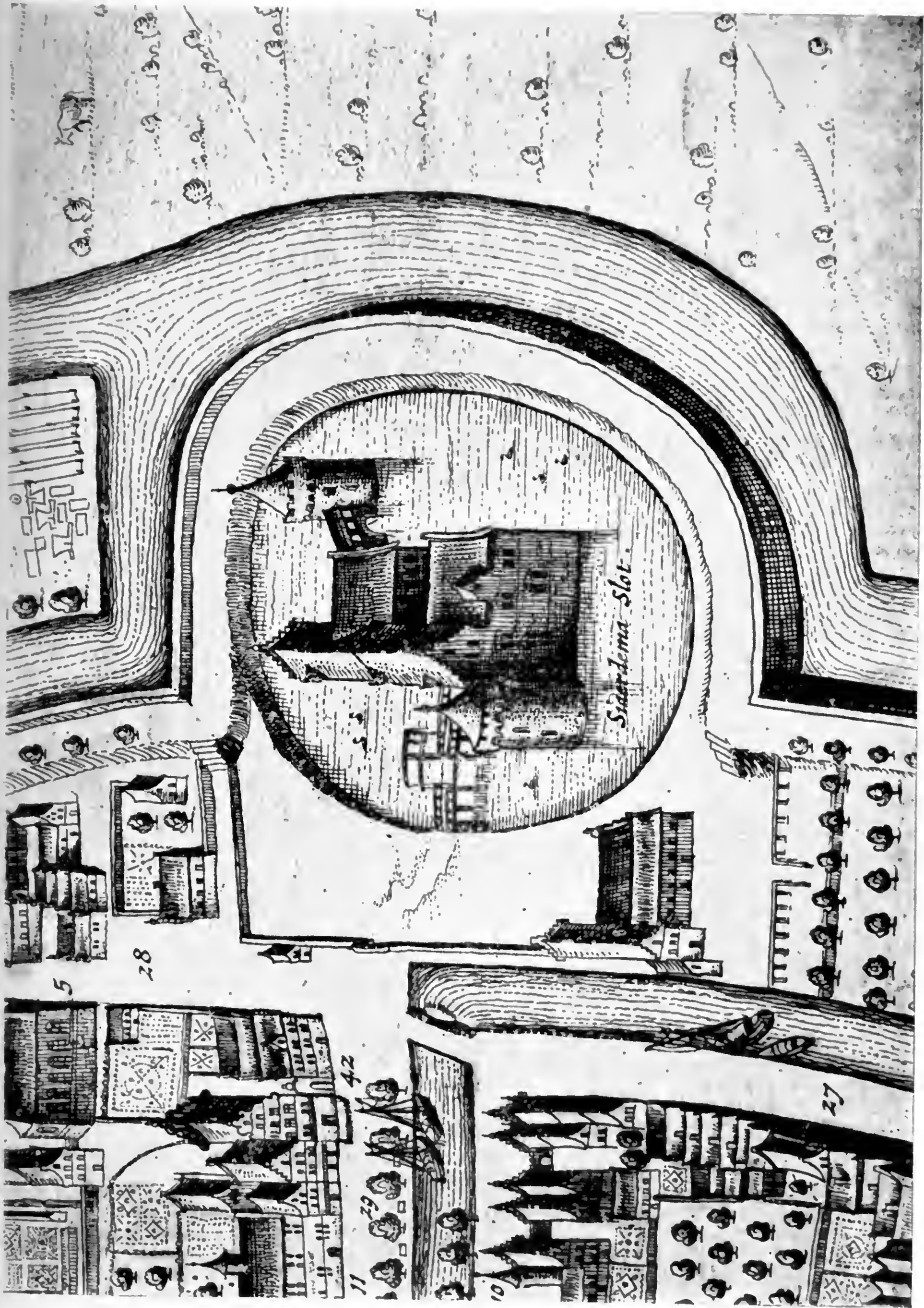
Un petit traité qui sera prêt dans deux ou trois ans et qu'on brûlera, cela fait penser au Traité du Monde, mais la lettre du 15 avril 1630¹ au P. Mersenne, nous apprend qu'il s'agit d'un ouvrage de métaphysique, qui s'appela plus tard *Meditationes de prima philosophia* : « J'estime que tous ceus à qui Dieu a donné l'usage de cete raison, sont obligés de l'employer principalement pour tascher de le connoistre eus-mesme. C'est par là que j'ay tasché de commencer mes études et je vous diray que je n'eusse sceü trouver les fondemens de la Physique, si je ne les eusse cherchés par cete voye. Mais c'est la matiere que j'ay le plus étudiée de toutes et en laquelle, graces à Dieu, je me suis aucunement² satisfait ; au moins pensé-je avoir trouvé comment on peut demonstrier les verités metaphysiques d'une façon qui est plus evidente que les demonstrations de Geometrie ; je dis cecy, selon mon jugement, car je ne sçay pas si je pourray persuader aus autres. *Les 9 premiers mois*³ que j'ay esté en ce país, je n'ay travaillé à autre chose et je croy que vous m'aviés desjà ouij parler auparavant que j'avois fait dessein d'en mettre quelque chose par escrit. » Ajoutez encore ce passage⁴ d'une lettre du 25 novembre 1630 : « Je ne dis pas que quelque jour je

1. *Ibid.*, p. 144.

2. Cet adverbe n'a naturellement pas ici le sens négatif qu'il a pris aujourd'hui.

3. Neuf mois, calculés depuis le 8 octobre 1628, nous mènent, à dix jours près, à la date de la lettre au P. Gibieuf (18 juillet 1629) et les dix jours sont ceux que Descartes a passés à rechercher Beekman.

4. *Œuvres*, t. I, p. 182.



LE CHÂTEAU DE FRANKEK OÙ HABITA DESCARTES DANS L'ÉTÉ 1629.
5 : UNIVERSITÉ DE FRANKEK OÙ LE PHILOSOPHE ÉTAIT IMMATRICULÉ.
(*Tuoneel d'er steden van de Vereenigde Nederlanden. Amsterdam, J. Blaeu, 1639.*)

n'achevasse un *petit Traité de Métaphysique, lequel j'ay commencé étant en Frize*, et dont les principaux points sont de prouver l'existence de Dieu et celle de nos âmes, lorsqu'elles sont séparées du corps, d'où suit leur immortalité. »

Ainsi donc, c'était à méditer sur Dieu et l'âme et à prouver leur existence, par les seules voies de la raison, que Descartes employait les longues heures que lui laissait la vie paisible du château de Franeker, troublée seulement de temps à autre par les cris des étudiants attablés « au golfe de Guinée », et le seul fait qu'il ait réfléchi là, à la place où s'étend aujourd'hui un pré vert, devant les remparts, en contemplant le ciel ou en regardant, de sa fenêtre, du côté de la mer, qu'on n'aperçoit pas, mais dont on devine les espaces infinis, ce seul fait nous rend ce lieu sacré, comme un des temples où s'abrita, ne fût-ce que pendant peu de mois, la plus haute pensée française et humaine.



CHAPITRE VIII

SÉJOUR A AMSTERDAM (1629-1630).

INSCRIPTION A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (27 JUIN 1630).

RETOUR A AMSTERDAM. — RUPTURE AVEC BEECKMAN.

Si parfait qu'il soit à certains égards, l'isolement dans les petites villes crée des habitudes qui ne laissent pas d'être parfois plus gênantes que l'agitation des grandes cités. C'est ce que semble avoir éprouvé Descartes. En se plaignant de n'avoir pu décider Ferrier, il dit : « Si je l'avois pû tirer de Paris, je l'aurois tenu icy exprés pour l'y faire travailler et employer avec luy les heures que je perdroy dans le jeu ou dans les conversations inutiles ». ¹ « Icy » dans cette lettre, qu'on date à peu près de septembre 1629, ce ne peut être encore que Franeker, car, à Amsterdam, où le philosophe va se réfugier, il ne veut plus de « l'ouvrier ». Il ne pourrait l'y avoir « sans incommodité » et puis, il se prépare à partir pour l'Angleterre dans « cinq ou six semaines » (ceci est écrit le 18 mars 1630 au P. Mersenne) ². Mais tout de suite Descartes, qui est vraiment un bon homme, a peur de blesser Ferrier : « Il n'est point de besoin, s'il vous plaist, de luy parler de cecy ni mesme que je ne suis plus en dessein de le recevoir, sinon que vous vissiez tout à bon qu'il s'y preparast, auquel cas vous luy direz, s'il vous plaist, que je vous ay mandé que je m'en allois hors de ce païs et que, peut-estre, il ne m'y trouveroit plus. Que s'il pensoit venir, encore que je n'y fusse pas, pensant y estre mieux qu'à Paris (car ceux qui n'ont pas voyagé ont quelquesfois de telles imaginations), vous le pourrez assurer qu'il y fait plus cher vivre qu'à Paris et qu'il trouveroit icy moins de personnes curieuses des choses qu'il peut faire,

1. *Œuvres*, t. I, p. 21. Ce passage, qui fait allusion aux efforts qu'a faits Descartes pour attirer Ferrier en Hollande, me paraît décider pour la date de septembre 1629, conformément à l'hypothèse de M. Tannery.

2. *Œuvres*, t. I, pp. 130-131.

qu'il n'y en a en la plus petite ville de France ». ¹ Les chercheurs hollandais vivent si isolés que l'étranger a peine à les découvrir et ils ont si peu de contact entre eux qu'ils se déroberont même à leurs propres compatriotes. Descartes ne connaît encore ni Huygens, ni Golius, ni Schooten.

Il se plaint du mauvais caractère de Ferrier, mais ajoute aussitôt : « Ce n'est pas que je ne l'ayme et que je ne le tienne pour un homme tout plein d'honneur et de bonté », dit-il, mais surtout il lui en veut de son inexactitude et de son irrésolution : « Après tout, je plains fort M^r Ferrier et voudrois bien pouvoir, sans trop d'incommodité, soulager sa mauvaise fortune, car il la merite meilleure et je ne connois en luy de deffaut, si non qu'il ne fait jamais son conte sur le pié des choses presentes, mais seulement de celles qu'il espere ou qui sont passées, et qu'il a une certaine irresolution qui l'empesche d'executer ce qu'il entreprend. Je luy ay rebattu presque la mesme chose en toutes les lettres que je luy ai écrites, mais vous avez plus de prudence que moy pour sçavoir ce qu'il faut dire et conseiller. » ²

Puis le silence se fait au point qu'au bout d'un an, Ferrier s'en émouvra et fera intervenir Gassend auprès de Descartes, par l'intermédiaire de Renier. Le [2 décembre 1630] ³, il rassure Ferrier sur les sentiments qu'il nourrit à son égard, tout en continuant à l'accuser de manque de persévérance : « J'ay, pour l'amour de vous, abaissé ma pensée jusques aux moindres inventions des mechaniques ⁴ et, lors que j'ay crû en avoir assez trouvé pour faire que la chose pût reüssir, je vous ay convié de venir icy pour y travailler et me suis offert d'en faire toute la dépense et que vous en auriez tout le profit, s'il s'en pouvoit retirer. Je ne voy pas encore que vous puissiez vous plaindre de moy jusques-là ». ⁵

Laissons Ferrier et revenons au départ de Franeker pour Amsterdam. On en fixe généralement la date à octobre 1629, d'après Baillet ⁶. Il y a cependant un passage d'une lettre du 8 de ce mois, adressée au P. Mersenne, qui inviterait à faire

1. Ferrier vint néanmoins en Hollande, mais beaucoup plus tard. Cf. *Œuvres*, t. I, p. 19.

2. *Œuvres*, t. I, p. 132.

3. Les dates entre crochets sont celle qui ont été établies par les sagaces inductions de MM. Adam et Tannery. Cf. *Œuvres*, t. I, p. 183.

4. Entendez : « des ouvriers ».

5. *Œuvres*, t. I, p. 185.

6. Baillet, *Vie de Descartes*, I, p. 175.

remonter l'installation de Descartes à Amsterdam au commencement d'août, voire même à la fin de juillet : « Il y a plus de deux mois qu'un de mes amis m'en a fait voir icy une description assez ample »¹. « Icy » c'est probablement Amsterdam ; la description dont il s'agit est celle des parhélies ou faux soleils, observés à Rome, le 20 mars 1629, par le P. Scheiner et que Gassend a transmise à Renéri, au cours d'un voyage en Hollande, y ajoutant son explication du phénomène. L'épître latine de Gassend, commencée à Leyde, terminée à La Haye, au moment de partir, le 14 juillet 1629, s'exprime ainsi : « J'étais déjà revenu d'Utrecht, mon cher Renéri, lorsque me fut remise votre lettre me demandant de faire honneur à ma promesse et au désir exprimé par le noble médecin de Wassenaer, etc. »².

Tout est important dans ces lignes du maître de Molière et de Cyrano de Bergerac et, d'abord, le fait même du voyage de Gassend, dit Gassendi, aux Pays-Bas, au cœur de l'été 1629, en compagnie de Luillier, un des correspondants de Théophile. Il n'est pas nécessaire de supposer que celui-ci, avant de mourir, ait conseillé à son ami cette excursion ; elle fait partie de l'éducation d'un homme de science ou de lettres, au même titre que le voyage à Rome au xvi^e siècle. En juillet 1629, les deux meilleurs philosophes français (Pascal n'est encore qu'un enfant de 6 ans) sont donc en Hollande, l'un, pour une mission scientifique qu'il s'était donnée à lui-même ou que Peiresc, qui en a accompli une première en 1606, lorsqu'il monta à Scheveningue sur le chariot à voiles³, lui a conseillée ; l'autre, pour un séjour prolongé dont il n'a pas cependant décidé encore la durée. Chose étrange, ils ne se rencontrèrent point : Gassend, déjà célèbre par ses *Exercitationes*, n'avait pas à s'enquérir d'un jeune homme inconnu et celui-ci tenait à son incognito. Catholiques, ils l'étaient tous les deux : Gassend est chanoine de Digne et cela ne l'empêche pas

1. *Œuvres*, t. I, p. 22. « Icy » n'est pas et ne peut pas être Franeker. Le 12 août 1629, donc deux mois avant la lettre du 8 octobre, Renéri écrit au Professeur Cunaeus, à Leyde, et lui demande de lui répondre : « Henrico Reneri woenende bij mijnheer Hans l'Hermite op de Heeregraft, by de Schans naest het Witte Paerdt tot Amsterdam ». Ms. autographe de la bibliothèque de l'Université de Leyde, communiqué par C. de Waard.

2. Petri Gassendi Diniensis ecclesiae praepositi et in Academia parisiensi Matheseos regii professoris *Opuscula*, t. III, pp. 651-662 ; d'après une copie communiquée par M. de Waard.

3. Cette invention, qui fut popularisée par la gravure, me rappelle qu'une autre invention, celle d'un bateau à propulsion spontanée fut essayée à Rotterdam en 1653 par un Français, nommé Du Son (Cf. Blok. *Geschiedenis*, t. III² p. 104-5) et la planche, aux Archives de Rotterdam : « Het malle schip te Rotterdam, 1653 ».

de rechercher et de cultiver les doctes protestants de Hollande. Parti de Charleville au début de février 1629¹, il visite les Pays-Bas et nous le trouvons, au début de juillet, à Amsterdam, où il entre en relation avec Reneri et le docteur Wassenaer. Comment et par qui ? Par le théologien protestant André Rivet, qui nous est maintenant familier². Le jeune Hutois, Henricus Reneri, que nous avons vu inscrit, le 13 octobre 1629, à l'Université de Leyde, comme maître es arts médicaux, à l'âge de 36 ans, et comme étudiant en Théologie, le 15 mars 1616, à 23 ans, ne nous est pas moins connu. Son vrai nom est Regnier, sa langue maternelle est le français, puisqu'il est de Huy ; c'est déjà un lien entre Descartes et lui. Il en est un autre : tous deux sont philosophes, médecins, théologiens et physiciens en même temps, et cela est suffisant pour que, s'étant rencontrés, en mars 1629, à Amsterdam, ils deviennent amis, comme en témoigne l'expression de la lettre de Descartes, du 8 octobre : « Il y a plus de deux mois qu'un de mes amis m'en a fait voir icy une description assez ample ». Or, il n'y a que Reneri qui possède en ce moment-là, en Hollande, au commencement d'août 1629, une description des parhélies. Il y en a un autre auquel on peut penser cependant, c'est à ce noble docteur de Wassenaer, d'Amsterdam, dont parle Gassend, qui l'a vu aussi et qui n'est autre que le fameux Rose-Croix, auteur de l'*Historisch Verhael*. On pense si Gassend, qui vient de réfuter le Rose-Croix anglais Fludd par son *Examen Philosophiæ Roberti Fluddi*, est heureux de mettre la main sur un Rose-Croix hollandais authentique.

Parti d'Amsterdam pour Utrecht, le 10 juillet, Gassend va à Leyde, passe à La Haye, et enfin à Dordrecht, où le Journal de Beeckman nous signale sa présence en un passage extrêmement curieux et qui doit se rapporter à la seconde quinzaine de juillet. Qui lui a donné l'adresse du recteur de Dordrecht ? Reneri, à qui Descartes aura parlé de lui ou le P. Mersenne ? Le passage est intitulé : « CE QUE J'AI COMMUNIQUÉ A MON HÔTE, PIERRE GASSENDI. Gassend³ m'a communiqué cette note sur les Parhélies,

1. Cf. *Œuvres*, t. I, p. 127. C'est là qu'il achève son *Examen Philosophiæ Roberti Fluddi*, qu'il adresse au P. Mersenne.

2. Cf. Gassendi (Petri) *Epistolæ*, 1658, p. 31.

3. Beeckman écrit correctement en latin Gassendus et non le génitif Gassendî qui figure, comme il est naturel dans le titre des livres latins. Le voyage de Gassend laissa un si durable souvenir que, 14 ans après, ceux qui l'avaient connu aux Pays-Bas y demandaient encore à Sorbière ce que le savant avait en préparation. Cf. *Gassendi vita*, de Sorbière, dans *Gassendi opera*, t. I, p. 5 de l'édition de Lyon, citée

lorsque je lui avais donné l'hospitalité chez moi [à Dordrecht). C'est lui qui, en 1624, a publié les *Exercitationes adversus Aristotelem*; il est docteur en théologie et chanoine de l'Eglise Cathédrale de Digne. J'ai discuté avec lui de questions philosophiques et je lui ai exposé ma théorie du mouvement perpétuel, à savoir que les corps, une fois mis en branle dans le vide, continuent à s'y mouvoir sans arrêt... Ensuite je lui indiquai pourquoi la vibration d'une corde sonore entraîne celle des harmoniques. Je lui démontrai la raison de la douceur des accords ¹. Il approuva tout cela et parut l'entendre avec autant de plaisir que d'admiration ». Admiration sincère, car, dans une lettre à Peiresc ², Gassend appelle « le Sieur Beekman », le meilleur philosophe qu'il ait encore rencontré, mais admiration pas toujours justifiée, car Beekman semble s'être paré des plumes du paon et avoir exposé les idées cartésiennes, pêle-mêle avec les siennes.

Comme Gassend, comme Wassenaer, comme Reneri, qui lui en a demandé l'explication, Descartes est préoccupé du phénomène observé à Rome. C'est ce qu'il explique, le 8 octobre 1629, au P. Mersenne, qui l'a, lui aussi, interrogé à ce sujet, mais il n'a point « l'esprit asses fort, dit-il avec la modestie du grand savant, pour l'employer en mesme temps à plusieurs choses differentes, et comme je ne trouve jamais rien que par une longue traisnée de diverses considerations, il faut que je me donne tout à une matiere, lorsque j'en veux examiner quelque partie. » Plus familièrement exprimées, ce sont déjà « ces longues chaines de raisons, toutes simples et faciles, dont les Geometres ont coutume de se servir pour parvenir à leurs plus difficiles demonstrations » ou encore les troisième et quatrième préceptes de la Méthode : « Le troisieme de conduire par ordre mes pensées en commençant par les objets les plus simples et les plus aysez à connoistre, pour monter peu à peu, comme par degrez, jusques à la connoissance des plus composez et supposant mesme de l'ordre entre ceux qui ne se precedent point naturellement les uns les autres. » ³

à la page 60 de U. V. Chatelain, *Quas ob causas docti inter nostros viri e Gallia, regnante Ludovico XVI... egressi essent*. Thèse de Paris 1904. Paris, Pedone, in-8°.

1. On trouvera le texte latin complet au t. X, p. 37, note b.

2. *Correspondance* de Peiresc, IV, p. 201. Cf. *Œuvres* de Descartes, I, p. 169.

3. Il se pourrait que cette règle eût sa source dans un passage de l'*Ars brevis* de Lulle, cité par Beekman (Cf. *Œuvres* de Descartes, t. X, p. 63-64), mais à travers les commentaires d'Agrippa : « Res omnes ita dividit ut nihil rei sit quod ad aliquam divisionis partem non possit reduci ».

« Et le dernier, de faire partout des denombrements si entiers et des reveües si generales que je fusse assuré de ne rien omettre. »¹

Il lui a donc fallu interrompre ce qu'il avait sur le métier, c'est-à-dire les *Meditations*, pour examiner *par ordre* « tous les Meteores »..... « Mais je pense maintenant en pouvoir rendre quelque raison et suis résolu d'en faire un petit Traitté, qui contiendra la raison des couleurs de l'Arc en Ciel... et generalement tous les Phainomenes sublunaires... Au reste, je vous prie de n'en parler à personne du monde, car j'ay resolu de l'exposer en public, comme un échantillon de ma Philosophie et d'estre caché derriere le tableau pour ecouter ce qu'on en dira. »

Dans une œuvre, il faut toujours distinguer la date de publication, la date de l'achèvement, la date de la conception, mais il est rare que l'on puisse les établir toutes avec une rigueur suffisante : ici, c'est le Traité des Météores, dont on surprend le germe et ce Traité est envisagé comme un échantillon de sa philosophie, c'est pourquoi il sera précédé, en 1637, du *Discours de la Méthode*.

L'exécution est bientôt retardée par l'élargissement du plan : « Je ne laisse pas, écrit-il, le 13 novembre 1629², à son fidèle confident Mersenne, de vous en avoir tres grande obligation et encores plus de l'offre que vous m'avez faite de faire imprimer ce petit traité que j'ay dessein d'escrire, mais je vous diray qu'il ne sera pas prest de plus d'un an. Car, depuis le tans que je vous avois escrit, il y a un mois, je n'ay rien fait du tout qu'en tracer l'argument, et, au lieu d'expliquer un Phaenomene seulement, je me suis resolu d'expliquer tous les Phaenomenes de la nature, c'est-à-dire toute la Physique. Et le dessein que j'ay me contente plus qu'aucun autre que j'aye jamais eü, car je pense avoir trouvé un moyen pour exposer toutes mes pensées en sorte qu'elles satisfèrent à quelques uns et que les autres n'auront pas occasion d'y contredire. »

Le 18 décembre suivant³, il parle de son livre, sur lequel il est résolu à ne pas mettre son nom : il le soumettra à la censure de Mersenne et d'autres « des plus habiles, principalement à cause de la Theologie, laquelle on a tellement assujettie à Aris-

1. *Discours de la Méthode*, au t. VI, pp. 18 et 19.

2. *Œuvres*, t. I, p. 70. La citation précédente est à la p. 23.

3. *Ibid.*, p. 85.

tote, qu'il est presque impossible d'expliquer une autre Philosophie, sans qu'elle semble d'abord contre la foy. »

Dans la lettre datée « d'Amsterdam, 18 decembre 1629 »¹, Descartes se plaint de sa propre paresse. Les grands inventeurs sont des paresseux ou du moins leur inaction apparente correspond à un travail intérieur inconscient ou subconscient qui éclate soudain en traits de lumière : « J'ay envie de me mettre un mois ou deus à travailler tout de bon ; je n'ay pas encore tant escrit de mon traité qu'il y a d'écriture en la moitié de cette lettre, et j'en ay grand honte ».

Malgré ces belles promesses faites à soi-même, on n'est pas encore fort avancé, le 15 avril 1630² : « Cela ne m'empeschera pas d'achever le petit traité que j'ay commencé, mais je ne desire pas qu'on le sçache, affin d'avoir tousjours la liberté de le desavouer et j'y travaille fort lentement, pource que je prens beaucoup plus de plaisir à m'instruire moy-mesme que non pas à mettre par escrit le peu que je sçay. J'estudie maintenant en chymie et en anatomie tout ensemble, et apprens tous les jours quelque chose que je ne trouve pas dedans les livres... Au reste, je passe si doucement le tans, en m'instruisant moy-mesme, que je ne me mets jamais à escrire en mon traité que par contrainte et pour m'acquiter de la resolution que j'ay prise qui est, si je ne meurs, de le mettre en estat de vous l'envoyer au commencement de l'année 1633. Je vous determine le tans pour m'y obliger davantage, et affin que vous m'en puissiés faire reproche si j'y manque. Au reste, vous vous estonnerés que je prene un si long terme pour escrire un discours qui sera si court que je m'imagine qu'on le pourra lire en une après-disnée, mais c'est que j'ay plus de soing et croy qu'il est plus important que j'apprene ce qui m'est necessaire pour la conduite de ma vie, que non pas que je m'amuse à publier le peu que j'ay appris.

« Que si vous trouvés estrange de ce que j'avois commencé quelques autres traités, estant à Paris³, lesquels je n'ay pas continués, je vous en diray la raison : c'est que, pendant que j'y travaillois, j'acquerois un peu plus de connoissance que je n'en avois eu en commençant, selon laquelle me voulant accom-

1. *Œuvres*, t. I, p. 104.

2. *Ibid.*, pp. 136-138.

3. Allusion sans doute à l'Algèbre et aux *Regulae ad directionem ingenii*, voir plus haut, p. 418, n. 1.

moder, j'estois contraint de faire un nouveau projet un peu plus grand que le premier, ainsi que sy quelqu'un ayant commencé un bastiment pour sa demeure, acquerroit cependant des richesses qu'il n'auroit pas esperées et changeoit de condition, en sorte que son bastiment commencé fust trop petit pour luy, on ne le blasmeroit pas, si on luy en voyoit recommencer un autre plus convenable à sa fortune. Mais ce qui m'assure que je ne changeray plus de dessein, c'est que celuy que j'ay maintenant est tel que, quoy que j'apprene de nouveau, il m'y pourra servir et, encore que je n'apprene rien de plus, je ne laisseray pas d'en venir à bout. »

Le « petit Traité » dont il est question ici n'est rien moins, cette fois, que le *Traité du Monde*, la preuve en est dans cette phrase de la lettre du 23 novembre 1630 : « La promesse que je vous ay faite d'avoir achevé mon *Monde* dans trois ans ». ¹

La correspondance avec Mersenne, si variée et si intéressante, dans laquelle les questions de physique succèdent à celles de métaphysique et où l'on trouve jusqu'à la discussion d'un projet de langue universelle ², s'interrompt à la fin de mai 1630. C'est que le bon religieux, dont la curiosité est aussi générale que dépourvue de préventions, a voulu, non seulement rendre visite à son ami, mais interroger lui-même les érudits hérétiques de Hollande. En juin, il est à Bruxelles ³ (la guerre ne suspendait pas alors les voyages). A la fin du mois, il a dû retrouver Descartes à Leyde où, interrompant, pour peu de temps, son séjour à Amsterdam, il s'est fait, nous l'avons vu, immatriculer à l'Université, le 27 juin (cf. pl. XXXVI b.) :

RENATUS DESCARTES PICTO, studiosus matheseos, annos natus xxxiii. Bij Cornelis Heymeñss. van Dam.

Il est impossible de ne pas prendre au sérieux cette immatriculation de Descartes, car, étant à Amsterdam, rien ne le forçait de venir s'installer à Leyde, et il y est bien installé, puisque l'*Album Studiosorum* indique même son domicile. Après avoir essayé de la science d'Adrien Metius à Franeker, il aura voulu goûter aussi celle de Golius, le mathématicien orientaliste, qui lui posera, à la fin de l'année suivante, le problème de Pappus,

1. *Œuvres*, t. I, p. 179.

2. *Ibid.*, pp. 76, 112, 126.

3. Cf. *Œuvres*, t. I, pp. 147 et 151.

159
 April 3. Johannes Laurentius Danus, Ling. & ortho studiorum.
 4. Nicolaus Bogardus delphinensis, Med. studiorum.
 16. Renatus de Cartes Gallus, philozophus.
 17. Cornelius Wassenbof, Antuar. & scol. st.
 20. Godefridus Caroli, Hassorvianus, scol. stud.

INSCRIPTION DE DESCARTES SUR L'ALBUM STUDIOIORUM DE L'UNIVERSITÉ DE FRANKER.
 A LA DATE DU 16-26 AVRIL 1630.
 (Archives de Leuwarden).

XXVII Arnaldus Columbus Beronensis, studiosus Academiae
 annorum XXII Bij Anna Bandius
 David Salinis Beronensis studiosus Academiae annos
 natus XXII, Idem.
 Profridus Elson Noodvico-^{frans} ~~frans~~ studiosus scol.
 amborum XXI Bij Aegae op den laager Bruggen
XXVIII Renatus Descartes Puto studiosus Nels es oot an-
 nos natus XXVIII Bij Cornelis Hegmerck van
 Jan.



et à qui il soumettra, en janvier 1632, le manuscrit de la première partie de sa *Dioptrique*¹. Il retrouve, sur les bancs de l'Université de Leyde, l'excellent astronome Martin Hortensius (1605-1639), inscrit pour les mathématiques depuis le 7 mai, qui fait des observations solaires avec Beeckman, et qui reste aussi en relations avec Descartes, même en janvier 1632².

Peut-être celui-ci a-t-il voulu surtout rejoindre Reneri, qui y est depuis le début de janvier 1630, et cela a obligé ce dernier à laisser « à un ami fidèle et savant », qui pourrait bien être Descartes, le soin de surveiller l'impression de l'explication de la parhélie. L'auteur, Gassendi³, écrit à Reneri, par l'intermédiaire de Rivet et, le 8 février suivant, lui donne les conseils qu'il a demandés sur l'éducation des enfants dont il est devenu précepteur⁴. Reneri est encore à Leyde en septembre 1630, puisque c'est là que Gassend lui écrit de Paris le 8⁵.

Descartes retourne à Amsterdam, d'où il se remet à écrire au P. Mersenne, le 4 novembre. C'est pour parler de la mésaventure survenue au Religieux à Anvers et qui doit se placer en septembre ou octobre précédent : « Pour vostre fortune d'Anvers, je ne la trouve pas tant à plaindre et je croy qu'il est mieux que la chose se soit passée ainsi que si on eüst sceü, long-temps après, que vous estiez venu en ces quartiers, comme il estoit malaisé qu'on ne le sceüst ».⁶

Le clergé séculier et régulier n'était pas, semble-t-il, aussi tolérant en Belgique qu'en France, et, à ce que raconte Baillet⁷, « Lorsque le P. Mersenne fut arrivé à Anvers, il y trouva des gens qui avoient appris une partie de ce qu'il avoit fait en Hollande et qui pensèrent lui susciter des affaires à ce sujet. Il paroît que ses confrères surtout et quelques autres catholiques scrupuleux, voulurent lui faire un crime du danger où il avoit exposé la sainteté de sa robe et des démonstrations d'amitié qu'il avoit données et reçues de plusieurs hérétiques couverts du manteau de sçavans ». Allusion à Rivet, dont le neveu, Pineau, dans

1. *Œuvres*, t. I, p. 234.

2. Cf. *Ibid.*, et surtout la notice de de Waard sur Hortensius, dans *Nieuw Ned. Biogr. Wdb.*, t. I, col. 1160.

3. Cf. la lettre qu'il lui adresse, en janvier 1630, de Leyde. Voir Petri Gassendi *Epistolae*, t. VI, p. 395 de l'édition de Lyon, 1658, d'après la copie de de Waard.

4. Gassendi *Epistolae*, pp. 29 à 31.

5. *Ibid.*, pp. 37-38.

6. *Œuvres*, t. I, p. 171.

7. Cf. *Ibid.*, p. 176.

une correspondance encore inédite, va jusqu'à nommer le P. Mersenne « le moine huguenot » !

Le voyage du Minime fut l'occasion d'un autre incident plus grave : la rupture de Descartes avec Beeckman. Celui-ci, dans maintes lettres à Mersenne, écrites en 1629 et 1630, avait employé des expressions qui avaient blessé profondément le philosophe : « C'est lui à qui j'avais communiqué, il y a dix ans, ce que j'avais écrit sur les causes de la douceur des accords »¹, écrit le recteur de Dordrecht, en août 1629. Descartes répond à Mersenne, dès le 8 octobre² : « Vous m'avez extrêmement obligé de m'avertir de l'ingratitude de mon amy ; c'est, je crois, l'honneur que vous luy avez fait de luy escrire qui l'a éblouy et il a crû que vous auriez encore meilleure opinion de luy, s'il vous écrivoit qu'il a esté mon maistre, il y a dix ans. Mais il se trompe fort, car quelle gloire y a-t-il d'avoir instruit un homme qui ne sçait que très peu de chose et qui le confesse librement comme je fais ? »

Il revient sur ce sujet dans une autre lettre, datée d'Amsterdam, janvier 1630³ : « Je vous jure que, du temps que ce personnage se vante d'avoir écrit de si belles choses sur la Musique, il n'en sçavoit que ce qu'il avoit appris dans Faber Stapulensis⁴... je blâme son peu de reconnoissance, laquelle j'ay découvert en beaucoup d'autres choses qu'en ce que vous m'avez mandé, aussi n'ay-je plus de commerce avec luy. »

Ce n'est qu'une interruption des relations, ce n'est pas encore la rupture ; celle-ci surviendra après que Beeckman aura montré à Mersenne son Journal tout farci de propositions cartésiennes dont il se serait prétendu l'inventeur. La mesure est comble, et Descartes, en septembre ou octobre 1630, lance sur l'impertinent ses foudres latines : « Je vous ai redemandé l'an dernier ma « Musique », non parce que j'en avais besoin, mais parce qu'on m'avait dit⁵ que vous en parliez comme si je l'avais apprise de vous. Je n'ai pas voulu cependant vous l'écrire tout de suite pour ne pas paraître douter de la fidélité d'un ami, sur le propos d'un tiers. Maintenant qu'il m'est confirmé que vous préférez une sottise vantardise à l'amitié et à la vérité, je vous avertis, en peu

1. *Œuvres*, t. I, p. 30.

2. *Ibid.*, p. 24.

3. *Ibid.*, pp. 110 et 111.

4. Lefèvre d'Étaples.

5. Sans doute Gassend, par l'intermédiaire de Mersenne, voir plus haut, p. 448.

de mots que, si vous dites avoir appris quelque chose à quelqu'un, quand ce serait vrai, cela est odieux ; que, si c'est faux, c'est plus odieux encore ; mais que c'est le plus odieux, lorsque vous l'avez apprise de lui-même.

Sans aucun doute, vous avez été induit en erreur par la politesse de notre langue française ¹, quand, soit en conversation, soit par lettre, je vous ai souvent affirmé que j'avais appris beaucoup de choses de vous, que j'attendais beaucoup d'aide de vos observations... En ce qui me concerne, je me moque de tout cela, mais au nom de notre vieille amitié, je vous avertis que vous nuisez beaucoup à votre propre réputation en vous vantant ainsi devant ceux qui me connaissent. Et je vous avise de ne pas leur montrer mes lettres comme preuves ², car ils savent que j'ai coutume de m'instruire même auprès des fourmis et des ver-misseaux. »

Assurément l'urbanité française est ici oubliée : elle l'est davantage encore dans la lettre du 17 octobre, qui est presque un mémoire en latin ³. Les reproches à Beeckman ne sont pas fondés sur une dénonciation du P. Mersenne, mais sur la lettre que le recteur lui-même vient d'écrire à Descartes, après un silence réciproque, et dans laquelle il l'invite à revenir vers lui, s'il désire le consulter pour ses études, ajoutant qu'il y trouverait plus de profit que chez n'importe qui.

« Que votre stupidité et votre ignorance de vous-même fussent assez grandes pour croire que vraiment j'aie pu apprendre davantage de vous que ce que j'ai coutume de tirer des autres choses qui sont dans la nature, je ne pouvais le soupçonner. Ne vous souvenez-vous donc pas, lorsque je m'occupais de ces études, dont vous avouiez n'être pas capable..., combien vous m'avez importuné et combien vous avez souhaité d'en entendre plus long...? Maintenant je reconnais à toute évidence, par votre dernière lettre, que vous avez péché, non par malice, mais par insanité... »

1. Clerselier traduit (*Œuvres de Descartes*, édition Cousin, t. VI, p. 142) « la civilité du style français ». Le texte porte : « Te procul dubio Gallici styli fefellit urbanitas. » Cette preuve s'ajoute à celles que nous avons données (p. 380 et p. 441), que les deux amis s'entretenaient en français. A Bréda, ils se sont cependant abordés en latin. Cf. la fin de la lettre du 17 octobre 1630, t. I, p. 167 : « Cum in urbe militari in qua versabar, te unum invenirem qui latine loqueretur. »

2. Ceci est un témoignage d'authenticité, s'il en était besoin, des lettres de jeunesse de Descartes, insérées dans le *Journal de Beeckman*.

3. *Œuvres*, t. I, p. 157. La précédente épître est à la p. 155.

La suite, où il cherche des remèdes à cette folie, est d'un pédantisme fort désagréable : « Vous comprendrez facilement que je n'aie pu apprendre plus de cette Mathématico-physique que vous rêvez avoir faite, que de la Batrachomyomachie... Vous écrivez que l'Algèbre que je vous ai donnée n'est plus mienne ; vous avez écrit la même chose ailleurs au sujet de ma « Musique ». Il l'accuse d'en avoir demandé les autographes, dont lui-même n'a pas de copie, pour les lui faire oublier et les posséder seul et d'en être le recéleur. Il invite son correspondant à croire qu'il lui écrit, non sous l'empire de la colère ou par mauvais gré, mais par amitié véritable ; ce qui ne l'empêche pas de reparler de la maladie de Beeckman, de faire une allusion blessante à la Zélande, île barbare, patrie des moutons et des sabotiers, comme disait Paul de Middelbourg, prédécesseur de Galilée.

Heureusement le latin ne tire pas à conséquence et c'est dans tous les sens qu'il brave l'honnêteté. Descartes, qui, au fond, était bon ami, semble avoir été pris de remords et, à son retour d'un voyage en Danemark, dans l'été 1631, ayant appris que le recteur était malade, il l'alla voir à Dordrecht ¹. En octobre 1631, ils dînent ensemble ; Beeckman écrit en effet à Mersenne, le 7 : « Le Sr des Cartes avec qui j'ai dîné, il y a quelques jours à Amsterdam, relève d'une assez grave maladie ». En tout cas, les relations s'espacent et le philosophe se garde d'écrire aussi souvent ², mais ils se rendent visite, car, le 14 août 1634, par exemple, Descartes mande d'Amsterdam au P. Mersenne ³ : « Le Sieur Beeckman vint icy samedi au soir et me presta le livre de Galilée ; mais il l'a remporté à Dort ce matin, en sorte que je ne l'ay eu entre les mains que trente heures. »

Lorsque Beeckman mourut, le 20 mai 1637, Descartes écrivit au pasteur Colvius, qui lui avait appris la nouvelle, un billet ⁴ qui ne semble pas marquer une douleur excessive :

« MONSIEUR,

« En passant par cette ville au retour d'un voyage où j'ay esté plus de six semaines, j'y ai trouvé la lettre que vous avez

1. Cf. un fragment de lettre à Villebressieu, publié par Baillet. *Œuvres de Descartes*, t. I, p. 215.

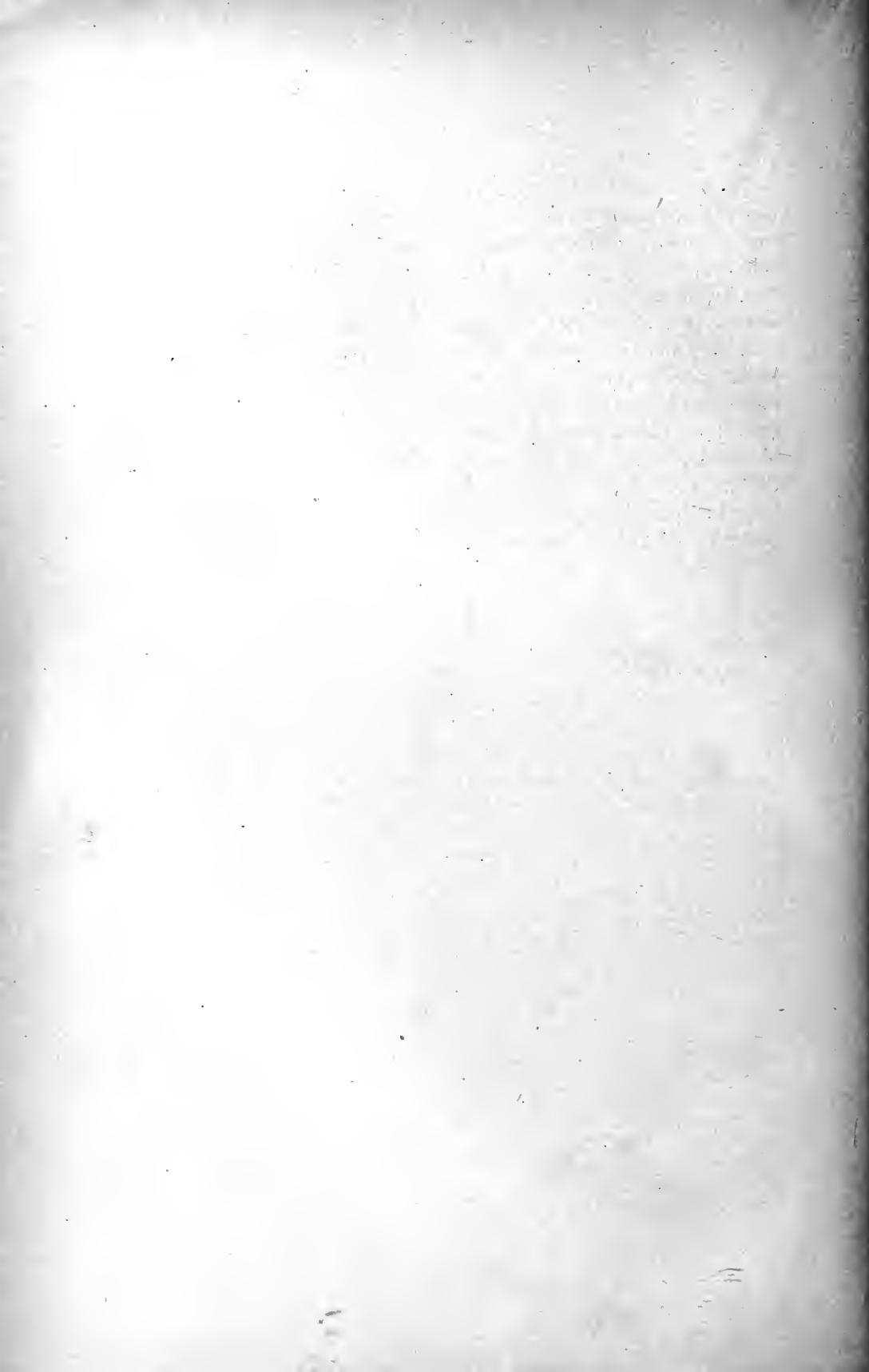
2. Voir cependant *Œuvres*, t. I, p. 307 et s.

3. *Ibid.*, p. 303.

4. Découvert à Munich par le professeur D. J. Korteweg, publié par l'abbé G. Monchamp (*Isaac Beeckman et Descartes*, brochure, Bruxelles, 1895) et reproduit dans *Œuvres de Descartes*, t. I, pp. 379-380.

pris la peine de m'escire, par laquelle j'apprens les tristes nouvelles de la mort du S^r Beeckman, lequel je regrette, et je m'asseuré que, comme ayant esté l'un de ses meilleurs amis, vous en aurez eu de l'affliction. Mais, Monsieur, vous sçavez beaucoup mieux que moy que le tems que nous vivons en ce monde est si peu de chose à comparaison de l'eternité, que nous ne nous devons pas fort soucier si nous sommes pris quelques années plutost ou plus tard. Et M^r Beeckman ayant esté extrêmement philosophe, comme il a esté, je ne doute point qu'il ne se fust resolu dès long temps à ce qui luy est arrivé. Je souhaite que Dieu l'ait illuminé, en sorte qu'il soit mort en sa grace, et je suis, Monsieur, vostre tres humble et affectionné serviteur. Des Cartes. »

Ce fut le seul « regret » du philosophe à son « auteur » et « promoteur » de l'hiver 1618-1619.



CHAPITRE IX

SUITE DU SÉJOUR A AMSTERDAM (HIVER 1630-1631)

Après l'exécution magistrale et un peu pédante de Beeckman, Descartes se remet à son *Traité du Monde* et, dès le 25 novembre 1630, il rend compte, à son confident habituel, de l'état d'avancement de l'œuvre. Il est ennuyé de ce que le P. Mersenne ait montré à Mydorge la lettre précédente, parce que ses épîtres « sont ordinairement écrites avec trop peu de soin pour mériter d'estre veües par d'autres que ceux à qui elles sont adressées »¹ et parce qu'il ne veut pas qu'on sache qu'il a l'intention d'imprimer la Dioptrique.

Il a vraiment cette phobie de la publication, fréquente chez les hommes de valeur, en France surtout ; de la façon qu'il y travaille, « elle ne scauroit estre prête de long-temps. J'y veux inserer un discours où je tâcheray d'expliquer la nature des couleurs et de la lumière, lequel m'a arrêté depuis six mois et n'est pas encore à moitié fait, mais aussi sera-t-il plus long que je ne pensois et contiendra quasi une Physique toute entière, en sorte que je pretens qu'elle me servira pour me dégager de la promesse que je vous ay faite d'avoir achevé mon Monde, dans trois ans, car c'en sera quasi un abrégé. Et je ne pense pas, après cecy, me resoudre jamais plus de faire rien imprimer, au moins moy vivant, car la fable de mon *Monde* me plaist trop pour manquer à la parachever, si Dieu me laisse vivre assez long-temps pour cela, mais je ne veux point répondre de l'avenir... »²

La lettre suivante au même correspondant, datée du 2 décembre, trahit toujours la préoccupation presque malade de dérober sa personne et ses œuvres à la curiosité publique : « Si

1. *Œuvres*, t. I, p. 178.

2. *Ibid.*, p. 179.

on vous demande où je suis, je vous prie de dire que vous n'en estes pas certain, pource que j'estois en resolution de passer en Angleterre ¹, mais que vous avez receü mes lettres d'icy et que, si on me veut écrire, vous me ferez tenir leurs Lettres. Si on vous demande ce que je fais, vous direz, s'il vous plaist, que je prens plaisir à estudier pour m'instruire moy mesme, mais que, de l'humeur que je suis, vous ne pensez pas que je mette jamais rien au jour et que je vous en ay tout à fait osté la creance ». ²

Le 23 décembre, Descartes reparle de son ouvrage. Rien de plus intéressant que de pénétrer ainsi dans l'atelier du maître et d'y assister à la succession des esquisses et des ébauches préliminaires au chef-d'œuvre : « Je vous diray que je suis maintenant après ³ à demesler le chaos, pour en faire sortir de la lumiere, qui est l'une des plus hautes et des plus difficiles matieres que je puisse jamais entreprendre, car toute la Physique y est presque comprise. J'ay mille choses diverses à considerer toutes ensemble pour trouver un biais par le moyen duquel je puisse dire la verité, sans estonner l'imagination de personne ny choquer les opinions qui sont communément receües. C'est pourquoy je desire prendre un mois ou deux à ne penser à rien autre chose. »

Le philosophe cherche plus à convaincre qu'à émerveiller, à la différence de beaucoup d'alchimistes, d'astrologues et même de philologues de son temps. Une fois de plus, ses théories fussent-elles même en partie caduques aujourd'hui, il est le savant moderne, pour qui l'effet produit n'est rien, la vérité, tout.

Cette intéressante correspondance avec Mersenne subit une interruption apparente de plus de neuf mois, due peut-être à la noyade des papiers de Descartes dans la Seine, lorsque Chanut, après la mort de celui-ci, les envoya de Suède en France à Clerselier. La lacune est en partie comblée par un remarquable échange de lettres avec Balzac au printemps 1631.

Quand Descartes écrit « al unico eloquente », il taille sa plume avec plus de soin, la trempe dans de l'encre dorée ; il polit son

1. Toujours ce voyage qui n'eut jamais lieu. Le 11 juin 1640, Descartes dira encore : « Bien qu'il y ait plus de dix ans que j'ay eu envie d'aller en Angleterre » Note de MM. Adam et Tannery ; *Œuvres*, t. I, p. 192.

2. *Œuvres*, t. I, p. 191.

3. Inutile de souligner la familiarité de l'expression qui n'est pas du français très littéraire, mais s'entend encore bien souvent dans la conversation.

style qui, s'il gagne en grâce mignarde, perd de ce naturel qu'on goûte dans la correspondance avec le moine. Il use même d'une urbanité qui va jusqu'à la flatterie et, quoiqu'on y sente une admiration sincère, elle n'est pas exempte d'exagération¹ :

« Cette nouvelle [que Balzac est à Paris] m'a fait connoître que je pourrois estre maintenant quelqu'autre part plus heureux que je ne suis icy, et, si l'occupation qui m'y retient n'estoit, selon mon petit jugement, la plus importante en laquelle je puisse jamais estre employé², la seule esperance d'avoir l'honneur de vostre conversation et de voir naistre naturellement devant moy ces fortes pensées que nous admirons dans vos ouvrages, seroit suffisante pour m'en faire sortir. Ne me demandez point, s'il vous plaist, quelle peut estre cette occupation que j'estime si importante, car j'aurois honte de vous la dire : je suis devenu si philosophe que je méprise la plus-part des choses qui sont ordinairement estimées et en estime quelques autres dont on n'a point accoustumé de faire cas. Toutesfois, pour ce que vos sentimens sont fort éloignez de ceux du peuple et que vous m'avez souvent témoigné que vous jugiez plus favorablement de moy que je ne meritois, je ne laisseray pas de vous en entretenir plus ouvertement quelque jour, si vous ne l'avez point desagréable. »

Il a levé un coin du rideau derrière lequel il se cache pour repenser le Monde. Aussi se reprend-il aussitôt, afin de donner le change à son illustre correspondant : « Pour cette heure, je me contenteray de vous dire que je ne suis plus en humeur de rien mettre par écrit, ainsi que vous m'y avez autresfois vû disposé. Ce n'est pas que je ne fasse grand état de la reputation, lors qu'on est certain de l'acquérir bonne et grande, comme vous avez fait, mais pour une mediocre et incertaine telle que je la pourois esperer, je l'estime beaucoup moins que le repos et la tranquillité d'esprit que je possède. »

Puis, quelques détails précieux sur sa vie quotidienne. Le

1. *Œuvres*, t. I p. 198.

2. Descartes gardait les brouillons de ses lettres, sans quoi il nous en manquerait beaucoup plus. Celle-ci, dans cette phrase et dans une des suivantes, paraît avoir servi pour le début du *Discours de la Méthode* (t. VI p. 3) : « que, regardant d'un œil de *Philosophe* les diverses actions et entreprises de tous les hommes, il n'y en ait quasi aucune, qui ne me semble vaine et inutile, je ne laisse pas de recevoir une extreme satisfaction du progrès que je pense avoir desjà fait en la recherche de la verité et de concevoir de telles esperances pour l'avenir que si, entre les *occupations* des hommes purement hommes, il y en a quelqu'une qui soit solidement bonne et importante, j'ose croire que c'est celle que j'ay choisie. »

passage est exquis et presque d'un poète : « Je dors icy dix heures toutes les nuits et, sans que jamais aucun soin me réveille, après que le sommeil a longtems promené mon esprit dans des buys, des jardins et des palais enchantez, où j'éprouve tous les plaisirs qui sont imaginez dans les Fables, je mesle insensiblement mes rêveries du jour avec celles de la nuit et, quand je m'aperçoy d'estre éveillé, c'est seulement afin que mon contentement soit plus parfait et que mes sens y participent, car je ne suis pas si severe que de leur refuser aucune chose qu'un philosophe leur puisse permettre, sans offenser sa conscience. »

Ce gracieux badinage complète le portrait que nous pouvons nous tracer de Descartes. Le savant français n'est pas exclusivement un algébriste ni un alchimiste, ni un métaphysicien, ni surtout un pédant de collège, il est un « honnête homme » au sens du Chevalier de Méré, pour qui « l'honnêteté » est l'art « d'exceller en tout ce qui regarde les agréments et les bienséances de la vie »¹.

Descartes termine par un trait qui n'est plus, cette fois, d'honnêteté, mais de galanterie : « Enfin il ne manque rien icy que la douceur de vostre conversation, mais elle m'est si necessaire pour estre heureux que peu s'en faut que je ne rompe tout mes desseins, afin de vous aller dire de bouche que je suis de tout mon cœur, Monsieur, etc. »²

On devine le ton de la réponse que Balzac paraît avoir envoyée poste pour poste³, le 25 avril 1631⁴. A la finale de la lettre de Descartes, Balzac ne peut faire moins que de répondre par un empressement égal et une volonté de conjonction identique : « Je ne vis plus que de l'esperance que j'ay de vous aller voir à Amsterdam et d'embrasser cette chere teste, qui est si pleine de raison et d'intelligence... La conquête de la verité, à laquelle vous travaillez avec tant de force et de courage, me semble bien quelque chose de plus noble que tout ce qui se fait avec tant de bruit et de tumulte en Allemagne et en Italie. Je ne suis pas si vain que je pretende devoir estre compagnon de vos travaux,

1. *Œuvres* de Méré, t. I, p. 264, cité par M. L. Brunschvicg dans sa remarquable édition des *Pensées et Opuscules de Pascal*, 6^e éd. ; Paris, Hachette, 1912, un vol. in-16, p. 116.

2. *Œuvres*, t. I, p. 199.

3. Dans ce cas, conjecturent les éditeurs, la lettre de Descartes est du 15 avril 1631. Cf. *Œuvres*, t. I, p. 196.

4. *Œuvres*, t. I, p. 199-201.

mais j'en seray pour le moins le spectateur et m'enrichiray assez du reste de la proye et des superfluitez de vostre abondance. »

« Ne pensez pas que je face cette proposition au hazard, je parle fort serieusement et, pour peu que vous demeuriez au lieu où vous estes, je suis Hollandois aussi bien que vous, et Messieurs les Estats n'auront point un meilleur citoyen que moy, ni qui ait plus de passion pour la liberté. Quoy que j'aime extremement le ciel d'Italie et la terre qui porte les orangers, vostre vertu seroit capable de m'attirer sur les bords de la mer Glaciale et jusqu'au fond du septentrion. Il y a trois ans que mon imagination vous cherche et que je meurs d'envie de me reunir à vous, afin de ne m'en separer jamais et de vous tesmoigner... etc. »

Pour marquer « son ressentiment », comme on disait alors, d'une telle affection, Descartes répond, semble-t-il, aussitôt, au début de mai, pour inviter Balzac à le rejoindre à Amsterdam, dont il va lui faire un magnifique éloge ; il en faut peser les termes pour retenir ce qui nous initie à la vie de Descartes dans la grande cité du Nord ¹ :

« Mesme vous devez pardonner à mon zele, si je vous convie de choisir Amsterdam pour votre retraite et de le preferer, je ne vous diray pas seulement à tous les Convens des Capucins et des Chartreux, où force honnestes gens se retirent, mais aussi à toutes les plus belles demeures de France et d'Italie, mesme à ce celebre Hermitage dans lequel vous estiez l'année passée. Quelque accomplie que puisse estre une maison des chams, il y manque tousjours une infinité de commoditez, qui ne se trouvent que dans les villes, et la solitude mesme qu'on y espere, ne s'y rencontre jamais toute parfaite. »

C'est un souvenir, frais encore, des inconvenients de Franeker, lits sans matelas et hôtes à l'importune bienveillance. Descartes n'a rien d'un philosophe cynique ni d'un cénobite, il ne croit pas qu'un certain luxe soit nuisible à l'exercice de la pensée spéculative et une maison confortable lui paraît plus propre à la méditation que la grande amphore de Diogène ². Descartes oppose sa solitude, parmi la foule bruyante et les fossés hollan-

1. *Œuvres*, t. I, pp. 202-203.

2. Je n'écris pas le tonneau, parce qu'il n'y en avait pas de son temps. C'est Plin l'ancien qui le premier en signale l'invention.

dais, à la « vallée solitaire et au canal qui fait rêver les plus grans parleurs », qu'a vantée Balzac ¹ :

« En cette grande ville où je suis, n'y ayant aucun homme, excepté moy, qui n'exerce la marchandise, chacun y est tellement attentif à son profit, que j'y pourrois demeurer toute ma vie sans estre jamais vû de personne. »

« Le soucy d'amasser fit tout seul vostre étude »

dira d'Hénault dans son sonnet « sur les Hollandois » ². Les marchands se hâtent sous les arcades de la Bourse, sur le Dam, ou le long du Rokin ; au milieu d'une foule bariolée où les Arméniens, les Arabes, les nègres et les princes malais arrêtent à peine les regards, comment le gentilhomme français, à la grande cape noire, à col et rabat blancs, ne passerait-il pas inaperçu ?

« Je me vais promener tous les jours parmy la confusion d'un grand peuple avec autant de liberté et de repos que vous scauriez faire dans vos allées et je n'y considere pas autrement les hommes que j'y voy que je ferois les arbres qui se rencontrent en vos forests ou les animaux qui y paissent. »

Ce n'est pas très poli pour ses hôtes, mais comment lui, qui n'a pas l'œil lumineux d'un Rembrandt, pourrait-il s'intéresser aux gros « staalmeesters », aux maîtres de l'étalon du drap, bouffis de graisse et de contentement d'eux-mêmes sous leur huppelande noire. Leurs profits ne sont pas les siens et il a pour leurs gains le même mépris qu'ils ont pour son titre, qui rapporte moins que ceux de la Compagnie des Indes.

« Que si je fais quelquefois reflexion sur leurs actions, j'en reçoÿ le mesme plaisir que vous feriez de voir les paisans qui cultivent vos campagnes, car je voy que tout leur travail sert à embellir le lieu de ma demeure et à faire que je n'y aye manque d'aucune chose. Que s'il y a du plaisir à voir croître les fruits en vos vergers et à y estre dans l'abondance jusques aux yeux, pensez-vous qu'il n'y en ait pas bien autant à voir venir icy des vaisseaux qui nous aportent abondamment tout ce que produisent les Indes et tout ce qu'il y a de rare en l'Europe ? »

1. *Lettres de M. de Balzac* ; éd. de 1628, livre premier, pp. 123 à 128, citées dans les *Œuvres de Descartes*, t. I, p. 203, note a.

2. Manuscrit 3208 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, cité par F. Lachèvre, *Bibliographie des Recueils collectifs de poésie*, t. III, p. 313.

On sait quel cri d'admiration la grande ville hollandaise arrachera à Sorbière en 1660¹ : « La ville d'Amsterdam a affermé cette année son poids des marchandises, six mille livres par jour, qui viennent à plus de sept mille de nostre monnoye... Elle a tracé vingt deux bastions pour son agrandissement, qui cousteront cinq cens mille livres chacun... sa Maison de Ville coustera huict millions² avant qu'elle soit achevée... Les Mats de six mille vaisseaux sont tousjours au Port la representation d'une grande Forest, quoy qu'il en parte quelquesfois six cens voiles dans un jour... La Banque a tousjours plusieurs millions en argent monnoyé qui croupit dans les caves, sans celuy que la ville met en usage...

« Il me resteroit beaucoup de choses à dire de ce miracle du monde, de cette ville assise sur la pointe de cent millions d'arbres³, et dont le prodigieux commerce fait non seulement qu'elle abonde de tout ce qui luy manque naturellement, mais que, le distribuant aux autres peuples, elle a eu de quoy fournir à payer vingt huict de cent, c'est-à-dire plus du quart de toutes les dépenses des Provinces-Unies... Je vous representerois l'opulence de la Compagnie des Indes Orientales, qui occupe plus de cinquante mille hommes à son service. »

« Quel autre lieu, dit de son côté Descartes, pouroit-on choisir au reste du monde, où toutes les commoditez de la vie et toutes les curiositez qui peuvent estre souhaitées soient si faciles à trouver qu'en cettuy-cy ? *Quel autre pays où l'on puisse jouyr d'une liberté si entiere*, où l'on puisse dormir avec moins d'inquietude, où il y ait toujours des armées sur pied exprès pour nous garder⁴, où les empoisonnemens, les trahisons, les calomnies soient moins connues et où il soit demeuré plus de restes de l'innocence de nos ayeuls ? »

Laissons là cette évocation de l'âge d'or, destinée à flatter la manie du très moderne Balzac de citer toujours les anciens, mais il reste vrai qu'alors qu'on se coupait la gorge quotidiennement dans les rues de Paris, Amsterdam, malgré ses bouges à marins,

1. *Relations, Lettres et Discours* de M. de Sorbière; Paris, 1660, in-24, p. 26 et s.

2. C'est actuellement le palais de la Reine sur le Dam, œuvre de l'architecte van Campen.

3. Ces arbres sont les pilotis sur lesquels toutes les maisons d'Amsterdam, aujourd'hui encore, sont bâties.

4. Encore un passage qui a servi pour la fin de la Troisième partie du *Discours de la Méthode*, t. VI, p. 31. La phrase en italique a été reproduite sur la plaque apposée à la maison de Descartes, voir plus loin p. 482, note 2.

était plus paisible. Il n'y avait que quatre ans que Bouteville et des Chapelles s'étaient battus, trois contre trois, place Royale,¹ et avaient été exécutés (1627). C'était le vingt-deuxième duel de Bouteville; de Boësse, « brave gentilhomme mais cruel », avait tué en duel dix-sept personnes et d'Andrieux, soixante douze. Aussi fut-ce un grand scandale à La Haye quand, en 1646, le marquis de L'Espinay y fut assassiné,² à la suite d'une aventure amoureuse, dont nous reparlerons plus loin.

Reste, pour convaincre Balzac, à réfuter l'objection prévue de la rudesse du climat, qui lui faisait appréhender pour Ferrier, l'arrivée en automne³. Mais le Français exagère la rigueur de l'hiver néerlandais. Si, l'été, il se figure le Hollandais en sabots, fumant sur le pas de sa porte une longue pipe de porcelaine, qui y est inconnue aujourd'hui; l'hiver, il le voit remplaçant les sabots par des patins et la route par le canal, sur lequel, il glisse à longues enjambées. Ceci se voit, même en dehors des tableaux de van Ostade, mais, pendant quelques semaines seulement, par exception, comme en 1650, pendant plusieurs mois. Le 22 janvier de cette année-là, Pineau écrit de Paris à son oncle Rivet à Bréda⁴: « Les glaces, qui vous ont enfermé quelques mois, n'ont duré ici que fort peu de jours et, malgré elles, le Soleil n'a pas laissé de nous faire voir des violettes, et des anémones et de produire des asperges et des artichaux. J'ay fait avouer à M^r de la Plate que les boues de Paris valent encore mieux que le froid et la gelée de son País, qui est sauvage au prix de ce charmant climat.

En 1630 au contraire, Descartes se plaint, le 4 mars, de n'avoir pu faire, de tout l'hiver, aucune observation sur le gel: « Pour les neiges, il a un peu neigé icy, au mesme temps que vous marquez et fait un peu froid, quatre ou cinq jours, mais non pas beaucoup. Mais tout le reste de cet hyver, il a fait si chaud en ce país, qu'on n'y a vu ni glace, ny neige, et j'avois desja pensé vous l'écrire

1. Aujourd'hui place des Vosges. Cf. Lavis et Rambaud, *Histoire générale*, t. V, p. 357.

2. Cf. Blök (P. J.), *Geschiedenis van het Nèderlandsche Volk*, 2^e éd., t. II, p. 171. Les fêtes et les désordres commencent après l'époque où écrit Descartes et ont surtout pour théâtre le mondain et cosmopolite La Haye, ville des diplomates et des officiers étrangers.

3. « Nous sommes en une saison qui vous seroit incommode », lui écrit-il le 8 octobre 1629. Cf. *Œuvres*, t. I, p. 33.

4. Bibliothèque de l'Université de Leyde, B. P. L., Q., 286, t. IV, f. 98 recto.

pour me plaindre de ce que je n'y avois sceü faire aucune remarque touchant mes Météores »¹.

Ce dont l'étranger, nous l'avons vu par Daneau et par Saumaise, souffre plus que du froid, aux Pays-Bas, c'est de l'humidité de l'atmosphère. Descartes observe lui-même, dans une lettre du 14 juin 1637², qu'il aurait pu préférer un pays « où la pureté et la secheresse de l'air sembloient plus propres aux productions de l'esprit », mais l'humidité cependant ne l'incommoda point. On la disait jadis favorable à la poitrine, qu'il avait délicate. Quoiqu'il en soit, et, si paradoxal que cela paraisse, il préfère le climat de la Hollande à celui de l'Italie : « Je ne sçay comment vous pouvez tant aimer l'air d'Italie, avec lequel on respire si souvent la peste et où tousjours la chaleur du jour est insupportable, la fraischeur du soir mal saine et où l'obscurité de la nuit couvre des larcins et des meurtres. Que si vous craignez les hyvers du septentrion, dites-moy quelles ombres, quel évantail, quelles fontaines vous pouroient si bien préserver à Rome des incommoditez de la chaleur, comme un poëse et un grand feu vous exemteront icy d'avoir froid. »

Balzac ne se laissa pas convaincre et, se réfugiant jusqu'au jour de sa mort, dans son « désert », ne recommença pas l'aventure de 1615 et le voyage aux Pays-Bas du Nord. C'est tant mieux pour les lettres, car le Socrate chrétien et le moderne Zénon se fussent vite lassés de se tresser des guirlandes. Il en serait advenu peut-être comme de Balzac et de Théophile, ou de Descartes et de Beekman.

Peut-on savoir quelque chose de plus précis sur ce premier séjour du philosophe à Amsterdam, sur sa façon de vivre, et son logis ? Oui, par un passage très intéressant qu'on lit dans les œuvres du professeur Plempius³. Celui-ci, né à Amsterdam, le 23 décembre 1601, y exerça la médecine de 1623 à 1633 ; il y fit la connaissance du Français par le médecin Silésien Elichmann⁴, leur ami commun. Descartes ayant quitté Amsterdam pour Deventer, à la fin de mai 1632, et Plempl ayant été nommé professeur à l'Université de Louvain, le 3 août 1633, leurs relations

1. *Œuvres*, t. I, p. 127.

2. *Ibid.*, p. 385.

3. *Fundamenta Medicinæ*, 3^e éd., Louvain, 1654, p. 375, cités dans *Œuvres* de Descartes, t. I, p. 401.

4. Sur, Elichmann voir M. Adam, au t. XII, p. 108.

se placent en 1630, 1631, ou dans les premiers mois de 1632. C'est donc à cette période que se réfère la lettre latine de Plempe, du 21 décembre 1652, où on lit : « J'ai fréquenté intimement cet homme illustre, à Amsterdam, avant d'avoir été appelé à la chaire de Louvain par la Sér. Infante Isabelle. Par l'intermédiaire de Jean Elichmann, médecin silésien, je le connus et je m'entretins souvent de la physique avec lui. »

« Ignoré de tous, Descartes se cachait dans la maison d'un marchand de drap, située dans la rue qui tire son nom des veaux (Kalverstraat) ¹. Je l'y ai vu bien souvent et ai toujours trouvé un homme qui ne lisait pas de livres et n'en possédait point, voué à ses méditations solitaires et les confiant au papier, quelquefois disséquant des animaux, ainsi qu'Hippocrate trouva Démocrite près d'Abdère. »

Sur ces dissections à Amsterdam, nous avons l'aveu de Descartes lui-même dans une lettre à Merseune du 13 novembre 1639 ² : « Comme vous m'écrivez, ce n'est pas un crime d'estre curieux de l'Anatomie et j'ay esté un hyver à Amsterdam, que j'allois quasi tous les jours en la maison d'un boucher pour luy voir tuer des bestes et faisois apporter de là en mon logis les parties que je voulois anatomiser plus à loisir ; ce que j'ay encore fait plusieurs fois en tous les lieux où j'ay esté, et je ne croy pas qu'aucun homme d'esprit m'en puisse blâmer. »

1. « Nulli notus in pannarii mercatoris domum se abdidit, sitam in platea quae a vitulis nomen habet. » Je n'ai pu encore établir qui était ce marchand de drap.

2. *Œuvres*, t. II, p. 621. Cf. aussi p. 86 et t. I, p. 137.

CHAPITRE X

VOYAGE EN DANEMARK (ÉTÉ 1631). CONTINUATION DU SÉJOUR A AMSTERDAM (AUTOMNE 1631 A MAI 1632). SÉJOUR A DEVENTER (FIN MAI 1632 A FIN NOVEMBRE 1633). RETOUR A AMSTERDAM (DÉCEMBRE 1633 AU PRINTEMPS 1635).

C'est peu de temps après les lettres à Balzac, c'est-à-dire en mai 1631 ¹, que se place un voyage en Frise orientale, à Embden et en Danemark, sur lequel nous avons peu de détails. La date même n'en est pas absolument assurée. Il semble bien que Descartes, se sentant malade, ait assez vite quitté son compagnon de route, Villebressieu, et qu'il soit rentré en Hollande, où il va d'abord passer quelques jours à Dordrecht, comme nous l'avons vu. Il écrit en effet à celui-ci ² : « J'ay parcouru et examiné la plupart des choses qui sont contenues dans vôtre memoire, pendant le cours du voyage que j'ay fait ces jours passez à Dort, d'où... je suis arrivé en bonne santé. Vous me trouverez dans nôtre logis du Vieux Prince ».

Ainsi que me l'apprend l'archiviste d'Amsterdam, le D^r C. Breen, le « Oude Prins » se trouvait sur le Dam, dans la série de maisons comprises entre le palais royal actuel et le Wijdekerksteeg. C'était la troisième maison au sud de cette ruelle. Comme les autres, le « Oude Prins » fut démoli en 1653 ³, en vue de la construction de l'Hôtel de Ville dont Sorbière nous a parlé. Donc, après avoir habité la Kalverstraat, le philosophe s'est installé sur le Dam ; il restait au centre de la ville et dans sa partie la plus animée.

« Nôtre logis » semble indiquer que l'ingénieur Villebressieu a

1. Cette date est conjecturée, selon des raisonnements fort probants, par MM. Adam et Tannery, *Œuvres de Descartes*, t. I, p. 210. Baillet dit 1634 et croit que c'est en 1632 que Villebressieu aurait habité avec Descartes.

2. *Œuvres*, t. I, p. 215, d'après Baillet.

3. *Topographische Geschiedenis van den Dam te Amsterdam*, par le D^r Breen, dans *7^{de} Jaarboek van Amstelodanum*, 1909, p. 161.

habité avec lui à Amsterdam, sans doute un peu avant leur départ pour le Danemark. Singulier personnage que Villebressieu : un de ces agitateurs d'idées, comme il y en a tant en France, mais qui n'arrivent pas à coordonner et à réduire en système leur ingéniosité inventive. Les rares fragments que Baillet nous a conservés des lettres de Descartes à l'ingénieur, témoignent de l'élévation et de la profondeur de sa conversation et de ses vues ¹ : « J'ay parcouru et examiné la plûpart des choses qui sont contenues dans vôtre memoire... Je vous conseilleray de les mettre la plûpart en forme de proposition, de probleme et de theoreme et de leur laisser voir le jour, pour obliger quelque autre à les augmenter de ses recherches et de ses observations. »

Idée de la collaboration de tous à l'œuvre collective de la science : « C'est ce que je souhaiterois que tout le monde voulût faire pour être aidé par l'experience de plusieurs à découvrir les plus belles choses de la Nature et bâtir une Physique claire, certaine, demonstrée et plus utile que celle qui s'enseigne d'ordinaire. Vous pourriez beaucoup servir de vôtre côté à desabuser les pauvres malades d'esprit touchant les sophistications des metaux, sur lesquels vous avez tant travaillé et si inutilement ; sans que vous ayez vû rien de vray en douze années d'un travail assidu et d'un grand nombre d'experiences, qui serviroient fort utilement à tout le monde en avertissant les particuliers de leurs erreurs. »

Mais les recherches de Villebressieu n'auront pas que cette utilité négative. « Il me semble même que vous avez déjà découvert des *generalitez* de la nature : comme, qu'il n'y a qu'une substance materielle, qui reçoit d'un agent externe, l'action ou le moien de se mouvoir localement, d'où elle tire diverses figures ou modes, qui la rendent telle que nous la voyons dans ces premiers composez que l'on appelle les elemens. »

Et ceci n'est rien moins qu'une affirmation de l'unité de la matière, une ébauche de théorie atomique et de mécanisme universel, qu'il faut attribuer sans doute plus à l'interprétation de Descartes qu'au mémoire qui en est l'objet. Finis et réduits à l'unité les quatre éléments de la Physique de l'Ecole : « De plus vous avez remarqué que la nature de ces elemens ou premiers composez, appelez Terre, Eau, Air et Feu, ne consiste que dans

1. *Œuvres*, t. I, pp. 215-216, d'après Baillet.

la différence des fragmens ou petites et grosses parties de cette matière; qui change journallement de l'un en l'autre par le chaud et le mouvement des grossieres en subtiles ». ¹

Il n'y a rien d'étonnant à ce que Villebressieu soit venu en Hollande; même en dehors de la présence de Descartes, laquelle l'y devait attirer : en effet, il s'intéresse particulièrement à l'*Hydraulique ou Art d'élever les Eaux*; il y consacra une plaquette ². Il avait inventé aussi un pont roulant, un bateau portatif à passer les rivières et un chariot-chaise pour le transport des blessés ³.

Une fois guéri, Descartes reprend, avec le P. Merseune, cette correspondance qui a la valeur d'une Revue des Sciences : il n'y en avait point alors. Le P. Blanchot, Minime, vient seulement de lancer l'idée d'une Bibliothèque Universelle, projet dont Descartes se réjouit, car « elle ne servira pas seulement à ceux qui veulent lire beaucoup de livres, du nombre des quelz vous scavés que je ne suis pas, mais aussy à céus qui craignent de perdre le tems à en lire de mauvais, pour ce qu'elle les avertira de ce qu'ilz contiennent. »

Il songe aussi à se remettre au travail : « Il y a plus de trois ou quatre mois que je n'ay point du tout regardé à mes papiers, et je me suis amusé à d'autres choses peu utiles, mais je me propose, dans huit ou dix jours, de m'y remettre à bon escient et je vous promets de vous envoyer, avant Pasques, quelque chose de ma façon, mais non pas toutesfois pour le faire sitost imprimer. » ⁴

A l'échéance d'avril, le débiteur est encore insolvable : « Je vous diray qu'encore qu'il soit presque tout fait et que je pusse tenir ma promesse..., je seray toutesfois bien aise de le retenir encore quelques mois, tant pour le revoir que pour le mettre au net et tracer quelques figures qui y sont nécessaires et qui m'importent assez; car, comme vous sçavez, je suis fort mauvais peintre et fort negligent aux choses qui ne servent de rien pour apprendre » ⁵.

En été, l'échange de lettres à ce sujet se poursuit, mais Descartes n'est plus à Amsterdam ; il est, dès la fin de mai 1632 sans doute, à Deventer en Overyssel. Il n'est pas difficile de rendre

1. *Œuvres*, t. I, p. 216.

2. *Ibid.*, p. 218. Cette plaquette est à la Bibliothèque de la ville de Grenoble.

3. *Ibid.*, p. 214, d'après Baillet.

4. *Ibid.*, p. 228.

5. *Ibid.*, pp. 242-3.

compte de ce changement, car c'est son disciple et ami wallon, Reneri, qui l'attire là-bas, et, peut-être même, qui lui a offert l'hospitalité.

Renéri avait été nommé professeur de Philosophie à l'Ecole illustre de Deventer. Les Ecoles *Illustres*, dirigées, elles aussi, par un Recteur *Magnifique*, étaient quelque chose de moins que les Universités, puisqu'elles n'avaient pas les quatre facultés et ne conféraient pas de diplômes. Elles appointaient pourtant un certain nombre de professeurs pour les branches principales, théologie, philosophie et histoire ancienne surtout. En Hollande, pays de l'individualisme forcené et du particularisme provincial, l'exemple de l'Université de Leyde, fondée en 1575, de l'Université de Franeker, fondée dix ans plus tard, et enfin de celle de Groningue, datant de 1614, avait suscité de nombreuses jalousies et des imitations proportionnées aux ressources locales.

En cette période d'extraordinaire prospérité qui se développa, malgré ou peut-être à cause de l'état de guerre, nous voyons surgir pas moins de quatre « Illustre Scholen », celle de Deventer ¹, en 1630, pour la province d'Overyssel, la « Geldersche Hoogeschool », fondée, en 1619, à Harderwijk, par la province de Gueldre ², l'« Illustre School » d'Amsterdam, inaugurée le 8 janvier 1632, et enfin celle d'Utrecht, instaurée à la même époque.

Etre un centre de hautes études n'était pas, pour la vieille capitale de l'Overyssel, une prétention excessive ; elle pouvait se souvenir avec orgueil d'avoir été un des berceaux de la Renaissance et d'avoir abrité ces Frères de la Vie Commune qui furent les maîtres d'Erasmus, dont des manuscrits reposent encore à la Bibliothèque municipale ³. C'est à l'emplacement de l'actuelle « Hoogere Burgerschool » qu'ils avaient leur couvent. Un admirable Hôtel de Ville du xv^e siècle, une cathédrale médiévale et les ruines de l'Eglise de St^e-Marie sont les imposants vestiges de l'antique splendeur de la cité des bords de l'Yssel. Elle avait en garnison des troupes dont le registre des serments existe

1. Cf. van Slee (J. C.), *De Illustre School te Deventer, 1630-1878. Hare Geschiedenis, Hoogleraren en Studenten met bijvoeging van het Album Studiosorum* ; met Register ; La Haye, 1916, deux vol. in-8, avec deux portraits gravés : voir aussi *Revii Daventriae illustratae*, Leyde, 1651, 4^o, et Houck (D^r M. E.) *Gids voor Deventer en Omstreken*, Deventer, Kreunen, 1901, in-18.

2. Bouman, *Geschiedenis van de Geldersche Hoogeschool* ; Utrecht, 1844-1847, deux v. in-8^o.

3. Ms. 1785. Copies faites par ses élèves avec corrections de sa main ; cf. *Opus Epistolarum Des. Erasmi Roterodami*, éd. p. Allen ; Oxford, Clar. Press, 1908, un vol. in-8^o, p. 603.

encore aux Archives de Deventer (n° 502) ; on y lit les noms bien français de Ev. Dupin, 28 avril 1631, et de d'Anchies, qui nous est connu par le Livre premier.

Notre langue y était en honneur : nombreux étaient les jeunes gens de Deventer qui allaient faire des études à Orléans. Ancien usage, puisque, au milieu du xvi^e siècle déjà, la ville envoie, à ses frais, en France, Thierry Myrican, le fils de Nicolas, secrétaire municipal, pour apprendre chez nous « la vertu et la politesse des mœurs non moins que l'expérience du droit civil, l'usage de la langue française et la calligraphie, ce qui le rendra capable de succéder à son père en sa charge. »¹

Le premier professeur, nommé en 1630, avait été un Suisse, Nicolas Vedel, précédemment pasteur à Genève, qui prêchait en français aux troupes². C'est lui dont la signature figure la première sous la déclaration ou acte d'Union imposée à tous les professeurs pour marquer leur adhésion à la doctrine du synode de Dordrecht. On y lit aussi la signature de l'ami de Descartes :

HENRICUS RENERI, professor philosophiae,³

et, un peu plus bas, celle de deux philologues connus, qui y professèrent plus tard, Gronovius, le disciple de Saumaise, et Graevius. Reneri était donc un protestant orthodoxe et fervent. La preuve en est qu'il fut chaudement appuyé pour succéder à Scanderus comme professeur de Philosophie, par les théologiens français de Leyde que nous connaissons, Polyander et Rivet.

Polyander écrit de Leyde, le 14 septembre 1631, au pasteur van Goor, à Deventer, en latin : « Je ne doute pas que vous n'appeliez, pour succéder à Scanderus, un philosophe très érudit. Tel est M^e Henri Reneri⁴, qui habite chez le pasteur Louis de Dieu. Ledit maître est d'une piété insigne et d'une parfaite pureté de mœurs. Il est extrêmement subtil dans la dispute et très intelligent⁵, sachant unir la pratique à

1. Archives de Deventer. Registre : « Allerlei acten, 1476-1546 », f° 303, communiqué par M. Houck. Je tiens à remercier aussi MM. van Slec, bibliothécaire, et Acquoy, archiviste, de leur complaisance.

2. *Bulletin de l'histoire des Eglises Wallonnes*, T. I, p. 48.

3. Archives de Deventer n° 54 *Acta des Schoolraets binnen Deventer aengevengen* A° 1619 ; 22 déc. 1629.

4. Cf. Manuscrit n° 1716, t. II, p. 93-94, à l'« Athenaeum Bibliothek », Bibliothèque publique de Deventer) communiqué par M. C. de Waard et collationné par moi sur place.

5. Mot suppléé par de Waard dans sa copie.

la théorie. » Rivet n'est pas moins chaleureux dans sa recommandation à Revius et ceci en dit long sur l'orthodoxie du candidat. Il ne faut donc pas s'étonner de le voir nommé, le 4 octobre 1631, et faire sa première leçon le 28 novembre de la même année ¹. Il n'est pas probable que Descartes y assista. Il se borne à écrire au P. Mersenne ² : « M. Renery est allé demeurer à Deventer depuis cinq ou six jours et il est maintenant là Professeur en Philosophie. C'est une Academie peu renommée, mais où les Professeurs ont plus de gages et vivent plus commodément qu'à Leyde ny Fr[aneker], où M. R[enery] eust pû avoir place par cy-devant, s'il ne l'eust point refusée ou négligée. »

Ceci témoigne d'une sincère estime pour son ami, duquel il ne faut pas dire cependant, comme le font, par mégarde, certains historiens hollandais, qu'il a été le maître de Descartes. Les contemporains ne s'y trompaient pas, témoin la pièce en vers que le poète latin Antoine Aemilius ³ a consacrée en mars 1639 : « Aux mânes de Henri Reneri... professeur de Philosophie à l'Université d'Utrecht, qui vécut dans l'intimité du noble gentilhomme René Descartes, Atlas et unique Archimède de notre siècle, duquel il apprit à pénétrer les secrets de la Nature et les limites du Ciel. » Reneri lui-même n'écrit-il pas : « Is est mea lux, meus sol, erit ille mihi semper Deus » ? ⁴

Le fait est que le Hutois, quoique plus âgé de trois ans, suit docilement l'enseignement du maître. Il abandonne la théorie et la pratique de la médecine pour se donner à la philosophie et aux mathématiques ⁵, non pas, dit-il, qu'il en fût ignorant, mais parce qu'il ne les a pas encore pénétrées à fond : « Je m'y livre avec d'autant plus de zèle qu'une occasion magnifique d'y faire de grands progrès m'est fournie par le commerce du prince des mathématiciens, le Seigneur Des Cartes, gentilhomme français » ⁶.

Ce texte, en même temps qu'il définit dans quel sens sont,

1. Cf. *Œuvres de Descartes*, t. I, p. 226.

2. *Ibid.*, p. 228.

3. Antonii Aemilii *Orationes* ; Utrecht, 1651, p. 412-413. Voir, sur lui, une importante notice de de Waard, laquelle intéresse l'histoire du Cartésianisme, dans *Nieuw Ned. Biogr. Wdb.* (1911), t. I, col. 38-39.

4. Busken Huet, *Het land van Rembrandt*, II 1, Harlem, 1912, p. 98. Mon ancien élève, M. Tielrooy, prépare une thèse sur Huet et la France.

5. Lettre à Corneille Boot, 12 décembre 1633. Bibliothèque provinciale d'Utrecht : *Supplement op de Catalogus van de Bibliotheek over Utrecht* par Mr. S. Muller Fz., Utrecht, 1906, p. 95, d'après une copie de M. de Waard.

6. *Ibid.* : « per familiaritatem cum omnium qui unquam fuerunt mathematicorum principe Domino de Cartes nobili Gallo ».

de Descartes à Reneri, les rapports, de maître, à élève, montre pourquoi le Belge entraîne le Français à le rejoindre, au commencement de l'été 1632. Celui-ci s'est laissé faire, d'abord parce qu'il considère le séjour à Deventer, comme une villégiature¹ : « Je m'en vais passer cet été, à la campagne. » ; ensuite parce que, Villebressieu parti, il sent qu'au point où en sont les travaux en cours, il lui faut en parler les résultats et les discuter avec un ami. C'est un besoin, de chez nous cela, et notre Poitevin n'y échappe pas. Qui dira ce qu'en des conversations entre savants et étudiants français, il s'est élaboré, et parfois dispersé à tous vents, de livres en projets et d'idées sans lendemain ?

Comme interlocuteurs, outre Reneri, Descartes a Nicolas Vedel et le pasteur très orthodoxe Revius, qui sera plus tard son adversaire, et qui lui est peut-être connu déjà sous le nom de Jacques de Rève, comme éditeur des *Lettres françoises adressées à M. de la Scala*. Revius savait bien le français ; on a même de lui un poème en notre langue dédié à Reneri. En bon pasteur, il entreprit la conversion du philosophe et leur entretien est rapporté, en hollandais, par J. du Bois, dans sa *Naecktheydt der Cartesiaensche Philosophie*² : « On va voir combien ce Descartes était entêté et déraisonnable dans sa foi papiste. Comme il habitait Deventer, il fut invité par un excellent prédicant, qui vivait en grande intimité avec lui, à se convertir à la Religion Réformée. Descartes le repoussa avec douceur, ne voulant pas entrer en dispute avec un homme habitué à la controverse. Il lui dit d'abord qu'il avait la religion du Roi, mais, comme le prédicant insistait, il lui répondit : « *J'ai la religion de ma nourrice.* » Et voilà sur quelles belles raisons était fondée cette foi dans laquelle il s'est obstiné jusqu'à la fin de sa vie. »

Le brave du Bois ne comprend pas qu'il a peut-être fourni là le mot le plus vrai, le plus profond et le plus moderne de Descartes sur sa religion, envisagée par lui, ainsi que par tant d'hommes de notre temps, comme une tradition sociale et c'était peut-être aussi l'idée de Guez de Balzac, affirmant ne vouloir « rien croire de plus véritable que ce qu'il a appris de sa mère et de sa nourrice. »

1. *Œuvres de Descartes*, t. I, p. 248.

2. P. 5, au rapport de Dirck Rembrandtsz : *Des Aertrycks beweging en de Sonne stilstant* ; Amsterdam, 1661, cité par Ch. Adam, au t. XII, p. 345, note a.

Descartes se remet à son *Monde* : « Je suis maintenant icy à D[eventer], d'où je suis resolu de ne point partir que la Dioptrique ne soit toute achevée ¹. Il y a un mois que je delibere sçavoir si je décriray comment se fait la generation des animaux dans mon Monde et enfin je suis resolu de n'en rien faire, à cause que cela me tiendrait trop long-temps. J'ay achevé tout ce que j'avois dessein d'y mettre touchant les cors inanimez ; il ne me reste plus qu'à y adjouster quelque chose touchant la nature de l'homme et après je l'écriray au net pour vous l'envoyer, mais je n'ose plus dire quand ce sera, car j'ay desjà manqué tant de fois à mes promesses que j'en ay honte. » ²

En novembre ou décembre de la même année 1632, il écrit, de Deventer toujours : « Je parleray de l'homme en mon Monde, un peu plus que je ne pensois, car j'entreprends d'expliquer toutes ses principales fonctions. J'ay desjà écrit celles qui appartiennent à la vie, comme la digestion des viandes, le battement du poulx, la distribution de l'aliment, etc., et les cinq sens ». ³ C'est à ce moment que Golius écrit à Huygens, le 1^{er} novembre ⁴ : « Descartes s'est retiré à Deventer pour échapper à la foule et aux sollicitations et se consacrer avec plus de fruit à ses travaux. »

Que ce dernier garde le souci d'ajouter « l'expérience à la ratiocination » ⁵ et qu'il se préoccupe de psycho-physiologie, c'est ce qu'atteste la suite de la lettre citée plus haut : « J'anatomise maintenant les testes de divers animaux pour expliquer en quoy consistent l'imagination, la mémoire, etc. »

Cependant il n'est pas tout à fait d'accord avec Harvey, dont il vient de lire seulement le *De motu cordis* ⁶ : « J'ay veu le livre *De motu cordis*, dont vous m'aviez autrefois parlé, et me suis trouvé un peu different de son opinion, quoy que je ne l'aye vû qu'après avoir achevé d'écrire de cette matiere ». ⁷ Le philosophe,

1. *Œuvres*, t. I, p. 254.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 263.

4. Korteweg, *Descartes et les manuscrits de Snellius*, 1896, p. 7.

5. Formule contenue dans une lettre précédente, du 5 avril 1632. *Œuvres*, t. I, p. 243.

6. *L'Exercitatio anatomica de motu cordis et sanguinis in animalibus*, publiée en 1628, fut connue en France au printemps de 1629. Note de MM. Adam et Tannery, au t. I, p. 264. Cf. surtout E. Gilson, *Descartes et Harvey*, dans *Revue Philosophique*, nov.-déc. 1920.

7. Il n'y a pas à douter que ce chapitre n'ait été inséré plus tard dans la *Cinquième partie du Discours de la Methode*. Si l'on songe aussi au traité de *l'Homme*, on voit que le *Monde* de Descartes n'est qu'en partie perdu.

comme souvent les inventeurs, n'aime pas la documentation ; il préfère vivre sur son propre fonds, au risque de rencontrer le déjà vu et de réinventer ce qui a été trouvé par d'autres.

Ce n'est que le 22 juillet 1633, et toujours à Deventer, où il est maintenant depuis plus d'un an, qu'il déclare (pour la quantité fois ?) : « Mon Traitté est presque achevé, mais il me reste encore à le corriger et à le décrire » ¹, c'est-à-dire à le recopier ; il n'y a plus à inventer, cela ne l'intéresse plus et « pour ce qu'il ne m'y faut plus rien chercher de nouveau, j'ay tant de peine à y travailler, que, si je ne vous avois promis, il y a plus de trois ans, de vous l'envoyer dans la fin de cette année ², je ne croy pas que j'en pusse, de longtems, venir à bout, mais je veux tascher de tenir ma promesse. »

Que ne l'a-t-il fait comme il le disait ! Le P. Mersenne aurait tiré du manuscrit plusieurs copies : il les aurait passées à Mydorge, au P. Gibicuf, à d'autres encore, sous le sceau du secret, un secret qui n'aurait pas été tenu, et nous ne serions pas obligés, pour en parler, de juger sur les fragments conservés.

Enfin tout est prêt, le manuscrit va être expédié pour les étrennes du Minime, lorsque, coup de théâtre, Descartes apprend la condamnation de Galilée. Rien ne traduit mieux le bouleversement qui s'opère en sa conscience et le conflit de sa raison et de sa foi que sa lettre écrite au P. Mersenne, à la fin de novembre 1633 ³ : « J'en estois à ce poinct, lors que j'ay receu vostre dernière de l'onzième de ce mois, et je voulois faire comme les mauvais payeurs, qui vont prier leurs creanciers de leur donner un peu de delay, lors qu'ils sentent approcher le temps de leur dette. En effet, je m'estois proposé de vous envoyer mon *Monde* pour ces estrennes, et il n'y a pas plus de quinze jours que j'estois encore tout resolu de vous en envoyer au moins une partie, si le tout ne pouvoit estre transcrit en ce temps-là ; mais je vous diray que, m'estant fait enquerir, ces jours, à Leyde et à Amsterdam, si le *Systeme du Monde* de Galilée n'y estoit point, à cause qu'il me sembloit avoir appris qu'il avoit esté imprimé en Italie, l'année passée, on m'a mandé qu'il estoit vray qu'il avoit esté imprimé, mais que tous les exemplaires en avoient esté brûlez à Rome au mesme temps et luy condamné

1. *Œuvres*, t. I, p. 268.

2. Voir plus haut, p. 451.

3. *Œuvres*, t. I, p. 270 et s.

à quelque amande, ce qui m'a si fort estonné¹, que je me suis quasi résolu de brûler tous mes papiers ou du moins de ne les laisser voir à personne. Car je ne me suis pu imaginer que luy qui est Italien et mesme bien voulu² du Pape, ainsi que j'entens, ait pu estre criminalisé pour autre chose, sinon qu'il aura sans doute voulu établir le mouvement de la Terre, lequel je sçay bien avoir esté autresfois censuré par quelques Cardinaux, mais je pensois avoir ouy dire que, depuis, on ne laissoit pas de l'enseigner publiquement, mesme dans Rome, et je confesse que, s'il est faux, tous les fondemens de ma Philosophie le sont aussi, car il se demonstre, par eux, évidemment et il est tellement lié avec toutes les parties de mon Traitté que je ne l'en sçaurois détacher, sans rendre le reste tout defectueux.

« Mais, comme je ne voudrois, pour rien au monde, qu'il sortist de moy un discours où il se trouvast le moindre mot qui fust desaprouvé de l'Eglise, aussi aymé-je mieux le supprimer que de le faire paroistré estropié. »

Rien de plus étrange que de voir germer de pareils scrupules en plein milieu protestant orthodoxe, dans cette ville de l'Overysel, où l'on ne saisit même pas comment il pouvait exercer sa religion. Est-ce l'âme de Thomas de Kempen, l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, lequel vécut non loin de là, qui se réincarne en lui ou, plus simplement, le puritanisme des « *fijnen* » n'a t-il pas provoqué chez le philosophe une réaction, qui le rejette plus étroitement dans le sein de l'Eglise ? Le P. Ismaël Boulliaud lui-même, un des correspondants de Saumaise³, ne se faisait pas autant de souci et écrivait, le 21 juin 1633, à Gassend : « Je ne puis croire que le Pape veuille étendre la puissance des clés de Saint Pierre à ce qui n'est pas du ressort de la foi. »⁴

Descartes n'est que trop bien informé. Le 24 février 1616, le Saint Office avait censuré les deux propositions que voici :

1^o Le soleil est centre du monde et est tout à fait immobile.

2^o La terre n'est pas le centre du monde et n'est pas immobile, mais est animée d'un mouvement de rotation totale sur elle-même, même pendant le jour. Le 5 mars 1616, la Congrégation

1. Le sens est naturellement plus fort qu'aujourd'hui. Entendez « frappé de stupeur ».

2. C'est-à-dire : à qui le Pape a témoigné de la bienveillance.

3. Je possède les photographies des lettres de Saumaise à Boulliaud, conservées à la Bibliothèque de Vienne. Cf. plus haut p. 332, n. 4.

4. On trouvera le texte latin dans *Œuvres* de Descartes, t. I, p. 290.

de l'Index avait suspendu à correction l'ouvrage de Copernic. Pour avoir contrevenu à ces interdictions, qui s'inspirent du dogme de l'anthropocentrisme et du géocentrisme, si difficiles à déraciner de l'esprit de l'homme, Galilée comparait devant le Saint-Office, le premier dimanche de carême 1633, subit trois interrogatoires, 12 avril, 30 avril, 21 juin, pour être condamné le 22 juin. Son livre fut brûlé, il dut se rétracter et resta soumis à la surveillance dudit Saint Office¹.

S'il n'a pas dit le fameux « Eppur' si muove », il a dû le penser. Descartes aussi. Ce qui est devenu pour lui la vérité, par la persuasion de sa raison, reste la vérité, mais il ne la publiera point, si elle est contraire à l'ordre public de l'Eglise, partie intégrante et essentielle d'une Société dont il entend préserver les fondements. C'est à cela que reviennent les phrases embarrassées du début de la *Sixième partie* du *Discours de la Méthode*, lesquelles se réfèrent à son état d'âme de novembre 1633 :

« Or il y a maintenant trois ans que j'estois parvenu à la fin du traité qui contient toutes ces choses et que je commençois à le revoir, afin de le mettre entre les mains d'un imprimeur [ceci est donc écrit en novembre 1636]; lorsque j'appris que des personnes à qui je defere et dont l'autorité ne peut guères moins sur mes actions que ma propre raison sur mes pensées [admirez la distinction entre le for intérieur, où règne la raison souveraine et la vie pratique soumise à d'autres puissances] avoient désapprouvé une opinion de Physique, publiée un peu auparavant par quelque autre, de laquelle je ne veux pas dire que je fusse [ceci est peu sincère], mais bien que je n'y avois rien remarqué, avant leur censure, que je pusse imaginer estre prejudiciable ny à la Religion ny à l'Estat ny, par consequent, qui m'eust empesché de l'escire, si la raison me l'eust persuadée et que cela me fit craindre qu'il ne s'en trouvast tout de même quelqu'une entre les mienes en laquelle je me fusse mépris...; ce qui a esté suffisant pour m'obliger à changer la resolution que j'avois eue de les publier... » Il s'excuse encore sur une autre mauvaise raison, qu'il hait « le mestier de faire des livres »².

L'opinion de Descartes sur le mouvement de la terre n'est pas seulement celle que lui dictent Copernic et la raison, c'est

1. Pièces du procès de Galilée, publiées p. Henri de l'Épinois, citées par Adam et Tannery, t. I, p. 273.

2. Œuvres, t. VI, p. 60.

aussi celle qui est la plus répandue aux Pays-Bas, d'où Gassend écrit à Peiresc, en cours de voyage, en juillet 1629 : « Au reste tous ces gens-là sont pour le mouvement de la terre »¹. C'est donc l'idée de Beeckman, que Gassend vient de voir, et celle de Golius. Aussi les Hollandais songèrent-ils à offrir un refuge, à Amsterdam, au grand Italien persécuté, mais le projet, pour lequel s'entremît Hortensius, n'eut pas de suite. Chose curieuse, du philosophe et du moine, je veux dire Mersenne, celui qui songe à défendre Galilée, au besoin par un gros in-folio, ce fut le moine, mais il n'osa passer à l'exécution².

La correspondance se poursuit sur ce thème du *Monde* et de Galilée, datée, non plus de Deventer, mais d'Amsterdam, où Descartes est retourné, dès le début de décembre 1633, après un an et demi d'absence : « Vous n'aurez que meilleure opinion de moy, écrit-il au P. Mersenne³, de voir que j'ay voulu entiere-ment supprimer le Traitté que j'en avois fait [de sa philosophie] et perdre presque tout mon travail de quatre ans, pour rendre une entiere obeissance à l'Eglise, en ce qu'elle a deffendu l'opinion du mouvement de la terre. Et toutesfois, pour ce que je n'ay point encore vû que ny le Pape ny le Concile ayent ratifié cette defense, faite seulement par la Congregation des Cardinaux establis pour la Censure des livres, je serois bien aise d'apprendre ce qu'on en tient maintenant en France et si leur autorité a esté suffisante pour en faire un article de foy. Je me suis laissé dire que les Jesuites avoient aidé à la condamnation de Galilée et tout le livre du P. Scheiner montre assez qu'ils ne sont pas de ses amis. Mais d'ailleurs les observations qui sont dans ce livre⁴, fournissent tant de preuves pour oster du Soleil les mouvemens qu'on luy attribue, que je ne scaurois croire que le P. Scheiner mesme, en son âme, ne croye l'opinion de Copernic, ce qui m'étonne de telle sorte que je n'en ose écrire mon sentiment. Pour moy, je ne cherche que le repos et la tranquillité d'esprit, qui sont des biens qui ne peuvent estre possédez par ceux qui ont de l'animosité ou de l'ambition, et je ne demeure pas cependant sans rien faire, mais je ne pense, pour maintenant, qu'à m'instruire moy-mesme et me juge fort peu capable de servir à instruire les autres. »

1. *Lettres de Peiresc*, t. IV, p. 202.

2. *Œuvres*, t. I, pp. 578-580.

3. *Ibid.*, pp. 281-282.

4. *La Rosa Ursina* du P. Scheiner. Cf. *Œuvres de Descartes*, t. I, p. 283.





HABITATION DE DESCARTES A AMSTERDAM EN MAI 1634
« CHEZ M^r THOMAS SERGEANT IN DEN WESTERKERCKSTRAET »
(AUJOURD'HUI WESTERMARKT, 6).

C'est là probablement que le philosophe connut Hélène et c'est là qu'une plaque commémorative a été apposée par l'Alliance Française, le 16 octobre 1920.

La lettre d'avril 1634 au P. Mersenne répète à peu près celle de novembre 1633, qui s'est perdue en route ou qu'un cabinet noir a arrêtée au passage.

Cette fois, notre auteur a vu la Patente de condamnation de Galilée, « imprimée à Liege, le 20 septembre 1633, où sont ces mots : « *quamvis hypothetice a se illam proponi simularet* », en sorte qu'ils semblent mesme deffendre qu'on se serve de cette hypothese en l'Astronomie » ¹. Cependant, ajoute-t-il, « je ne perds pas tout à fait esperance qu'il n'en arrive ainsi que des Antipodes, qui avoient esté quasi en mesme sorte condamnez autresfois et aussi que mon *Monde* ne puisse voir le jour avec le temps. »

Descartes n'habite plus au « Vieux Prince » ; dans la missive à Mersenne, datée « d'Amsterdam, ce 15 May 1634 », il précise qu'il est :

logé chés M^r Thomas Sergeant
in den Westerkerck straet,
où vous adresserés, s'il vous plaist, vos lettres ².

Grâce aux travaux des historiens amsterdamois, Kleerkooper ³, Six, Breen et aux fiches de la Bibliothèque Wallonne, je suis en mesure de donner quelques détails sur ce Thomas Sergeant. C'était, comme le porte le registre des mariages de l'Eglise wallonne d'Amsterdam, à la date du 6 octobre 1607, un « *fransche schoolmeester* », un maître d'école français, ou plutôt un maître d'« *Ecole française* », car il était né à Dordrecht, vingt-deux ans auparavant. Il était d'origine française, comme son nom semble l'indiquer : sa mère s'appelle Barbe Loyson. M. Six ⁴, le professeur d'histoire de l'art à l'université d'Amsterdam, a publié une lettre de lui à son « *Confrere* », « *Guilliam Willemsen, Fransojsche schoolm. tot Haerlem* » ⁵, et qui est signée Thomas Jacobson ; elle concerne son fils Johannes Sergeant, qui devint peintre. Lui-même, s'établit, en 1631, libraire ⁶ à l'enseigne de Saint-

1. *Œuvres*, t. I, p. 288.

2. *Ibid.*, p. 299.

3. Dans un ouvrage en partie posthume intitulé : *De Boekhandel te Amsterdam, voornamelijk in de XVII^e eeuw*, La Haye, M. Nijhoff ; 1914 à 1916, p. 719.

4. Six (Jhr. Dr. J.) : *Johannes Sergeant*, dans *Amsterdamsch Jaarboekje voor 1899* ; Amsterdam, L. J. Veen, p. 73.

5. Ce Willemsen est plus connu sous le nom de Coppenol ; cf. *ibid.*

6. Il le resta jusqu'en 1646. Cf. Ledebøer (A. M.), *De Boekdrukkers, Boekverkoopers en Uitgevers in Noord-Nederland* ; Deventer, 1872. Ledebøer le mentionne sous le nom de « *Thomas Jacobsen Sergeant* », demeurant « *achter de Westerkerck in, St Jacob* ». Ledebøer se trompe sans doute en disant qu'il est dessinateur en même temps que libraire ; il le confond probablement avec son fils Jean.

Jacques, dans la « Westerkerk-straat », qui s'appelait aussi « côté nord du cimetière de l'église de l'ouest », aujourd'hui « côté silencieux »¹ du « Westermarkt » ; les recherches que M. Breen a faites à ma demande ont établi que c'est au numéro 6 de ce Westermarkt (cf. pl. XXXVII). C'est donc là qu'habitait le philosophe, en 1634, et c'est là que nos amis d'Amsterdam, ceux de l'Alliance française et du Cercle français de l'Université, ont fait, dans une séance solennelle², apposer une plaque commémorative du séjour de Descartes dans leur capitale, de 1629 à 1635, avec une interruption d'un an et demi passés à Deventer.

Il y est encore le 14 août, où il reçoit la visite du Sieur Beeckman, venu pour y passer la fin de la semaine auprès de lui, du samedi soir au lundi matin, et qui lui laisse, pendant ce temps, feuilleter le livre de Galilée³. Il lut aussi les *Dialogues* du même auteur, car on vient de découvrir à Londres, à la Bibliothèque de l'« Institution of Electrical Engineers », un exemplaire, dans la traduction latine de 1635, annoté de la main de Descartes⁴.

1. « De Noordzijde van het Westerkerkhof », actuellement « stille Zijde der Westermarkt ». Il y avait acheté un terrain, le 22 août 1624 (Kwijtscheldingregister A. 218). Note due à l'obligeance de M. Breen.

2. Le 16 octobre 1920, en présence de M. Charles Benoist, ministre de France à La Haye, représentant le Gouvernement français, de M. le Jonkheer Roëll, représentant le Gouvernement hollandais, de M. Tellegen, bourgmestre d'Amsterdam, de M. Mendès Da Costa, recteur de l'Université municipale et de M. René Doumic délégué par l'Académie française. Cf. *Revue des deux Mondes*, 1 novembre 1920.

3. *Œuvres*, t. I, p. 303.

4. Communication de M. de Waard, qui m'est parvenue trop tard pour que j'aie pu examiner le volume, lors de mon séjour à Londres.

CHAPITRE XI

LE ROMAN DE DESCARTES : HÉLÈNE JANS ET SA FILLE FRANCINE

Au milieu de ces occupations et préoccupations du séjour d'Amsterdam se place un événement mystérieux : la rencontre avec Hélène. Coin de roman dans une vie grave; tout entière vouée à la science, revanche du cœur sur l'esprit, qui satisfait notre humanité en abaissant le géant de la pensée jusqu'à notre faiblesse quotidienne. Il en est de cette histoire comme d'un vers consacré à la nature dans l'abstraction d'un poème classique : il a d'autant plus de charme qu'il est plus rare et nous repose de la sécheresse ambiante.

Elle s'appelait Hélène Jans. C'était une simple servante qui, sans doute, faisait le ménage du philosophe quand il habitait chez Thomas Sergeant, dans la « Westerkerckstraet ». Était-elle blonde, yeux bleus et joues de brique, comme le Français se représente volontiers la Hollandaise et comme elle est effectivement, quand elle n'a pas le teint plombé des marais? c'est possible. Mais, à coup sûr, il ne s'agit pas d'une « passade », un soir de débauche, l'union est ici un « engagement », presque un mariage. Presque, car elle est protestante, et lui catholique, roturière, et lui gentilhomme. L'abbé Baillet prononce ce vilain mot : « concubinage », comme en se signant. Nous dirions en notre langage qui, par exception, est ici plus poli que celui du XVII^e; une liaison. Liaison assez intermittente, pour que, dans des notes manuscrites, singulièrement placées sur le feuillet de garde d'un livre, et que Baillet ¹ a vues, le philosophe ait pu noter la date de la conception de sa fille :

« Elle s'appeloit Francine, dit le vieux biographe, et elle étoit

1. *La vie de Monsieur Descartes*, t. II, pp. 89-90.

née à Déventer, le IX, c'est-à-dire le XIX de juillet 1635 ¹ et, selon l'observation de son père, elle avoit été conçûe à Amsterdam, le dimanche XV d'octobre de l'an 1634. »

Nuit, dont il semble avoir gardé le souvenir, mêlé de ce charme et de ce remords, qui s'attachent, pour le catholique fervent, à l'œuvre de chair accomplie hors mariage. Il n'a cependant pas fait vœu de s'en abstenir et il l'écrira à son adversaire Voet, en badinant, mais si ce vœu n'est pas formulé devant l'Éternel, peut-être l'a-t-il fait envers son âme en la consacrant à la vérité. Tout ce qui est donné à la chair est volé à la raison. Est-ce là le sens qu'il faut attribuer à la confiance faite à Chanut « à qui M. Descartes déclara, durant son voyage de Paris en 1644, qu'il y avoit près de dix ans que Dieu l'avoit retiré de ce dangereux engagement, que, par une continuation de la même grâce, il l'avoit préservé jusques-là de la récidive et qu'il espéroit de sa miséricorde qu'elle ne l'abandonneroit point jusqu'à la mort » ² ?

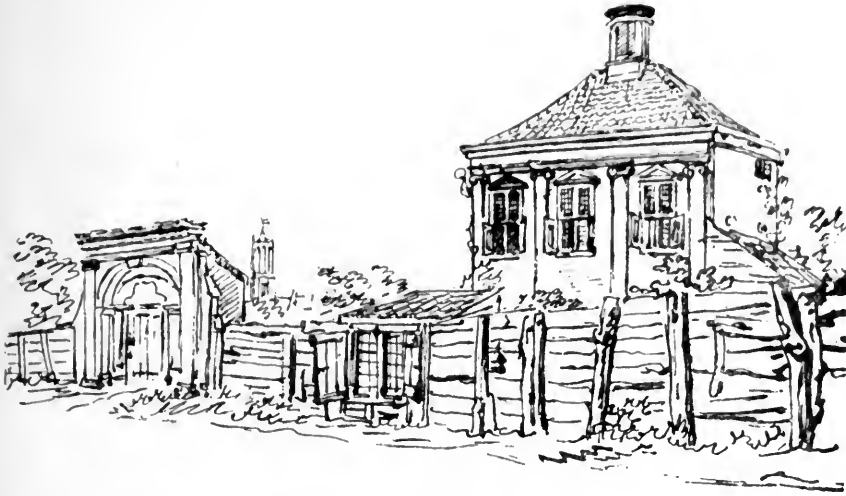
Baillet a pu changer les termes, forcer même le sens de la confiance, car il est par trop anxieux de nous affirmer que son héros « s'est relevé promptement de sa chute et qu'il a rétabli son célibat dans sa première perfection, avant même qu'il eût acquis la qualité de père ». Nous qui ne pratiquons pas l'indiscrétion du confesseur, jetons un voile sur les secrets de cette alcôve, mais retenons de la confiance de Descartes le mot d'*engagement*. Honnête homme, il ne l'était pas seulement au sens de son siècle, il l'était dans toute l'acception du terme : il avait engendré un petit être, il le reconnaît, il se sent des devoirs envers l'enfant de sa chair.

Pour éviter qu'on jase, il éloigne la mère et il semble bien qu'il la confie à des personnes qu'il connaissait à Deventer, mais non pas à Reneri, près duquel il va bientôt habiter à Utrecht. Il alla voir Hélène à Deventer pendant sa grossesse, car c'est ainsi que j'interprète l'absence de huit jours, dont il est question, au début de la lettre datée du 19 mai 1635, et d'où il est rentré à Utrecht, par le Zuyderzée et Amsterdam ³.

1. Les protestants des provinces autres que la Hollande, n'avaient pas, par préjugé protestant, voulu adopter la réforme Grégorienne.

2. Relation manuscrite de Clerselier, citée en marge par Baillet, *Vie de Descartes* t. II, p. 91.

3. C'est à peine un détour : il dit bien qu'il revient de Frise, mais c'est peut-être pour donner le change à Golius (*Œuvres*, t. I, p. 317).

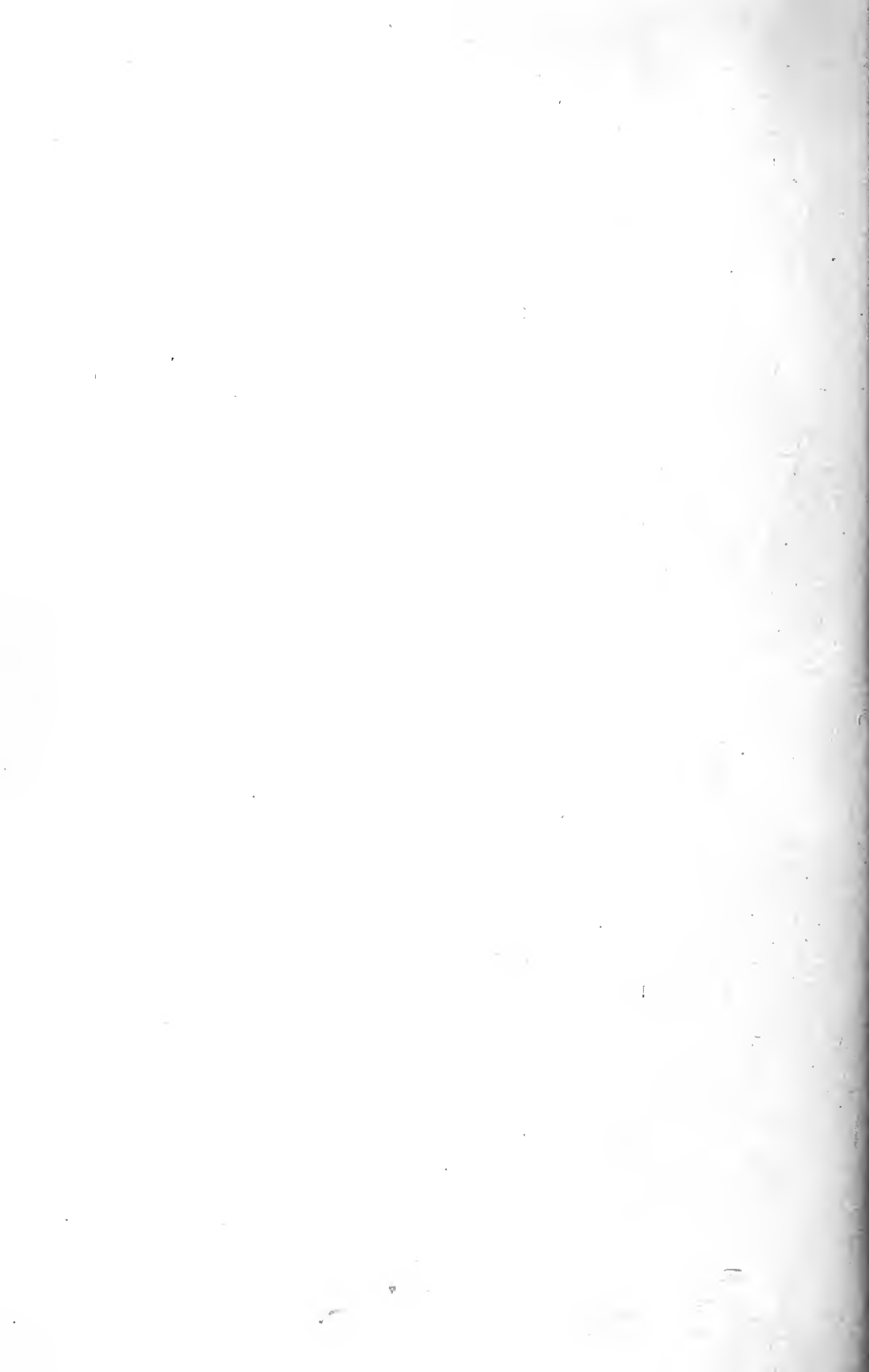


PAVILLON QU'HABITA DESCARTES A UTRECHT.
(D'après un dessin conservé aux Archives de cette ville).

Ille mors grauis incubat
qui notus, inuis omnibus
ignotus, moritur sibi
De symbolo amicitiae et obseruantiae hanc
scripsi 10^o Nouembrii 1544
R. Descartes

31. Mont.
1. h. h.

AUTOGRAPHE INÉDIT DE DESCARTES DANS L'ALBUM DE MONTIGNY DE GLARGES.
(Bibliothèque Royale de La Haye).



« Elle étoit née à Déventer, dit Baillet, le 9, c'est-à-dire le 19 de juillet 1635... Elle avoit été bâtiesée à Déventer, le 28 de Juillet, selon le stile du païs, qui étoit le septième jour d'août selon nous. » Ce dernier renseignement, on a pu le contrôler, dès 1868 ¹, sur le registre des baptêmes, dont nous reproduisons ici une feuille (Cf. pl. XXXIX), où on lit :

	Den 28 dito [juillet]	
Vader	Moeder	Kint
REYNER JOCHEMS	HELENA ² JANS	FRANSINTGE

Reyner, c'est René ; Jochems, c'est le fils de Joachim, qui était en effet le nom du père de Descartes. Le nom de Helena, qui n'est pas chez Baillet, va se retrouver dans une lettre du 30 août 1637, et quant à Francine, elle est nommée, nous l'avons vu, par le biographe. Francine, petite France, ce n'est pas un de ces noms choisis au hasard ; il y a là un peu de la nostalgie du pays où son père aurait voulu la voir naître. Les Hollandais ont la manie des diminutifs et Hélène a créé celui de « Francintje », qu'elle devait sans doute encore abrégé en « Sintje ». Descartes prononçait Francinette, et c'était plus joli.

Baillet dit bien que Francine a été baptisée : il omet de marquer que c'est à l'église protestante et, si Descartes est sincèrement catholique, ce dut lui être un terrible crève-cœur : il damnait son enfant. Le pasteur Moltzer se demandait même si Descartes n'aurait pas épousé Hélène au temple, car, sans cela, Francine eût été inscrite dans le « Kalverboek » (Livre des veaux), destiné aux enfants illégitimes ; argument peu décisif, car le premier registre qui porte ce titre et que j'ai vu à Deventer, date du xviii^e siècle et est réservé aux enfants de soldats. Ce qu'on peut dire, c'est que l'absence du nom de Descartes, indique une certaine dissimulation, dont le pasteur a dû se faire complice. On se demande aussi si Descartes a assisté à la présentation au baptême, c'est possible, mais alors comment aurait-il pu cacher sa qualité dans une petite ville où il était si connu par son précédent séjour ? En tout cas, jusqu'à présent, les registres des mariages ainsi que le fichier wallon, sont restés muets ; peut-être n'ont ils rien à nous apprendre.

1. Dans le *Navorscher*, t. XVIII, 1868, p. 294.

2. Hijlena est, selon moi, une faute de lecture de M. Moltzer dans *Œuvres*, t. XII, pp. 575-576, due à une haste de la ligne suivante.

Toujours est-il que Francine devint la préoccupation constante de son père et la raison de beaucoup de ses déplacements. Il a dû la cacher d'abord avec Hélène aux environs de Leyde, où, en 1636-1637, il surveille l'impression du *Discours de la Méthode*, ce qui fait écrire à Saumaise, le 4 avril 1637¹ : « Je ne vous dirai rien du personnage... Il a tousjours esté en ceste ville pendant l'impression de son livre, mais il se cache et ne se montre que fort rarement et vit tousjours en ce país dans quelque petite ville à l'escart et quelques-uns tiennent qu'il en a pris le nom d'Escartes ». Ne serait-il pas déjà à Endegeest ou à Oegstgeest, mais c'est bien près ? Ce doit être pour chercher un asile plus retiré encore qu'il fait, en mai, une absence de plus de six semaines². Au cours d'une autre absence, un peu plus tard, le 30 août 1637, il écrit la seule lettre où il ait parlé d'Hélène et où il ait fait allusion à Francine. Nous la reproduisons ici en un fac-similé (cf. pl. XL) d'après l'autographe qui est à la Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam et dont voici la transcription³ :

« MONSIEUR,

« Toutes choses vont icy le mieux que sçaurions souhaiter. Je parlay hier à mon hotesse pour sçavoir si elle vouloit avoir icy ma niepce et combien elle desiroit que je lui donnasse pour cela. Elle, sans deliberer, me dist que je la fisse venir quand je voudrois et que nous nous accorderions aysement du prix, pour ce qu'il luy estoit indifferent si elle avoit un enfant de plus ou de moins à gouverner. »

Il s'agit donc d'une famille chez qui Descartes est lui-même en pension et qui, moyennant une minime rétribution, prendrait en nourrice Francine, qu'il appelle sa nièce et qu'elle élèverait, pêle-mêle avec les autres enfants. La lettre étant du 30 août 1637, la petite a deux ans.

« Pour la servante, elle s'attend que vous luy en fournirez une et il luy tarde extremement qu'elle ne l'a desja, c'est pourquoy, affin qu'il ne luy ennuye trop, je vous prie de mander icy au plutost à M^r. Godfroy, que vous pensez à nous en faire trouver une et qu'on vous a desja parlé de deux ou trois, mais que vous

1. Cf. *Œuvres* de Descartes, t. I, p. 365.

2. *Ibid.*, pp. 365, 373, 379.

3. Elle est imprimée dans *Œuvres*, t. I, pp. 393-394.

n'avez encore rien aresté, affin de vous pouvoir mieux informer de la meilleure, et que, pour nous, nous n'avons point besoin de nous en mettre en peine, pour ce que nous aurons infalliblement l'une ou l'autre. »

« M^r Godfroy » pourrait être le nom de la personne chez qui il habite et celui du futur père nourricier ¹. Dans le passage suivant, apparaît Hélène et justement ce rapprochement et le mot « en effect » semblent prouver qu'Hélène est une simple servante et que c'est à ce titre et sous ce masque qu'elle rejoindra son enfant :

« En effect, il faut faire qu'Helene viene icy le plustost qu'il se pourra et mesme s'il se pouvoit honnestement avant la Saint Victor ² et qu'elle en mist quelque autre en sa place, ce seroit le meilleur, car je crains que nostre hotesse ne s'ennuye d'attendre trop long tems sans en avoir une et je vous prie de me mander ce qu'Hel. vous aura dit la dessus. »

L'interprétation de ce texte est claire : Hélène est placée, mais elle a renoncé pour la Saint-Victor, le 30 septembre, car c'est autour de la Saint-Michel (29 septembre) que se louent les domestiques. Si elle peut se dégager convenablement plus tôt, qu'elle le fasse et se trouve au besoin une remplaçante. Le « en avoir une » ne laisse pas de doute sur sa qualité de servante. Descartes ajoute en marge : « la lettre que j'escris à Hel. n'est point pressée et j'ayme mieux que vous la gardiez jusques à ce qu'Hel. vous aille trouver, ce qu'elle fera, je croy, vers la fin de cete semaine, pour vous donner les lettres qu'elle m'escrira, que de luy faire porter par vostre servante. »

Que ne donnerait-on pas pour retrouver ces lettres ! Elle était donc un peu instruite, l'humble femme qui fut un jour la tentation du Philosophe ; au moins savait-elle écrire, en hollandais assurément, langue que Descartes entendait parfaitement. Y balbutiait-elle des mots d'amour ou simplement la mère demandait-elle timidement des nouvelles de son enfant, dont ses occupations serviles la tenaient éloignée ? Toujours est-il que Descartes et elle s'écrivent. Il s'agit bien de lettres au pluriel,

1. Mes recherches et celle de M. Gonnet, archiviste à Harlem, où sont déposées les archives d'Egmond, pour identifier ce Godfroy, n'ont pas abouti. Il serait cependant intéressant d'établir s'il habitait Alkmaar, Egmond ou Santpoort, ce qui aiderait beaucoup à l'interprétation de la lettre de Descartes. Peut-être y arrivera-t-on par les archives municipales de Santpoort, qui sont à Velsen, où je n'ai encore pu me rendre pour les consulter.

2. Cf. *Œuvres*, t. I, p. 394, note a.

d'un commerce régulier de lettres que le destinataire de la présente se charge de faire transmettre, et de rapports constants, qui durent depuis près de trois ans déjà. Ceci se concilie-t-il bien avec la déclaration à Chanut, rapportée par Baillet ?

Où habite le destinataire ? A une certaine distance, car la lettre du 30 août se termine ainsi : « J'ay receü vos livres sans qu'ils ayent aucunement esté mouillez ou corrompus, encore qu'ils ayent esté deux nuits sur l'eau et je commence desjà tout de bon à estudier en medecine. »

Ceci fait penser à un docteur, éloigné de deux jours de route, et Tannery conjecture, non sans raison, que c'est Cornille van Hogelande¹, lequel habite Leyde, aux environs duquel se trouverait placée Hélène. Une allusion de Huygens, dans une lettre datée du 8 septembre suivant : « Je ne suis pas si loing de vous qu'il y a d'icy [de Bréda] à Alckmaer », montre que Descartes est aux environs d'Alkmaar, selon le raisonnement de MM. Adam et Tannery, c'est-à-dire soit à Egmond, soit même à Santpoort, qui pourtant est plus près de Harlem. Après cela, nous sommes au bout de nos hypothèses. Ensuite, nous ne saurons plus rien de Francine que ce que nous en dira le biographe :

« M. Descartes songeoit à la transplanter en France pour lui procurer une éducation convenable et, sachant quelle étoit la vertu de Madame du Tronchet, sa parente, mère de M. l'Abbé du Tronchet, qui est aujourd'huy Chanoine de la Sainte Chapelle, il fit agir auprès de cette dame, afin qu'elle eût la bonté de vouloir veiller sur la personne qu'elle seroit priée de choisir elle même pour mettre auprès de sa fille et que cette enfant pût être élevée dans la piété sous ses grands exemples. Pendant que les choses sembloient se disposer à cela et que Madame du Tronchet songeoit aux mesures qu'il falloit prendre pour seconder de si louables intentions, M. Descartes perdit sa chère Francine, qui mourut à Amersfort, le VII de septembre de l'an 1640, qui étoit le troisième jour de sa maladie, ayant le corps tout couvert de pourpre. Il la pleura avec une tendresse qui lui fit éprouver que la vraye philosophie n'étouffe point le naturel. Il protesta qu'elle luy avoit laissé par sa mort le plus grand regret qu'il eût jamais senti de sa vie, ce qui étoit un effet des excellentes qualitez avec lesquelles Dieu l'avoit fait naître. »

1. *Œuvres de Descartes*, t. I, pp. 581-582.



Dater	1635. Mercredi	Rint
Jan fonsicht Hans	D 7 Febr g/ks Rintz. grobndt -	D.ks annak
Anker plats Bernt Hans	D 14 Febr Margrieta groetbich D.ks fris Hans -	anne
fonsicht Hans	D 16 Febr Fests fonsicht	7a.
g. Nicay broedse Cappan Hans An fonsicht An otte voindse Hans	D 19 Febr g/ks burger maria fonsicht Margrieta medus An Rops. -	Se. / abe 7a annak margrieta 7a
Jan opendang fonsicht Hans Hof. D.ks Rintz	D 26 Febr M. sh. 18 Jan Sana fonsicht annak Hans	Jan fonsicht groetbich 7a Jans -
Reyner Jofant fonsicht Jofant	D 20 Febr S. Lena Jans Hants R.ks	fransintge m.ks

FEUILLE DU REGISTRE DES BAPTÊMES DE L'ÉGLISE PROTESTANTE DE DEVENTER
 SUR LAQUELLE EST INSCRITE LA FILLE DE DESCARTES (REYNER JOCHEMS)
 ET D'HELENA JANS, FRANCINE (FRANSINTGE), 28 JUILLET 1635 A. S.
 (Avant-dernière ligne).

D'après l'original conservé aux Archives de Deventer.

1/3 291

Monsieur

tousj' d'oyz tout icy le union que vous seroiez souhaiter.
 ie parlay hier a mon hôte pour sçavoir si elle voudroit
 avoir icy une nièce, et combien elle desiroit que ie luy
 donnaisse pour cela, elle sans deliberer me dist que ie la fessi
 venir quand ie voudrois et que vous vous mescuriois aysement
 du prix pourvequ'il luy estoit indifferant si elle avoit un
 enfant de plus ou de moins a gouverner. Pour la servante
 elle s'attend que vous luy en fourniriez une et il luy tarde
 extrêmement qu'elle ne la desira, cest pourquoy afin qu'il
 ne luy ennuie trop ie vous prie de mander icy au prestre
 a Mr. Gouffroy que vous pensera, vous en faire trouver une
 et qu'on vous a desira parler de deux ou trois, vous que vous
 sçavez encore rien avesté, afin de vous pourvoir mieux
 informer de la, meilleure, et que pour vous vous n'aurez
 point besoin de vous en mettre en peine pour que vous ayez
 infalliblement l'une ou l'autre. En effect il faut faire qu'Hélène
 vienne icy le prestre qu'il se pourra, et mesme s'il se pourroit
 honnestement avant la St. Victor et qu'elle en viust quelque
 autre en sa place, ce seroit le meilleur, car ie craint que
 nostre hôte ne sçamye d'attendre trop long temps sans en
 avoir une, et ie vous prie de me mander ce que H. vous
 aura dit la dessus. J'ay veu nos livres sans qu'ilz ayent
 aucunement esté, nouvelles ny corrompues encore qu'ilz
 ayent esté deux ou trois sur ce, et ie comme desira tout
 de bon et espaler au madame ie suis

Monsieur

Le 30 d'Avril 1649

 J'offre trop humblement et
 respectueusement serviteur
 48854412

La lettre qui est icy a H. n'est point
 grosse et n'est point que vous la gardiez
 jusqu'a ce qu'elle vous aille trouver, ce
 qu'elle fera de vous tout la fin de cette
 semaine pour vous donner les lettres de
 salut, que de luy faire porter par
 vostre servante.

Pourquoi Baillet a-t-il enrichi de fadaïses les regrets du philosophe devant le berceau vide de l'enfant de cinq ans qu'il avait perdue ? Que ne les a-t-il transcrits, sans plus, pour que nous puissions recueillir pieusement ses larmes, les premières peut-être depuis ses peines juvéniles, et qu'il versa sur la tombe, où tout espoir d'une survivance de sa race était à jamais enseveli ?

La scène, il est à peine besoin de l'imaginer. Descartes assista aux derniers moments de la petite et, sans doute, puisqu'il a commencé depuis trois ans à « étudier en médecine », a-t-il exercé sur elle, pour la tirer de sa scarlatine, les rudiments de son art, comme il l'avait fait en juin au chevet de la petite Wilhem ¹. C'est bien aux pénibles jours d'Amersfoort qu'il fait allusion, le 15 septembre 1640 ², dans sa lettre au P. Mersenne : « Il y a quinze jours que je pensois vous envoyer les lettrés qui sont jointes à celle cy, mais j'allay inopinément hors de cete ville avant que de les avoir fermées ». Huit jours après le triste événement, il a repris assez de présence d'esprit pour parler de son *Traité de Métaphysique*, du jet des eaux, de la graine de sensitive, de la matière subtile et des « lunettes à puces » ou microscope ³. Il n'a pas perdu le dessein de passer en France ⁴ et le voyage sera bien lugubre, sans la petite, qu'il y aurait menée. Mais il se résigne, comme il semble qu'on l'ait fait, au xvii^e siècle, plus facilement que de nos jours, à la mort d'un enfant, et c'est sans doute en songeant à Francine qu'il termine sa lettre par ces mots de soumission mélancolique : « Il est certain que tout ce qu'on conçoit distinctement est possible, car la puissance de Dieu s'estend au moins aussy loin que nostre pensée. »

Et Hélène ? elle a été sans doute l'instrument de Dieu ; qu'elle aussi, avec l'enfant, se résigne au néant ! Il ne sera plus question d'elle. Pas un souvenir, pas une trace, pas un regret. Assura-t-il son sort ? S'en inquiéta-t-il ou se borna-t-il à se réjouir de ce que Dieu l'eût « retiré de ce dangereux engagement » ? A ces questions nous ne savons que répondre, mais l'historien ne pourrait être aussi indifférent que le philosophe. Il garde une secrète tendresse pour la servante inconnue, qui plut un jour au penseur et qui lui donna l'enfant, dont le sourire et les grâces calines éclairèrent, pendant cinq ans, la gravité de ses méditations.

1. *Œuvres*, t. I, p. 581.

2. *Ibid.*, t. III, p. 175.

3. *Ibid.*, pp. 176-177.

4. *Ibid.*, p. 178.



CHAPITRE XII

SÉJOUR A UTRECHT : 1635. — UN AMI DE DESCARTES : CONSTANTIN HUYGENS. — UN DOMESTIQUE-DISCIPLE : JEAN GILLOT.

Il nous faut revenir un peu en arrière, au moment où Descartes quitte Amsterdam pour Utrecht. La première lettre datée de cette ville est du 16 avril 1635.

Ce qui l'attirait à Utrecht, il n'est pas besoin de se le demander longtemps, c'était son disciple et ami, Reneri, qui y avait été nommé professeur à l'Ecole Supérieure (Hoogeschool) ou Université, le 18 juin 1634. Il avait, avant même le départ de Descartes de Deventer, intrigué auprès de l'échevin Cornelle Boot, pour obtenir la chaire; il lui en écrit, le 25 octobre 1633 et le 2 décembre, le priant, dans cette dernière missive, rédigée en latin, de lui adresser un billet en français ainsi conçu : « Je n'ose pas encore vous congratuler, n'estant pas assuré du bruit quy court icy que soyez appelé à Utrecht. Tousjours, cela en est certain, que la resolution est prise d'y appeler des professeurs. Vous ferez vostre profit de cet advis, si ne le savez encores. »¹ Dès le 2 janvier, sa présentation est certaine. Dans une lettre que Reneri écrit à Constantin Huygens, le 4 avril 1634,² un post-scriptum concerne le philosophe, qui doit être déjà à ses côtés : « Monsr. des Cartes n'a point esté adverti par moy de ces lettres ». Serait-ce parce qu'il y est question de nouvelles observations « assez gentilles » touchant la représentation des objets en la chambre obscure, auxquelles il ne doit pas être étranger ? « mais je vous diray bien, en un mot, qu'il vous admire extremement et tant de belles et rares parties qu'il trouve en vous ».

1. Henricus Reneri, de Deventer, à Cornelle Boot à Utrecht (Provinciale Bibliotheek à Utrecht). Cf. *Supplement op de Catalogus van de Bibliotheek over Utrecht*, par M. S. Muller Fz., Utrecht, 1906, p. 93, t. IV. Copie de M. de Waard.

2. *Dietsche Warande*, VIII (1869), pp. 483-484.

Cet obligeant message répond à la réalité. L'admiration de Descartes pour Constantin Huygens, cet étonnant M. de Zuylichem, dont nous avons déjà parlé, comme de l'ami de Rivet et de Saumaise, comme du correspondant de Balzac et de Corneille, n'est pas feinte, et elle est, ainsi qu'il faut s'y attendre, entièrement réciproque. Leur première rencontre date d'assez loin déjà. Le 1^{er} novembre 1632, Golius, le mathématicien orientaliste de Leyde, avait mandé à Constantin Huygens, en parlant de la découverte des lois de la réfraction par Snellius et par Descartes : « Tous deux, qui méritent d'être appelés de grands mathématiciens, sans s'être jamais connus, dans des lieux et des temps divers et par des voies indépendantes, le Français procédant par les principes et les causes, le Hollandais, au contraire, par les effets et l'observation, sont parvenus à des conclusions identiques, diversement formulées ». Il fait ensuite l'éloge de l'homme avec qui il vient de passer deux jours et que, plus il connaît, plus il aime et admire : « Sa bonté d'âme et l'intégrité de sa vie, ne sont pas moindres que les heureuses qualités de son génie et la valeur de sa doctrine. »

Il veut faire profiter Huygens de ce contact : « A la première occasion, lui dit-il, je lui ferai vos compliments, ce qui, je le sais, lui sera fort agréable et, ce qui vous le sera non moins à tous les deux, c'est une amitié mutuelle, si jamais il vous est donné de vous rencontrer. »¹ Ceci eut lieu à Leyde, chez Golius, et ne fut pas une déception. « En sortant de chez vous, lui écrit Huygens le 7 avril 1632, l'image du merveilleux Français, votre ami, m'a poursuivi. »²

L'entrevue a été trop fugitive. Huygens cherche à la renouveler, mais ce n'est qu'au début d'avril 1635, que les deux hommes semblent avoir eu une conversation plus longue, trois matinées durant³, à Amsterdam, au cours de laquelle Descartes a lu une partie de sa Dioptrique.

La patience et l'intelligence avec laquelle le Hollandais l'a écouté, la bonne volonté avec laquelle il s'est offert à en faire exécuter les dessins par un « tourneur » de sa connaissance, ont séduit Descartes, qui fait de lui à Golius, dans la lettre datée

1. L'original latin a été découvert et publié par M. Korteweg, à qui les études cartésiennes doivent beaucoup d'annsi heureuses trouvailles, p. 7 de *Descartes et les manuscrits de Snellius* (extr. de la *Revue de Métaphysique et de Morale*, juillet 1896).

2. *Ibid.*, p. 9.

3. Cf. *Œuvres*, t. I, p. 329.

d'Utrecht, 16 avril 1635¹, un magnifique éloge : « Veritablement c'est un homme qui est au delà de toute l'estime qu'on en sçauroit faire et encore que je l'eusse ouy louer à l'extreme par beaucoup de personnes dignes de foy, si est-ce que je n'avois pas encore pû me persuader qu'un mesme esprit se pust occuper à tant de choses et s'acquiter si bien de toutes, ny demeurer si net et si present parmi une si grande diversité de pensées et, avec cela, retenir une franchise si peu corrompue, parmi les contraintes de la Cour². Il y a des qualités qui font qu'on estime ceux qui les ont, sans qu'on les ayme, et d'autres, qui font qu'on les ayme sans qu'on les en estime beaucoup davantage, mais je trouve qu'il possede en perfection celles qui font ensemble l'un et l'autre. Et je ne tire pas peu de vanité de ce que je ne luy ay sceu dire aucune chose qu'il ne comprist quasi avant que j'eusse commencé de l'expliquer. Car, si la Metempsicose et la reminiscence de Socrate avoient lieu, cela me feroit croire que sor. ame a esté autrefois dans le cors d'un homme qui avoit les mesmes pensées que j'ay maintenant et je prens de là occasion de juger que mes opinions ne sont point trop esloignées de ce que dicte le bon sens, puisque, estant en luy très parfait comme il est, elles ne laissent pas de luy estre si familières. Et je vous ay voulu escrire cecy tout au long, affin que vous sçachiés combien je vous ay d'obligation de l'honneur de sa connoissance, car je sçay que c'est principalement à vous que je la doy. »

Après cet éloge, on ne s'étonnera pas de celui de Corneille dans la dédicace du *Menteur* et dans bien d'autres passages.

A partir de ce moment, l'échange de lettres et de pensées entre Descartes et Huygens va croissant. Celui-ci l'attire chez lui, et sa séduction est telle qu'elle l'emporte sur le cénobitisme volontaire du philosophe. L'affection n'est pas exclue de ce commerce, qui fut d'abord et avant tout d'ordre intellectuel. C'est en quoi nous choque la lettre de condoléances que Descartes adresse à Constantin Huygens à propos de la mort de sa femme, Suzanne van Baerle, décédée le 10 mai 1637, et où il exprime un peu trop

1. *Œuvres*, t. I, pp. 315-316.

2. Constantin Huygens était, comme nous l'avons vu, secrétaire des Commandements. L'écrit le plus important qui lui ait été consacré est l'étude posthume du regretté J. A. Worp, *Hel leven van Constantijn Huygens*, extrait de *Die Haghe, Jaarboek 1917-1918*, 1 vol. in-8° pl. Voir aussi le livre du Professeur Kalf : *Constantijn Huygens*, Harlem, 1901, in-18 ; l'article d'Em. Michel dans la *Revue des Deux Mondes*, 1893, t. CXVII, p. 568-609, puis surtout la correspondance publiée par Worp, que nous avons souvent citée déjà.

ses « sentimens en Philosophe », invitant le veuf à prendre son parti de cette perte, « maintenant qu'il n'y a plus du tout de remède »¹.

Le sujet de leur correspondance du début est la Dioptrique, à laquelle Descartes travaille à Utrecht avec plus d'ardeur que jamais : « Pour les lunettes, je vous diray, écrit-il en automne 1635, à un correspondant, qui doit être le P. Mersenne, que, depuis la condamnation de Galilée, j'ay revêu et entierement achevé le Traité que j'en avois autrefois commencé et, l'ayant entierement separé de mon Monde, je me propose de le faire imprimer seul, dans peu de temps. »² Huygens craint toujours que des scrupules ne l'en détournent³ : « Je vous supplie de ne point souffrir qu'aucune consideration imaginaire, de celles qui vous ont tenu en scrupule jusques à present, esbranle plus ce dessein. »

Pendant Descartes lui en a fait part par Jean Gillot : « J'auray tousjours Jan Gillot en estime pour avoir veu, de sa jeunesse, le mystere de vos instructions incomparables, dit Huygens, et tousjours l'aimeray pour la bonne nouvelle qu'il m'a portée de la resolution où vous seriez de vous produire à l'ignorance du monde par l'edition de vostre Dioptrique. »⁴

Jean Gillot a été le domestique de Descartes et, remarquant ses dispositions, celui-ci lui a enseigné les mathématiques. Il semble l'avoir cédé à Leleu de Wilhem et il fait le sujet de la lettre que Descartes écrit au beau-frère de Huygens, de Deventer, le 7 février 1633, Jean Gillot s'étant plaint de n'avoir plus assez de loisirs pour faire des mathématiques chez son nouveau maître : « J'ay receu trois lettres de vostre Jean Gillot, depuis quelque temps, dont je croy vous devoir rendre compte, pour le desir que j'ay de me conserver l'honneur de vos bonnes graces. Aus deux premieres, il se loue extremement du bon traitement qu'il reçoit de vous et tesmoigne s'estimer hureus d'estre à vostre service, mais il adjouste qu'il a fort peu de tems à estudier en Mathematiques et que ses parens⁵ luy offrent de l'entretenir à leurs depens où il voudra, lorsque le tems de son service sera

1. *Œuvres*, t. I, p. 371. Voir plus haut, p. 414.

2. *Œuvres*, t. I, p. 322.

3. Lettre du 28 octobre 1635, *Œuvres*, t. I, p. 325.

4. *Ibid.*

5. Son père s'appelait aussi Jean Gillot. Il porte, d'Utrecht à Leyde, la lettre de Descartes à Golius, du 16 avril 1635. Cf. *Œuvres*, t. I, p. 314. Dans les fiches de Leyde, il est malaisé de voir lesquelles se rapportent au domestique de Descartes et à son

expiré, si ses amis luy conseillent de vous demander son congé. A cela je luy ay, par deus fois, respondu qu'il apprenoit beaucoup de choses en vous servant, qui luy estoient plus necessaires que l'Algebre, quand ce ne seroit que la civilité, la netteté, la patience et autres telles qualités qui luy manquent, et qu'il devoit craindre la liberté comme une sorciere qui le pourroit perdre ». ¹

Le tome II de la *Correspondance* nous fournit d'autres preuves du cas que Descartes faisait de son ancien serviteur qui est, disons-le en passant, un protestant français réfugié aux Pays-Bas. En 1638, il songe à l'envoyer à Paris pour y exposer et y répandre les principes de la Géométrie qui fait suite au *Discours de la Méthode* : « Au reste je pense à un autre moyen qui seroit beaucoup meilleur, qui est que le jeune Gillot, que vous connoissez, est l'un de ces deux qui enseignent icy les Mathematiques et presque celuy du monde qui sçait le plus de ma Methode. Il fut, l'année passée, en Angleterre, d'où ses parens l'ont retiré, au tems qu'il commençoit à entrer en reputation et il n'a pas icy grande fortune qui l'oblige à y demeurer. »

« S'il y avoit assurance de luy en faire trouver une meilleure à Paris, j'ay assez de pouvoir sur luy pour luy faire aller et il pourroit donner plus d'ouverture en une heure, pour l'intelligence de ma Geometrie, que tous les escrits que je sçaurois envoyer. » ²

Rien de plus touchant que l'affection qu'il témoigne à cet ancien domestique, devenu son élève et qui n'est ni de sa

père. Je me borne donc à les reproduire, d'après les copies qu'a bien voulu m'envoyer M. le pasteur Cler :

I. Baptisé à Sedan, le 4 septembre 1607 : Jean, fils de Jean, chirurgien, et Beatrix Gillo.

II. Reçu membre de l'Eglise de Leide, en 1607, Gillot Jean et sa femme par témoignage de l'Eglise de Sedan (ce personnage peut être le chirurgien ci-dessus mentionné et le père du serviteur de Descartes).

III. Baptisé, le 12 août 1618 : à Leide, Gillot Pierre, fils de Jean et de Jenne de la Lezand.

IV. Proclamés à Dordrecht, le 8 janvier 1635 : Gillot Jean, né à Paris, et Marguerite Jeans, Vve de Jean Cornélis, née à Dordrecht, (si ce personnage est le disciple de Descartes, il n'est pas de Sedan et n'a rien de commun avec le précédent).

V. Membres de l'Eglise de Leide, 26 avril 1643 : Gillot Jean et sa femme.

VI. Proclamés à Leide, le 30 novembre 1649 : Gillot Jean et Blanche Isabelle.

VII. Mariés à Delft, le 4 décembre 1649 : Gilot j. h., né à Leyden, et Blanche Isabelle j. f.

Je coniais encore un Jean Gillot, libraire, mort en 1665. Sa veuve, Marthe Person, épouse à Groningue, en avril 1671, Jean de La Barre, de Normandie, et meurt à Groningue en 1694 (*Bulletin Eglises Wallonnes*, 2^e série, t. I, p. 248).

Sur Jean Gillot, domestique de Descartes, voir aussi Baillet, t. I, pp. 292, 361, 393, 394.

1. *Œuvres*, t. I, pp. 264-265.

2. *Ibid.*, t. II, p. 89.

classe ni de sa religion. Ceci fait grand honneur à sa largeur d'esprit. La lettre du 27 mai 1638 est adressée au P. Mersenne, qui va donc, par intérêt pour la science, s'occuper de placer à Paris le jeune huguenot : « Ce que je vous avois écrit de Gillot n'estoit point à dessein que vous vous missiez aucunement en peine de luy chercher condition, car je ne luy ay pas encore seulement demandé s'il voudroit se resoudre d'aller en France ny ne l'ay vû il y a plus de six mois, et, en s'arrestant à Leyde ou à La Haye, il y peut aisement guaigner quatre ou cinq cens écus par an. Il eut pu aussi en gagner assez en Angleterre, mais ses parens l'en ont retiré contre son gré, lorsqu'il commençoit à y entrer en connoissance pource qu'ils craignoient qu'il ne se debauchast, estant loin d'eux, comme ils craindroient sans doute, estant en France, qu'on ne le rendist catholique, car ils sont fort zelés huguenots, mais, pour luy, il est fort docile et, de sa fidelité, j'en voudrois répondre comme de mon frere. » Le beau mot ! qu'il a déjà employé à propos de l'ouvrier Ferrier et qui atteste un cœur tendre et confiant dans l'amitié.

« En sorte que, si M. de Sainte-Croix ou quelque autre luy offre une condition que vous jugiez luy estre avantageuse, je ne lairray pas de l'envoyer, pourvû toutefois que Rivet ¹ n'en soit point averty, car il a tant de pouvoir sur ses parens qu'il les empescheroit d'y consentir, sous pretexte de la Religion, bien que ce ne fust en effet que pour empescher son avancement, car c'est son humeur ». ²

Descartes croit n'avoir pas été assez chaleureux et, dans la suite de la même lettre, il accentue l'éloge, supplie qu'on ne froisse pas le jeune homme et que son nouveau maître le traite non en valet mais en camarade, sans exiger de lui trop d'humilité. C'est une merveille de délicatesse et qui en dit long sur la façon dont Descartes traitait ses valets en un siècle où Arsinoé les battait et ne les payait point :

« Il y a regle generale pour trouver des nombres qui ayent avec leurs parties aliquotes telle proportion qu'on voudra et, si Gillot va à Paris, je luy apprendray, avant que de l'y envoyer, mais je vous prie de me mander, si vous jugez que la condition de Monsieur Sainte-Croix fust bonne pour luy ; il est

1. L'ancien professeur de Leyde, alors précepteur du jeune Guillaume II, à La Haye. Cf. plus haut, l. II, chap. XIII, p. 303.

2. *Œuvres*, t. II, pp. 145-146.

très-fidèle, de très-bon esprit et d'un naturel fort aimable ; il entend un peu de Latin et d'Anglois, le François et le Flamand. Il sçait tres-bien l'Arithmétique et assez de ma methode pour apprendre de soy-mesme tout ce qui luy peut manquer dans les autres parties de Mathématique. Mais, si on attend de luy des sujettions, comme d'un valet, il n'y est nullement propre, à cause qu'il a toujourns esté nourry avec des personnes qui estoient plus que luy et avec lesquels neantmoins il a vecu comme camarade, outre qu'il ne sçait pas mieulx les civilté de Paris qu'un Estranger. Et je crains que, si on le vouloit faire trop travailler dans les nombres, il ne s'en ennuyast, car, en effet, c'est un labeur fort infructueux et qui a besoin de trop de patience pour un esprit vif comme le sien. »¹ Pour le vulgaire, le mathématicien est celui qui sait bien compter et jongler avec les chiffres² ; pour Descartes, c'est, selon la formule moderne, l'analyste et l'inventeur.

Mais quittons le jeune Gillot et revenons à Utrecht, où nous avons laissé Descartes, en l'été 1635. Par bonheur nous savons où il habita. On trouve aux archives de cette ville un dessin, sur lequel une main inconnue a tracé ces mots :

« Het huis, waarin Descartes eenigen tijd gewoond heeft in de Maliebaan te Utrecht » (La maison où Descartes habita quelque temps, sur le Mail, à Utrecht).

On verra une reproduction de ce dessin dans notre planche XXXVIII a : un petit pavillon carré en retrait sur la chaussée, dont il est séparé par une misérable palissade interrompue par les fenêtres d'un appentis et un porche somptueux en plein cintre, fermé d'une porte en planches mal équarries. Le bâtiment à toit pyramidal, surmonté d'une cheminée, est percé, du côté de la rue, de trois fenêtres assez jolies, à fronton, garnies, dans la partie inférieure, de petits volets et encadrées par des pilastres de style ionien. Toute l'architecture est un compromis entre le style hollandais et le style français : il rappelle la maison Thysius de Leyde et semble avoir été refait dans la seconde moitié du xvii^e siècle. On en sait l'emplacement : c'est à peu près au coin de la rue du Rossignol (Nachtegaalstraat) et du Mail (Maliebaan) dont les ombrages épais et les lignes d'arbres

1. *Œuvres*, t. II, pp. 149-150.

2. Voir la réfutation de ce préjugé dans un article de M. Denjoy, *Revue du Mois*, 1912.

rectilignes attirent et séduisent l'étranger, mais qui n'était alors qu'un terrain vague, hors de l'enceinte fortifiée.

Dans le lointain, on aperçoit la majestueuse tour ajourée de la cathédrale médiévale. Descartes y monta, auprès du carillonneur : « A propos de quoy, je vous diray, écrit-il, le 23 août 1638, au P. Mersenne qu'il y a un aveugle à Utrecht, fort renommé pour la Musique¹, qui joue ordinairement sur les cloches de cete haute Tour dont vous desirez avoir les mesures, lequel j'ay vû faire rendre 5 ou 6 divers sons à chascune des plus grosses de ces cloches, sans les toucher, approchant seulement sa bouche de leur bord et y entonnant tout bassement le mesme son qu'il leur vouloit faire imiter. »² Au pied de la tour, est tapie l'Université, vieux cloître entouré de jardins et où Descartes dut se rendre souvent pour entendre son ami Reneri défendre en latin les théories révolutionnaires du Cartésianisme naissant qui tentait les routes nouvelles et s'écartait « du grand chemin qui ne conduit nulle part et qui ne sert qu'à fatiguer et égarer ceux qui le suivent ». ³

1. Une obligeante communication du savant archiviste d'Utrecht, M. S. Muller, me permet de préciser que ce carillonneur célèbre est le « Jonkheer » Jacob van Eyck.

2. Cf. *Œuvres*, t II, p. 329.

3. Expression détachée d'une lettre à Constantin Huygens de [mars 1638] ; cf. *Œuvres*, t. II, p. 52.

CHAPITRE XIII

SÉJOUR A LEYDE (1636-1637) : PUBLICATION DU DISCOURS DE LA MÉTHODE

Lorsque Descartes a achevé à Utrecht la *Dioptrique* dont il parle beaucoup, et, sans doute, le fameux *Discours de la Méthode* dont il ne parle point, il se rend à Leyde, centre de la Librairie hollandaise pour y trouver les célèbres Elzeviers, Bonaventure, l'oncle, et Abraham, le neveu, illustres descendants de l'humble « Pedel » ou bedeau de l'Université de Leyde et qui avaient grandi littéralement dans l'ombre de l'ancienne « Académie ».

« Je suis venu à ce dessein en cette ville, écrit le philosophe à Mersenne en mars 1636 ¹, mais les [Elzeviers] qui témoignaient auparavant avoir fort envie d'estre mes libraires, s'imaginans, je croy, que je ne leur échapperois pas, lors qu'ils m'ont veü icy, ont eu envie de se faire prier, ce qui est cause que j'ay resolu de me passer d'eux et, quoy que je puisse trouver icy assez d'autres libraires, toutesfois, je ne resoudray rien avec aucun que je n'aye receü de vos nouvelles, pourveü que je ne tarde point trop à en recevoir et si vous jugez que mes escrits puissent estre imprimez à Paris plus commodément qu'icy et qu'il vous plust d'en prendre le soin, comme vous m'avez obligé autresfois de m'offrir, je vous les pourrois envoyer incontinent après la vostre receüe. »

« Seulement y a-t-il en cela de la difficulté que ma copie n'est pas mieux écrite que cette lettre, que l'ortographe ny les virgules n'y sont pas mieux observées et que les figures n'y sont tracées que de ma main, c'est à dire tres-mal, en sorte que; si vous n'en tirez l'intelligence du texte pour les interpreter après au graveur, il luy seroit impossible de les comprendre.

1. *Œuvres*, t. I, p. 338.

Outre cela, je serois bien aise que le tout fust imprimé en fort beau caractere et de fort beau papier et que le libraire me donast du moins deux cens exemplaires, à cause que j'ay envie d'en distribuer à quantité de personnes. » ¹

Le gentilhomme ne songe donc pas à demander à son éditeur, qu'il enrichira, des honoraires : il se contentera de deux cents exemplaires d'auteur et c'est ce que fut payé un des plus purs chefs-d'œuvre de l'esprit humain ! Peut-être que cela est bien ainsi, car, comme l'écrivait Descartes, deux ans plus tôt ² : « pource que les inventions des sciences sont de si haut prix qu'elles ne peuvent estre assez payées avec de l'argent, il semble que Dieu ait tellement ordonné le monde que cette sorte de recompense n'est communement reservée que pour des ouvrages mechaniques et grossiers ou pour des actions basses et serviles. » Il faut dire aussi que le *Discours* est le premier livre d'un jeune auteur de... quarante ans ³.

« Et afin que vous sçachiez ce que j'ay envie de faire imprimer, il y aura quatre Traittez, tous françois et le titre en general sera : *Le projet d'une Science universelle qui puisse élever nostre nature à son plus haut degré de perfection. Plus la Dioptrique, les Meteores et la Geometrie, où les plus curieuses Matieres que l'Auteur ait pû choisir, pour rendre preuve de la Science universelle qu'il propose, sont expliquées en telle sorte que ceux mesmes qui n'ont point étudié les peuvent entendre.* »

C'est bien pour cela qu'ils sont « tous françois » et d'un français qui ne sent pas la « West-Frise » ⁴. Ce n'est rien moins qu'une révolution. Les deux traités que Gassendi a publiés dans la précédente décade sont en latin, en latin le *Novum Organum* de Bacon (1620), en latin la Géométrie de Clavius et les cours des universités ; l'emploi de notre « vulgaire » confère au *Projet d'une science universelle* la portée d'un appel au peuple des lettrés, aux hommes du bon sens, ignorassent-ils le latin, en faveur de la raison, apanage de tous. La vieille Sorbonne en devait trembler

1. *Œuvres*, t. I, p. 338-340.

2. A Morin (septembre ou octobre 1634), *ibid.* p. 314.

3. A qui cependant « des libraires... ont fait offrir un present », pour leur mettre ce qu'il ferait entre les mains, avant même qu'il ne sortit de Paris. (Cf. *Œuvres*, t. I, p. 351.)

4. Je crois qu'il faut lire West-Frise (c'est là qu'est Franeker) dans la lettre du 12 décembre 1633 à Wilhem, à laquelle je fais allusion (*Œuvres*, t. I, p. 273) : « Je ne doy pas esperer que le sejour de Westfalie, où je me suis presque toujours aresté, m'ait donné moyen d'acquérir les graces que je n'avois sceü apporter de mon pays. »

dans ses fondements. Le gentilhomme-philosophe, sans épitoge ni bonnet, l'épée au côté et la plume au chapeau, enfonçait ses portes pour faire entrer la vérité. Ceci explique la fière excuse que l'on lit à la fin du *Discours de la Méthode*¹ : « Et si j'écris en François, qui est la langue de mon païs, plutost qu'en Latin, qui est celle de mes Precepteurs, c'est à cause que j'espere que ceux qui ne se servent que de leur raison naturelle toute pure, jugeront mieux de mes opinions que ceux qui ne croyent qu'aux livres anciens et, pour ceux qui joignent le bon sens avec l'estude, lesquels seuls je souhaite pour mes juges, ils ne seront point, je m'asseure, si partiaux pour le Latin qu'ils refusent d'entendre mes raisons pourceque je les explique en langue vulgaire. »

La suite de cette importante lettre de mars 1636 prouve que le *Projet d'une Science universelle* est bien le *Discours de la Méthode*, auquel il pourrait servir de sous-titre et qui est, par conséquent, achevé en grande partie : « En ce *projet*, je découvre une partie de ma Methode, je tâche à demonstrier l'existence de Dieu et de l'ame separée du corps et j'y adjouste plusieurs autres choses qui ne seront pas, je croy, desagrees au lecteur. En la *Dioptrique*, outre la matiere des refractions et l'invention des lunettes, j'y parle aussi fort particulierement de l'Oeil, de la Lumiere, de la Vision et de tout ce qui appartient à la Catoptrique et à l'Optique. Aux *Meteores*, je m'arreste principalement sur la nature du Sel, les causes des Vents et du Tonnerre, les figures de la Neige, les couleurs de l'Arc-en-Ciel, où je tasche aussi à demonstrier generalement quelle est la nature de chaque Couleur et les Couronnes ou Halones² et les Soleils ou Parhelia³, semblables à ceux qui parurent à Rome, il y a six ou sept ans. Enfin, en la *Geometrie*, je tasche à donner une façon generale pour soudre tous les Problèmes qui ne l'ont encore jamais esté. Et tout ceey ne fera pas, je croy, un volume plus grand que de cinquante ou soixante feuilles. »

Descartes n'a pas la superstition du volume, dans tous les sens du mot, et ne croit pas que les idées qui y sont contenues ont d'autant plus de poids qu'il est plus lourd. Il avait d'ailleurs bien calculé : il y eut exactement soixante-six feuilles⁴.

1. *Œuvres*, t. VI, p. 77-78.

2. Nous disons aujourd'hui « halos ».

3. C'est-à-dire faux-soleils. Voir plus haut, p. 449.

4. *Œuvres*, t. I, p. 342.

« Au reste je n'y veux point mettre mon nom, suivant mon ancienne resolution, et je vous prie de n'en rien dire à personne, si ce n'est que vous jugiez à propos d'en parler à quelque libraire, afin de sçavoir s'il aura envie de me servir, sans toutesfois achever, s'il vous plaist, de conclure avec luy, qu'après ma réponse. »

Pas de nom ! le *Discours de la Methode* paraîtra anonyme ; anonyme comme les *Provinciales*, comme les *Satires* du Sieur D... Quelle leçon pour notre vanité moderne, si préoccupée d'assurer notre droit de propriété sur la moindre des productions de l'esprit ! Cette modestie foncière du grand homme, laquelle nous repose de la vanité bouffie d'un Saumaise ou d'un Heinsius, se marque encore dans l'humilité avec laquelle il se soumet d'avance à la censure d'un Constantin Huygens, à qui il va lire son manuscrit à La Haye, le 1^{er} avril 1636, dans l'après-midi ¹ :

« MONSIEUR,

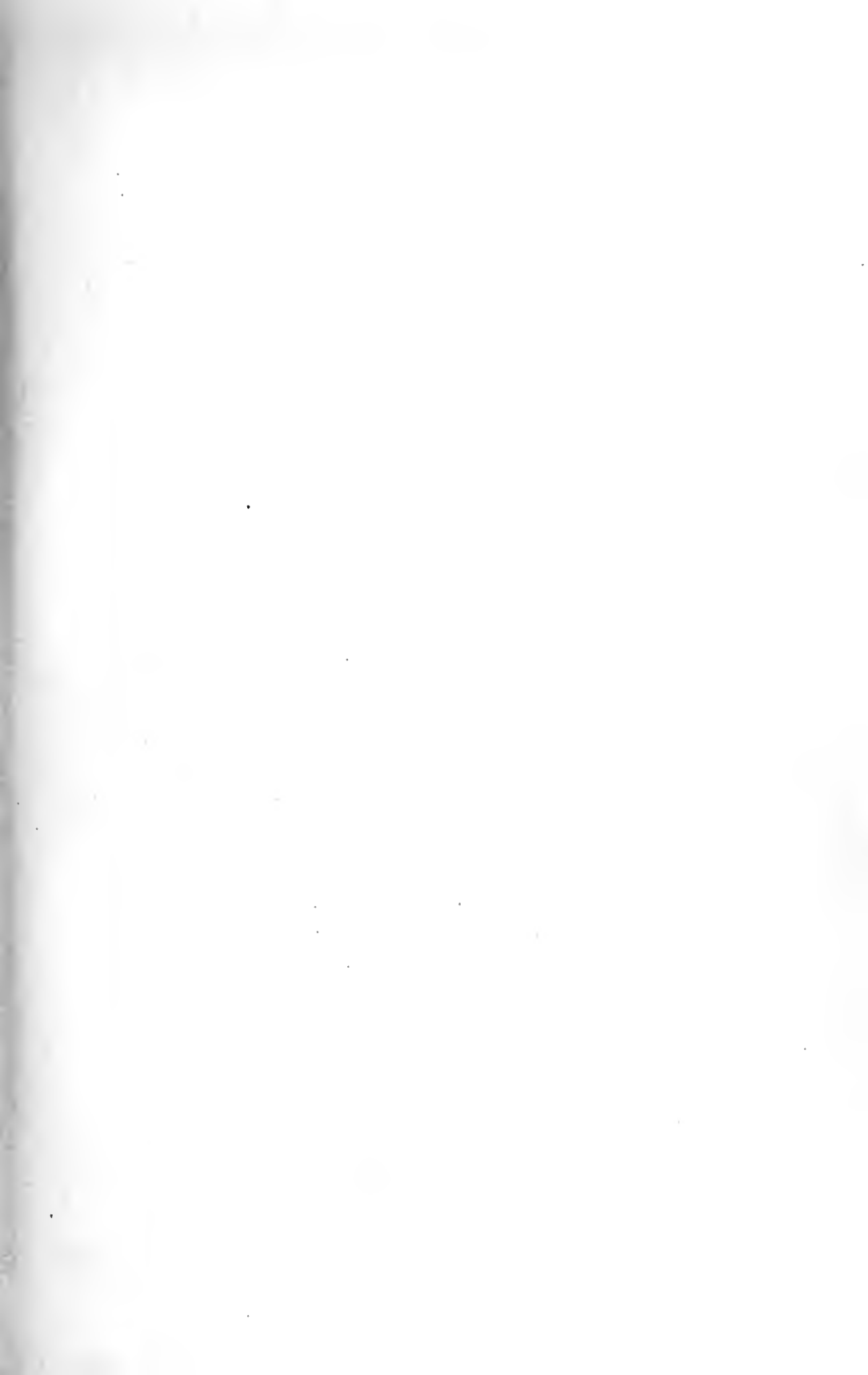
« Je ne manqueray de me trouver demain à vostre logis, incontinent après vostre dîner, puisqu'il vous plaist de me faire la faveur de me le permettre et je porteray avec moy tous ceus de mes papiers qui seront assés au net pour les pouvoir lire, affin que vous en puissiés choisir ceus dont la lecture vous sera le moins ennueuse et que j'aye le bonheur de sçavoir au vray le jugement que vous en ferés. Car, comme je tasche en tout de reigler plutost mes sentimens par la raison que par la coustume, j'ay particulièrement cete maxime que je me tiens beaucoup plus redevable à ceus qui me reprenent qu'à ceus qui me louent... » ² Il lui laisse même une partie de ce manuscrit, comme en témoigne la lettre de Constantin Huygens, écrite de La Haye le 15 juin 1636 ³. Il semblerait, à la lire, que l'impression soit déjà commencée, car le Hollandais demande à Descartes de lui « faire entendre par occasion jusques où en est l'imprimeur ».

Pour lequel s'est-il décidé ? Pour Jean Maire, qui était originaire de Valenciennes et établi à Leyde. Entre la lettre de

1. *Œuvres*, t. I, p. 342.

2. *Ibid.*, p. 343.

3. *Ibid.*



69

G

Le Roy, par sa grace, sa sainte & souveraine
 Commandement, nous, Louis, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, de
 son conseil, a fait et fait faire, par ses lettres, le contenu en ces
 articles, et a commandé, que lesdites lettres soient lues, publiées &
 imprimées, pour ce que lesdites lettres soient lues, publiées &
 imprimées, par les Rois de France & de Navarre, de son conseil, a
 fait et fait faire, par ses lettres, le contenu en ces articles, et a
 commandé, que lesdites lettres soient lues, publiées & imprimées, par
 les Rois de France & de Navarre, de son conseil, a fait et fait faire, par
 ses lettres, le contenu en ces articles, et a commandé, que lesdites lettres
 soient lues, publiées & imprimées, par les Rois de France & de Navarre,
 de son conseil, a fait et fait faire, par ses lettres, le contenu en ces
 articles, et a commandé, que lesdites lettres soient lues, publiées &

LE DISCOURS DE LA MÉTHODE (1637)
 CONTRAT D'ÉDITION
 DÉCOUVERT AUX ARCHIVES MUNICIPALES DE LEYDE.

[Faint handwritten text, likely a contract or agreement, with some legible words like "Paris", "le 2", "décembre", "1636", "notaire", "L. Vergeyl", "Leyde".]

RESME DES COUTES
(à titre) pour copie. C. H. S.

Jan Maire

Jay. Du p. m. b.

LE Discours de la Méthode (1637)
CONTRAT D'ÉDITION
PASSÉ PAR RENÉ DESCARTES ET SON LIBRAIRE JAN MAIRE,
LE 2 DÉCEMBRE 1636,
DEVANT LE NOTAIRE L. VERGEYL, A LEYDE.
DÉCOUVERT AUX ARCHIVES MUNICIPALES DE CETTE VILLE.

Descartes du 31 mars 1636 et celle de mars 1637¹, il y a, dans la correspondance publiée avec tant de soin par MM. Adam et Tannery, une lacune d'une année entière. Nous ne sommes pas en mesure de la combler, mais, au moins, pouvons-nous verser au dossier un document resté jusqu'à présent ignoré et inédit, et qui est sans prix²: le contrat d'édition du Discours de la Méthode, passé devant le « Notaire public » Laurens Vergeyl et signé de la propre main de René Descartes et de Jean Maire à Leyde, le 2 décembre 1636. Nous le reproduisons en deux facsimilés (cf. pl. XLI-XLII), dont voici la transcription littérale et complète :

Prothocol 335

Laurens Vergeyl
Not. public à Leyde

69

Aujourd'huy le 2^e Decembre [1636] comparurent pardevant moy LAURENS VERGEYL, notaire public et les tesmoings soubsoinés, Mons^r RENÉ DES CARTES demeurant à present en ceste ville d'une et S^r JEAN LE MAIRE, marchand libraire en cest ditte ville de Leyde d'autre part, lesquels comparants declarerent entre eux deux estre accordés en telle sorte que ledit DES CARTES mettra entre les mains dudit LE MAIRE toute la cople d'un livre intitulé : *La methode etc. plus la Dioptrique, les Meleores et la Geometrie* et s'employera avecq luy pour luy faire avoir les privileges pour l'imprimer tant en ce pays qu'en France, à condition que ledit LE MAIRE ne jouira desdits privileges que pour deux editions à sçavoir celle quy est desja commencée en ceste ville et une autre qu'il pourra faire icy ou en France et qu'en ces deux editions ensemble, il ne pourra finer plus de trois milles exemplaires, lesquels estant distribués ou ledit DES CARTES s'offrant de prendre tous ceux quy resteront audit LE MAIRE pour le pris qu'il aura communement vendu les autres aux libraires, ledit DES CARTES jouyra desdits privileges tout de mesme que s'ils avoyent esté octroyés en son nom pour en user ou les transporter à luy LE MAIRE ou à tel autre libraire qu'il luy plaira, en sorte que sy, apres cela ledit LE MAIRE imprimoit ledit livre ou en françois ou en autre langue sans le consentement dudit DES CARTES, il se soubsmet aux mesmes peines ou amendes ausquels seront condamnés par lesdits privileges ceux quy l'imprimeroient pendant la distribution de ces deux premieres editions sans son consentement. Et de plus, il promet de donner au susdit(s) DES CARTES deux cents exemplaires de la premiere edition quy est commencée, obligants l'accomplissement de tout ce que dessus [par] personnes et biens, nuls reservés, les soubsmettants à tous Seigneurs et justices Requerant etc.

1. *Œuvres*, p. 347.

2. L'honneur de la découverte de ce document capital pour notre histoire littéraire et dont l'original se trouve aux Archives Municipales de Leyde, revient à M. Bijleveld, ancien archiviste-adjoint, lequel le signala à M. de Waard, qui a bien voulu, ainsi que M. Bijleveld, me laisser le soin de le publier ici, ce dont je les remercie, l'un et l'autre, très sincèrement.

Ainsi fait à Leyde au comptoir de moy, notaire, en presence DAVID GATOU et JEAN DESPUY comme tesmoings dignes de foy à ce, avec moy, notaire, requis

RENÉ DESCARTES
GATOU / pour ce que dessus
JAN MAIRE

JAN DU PUIS

Le notaire Vergeyl nous a épargné les clauses de style et il est très facile de résumer, en quelques lignes, le précieux document : l'impression a déjà commencé par les soins de Jan Maire, que la pièce appelle « Le Maire ». Descartes s'engage à lui procurer les deux privilèges, l'un pour la Hollande, l'autre pour la France, mais ils ne vaudront que pour l'édition déjà commencée et pour une autre que Maire pourra faire aux Pays-Bas ou en France, jusqu'à concurrence de trois mille exemplaires, gros tirage pour l'époque. Ceux-ci vendus, ou repris par l'auteur au prix de libraire, il recouvre la propriété de son livre. Il obtient en paiement les deux cents exemplaires qu'il désire pour les distribuer à ses amis.

Le privilège fut facilement obtenu des États de Hollande, sans doute par les soins de Huygens ; celui du Roi Très Chrétien mit plus de temps, pour beaucoup de raisons, dont l'une est que les épreuves intéressaient tellement les intercesseurs qu'ils les gardaient indéfiniment entre les mains, l'autre, que le bon P. Mersenne voulut trop bien faire et qu'il rédigea un texte pompeux dont les louanges, que l'auteur semblait s'accorder à lui-même, dévoilant d'ailleurs son anonymat, l'irritèrent profondément ¹ :

« L'invention des Sciences et des Arts accompagnez de leurs demonstrations et des moyens de les mettre à execution estant une production des Esprits qui sont plus excellens que le commun, a fait que les Princes et les Estats en ont toujours receü les inventeurs avec toutes sortes de gratifications, afin que, ces choses introduites es lieux de leur obeissance, ils en deviennent plus florissans. Ainsy nostre bien-amé Des Cartes nous a fait remonstrer qu'il a, par une longue estude rencontré et démontré plusieurs choses utiles et belles, auparavant incognues dans

1. Il s'excuse plus tard de son irritation auprès du P. Mersenne (cf. t. I, p. 376 des *Œuvres*) : « Je sçay bien qu'il y a force gens qui seroient bien glorieux d'en avoir un semblable, jusques-là que quelqu'un icy, en ayant vû la copie, disoit qu'il l'estimoit plus qu'il n'eust fait des Lettres de Chevalerie. »

les Sciences humaines et concernant divers arts avec les moyens de les mettre en execution... »

La suite devait le fâcher plus encore, car elle l'engageait pour l'avenir : « A ces causes, desirant gratifier ledit Des Cartes et faire cognoistre que c'est à luy que le public a l'obligation de ses inventions, nous avons... accordé, permis, voulons et nous plaist que ledit Des Cartes puisse faire et face imprimer toutes les œuvres qu'il a composées et qu'il composera touchant les sciences humaines en tel nombre de traitez et de volumes que ce soit etc. » ¹

Par la lettre de mars 1637, nous comprenons que Mersenne a critiqué le titre qu'il a lu sur les épreuves, car Descartes lui répond : « Je ne mets pas *Traité de la Methode*, mais *Discours de la Methode*, ce qui est le mesme que *Preface ou Advis touchant la Methode*, pour monstrier que je n'ay pas dessein de l'enseigner, mais seulement d'en parler. Car, comme on peut voir de ce que j'en dis, elle consiste plus en Pratique qu'en Theorie et je nomme les Traitez suivans des *Essais de cette Methode*, pour ce que je pretens que les choses qu'ils contiennent n'ont pû estre trouvées sans elle, et qu'on peut connoistre, par eux, ce qu'elle vaut, comme aussi j'ay inseré quelque chose de Metaphysique, de Physique et de Medecine dans le premier discours, pour montrer qu'elle s'étend à toutes sortes de matieres. »

Au témoignage de Saumaise, dans une lettre à Jacques du Puy, datée de Leyde, 4 avril 1637, et que nous avons déjà citée « le livre du sieur des Cartes est achevé d'imprimer », à cette date, « mais il ne se debite point encores, à cause du privilege qu'on attend de France... »; « il a tousjours esté en ceste ville pendant l'impression de son livre ». C'est ce que confirme la phrase de notre contrat : « demeurant à present en ceste ville ». Il a dû y voir Monsieur de Hauterive avec sa femme et sa « compagnie Française ». Pendant ce séjour aussi, poursuivant ses recherches d'Amsterdam, il assiste à l'Université de Leyde, à la « leçon d'Anatomic », comme il l'a raconté lui-même plus tard au P. Mersenne ² :

1. Le texte complet du privilège français ne figure pas dans l'édition princeps, qui n'en présente qu'un résumé (t. VI, p. 515), mais en tête de l'édition latine, publiée en 1644, sous le titre de Renati Des Cartes, *Specimina philosophiae seu dissertatio de Methodo*, etc., par Louis Elzevir (cf. *Œuvres*, t. VI, p. 518). Comme le privilège, donné le 4 may 1637, était valable pour dix ans, on en peut conclure que Maire avait alors probablement vendu ses deux mille huit cents exemplaires.

2. Lettre du 1^{er} avril 1640, dans *Œuvres*, t. III, pp. 48-49.

« Je ne trouverois pas estrange que la Glandé Conarium¹ se trovast corrompue en la dissection des lethargiques, car elle se corrompt aussi fort promptement en tous les autres et, *la voulant voir à Leyde, il y a trois ans*, en une femme qu'on anatomisoit, quoy que je la cherchasse fort curieusement et sceusse fort bien où elle devoit estre, comme ayant accoustumé de la trouver dans les animaux tous fraichement tuez, sans aucune difficulté, il me fut toutesfois impossible de la reconnoistre. Et un vieil Professeur, qui faisoit cette anatomie, nommé Valcher², me confessa qu'il ne l'avoit jamais pû voir en aucun cors humain, ce que je croy venir de ce qu'ils employent ordinairement quelques jours à voir les intestins et autres parties, avant que d'ouvrir la teste. »

Le *Discours de la Méthode* n'a pas paru, que déjà les gens bien informés de Paris jasant et demandent au P. Mersenne, à la grande colère de Descartes, de quelle religion est l'auteur.

Enfin le privilège de France, daté du 4 mai 1637, est arrivé et Maire peut composer, au-dessous, la ligne fatidique : « achevé d'imprimer le 8 jour de juin 1637 »³. L'auteur ne partage pas sa satisfaction, car il fait insérer, après l'errata, qui occupe une page entière, cette curieuse note : « On trouvera aussy en plusieurs endroits des distinctions fort mal mises et quantité d'autres fautes de peu d'importance, lesquelles on excusera facilement, quand on sçaura que l'Autheur ne fait pas profession d'estre Grammairien et que le Compositeur, dont le Libraire s'est servi, n'entend pas un mot de François. »

Il s'agit maintenant de distribuer les deux cents exemplaires. Les premiers doivent être, comme il convient à un loyal sujet, « pour le Roy », pour « Monsieur le Cardinal de Richelieu » et leur ministre à La Haye « Monsieur de Charnassé », à qui l'auteur a été présenté récemment et qui se chargera de les leur transmettre⁴. Il n'oublie pas non plus le prince dont l'hospitalité lui est si douce, son Altesse⁵ Frédéric-Henri : « Dès lors que je me resolu de quitter mon païs et de m'éloigner de mes connoissances, afin de passer une vie plus douce et plus

1. C'est la glande pinéale, où Descartes localisait les « esprits animaux ».

2. C'est-à-dire van Valckenburg (Adrien). Cf. van der Aa, *Biogr. Wdb.*, v° Falcoburgius.

3. *Œuvres*, t. VI, p. 514-515.

4. Cf. *Œuvres*, t. I, p. 387.

5. La France lui avait tout récemment accordé ce titre.

tranquille que je ne faisais auparavant, je ne me fusse point avisé de me retirer en ces Provinces et de les preferer à quantité d'autres endroits, où il n'y avoit aucune guerre et où la pureté et la secheresse de l'air sembloient plus propres aux productions de l'esprit, si la grande opinion que j'avois de Son Altesse ne m'eüst fait extraordinairement fier à sa protection et à sa conduite et depuis, ayant jouy parfaitement du loisir et du repos que j'avois esperé trouver à l'ombre de ses armes, je luy en ay tres-grande obligation et pense que ce livre qui ne contient que des fruits de ce repos, luy doit plus particulièrement estre offert qu'à personne ». ¹

L'intermédiaire, ici choisi, est assurément Huygens, qui eut naturellement son exemplaire. Quant au fidèle disciple Reneri, il n'est pas oublié non plus et il reçoit même la mission de distribuer un certain nombre de volumes à des Hollandais de marque. C'est ce que montre la lettre que voici, adressée par le professeur d'Utrecht à P. C. Hooft ² :

MONSIEUR,

Estant à Amsterdam pour distribuer quelques exemplaires du livre de Monsr. DES CARTES à personnes de qualité, dont il faisoit estime pour avoir eu l'honneur de les avoir veü et de leur avoir parlé aultre fols, il m'avoit recommandé de bailler un ou le faire tenir à Vostre Seigneurie pour le grand estime qu'il fait de vostre merite, desirant bien d'estre tenu pour vostre humble serviteur. J'espere que trouverez le livre à vostre gust ; pour moy, je n'ay encore rien veü d'approchant és aultres autheurs sur les sujets qu'il a choisi pour eschantillon d'un œuvre plus grand.

Je n'ay rien en moy dont puisse sortir quelque chose d'approchant et si haults degrez et beaucoup moins qui soit digne d'estre veü d'un œil d'aigle comme est celuy de vostre sublime esprit, neanmoins m'estant imaginé que certaine nouvelle façon d'analyse, dont je suis le premier inventeur, pourroit avoir quelque usage es sciences, je prendray le hardiesse de vous en envoyer quelque jour un echantillon afin que je puisse reconnoistre par vostre censure si je ne me trompe... etc.

[s.] HENRI RENERI.

d'Amsterdam, en haste ce
16^e de juin.

Le destinataire, Pieter Corneliszoon Hooft, n'était pas un mince personnage. Vondel, Cats, Constantin Huygens et lui sont les lumières de la littérature hollandaise, en un siècle

1. *Œuvres*, t. I, p. 385.

2. Copie de M. C. de Waard, d'après P. C. Hooft, *Brieven*; Leyde, E. J. Brill, 1857, p. 215.

qui est aussi son grand siècle. A la suite d'un voyage de France et d'Italie, de 1598 à 1601 (il était né en 1581), Hooft devient le représentant authentique de la renaissance italo-française. Il sera pétrarquisant et ronsardisant, pratiquant le culte de la femme et de la nature. Ce qui le distinguera de son temps et de son milieu orthodoxe, c'est sa fidélité à la libre pensée et au doute de Montaigne qu'il appellera « le divin Gascon », « den godlyken Gascoen »¹. C'est pourquoi il est curieux de voir Descartes le fréquenter ; car le début de la lettre à Renéri ne laisse pas de doute sur le fait que le philosophe français et l'écrivain hollandais se sont vus. Ne serait-ce pas au château de Muiden, dont Hooft est « drossart », depuis 1609², à mi-chemin entre Naarden et Amsterdam, aux bords du Zuyderzée ? Il y continue la tradition du poète Roemer Visscher et des deux filles de celui-ci, les poétesses Maria Tesselschade³ et Anne, et y entretient une véritable cour littéraire où fréquentent le grand Vondel, qui ne se brouilla avec lui qu'après être devenu catholique (1643), Samuel Coster, fondateur de l'Académie Hollandaise (1617), Jan Vos, etc. Hooft était aussi auteur tragique et comique (on lui doit une excellente imitation amsterdamoise de l'*Aululaire*, le *Warenaar*),⁴ mais il n'est pas moins historien et son histoire de Henri IV, *Hel leven van Hendrik de Groote*, parue en 1626, n'avait pas manqué, sans doute, d'attirer sur lui l'attention de Descartes. Quoi qu'il en soit, quand même celui-ci n'aurait eu avec Hooft qu'une seule entrevue, elle est intéressante en ceci que le Français ne fuit nullement les Hollandais de marque, que, bien plus, il semble les rechercher à Amsterdam et ailleurs, que la réputation de libre-penseur du bailli de Muiden ne l'avait pas éloigné de lui, et cela encore est caractéristique.

Quant à Renéri, auteur de la lettre que nous venons de citer,

1. Cf. *Gedichten* van P. C. Hooft, éd. Stoett ; Amsterdam van Kampen, 1899, in-8° ; t. I, p. 73. Selon M. Prinsen, à qui je dois cette indication, la poésie intitulée « Nécessité » (*Noodlot*) est toute imprégnée de la philosophie de Montaigne.

2. Il est aussi bailli du Gooiland, le pays de bruyères qui s'étend entre le Zuyderzée et la ligne Amersfoort-Naarden.

3. Ainsi nommée par son père, assez singulièrement, d'après le désastre qu'avaient subi ses vaisseaux près de Texel.

4. L'article le plus récent sur Hooft est celui que M. Prinsen, qui vient de succéder à M. te Winkel, comme professeur de littérature néerlandaise à l'Université d'Amsterdam, a inséré dans le *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, au t. IV (1918), col. 771-777, avec une bibliographie. M. Prinsen est l'auteur d'un remarquable *Handboek tot de Nederlandsche Letterkundige Geschiedenis* ; La Haye, M. Nijhoff, 1916, in-8°, où il est question aussi de Hooft à la page 256.

il n'hésita pas à prendre aussitôt le *Discours de la Méthode* et les Essais pour sujet de ses cours à l'Université d'Utrecht. C'est ce que prouve une lettre de Saumaise ¹ à l'astronome Boulliaud, datée du 7 mars 1638, et qui en dit long sur le succès du livre en Hollande : « Je suis bien aise du jugement favorable que vous faites du livre de Mons^r Des Cartes. Je le lui ferai sçavoir et à ses sectateurs, qui sont en grand nombre en ses (*sic*) quartiers, jusques là que son livre se lit ² publiquement en l'Academie d'Utrech par un professeur en philosophie nommé Reyneri. Il travaille tousjours, à ce que j'apprens, après son Monde. S'il estoit moins bon catholique, il nous l'auroit desjà donné, mais il craint de publier une opinion qui n'est pas approuvée à Rome. »

L'Université d'Utrecht peut donc revendiquer l'honneur d'avoir été la première au monde, où l'on ait expliqué le *Discours de la Méthode*.

1. Cf. *Œuvres* de Descartes, t. X, p. 556-557, d'après le ms. 7050 de la Bibliothèque de Vienne, fol. 143. Saumaise n'eut pas autant de chance que Hooft et n'eut son exemplaire qu'en décembre. Je ne sais s'il y en eut un pour Rivet, dont Descartes se méfiait : « Je connois son cœur, il y a long-temps, et de tous les Ministres de ce país, pas un desquels ne m'est amy, mais neantmoins ils se taisent et sont muets comme des poissons ». (*Œuvres*, t. II, 32).

2. S'enseigne.



CHAPITRE XIV

SÉJOUR A SANTPOORT PRÈS HARLEM (1638-1639)

Le bruit qui se fait autour de sa doctrine n'étourdit pas le philosophe et l'accueil favorable des Universités hollandaises ne lui donne pas d'illusions sur la valeur de l'enseignement qui s'y donne. Il le juge même assez durement dans cette lettre de septembre 1638, à laquelle nous avons déjà fait allusion ¹ et où il déconseille à un père d'y envoyer son fils : « La Philosophie ne s'enseigne icy que tres-mal, les Professeurs n'y font que discourir une heure le jour, environ la moitié de l'année, sans dicter jamais aucuns Ecrits ² ny achever le cours en aucun temps déterminé, en sorte que ceux qui en veulent tant soit peu sçavoir, sont contraints de se faire instruire en particulier par quelque maistre, ainsi qu'on fait en France pour le droit, lorsqu'on veut entrer en office. » Ce genre de « répétitions » fit la première fortune de Regius à Utrecht. C'est à celui-ci, qui s'appelait, de son vrai nom, Henri de Roy, bien qu'il appartînt à une vieille famille locale ³, que Descartes renvoie le père en question, s'il tient absolument à faire étudier son fils aux Pays-Bas : « Si M. vostre fils vient en ces quartiers, je le serviray en tout ce qui me sera possible. J'ay logé à Leyde en une maison où il pourroit estre assez bien pour la nourriture ; mais, pour les études, je croy qu'il seroit beaucoup mieux à Utrecht, car c'est une Université qui, n'estant erigée que depuis quatre ou cinq ans, n'a pas encore eu le temps de se corrompre, et il y a un Professeur,

1. Cf. plus haut, p. 366. et *Œuvres*, t. II, pp. 377-378.

2. Cependant nous avons conservé bien des cahiers de cours de ce temps ; ils s'appelaient, alors comme aujourd'hui, en hollandais, « dictaat », ce qui indique une persistance de la mauvaise habitude qu'ont certains professeurs de dicter leurs cours.

3. Voir, sur lui, une thèse récente de M. J. A. de Vrijer : *Henricus Regius. Een « Cartesiaansch » hoogleeraar aan de Utrechtsche Hoogeschool*. La Haye, M. Nijhoff, 1917, in-8.

appelé M. le Roy, qui m'est intime amy¹ et qui, selon mon jugement, vaut plus que tous ceux de Leyde. »

« Les sçavans d'ici le tiennent pour le nompareil », dit encore quelque part Saumaise², à propos de Descartes. L'encens de ces fidèles devait incommoder ceux à qui il n'allait point. On le lui fit bien voir, mais ne devançons pas les événements.

La période qui s'ouvre après la publication du *Discours de la Méthode* en juin 1637 est une période heureuse : l'auteur est soulagé de son fardeau, il est délivré ; il a « posé son paquet », comme écrit brutalement le même Saumaise à propos de l'accouchement de Madame de Hauterive³ et une allégresse l'envahit. Malgré l'ardente polémique avec Fermat, Roberval, Étienne Pascal, sur le sujet des tangentes et de la roulette, ses lettres respirent la joie de vivre. D'abord il est à la campagne, en Noord-Holland ou Hollande septentrionale dès août 1637, soit à Egmond-binnen, soit plus probablement à Santpoort.

D'ailleurs, c'est la même région : des dunes de sable, revêtues d'une herbe dure, d'un vert foncé, qu'on appelle des oyats et qui ondulent avec de jolis chatoiements gris, sous chaque brise venue de la mer toute proche. Celles derrière lesquelles s'abrite Egmond sont plus pelées et leurs arbustes ne sont que de maigres arbusiers aux baies orange, mais celles de Santpoort, qui n'est séparé de Harlem que par la vallée des fleurs (Bloemendael), sont plus boisées, ombragées par des pins maritimes aux troncs noueux et tordus, dont la forme rappelle assez les pins parasols du midi.

Il y a, aujourd'hui encore, trois Egmond : Egmond aan-Zee, qui était alors beaucoup plus important et que la mer ravagea dans une de ses brusques tempêtes⁴, puis, vers l'intérieur des terres, Egmond aan-den-Hoef, Egmond au fer à cheval⁵, c'est-à-dire au carrefour, au point où s'arrêtent les dunes ; enfin, à deux kilomètres plus loin encore, Egmond-binnen. Ni dans l'un ni dans l'autre on ne trouve plus la trace du philosophe qui pourtant y passa tant d'années. Il y a bien une vieille auberge carrée parmi des arbres avec une enseigne peinte, des maisons

1. L'expression « intime amy » fait supposer aux éditeurs de Descartes qu'il faudrait peut-être remplacer dans le texte « le Roy » par « Reneri ».

2. Lettre aux du Puy, du 4 avril 1637, citée au t. II, p. 642 et t. X, p. 555.

3. Cf. *Œuvres* de Descartes, t. X, p. 554.

4. On y voyait encore, en 1620, d'importantes ruines d'église.

5. A moins que ce nom ne signifie, comme le veut l'ancien archiviste d'Alkmaar, M. Bruinvis : « Egmond de la ferme » (hoeve)



Copie de la main de M. Des Cartes.
 En vers sept. qui
 ont été de la lettre
 le M. Saumaize
 M. Rivet, touchant
 l'Épigramme qui
 s'en suit.

Nunc lector cum in ea esset ut hoc opus ad finem perducere
 (priora enim absoluta iam erant) hoc agens sui in me testimonium
 nobilitissimi ac omni laude maior Constantius Huganus Zuylichem
 Lomius Equus illiſſimo percipi a consilio et secretis misit, in cuius
 amore atque hoc omnia hic desino.

In faciem vris Danielis Heiusii Equitis
 adhibere noni fovearum
 exercitationes

Quamprimam genitore Deo, coram, morte, resounda
 pleato, Patria filios ara statit
 Plurimum erapti volens oracula scriptor
 Tactis et interpres gessit esse Deo.
 Quos fuit ver nantis opri ditissima passis
 Messorum plave praeit aqua manis
 Omnis in haec omni pietas fuderit, et omnis
 Tot membrorum pondera terra gerit.
 Heiusiade tamen, Heiusiade (nihil adhibens ultra)
 Quo nihil esset est alius, Heiusiade,
 Neglectos plaudit per tot vestigia spicas
 Exequi, et hanc sumam proest adhibere, munera.
 Summa manis quasi prima fuit, sensum amphora factus
 Vires, atque ingens pagina sera liberi
 Neque qual citatos oculatos fugit et immanem
 Lycaca, ab Heiusiade lumine lumen habet.
 Vltimus infanti quantum refecerit os bi
 Indivium, senio precipitante, facit.
 Quantis qui, nati facta vi, respers, negro
 Raddes et Aurorum, debuit esse liliari!
 Christe, Creatori Domino cognate Creator,
 Aeterno luxi, Aeterno, coeva Patri,
 Maana, quorum, panis coeli, qui pane stupendo
 Ora tot ex plisti pendula ab ore tuo:
 Ecce creatiois rursus, mysteria dextera
 Santio, et hic, praeſens munera adoro tuum.

« COPIE DE LA MAIN DE M. DES CARTES DE MES RÉPLIQUES SUR UNE LETTRE DE M. SAUMAISE
 A M. RIVET, TOUCHANT L'ÉPIGRAMME QUI S'ENSUIT... »

NOTE DE CONSTANTIN HUYGENS SUR UN AUTOGRAPHE DE DESCARTES
 RETROUVÉ A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE LA HAYE.

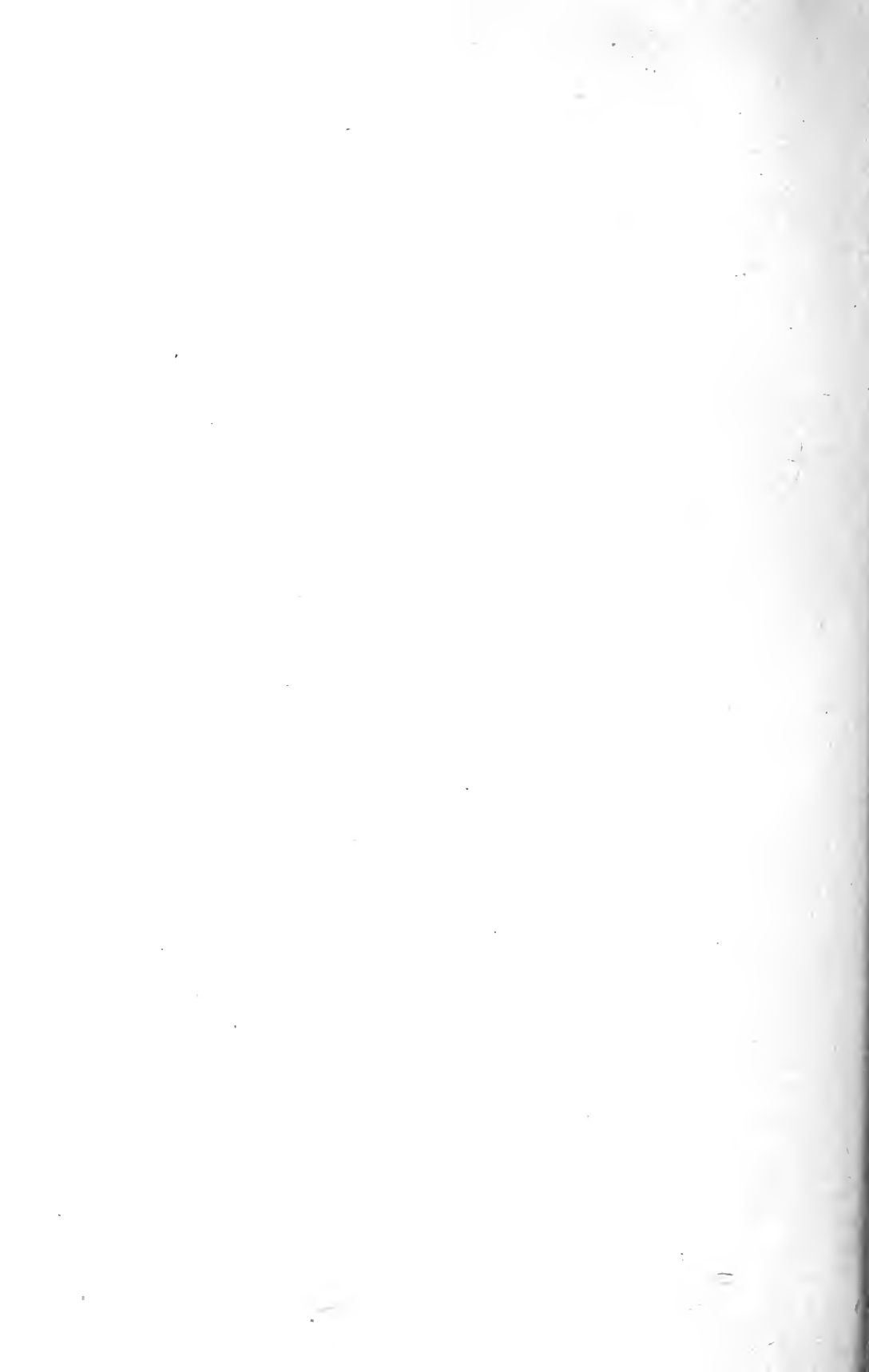
Quibus hic oculisque non miramula frons
 obicit, et magno vultu alienata feres.
 Scilicet et tenui, dura Te, Jacebant orista
 Passiva per uncti formula sancta Sages.
 Te sine facta fiet; Spiritus multiplici hydros
 Moribus, imidiu, Te, donec tecta fiet:
 Ta donec, qui rugiat, manâ et sine dentibus ira,
 respiciat haerens in Juida leo.

Constante
 Remarques de Monsieur de Zuylichem
 sur la lettre icy jointe

Le 5. de Janvier
 au 5. de Mars sur la fin
 d'Octobre 1639.
 Monsieur

1 Je n'ay point pressé en pour
 la, que Monsieur de Zuylichem se
 sent offensé de ce qu'en ma
 proface j'ay fait quelques allu-
 sions au cas que'il a donné au
 sieur Henning. Je me doutoy
 bien au moins que mes parties
 seroient ce qu'il pourvoient
 pour l'embarrasser en ce diffé-
 rent, et luy persuader que
 j'avois eu dessein de l'attaquer
 ce qui n'est point. Il y aoit
 aussi venue comme vous sca-
 vez toute piere affin d'inter-
 cepter tout le monde en cele
 querelle pour avoir plus de ca-
 pitalité de leur costé; mais tout
 cela ne leur servira de rien.
 2 Pour revenir a Mons^r de Zuy-
 lichem s'il ne peut quoy
 avec ceux qui font direz am-
 breux infans a luy ven-
 loir servir de second, de
 3 le supplie de considerer de
 song froid le quel il a de
 se plaindre de moy et il
 trouvera qu'il n'est pas si

1 J'avois bien moins pressé que Monsieur Somaize se
 deust amiser a combatre des Poëtes d'un tiers, ou une Proface
 contre Monsieur Henning en ses exortations, sur le liure
 de male isoratum, qui sont trois personnes et trois matieres de
 fort divers predicaments.
 2 Si ses parties avoient eues de m'embarrasser au différent,
 Il me semble qu'il en pourvoient trouver l'issue ou l'occasion
 icy, mais jusques a present je n'apprehois pas que personne s'en
 mesle, d'ussi tous ceux qui l'entreprendront y perdront leurs
 peines. Je parle long de mon chef, et sans presser ma passion
 aux interets d'autrui, qui n'est pas chose de mon mestier.
 3 Aurois je bien la vanité de prendre parti contre un Somaize
 ou de persécuter de second a un Henning? Mais ista gloria
 sapientia non magno affirmanda esset, si quidem non nullum
 differret ab infamia. une manche seroit plus considerable entre
 deux Elephants.
 4 Voyz encore a cette heure le sang plus froid que ne l'avoient
 ces Messieurs devant les chaudières de cette contention allumée a
 mon aise par des chaudières.
 5 Monsieur Somaize auroit moins a se plaindre de moy mesme
 qu'il ne fait, s'il eust voulu prendre la peine de s'informer
 de moy si en escrivoit les mauvais vers dont il est question
 icy.



du temps, consistant en un rez-de-chaussée seulement, une porte, deux ou trois fenêtres à croisillons, abrité par un toit très haut à mansarde saillante, dont la fenêtre s'aligne sur la façade et est surmontée d'un minuscule pignon en forme de proue renversée. Une de ces maisons, la plus proche des ruines du château, pourrait être celle qu'on montrait encore, vers 1750, comme ayant été la demeure du philosophe ¹.

L'église, qui avait été détruite par les Espagnols venait d'être reconstruite en 1633 au frais des États ; elle possède un gracieux clocheton à belvédère et de jolis vitraux en grisaille. Descartes la visita sûrement, mais il n'y fit pas ses dévotions, car elle est affectée au culte protestant, bien qu'il y ait dans les deux Egmond beaucoup de catholiques.

C'est en 1643, que Descartes habita au Hoef ; en 1637, Baillet signale sa présence à Egmond-binnen ². Ce village, au sud du Hoef, est remarquable par les ruines d'une célèbre abbaye, dont il ne reste presque plus trace, mais qui, alors, présentait des vestiges encore imposants. Ici, une autre tradition locale, qui n'est jamais négligeable, ferait croire que Descartes aurait habité au Waterryk, situé à mi-chemin entre Egmond aan-den-hoef et Egmond-binnen et qui est aujourd'hui une ferme que seul un vieux portique, au bord de la route, signale à l'attention du passant.

Le paysage est facile à caractériser : des champs abondants, malgré un sous-sol sablonneux, des prairies qu'engraisse le « polder » et où paissent d'innombrables bestiaux. Vers le nord, la ligne verte ou jaunâtre des dunes ; dans le lointain, les tours d'Alkmaar émergeant de leur bouquet d'arbres, comme dans les vieilles gravures des *Délices des Pays-Bas* et, naturellement, des moulins. Sur tout repose une paix absolue ; on n'entend même pas le bourdonnement confus de la mer, distante de deux kilomètres.

Si Descartes est avec sa chère Francine à Egmond, dans la seconde moitié de 1637, en 1638, par contre, il est descendu un peu plus bas, franchissant l'« Y » pour se rapprocher de Har-

1. On lit en effet à propos d'Egmond aan-den-hoef, dans le *Tegenwoordige Staat der Vereenigde Nederlanden* ; 8^e deel, Amsterdam, I. Tirion, 1750, in-8^o, p. 357 : « Men toont noch, nabij het verwoeste kasteel, de woonplaats alwaar de berugte filosoof Descartes eenige jaren lang zijn verblijfplaats gehouden heeft ». Communication due à l'obligeance de M^{lle} Bruining, archiviste d'Alkmaar.

2. *Vie de Descartes*, t. I, p. LI.

lem, à Santpoort. Ici, il n'est plus besoin de faire d'hypothèses; nous avons une lettre que Descartes a adressée à Alphonse de Pollot ¹ et qui est datée par lui : « de Santporte, à une lieue de Harlem vers Alkmaer ², le 6^e may 1639 », mais Plempius, le professeur de Louvain dont nous avons déjà parlé, semble l'y avoir visité déjà deux ans plus tôt puisqu'il écrit : « in praedio circa Harlemum » ³.

Ah ! le délicieux oasis de verdure dans le désert des dunes. C'est là que Descartes a loué une maison avec un grand jardin. Un château ? Que non, un ermitage tout au plus. Il n'ose y accueillir l'officier genevois Alphonse de Pollot, gâté par les splendeurs de la Cour de La Haye : « Il est vray que j'aurois trez mauvaise grace de vous convier à prendre de la peine pour vous rendre en un lieu où vous ne sçauriez être si bien receu que vous meritez, et les regles de la bienséance me le deffendent, mais ne peuvent m'empêcher de vous témoigner que si, néanmoins, il vous plaît de le faire, j'en seray trez aise et vous en auray obligation. »

S'il n'insiste pas davantage, ne serait-ce pas que le philosophe a avec lui Hélène et surtout sa Francine ? N'est-ce pas à elles qu'il ferait allusion dans la lettre du 12 septembre 1638 ⁴ : « Je suis environné de fievres de tous costez ; tout le monde en est malade en ces quartiers et il n'y a que moy seul en ce logis qui en ait esté exempt jusques à present. M^r Bannius en a bien eu sa part à Harlem, mais j'apprens qu'il se porte mieux : il y a fort long temps qu'il m'avoit dit qu'il vous escriroit, peustestre que son mal l'en a empesché. »

N'est-ce pas encore de la présence de sa fille que résultent cette sérénité, cette allégresse même, qui se marque dans tous ses propos ? Qu'on ne lui parle pas de la vieillesse, des cheveux gris qu'il s'était observés : « Il y a trente ans que je n'ay eu, écrit-il à Mersenne, le 9 janvier 1639 ⁵, graces à Dieu, aucun mal qui meritast d'estre appelé mal. Et, pour ce que l'aage m'a

1. Cf. *Œuvres*, t. II, pp. 544-546.

2. Cette mention de Alkmaar ferait songer à Santpoort, même pour la lettre déjà citée, de août 1637. Cf plus haut, p. 488.

3. Cf. *Œuvres*, t. I, p. 401 et t. XII, p. 125, note f.

4. Cf. *Œuvres*, t. II, p. 361. C'est le voisinage de Bannius (cf. aussi t. II, p. 153), le fait que Descartes se sert du courrier de Harlem et non de celui de Alkmaar (cf. t. II, p. 174, 338, 437) qui me font reporter à mai 1638 l'esjourné à Santpoort et peut-être même à novembre 1637, sinon plus tôt (cf. t. II, p. 450).

5. *Œuvres*, t. II, p. 480.

osté cette chaleur de foye qui me faisoit autrefois aymer les armes et que je ne fais plus profession que de poltronnerie et aussy que j'ay acquis quelque peu de connoissance de la medecine et que je me sens vivre et me taste avec autant de soin qu'un riche gouteux, il me semble quasi que je suis maintenant plus loin de la mort que je n'estois en ma jeunesse. Et si Dieu ne me donne assez de science pour eviter les incommoditez que l'aage apporte, j'espere qu'il me lairra au moins assez long tems en cete vie pour me donner loysir de les souffrir. Toutefois, le tout depend de sa providence, à laquelle, raillerie à part, je me soumetts d'aussy bon cœur que puisse avoir fait le Pere Joseph ¹ et l'un des points de ma morale est d'aymer la vie sans craindre la mort. »

A Huygëns, il mande, en juin 1639 ² : « Et pour la mort, dont vous m'avertissez, quoy que je sçache assez qu'elle peut à chaque moment me surprendre, je me sens toutesfois encore, graces à Dieu, les dents si bonnes et si fortes que je ne pense pas la devoir craindre de plus de trente ans, si ce n'est qu'elle me surprenne. »

« Les dents si bonnes et si fortes », toujours l'impression de vie robuste que donne à ce corps grêle et petit, à la poitrine trop étroite, le grand air du large et la végétation luxuriante du jardin où il écoute l'écho : « Je rencontray icy, dernièrement ³, par hasard, un autre Echo que vous trouverez peut estre assez rare, car, soit qu'on parlast haut ou bas ou qu'on frapast des mains etc., il rendoit tousjours un mesme son, qui estoit fort clair et fort aigu, semblable à celui de la voix d'un poulet, nonobstant que ceux qu'on faisoit en fussent fort differens, en sorte que je pensois du commencement qu'il y eust quelque oiseau caché dans les herbes où je l'entendois, mais j'apperceu aussy tost après que c'estoit un Echo qui se formoit dans ces herbes, lesquelles estant des cors fort petits et deliez à comparaison des tours et des rochers, où l'Echo a coutume de se former, estant frapées par la voix, faisoient leurs tours et retours beaucoup plus frequens et ainsy donnoient un son plus aigu. Car cet Echo estoit dans un coin de jardin où quantité de bestes et autres herbes estoient montées

1. « L'Eminence grise », mort le 18 décembre 1638.

2. *Œuvres*, t. II, p. 552.

3. *Ibid.*, p. 330 : Lettre à Mersenne du 23 août 1638.

en graines à la hauteur d'un homme ou davantage et la plus part de ces herbes estant coupées, l'Echo a presque du tout cessé. »

Comme Mersenne émet des doutes, Descartes se fâche et le rembarre d'importance : « Pour l'Echo ¹, j'admire que vous m'estimiez si simple que de penser que quelque Jean des Vignes m'ait abusé, car je vous assure que je l'ay observé aux champs, en mon propre jardin, où il n'y a personne aux environs qui puisse y faire aucune fourbe ny en donner le moindre soupçon qu'on puisse imaginer. Et encore maintenant, il y a une planche de cicorée sauvage, dans laquelle il répond un peu, quand on frappe des mains, mais les grandes herbes, où il répondait le plus distinctement, ont esté coupées. Au reste, la raison de cet Echo me semble si claire que je ne doute point qu'on ne le puisse rencontrer en plusieurs autres lieux, comme, par exemple, dans les bleds, quand ils sont fort hauts et prests à couper. »

Il n'échangerait pas son ermitage pour le Louvre même : « Pour en parler entre nous, confie-t-il à son correspondant, le 27 mai 1638 ², il n'y a rien qui fust plus contraire à mes desseins que l'air de Paris, à cause d'une infinité de divertissements qui y sont inévitables et, pendant qu'il me sera permis de vivre à ma mode, je demeureray tousjours à la campagne, en quelque païs où je ne puisse estre importuné des visites de mes voisins, comme je fais icy maintenant en un coin de la Northollande, car c'est cette seule raison qui m'a fait preferer ce païs au mien et j'y suis maintenant si accoustumé que je n'ay nulle envie de le changer. »

Ce n'est pas à dire qu'il n'y reçoive quelques visites. Le jardin touffu abrite souvent, de ses ombrages, les robes courtes à rabat blanc de deux prêtres catholiques de Harlem, Bannius et Blommaert ³, qui deviendront et resteront ses amis et avec qui il discutera, comme il l'avait fait à Egmond, avec le prêtre d'Alkmaar, Caterus ⁴.

« Monsieur Bannius... est non seulement catholique mais, avec cela, Prestre, écrit Descartes à Mersenne le 27 mai 1638 ⁵, et

1. *Œuvres*, t. II, pp. 396-397. Lettre à Mersenne, du 11 octobre 1638.

2. *Ibid.*, t. II, pp. 151-152.

3. Sur ces prêtres et le Chapitre de Harlem, voir *Œuvres*, t. XII, p. 290 et s.

4. Cf. *Ibid.*, et t. III, p. 265.

5. *Ibid.*, t. II, p. 150.

qui a, je croy, quelque benefice dans Harlem. Il est fort sçavant en la pratique de la musique ; pour la theorie, je vous en laisse juger. » Bannius, c'est Jean Albert Ban, archiprêtre de Harlem, où les canonicats sont restés debout sur les ruines de l'Église, comme à Utrecht. On le fit un jour concourir contre Boësset de Villedieu pour composer un air sur les vers :

Me veux-tu voir mourir, insensible Climaine ?

La préférence alla au musicien français et c'est en vain que le Hollandais en appela à Anne Marie de Schurman ¹. Ban a fait entendre un petit concert de musique vocale et instrumentale à Descartes, qui a été le voir le 13 janvier 1640, sans doute « en la rue de Saint-Jean », où il habitait, du moins en juillet suivant, « vis à vis de la Commanderie » ². Le 15 octobre 1639, Bannius écrit à Constantin Huygens ³ : « Hier j'ai passé une demi-journée avec le héros Descartes à parler musique. » L'archiprêtre a fait connaître à celui-ci le digne curé « Blomert » et c'est en leur faveur que Descartes adresse à Huygens, dans ce même mois ⁴, une requête, intéressante à bien des égards, d'abord, en ce qu'elle établit leurs relations avec leur voisin le philosophe, ensuite, parce qu'elle nous éclaire sur la situation des catholiques en Hollande, à cette époque :

« MONSIEUR,

« Si vous n'aviez jamais dit aucun bien de moy, je n'aurois peut estre jamais eu de familiarité avec aucun Prestre de ces quartiers, car je n'en ay qu'avec deux, dont l'un est M. Bannius, de qui j'ay acquis la connoissance par l'estime qu'il avoit ouy que vous faisiez du petit traité de Musique qui est autresfois eschappé de mes mains, et l'autre est son intime amy, M. Bloemert, que j'ay aussi connu par mesme occasion. Ce que je n'écris pas à dessein de vous en faire des reproches, car, au contraire, je les ay trouvez si braves gens, si vertueux et si exempts des qualitez pour lesquelles j'ay coustume, en ce païs, d'éviter la frequentation de ceux de leur robe, que je conte

1. *Œuvres*, t. III, pp. 261-262.

2. *Ibid.*, t. III, p. 127.

3. Cf. *Ibid.*, t. II, p. 586 : « Heri cum Heroe Descartio mediam diem in colloquiis musicis consumpsi ». Dans une lettre précédente, il avait dit : « Rem omnem Heroi Descartio mihi amicissimo proposui ».

4. Cf. *ibid.*, t. II, pp. 583-586.

leur connoissance entre les obligations que je vous ay... »

« Je croy les avoir assez frequentez pour connoistre qu'ils ne sont pas de ces simples qui se persuadent qu'on ne peut estre bon Catholique qu'en favorisant le party du Roy qu'on nomme Catholique¹, ny de ces seditieux qui le persuadent aux simples, et qu'ils sont trop dans le bon sens et dans les maximes de la bonne Morale. A quoy j'adjouste qu'ils sont icy trop accommodez et trop à leur aise dans la mediocrité de leur condition Ecclesiastique et qu'ils cherissent trop leur liberté, pour n'estre pas bien affectionnez à l'Estat dans lequel ils vivent. Que si on leur impute à crime d'estre Papistes..., c'est un crime si commun et si essentiel à ceux de leur profession que je ne me sçaurois persuader qu'on le veuille punir à la rigueur en tous ceux qui en sont coupables... »

Descartes se justifie de sa requête en affirmant qu'il considère aussi son propre intérêt : « Il y en a en France, entre mes faiseurs d'objections, qui me reprochent la demeure de ce País, à cause que l'exercice de ma Religion n'y est pas libre ; mesme, ils disent que je ne suis pas, en cela, si excusable que ceux qui portent les armes pour la deffense de cét Estat, pource que les interest en sont joints à ceux de la France et que je pourrois faire par tout ailleurs le mesme que je fais icy. A quoy je n'ay rien de meilleur à répondre, sinon qu'ayant icy la libre frequentation et l'amitié de quelques Ecclesiastiques, je ne sens point que ma conscience y soit contrainte. »

Nous avons là un écho des conversations de famille, ou de confessionnal, dans lesquelles on reprochait à de jeunes catholiques français d'aller servir ou s'instruire chez les protestants de Hollande.

Outre les deux prêtres, deux protestants très authentiques, sans parler de Pollot, fréquentaient la maison de Santpoort et y faisaient de courts séjours, l'ancien et le nouveau disciples, Reneri, qui avait été l'annonciateur, et Regius, qui allait devenir l'apôtre : « Mr Renery, venant icy, m'a apporté la hauteur de la tour d'Utrecht »², note Descartes, le 23 août 1638, mais il ne devait pas jouir longtemps ni souvent de cette hospitalité qui savait se faire si accueillante. Au début de mars, une lettre de Regius annonce que Reneri est empêché

1. Le roi d'Espagne.

2. Cf. *Œuvres*, t. II, p. 330.

de venir « à cause de ses fréquentes indispositions ». ¹ Comme celles-ci prennent une allure inquiétante, Descartes se précipite au chevet de son ami et le trouve mourant, à Utrecht, à la mi-mars ² 1639 :

« J'ay fort plaint la mort de M^r Renery, écrit-il de Santpoort à Pollot, le 6 mai suivant. J'allay pour le voir si tost que j'eü appris que son mal avoit passé les bornes d'une simple fièvre, mais j'en avois esté averti si tard que je ne le trouvoy plus en estat de recevoir aucune assistance de ses amis et mon voyage fut en tout si peu heureux que mesme je ne vous trouvoy point à Utrecht où je pensois que vous fissiés vostre demeure » ³.

Cette mort fut l'occasion d'une éclatante manifestation du Cartésianisme à l'Université d'Utrecht, car Æmilius ou Melis y prononça une oraison funèbre de Reneri qui n'était qu'un long panégyrique de Descartes, à qui Regius en envoya une copie manuscrite. Ce fut aussi l'occasion d'un avancement pour celui-ci qui, de « professeur extraordinaire » qu'il était depuis le 6 septembre 1638 seulement, devint « professeur ordinaire », le 18 mars 1639, sans que personne s'opposât au rapide avancement ⁴ où était arrivé l'élève de Reneri et le fidèle disciple de la Méthode.

Sa réputation est désormais établie et, une semaine avant la mort de son maître, il pouvait écrire à Descartes ⁵ que les cours de médecine, conformes aux principes cartésiens, attiraient non seulement plusieurs étudiants en médecine mais même des philosophes, des jurisconsultes, des théologiens et d'autres auditeurs étrangers. Il lui annonce qu'il passera deux ou trois jours auprès de lui pour lui demander son avis sur divers projets. Si insensible qu'il soit à la flatterie, Descartes ne laisse pas d'être agréablement chatouillé par l'hommage des jeunes, et, en sciences comme en lettres, on l'est encore à quarante ans, qui est l'âge de Regius, né à Utrecht en 1598 ⁶ :

« Que ces gens là facent ou dient ou escrivent tout ce qu'ils

1. D'après un résumé de Baillet, cf. *Œuvres* de Descartes, t. II, 527.

2. Il mourut, le 15 ou 16 mars 1639, peut-être dans les bras de sa jeune femme, qu'il aurait épousée en extremis, mais il ne semble pas que ce fut le jour de ses noces, comme le veut Gassend (cf. *Œuvres* de Descartes, t. II, p. 529), qui dit tenir son récit de Bornius.

3. *Œuvres*, t. II, p. 545.

4. *Ibid.*, p. 529.

5. 9 mars 1639. Cf. *Ibid.*, t. II, p. 527.

6. Vrijer, *Regius*, p. 5.

voudront, mandait Descartes à Mersenne, le 23 août 1638¹, en parlait de ses contradicteurs et après avoir reçu le premier hommage de Regius ou de Roy, je suis resolu de les mespriser. Et, au bout du conte, si les François me font trop d'injustice, je me tournerai vers les gentils². Je suis resolu de faire imprimer bientôt ma version latine pour ce sujet et je vous diray que j'ay receu, cete semaine mesme, des lettres d'un Docteur que je n'ay jamais vû ny connû et qui, neanmoins, me remercie fort affectueusement de ce que je l'ay fait devenir Professeur en une Université où je n'ay ny amis ny pouvoir. » Exagération évidente, puisqu'il y a non seulement Reneri mais Æmilius.

« Mais j'apprens, qu'ayant enseigné en particulier quelque chose de que j'ay fait imprimer, à des escoliers de ce lieu là, ils y ont pris tel goust qu'ils ont tous prié le magistrat de leur donner ce professeur. Il y en a d'autres aussy qui enseignent ma Geometrie, sans en avoir eu de moy aucunes instructions et d'autres qui la commentent. Ce que je vous escriis, affin que vous sçachiez que, si la verité ne peut trouver place en France, elle ne lairra peut estre pas d'en trouver ailleurs et que je ne m'en mets point fort en peine »³.

Ceci est du dépit ou je m'y trompe fort, car seule consacre la louange du grand Paris : tous les Regius du monde ne la remplaceront point. Cependant le Hollandais conjure le maître de lui donner, auprès de lui, la place de feu M. Reneri, ajoutant que, s'il l'accordait, il s'estimerait aussi heureux que s'il estoit élevé jusqu'au troisième Ciel. Il ira le voir à la Pentecôte⁴ sans doute pour lui parler de la Physique, enseignement qu'il a demandé à joindre à celui de la Botanique et de la Médecine, à quoi la municipalité avait consenti, le 22 avril 1639.

Dans les intervalles de ces rares visites, de quoi s'occupe Descartes ? Beaucoup de la médecine, il nous l'a dit, et, par conséquent, de la dissection. Il rit de ceux qui l'accusent d'aller par les villages pour voir tuer des pourceaux⁵, mais il est persuadé que la « Nature agit, en tout, suivant les loix exactes des

1. Cf. *Œuvres*, t. II, p. 334.

2. En latin dans le texte.

3. *Ibid.*

4. Non pas à Egmond, comme dit Baillet, mais à Santpoort, car il est difficile d'admettre que Descartes, dans sa lettre du 6 mai 1639, datée de Santpoort, invite Pollot à venir l'y voir, sans le prévenir qu'il sera à la Pentecôte (12 juin) à Egmond, où, selon Baillet, Regius lui fait prévoir, le 17 mai, sa visite.

5. *Œuvres*, t. II, p. 621.

Mechaniques et que c'est Dieu qui luy a imposé ces loix », ¹ mais il ne se contente pas de cette théorie. « J'ay consideré non seulement ce que Vezauius et les autres écrivent de l'Anatomie, mais aussi plusieurs choses plus particulieres que celles qu'ils écrivent, lesquelles j'ay remarquées *en faisant moy-mesme la dissection de divers animaux*. C'est un exercice où je me suis souvent occupé depuis unze ans et je croy qu'il n'y a gueres de Medecin qui y ait regardé de si près que moy. Mais je n'y ay trouvé aucune chose dont je ne pense pouvoir expliquer en particulier la formation par les causes Naturelles. »

En cela Descartes, malgré ses erreurs et la fausseté de certaines de ses théories, est, encore un coup, vraiment un savant moderne : « tout de mesme que j'ay expliqué en mes *Meteores*, celle d'un grain de sel ou d'une petite étoille de neige. Et si j'estois à recommencer mon *Monde* où j'ay suposé le corps d'un animal tout formé et me suis contenté d'en monstrier les fonctions, j'entreprendrois d'y mettre aussi les causes de sa formation et de sa naissance. Mais je n'en sçay pas encore tant, pour cela, que je pûsse seulement guerir une fièvre... »

Il a donc refait dans son « *Monde* », appliquée à l'homme, l'hypothèse, si dangereuse pour les théogonies, qu'il a formulée dans le *Discours de la Méthode* et où apparaît si nettement la notion de Loi : « Je me resolu de laisser tout ce Monde icy à leurs disputes et de parler seulement de ce qui arriveroit dans un nouveau, si Dieu croit maintenant, quelque part, dans les Espaces imaginaires, assez de matiere pour le composer et qu'il agitast diversement et sans ordre les diverses parties de cete matiere, en sorte qu'il en composast un Chaos aussy confus que les Poetes en puissent feindre et que, par après, il ne fist autre chose que prester son concours ordinaire à la Nature et la laisser agir suivant les Loix qu'il a establies. » ²

Aussi se garde-t-il bien de mettre « au monde son *Monde* », ³ comme l'y invite avec insistance Constantin Huygens. Descartes lui répond ⁴ : « Je n'ay pas juré de ne permettre point que mon *Monde* voye le jour pendant ma vie, comme je n'ay point aussi juré de faire qu'il le voye après ma mort, mais

1. *Œuvres*, t. II, p. 525. Lettre du [20 février 1639] à Mersenne.

2. *Ibid.*, t. VI, p. 42.

3. *Ibid.*, t. II, p. 547. Lettre de La Haye, 15 mai 1639.

4. *Ibid.*, pp. 552-553. Lettre de [juin 1639].

que j'ay dessein, tant en cela qu'en toute autre chose, de me regler selon les occurrences et de suivre, autant que je pourray, les conseils les plus seurs et les plus tranquilles... Et comme on laisse les fruits sur les arbres aussi long-temps qu'ils y peuvent devenir meilleurs, nonobstant qu'on sçache bien que les vents et la gresle et plusieurs autres hazards les peuvent perdre à chaque moment qu'ils y demeurent, ainsi je croy que mon *Monde* est de ces fruits qu'on doit laisser meurir sur l'arbre et qui ne peuvent trop tard estre cueillis. »

« Après tout je m'asseure que c'est plutost pour me gratifier que vous m'invitez à le publier que pour aucune autre occasion, car vous jugez bien que je n'aurois pas pris la peine de l'écrire, si ce n'estoit à dessein de le faire voir et que par consequent, je n'y manqueray pas, si jamais j'y trouve mon compte et que je le puisse faire sans mettre au hazard la tranquillité dont je jouis » ¹.

1. Cf. *Œuvres*, t. II, p. 553.

CHAPITRE XV

SÉJOUR A HARDERWIJK (1640), A LEYDE (1640)
ET A ENDEGEEST (1641-1643)

Vers la fin de l'année 1639, au début de décembre, Descartes semble avoir voulu se rapprocher d'Utrecht et de Regius, sans toutefois s'établir dans cette ville même. Il choisit Harderwijk. C'est encore une petite cité universitaire. Elle avait sa « Hoogeschool » depuis 1619 et des hommes de valeur y avaient enseigné, comme Thysius et Constantin L'Empereur van Oppyck, appelés par la suite à Leyde; Johan van Mandeville; Hendrick de Diest, qui remplaça L'Empereur en 1627 et passa après à Deventer; Johan Kloppenburg (1592-1652), ami de Saumaise. En droit, elle eut Gerard van Bronckhorst, A. Matthaeus II, Cup, plus tard appelé à Franeker, et Christenius. Jean Isaac Pontanus y était mort, au début d'octobre 1639. Docteur en médecine, et, comme A. Metius, élève de Tycho-Brahé, à Copenhague, il avait publié le Livre de Magirus *De Physica* et un *Itinerarium Galliae Narbonensis*. Ant. Deusing lui avait succédé ¹, après une leçon inaugurale *De recta Philosophiae naturalis conquirendae methodo*. On dirait vraiment que le philosophe français veut faire le tour des universités hollandaises pour y recruter des disciples et en gagner les maîtres.

Ceux-ci enseignaient au Catharinen Closter dont des parties existent encore; là dut se rendre parfois Descartes, au moins pour y consulter des livres quand il n'a pas assez de sa Bible et de la *Somme* de Saint Thomas qu'il a emportées ². Pouvait-il exercer la religion catholique à Harderwijk? c'est

1. Cf. Schrassert, *Hardervicum antiquum*, Harderwijk, 1732, petit in-4°, deux volumes et surtout Bouman, *Gesch. van de... Geldersche Hoogeschool*, t. I, p. 40.

2. Il écrit, le 25 décembre 1639, (cf. *Œuvres*, t. II, p. 630) au Père Mersenne: « Je ne suis point si dépourvu de livres que vous pensez et j'ay encore icy une *Somme* de S. Thomas et une *Bible* que j'ay aportée de France. »

possible, mais elle y était en tous cas persécutée, car, le 26 janvier 1659, un prêtre est arrêté et condamné à six cents florins d'amende pour y avoir célébré la messe ¹.

Je n'ai pu retrouver trace de Descartes, aux archives de la vieille cité fortifiée, dont les remparts gazonnés et boisés baignent dans les eaux de ce grand marais glauque qu'est le Zuyderzée. Au reste, pour attester son séjour à Harderwijk, nous n'avons que le seul témoignage de Baillet ², ce qui n'est pas toujours suffisant.

Mais cette ville est encore bien loin d'Utrecht ; aussi Regius l'a-t-il peut-être persuadé de se rapprocher de lui davantage et de venir à Amersfoort. C'est au moins là qu'il a installé Francine et qu'il songe à aller la rejoindre, au témoignage d'une lettre de Regius du 30 mai 1640, résumée par Baillet.

Il n'y a pas d'autres raisons aux intentions de Descartes de se fixer à Amersfoort que la présence de sa fille et le voisinage d'Utrecht, dont cette cité est distante de 22 kilomètres. Aujourd'hui, on y cherchera en vain des vestiges de ce séjour et de la tombe de l'enfant de cinq ans, mais on y trouvera un lieu qui doit nous être cher et sacré, le Séminaire des Vieux-Catholiques, du vénérable professeur Kenning, où se forment les prêtres des « Roomschkatholieke van de Oudbischoppelijke clerezie ». Là sont recueillies les précieuses archives du Refuge janséniste de Hollande ; là sont les vues de Port-Royal, les admirables portraits de Philippe de Champaigne, ceux de la Mère Angélique, du grand Arnauld, de Nicole, de Le Maistre de Sacy ; là ont été rassemblés les registres de la sainte maison de Rhijnberg, près Zeist, où enseigna au xviii^e siècle du Pac de Bellegarde et où le fondateur de l'orientalisme, Anquetil du Perron, fut élève d'Étemare. Bien que les Vieux-Catholiques se défendent d'être des jansénistes, ils gardent la tradition de ceux-ci et leur aversion pour les Jésuites. Amersfoort et Port-Royal des Champs sont les deux lieux où se respire encore l'atmosphère propre du génie de Pascal.

Tout cela n'était point encore, et Descartes, à part la présence de sa fille, n'avait rien qui l'attirât là. Il se fixa à Leyde, pour la raison qui l'y avait amené en 1636. De même

1. Cf. Schrassert, *op. cit.*, p. 150. Signalons encore la présence d'un poète gantois de valeur Zevecoot (1596-1642). Cf. Bouman, *op. cit.* I, p. 59.

2. Cf. *Œuvres* de Descartes, t. II, p. 624.

qu'il songeait alors à y faire éditer la *Méthode*, il pense maintenant à y imprimer les *Méditations*, commencées, dès 1629, à Franeker et qu'il a mises au point à Santpoort et à Harderwijk : « Je ne feray point imprimer mon Essai de Metaphysique, écrit-il, le 11 mars 1640, au P. Mersenne que je ne sois à Leyde ¹, où je pense aller dans cinq ou six semaines et vous y adresserez, s'il vous plaist, vos lettres, chez le sieur Gillot, vis à vis de la Cour du Prince. » ² Aussi celle du 7 mai suivant ³, adressée à Pollot est-elle écrite de Leyde. Il a déjà montré le manuscrit des *Méditations* à Regius et à Æmilius, qui en ont été tellement en extase qu'ils n'ont trouvé à y corriger que la ponctuation, et cette admiration un peu aveugle agace l'auteur. Il est, de plus, fort engagé à ce moment en faveur de son élève Wassenaer, cet arpenteur d'Utrecht qui a relevé la gageure d'un mathématicien un peu hâbleur nommé Stampioen, lequel y perdit les six cents florins de l'enjeu ⁴.

Cette affaire, que Descartes prend fort à cœur, retarde l'impression de cinq à six feuilles des Méditations qu'il pensait envoyer, comme spécimen, au P. Mersenne ⁵, ainsi que le voyage en France auquel il songe. Il s'en excuse auprès de son père, par une lettre, aujourd'hui perdue, du 28 octobre 1640, laquelle ne lui parvint point, car le conseiller Joachim Descartes était déjà mort et avait été inhumé, le 20, dans l'Église des Cordeliers de Nantes ⁶. René, à qui son frère tarda beaucoup à faire part du décès de leur père éprouva un grand chagrin. « La dernière lettre que vous m'avez envoyée, mande-t-il au P. Mersenne, le 3 décembre ⁷, m'apprend la mort de mon Pere, dont je suis fort triste et j'ay bien du regret de n'avoir pû aller cét esté en France, afin de le voir avant qu'il mourust, mais, puisque Dieu ne l'a pas permis, je ne croy point partir d'icy que ma Philosophie ne soit faite. »

La blessure nouvelle rouvre l'autre, qui n'est pas encore cicatrisée. Aussi la lettre de condoléances à de Pollot, écrite

1. Il doit être encore soit à Harderwijk, soit à Amersfoort. Peut-être a-t-il deux résidences à ce moment, lui-même étant à Harderwijk, Francine à Amersfoort.

2. *Œuvres*, t. III, pp. 35-36.

3. *Ibid.*, p. 62.

4. La sentence fut rendue le 24 mai 1640 (cf. *Œuvres*, t. III, p. 63 et *passim*, notamment, p. 5, pour l'exposé de la querelle, et p. 16).

5. *Œuvres*, t. III, p. 126. Lettre du 30 juillet 1640.

6. *Ibid.*, p. 228.

7. *Ibid.*, p. 251.

de Leyde, en janvier 1641¹, est plus sensible, comme on disait au XVIII^e siècle, que d'ordinaire. Le passage suivant a la valeur d'une confession sentimentale : « Je ne suis pas de ceux qui estiment que les larmes et la tristesse n'appartiennent qu'aux femmes et que, pour paroistre homme de cœur, on se doit contraindre à monstrier tousjours un visage tranquille. J'ay senty, depuis peu², la perte de deux personnes qui m'estoient tres-proches et j'ay éprouvé que ceux qui me vouloient defendre la tristesse, l'irritoient, au lieu que j'estois soulagé par la complaisance de ceux que je voyois touchez de mon déplaisir. »

Malgré la tristesse, il fallut bien se préoccuper des questions d'héritage, importun et nécessaire accompagnement de la perte d'êtres qui vous sont chers.

Cependant, retenu par ses Méditations, peu soucieux d'entrer en contact personnel avec les Jésuites, dont il sent croître l'opposition à la philosophie nouvelle, le cadet renonce à se rendre en France pour défendre ses intérêts, et il en confie la gestion à son ami de la Villeneuve du Bouexic. Il l'établit pour procureur, dit Baillet. Rien de plus exact, car je puis produire ici, pour la première fois, la procuration même que Descartes a signée et fait dresser à Leyde, le 13 février 1641, par le notaire public Fr. Doude³; en voici le début et la fin⁴:

Aujourd'huy, le 13^e jour du mois de Fevrier 1641, comparut par devant moy, François Doude, notaire publicq par la Court provintiale d'Hollande, sur la nomination de messieurs les magistrats de la ville de Leyde, admis residans à la dite ville, et les tesmoins cy après nommez, René d'Escartes, escuyer, seigneur du Perron⁵ demeurant à present en cette ville de Leyde, le quel, en sa bonne volonté, a fait et constitué, comme il fait et constitue par ces presentes, pour son procureur general et special, monsr. Jacques de Bouexic, escuyer, seigneur de la Villeneuve, specialement pour et au nom du dit sieur constituant, partager et divider avecq Messieurs ses frères et sœurs tous les biens que monsr. son feu pere et mere respectif à eux ont delaisé, soit heritages, rentes, meubles, immeubles..., aussi de pouvoir vendre au plus grand profit du dit sieur constituant... etc.

1. *Œuvres*, t. III, p. 278.

2. Francine était morte le 7 septembre 1640. Cf. plus haut, p. 488.

3. Baillet en a vu une ampliation, puisque, en marge, il date correctement la procuration, du 13 février 1641. Cf. *Vie de Descartes*, t. II, p. 95.

4. Comme pour le document précédent (cf. p. 503, n. 2), l'honneur de la découverte de ce manuscrit, aux Archives municipales de Leyde, revient à M. Bijleveld, ancien archiviste-adjoint, qui en a fourni la copie à M. de Waard; ils ont bien voulu l'un et l'autre m'en abandonner la publication.

5. Il continue donc à porter ce titre, bien qu'il ait vendu sa terre du Perron. Cf. plus haut, p. 412.

Ainsi fait et passé à la vil'e de Leyde, le jour et an que dessus, en presence de Messieurs Corneille de Hogelande et Antoine van Surcq, tous deux cohabitans de cette ville, comme croyables tesmoins de ce requis.

[signé] René DESCARTES
 C. van Hogelande
 A. van Surck
 Doude, notaire public.

Remarquons la présence aux côtés de Descartes, lors de la signature de cet acte, de ses deux grands amis, van Surck, qu'il a connu à Amsterdam¹ et Corneille van Hogelande, qui s'occupe de médecine et avec qui il s'était trouvé au chevet de la petite de Wilhem, comme il résulte des deux lettres adressées, les 13 et 24 juin 1640 au père, le conseiller de Leu de Wilhem, beau-frère de Huygens :

« MONSIEUR,

« Nous venons de voir M^{lle} votre fille, M^r Hooghelande et moy, et nous avons aussy envoyé querir le M^e Chrestien², mais il estoit sorti de la ville, pour estre de retour à ce soir. C'est pourquoy nous avons remis à demain, qu'on l'avertira de se trouver, sur les deux heures, chez le S^r Gillot, où nous irons aussy et, si c'est votre commodité de vous trouver icy en ce tems là, on pourra commencer en vostre presence ou bien mesme, encore que vous ne veniez point, on ne lairra pas de commencer, si ce n'est que vous donniez autre ordre : à sçavoir, on lairra faire le Chirurgien, pour ce qui est de l'application exterieure des choses qui peuvent servir à redresser les os et M^r de Hooghelande s'est laissé persuader d'entreprendre le reste, en quoy je suis assuré qu'il ne manquera pas de faire tout le mieux qui luy sera possible. »³

La collaboration de ce Rose-Croix, du Chirurgien et du Philosophe ne semble pas avoir donné d'excellents résultats et, de nos jours, Descartes eût peut-être été inculpé d'exercice illégal de la médecine. Dans sa lettre du 24 juin, il console le père en lui disant :

1. Et qui transmettra un manuscrit de Descartes à Regius, en mai 1641 (cf. *Œuvres*, t. III, p. 374).

2. Le chirurgien.

3. *Œuvres*, t. III, p. 91.

« MONSIEUR,

« Je croy bien que vous ne remarquerez pas encore grand changement en M^{lle} vostre fille et aussy que vous n'en esperez pas encore si tost, à cause qu'il arrive bien plus ordinairement que les maladies qui viennent fort viste, soyent fort long tems à s'en aller que non pas, au contraire, que celles qui ont esté plusieurs années à se former se passent en peu de jours.

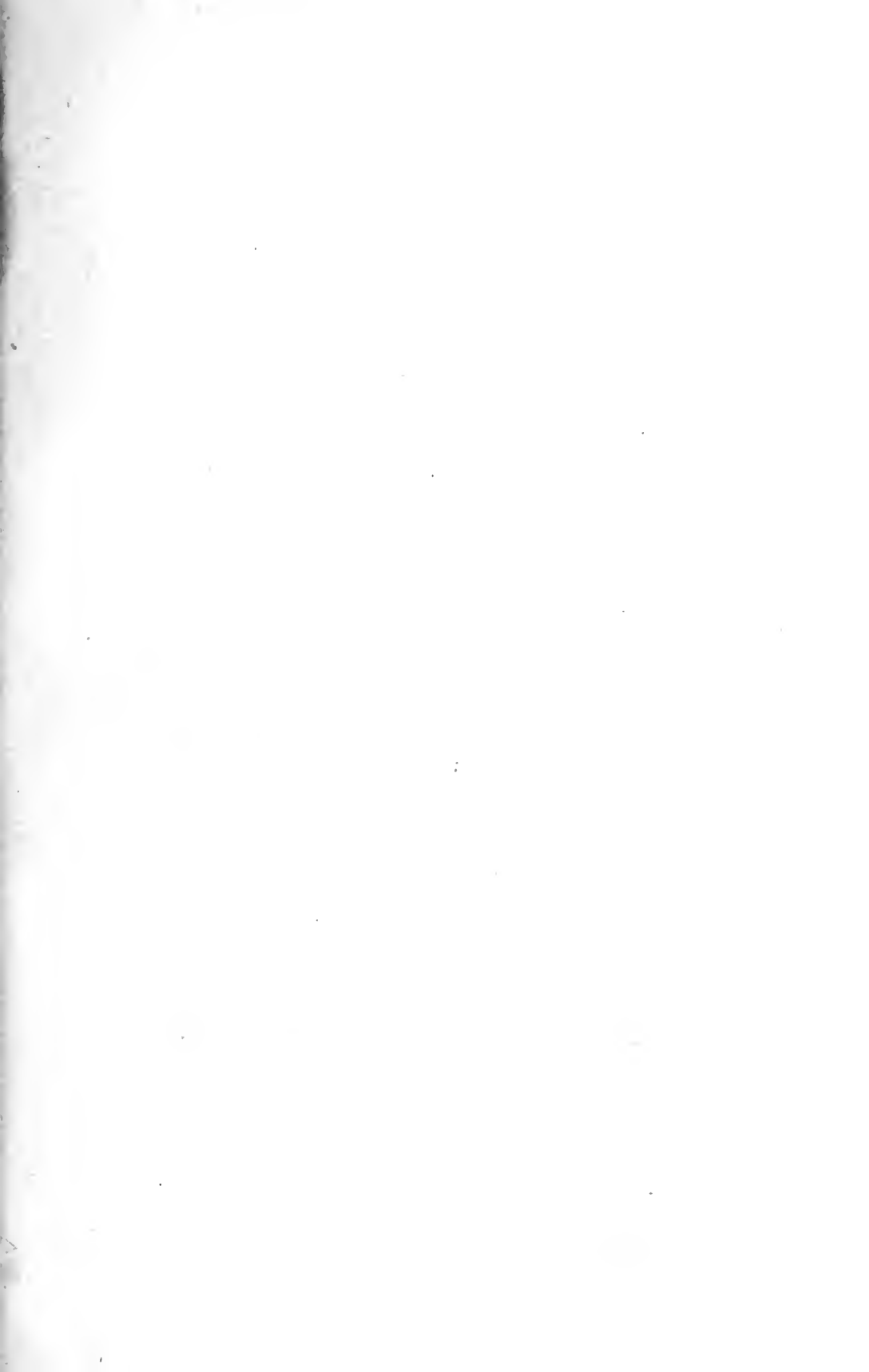
« Mais si vous jugez que les remedes de M^r de Hoghelande luy soient utiles, j'ay à vous offrir, de sa part, tout ce qui est en son pouvoir ; et il dit pouvoir bien lui envoyer à la Haye quelques poudres, qui apparemment luy serviroient, mais qu'il ne pourroit pas neanmoins luy envoyer les mesmes choses qu'il luy pourroit faire prendre icy, à cause qu'il faut souvent faire la guerre à l'œil et augmenter ou diminuer la force du médicament, selon qu'on a vû l'effect des precedens. Et enfin je voy bien que ce qui le fait estre icy plus retenu est que, le mal estant fort inveteré, il n'en ose assurer la guerison, mais seulement offrir de faire son mieux. » ¹

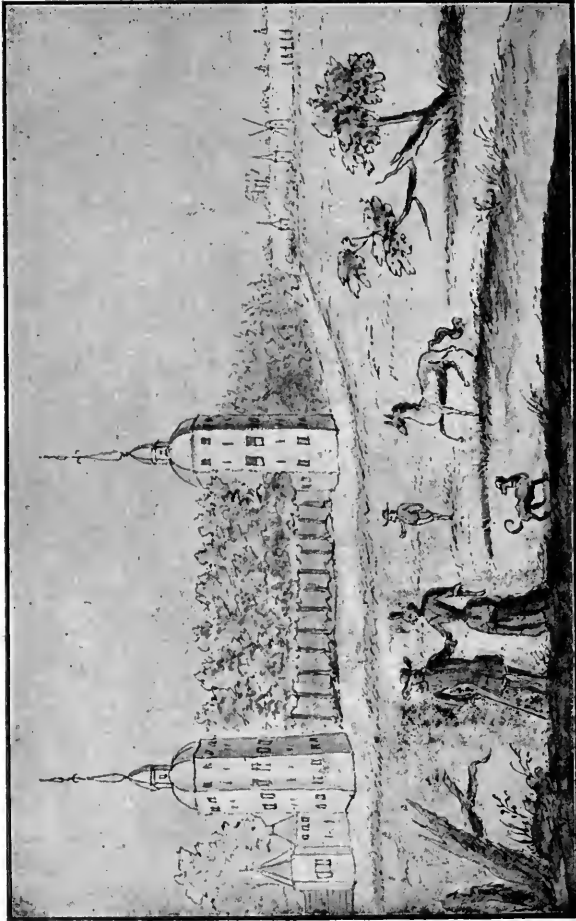
Il doit s'agir d'une coxalgie, mais Descartes garde une parfaite confiance dans les vertus de thaumaturge de van Hoghelande ; c'est aussi à lui qu'il doit faire allusion en décembre 1640 ², quand il parle d'un ami qui lui est très fidèle et qui est en relations suivies avec un Jésuite se trouvant alors à Leyde. Sorbière, qui y exerça également la médecine, nous a parlé du personnage en termes assez comiques ³ : « Quant au Cornelius ab Hoghelande, duquel vous avés *Cogitationes de Œconomia Animalis*, c'est un gentil-homme catholique, grand amy de M. Descartes. Lors que je demeuroid à Leyden, il exerçoit une Medecine charitable et ne demandoit des pauvres gens qu'il traittoit qu'un fidelle rapport du succès de ses remedes. Et comme il estoit ravi d'entendre que les affaires succedoient bien, qu'on se portoit un peu mieux ou qu'on estoit entierement gueri, il ne se rebutoit point aussi de sa pratique, lors qu'on luy disoit que la maladie estoit empirée, qu'un tel symptome estoit survenu et qu'à la quarantième selle, le pauvre patient estoit expiré ;

1. *Œuvres*, t. III, p. 92-93.

2. *Ibid.*, pp. 253-254 et ici, plus haut, p. 369, n. 3.

3. Samuel Sorbière, *Lettres et Discours*, 1660, pp. 444-445, cité par M. Adam dans sa biographie de Descartes au t. XII des *Œuvres*, p. 111, note, mais rectifié, ici, sur l'original, in-4°.





CHATEAU D'ENDEGEEST APRÈS LA DESTRUCTION DE 1574.
DESCARTES Y HABITA, SANS DOUTE APRÈS L'AVOIR FAIT RESTAURER, DE 1641 A 1643.
(D'après l'étude de M. Byleveld dans le *Leidsche Jaarboekje* de 1909).

car il estoit fort homme de bien, il louoit Dieu de toutes choses et, voyant, par le moyen de ses trois elemens, des raisons de tous les Phœnomenes, desquelles il se satisfaisoit, il ne desespéroit jamais de remedier une autre fois aux plus fascheux inconveniens de sa Pharmacie. »

« J'ay esté souvent dans son Laboratoire et je l'ay veü plusieurs fois au vestibule de son logis, en pantoufles et en bonnet de nuit, distribuant, de 8 à 9 heures du matin et de une à deux après midy, des drogues qu'il tiroit d'un cabinet, qui en estoit bien pourveü. Son pere avoit travaillé *au grand Œuvre* et mesme il en a escrit, si je ne me trompe. Mais le fils ne se servoit de la Chymie que pour la Medecine et il n'employoit les remedes de cét art qu'au défaut des communs et des galeniques qu'il mettoit premierement en usage. »

L'importance de l'héritage paternel était assez grande pour que René Descartes pût songer à un établissement à la fois plus considérable et plus définitif. Le 31 mars 1641, donc moins de deux mois après la procuration que nous avons citée, Descartes ajoute à sa communication hebdomadaire à Mersenne un post-scriptum ainsi conçu : « Je vous envoye un escrit pour le libraire, que vous ne trouverez pas daté de Leyde, à cause que je n'y demeure plus, mais en une maison qui n'en est qu'à demi-lieue, en laquelle je me suis retiré pour travailler plus commodement à la Philosophie et ensemble aux experiences. Il n'est point besoin pour cela de changer l'adresse de vos lettres ou plutost, il n'est point besoin d'y mettre aucune autre adresse que mon nom, car le messenger de Leyde sçait assez le lieu où il les doit envoyer. » ¹

La maison à une demi-lieue de Leyde, c'est ce qu'on appelle-rait, un peu pompeusement pour ce qu'elle était alors, le château d'Endegeest. Pourtant, le large fossé qui l'entoure toujours, après les nombreux agrandissemens et transformations qu'il a subis, montrent bien que nous sommes sur l'emplacement d'un de ces anciens châteaux-forts, si nombreux encore dans tous les pays où ils ont été bâtis de pierres ou de rocs, et si rares en Hollande, où l'on n'avait à sa disposition que la brique.

Endegeest avait beaucoup souffert lors du fameux siège de Leyde en 1574 ², le corps principal fut incendié et seules subsis-

1. *Œuvres*, t. III, p. 350-351.

2. L'histoire du château a été faite par M. Bijleveld et publiée par lui dans le

taient, comme le montre un dessin du temps (cf. pl. XLV), les deux tours de droite et de gauche; mais Maerten van Schouwen le restaura et il y habitait en 1622 avec sa femme, trois enfants et quatre domestiques. En 1639, le domaine tomba entre les mains d'un enfant mineur, Pieter van Forest van Schouwen, qui, se mettant à voyager, le loua à René Descartes; celui-ci y habita de la fin mars 1641 à la fin d'avril 1643¹. Le propriétaire était catholique et c'est probablement par van Hogelande qu'ils entrèrent en relation. Tout proche est le village de Oegstgeest, où il y avait alors une petite église, affectée, aujourd'hui encore, au culte catholique. C'est là que le philosophe allait sans doute à la messe.

De Leyde à Endegeest, il n'y a pas une demi-lieue française et l'on y est aujourd'hui en cinq minutes, par le tramway. Le château a encore grand air, mais c'est un lieu désagréable à visiter, car il a été transformé en asile d'aliénés et cet endroit, qui vit éclore tant de pensées ordonnées et hautes, sert de refuge aux divagations des fous. Ironie de la destinée, du genre de celles que pratiquait le moyen-âge, qui aimait à faire agiter les grelots et la marotte du sot près du bonnet des docteurs.

L'aspect actuel de la demeure, où il n'y a à visiter, en dehors des deux tours, qu'une grande salle ornée de tapisseries des Gobelins, ne nous dit qu'approximativement ce qu'elle était au temps de Descartes. Heureusement que cet étonnant Sorbière, embusqué à tous les coins de l'histoire littéraire du XVII^e siècle, se présente, à point nommé, pour nous servir de cicerone.

« Il me souvient, écrit-il dans deux lettres à M. Petit, Conseiller du Roy et intendant des fortifications, l'une du 10 novembre 1657 et l'autre du 20 février 1658², que je courus à Endelgeest, à demie lieue de Leyden, du costés de Warmont, dès que je fus en Hollande au commencement de l'année mil six cents quarante deux. J'y visitay M. Descartes, dans sa solitude, avec beaucoup de plaisir... »³

« Je remarquay avec beaucoup de joye la civilité de ce gen-

Leidsche Jaarboekje de 1909 (Leyde, Sijthoff), p. 1-44 sous ce titre : *Geschiedenis van het Kasteel Endegeest*. M. Adam en a donné un résumé dans son *Supplément* (1913), aux *Œuvres* de Descartes, pp. 37-38.

1. Mes efforts pour retrouver le contrat de location, dans les Archives de Leyde ont été vains.

2. *Lettres et Discours* de M. de Sorbière, Paris, 1660, p. 677 et p. 684; cité par MM. Adam et Tannery, t. III, p. 351. Collationné sur l'original.

3. Sorbière, *op. cit.*, 679.

til-homme, sa retraite et son œconomie¹. Il estoit dans un petit Chasteau en tres-belle situation, aux portes d'une grande et belle Université, à trois lieues de la Cour et à deux petites heures de la Mer. »

Tout cela est excellemment dit et avec beaucoup de précision. On accède au château par une allée de vieux arbres qui prend à gauche, sur la route en allant de Leyde vers la mer. Il est ombragé d'un bois assez touffu. La proximité de l'Université de Leyde permettait à Descartes d'y suivre les progrès de sa philosophie qu'y défendaient Heydanus et le Français du Ban²; le voisinage de la Cour, c'est-à-dire de La Haye, qui, en effet, n'est pas bien éloignée, soit qu'il s'agisse du « Binnenhof », soit qu'il s'agisse de la Résidence d'été ou « Huis ten Bosch », plus proche encore, l'intéressait moins assurément que la mer, qu'on trouve au petit port de Katwijk, à l'embouchure du Vieux-Rhin.

« Il avoit, continue Sorbière, un nombre suffisant de domestiques, personnes choisies et bien-faites, un assés beau jardin, au bout duquel estoit un verger et, tout à l'entour, des prairies, d'où l'on voyoit sortir quantité de Clochers plus ou moins élevés, jusques à ce qu'au bord de l'horizon, il n'en paroissoit plus que quelques pointes. »

Ceci est comme un tableau fait d'après nature, de la vue étendue dont on jouit, au delà des fossés du château et par une vaste clairière, des fenêtres de la chambre aux tapisseries, où nous nous sommes longtemps arrêtés. Était-ce sa salle à manger, était-ce son cabinet de travail ? Peut-être l'un et l'autre, mais qu'il ait résolu là quelque problème ou quelque objection et songé à l'âme, à l'infini, à Dieu, en contemplant distraitement les prairies jusqu'à la lisière des dunes, le regard à peine accroché par ces clochers qui se dressent dans la plaine, tout ceci est absolument certain, de par la description de Sorbière.

« Il alloit à une journée de là, par canal, à Utrecht, à Delft, à Rotterdam, à Dordrecht, à Haerlem et quelquesfois à Amsterdam, où il avoit deux mille livrés de rente en banque. » Par canal ? oui, on prenait le « trekschuit » ou coche d'eau ; la lenteur avec laquelle il cheminait, entre les berges, sur les eaux surplombant la plaine par une sorte de paradoxe hydrostatique, s'accommodait

1. Nous dirions familièrement son « ménage ».

2. Voir plus haut, p. 335 et s.

mieux aux pensées du philosophe qu'à l'impatience d'un voyageur gascon ¹.

« Il pouvoit aller passer la moitié du jour à La Haye et revenir au logis, et faire ceste promenade par le plus beau chemin du monde, par des prairies et des maisons de plaisance, puis dans un grand bois qui touche ce village, comparable aux plus belles villes de l'Europe. »

Le village, c'est La Haye, que les diplomates appelaient ainsi et qui a gardé son allure de petite résidence royale, si propre, si nette et si noble, au milieu de ses admirables futaies. Il est exact qu'on traverse le bois de Wassenaer pour y arriver en partant d'Endegeest, par la vieille route, et que, tout du long, à droite et à gauche, s'étalent les coquettes villas des « poor-ters » de La Haye, qui y engloutissent leurs gros dividendes de la Compagnie des Indes. « Superbe en ce temps là, par la demeure de trois Cours, dont celle du Prince d'Orange, qui estoit toute militaire, attiroit deux mille gentils-hommes en equipage guerrier, le collet de bufle, l'écharpe orangée, la grosse botte et le cimenterre estant leur principal ornement. » On croirait voir la Ronde de nuit.

« Celle des Estats-Generaux, poursuit Sorbière, comprenoit les députés des Provinces-Unies, faisant voir l'Aristocratie en habit de velours noir, avec la large fraise et la barbe quarrée, qui marchoit gravement dans les Places Publiques. La Cour de la Reine de Boheme estoit celle des Graces, qui n'y estoient pas moins de quatre, puis que sa Majesté avoit quatre filles, vers lesquelles se rendoit, tous les jours, le beau monde de la Haye, pour rendre hommage à l'esprit et à la beauté de ces Princesses... »

Nous reparlerons d'elles, mais il faut se borner pour l'instant à citer la conclusion de Sorbière : « Je louay grandement en moy-mesme le choix que M. Descartes avoit fait d'une demeure si commode et l'ordre qu'il avoit mis à son divertissement, aussi bien qu'à sa tranquillité. » ²

Voilà le cadre, on voudrait s'approcher et écouter ce qui se dit, dans les allées, parmi les vieux arbres. Schooten le jeune, le mathématicien, nous a gardé, dans une lettre ³ à Christian

1. *Vide supra*, p. 350.

2. Sorbière, *op. cit.*, p. 683.

3. Du 19 septembre 1658, citée dans *Œuvres* de Descartes, t. III, p. 333.

Huygens, l'illustre physicien, fils de Constantin, un propos de Descartes, s'abandonnant à des confidences sur le Conseiller Fermat, analyste fameux : « Comme j'étais allé voir le Sr. Des Cartes à Endegeest à son retour de France, je lui racontai, tout en nous promenant, que Fermat avait inventé pas mal de belles choses, dont il se vantait beaucoup, à quoi il me répliqua »¹ : « Monsieur Fermat est Gascon, moy non. Il est vray qu'il a inventé plusieurs belles choses particulieres et qu'il est homme de grand esprit. Mais, quant à moy, j'ay tousjours estudié à considerer les choses fort generalement, afin d'en pouvoir conclure des Reigles, qui ayent aussy ailleurs de l'usage. »

Un autre interlocuteur, dans les salles ou le parc d'Endegeest, était l'abbé Picot, prieur du Rouvre, lequel, à l'imitation de l'abbé Gassend et du P. Mersenne, avait fait le voyage classique de Hollande, dans la singulière compagnie de Jacques Vallée des Barreaux, « l'illustre débauché », l'ancien ami de Théophile, et devenu un conseiller sérieux, au moins d'apparence. N'avait-il pas manifesté à Balzac son désir d'aller voir Descartes en Hollande, pour chercher la vérité et le bon vin par mer et par terre, sur quoi Chapelain observe que Desbarreaux ne dépassera pas le Languedoc, parce qu'il croira « qu'ayant trouvé le vin, il aura trouvé la verité » ?² Desbarreaux prétend écumer « toutes les délices de la France » et se rendre « en chaque lieu, dans la saison de ce qu'il produit de meilleur »³.

« Mr. Picot est icy à Leyde, écrit Descartes à Mersenne, le 23 juin 1641⁴ et semble avoir envie de s'y arester ; nous sommes assez souvent ensemble. Pour ses deux camerades, ils vont et viennent et je croy que, dans peu de tems, ils retourneront en France. » L'un des deux « camerades » est encore un abbé, M. de Touchelaye le jeune, l'autre doit être Desbarreaux.

Le philosophe s'applique à convertir Picot, qui s'installa au château même, dès la fin de 1641⁵, à la métaphysique cartésienne, car « il y a plus de joye dans le ciel pour un pecheur

1. La lettre est en latin, mais les paroles de Descartes sont rapportées en français. On peut les tenir pour authentiques.

2. Cf. *Œuvres* de Descartes, t. XII, p. 79, note a.

3. Tallemant des Réaux, cité par M. Adam, au t. X, p. 532. Cf. aussi t. III, p. 332.

4. *Œuvres*, t. III, pp. 388 et 390.

5. Cf. *ibid.*, p. 571. En décembre 1642, il est rentré à Paris, puisque Descartes écrit, le 7, au P. Mersenne à Paris (cf. *Œuvres*, t. III, p. 601) : « Je n'escris point à M. Picot, pour ce que je n'ay point eu de ses lettres, à ce voyage [c'est-à-dire à ce courrier], mais je vous prie de l'asseurer de mon service, si vous le voyez. »

qui se convertist que pour mille justes qui perseverent ».

Suivant une ingénieuse et très vraisemblable conjecture de M. Charles Adam, tout ne serait pas perdu de ces longues discussions entre Descartes, l'abbé Picot et Desbarreaux à Endegeest, lesquelles mettaient en présence la philosophie nouvelle, la philosophie traditionnelle et le libertinage, c'est-à-dire les grandes doctrines du temps, puisque le jansénisme est à peine né. Par badinage et délassément, sans doute aussi pour suivre l'exemple de Platon, Descartes les aurait consignées, ces conversations, dans le Dialogue intitulé : *La Recherche de la Verité par la Lumière naturelle*, conservé, mi-partie en français, dans la copie qu'en fit faire Leibnitz à Paris, en 1676, mi-partie en latin dans l'édition des *Opuscula posthuma* (1701)¹.

N'a-t-il pas trois interlocuteurs ce dialogue : Eudoxe, Epistemon, Polyandre ? Eudoxe n'a-t-il pas beaucoup voyagé², fréquenté les savants et examiné les plus difficiles inventions des sciences pour se retirer ensuite à la campagne en un lieu solitaire, où il invite ses amis à passer avec lui la belle saison³, ne parle-t-il pas des plantes rares et des pierres précieuses, en ajoutant : « qu'on rapporte icy des Indes »⁴ ? Picot n'est-il pas « préoccupé » des principes de l'Ecole comme Epistemon, et Desbarreaux, qui fréquenta tant de monde, ne mérite-t-il pas le nom de Polyandre ?

Quoi qu'il en soit, aucune définition ne convient mieux à l'état d'esprit de l'écrivain, dans son château d'Endegeest, que celle d'Eudoxe : « La science de mes voysins ne borne pas la mienne, ainsy comme leurs terres font icy tout autour le peu que je possède, et mon esprit, disposant, à son gré, de toutes les verités qu'il rencontre, ne songe point qu'il y en ait d'autres à découvrir, mais il jouist du mesme repos que feroit le Roy de quelque pays à part et tellement séparé de tous les autres, qu'il se seroit imaginé qu'au delà de ses terres, il n'y auroit plus rien, que des desers infertiles et des montagnes inhabitables. »⁵

1. Pp. 67-90, *Inquisitio veritatis*, cf. *Œuvres*, t. X, p. 489 et s.

2. Cf. *Œuvres*, t. X, p. 501 : « Le temps que vous avés autrefois employé à voyager, à frequenter les sçavants et à examiner tout ce qui avoit été inventé de plus difficile en chaque science. »

3. *Ibid.*, p. 502 : « C'est pourquoy, je vous convie tous deus de sejourner icy pendant cette belle saison, afin que j'aye loisir de vous declarer ouvertement une partie de ce que je sçay. »

4. « Les herbes et les pierres qui viennent aux Indes » ; traduction latine : « qui ex Indiis huc perferuntur », t. X, p. 503.

5. *Ibid.*, p. 501.

CHAPITRE XVI

REGIUS ADVERSUS VOETIUM

A côté de ces visiteurs permanents ou de passage, Descartes reçoit souvent à Endegeest son disciple Regius. Il l'invite en des termes qui s'adressent bien plus à un ami qu'à un élève : « J'ai appris par Pollot que vous aviez l'intention de venir me voir, lui écrit-il en latin, en juin 1642. Quant à moi, non seulement je vous demande de venir le plus souvent possible, mais je vous prie d'amener votre femme et votre fille ; vous serez les très bienvenus. Les arbres sont déjà verts et bientôt même les cerises et les poires seront mûres » ¹.

Regius-de Roy a bien besoin de ce soutien et de ce refuge, car, à Utrecht, l'orage s'amoncelle au-dessus de sa tête et il faut revenir un peu en arrière pour en montrer la préparation. L'affaire Regius contre Voetius ou de Roy contre Voet, peut, mieux qu'aucune autre, nous introduire dans ces Universités hollandaises, à la vie desquelles notre Descartes, sans y enseigner, est si intimement mêlé par l'action des fervents de la doctrine nouvelle.

Querelle de pédants, sera-t-on tenté de dire en haussant les épaules, si on se borne à feuilleter les pièces latines du procès ! Non pas, mais phases de l'éternelle lutte des novateurs contre les obscurantistes, vieilles erreurs résistant à l'assaut des jeunes vérités, dernières convulsions de l'aristotélisme finissant, qui a conclu cet étrange mariage de raison avec les Églises et qui devra céder la place au cartésianisme, représentant alors l'esprit moderne, jusqu'à ce que, par un retour des choses, il devienne lui-même le palladium de la réaction.

La fortune du médecin-physicien-philosophe de Roy avait

1. *Œuvres*, t. III, p. 568.

été rapide, mais n'avait pas, d'abord, porté trop d'ombrage à ses collègues ni même au théologien hyperorthodoxe Voetius, qui avait, plusieurs fois, soutenu ses requêtes. Comme pour Luther, toutes proportions gardées, ce furent des thèses, qui déchaînèrent le conflit, en juin 1640. Baillet ne sait si Descartes y assista, mais c'est possible, car il avait écrit, en latin comme toujours, à Regius, le 24 mai 1640¹, cette curieuse phrase : « Si vous désirez une plus ample explication sur un point quelconque, vous me trouverez toujours prêt à vous la donner par écrit ou de vive voix. Bien plus, si vos thèses sont l'objet d'une « dispute »,² j'accourrai à Utrecht, si vous voulez, à condition seulement que nul ne le sache et que je puisse rester caché dans la tribune de laquelle M^{lle} de Schurmans a coutume de suivre les cours. »

Détail remarquable : la célèbre femme savante, que les Précieuses, qui l'estimaient comme la meilleure d'entre elles, appelaient Statira³, assistait donc aux leçons et aux soutenances⁴, « derrière un voile, invisible et présente », les personnes de son sexe n'étant pas admises, alors, en ces temples du savoir. Comme toutes ces émules, elle rêvait d'amours chimériques et spiritualisées et elle semble bien avoir été éprise du philosophe français, qui dédaigna ses charmes et son érudition.

« M. Descartes, raconte la *Vie de Jean Labadie*⁵, la vint voir chez elle, à Utrecht, et, comme il se passa quelque chose de particulier en leur conversation, dont M^{lle} de Schurmann a voulu laisser quelque mémoire, je crois que je ferai bien de le rapporter icy fidèlement. Il la trouva livrée à son étude favorite qui étoit celle de l'Écriture sainte, d'après le texte original en hébreu. Descartes fut étonné qu'une personne de ce mérite donnât tant de temps à *une chose de si peu d'importance* : ce furent les termes mêmes dont il se servit.

1. *Œuvres*, t. III, p. 70.

2. Elles devaient être soutenues le 10-20 juin. Cf. *ibid.*, t. III, p. 65, note d.

3. Cf. Somaize, *Le Dictionnaire des Précieuses*, éd. Ch.-L. Livet, Paris P. Jannet, 1856, 2 vol. in-12, t. II, p. 368.

4. Elle n'avait pas loin à aller, car elle habitait derrière la cathédrale ou dôme, (Cf. plus haut p. 457 n. 4), alors entourée d'un cimetière. Descartes, dans la lettre du 30 juillet 1640, adressée à Mersenne (cf. *Œuvres*, t. III, p. 127), écrit : « Je viens à votre troisieme paquet, où estoit la lettre pour M. Schuerman [c'était le frère de la poétesse] que j'ay adressée. Il demeure sur le cimetiére du Dom à Utrecht ». La « Tribune » d'Anne-Marie était sur le côté nord de la chaire de l'« Auditorium theologicum » et fut remplacée en 1825, par un escalier. (Cf. S. Muller, *De Universiteitsgebouwen te Utrecht*, 1899, pp. 20-21).

5. 1670, cité dans *Œuvres* de Descartes, t. IV, pp. 700-701.

Comme cette demoiselle cherchoit à lui démontrer l'importance capitale de cette étude pour la connoissance de la parole divine, Descartes lui répondit que lui aussi avoit eu cette pensée et que, dans ce dessein, il avoit appris cette langue qu'on appelle sainte, qu'il avoit même commencé à lire, dans le texte hébreu, le premier chapitre de la *Genèse*, qui traite de la création du monde, mais que, quelle que eût été la profondeur de ses méditations, il avoit eu beau réfléchir, il n'y avoit rien trouvé de clair et de distinct, rien qu'on pût comprendre « *clare et distincte* ». Alors, s'étant aperçu qu'il ne pouvoit point entendre ce que Moïse avoit voulu dire et même qu'au lieu de lui apporter de nouvelles lumières, tout ce qu'il lisoit ne servoit qu'à l'embrouiller davantage, il avoit dû renoncer à cette étude. »

« Cette réponse surprit extraordinairement M^{lle} de Schurmann ; elle la blessa profondément et elle en conçut une telle antipathie contre ce philosophe qu'elle évita, depuis ce jour, de jamais se trouver en relation avec lui. Dans le journal où elle fait mention de cet événement, elle avoit mis à la marge sous ce titre : *Bienfaits du Seigneur*, les paroles suivantes : « Dieu a éloigné mon cœur de l'homme profane et il s'est servi de lui comme d'un aiguillon pour ranimer en moi la piété et pour me faire me donner entièrement à Lui. »

Descartes avait reçu les thèses de Regius à correction et il y avait, dans la même lettre ¹, que nous venons d'invoquer, apporté maintes modifications, tant en ce qui concernait la perception des universaux qu'en ce qui touchait les mouvements du cœur.

Il lui reproche de le mettre lui-même trop en avant, d'accompagner son nom, souvent cité, d'épithètes trop flatteuses et surtout de l'affubler d'une désinence latine : Cartesius ². Il le prie d'atténuer les termes lancés aux adversaires, comme les qualificatifs « rusé ou ignorant », appliqués au professeur de Louvain, Plempius, et lui demande de ne pas attaquer Walaeus ou J. de Wael, le professeur de Leyde, dont les observations à l'appui de la théorie Harvéienne de la circulation du sang ont une réelle importance ³.

1. *Œuvres*, t. III, p. 66 et s.

2. *Ibid.*, t. III, p. 68.

3. *Ibid.*, p. 70. Descartes cite aussi les observations d'un jeune médecin nommé Silvius, qui ne peut guère être que del Boë-Silvius, dont nous reparlerons un jour. Cf. de Vrijer, *Henricus Regius*, p. 212 s. et Et. Gilson, *Descartes et Harvey*, dans *Revue Philosophique*, nov.-déc. 1920.

Sur tous les points, le docile disciple s'incline. Descartes, au fond, en est très fier. Son dédain de l'École ne s'applique qu'à celle qui ne suit pas sa doctrine. Quand elle l'accueille, il a pour elle plus de complaisance : « Je vous envoye icy d'autres Thèses, écrit-il, à ce propos, à Mersenne, le 22 juillet 1640 ¹, dans lesquelles on n'a rien du tout suivy que mes opinions, afin que vous sçachiez que, s'il y en a qui les rejettent, il y en a aussi d'autres qui les embrassent. Peut-estre que quelques-uns de vos Medecins ne seront pas marris de voir ces Theses, et celui qui les a faites en prepare encore de semblables sur toute la Physiologie de la Medecine et mesme, si je luy voulois promettre assistance, sur tout le reste ; mais je ne la luy ose promettre, à cause qu'il y a mille choses que j'ignore, et ceux qui enseignent sont comme obligez de dire leur jugement de toutes choses. »

Quoi qu'il en soit, le succès des Thèses de juin déplut non seulement à Voetius mais à beaucoup de médecins de l'ancienne école, en particulier à un nommé Primerose, qui entreprit, en un écrit publié à Leyde, de réfuter la doctrine de la Circulation du sang. Regius lui répond par un de ces livres à titre latin grossier, qui sont le secret des querelles imprimées du temps : « Eponge à laver la saleté des remarques publiées par le Docteur Primerose contre les thèses en faveur de la Circulation du sang, disputées à l'Université d'Utrecht. » ² Inutile de dire que le provocateur n'avait pas été moins violent, sinon dans son titre, qui est honnête, du moins dans son texte. Descartes, à qui Regius avait soumis son manuscrit, en atténua les termes autant qu'il put, d'accord en cela avec Voetius, Lyraeus et de Maets, à qui leur collègue l'avait lu.

Le philosophe voit clair dans le jeu du théologien et, dans une lettre à Mersenne, datée de Leyde, 11 novembre 1640, il le démasque avec une verveur digne de Molière. Le pasteur s'était adressé au moine pour l'enrôler contre les Cartésiens et leur chef. Il tombait mal : « Je vous remercie des nouvelles du Sieur [Voetius] ³ ; je n'y trouve rien d'estrange, sinon qu'il ait ignoré ce que je vous suis, car il n'y a personne icy, qui me connoisse tant soit peu, qui ne le sçache. C'est le

1. *Œuvres*, t. III, p. 95-96.

2. *Ibid.*, p. 202.

3. *Ibid.*, p. 230-231.

plus franc pedant de la terre et il creve de depot de ce qu'il y a un Professeur de Medecine, en leur Academie d'Utrecht, qui fait profession ouverte de ma Philosophie et fait mesme des leçons particulieres de Physique et, en peu de mois, rend ses disciples capables de se moquer entierement de la vieille Philosophie. Voëtius et les autres Professeurs ont fait tout leur possible pour luy faire defendre par le Magistrat de l'enseigner, mais, tout au contraire, le Magistrat luy a permis malgré eux. Ce Voëtius a gasté aussi la Damoiselle de Schurmans car, au lieu qu'elle avoit l'esprit excellent pour la Poësie, la Peinture et autres telles gentilleses, il y a desja cinq ou six ans qu'il la possede si entierement, qu'elle ne s'occupe plus qu'aux controverses de la Theologie, ce qui luy fait perdre la conversation de tous les honnestes gens et, pour son frere, il n'a jamais esté connu que pour un homme de petit esprit. »¹

Il est bien vrai que la bonne demoiselle tomba dans une dévotion singulière et dans le plus étrange mysticisme, qui devait en faire un docile instrument entre les mains d'un illuminé français, le pasteur deux fois apostat, Labadie² et de son acolyte, Pierre Yvon, de Montauban, avec qui elle fonda l'Église Labadiste de Wieuwerd en Frise.

La lettre du 11 novembre 1640 continue par une gaminerie à l'égard du pédant : « J'ay fait rendre une lettre pour Voëtius au Messenger, afin qu'il en paye le port, comme si elle n'estoit point venue sous couvert et que vous soyez par là un peu vangé des six livres qu'il vous a fait payer pour ses Theses. »³

Le 16 mars, qui se célèbre encore aujourd'hui comme le « *dies natalis* », l'anniversaire de naissance de l'Université d'Utrecht, Voetius est élu recteur par le Sénat et c'est précisément le début de son rectorat que Regius choisit pour le défier, en instituant une série de « Disputations » se rapportant soi-disant à la médecine, mais s'étendant, en réalité, à l'ensemble de la physique et même de la philosophie, bien que le recteur

1. Sur Voetius on consultera les trois volumes que lui a consacrés M. Duker (A. C.) sous ce titre : *Gisbertus Voetius*, Leyde, E. J. Brill, in-8°, t. I, 1897 ; t. II, 1910 ; t. III, 1914 (Cf. table ; V° Descartes). Ce passage a été cité par Busken Huet, *Het Land van Rembrand III*, p. 98.

2. Né à Bourges, le 13 février 1610. Cf. *Bulletin Eglises Wallonnes*, t. IV, p. 1-28, l'article de Gerlach (J. H.) : *Jean de Labadie à Middelbourg d'après des documents inédits*. Cf. aussi *Bulletin Eglises wallonnes*, t. III, p. 104 et *Catalogue de la Bibliothèque wallonne*, t. I, pp. 30-31, 121 et s., etc.

3. *Œuvres*, t. III, p. 231.

eût cherché à l'en détourner ou, au moins, à le persuader de ne défendre les doctrines nouvelles que sous forme de corollaires, ainsi que le Sénat en avait décidé l'année précédente¹.

Ces mémorables séances s'ouvrirent, le 17-27 avril 1641, en présence d'un auditoire, où les théologiens étaient aussi nombreux que les étudiants en médecine. Regius présidait ; celui qui soutenait les disputes sous lui était le jeune de Raey, qui fut plus tard professeur à l'École Illustre d'Amsterdam, ancêtre authentique de l'actuelle Université municipale de cette ville.

Cela n'alla pas sans un joli tapage, au cours duquel les vérités ne parvinrent pas toujours aux oreilles des auditeurs sous la forme dans laquelle elles avaient été émises : « Hinc indecorae ortae sunt contentiones et clamores animorumque distractiones; hinc carmina satyrica », dit gravement le récit officiel.

Regius avait à peine imprimé les premières thèses, qu'il les envoie à Descartes en même temps que les secondes, en manuscrit, avec les remarques de M. le Recteur Magnifique. Elles furent soutenues le 5-15 mai avec non moins d'éclat que les premières, mais causant autant de déplaisir aux professeurs de philosophie, de médecine et de mathématique, qui se sentaient lésés dans leurs droits par l'encyclopédisme envahissant de leur collègue.

Après les disputes de physiologie, il y en eut d'autres, raconte Baillet² dans le cours de l'été, touchant les opérations de l'Esprit... les Passions de l'Ame, la Substance, la Quantité, le Mouvement... « Mais ses Thèses, quoique corrigées par M. Descartes à qui il ne donna pas peu d'exercice pendant tout le reste de l'année 1641, ne servirent qu'à augmenter la jalousie qu'on avoit de sa réputation ». Toute la seconde partie du volume III de la Correspondance est pleine, en effet, de ces corrections et rectifications sur l'âme triple et l'animal-machine, en latin toujours : « Je n'admets pas que la faculté végétative et sensitive chez les animaux mérite le nom d'âme, comme l'esprit dans l'homme. »

Dans la première épître importante, écrite à la réception de thèses de mai, Descartes remercie Regius et de Raey d'avoir voulu les mettre sous son nom. Il répond non seulement à eux, mais aux remarques dont Voetius a enrichi les marges du manus-

1. Baillet, *Vie de Descartes*, t. II, pp. 139-149 et *Œuvres de Descartes*, t. III, p. 365 et s.

2. Cf. *Œuvres de Descartes*, t. III, p. 367.

crit : « Tout ce que vous m'enverrez je le lirai volontiers et, avec ma franchise coutumière, je vous écrirai ce que j'en pense. » Dans la lettre de novembre 1641, qui se rapporte, cette fois, aux nouvelles thèses que de Roy fit soutenir à Utrecht, le 24 novembre ou 3 décembre 1641, sur la circulation du sang, Descartes félicite Regius d'avoir trouvé un appui dans l'échevin van der Hoolek, avec qui il est lui-même en relation. Celles qu'il fit soutenir le 8 décembre suivant (peut-être le 18 n. s.) provoquèrent des querelles entre étudiants de philosophie, de lettres, de droit et de médecin, beaucoup plus vives, surtout à propos de l'homme-essence accidentelle et de l'union accidentelle de l'âme et du corps, soutenue par Regius et qu'il maintient malgré les objurgations que Voetius lui adresse, lorsqu'il le reconduit chez lui. Descartes même, dans sa lettre de la mi-décembre, donne raison, cette fois, à l'Adversaire et blâme la malheureuse phrase : « Quod homo sit ens per accidens », contre laquelle l'étudiant en philosophie avait argumenté avec tant de succès en syllogismes, malgré les frottements de pieds de ses camarades de médecine. L'ami fidèle suggère cependant divers correctifs et lui dit qu'il sera toujours le bienvenu, s'il veut venir à Endegeest en conférer avec lui ¹.

Il regrette qu'il n'ait pu venir aux vacances de Noël et du Nouvel an, car il aurait voulu discuter la conduite à tenir envers Voetius ². Ayant appris que leurs ennemis communs avaient triomphé et qu'on interdisait à Regius d'enseigner la doctrine nouvelle, il l'engage à se rire d'eux, car leur haine ouverte est plus glorieuse que l'approbation des ignorants. Rien d'étonnant à ce que, avec le seul concours de la vérité et de quelques amis, on ne puisse pas triompher en un lieu où tout se décide à la majorité des voix. Il lui demande ce qu'il a décidé.

Voetius n'avait pas laissé de répliquer aux thèses du Cartésien, en ajoutant trois corollaires à celles que lui-même avait fait soutenir par ses élèves, les 18 et 24 décembre (v. s.) ³. Le premier corollaire ne le vise qu'indirectement, en s'attaquant

1. *Œuvres*, t. III, p. 462.

2. *Ibid.*, p. 486.

3. Dans le *Supplément* (1913) aux *Œuvres* de Descartes, M. Adam écrit (p. 6) : « Le plus important des opuscules auxquels il collabora de la sorte, est un *Appendice* aux thèses des 23 et 24 décembre 1641, qui parut au commencement de 1642 ; par malheur, nous n'avons pu, malgré nos recherches, en retrouver aucun imprimé ». Or, grâce aux indications de M. de Waard, j'ai pu lire l'*Appendice* à la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht.

à Gorleus, auteur de la fameuse proposition sur l'unité accidentelle de l'être humain. Le second corollaire est bien plus important et bien plus intéressant, parce qu'il nie le mouvement de la terre et parce que l'intolérance protestante rejoint ici l'intolérance romaine, en s'exprimant en la même langue, dans tous les sens du mot : II. « Le mouvement de rotation diurne et annuel de la Terre (que de notre temps Képler et quelques autres mathématiciens ont tiré des ténèbres de l'oubli), répugne directement et évidemment à la vérité divine révélée dans la Sainte Écriture, etc. » ¹

A défaut d'oser le proclamer lui-même, Descartes faisait donc enseigner le mouvement de la terre par ses disciples des Universités hollandaises, et l'opposition de Voetius ne pouvait que lui être agréable, car il écrivait, un an auparavant, à Mersenne ² : « Je ne suis pas marry que les Ministres fulminent contre le mouvement de la Terre; cela conviera peut-estre nos Predicateurs à l'approuver. Et à propos de cecy, si vous écrivez à ce M[edecin] du C[ardinal] de B[aigné], je serois bien aise que vous l'avertissiez que rien ne m'a empesché jusques icy de publier ma Philosophie que la deffense du mouvement de la Terre, lequel je n'en sçaurois separer, à cause que toute ma Physique en dépend, mais que je seray peut-estre bien-tost contraint de la publier, à cause des calomnies de plusieurs qui, faute d'entendre mes principes, veulent persuader au monde que j'ay des sentimens fort éloignez de la verité. »

Regius, ayant surpris à l'imprimerie les corollaires, va les porter à l'échevin van der Hoolck, qui s'en irrite et demande à Voetius d'en modifier un peu le libellé, pour ne pas froisser le médecin, ce à quoi le théologien consentit. La soutenance du 18 décembre n'en fut pas moins agitée et Voetius, qui la présidait, étant embarrassé par l'ardeur avec laquelle un opposant défendait la philosophie nouvelle, « l'interrompt brusquement pour dire que ceux qui ne s'accommodoient pas de la manière ordinaire de philosopher, en attendoient une autre de M. Descartés, comme les Juifs attendent leur Elie, qui doit leur apprendre toute vérité. » ³ On voit donc combien les Universités hollan-

1. Baillet, *Vie de Descartes*, t. II, p. 146 et *Œuvres*, t. III, p. 487.

2. *Œuvres de Descartes*, t. III, p. 258.

3. Baillet, *loco cit.*, p. 147-148, cité au t. III, p. 490 des *Œuvres de Descartes*.

daises étaient, à ce moment-là, ouvertes aux idées françaises contemporaines.

Regius rend compte à son maître de ce qui se passe : on dirait vraiment que Descartes enseigne à l'Université d'Utrecht par personne interposée. L'échevin van der Hoelck semble plus tiède et préconise le silence. Le capitaine Alphonse de Pollot, qui habite Utrecht, s'intéresse aussi à l'affaire, en qualité de philosophe, de mathématicien et d'ami de Descartes, à qui il a rapporté de vive voix ce qui s'est passé. Il engage Regius à garder le silence pendant quelque temps, à s'abstenir de disputes publiques¹ et à ne pas jeter de l'huile sur le feu. Descartes conseillé de céder sur les Formes substantielles et les Qualités réelles, objet du troisième corollaire de Voet : dans les *Météores* même (p. 164 de l'édition française), elles ne sont pas absolument repoussées, quoi qu'elles n'y soient pas tenues pour nécessaires. Mais ce qui est fait est fait ; il faut veiller à défendre maintenant, le plus modestement possible, les vérités proposées et ne pas oublier que rien n'est plus louable chez un philosophe que la confession spontanée de ses erreurs.

Pour le « ens per accidens », qu'il avoue franchement n'avoir pas bien compris ce terme de l'École et qu'il ne perde aucune occasion d'affirmer que l'homme est véritablement un être en soi et non par accident, que l'âme est unie au corps réellement et essentiellement. Avec beaucoup de prudence, l'auteur des *Meditationes* s'efforce de dissuader Regius de publier sa réponse écrite à Voetius ; il la trouve trop dure, pas assez claire ; on sent qu'elle a été écrite par un esprit fatigué et sous l'empire de l'indignation. Descartes se donne la peine de refaire au courant de la plume, en français ou en latin, comme cela lui vient², une réponse à l'*Appendix ad Corollaria Theologico-Philosophica*, dans lesquelles sont contenues les thèses soutenues par van den Waterlaet, de Gemert, les 23 et 24 décembre (v. s.) :

« Je voudrais, après, commencer par une honneste lettre à Monsieur Voëtius, en laquelle je dirois qu'ayant veü les tres-doctes et tres-excellentes et tres-subtilés Theses qu'il a publiées touchant les Formes substantielles et autres matières appar-

¹ Cf. *Œuvres*, t. III, p. 491.

² Et, aussi pour empêcher que Regius ne recopie le projet de réponse tel quel (*Œuvres*, t. III, p. 494).

tenantes à la Physique et qu'il a particulièrement adressées aux Professeurs en Medecine et en Philosophie de cette Université, au nombre desquels je suis compris, j'ay esté extrêmement aise de ce qu'un si grand homme a voulu traitter de ces matieres... Et mesme, que je me suis réjouy de ce que la pluspart des opinions qu'il a voulu deffendre en ces Theses, estant directement contraires à celles que j'ay enseignées, il semble que ç'a esté particulièrement à moy à qui il a adressé sa Preface et qu'il a voulu par là me convier à luy répondre... Que je m'estime bien glorieux de ce qu'il m'a voulu faire cét honneur. »

On n'est pas plus poli, et c'est le bel air de la Cour de France introduit dans la rudesse des Universités. Il renonce à opposer d'autres thèses à ces thèses et d'autres disputes à ces disputes, parce que celles de Voetius se déroulent dans le calme dû à ses « qualitez de Recteur et de Ministre », « sa grande pieté,... son incomparable doctrine », « au lieu que, n'ayant point le mesme respect pour moy, poursuit le pseudo-Regius, deux ou trois fripons, que quelque ennemy aura envoyez à mes disputes, seront suffisans pour les troubler et ayant éprouvé cette fortune en mes dernieres, je croyrois m'abaisser trop et ne pas assez conserver la dignité du lieu que nostre tres-sage Magistrat m'a fait l'honneur de vouloir que j'occupasse en cette Academie, si je m'y exposois d'orénavant... Ces faiseurs de bruit ayant toujours interrompu nos réponses, avant que de les avoir pû entendre, il a esté tres-aisé à remarquer, que nous n'avons point donné occasion à leur insolence par nos fautes, mais qu'ils estoient venus à nos disputes, tout à dessein de les troubler et d'empescher que nous ne pussions avoir le temps de faire bien entendre nos raisons. Et l'on ne peut juger de là autre chose, sinon que mes ennemis, en se servant d'un moyen si seditieux et si injuste, ont témoigné qu'ils ne cherchent pas la vérité et qu'ils n'esperent pas que leurs raisons soient si fortes que les miennes, puisqu'ils ne veulent pas qu'on les entende. »

Comme les faiseurs de bruit sont les élèves et les amis de Voet, celui-ci n'en sera pas moins atteint à travers les flatteries, dont la moindre n'est pas le « patronum fautorem amicissimum » de la fin. L'auteur du projet blâme autant que Voet les jeunes gens qui, possédant à peine les éléments de la philosophie, sifflent toute la doctrine de l'École sans en comprendre

même les termes, mais il n'entend pas qu'on applique cette critique à ses seuls auditeurs « car, dit-il, j'ay déjà sceü que quelques-uns, estant jaloux de voir les grans progresz que mes auditeurs faisoient en peu de tems, ont tasché de décrier ma façon d'enseigner, en disant que je negligeois de leur expliquer les termes de la Philosophie et, ainsi, que je les laissois incapables d'entendre les livres ou les autres Professeurs et que je ne leur apprenois que certaines subtilitez, dont la connoissance leur donnoit, après cela, tant de presumption qu'ils osoient se moquer des opinions communes. Et, pour ce sujet, je me persuade que Monsieur Voëtius (ou Rector Magnificus etc. ; donnez-luy les titres les plus obligeans et les plus avantageux que vous pourrez) ¹, ayant esté averty de cette calomnie... a voulu... me donner occasion de m'en purger ; ce que je feray facilement en faisant voir que je ne manque pas d'expliquer tous les termes de ma profession, lors que les occasions s'en presentent, bien que j'aye encore plus soin d'enseigner les choses. » ²

Dans la suite, Descartes oublie presque qu'il est devenu de Roy et dit : « Et je veux bien confesser que, d'autant que je ne me sers que de raisons qui sont tres-evidentes et intelligibles à ceux qui ont seulement le sens commun, je n'ay pas besoin de beaucoup de termes étrangers pour les faire entendre ; et ainsi, qu'on peut bien plutost avoir appris les veritez que j'enseigne et trouver son esprit satisfait touchant toutes les principales difficultez de la Philosophie, qu'on ne peut avoir appris tous les termes dont les autres se servent pour expliquer leurs opinions touchant les mesmes difficultez et avec tous lesquels ils ne satisfont jamais ainsi les esprits qui se servent de leur raisonnement naturel, mais les remplissent seulement de doutes et de nuages. » ³

Le reste du projet de réponse, en latin cette fois, est une attaque plus vive encore contre l'abus des mots dont se mourait la philosophie de l'École : « Ces pauvres entités, qu'on appelle formes substantielles et qualités réelles », ne servent qu'à aveugler les esprits des étudiants et à leur donner cette docte ignorance que blâme le Recteur Magnifique ; il ne peut croire que celui-ci ait voulu désigner la philosophie qu'enseigne Regius

1. *Œuvres*, t. III, p. 498.

2. *Ibid.*, p. 499.

3. *Ibid.*

en parlant de « cette ignorance idiote, sauvage et orgueilleuse. »

La réponse sur le mouvement de la Terre est assez ambiguë. Descartes oublie encore une fois qu'il écrit pour le compte d'un autre et parle de « nostra *Meteora* » et de la *Dioptrique*, mais il s'arrête, il a été plus long qu'il ne pensait et, avec cela, il n'est même pas sûr que Regius se servira de ces notes, mais si ce dernier en exprime le désir, il les continuera dans la langue que le professeur d'Utrecht préférera¹. Qu'il en parle avec l'ami van Leeuwen, « leur Nestor », ou avec Aemilius, mais surtout, « manifester de la vénération pour Voetius et éviter jusqu'au soupçon de l'ironie, afin d'être dans une position d'autant meilleure, s'il faut un jour changer de style ».

1: *Œuvres*, t. III, p. 509.

CHAPITRE XVII

DESCARTES CONTRE VOETIUS

Il arrivera un moment où le philosophe ne pourra plus se contenter d'armer son partenaire et où il devra entrer lui-même en lice pour rompre des lances avec le grand adversaire et ses partisans, d'autant plus que Regius a l'air de faiblir un peu : il craint de perdre sa place, et Descartes est obligé de le gourmander, tout en stimulant son courage¹ : « Je ne savais pas, lui dit-il, toujours en janvier 1642, que cet homme régnât dans votre ville, que je supposais plus libre, et j'ai pitié d'elle, si elle soutient un pédant aussi vil et un aussi misérable tyran. » Voilà le fonds de sa pensée et néanmoins il continue à exhorter à la patience et à la modération. Toute cette polémique n'est guère dans son tempérament, mais il s'y est trouvé engagé malgré lui et les qualités combattives du Français ne lui permettent pas de céder la place.

« Peut-estre que ces guerres scholastiques, écrit-il d'Endegeest à Huygens, le 31 janvier 1642², seront cause que mon *Monde* se fera bientôt voir au monde et je croy que ce seroit dès à présent, sinon que je veux auparavant luy faire apprendre à parler latin ; et je le feray nommer *Summa Philosophiae*, afin qu'il s'introduise plus aysement en la conversation des gens de l'escole, qui, maintenant, le persecutent et taschent à l'étouffer avant sa naissance, aussy bien les Ministres que les Jesuites. M^r de Pollot vous en peut dire des nouvelles de ce qu'il a vû à Utrecht, où il a aydé à combattre pour moy. »

Les conseils de modération prodigués par Descartes, par

1. J'accepte l'hypothèse formulée à la p. 519 du t. III par MM. Adam et Tannery, et je détache, du projet de réponse à Voetius, la fin, comme étant une lettre nouvelle, en réponse à une communication de Regius (t. III, pp. 509-510).

2. *Ibid.*, p. 523.

Aemilius, par van der Hoolck, n'arrêtèrent pas l'impétueux Regius et il fit mettre sous la presse sa « *Responsio seu Notae in appendicem ad Corollaria theologico-Philosophica* », qui en sortit le 16 février.

Descartes l'en félicite en latin, dans ces termes : « D'après ce que j'entends dire par nos amis, personne qui ne loue vivement votre réponse à Voetius, personne qui ne se moque de lui et qui ne dise que lui-même désespère du succès de sa cause, puisque le Magistrat n'a pas la force de la défendre. Les formes substantielles, elles-mêmes, éclatent et on dit ouvertement que si toute notre Philosophie explique ainsi le reste des choses, tout le monde l'embrasserait. »¹

Malheureusement Regius avait confié sa *Responsio* à un imprimeur catholique, travaillant pour le compte d'un libraire « remonstrant ». ² Il fut trahi.

Le Sénat s'inquiète et s'assemble, nomme une commission pour s'aboucher, le 24 février, avec le Magistrat et le prie de mettre fin aux querelles provoquées par l'introduction de la *Philosophie nouvelle* dans l'Université. Le Sénat de la ville (nous dirions le Conseil) prit un arrêté, traduit du flamand en latin le 1^{er}, publié le 15 mars 1642, confié à l'examen d'un comité de professeurs, approuvé par eux le surlendemain et que nous appellerons, pour cette raison, avec Descartes³, le jugement de l'Université. Celui-ci condamne la philosophie nouvelle, sans du reste la réfuter ni nommer Descartes, mais comme étant l'étincelle capable d'allumer l'incendie qui pourrait détruire cette institution encore au berceau, semer la discorde entre les étudiants, les faire émigrer vers d'autres provinces. Les signataires engagent les professeurs à faire détruire les exemplaires de la *Responsio*, à en faire interdire la lecture et aviser aux moyens d'empêcher le « propugnator novae philosophiae », qui n'est pas nommé, mais qu'on devine être Regius, de répandre par ses cours la mauvaïse doctrine. Le texte flamand est signé par Voetius, Schotanus, de Maets ou Dematius, Liraeus et même Aemilius.

En suite de quoi, la délégation du Sénat et du Magistrat cita devant elle le coupable et lui intima l'ordre de s'abstenir

1. *Œuvres*, t. III, p. 528.

2. Cf. plus haut, p. 246.

3. Cf. *Œuvres*, t. VIII, 2^e partie, p. 209 : *Lettre apologétique aux Magistrats d'Utrecht*. Le texte du jugement est publié au t. III, p. 531.

à l'avenir de disputes philosophiques et de se tenir dans les limites de la Médecine et de la Botanique ¹. Selon Baillet, le Magistrat avait fait saisir 130 exemplaires du livre chez le libraire, qui, le premier jour, en avait débité 150, tant était vif aux Pays-Bas l'intérêt suscité par cette polémique. « De sorte que ce qui resta d'exemplaires devint exorbitamment cher et fit rechercher le livre comme une chose très-rare et très-précieuse. » ²

C'est ce que prévoit Descartes, en félicitant son ami de souffrir la persécution pour la cause de la vérité. Rien de plus utile à la vente que la saisie d'un livre et c'est une faveur que beaucoup d'auteurs envient. Le public s'indigne de ce que Voetius ait pu traiter son adversaire de bête féroce. « Sa colère vient de ce que votre philosophie est plus vraie qu'il ne le voudrait et que ses raisons sont si évidentes qu'elle évince l'erreur sans avoir même à la combattre. » ³ Descartes a confiance dans la sagesse du Magistrat et en particulier de van der Hoolck. Si même, en mettant les choses au pis, Regius était destitué, couvert de gloire, il n'aurait pas de peine à trouver à se placer ailleurs. La lettre est destinée à être montrée à van der Hoolck et c'est pourquoi elle contient ce vœu que la ville d'Utrecht puisse se vanter auprès de la postérité d'avoir été la première à admettre l'enseignement public de la Philosophie cartésienne ⁴. Ce qu'on lui reproche, c'est d'être nouvelle, mais cela n'est-il pas au contraire à son honneur, si elle est à la fois nouvelle et vraie, alors que d'autres tirent déjà vanité d'émettre des opinions nouvelles et fausses ?

L'objection que la présence de Regius ferait fuir les étudiants n'est pas plus fondée, puisqu'il est prouvé au contraire qu'il attire de nombreux auditeurs et des meilleurs, séduits par les doctrines récentes, qui ne répugnent qu'aux maîtres d'école parvenus à quelque renommée par une fausse science ⁵. Au fond, Descartes n'est pas si rassuré sur ce procès universitaire qu'il le feint vis-à-vis de son disciple et dans le dessein de calmer les appréhensions de ce dernier. A l'ami Pollot, il ne dissimule pas ses craintes ⁶ : « On ne dit rien moins à Leyde, si non qu'il

1. *Œuvres*, t. III, p. 533.

2. *Ibid.*, p. 534.

3. *Ibid.*, p. 537.

4. *Ibid.*, pp. 538-539.

5. *Ibid.*, p. 541.

6. *Ibid.*, p. 550.

[Monsieur le Roy] est desja demis de sa Profession, ce que je ne puis toutesfois croire ny mesme m'imaginer que cela puisse jamais arriver et je ne voy pas quel pretexte ses ennemis auroient pû forger pour luy nuire. Mais, quoy qu'il arrive, je vous prie de l'assurer, de ma part, que je m'employeray pour luy en tout ce que je pourray, plus que je ne ferois pour moy-mesme, et qu'il ne se doit nullement fascher, pour ce que cette cause est si celebre et si connue de tout le monde qu'il ne s'y peut commettre aucune injustice qui ne tourne entierement au desavantage de ceux qui la commettraient et à la gloire et mesmes peut-estre, avec le temps, au profit de ceux qui la souffriroient... ». « On m'a assuré qu'ils ont fait une Loy en leur Academie, par laquelle ils deffendent expressément qu'on n'y enseigne aucune autre Philosophie que celle d'Aristote. »

C'est bien en effet ce qu'a décidé, le 17 mars 1642, l'assemblée du Sénat en condamnant la *Responsio*¹ : « Tertio : le Sénat rejette cette Philosophie nouvelle, d'abord parce qu'elle s'oppose à la vieille Philosophie qu'ont enseignée, dans leur souveraine sagesse, jusqu'à présent, les Universités du Monde entier et qu'elle en sape les fondements; ensuite, parce qu'elle détourne la jeunesse de la vieille et saine Philosophie et l'empêche de s'élever aux sommets de l'érudition...; enfin, parce que diverses opinions fausses et absurdes sont professées par elle ou peuvent en être déduites par une jeunesse imprudente et que ces opinions répugnent aux autres disciplines et facultés, en particulier à la Théologie orthodoxe. »

Seuls, Aemilius et Cyprien Regneri², qu'il ne faut pas confondre avec Henri Reneri, depuis longtemps décédé, protestèrent contre cette exécution de la *Responsio*, mais « tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots ? », Voetius ne fait même pas grâce à son adversaire tombé, et, d'autant plus libre qu'il n'est plus recteur, il lance encore sur lui son fils Paul Voet qui, né en 1619, était devenu, le 19 mars 1641, professeur de métaphysique à l'Université d'Utrecht.

L'entrée en jeu de ce nouvel adversaire provoque l'hilarité de Descartes : « J'ai lu les thèses de l'enfant Voetius³, je veux

1. On trouvera le texte latin complet au t. III, pp. 552-553.

2. Ab Oosterga, Frison de naissance.

3. *Œuvres*, t. III, p. 558. La plaisanterie est plus drôle en latin : « Legi et risitum theses Voëtii pueri, sive infantis, filii volui dicere..., etc. »

dire du fils Voetius, ainsi que le jugement de votre Académie et j'en ai bien ri... » Il approuve la conduite d'Aemilius et de Cyprianus, il gronde Regius de se faire tant de souci et il lui annonce que l'Adversaire fait préparer, par un moine converti, une nouvelle réponse, qui s'appellera l'*Appendix Voetii*. Il lui conseille de s'incliner provisoirement et de ne plus enseigner que la médecine d'Hippocrate et de Galien, rien de plus. « Si les étudiants vous demandent davantage, récusez-vous poliment, en disant que cela ne vous est pas permis... Calmez-vous, je vous en prie, et riez donc... Vous vaincrez, en fin de compte, pourvu que vous gardiez le silence en ce moment, mais, si vous préférez recommencer la lutte, fiez-vous à votre bonne fortune. »¹

Toute la Hollande lettrée et savante se passionne pour le débat, sauf toutefois l'excellent poète latin Gaspar van Baerle², qui enseignait la philosophie à l'École Illustre d'Amsterdam où, depuis le 9 janvier 1632, il était devenu le collègue de G. J. Vossius³. Il était l'ami de P. C. Hooft et un des plus beaux ornements de ce Muiderkring, du cercle littéraire du château de Muiden dont nous avons parlé. A Jean de Wicquefort, qui lui a envoyé tous ces factums imprimés, van Baerle répond par le spirituel billet que voici, daté du 10 mars 1642 :

« MONSIEUR,

« Je vous remercie très humblement de ce que vous m'avez envoyé ces écrits de controverse. Je les ai lu avec la même avidité que nous avons coutume de manger des huîtres fraîches. Mais, pardonnez, je vous prie, l'aveu que je vous fait : je n'estime pas tant les formes substantielles ou essentielles que je croie qu'il soit maintenant tems de déclarer mon sentiment sur ce sujet. Vous sçavez bien que je ne suis pas sur un pied à pouvoir condamner Aristote, sans l'avoir entendu, et que je ne me suis pas engagé non plus à le suivre. J'ai quelque chose à dire sur le sentiment du sçavant Descartes, mais je le dirai lorsqu'il sera tems et qu'il se sera expliqué plus au long et plus clairement... »⁴

1. *Œuvres*, t. III, p. 560.

2. Voyez sur lui la notice de Worp dans le *Nieuw Ned. Biogr. Wdb.*, t. II, col. 67 à 70.

3. Voir plus haut, au livre II, pp. 175, 315 n. 1 etc.

4. *Lettres de M. J. de Wicquefort... avec les réponses de M. G. Barlée*, 3^e éd. A Amsterdam, chez Balth. Lakeman, 1696 ; à Leyde chez Jean et Henri Verbeek, 1722, p. 158 ; d'après une copie communiquée par M. de Waard.

Ceci n'allait pas tarder, et Descartes devait le faire d'abord dans sa fameuse lettre latine au Père Dinet de la Société de Jésus, Provincial de France, publiée à la suite des *Objectiones Septimae*, achevées d'imprimer par Louis Elzevir, à Amsterdam, vers la mi-mai 1642¹. Comme l'écrit Huygens, le 26 de ce mois, Descartes y a bien raconté ce qui s'est passé entre lui et ses adversaires « tant de ça que delà ». Celui-ci y insiste sur l'attraction que sa philosophie exerce sur les jeunes, maîtres et élèves². Le portrait qu'il trace de Voetius est si ressemblant qu'on ne peut manquer de le reconnaître, bien qu'il ne soit pas nommé : « Il passe pour théologien, orateur, disputateur ; il s'est concilié les petites gens en étalant une piété fervente et un zèle indomptable pour la religion, en attaquant les gouvernants, l'Église Romaine et toute opinion différente de la sienne propre, en chatouillant les oreilles de la populace par des brocards de bouffon. Il édite chaque jour des pamphlets qui ne sont lus de personne, citant des auteurs qu'il ne connaît peut-être que par leur table des matières et qui plaident plus souvent contre lui que pour lui, parlant avec autant de présomption que de maladresse de toutes les sciences, comme s'il les savait et, par là, ne passant pour savant qu'auprès des ignorants... »³ Descartes ne l'accuse pas d'avoir provoqué par ses amis les frottements de pieds qui ont troublé les soutenances de Regius, mais il constate qu'avant ce Rectorat cela ne s'était pas produit. L'auteur de l'Épître se prévaut, pertinemment, du fait que Regius a été condamné par le Sénat sans même avoir été entendu ou avoir été convoqué par le Recteur, qui fut à la fois président du tribunal académique et accusateur.

Le philosophe reproduit alors la décision du Sénat, du 17 mars 1642, pour que personne ne puisse dire, si par aventure tous ces écrits se perdent, que la philosophie cartésienne a été condamnée à Utrecht par bonnes et valables raisons, mais il omet le nom de la ville, qu'il n'était pas très difficile, pour les lecteurs hollandais du moins, de suppléer. Il relève les trois chefs d'accusation contenus dans le jugement et les réfute, sentant bien que c'est lui, plutôt que Regius, qui est l'accusé

1. Avant le 26, en tous cas. Cf. la lettre de Huygens dans *Œuvres* de Descartes, t. III, p. 564. Le texte de la lettre de Descartes au P. Dinet est au t. VII, pp. 563-603 et les passages qui nous intéressent ici aux pp. 582-599. Cf. aussi t. VIII, p. 209.

2. *Œuvres*, t. VII, pp. 575-577.

3. *Ibid.*, p. 584.

et le condamné ; mais, pourquoi le faire dans une lettre à un Jésuite français ? C'est qu'il craint, comme dans le cas du mouvement de la terre, la concordance et l'alliance des deux orthodoxies, des partisans protestants et catholiques du principe d'autorité en matière de science et de philosophie.

Tout cela n'est, pour un an encore, que l'attaque indirecte ; Regius reste au premier plan, comme protagoniste. Le récit des faits, établi par le philosophe dans sa lettre au P. Dinet et plu au disciple ¹, autant qu'elle a déplu à Voetius.

Ce dernier fait convoquer le Sénat académique qui, assemblé le 29 juin 1642, nomme une commission de quatre membres pour examiner les injures à l'adresse de l'Université d'Utrecht contenues dans la lettre de Descartes au P. Dinet ². Cette assemblée y reviendra encore, un an après, le 6 mars 1643, pour approuver l'historique officiel de la querelle ou *Testimonium Academiae Ultrajectinae et Narratio historica qua defensae, qua exterminatae novae Philosophiae* (Utrecht, 1643) ³, rédigé par Paul Voet, le fils de Gisbert. Cet auxiliaire de vingt-trois ans ne suffisait pas au vieux théologien. Il en trouva bientôt un autre dans la personne de son ancien élève Martin Schoock, *alias* Schoockius, devenu professeur à l'Université de Groningue. Celui-ci, que Regius appelle dans ses lettres « le Moine renégat », étant venu à Utrecht, se serait laissé persuader, en juillet 1642, à la suite d'un somptueux repas que lui offrit Voetius, de prendre la plume contre l'épître à Dinet, et il emporta les documents. D'autre part le théologien, qui soupçonne avec raison le médecin d'en avoir fourni à Descartes les éléments, s'efforce d'obtenir la destitution de celui qu'il accuse d'être un traître, d'autant plus qu'il continue à exposer les doctrines nouvelles en regard de celles d'Hippocrate, de Galien et d'Aristote ⁴.

Un nouvel arrêt du Conseil de la Ville d'Utrecht, en date du 12 août 1642, conclut un peu prématurément à la fin de l'intruse, c'est-à-dire de la philosophie nouvelle, et fulmine une peine exceptionnelle de cent florins, sans préjudice des amendes antérieurement promulguées, contre l'importation, l'impression, la vente et la propagation de toute espèce de « libelles diff-

1. Cf. *Œuvres*, t. III, p. 565.

2. *Ibid.*, p. 568.

3. *Ibid.*, p. 569.

4. *Ibid.*, p. 574.

matoires », ou autres écrits de « même farine » (*sic*), lancés contre les thèses ou corollaires proposés pour la dispute publique par MM. les professeurs ou les étudiants. Vaine digue opposée conjointement par le Magistrat et le Sénat à la marée montante des vérités nouvelles. Bien plus, la résistance qu'elle rencontre lui fait redoubler ses efforts pour en triompher.

Le livre de Schoockius commence déjà à s'imprimer, mais, les premières feuilles que Descartes a pu se procurer chez Waesberge, on ne sait par quel artifice, ne portant point de nom, le philosophe a de bonnes raisons de le croire entièrement de la main de Voetius. Cette fois il ne s'agit plus de Regius, c'est l'auteur de la *Méthode* qui est ouvertement visé, déjà par le seul libellé du titre : *Philosophia Cartesiana sive Admiranda Methodus novae Philosophiae Renati Descartes* (Utrecht, Waesberge, 1643). Ce dernier mande à ce propos au P. Mersenne, d'Endegeest, le 7 décembre 1642 : « Le livre de Voetius contre moy est sous la presse, j'en ay veu les premieres feuilles ; il l'intitule : *Philosophia Cartesiana*. Il est environ aussy bien fait qu'un certain Pentalogos¹, que vous avez veü il y a deux ans, et je ne daignerois y respondre un seul mot, si je ne regardois que mon propre interest ; mais, pource qu'il gouverne le menu peuple², en une ville où il y a quantité d'honestes gens qui me veulent du bien et qui seront bien ayses que son autorité diminue, je seray contraint de luy respondre en leur faveur et j'espere faire imprimer ma response aussy tost que luy son livre, car elle sera courte et son livre fort gros et si impertinent, qu'après avoir examiné les premieres feuilles et avoir pris occasion de là de luy dire tout ce que je croy luy devoir dire, je negligera tout le reste, comme indigne mesme que je le lise. »³ Voetius n'a pas hésité de nouveau à essayer d'associer le très docte Mersenne à sa cause et à accuser Descartes de se réfugier dans le sein des Jésuites pour échapper aux coups du Minime, ce qui provoque l'indignation particulière du philosophe et amène une protestation du religieux.

Il est venu à celui-là un autre allié inattendu, dans la personne

1. Allusion à l'œuvre d'un « chymiste boemien, demeurant à La Haye », que je ne puis identifier autrement. Cf. *Œuvres* de Descartes, t. III, p. 249. Lettre du 3 décembre 1640.

2. Le « menu peuple » tenait en effet avec les orthodoxes, pour les princes d'Orange, contre l'aristocratie bourgeoise qui gouvernait les villes.

3. *Œuvres*, t. III, pp. 598-599.

de l'ancien pasteur français de l'Eglise Wallonne : Samuel Desmarets ou Maresius, né à Oisemont le 9 août 1599 (mort en 1673), qui avait été d'abord professeur de théologie à l'Académie de Sedan ¹ ; il était pasteur à Maestricht en 1629, puis à Bois-le-Duc, le 29 janvier 1636, où il fut installé le 18 mai ; le 18 décembre 1642, il avait été appelé, nous l'avons vu au livre II ², comme professeur, à l'Université de Groningue. Peu avant, il avait été impliqué dans l'affaire de la Congrégation de Marie et il est accusé par Voet d'orthodoxie insuffisante, dans un écrit qui s'imprime en même temps que l'attaque contre Descartes. Ce dernier a réussi à en surprendre aussi ³ les premières feuilles qu'il s'empresse de communiquer à son compatriote Desmarets. Il offre à celui-ci une alliance défensive, dont le pasteur accepte le principe : « A cause que je croy, lui écrit le philosophe, qu'ils [c'est-à-dire les deux livres de Voetius] se suivront l'un l'autre de fort près, mon opinion est que j'employeray deux ou trois pages en ma réponse, pour dire mon avis de vostre different, puis que vous ne l'avez pas desagreable et ce qui m'y oblige le plus est que ce que j'écriray sera publié en Latin et en Flamand, car je croy qu'il est à propos que le peuple soit desabusé de la trop bonne opinion qu'il a de cét homme. » ⁴

« Je ne crains autre chose, mande Descartes à Mersenne, le 4 janvier 1643 ⁵, sinon qu'il ait quelque ami qui luy conseille de le supprimer, avant qu'il soit achevé et ainsy qu'il me face perdre 5 ou 6 feuilles de papier que j'ay desja brouillées, non pas pour lui respondre, car il ne dit rien qui merite response, mais pour faire connoistre sa probité et sa doctrine. »

« Le titre du livre de Voetius contre moy, écrit-il encore au même correspondant, le 23 mars suivant, toujours d'Endegeest ⁶ est *Admiranda Methodus novae Philosophiae Renati Des Cartes* ⁷ et, au dessus de toutes les pages, il a fait mettre

1. J'ai eu sous les yeux un reçu signé de lui en cette qualité, à la date du 10 janvier 1629, dans le ms 4442^a à la Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme français, 54, rue des Saint-Pères, Paris.

2. Cf. p. 304 et *Bulletin Eglises Wallonnes*, t. III, p. 30 ; Haag, *La France Protestante*, 2^e éd., t. V, col. 320 et s.

3. Par quels moyens, il prétend ne pas le savoir, disons qu'il aime mieux ne pas le savoir, t. III, p. 606.

4. *Œuvres*, t. III, p. 607.

5. *Ibid.*, t. III, pp. 608-609.

6. *Ibid.*, t. III, pp. 642-643.

7. L'ouvrage, d'après M. Adam, est extrêmement rare en Hollande, où l'on n'en connaît qu'un exemplaire dans une bibliothèque privée. Il y en a deux, au moins

« Philosophia Cartesiana », ce qu'il a fait pour faire vendre le livre sous mon nom et je vous en avertis, afin que vous puissiez detromper ceux qui, ayant vu ce titre, pourroient croire que ce fust quelque chose de moy. »

Descartes sait maintenant que c'est Schoockius, qu'il appelle « le badin de Groningue », qui servira de prête-nom à Voetius : « vous verrez peut estre par ce qui reussira du livre que Voetius a fait contre moy, sous le nom de ce badin de Groningue, que les Catholiques ne sont point haïs en ce país. Ce livre est extrêmement infame et plein d'injures sans aucune apparence de verité ny de raison... mais, pour ce que j'ay des amis à qui il importe que Voetius soit decredité, je fais imprimer une réponse contre luy, qui ne le chatouillera pas. »¹

A la fin de mai 1643, elle parut, cette fameuse réponse, « chez Louys Elzevier, marchand libraire à Amsterdam », alors que Descartes s'est rapproché de cette ville, en s'installant pour un an à « Egmont op de Hoef »².

L'*Epistola RENATI DES-CARTES ad celeberrimum Virum D. Gisbertum Voetium, ... in quâ examinantur duo libri, nuper pro Voetio Ultrajecti simul editi : unus de Confraternitate Marianâ, alter de Philosophiâ Cartesianâ*³, parut simultanément en latin et en hollandais (*Brief van RENÉ DES CARTES, aen D. Gisbertus Voetius, etc.*), cette dernière version étant évidemment une traduction.

en France, à la Bibl. V. Cousin, à la Sorbonne, et à la Bibliothèque de la Ville de Nancy.

1. Cf. *Œuvres*, t. III, pp. 642-643.

2. *Ibid.*, pp. 647 ; 672 ; 674-675.

3. Reproduite au t. VIII, 2^e partie, des *Œuvres* ; pp. I-XIII ; 1-198.

CHAPITRE XVIII

L'EPISTOLA AD VOETIUM (1643)

Je ne crois pas que l'*Epistola ad Voetium*, publiée à la fin mai 1643; ajoute beaucoup à la gloire du philosophe; il s'est laissé un peu trop entraîner par le milieu universitaire hollandais, où ce genre de polémique personnelle était fort en honneur. Comme, tout à l'heure, il parlait souvent par la bouche de Regius, c'est Regius qui, aujourd'hui, parle souvent par la sienne et même aussi un pasteur protestant de l'Église Wallonne : Samuel Desmarests.

La liberté qu'autorise le latin entraîne parfois des écarts de langage dont l'*Admiranda Methodus* de son adversaire Voetius lui donne souvent l'exemple, de sorte qu'on aboutit à un concert de grossièretés, dont les termes de bouffon et de menteur sont la basse continue. Il est vrai que les deux ennemis ne s'accusent pas de vices contre nature, c'est un progrès sur les polémiques de la période précédente.

Un autre défaut fondamental de la lettre réside dans la façon dont elle a été rédigée, par fragments, d'abord en réponse aux cinq ou six feuilles du début, que Descartes a pu se procurer et que, nous l'avons vu, faute de titre et de préface, il croit, non sans apparence de raison, être de Voet. La publication a été interrompue, parce que celui-ci s'est mis à sa *Confraternitas Mariana*, qui doit être prête pour le Synode wallon du 15 avril 1643. Le philosophe le suit sur ce terrain et réfute aussi ce livre, d'accord avec Desmarests qui y est attaqué, et cela rompt une fois de plus l'unité de sujet.

Il n'empêche que, tel qu'il est, cet écrit ne laisse pas d'être plein de verve, de vivacité, d'érudition, d'esprit, qu'il est un bon exemple du genre d'éloquence dont Beaumarchais nous donnera plus tard le chef-d'œuvre, et qu'il y a à y

glaner des idées générales, exprimées avec une allure agressive à laquelle les grands ouvrages de Descartes ne nous ont pas accoutumés, mais qui n'en indique que mieux le fond de son tempérament.

La préface ou « Argumentum »¹ proclame la liberté de l'erreur, dont ne résulte aucun péril, car elle permet la rencontre de la vérité, qui en tirera grand profit ; mais celle-ci est odieuse à ceux dont la doctrine cesserait d'être à l'honneur, s'ils étaient privés de controverses. Il rappelle alors la condamnation de la doctrine nouvelle par le jugement du Sénat de l'Université d'Utrecht, le 17 mars 1642, arrêt dont Voet est le véritable auteur ; l'intervention tardive de Schoockius, embauché par Voet pour écrire, sous sa dictée, l'*Admiranda Methodus*, pleine de nouvelles calomnies si abominables que, cette fois, Descartes se sent obligé de rétorquer, d'autant plus que Voetius a été jusqu'à l'accuser d'enseigner secrètement l'athéisme.

Il demande donc au Magistrat d'Utrecht la punition de ce dernier, qui s'est disqualifié aussi dans l'affaire de Bois-le-Duc, à propos de la « Confrérie ou Sodalité de la Vierge », sur laquelle nous reviendrons.

L'*Epistola*, qui n'a pas moins de deux cent quatre-vingt-deux pages in-12, dans l'édition princeps, et cent quatre-vingt-quatorze pages in-4°, au t. VIII, 2^e partie, de l'édition Adam et Tannery, est divisée en neuf parties, dont la première réfute l'introduction du livre appelé *Philosophia Cartesiana*, titre fait pour en assurer la vente et qui constitue, aux yeux de Descartes, une véritable fraude.

Voet, qui a qualifié l'Épître à Dinet, à laquelle il entend répliquer, de bouffonne et de mensongère, sans d'ailleurs en fournir de preuves, donne tout de suite le ton à la réponse du Philosophe, qui a été traité aussi d'imposteur et de fou.

Des extraits du livre de Voet, permettent de nous rendre mieux compte de la valeur des accusations lancées contre Descartes. Sa philosophie est une philosophie à l'usage des gens du monde, d'oisifs qui n'ont pas fait d'études et d'hommes politiques². Elle est d'un rhéteur et d'un escamoteur. Ici le Français a beau jeu pour répondre qu'il habite la campagne, qu'il fuit la foule, qu'il n'a jamais eu d'élèves, ce qui

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 3 et s.

2. *Ibid.*, p. 19.

n'est vrai qu'au sens strictement scolaire du mot, et que, bien loin, de les chercher, il les a, au contraire, évités ¹.

La biographie esquissée par Voet est bien amusante : « Lui-même se nomme René des Cartes ; sa patrie est la France, astre du ciel européen. S'il faut en croire les titres qu'on lui donne, il est très noble, ou du moins noble. Je n'envie pas cette prérogative de la naissance, qui peut échoir, par l'effet du hasard, au plus mauvais et au plus sot » ; à quoi l'intéressé répartit qu'il n'est pas donné à tout le monde, comme à son adversaire, de naître dans une gargote, des œuvres d'un goujat, ou de recueillir les premiers rudiments de la piété et des autres vertus, parmi les courtisanes et les cantinières qui suivent les armées.

Nous avons déjà parlé de l'accusation d'avoir des enfants naturels et de la spirituelle réponse de Descartes sur ce point ². Voet passe alors aux qualités intellectuelles qu'il ne lui dénie pas, mais il nous donne en passant un témoignage intéressant de l'admiration que le philosophe français inspire à ses disciples hollandais, qui le tiennent pour un Dieu : « Eh ! oui, il a du talent, mais n'en avaient-ils pas aussi ces fous furieux qu'on appelle Épicure, Lucien, Mahomet, Machiavel, Vanini, Campanella, Socin, le Dr Faust, Corneille Agrippa, Lipman de Mulhouse, etc. ? » Voilà notre auteur bien encadré ! Il reproche ensuite au disciple de Loyola d'avoir fait la guerre de siège et la guerre navale (!?) et de s'être jeté dans la philosophie, désespérant d'arriver au grade de Maréchal ou de Général.

Descartes conclut en disant que les reproches que lui fait Voetius se ramènent à ceci, qu'il est Français, de naissance honorable, non dépourvu de talent, célibataire et qu'il a conçu une philosophie fondée sur la Mathématique. Ce ne sont pas des raisons suffisantes pour le qualifier d'imposteur, de fou, de daim, d'insensé, d'hypermenteur et de vendeur de fumée. Que si ces injures lui étaient lancées par une femme ivre ou un cabaretier en colère, il ne ferait qu'en rire, mais comme elles sont écrites et imprimées par un théologien, un pasteur, qui veut passer pour très religieux, très pieux et devrait être un exemple de modération, d'indulgence et de gravité, elles sont inexcusables ³.

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 20.

2. Cf. plus haut, p. 415 et t. VIII, p. 22.

3. *Œuvres*, t. VII, pp. 25.

S'élevant au-dessus des questions personnelles, Descartes termine sa première partie par une définition de la philosophie, telle qu'avec quelques autres, il la conçoit et qui n'est que la connaissance des vérités pouvant être perçues par la lumière naturelle et servir à des fins humaines, d'où il suit qu'aucune étude n'est plus honorable, plus digne de l'homme, plus utile dans la vie. Au contraire, la philosophie vulgaire qui s'enseigne dans les écoles et dans les Universités n'est qu'un chaos d'opinions pour la plupart douteuses, comme le montrent les continues disputes où elles sont discutées, et tout à fait inutiles, comme en témoigne une longue expérience. Personne n'a jamais rien pu tirer pour son usage de « la matière première », des « formes substantielles », des « qualités occultes » et autres choses semblables.

En Religion, il ne faut rien innover ; en Philosophie, au contraire, rien de plus louable que d'être novateur.

On regrette de ne pas trouver plus souvent dans l'*Epistola ad Voetium* de pareilles envolées. La « pars secunda » nous ramène aux « Actes de Voetius », par lesquels ses vertus nous ont été, dès l'abord, révélées. Descartes n'a jamais vu son adversaire et il n'avait pas plus d'opinion sur lui que sur ceux qui ne sont pas encore nés, lorsqu'il sut que le théologien l'avait compris parmi les athées. Alors, il s'enquit et voici ce qu'il apprit : Voetius était très zélé et très assidu dans l'accomplissement de sa double charge de pasteur et de professeur ; il parlait, il enseignait, il disputait plus souvent que ses collègues ; le froncement de sourcils, la voix, le geste, tout annonçait la plus grande piété ; il paraissait brûler d'un tel zèle pour maintenir la vérité et la pureté de la religion, qu'il blâmait, avec rigueur, non pas seulement les plus légers des vices, surtout chez les puissants, mais même les petits travers, qui, pour beaucoup, ne sont pas des vices. Contre tous ceux qui n'étaient pas de son avis, il disputait et déclamaient avec véhémence¹.

« Cela eût amené, continue Descartes, à vous considérer comme un des Prophètes ou des Apôtres, si l'injuste accusation d'athéisme, lancée contre moi, ne m'avait inspiré des doutes », et il se réfugie dans ce dilemme : ou c'est un saint ou c'est un hypocrite. Il n'est pas besoin de dire vers laquelle des deux

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 28.

appréciations, les circonstances de l'affaire Regius ont fait pencher la balance. Les troubles, Descartes soupçonne Voetius de les avoir lui-même provoqués, après avoir incité son ennemi à s'y exposer par des soutenances de thèses répétées. Il reproche, non sans raison, au théologien d'avoir excédé les pouvoirs du Recteur et d'avoir condamné un collègue sans l'entendre¹.

La troisième partie, qui répond aux chapitres I et II de la pseudo *Philosophia Cartesiana*, affirme d'abord qu'il n'y a pas de mystère dans la philosophie cartésienne, comme l'a prétendu l'adversaire. On retrouve ici une objection faite à toutes les doctrines d'art ou de philosophie modernes : elles sont un snobisme et exigent une initiation². A quoi Descartes réplique qu'évidemment les *Meditationes* ne sont pas accessibles à tous sans préparation. Il l'accuse de mal citer et d'être de ceux qui, selon la parole de l'apôtre, calomnient ce qu'ils ignorent. Pour lui, il ne s'est jamais flatté de savoir toutes les difficultés des sciences, car autre chose est de construire une méthode et de résoudre toutes les questions.

Dans la quatrième partie, l'auteur se moque de l'érudition de Voetius, qui lit les sottises des athées, des libertins, des cabalistes, des mages, et même une bouffonnerie comme le *Cymbalum Mundi* de Bonaventure des Périers³. La seconde catégorie des lectures qu'il pratique est celle des livres de controverses qui lui ont monté la tête au point que, n'eût-il lu que le quart de ceux qu'il cite, il devait passer sa vie en rixes et en querelles, et la troisième espèce de livres que le théologien cultive sont les recueils de lieux communs, de commentaires, de résumés, et de sentences de divers auteurs. Cela fait, non un savant⁴, mais un érudit, qui n'en impose qu'au vulgaire, séduit par cette façon agressive, ces injures, ces plaisanteries grossières, cette abondance verbale.

Mais, à être ainsi gavées d'attaques et de disputes, il ne se peut pas que les femmes en revenant du sermon, n'imitent leur pasteur et ne troublent la maison de leurs querelles.

Au troisième chapitre seulement, réfuté par la cinquième partie, Descartes s'est aperçu qu'il avait attaqué Voetius pour

1. *Œuvres*, t. VIII, 2^e partie, p. 33.

2. *Ibid.*, p. 35.

3. Il est vrai qu'il le cite d'après le P. Mersenne. Cf. *Ibid.*, p. 42.

4. *Ibid.*

un livre écrit par le professeur Schoockius, mais Voëtius n'a-t-il pas corrigé les épreuves, le style n'est-il pas sien et aussi la façon d'injurier ? Comment Schoock eût-il pu s'irriter à ce point de l'Épître au P. Dinet, où il n'est même pas visé ?

L'argumentation est convaincante : Schoock n'est qu'un prête-nom. Cependant, dérouter dans son plan par ce changement, Descartes réfutera désormais le livre en bloc et non plus en détail ; mais, comme il n'aime pas à combattre des masques, il revient au principal adversaire sur un terrain où il ne peut lui échapper, celui de la Confraternitas Mariana.

Cette polémique, qui n'est pas du tout un hors-d'œuvre, puisqu'elle occupe toute la sixième partie et est annoncée dans la préface, est bien une des choses les plus déconcertantes de l'activité du philosophe en Hollande. Nous allons le voir batailler ici pour un pasteur orthodoxe français, Samuel Desmarets, contre un pasteur plus orthodoxe hollandais, Gisbert Voëtius, sur le sujet de la Confrérie de la Vierge.

Ne croyez pas qu'il s'agisse ici d'un plaidoyer pour le libre exercice de la religion catholique : voici ce dont il retourne. Bois-le-Duc avait été pris par les Hollandais aux Espagnols en 1637, après un siège brillant auquel bien des Français, comme le duc de Bouillon et son frère, le jeune Turenne, avaient pris part et où d'autres, d'Hauterive et d'Aigueberre, avaient trouvé la mort.

Comme aujourd'hui encore, les Catholiques étaient les plus nombreux à Bois-le-Duc et ceux des hautes classes étaient constitués en une sodalité ou confrérie, ainsi qu'il y en a en Flandre et en Brabant, sous le vocable de la Vierge. Banquets, fêtes, enterrements, de même que chez les Pénitents blancs de notre midi, en constituaient la principale activité. Ces confréries étant un instrument important de domination, le gouverneur hollandais, van Brederode, et treize autres protestants de marque s'y font admettre.

Aussitôt que Voëtius l'apprend, notamment par le pasteur C. Lemann, il émet ou fait émettre des thèses, à l'Université d'Utrecht, dans lesquelles il anathématise les réformés qui sacrifient à l'idolâtrie papiste, assistant aux funérailles de leurs frères, avec un drap rouge sur les épaules et portant une médaille ornée de cette inscription : « Comme un lis parmi les épines ».

Inquiets dans leur conscience et ainsi gravement soupçonnés de papisme, plusieurs des nouveaux confrères, comme Bergaigne, de Fresnes, etc., qui appartiennent à l'Église française, se tournent vers leur berger Samuel Desmarets, qui les rassure et prend ouvertement leur défense en un écrit adressé à Voetius et intitulé : « *Defensio pietatis et synceritatis Optimalium Sylvaeducensium* », ¹ parue en été 1642. Il n'en faut pas plus pour que Voetius prenne feu et décide de foudroyer son adversaire par son *Specimen assertionum* ou *Confraternitas Mariana* ², qui exposera la question au Synode des Églises Wallonnes lequel doit se rassembler, en avril 1643, à La Haye. C'est pourquoi Voet a suspendu la publication de la *Philosophia Cartesiana*.

Attaqués en même temps par le même ennemi, Desmarets et Descartes s'allient, comme nous l'avons vu. Le premier sait bien que le second n'aura pas, à l'égard de Voetius, les ménagements auxquels lui est tenu envers son très aimé frère en Jésus-Christ. Pour le philosophe, on est tenté de se demander ce qu'il vient faire dans cette galère ? Est-ce amitié personnelle ? pas encore, ce n'est que plus tard qu'il nommera le professeur de théologie de Groningue son ami ; « l'un des deux juges m'est amy », ³ dit-il en 1645 et 1648, en parlant de Samuel Desmarets. On voit donc, une fois de plus, combien Descartes est éclectique dans ses relations et combien toute intolérance est loin de sa pensée.

Qu'il y ait collusion entre eux, cela n'est pas douteux. Comment pourrait-il connaître les articles secrets du Synode Wallon, au moment où il se tient, et les citer avec exactitude, si ce n'est que Desmarets, qui en est membre, les lui a communiqués pour en faire flèche contre l'ennemi commun ? Aussi le Synode en conçoit-il une vive irritation, formulée dans l'article 16 du Synode d'Utrecht (août 1643) ⁴, lequel suit celui de La Haye (avril 1643) :

« Sur la proposition des Eglises d'Utrecht et de Delft, à l'occasion de deux articles du Synode dernier, cités dans un livre que le S^r René Descartes a dernièrement fait imprimer,

1. Cf. *Œuvres* de Descartes, t. VIII, 2^e partie, p. 73.

2. *Ibid.*, p. 6.

3. *Ibid.*, p. 245.

4. *Livre Synodal contenant les articles résolus dans les synodes des Eglises Wallonnes des Pays-Bas* ; La Haye, Nijhoff, 1896, t. I, p. 447.

la Compagnie se sent grandement offensée de ce qu'on a communiqué à un homme d'autre religion lesdits articles et a déclaré que quiconque l'a fait est digne de sévère censure. » Le « quiconque » n'est pas très difficile à découvrir et il a fourni à son allié catholique bien autre chose, des arguments, un historique détaillé de la question et diverses armes, dont seul Desmarets pouvait disposer. C'est avec une véritable chaleur que Descartes prend la défense de ce dernier contre « l'accusateur et l'insulteur perpétuel, professeur par la grâce de Dieu », et qui croit que les Églises Wallonnes ne peuvent subsister sans lui ¹.

Les « deux ou trois pages » en sont devenues soixante, mais l'exécution de Voetius n'est pas achevée. La septième partie de la réfutation de son pamphlet traite des mérites de Gisbert ; on devine ce que cela peut être et il serait fastidieux d'y insister. Descartes y énumère les vertus d'un théologien et en constate naturellement l'absence chez son ennemi, la charité surtout, et il revient, à cette occasion, sur l'affaire de Bois-le-Duc.

La huitième partie de la curieuse, mais un peu indigeste épître, est consacrée à la préface de l'*Admiranda Methodus* que Descartes n'a vue qu'en dernier lieu et qui porte en tête : « Martinus Schoockius, Philosophiae in Academia Groningo-Omlandica » ², dont le style et les habitudes peuvent à peine être distingués de celui du maître, au point qu'il vaut mieux les considérer tous deux comme auteurs du livre incriminé. Cette préface est d'ailleurs intéressante à lire en ce qu'elle montre l'attitude des orthodoxes à l'égard du *Discours de la Méthode*, taxé par eux de vantardise insupportable et vis-à-vis de Descartes, accusé de vouloir exercer une véritable dictature à l'Université d'Utrecht, par l'intermédiaire de Regius ³, et même d'acheter des suffrages en faveur de la Philosophie nouvelle.

Schoock lui reproche aussi ses migrations, à la façon des Scythes, de West-Frise en Gueldre, de Gueldre en Hollande, en Overyssel ou à Utrecht, ce qui le ferait soupçonner à bon droit d'appartenir à la Société des Frères de la Rose-Croix ⁴. Mais il diffère d'eux en ce qu'il recherche la gloire et n'a rien

1. *Œuvres*, t. VIII, 2^e partie, p. 85 de l'*Epistola ad Voetium*.

2. L'« Ommeland » est la campagne autour de Groningue et qui avait une représentation à part aux États. On disait aussi Stad en Land. Voir le début de cette préface au t. VIII, p. 137, 2^e partie.

3. *Ibid.*, p. 139.

4. *Ibid.*, p. 142, note reproduisant ce passage de la préface, auquel Descartes ne répond pas.

d'un anachorète, car on dit qu'il fait venir chez lui des Phrynés, qu'il entretient dans les plaisirs et qu'il embrasse de très près. Du coup, Descartes deviert le prêtre de la chair et du monde. Cette fois il dédaigne de répondre et préfère s'en prendre aux autres points, notamment à celui d'avoir voulu flatter les Jésuites, dont il serait le valet.

La dernière partie enfin traite de la quatrième section de la *Philosophia Cartesiana* et des mérites de ses auteurs, qui ont accusé Descartes de favoriser secrètement l'athéisme et qui ont affecté de l'assimiler à Vanini ¹, brûlé à Toulouse en 1619. Ceci fait déborder l'indignation du philosophe français : « Je respecte, dit-il, tous les théologiens, comme étant les serviteurs de Dieu, même ceux qui sont d'une autre religion que la mienne, parce que nous adorons tous le même Dieu. » ² Phrase peu connue, mais qu'il convient de mettre en valeur, car elle est bien remarquable pour l'époque, « mais, continue-t-il, si quelque traître a revêtu l'habit des ministres du Prince, cela ne doit pas empêcher ceux qui savent qu'il appartient à ses ennemis de le démasquer publiquement. Si quelqu'un se donne pour théologien mais que je le sais menteur insigne et calomniateur et que ses vices sont tels qu'ils constituent, à mon sens, un danger pour la chose publique, ce titre de théologien ne m'empêchera pas de les dévoiler : en grec, le calomniateur s'appelle « diable ». A la fin, c'est vers Schoock qu'il se tourne et vers ses collègues de l'Université de Groningue, pour leur demander justice contre lui ³. Descartes frappait à la bonne porte, puisque l'allié Desmarets était derrière.

« Je sais, dit-il, que les habitants de ces provinces jouissent d'une grande liberté, mais je m'assure que cette liberté consiste dans la sécurité des innocents et non dans l'impunité des coupables... Je considère cette République comme libre, surtout en ce que tous y sont égaux en droit. » ⁴ Le crime d'athéisme, s'il est réellement prouvé, ne saurait rester impuni. Il y a trois ans déjà, parut à La Haye un livre anonyme si futile qu'en France et en Angleterre on s'étonna que, dans une nation aussi cultivée que celle-ci, d'aussi grossières et inciviles absurdités

1. *Œuvres*, t. VIII, 2^e partie, p. 179.

2. *Ibid.*, p. 180.

3. *Ibid.*, p. 187.

4. *Ibid.*, p. 188. « hoc præcipue nomine hanc Rempublicam liberam puto, quod omnes in eâ aequo jure utantur... »

pussent paraître. Qu'y dira-t-on dans le cas présent, où, à la futilité des motifs est jointe l'atrocité de vos calomnies, dont l'auteur principal veut être considéré comme la lumière et l'ornement des Églises Belges ?

Enfin il répond à l'accusation d'être un étranger. Il y a déjà fait allusion plus tôt, en un passage qui mérite d'être traduit dans une étude sur Descartes en Hollande ¹ :

« Au reste, c'est un fait connu que j'habite ce pays depuis plusieurs années, au point que personne ne puisse douter que je n'aie pour lui les mêmes sentiments que celui qui y est né. Il résulte peut-être même pour moi certaine prérogative du fait que j'y habite non par le hasard de la naissance mais par suite d'un choix. »

« Alors que, comme chacun sait, je vivais parfaitement à l'aise dans ma patrie et qu'aucun motif ne me contraignait à m'établir ailleurs, si ce n'est la foule de mes amis et de mes parents, dont je ne pouvais éviter la fréquentation, et le manque de temps et de loisirs à consacrer à mes études préférées..., alors qu'aucune contrée de la terre ne m'était fermée et qu'il n'en était pas qui ne m'eût accueilli volontiers, j'ai choisi ce pays pour y habiter, de préférence à tout autre. » ²

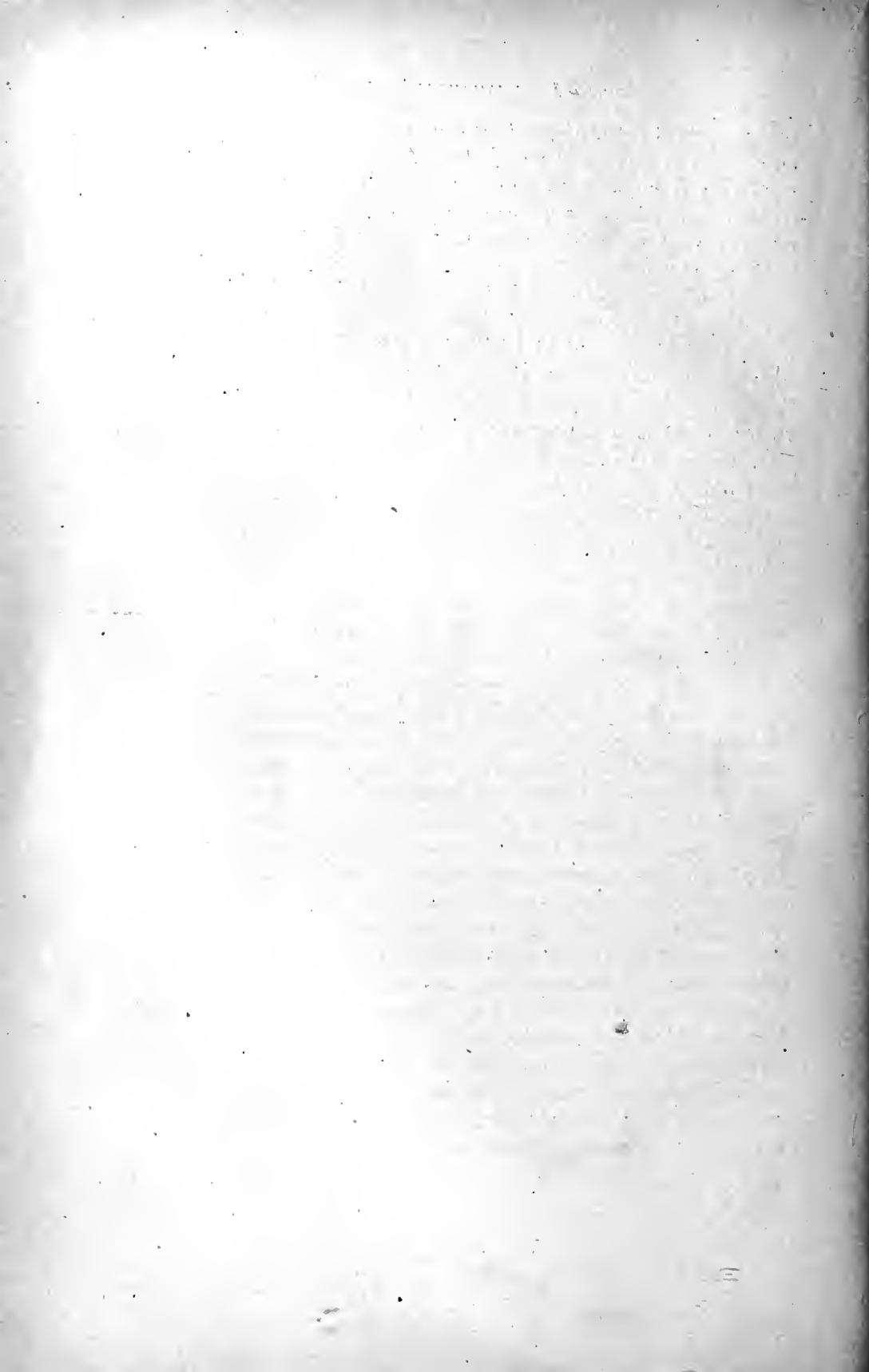
Ce passage est à rapprocher de la péroraison, qui est celle-ci : « Il ne vous servira à rien de me qualifier d'étranger et de papiste. Il n'est pas besoin de rappeler qu'en vertu des traités conclus entre mon Roi et les Souverains de ces Provinces, quand même je serais arrivé d'hier, je jouirais ici des mêmes droits que les indigènes ; mais que j'habite ici depuis tant d'années et que j'y suis si connu des gens de bien que, fussé-je transfuge d'un camp ennemi, je ne pourrais plus y être considéré comme étranger. Et je n'ai pas besoin non plus d'invoquer la liberté de religion qui nous [c'est-à-dire aux catholiques français] est accordée dans cette république. Je me borne à affirmer que votre livre contient des mensonges si criminels, des injures si bouffonnes, des calomnies si abominables qu'aucun ennemi n'en pourrait proférer de semblables contre son ennemi, aucun chrétien contre un infidèle, sans se dénoncer lui-même comme un malhonnête homme et un scélérat. J'ajoute que j'ai toujours rencontré dans cette nation tant de politesse ; que j'y ai été

1. *Œuvres*, t. VIII, 2^e partie, p. 110.

2. *Ibid.*, pp. 110-111.

reçu avec tant d'amitié par tous ceux avec qui je me suis trouvé en contact et que j'y ai trouvé tant de gens bienveillants, obligeants et si éloignés de votre grossière et importune licence de tourmenter les gens qui vous sont inconnus, que je ne doute pas que vous ne soyez encore plus odieux à vos compatriotes qu'à des étrangers.

« Enfin je connais assez le tempérament des Hollandais pour savoir que leurs gouvernants imitent le souverain Dieu en ceci qu'ils tardent souvent et hésitent à punir les coupables, mais que, lorsque la hardiesse des méchants a dépassé la limite où ils jugent une répression nécessaire, ils l'appliquent sans miséricorde et sans se laisser tromper par de fallacieuses paroles. Et vous qui, en publiant des livres, vides de charité et de preuves et remplis seulement de calomnies, avez déshonoré votre Profession et votre Religion, prenez garde qu'ils ne jugent que la seule satisfaction qui convienne à celles-ci soit votre châtiment. Adieu ! »



CHAPITRE XIX

LE PROCÈS DE DESCARTES A UTRECHT ET A GRONINGUE

L'*Epistola ad Voetium* eut du retentissement, même à Paris ; c'est ce que Descartes voulait, mais les conséquences ne furent pas toutes conformes à ses désirs.

Huygens, vieux routier de la politique hollandaise et fin lettré, les prévoit et regrette, au fond, que Descartes se soit laissé aller à cette exécution, tout en l'approuvant d'ailleurs.

C'est le sens de sa missive du 6 juin 1643¹ : « J'ay veü, tout du long des chemins que nous avons faict jusques icy [à Buren] la bonne justice que vous rendez à Voetius et à son ayde de camp [Schoockius]. Ainsi fault il bien appeler vostre eserit, car ils ont doublement merité le fouet que vous leur donnez. Quelqu'un des plus sensés d'entre MM. les Estats d'Utrecht, qui est ici, m'en jugea de mesme hier et que cest homme (ce sont ses paroles) commence à puer en leur ville, n'y ayant plus que des femmelettes et quelques imbecilles qui en fassent cas. Cependant, je m'asseure qu'il remuera toute pierre, pour se revancher de ce que vous luy faictes souffrir d'une main si vigoureuse, qui, à tout prendre, ne s'est employée qu'aveq ce qu'il fault de ressentiment, en une très juste defence contre la plus noire calomnie dont un Gentilhomme Chrestien puisse estre entaché. Vous disputez sagement contre l'impertinence des Predicateurs descrians, sans retenue, les pechés du peuple ou du Magistrat en chaire, mais cela en alarmera beaucoup d'autres aveq Voetius contre vous. »

« Un homme estourdi me fit un jour une plaisante comparaison, disant que les Theologiens estoyent semblables aux porceaux, qui, quand on en tire un par la queue, tous crient.

1. *Œuvres de Descartes*, t. III, pp. 677-678.

Cela vous arrivera de la part de gens de mesme farine, mais les discrets vous sauront gré, ou de les avoir confirmés en leur opinion ou de les avoir obligés d'une leçon d'importance. »

« Quoy qui advienne, M[onsieur], soit icy la fin de ces ordures et ne prodiguez plus vos bonnes heures à répondre aux mauvais en leur folie. Vous avez, comme vous dites, employé tout ce qui est en vostre pouvoir pour tirer raison de leurs accusations et la posterité le sçaura. C'est la satisfaction pleniere que vous vous debviez. »

Admirons, en passant, la perfection et l'élégance du style français de ce Hollandais cultivé du xvii^e siècle; il n'y a vraiment pas moyen de le distinguer de celui d'un Français de naissance, car il en a même le naturel.

« Cela en alarmera beaucoup d'autres avec Voetius », dit Constantin Huygens; nous le voyons par la lettre de Colvius, qui accuse Descartes de manquer, lui aussi, de charité envers Voetius¹, mais Colvius est pasteur et c'est la corporation qui se sent atteinte: bien à tort, car Descartes a précisé qu'il vénérât tous les serviteurs de Dieu et ne voulait pas s'en prendre au Protestantisme que, remarquons-le, ce catholique n'a jamais ni nulle part ouvertement attaqué.

Le 28 juin 1643², Descartes écrit « d'Egmont op de Hoef »³ ou « du Hoef en Egmond » comme il dit, à la princesse Elisabeth: « Une fascheuse nouvelle que je viens d'apprendre d'Utrech⁴, où le Magistrat me cite, pour verifiser ce que j'ay écrit d'un de leurs Ministres, combien que ce soit un homme qui m'a calomnié tres indignement et que ce que j'ay écrit de luy, pour ma juste défense, ne soit que trop notoire à tout le monde, me contraint de finir icy, pour aller consulter les moyens de me tirer, le plutost que je pourray, de ces chicane-ries. »

Qu'est-il donc arrivé? Les registres des délibérations du Magistrat d'Utrecht ou « Notulen der Utrechtsche Vroedschap » nous renseignent suffisamment à ce sujet. Celui-ci s'est ému des attaques portées contre un de ses professeurs et pasteurs

1. *Œuvres*, t. III, p. 680.

2. *Ibid.*, p. 695.

3. Cf. *ibid.*, p. 696. On disait alors ainsi; aujourd'hui c'est Egmond aan-den Hoef (Noord-Holland). Cf. plus haut, p. 512 n. 5.

4. Les Français ne pouvaient articuler la finale « kt » et prononçaient ou « Utrek » ou « Utrè ».

les plus vénérés et c'est Descartes qui a pris soin de les faire connaître en adressant des exemplaires de l'*Epistola* à van Leeuwen et à van der Hooek, pour les remettre aux Bourgmestres. Dès le 5-15 juin (n. s.) 1643, une commission de deux conseillers et de deux professeurs, dont Dematius, l'alter ego de Voetius et son collègue en théologie, est nommée pour « examineren seecker boeckgen uytgegeven by D. Descartes tegens D. Voetium ».

La commission avait son jugement fait d'avance et, le 13-23 juin, la Vroedschap ou le Magistrat lance l'assignation en hollandais¹, dont Descartes parle, à la Princesse et dont voici une traduction abrégée :

« Le Magistrat de la Ville d'Utrecht, ayant appris qu'il y a peu de temps, a été édité et répandu certain écrit, imprimé en 1643 à Amsterdam, chez Louis Elzevier, intitulé : *Epistola Renati Des Cartes*, etc., et, un peu auparavant une lettre portant pour suscription : « au R. P. Dinet », que, dans cette dernière, le nom de certaine Personne occupant des fonctions publiques dans cette ville, était constamment mis en cause et ses actions, sa vie, ses relations, ses mœurs, ses études, son enseignement décrits de telle sorte que, au jugement des hommes d'entendement et sans parti-pris, qui ont été consultés, une telle personne, répondant à ce portrait, ne serait pas seulement inutile mais nuisible, au premier chef, tant à l'Université que dans l'Eglise ; pour ces motifs, prenant la chose à cœur et ayant songé à la meilleure façon d'arriver à la vérité pour la tranquillité de la ville, le service de l'Eglise et la prospérité de l'Université et éviter tout trouble, désordre et scandale, nous avons trouvé bon de retenir la cause. »

« A cette fin, nous serions d'avis de contraindre ledit des Cartes, s'il se tenait dans le ressort de cette ville, à fournir les preuves des affirmations contenues dans ses deux Traités, la personne visée étant entendue... »

« Mais, attendu que le dit des Cartes habite en dehors de la juridiction de cette ville et qu'on est incertain du lieu de sa résidence, nous avons trouvé bon de faire publier par celles-ci que ledit des Cartes pourra se présenter dans les trois semaines, muni d'un sauf-conduit, pour que ses preuves soient examinées

1. *Œuvres*, t. III; p. 696. Il y a une traduction au t. IV, p. 646, dont la mienne est indépendante.

contradictoirement ¹... Et pour que le dit des Cartes puisse mieux en avoir connaissance, nous avons fait afficher les Présentes, comme il est de coutume pour les publications de la Ville.

« Ainsi publié, au son de la cloche de l'Hôtel de ville d'Utrecht, le 13-23 juin 1643 par moi, C. de Ridder. »

Descartes fut aussi alarmé qu'indigné. N'était-ce pas pourtant ce qu'il avait demandé ? et n'était-il pas naturel qu'il fût invité à fournir les preuves ? mais cet appareil judiciaire, les attendus, la citation, le sauf-conduit, le son de cloche, cela affole le malheureux savant descendu des espaces sublunaires. Ah ! s'il avait prévu ces conséquences, « selon son algèbre », il aurait renoncé à quitter la région sereine des idées claires et distinctes. Pourtant, qui sait ? quand un homme d'étude se mêle à la vie et s'est mis dans la tête de réaliser la raison, la justice et la vérité, il la poursuit inexorablement et implacablement avec une patience et une obstination égales ou supérieures à celle de l'homme de loi.

C'est le spectacle que va nous donner le grand écrivain pendant les sept années qui vont suivre. De procès en procès, de requête en requête, de lettre en lettre, il ne lâchera pas son Voetius ni aucun de ceux qui font chorus avec lui.

Ayant reçu l'assignation, le 28 juin, il répond par une lettre au Magistrat d'Utrecht ; le temps de la faire traduire et imprimer en hollandais, et il l'expédie le 6 juillet ². Elle débute très poliment par des remerciements au Magistrat pour avoir fait droit à ses plaintes, avoir ordonné une enquête sur les faits et gestes de la personne incriminée et l'avoir appelé lui-même à compléter ses preuves. Toutefois, il s'étonne que le Magistrat n'ordonne pas de poursuites contre l'*Admiranda Methodus*, dont il importerait d'établir le véritable auteur et il les demande formellement.

Il est surpris de ce que Leurs Seigneuries en aient usé comme s'il était un inconnu en ces Provinces et qu'on ait paru ignorer sa résidence. Il dénie, avec raison, au Magistrat d'Utrecht toute juridiction sur lui. Il se déclare prêt cependant à lui fournir des éclaircissements, mais par écrit.

La lettre a été reçue, le 11 juillet, avec la traduction française,

1. Cette phrase est résumée.

2. *Œuvres*, t. IV, pp. 9 à 12 et traduction, p. 646.

malheureusement perdue, intitulée : « Réponse du Gentilhomme René Descartes, seigneur du Perron [les titres font bien dans les démocraties], à la publication de Messieurs du Vroedschap de la Ville d'Utrecht, faite le 13 juin de l'année 1643. »¹ Le 7-17 août, on nomme, est-il besoin de le dire, une commission chargée d'interroger Regius, qui tergiverse et demande du temps pour délibérer, et, le 13-27 septembre 1643, le Magistrat ou Vroedschap rend un nouvel arrêt. Les considérants en sont modérés à l'égard de Regius, visé en passant et accusé de s'être occupé de l'affaire de René des Cartes, seigneur du Perron et de sa philosophie, plus qu'on eût pu le désirer ; superlaudatifs à l'égard de Voetius, édifiant dans ses prédications, subtil dans ses disputations, détestant et détruisant les opinions athées, libertines et hétérodoxes contraires à la Sainte Écriture, etc. Son innocence à l'égard des accusations formulées par Descartes est notoire. Ce dernier se plaint à tort d'avoir été offensé. Voetius n'est pas l'auteur de la *Philosophia Cartesiana* ; Descartes a agi à la façon des Jésuites, dont on sait qu'il a été l'élève et qu'il a toujours grandement révéérés et honorés...

En conséquence, les deux *Epistolae* au P. Dinet et à Voetius sont déclarées « libelli famosi », « livres fameux », comme on disait alors, libelles diffamatoires comme on dirait aujourd'hui, et la reproduction, la vente et la diffusion en sont interdites dans toute la ville d'Utrecht².

Descartes, de son côté, ne reste pas inactif. Il est assailli de mille craintes. Peu habitué, malgré son long séjour en Hollande, au particularisme provincial, il appréhende que le nouvel arrêt ne soit exécutoire ailleurs que dans la province d'Utrecht, il craint une saisie, une descente, voire une arrestation, malgré la consultation que lui a envoyée Huygens et malgré son entrevue avec un avocat³, à la suite du premier arrêt : « Après la lettre de femme que vous avez veüe, écrit-il à un correspondant inconnu, en octobre 1643⁴, j'en ay encore trouvé icy une d'un homme, et d'un homme qui ne s'épouvante pas aisement, en laquelle il repete la mesme chose et qu'il y a un accord entre les Provinces d'Utrecht et de Hollande, que les sentences qui se font là, se

1. *Œuvres*, t. IV, p. 648.

2. *Ibid.*, p. 650. Textes hollandais, *ibid.*, pp. 20-23.

3. Probablement à Amsterdam. Cf. la lettre datée de cette ville, 10 juillet 1643.

4. *Œuvres*, t. IV, p. 31.

peuvent executer icy. On me dit, de plus, qu'ils ont escrit pour cella à la cour de Holande, de façon que, s'ils y obtiennent ce qu'ils desirent, il pourroit arriver que, sans que j'y pensasse, on viendroit à Hoef saisir mes papiers, qui est tout le bien qu'ils pourroyent saisir, et brusler cette malheureuse philosophie, qui est cause de toute leur aigreur. »

A de Wilhem, il mande, le 7 novembre 1643¹ : « Je ne sçay si l'article de la coustumé, sur lequel mon adversaire se fonde, se peut entendre de ceux qui ne sont point sous leur jurisdiction ; car, si cela estoit, il n'y auroit personne en lieu du monde, sur lequel ils ne peüssent estendre leur puissance, en faisant faire des livres contre luy, remplis de toute sorte d'injures et calomnies, puis, s'il ose s'en plaindre, en l'accusant d'estre luy mesme le calomniateur. De dire aussy que j'ay escrit contre la Ville² ou l'Academie, c'est chose tres fausse et sans apparence, car j'ay eu partout plus de soin que je ne devois de les espargner. Mais je voy bien qu'il n'est pas question de disputer le droit ; il faut seulement que j'aye soin de me garentir de la violence et de pourvoir à ma seureté ; car, pour mon honneur, il me semble qu'ils y pourvoyent eux-mesmes. Je ne voudrois pas que V[oetius] eust pouvoir de me faire arester en quelque mauvaise hostelerie, ny mesme en quelque lieu que ce fust, à cause que, cela estant, je serois obligé d'entreprendre un procès et c'est à quoy je ne me resoudray que le plus tard qu'il me sera possible. »

Descartes, qui est d'une famille de robins, sait trop ce qu'il en coûte de procéder ; il préfère éviter la chicane, différant en cela de ses contemporains français, qui ont toujours quelque affaire sur les bras.

« Je ne sçay, continue-t-il, et c'est la même inquiétude qui le hante, si, en cete province, il me pourroit faire ainsy arester et si, er ce cas, ce ne seroit pas devant les juges du lieu où je serois ainsy aresté que la cause devoit estre disputée. Si cela est, je ne croy pas qu'il l'entreprene ; mais si, m'ayant fait arester icy, il pouvcit continuer ses procedures à Utrecht, j'aimerois mieux aller à La Haye, affin que, s'il me veut faire

1. *Œuvres*, t. IV, p. 33.

2. Qui l'avait fait assigner par l'Escoutète, dont l'avoué avait demandé aux juges « Jugement par défaut et prise de corps », contre Descartes. Cf. lettre du 23 octobre 1643, au t. IV, p. 29.

arrêter, ce soit plutôt là qu'ailleurs. »¹ Aussi y va-t-il souvent « solliciter », suivant l'usage français. Il récapitule les appuis qu'il possède : de Wilhem, conseiller, Constantin Huygens, secrétaire des Commandements, Pollot, gentilhomme de la Chambre. Il en trouve un nouveau en Graswinkel, auprès du Prince lui-même. Celui-ci se donne la peine d'écrire à ceux d'Utrecht, en octobre, pour étouffer l'affaire et cela avait, momentanément du moins, comme on l'assure à Descartes, « calmé toute la tempête ».

Mais surtout, dans la détresse, il se souvient qu'il est sujet français ; il a beau nourrir à l'égard de la Hollande tous les sentiments filiaux, qu'il a un peu exagérés, peut-être, dans son *Epistola*, il se réfugie sous l'aile de la mère-patrie et fait appel à ses ministres pour obtenir leur protection. Celle-ci ne lui fit pas défaut. Nous avons perdu la lettre qu'il écrivit à Gaspard Coignet de La Thuillerie et la réponse de ce dernier, mais nous avons celle du dévoué secrétaire de l'ambassade, Brasset, avec qui il dînait souvent à La Haye, à moins qu'il ne l'oubliait par distraction², et qui est bien intéressante : elle est datée du 10 novembre 1643³ :

« M. l'Amb[assadeur] travaille à leur faire connoistre que la nostre [notre nation] ne doit pas estre censée pour estrangere dans leur Estat et qu'ils se font tort d'en vouloir bannir la vertu, qui a voulu y prendre avec vous sa retraite. Souffrez, sans offense, que je vous dye que je ne serois pas mary qu'ils vous eussent obligés (plus civilement neantmoins) à quitter leur pays, parce que le nostre en profiteroit en vous recueillant avec autant de joye que ces gens là ont de peine à vous veoyr avec des yeux qui ne peuvent souffrir la lumiere. Je cedde pourtant à vostre interest et, quand il s'agira, soit de vostre inclination ou de vostre honneur, je ne suivray pas moins l'une que je seray tousjours prest à seconder l'autre... »

Cela, ce sont les sentiments ; pour les actes, le fidèle secrétaire rentre dans une prudence très diplomatique : « Tant y a M[onsieur] que, soubz l'adveu de M. l'Amb[assadeur], qui prend un

1. *Œuvres*, t. IV, p. 34.

2. Cf. lettre de Brasset à Chanut, 23 mars 1647 (*Œuvres* de Descartes, t. IV, p. 701) : « Je vous baise très humblement les mains. M. Des Cartes, qui est icy, faict le mesme. Nous aurions hier beu ceans a vostre santé, s'il n'eust oublié de disner. C'est un deffault qui seroit condamnable en tout aître qu'en luy. »

3. *Œuvres*, t. IV, p. 653.

singulier plaisir d'estre à tout, quand il y va de vostre fait, j'ay parlé tant à S. A. qu'à tous ceux qui representent icy la souveraineté d'Utrecht. Ils m'ont promis, unanimement et de bonne grace, de travailler à un juste et stable temperament. Je voudrois bien pouvoir user d'un terme qui signifiast quelque chose plus à vostre goust. Mais quoy ? L'on dict aussy librement icy pour vostre partie principale : « Noli tangere Christos meos », que s'il estoit un evesque sacré. Voyons donc ce que nous en pouvons tirer avec cordes de soye, et croyez que jamais vous n'en aurez tant de satisfaction comme vous en souhaitez, etc. »

Ce n'est pas tout à fait ce que veut Descartes. Comme il l'écrivait à Pollot, le 23 octobre 1643 ¹, pas d'« expediens pour faire que la cause ne se termine point par Sentence ». « Pour moy, dit-il, de l'humeur que je suis, j'aimerois mieux qu'ils me condamnassent et qu'ils fissent tout le pis qu'ils pourroient, pourveu que je ne fusse pas entre leurs mains, que non pas que la chose demeurast indecise. »

« S'il [c'est-à-dire van der Hoolck] veut seulement tascher d'assoupir les choses, affin qu'on n'en parle plus, c'est ce que je ne desire en façon du monde, et plutost que de m'attendre à cella, je me propose d'aller demeurer à la Haye, pour y solliciter et demander justice, jusques à ce qu'elle m'ayt esté rendue ou refusée. »

Il est loin de compte. Si ces MM. des Etats de la Province d'Utrecht, qui ont pris langue à La Haye, leur président en particulier, sont pour Descartes, les « Bourgmaistres et Eschevins », ² avec une obstination toute hollandaise, sont d'autant plus contre lui. Ils menacent de saisir une rente que Descartes a dans la province. Quant à l'Université, Voetius et Aristote y sont les maîtres, plus que jamais, depuis que les nouveaux Statuts du 6-16 septembre 1643 ont décrété ³ que :

« Les Philosophes ne s'écarteront pas de la philosophie d'Aristote, ni dans leurs leçons publiques, ni dans leurs cours privés ; les partisans des paradoxes absurdes et des nouveaux dogmes qui s'écarterent de la doctrine d'Aristote ne seront pas tolérés. »

1. *Œuvres*, t. IV, p. 28.

2. *Œuvres*, t. IV, p. 53. Cf. Lettre de Descartes, 30 novembre.

3. *Ibid.*, p. 53.

L'attitude flottante de Regius, sa résignation à la tyrannie de l'adversaire ne laissent plus aucun espoir du côté de l'Université d'Utrecht. Descartes se tourne alors vers celle de Groningue, où il compte un adversaire, Schoockius, qui, cette année-là, en est recteur, et deux amis, Samuel Desmarets et Tobie Andreae ¹, un Français et un Allemand.

N'ayant pu obtenir des États et de l'Université d'Utrecht raison contre Voetius, il tâchera d'être plus heureux auprès des États et de l'Université de Groningue contre Schoockius. Il s'en explique à cœur ouvert le 8 janvier 1644 ², à son ami Pollot : « Au reste il m'importe extrêmement de demander justice à Groningue, car on m'assure que Schoock a desja dit que, s'il estoit attaqué par moy, il declareroit librement ce qui estoit de luy et ce qui estoit de V[oetius], que la preface, qui est le pire de tout, n'est nullement de luy et que le Magistrat dit avoir veü des lettres qu'il avoit escrites à V[oetius] où il mandoit qu'il prevoit bien que ce livre ne luy tourneroit pas à honneur et qu'il n'entreprendoit de l'escire que pour l'amour de luy et qu'il s'appuyoit sur son autorité. Ainsy peut-estre qu'on decouvrira diverses choses par son moyen. Et si je puis avoir sa deposition, je ne doute point que je n'obtienne aussy justice à Utrecht. Je remercierey cy après M. Brasset de ce qu'il a fait pour moy et de ce qu'il a disposé aussy M. Aldringa à escire » et le 15 ³ : « Je seray bien aise qu'on sache que mon intention n'est pas de faire aucun mal à Schoock, mais seulement de me delivrer des persecutions d'Utrecht, de la continuation desquelles je suis encore tous les jours menassé, de la part des Voetius, et je ne voy point d'autre moyen pour les faire cesser qu'en contraignant Schoock à dire la verité ou bien à estre condamné. »

Aussi Descartes se hâte-t-il de rédiger en latin, le 22 janvier 1644, ses trois requêtes : aux États de Groningue, où il s'est assuré l'appui d'Aldringa, à l'Université et enfin à

1. Né à Braunfels, le 19 août 1609, mort à Groningue, le 17 octobre 1676, professeur d'histoire et de Grec à l'Université de cette ville depuis le 17 février 1635. Il convertit au Cartésianisme, son ancien condisciple de Brême, Joh. Clauberg, professeur à Herborn. Il défend, après la mort de Descartes, les *Notae in programme quodam* (Amsterdam, 1648), de celui-ci contre Regius, devenu apostat de la foi cartésienne et contre Jac. Revius, cf. *Effigies et vitae Profess. Groning.* Groningue, 1654, et surtout la notice de C. de Waard dans *Nieuw Ned. Biogr. Wbd.*, t. I, col. 132-133. C'est d'André que vise Descartes dans la lettre du 8 juin 1644 (*Œuvres*, t. IV, p. 78) : « On me mande aussy qu'il y en a un à Groningue qui veut estre de mon costé. »

2. *Œuvres*, t. IV, p. 77.

3. *Ibid.*, p. 81.

La Thuillerie. Elles sont toutes à peu près de la même teneur et, comme elles relatent des faits connus, il n'est pas nécessaire d'en parler, si ce n'est qu'il faut mentionner la fin de celle qui est adressée à ce dernier, parce qu'elle a un caractère personnel. Le philosophe s'excuse de troubler, pour ses minces querelles, le diplomate habitué à traiter des plus graves affaires, mais, sa cause étant devenue publique, « l'honneur de la France est en jeu. Il ne faut pas qu'après un séjour de 15 ans en Hollande, pendant lequel il y a vécu en pleine confiance de jouir de droits égaux à ceux des indigènes, on abuse de sa qualité d'étranger pour l'abreuver impunément des plus horribles calomnies. »¹

La lettre personnelle dont l'Ambassadeur de France accompagne la requête du Philosophe aux États de Groningue mérite d'être citée en entier² :

« MESSIEURS,

« La vertu de Mons^r des Cartes est si connue qu'il est inutile de vous en parler et il semble qu'il doit estre si cher à ces Provinces de posséder seules un personnage de son mérite, que ce que j'en pourrois dire est au dessous de ce que vous en cognoissez. Après cela, Mess^{rs}, vous ne vous estonnerez pas que je le protege et vous demande pour luy justice du tort qui luy est fait. Sa naissance et ma charge m'y obligent et ses pretentions, telles que vous les verrez dans la requeste qu'il m'a présentée, me forcent à vous prier qu'il luy soit fait raison. Vous le devez, puisqu'il l'a toute entiere et que le publiq a interest de tenir son esprit libre, affin qu'avec moins d'inquietude, il puisse travailler pour luy.

« Je vous prie donc d'apporter pour son soulagement tout ce qu'il vous sera possible et que cette equité, avec laquelle vous satisfaites ceux qui se plaignent, vous serve de regle pour donner du contentement à celuy cy.

« Croyez, Mess^{rs}, qu'où je pourray, en revanche, vous en temoigner gratitude, je le feray aussi volontiers que de bon cœur et avec verité, je vous assure d'estre etc.

LA THUILLERIE. »

1. *Œuvres*, t. IV, p. 95. « Ad honorem Galliae, patriae meae », dit le texte original.

2. *Ibid.*, p. 96.

CHAPITRE XX

VOYAGE A PARIS (1644). RETOUR A EGMOND

Le procès n'eut pas de conclusion immédiate et le jugement fut retardé d'un an par le départ de Descartes, qui n'était plus là pour presser une solution.

Il y avait, en 1644, quinze ans qu'il n'avait pas revu la France et cela devait lui sembler bien long. Aussi songe-t-il à ce voyage depuis 1640 déjà, et ce sont toujours, soit les Méditations, soit les Principes, soit les affaires d'Utrecht qui le détournent de son projet. Ses amis hollandais aussi se mettent à la traverse, car ils craignent de le voir partir pour tout de bon. Comme ils tremblaient pour Saumaise, ils appréhendent pour Descartes, Huygens surtout, qui lui écrivait déjà le 14 août 1640¹ : « En me nommant le dessein de ce voyage, il m'a semblé d'un coup de tonnerre qui me frappoit et vous dis franchement, bien que ce me soit *praevisum telum*, qu'il me touche par trop vivement. »

Il craint que ce ne soient les vantardises stupides de Stampion qui ne soient causes de cet éloignement, au deux sens du mot : « Ce que je pense y avoir preveu est le desplaisir que ce sot garçon vous aura donné, comme souvent de mauvais objets particuliers sont capables de donner un desgoust universel de quelque país... Si ma conjecture est faulse, au moins ranimez-nous de cette assurance, que vous n'avez rien veü de si hideux en ma Patrie, qui vous la puisse faire abhorrer pour tousjours et sçachons quel terme d'exil passif vous nous donnez. » « Exil passif » est curieux et donne la mesure de l'amitié de Huygens, dont la sincérité s'affirme encore dans la fin : « Car véritablement et sans couleur[s] de cour, qui sont indignes de vostre

1. *Œuvres*, t. III, p. 152.

entretien, vous ne lairrez personne icy, qui se ressent plus de vostre absence ni qui regrette plus vivement de n'avoir jamais eu moyen de vous tesmoigner d'effect, comme il est d'entiere affection, Monsieur, vostre, etc. »

Descartes le rassure, en lui écrivant qu'il n'est pas de ces bêtes sauvages dont parle Justinien qui n'ont pas l'esprit du retour et qu'il ne se propose qu' « une course de quatre ou cinq mois ». Il le rassure aussi sur le dégoût que certaine personne aurait pu lui donner de la Hollande : « Je ne suis pas, graces à Dieu, d'humeur si déraisonnable... Je sçay tres-bien que les plus beaux corps ont toujours une partie qui est sale, mais il me suffit de ne la point voir ou d'en tirer sujet de raillerie, si elle se montre à moy par mégarde et je n'ay jamais esté si dégoûté que d'aimer ou estimer moins, pour cela, ce qui m'avoit semblé beau ou bon auparavant. » ¹

Les craintes de Constantin Huygens étaient vaines : ce n'est qu'en 1644 que Descartes songe de nouveau sérieusement au voyage, pour diverses raisons, où les affaires de famille et d'amitié avaient part, aussi bien que les préoccupations de la science et le désir de prendre un bain de Paris pour se laver des « brouilleries d'Utrecht ». ²

« Je suis résolu, écrit-il le 1^{er} avril 1644 ³ à l'abbé Picot, d'aller voir cét Été à Paris ce qu'on y fait et si j'y trouve l'air assez bon pour y pouvoir demeurer sans incommodité, je seray ravy d'y jouir de vôtre conversation, que je n'espère plus en ces quartiers. » Il avait en effet invité en Hollande l'abbé Picot dont il désirait la visite, mais il eut celle de Villebressieu, qu'il ne désirait point.

Pourtant, ce projet de voyage ne va pas sans appréhension. S'il échappe à la tyrannie de l'Université et du Magistrat d'Utrecht, n'ira-t-il pas tomber dans celle de la Sorbonne et des Jésuites qui, en ce moment précis, persécutent le grand Arnauld ? Il n'aimerait pas être, comme ce dernier, condamné par eux à un voyage à Rome ⁴ et n'y a-t-il pas imprudence à quitter Egmond du Hoef, qui est, au philosophe, son petit Port-Royal-des-Champs ?

1. *Œuvres*, t. III, p. 159.

2. Expression empruntée à une lettre de Descartes au t. IV, p. 23.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 103.

4. Le traité *De la fréquente communion* est du mois d'août 1643. Pour le détail de faits, voir *Œuvres* de Descartes, t. IV, p. 104, éclaircissement.

Aussi Descartes marque-t-il à l'abbé Picot, dans la même lettre ¹ : « La disgrâce de M. Arnaud me touche davantage que les miennes, car je le conte au nombre de ceux qui me veulent du bien et je crains, au contraire, que ses ennemis ne soient aussi, pour la plupart, les miens. Toutesfois, je ne sçay point encore le sujet de mécontentement qu'il peut leur avoir donné et je me console sur ce que mes écrits ne touchent, ny de près ny de loin, la Théologie et que je ne crois pas qu'ils y puissent trouver aucun prétexte pour me blâmer. »

Mais le bail de la maison d'« Egmond op de Hoef » finit le 1^{er} mai 1644 ² et le 1^{er} mai est encore aujourd'hui, en Hollande, avec le 1^{er} novembre, le terme de location. Il prend congé de son ami van Surck, à Bergen, à qui il confie le soin de distribuer les hommages d'auteur des *Principia* et se rend à Leyde pour y régler ses affaires, dire adieu à Hogelande et être à proximité de La Haye, où l'inévitable Sorbière se jette sur lui pour l'exciter contre Gassend, envenimer la discussion dès deux philosophes et faire rejaillir sur sa bruyante et papillotante personne quelques étincelles de leurs gloires entrechoquées.

Sorbière écrit, de La Haye, à Gassend, en latin, le 10 mai suivant ³ : « Descartes est venu ici, dans l'intention de s'en aller en France, dès que la partie de sa Physiologie qui traite des choses inanimées aura paru ; aussitôt votre lettre reçue, je n'ai pas hésité à l'aborder. » S'engage alors une discussion assez vive sur le vide, à la fin de laquelle l'interpellé estime que les Méditations n'ont rien perdu de leur poids. Sorbière s'irrite de cette vanité qu'il avait assez durement qualifiée naguère ⁴ : « Comme je ne pouvois m'empescher, mande-t-il à M. Petit, de comparer M. Descartes à M. Gassendi, que j'avois laissé à Paris, je desiray en luy la simplicité, la moderation, l'ordre et la facilité que ce dernier avoit à communiquer ses pensées aux personnes qui estoient curieuses de les entendre. Je craignis d'abord que ce Philosophe n'eust pensé trop subtilement et je me deflay du succès de ses speculations, de mesme que de son détachement de l'ambition, lors que je vis qu'il avoit de la peine à m'instruire *sur le champ* des choses qu'il avoit meditées,

1. *Œuvres*, t. IV, pp. 103-104.

2. *Ibid.*, p. 108.

3. *Ibid.*, p. 109.

4. *Ibid.*, pp. 58-59, d'après Sorbière, *Lettres et Discours*, 1660, in-4°, pp.684-685.

et lors qu'il me fit mystere de ce dont il devoit estre bien aise de conferer avec une personne docile et non preoccupée.»

« Mon sujet de crainte s'augmenta, lors qu'en la suite du discours, il me fit paroistre de l'aigreur contre M. Gassendi, le meilleur de tous les hommes, traictant avec beaucoup de mespris ses objections contre sa Metaphysique et se moquant des instances qu'il n'avoit pas encore publiées : « *Qu'il ne les cache point, me dit-il, ou qu'il ne les face pas courir à Paris seulement, entre les mains de mes adversaires, mais qu'il les laisse paroistre en public et je verray si elles sont dignes que j'y responde.* »

« Le ton de voix dont il usa et le corps de ce discours me firent comprendre que M. Descartes philosophoit avec un peu d'ambition et à dessein d'acquérir de la renommée ou mesme de se rendre chef de secte, comme il n'a pas fait difficulté de l'avouer en divers endroits de ses ouvrages. Je vous advoue que cela me depleüt et que j'eusse bien désiré qu'il n'eust philosophé que pour philosopher, pour le seul interest de la Verité, pour sa propre satisfaction et avec une entiere indifference pour la reputation et pour le nom qui s'acquiert dans les Academies. »

Rivet, qui tient pour Gassend, nous confirme cette attitude dédaigneuse de Descartes à l'égard de celui-ci en communiquant au P. Mersenne, le 28 mars 1644 ¹ : « Je suis avec vous que Mons. Gassend est un vaillant combatant, et je trouve son Apologie claire et bien suivie. Cependant, j'apprens que Mons. des Cartes en fait un grand mespris et dit que, pour toute response, en faisant imprimer ses Meditations, il en osterá tout ce qui est de Mons. Gassend et mettra au tittre, *rejectis objectionibus inutilibus*. J'estimay qu'il le devoit traicter plus respectueusement. »

Il y a encore ceci de vrai dans le récit de Sorbière, que Descartes attend pour partir la fin de l'impression de la quatrième partie des ses *Principia*, achevée en janvier 1644, d'abord en français puis en latin ². Il confie ses intérêts à Groningue au professeur Tobie d'André, son partisan. ³ Puis, l'imprimeur n'en finissant pas ⁴ avec les *Principia* auxquels il joindra les *Speci-*

1. *Œuvres*, t. IV, p. 110.

2. *Ibid.*, p. 73.

3. *Ibid.*, p. 123, et plus haut, ici même, p. 577 n. 1.

4. L'achevé d'imprimer est du 10 juillet 1644.

mina ou traduction latine du *Discours de la Méthode* et des *Essais*, faite par le théologien protestant français de Courcelles, réfugié à Amsterdam ¹, il va prendre congé de Jean de Beverwyck, dit Beverovicus, à Dordrecht, où ce dernier pratique comme médecin.

S'étant embarqué en Zélande, Descartes arrive à la fin de juin à Paris, où il descend chez l'abbé Picot, rue des Écouffes, entre la rue du Roy-de-Sicile et la rue des Francs-Bourgeois. Il fréquenta aussi chez Mydorge, au Palais des Tournelles, et naturellement chez les Minimes, près la place Royale, dans la cellule ou au parloir du P. Mersenne. Ces lieux deviennent le rendez-vous de tout ce que Paris contenait de beaux esprits méritant ce titre, c'est-à-dire plus attachés à ravir ses secrets à la nature qu'à respirer le bel air des ruelles à l'hôtel de Rambouillet.

Descartes avait quitté la grand'ville en 1628, gentilhomme presque inconnu, si ce n'est de quelques personnes comme Mersenne, Balzac ou Mydorge, qui, dans ses yeux gris, avaient deviné l'infini, dont les mystères s'y reflétaient déjà, mais aujourd'hui il était l'auteur connu, honoré et fêté du *Discours de la Méthode*, des *Meditationes* et bientôt des *Principia*. Cependant il y a trop de latin là-dedans aux yeux des gens du monde qui, comme Conrart, par horreur du pédantisme, affectent de ne le point savoir, ou l'ignorent effectivement. Aussitôt, l'abbé Picot, encore un bon commis-voyageur en lettres, comme Mersenne en était un pour les sciences, de songer à traduire les *Principia*, ainsi que le duc de Luynes, oui, le duc de Luynes lui-même, se met à traduire les *Meditationes*, pour charmer et orner ses loisirs de grand seigneur.

Mais à Paris, que Descartes a ainsi conquis du dehors, la gloire n'est rien aux yeux du monde, sans la fortune qui parfois la suit. Il faut que la munificence royale pare cette tête de quelques rayons dorés. Des officieux, bien en cour, s'y emploient, mais mieux eussent valu des courbettes au grand ou au petit lever. Au reste, dans ce palais-là, non plus qu'au Palais Cardinal, on n'aimait trop ces exilés volontaires de Hollande qui leur dérobaient des parcelles de cette majesté impérissable que

1. Cf. *Œuvres* de Descartes, t. IV, p. 125. C'est la traduction latine bien connue et souvent invoquée, parce que Descartes l'a lui-même revue. Cf. l'intéressante préface des *Specimina*.

confèrent les lettres et les sciences à la majesté périssable, qui daigne les protéger. Descartes n'était pas assez servile, il n'eut pas sa « pension ». ¹ Peut-être n'y tenait-il guère, préférant sa liberté.

Ce séjour de Paris fut interrompu par un voyage auprès des siens, en Bretagne, lequel dura du 12 au 29 juillet 1644 ². Il avait vu, en passant à Blois, M. de Beaune, le conseiller-géomètre. La magistrature, nous le savons par l'exemple de Fermat, menait souvent à la mathématique : les procès et les audiences donnent tant de loisirs ! Surtout, il avait réglé ses affaires de famille avec son aîné Descartes de la Bretallière, qui ne l'aimait point, Rogier du Crevis, veuf de leur sœur Jeanne, et M. de Chavagnes, un frère du second lit. Il repassera encore en Bretagne avant la mi-août, pour y signer quelques contrats de partage avec ses frères, et séjournera successivement à Kerleau, à Chavagnes, au Crevis, à Nantes. Ce n'est guère qu'à la mi-octobre qu'on le reverra dans la capitale : ses amis voudraient l'y retenir, mais il n'y passa qu'une dizaine de jours, assez pour rendre visite au chancelier Séguier, l'homme des Privilèges d'impression, au duc de Luynes, à l'avocat Clerselier et à Chanut, qui avait épousé la sœur de ce dernier et jouera un si grand rôle vers la fin de la vie de Descartes. Celui-ci se méfie de Paris, sans être insensible à ses séductions, au charme des conversations brillantes et fécondes, où les esprits s'aimantent, s'aiguïsent, s'élèvent au-dessus d'eux-mêmes par une émulation perpétuelle, en faisant assaut d'esprit et parfois de génie, mais pourquoi à leur cohorte, se mêle-t-il tant de faux-monnayeurs de l'intelligence, dont le bourdonnement vient troubler la méditation du penseur ? C'est à peu près ce que Descartes écrira à Chanut, le 30 mars 1646 ³, en une minute où l'a pris, dans son Egmond, la nostalgie du glorieux Paris :

« Je me plains de ce que le monde est trop grand, à raison du peu d'honnestes gens qui s'y trouvent ; je voudrais qu'ils fussent tous assemblez en une ville, et alors je serois bien aise de quitter mon hermitage pour aller vivre avec eux, s'ils me

1. C'est le moment aussi où, par lettre patente du 3 septembre 1644, enregistrée, le 25, Saumaise faillit en avoir une de six mille livres. Cf. *Œuvres*, de Descartes, t. IV, p. 145 et plus haut, ici même, livre II, p. 328.

2. *Œuvres*, t. IV, pp. 129 et 130.

3. *Ibid.*, t. IV, p. 378.

vouloient recevoir en leur compagnie. Car, encore que je fuie la multitude, à cause de la quantité des impertinens et des importuns qu'on y rencontre, je ne laisse pas de penser que le plus grand bien de la vie est de jouir de la conversation des personnes qu'on estime. Je ne sçay si vous en trouvez beaucoup aux lieux où vous estes, qui soient dignes de la vostre ; mais, *pour ce que j'ay quelquefois envie de retourner à Paris*, je me plains quasi de ce que Messieurs les Ministres vous ont donné un employ qui vous en éloigne et je vous assure que, si vous y estiez, vous seriez l'un des principaux sujets qui me pourroient obliger d'y aller. »

A Calais, au moment de s'embarquer, au début de novembre, il est retenu par des vents contraires. Il y est encore, le 10, et je suis en mesure de le prouver par un petit autographe inédit qu'il traça dans l'*Album amicorum* de Montigny de Garges, résident des États, nous dirions aujourd'hui consul, dans ce port. Nous reproduisons ces lignes en fac-similé (cf. pl. XXXVIII b). Descartes ne s'est pas mis en frais d'imagination, il s'est borné à transcrire sa devise latine : « Dure mort que celle de l'homme qui s'éteint, connu de tous, inconnu de lui-même ¹. »

« Ceci fut écrit en témoignage d'amitié et de respect, le 10 novembre 1644.

[s] R. DESCARTES. »

Enfin rentré en Hollande, le 15, après une absence de près de cinq mois, Descartes n'a rien de plus pressé que de regagner son Egmond, non « le Hoef » cette fois, mais Egmond-binnen, qu'il ne quittera que pour abandonner définitivement le pays. Plus que jamais, il a besoin de calme : « Depuis mon voyage de France, écrit-il à Pollot, le 18 mai 1645 ², je suis devenu plus vieux de vingt ans que je n'estois l'année passée, en sorte que ce m'est maintenant un plus grand voyage d'aller d'icy à La Haye que ce n'eust esté auparavant d'aller jusques à Rome. Ce n'est pourtant que j'aye aucune indisposition, graces à

1. Cf. la lettre à Chanut du 1^{er} novembre 1646 (*Œuvres* de Descartes, t. IV, p. 537) : « ayant pris pour ma devise :

« Illi mors gravis incubat
Qui, notus nimis omnibus,
Ignotus moritur sibi. »

(*Sénèque le Tragique*, Thyeste, v. 400).

2. *Œuvres*, t. IV, p. 205.

Dieu, mais je me sens plus foible et pense avoir davantage besoin de rechercher mes commodités et mon repos. »

A Egmond, il est à proximité de « Antoine Studler van Zureck, seigneur de Berghen en Kennemerlandt »¹, pas trop près pour que le voisinage fût importun, mais assez, cependant, pour qu'il pût l'aller trouver commodément à quelque trois lieues, en son château, tapi dans les épais fourrés et les hautes futaies, abrité du vent par les dunes, entouré de fossés, dont l'eau dormante est couverte de mousse verte ou pourpre.

Cet homme riche est son prêteur et son banquier, car le Hollandais, qui aime l'argent et passe sa vie à en gagner, est généreux envers ses amis comme envers les pauvres. La joie de van Surck, celle de van Hogelande, de Regius, au retour de Descartes, est touchante. Van Surck et Regius étaient chez de Haestrecht, à Utrecht, quand Corneille van Hogelande vient, le 17 novembre, leur apprendre la bonne nouvelle. Aussitôt, ils lui écrivent une lettre collective pour lui dire leur bonheur de recouvrer celui qu'ils appelaient « la lumière éclatante de leur país ». Les Hollandais sont bons amis et sincères.

C'est pour s'adonner librement à l'étude de la nature, en contact étroit, en communion presque avec elle, que Descartes se réfugie à Egmond, à proximité de la mer, du sable et du ciel, loin d'Amsterdam où deux rangées de pignons dentelés, se menaçant, de leurs potences bicornues, en travers de la rue, restreignent par trop les espaces stellaires.

Un professeur d'Utrecht, Henri Bornius, écrit en latin à Gassend, dont il est disciple, et non sans quelque ironie, le 26 juin 1645² : « Descartes s'est maintenant installé près d'Alema; de nuit, de jour, sans relâche interrogeant la Nature, il s'attache à rendre compte du caractère des animaux et des végétaux. Il se promet d'expliquer par ses Principes tout ce qu'il a observé dans son Monde, de telle sorte que tout le bataillon des philosophes aperçoive dans quelles ténèbres Aristote et sa séquelle ont plongé la nature des choses. »

A un gentilhomme qui vient le visiter dans sa ferme-château d'Egmond-binnen et qui lui demande de lui montrer les livres de physique dont il faisait sa plus ordinaire lecture : « Je vous les monstreray, luy respondit il, s'il vous plaist de me suivre

1. Cf. *Œuvres de Descartes*, t. IV, p. 149.

2. *Ibid.*, p. 238.

et, le menant dans une basse court, sur le derriere de son logis, il luy monstra un veau, à la dissection duquel il dit qu'il se devoit occuper le lendemain. »¹

Ce qui lui manque, dans son entourage rustique de paysans en veste courte, pantalon large et sabots blancs, il le faisait venir de la coquette petite ville voisine d'Alkmaar, par laquelle lui parvient aussi son courrier, comme en témoigne l'envoi d'Egmond-binnen, 17 avril 1646, et qui porte le postscriptum que voici : « On adresse les lettres qu'on prend la peine de m'crire :

aen Mr Adam Spücker
Meester int Weeshuys
tot Alekmaer. »²

C'est donc que le directeur de l'orphelinat d'Alkmaar est en relations suivies avec lui.

Baillet nous donne, d'après une lettre à l'abbé Picot datée d'Egmond, 26 avril 1647, quelques détails sur l'existence que le philosophe y mène³.

Il (M. Descartes) « travailloit beaucoup et long-tems, non seulement avant le disner, mais encore, principalement, depuis quatre heures après midy, fort avant dans la nuit, et les moindres occupations le mettoient toujourns dans une application très-profonde. Mais, dans les deux ou trois dernières années de sa vie, il parut un peu plus rebuté du travail de la plume, quoy que son esprit demeurât toujourns le même pour la méditation et pour l'art de rêver. Il donnoit volontiers le tems d'après son dîner [c'est-à-dire le début de l'après-midi] à la conversation de ses amis, à la culture des plantes de son jardin, ou à la promenade. Il aimoit assez les exercices du corps et les prenoit souvent dans le tems de sa récréation. Il montoit volontiers à cheval, lors même qu'il pouvoit aller en gondole par les canaux ; mais sa vie sédentaire le des-accoutuma tellement de cette sorte de fatigue que, depuis l'an 1645, il ne pouvoit plus supporter d'autre voiture que celle du carrosse et du bateau. »

Ceci correspond assez à ce qu'écrivait Descartes lui-même, d'une façon un peu plus abstraite, d'Egmond op de Hoef, à la

1. D'après Sorbière, *Lettres*, p. 690, cité au t. III des *Œuvres* de Descartes, p. 353.

2. *Œuvres*, t. IV, p. 390.

3. *Ibid.*, p. 640.

princesse Élisabeth, le 28 janvier 1643 ¹ : « La principale regle que j'ay tousjours observée en mes études, et celle que je croy m'avoir le plus servy pour acquerir quelque connoissance; a esté que je n'ay jamais employé que fort peu d'heures, par jour, aux pensées qui occupent l'imagination, et fort peu d'heures, par an, à celles qui occupent l'entendement seul et que j'ay donné tout le reste de mon temps au relasche des sens et au repos de l'esprit : mesme, je conte, entre les exercices de l'imagination, toutes les conversations serieuses et tout ce à quoy il faut avoir de l'attention. C'est ce qui m'a fait retirer aux champs, car, encore que, dans la ville la plus occupée du monde, je pourrois avoir autant d'heures à moy que j'en employe maintenant à l'étude, je ne pourrois pas toutesfois les y employer si utilement, lors que mon esprit seroit lassé par l'attention que requert le tracas de la vie. »

Comme domestiques, il n'avait guère que des Français ou des Flamands. Il prétendait que ceux-ci étaient incommodés en voyageant et que les Français se gâtaient vite en Hollande. Il les traitait avec indulgence et douceur et se les « assujettissoit par amour », mais il n'était pas trop assuré de leur fidélité. « Afin de n'être jamais trompé en matière de serviteurs et de servantes, disait-il à l'abbé Picot, qui était mal satisfait de Louise, la cuisinière, il faut faire son conte qu'il n'y en a point qui ne puissent être infidèles, lors qu'ils en ont occasion et ne leur en donner jamais de grande, c'est-à-dire qu'il faut prendre soy-même le soin de ses affaires et être un peu diligent, malgré qu'on en ait. » ² Tout en préférant cette boutade, il lui recommandait « la fidélité de Maçon, son valet, qui alloit de Hollande à Paris pour le service, et à qui il avoit confié son chien, appelé *Monsieur Grat*, avec une petite chienne pour en donner de la race à cet abbé. » ³

Ainsi, comme on voit volontiers Boileau recevant La Fontaine dans son jardin d'Auteuil, faut-il imaginer Descartes cultivant son jardin d'Egmond, en compagnie de son fidèle Maçon, tandis que *Monsieur Grat*, son chien, leur aboie aux chausses.

Parfois, passe un de ces paysans de Noord-Holland ou de ces

1. *Œuvres*, t. III, pp. 692-693.

2. *Ibid.*, t. V, p. 133.

3. Lettre manuscrite à Picot, du 28 février 1648, citée par Baillet. Cf. *Œuvres* de Descartes, t. V, p. 133.

marins d'Égmond aan Zee, rudes loups de mer, qui viennent lui parler de leurs pêches aventureuses sur les côtes d'Angleterre ou d'Islande, des migrations des poissons ou de leurs propres infortunes. Ce n'est pas une supposition. Nous possédons une requête de Descartes très pressante en faveur d'un de ses voisins. Elle est adressée probablement à Huygens et commence ainsi : « Je sçay que vous avez tant d'occupations qui valent micux que de vous arrester à lire des complimens d'un homme qui ne frequente icy que des paysans, que je n'ose m'ingerer de vous écrire que lors que j'ay quelque occasion de vous importuner. Celle qui se presente maintenant est pour vous donner sujet d'exercer vostre charité en la personne d'un pauvre paysan de mon voisinage qui a eu le mal-heur d'en tuer un autre. »

« Ses parens ont dessein d'avoir recours à la clemence de Son Altesse, afin de tascher d'obtenir sa grace et ils ont désiré aussi que je vous en écrivisse... Le paysan, pour qui je vous prie, est icy en reputation de n'estre nullement querelleux et de n'avoir jamais fait de déplaisir à personne avant ce mal-heur. Tout ce qu'on peut dire le plus à son desavantage est que sa mère estoit mariée avec celuy qui est mort, mais, si on adjoute qu'elle en estoit aussi fort outrageusement battue et l'avoit esté pendant plusieurs années qu'elle avoit tenu ménage avec luy, jusqu'à ce qu'enfin elle s'en estoit separée et ainsi ne le consideroit plus comme son mary mais comme son persecuteur et son ennemy, lequel mesme, pour se vanger de cette separation, la menaçoit d'oster la vie à quelqu'un de ses enfans (l'un desquels est cettuy-cy) on trouvera que cela mesme sert beaucoup à l'excuser... J'ay sceü qu'au temps que ce mal-heur luy est arrivé, il avoit une extrême affliction, à cause de la maladie d'un sien enfant, dont il attendoit la mort à chaque moment, et que, pendant qu'il estoit auprès de luy, on le vint appeller por secourir son beaufrère, qui estoit attaqué par leur commun ennemy... Aussi luy fut-il pardonné par tous les principaux parens du mort, au jour mesme qu'ils estoient assemblez pour le mettre en terre. Et, de plus, les Juges d'icy l'ont absous, mais, par une faveur trop precipitée, laquelle ayant obligé le Fiscal¹ à se porter apellant de leur sentence, il n'ose pas se presenter derechef devant la Justice...

1. Le Procureur.

« Le criminel estant absent, tout ce qu'on luy peut faire n'est que de l'empescher de revenir dans le pays et ainsi punir sa femme et ses enfans plus que luy ; j'apprens qu'il y a quantité d'autres paysans en ces Provinces, qui ont commis des meurtres moins excusables et dont la vie est moins innocente, qui ne laissent pas d'y demeurer, sans avoir aucun pardon de Son Altesse (et le mort estoit de ce nombre) ; ce qui me fait croire que, si on commençoit par mon voisin à faire un exemple, ceux qui sont plus accoutumez que luy à tirer le couteau, diroient qu'il n'y a que les innocens et les idiots qui tombent entre les mains de la Justice et seroient confirmez, par là, en leur licence. Enfin, si vous contribuez quelque chose à faire que ce pauvre homme puisse revenir auprès de ses enfans, je puis dire que vous ferez une bonne action et que ce sera une nouvelle obligation que vous aura, etc. »¹

Le meurtrier en rupture de ban, d'après les recherches de M. l'archiviste van Gelder, c'est Meeus Jacobsz, donc Bartholomé, fils de Jacques. Dans une requête un peu postérieure, datée du 5 janvier 1647², et adressée à Jean van Foreest, membre du Haut-Conseil à La Haye, Descartes revient sur cette affaire, pour éviter à la femme de Meeus, son voisin l'aubergiste, la confiscation des biens de son époux, dont elle voulait continuer le commerce, afin de gagner sa vie et celle de ses deux petits enfans, ce qu'elle obtint, peut-être grâce à l'intervention du philosophe.

Descartes sollicitant pour son voisin l'aubergiste, sa femme et leurs petits enfans, rien ne donne une meilleure idée de ses rapports avec les habitans du village d' Egmond-binnen. Ils allaient chez le « Franschman », parce qu'ils le savaient simple et bon et qu'il entendait leur langue. Ceci ne fait pas le moindre doute, car, déjà, dans la requête, on retrouve le bavardage un peu embrouillé du paysan ; au reste, puisqu'il avait appris le hollandais en 1619, comment quinze ans de Hollande et les relations avec Hélène ne l'auraient-ils pas perfectionné dans cette langue ? Descartes blâme ses compatriotes, émigrés aux Pays-Bas, de ne pas l'apprendre. Il écrit en effet à son ami Huygens, en réponse à l'envoi du *Gebruyck of ongebruyck van 't*

1. *Œuvres*, t. V, pp. 262-265.

2. *Œuvres*, t. X, pp. 613-617. C'est le commentaire qui oblige à changer la date indiquée au t. V, p. 260-265, pour la précédente requête.

Orgel in de Kerken der Vereenighde Nederlanden (Leyde, 1641) : ¹

« Je suis bien glorieux de l'honneur qu'il vous a plû me faire, en me permettant de voir vostre traitté Flamend, touchant l'usage des Orgues en l'Eglise, comme si j'estois fort sçavant en cette langue. Mais, quoy que l'ignorance en soit fatale à tous ceux de ma nation, je me persuade pourtant que l'idiome ne m'a pas empesché d'entendre le sens de vostre discours, dans lequel j'ay trouvé un ordre si clair et si bien suivy qu'il m'a esté aisé de me passer du meslange des mots estrangers qui n'y sont point ² et qui ont coustume de me faciliter l'intelligence du Flamend des autres. Mais ce n'est pas à moy à parler du stile et j'aurois mauvaise grace de l'entreprendre ³... Pour les epithètes que vous nous donnez [aux catholiques] en divers endroits, je ne croy pas que nous devions nous en offenser davantage qu'un serviteur s'offense, quand sa maistresse l'appelle « *Schelme* » [fripon], pour se vanger d'un baiser qu'il luy a pris ou plustost pour couvrir la petite honte qu'elle a de le luy avoir octroyé. » Scène vue, entendue, peut-être vécue.

Nombreux sont les écrits flamands et les lettres néerlandaise ou mi-partie néerlandaise et française de Descartes, mais souvent, elles sont l'œuvre d'un traducteur. Huygens pense que c'est van Surck : « J'adjoustray que, venant de lire la Preface qui se va publier sous le nom Waessenaer, elle me semble un discours veritable, judicieux et discret... J'estime que vous n'aurez pas voulu prendre la peine de l'escrire en flamen et, de là, je vous juge heureux d'avoir trouvé de si bons interpretes, qui veritablement vous suivent de si bonne façon et en termes si propres que la traduction seulement n'y paroist pas, qui n'est pas un don commun à tous translateurs. M^r van Surck, qui est poli en tout, vous y pourra avoir presté de sa diligence; qui que ce soit, vous lui en avez un peu bien d'obligator. » ⁴

Huygens n'eût certes pas décerné le même éloge à la lettre que Descartes écrivait d'« Egmont op de Hoef », le 18 juillet 1643.

1. *Œuvres*, t. III, p. 153. Descartes s'est occupé de la construction des orgues notamment de celui d'Alkmaar. Cf. G. W. Enschedé, dans *Amstelodamum*, octobre 1920.

2. Constantin Huygens, justement parce qu'il sait tant de langues étrangères, est un puriste dans la sienne et en écarte les mots français qui y sont si nombreux. Cf. le livre de M. Salverda de Grave. *L'influence de la langue française en Hollande d'après les mots empruntés; Leçons faites à l'Université de Paris en janvier 1913*; Paris, Ed. Champion, 1913, un vol. in-18°.

3. *Œuvres*, t. III, pp. 157-158.

4. *Ibid.*, p. 151.

à son horloger Gerard Brandt, aux Douze heures, sur le « Roc-kinne », près de la Bourse, à Amsterdam, et qu'il termine en s'excusant d'écrire si mal le hollandais : « Excuseert my dat ick soo quaet Duytsch schrijve. »¹

Au bas de sa requête en néerlandais au Magistrat d'Utrecht, écrite d'Égmond, le 21 février 1648, figure cette note autographe² : « J'ay fait traduire cet escrit en Flamend, mais, pource que c'est une langue que j'entens fort peu, je prie ceux qui le liront d'avoir principalement egard au François, duquel seul je puis respondre. »

C'est pourtant bien en hollandais, en flamand ou en « duytsch », ce qui est tout un, qu'il enseignait Dirck Rembrantsz van Nierop, cet étonnant paysan de Noord-Hollande dont nous parle Baillet et dont l'histoire est absolument authentique³ :

« Dirck Rembrantsz étoit un païsan de Hollande, natif du village de Nierop, vers les extremitez de la Nort-Hollande, qui regarde la Frise. L'exercice qu'il faisoit du métier de cordonnier, dans le lieu de sa naissance, ne luy fournissoit que fort étroitement le nécessaire... Mais il avoit trouvé les moyens de vaincre sa fortune par une connoissance exquise des Mathématiques, qu'il ne pouvoit s'empêcher de cultiver, souvent au préjudice du travail de ses mains. » Les paysans, vivant sous les larges espaces étoilés, sont souvent des contemplateurs, tel ce Eise Eisinga qui, à Franeker, construisit de ses dix doigts par des moyens de hasard de 1774 à 1781, le Planetarium, qui marche encore.

Dirck avait entendu dire que le « Franschman » n'était pas qu'un « goeye man », que c'était aussi un « geleerde man » ; il voulut lui exposer les connaissances qu'il avait acquises, et dont les simples sont d'autant plus fiers qu'elles leur ont coûté plus de peine à découvrir. Par la rumeur publique, Il le savait d'abord facile, mais les valets étaient plus rogues que le maître et repoussèrent durement ce fou. Au second voyage, le Philosophe lui fit donner de l'argent, que Dirck Rembrantsz refusa, ajoutant que son heure n'était pas encore venue et « qu'il esperoit qu'un troisième voyage luy seroit plus utile ». Sa persévérance fut récompensée. Descartes l'accueillit, reconnut

1. *Œuvres*, t. IV, p. 17.

2. *Ibid.*, t. VIII, 2^e partie, p. 275.

3. Cf. *Œuvres*, t. V, p. 266-267, d'après Baillet, t. II, p. 553 s.

son habileté et son mérite, lui communiqua sa Méthode et le reçut « au nombre de ses amis, sans que la bassesse de sa condition le luy fit regarder au dessous de ceux du premier rang et il l'assura que sa maison et son cœur luy seroient ouverts à toute heure. »

Ainsi, celui qu'on a tort de n'avoir jamais appelé « le bon Descartes » en avait agi avec l'ouvrier Ferrier, le domestique Gillot, l'arpenteur Wassenauer. « Rembrantsz, qui ne demouroit qu'à cinq ou six lieues d'Égmond, rendit, depuis ce tems-là de très fréquentes visites à M. Descartes et il devint, à son école, l'un des premiers Astronomes de son siècle... *L'Astronomie Flamande ou Hollandoise* qu'il a donnée en langue vulgaire, après la mort de nôtre Philosophe, et qui luy fait aujourd'huy tant d'honneur parmi les Sçavans, est toute sur le système de M. Descartes et débute par l'établissement des Tourbillons. »

Ce dernier s'intéresse aussi à un autre mathématicien, français cette fois, et qui habitait Alkmaar : « Je vous remercie, lui écrit Brasset, le secrétaire de l'ambassade, faisant alors fonction d'ambassadeur, à la date du 4 décembre 1647, du soin que vous avez eu de veoyr nostre infirme d'Alkmar. »¹

C'était un jeune Français, nommé du Laurens, de médiocre santé, venu en Hollande, attiré sans doute par la renommée de ce pays comme terre promise des savants et des lettrés ou par l'envie d'approcher Descartes ; il aimait l'étude par-dessus tout : « Je n'improve pas, disait Brasset à M. de Brisacier, son application aux estudes, je voudrois aussy que, dans les contentemens de l'esprit, il songeast un peu à la subsistance du corps » et ailleurs : « il s'applique à une estude qui est charmante pour ceux qui l'ayment, à sçavoir les Mathématiques ». « Je luy mande aussy [à M. Collaye], écrit-il au même correspondant, le 14 octobre 1647, la necessité où se trouve le pauvre M. du Laurens, accablé de fiebvre à Alkmaar. Je veoy par une lettre du bon homme² de père qu'il est un peu serré... J'attends des nouvelles de l'infirme par le moyen de M. des Cartes. »³ Du Laurens paraît céder aux instances de Brasset qui l'exhorte à quitter ce « mauvais quartier », « ce

1. *Œuvres*, t. V, p. 94.

2. Le « bonhomme » n'a, au XVII^e siècle, rien d'injurieux, d'ironique, à peine de familier. Ce « bonhomme » était, d'ailleurs, Conseiller du Roi et Président en l'Élection d'Angers.

3. *Œuvres*, t. V, p. 108.

malheureux trou d'Alkmaar, qui est à dix ou douze lieues de la Haye et d'où il y a autant de peine à avoir de ses lettres que de Constantinople ». Sa maladie est un « effet de corruption du sang » et est de plus « communicative », la phthisie évidemment. « J'envoie, écrit toujours Brasset, le 23 décembre 1647, l'extrait d'une lettre que j'ay receue de M. Des Cartes au sujet de M. du Laurens, où il marque son humeur studieuse et son incommodité, qui n'est pas petite, ce mal estant fort facheux et contagieux, ce qui m'empeschera de le retirer parmy une famille à la santé de laquelle j'ay interest... », la sienne sans doute.

Brasset, le 20 janvier 1648, l'engage à rentrer en France : « La connoissance que vous avez que ce climat vous est contraire doit vous faire resouldre à le quitter tout le plus tost que vous pourrez ». « Je tiens, mande-t-il à de Brisacier, le 3 février, que, quand il voudra se desveloper l'esprit de cette encyclopedie aprez laquelle il court, il a de quoy se rendre propre à la fonction dont vous me parlez... Il se faict fort d'escrivre bien l'italien et l'espagnol; le latin avec cela et l'entente de l'allemand et flamand n'est pas peu de chose. »

Parti pour un « changement d'ayr », le 22 février, il revint en juillet pour occuper auprès de Brasset un emploi presque officiel, mais, dès la fin de l'année 1648, « l'ayr de ce climat luy a esté si contraire qu'il a esté contraint de l'aller restablir en nostre bon payz, où il est arrivé, écrit Brasset le 13 janvier 1649, aprez un long circuit de peregrination douloureuse par Bordeaux et la Rochelle ». ¹

En passant par Paris, en juin 1648, du Laurens va trouver Descartes, ce qui prouve l'attraction que son compatriote de l'Anjou exerce sur lui, bien qu'il ne paraisse pas l'avoir vu très souvent en Hollande. C'était pourtant pour le fréquenter, semble-t-il, que le jeune mathématicien du Laurens, assoiffé, d'encyclopédie, s'était installé près d'Egmond, à Alkmaar, où il sue la fièvre.

1. Cf *Œuvres*, t. V, pp. 216 à 218.

CHAPITRE XXI

SUITE DES PROCÈS DE GRONINGUE ET D'UTRECHT (1645-1648)

Une fois réinstallé à Egmond-binnen, Descartes écrit à Tobie d'André pour s'informer de ce qu'étaient devenues l'affaire de Groningue et la plainte en diffamation auprès du Sénat académique contre Schoockius. Ce dernier n'était plus recteur et avait été remplacé par Samuel Desmarets, aussi intéressé que notre philosophe à aboutir. Le moment était donc favorable et, par une nouvelle requête adressée au Sénat, le 17 février 1645, Descartes insiste pour que son procès soit examiné. Les choses ne traînèrent plus : l'affaire fut inscrite au rôle, le 4 avril, et instruite, sans désespérer, les jours suivants, sous la présidence de Desmarets. Schoockius, qui fait figure d'accusé, répondant à son interrogatoire, affirme que c'est Waterlaet (encore un homme de paille de Voetius) qui a procuré l'édition de l'*Admiranda Methodus*, qu'il ne l'a pas fait seul et que, sans doute, il agissait au nom d'un tiers ; il n'est pas difficile de deviner qui.

Le 10-20 avril 1645, le tribunal rend sa sentence, qui est écrasante et pour Schoockius et pour Voetius. Dans les considérants, l'Université de Groningue affirme son esprit pacifique, sa volonté de se tenir à l'écart des discussions et des divisions et lave Descartes du reproche d'athéisme. Le jugement consigne les déclarations faites sous serment par Schoockius et dont voici le résumé ¹ :

1° C'est à l'incitation du D^r Voetius qu'il a pris la plume, et ce dernier lui a fourni beaucoup de particularités, notamment ce qui touche le prétendu athéisme de Descartes et l'odieuse comparaison avec Vanini.

1. *Œuvres*, t. IV, pp. 177 à 180, et 195 à 199. Sur les affaires d'Utrecht et de Groningue, voir l'étude de M. Ch. Adam, au t. XII, p. 327 et s.

2° Sans doute, Schoockius a écrit la plus grande partie de l'*Admiranda Methodus* ou *Philosophia Cartesiana* et en avait laissé le manuscrit à Utrecht, mais une main étrangère y a inséré, contre tout droit, les choses les plus injurieuses ; toutefois, il est difficile d'établir lesquelles, car les auteurs ont fait disparaître leurs notes. Ils ont inscrit, sur le titre, le nom de Schoockius, malgré sa propre défense, pour écarter d'eux-mêmes la haine que susciterait cet écrit.

3° Schoockius ne peut établir avec certitude quelle est la main criminelle qui s'est permis d'altérer ainsi le manuscrit, mais il en avait confié l'édition à un étudiant nommé Waterlaet, intime de Voetius, qu'il soupçonne à juste titre d'avoir pris autant de part à l'édition que Waterlaet, qui affirme n'en avoir jamais vu une épreuve.

4° Schoockius avoue que le ton de l'écrit ne convient ni à un savant ni à un honnête homme. Il n'a pas du tout voulu prétendre que Des Cartes est un second Caïn, qu'il est directement ou indirectement athée et émule de Vanini ; qu'au contraire, il le tient pour un homme érudit, bon et probe.

5° Schoockius a rompu presque entièrement avec Voetius.

6° Schoockius a déposé entre les mains des juges un projet de déclaration à faire par lui-même devant eux, entièrement rédigé et écrit de la main de Voetius et dont le dit Schoockius a refusé de faire usage, parce qu'il aurait constitué un véritable faux-témoignage ; après quoi, Voetius lui en avait envoyé une seconde plus conforme à la vérité, mais que Dematius avait encore amendée. Ces pièces seront communiquées à Descartes.

Le jugement lui fut également transmis et ce fut là la satisfaction qu'il obtint. Elle ne lui suffit point, bien que les déclarations de Schoockius, concernant le faux-témoignage à lui suggéré par Voetius, fussent écrasantes pour ce dernier. Quant au premier, méprisable jouet d'une haine théologique, Descartes est tout prêt à se réconcilier avec lui. « De quelque nature, écrit-il à Tobie d'André, le 26 mai 1645¹, que soit Schoockius, je suis tout à fait persuadé que vous ne desapprouverez pas que j'offre de me réconcilier avec luy. Il n'y a rien de plus doux dans la vie que la paix et il faut se souvenir que la haine du plus.

1. *Œuvres*, t. IV, p. 215.

petit animal, ne fût-il qu'une fourmi, est capable de nuire quelquefois, mais qu'elle ne sauroit être utile à rien. Je ne refuserois pas même l'amitié de Voetius, si je croyois qu'il me l'offrit de bonne foy. »

Il s'agit bien de réconciliation. Loin d'y songer sérieusement, Descartes, plus fort que jamais de son droit, à la suite du jugement de Groningue, prépare implacablement sa vengeance. Il se borne d'abord à communiquer la sentence du 20 avril au Magistrat d'Utrecht et les accablantes pièces y annexées. Aussitôt le Magistrat rend, le 2-12 juin, un nouvel arrêt interdisant de vendre ou d'éditer quelque écrit que ce soit pour ou contre Descartes, sous peine de poursuites.

A cette mesure, ce dernier réplique par sa grande lettre apologétique en latin, présentée au Magistrat le 16 juin 1645. Elle fut lue en séance le 13-23, ne fut pas comprise et le secrétaire fut chargé de la traduire. Comme elle n'avait produit aucun effet, Descartes la renvoya au même Magistrat, trois ans après, cette fois en français et en flamand, pour être plus sûr d'être entendu, le 21 février 1648¹.

Cette lettre est connue sous le nom de *Lettre apologetique de Mr Descartes aux Magistrats de la Ville d'Utrecht contre Messieurs Voëtius, Pere et Fils*². Elle est aux œuvres françaises du philosophe ce que l'*Epistola ad Voetium*, dont elle paraît en beaucoup d'endroits une réplique, est à ses œuvres latines. Elle y représente la polémique nerveuse et verbeuse avec, de çà de là, de bons portraits et d'excellentes satires qu'il suffit de souligner, les faits de la cause nous étant assez connus maintenant.

Il en appelle aux Magistrats d'Utrecht de leur propre sentence, les priant de lui apprendre quelles procédures exactement ont été engagées contre lui, par quels juges, sur quoi elles sont fondées et s'il est véritablement, comme le prétendent ses adversaires, « *desertor causae* ». ³

C'est Voetius qui a commencé dans des cours et des positions de thèses à accuser Descartes d'athéisme, aussi lui a-t-il répondu dans l'épître au P. Dinet et enfin dans l'*Epistola ad Voetium*. Ce qui l'a porté à écrire celle-ci, ce ne sont pas

1. *Œuvres*, t. IV, p. 226.

2. Elle se trouve au t. VIII, 2^e partie, pp. 199 à 275.

3. *Ibid.*, p. 202.

seulement des préoccupations personnelles, mais « l'utilité du public et le repos de ces Provinces, qui a tousjours esté désiré et procuré avec plus de soin par les François que par plusieurs naturels de ce païs ». ¹

Il proteste contre la citation qui lui a été faite, sans que le Magistrat d'Utrecht eût juridiction sur lui, « avec grand bruit, au son de la cloche », comme s'il eût été un criminel et comme si les Bourgmestres n'avaient pu s'enquérir du lieu de sa demeure. Il s'élève davantage encore contre la sentence déclarant ses deux lettres « libelles diffamatoires », en mettant autant de soin à lui cacher ladite sentence qu'ils avaient mis à rendre publique la précédente, ses adversaires espérant le faire condamner par défaut et bannir des Provinces-Unies, après avoir fait brûler ses livres. « Quelques-uns assurent que Voëtius avoit desja transigé avec le Bourreau, afin qu'il fist un si grand feu, en les brûlant, que la flame en fust veüe de loin. » ²

Enfin il en vient à la dernière sentence, celle du 2-12 juin 1645, qui est l'occasion de la présente lettre et défend à quiconque de publier pour ou contre Descartes, ce qui n'empêche pas Voëtius le fils de continuer sa campagne de calomnies et Voëtius le père, ainsi que son complice Dematius, d'intenter un procès en diffamation contre Schoock à la suite de ses déclarations de Groningue. Il maintient que Voëtius est un calomniateur et un menteur et prétend l'avoir prouvé surtout par l'affaire de Bois-le-Duc ³.

Répondant aux accusations de Voëtius, qui l'incrimine de collusion avec un des juges de Groningue, il dit : « Pour ce qui est de l'amitié qu'il pretend que j'ay avec l'un des Juges, il me fait tort de penser qu'il n'y en ait qu'un qui me soit amy [Desmarts], car je m'assure qu'ils le sont tous, comme aussi, de mon costé, il n'y a aucun d'eux que je n'estime et que je n'honore. Mais l'amitié qui est entre eux et moy, n'est pas de mesme espece que celle que G. Voëtius a contractée avec Schoock, Dematius, Waeterlaet et semblables, qu'il engage peu à peu en ses querelles et oblige à sa deffense, en les rendant ses complices et les poursuivant à outrance, comme de tres-cruels ennemis, lors qu'ils témoignent avoir envie de se repentir ; comme il a

1. *Œuvres*, t. VIII, 2^e partie, p. 212.

2. *Ibid.*, p. 218.

3. Cf. plus haut, p. 562.

paru en l'exemple de Schoock, qu'il avoit appellé en justice pour ce sujet. Et après s'estre reciproquement menacez qu'ils decouvriroient les secrets l'un de l'autre, la crainte qu'on ne sçache ces misteres, semble les avoir ralliez. »

« Il n'y a point de tels secrets entre Messieurs les Professeurs de Groningue et moy, leur bien-veillance n'est fondée sur aucun interest, ny mesme sur aucune conversation, car je n'ay jamais parlé que deux fois à celui dont il me reproche particulièrement l'amitié [Desmarets] et je ne luy ay point écrit durant cette affaire, pource qu'il avoit témoigné ne vouloir pas s'en mêler... »
 « Quoy qu'il en soit, ce ne peut estre ny l'amitié ny la haine des Juges qui ont rendu G. Voëtius et Dematius criminels, ce sont les actes écrits de leur main, lesquels ils n'ont point jusques icy desavouez, qui les rendent manifestement coupables d'avoir tasché de corrompre Schoock et mesme de l'avoir corrompu pour donner un faux témoignage contre moy. »¹

Avec une ironie vengeresse et une certaine verve comique, Descartes retrace la scène de la séduction de Schoock, comparé à Suzanne entre les deux vieillards, qui sont Voetius et Dematius ! « Il [Dematius] dit luy-mesme qu'il n'avoit aucune familiarité avec Schoock et toutesfois il confesse qu'après lui avoir envoyé ce billet, il l'alla trouver le lendemain entre les six et sept heures du matin, ce qui monstre, ce me semble, une sollicitation tres-importune. Un homme âgé, Professeur en Theologie², va de grand matin au logis d'un autre plus jeune³ avec lequel il n'a aucune familiarité, pour le prier d'une chose à laquelle il n'a point d'autre interest, comme il le declare, que pour faire plaisir à son amy [Voetius] et mesme de laquelle cet amy a déjà esté refusé. On n'a pas coustume d'aller trouver quelqu'un de cette façon pour luy parler d'une affaire, que ce ne soit à dessein de l'en prier à bon escient et de joindre ses raisons et ses instances avec celles de l'amy par qui on est envoyé.

« Mais j'advoue que je ne sçay point pourquoy Voëtius n'y alloit pas luy-mesme, sinon qu'il vouloit en cela, aussi bien qu'en faisant écrire Schoock contre moy, imiter le singe qui se servoit de la patte du chat pour tirer les marons du feu.

« Ou bien peut-estre qu'après avoir desja fait, de son costé,

1. *Œuvres*, t. VIII, 2^e partie, pp. 246-248.

2. Dematius étoit né en 1597.

3. Schoock étoit né en 1614 ; cf. *ibid.*, p. 262.

tout ce qu'il avoit pû, sans en estre venu à bout, il esperoit que les persuasions et l'autorité de plusieurs seroient plus efficaces que celles d'un seul et qu'il falloit que Voëtius et Dematius, deux vieillards de réputation, et qui, comme je croy, composoient, alors, toute la faculté Theologique de vostre Academie, pource que le troisième mourut en ce temps-là, joignissent ensemble leurs artifices, pour corrompre la chasteté de cette Susane.

« Mais, s'il vous semble que toutes les preuves que vous pouvez avoir contre ces deux hommes... ne soient pas suffisantes pour les convaincre, je vous prie de considerer que celles du jeune Daniel contre ces deux autres vieillards de tres-grande autorité et les Juges du peuple, qui avoient tasché, comme eux, de faire, par de faux témoignages, que l'innocent fust condamné, estoient bien moindres. Car Daniel ne donna point d'autres preuves contr'eux, sinon qu'ils ne s'estoient pas accordez touchant le nom de l'arbre, sous lequel ils pretendoient que Susane avoit peché. Sur quoy il est croyable que ces vieillards ne manqueraient pas de trouver diverses excuses, en disant qu'ils n'y avoient pas pris garde, qu'ils ne sçavoient point les noms des arbres, qu'ils n'avoient pas assez bonne veüe pour les reconnoistre de loin, qu'ils ne s'en souvenoient plus ou choses semblables, qui avoient beaucoup plus d'apparence qu'aucune de celles que Voëtius et Dematius ont alleguées en la deffense de leur cause et toutesfois ils ne laisserent pas d'estre condamnez. » ¹

Descartes ne veut pas « continuer à mettre icy des exemples de la Bible » ² et il dépose ses conclusions, tendant à ce que le Magistrat d'Utrecht reconnaisse le préjudice qu'il a causé au déposant et qu'il lui en accorde réparation. Ce réquisitoire contre « ceux d'Utrecht » a une réelle éloquence et l'accent propre à l'homme de talent, sûr de la justice de sa cause : « Je vous prie de trouver bon, qu'avec tout l'honneur et tout le respect que je dois et que je veux rendre aux Magistrats d'une Ville comme la vostre, je me plains à vous de vous-mesmes, à cause que, par vos procedures et par la sentence, que mes ennemis se vantent d'avoir obtenue de vous contre moy, vous avez donné autant d'autorité et autant de credit à leurs calomnies qu'il a esté en vostre pouvoir. C'est pourquoy

1. *Œuvres*, t. VIII, 2^e partie, p. 262-264.

2. *Ibid.*, p. 265.

je puis dire avec juste raison que c'est de vous seuls que je me dois plaindre. Ce n'est pas que je pretende pour cela vous donner aucun blasme des choses que vous avez faites ; je sçay que les meilleurs Juges du monde peuvent estre trompez par de fausses depositions de témoins et je ne sçay point toutes les intrigues et toutes les ruses dont G. Voëtius s'est servy pour obtenir les choses qu'il a obtenues. Je ne sçay pas mesme certainement s'il les a obtenues, je sçay seulement qu'un homme de son humeur et qui a le credit qu'il a en vostre Ville, y peut obtenir beaucoup de choses.

« Mais pource que la raison veut et que la justice demande qu'on dedommege et qu'on mette hors d'interest, autant qu'on en a le pouvoir, non seulement ceux qu'on a offensez volontairement, mais aussi ceux à qui on a fait quelque tort sans le sçavoir ou mesme avec intention de bien faire, et pource que c'est l'ordinaire des hommes vertueux, qui sont jaloux de leur reputation et de leur honneur, d'avoir beaucoup de soin de reparer les torts qu'ils ont ainsi faits sans le sçavoir, afin d'empescher qu'on ne se persuade qu'ils ont eu mauvaise intention en les faisant ; comme, au contraire, ce ne sont que les ames basses, lasches et stupides qui, ayant fait du mal à quelqu'un, bien que ç'ait peut-estre esté sans y penser, continuent après de luy nuire le plus qu'ils peuvent, pour cela seul qu'ils croyent avoir merité d'en estre haïs, ou bien que, s'estant une fois mépris, ils ont honte de ne pas maintenir ce qu'ils ont fait, bien qu'en eux-mesmes, ils le desaprouvent ; enfin, pource que je vous estime tres-generoux, tres-vertueux et tres-prudens, je ne doute point que, maintenant que les faussetez de mes ennemis sont découvertes et que vous ne les pouvez plus ignorer, vous ne soyez bien-aises d'avoir occasion de me donner la satisfaction que je vous demande. »¹

Cette satisfaction sollicitée par deux fois, et en 1645 et en 1648, Descartes ne l'obtint point, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire, et peut-être que, sous tel ou tel mode de perpétuation du souvenir, l'Université d'Utrecht la lui voudra un jour accorder, puisqu'elle eut l'honneur d'être, dans les Provinces-Unies, grâce à Renéri d'abord, grâce à Regius ensuite, le berceau du Cartésianisme naissant.

1. *Œuvres*, t. VIII, 2^e partie, pp. 268-269.



CHAPITRE XXII

UN AMOUR INTELLECTUEL : DESCARTES ET LA PRINCESSE ÉLISABETH (1642-1644)

C'était une singulière cour de rois en exil, que l'Électeur Palatin, Frédéric de Bohême¹, roi sans royaume, souverain d'un hiver, celui de 1619, avait installée à La Haye sous la protection du Prince d'Orange, moins titré mais plus fortuné, et en ce qui concerne la gloire des armes et en ce qui touche le budget. Une sorte de misère dorée et de gloire besogneuse régnait dans la maison, où l'on continuait à faire figure de roi et de reine, misère telle, qu'un jour, celle-ci demanda des subsides aux États, parce qu'elle ne pouvait plus payer son boucher ni son boulanger². Le nombre des enfants, à qui il fallait donner une éducation et un train de princes, augmentait la difficulté : ils étaient cinq garçons et quatre filles, dont l'aînée était Élisabeth, être rare que les malheurs avaient mûri avant l'âge. Née le 26 décembre 1618, elle avait perdu son père à dix ans et, telle une petite bourgeoise, avait dû veiller sur ses sœurs et ses frères, tout en recevant une forte instruction, comme si on l'avait préparée à l'Empire.

Samuel Sorbière, gazetier universel, nous a parlé d'elle et des siens et, chose remarquable, il l'a fait à propos de Descartes :

« La Cour de la Reine de Bohême, écrit-il à la fin d'un pas-

1. A consulter : Dr G. D. J. Schotel, *De Winterkoning en zijn Gezin* ; Tiel, Veuve D. R. van Wermerskerken, 1859, 1 vol. in-8° ; A. Foucher de Careil, *Descartes, la Princesse Elisabeth et la Reine Christine, d'après des lettres inédites*. Paris, Germer-Baillière ; Amsterdam, Frédéric Muller, 1879, 1 vol. in-8° ; J. Bertrand, *Une amie de Descartes, Elisabeth, Princesse de Bohême, Revue des Deux Mondes*, 1890, t. CII, p. 93 à 122 ; V. Deswarte, *Descartes, Directeur Spirituel*, Paris, Alcan, un vol. in-18°, 1904 ; et surtout l'important chapitre de M. Adam au t. XII pp. 401 à 431.

2. Van Aitzema, *Saeken van Staat en Oorlogh in ende omtrent de Vereenigde Nederlanden* ; en 15 vol., 1665, t. III, p. 324.

sage que nous avons cité plus haut, ¹ estoit celle des Graces, qui n'y estoient pas moins de quatre, puis que Sa Majesté avoit quatre filles, vers lesquelles se rendoit tous les jours le beau monde de la Haye, pour rendre hommage à l'esprit et à la beauté de ces Princesses. Ausquelles j'appliquois alors ce que le Cavalier Marin a dit elegamment des Princesses de Savoye :

Per queste...

Le Gratie, che son trè, diverran quattro ².

« Comme j'eusse volontiers appliqué plus particulièrement à Madame la Princesse Elizabeth, qui prenoit plaisir à entendre discourir M. Descartes, ces autres vers du mesme Poëte :

Quant' aspetto real ritiene e serba,
Bella, ne men che bella, honesta e saggia,
Isabella Palatina, il cui valore
E tesoro di virtù, pompa d'honore ³. »

Il faut rapprocher de ce passage un autre, emprunté au *Sorberiana* ⁴, et qui nous introduit dans le milieu élégant de la résidence princière dont les mœurs commençaient à offusquer le rigorisme des Voetius et de leurs acolytes :

« De mon tems, qui étoit 1642, en Hollande, c'étoit un divertissement des Dames d'aller en bateau de la Haye à Delf ou à Leyde, habillées en bourgeoises et mêlées parmi le vulgaire, afin d'ouïr les discours que l'on tiendroit des Grands sur le propos desquels elles jettoient la compagnie. Et il arrivoit souvent qu'elles oyoient diverses choses qui les touchoient et même, leur galanterie aiant quelque chose d'extraordinaire, elles ne revenoient gueres sans trouver quelque Cavalier qui leur offroit son service et qui, au débarquer, se voioit bien trompé de la petite esperance qu'il avoit conçûe que ce fussent des courtisanes, parce que toujours un Carosse les attendoit.

« Elisabeth, l'aînée des Princesses de Boheme, étoit quelque-

1. P. 532. Il est reproduit au t. III, p. 351-352, d'après Sorbière, *Lettres et Discours...* pp. 681-683.

2. C'est-à-dire : Par elles, les Grâces qui sont trois, seront quatre.

3. C'est-à-dire : quel aspect vraiment royal garde Isabelle Palatine, belle, mais honnête et sage autant que belle, dont la valeur est un trésor de vertu, un cortège d'honneur.

4. *Sorberiana ou bons mots, rencontres agreables, pensées judicieuses et observations curieuses de M. Sorbière*; A Paris, chez la Veuve Mabre-Cramoisy, 1732, petit in-12, pp. 85-86.





LA PRINCESSE ELISABETH.

(D'après un portrait au Musée de Heidelberg).



POURTRAIT INCONNU DE DESCARTES.

(Faculté des Lettres de l'Université d'Amsterdam, Salle des cours de littérature française).

fois de la partie. On racontoit merveilles de cette rare personne : qu'à la connoissance des langues, elle ajoûtoit celle des sciences ; qu'elle ne s'amusoit point aux vêtiles de l'Ecole, mais vouloit connoître les choses clairement ; que, pour cela, elle avoit un esprit net et un jugement solide ; qu'elle avoit pris plaisir à ouïr Descartes ; qu'elle lisoit fort avant dans la nuit ; qu'elle se faisoit faire des dissections et des expériences ; qu'il y avoit, en son Palais, un Ministre tenu pour Socinien [Sorbière désigne ici l'Anglais Jonson]. Son âge sembloit de vingt ans, sa beauté et sa prestance étoient vraiment d'une Héroïne. Elle avoit trois sœurs et cinq freres : Frederic, Robert, Maurice, Edouard, Philippe ; Louise, Henriette, Sophie. »

Cette dernière nous a laissé dans ses Mémoires ¹ un portrait de sa sœur (comparez notre pl. XLVI) : « Ma sœur, qui s'appelloit Mad. Elisabet,... avoit les cheveux noirs, le teint vif, les yeux bruns et brillans, les sourcils noirs et larges, le front bien fait, la bouche belle et vermeille, les dents admirables, le nez aquilin et menu, sujet à rougir ; elle aimoit l'étude, mais toute sa philosophie ne l'empeschoit point d'estre fort chagrinée aux heures que la circulation du sang luy causoit le malheur d'avoir le nez rouge ; elle se cachoit dans ce moment devant le monde.... Elle sçavoit toutes les langues et toutes les sciences et avoit un commerce réglé avec M. Descartes, mais ce grand sçavoir la rendoit un peu distraite et nous donnoit souvent sujet de rire. »

Elle étoit donc non moins intelligente que jolie, malgré son nez sujet à rougir ; son esprit, que ne rebutait aucun des plus difficiles problèmes de la mathématique et de la métaphysique, étoit de la qualité de ceux où un philosophe pouvait se plaire à voir refléter ses pensées, comme en un miroir magique où ses idées se revêtaient de grâce et de féminité.

Sorbière l'avait bien jugée et cependant il n'avait pas été initié à cette exquise correspondance de l'homme de quarante-cinq ans avec la jeune fille de vingt-quatre, mûrie par l'épreuve et par la réflexion. N'y cherchez pas un de ces secrets brûlants qui passionnent l'histoire littéraire, et pourtant il y a un secret. D'amour ? pas tout à fait. D'amitié ? pas tout à fait non plus,

1. *Memoiren der Herzogin Sophie*, édités par Adolf Koecher ; Leipzig, 1879, p. 38, cités par M. Adam au t. XII, p. 403, note a.

mais un compromis de l'un et de l'autre, un « amour intellectuel », pour employer une expression cartésienne, où deux esprits s'approchent et se pénètrent avec des tendresses cachées et des délicatesses qui ont le charme de l'amour.

Peut-être l'image ou la fiction d'un amour presque royal hanta parfois la solitude du jardin d' Egmond, comme un de ces mirages qu'on voit là-bas à l'horizon par les fortes chaleurs, sur la côte de la mer du Nord, mais le philosophe devait écarter vite la folle imagination, comme n'étant pas une de ces idées claires et distinctes auxquelles il se plaisait. Disproportion des âges, disparité du sang, tout cela suffisait à l'empêcher de s'y complaire, mais cela devait-il le priver de glisser un peu de parfum sentimental sous le couvert des lettres d'un barbon, car on était barbon à quarante ans, au xvii^e siècle ? Cela l'empêche-t-il encore, quand la jeune fille parle de libre-arbitre ou d'algèbre, d'imaginer le sourire de deux lèvres de vingt ans ?

Pour l'instruire, aucune peine n'est trop grande, aucune explication trop longue. Le philosophe s'évertue à simplifier sa pensée, mais pourtant à la développer jusqu'au bout, sachant que rien n'est trop difficile pour Elle et que rien non plus ne l'effrayera, car, si elle est gracieuse, elle n'a rien de la frivolité de celles de son âge et de son rang. Jamais on ne trouvera plus parfait modèle de ces femmes érudites du xvii^e siècle, dont Molière a le tort de nous dégoûter.

La première mention de la Princesse Palatine Elisabeth, dans la correspondance de Descartes, est dans une lettre qu'il adresse à Pollot, le 6 octobre 1642¹, et qui est datée d'Endegeest :

« MONSIEUR,

« J'avois déjà, cy devant, ouï dire tant de merveilles de l'excellent esprit de Madame la Princesse de Boëme que je ne suis pas si étonné d'apprendre qu'elle lit des escrits de metaphysique comme je m'estime heureux de ce qu'ayant daigné lire les miens, elle témoigne ne les pas desaprouver et je fais bien plus d'estat de son jugement que de celuy de ces M^{rs} les Docteurs, qui prennent pour règle de la vérité les opinions d'Aristote

1. *Œuvres*, t. III, pp. 577-578.

plutost que l'evidence de la raison. Je ne manqueray pas de me rendre à la Haye, si tost que je sçauray que vous y serez, affin que, par vostre entremise, je puisse avoir l'honneur de lui faire la reverence et recevoir ses commandemens. Et pour ce que j'espere que ce sera bientost... etc.

DESCARTES. »

Cette entrevue toute fugitive, il y fera allusion, fugitivement aussi, dans sa lettre du 21 mai 1643¹, la première de leur correspondance que nous ayons conservée : « J'aurois eu trop de merveilles à admirer en mesme temps et, voyant sortir des discours plus qu'humains d'un corps si semblable à ceux que les peintres donnent aux anges, j'eusse esté ravy de mesme façon que me semblent le devoir estre ceux qui, venans de la terre, entrent nouvellement dans le ciel. Ce qui m'eust rendu moins capable de respondre à vostre Altesse qui, sans doute, a desjà remarqué en moy ce defaut, lors que j'ay eu, cy-devant, l'honneur de luy parler. »

Il vaut donc mieux « recevoir ses commandemens par escrit » que « de les recevoir de bouche », pour être « veritablement moins esblouy » et c'est certainement cette crainte de se trouver devant le « bel objet », comme on disait alors, qui a empêché Descartes d'accomplir, dès octobre, sa promesse à Pollot d'aller faire à sa Princesse « la reverence » et lui offrir ses « tres-humbles services ». Pourtant il est là, à Endegeest, il n'a que le bois de Wassenaer et celui de La Haye à traverser pour être à ses pieds, mais justement parce qu'il est trop proche, qu'elle lui rendrait sa visite dans un trop modeste château, il a peur, et le fait qu'il la fuit d'abord, est justement signe d'amour. Cela n'est pas dit dans le *Traité des Passions*, mais cela est écrit de toute éternité dans le cœur de l'homme.

Il y retourne cependant, à La Haye, mais huit mois après, au commencement de mai 1643, et, remarquons-le, à un moment où il croit ne point la trouver et où, en effet, il ne la trouve point ; à un moment aussi où il a quitté Endegeest pour Egmond op de Hoef, lieu sauvage, où elle n'ira point le chercher. Elisabeth, n'y voit point malice et, dans la première lettre d'elle qui nous ait été gardée, datée du 6-16 mai 1643², elle exprime ingé-

1. *Œuvres*, t. III, p. 664.

2. *Œuvres*, de Descartes, t. III, p. 660.

numement sa déception d'avoir manqué cette précieuse visite : « J'ay appris avec beaucoup de joye et de regret l'intention que vous avez eu de me voir, passé quelques jours, touchée également de vostre charité de vous vouloir communiquer à une personne ignorante et indocile et du malheur qui m'a detourbé une conversation si profitable. »

C'est Regius, interrogé par elle et embarrassé pour résoudre la question de physique qu'elle lui posait, qui l'a renvoyée au maître « pour en recevoir la satisfaction requise ». « La honte de vous montrer, dit-elle, un style si dereglé, m'a empesché jusqu'icy de vous demander cette faveur par lettre. »

« Mais aujourd'huy M. Palotti [Pollot]¹ m'a donné tant d'assurance de vostre bonté pour chacun et particulièrement pour moy que j'ay chassé toute autre consideration de l'esprit, hors celle de m'en prevaloir en vous priant de me dire comment l'ame de l'homme peut determiner les esprits du corps pour faire les actions volontaires, n'estant qu'une substance pensante. »

Voilà la conversation engagée et portée d'emblée sur le terrain psychologique et métaphysique ; elle se poursuivra pendant sept ans et ne s'arrêtera que par la mort du plus âgé des deux interlocuteurs.

La dernière œuvre de Descartes, le *Traité des Passions*, publié en 1649 seulement, en germera et s'y développera. La jeune fille, dans sa naïveté, émet parfois des phrases qui, lues par un autre, pourraient se mal comprendre et faire sourire, car elle parle souvent un langage de femme, mais la pudeur est de l'essencé des amours de l'esprit, qui sont les plus grandes amours. Au reste ne l'appelle-t-elle pas, elle-même, le « medecin de son âme » ; ne sera-t-il pas même bientôt le medecin de son corps et n'exige-t-elle pas de lui, en commençant, ce serment d'Hippocrate qui demande à ses disciples le secret, et, dès la première lettre, elle signe de cette formule qu'elle variera à peine et qui est charmante : « Vostre affectionée amie à vous servir, Elisabeth. »

Elle écrit en français, parce que c'est la langue dans laquelle

1. La famille de ce noble genevois était originaire des vallées vaudoises du Piémont ; c'est pourquoi on trouve souvent son nom sous la forme italienne. Cf. *Œuvres*, t. XII, p. 409.

elle a été élevée à La Haye ; et, enfant, elle a joué un rôle dans la Médée de Corneille, à la campagne.

Après avoir dit ses regrets de ne l'avoir pas vue à La Haye, Descartes la loue de ses réflexions ingénieuses autant que judicieuses et y répond par une dissertation sur l'union de l'âme et du corps, qu'on peut lire dans cette lettre du 21 mai 1643, datée d'Égmond du Hoef ou bien dans le *Traité des Passions*. Nous n'avons ici à retenir que ce qui touche l'histoire de René Descartes et de la Princesse Palatine. Sur le secret qu'elle lui demande il lui répond en terminant ¹ : « Je ne puis icy trouver place à l'observation du serment d'Hippocrate qu'elle m'enjoint, puis qu'elle ne m'a rien communiqué qui ne merite d'estre vû et admiré de tous les hommes. Seulement puis-je dire, sur ce sujet, qu'estimant infiniment la vostre que j'ay receüe, j'en useray comme les avars font de leurs tresors, lesquels ils cachent d'autant plus qu'ils les estiment et, en enviant la veüe au reste du monde, ils mettent leur souverain contentement à les regarder. Ainsi je seray bien aise de jouir seul du bien de la voir. »

La lettre de Descartes du 28 juin suivant, revient sur l'union de l'âme et du corps et contient, après une confidence sur sa propre vie intellectuelle, une expression de son admiration pour la Princesse ² : « J'admire veritablement que, parmy les affaires et les soins qui ne manquent jamais aux personnes qui sont ensemble de grand esprit et de grande naissance, elle ait pû vaquer aux meditations qui sont requises pour bien connoistre la distinction qui est entre l'ame et le corps. »

C'est pour sonder les limites de cet esprit de femme, qui ne laisse pas de le déconcerter un peu, que Descartes lui pose le problème des trois cercles, mais, tout de suite, il en a regret, car, au fond, il serait désolé de la trouver en défaut : « J'ay bien du remors, écrit-il à Pollot, du Hoef, le 21 octobre 1643 ³, de ce que je proposay dernièrement la question des 3 cercles à M^e la Princesse de Boheme, car elle est si difficile qu'il me semble qu'un ange, qui n'auroit point eu d'autres instructions d'Algebre que celles que St[ampioen] luy auroit données ⁴,

1. *Œuvres*, t. III, p. 668.

2. *Ibid.*, p. 693.

3. *Ibid.*, t. IV, p. 26.

4. Raillerie à l'égard de l'adversaire de Wassenacr, voir plus haut, p. 525.

n'en pourroit venir à bout sans miracle. » Aussi devance-t-il sa réponse : « Madame, Ayant sceü de Monsieur de Pollot que Vostre Altesse a pris la peine de chercher la question des trois cercles et qu'elle a trouvé le moyen de la soudre, en ne supposant qu'une quantité inconnue, j'ay pensé que mon devoir m'obligeoit de mettre icy la raison pourquoy j'en avois proposé plusieurs et de quelle façon je les demesle. »¹ La suite n'est qu'une démonstration fort compliquée, avec des figures et des formules, farcie d' x et d' y et l'on se demande où l'amour va se loger, mais n'est-il pas lui-même une équation à une et quelquefois plusieurs inconnues ?

En finissant, Descartes s'excuse ainsi : « Le reste ne sert point pour cultiver ou recréer l'esprit, mais seulement pour exercer la patience de quelque calculateur laborieux. Mesme, j'ay peur de m'estre rendu icy ennuyeux à Vostre Altesse, pour ce que je me suis arrêté à écrire des choses qu'elle sçavoit sans doute mieux que moy et qui sont faciles, mais qui sont neantmoins les clefs de mon Algebre. »

D'autre part, il a tellement peur de la froisser en la devançant, qu'il en récrit encore à Pollot, chargé de transmettre la précédente : « Sur ce que vous m'escriviez dernièrement de M^{me} la Princesse de B[oheme], j'ay pensé estre obligé de luy envoyer la solution de la question qu'elle croit avoir trouvée, et la raison pourquoy je ne croy pas qu'on en puisse bien venir à bout, en ne supposant qu'une racine. Ce que je fais neanmoins avec scrupule, car peut estre qu'elle aimera mieux la chercher encore, que de voir ce que je luy escriis et, si cella est, je vous prie de ne luy point donner ma lettre si tost. Je n'y ay point mis la datte. Peut estre aussy qu'elle a bien trouvé la solution, mais qu'elle n'en a pas achevé les calculs, qui sont longs et ennuyeux et, en ce cas, je seray bien ayse qu'elle voye ma lettre, car j'y tache à la dissuader d'y prendre cette peine, qui est superflue. »²

Elisabeth a travaillé d'arrache-pied et a établi une solution, par la méthode qu'on lui a enseignée autrefois et dont elle s'excuse, car elle n'a pas encore fait tous les progrès qu'elle aurait voulu dans la nouvelle algèbre cartésienne³. Le maître

1. *Œuvres*, t. IV, p. 38.

2. *Ibid.*, t. IV, p. 43.

3. *Ibid.*, pp. 44-45.

n'en est pas moins aussi flatté que surpris : « La solution qu'il a plû à Vostre Altesse me faire l'honneur de m'envoyer est si juste qu'il ne s'y peut rien desirer davantage et je n'ay pas seulement esté surpris d'estonnement en la voyant, mais je ne puis m'abstenir d'adjouster que j'ay esté aussi ravy de joye et ay pris de la vanité de voir que le calcul dont se sert Vostre Altesse est entierement semblable à celui que j'ay proposé dans ma Geometrie. L'expérience m'avoit fait connoistre que la pluspart des esprits qui ont de la facilité à entendre les raisonnemens de la Metaphysique, ne peuvent pas concevoir ceux de l'Algebre et, reciproquement, que ceux qui comprennent aisément ceux-cy, sont d'ordinaire incapables des autres et je ne voy que celui de Vostre Altesse auquel toutes choses sont également faciles. Il est vray que j'en avois desja tant de preuves que je n'en pouvois aucunement douter, mais je craignois seulement que la patience qui est necessaire pour surmonter, au commencement, les difficultez du calcul, ne luy manquast, car c'est une qualité qui est extremement rare aux excellens esprits et aux personnes de grande condition. » ¹

Cette fois, la preuve est faite, la mathématicienne, en elle, vaut la philosophe : c'est bien la confidente que Descartes vieillissant pouvait rêver, et pourtant la jeunesse, le charme et les questions de celle-ci l'entraîneront plutôt sur le terrain des passions, envisagées abstraitement s'entend, que sur celui des nombres. Telle est aussi la conclusion des rares entrevues à La Haye, de ces visites prolongées dont Descartes sort rêveur, fuyant plus que jamais les fâcheux et emportant, « comme les avars font de leurs trésors », le souvenir de précieuses minutes, ce que nous fait entrevoir le début d'une assez gauche excuse à Pollot, du 8 avril 1644 ² : « La rencontre de quatre ou cinq visages François, qui descendoient de chez la Reyne, au mesme moment que je sortois de chez M^e la Princesse de B[ohême] fust cause que je n'eus pas dernièrement l'honneur de vous revoir et que je m'en alay, sans dire à Dieu. Car, ayant ouy de loin qu'ils me nommoient et craignant que ces éveillez ne m'arrestassent avec leurs discours, à une heure que j'avois envie de dormir, je me retiray le plus vite qu'il me fut possible et n'eus loisir que de dire à un de vos gens que je vous souhaitois le bon soir. »

1. *Œuvres*, t. IV, pp. 45-46.

2. *Ibid.*, p. 106.

Le départ de Descartes pour la France, à la fin de juin 1644, espaça beaucoup les lettres, mais il avait laissé comme adieu à la Princesse un aveu public de son admiration, qui est la belle préface des *Principia* parus au début de juillet. Pour Paris qui, pas plus que la Hollande, ne savait rien de leur échange de lettres, ce pouvait être simplement la dédicace banale, l'offre grandiloquente d'une œuvre à une très Illustre Princesse dont l'auteur cherche à s'acquérir la protection ou peut-être l'aumône. Pour Descartes qui, presque seul de son siècle, hait la flatterie et la servilité de cour, il y a là une étape nouvelle de sa passion intellectuelle, celle où l'on éprouve le besoin de faire partager au monde sa propre vénération. C'est cela qu'il faut voir dans les nobles lignes où jamais le latin de Descartes ne s'est fait plus élégant dans sa sobriété :

« A la Sérénissime Princesse Elisabeth,
Fille aînée du Roi Frédéric de Bohême,
Comte Palatin et Electeur du Saint Empire Romain.

« SÉRÉNISSIME PRINCESSE,

« J'ai recueilli le plus grand bénéfice des écrits que j'ai publiés antérieurement, puisque vous avez daigné les lire et qu'à leur occasion, admis à l'honneur de vous connaître, j'ai reconnu en vous de telles facultés qu'il m'a semblé de l'intérêt de l'humanité de les proposer en exemple aux siècles futurs. Il ne me conviendrait ni de vous flatter ni d'affirmer quoi que ce soit qui ne fût tout-à-fait évident, surtout en tête de ce livre où je m'efforcerai de poser les fondements de la vérité, et je sais que votre belle modestie préférera le simple jugement sans fard du Philosophe aux louanges plus ornées des flatteurs. C'est pourquoi je n'écrirai que ce que la raison et l'expérience m'ont fait reconnaître pour vrai et c'est pourquoi je philosopherai en cette préface de la même manière que dans le reste du livre. » Après avoir donc distingué entre les vraies et les fausses vertus, Descartes conclut par ce magnifique éloge : « Ni les distractions de la Cour, ni l'éducation qui, d'habitude, condamne les jeunes filles à l'ignorance, n'ont pu vous empêcher de cultiver les arts et les sciences. La haute et incomparable pénétration de votre esprit apparaît encore en ceci que vous avez considéré jusqu'au fond les secrets des sciences et qu'en

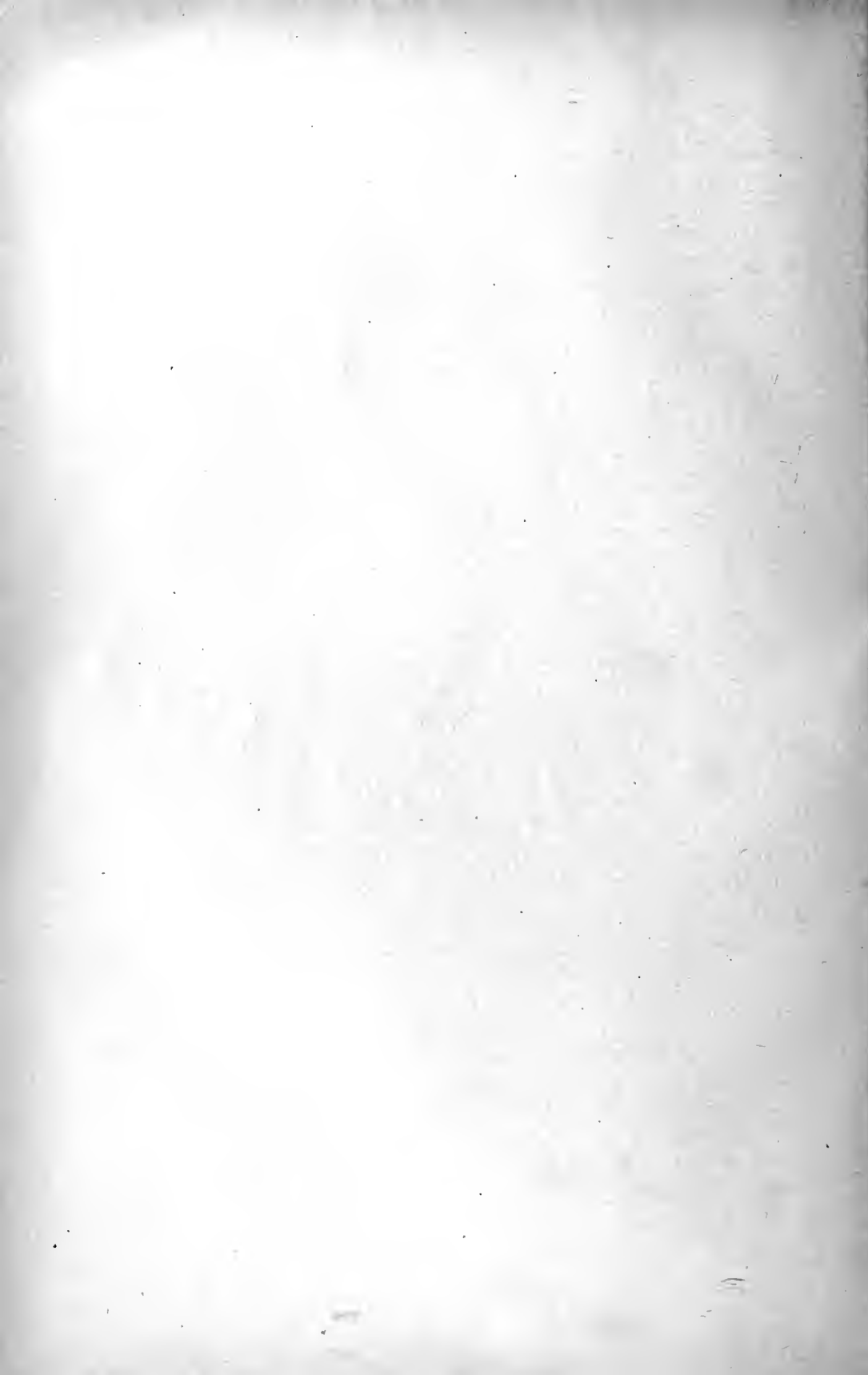
très peu de temps, vous les avez connues avec précision. J'en ai une preuve qui m'est propre, c'est que je n'ai trouvé jusqu'à présent que vous seule qui ayez parfaitement compris les traités que j'ai publiés.

« A la plupart, même aux plus intelligents et aux plus savants, ils semblent très obscurs ; presque tous, s'ils sont versés en Métaphysique, ont l'horreur de la Géométrie ; s'ils ont au contraire cultivé la Géométrie, ils ne saisissent pas ce que j'ai écrit de la Philosophie première ; je ne connais que votre esprit seul à qui tout soit également et parfaitement clair et c'est donc à juste titre que je le nomme incomparable. Et quand je considère qu'une connaissance aussi variée et si parfaite de toute chose ne réside pas dans quelque vieux sage de l'Inde, qui a passé beaucoup d'années dans la contemplation, mais dans une Princesse enfant qui, par la taille et par l'âge, rappelle, plutôt qu'une Minerve aux yeux pers ou une Muse, une des trois Grâces, je ne puis m'empêcher d'être ravi en admiration.

« Enfin, ce n'est pas seulement dans le domaine de la connaissance, mais dans celui de la volonté que je remarque que rien de ce qu'exige la sagesse absolue et sublime ne manque à vos mœurs. Elles unissent à la plus haute majesté, une sorte de bonté et de mansuétude, en butte aux perpétuelles injures de la Fortune et pourtant résistant à ses assauts. Et tout cela m'a tellement attaché à votre personne que, non seulement je crois devoir dédier et consacrer ma Philosophie, qui, aussi bien, n'est que le culte de la Sagesse, à cette sagesse que j'observe en vous, mais que, plutôt qu'au nom de Philosophe j'aspire à celui du Serviteur le plus dévoué de votre Altesse Sérénissime ¹.

« DES-CARTES. »

1. *Œuvres*, t. VIII, 1^{re} partie, pp. 1 à 4.



CHAPITRE XXIII

UN AMOUR INTELLECTUEL : DESCARTES ET LA PRINCESSE ÉLISABETH (*suite*) (1644-1645)

C'est de cet hommage qu'Élisabeth « rend grâce » à Descartes, dans la lettre du 1^{er} août 1644¹, adressée à Paris : « Le present que M. van Bergen² m'a fait, de vostre part, m'oblige de vous en rendre grace et ma conscience m'accuse de ne le pouvoir faire selon ses merites. » Elle le remercie du « tesmoignage public » qu'il lui a fait de son amitié et de son approbation, et qui semblerait avoir été formulé sans son aveu préalable³.

« Les pedants diront que vous estes contraint de bastir une nouvelle morale pour m'en rendre digne. Mais je la prens pour une regle de ma vie, ne me sentant qu'au premier degré que vous y approuvez, le desir d'informer mon entendement et de suivre le bien qu'il connoit. C'est à cette volonté que je dois l'intelligence de vos œuvres, qui ne sont obscures qu'à ceux qui les examinent par les principes d'Aristote ou avec fort peu de soin, comme les plus raisonnables de nos docteurs en ce païs m'ont avoué qu'ils ne les estudioient point, parce qu'ils sont trop vieux pour commencer une nouvelle methode, ayant usé la force du corps et de l'esprit dans la vieille. »

Etre le guide des jeunes gens, voilà qui devait plaire au philosophe vieillissant, à qui cet hommage des nouveaux venus

1. *Œuvres*, t. IV, pp. 131-132.

2. C'est-à-dire van Surck, devenu seigneur de Bergen.

3. A en juger par la phrase de Descartes, dans une lettre d'août 1644, en réponse aux remerciements de la Princesse (cf. *Œuvres*, t. IV, p. 136) : « La faveur que me fait vostre Altesse de n'avoir pas desagréable que j'aye osé témoigner en public combien je l'estime et je l'honore est plus grande et m'oblige plus qu'aucune que je pourrois recevoir d'ailleurs et je ne crains pas qu'on m'accuse d'avoir rien changé en la Morale, pour faire entendre mon sentiment sur ce sujet, car ce que j'en ay écrit est si veritable et si clair que je m'assure qu'il n'y aura point d'homme raisonnable qui ne l'avoue. »

assurait la perpétuation de sa pensée et comme un deuxième printemps intellectuel.

Après deux objections, l'une sur le vif-argent, l'autre sur les tourbillons, Élisabeth conclut : « Je ne vous représente icy que les raisons de mes doutes dans vostre livre, celles de mon admiration estant innumerables, comme aussi celles de mon obligation, entre lesquelles je conte encore la bonté que vous avez eu de m'informer de vos nouvelles et me donner des preceptes pour la conservation de ma santé. Celles-là m'apportoient beaucoup de joye par le bon succès de vostre voyage et la continuation du dessein que vous aviez de revenir, et celles-cy beaucoup de profit, puisque j'en experimente desja la bonté en moy mesme. »¹ Ces questions de santé et ces entretiens d'hygiène vont donner un caractère plus intime et plus personnel à leurs rapports : toujours une conséquence de cette union de l'âme et du corps discutée dans leurs premières lettres.

Descartes est réinstallé à Egmond-binnen, au retour de Paris, en mai 1645. Il apprend par Pollot que la Princesse est souffrante et il s'inquiète : « Vos dernières, lui mande-t-il le 18 mai, m'ont fort obligé de m'apprendre l'indisposition de M^{me} la Princesse de Boh[ême], laquelle m'a tellement touché que je serois allé à la Haye, tout aussy tost que je l'ay sceüe, sinon que j'ay veü, à la fin de vostre lettre, qu'elle se portoit beaucoup mieux qu'elle n'avoit fait auparavant. »² Dans la même et aussitôt après, il se dit « plus vieux de vingt ans » qu'il n'était l'an passé. Y a-t-il corrélation entre ces dispositions de corps et d'esprit et la longue interruption de son commerce avec Élisabeth ? On ne peut croire que l'air de Paris ait provoqué l'oubli, mais on peut penser que l'éloignement lui aura permis de se ressaisir d'une attraction devenue peut-être plus forte qu'il ne l'aurait voulu. Il a pu, dans l'atmosphère raisonnable de sa province, mesurer mieux la distance qu'il y a d'un gentilhomme à une fille de reine, d'un homme de quarante-six ans à une jeune femme de vingt-sept, et c'est pour cela qu'il se sentirait « plus vieux de vingt ans ». Alors il se terre dans son « hermitage » et se renferme dans sa « solitude », mais la nouvelle de la maladie ranime un feu mal couvert. C'est pourquoi il

1. *Œuvres*, t. IV, p. 133

2. *Ibid.*, pp. 204-205.

rompt le silence, le 18 mai 1645¹, pour assurer la princesse, « de la part qu'il prend à ses souffrances » :

MADAME,

« J'ay esté extrêmement surpris d'apprendre par les lettres de Monsieur de P[ollot] que V. A. a esté longtems malade et je veux mal à ma solitude pour ce qu'elle est cause que je ne l'ay point sceü plutost. Il est vray que, bien que je sois tellement retiré du monde que je n'apprenne rien du tout de ce qui s'y passe, toutesfois le zele que j'ay pour le service de Vostre Altesse ne m'eust pas permis d'estre si longtems sans sçavoir l'estat de sa santé, quand j'aurois dû aller à la Haye tout exprés pour m'en enquerir, sinon que Monsieur de P[ollot], m'ayant écrit fort à la haste, il y a environ deux mois, m'avoit promis de m'écrire derechef par le prochain ordinaire, et pour ce qu'il ne manque jamais de me mander comment se porte Vostre Altesse, pendant que je n'ay point receu de ses lettres, j'ay suposé que vous estiez tousjours en mesme estat. Mais j'ay appris, par ses dernieres que Vostre Altesse a eu trois ou quatre semaines durant, une fièvre lente, accompagnée d'une toux seiche et qu'après en avoir esté délivrée pour cinq ou six jours, le mal est retourné et que, toutesfois, au temps qu'il m'a envoyé sa lettre (laquelle a esté près de quinze jours par les chemins), vostre Altesse commençoit derechef à se porter mieux. »

Puis, un vrai diagnostic d'homme de l'art. Au reste Descartes, qui avait scruté la nature plus que les livres d'Hippocrate et de Galien, en savait bien autant que les Diafoirus de son temps et autres « grands Saigneurs de la Faculté », comme il les appelle plaisamment quelque part :

« En quoy je remarque les signes d'un mal si considerable et neantmoins auquel il me semble que vostre Altesse peut si certainement remedier que je ne puis m'abstenir de luy en écrire mon sentiment, car, bien que je ne sois pas Medecin, l'honneur que Vostre Altesse me fit, l'esté passé, de vouloir sçavoir mon opinion, touchant une autre indisposition, qu'elle avoit pour lors, me fait esperer que ma liberté ne luy sera pas desagreable. »

Une consultation psychologique fait suite à l'examen physiologique et montre l'importance que Descartes attribue à

1. *Œuvres*, t. IV, p. 200.

l'action du moral sur le physique. Il y est en même temps question des malheurs de la Maison de Bohême et c'est pour-quoi il la faut citer : « La cause la plus ordinaire de la fièvre lente est la tristesse, et l'opiniastreté de la Fortune à persecuter vostre maison vous donne continuellement des sujets de fascherie, qui sont si publics et si éclatans, qu'il n'est pas besoin d'user beaucoup de conjectures ny estre fort dans les affaires, pour juger que c'est en cela que consiste la principale cause de vostre indisposition. Et il est à craindre que vous n'en puissiez estre du tout délivrée, si ce n'est que par la force de vostre vertu, vous rendiez vostre ame contente, malgré les disgraces de la Fortune. Je sçay bien que ce seroit estre imprudent de vouloir persuader la joye à une personne à qui la Fortune envoie, tous les jours, de nouveaux sujets de déplaisir, et je ne suis point de ces Philosophes cruels qui veulent que leur sage soit insensible. Je sçay aussi que vostre Altesse n'est point tant touchée de ce qui la regarde en son particulier que de ce qui regarde les interests de sa maison et des personnes qu'elle affectionne, ce que j'estime comme une vertu la plus aimable de toutes. Mais il me semble que la difference qui est entre les plus grandes ames et celles qui sont basses et vulgaires, consiste principalement en ce que les ames vulgaires se laissent aller à leurs passions et ne sont heureuses ou malheureuses que selon que les choses qui leur surviennent sont agreables ou deplaisantes, au lieu que les autres ont des raisonnemens si forts et si puissans que, bien qu'elles ayent aussi des passions, et mesme souvent de plus violentes que celles du commun, *leur raison demeure neantmoins tousjours la maistresse* et fait que les afflictions mesme leur servent et contribuent à la parfaite felicité dont elles jouissent dès cette vie. »¹

On dirait que Descartes propose ici en modèle à Élisabeth une de ces Princesses de Tragédie que le grand Corneille a pu lui montrer sur la scène ou dans ses livrets et ce ne serait pas la première fois que la poésie aurait devancé la philosophie. On croit entendre, par exemple, Pauline disant à Sévère (*Polyeucte*, II, 2)².

Et sur mes passions ma raison souveraine...
Ma raison, il est vrai, dompte mes sentiments.

1. *Œuvres*, t. IV, pp. 201-202.

2. Ce quatrième chef-d'œuvre avait paru en 1643, deux ans avant la lettre citée.

Ce n'est pas tout à fait une hypothèse, car Descartes évoque un peu plus loin les tragédies, sans toutefois nommer Corneille : « Et comme les *Histoires tristes et lamentables*, dit-il, que nous voyons représenter sur un théâtre, nous donnent souvent autant de recreation que les gayer, bien qu'elles tirent des larmes de nos yeux, ainsi *ces plus grandes ames*, dont je parle, ont de la satisfaction en elles-mêmes de toutes les choses qui leur arrivent, même des plus fascheuses et insupportables. Ainsi, ressentant de la douleur en leur cors, elles s'exercent à la supporter patiemment et cette épreuve qu'elles font de leur force leur est agreable. »

Descartes invite son héroïne à estimer peu la Fortune « au regard de l'Eternité »¹ : il n'est pas nécessaire de chercher dans Spinoza le « *sub specie aeternitatis* », puisqu'il nous est ici proposé.

« Je craindrois que ce stile ne fust ridicule, poursuit-il, si je m'en servois en écrivant à quelqu'autre, mais, pour ce que je considere vostre Altesse comme ayant l'ame la plus noble et la plus relevée que je connoisse, je croy qu'elle doit aussi estre la plus heureuse et qu'elle le sera veritablement, pourveu qu'il luy plaise jeter les yeux sur ce qui est au dessus d'elle et comparer la valeur des biens qu'elle possède et qui ne luy sçauroient jamais estre ostez, avec ceux dont la Fortune l'a dépouillée et les disgraces dont elle la persecute en la personne de ses proches. »²

Élisabeth est très sensible à l'intérêt que lui témoigne son ami et elle l'en remercie en ces termes, le 24 mai 1645³ :

« MONSIEUR DESCARTES,

« Je vois que les charmes de la vie solitaire ne vous ostent point les vertus requises à la société. Ces bontés genereuses que vous avez pour vos amis et me tesmoignez aux soins que vous avez de ma santé, je serois faschée qu'ils vous eussent engagé à faire un voyage jusqu'icy, depuis que M. de Palotti m'a dit que vous jugiez le repos necessaire à vostre conservation. »

Elle apprécie à sa juste valeur la consultation psycho-physiologique : « Je vous assure que les medecins, qui me virent tous les jours et examinerent tous les symptomes de mon

1. *Œuvres*, t. IV, p. 202.

2. *Ibid.*, pp. 203-204.

3. *Ibid.*, pp. 207-208.

mal, n'en ont pas trouvé la cause ni ordonné de remèdes si salutaires que vous avez fait de loin. Quand ils auroient été assez savants pour se douter de la part que mon esprit avoit au desordre du corps, je n'aurois point eu la franchise de le leur avouer. Mais à vous, Monsieur, je le fais sans scrupule, m'assurant qu'un recit si naïf de mes défauts ne m'ostera point la part que j'ay en vostre amitié, mais me la confirmera d'autant plus, puisque vous y verrez qu'elle m'est nécessaire. »

Ce qui suit est la plus intime des confidences : « Sachez donc que j'ay le corps imbu d'une grande partie des foiblesses de mon sexe, qu'il se ressent tres-facilement des afflictions de l'ame et n'a point la force de se remettre avec elle, estant d'un temperament sujet aux obstructions et demeurant en un air qui y contribue fort. » Il ne faut pas trop se choquer de ce détail à une époque où les affaires intestinales, quand elles concernaient une personne royale, étaient affaires d'état et se « résolvaient » parfois en public !

« Aux personnes qui ne peuvent point faire beaucoup d'exercice, continue-t-elle, il ne faut point une longue oppression de cœur par la tristesse pour opiler la rate et infecter le reste du corps par ses vapeurs. Je m'imagine que la fièvre lente et la toux sèche, qui ne me quitte pas encore, quoy que la chaleur de la saison et les promenades que je fais rappellent un peu mes forces, vient de là. C'est ce qui me fait consentir à l'avis des medecins de boire, d'icy en un mois, les eaux de Spa (qu'on fait venir jusqu'icy sans qu'elles se gastent), ayant trouvé, par experience qu'elles chassent les obstructions. Mais je ne les prendray point avant que j'en sache vostre opinion, puisque vous avez la bonté de me vouloir guerir le corps avec l'ame. »

Celle-ci est la plus difficile à soigner, parce qu'elle est accablée par la misère de ses proches, le spectacle de sa maison destituée et cette maison n'a pas plus tôt pris un peu de relâche qu'un nouveau désastre s'abat sur elle : « Je pense que si ma vie vous estoit entierement cognue, vous trouveriez plus estrange qu'un esprit sensible ¹, comme le mien, s'est conservé si longtemps, parmi tant de traverses, dans un corps si foible, sans conseil que celui de son propre raisonnement et sans con-

1. C'est presque le sens du XVIII^e siècle.

solution que celle de sa conscience, que vous ne faites les causes de cette presente maladie. »¹

Il y a tant et de si intimes confessions là-dedans que l'on comprend que dans le post-scriptum, Élisabeth demande à son ami de brûler sa lettre, ce qu'il ne fit point.

Le médecin improvisé ne déconseille pas les eaux de Spa mais préconise, en les prenant, pour qu'elles soient plus efficaces, de « délivrer l'esprit de toutes sortes de pensées tristes et mesme aussi de toutes sortes... de meditations serieuses touchant les sciences et ne s'occuper qu'à imiter ceux qui, en regardant la verdure d'un bois, les couleurs d'une fleur, le vol d'un oiseau et telles choses qui ne requerrent aucune attention, se persuadent qu'ils ne pensent à rien ». ²

A la confidence d'Élisabeth, il répond par cette autre sur lui-même : « Estant né d'une mere qui mourut, peu de jours après ma naissance, d'un mal de poumon, causé par quelques déplaisirs, j'avois herité d'elle une toux seiche et une couleur pasle que j'ay gardée jusques à l'âge de plus de vingt ans et qui faisoit que tous les Medecins qui m'ont vû avant ce temps-là me condamnoient à mourir jeune. Mais je croy que l'inclination que j'ay tousjours eue à regarder les choses qui se presentoient, du biais qui me les pouvoit rendre le plus agreables, et à faire que mon principal contentement ne dependist que de moy seul, est cause que cette indisposition, qui m'estoit comme naturelle, s'est peu à peu entierement passée. »³

Peut-être le philosophe accentue-t-il, pour elle, un optimisme qui n'est pas très dans sa nature, afin que les lettres qu'il lui écrit, lui servent, comme elle le dira elle-même, « d'antidote contre la mélancolie ». Elle se confie de plus en plus à lui et elle en dit long cette phrase, écrite le 22 juin⁴ : « le bonheur que je possède dans l'amitié d'une personne de vostre merite au conseil duquel je puis commettre la conduite de ma vie. » Il est vrai qu'elle aurait besoin de voir plus souvent son médecin et que jamais la consultation écrite ne vaudra cette consultation orale dont les yeux, eût-on dit alors, sont les muets truchemans : « La malediction de mon sexe m'empesche le contentement que

1. *Œuvres*, t. IV, p. 209.

2. *Ibid.*, t. IV, p. 220.

3. *Ibid.*, p. 221.

4. *Ibid.*, p. 233.

me donneroit un voyage vers Egmond pour y apprendre les verités que vous tirez de vostre nouveau jardin. »¹ Que la phrase a de grâce, car sa signification dépasse celle d'une allusion au passage d'Egmond op-de-Hoef à Egmond-binnen. Avec moins de délicatesse mais non moins de sincérité, Descartes lui répond : « J'ay bien plus de desir d'aller apprendre à la Haye quelles sont les vertus des eaux de Spa que de connoistre icy celle des plantes de mon jardin. »² Les lettres qu'il lui écrit ne troubleront pas la digestion des dites eaux : « Vous estes au moins assurée que, si elles [mes lettres] ne vous donnent aucun sujet de joye, elles ne vous en donneront point aussy de tristesse... Car, n'apprenant, en ce desert, aucune chose de ce qui se fait au reste du monde et n'ayant aucunes pensées plus frequentes que celles qui, me representant les vertus de vostre Altesse, me font souhaiter de la voir aussy hureuse et aussy contente qu'elle merite, je n'ay point d'autre sujet, pour vous entretenir, que de parler des moyens que la Philosophie nous enseigne pour acquerir cete souveraine felicité que les ames vulgaires attendent en vain de la fortune et que nous ne scaurions avoir que de nous mesmes. »³

Ainsi Descartes qui, fondant tout son système sur la certitude mathématique, a le plus fait perdre au nom de philosophe son ancien sens d'amateur de sagesse et de professeur de félicité, en reprend ici la tradition en faveur de sa chère princesse et lui, qui aime si peu les anciens et méprise tant l'érudition, se propose de remplir ses lettres, afin qu'elles « ne soyent pas entierement vuides et inutiles » de considérations tirées de la lecture du *De Vita beata* de Senèque, mais il est si personnel qu'il ne pourra s'empêcher de le refaire, dans sa correspondance de l'été 1645. On remarquera qu'il ne propose pas Montaigne, que Pascal, au contraire, citera souvent : c'est parce qu'il est trop décevant et que le doute cartésien, bien différent de celui de Montaigne, n'est pas un oreiller pour s'y reposer mais un tremplin pour s'élancer dans les espaces infinis. Ce n'est pas certes ignorance ou absence de lecture, car Descartes est beaucoup plus érudit qu'il ne voudrait le paraître, témoin sa dissertation sur le souverain bien, selon Zénon, Aristote et

1. *Œuvres*, t. IV, p. 234.

2. *Ibid.*, p. 238.

3. *Ibid.* p. 252.

Épicure, dont il explique parfaitement la doctrine dans sa lettre du 18 août ¹, pour les concilier et arriver à cette conclusion que « la beatitude ne consiste qu'au contentement de l'esprit », ce qui exige de « suivre la vertu, c'est à dire d'avoir une volonté ferme et constante d'exécuter tout ce que nous jugerons estre le meilleur et d'employer toute la force de nostre entendement à en bien juger. »

Élisabeth a eu le loisir de s'y exercer, car sa naissance et sa fortune l'ont forcée à employer son jugement de meilleure heure pour la conduite d'une vie assez pénible : « Je vous voudrois encore, lui demande-t-elle dans sa lettre du 13 septembre 1645 ², voir définir les passions pour les bien connoistre ». Ici est le précieux germe du *Traité des Passions*, qu'il lui fera en plusieurs lettres pour la satisfaire et l'« éclaircir », en commençant par la connaissance de Dieu et la définition de ces Passions ³. Elle discute, mais elle est heureuse et songe maintenant à se conserver pour ce bonheur : « J'ay tousjours esté en une condition qui rendoit ma vie tres inutile aux personnes que j'aime, mais je cherche sa conservation avec beaucoup plus de soin, depuis que j'ay le bonheur de vous connoistre, parce que vous m'avez montré les moyens de vivre plus heureusement que je ne faisois. » ⁴

Cette accalmie est de courte durée. Sans parler de « la mauvaise humeur d'un frere malade », à qui il faut faire prendre médecine en le divertissant ⁵, la conversion au catholicisme de son frère Édouard, qui a épousé, en France, Anne de Gonzague, princesse de Mantoue, cause à la jeune fille de gros soucis. Cette calviniste s'en ouvre sans crainte à son vieil ami catholique, se plaignant à lui d'une « certaine sorte de gens », qui sont évidemment les Jésuites. « Il faut que je voie une personne que j'aimois avec autant de tendresse que j'en saurois avoir, abandonnée au mepris du monde et à la perte de son ame (selon ma croyance). Si vous n'aviez pas plus de charité que de bigoterie, ce seroit une impertinence de vous entretenir de cette matiere ». ⁶ Descartes, ainsi interpellé sur cette apostasie,

1. *Œuvres*, t. IV, p. 275.

2. *Ibid.*, p. 289 et 404.

3. Lettre du 6 octobre 1645 et *Traité des Passions*, au t. XI, pp. 342 et 345.

4. *Œuvres*, t. IV, p. 324.

5. *Ibid.*, p. 270.

6. *Ibid.*, p. 336.

répond avec autant de franchise et non sans esprit : « S'ils [les protestants] considerent qu'ils ne seroient pas de la Religion dont ils sont, si eux, ou leurs peres ou leurs ayeuls n'avoient quitté la Romaine, ils n'auront pas sujet de se mocquer ni de nommer inconstans ceux qui quittent la leur. »¹

Mais bientôt un malheur plus grave que celui de la conversion du Prince Edouard va fondre sur l'infortunée Maison Palatine. Voici ce que la Princesse écrit à son ami : « Puis que vostre voyage est arrêté pour le 3^{me}/13 de ce mois, il faut que je vous represente la promesse que vous m'avez faite de quitter vostre agreable solitude, pour me donner le bonheur de vous voir, avant que mon partement d'icy m'en fasse perdre l'espe-
rance pour 6 ou 7 mois, qui est le terme le plus esloigné que le congé de la Reine ma mere, de M. mon Frere et le sentiment des amis de nostre maison ont prescrit à mon absence... »² « J'es-
pere que vous me permettez d'emporter celuy [le Traité] des *pas-
sions*³, encore qu'il n'a esté capable de calmer [celles] que nostre
dernier malheur avoit excité. »

Cherchons le mot de cette énigme : Tallemant des Réaux va nous le donner.

Il y avait alors à La Haye comme capitaine-major du régi-
ment de M. de Chastillon un gentilhomme français, le sieur
d'Espinay, qui y était venu pour fuir un passé orageux. Favori
de Gaston d'Orléans, il avait été chassé par lui en mai 1639,
pour l'avoir supplanté auprès de sa maîtresse Louise ou Loyson
Roger.

« L'Espinay chassé, raconte Tallemant⁴, s'en alla en Hol-
lande, où il eut facilement accez chez la reyne de Boheme. Comme
il y entra avec la reputation d'un homme à bonne fortune, il
y fut tout autrement regardé qu'un autre et, dans l'ambition
de n'en vouloir qu'à des princesses ou à des maistresses de
princes, on dit qu'il cajolla d'abord la mere, et après, la prin-
cesse Louyse, car les Louyses estoient fatales à ce garçon.
On dit que cette fille devint grosse et qu'elle alla pour accoucher
à Leyde, où l'on n'en faisoit pas autrement la petite bouche.⁵

1 *Œuvres*, t. IV, p. 352.

2 *Ibid.*, pp. 448-449.

3. Descartes lui en avait remis une ébauche à La Haye, le 7 mars 1646. Cf. *ibid.*, p. 404.

4. *Historiettes*, 3^e édit., publiées par Monmerqué et P. Paris. Paris, Techener, 1854, t. II, p. 287-289 ; cité aussi au t. IV des *Œuvres* de Descartes, p. 451.

5. C'est également à Leyde que la duchesse de Rohan cache ce jeune héritier pos-

« La princesse Elisabeth, son aînée, qui est une vertueuse fille, une fille qui a mille belles connoissances et qui est bien mieux faite qu'elle, ne pouvoit souffrir que la Reyne, sa mere, vist de bon œil un homme qui avoit fait un si grand affront à leur maison. Elle excita ses freres contre luy, mais l'Electeur ¹ se contenta de luy jeter son chapeau à terre, un jour qu'estant à la promenade à pié, il s'estoit couvert, par ordre de la Reyne, à cause qu'il pleuvoit un peu. Mais le plus jeune de tous, nommé Philippe, ressentit plus vivement cette injure et, un soir, proche du lieu où l'on se promene à la Haye, il attaque l'Espinay, qui estoit accompagné de deux hommes et luy n'en avoit pas davantage. Il se battirent quelque temps : il survint des gens qui les separerent. Tout le monde conseilla à l'Espinay de se retirer, mais il n'en voulut jamais rien faire. Enfin, un jour qu'il avoit disné chez M. de la Tuillerie, ambassadeur de France, il sortit avec des Loges. ²

« Si l'on eust creü que le Prince Philippe eust osé le faire assassiner en plein jour, on n'eust pas manqué de le faire accompagner et il s'en fallut peu que M. de la Vieuville, qui avoit aussy disné chez l'Ambassadeur ne prist le mesme chemin. Il fut donc attaqué par huit ou dix Anglois, en presence du prince Philippe. Des Loges ne mit point l'espée à la main ; l'Espinay se défendit le mieux qu'il put, mais il fut percé de tant de coups que les espées se rencontroient dans son corps. Il voulut tascher à se sauver, mais il tomba ; toutefois, il fit encore quelque resistance à genoux et enfin, il rendit l'esprit. »

Ce drame, qui passionna non seulement La Haye, mais toute la Hollande, et dont la boue sanglante élaboussa jusqu'aux marches du trône, s'était déroulé le 20 juin 1646.

Dans son ensemble, le récit de Tallemant, d'ordinaire suspect à cause de son goût du scandale, est exact. Les rapports entre L'Espinay et Louise étaient, à La Haye, de notoriété publique, puisque M^{me} de Longueville qui passa en Hollande entre le 20 juin et le 26 juillet, en route pour Munster, et qui fréquenta la Cour de Bohême, à La Haye, du 20 août au 12 septembre ³, écrivait au lendemain de l'assassinat : « J'ay veü la princesse Louyse

thume qu'elle ne montra qu'au bout de quinze ans et qui fut, à l'époque, l'occasion d'un retentissant procès.

1. Charles-Louis.

2. Autre fils de la poétesse M^{me} des Loges.

3. *Œuvres* de Descartes, t. IV, pp. 450-451.

et je ne croy pas que personne envie à l'Espinay la couronne de son martyr. » D'ailleurs la conduite ultérieure de Louise-Hollandine justifie tous les soupçons, car, le 17 décembre 1657, elle se sauva de La Haye à Paris avec un officier français, nommé Laroque, et abjura le 25 janvier 1658, pour faire ensuite profession, le 19 septembre 1660, à Maubuisson, dont elle devint abbesse le 14 novembre 1664¹.

Le résident de France, Brasset, il est vrai, plus prudent, ne parle point d'elle, dans la lettre datée du lendemain du crime, 21 juin, où il traite de cette « action qui a despleü à tout le monde, un des plus honnestes et braves gentilshommes des troupes françoyses ayant esté malheureusement tué, en plaine rue, de plusieurs mains. L'on s'estonne que M. le Pr[ince] Philippe Palatin ayt voulu estre du nombre. Je ne sçaurois vous dire la cause d'un tel mouvement, mais ceux qui reverent et ont à cœur l'honneur de cette maison, sont desplaisans que l'affaire se soit passée de la sorte. Les Grands ont des sentimens que tous ne sont pas capables de comprendre. »

Qu'il en sache plus qu'il n'en dit, c'est ce qu'atteste une autre missive, du 22, écrite par le prudent chargé d'affaire : « Il y a beaucoup de choses à dire là dessus que le papier ne peut souffrir, ce qui touche les Grands estant tousjours delicat. »

Pourquoi d'ailleurs le peuple se serait-il ameuté autour de la maison et aurait-il menacé les princesses, au témoignage du même Brasset : « Il en a cousté la vie à M. de l'Espinay, capitaine et major du Regiment de Chastillon, l'un des plus honnestes gentilshommes françoys que nous ayons icy. Il n'y a point de valeur qui peust resister seul à dix ou douze espees qui, après le malheur d'une cheutte, le percerent de douze coupz, sans que luy eust le moyen de tirer la sienne. Cela s'estant [fait] en plaine rue et en plain jour, le peuple s'en seroit esmeü, sans la prudence du Magistrat, qui mist toute la nuict garde Bourgeoise aux environs de la Cour de Bohesme, pour la seureté des Dames, car, pour le Pr[ince], après le coup fait, il monta à cheval et tira de longue. »

Le 3 juillet 1646, « fut proclamé à son de cloche le Prince Philippe et ceux de sa suite qui ont commis cette belle action. » La reine de Bohême n'ose plus se promener au « Verhault »

1. Née le 28 avril 1622, elle mourut le 11 février 1709. Cf. *ibid.*, p. 495.

(Voorhout). « Ce ne sera pas, aux siècles à venir, un petit nota dans la chronique de Hollande, écrit toujours Brassset, après la seconde proclamation, le 9 juillet, d'y veoyr un fils de roy presser comme un autre », mais, brusquement, l'on suspendit les poursuites, ce dont une dame se montrait « fort estomachée », « adjoustant qu'au moins la consideration de sa personne ne devoit pas mettre à couvert un taz de coquins qui avoient si infammement trempé leurs mains dans le sang d'un pauvre gentilhomme innocent ». ¹

La reine de Bohême qui, selon cette mauvaise langue de Tallemant « estoit bien aise que sa fille [Louise] se divertist », entra dans une violente colère contre son fils, lequel menaçait, par cet acte inconsidéré, de ruiner la fortune de sa Maison, qui pouvait espérer renaître du traité de Paix qu'on prévoyait assez proche. « Le bruit courut alors, raconte Baillet ², qu'une action si noire avoit été concertée sur les conseils de la Princesse Elizabeth. La Reine sa mère, qui prenoit beaucoup de part à cette affaire, en conceût tant d'horreur que, sans se donner la patience d'en examiner le fonds, elle chassa sa fille avec son fils de chez elle et ne voulut jamais les revoir de sa vie. »

C'est cela le « congé », entendez « ordre », « de la Reine ma mère, de M. mon frere et les sentimens des amis de nostre maison », dont parle Elisabeth et qui exigent une absence de six mois, laquelle se transformera en exil éternel à la Cour de Brandebourg.

Il est à peine besoin de repousser la calomnie dont Elisabeth est l'objet. On la devine victime des manœuvres de Louise, qu'elle a dû souvent blâmer de ses désordres et essayer de ramener à la vertu. C'est ce que semble indiquer une phrase d'une lettre du 21 février 1647, où Élisabeth se loue d'être en Brandebourg « avec des personnes desquels on n'a point sujet de se méfier. C'est pourquoy, dit-elle, j'ay plus de complaisance icy que je n'avois à La Haye. » ³ Pauvre lis grandi sur ce terreau impur, il devait être emporté et tordu dans l'orage de ces passions qu'elle ne connaissait jusqu'alors que par le Traité de son Philosophe.

Lui, ami fidèle avant tout, accourt à La Haye au lendemain

1. Extraits tirés de lettres inédites de Brassset, publiés par MM. Adam et Tannery au t. IV des *Œuvres* de Descartes, pp. 670-675.

2. *Ibid.*, p. 450, d'après Baillet, *Vie de M. Descartes*, t. II, p. 234.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 619.

du crime, sentant bien que la plume ne suffira pas à consoler tant de misère morale et il vient la réconforter. Il y alla encore, une dernière fois, avant le départ de la Princesse, qui quitta La Haye, le 15 août¹ 1646, avec sa sœur Henriette. On causa lectures, sans doute pour parler d'autre chose, et, distraitement, Élisabeth recommanda à Descartes d'examiner *Le Prince* de Machiavel, qu'elle n'avait plus lu depuis six ans et où peut-être elle espérait trouver des remèdes à ses malheurs et à ceux de son cadet Philippe. La Princesse et le Philosophe ne devaient plus jamais se revoir, mais l'absence, pour eux, ne fut pas l'oubli.

1. *Œuvres*, t. IV, p. 673.

CHAPITRE XXIV

CORRESPONDANCE AVEC L'EXILÉE (1646-1647) — DEUXIÈME
VOYAGE DE DESCARTES EN FRANCE (1647)

La correspondance suppléera à l'absence, mais elle est plus malaisée par delà les frontières, et dans une perpétuelle crainte des espions, car Élisabeth exilée est évidemment surveillée. Aussi Descartes propose-t-il un chiffre et tous deux se servent, en matière politique, d'un langage figuré. Comme les dames allaient souvent sous le masque, les lettres vont passer sous le chiffre. Elles n'en sont que plus intimes et plus cordiales, la jeune princesse Sophie prêtant ses bons offices pour faire tenir celles de Descartes à la sœur aînée, ce qui donne occasion au philosophe de comparer la gracieuse messagère à un ange¹.

Élisabeth est arrivée à Berlin, le 17 septembre 1646, après un voyage agréable sinon rapide. L'Électeur régnant, son cousin, Frédéric-Guillaume, la sœur de celui-ci, Hedwige-Sophie, qui deviendra l'élève d'Élisabeth, et enfin leur mère l'Électrice douairière de Brandebourg, Élisabeth-Charlotte, comtesse palatine, lui font un excellent accueil dans leur maison, où la nouvelle venue a été chérie depuis son enfance et où tout le monde conspire à lui faire des caresses, ce qui ne laisse pas de lui imposer un peu trop de complaisances mondaines, de distractions et de divertissements².

Au reste, après les premières effusions, son bonheur est de courte durée ; sans parler même de la séparation d'avec son philosophe, elle se sent dans un milieu lourd, grossier, parfaitement étranger aux choses de l'esprit et à la politesse de la Cour toute française de La Haye, que devait évoquer seulement, un peu plus tard, Louise-Henriette de Nassau, fille

1. *Œuvres*, t. IV, pp. 495, 533, 592.

2. *Ibid.*, pp. 522, 525.

de Frédéric-Henri, laquelle épousa, en décembre 1646, Frédéric-Guillaume : « Le peuple d'icy, écrira la princesse du Rhin à Descartes, en mai 1647, a une croyance extraordinaire en sa profession [en celle du médecin] et n'estoit la grande saleté de la commune et de la noblesse, je crois qu'il en auroit moins besoin que peuple du monde, puisque l'air y est fort pur. J'y ay aussi plus de santé que je n'avois en Hollande. Mais je ne voudrois pas y avoir tousjours esté, puisqu'il n'y a rien que mes livres pour m'empescher de devenir stupide au dernier point. »¹

Évidemment, le nom de Descartes fait hausser les épaules aux junkers et à leurs maîtres et ceux-ci doivent sourire des billevesées latines, historiées de figures et de signes cabalistiques, où se plonge, des heures entières, leur folle cousine Elisabeth. Il n'y a que le vieux Duc de Brunswick qui veuille se les procurer, pour les faire relier en maroquin et en orner, sinon son esprit, du moins sa célèbre bibliothèque : « Il n'y a personne icy, écrit Elisabeth le 19 novembre 1646, en reparlant à Descartes de ses œuvres, d'assez raisonnable pour les comprendre, quoy que je me sois engagée de promesse à ce vieux duc de Brunswick, qui est à Wolfenbuttel, de les luy faire avoir, pour orner sa bibliothéque. Je ne crois point qu'ils luy serviront pour orner sa cervelle catherreuse, desjà toute occupée du pedantisme. »²

Les savants prussiens qu'elle voit et qui sont surtout des médecins, la rebutent : Les « doctes... sont encore plus pedants et superstitieux qu'aucun de ceux que j'ai connus en Hollande et cela vient de ce que tout le peuple y est si pauvre que personne n'y estude ou raisonne que pour vivre. J'ay eu toutes les peines du monde à m'exemter les mains des medecins, pour ne patir de leur ignorance. »³

Il n'y a qu'une exception, un certain docteur Weiss, qui pourrait être Alsacien, à en juger par son nom. Cela expliquerait que, sachant le français, il ait lu le *Discours de la Méthode* : « J'ay rencontré depuis peu, icy, un seul homme qui en avoit veü quelque chose. C'est un docteur en medecine, nommé Weis, fort savant aussi. Il m'a dit que Bacon luy a premiere-

1. *Œuvres*, t. V, p. 49.

2. *Ibid.*, t. IV, pp. 580-581.

3. *Ibid.*, p. 579.

ment rendu suspecte la philosophie d'Aristote et que votre methode la luy a fait entierement rejeter et l'a convaincu la circulation du sang, qui détruit tous les anciens principes de leur medecine ; c'est pourquoy il avoué d'y avoir consenti à regret. Je luy ay presté à cette heure vos Principes, desquels il m'a promis de me dire ses objections : s'il en trouvé et qu'ils en meritent la peine, je vous les envoiray, afin que vous puissiez juger de la capacité de celuy que je trouve estre le plus raisonnable entre les doctes de ce lieu, puisqu'il est capable de gouter votre raisonnement... »¹

La grande consolation est de causer longuement avec l'ami qu'elle ne saurait oublier : « J'aime mieux paroistre devant vous avec toutes mes fautes que de vous donner sujet de croire que j'ay un vice si esloigné de mon naturel comme celuy d'oublier mes amis en l'absence, principalement une personne que je ne saurois cesser d'affectionner, sans cesser aussi d'estre raisonnable, comme vous, Monsieur, à qui je seray toute ma vie

Vostre tres affectionnée amie à vous servir

ELISABETH. »²

De quoi parle-t-on ? de la politique et du *Prince*, dont Descartes, avec les restrictions que suggère l'époque, réproouve l'immorale brutalité, de la joie intérieure imposée par la volonté, du succès des choses entreprises d'un cœur gai, sous une inspiration secrète qu'il assimile au « genie de Socrate »³, des eaux de Spa, des pustules dont elle a été atteinte, de purgatifs ou bouillons rafraichissants, des drogues, de la Chymie qu'il faut éviter⁴, menus conseils qui pourraient être ridicules et qui ne le sont point quand ils témoignent de la plus tendre sollicitude et du désir du médecin-philosophe de conserver en belle santé sa chère « patiente ».

Elle et lui se bercent de l'espoir d'un prochain mais incertain revoir : « Si je ne retourne à la Haye, l'esté qui vient, comme je n'en puis répondre, quoy que je n'ay point changé de resolution, parce que cela depend en partie de la volonté d'autrui

1. *Œuvres*, t. IV, pp. 619-620.

2. De Berlin, ce 30 septembre [10 octobre 1646 n. s.], t. IV, p. 524.

3. *Ibid.*, p. 530.

4. *Ibid.*, p. 590.

et des affaires publiques. »¹ Elle est donc toujours en exil de par « le congé » de Madame sa mère. C'est quand il erre dans les allées du Voorhout ou sur la montagne (!) du Vivier (Vijverberg) et qu'il admire, au delà de l'étang aux cygnes, l'alternance des tours rondes, des tours carrées et des pignons à redans, dont la diversité symbolise si bien l'étrange disparité des institutions qu'ils abritent, il cherche en vain dans les carrosses dorés les regards de sa princesse perdue : « La satisfaction que j'apprens que vostre Altesse reçoit au lieu où elle est, lui écrit-il, en mars 1647, fait que je n'ose souhaiter son retour, bien que j'aye beaucoup de peine à m'en empêcher, principalement à cette heure que je me trouve à la Haye. Et pour ce que je remarque, par vostre lettre du 21 fevrier, qu'on ne vous doit point attendre icy avant la fin de l'esté, je me propose de faire un voyage en France pour mes affaires particulieres, avec desseïn de revenir vers l'hyver, et je ne partiray point, de deux mois, affin que je puisse auparavant avoir l'honneur de recevoir les commandemens de vostre Altesse, lesquels auront tousjours plus de pouvoir sur moy qu'aucune autre chose qui soit au monde. »²

C'est bien là le langage d'un serviteur à sa dame, mais sans préciosité ni galanterie. Qu'elle ait été émue de ce souvenir de La Haye, c'est ce dont témoigne la délicate et nostalgique réponse du 11 avril 1647³ : « Je n'ay point regretté mon absence de La Haye que depuis que vous me mandez y avoir esté et que je me sens privée de la satisfaction que je soulois avoir en vostre conversation, pendant le sejour que vous y faisiez ; il me sembloit que j'en parlois toutes les fois plus raisonnable et, encore que le repos que je trouve icy... surpasse tous les biens que je puisse avoir ailleurs, il n'approche point de celui-là, que je ne me saurois neantmoins promettre en quelques mois ni en predire le nombre... Ainsi, je puis esperer mais non pas m'asseurer que j'auray le bonheur de vous revoir, au temps que vous avez proposé vostre retour de France. »

Pendant la science n'est point oubliée et, pour tenir sa royale élève au courant, Descartes lui fait parvenir le livre du disciple infidèle Regius, les *Fundamenta Physices*. La

1. *Œuvres*, t. IV, p. 619.

2. *Ibid.*, p. 624.

3. *Ibid.*, pp. 628-629.

conduite de ce dernier n'a pas cessé d'être ambiguë depuis que les démêlés avec Voctius ont pris mauvaise tournure et qu'il a craint d'y laisser sa place de professeur à Utrecht. Il continue à fréquenter le maître, à lui rendre visite à Egmond, à exploiter, même sans discrétion, les observations et les travaux inédits du philosophe, mais quand, avec une grande franchise, celui-ci lui conseille, comme à un frère¹, de ne pas publier le livre dont Regius-de Roy lui a laissé le manuscrit à l'examen, le disciple, quittant sa docilité de jadis, se révolte et le donne à l'impression².

« Je vous diray icy ingenuement que je n'estime pas qu'il [le livre de Regius] merite que vostre Altesse se donne la peine de le lire. Il ne contient rien touchant la Physique, sinon mes assertions mises en mauvais ordre et sans leurs vrayes preuves, en sorte qu'elles paroissent paradoxes, et que ce qui est mis au commencement ne peut estre prouvé que par ce qui est vers la fin. » L'élève a évidemment beaucoup à apprendre encore de la clarté française de son maître.

« Il n'y a inseré presque rien du tout, continue-t-il³, qui soit de luy et peu de choses de ce que je n'ay point fait imprimer, mais il n'a pas laissé de manquer à ce qu'il me devoit, en ce que, faisant profession d'amitié avec moy et sçachant bien que je ne desirois point que ce que j'avois écrit touchant la description de l'animal, fust divulgué, jusques-là que je n'avois pas voulu luy monstrier et m'en estois excusé sur ce qu'il ne se pourroit empescher d'en parler à ses disciples, s'il l'avoit vû, il n'a pas laissé de s'en aproprier plusieurs choses et, ayant trouvé moyen d'en avoir copie sans mon sceü, il en a particulièrement transcrit tout l'endroit où je parle du mouvement des muscles et où je considere, par exemple, deux des muscles qui meuvent l'œil, de quoy il a deux ou trois pages qu'il a repe-tées deux fois, de mot à mot, en son livre, tant cela luy a plu. Et toutesfois, il n'a pas entendu ce qu'il écrivoit, car il en a obmis le principal, qui est que les esprits animaux, qui coulent du cerveau dans les muscles, ne peuvent retourner par les mesmes

1. *Œuvres*, t. IV, p. 249.

2. L'échange de lettres à ce sujet entre Descartes et Regius se trouve au t. IV, pp. 239, 241, 248, 254, 256, 497, 514, 517, 566, 627; voir aussi *Supplément* (1913), aux *Œuvres* de Descartes, pp. 6 à 14.

3. *Œuvres*, t. IV, pp. 625-626. Lettre de mars 1647. A rapprocher, la lettre à Mersenne, *ibid.*, p. 517 et la préface de l'édition française des *Principes*.

conduits par où ils viennent, sans laquelle observation tout ce qu'il écrit ne vaut rien et pource qu'il n'avoit pas ma figure, il en a fait une qui monstre clairement son ignorance. On m'a dit qu'il a encore, à présent, un autre livre de Medecine¹ sous la presse, où je m'attens qu'il aura mis tout le reste de mon écrit, selon qu'il aura pu le digerer. Il en eust pris sans doute beaucoup d'autres choses, mais j'ay sceü qu'il n'en avoit eu une copie que lors que son livre s'achevoit d'imprimer.

« Mais, comme il suit aveuglement ce qu'il croit estre de mes opinions, en tout ce qui regarde la Physique ou la Medecine, encore mesme qu'il ne les entende pas, ainsi il y contredit aveuglement, en tout ce qui regarde la Metaphysique, de quoy je l'avois prié de n'en rien écrire, pource que cela ne sert point à son sujet et que j'estois assuré qu'il ne pouvoit en rien écrire qui ne fust mal. Mais je n'ay rien obtenu de luy, sinon que, n'ayant pas dessein de me satisfaire en cela, il ne s'est plus soucié de me desobliger aussi en autre chose. »

Sans doute, mais il s'agissait d'apaiser le demi-dieu Voetius à qui il pouvait être parfaitement indifférent que Regius suivît la physique de Descartes, pourvu qu'il en réfutât la métaphysique². Quant à Elisabeth, elle en est indignée. Réceptive comme sont, le plus souvent les élèves-femmes, et ayant voué à son maître une espèce de culte, elle s'irrite contre le téméraire qui attente à l'idole : « J'ay eu plus d'envie de voir le livre de Regius, pour ce qu'il y a mis du vostre que pour ce qui est du sien... Mais quoy que j'excuserois toutes les autres fautes dudit Regius, je ne saurois lui pardonner l'ingratitude dont il use envers vous et le tiens tout à fait lasche, puisque vostre conversation ne luy a pu donner d'autres sentiments. »³

Elle aime bien mieux les *Cogitationes* du « bon amy » « Monsieur de Hogelande » qui, dit Descartes, « a fait tout le contraire de Regius, en ce que Regius n'a rien écrit qui ne soit pris de moy et qui ne soit, avec cela, contre moy, au lieu que l'autre n'a rien écrit qui soit proprement de moy (car je ne croy pas mesme qu'il ait jamais bien lû mes écrits) et toutesfois il n'a rien qui ne soit pour moy, en ce qu'il a suivy les mesmes principes. »⁴

1. *Les Fundamenta Medica*, cf. t. IV des *Œuvres* de Descartes, p. 626, note b.

2. *Ibid.*, pp. 625-627.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 630.

4. *Ibid.*, p. 627. Il s'agit de Corn. ab Hogelande, *Cogitationes, quibus Dei exis-*

La déception profonde que lui cause l'attitude de Regius, qu'il avait tenu pour un ami sincère, les difficultés toujours pendantes avec les théologiens d'Utrecht, celles qui naissent alors avec l'Université de Leyde, la perpétuelle remise du retour de la Princesse, font que rien n'attache plus Descartes à la Hollande et qu'il songe plus que jamais au voyage en France. Il s'en explique avec Élisabeth, au début d'une lettre envoyée d'Égmond, le 10 mai 1647 : « Encore que je pourray trouver des occasions qui me convieront à demeurer en France, lors que j'y seray, il n'y en aura toutesfois aucune qui ait la force de m'empescher que je ne revienne avant l'hyver, pourvù que la vie et la santé me demeurent, puis que la lettre que j'ay eü l'honneur de recevoir de vostre Altesse me fait esperer que vous retournerez à la Haye vers la fin de l'esté.

« Mais je puis dire que c'est la principale raison qui me fait preferer la demeure de ce país à celle des autres, car, pour le repos que j'y estois cy-devant venu chercher, je prevoy que d'oresnavant, je ne l'y pourray avoir si entier que je desirerois, à cause que, n'ayant pas encore tiré toute la satisfaction que je devois avoir des injures que j'ay receües à Utrecht, je voy qu'elles en attirent d'autres et qu'il y a une troupe de Theologiens, gens d'école, qui semblent avoir fait une ligue ensemble pour tascher à m'opprimer par calomnies... »¹ Les « personnes de ce país... reverent, non pas la probité et la vertu, mais la barbe, la voix et le sourcil des Theologiens, en sorte que ceux qui sont les plus effrontez et qui sçavent crier le plus haut, ont icy le plus de pouvoir (comme ordinairement en tous les états populaires) ». ²

S'il ne peut obtenir justice, il médite de se « retirer tout à fait de ces Provinces », « mais, continue-t-il, pource que toutes choses se font icy fort lentement, je m'assure qu'il se passera plus d'un an, avant que cela arrive ». ³

Élisabeth, pour beaucoup de raisons avouées et inavouées, cherche à le détourner de ce dessein : « Il est indigne de vous de ceder la place à vos ennemis... ; cela paroïtroit comme une

tenia, item animae spiritalitas et possibilis cum corpore unio demonstrantur; nec non brevis historia oeconomiae corporis animalis proponitur atque mechanice explicatur. Amsterdam, L. Elzevir, 1646, petit in-12. L'énoncé du titre est bien cartésien ; aussi l'ouvrage est-il dédié à Descartes.

1. *Œuvres*, t. V, pp. 15-16.

2. *Ibid.*, p. 17.

3. *Ibid.*

espece de bannissement, qui vous apporteroit plus de prejudice que tout ce que Messieurs les theologiens peuvent faire contre vous... ». L'argument décisif, elle le réserve, par une vraie finesse de femme : « Si vous continuez celle [la résolution] de quitter le pays, je relascherois aussi celle que j'avois prise d'y retourner, si les interêts de ma maison ne m'y rappellent et attendray plutost icy que l'issue des traités de Munster ou quelque autre conjoncture me ramene en ma patrie. »¹

N'ayant donc plus rien qui le retienne, Descartes se met en route, non sans envoyer à la Princesse, le 6 juin 1647², une dernière pensée, en traversant le lieu de leurs entrevues de jadis : « Passant par la Haye, pour aller en France, puis que je ne puis y avoir l'honneur de recevoir vos commandemens et vous faire la reverence, il me semble que je suis obligé de tracer ces lignes, afin d'assurer vostre Altesse que mon zele et ma devotion ne changeront point, encore que je change de terre. »

Parti de la Résidence le 7, il est, le 8, à Rotterdam, d'où il écrit à l'abbé Picot³, chez qui il descendra à Paris, rue Geoffroy-l'ânier, entre la Seine et la rue Saint-Antoine, dans la même maison que Madame Scarron de Nandiné. C'est là qu'il fait la préface de l'édition française de ses *Principes*, traduits par son hôte et qui s'achève d'imprimer. Le 26 juillet, il est en Bretagne, où il règle ses éternelles affaires de famille et rentre à Paris en septembre ; il y trouve le P. Mersenne malade, d'une artère maladroitement coupée par un médecin, au cours d'une saignée, et Mydorge mort en son ancien Palais des Tournelles, près la Place Royale. Ce pauvre bonhomme avait gaspillé cent mille écus de son bien à la fabrique des verres de lunettes, de miroirs ardents et à d'autres expériences physiques et mathématiques, ce dont ses heritiers furent fort marris.⁴

Au cours de ce séjour, Descartes reçoit du roi, par l'intermédiaire du Cardinal Mazarin, sans autre sollicitation que celle de ses amis et par lettres patentes du 6 septembre 1647, une pension de trois mille livres en considération « de ses grands mérites et de l'utilité que sa Philosophie et les recherches de ses longues

1. *Œuvres*, t. V, pp. 46-47.

2. *Ibid.*, p. 59.

3. *Ibid.*, p. 63.

4. *Ibid.*, p. 67.

études procuroient au genre humain ; comme aussi pour l'aider à continuer ses belles expériences qui requeroient de la dépense ». ¹

A ce moment aussi, les 23 et 24 septembre 1647, il rencontra à Paris « M. Pascal le jeune », qui avait alors vingt-quatre ans et ces entrevues ont été rapportées comme suit dans une lettre ² de la sœur cadette, Jacqueline, à l'aînée, Gilberte Périer, écrite de Paris le mercredi 25 septembre :

« J'ay differé à t'écrire, ma tres chere sœur, parce que je voulois te mander tout au long l'entreveüe de M^r Descartes et de mon frere, et je n'eus le loisir, hier, de te dire, que, dimanche au soir, M^r Habert vint icy, accompagné de M^r de Montigny de Bretagne, qui me venoit dire, au deffaut de mon frere, qui étoit à l'Eglise, que M. Descartes, son compatriote et intime amy, avoit fort témoigné avoir envie de voir mon frere, à cause de la grande estime qu'il avoit ouï faire de M. mon pere et de lui, et que, pour cet effet, il l'avoit prié de venir voir s'il n'incommoderoit pas mon frere, parce qu'il savoit qu'il étoit malade, en venans ceans le lendemain à 9 heures du matin. Quand M^r de Montigny me proposa cela, je fus assez empêchée de répondre, à cause que je savois qu'il a peine à se contraindre et à parler, particulièrement le matin ; néanmoins, je ne crus pas à propos de le refuser, si bien que nous arrêtâmes qu'il viendroit à 10 heures et demie, le lendemain, ce qu'il fit avec M^r Habert, M^r de Montigny, un jeune homme de soutane que je ne connois pas, le fils de M^r de Montigny et deux ou trois autres petits garçons. M^r de Roberval, que mon frere en avoit averti, s'y trouva et là, après quelques civilités, il fut parlé de l'instrument ³, qui fut fort admiré, tandis que M. de Roberval le montrait. Ensuite, on se mit sur le vuide, et M^r Descartes, avec un grand serieux, comme on lui comptoit une expérience et qu'on lui demanda ce qu'il croyoit qui fût entré dans la seringue, dit que c'étoit de la matiere subtile ; sur quoy, mon frere lui répondit ce qu'il put et M^r de Roberval, croyant que mon frere auroit peine à parler, entreprit avec un peu de chaleur M^r Descartes, avec civilité pourtant, qui lui répondit avec un

1. D'après Baillet, cité au t. V, p. 68.

2. Publiée d'abord par P. Faugère, *Lettres, Opuscules et Mémoires* de Madame Périer et de Jacqueline, sœurs de Pascal ; Paris, 1845. Cf. *Œuvres* de Descartes, t. V, pp. 71-72..

3. La machine arithmétique inventée par Pascal.

peu d'aigreur, qu'il parleroit à mon frere tant que l'on voudroit, parce qu'il parloit avec raison, mais non pas avec lui, qui parloit avec preoccupation ; et, là dessus, voyant à sa montre qu'il étoit midy, il se leva, parce qu'il étoit prié de dîner au fauxbourg Saint-Germain et M^r de Roberval aussi, si bien que M^r Descartes l'emmena dans un carosse, où ils étoient tous deux seuls et là, ils se chanterent goguette, mais un peu plus fort qu'icy, à ce que nous dit M^r de Roberval, qui revint icy, l'après dinée. »

Il y a tout un petit tableau dans cette lettre. On voit si bien M. Descartes traînant, après lui une ribambelle d'enfants et venant voir ce jeune Pascal, dont on lui a parlé comme d'un phénomène extraordinaire et en qui, en effet, il se reconnaît, tel qu'il était lui-même, dans son temps d'Allemagne, à 24 ans aussi. Seulement, au lieu d'être en présence du seul Pascal, qui est maladif, fiévreux, si timide qu'il ne trouve pas ses mots, il se heurte à Roberval, un vieil adversaire, lui répond avec aigreur¹, l'emmena cependant dans son carrosse, où ils s'engoguettent à qui mieux mieux.

La seconde entrevue, celle du lendemain à huit heures, ne fut pas moins importante. Malheureusement Jacqueline n'y assistait pas : « M^r Descartes venoit icy en partie pour consulter le mal de mon frere, sur quoy il ne lui dit pourtant pas grand chose ; seulement, il lui conseilla de se tenir tout le jour au lit, jusqu'à ce qu'il fût las d'y être, et de prendre force bouillons. Ils parlerent de bien d'autres choses, car il y fut jusqu'à 11 heures. »²

Quelles autres choses ? Voilà ce qu'on voudrait savoir, car l'une d'elle peut être celle à laquelle se rapporte la phrase de la lettre que Descartes écrira d'Egmond au P. Mersenne le 13 décembre 1647 : « J'avois averti M. Pascal d'experimenter si le vif-argent montoit aussi haut, lorsqu'on est au-dessus d'une montagne, que lorsqu'on est tout au bas ; je ne sçay s'il l'aura fait »³ et l'on peut voir dans ce conseil l'origine de la fameuse expérience du Puy-de-Dôme, bien qu'elle ait été pré-

1. Sur une autre querelle semblable avec Roberval, chez le P. Mersenne, où le professeur du Collège de France se vanta, à tort, d'avoir fermé la bouche à Descartes, qui était d'ailleurs peu disert et qui refusa de lui répondre autrement que par écrit, voir *Œuvres de Descartes*, t. V, p. 201. Roberval, dit Baillet, lui était devenu « formidable par son humeur ».

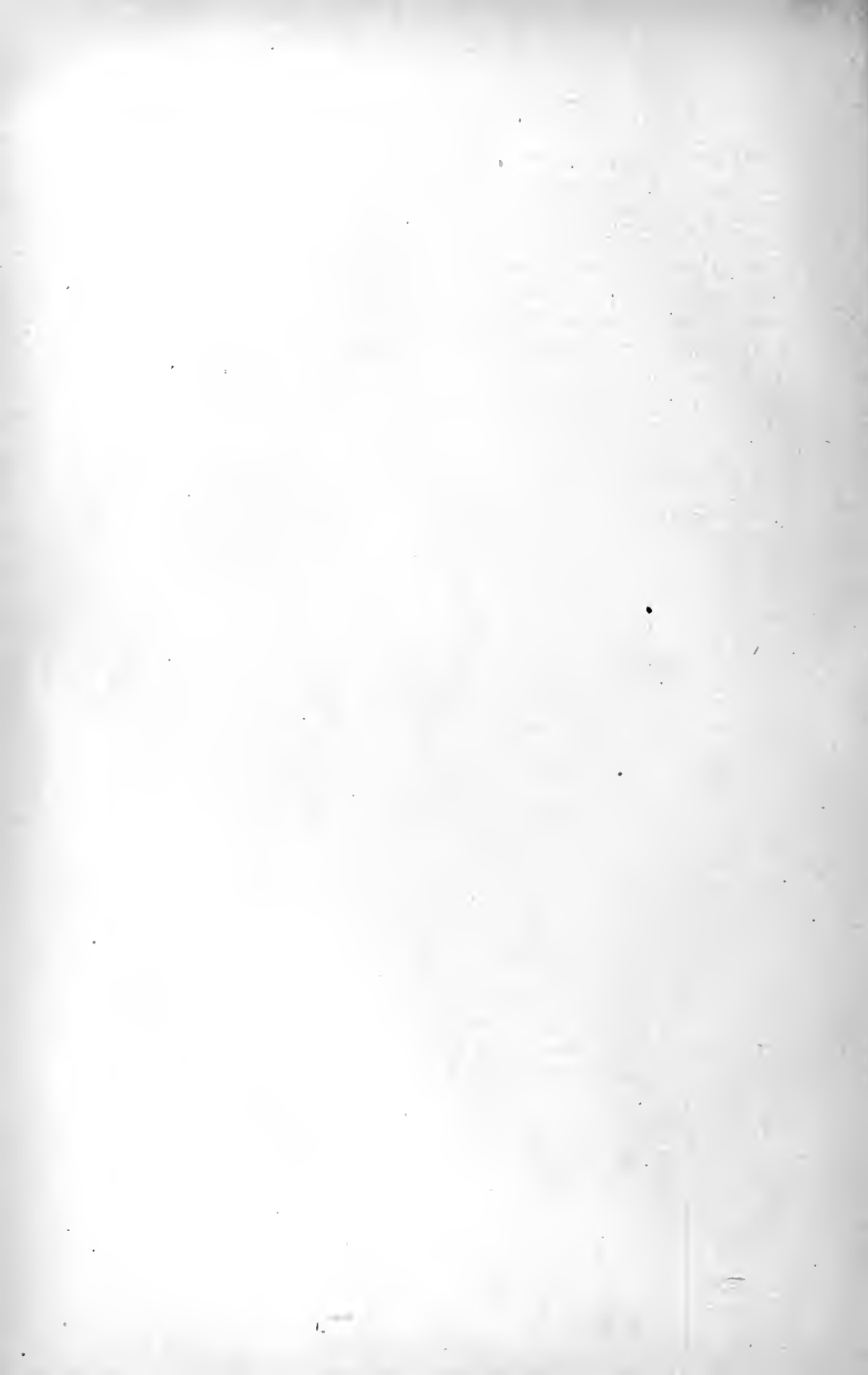
2. *Ibid.*, p. 73.

3. *Ibid.*, p. 99.

cée des expériences de Pascal à Rouen, invoquées dans les *Expériences nouvelles touchant le vide*, dont le permis d'imprimer est du 8 octobre 1647, les instructions données par Pascal à son beau-frère Périer, à Clermont, étant du 15 novembre suivant ; mais ne soulevons pas ici la question de priorité pour une expérience qui, si l'on ose dire, était dans l'air et que Mersenne aussi se targue d'avoir conçue quatre ans auparavant ¹.

Ce qui intéresse Descartes dans la question est que sa théorie de la négation du vide absolu est mise en cause ; gardons-nous bien de l'en railler, puisqu'elle correspond exactement à l'hypothèse de l'éther des physiciens modernes.

1. Cf. *Œuvres de Descartes*, t. V, p. 100-106, et Charles Adam, *Pascal et Descartes, les expériences du vide*. (*Revue Philosophique*, décembre 1887 et janvier 1888) ; Abel Lefranc, *Pascal est-il un faussaire ?* (Extr. du *Bull. du Bibliophile*, 1907, in-8°).



CHAPITRE XXV

CORRESPONDANCE AVEC L'EXILÉE (*suite*) (1647-1649)
TROISIÈME VOYAGE EN FRANCE (1648)

C'est à la veille de son départ pour la Hollande que Descartes a vu Pascal ; il y est de retour, dès la fin de septembre¹, et il a emmené pour s'y distraire, l'abbé Picot, qui semble un peu remplacer le P. Mersenne, malade, comme confident et messager officieux. Picot restera avec lui à Egmond-binnen jusqu'au mois de janvier 1648. Brasset écrit le 14 octobre 1647 : « M. des Cartes... est repassé en ces quartiers là pour y exercer sa Philosophie cet hiver. C'est un esprit plus digne de la France que de la Hollande. »² Dès le 20 novembre, la correspondance avec Élisabeth reprend ; elle concernera toujours les Passions, mais une nouvelle personne va désormais y tenir une grande place, Christine de Suède.

Nous avons déjà parlé de la Sémiramis du Nord et de ses efforts pour embellir sa Cour de tout ce que la France, alliée de son père Gustave-Adolphe, pouvait lui donner de plus poli et de plus illustre. Elle tourne aussi les yeux vers la Hollande, non seulement à cause de ses savants, dont elle attire les fils, Isaac Vossius et Nicolas Heinsius, mais encore parce qu'elle offre une pépinière de Français illustres déjà transplantés et par conséquent plus aptes à l'être, une fois de plus, vers un climat plus différent du leur et plus rigoureux. Comme la Hollande était l'entrepôt de nos vins pour l'exportation vers les pays de la Hanse, elle devient ainsi « étape » de nos grands esprits.

Mais quel rapport y a-t-il entre Christine et Élisabeth ? Celui-ci : c'est que Descartes accueille avec d'autant plus d'empressement toute marque d'intérêt ou de bienveillance de la reine de Suède, transmise par notre ambassadeur Chanut, qu'il

1. *Œuvres*, t. V, p. 80.

2. *Ibid.*

espère en tirer parti pour son amie et la maison Palatine : « J'ay receü depuis deux jours, écrivait-il déjà à Elisabeth, le 6 juin 1647¹, une lettre de Suede de Monsieur le Résident de France [son nouvel ami Chanut] qui est là, où il me propose une question de la part de la Reyne, à laquelle il m'a fait connoistre en luy monstrant ma réponse à une autre lettre qu'il m'avoit cy-devant envoyée. Et la façon dont il décrit cette Reyne, avec les discours qu'il raporte d'elle, me la font tellement estimer qu'il me semble que vous seriez dignes de la conversation l'une de l'autre et qu'il y en a si peu, au reste du monde, qui en soient dignes qu'il ne seroit pas mal-aisé à vostre Altesse de lier une fort étroite amitié avec elle, et qu'outre le contentement d'esprit que vous en auriez, cela pourroit estre à desirer pour diverses considerations... Je tascheray tousjours d'y mettre [dans mes lettres] quelque chose qui luy donne sujet de souhaitter l'amitié de vostre Altesse, si ce n'est que vous me le deffendiez. »

Il y a plus : « La Reine ayant esté à Upsale, où est l'Academie du païs, elle avoit voulu entendre une harangue du Professeur en l'eloquence [Freinshemius]... et... elle luy avoit donné, pour son sujet, à discourir du Souverain Bien de cette vie ; mais... après avoir ouy cette harangue, elle avoit dit que ces gens-là ne faisoient qu'effleurer les matieres et qu'il en faudroit sçavoir mon opinion. »² Christine charge Chanut de l'obtenir de Descartes. Celui-ci écrit une lettre à la Reine sur ce sujet, qu'il connaît bien pour l'avoir traité avec Élisabeth, et, afin de compléter ses explications, il envoie à l'ambassadeur les lettres qu'il a écrites à sa Princesse sur le *De Vita beata* de Sénèque et dont il a conservé les brouillons. Peu délicat et d'un gentilhomme de lettres plutôt que d'un gentilhomme. Il n'en semble pas très confus, car il dit ingénument à Élisabeth, le 20 novembre 1647³ : « Ces écrits que j'envoye à M. Chanut sont les lettres que j'ay eu l'honneur d'écrire à vostre Altesse touchant le livre de Seneque *De Vita beata*, jusques à la moitié de la sixième, où, après avoir definy les Passions en general, je mets que je trouve de la difficulté à les dénombrer. En suite dequoy, je luy envoye aussi le petit *Traitté des Passions*, lequel

1. *Œuvres*, t. V, pp. 59 à 60.

2. *Ibid.*, p. 89.

3. *Ibid.*, p. 90.

j'ay eu assez de peine à faire transcrire sur un brouillon fort confus que j'en avois gardé. »¹

Aveu plus candide encore : « Je luy mande que je ne le prie point de presenter d'abord ces écrits à la Reyne, pource que j'aurois peur de ne pas garder assez le respect que je dois à sa Majesté, si je luy envoyois des lettres que j'ay faites pour une autre... » Il laisse donc à Chanut toute latitude pour révéler ou cacher le nom de la destinataire. Le but est toujours, directement ou indirectement, un rapprochement entre Christine et Élisabeth². Celle-ci, très attachée aux intérêts de sa maison, en favorise l'idée ; elle songe même à accompagner en Suède, au milieu de l'été 1648, Marie-Éléonore de Brandebourg, veuve de Gustave-Adolphe et mère de Christine, mais le projet n'aboutit pas, au grand chagrin de la Princesse Palatine³. Elle en parle, en langage conventionnel, dans sa lettre à Descartes, datée de Crossen en Silésie, le 30 juin 1648, et adressée à Paris où il se trouve à nouveau depuis la mi-mai, cette fois dans une chambre garnie, du côté des Théatins, avec un cabinet d'étude et une garde-robe pour coucher son valet.⁴

Il avait donc réalisé ce troisième voyage en France, dont il avait déjà parlé à Élisabeth, au mois de janvier précédent⁵ et qui était provoqué, tant par ses affaires domestiques que par le nouveau titre de pension que le roi lui a fait parvenir. Il dit à ce propos, dans une lettre à Chanut, datée d'Egmond, 31 mars 1649 :⁶

« Au reste, il semble que la fortune est jalouse de ce que je n'ay jamais rien voulu attendre d'elle et que j'ay tasché de conduire ma vie en telle sorte qu'elle n'eust sur moy aucun pouvoir, car elle ne manque jamais de me desobliger, si-tost qu'elle en peut avoir quelque occasion. Je l'ay éprouvé en tous les trois voyages que j'ay faits en France, depuis que je suis

1. Descartes avait donc, comme tous les grands écrivains, des brouillons confus sur lesquels il se refaisait souvent. Les autographes que nous avons conservés sont des copies faites par lui sur ses minutes.

2. On pourra s'étonner de ce qu'il ne soit pas souvent question d'Élisabeth dans les lettres à Christine et à Chanut. Descartes s'en explique à la Princesse dans la même lettre du 20 novembre 1647. Il craint que Chanut n'ose parler d'elle à la reine, ne sachant l'accueil qui lui serait fait.

3. Cf. *Œuvres*, t. V, pp. 195-197 et lettres DXXII et DXXVI.

4. *Ibid.*, p. 140.

5. *Ibid.*, p. 113.

6. *Ibid.*, pp. 328-329.

retiré en ce pays, mais particulièrement au dernier, qui m'avoit esté commandé comme de la part du Roy.

« Et, pour me convier à le faire, on m'avoit envoyé des lettres en parchemin et fort bien scellées, qui contenoient des éloges plus grands que je n'en meritois et le don d'une pension assez honneste. Et de plus, par des lettres particulieres de ceux qui m'envoyoient celles du Roy, on me promettoit beaucoup plus que cela, si-tost que je serois arrivé.

« Mais, lors. que j'ay esté là, les troubles, inopinément survenus, ont fait qu'au lieu de voir quelques effets de ce qu'on m'avoit promis, j'ay trouvé qu'on avoit fait payer par l'un de mes proches les expéditions des lettres qu'on m'avoit envoyées et que je luy en devois rendre l'argent, en sorte qu'il semble que je n'estois allé à Paris que pour acheter un parchemin, le plus cher et le plus inutile qui ait jamais esté entre mes mains.

« Je me soucie neantmoins fort peu de cela ; je ne l'aurois attribué qu'à la fascheuse rencontre des affaires publiques et n'eusse pas laissé d'estre satisfait, si j'eusse vû que mon voyage eust pu servir de quelque chose à ceux qui m'avoient appellé. Mais ce qui m'a le plus degouté, c'est qu'aucun d'eux n'a témoigné vouloir connoistre autre chose de moy que mon visage, en sorte que j'ay sujet de croire qu'ils me vouloient seulement avoir en France, comme un Elephant ou une Panther^a, à cause de la rareté et non point pour y estre utile à quelque chose. »

Descartes formule encore à l'égard de la capitale un reproche plus grave, parce qu'il touche à l'activité mentale même : « Mais je vous prie d'en attribuer la faute, écrit-il à Chanut, de Paris, en mai 1648 ¹, à l'air de Paris, plutost qu'à mon inclination : car je croy vous avoir déjà dit autrefois que cét air me dispose à concevoir des chymeres, au lieu de pensées de Philosophe. J'y voy tant d'autres personnes qui se trompent en leurs opinions et en leurs calculs, qu'il me semble que c'est une maladie universelle. L'innocence du desert d'où je viens me plaisoit beaucoup davantage et je ne croy pas que je puisse m'empescher d'y retourner dans peu de temps. »

Au reste, il tombe à Paris en pleine Fronde parlementaire, l'Arrêt d'Union entre le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides et le Grand Conseil étant du 13 mai. Il rend

1. *Œuvres*, t. V, p. 183.

compte de ces événements à sa fidèle confidente ¹ : « Le Parlement, joint avec les autres Cours souveraines, s'assemble maintenant, tous les jours, pour delibérer touchant quelques ordres qu'ils pretendent devoir estre mis au maniment des finances et cela se fait à present avec la permission de la Reine ², en sorte qu'il y a de l'apparence que l'affaire tirera de longue, mais il est mal-aisé de juger ce qui en reüssira. On dit qu'ils se proposent de trouver de l'argent suffisamment pour continuer la guerre et entretenir de grandes armées, sans pour cela fouler le peuple ; s'ils prennent ce biais, je me persuade que ce sera le moyen de venir enfin à une paix generale. Mais, en attendant que cela soit, j'eusse bien fait de me tenir au país où la paix est desja. »

Les Hollandais avaient, en effet, abandonnant leur vieille alliée de cinquante ans, la France, conclu avec l'Espagne une paix séparée, par le Traité de Munster, signé le 30 janvier 1648 ³, au grand désespoir de notre Résident Brasset, qui écrit mélancoliquement à Descartes, le 7 février, à propos de Chanut : « Il a du moins le plaisir d'estre en lieu où il ne veoid que des sentimens unanimes pour une fermeté d'union avec la France. Nous ne pouvons pas dire le mesme icy. » ⁴

Descartes, d'après la phrase que nous avons citée, semble s'être laissé influencer par le pacifisme de ses amis hollandais plus que par les sentiments fermes de notre Résident à La Haye qui lui écrit fièrement, toujours le 7 février 1648, et au lendemain de la sécession néerlandaise : « Dieu mercy, nous sommes en posture, en France, de continuer la guerre, si la dureté de nos ennemiz nous y oblige. » ⁵

« Si ces orages ne se dissipent bien-tost, continue Descartes dans la même lettre à la Princesse Elisabeth, fin juin 1648, je me propose de retourner vers Egmond dans six semaines ou deux mois et de m'y arrester jusques à ce que le ciel de France

1. *Œuvres*, t. V, p. 198.

2. Anne d'Autriche.

3. Cf. Waddington, *La République des Provinces-Unies*, t. II, p. 174.

4. *Œuvres* de Descartes, t. V, p. 122. La suite est intéressante aussi : « J'espere neantmoins qu'enfin un mal qui ne corrompt toute la masse de l'Etat se rendra remediable », ce qui est une allusion aux sentiments belliqueux et francophiles du jeune prince Guillaume II, qui a succédé à son père Frédéric-Henri, mort le 14 mars 1647. Il fera, sous l'influence peut-être de ses consillers et amis français, le singulier coup d'Etat de 1650, cette entreprise sur Amsterdam, dont il est question au début du roman intitulé *Mémoires de Hollande*, attribué à tort à M^{me} de La Fayette et qui, selon M. Waddington, est de du Buisson (cf. *Bulletin du Bibliophile*, 1898, p. 268) [communiqué par M. Fransen]. Brasset était un homme clairvoyant et consciencieux.

5. *Œuvres*, t. V, p. 122.

soit plus serain. Cependant, me tenant comme je fais, un pied en un pays et l'autre en un autre, je trouve ma condition tres heureuse en ce qu'elle est libre. » ¹

Il semble même en vouloir à ses amis de l'avoir fait venir en un moment si troublé et il se sert, en en parlant plus tard à Chanut ², d'une comparaison bien amusante : « Je les ay considerez comme des amis qui m'avoient convié à disner chez eux et, lors que j'y suis arrivé, j'ay trouvé que leur cuisine estoit en desordre et leur marmite renversée ; c'est pourquoy, je m'en suis revenu, sans dire un mot, afin de n'augmenter point leur fascherie. Mais cette rencontre m'a enseigné à n'entreprendre jamais plus aucun voyage sur des promesses, quoy qu'elles soient écrites en parchemin. »

Élisabeth y voit la main de Dieu et, au fond, ayant plus souci de son ami que des intérêts de la France, il ne lui déplaît pas que ces « desordres inopinés » conservent la liberté du philosophe, en le forçant à retourner en Hollande, sans cela la Cour la lui eût ravie, quelque soin qu'il eût pris pour s'y opposer ³ « et pour moy, conclut-elle, vraie femme, toujours plus attachée au particulier qu'au général, j'en reçois le plaisir de pouvoir esperer le bonheur de vous revoir en Hollande ou ailleurs. » Ailleurs, c'est en Suède sans doute, où elle pense encore aller et le retrouver à la Cour de Christine, mais cet espoir, nous l'avons vu, fut de courte durée ⁴.

Après l'arrestation des Parlementaires, la Journée des Baricades met Descartes en fuite. Le mot n'est pas trop fort, car il laissait son vieil ami Mersenne à l'article de la mort ; il passe à Boulogne le 1^{er} septembre, à l'heure où le Minime rend l'âme, arrive à Rotterdam, visite Hogelande à Leyde, est à Amsterdam le 6, et, trois jours après, se retrouve dans son Egmond-binnen ⁵ : « Bien que rien ne m'attache en ce lieu, écrira-t-il à Chanut, le 26 février 1649, sinon que je n'en connois point d'autre où je puisse estre mieux, je me voy neantmoins en grand hazard d'y passer le reste de mes jours, car j'ay peur que nos orages de France ne soient pas si-tost appaisez et je deviens, de jour à autre, plus paresseux, en sorte qu'il seroit difficile

1. *Œuvres*, t. V, p. 198.

2. *Ibid.*, p. 292.

3. *Ibid.*, pp. 209-210.

4. *Ibid.*, p. 226.

5. *Ibid.*, pp. 228-229.

que je pusse derechef me resoudre à souffrir l'incommodité d'un voyage. »¹ Pourtant, le moment n'est pas éloigné où il va en entreprendre un plus difficile, qui sera le prélude du dernier, lequel, pour un vrai philosophe, n'est pas difficile du tout.

A Élisabeth il écrit, dès le retour à Egmond : « Pour moy, graces à Dieu, j'ay achevé celuy [le voyage] qu'on m'avoit obligé de faire en France et je ne suis pas marri d'y estre allé, mais je suis encore plus aise d'en estre revenu. Je n'y ay veü personne dont il m'ait semblé que la condition fust digne d'envie et ceux qui y paroissent avec le plus d'éclat m'ont semblé estre les plus dignes de pitié. Je n'y pouvois aller en un tems plus avantageux pour me faire bien reconnoistre la felicité de la vie tranquille et retirée, et la richesse des plus mediocres fortunes. »²

C'est ainsi qu'il cherche à consoler son amie de ses malheurs à elle, du silence blessant de Christine, qui ne répond pas aux lettres qu'elle lui écrit et de la demi-satisfaction que les Traités de Westphalie ont donnée à son frère Charles-Louis, en lui rendant seulement une partie de ses États héréditaires, le Bas-Palatinat, livrant, par contre, le Haut-Palatinat avec la dignité électorale au duc de Bavière. Charles-Louis hésite à accepter, mais Descartes avise Élisabeth de le lui conseiller. C'est une vraie consultation politique que la lettre du 22 février 1649³, et assez rare chez Descartes, généralement indifférent à ces problèmes, pour justifier une citation un peu ample, qu'on croirait d'hier :

« J'ay tousjours esté en peine, depuis la conclusion de cette paix, de n'aprendre point que Monsieur l'Electeur vostre frere l'eust acceptée... Je puis seulement dire en general, que, lors qu'il est question de la restitution d'un Estat occupé ou disputé par d'autres qui ont les forces en main, il me semble que ceux qui n'ont que l'équité et le droit des gens qui plaide pour eux, ne doivent jamais faire leur conte d'obtenir toutes leurs pretensions et qu'ils ont bien plus de sujet de sçavoir gré à ceux qui leur en font rendre quelque partie, tant petite qu'elle soit,

1. *Ibid.*, p. 293. Notons que c'est pendant ce séjour à Paris en 1648 qu'eut lieu la réconciliation de Descartes et de Gassend (cf. *ibid.*, p. 199), et la rencontre avec le grand Arnauld (cf. *ibid.*, p. 184-194).

2. *Ibid.*, p. 232.

3. *Œuvres*, t. V, pp. 284-285.

que de vouloir du mal à ceux qui leur retiennent le reste. Et encore qu'on ne puisse trouver mauvais qu'ils disputent leur droit le plus qu'ils peuvent, pendant que ceux qui ont la force en deliberent, je croy que, lors que les conclusions sont arrêtées, la prudence les oblige à témoigner qu'ils en sont contens, encore qu'ils ne le fussent pas et à remercier non seulement ceux qui leur font rendre quelque chose, mais aussi ceux qui ne leur ostent pas tout, afin d'acquérir, par ce moyen, l'amitié des uns et des autres, ou du moins d'éviter leur haine, car cela peut beaucoup servir, par après, pour se maintenir.

« Outre qu'il reste encore un long chemin pour venir des promesses jusqu'à l'effet et que si ceux qui ont la force s'accordent seuls, il leur est aisé de trouver des raisons pour partager entr'eux ce que, peut-estre, ils n'avoient voulu rendre à un tiers que par jalousie les uns des autres et pour empescher que celuy qui s'enrichiroit de ses dépouilles ne fust trop puissant. La moindre partie du Palatinat vaut mieux que tout l'Empire des Tartares ou des Moscovites et, après deux ou trois années de paix, le sejour en sera aussi agreable que celuy d'aucun autre endroit de la terre. »

La suite redevient toute personnelle : « Pour moy, qui ne suis attaché à la demeure d'aucun lieu, je ne ferois aucune difficulté de changer ¹ ces Provinces ou mesme la France pour ce pays-là, si j'y pouvois trouver un repos aussi assuré, encore qu'aucune autre raison que la beauté du païs ne m'y fist aller, mais il n'y a point de sejour au monde, si rude ny si incommode, auquel je ne m'estimasse heureux de passer le reste de mes jours, si vostre Altesse y estoit et que je fusse capable de luy rendre quelque service, pour ce que je suis entierement et sans aucune reserve, etc. » Ce ne sont point là formules de politesse destinées à amener une de ces finales que l'ingéniosité du style épistolaire de l'ancien régime varie à miracle.

Vers ce moment, Descartes reçoit par l'ambassadeur Chanut, l'invitation de la reine Christine à venir en Suède. « Il y a environ un mois que j'ay eu l'honneur, dit le philosophe à Elisabeth, à la fin de mars 1649 ², d'écrire à vostre Altesse et de luy mander que j'avois receü quelques lettres de Suede. Je viens d'en recevoir derechef, par lesquelles je suis

1. C'est-à-dire échanger, quitter.

2. *Œuvres*, t. V, pp. 330-331.

convié, de la part de la Reyne, d'y faire un voyage, à ce printemps, afin de pouvoir revenir avant l'hyver. Mais j'ay répondu de telle sorte que, bien que je ne refuse pas d'y aller, je croy neantmoins que je ne partiray point d'icy que vers le milieu de l'esté. J'ay demandé ce delay pour plusieurs considerations et particulièrement afin que je puisse avoir l'honneur de recevoir les commandemens de V[otre] A[ltesse] avant que de partir... Je fais mon conte de passer l'hyver en ce pays-là et de n'en revenir que l'année prochaine. Il est à croire que la paix sera, pour lors, en toute l'Allemagne et, si mes desirs sont accomplis, je prendray au retour mon chemin par le lieu où vous serez... »

Il l'assure dans la même lettre qu'il fera tout pour rendre service à elle et aux siens et affirme qu'elle a autant de pouvoir sur lui que s'il avait été toute sa vie son « domestique ». ¹

Ce n'est pas qu'il n'ait quelque hésitation qu'il confie plaisamment à Brasset ² : « Pour la promenade à laquelle on m'a fait l'honneur de m'inviter, si elle estoit aussi courte que celle de vostre logis jusques au bois de la Haye, j'y serois bientost resolu ; la longueur du chemin merite bien qu'on prenne quelque temps pour deliberer avant que de l'entreprendre » ; et, une autre fois, plus sérieusement ³ : « J'avoue qu'un homme qui est né dans les jardins de la Touraine et qui est maintenant en une terre, où, s'il n'y a pas tant de miel qu'en celle que Dieu avoit promise aux Israélites, il est croyable qu'il y a plus de lait, ne peut pas si facilement se resoudre à la quitter pour aller vivre au pays des ours, entre des rochers et des glaces. Toutesfois à cause que ce mesme pays est aussi habité par des hommes, et que la Reyne qui leur commande a, toute seule, plus de sçavoir, plus d'intelligence et plus de raison que tous les doctes des Cloistres et des Colleges, que la fertilité des païs où j'ay vecu a produits, je me persuade que la beauté du lieu n'est pas necessaire pour la sagesse, et que les hommes ne sont pas semblables aux arbres, qu'on observe ne croistre pas si bien, lors que la terre où ils sont transplantez est plus maigre que celle où ils avoient esté semez. »

Élisabeth a aussi peur de ce voyage, mais il lui écrit en

1. C'est-à-dire, s'il avait appartenu à sa maison ; La Bruyère était « domestique » des Condés.

2. *Œuvres*, t. V, p. 332.

3. *Ibid.*, pp. 349 à 350 ; à Brasset, d'Egmond, 23 avril 1649.

juin¹ : « Puisque vostre Altesse desire sçavoir quelle est ma resolution touchant le voyage de Suede, je luy diray que je persiste dans le dessein d'y aller, en cas que la Reyne continue à témoigner qu'elle veut que j'y aille et M. Chanut, nostre R[esident] en ce país-là, estant passé icy, il y a huit jours², pour aller en France, m'a parlé si avantageusement de cette merveilleuse Reine que le chemin ne me semble plus si long ny si fascheux qu'il faisoit auparavant. »

Le 1^{er} septembre, il part, laissant à Louis Elzevier le manuscrit du petit *Traité des Passions* qui est le meilleur fruit de cette longue correspondance de sept ans entre un mathématicien philosophe et une princesse lettrée.

Il lui écrivit encore à son arrivée en Suède, de Stockholm, le 9 octobre 1649, pour lui faire « connoistre que le changement d'air et de país » ne pouvaient rien diminuer de sa dévotion et de son zèle³. La Reine, qu'il a trouvée aussi pleine de douceur et de bonté que de générosité et de majesté, lui a demandé des nouvelles de la Princesse et, continue-t-il, « remarquant la force de son esprit, je n'ay pas craint que cela luy donnast aucune jalousie, comme je m'assure aussi que V[ostre] A[ltesse] n'en sçaurait avoir de ce que je luy écris librement mes sentimens de cette Reine ». Est-ce que l'atmosphère de Cour porterait notre Descartes à la fatuité ?

Élisabeth, d'ailleurs, le rassure le 4 décembre⁴ : « Ne croyez pas toutefois qu'une description si avantageuse me donne matiere de jalousie, mais plutost de m'estimer un peu plus que je ne faisais avant, qu'elle m'a fait avoir l'idée d'une personne si accomplie, qui affranchit nostre sexe de l'imputation d'imbecilité et de foiblesse que MM. les pedants lui souloient donner. »

A la fin de la lettre de Descartes, du 9 octobre, à laquelle répond celle-ci, on lit cette phrase⁵ : « Après tout neantmoins, encore que j'aye une tres-grande veneration pour sa Majesté, je ne croy pas que rien soit capable de me retenir en ce país plus long-temps que jusques à l'esté prochain, mais je ne puis absolument répondre de l'avenir. » Phrase fatidique, inspirée,

1. *Œuvres*, t. V, pp. 359-360.

2. Probablement un peu avant son arrivée à La Haye (28 mai).

3. *Œuvres*, t. V, p. 429.

4. *Ibid.*, pp. 451-452.

5. *Ibid.*, pp. 430-431.

peut-être, par cette voix intérieure qu'il avait précédemment assimilée au « genie de Socrate » et qui devait être la dernière pensée adressée à la Princesse.

Ce sont ses propres lettres qu'elle allait recevoir en février 1650, de Chanut, liées en paquets, jaunies et flétries, avec cet aspect triste des choses qui ne sont plus.

« Entre ses papiers, lui écrit Chanut le 19 février ¹, donc huit jours après la fin, il s'est rencontré quantité de lettres que Vostre Altesse Royale luy a fait l'honneur de luy escrire, qu'il tenoit bien precieuses, quelques unes estant soigneusement serrées avec ses plus importans papiers... Je ne doute point, Madame, qu'il ne fust avantageux à vostre reputation que l'on connust que vous avéz eu des entretiens serieux et sçavans avec le plus habile homme qui ayt vescu depuis plusieurs siecles et j'ay sceü, de Monsieur Descartes mesme, que vos lettres estoient si plaines de lumiere et d'esprit qu'il ne vous peut estre que glorieux qu'elles soient veües. Et neantmoins, j'ay pensé qu'il estoit de mon respect envers Vostre Altesse Royale et de ma fidelité envers mon amy defunct, de n'en lire aucune, et ne permettre pas qu'elles tombent entre les mains de qui que ce soit, que par l'ordre et la permission de Vostre Altesse Royale. »

Chanut insiste en vain pour obtenir cette permission de publier les « precieuses » épîtres, au moins celles sur le Souverain Bien.

Élisabeth ne voulut rien livrer ni rien donner au vulgaire des trésors qui, pendant sept ans, lui avaient été prodigués. Elle demande seulement si, sur le point de s'éteindre, cette noble intelligence n'a pas brûlé encore pour elle d'un suprême éclat. « Je crois, Madame, répond Chanut ², que s'il eust pensé, le jour precedent, estre si proche de sa fin, ayant encore la parolle libre, il m'eust recommandé plusieurs choses de ses dernieres volontez et m'eust, en particulier, ordonné de faire sçavoir à vostre Altesse Royale, qu'il mouroit dans le mesme respect qu'il a eu pour Elle, pendant sa vie, et qu'il m'a souvent tesmoigné par des paroles plaines de reverence et d'admiration. »

1. *Œuvres*, t. V, p. 471.

2. *Ibid.*, p. 474.



CHAPITRE XXVI

DESCARTES ET L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1647-1648)

L'histoire de Descartes et d'Élisabeth nous a conduits, un peu prématurément, autour de la fin : revenons maintenant en arrière, pour raconter les démêlés de Descartes avec l'Université de Leyde. Ils rappellent, de très près, ceux d'Utrecht, et par l'identité des injures et par la qualité de leurs auteurs et par la nature des répliques.

Il faut cependant s'y arrêter un peu, parce que la publication récente, en 1918, du tome III des *Bronnen der Leidsche Universiteit*¹, permet de renouveler la matière et c'est là qu'on trouvera, avec les originaux des lettres de Descartes, les réponses de ses adversaires et les délibérations des autorités académiques et consulaires.

Nous avons étudié, au livre II, chapitre XV, la naissance du Cartésianisme à l'Université de Leyde, en parlant du professeur français du Ban, qui l'y avait introduit le premier et qui avait bataillé pour l'y faire admettre. Il est étonnant que Descartes ne parle jamais de lui et pourtant il a dû le connaître. Toutes proportions gardées, cet ancien professeur de la Flèche joue, à Leyde, le même rôle que Renéri à Utrecht. Il est l'annonciateur de la vérité nouvelle, mais, semblable à Regius là-bas, Heereboord est ici l'apôtre et faillit être le martyr.

Ce dernier avait enseigné, nous l'avons vu, aux côtés de du Ban, dès 1641, et il avait été adjoint à la commission qui, le 8 août de cette année-là², s'était prononcée pour Aristote. Il semble s'être refusé à signer le document, à moins qu'il n'y ait pas été invité, n'étant qu'« *extraordinarius* ».

La nomination de Revius, le pasteur de Deventer, qui prête

1. Cf. plus haut p. 144, n. 2.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, pp. 331* à 333* et 260-261.

serment, le 6 janvier 1642, comme directeur du Collège Théologique hollandais ¹ et le fait qu'on lui adjoint, le 9 février suivant ², comme sous-directeur, Heereboord, qu'il dit, rageusement, ne point connaître, est déjà le germe du conflit futur. Ce maître n'a rien de plus pressé que de remettre en honneur les positions et soutenances de thèses, et il n'est pas besoin de dire qu'elles concernent la philosophie française nouvelle, car il est à l'affût des idées qu'elle apporte et Gassend le passionne ³, mais surtout Descartes.

La première allusion que celui-ci y fait, est dans une lettre à Pollot, écrite d' Egmond op de Hoef, le 8 janvier 1644 ⁴ :

« Je viens de lire les Theses d'un Professeur en Philosophie de Leyde, qui s'y declare plus ouvertement pour moy et me cite avec beaucoup plus d'eloges que n'a jamais fait M^r de Roy. Il a fait cella sans mon conseil et sans mon sceü, car mesme il y a trois semaines qu'elles sont imprimées et je ne les receüs que hier ⁵. Mais elles fascheront fort mes ennemis, car il y a quelque temps que ce mesme, en ayant fait d'autres, *de formis substantialibus*, où il sembloit estre pour Aristote, et toutefois en effet il estoit pour moy, à ce qu'on m'a dit, car je ne les ay point veües, Voëtius luy escrivit aussytost, pour luy congratuler et l'exhorter à continuer. On me mande aussy qu'il y en a un à Groningue ⁶, qui veut estre de mon costé. Ces choses là ne me touchent gueres, mais ce sont des coups d'Estat pour mon adversaire qui, je croy, ne dort pas si bien que moy. »

Le 26 février, il mande à Wilhem ⁷ : « Il y avoit trois semaines que les theses de Leyde avoient esté disputées, avant que j'en eusse ouy parler. Ainsy on ne peut dire que j'y aye rien contribué et mesme, si l'auteur m'eust demandé conseil, je l'eusse prié de ne me point nommer, ainsy que j'ay fait depuis, à l'occasion de quelques autres theses qu'il prepare. Mais, je ne puis nier pourtant que, en cete rencontre, je n'aye esté bien ayse que quelqu'un ce soit trouvé à Leyde, qui a monstré publiquement qu'il n'est pas de l'opinion de ceux d'Utrecht et, pour

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 261.

2. *Ibid.*, p. 267.

3. Il semble avoir admiré chez lui, moins le fond que la forme et la dialectique. Cf. *Œuvres* de Descartes, t. IV, p. 62.

4. *Ibid.*, pp. 77-78.

5. Elles n'ont pu être retrouvées jusqu'à présent.

6. Tobie d'André ; voir plus haut, p. 577, n. 1.

7. *Œuvres*, t. IV, p. 98.

mesme raison, je souffriray tres volontiers qu'il y en ait encore quelque autre à Groningue de mesme humeur, ainsy que les letres que vous m'avez fait la faveur de me communiquer nous aprenent. »

Descartes n'est donc nullement indifférent à ce qui se passe dans les Universités hollandaises ni à la position qu'elles adoptent à l'égard de sa philosophie. Un de ses agents d'observation semble être « un François, qui tient des colleges ¹ à Leyde et cherche à estre Professeur » ². Ce doit être ce Joh. Bottesius (Jean Botté) de Granville, ancien Professeur de Philosophie et de Théologie dans l'Ordre des Dominicains ³, moine défroqué et converti au protestantisme, singulière relation pour un bon catholique. Qu'en eût dit Baillet ?

Les vrais incidents cependant, ne surgirent qu'en 1647, à l'occasion des thèses annoncées par le Professeur de Théologie Triglandius et que devait soutenir un ancien capucin *De blasphemia Cartesii*. Annoncées pour le 27 mars, elles furent renvoyées au 6 avril ⁴, et c'est sur elles que Descartes demande des détails à Heereboord, dans une lettre écrite d'Égmond, le 19 avril 1647.

Un nouvel adversaire de Heereboord, « ordinarius », depuis le 24 mai 1644 ⁵, avait surgi en la personne de l'Écossais Adam Stuart, ancien professeur à Sedan, dont nous avons également parlé au livre II et à qui on avait donné le pas sur lui, quoiqu'il n'eût été nommé que le 22 août ⁶.

Quelques exemples donneront une idée de la nature de ces thèses. Le candidat Biman, reçu maître ès-arts le 18 septembre 1646 ⁷, avait soutenu « que le doute est le fondement de la certitude philosophique », proposition qui souleva les protestations de Triglandius auprès du Sénat, lequel décida, le même jour, qu'il fallait s'efforcer, conformément à l'avis des Curateurs, de s'en tenir, dans l'enseignement, à la philosophie péripatéticienne.

1. Voici Descartes coupable d'un « batavisme » ou d'un latinisme ; « collège » pour « cours ».

2. *Œuvres*, t. IV, p. 300.

3. Cf. plus haut, p. 337 et *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, pp. 279 et 303.

4. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, p. 2*, donnent le 6 avril, tandis que MM. Adam et Tannery, au t. IV des *Œuvres*, p. 631, indiquent le 16. Il n'y en a pas trace dans les *Bronnen*, mais il peut s'agir de soutenances au Collège de Théologie ou d'exercices.

5. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. II, p. 286.

6. *Ibid.*, p. 287.

7. *Ibid.*, p. 302.

Cela n'empêcha pas Heereboord, le 17 janvier 1647, de prononcer un discours *De Libertate philosophandi* ¹, qui est presque un manifeste du cartésianisme : « Il faut renoncer, dit-il, à toutes ces idoles de notre esprit, il faut en arracher ces opinions préconçues, ces préjugés et apporter à l'étude de la Philosophie une âme vierge, comme est celle du nouveau-né, dans laquelle rien n'est peint, modelé ni écrit, mais dans laquelle tout peut s'écrire, se modeler, se peindre. Telle a été la voie suivie et le sentier foulé par Aristote et les plus illustres esprits de tous les siècles et de toutes les nations, comme elle est de nos jours la route de cet incomparable génie, maître unique de la vérité surgissant des ténèbres et de la servitude, René des Cartes. Si nous avons appris à refuser notre assentiment aux affirmations douteuses et à libérer notre esprit de tous préjugés, c'est grâce à ce demi-dieu par qui, enfin, cette inestimable liberté de l'esprit et du jugement nous a été rendue et restituée. »

Suit alors une prosopopée à René Descartes : « Salut, ô le plus grand des philosophes, gardien, sauveur et vengeur de la Vérité, de la Philosophie, de la Liberté de pensée. »

Même en faisant la part du latin et de l'exagération que comporte la rhétorique universitaire d'alors, il reste un assez bel éloge et qui montre quelle passion Descartes suscite chez ses disciples hollandais, professeurs et étudiants. Ceux-ci, plus bouillants, comme il convient à leur âge, sinon à leur nation, allaient parfois jusqu'aux arguments frappants et, un jour, le 7 février 1648, ils prêtèrent à Descartes, contre le vieil Aristote, le secours de leurs poings de vingt ans ².

Cette fois, ce sont donc les fameuses thèses que Triglandius fit soutenir par son moine défroqué, le 6 avril 1647, qui mirent le feu aux poudres. Trigland y affirmait incidemment que c'était un blasphème de poser ou de supposer, comme l'avait fait Descartes, « Dieu imposteur ou trompeur ». Heereboord interrompt et proteste auprès du président et du répondant, qui avoua n'avoir jamais lu les *Meditationes* ³. Un tumulte éclate et on lève la séance. Elisabeth, à qui on a rapporté la chose, écrit à son philosophe : « Ceux qui ont disputé pour vous, ne furent

1. Heereboord (Adrien), *Meletemata Philosophica*, Amsterdam, 1665, cités au t. IV des *Œuvres* de Descartes, p. 634.

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, p. 10.

3. Cf. *Œuvres*, t. V, p. 12.

point vaincus par raison, mais contraints de se taire par le tumulte qui s'excita en l'Academie »¹. Descartes apprend, de son côté, tout cela et, soucieux de ne rien laisser passer qui pût le faire considérer comme un athée, il envoie une lettre aux Curateurs, qu'il faut lire désormais, d'après l'autographe, au tome III des *Bronnen* ². Elle est écrite en latin, naturellement, et est datée d'Edmond, 4 mai 1647.

Il s'y indigne d'avoir été publiquement et personnellement accusé, dans les thèses du premier professeur de théologie, du plus odieux et du plus grave de tous les crimes, celui de blasphème. S'il n'a pas encore répondu par une épître ouverte, c'est par égard pour une Université qu'il honore et où il compte d'excellents et illustres amis.

Il y a un trimestre, c'était une attaque de Revius, directeur du Collège Théologique, dans des disputes contre les Méditations, dont il « déflora la chasteté ». De thèse en thèse, la calomnie va croissant : dans la première, on ne parle que de contradictions, dans la seconde, de faux-témoignage, dans la troisième, de pélagianisme et dans la quatrième seulement, Descartes est nommément désigné comme coupable de ces crimes.

Mais tout cela n'est qu'un prélude qui se joue au Collège théologique. Il faut que l'Université suive en acceptant le septième corollaire, cité plus haut, sur le Dieu imposteur. La soutenance avait été fixée au 27 mars ; elle est remise au 6 avril, à la suite de la protestation du professeur Heereboord, qui avertit le candidat de la fausseté de ses imputations, sur quoi celui-ci se réfugie derrière Revius et Trigland, qui prétend en vain avoir rédigé la majeure, mais non la mineure où Descartes est nommé. Ce qui n'empêche pas celle-ci de venir en discussion. « Comme le Répondant m'attaquait, raconte Descartes, moi et mes Méditations, à grand renfort de gestes d'histrion, et que le Président [Trigland], en vociférant, condamnait ma métaphysique comme horrible, impie et blasphématoire, deux jeunes gens très érudits ³ et ensuite Heereboord, à qui je dois beaucoup

1. *Œuvres*, t. V. p. 46.

2. Pièces justificatives, pp. 1* à 6*.

3. Ce doivent être Bornius et de Raey. Sorblère dit de de Raey, dans une lettre écrite le 20 février 1657 (cf. *Œuvres* de Descartes, t. V, p. 49) : « Depuis cette brouillerie de Regius avec Monsieur Descartes, je vis venir à Leyden un jeune homme, étudiant en médecine, nommé Raël, qui fit quelques leçons privées, environ l'an quarante sept, pour expliquer les nouvelles opinions, auxquelles s'attacha aussi Heereboord, pour contrarier un peu le bonhomme Stuart, professeur Escossois, son Colleague... »

de reconnaissance, prirent la défense de l'innocence et de la vérité et prodiguèrent les plus sérieux avertissements. Mais, bien que j'aie eu d'excellents défenseurs, je demande s'il est juste que j'aie été traîné, absent, sans avoir été prévenu et dans l'ignorance de ce qui se tramait, devant le tribunal inquisitorial de votre premier professeur de théologie, pour qu'il me représente comme convaincu du plus exécrable de tous les crimes et me proclame à haute voix, horrible, impie et blasphémateur. Qu'on n'argüe pas de la « liberté académique », quand il s'agit d'une calomnie si évidente, si préméditée, si atroce, qui n'est tolérable en aucun lieu et surtout de la part d'hommes dont la parole a tant de poids en ces Provinces. »

Le passage sur lequel se fonde l'adversaire est dans cette hypothèse que formule Descartes d'un Dieu, un instant supposé malin génie, mettant son industrie à tromper l'homme et qu'il n'a imaginée que pour mieux réfuter les athées et les sceptiques. Après avoir raconté en détails la discussion qui suit, il évoque l'affaire d'Utrecht, le jugement de Groningue condamnant Schoockius et Voetius et termine en réclamant satisfaction du Régent du Collège Théologique, Revius, et du premier professeur de théologie, Triglandius.

Se rappelant ce qui s'est passé à Utrecht, Descartes prie, dans un post-scriptum¹, les Curateurs de ne pas confier le jugement de l'affaire aux Théologiens, parce que, « vivant aux Pays-Bas dans l'espoir d'y jouir de la liberté de religion », il n'a pas à se soumettre à leurs appréciations, ensuite, parce que ses ouvrages ne touchent jamais aux controverses religieuses, enfin, parce qu'il ne s'agit que d'une abominable et calomnieuse accusation personnelle de blasphème articulée contre lui par le premier professeur de théologie.

Aussitôt la lettre de Descartes reçue, les Curateurs en délibèrent et la publication des Sources de l'histoire de L'Université de Leyde nous permet d'assister à leur discussion, dont nous avons le compte rendu en hollandais et qui eut lieu le 20 mai 1647². On décachette et on lit en séance une missive latine

1. L'autographe publié dans les *Bronnen Leidsche Universiteit*, au t. III, p. 5*, montre que ce post-scriptum n'est pas une nouvelle lettre séparée, comme l'ont cru les savants éditeurs de Descartes (Cf. *Œuvres*, t. V, pp. 22-23.)

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, pp. 4 à 6. Cf. aussi J. A. Cramer, *Abraham Heidanus en zijn Cartesianisme*, Utrecht, 1889, mais les sources n'y sont pas exactement citées.

écrite le 4, d'Egmont, par un dénommé des Cartes (van eenen genaemt des Cartes). Nous ne sommes plus à l'époque des Douza et des van Hout, qui se seraient exprimés plus poliment et avec plus de connaissance. Il s'y plaint de l'injure qui lui a été faite par certaines Thèses, où il est accusé de blasphème et d'athéisme, et il demande satisfaction. Après délibération, on décide de mander le Recteur Spanheim, Revius, Heereboord et le Professeur de Philosophie [Stuart]. L'avis de Frédéric Spanheim, qui est Suisse et préfère rester neutre¹, est que les professeurs, soient invités à ne plus faire mention de la nouvelle philosophie dans leurs disputes². A Revius, les Curateurs font observer qu'ils ont trouvé étrange qu'un certain des Cartes soit pris à partie nominativement dans des thèses défendues sous sa présidence à lui, Revius³.

Quant à Heereboord, qui comparait ensuite, l'honorable assemblée s'étonne qu'il ait pris parti dans une dispute publique en qualité d'opposant, en faveur de l'insolite opinion de des Cartes (de vremde opinie van des Cartes). Il répond qu'il s'est borné à préciser que celui-ci n'avait jamais eu les idées qu'on lui prêtait.

Le directeur et son sous-directeur sortis, on les fait rentrer, après délibération, et on leur communique que l'Assemblée des Curateurs a décidé d'inviter Professeurs et Régents à s'abstenir d'imprimer le nom de Descartes dans les positions de thèses, ou de se servir de son nom ou de ses opinions dans les disputes orales, et à s'en taire absolument; que le « Sous-Régent » [Heereboord] aura à se tenir dans les limites de la philosophie aristotélicienne reçue en cette Université, sous peine de se voir l'objet de mesures de rigueur.

Heereboord ayant fait observer que le Professeur Adam Stuart avait affiché des thèses contre la philosophie cartésienne, on fait comparaître également celui-ci et on lui fait part des décisions prises, le priant d'amender ses thèses en conséquence.

1. « Mr Spanheim a, des le commencement, déclaré vouloir estre neutre » (lettre de Descartes à Wilhem, au t. V, p. 33).

2. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, p. 5 : « meynende den meergenoemden Rector voor sijn advys, dat den Professoren behoort belast te werden voortaan in disputationibus geen mentie meer noch pro noch contra te maken van de nieuwe philosophie van Cartesius. »

3. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, p. 5 : « dat dese vergaderinge vremt vindt dat, in sekere gedruckte Theses, onder sijn presidio gedefendeert, eenen des Cartes nominatim wert aengetast, waervan men de redepn wel soude begeeren te verstaen ».

Les Curateurs décident enfin de communiquer à Descartes l'interdiction signifiée aux Recteur, Professeurs de théologie et de philosophie de cette Université, ainsi qu'aux Régents du Collège Théologique, de faire désormais aucune mention de son nom ou de sa philosophie, ni pour la défendre ni pour l'attaquer, espérant qu'il s'en tiendra satisfait et lui demandant de s'abstenir, de son côté, de donner lieu à de nouvelles difficultés.

Le Pensionnaire Wevelichoven met tout cela en son plus beau latin¹, en accentuant la prière de se taire adressée au philosophe.

Au reçu de la missive, Descartes se jette sur sa plume² pour répondre aux Curateurs, leur demandant si vraiment il les a bien compris. Quoi ! il serait permis à des théologiens de l'accuser publiquement d'avoir écrit que l'idée de notre libre arbitre est plus grande que l'idée de Dieu ou que notre libre arbitre est plus puissant que Dieu ; qu'il tenait Dieu pour un imposteur et un trompeur, et lui ne pourrait les accuser publiquement de calomnie. « Je ne trouve pas dans vos lettres, continue-t-il, l'ombre d'une satisfaction. »

Le silence n'est pas ce qu'il demande. Il n'a jamais pu soupçonner qu'aucune de ses opinions fût si abominable qu'il ne fût pas permis d'en parler. « Il n'y a que les scélérats d'entre les scélérats qu'il faille appeler « innommables », parce qu'il est honteux de les nommer ». « Vos professeurs, crie-t-il aux Curateurs dans son indignation, me tiennent-ils donc pour tel ? Je ne puis croire que ce soit le sens de votre lettre et je préfère penser que je l'ai mal comprise. »

« Ma requête, poursuit-il, n'a pas d'autre but que de forcer vos deux Théologiens à retirer leurs atroces et inexcusables calomnies. Notez que ce n'est pas une question de doctrine, mais de fait. Remarquez qu'il m'est parfaitement indifférent qu'on parle ou qu'on ne parle pas de moi dans votre Université, mais j'estime qu'on ne peut expulser d'aucun lieu mes opinions (au nombre desquelles je compte toute vérité reconnue), sans en chasser la vérité elle-même et qu'il me semble qu'on ne peut interdire à ceux qui pensent du bien d'un homme de le dire. »³

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, p. 6*.

2. *Œuvres*, t. V, p. 42 : « La réponse que j'y ai faite à l'heure mesme. »

3. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, pp. 6* à 8*.

Cette éloquente épître latine est du 26 mai 1647 ; elle fut lue en séance du Conseil des Curateurs le 26 août, mais il ne fut pris aucune décision à son endroit, quoique, dans la même séance, il ait été interdit à David Stuart, lequel aspirait sans doute à jouer, à l'égard de son père, le même rôle que le jeune Paul Voet à l'égard de Gisbert, de présider des disputes, et ils augmentent de 100 florins le traitement de Heereboord ¹.

Pendant Descartes lance feu et flammes : « L'intention de ces gens-là, écrit-il à Elisabeth, le 10 mai 1647 ², parlant des théologiens de Leyde, en m'accusant d'un si grand crime comme est le blasphème, n'estoit pas moindre que de tascher à faire condamner mes opinions comme tres-pernicieuses, premierement par quelque Synode, où ils seroient les plus forts, et ensuite de tascher aussi à me faire faire des affronts par les Magistrats qui croient en eux... ». « Les Théologiens... veulent estre juges, c'est à dire me mettre icy en une inquisition plus severe que ne fut jamais celle d'Espagne et me rendre l'adversaire de leur Religion. »

De sa lettre aux Curateurs, il n'attend d'autre satisfaction « que quelques emplâtres qui, n'ostant point la cause du mal, ne serviront qu'à le rendre plus long et plus importun ». Il songe même à leur quitter la place, s'il ne peut obtenir gain de cause ni à Leyde ni à Utrecht. Provisoirement il renonce à demander l'appui de l'Ambassadeur de France, mais, bientôt, il se décide à « faire jouer » ce qu'il appelle « le grand ressort » ³ et il écrit, le 12 mai, à Servien, donc avant même d'avoir connu la décision des Curateurs, qui est du 20.

Le poste de La Haye est alors sans titulaire, mais au-dessus du chargé d'affaires, Brasset, il y a, à l'ambassade, Servien, notre plénipotentiaire de Munster, arrivé de là-bas, le 7 janvier, pour empêcher les Hollandais de faire une paix séparée. Il lui est profondément indifférent, sans doute, que deux théologastres en « us » aient traité de blasphémateur son compatriote René Descartes, mais celui-ci prend la chose à cœur :

« C'est ce qui m'oblige à vous supplier d'intercéder pour moy auprès de M. le Prince d'Orange ⁴ à ce qu'il luy plaise, comme

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, p. 6.

2. *Œuvres*, t. V, pp. 16-18.

3. *Ibid.*, p. 27.

4. Guillaume II qui a succédé comme nous l'avons vu, à son père Frédéric-Henri, mort le 14 mars 1647.

chef de l'Université de Leydè aussi-bien que des armées de ce Païs, d'ordonner que Mess. les Curateurs me fassent avoir la satisfaction du passé et empêchent que leurs Théologiens n'entreprennent de se rendre mes juges à l'avenir ; car je suis assuré qu'ils n'approuveront pas qu'après tant de sang que les François ont répandu pour les aider à chasser d'icy l'Inquisition d'Espagne, un François, qui a aussi porté autrefois les armes pour la même cause ¹, soit aujourd'huy soumis à l'Inquisition des Ministres de Hollande. » ²

Le même jour ³ où il répond à l'arrêt de silence qu'ont rendu les Curateurs, il exhale sa fureur à un correspondant inconnu, peut-être, de Wilhem : « Au reste, ce n'est point que je desire qu'on parle de moy en leur Academie ; je voudrois qu'il n'y eust aucun pedant en toute la terre qui sceust mon nom et si, entre leurs Professeurs, il se trouve des chahüans, qui n'en puissent suporter la lumiere, je veux bien que, pour favoriser leur foiblesse, ils mettent ordre, en particulier, que ceux qui jugent bien de moy ne le témoignent point en public par des louanges excessives ⁴. Je n'en ay jamais recherché ny désiré de telles ; au contraire, je les ay tousjours évitées ou empeschées, autant qu'il a esté en mon pouvoir.

« Mais de deffendre publiquement qu'on ne parle de moy, ny en bien ny en mal, et, qui plus est, de m'écrire qu'on a fait cette defense et vouloir que je cesse de maintenir les opinions que j'ay, comme si elles avoient esté bien et legitimement impugnées par leurs Professeurs, c'est vouloir que je me retracte après avoir écrit la verité, au lieu que j'attendois qu'on si[s]t retracter ceux qui ont menti en me calomniant et, au lieu de me rendre la justice que j'ay demandée, ordonner contre moy tout le pis qui puisse estre imaginé. »

Les respectables « chahüans » de l'Université, qui ne se contentaient pas de fuir la lumiere, mais la voulaient mettre sous le boisseau, continuèrent leur campagne contre Heereboord. Les soutenances reprennent de plus belle ; la philosophie cartésienne y est constamment discutée, car, en Hollande, pays d'anarchie intellectuelle et d'individualisme forcené, plus encore

1. Voir plus haut, p. 374, la discussion de ce passage.

2. *Œuvres*, t. V, pp. 25-26.

3. Lettres du 27 mai 1647, p. 43, au t. V. des *Œuvres*.

4. Allusion peut-être au discours de Heereboord, cité plus haut, et à l'admiration de celui-ci.

qu'en France, les règlements sont faits pour ne pas être observés.

Une des plus agitées de ces soutenances fut celle du 23 décembre 1647, présidée par Stuart¹ : Heereboord entre au moment où Jean de Raei, docteur en médecine et maître de philosophie, prenait la parole, attaquant la cinquième thèse, où il est parlé de philosophes qui estiment pouvoir nier Dieu et douter de son existence et demandant qui sont ces philosophes. Le président répond qu'il est défendu de le dire, mais que tout le monde sait de qui ont veut parler. De Raei riposte que le décret des Curateurs défend non seulement de nommer Descartes, mais de discuter ses opinions. Le théologien se fâche et fait donner l'ancien capucin. Huées des étudiants, qui voient cet individu préféré à un homme deux fois docteur comme de Raei. Au coup de onze heures, Stuart lève précipitamment la séance. Heereboord, le lendemain, affiche « ad valvas » ses thèses de *Notitia Dei naturali* que son adversaire a attaquées et qui datent déjà du 25 mars 1643. Sur les instances du Recteur, il les remet à plus tard, ce dont l'Écossais profite pour les vilipender dans un libelle « tellement sale et tellement puant, écrit Heereboord, que celui-ci n'ose le mettre sous le nez des Curateurs ». Revius, de son côté, trempe sa plume dans du fiel pour répondre à son sous-directeur.

Enfin la scène de pugilat dont nous avons parlé, et qui se déroula sous la présidence de Stuart, le 7 février 1648, força les Curateurs à le mander de nouveau auprès d'eux, pour lui faire rendre compte de l'inobservation de leur arrêté du 20 mai 1647 interdisant de discuter la Philosophie Cartésienne².

Interrogé par les Curateurs sur les remèdes à apporter au mal dont souffre l'Université, le Recteur Spanheim propose :

1° De supprimer tous les pamphlets injurieux publiés pour ou contre la philosophie cartésienne. C'est le procédé d'Utrecht.

2° De suspendre, pour un temps, tout enseignement de la métaphysique.

3° De forcer les professeurs de philosophie à communiquer les thèses à leurs collègues avant de les faire imprimer.

4° De décréter une amnistie générale.

1. Les *Bronnen Leidsche Universiteit* n'en font pas mention, mais on se reportera au récit de Heereboord lui-même, dans sa lettre aux Curateurs du 12 février 1648, publiée par lui dans ses *Meletemata*. Cf. *Œuvres de Descartes*, t. V, p. 126.

2. Cf. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, p. 10, et surtout pp. 14 à 23.

5° De défendre par voie d'affiche les tumultes et rixes des étudiants dans les amphithéâtres.

Consultés à leur tour, les deux autres professeurs de théologie, Triglandius et L'Empereur, estiment que le seul remède est d'ordonner qu'on n'enseigne d'autre philosophie en cette Université que la philosophie péripatéticienne, qui y est seule reçue ¹.

Triglandius se plaint de la concurrence des disputes théologique et philosophique et affirme que, quand on apporte dans celles-ci quelques « nouveautés », la jeunesse y vole et qu'il reste à peine aux théologiens de rares auditeurs, ce qui montre l'engouement des étudiants de Leyde pour la nouvelle philosophie française.

Tous les témoins, de Raey compris ², ayant été entendus, le conseil des Curateurs décide : que Stuart a contrevenu à la résolution du 20 mai relative au nom et aux sentiments d'un certain René des Cartes et qu'une traduction latine de cette résolution sera mise entre les mains dudit Stuart ; que celui-ci aura à s'abstenir, jusqu'à nouvel ordre, d'enseigner la métaphysique en cours publics ou privés ; qu'il se bornera à la physique en se tenant dans les limites de la philosophie aristotélicienne ; qu'il lui est défendu d'injurier, de diffamer, d'accuser, ou de faire injurier, diffamer et accuser ses collègues par disputes, leçons ou libelles, de quelque manière que ce soit, sous peine de sanctions sévères.

D'autre part : que Heereboord s'abstiendra dorénavant de toutes thèses, corollaires, accessoires, impertinences, annexes et autres choses semblables, en matière de métaphysique, formulés par lui ou par d'autres à son instigation. Il se gardera d'enseigner cette branche et se bornera aux parties de la philosophie qui lui sont confiées, s'abstenant de les appuyer sur d'autres fondements que la philosophie aristotélicienne reçue en cette Université. Il se contentera d'employer les termes d'Aristote et épargnera toute injure et toute calomnie à ses adversaires.

Les bourgmestres de la ville de Leyde seront invités à retirer de la circulation et à interdire les pamphlets se rapportant à

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, p. 15.

2. *Ibid.*, p. 11.

cette affaire, en particulier l' *Abstersio macularum* ¹ (le lavage des taches) de Revius, déclaré également coupable d'avoir enfreint l'ordre du 20 mai 1647, les *Vindiciae disputationum Steuarti*, les *Notae in Notas* de Stuart, le *Sermo extemporaneus* de Heereboord avec ses annexes ². Le Recteur invitera ses collègues à vivre en bonne harmonie, comme il convient à des chrétiens.

Stuart et Heereboord comparaissant à nouveau pour entendre lecture de ce jugement, promettent de s'y conformer, mais Revius, plus grincheux, proteste contre la suppression de son livre sur la *Methode* de Descartes, alors que les livres de celui-ci, pendant ce temps, s'impriment partout et en diverses langues³.

Cette immense déclaration du 8 février 1648 est bien inutile, puisque, le 14 juin, le Sénat est encore forcé de signifier à de Racy de ne pas faire de cours privés sans l'autorisation du Recteur et des Professeurs ⁴ et de s'abstenir de toute philosophie cartésienne, ce qui prouve que celle-ci, toute comprimée qu'elle est, continue sourdement sa marche victorieuse.

Les pauvres Curateurs ont beau vouloir faire taire tout le monde, la vérité est plus forte que leur puissance. Pourtant ils se multiplient. Le 17 août 1648, ils ordonnent une enquête sur ces « Collegia privata philosophica », qui se tiennent dans la ville de Leyde, et ils se proposent de les dissoudre, s'il est établi qu'on y enseigne ou favorise les opinions de René des Cartes. Sous couleur d'impartialité, ils pourchassent non moins les adversaires de ce dernier, surtout Stuart, convaincu de désobéissance et menacé des sanctions les plus rigoureuses, ce contre quoi il proteste en une lettre d'un français détestable, où il trouve le décret « un peu dur ». Il réclame communication « des actes de tout ce qui s'est passé en cest affaire du de Cartes ». Il demande aux Curateurs et aux Bourgmestres « si la paix de l'Academie se peut conserver en permettant de vendre publiquement les livres d'Atheisme du sieur de Cartes, un Papiste, les opinions du quel sont refutés par les Papistes mesme... ou en permettant aux Cartesiens d'enseigner dans l'Academie et nous defandant de refuter leurs opinions, lesquelles,

1. Réponse de Revius à la *Præfatio ad Notas Cartesii*, anonyme, cf. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, p. 15*.

2. *Ibid.*, p. 17.

3. *Ibid.*, p. 18.

4. Voilà l'origine des « Privaat-docent ».

selon qu'elles sont proposées par le dit des Cartes, sont athées, comme nous sommes prêt à le prouver...

« Aussi ne sert à rien de dire qu'il est un étranger et qu'il ne se tient pas ici, car il n'est non plus permis aux étrangers qu'à d'autres de publier l'athéisme en des livres, en aucun pays du monde ; aussi est il souvent à Leyde, et le Magistrat le peut apprehender, lui faire rendre compte de l'athéisme qu'il a ici semé en ses livres et le chastier condignement. »¹ Ainsi parle cet Écossais, venu de Sedan, « qui ne sçavoit, dit Sorbière², que la vieille game en philosophie et qui ne servoit qu'à irriter quelques fois les honnestes gens chez M. de Saumaise dans nos conversations ». Élisabeth, qui l'a pratiqué, le qualifie d'homme de grande lecture, mais d'un jugement médiocre³. En tous cas, il est d'accord avec Revius⁴ pour dire que les écrits athées de Descartes « corrompent tant de monde ici », en séduisant la jeunesse ; « les erreurs de la secte cartésienne menacent, comme dit le Régent du Collège de Théologie, les églises de ces pays et de bien d'autres jusqu'aux Indes orientales et occidentales inclusivement ».

Ces fureurs théologiques n'empêchent pas les Curateurs, dans leur clairvoyante sagesse, de nommer, le 13 septembre 1648, « Caspar Heydanus », professeur, en remplacement de L'Empereur.

Sorbière⁵ dit de celui-là : « Heereboord, homme sçavant et laborieux, fut favorisé du Theologien Heydanus, grand Cartésien, de Bornius, de Hoghelande, Zylchom⁶ et de quantité d'autres gens de sçavoir et de qualité, qui le soustindrent contre Revius, Regent du College en Theologie et qui a escrit plusieurs livrets peu solidement contre Monsieur Descartes. Et ainsi ce Philosophe est, en quelque façon, venu à bout de ses souhaits, quand il a fait, de son vivant, tant de bruit en France et aux Pays-Bas, où il a commencé une secte, qui trouvera sans doute de l'appuy en tous ceux qui se plaisent à la Metaphysique et aux Mathematiques ou qui reverent ces deux sciences sans les examiner. »

1. *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, pp. 17*-18*.

2. Cité dans *Œuvres* de Descartes, au t. V, p. 49.

3. *Ibid.*, p. 46. Lettre de (mai 1647).

4. Cf. la requête de Revius du 8 juin 1648 dans *Bronnen Leidsche Universiteit*, t. III, pp. 14*-15* ; elle est très curieuse.

5. Cité dans *Œuvres* de Descartes, t. V, p. 49, d'après Sorbière, *Lettres*, p. 688.

6. Zuylichem, c'est-à-dire Constantin Huygens, dont le nom a été altéré.

Plus ferme dans ses opinions qu'un Sorbière, Heidanus, le 4 mai 1676, aima mieux abandonner sa chaire que son maître, dont les opinions venaient d'être de nouveau interdites, le 16 janvier précédent, et il rendit à Descartes, à ce moment même, ce magnifique témoignage : « Je songe au nombre de fois où j'ai joui de la compagnie et de l'amicale conversation de Monsieur Descartes, à sa sincère gaîté, à la bienveillance avec laquelle il répondait d'emblée à tout ce qu'on voulait lui demander, avec une telle clarté de raisonnement, comme si la philosophie même parlait par sa bouche, sans calomnier personne, jugeant de tout avec honnêteté. »¹

Heidanus, c'était la Méthode, les Méditations et les Principes installés dans la vieille Université de Leyde qui, si elle ne peut disputer à l'Université d'Utrecht l'honneur d'avoir été le berceau du Cartésianisme, peut se vanter au moins d'en avoir été le premier temple.

1. « Als ick daerom dencke hoe menichmael ick 't geselchap en 't vriendelyck onthaal van d'Heer des Cartes genoten hebbe, syne ongeveynsde vrolyckheyt, syne goetheyt in alles, dat men hem vragen wilde, op staande voet te beantwoorden, met sulcken klaerheyt van redenen, als of de Philosophie selfs door syn mondt sprak, sonder yemant te lasteren, maar van alles rediglyck te oordelen (*Consideratien over eenige saecken onlanghs voorgevallen in de Universiteyt binnen Leyden*, 1676, § 30 ; cité par Ch. Adam au t. XII, p. 110, note c).



CHAPITRE XXVII

LE DÉPART POUR LA SUÈDE (1^{er} septembre 1649)
LA MORT (11 février 1650)

Les démêlés avec l'Université de Leyde nous acheminent vers la fin du séjour de Descartes en Hollande et le départ pour la Suède. Si la considération de la Princesse Élisabeth est pour beaucoup dans ce voyage, la présence de Chanut en Suède en est sinon la cause, du moins l'occasion.

Descartes avait fait sa connaissance à Paris, par Clerselier, dont Chanut avait épousé la sœur, mais il n'était alors que Conseiller et Trésorier de France en la Généralité d'Auvergne¹. La sympathie entre eux fut rapide, comme par une sorte d'affinité élective : « Dés la première heure que j'ay eu l'honneur de vous voir, j'ay esté entierement à vous. »² Le 29 septembre 1645, Descartes mande d'Egmond à de Wilhem : « On m'a escrit de Paris qu'un de mes meilleurs amis, nommé M^r Chanuyt, en devoit partir le 15 de ce mois de Septembre, pour aller en Suede en qualité de Resident pour le Roy et qu'il passeroit par ce país. »³

Au commencement d'octobre, il est à Amsterdam avec sa famille. Descartes quitte aussitôt sa solitude d'Egmond pour tenir compagnie à Madame Chanut, à son mari, à M. Porlier⁴ jusqu'à leur embarquement. Amsterdam reste le port de transit de France en Suède. A bord, Porlier rencontre ce Maître d'armes qui avait « hanté souvent » le philosophe « en différens endroits de la Hollande » et le connaissait bien pour

1. *Œuvres*, t. IV, p. 144 et p. 301.

2. *Ibid.*, p. 537.

3. *Ibid.*, p. 300.

4. *Ibid.*, pp. 318-319.

avoir fait de nombreux assauts de fleuret avec lui. Le maître d'armes, lui aussi, passe en Suède. Cet humble suit le nouveau courant qui entraîne les Français plus au nord. Descartes, Chanut l'ambassadeur, Saumaise le philologue et son fils le soldat, Naudé le bibliothécaire, Huet l'érudit, le peintre Bourdon, le maître d'armes, agents divers de la même expansion. Sorbière, en novembre 1649, ira faire sa cour à Chanut, alors de passage à Amsterdam, espérant le suivre également en Suède, mais il lui déplut tellement que la recommandation de Brasset fut inefficace ¹.

La première lettre conservée, de Descartes à Chanut, du 6 mars 1646 ², rappelle encore leur entrevue en Hollande. Il y plaint l'ambassadeur du froid qu'il doit subir en Scandinavie et dont il juge par celui qui règne à Egmond, le plus rude « depuis l'année 1608 ». « Ce qui me console c'est que je sçay qu'on a plus de preservatifs contre le froid en ces quartiers-là, qu'on n'en a pas en France et je m'assure que vous ne les aurez pas négligez. Si cela est, vous aurez passé la pluspart du temps dans un poesle, où je m'imagine que les affaires publiques ne vous auront pas si continuellement occupé qu'il ne vous soit resté du loisir pour penser quelquefois à la Philosophie. »

Descartes sait d'expérience que les « poëles » favorisent l'écllosion des idées. Dans une autre lettre du 15 juin suivant, Descartes lui parle de la Morale « que vous avez choisie pour vostre principale étude ». ³ Nous avons toujours eu dans notre diplomatie de ces hommes qui pratiquaient le style de l'écrivain et du penseur aussi bien que celui des chancelleries. Tels Buzenval, du Maurier, d'Estrades et Charnacé, les deux derniers maniant de plus l'épée.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de ce que Descartes prenne Chanut pour confident ⁴ : « Je vous diray, de plus, que, pendant que je laisse croistre les plantes de mon jardin dont j'attens quelques experiences pour tascher de continuer ma Physique, je m'arreste aussi quelquefois à penser aux questions particulieres de la Morale. Ainsi j'ai tracé cet hyver un petit Traitté de la Nature

1. *Œuvres*, t. V, pp. 445-446.

2. *Ibid.*, t. IV, p. 377.

3. *Ibid.*, p. 441.

4. *Ibid.*, p. 442.

des Passions de l'Ame, sans avoir neantmoins dessein de le mettre au jour, et je serois maintenant d'humeur à écrire encore quelque autre chose, si le dégoût que j'ay de voir combien il y a peu de personnes au monde qui daignent lire mes écrits ne me faisoit estre negligent. »

Les Passions humaines, c'est bien là un de ces sujets dont le philosophe et le diplomate se sont entretenus, car ce dernier, dans sa réponse, le félicite de n'avoir plus, à l'égard de ces faiblesses du corps et de l'âme, le dégoût qu'il manifestait à Amsterdam ¹.

Il est difficile d'établir si Descartes a cherché à s'attirer la faveur de la reine Christine ou s'il s'est borné à ne pas repousser les marques de sa bienveillance, mais, comme il était aisé d'observer à son égard la même abstention dédaigneuse et même un peu hautaine qu'il pratiquait à l'égard de tout ce qui touchait à la Cour de France ou aux grands Cardinaux, c'est la première hypothèse qui doit être la vraie.

« Je n'ay jamais eu assez d'ambition pour desirer que les personnes de ce rang, écrit-il à Chanut le 1^{er} novembre 1646 ², sceussent mon nom et mesme, si j'avois esté seulement aussi sage qu'on dit que les sauvages se persuadent que sont les singes, je n'aurois jamais esté connu de qui que ce soit, en qualité de faiseur de livres, car on dit qu'ils s'imaginent que les singes pourroient parler, s'ils vouloient, mais qu'ils s'en abstiennent, afin qu'on ne les contraigne point de travailler et pource que je n'ay pas eu la mesme prudence à m'abstenir d'écrire, je n'ay plus tant de loisirs ny tant de repos que j'aurois, si j'eusse eu l'esprit de me taire. Mais, puisque la faute est desjà commise et que je suis connu d'une infinité de gens d'Ecole, qui regardent mes écrits de travers et y cherchent de tous costez les moyens de me nuire, j'ay grand sujet de souhaitter aussi de l'estre des personnes de plus grand merite, de qui le pouvoir et la vertu me puisse proteger. » Puis, éloge des qualités de la Reine, déduites d'une conversation avec l'Ambassadeur la Thuillerie que Descartes a vu, retour de Suède, et de l'expérience de la Princesse à qui il a dédié ses Principes de Philosophie.

L'Ambassadeur renchérit ³ : « M. de la Thuillerie ne vous

1. *Œuvres*, t. IV, p. 474.

2. *Ibid.*, p. 535.

3. *Œuvres*, t. IV, pp. 581-582. Lettre de Stockholm, 1^{er} décembre 1646.

a point trompé, lorsqu'il vous a dit merveilles de nôtre Reine de Suède. Sans mentir, vous seriez étonné de la force de son esprit. Pour la conduite de ses affaires, non seulement elle les connoît, mais elle en porte vigoureusement le poids et elle le porte presque seule. Au lieu que, dans plusieurs autres cours, on ne traite d'affaires qu'avec les Ministres, icy, nous n'avons à rendre compte qu'à la Reine et à prendre les réponses de sa bouche ». Quant à ses distractions, « elle s'égaye dans des entretiens qui passeroient pour très-sérieux entre les sçavans ». Lors d'un de ces entretiens, la conversation tombe sur la question de savoir lequel des deux dérèglements est le pire, de l'Amour ou de la Haine.

Descartes répond aussitôt par une énorme épître, datée d'Egmond, 1^{er} février 1647¹, qui est une vraie dissertation sur l'amour, laquelle nous donne le premier état de ce qu'elle est dans le *Traité des Passions*; elle débute par cette distinction « entre l'amour qui est purement intellectuelle ou raisonnable et celle qui est une passion ». Dans la première, « notre ame aperçoit quelque bien, soit present, soit absent, qu'elle juge luy estre convenable, elle se joint à luy de volonté, c'est-à-dire, elle se considere soy-mesme avec ce bien-là comme un tout dont il est une partie et elle l'autre ».

Mais l' « amour raisonnable » est ordinairement accompagnée de l'amour « sensuelle ou sensitive »², « car il y a une telle liaison entre l'une et l'autre que, lors que l'ame juge qu'un objet est digne d'elle, cela dispose incontinent le cœur aux mouvemens qui excitent la passion d'amour et lors que le cœur se trouve ainsi disposé par d'autres causes, cela fait que l'ame imagine des qualitez aimables en des objets où elle ne verroit que des défauts en un autre temps. »³ Pourtant il faut se garder de prendre le desir pour l'amour et l'on a distingué « deux sortes d'amour : l'une qu'on nomme amour de Bien-veillance, en laquelle ce desir ne paroist pas tant, et l'autre qu'on nomme amour de Concupiscence, laquelle n'est qu'un desir fort violent, fondé sur un amour qui souvent est foible ».⁴

« Amour intellectuelle », « amour de Bien-veillance », n'est-ce

1. *Œuvres*, t. IV, pp. 600-617.

2. *Ibid.*, p. 602.

3. *Ibid.*, p. 603.

4. *Ibid.*, p. 606.

pas à Élisabeth qu'il songe, n'est-ce pas pour elle, plutôt que pour instruire Chanut, qu'il écrit ceci et ce qui le prouve, c'est un autre passage encore : « Il est vray aussi que l'usage de nostre langue et la civilité des complimens ne permet pas que nous disions à ceux qui sont d'une condition fort relevée au dessus de la nostre que nous les aimons, mais seulement que nous les respectons, honorons, estimons et que nous avons du zele et de la devotion pour leur service... »¹; « Je ne sçay point d'autre definition de l'amour sinon qu'elle est une passion qui nous fait joindre de volonté à quelque objet, sans distinguer si cet objet est égal ou plus grand ou moindre que nous. »² Et c'est pour elle aussi, cette théorie de l'amour du plus digne, de l'amour-dignité, empruntée, consciemment ou inconsciemment, au grand Corneille³.

Pour la réponse à la question principale « lequel des deux déreglemens est le pire, celui de l'amour ou celui de la haine »,⁴ Descartes conclut que c'est la haine, car celle-ci porte à la tristesse et au chagrin, l'amour à la bienveillance et à la joie. « L'amour, tant déréglée qu'elle soit, donne du plaisir, et bien que les Poètes s'en plaignent souvent dans leurs vers, je croy neantmoins que les hommes s'abstiendroient naturellement d'aimer, s'ils n'y trouvoient plus de douceur que d'amertume, et que toutes les afflictions dont on attribue la cause à l'amour ne viennent que des autres passions qui l'accompagnent, à sçavoir des desirs temeraires et des esperances mal fondées »⁵, ce qui n'empêche pas l'amour déréglée d'être cause aussi parfois des plus grands désastres.

M. du Ryer « François de nation et Medecin de la Reine », ayant vu cette dissertation entre les mains de Chanut, n'eut rien de plus pressé que d'en parler à sa royale cliente; c'est d'ailleurs peut-être pour cela qu'on la lui avait laissé voir. Christine dit : « Monsieur Descartes, autant que je le puis voir par cet écrit et par la peinture que vous m'en faites, est le plus heureux de tous les hommes et sa condition me semble digne d'envie. Vous me ferez plaisir de l'assurer de la grande estime que je fais de luy », mais elle ajouta « que, n'ayant pas senti cette

1. *Œuvres*, t. IV, p. 610.

2. Cf. *ibid.*, p. 611.

3. *Ibid.*, surtout p. 603.

4. *Ibid.*, p. 613.

5. *Ibid.*, p. 614.

passion, elle ne pouvoit pas bien juger d'une peinture dont elle ne connoissoit point l'original ». ¹

Descartes n'est pas mécontent du tout de cette indiscretion concertée ². Il répond, avec non moins de zèle, sur la question du Monde fini ou infini et, nous l'avons vu, sur celle du Souverain Bien, cette fois exposée dans une épître à Christine elle-même, datée d'Égmond, 20 novembre 1647 ³.

On peut voir aussi de nouvelles avances de Descartes, par allusion, dans la lettre à Chanut du 21 février 1648 ⁴, avant le départ pour Paris : « Je pourrois dire que, pour mon interest, je ne souhaite pas d'avoir si-tost l'honneur de vous y voir, à cause des faveurs que vous me procurez au lieu où vous estes, mais je n'ay jamais aucun égard à moy, lors qu'il peut y aller du contentement de mes amis. Et j'avoue que je ne souhaiterois pas un employ penible, qui m'ostast le loisir de cultiver mon esprit, encore que cela fust recompensé par beaucoup d'honneur et de profit. Je diray seulement qu'il ne me semble pas que le vostre soit du nombre de ceux qui ostent le loisir de cultiver son esprit ; au contraire, je croy qu'il vous en donne les occasions en ce que vous estes auprès d'une Reine qui en a beaucoup. »

Ce passage n'autorise-t-il pas à penser qu'il est hanté par l'idée de « cette chasse où l'on porte des livres » et de ce trône à conquérir pour sa Philosophie ? Ce n'est pas, pourtant, que Christine ait mis trop d'empressement à répondre, car son accusé de réception de la dissertation sur le Souverain Bien et du Traité des Passions, qui l'accompagnait, est du 12 décembre 1648 seulement. Sa lettre est bienveillante, sans plus, en un français si net et si facile que « toute nostre nation, dira Descartes, luy en est tres-obligée. » ⁵ Elle ne mentionne pas ce détail des Principes de la Philosophie dont Chanut lui aurait lu la préface en l'accompagnant aux mines de la Dalécarlie, et qui l'auraient laissée « pensive pendant quelques jours ». ⁶ Peut-être cependant envie-t-elle à Élisabeth, et cette jalousie serait bien féminine, l'hommage du philosophe. Toujours est-il qu'elle s'est enquis

1. *Œuvres*, t. V, p. 20.

2. *Ibid.*, p. 50.

3. *Ibid.*, pp. 81-86.

4. *Ibid.*, p. 131.

5. *Ibid.*, p. 290.

6. *Ibid.*, p. 253.

de sa fortune et « du soin qu'on prenoit » de lui : « en France ». « Je ne sçay, ajoute Chanut dans la même missive du 12 décembre, si, lorsqu'elle aura pris goût à votre Philosophie, elle ne vous tentera point de passer en Suède » : « Je seray, s'il plaît à Dieu, pour lors en France, où je vous pourray dire plusieurs choses qui seront considérables, si vous mettez l'affaire en délibération. »¹ Cette invitation ainsi annoncée, préparée, peut-être provoquée, ne tarda pas à lui être adressée, sans doute le 27 février 1649². Chanut insiste encore dans le même sens, le 27 mars, le priant de la part de la Reine de venir dès avril. Sa Majesté aime que ses ordres s'exécutent rapidement.

Descartes répond par deux lettres à l'ambassadeur, du même jour (31 mars 1649)³, l'une destinée à être montrée et qui s'exprime ainsi : « J'ay tant de veneration pour les hautes et rares qualitez de cette Princesse, que les moindres de ses volontez sont des commandemens tres-absolus à mon regard : c'est pourquoy je ne mets point ce voyage en delibération, je me resous seulement à obeïr.

« Mais, pource que vous ne me prescrivez aucun temps et que vous ne le proposez que comme une promenade, dont je pourrois estre de retour dans cét esté, j'ay pensé qu'il seroit malaisé que jè pusse donner grande satisfaction à Sa Majesté, en si peu de temps, et qu'elle aura peut-estre plus agreable que je prenne mes mesures plus longues et fasse mon conte de passer l'hyver à Stocholm. Dequoy je tireray un avantage que j'avoue estre considerable à un homme qui n'est plus jeune et qu'une retraite de vingt-ans a entierement desaccoutumé de la fatigue : c'est qu'il ne sera point necessaire que je me mette en chemin au commencement du printemps ny à la fin de l'automne, et que je pourray prendre la saison la plus sure et la plus commode qui sera, je croy, vers le milieu de l'esté, outre que j'espère avoir cependant le loisir de metre ordre à quelques affaires qui m'importent. »

Explications assez confuses que l'autre lettre, plus personnelle, à Chanut, éclaircit⁴ : « J'ay reservé pour celle-cy ce que je pensois n'estre pas besoin qu'elle vist, à sçavoir que j'ay beau-

1. *Œuvres*, t. V, p. 254.

2. *Ibid.*, p. 295.

3. *Ibid.*, p. 324.

4. *Ibid.*, p. 326.

coup plus de difficulté à me resoudre à ce voyage que je ne me serois moy-mesme imaginé. » Voilà l'explication de la contradiction qu'on aura sentie : Descartes peut parfaitement avoir désiré, voire provoqué ou laissé provoquer cette invitation, et hésiter au moment de s'y rendre, en mesurant, pour la première fois, la distance de l'imagination à la réalisation. C'est un beau rêve d'avoir pour élève et disciple, après une Princesse, une Reine, mais elle vit au milieu d'une Cour, et ce nom seul veut dire servitude. Et puis, du côté de la philosophie même, n'y aura-t-il pas aussi désillusion : « L'expérience m'a enseigné que, mesme entre les personnes de tres-bon esprit et qui ont un grand desir de sçavoir, il n'y en a que fort peu qui se puissent donner le loisir d'entrer en mes pensées, en sorte que je n'ay pas sujet de l'esperer d'une Reine, qui a une infinité d'autres occupations. L'expérience m'a aussi enseigné que, bien que mes opinions surprennent d'abord, à cause qu'elles sont fort différentes des vulgaires, toutesfois, après qu'on les a comprises, on les trouve si simples et si conformes au sens commun, qu'on cesse entierement de les admirer et, par mesme moyen, d'en faire cas, à cause que le naturel des hommes est tel, qu'ils n'estiment que les choses qui leur laissent de l'admiration et qu'ils ne possèdent pas tout à fait... »

« La connoissance de la verité est comme la santé de l'ame : lorsqu'on la possède, on n'y pense plus. »¹

Les désillusions de son dernier voyage en France lui ont appris à se méfier des promesses des Souverains ; il commence à professer pour les expéditions lointaines par mer la même horreur que jadis le bon Horace : « Les mauvais succez de tous les voyages que j'ay faits depuis vingt ans me font craindre qu'il ne reste plus, pour cettuy-cy, que de trouver en chemin des voleurs qui me dépouillent ou un naufrage qui m'oste la vie... »² J'y ai « plus de repugnance que vous ne pourriez peut-estre imaginer »³, écrit-il à Clersehier. « Je ne croy pas... que je parte d'icy, de plus de trois mois », mande-t-il à Brassat⁴, qui en avise Chanut : « Vous verrez, Monsieur, par la lettre cy jointe, la disposition de M. Descartes pour le voyage.

1. *Œuvres*, t. V, p. 327.

2. *Ibid.*, p. 329.

3. *Ibid.*, p. 353.

4. *Ibid.*, p. 332 ; 31 mars 1649.

Entre tout, M. de Bethune est allé à Amstredam pour profiter l'occasion de l'admiral Fleming. »¹ De Bethune, un officier cette fois, se prépare donc aussi à quitter la Hollande pour la Suède. Quand Saumaise y sera allé, en 1650, notre série sera complète et toutes les catégories de Français des Pays-Bas que nous avons étudiées ici seront représentées dans cet exode.

Enfin le moment est venu de mettre le grand projet à exécution. On dirait que le philosophe sent que ce départ pourrait être le dernier. Il met ordre à ses affaires, arrête ses comptes avec son voisin, « Monsieur Anthoine Studler van Zurich, seigneur de Berghe », à qui il reconnaît « devoir justement neuf mil livres, monnoye de ce pays, qui reviennent à plus de dix mil cinq cents de la monnoye de France », pour lesquels il accepte deux traites l'une « de cinq mil livres sur le sieur de Tremandan, Malescot et leurs associez », l'autre « de quatre mil livres » sur « Monsieur de la Chapelle Bouëxic »². Tout ceci est « escrit à Egmont le trentième jour d'Aoust, en l'an de grace mil six cents quarente neuf, et adressé à Monsieur Claude Picot, prieur de Rouvre et demeurant presentement en la rue Geoffroy-l'Asnier à Paris ». Il laisse chez M. de Hogelande un coffre, contenant des papiers et des lettres³, en abandonnant à sa discrétion de les brûler ou de les garder après sa mort, sauf celles de Voetius au P. Mersenne, qui peuvent servir à parer à des calomnies posthumes.

« Il quita, dit Baillet, sa chère solitude d'Egmond, le premier jour de Septembre, pour venir à Amsterdam, où, après avoir laissé son petit traité des Passions entre les mains du sieur Louis Elzévier, pour l'imprimer durant l'autonne, il s'embarqua, n'ayant pour tout domestique que le sieur Henry Schluter Allemand, qui avoit été auparavant à M. Picot et que M. Descartes avoit été bien aise d'avoir à son service, tant à cause de sa fidélité et de son industrie, que parce qu'il sçavoit passablement le françois, le latin, l'allemand »⁴ et même les mathématiques.

Plusieurs de ses amis de Hollande l'accompagnent : l'abbé

1. Qui avait rendu visite à Descartes à Egmond, sans que celui-ci eût bien compris à quel personnage considérable il avait affaire. Cf. *Œuvres*, t. V, p. 335.

2. Cf. *Œuvres*, t. V, pp. 406-409.

3. Il fut ouvert, trois semaines après la mort du philosophe, le 4 mars 1650, en présence de Louis de la Voyette, « Gentilhomme françois », de van Surck, de Schooten le fils et de de Raey.

4. Cf. *Œuvres*, t. V, p. 411, d'après Baillet, t. II, pp. 386-387.

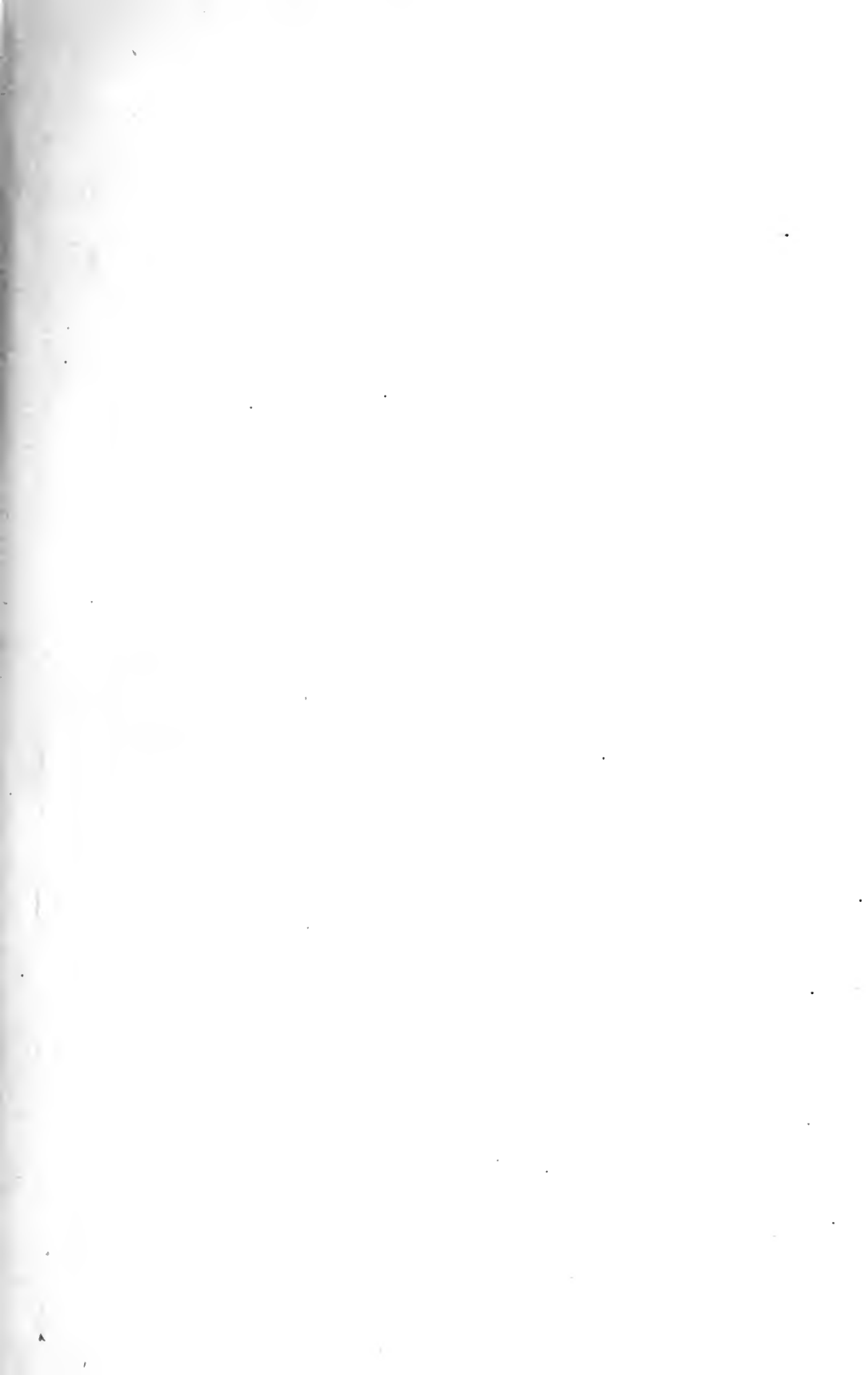
Bloemaert, de Harlem, et, assurément, van Surck et Hogelande, à moins qu'il n'ait été voir ce dernier à Leyde, en revenant de chez Brasset, dont il alla prendre congé à La Haye. Le Résident eut peine à reconnaître l'ermite d'Egmond déguisé en homme de cour : « J'advoue, raconte-t-il, le 7 septembre 1649, ¹ à Chanut que, quand il me vint dire adieu avec une coiffure à boucles, des souliers aboutissans en croissant et des gandz garniz de nege, il me souvint de ce Platon qui ne fut pas si divin qu'il ne voulust sçavoir ce que c'estoit de l'humanité et consideray que le recez d'Egmond alloit jeter dans Stockholm un courtisan tout chaussé et tout vestu. »

Cet amusant croquis de Brasset permet peut-être de rendre compte d'une différence, qui ne laisse pas d'être surprenante, entre les deux portraits de Descartes que possède le Musée du Louvre ², celui de Bourdon, fait à Stockholm (pl. XLIX), où le philosophe apparaît bichonné, pomponné, bouclé, mignardisé, et la robuste toile, peinte à Harlem par Frans Hals (pl. XLVIII), sans doute peu avant le départ, à l'initiative de l'abbé Bloe-

1. *Œuvres*, t. V, p. 411.

2. Je tiens à remercier ici MM. les Conservateurs du Louvre et en particulier MM. Guiffrey et Demont, qui m'ont permis d'examiner de près les deux toiles encore sans cadres, à leur retour de Toulouse. C'est une joie d'art des plus délicates qu'ils ont réservée à un admirateur de Descartes et de Hals. Malheureusement en comparant, même sur nos planches XLVIII et LI (frontispice), le portrait de la collection Ny-Carlstad, à Copenhague, et celui du Louvre, on comprend un peu les doutes qui ont été émis sur l'authenticité de ce dernier ; les spécialistes jugeront. On serait tenté de dire que celui de Copenhague, que me signala M. Six et que mon ancienne élève, M^{lle} van Ogtrop, a fait photographier pour moi, est l'ébauche d'atelier faite d'après modèle et le tableau du Louvre, le tableau plus « léché » fait sur l'esquisse. Malgré l'explication donnée ci-dessus, on hésite, on se demandera si le tableau de Bourdon (pl. XLIX) représente vraiment le philosophe. L'Université d'Amsterdam possède un Descartes que je produis aussi pour la première fois (pl. XLVII). Il a peu de valeur artistique, mais un grand caractère de vérité, et son intérêt réside dans sa présence à Amsterdam, parmi les collections anciennes de l'Université. Il a dû être commandé par un Hollandais, amateur de philosophie.

Donnons une place à part au crayon de Schooten le jeune, le professeur de Mathématiques à l'Université de Leyde, gravé en tête de sa traduction latine de la Géométrie de Descartes (2^e éd.) et qui lui a valu la critique que voici de la part de son modèle (cf. *Œuvres*, t. V, p. 338) : « Pour le pourtrait en taille douce, vous m'obligez plus que je ne mérite d'avoir pris la peine de le graver et je le trouve fort bien fait, mais la barbe et les habits ne me ressemblent aucunement. » M. Adam l'a reproduit en son t. XII, p. 358. M. Demont veut bien m'écrire qu'un portrait de Descartes a été signalé chez le marquis de Châteaugiron (parent du philosophe, par les femmes) en 1856, dans la *Revue Universelle des Arts*, t. IV, p. 507, notes. Il y a, au musée de Stockholm, un autre portrait fait par Beck, un Hollandais, peintre de la Reine (pl. L). On le trouvera reproduit également au t. XII, p. 546. Je ne mentionne que pour mémoire, et sans prétendre même esquisser ici une iconographie de Descartes, celui qui est à La Haye, dans une collection particulière, et qui provient d'Endegeest. Le professeur d'histoire de l'Université d'Amsterdam, mon ancien collègue, M. Six, qui a examiné la reproduction qu'en a publiée M. Bijleveld dans le *Leidsche Jaarboekje* en 1909, est d'avis qu'il ne peut représenter Descartes et tel avait été, dès l'abord, mon sentiment.





LE PORTRAIT DE DESCARTES PAR FR. HALS
AU MUSÉE DU LOUVRE.



PORTRAIT DE DESCARTES PAR BOURDON.

(Musée du Louvre).



maert, qui veut garder l'image de son ami. Le contraste est plus violent encore avec la réplique, ou peut-être l'original, conservée à la Galerie Ny-Carlstad, à Copenhague, et qui constitue le frontispice du présent livre.

Jamais Frans Hals, parfois théâtral, tout en étoffes, en chatouements et en coloris, n'a été plus intime et plus profond que dans cette ébauche d'atelier, demeurée jusqu'à présent inconnue. Les yeux, sous les paupières inégalement baissées, mais, toutes les deux, lourdes, surmontées de sourcils à l'arc dur, scrutent jusqu'au fond celui qui en cherche l'énigme. Le rictus amer des lèvres à la moustache rare et à la mouche courte, est fait pour le rebuter, à moins qu'il ne s'obstine, ne fixe à son tour ces yeux pour voir ce qu'il y a derrière de délicate bonté et d'intelligence vraiment royale.

La description de Baillet n'est pas très différente du portrait de Hals : « Le corps de M. Descartes étoit d'une taille un peu au-dessous de la médiocre... Il paroissoit avoir la tête un peu grosse par rapport au tronc. Il avoit le front large et un peu avancé, mais presque en tout tems couvert de cheveux jusqu'aux sourcils. Il eut le teint du visage assez pâle, depuis sa naissance jusqu'au sortir du collége ; après, il fut mêlé d'un vermillon éteint ou passé, jusqu'à sa retraite en Hollande et, depuis, il parut un peu olivâtre jusqu'à sa mort.

« Il portoit à la joue une petite bube qui s'écorchoit de tems en tems et qui renaissoit toujours. Il avoit la lèvre d'en-bas un peu plus avancée que celle de dessus, la bouche assez fendue, le nez assez gros, mais d'une longueur proportionnée à sa grosseur ; les yeux d'une couleur mêlée de gris et de noir ; la vue fort agréable, si ce n'est qu'elle parut un peu trouble dans les dernières années, quoi qu'elle fût bonne jusqu'à la fin de ses jours.

« Il avoit le visage toujours fort serain et la mine affable, même dans le fort de la dispute, le ton de la voix doux, entre le haut et le bas, mais peu propre à pousser un long discours sans interruption, à cause d'une foiblesse de poitrine et d'une petite altération de poumon qu'il avoit apportée en naissant. »¹

Les cheveux noirs sont-ils les siens ? non. Il avait depuis

1. Baillet, *Vie de Descartes*, t. II, p. 445-446, d'après les relations manuscrites et des mémoires de Borel et de Clerselier (cité dans *Œuvres de Descartes*, t. XII, p. 620, note a).

plusieurs années adopté la perruque : « Il aimoit à se voir proprement coëffé, mais sans faste et sans luxe ; ses perruques se faisoient toujours à Paris, même lors qu'il étoit en Suède. Mais elles différoient peu de la forme des cheveux qu'il s'étoit fait couper. Il avoit soin seulement de recommander que l'on n'y mît point de cheveux teints, parce qu'ils changent trop tôt de couleur, mais qu'ils fussent naturellement noirs, et qu'on y en mêlât quelques uns de gris. Il se faisoit toujours raser, en Hollande et ailleurs, à la manière de France. Il suivoit moins les modes qu'il ne s'y laissoit entraîner. »¹

Après toutes ces précautions, le testament, les portraits, après les adieux, ce n'était certes pas sans regrets qu'il voyait, du château de poupe, disparaître les hautes tours d'Amsterdam, la Westerkerk, près de laquelle il avait habité, la Nieuwe Kerk, et la tour des pleureuses (Schrijerstoren), ainsi nommée, dit-on, des larmes qu'y versent les femmes de marins sur leurs maris qui s'en vont ou dont elles attendent en vain le retour. Là il avait vécu longtemps dans les premières années de son séjour en Hollande, quand il se plaisait, dans sa chambre de la Kalverstraat, philosophe inconnu, à essayer de déchiffrer les énigmes de la nature. Il était plus heureux alors, sans doute, en son obscurité, dans la joie des découvertes, dans la révélation angoissante d'un nouveau système du Monde, que maintenant, chargé de gloire par les uns, d'anathèmes par les autres, allant tenter à cinquante-quatre ans, si loin de sa Touraine natale, une fortune nouvelle.

Arrivé au début d'octobre 1649, les désillusions l'accueillent. D'abord, il lui manque son introducteur Chanut, attardé en France, d'où il ne repasse par Amsterdam qu'au commencement de novembre. L'ambassadeur lui-même est déçu de n'y trouver, au lieu du philosophe, que Saint-Amand, le poète-goïfre, avec Verpré, « qui ne lairront point aigrir le vin dans les bouteilles »,² en attendant le départ pour Hambourg.

D'autre part Christine, qui a mieux à faire en ce moment, ne l'a encore reçu que deux fois en cinq jours. Peut-être a-t-il été déçu par son physique, car sa taille est aussi « un peu au dessous de la médiocre », comme dit poliment Chanut³, et elle

1. *Œuvres* de Descartes, t. V, p. 335, d'après Baillet, II, 446-447.

2. Brassat, dans une lettre citée au t. V des *Œuvres* de Descartes, p. 445.

3. *Ibid.*, t. IV, p. 539, d'après Baillet, II, p. 303-308.

s'obstine à ne porter que « des souliers à simple semelles, d'un petit maroquin noir tout semblables à ceux des hommes ». Elle est mal habillée, s'étant vêtue en un quart d'heure avec « le peigne seul et un bout de ruban » pour toute coiffure, dans un complet « mépris du soin de sa personne » ; « il ne restoit presque aucune apparence de son sexe, lors qu'elle étoit couverte d'une hongreline avec un petit collet comme les hommes » et elle n'a que faire des « desabillés parfumez », que lui envoie Mazarin, à la demande de notre ambassadeur ¹. Son mauvais goût se marque encore en ceci qu' « elle faisoit apprendre à chanter à ses demoiselles suédoises les plus dissolues chansons qui se chantassent en France et, quand elle estoit en ses humeurs gaies, elle disoit à M^r de la Tuillerie : « M. l'ambassadeur, je vous veux faire entendre la musique de mes filles » et, le menant dans son cabinet, elle faisoit chanter ces chansons-là par ses filles lesquelles, n'entendant pas le françois, les chantoient d'aussy bone foy que si c'eust esté quelques chansons bien sérieuses. » ²

Son visage est assez affable et un peu pensif, mais à la moindre irritation prend « un certain air troublé qui... ne laissoit pas de donner de la terreur à ceux qui le regardoient. »

Il est vrai que son esprit sort du commun, mais cela ne suffit pas toujours ; elle n'a pas encore la moindre initiation à la philosophie cartésienne ni à aucune autre, et est tout empêtrée à « cultiver la langue Grecque » ³ que lui enseigne Isaac Vossius, le fils de Gérard, le professeur d'Amsterdam, que Descartes connaît assurément.

Celui-ci se sent incommodé par l'air de la cour et il se promet de dire à la Reine franchement ses sentiments, même « s'ils manquent de luy estre agreables ». On a voulu tout de suite le mettre aux servitudes de cour, mais il a au moins obtenu de Monsieur Fr[einshemius] de n'aller au Château qu'aux heures qu'il plaira à sa Majesté de lui donner « pour avoir l'honneur de luy parler ». Il se promet déjà de repartir « l'esté prochain ».

1. *Œuvres*, t. IV, p. 379.

2. *Ibid.*, p. 542. L'anecdote est racontée par le fils Saumaise, M. de Saint-Loup, qui lui aussi était passé de Hollande en Suède pour y être enseigne aux Gardes. Il y a un intéressant dossier de lettres manuscrites à son sujet, à la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht.

3. *Œuvres*, t. V, p. 430.

Christine, pour le fixer, parle « de le faire naturaliser et de l'incorporer à la Noblesse suédoise », mais, tout nomade qu'il est, le philosophe a « le cœur bon françois »¹ et, s'il a écrit à Christine, un jour, que s'il était « né Suedois ou Finlandois », il ne pourrait être avec plus de zèle ni plus parfaitement... etc., ce n'était que pour obtenir une jolie finale de lettre.

La proposition en question eut surtout pour effet de le fortifier dans son dessein de rentrer en France, surtout que, en plein hiver, et auprès des grands lacs, d'où souffle la bise, le service commençait à devenir pénible. Il fallait se trouver dans la bibliothèque de la Reine, tous les matins, à cinq heures. Quelques heures de sommeil à elle lui suffisaient, elle entendait qu'il en fût de même pour ses sujets et se préoccupait peu de ce que le philosophe eût contracté, depuis le collège, l'habitude des grasses matinées favorables à la méditation couchée.

Encore si elle n'avait exigé de lui que des dissertations sur le Souverain Bien ou sur le bien des Souverains, mais, pour elle, un philosophe était un homme à tout faire et elle n'hésita pas à lui commander une comédie et un ballet, que la reine dansa, le 19 décembre, et qu'il composa en vers et en prose², d'ailleurs de bonne grâce, rivalisant ainsi avec ce fou de Brégy qui l'amuse, mais le déconcerte.

Le barbon avait beau faire le courtisan, la reine préférait le jeune Vossius, qui avait trente-deux ans et savait du grec autant qu'homme de Hollande. On assure que Descartes aurait dit assez durement à Christine « qu'il s'estonnoit que S. M. s'amusast à ces bagatelles ; qu'il en avoit appris tout son saoul, estant petit garçon dans le College, mais qu'il estoit bien aise d'avoir tout oublié en l'âge de raisonner ».³

Le grec, ce n'était pas seulement Vossius, c'était aussi Aris-

1. Expression de Brasset à Descartes (*Œuvres*, t. V, p. 297) : « Neantmoins, comme vous avez le cœur bon françois et pareillement charitable, je ne doute point que vous ne soyez attendry par le recit de nos combustions », et, le 4 décembre 1647 (cf. *ibid.*, p. 93) : « Vous estes trop bon françoys pour ne vous pas inquietter de la maladie du Roy. »

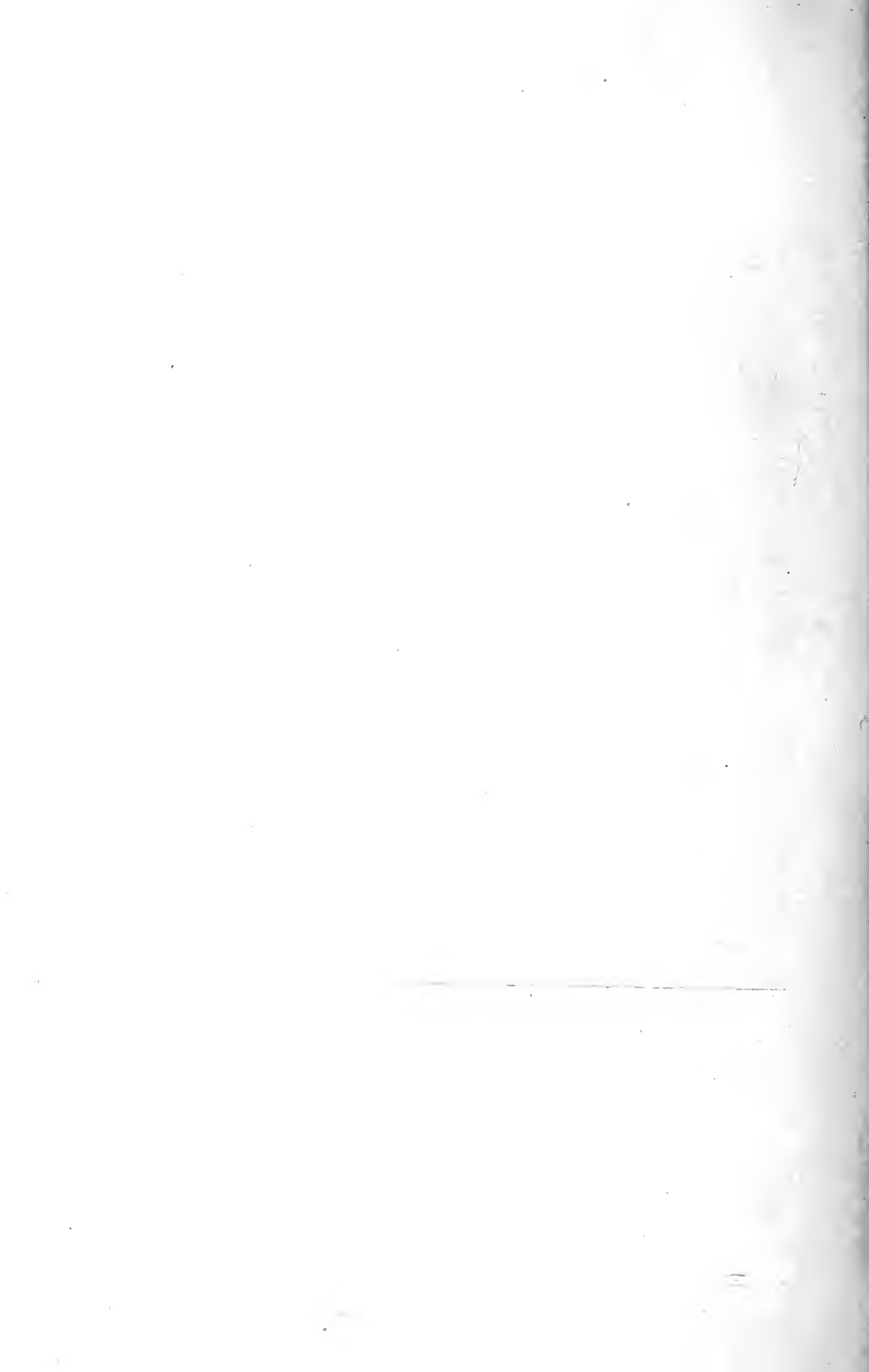
2. Cf. *Œuvres*, t. V, pp. 458-459. Un distingué critique, M. Thibaudet, lecteur de français à l'Université d'Upsal, vient d'en retrouver le texte, qu'il a publié dans *La Revue de Genève*, d'août 1920, avec M. J. Nordström. D'autre part, M. Huet veut bien me signaler une comédie du « citoyen » Bouilly (J. N.), *René Descartes, trait historique en deux actes et en prose* ; Paris, An cinquième de la République (B. N. Y th. 15304, in-18°) qui n'a d'ailleurs d'historique que le nom ; on y voit Voëtius, personnage heureusement muet, persécuter René Descartes, « âgé d'environ 45 ans », sous Maurice de Nassau (!), également mis en scène. Cf. *France-Hollande*, octobre 1920, pp. 105-106.

3. *Ibid.*, p. 460.



POURTRAIT DE DESCARTES PAR BECK.

(Musée de Stockholm).



tote, c'est-à-dire l'ennemi de toute sa vie et qu'il lui fallait rencontrer encore sur sa route, au moment où il l'avait presque achevée. Il se sent de plus en plus seul, délaissé, inutile, presque en disgrâce.

Rien de plus navrant, de plus désabusé que sa dernière lettre, celle qu'il écrit à Brégy de « Stockholm, le 15 janvier 1650 »¹ : « Depuis les lettres que j'ay eu l'honneur de vous escrire, le 18 Decembre, je n'ay vû la Reine que quatre ou cinq fois, et ç'a tousjours esté le matin en sa biblioteque, en la compagnie de Monsieur Fransheimius... Il y a quinze jours qu'elle est allée à Upsale, où je ne l'ay point suivie, ny ne l'ay pas encore veüe depuis son retour... »

« Il me semble que les pensées des hommes se gclent icy, pendant l'hyver, aussy bien que les eaux... » ; « je vous jure que le desir que j'ay de retourner en mon desert s'augmente tous les jours de plus en plus... Ce n'est pas que je n'aye tousjours un zele tres parfait pour le service de la Reine, et qu'elle ne me tesmoigne autant de bienveillance que j'en puis raisonnablement souhaiter. Mais je ne suis pas icy en mon element et je ne desire que la tranquillité et le repos, qui sont des biens que les plus puissans Roys de la terre ne peuvent donner à ceux qui ne les sçavent pas prendre d'eux mesmes. »

On dirait que ces paroles ont l'accent grave et mélancolique des voix qui vont se taire. La tranquillité et le repos, il allait les trouver en cette froide Suède, mais dans le linceul de l'éternité.

Voici la traduction du récit que Schluter, son domestique, envoya en hollandais² à Schooten et que celui-ci communiqua plus tard à Rembrantz, le paysan astronome : « Le trois février, à quatre heures du matin, comme Monsieur Descartes se préparait à se rendre, ainsi que tous les matins à la même heure, dans la bibliothèque de la Reine, même par les plus grands froids (or, depuis longtemps, disaient les Suédois, il n'y en avait pas eu d'aussi rigoureux, ce qui doit avoir été cause de sa mort), il fut pris d'un violent accès de fièvre, qui venait, remarquait-il, *ex sua pituita*... il avait en même temps très froid et grand mal à la tête et ne prit, de la journée, que trois ou quatre cuil-

1. *Œuvres*, t. V, pp. 466-467.

2. On trouvera le texte original dans le *Supplément aux Œuvres de Descartes* (1913), p. 35. La dernière phrase de notre adaptation est en tête du récit de Schluter.

lerées d'eau-de-vie, après lesquelles il dormit deux jours entiers. Le Vendredi, nous avons pu lui donner une soupe au vin, mais il commença à se plaindre de violentes douleurs dans le côté, au point de ne pouvoir rattraper son souffle, et ces douleurs ne firent qu'augmenter, dégénérant en fièvre violente et en pleurésie, sans qu'il y voulut croire. Le lundi la reine lui envoie son médecin, qui lui prescrit de bons remèdes et une saignée, mais Descartes lui répond qu'il n'a pas de sang à perdre [« *Messieurs, épargnez le sang françois* », disait-il] ¹ et qu'il ne veut pas d'autres remèdes que ceux qui viennent de la cuisine. Toutefois enfin, il se laisse faire par trois fois, mais la saignée ne donne que du sang déjà corrompu et tout jaune et cela ne servit à rien. Il est mort hier [11 février 1650], entre trois et quatre heures. »

Voilà, dans sa nudité, le récit de ce simple. Que Descartes ait communiqué, c'est certain ; qu'il ait prononcé pour les amis qui l'entouraient « des discours fermes et pieux... dignes d'un homme non seulement philosophe, mais religieux » ², c'est possible, mais non assuré. Un philosophe n'a-t-il pas le droit de mourir comme un autre, troublé, râlant, dans les affres d'une agonie, suivie d'un brusque apaisement, où il ne reste plus rien, du moins sur cette terre, de cette lucide conscience dont l'Univers même s'illumina ? C'est cette idée que développa Christian Huygens, le fameux physicien, fils de Constantin, dans un poème français qui est l'adieu de la Hollande à celui qui l'enrichit de sa présence :

Épithaphe de Des Cartes par Chr. Huygens ³.

Sous le climat glacé de ces terres chagrines,
Où l'hiver est suivi de l'arrière-saison,
Te voici sur le lieu que couvrent les ruines
D'un fameux bastiment qu'habita la Raison.

Par la rigueur du sort et de la Parque infame,
Cy gist Descartes au regret de l'Univers.
Ce qui servoit jadis d'interprete à son ame
Sert de matiere aux pleurs et de pâture aux vers.

1. Cf. A. Baillet. *La vie de Descartes*, t. II, p. 418.

2. *Œuvres*, t. V, p. 474. Lettre de Chanut à Elisabeth.

3. Envoyée par lui à son frère Constantin le jeune, dès le 29 mars 1650. Christian avait alors vingt et un ans, étant né le 14 avril 1629. Comme Descartes avait pressenti le génie de Pascal, il pressentit aussi celui de Christian, alors que ce dernier n'avait pas dix-sept ans. Il écrit en effet à de Wilhem, le 15 juin 1646 : « Il y a quelque temps que le Professeur Schooten m'envoya un escrit que le second fils de M^r de Zuy-

Cette ame qui tousjours, en sagesse feconde,
Faisoit voir aux esprits ce qui se cache aux yeux,
Après avoir produit le modele du monde,
S'informe desormais du mystere des cieux.

Nature, prends le deuil, viens plaindre la premiere,
Le Grand Descartes, et monstre ton desespoir ;
Quand il perdit le jour, tu perdis la lumiere :
Ce n'est qu'à ce flambeau que nous t'avons pu voir !

Christ. HUYGENS, 1650.

liehem avoit fait touchant une invention de Mathematique qu'il avoit cherchée, et encore qu'il n'y eust pas tout à fait trouvé son conte (ce qui n'estoit nullement estrange, pource qu'il avoit cherché une chose qui n'a jamais été trouvée de personne), il s'y estoit pris de tel bials que cela m'assure qu'il devlendra excellent en cete science, en laquelle je ne voy presque personne qui sçache rien. » (Cf. *Œuvres*, t. IV, p. 436). Selon le père, Descartes le disoit de son sang (cf. *Ibid.*, t. X, p. 631).

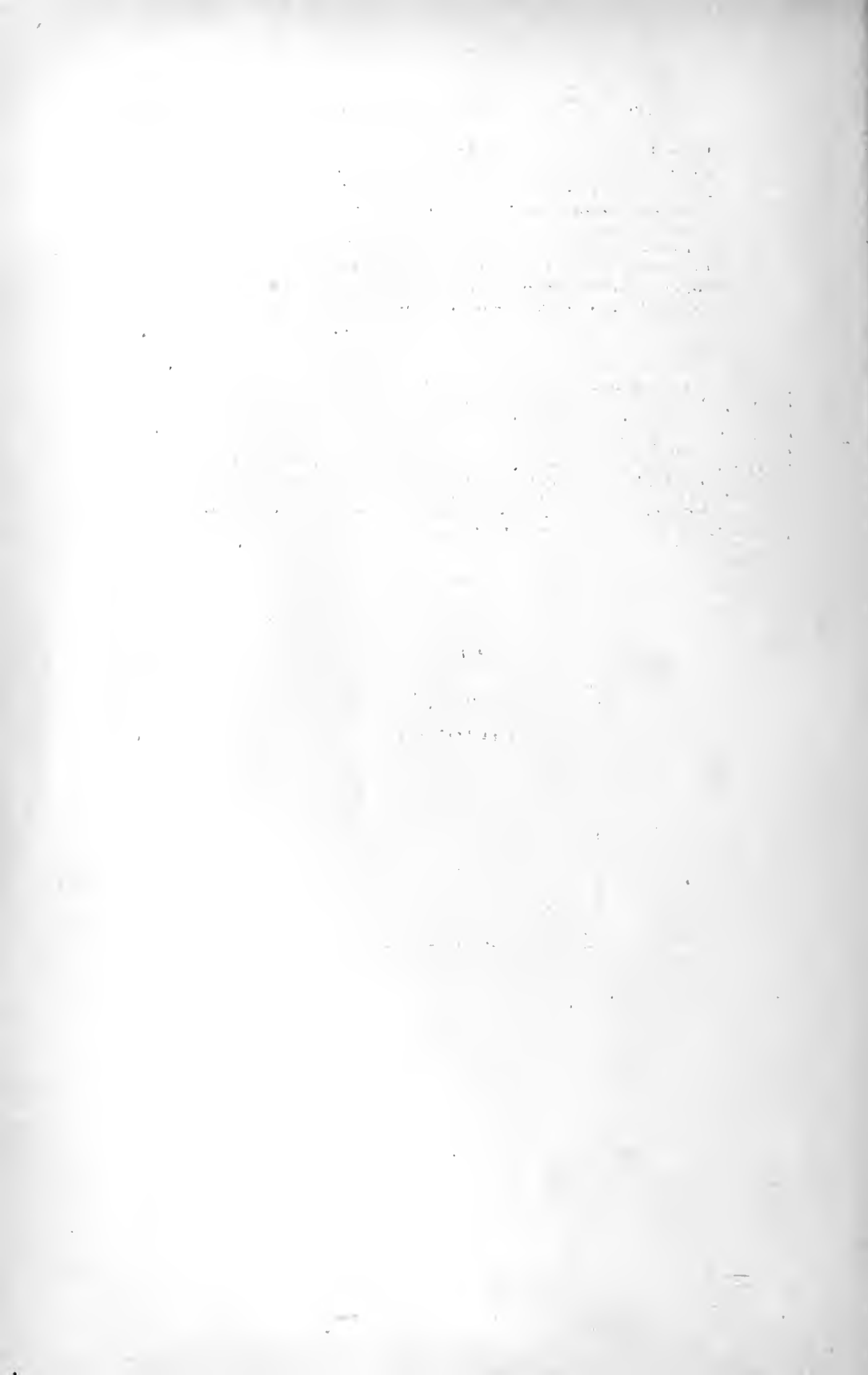
Je reproduis le poème du physicien hollandais, sans chercher à en corriger les vers mal rythmés ; il y en a assez d'admirables pour faire pardonner ceux-là à un jeune Hollandais écrivant en notre langue. Dans les *Œuvres* de Descartes, la pièce de Huygens est au t. V, p. 480.

FIN

DU

LIVRE III





CONCLUSION

Il y a un passage de la correspondance de Descartes que nous n'avons pas cité et qui est assez singulier, c'est celui où il raconte la visite qu'il fit, probablement en 1637, avec deux de ses amis¹, « à une lieue de Leyde pour voir, par curiosité, l'assemblée d'une certaine Secte de gens, qui se nomment Prophètes et entre lesquels il n'y a point de Ministre, mais chacun presche qui veut... soit homme ou femme, selon qu'il s'imagine estre inspiré... Une autre fois nous fusmes entendre le Presche d'un Ministre Anabaptiste, qui disoit des choses si impertinentes et parloit un françois si extravagant que nous ne pouvions nous empescher d'éclater de rire. »

Soyons plus graves cette fois que le philosophe, mais suivons-le. Les anabaptistes qu'il va voir et qui sont Français ou Wallons, puisque c'est en notre langue qu'on leur prêche, c'est à Warmond qu'ils demeurent, nous le savons par les *Sorberiana*. Quant aux « Prophètes », ce sont à toute évidence les « Collegianten » de Rhijnburg.

Il n'y a pas en Hollande de *Colline inspirée*, pour l'excellente raison qu'il n'y a pas de collines, mais pourtant « il est des lieux où souffle l'esprit »² et la campagne qui s'étend de Leyde à la mer en contient au moins trois. Il n'est pas possible, quand on passe de l'un à l'autre, de ne point les rapprocher en pensée, plus encore qu'ils ne le sont dans la réalité : Endegeest, Rhijnburg, Warmond.

Partez de Leyde, prenez la route qui va vers la mer ; au bout d'un quart d'heure, engagez-vous sous l'allée sombre des ormes, qui s'ouvre à votre gauche, vous arriverez au château d'Ende-

1. *Œuvres* de Descartes, t. II, pp. 619 à 621.

2. Maurice Barrès, *La Colline Inspirée* (1913), p. 1.

geest : les arbres semblent s'y répéter encore les dialogues de notre Platon. Revenez sur la route, reprenez-la, dans la direction de la mer ; après une demi-heure, vous serez à Rhijnburg, ce qui veut dire château sur le Rhin. Vous en chercherez un en vain, mais vous trouverez mieux. Tapie parmi les jardins, encadrée de fermes blanches et basses, à toit rouge et à volets verts, nullement différente d'elles, si ce n'est qu'elle est plus modeste et plus humble, vous trouverez une mesure : c'est la maison de Spinoza. Ferme de Rhijnburg, petit château d'Endegeest, palais immenses dont les pensées des philosophes qui y logeaient, reculaient les murs jusqu'aux étoiles. Le monde habite là.

Or, si Spinoza a choisi Rhijnburg, c'est pour la même raison que Descartes a choisi Endegeest, c'est parce que dans « ces fins de terre », les pensées hétérodoxes fleurissent librement. Chassé d'Amsterdam par la Synagogue, Spinoza se met à l'ombre de ces illuminés qu'a visités Descartes, ces « Collegianten », qui sont aussi parmi les précurseurs de la pensée libre. Un des nôtres, un Français, nommé Poiret, ira mourir à Rhijnburg, avec sa secte, en 1719.

Ainsi de Warmond, troisième point de ce triangle mystique, et où un autre Français, bien illustre celui-là dans l'histoire des idées religieuses, le Père Quesnel, va s'éteindre, à la même date, et repose encore en son cimetière d'exil.

Les routes de l'épopée française, a démontré Bédier, sont jalonnées par des tombeaux, tombeaux de saints, tombeaux de preux, d'où, selon les récits du moyen-âge, germent souvent des branches fleuries. Ne les laissons pas dépérir, ces précieux rameaux de la légende. Ne laissons pas, abandonnées et privées de l'hommage de notre souvenir, aucune des sépultures où dorment les grands Français qui, à la terre étrangère, loin du soleil doré qu'ils regrettaient, ont apporté des rayons de sa féconde lumière.

De Grave au Limbourg et du Limbourg à Grave, à Bréda ou à Bois-le-Duc, cherchons les lieux où ils sont morts ces soldats de la « liberté belge », du Hamelet, Montmartin, La Gravelle :

Que si leurs années
Furent icy bas,
Parmy les combats
Trop tost terminées,
Au moins que leur los

Reduit en memoire,
Couronne leurs os
D'immortelle gloire.

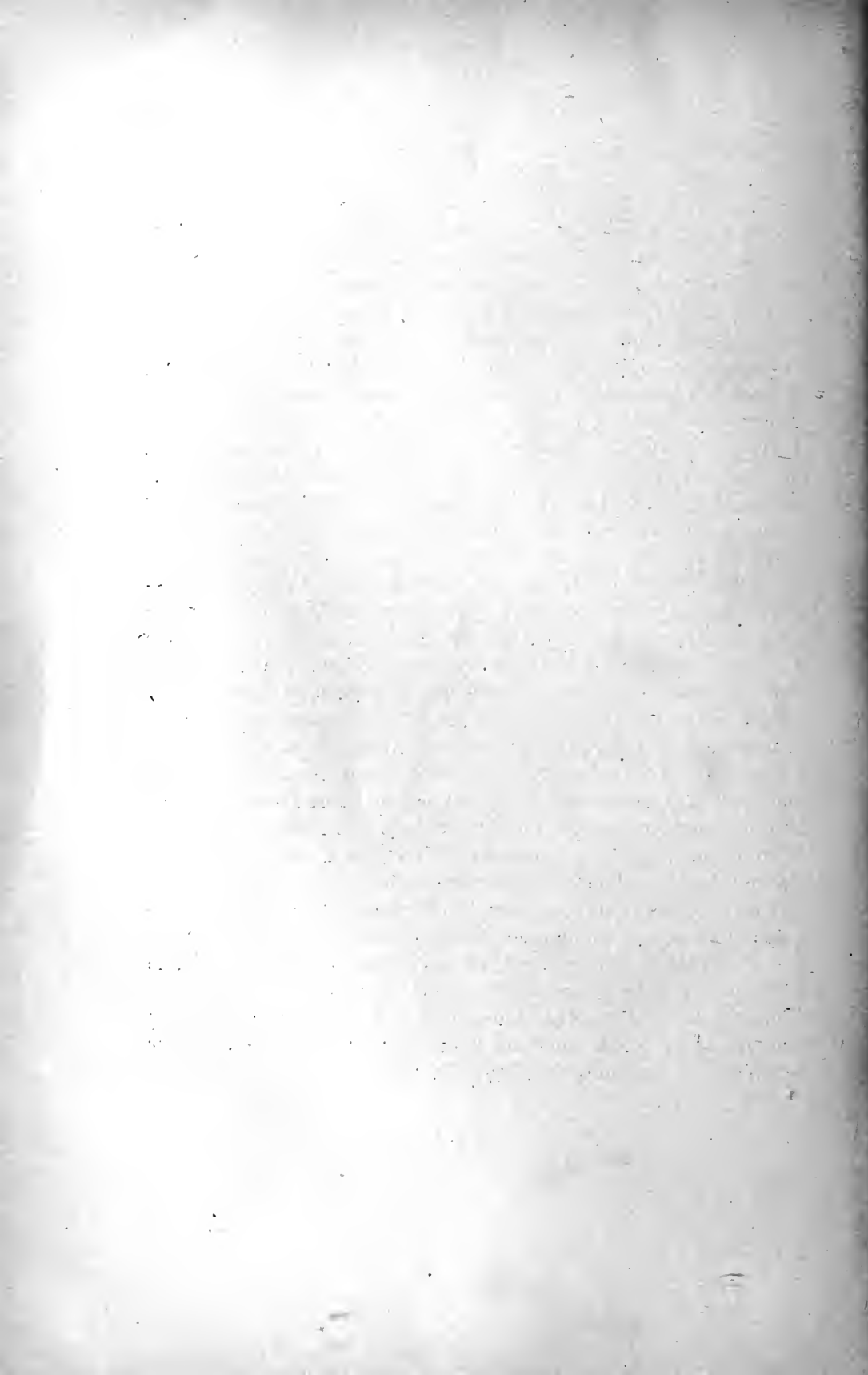
Prenons le chemin des tombes. Que nos amis de Maestricht retrouvent celle de Saumaise, comme nous avons, dans l'Église de Saint-Pierre, dégagé celle de notre immortel Scaliger.

Que partout surgissent des pierres commémoratives ou, à leur défaut, que des pèlerinages littéraires s'organisent aux lieux que les nôtres ont illustrés, à Franeker, à Harderwijk, à Egmond, à Deventer, à Utrecht, dans lesquels vécut Descartes, à Amersfoort, qui est comme l'asile du Jansénisme français, à Amsterdam, où l'ombre de Descartes peut aussi rencontrer l'ombre de Spinoza, mais surtout à Leyde, dont nos étudiants ont oublié le chemin, et où ils furent jadis si nombreux que partout dans les rues retentissaient ou les « A Diu sias ! » ou les « Dieu vous conduise ! ».

Entrez avec respect, non pas seulement dans l'Église Saint-Pierre, où reposent Scaliger, Polyander, de l'Escluse, près de Christian Huygens, ce qui est un symbole encore, mais dans le vieux cloître qui abrite l'Université. Songez que dans cette salle de philosophie fréquenta Guez de Balzac, et que dans un même amphithéâtre, on vit se pencher curieusement sur les cadavres et assister à la « Leçon d'Anatomie », en 1615, le « libertin » Théophile, en 1637, le croyant Descartes. Voyez passer devant la loge du « Pedel » ou bedeau, alors Louis Elzevier, moitié concierge, moitié libraire, la toge traînante de Doneau, la robe rouge à col d'hermine du petit vieillard à barbe blanche, Joseph Juste Scaliger, « lumière de cette Université ».

En ce lieu surtout l'on comprendra combien la pensée française et la pensée hollandaise ont été, dans la première moitié du xvii^e siècle, intimement et étroitement mêlées, comme l'étaient, sur terre, leurs armes, et sur mer, leurs pavillons, et l'on sera tenté d'écouter, dans l'une et l'autre nation, la voix impérieuse du passé, pour lui demander des inspirations pour le présent et des directives pour l'avenir.

FIN



PIÈCES JUSTIFICATIVES



[page 43]

ODE PINDARIQUE SUR LE VOYAGE
FAIT PAR L'ARMÉE DES ESTATS
DE HOLLANDE AU PAÏS DE LIEGE
L'AN 1602. ITEM SUR LA PRISE
DE GRAVE¹.

STROPHE I

Piqué d'un saine aiguillon
Qui vient agiter mon âme,
Bouffi de l'enthousiame
Du doux sonnante Apollon,
Imbu de l'eau qui decoule
De la corne du cheval,
De qui le brillant cristal
En cent petits plis se roule
Sur le pré, verd à jamais,
Du beau mont à deux sommets,

ANTISTROPHE

Je veux repousser les airs
D'une clameur Stentorée
Jusqu'à la voute etherée,
Je veux enfanter des vers
En faveur du grand voyage,
Où ce nourrisson de Mars
Conduisoit nos estandards,
Maurice, honneur de nostre aage ;
Puis je veux chanter comment,
D'un terreux retranchement,

ÉPODE

[page 44]

Cest Heros tant brave
Brida l'Amirand
Et son ost courant²
Au secours de Grave,
Faisant ses aprests

1. Le commentaire de cette pièce de Jean de Schelandre ayant été donné dans le corps du Livre I, les notes qui suivent ne se rapporteront guère qu'à l'établissement du texte. Celui-ci reproduit, sauf indication contraire, l'édition de 1608 (*Tyr et Sidon, Tragedie ou les Funestes Amours de Belcar et Meliane avec autres Meslanges Poétique* (Bibl. Nat., Rés. Yf. 4264), par Daniel d'Ancheres, Gentilhomme verdunois. Paris, Jean Micard, 1608). La ponctuation est modernisée ; les « i » et les « u » remplacés, quand il y a lieu, par des « j » et des « v ». Je n'ai ajouté d'accent aigu que sur l'« e » fermé tonique. La pagination est celle de l'édition.

2. Edition 1608 ; « hoste », où l'« e » est fautif. Allusion aux événements qui seront racontés plus loin par le poète.

Avec un tel ordre
 Qu'il ne fust après
 Forcé de demordre.

STROPHE II

Le ciel, rendu plus serain,
 Pour r'estaller sa richesse,
 De sa feconde Maistresse
 Avoit esmaillé le sein.
 Jà dans la verte ramée
 Se nichoit maint oyselet ;
 Un petit zephir follet,
 Caressant sa Flore¹ aymée,
 Frisoit son poil nouvellet
 D'un soupir mignardelet.

ANTISTROPHE

Les Estats, trop ennuyez
 De voir que le chapeau rouge
 D'entour Oostende ne bouge,
 Siegeant ses murs poudroyez,
 Mettent leurs gens en campagne,
 Comme oyseau de Jupiter
 Pour faire prise quitter
 A ces corneilles d'Espagne.
 Le Brabant nous traversons
 Et droit à Liege passons.

ÉPODE

Soubs tant de charettes
 La terre fremist
 Et le ciel gemist
 Au son des trompettes,
 La Meuse ne peût,
 Par nous retenue,
 Payer son tribut
 A la mer chenue.

[page 45]

STROPHE III

L'Arragonnois un peu froid,
 Ne nous osant entreprendre
 En plain camp, nous vint attendre
 Sur un malaisé destroit.
 Pour nous arrester, il gaigne
 Le trop avantageux bord
 D'un petit fleuve qui dort
 Pres d'une large campagne,
 Et pour bouclier contre nous
 Se targua de son flot doux.

1. Edition 1608 ; « Filore », faute d'impression.

ANTISTROPHE

Ainsi pourroit quelquefois
 Une paresseuse vache
 Braver la mine bravache
 Du plus fier hoste des bois,
 Sur le seuil de son estable,
 Quand, de pied ferme attendant,
 D'un lionceau gros grondant
 La fureur espouventable
 Luy presente seulement
 Un front armé durement,

ÉPODE

Lionceau qui créve
 Bouillant de courroux,
 Qui son poital roux
 Herissant esléve,
 Qui les flancs se bat
 Des nœuds de sa queue¹,
 Huchant au combat
 La beste cornue.

[page 46]

STROPHE IV

Son Excellence voyant
 Sa prime en reprise vaine,
 S'estant campé dans la plaine,
 L'ennemy va deffiant.
 Desjà le genest à l'erte,
 A pleins naseaux hannissant,
 Fougueux², l'oreille dressant,
 Frappe du pied l'herbe verte,
 Eschauffé d'un beau desir
 De combattre à son plaisir.

ANTISTROPHE

Jà la sanglante Enyon
 Pour la bataille s'appreste,
 Faisant reluire la creste
 De son guerrier morion ;
 Mais ceste belle esperance,
 Naissant au cœur des soldats,
 En fin ne succeda pas,
 L'autre manque d'assurance,
 Comme un regnard casanier
 Se tapit en son terrier.

ÉPODE

Bien qu'égal de nombre,
 Son peu de valeur

1. La rime est en « ue ». Dans l'édition, le tréma est cependant sur l'« e » final.
 2. Ed. 1608 : « Fougoux ».

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le met en frayeur
 D'un second encombre ;
 Ce tant brusqu'abord,
 Suivi de victoire,
 Aux champs de Nieuport,
 Luy vient en memoire.

STROPHE V

[page 47]

Trois fois l'astre Delien
 Fraya sur nous sa carriere,
 De rayons de sa criniere
 Dora le rond terrien
 Et, dans la mer ondoyante,
 Jà pour la quatriesme nuict,
 Chaleureux avoit conduit
 La charette flamboyante,
 Ja soubz un voile noirci,
 Le monde estoit obscurci ;

ANTISTROPHE

Le sommeil charme-travaux,
 D'une liqueur distillée,
 La paupiere avoit colée
 Du grand Cesar de Nassaux,
 Lors, songeant, il vit paroistre
 Le Dieu qui, pour ses esbats,
 Se plaist parmy les combats,
 Qui, de sa nerveuse dextre,
 D'un coutelas grand et beau
 Luy presentoit le pommeau,

ÉPODE

Serrant une targe
 Au senestre bras,
 Qui couvroit en bas,
 De son ombre large,
 Les murs importants
 D'une forte place,
 Que jà de longtemps
 Un Prestre menace.

STROPHE VI

[page 46]

« Mon fils, dit-il, ne feins pas
 De retourner en arrière ;
 Dresse la pointe guerrière
 De tes indontez soldats
 Contre quelque forteresse
 Et, vivement guerroyant,
 Va la Gueldre nettoyant
 De ceste engeance traistresse,
 Puis que le sort envieux
 N'a pas secondé tes vœux.

ANTISTROPHE

Plustost les Chevreuils craintifs,
 Quittants des forests ombreuses ¹
 Les cavernes tenebreuses,
 Paistront au sein de Thetis,
 Plustost l'horrible baleine
 Viendra broser aux forests,
 Quittant le sein tout exprès
 De la bouillonnante plaine,
 Plustost l'aigle ravissant
 Craindra le pigeon passant,

ÉPODE

Que jamais se rende
 A ces basanez,
 Contre elle obstinez,
 Ta superbe Oostende ;
 Elle est à couvert
 Sous ceste rondelle,
 Ne craignant Albert
 Ny son Isabelle.

STROPHE VII

A tant le père ayme-sang
 Se guinda vers l'Empirée,
 Hastant sa coche tirée
 Par lions à double rang,
 Coche qu'un cliquetis d'armes
 Va tousjours environnant,
 Un tonnerre cannonant
 Une espouvante d'alarmes,
 Puis, le sommeil chasse-ennuy
 Se retira quand et luy.

[page 47]

ANTISTROPHE

L'Hercules des Hollandois,
 Esveillé devant l'Aurore,
 Le Roy tout puissant adore,
 Comme cognoissant sa voix
 Favorablement certaine,
 Puis courageux, ensuivant
 L'oracle non decevant,
 Tous ses drapeaux il remeine
 Vers la forte garnison,
 Qui garde en toute saison

ÉPODE

De Grave les terres
 Et, comme un Autour,

1 Ed. 1608 : « ombrageuses ». Ma correction est imposée par la mesure du vers.

Estend à l'entour
 Quatre fortes serres
 Sur ceste perdrix,
 Qui, fort desirable,
 A beaucoup d'esprits
 Sembloit imprenable.

STROPHE VIII

Sur les fromenteux seillons,
 Pres de l'ombreuse fueillade,
 Logea sa belle brigade,
 Cinq aguerris bataillons,
 Mais, sur la plaine jonchée,
 Pres des marests limonneux,
 De GUILLAUME¹, sage preux,
 La bande y fut retranchée
 Et du beau Prince HENRY
 Aussi bien né que nourri.

[page 48]

ANTISTROPHE

Là, sur toute nation,
 Parmi cette grande armée,
 Parust la fleur renommée
 Des nepveux de Francion,
 La noblesse aux armes duite
 Des indontables François,
 Qui, par LA NOUE² autrefois,
 Et par CHASTILLON conduite,
 De DOMMARVILLE despend,
 Digne d'un fardeau si grand.

ÉPODE

Et de ce BETHUNE
 De qui le Demon
 Promet à son nom
 Plus belle fortune,
 De qui le grand cœur,
 Plein de belle audace,
 Seconde l'honneur
 De sa noble race.

STROPHE IX

Plus loin de là sont butez
 Les fantassins d'Angleterre,
 Où la Hollandoise terre
 Jette les commoditez.

1. En petites capitales dans le texte, ainsi que les noms qui suivent : Henry, La Neve, Chastillon, Dommarville, Bethune.

2. Ed. 1608 : LA NEVE. La correction en « La Noue » ne porte que sur le premier « e » remplacé par un « o » et est fondée sur l'histoire des régiments français, telle qu'elle a été retracée plus haut, pp. 26 et s.

Par ce lieu, la providence
Des Senateurs bien liguez,
Sur les soldats fatiguez,
Espandit toute abondance,
Là, les superbes Anglois
Tremblent grand Veer¹, sous ta voix.

ANTISTROPHE

[page 49]

Mais des Julesques² l'honneur,
Ernest, le miroir des Princes,
L'Achilles de ces provinces,
Et d'Espagne la frayeur,
Peupla la digue terreuse
Et le petit fort quitté,
Separé de la cité
D'un seul contour de la Meuse ;
Touts ces quartiers au dehors
Furent conjoincts en un corps.

ÉPODE

Si longue muraille,
Tant de garnisons
Fermant de gasons
Un champ de bataille,
Rompirent le cours
De leur admirande,
Menant au secours
Multitude grande.

STROPHE X

Pres de nous il se logea .
Et, de la part que le fleuve
Les champs de Mastrocht abreuve,
Nostre ost assigeant siegea,
Gallante Rodomontade,
Si son courage abaissé
Tel dessein n'eust delaissé
D'une Espagnolle boutade
Et, de nostre ombre craintif,
Quitté tout preparatif.

ANTISTROPHE

Mais, pauvres gens, dites moy,
Qui vous esmouvoit de faire
Si notable vitupere
A l'orgueil de vostre Roy ?
Avoir fait si belle monstre,

1. Ed. 1608 : « VVer » ; sans doute faute d'impression pour « Veer », qui est la forme courante du nom du général anglais François Vere dans les documents hollandais.

2. Ed. 1608 : « Judesques ». Cf. plus haut, pp. 78-79.

[page 50]

Nous avoir veüs de si pres
 Pour eviter par après
 Le devoir d'une rencontre,
 Se retirer sans subject !
 O l'admirable project !

ÉPODE

Que si la foiblesse
 D'un si grand amas
 Redoutoit le bras
 De nostre noblesse,
 C'estoit vostre honneur,
 Sans monstret la teste,
 De masquer la peur
 D'une excuse honneste.

STROPHE XI

Je sçay qu'au creux infernal
 L'un de vos peres Monarques,
 Voyant sur le doigt des Parques
 Vostre infortune fatal,
 Requist au Roy des tenebres
 Qu'il despeschast les frayeurs
 Pour s'emparer de vos cœurs
 Pleins d'entreprise[s] funebres,
 Car c'est là le seul pouvoir
 Qu'en ces lieux il peut avoir.

ANTISTROPHE

[page 51]

Mais l'Eternel qui, d'en haut,
 Avisait toute une armée
 Concordément animée
 Pour attendre cest assaut,
 Qui vit nostre chef en armes,
 Ce Comte Hollac¹ si vaillant
 Et tout le champ fourmillant
 De six milliers de gendarmes
 Qui vit border nos fossez
 De bataillons herissez,

ÉPODE

« Tourne la fortune
 (Dit ce Pere doux),
 Sens dessus dessous,
 Sa roue importune,
 Laisser je ne veux
 A son inconstance
 Sur ces miens nepveux
 Aucune puissance. »

1. Ed. 1608. « Hollae ». Hollac est la forme française de Hohenlohe.

STROPHE XII

Les demy-Mores honteux
 D'avoir porté les eschelles,
 Les picqs, les planches, les paisles,
 Pour un effor. belliqueux,
 Puls d'avoir fait la retraicte
 Parmy l'horreur de la nuit,
 S'estre espouvantez au bruit
 D'une sourdine secrette,
 Logent dès le lendemain,
 Dans leurs cabanes, Vulcain.

ANTISTROPHE

Nostre sage Agamemnon,
 Delivré de tant d'affaires,
 Presse les murs adversaires
 D'un plus poignant esperon,
 Si qu'après trente journées
 Fismes à l'extremité,
 Desloger de la cité
 Leurs phalanges mal-menées,
 Non sans perdre en cest honneur
 Testes de grande valeur :

ÉPODE

[page 52]

« Mais quoy ? gens de guerre,
 « Tant chefs que soldats,
 « Semblent en ce cas
 « La tasse de verre,
 « Que son maistre veut
 « Souvent estre veüe,
 « Qui durer ne peut
 « Tant de fois tenue.

STROPHE XIII

Muse, mon sacré soucy,
He ! de grace que la flame,
 Qui tient en fureur mon ame,
 Ne s'estaigne point icy.
 Que ton souffle, ma mignonne,
 Qui travaille, violent,
 Mon estomach panthelant,
 Au besoin ne m'abandonne,
 Plustost emply mon cerveau
 D'un Apollon tout nouveau.

ANTISTROPHE

Mon cœur, ne permets-tu pas
 Que, sur mes chordes, je range
 Du bon Du Puis¹ la louange,

1. Du Puis, ainsi que les noms suivants, est imprimé en romaine, alors que le texte est en italique. On remarquera que les petites capitales ont été réservées aux

Du Puis, l'amour des soldats ?
 Que, baignant en pleurs, je sonne
 Le dommageable destin
 D'HAMELET et MONT-MARTIN,
 Et qu'encor je mensionne
 LAGRAVELLE en qui les Dieux
 Estallèrent tout leur mieux ?

ÉPODE

[page 53] Que si leurs annees
 Furent icy bas,
 Parmi les combats,
 Trop tost terminées,
 Au moins que leur los,
 Reduit en memoire,
 Couronne leurs os
 D'immortelle gloire.

STROPHE XIII

Mais non, dedans moy je sens,
 Je sens ta main qui me pousse
 D'une soudaine secousse,
 Pour me remettre en bon sens.
 Or sus, abaissons les voiles,
 Je sens amortir le vent,
 Qui s'eslançoit en avant
 Dans mes demi-rondes toiles,
 Et mouillons en attendant
 Le fer à deux crocs mordant.

ANTISTROPHE

Prince, non pas le Phœnix
 Mais le Soleil de prouesse,
 L'appuy, la force, et l'adresse
 De tant de peuples unis,
 S'il vous vient à gré de lire,
 Libre de soucis plus grands,
 Ces fredons que j'entreprends
 Sur la Pindarique lire,
 Prenez, mon Prince clement,
 En gré mon begayement ;

ÉPODE

[page 54] Voyez qu'Amphitrite
 Reçoit en ses eaux,
 Des moindres ruisseaux
 La rente petite,
 Et du Rhin puissan
 L'onde fréquentée :
 « Chacun fait present
 « Selon sa portée.

princes hollandais et aux colonels français. « En qui les Dieux » est aussi en romaine, sans doute par erreur.

[page 1] LE PROCEZ D'ESPAGNE CONTRE HOLLANDE/
PLAIDÉ DÈS L'AN 1600, APRES LA BATAILLE
DE NIEUPORT¹.

Dedié à très-sage Prince et très-valeureux Capitaine, Maurice de Nassau, Duc de Grave etc.

Grand foudre de combats, boulevard d'innocence,
Beau patron de sagesse et miroir de clemence,
Prince, qui, pour monter sur le throsne d'honneur,
Taillez en marche-pieds l'Espaignolle fureur,
Ja Flore, par six fois, de nouveau s'est parée²,
Depuis qu'un bel instinct de victoire assuree
Vous fit entrer en Flandre, et, costoyant ses bords,
Paver les flots de naus et les sables de morts.
Deslors cognust Philippe, en sa perte fatale,
Que la fortune estoit d'un MAURICE vassale ;
Ce coup, vostre beau nom par le monde porta,
Jusqu'aux murs de Madril, l'horreur en esclata.
Le bruit d'un tel exploit dans mon âme fit naistre
Un esguillon de Mars, un desir de cognoistre
Le guerrier qui deffend, nompareil en vertus,

[page 2] De l'acier de Cesar, les raisons de Brutus³.
Flottant en ce dessein, la pesanteur du Somme,
Image de la mort, tous mes soucis assomme,
Lors sortant en esprit pour prendre mes esbats,
Je laissay mon tombeau gisant entre les draps,
C'estoit lors que le chantre à la creste vermeille
Predit au labourneur que l'Aube s'appareille,
Lors vois-je ou pensay voir le fantastic⁴ Morphé
Sortir par le portail qui, de corne estoffé,
Ne fait voir aux dormants que veritables songes :
« Ce ne sont (me dit-il) effroyables mensonges
Ni spectres importuns que monstrer je te veux ;
Laissons ce lieu terrestre, il faut monter aux cieux. »
A-tant, il me chargea sur son espaule forte,
Guindé sur deux cerceaux et, d'un clin d'œil, m'enporte
Aux planchers etherés ; à peine eus-je le temps

1. Collationné sur l'exemplaire des *Meslanges*, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale (Rés. Yf. 4264), à la suite de : *Les Funestes Amours de Belcar et Meliane...*, par Daniel d'Ancheres. Paris, Jean Micard, 1608. *Le Procez d'Espagne* est la première pièce des *Meslanges*. Pour le commentaire littéraire et historique, se reporter au chapitre IV du Livre I. Les notes qu'on trouvera ci-après n'ont rapporté en général qu'à l'établissement du texte. Les « u » ont été remplacés par des « v », les « i » par des « j », et inversement, quand il y a lieu. La ponctuation a été modernisée, l'accentuation ancienne respectée, sauf quand il a fallu ajouter un accent aigu pour marquer la tonique.

2. La pièce a donc été composée en 1606. Voir plus haut, p. 49 .

3. Voir plus haut, pp. 45 et 47 pour le commentaire de ces vers.

4. Ed. 1608 : « fantastique ».

D'aviser en passant tant d'astres esclatants ;
 J'entre dans un palais, où la salle dorée,
 De cent divinité[s]¹ en couronne parée,
 D'une odeur de Nectar me ravissoit les sens,
 Nectar au pris duquel ni les lis blanchissans,
 Ni la fleur d'Adonis, fraîchement espanie,
 Ni les parfums Indoïs, les douceurs d'Arabie,
 Ne sentent rien de bon. Là, le Père tonnant,
 Assis en majesté sur un throsne eminent,
 Croullait un feu bruyant son courroux à trois pointes ;
 L'aigle assuré le voit, bien que, des troupes saintes
 Le respect, le silence, et la morne palleur
 Couvrent dans la poitrine une glaceuse peur.
 Contemplant ces beaux lieux, ceste heureuse demeure,
 Tantost je voy monter sous la ronde cambreure
 Deux Nymphes d'icy bas, que l'Athlantide aislé,
 Sergent et messenger du Palais estoilé,
 Guidoit au jugement de leur noise obstinée.
 Première s'avançant, L'ESPAGNE basannée,
 [page 3] Orgueilleuse en son dueil, dolente en son orgueil,
 Portoit la rage au frond et les larmes à l'œil.
 Sa demarche estoit grave et sa robe tissue
 De metal de Peru rayonnoit à la veüe,
 Le jayet de son poil, mignardement tressé,
 De brillants Soleillés estoit entrelassé².
 Son sein estoit blanchi de perles arrengeées
 Et de chainons d'or fin ses espaules chargees.
 Lors, baissant son³ sourcil, se prosterne aux degrés
 Du trosne supernel et verse aux pieds sacrés
 Du Roy des Immortels un torrent de ses larmes.
 « Père, dit-elle alors, qui, d'un trait de vos armes,
 Poudroyastes, ireux, sur les champs Phlegreaus,
 Le superbe appareil des frères Aethneans,
 Las ! je me plains de l'injure à moy faite
 Par la rebellion d'Hollande ma sujette,
 A vous, grand Justicier, qui, tout puissant, vengez
 Sur l'inique oppresseur les pauvres affligés.
 Pour reprimer l'ardeur d'un peuple trop volage,
 Pour maintenir des loix le sacré-saint usage,
 Vous couronnez les Roys qui serrent en la main
 Le sceptre appanagé d: pouvoir souverain :
 Vous les eslevez haut pour redoutés les rendre
 Et, par signes divers, nous voulez faire entendre
 Qu'estans vos Lieutenans et comme issus de vous,
 Il faut trembler sous eux et craindre leur courroux,
 Que l'homme, entreprenant de leur faire nuisance,
 Conspire en mesme temps contre vostre puissance,
 Qu'il vous veut dethroner, s'eslevant comme ceux
 Qui entassoient les monts pour escheller les cieux.

1. Ed. 1608 : « divinité ».

2. « Jayet » est un synonyme de jais, que Littré signale encore, « jais : on dit aussi jaiet ». Le sens est : ses cheveux noirs sont entrelacés de brillants étincelants.

3. Edition : 1608 « leur soucil ».

Ore si voyez vous, et le souffrés encore,
 Que le meilleur des Roys, Philippe que j'honore,
 Race du grand Cesar qui, PLUS OUTRE passant,
 Feit jusques au tombeau son Empire croissant,
 [page 4] Soit mesprisé des siens, des peuples dont vous mesme
 Assortistes jadis son royal diademe.
 Ils ont pour leur conduite un Alexandre esleü,
 Mignon du Sort aveugle, et de Mars bien voulu,
 Qui, Nestor au conseil, Peleïde en la guerre,
 Joint cités à cités et terre contre terre,
 Nous menaçant qu'un jour la terrestre rondeur
 Bornera sa conquête et le Ciel son honneur.
 Las ! abaissez le front, et, d'un œil de clemence,
 Voyez mes champs deserts où, vainqueur, il se lance,
 Voyez mes bataillons à l'estran terracés,
 Mes plus illustres fils à monceaux renversés
 Et, voyez, creve-cœur ! courir un pauvre Prince,
 Ne trouvant pas lieu seur au cœur de sa Province,
 Et, sinon par pitié, par devoir pour le moins,
 Embrassez l'equité, qui recourt à vos mains.
 Voire si, Roy des Roys, les majestés humaines
 Sont de vostre grandeur les images certaines,
 Pourquoi permettez vous aux peuples alliés
 De se crester le chef pour les fouler aux pieds ?
 De quoy vous sert ce bras tout rougissant de flame ?
 Est-ce pour mettre en cendre un Capharé sans ame ?
 Pour briser en esclats un chesne de cent ans,
 Vaine terreur des daims ? Non, non ! Pere, il est temps
 De monstrier aux mortels, d'une plus vive sorte,
 Le redoutable chocq de vostre ire plus forte.
 Ils mesprisent tout frein, comme ne pensant pas
 Qu'un Dieu soit soucieux des affaires d'embas.
 Hé ! si tant de guerriers qui n'agueres en France
 Causerent à leur Roy mainte dure souffrance,
 Sont rangés à ses loix et si les plus mutins
 Ont changé les combats en paisibles festins,
 Que ne nous faictes-vous une pareille grace ?
 Mon Prince at-il moins d'heur, de puissance ou d'audace
 [page 5] Qu'HENRI tant craint au monde ? Hé ! ne permettez pas
 Qu'ils montent sur son throne et le versent à bas,
 Arrestez ce torrent qui nos plaines ravage
 Ou destournez ailleurs sa bouillonnante rage.
 Ainsi tousjours le son de vos foudres grondans
 Face trembler les Dieux, contre vous se bandans,
 Ainsi l'Enfant aislé n'outre-perce navrées
 Vos superbes beautés que de flesches dorées. »
 A tant se teüt Espagne et sur pied se dressa,
 Puis, d'un humble maintien, Hollande s'advança.
 L'or de ses blonds cheveux où Cupidon se joue
 D'un humide roseau sans parade se noue ;
 Son front, illuminé de flambeaux azurés,
 Les lis de son teint frais, de rose colorés 1,

1. Edition 1608 : « colorées ».

L'embon-point de ses bras, mi-couverts de la manche,
 Son voile à cent replis de fine toile blanche,
 Tiroient au fond des cœurs plus de rayons ardents
 Que l'Espagnole pompe aux yeux des regardants.
 « Monarque universel, de qui la providence
 Tourne de tant de feux la diverse cadence,
 Si, dit-elle, equitable et juste vous sembla
 Le vieil chasse-Tarquins, qui de Rome doubla
 La couronne en Consuls, vous rendez approuvée
 Ma main de liberté contre Espagne eslevée.
 Les Roys sont vos nepveux s'ils gouvernent en paix,
 S'ils briguent en douceur l'amour de leur sujets,
 Ils sont les favoris de vos images vives,
 Mais si, bridants les cœurs et les langues craintives
 Des peuples asservis, ils transforment les noms
 De Princes en Tyrans, de Cæsars en Nerons,
 Si, pour souverain chef, ils ne vous reconnoissent,
 Si, brutaux, de rapine et de meurtre ils se paissent,
 Il faudra prendre en gré la rage qui les point ?
 Nous sentirons les coups et n'en soufflerons point ?

[page 6] Le poisson, l'oÿselet, et la biche, grand-erre,
 Fendra, battrà, courra, l'eau, le vent et la terre,
 Au seul nom du trespas. Nous serons à jamais
 Brebis entre les loups qui nous mangent en paix ?
 Nous verrons chasque jour, au gré de leur furie,
 Un carnage d'Anvers et cent autre turie ?¹
 Un Duc d'Albe sans foy qui voudra, resolu,
 Fonder sur le massacre un pouvoir absolu,
 Qui semble conjurer par bourreaux et par guerres
 De peupler l'Acheron aux despens de nos terres ?
 Si nous levons la voix, nous serons des mutins ;
 Si nous cherchons salut, nous voudrons, libertins,
 Enterrer la balance et le glaive d'Astrée ?
 Et quoy ? se plaint-on d'eux² en ma seule contrée ?
 Sommes nous seul[s] là bas, dont la juste rancœur
 Garde leurs faits en l'ame et les ait en horreur ?
 Soit où l'Aube premiere ouvre son teint de rose,
 Soit où le coche ardant de Phœbus se repose,
 Soit où d'éternel chaud les Negres sont pressés,
 Soit où les flots baveux en marbre sont glacés,
 Vous ne voyez climat où chacun ne deteste
 De leur ambition la dommageable peste.
 L'Espagnol est un feu, qui tant plus se fait grand
 Du mal de ses voisins, et tant plus entreprend.
 C'est un chien en sa foy, c'est un Paon en sa gloire,
 Un regnard en sa guerre, un tigre en sa victoire.
 N'appelons à tesmoin le monde jà desert,
 Par un vol de Coulombe autrefois descouvert,
 Où Ferrand par le sang, par la chaine servile,

1. Pour la seconde fois (cf. plus haut, p. 2), le poète ne met pas le pluriel après cent.

2. Edition 1608 : deux.

Preschant le metal jaune au lieu de l'Evangile,
 Fit aux peuples dontés plus de mortel ennuy
 Que les Demons d'enfer qui regnoient avant luy.
 Je tairay leur Cesar qui gagna par amorce
 Les Allemans peu fins, les gouverna par force ;
 [page 7] Je tairay les complots qu'il dressa tant de fois
 Pour esbranler l'Itale et tenter les Anglois ;
 Je n'iray recherchant les terres esloignées,
 Je ne veux de si loing fuilleter les années,
 Mais abaissez les yeux, ô Fondateur du Tout,
 Contemplez à loisir de l'un à l'autre bout,
 La France encor en pleur pour ses villes bruslées,
 Pour ses fleuves sanglans, ses terres desolées ;
 Un poison infectant ses membres abrutis
 Les avoit divisés en contraires partis,
 Opposant en bataille et le frere à son frere
 Et le pere à son fils, une hideuse Mere,
 Une civile horreur luy deschirant les flancs,
 Vouloit ses plus beaux lis aussi rouges que blancs.
 Qui causoit ce meschef ? les secrettes menées
 D'un Herode routier, qui par longues années
 Engraissoit les Caphards, pour, d'escrits et de voix,
 Rendre un peuple felon, tant fidele autrefois,
 Peuple qui, se couvrant en barricades fortes ¹,
 Outragea son bon Prince et luy ferma ses portes,
 Luy poussa dans le sein le parricide fer
 D'un meurtrier enfrocqué CREATURE D'ENFER.
 Mais vous le scavez mieux, car vos oreilles saintes
 Ont de tant d'opressez entendu les complaintses,
 Voire exaucez leurs vœux et vostre œil, de pitié,
 Poussant dans ses brouillards un rayon d'amitié,
 A dessillé les yeux des Ligueuses armées
 Et remis en vigueur les palmes renommées
 D'un Henry sans pareil qui tiendra désormais
 Toute l'Espagne en peur, toute la France en paix.
 Ainsi parla la Nymphé, et le grand fils de Rhée,
 Secouant tout le chef de façon cholerée,
 Fit trembler de Pluton les empires noircis,
 [page 8] Craquer les fondemens où le monde est assis,
 Puis de l'œil trouble-ciel, qui fareit les nuages
 De tourbillons d'esclairs et de gresleux orages,
 Lança sur la Castille un regard furieux,

1. Les caractères typographiques de ce vers et des onze suivants jusqu'au bas de la page sont passablement brouillés dans l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale. Il a fallu collationner sur celui de l'Arsenal. Il ne s'agit pas ici d'un compositeur mal vissé cu d'une forme mal serrée, mais d'un brouillage voulu pour échapper à la censure, à raison de la vive attaque contre la Reine Catherine de Médicis, les moines, Jacques Clément, l'Eglise et la Ligue... Les derniers mots lisibles sont « le grand fils de Rhée ». Les deux vers : « Secouant tout le chef, etc. » et « Fit trembler, etc. », manquent complètement. De la phrase : « Un Henry sans pareil qui tiendra désormais [toute l'Espagne en peur, tout la France en paix] », seul le premier vers est lisible. Le second a du être brouillé volontairement, comme compromettant pour la politique de Henri, qui allait s'entremettre ou s'était entremis pour la paix.

Tonnant en mesme temps ces mots impétueux :
 « Enfin donc, arrogante, après mille blasphemes
 Vomis, en ton malheur, contre mon trosne mesmes,
 Mille horribles despits, dont le moindre jugé
 Meritoit bien un traict des Cyclopes forgé,
 Ton audace est dontée et cognoist, par contrainte,
 Qu'il est, sur tous desseins, une Majesté sainte,
 Et, succombant aux faix de mon bras violent,
 Couve un fiel venimeux sous un masque dolent.
 Ha ! qu'en vain contre moy ces feintes sont dressées,
 A qui seul appartient de sonder des pensées :
 Ou ce regard farouche ou ce geste me dit
 Que la langue me prie et le cœur me maudit.
 Ouy, j'ayme le bon droit : tant que ta gloire vaine ¹
 Haussera ton mespris sur la nature humaine,
 Je me rendray partie et, te versant à bas,
 Te briseray du tout, si tu ne fleschis pas.
 J'ay souffert jusqu'icy ta barbare malice
 Pour en donter les miens qui se plongeioient ² au vice,
 Mais garde toy du feu ! La verge est en danger,
 Si l'enfant s'adoucit et se veut corriger. »
 J'escoutois attentif, quand le grand œil du monde,
 Jaunissant l'Orizon, de sa perruque blonde
 Vint darder un rayon qui dessilla mes yeux ;
 Je demeure estonné, comme tombé des cieux.

1. Edition 1608 : « veine ».

2. Edition 1608 : « plongeoit ».

III

LE MODELLE DE LA STUARTIDE

(Ms. du British Museum 16 E xxxiii).

Voici comment j'ai été conduit à la découverte de ce manuscrit, le seul jusqu'à présent connu de Jean de Schelandre et très probablement en grande partie autographe.

On lit dans *Les Funestes amours de Belcar et Mellane dediees au Roy d'Angleterre* par Daniel d'Ancheres, gentilhomme verdunois, A Paris, chez Jean Micard... 1608 avec Privilege du Roy, 1 vol. pet. in-16 [Br. Museum, 1073 a 23 1-2], à la fin de la préface, ceci : « Et si V. M. me fait l'honneur de les avoir pour agréables, je promets que, m'estant fortifié la voix, sous ses favorables auspices, je feray retentir au Parnasse François le divin subject de ses louanges... » Le dessein de la Stuartide est donc, dès lors, conçu.

Dans la préface de l'édition de la Stuartide de 1611¹, il est dit : « Le seul argument imparfait et manuscrit a remporté le nom de belle invention. »

C'est cette indication qui me sert de guide et, aidé par l'obligeance de MM. Pollard, Wood et Thomas, je retrouvai cet « argument imparfait et manuscrit » sous la forme d'un petit in-quarto de la Royal Collection portant la cote 16 E xxxiii et dont voici le titre. J'en respecte la disposition. (Cf. pll. XI et XII) :

LE MODELE DE LA STUARTIDE EN L'HONNEUR DE LA TRÈS ILLUSTRE
MAISON DES STUARTS

Presenté au Roy de la Grande Bretagne pour obtenir son adveu en la
continuation d'un si grand project

PAR
DANIEL D'ANCHERES
SIEUR DE SCHELANDRE
PLUS D'ENCHERES ET PLUS
VAULT.

Au folio 2 r^o se lit une préface dont voici la transcription :
[f^o 2 r^o]

Au Treshault, tres puissant et tres excellent Jacques I du nom, roy
de la grande Bretagne, etc.

SIRE,

Cest embryon sans forme (ou plus tost cest eschantillon) d'un ouvrage
de longue haleine paroistroit aux yeux de vostre Majesté avec une

1. « *Les deux premiers livres de la Stuartide en l'honneur de la Très illustre maison des Stuarts, dédiée au Serenissime roy de la grande Bretagne par Jean de Schelandre S^r de Soumazennes en Verdunois. A Paris, par Fleury Bourriquant, 1611, 1 vol. in-16. (British Museum, 1073, e 25). Le texte du premier livre édité est sensiblement le même que celui du ms. du *Modelle*, mais ce dernier présente, à côté de lacunes, des variantes importantes.*

temerité trop évidente, s'il ne prenoit l'escuze du jardinier qui, dez les premières traces de son parterre, a besoin des benins aspects du ciel pour la reprise de son plan. Aussi me suis-je fait accroire que le fondement de mon travail ne peut estre exposé à meilleure censure qu'à celle de V. M. à qui son interest en ce fait augmentera (si l'on peut croistre au delà de l'extremité) son ordinaire clair-voyance, sous le sain jugement de laquelle, soit que l'invention n'en semble bien conceue, soit que le stile ne soit trouvé digne de sa matiere, j'auray tousjours plus aizé, devant longue poursuite, ou de redresser le modelle au niveau de son bon plaisir, ou d'employer ci apres en autre mestier qu'à celuy des Muses les annees et [f. 2 v^o] l'affection que j'ay vouées au service de V. M. Au contraire, si la candeur de mon zele supplée tant aux defauts de ma plume qu'elle puisse impetrer l'honneur d'un petit adveu, je me promets qu'en despit de sa foiblesse, elle prendra haute volée à l'imitation du roitelet eslevé sous la faveur de l'aigle, et que, puis que nous tenons ordinairement de l'astre sous lequel nous sommes nés, la Stuartide pourra tirer quelque influence de perfection d'un si parfait et accompli Monarque duquel je me qualifieray toute ma vie, Sire,

*Le tres-humble, tres-obeissant
et tres-affectionné serviteur*

DANIEL D'ANCHERES.

Aux f^{os} 3 à 7 r^o : Fondement de tout le Poëme sur la verité de l'histoire.
Explicit : Tu acquis Astrée.

F^o 7 v^o : Argument Particulier de ce Livre premier.

F^o 8 r^o : Le Premier Livre de la Stuartide. Inc. : « Je chante icy l'honneur des Escossois. »

F^o 35 r^o : Expl. : Que l'opulent qui n'a l'ame replette.

FIN DU PREMIER
LIVRE DE LA
STUARTIDE.

Voici la raison qui me fait croire que nous sommes en présence d'un manuscrit, dont au moins le titre, la préface et l'argument sont autographes.

Dans l'exemplaire probablement unique de *La Stuartide* (édition de 1611) que possède le British Museum (1073 e 25), on trouve à la p. 140 (cf. pl. XIII) une addition marginale manuscrite, encadrée par un signe d'intercalation entre les mots « Maistre »... et « Las ! » :

« Ces deux vers sont obmis en l'impression :

De mon conseil l'inépuisable source,
Mon seul consort en ma penible course.
Las, etc. »

Le peu de soin et d'élégance avec lequel est indiquée cette intercalation montre clairement que nous sommes en présence d'une addition d'auteur, d'après son propre manuscrit, pareille à celles qu'on reporte sur des épreuves. Or le seul Schelandre peut avoir souci d'offrir à Jacques I un texte non mutilé. Il y a donc tout lieu de supposer que l'addition de la p. 140 est autographe. L'écriture du titre et de la dédicace du *Modelle de la Stuartide* étant sans contestation possible (comme on peut s'en assurer par la comparaison de nos planches XI-XII d'une

part, et XIII, d'autre part) absolument identique à celle de l'intercalaticn, il paraît légitime d'en induire que le Ms. E xxxiii de Londres est, lui aussi, autographe.

J'ajoute encore ici la préface de l'édition de *la Stuartide* pour qu'on puisse la comparer à celle du *Modelle*.

LA STUARTIDE

Les deux premiers Livres de la Stuartide en l'honneur, etc., 1611.

P. 3. A Très hault, tres-puissant et tres-sage Monarque Jacques I du nom, roy de la Gde Bretagne, etc.

SIRE,

Voicy les effets de mon offre, sinon tous entiers, au moins suffisants pour me garantir du tiltre de faux prometteur. L'honneur est l'aiguillon des ames bien nées, c'est pourquoy celuy dont vostre Majesté favoreza les premiers traicts de mon [p. 4] dessein m'a fait resoudre à la continuation de l'œuvre tant que le printemps de mon aage accompagnera mon affection. Et si les fruicts ne dementent point l'apparence des fleurs, je me fay fort qu'ils seront aucunement bien receus, puisque le seul argument imparfait et manuscrit a remporté — le nom de belle invention. Belle certes, Sire, non l'invention mais la matiere et digne esteuf de tomber en la main d'un bon joüeur, propre a relever ce divin chantre de Loire de la peine qu'il a prize a ressusciter un *Astyanax* et fonder la majesté de cent Roys sur la vanité d'un fantosme. Mais puisque l'aage où nous vivons a produict peu d'esprits qui daignent et tout ensemble puissent bien entreprendre un projet de si longue haleine; au deffault d'un plus fort de reins, si ne tiendray-je pas mes mains en pochette à la rencontre d'un si excellent thresor : moy, dis-je, qui (bien que je fusse des moindres) me penseroy bien au seur de l'affront que receut devant le grand Alexandre un certain versificateur; bref, moy qui ay tousjours tenu pour maxime que l'ele[p. 5]ction d'un beau sujet fait honneur à son autheur comme le diamant à son or. Je poursuivray donc, Sire, et d'autant plus hardiment que je sçay qu'*audaces fortuna juvat* : (or je pren l'adveu de V. M. pour le seul vent de ma fortune) je pousseray ma pointe, voire plus vivement que jusqu'icy, pourveu que nous n'ayons pas tous les ans le divertissement d'un voyage de Juilliers. L'universelle paix qui colle aujourd'huy nos fourreaux sur nos espées symbolize à mes intentions et fait que, ne pouvant exercer en qualité de soldat, j'ay recours à celle de Poëte, laquelle je ne repute pas tant odieuse que fait le commun de nostre siecle...

Selon Colletet (Ap. Asselineau, *Notice sur Jean de Schelandre*, 2^e éd., p. 15), l'auteur avait composé encore deux autres chants que, converti par ses conseils à la manière de Malherbe, il avait écrits en vers alexandrins réguliers.



DISCOURS POLITIQUE SUR L'ESTAT DES PROVINCES-UNIES
DES PAYS-BAS

Par J. L. D. B., Gentilhomme françois. A Leyde, chez Jan Maire, 1638, 4 feuillets pet. 4^o signés JEAN LOUYS DE BALZAC et insérés dans le Ms. fr. 17861, f^{os} 269 à 272 de la Bibliothèque Nationale. ¹ (Voir ci-dessus : Livre II, chap. XI, pp. 270-274).

[F^o A 2 r^o]. Un peuple est libre, pourveu qu'il ne veuille plus servir. Après avoir combattu longtemps pour la vie, il combat en fin pour la victoire ; après avoir tout enduré, il peut tout faire et lorsqu'il n'a plus d'espérance, il n'a plus de crainte. Les Provinces du Pays-Bas qui ont eschappé des mains du Roy d'Espagne, pour les avoir voulu trop serrer ² doivent ³ leur liberté à l'extrémité de leur servitude, jouissent de la paix, pour avoir esté contraintes à la guerre, font une belle leçon à tous les Souverains, de ce qu'ilz doivent envers leurs peuples et *donnent un exemple memorable à tous les peuples de ce qu'ilz peuvent contre leurs Souverains* ⁴. Elles ont la justice de leur costé, puisqu'elles ont eu la necessité. Elles méritent d'avoir Dieu seul pour Roy, puis qu'elles n'ont peu endurer un Roy pour Dieu et de ne relever que de sa puissance, puisqu'elles ont combattu pour sa seule querelle. Celui qui estoit leur maistre, estant devenu leur ennemi, a perdu les droits qu'il avoit sur elles, ayant violé ceux que Dieu a sur lui. Voulant traiter ses sujets en [f^o A 2 v^o] bestes, il les a contraints de se souvenir qu'ilz estoient hommes et ayant rompu le droit des gens par la mort de leurs *Ambassadeurs* ⁵, il les a obligés à recourir au droit de nature par l'acquisition de leur liberté. Point de merveilles donc, s'il a perdu le Pays duquel il a voulu perdre le peuple, si ceux qu'il a violentés en leur foy se sont oubliés de leur fidélité. Les Tyrans plus subtil et ingénieux à l'invention des cruautés extraordinaires qui furent jamais, ne s'estoyent point encore advisés de s'attaquer à l'esprit, ne sachans par où le battre. Philippe Second a esté le premier qu'on peut à bon droit nommer le Tyran des ames. Il a trouvé le moyen de les faire endurer, il les a mises à la gehenne ⁶ pour les faire déposer contre la verité et après avoir employé toutes les peines de ce monde pour tourmenter le corps, il s'est à la fin servi de celles de l'enfer pour tourmenter l'Ame. Ainsi,

1. Nous avons suivi ici ce texte original, en mentionnant, en note, les variantes importantes, empruntées soit à l'exemplaire encarté dans le t. 517 de la Collection Dupuy et qui porte des corrections manuscrites, soit à l'édition posthume des *Œuvres* de M. de Balzac, tome second ; A Paris, chez Thomas Jolly, 1665, in-fol. pp. 482-5 (B. N. Rés. Z. 2167 fol.).

2. Var : « parce qu'il les a ».

3. Les deux éditions ont « donnent », mais ma correction s'est trouvée vérifiée par celle de l'ex. Dupuy.

4. Italique dans l'édition originale.

5. Allusion à l'assassinat de Montigny en Espagne en 1570. Cf. Pirenne, *Histoire de Belgique*, IV, p. 17.

6. Torture. L'édition de 1665 orthographe : « gesne ».

ce qu'on dit estre un don de Dieu s'est fait un suplice des hommes et ceste lumière spirituelle, qui doit esclaire les entendemens, a esté changée en un feu materiel qui consume les membres. Levons le masque à ceste sanglante tragedie. N'est ce pas destruire son peuple, sous couleur de le vouloir instruire ? tuer ses sujets pour les guerir ? brusler son Pays pour le nettoier ? n'est ce pas faire servir la Religion à sa Tyrannie ? rendre Jesus Christ ministre de ses passions ? et au nom du Roy Catholique, venger la cruauté du Roy d'Espagne ¹ ? Cruauté [A 3 r^o] si grande et inouye, que, s'il n'estoit pas permis autrefois de respirer sans payer tribut, on n'osoit ouvrir la bouche sans craindre la corde et, si on dit que tous les hommes vivent pour le Prince, il sembloit qu'ilz devoient tous mourir pour le Tyran. Ce pauvre peuple alors, ne trouvant point de *milieu* ² pour se sauver, fust contraint de chercher ³ sa seureté dans les perilz de la guere et prit les armes à l'extremité, non tant pour resister à un si puissant ennemi que pour rendre les derniers devoirs à la Nature et faire un effort aux abbois de sa liberté. Mais celui qui lui donna la resolution au cœur lui mit quant et quant ⁴ la force en la main et rendit libres avec beaucoup de gloire ceux qui ne demandoient que servir avec un peu de tranquillité. On vit naistre en un instant une armée, où le Duc d'Albe ne pensoit pas avoir laissé un homme. On vit les cendres r'allumées de tant d'innocens mettre le feu, où il croyoit l'avoir esteint par leur mort et, cependant que le sang versé crioit vengeance, Celui ⁵ qui restoit estoit le vengeur. La Chrestienté intéressée ⁶ en la justice d'une si bonne cause, ne permit pas qu'on lui arrachast ⁷ l'œil sans y porter la main. Elle anima tous ses ⁸ princes contre ce ⁹ Tyran. Elle arma ses peuples pour la defense de cestui-cy ¹⁰ et les fit tous combattre pour le faire vaincre. Or c'est icy le grand livre des jugemens de Dieu qu'il a ouvert en ces derniers temps [A 3 v^o] pour y faire lire en tremblant les puysances de la terre, qui verront un usurpateur de Royaumes perdre son patrimoine. Celui qui s'est fait maistre de l'autre monde, sans donner coup d'espées ¹¹, ne pouvoit venir à bout d'un petit point de cettui-cy avec toutes ses forces et le grand Philippe chargé des coronnes de tant de Roys estre despouillé de sa chemise par ses propres sujets. Chose estrange et qu'on ne croira pas en un autre Siècle ! Il a p'us employé d'or qu'il n'avoit de terre à conquérir et semble qu'il n'ait eu plus d'hommes de son costé que pour avoir d'avantage de morts. Les bons coups mesmes qu'il a pensé faire lui ont mal succédé. Car, sans la mort du Prince d'Orange marchandée par luy de longuemain, il n'eust pas senti si tost qu'il a fait, les effects de la bonne conduite et du courage de son filz, qu'il a rendu Capitaine à ses despens et de meilleure heure qu'il n'eust esté bon pour ses affaires. Il s'est desfait de la teste, mais il a ¹² resté encore deux bras pour le battre : deux Princes nais

1. Ed. orig. : « Espange », corrigé dans l'ex. Dupuy.

2. Italique dans l'édition originale.

3. Ed. de 1665 : « chercher ».

4. Aussi.

5. La majuscule remplacée par la minuscule et non sans dessein dans l'ex. Dupuy.

6. Ed. orig. : « inteteresse » ; « e » final ajouté dans l'ex. Dupuy.

7. Ed. orig. : « arrarcha ».

8. Ed. orig. : « ces ».

9. Ed. 1665 : « le ».

10. Ed. 1665 : « cettui-cy » ; éd. orig. : « cestui-icy », corrigé en « cestui-ci » dans l'ex. Dupuy.

11. « s » barré dans l'ex. Dupuy.

12. Corrigé en « est » dans l'ex. Dupuy.



CARTE DES PAYS-BAS DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVII^e SIÈCLE.

(D'après Waddington, *La République des Provinces-Unies*).



dans les armes, nourris dans les armées, desquelz le plus jeune seroit trop digne d'y commander si son frère ne l'estoit encores ¹ plus. Ilz luy emportent ses meilleures villes, pendant qu'il s'opiniastre après un cimetièrre et qu'il se ruine d'hommes et d'argent pour avoir les ruines d'une ville despourvüe de l'un et de l'autre. Si leurs gens monstrerent à la bataille de Nieuport qu'ilz savoient bien tuer, ilz ² firent voir en ce siège qu'ilz sçavoient bien mourir. Ilz ont gardé Ostende, ne restant plus que la place où elle avoit esté ; ils ont eu assés de terre pour combattre, tant qu'ilz en ont eu pour s'enterrer et si elle n'eust manqué à leurs pieds pour les soustenir, leurs mains ne luy eussent jamais manqué pour la defendre. De sorte que l'Espagnol ne l'a pas prise, mais ilz luy ont laissée et ont autant gagné de la perdre que l'autre a perdu de la gagner, qui commença deslors à s'ennuyer de prendre ³ de la peine pour avoir du deshonneur ; d'estre encores à un commencement de quarante ans et de s'esforcer à ne rien faire. Il fallut donc crier : « C'est assés ! » et mettre bas le premier les armes, comme il les avoit prises le premier. Ses Capitaines lui servirent plus à demander la paix qu'à faire la guerre. Il les envoya vers les Hollandois, non pas pour les forcer de servir, mais pour les prier de se contenter de leur liberté. Il les recogneut pour souverains, ne pouvant les faire esclaves. Il leur donna ce qu'il ne leur pouvoit pas oster et fust contraint, traittant avec eux, de baptizer leur gouvernement du nom de République souveraine et d'estre son parrein après avoir esté son ennemi. Si on demande les titres de cette souveraineté, ils sont escrits en lettre rouge, ils ont été signés de la propre main de leurs parties. Si on doute de la durée de cette République, ell' est eternelle, puisqu'ell' a Dieu pour fondateur et la Religion [verso] pour fondement. Si on mesure sa grandeur par celle de la mer, où elle commande, elle est des plus grandes ; si on compte ses années par ses victoires, ell' est des plus anciennes. Son peuple est Celui qui a esté nommé autresfois le frère des Romains et aujourd'hui, heritier de leur vertu, produit des Courages, qui ne font rien qui ne merite d'estre escrit de ces grans Personages *Douza, Grotius, Heinsius, Baudius* ⁴, Esprits qui n'eschivent rien qui ne merite d'estre leü. Les Romains, comme leurs frères, ne les ont jamais fait servir, les Espagnolz ne l'ont pas pu faire comme leurs Maistres.

Concluons hardiment que ceste liberté qui se rencontre si souvent en ce discours ne finira point qu'à la fin de la République et que ce peuple ne sera plus, ou sera tousjours libre.

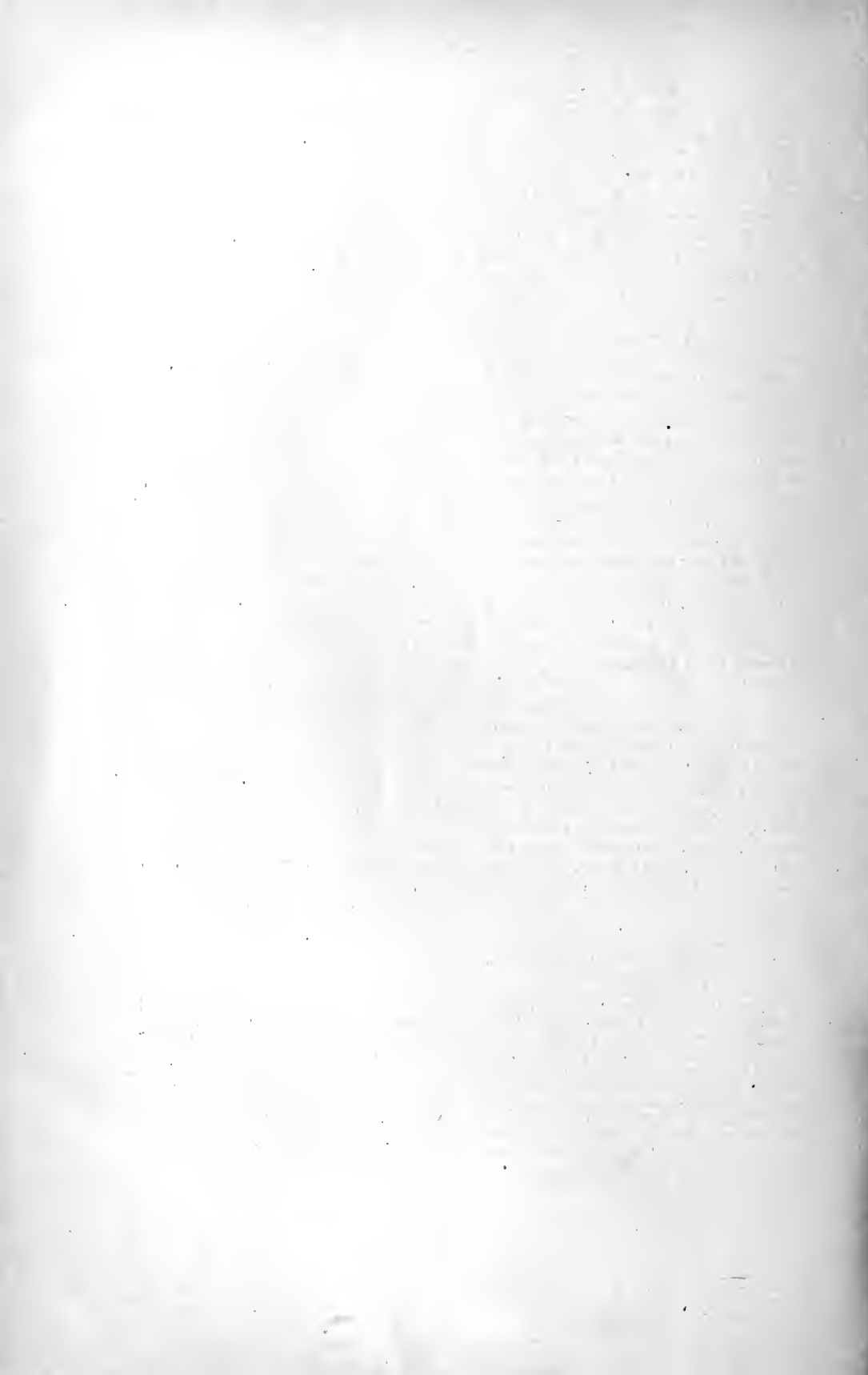
JEAN LOUYS DE BALZAC.

1. Barré dans l'ex. Dupuy.

2. Autre feuille, sans signature.

3. Ed. 1665 : « perdre ».

4. En italique dans l'édition originale et dans celle de 1665. Dupuy a recueilli deux feuilles dont le verso est différent. L'une est semblable à celle du Ms. fr. 17861, mais la ligne « de ces grands personnages, Douza, Grotius, Heinsius, Baudius, » est barrée et, dans la marge, on lit cette note manuscrite : « Voici comme il y a dans la copie qui a esté baillée à l'imprimeur : qui ne font rien qui ne merite d'estre escrit et des esprits qui n'eschivent rien qui ne merite d'estre leu. » Tel est d'ailleurs le texte de l'autre feuille avec une astérisque renvoyant à une note marginale imprimée en italique : « Ces grans personnages Douza, Grotius, Heinsius, Baudius », à côté de quoi la même main a écrit : « Il faut lire comme il y a dans l'original : *et des Esprits qui n'eschivent rien*, etc ». Les corrections ne sont pas de la main de Dupuy.



NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR LE LIVRE II

CHAPITRE VI. — On trouvera encore quelques renseignements sur Scaliger (J.-J.) dans *L'Ancien Théâtre en Poitou* de H. Clouzot, Niort, 1901, in-8°, pp. 58, 59 (et n. 3).

CHAPITRE VIII, p. 230 (et Pl. XXVII). — Je dois à M. Henri Grégoire, professeur à l'Université de Bruxelles, quelques indications sur la page d'album de Lescherpierre.

La citation en syriaque est empruntée au Deutéronome VIII, 8 et est reproduite dans Matthieu, V, 4. Elle signifie : « L'homme ne vit pas seulement de pain ». La phrase en hébreu vient des Psaumes (Ps. XXV (= XXIV), 14) : « Le secret de Jahvé est pour ceux qui le craignent et son alliance a pour but de les instruire ». Le grec est d'Hésiode (*Théogonie*, 96). Est-il nécessaire que je donne la solution que j'ai trouvée du rébus du bas de la page : « Nella fideltà (ϛ, δ) finirò (ϛ, υ, ϛ, prononcés à la moderne) la vita. »

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR LE LIVRE III

CHAPITRE IV. — Mon Collègue M. Et. Gilson me signale dans la *Revue Universelle* de décembre 1920 un article de M. Marin-tain intitulé : *Le songe de Descartes*, mais je n'ai pu le consulter. Il en est de même du livre de M. L. Blanchet, *Les antécédents historiques du « Je pense, donc je suis »*, Paris, F. Alcan, 1920, in-8°.

Je voudrais saisir cette occasion de rendre hommage à une intéressante biographie anglaise écrite par Élisabeth S. Haldane : *Descartes, his life and times*, Londres, John

Murray, 1905, in-8°. Je ne m'en suis pas servi parce qu'elle a l'inconvénient d'avoir été faite avant l'achèvement de la grande édition Adam et Tannery.

CHAPITRE VII, p. 438. — Winsemius, le frère du professeur d'anatomie, habita aussi le château de Franeker, peut-être en même temps que Descartes, et décrit ainsi cette demeure dans sa *Beschrijvinghe der Steden van Frieslandt*, en appendice à sa *Chronique* (1629) : « Cette ville [de Franeker] est l'émerveillement des étrangers par ses nombreuses et nobles maisons, tel le Château, embelli d'un beau fossé et de superbes tours, si magnifiques que les voyageurs affirment qu'elles peuvent être comparées à mainte résidence ducale ou comtale. » Notre Planche montre qu'ici le patriotisme local exagère un peu. (Texte original dans Cannegieter, *op. cit.*, 86 et 89 ; Boeles, t. II, p. 151).

DESCARTES DANS SON « POELE »

Complément de la note 2, p. 303.

1° Extrait du *Journal de voyage* de Montaigne, éd. Lautrey, Paris, Hachette, 1909, pp. 92-93 :

« Nous nous applicames incontinant à la chaleur de leurs poiles, et est nul des nostres qui s'en offença. Car depuis qu'on a avalé une certene odeur d'air qui vous frappe en entrant, le demurant c'est une chaleur douce et eguale. M. de Montaigne, qui couchoit dans un poile, s'en louoit fort, et de santir toute la nuit une tiedeur d'air plaisante et modérée. Au moins on ne s'y brusle ny le visage ny les botes, et est on quitte des fumées de France. Aussi là où nous prenons nos robes de chambre chaudes et fourrées entrant au logis, eus au rebours se mettent en pourpoint, et se tiennent la teste decouverte au poile, et s'habillent chaudement pour se remettre à l'air. »

2° Extrait des *Essais* de Montaigne, éd. Strowski, t. III (Bordeaux, F. Pech, 1919, in-4°), p. 381-382 ; Livre III, chapitre XIII :

« Un Aleman me fit plaisir, à Auguste [Augsbourg], de combatre l'incommodité de noz foyers par ce mesme argument dequoy nous nous servons ordinairement à condamner leurs poyles. Car à la verité, cette chaleur croupie, et puis la senteur de cette matiere reschauffée dequoy ils sont composez, enteste la plus part de ceux qui n'y sont experimenter ; à moy non. Mais au demeurant, estant cette chaleur eguale, constante et universelle, sans lueur, sans fumée, sans le vent que l'ouverture de nos cheminées nous apporte, elle a bien par ailleurs dequoy se comparer à la nostre. Que n'imitons nous l'architecture Romaine ? Car

on dict que anciennement le feu ne se faisoit en leurs maisons que par le dehors, et au pied d'icelles : d'où s'inspiroit la chaleur à tout le logis par les tuyaux pratiquez dans l'espais du mur, lesquels alloient embrasant les lieux qui en devoient estre eschauffez : ce que j'ay veu clairement signifié, je ne sçay où, en Senegue. Cettuy-cy, m'oyant louer les commoditez et beautez de sa ville, qui le merite certes, commença à me plaindre dequoy j'avois à m'en esloigner ; et des premiers inconveniens qu'il m'allega, ce fut la poisanteur de teste que m'apporteroient les cheminées ailleurs. Il avoit ouï faire cette plainte à quelqu'un, et nous l'attachoit, estant privé par l'usage de l'appercevoir chez luy. Toute chaleur qui vient du feu m'affoiblit et m'appesantit. »

CHAPITRE XIV. — La tradition locale veut que Descartes ait habité à Santpoort, la ferme *Auspiciis et Telis* d'après le Professeur van Walsem, dans le *Haarlem's Dagblad* du 16 octobre (cf. *Amstelodamum*, décembre 1920). La recherche est amorcée par la commémoration de la maison de Descartes à Amsterdam. Elle ne s'arrêtera plus.

CHAPITRE XVI ; p. 537. — Anne-Marie de Schurman eut une polémique avec André Rivet sur les « filles sçavantes » et il est probable que Molière en connut la traduction publiée par Colletet sous le titre que voici : *Question célèbre s'il est nécessaire ou non que les filles soient sçavantes. Agité de part et d'autre* par Madem. A. M. a S. Hollandoise et le sieur André Rivet.

ERRATA

- P. 15, ligne 1 : littéraire ; l. dramatique.
P. 17, note 1 : Marty-Lavaux ; l. Laveaux.
P. 25, note 1 : « qui, à veue d'œil » ; l. « qui, à veue d'œil ».
P. 62, ligne 15 : oncle ; l. cousin.
P. 99, note 2 : 1607, 1609, 1609 ; l. 1607, 1608, 1609.
P. 149, ligne 4 : Senèque ; lire Sénèque. Ligne 25 : Gallien,
l. Galien.
P. 154, ligne 1 : Jérôme ; l. Jérémie.
P. 316, ligne 7 : ἐμψυχον ; l. ἐμψυχον.
P. 395, note 4 : 1610 ; l. 1620.
P. 449, ligne 2 des notes : *Ludovico XVI* ; l. *XIV*.
P. 474, ligne 5 : assita ; l. assista.
P. 663, ligne 9 : ont ; l. on.
P. 669, ligne 5 du bas : campagne ; l. compagnie.
-

INDEX DES NOMS PROPRES

- ABAIN (S^r d'), 191 (n. 3); v. LA ROCHE-POZAY (Louis de).
ABAIN (S^r d'), 206; v. LA ROCHE-POZAY (Henri-Louis de).
ABEIN (M^r d'), 203; v. LA ROCHE-POZAY (Louis de).
ABLANCOUR (d'), 346; v. PÉROT d' et FRÉMONT d'.
ADMIRALDUS (Moses), 343; v. AMYRAUT.
AEMILIUS (Antoine), 474 (et n. 3), 519, 520, 525, 546, 548, 550, 551.
AERSEN (François d'), S^r de Sommelisdijk, 44, 131 (n. 4), 136, 232, 313.
AERSSSEN (Corneille d'), 232, 243.
AFRICANUS (Julius), 210.
AGACHE (Jacques), 347.
AGRIPPA (Corneille), 368, 387, 391, 449 (n. 3), 559.
AIGUEBERRE (d'), 562.
AIRE (Évêque d'), 256, 258; v. BOUTILLIER (Séb.).
ALBE (Duc d'), 49, 706, 714.
ALBERT (Archiduc), 40, 41, 42, 51, 56, 71, 75, 120, 130, 697.
ALBERT (Monsieur), 342; v. GIRARD DE SAINT-MIHIEL (Albert).
ALDRINGA, 577.
ALEAUME (Jacques), 373 (n. 1); v. ALLEAUME (Jacques).
ALENÇON (François d'), duc d'Anjou, 162.
ALEXANDRE, 204.
ALEXANDRE VI, 281.
ALLART, 102 (n. 6); v. HALLART.
ALLARD, 121; v. HALLART.
ALLEAUME (Jacques), 27, 341, 373 (et n. 1), 381.
ALMIRANTE (L'); v. MENDOZA (Francisco de).
ALTING, 263, 264.
AMAMA, 436.
AMESIUS, 436.
AMIRAUT (Moïse), 239 (n. 5), 343 (n. 1); v. AMYRAUT (M.).
ARMIJN, 261; v. ARMINIUS.
AMYRAUT (Moïse), 239 (n. 5), 262 (et n. 4), 305, 308 (et n. 2), 343 (et n. 1).
ANCHÈRES (Daniel d'), 15 (n. 1), 87 (n. 2), 116, 118 (n. 2), 119, 125 (n. 1), 693 (n. 1), 703 (n. 1), 709; v. SCHELANDRE (Jean de).
ANCHERS (François d'), 116 (n. 4).
ANCHIES (d'), 121, 473.
ANDELOT (Marquis d'), 33 (n. 4); v. CHASTILLON (GASPARD III de).
ANDRÉ (Tobie d'), 577 (et n. 1), 582, 595, 596, 654 (n. 6).
ANDRÉE (Tobie), 577; v. ANDRÉ (d').
ANDRIEUX, 466.
ANEAU (Barthélémy), 171.
ANGÉLIQUE (Mère), 524.
ANJOU (François d'Alençon, duc d'), 162.
ANNE D'AUTRICHE, 645 (n. 2).
ANNE D'EGMOND, 30 (n. 1).
ANNE DE SAXE, 27, 30 (n. 1), 151.
ANQUETIL DU PERRON, 524.
ANTONISZ (Abraham), 250.
ARCHIMÈDE, 149.
ARCHYTAS, 148.
ARISTOPHANE, 148, 237.
ARISTOTE, 9, 147, 176, 191, 204, 241, 263, 264, 276, 277, 286, 336, 338, 418, 419, 420, 450, 550, 551,

- 553, 576, 586, 606, 615, 622, 631, 653, 654, 656, 664.
- ARISTOTE (Louis), 346.
- ARMINIUS, 171, 174, 175 (n. 1), 222, 231, 261 (et n. 4), 293, 389.
- ARNAULD (Abbé), 126 (n. 4).
- ARNAULD (Antoine, dit le grand), 524, 580, 581, 647 (n. 1).
- ARNOBE, 319.
- ASSAS (d'), 121.
- ATHANASE (Le P.), 133 (n. 3).
- AUBÉRY (Benjamin), Sr du MAURIER, 126 ; v. DU MAURIER.
- AUBÉRY (Louis), 344 ; v. DU MAURIER.
- AUBIGNAC (Abbé d'), 277 (n. 4).
- AUBIGNÉ (Agrippa d'), 13, 26, 47, 64 (et n. 3, 4), 128 (n. 5), 129 (n. 5), 133, 228, 261.
- AURIACUS (Princeps), 157 (n. 1) ; v. GUILLAUME D'ORANGE.
- AUSONE, 398 (n. 2).
- AVILA (Dor Loys Bernardo d'), 54.
- BACON (François), 419, 500, 630.
- BAIGNÉ (Cardinal de), 542.
- BAILLET (Adrien), 361, 362 (n. 2), 363 (n. 2, 3), 366 (et n. 1, 2), 369, 374, 376, 378, 388 (n. 3), 394, 395 (n. 4), 396 (et n. 1), 397 (et n. 3), 398 (n. 2), 399, 403, 404, (et n. 5), 407 (et n. 4), 408 (et n. 2), 412, 414 (n. 1), 415 (n. 4), 416, 446 (et n. 6), 453, 456 (n. 1), 469 (n. 2), 470 (n. 1), 471 (n. 3), 483, 484 (et n. 2), 485, 488, 489, 494 (n. 5), 513, 520 (n. 4), 524, 526 (et n. 2), 526 (n. 3), 536, 540 (et n. 1), 542 (n. 1, 3), 549, 587, 588 (n. 3), 592 (n. 3), 627 (et n. 2), 637 (n. 1), 638 (n. 1), 655, 677 (et n. 4), 679 (et n. 1), 680 (n. 1, 3).
- BAILLY, 238.
- BALDRAN (Pierre), 98 ; v. LA CAZE.
- BALDRAY (Pierre) dit LA CAZE, 98 (n. 2) ; v. LA CAZE.
- BALSATIUS, 141 ; v. BALZAC.
- BALZAC (Jean-Louis Guez de), 10, 73 (n. 1), 139, 141 (et n. 3), 219, 221, 223, 232, 241 ; LIVRE II, CHAP. X, XI, XII : pp. **243-291**, 306, 326, 346, 356, 371, 389 (n. 2), 414, 416, 417, 418, 421, 423, 428, 435 (n. 3), 442, **460-467**, 469, 475, 492, 689 ; PIÈCES JUSTIFICATIVES IV : pp. **713-715**.
- BAN (Abbé Jean-Albert), 10, 426, 517 ; v. BANNIUS.
- BANNIUS (Abbé Jean-Albert), 10, 426, 514 (et n. 4), 516, 517.
- BARBEYRAC (Jean), 107 (n. 4).
- BARLAEUS (Gaspard), 240, 265, 437 ; v. VAN BAERLE (Gaspard).
- BARLÉE (G.), 551 (n. 4) ; v. VAN BAERLE (Gaspard).
- BARNAND, 226 (n. 1) ; v. BARNAUD (Nicolas).
- BARNARDUS (Nicolaus), 225 ; v. BARNAUD (Nicolas).
- BARNAUD (Jean), 226.
- BARNAUD (Nicolas), 225, 226 (et n. 1), 388 (et n. 3).
- BARNEVELDT ; v. OLDENBARNEVELDT.
- BARONIUS, 314, 315 (n. 1).
- BARTAUD, 226 (n. 2), 388 (n. 3) ; v. BARNAUD (Nicolas).
- BASNAGE (Antoine), Sr de Saint-Gabriel et de Flottemanville, 229.
- BASNAGE (Benjamin), 229 (et n. 2).
- BASNAGE (Henri), Sr de Beauval, 229.
- BASNAGE (Henri), Sr de Franquesney, 229.
- BASNAGE (Jacques), 179, 229, 269, 310.
- BASNAGE (Madeleine), 229.
- BASNAGE (Timothée), 229 (n. 2).
- BASSÉ (Pierre) 349.
- BASSOMPIERRE (François de) 58
- BASTING (Jérémie), 154, 230 ; v. BASTINGIUS.
- BASTINGIUS (Jeremias), 154 ; LIVRE II, CHAP. IV : pp. **175-176**, 179.
- BAUDE (Dominique), 158 ; v. BAUDIUS.
- BAUDOIN, 159.
- BAUDIUS (Dominicus) (Dominique Le Baudier dit —), 158, 192, 193, 194, 196, 197, 202 (et n. 2), 211 ; LIVRE II, CHAP. VII : pp. **219-222**, 225, 226, 241, 244, 245, 254, 256, 270, 271, 273, 276, 353, 715 (et n. 4).

- BAULDRI D'IBERVILLE (Paul), 229.
 BAYLE (Pierre), 10, 160, 215, 221
 (n. 6), 229, 269, 327, 346.
 BEAUFORT (Louis de), 351.
 BEAUGRAND, 419.
 BEAU-HUBERT, 130.
 BEAUMARCHAIS, 557.
 BEAUNE (Florimond de), 422, 584.
 BEAUVAIL (Henri Basnage, S^r de),
 229; v. BASNAGE (Henri).
 BECK, 678 (n. 2).
 BEECKMAN (Abraham), 375.
 BEECKMAN (Isaac), 358; LIVRE III,
 CHAP. III : pp. **371-391**, 395, 400,
 402, 408; LIVRE III, CHAP. VII :
 pp. **429-435**, 441 (et n. 2), 442
 (n. 3), 448 (et n. 3), 449 (et n. 3),
 453; LIVRE III, CHAP. VIII :
 pp. **454-457**, 459, 467, 482.
 BEECMAN, 441; v. BEECKMAN
 (Isaac).
 BEIMA, 226.
 BELLEGARDE (Du Pac de), 524; v.
 DU PAC DE —.
 BERCK (Jean), 112.
 BERCK, 118.
 BERENDRECHT, 104.
 BERGAIGNE (Henri de), 342, 563.
 BERGH, 272.
 BERGHE (Comte de), 115.
 BERGHE (S^r de), 677; v. VAN
 SURCK.
 BERGHE EN KENNEMERLANDT (S^r
 de), 586; v. VAN SURCK.
 BERNARD, 225, 226; v. BARNAUD
 (Nicolas).
 BERNAUDUS, 226 (n. 1); v. BAR-
 NAUD (Nicolas).
 BEROALD, 191 (n. 4).
 BERT (Pierre), 263; v. BERTIUS
 (Pierre I).
 BERT (Pieter de), 263 (n. 2).
 BERTIUS (Abraham-Cæsarius), 265
 (et n. 6).
 BERTIUS (Madame), 263.
 BERTIUS (Pierre I), 263.
 BERTIUS (Pierre II), 254, 261, **262-
 266**, 293, 305.
 BERTIUS (Pierre a Matre Dei),
 265.
 BERTRAND (Jacques), S^r de Saint-
 Fulgent, 231.
 BÉRULLE (Le P.), 422, 427, 442.
- BESQUE (Pontius de), S^r de Mont-
 marnes, 344.
 BÉTHUNES (Les de), 8.
 BÉTHUNE (Comte de), 265 (vers
 1619).
 BÉTHUNE (de), officier au service
 de Suède (1649), 677.
 BÉTHUNE (Cyrus de), 55 (n. 3),
 109 (et n. 2), 113, 116 (et n. 4),
 120, 121, 372.
 BÉTHUNE (Florestan de); v. CONGY
 (S^r de).
 BÉTHUNE (Léonidas de), 19, 20, 33,
 55, 58, 59 (et n. 2), 61, 62, 64,
 65, 67, 68, 77 (et n. 1), 91, 96
 (n. 1), 97 (n. 1), 109 (n. 2), 116,
 131, 137, 698 (et n. 1).
 BEVEROVICIUS, 583; v. BEVERWYCK
 (J. de).
 BEVERWYCK (Jean de), 583.
 BEVRY, 104.
 BEYS (H.), 215 (n. 4).
 BEZU (Charles de Limay, S^r de),
 346; v. LIMAY.
 BEZU (Samuel de Limay, S^r de),
 232.
 BÈZE (Théodore de), 51, 150, 153,
 154, 155, 222, 237.
 BIGOT (Jacques), 341.
 BILLY (Robert de), 372.
 BIMAN, 655.
 BINET, 233.
 BIRON (Maréchal de), 129 (n. 5), 197.
 BISMARCK (Comtes de), 232.
 BITAULT (Jean), 419.
 BLANCHE (Isabelle), 494 (n. 5).
 BLANCHARD (Everard), 166.
 BLANCHOT (Le P.), 471.
 BLOEMAERT (Abbé), 678; v. BLOM-
 MAERT (Abbé).
 BLOEMART (Abbé), 10; v. BLOM-
 MAERT (Abbé).
 BLOEMERT (Abbé), 517; v. BLOM-
 MAERT (Abbé).
 BLOMERT (Abbé), 517; v. BLOM-
 MAERT (Abbé).
 BLOMMAERT (Abbé), 10, 246, 516,
 517, 678.
 BLONCK (Antonius), 208.
 BLONDEL (David), 351.
 BOCHARD (Samuel), 343, 348.
 BOCHART (Samuel), 348; v. BO-
 CHARD (Sam.).

- BODIN (Jean), 272.
 BOËSSE (de), 466.
 BOËSSET DE VILLEDIEU, 517.
 BOHÈME (Princesse de), 610, 611, 616; v. ÉLISABETH (Princesse).
 BOHÈME (Reine de), 532, 603, 625, 626, 627; v. aussi FRÉDÉRIC (Électeur Palatin).
 BOILEAU (Nic.), 181, 277, 502, 588.
 BOISOT, 143.
 BOISROBERT, 258, 259.
 BOISSIZE (Thuméry, S^r de), 264.
 BOLLIVS, 152.
 BOMBERGHEN, 59 (et n. 2), 97.
 BONOURS (Chr.), 81 (n. 1), 129 (n. 6).
 BOOT (Corneille), 474, 491 (et n. 1).
 BOOT (Everhart C.), 173, 174, 185, 208, 209 (n. 1), 230, 235.
 BOR (Pieter), 71 (n. 2).
 BORDIER (Petrus), 345.
 BOREL (Pierre), 402, 412, 430, 679 (n. 1).
 BORNIVS (Henri), 519 (n. 2), 586, 657 (n. 3), 666.
 BOSSUET, 273.
 BOTNIA, 436.
 BOTTÉ (Jean), 337, 338, 655.
 BOTTESIVS (Johannes), 337, 338 (et n. 1), 655; v. BOTTÉ (Jean).
 BOUCHE (Élisabeth), 349 (n. 4).
 BOUCHEREAU (Gilles), 228, 230 (n. 2).
 BOUCHEREAU (Samuel), 230.
 BOUCHOLT, 234.
 BOUËXIC (Jacques de), 526, 677; v. LA VILLENEUVE et LA CHAPPELLE (du) —.
 BOUILLONS (Les), 8.
 BOUILLON (Jehan de La Marck, duc de), 22, 23, 26.
 BOUILLON (Henri de La Tour d'Auvergne, duc de), 18 (n. 1), 28, 58 (n. 2), 69 (n. 4), 110.
 BOUILLON (Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de), 314, 425, 426, 562.
 BOUILLON (Élisabeth de Nassau, duchesse de), 28.
 BOUILLY, 682 (n. 2).
 BOUILLIAUD (Ismaël), 478 (et n. 3), 509.
 BOURBON-MONTPENSIER (Charlotte de) 28 151; v. CHARLOTTE DE —.
 BOURDON (Sébastien) 670 678 (et n. 2).
 BOURCIVS, 436.
 BOURGEOIS (Louis), 51.
 BOURGUIGNON (Daniel), 230, 235 (et n. 3).
 BOURRIQUANT, 125; v. FLEURY-BOURRIQUANT.
 BOUTEVILLE, 466.
 BOUTHILLIER (Sébastien), évêque d'Aire, 256, 258.
 BOUVIN (Jean), 230 (et n. 1).
 BOUZE (S^r de), 311; v. SAUMAISE (Bénigne).
 BOXHORN (M. Z.), 283 (n. 2), 287 (n. 2).
 BOXHORNIVS, 283 (n. 2); v. BOXHORN.
 BRABANT, BRABANTINE; v. CHARLOTTE-BRABANTINE.
 BRANDENBOURG (Prince de), 124.
 BRANDT (Bartel), 207.
 BRANDT (Gérard), 592.
 BRANTÔME, 81 (n. 1), 259.
 BRASSET, 328, 577, 575 (et n. 2), 593, 594, 626, 627 (et n. 1), 641, 645 (et n. 4), 649, 661, 678, 680 (n. 2), 682 (n. 1).
 BRAVE (Justus), 348.
 BRAY (Guy de), 150.
 BREART, 21.
 BREAUTÉ, 129-131 (et notes), 243, 373.
 BREDERODE (S^r de), 115.
 BREDERODE (S^r de), 120.
 BRÉGY, 683.
 BRÉTIGNY (S^r de), 347; v. PONCET (Charles de).
 BREMONT, 130.
 BRISACIER (M^r de), 593, 594.
 BROCHARD (Jeanne), 359.
 BROGGE (Colonel), 32.
 BRONCHHORST, 167, 184 (n. 3), 206.
 BRONCKHORST, 143, 144.
 BROUWER (Adrien), 260.
 BRUCE (Henry), 99 (et n. 1), 105 (n. 5).
 BRUCE (Walter), 99 (n. 1); v. BRUSSE.
 BRUNEL (François de), des Areniers, 347.
 BRUNSWICK (Duc de), 630.
 BRUS, 62 (n. 1), 96 (n. 4), v. BRUSSE.

- BRUSCAMBILLE, 290.
 BRUSSE (Walter), 38, 53, 54, 58, 59,
 62 (et n. 1), 64, 67, 96 (et n. 1, 4),
 97 (n. 3), 99 (n. 1), 103, 121, 131.
 BUCHANAN, 144, 189, 277, 278.
 BUEIL (Honorat de), 114 (et n. 5, 6);
 v. RACAN.
 BUILONEUS (Petrus Regius), 227.
 BUISSON, 59, 96 (et n. 1), 103;
 v. DU BUYSSON.
 BUISSON (François de), 345.
 BULLION, 227.
 BUREN (Comte de), 117; v. PHILIPPE D'ORANGE.
 BURGERSDIJK (Pierre Franconi), 174
 (n. 3), 240 (n. 6), 297.
 BURMAN, 291 (n. 1).
 BUS (Paul), 164; v. BUYS (Paul).
 BUSSY-RABUTIN, 424.
 BUYS (Paul), 162.
 BUZENVAL (Paul Choart, Sr de), 53
 (et n. 3), 61, 112, 131 (et n. 4),
 139, 199, 200, 201, 202, 210,
 670.
 BUZENVAL (Eustache Choart, Sr de),
 190.
 CADET, 372; v. POITIERS (Jean de).
 CAJOU, 130.
 CALLOT (Jacques), 36, 128.
 CALVIN (Jean), 144, 150, 153, 315,
 346, 427.
 CAMPANELLA, 559.
 CANCHINÉ (de), 236; v. LANFRAN.
 CANDALE (Comte de), 261.
 CANQUIGNY (de); v. LANFRAN.
 CAPPEL (Louis), Sr de Monjaubert
 ou Mongombert, 8, 144, 145
 (n. 1), 147, 177 (n. 2), 353.
 CAPPEL (Louis), (fils du précédent)
 145 (n. 3), 232.
 CAPPEL (Magdelaine), 145 (n. 3).
 CAPPEL (Marie), 145 (n. 3).
 CARON (Noël de), 112, 118.
 CARTES (René de), 474 (n. 6); v. DES-
 CARTES.
 CARTES (René des), 537 et *passim*,
 559; v. DESCARTES.
 CARTESIUS (Renatus); v. DES-
 CARTES.
 CASA (Pierre Baldran de), 98;
 v. LA CAZE.
 CASAUBON (Isaac), 189, 288, 312.
 CASAUBON (Mérie) (fils du précé-
 dent), 343.
 CASELIS (de), 233.
 CASSAGNE (Abbé), 270.
 CASSEDENIER, 239, 240 (n. 1).
 CASTELLION (Sébastien), 175 (et
 n. 1).
 CATER (Abbé), 10, 426.
 CATERUS (Abbé), 516.
 CATHERINE DE MÉDICIS, 707 (n. 1).
 CATS (Jacob), 240 (et n. 4), 375, 507.
 CLAUDEL (Durand), 345.
 CECIL (Sir Edward), 67 (n. 2), 78
 (n. 4), 120.
 CERIDOS, 15, 20, 61, 62, 64 (et n. 4),
 66, 67 (et n. 5), 68.
 CERVANTÈS, 365 (n. 1).
 CÉSAR, 210.
 CHABOT (de), 309.
 CHAGNI (Baron de), 115; v. JEAN-
 NIN (Président Pierre).
 CHAIX (Étienne), 347, 348.
 CHALANDRE, 57 (n. 1), 58 (n. 1), 59,
 97 (n. 1, 2); v. SCHELANDRE (Ro-
 bert de).
 CHALANDER; v. SCHELANDRE.
 CHALANDERS (Capitaine), 98; v.
 SCHELANDRE (Robert de).
 CHALLANDIÈRE (Pont), 37 (n. 5).
 CHALLANDIÈRE, 121.
 CHAMIER (Daniel), 297.
 CHAMPAIGNE (Philippe de), 524.
 CHANDIEU, 222.
 CHANUT (Hector-Pierre), 360, 394,
 397, 415, 460, 484, 488, 575 (n. 2),
 584, 585 (n. 1); LIVRE III.
 CHAP. XXV : pp. 641-651; et
 CHAP. XXVII : pp. 669-684.
 CHANUT (Madame), 669.
 CHANUYT, 669; v. CHANUT.
 CHANVERNON (M^r de), 300; v. RI-
 VET (Guillaume).
 CHAPELAIN (Jean), 114, 244, 245,
 276, 277, 289 (n. 2), 439, 533.
 CHARLES I^{er}, 133, 304, 327.
 CHARLES DE LORRAINE, 25.
 CHARLES-LOUIS (Prince Palatin),
 625, 647.
 CHARLES-QUINT, 49.
 CHARLET (Le P.), 361.
 CHARLOTTE DE BOURBON-MONTPEN-
 SIER, 151 (et n. 1).
 CHARLOTTE-BRABANTINE DE NAS-

- SAU, 28 (n. 1) ; v. LA TRÉMOÏLLE (Duchesse de).
- CHARNACÉ (de), 323, 506, 670 ; v. CHARNASSÉ.
- CHARNASSÉ ; v. CHARNACÉ.
- CHASTEIGNER DE LA ROCHE-POZAY (Henri), 190 ; v. LA ROCHE-POZAY
- CHASTEIGNER DE LA ROCHE-POZAY (Louis) ; 190, v. LA ROCHE-POZAY.
- CHASTELLIER (Le P.), 361.
- CHASTILLONS (Les), 8.
- CHASTILLON (Maréchal Gaspard II de), 32, 33, 35 (n. 2), 105 (n. 6), 109, 113, 116, 120, 121, 126, 133, 264, 345, 372 (et n. 1), 424, 425.
- CHASTILLON (Gaspard III de), 624.
- CHASTILLON (Henri de), 19, 29 (n. 6), 31, 32, 38, 41, 54, 55, 56, 59, 60, 61, 76, 77, 95, 116, 137.
- CHATILLON (M^r de) (Gentilhomme poitevin), 412.
- CHATILLON, v. CHASTILLON.
- CHAUMONT (Jean de), 232.
- CHAUMONT (s^r de) ; v. SCHELANDRE (Gobert de).
- CHAUVEAU, 363.
- CHAVAGNES (de), 584.
- CHAVENEL (Richard de), 125.
- CHELANDER, 59 (et n. 2) ; v. SCHELANDRE (Robert de).
- CHELANDRE, 64 (n. 4), 96 (n. 1) ; v. SCHELANDRE (Robert de).
- CHELANDRE (Madame de), 125 ; v. SCHELANDRE.
- CHELANDRE (M^{lle} de), 125, 126 ; v. SCHELANDRE.
- CHEMNITZ, 156.
- CHILANDRE, 53 ; v. SCHELANDRE (Robert de).
- CHOART (Paul), 131 (n. 4), 199 ; v. BUZENVAL.
- CHOISNIN, 191 (n. 1).
- CHRESTIEN (M^e), 527.
- CHRISTINE DE SUÈDE, 330, 331, 332 (et n. 4), 404, 603 (n. 1) ; LIVRE III CHAP. XXV : pp. 641-651, et CHAP. XXVII : pp. 669 à 684.
- CICÉRON, 147, 148, 176, 189, 191, 220, 297.
- CINQ-MARS 55 (n. 1).
- CLAUBERG (Joh) 577 (n. 1).
- CLAUDIN le Jeune 30.
- CLAVES (Étienne de) 419.
- CLAVIUS (Le P.) 380, 500.
- CLÉMENTEAU (Jacques) 228 300.
- CLÉMENT (Ant.) 317 (n. 1) 333 (et n. 1).
- CLÉMENT (Jacques) 707 (n. 1).
- CLÉRAC 131 (n. 2).
- CLERSELIER, 366, 394, 455 (n. 1), 460, 484 (n. 2), 584, 669, 676, 679 (n. 1).
- CLOPPENBURG, 325.
- CLOVIUS, 102 (n. 4).
- CLUSIUS, 202, 209, 211, 219, 353 ; v. L'ESCLUSE (Ch. de).
- CLUYT, 184 (et n. 3).
- CODDÉUS (Guillaume), 341.
- CODELONGE (David de), 232, 243.
- COIGNET (Gaspard), 575 ; v. LA THUILLERIE.
- COLIGNY, 30, 56 (n. 5), 64 (n. 4), 125 ; v. CHASTILLON et LOUISE DE —.
- COLIGNY (Gaspard de), l'amiral ; 345.
- COLIGNY (Gaspard III de) ; v. CHASTILLON (Gaspard III de).
- COLIGNY (Henri de), 57 ; v. CHASTILLON (Henri de).
- COLIGNY (Maurice de), 345 ; v. CHASTILLON.
- COLIN (Henri), 345.
- COLLAYE, 593.
- COLLETET, 17, 22, 25, 48 (n. 1), 121, 126, 133 (et n. 3), 711.
- COLOGNE (Daniel de), 347.
- COLOGNE (Pierre de), 222.
- COLOMB (Christophe), 48.
- COLOMIÈS, 172 (n. 1), 210 (n. 6).
- COLOMESIUS (P.), 210 (n. 6) ; v. COLOMIÈS.
- COLVIUS (Le pasteur Théodore), 9, 220, 456, 570.
- CONDÉS (Les), 649 (n. 1).
- CONDÉ (Louis II, Prince de), 110.
- CONDÉ (Henri II, Prince de), 118, 204, 306 (et n. 1).
- CONDÉ (Princesse de), 118, femme de Philippe d'Orange.
- CONDÉ (Princesse de), 203.
- CONDREN (Charles de), 373.
- CONGY (François de), 55 (n. 3).
- CONINCK, 146.
- CONRART, 114 (et n. 6), 176 (et n. 2), 262 (n. 3), 270, 304 (n. 8), 307, 310, 583.

- COOLHAES, 157.
 COORNHERT, 175 (n. 1).
 COPPENOL, 481 (n. 5); v. WILLEMSEN (Guilliam).
 COPERNIC, 479.
 COPPE, 25 (n. 1).
 CORMIÈRES, 38, 39, 44, 131.
 CORNEILLE (Pierre), 17 (n. 1), 243 (n. 1), 259, 272, 276, 277 (n. 1 et 4), 278, 280, 285, 286, 308, 330 (et n. 2), 365 (n. 1), 428, 492, 493, 609, 618, 619, 673.
 CORNÉLIS (Jean), 494 (n. 5).
 CORPUT (Jean), 175.
 COSTER (Samuel), 508.
 COUP (Pierre de), 107 (n. 4), 583.
 COURTOMER (Jean-Antoine de Saint-Simon, baron de), 8, 58 (n. 2), 133, 372 (et n. 1).
 COUVERT (Arthur de), 343.
 COUVERT (Jean-Antoine de), 343.
 CRENIUS, 316 (n. 4).
 CREVAIN et de BEAUCHAMP (André Lenoir Sr de), 231.
 CROMHOLT, 315 (n. 1).
 CROMWELL, 179, 327.
 CROUSE (Ger.), 216 (n. 1).
 CRUSIUS, 152.
 CUCHLIN, 184 (n. 4), 264.
 CUCHLINUS, 264; v. CUCHLIN.
 CUISSY, 67 (et n. 5), 68, 97 (n. 1).
 CUJAS, 153, 159, 190 (et n. 3), 240, 353.
 CULEMBOURG (C^{te} de), 115.
 CUNÆUS, 253, 282, 326, 447.
 CUP, 523.
 CUSSY, 96 (n. 1); v. CUISSY.
 CYPRIANUS, 55; v. REGNERI.
 CYRANO DE BERGERAC, 447.
 DACIER (Madame), 353.
 DAILLÉ (Jean), 306, 307, 309, 343 (et n. 2).
 DAHLEUS (Johannes), 343; v. DAILLÉ (Jean).
 DALIET (Jacob), 227.
 DANÆUS; v. DANEAU (Lambert).
 DANCHIES, 98 (n. 4); v. ANCHIES (d').
 DANCHY, 98 (n. 4); v. ANCHIES (d').
 DANEAU (Anne), 155.
 DANEAU (Lambert), 8, 152; LIVRE II, CHAP. II: pp. 153-158; 159, 160 (n. 3), 161 (et n. 2), 169 (n. 1), 297, 298, 317, 353, 467.
 DANEAU (Lambert), petit-fils du précédent, 158.
 DANEAU (Marie), 155.
 DANEAU (Samuel), 155.
 DATHENUS, 154.
 DAUBER, 304.
 DAUCYE, 129.
 DAVID D'ORLÉANS, 51, etc.; v. ORLÉANS (David d').
 DEBEAUNE, 422, 584; v. BEAUNE (Florimond de).
 DEHEINS, 275; v. HEINSIUS (Daniel).
 DEL BOË-SILVIUS, 537.
 DEL RIO, 210.
 DEL VILLAR (Don Luys), 43.
 DEMATIUS (De Maets, dit), 548, 571, 596, 599 (et n. 2), 600.
 DÉMOCRITE, 468.
 DENIS (Capitaine), 53.
 DENYS D'ALEXANDRIE, 311.
 DES ARENIERS, 347; v. BRUNEL (François).
 DES BARREAUX, 533, 534; v. VAL-LÉE (Jacques).
 DES BORDES (Sr), 312; v. MERCIER (Josias).
 DESCARTES (Anne), 360.
 DESCARTES (Francine), 10; LIVRE VRE III; CHAP. XI: pp. 483-489, 513, 514, 524, 525 (n. 1), 526 (n. 2).
 DESCARTES (Jeanne), 359, 584.
 DESCARTES (Joachim), 359, 485, 525.
 DESCARTES (Madame Joachim), 411.
 DESCARTES (Pierre), grand-père de René, — 388.
 DESCARTES (Pierre) de la Bretal-lière, frère de René, 359, 411, 584.
 DESCARTES (René), 9, 10, 11, 27 (n. 1), 226, 319, 326, 329, 330, 332, 335, 336, 377 (n. 1), 338, 341 (et n. 3), 342 (et n. 3), 345, 346; LIVRE III: pp. 355-685; CONCLUSION: pp. 687-689; NOTES COMPLÉMENTAIRES sur le LIVRE III: pp. 717-719.
 DESCARTUS (Renatus), 345; v. DESCARTES (René).
 DESCHAMPS (L'écuyer), 425.
 DES CHAPELLES, 466.

- DES CHARTES, 376 (n. 3), 433 ;
v. DESCARTES (René).
- DESCOFFIERS (Jean), 26 (n. 3).
- DES ESSARS (François), 38 (n. 1) ;
v. DU HAMELET.
- DESGAN (Prêtre), 324.
- DES GUYOTS (Antoine), 301 (n. 1).
- DES LANDES (Salomon), 206.
- DES LOGES (Charles), 283 (n. 3).
- DES LOGES (Jean), 346.
- DES LOGES, 625.
- DES LOGES (Madame), 176, 283, 625
(n. 2).
- DESMARETS (Samuel), 304, 310, 344,
555, 557, 562, 563, 577, 595, 598.
- DESMAZURES (Louis), 222.
- DES NOUETTES (Suzanne), 342.
- DES PÉRIERS (Bonaventure), 561.
- DESPUY (Jean), 504 ; v. DU PUIS
(Jan).
- DESSAU, 64 (n. 4) ; v. DU SAU.
- DESTER (Raeff), 99.
- DEUSING (Antoine), 523.
- DIDEROT, 269.
- DIEDRICH, 349.
- DIEST (Hendrick de), 523.
- DIEU (Louis de), 347, 473.
- DIEU-LE-FILS (Pierre), 412.
- DINET (Le P.), 552, 553, 558, 562,
571, 573, 597.
- DIOGÈNE, 213, 463.
- DODONÉE, 181, 185.
- DOMITIEN, 221.
- DOMMARVILLE (Guillaume de Hal-
lot, Sr de), 19, 31 (n. 7), 33, 38,
53, 54, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 67,
76, 77 (et n. 1), 91, 109 (et n. 2),
116, 137, 698 (et n. 1).
- DONEAU (Hugues), 8, 153, 154 ;
LIVRE II, CHAP. III : pp. **159-
168** ; 169 (n. 1), 170, 171, 192, **219**,
222, 305, 336, 353, 689.
- DONELLUS : v. DONEAU (Hugues).
- DORAT, 212.
- DORIA (Nicolas), 109.
- DORMIEUX (Toussain), 345.
- DORTOMAN (Nicolas), 240.
- DOUDE (François), 526, 527.
- DOUZA (Janus, Sr de Noorwijk), 106,
146, 156, 163, 173, 184 (n. 3),
197, 202, 211, 240, 274, 275, 659,
715 (et n. 4).
- DOUZA (Janus), fils, 152 (n. 3), 217.
- DRAECKE, 104.
- DROETELINCK (Loys), 221.
- DROITELING, 221 (n. 2) ; v. DROETE-
LINCK.
- DRELINCOURT (Charles), pasteur,
307.
- DRELINCOURT (Charles), médecin,
349.
- DRUSIUS, 152, 275, 436.
- DUAREN, 159.
- DU BAN (François) ; LIVRE II,
CHAP. XV : pp. **335-338**, 400
(n. 6), 531, 653.
- DU BARTAS, 15 (n. 1), 73 (n.1),
144, 189.
- DUBOIS (Général), 110.
- DUBOIS DE NIEUWERKE (Chrétie-
tienne), 222.
- DUBOIS DE NIEUWERKE (Noël), 222.
- DU BOIS (J.), 475.
- DU BORDIER (Pierre), 349.
- DU BOSC, 345.
- DU BOURG (Anne), 153.
- DU BOUËXIC, 526 ; v. LA VILLE-
NEUVE DU — et LA CHAPELLE
DU. —
- DU BRAY (Toussaint), 256.
- DU BREUIL, 310 (n. 1).
- DU BUISSON, auteur des *Mémoires
de Hollande*, 317, 645 (n. 4).
- DU BUYSSON, 18 (n. 1), 35, 39, 52,
53, 54, 58, 59, 62, 64, 65, 67, 96
(et n. 1), 97 (n. 3), 99, 103, 121.
- DU CHESNE (Simon), 341.
- DU CLOUX (Philippe), 22.
- DU CREVIS (Rogier), 584.
- DUDLEY (Robert), comte de Ley-
cester, 160 (n. 2) ; v. LEICESTER.
- DUEZ (Nathaniel), 347.
- DU FORT ; v. GENTIL (Jan).
- DU FORT, 20, 38, 53, 54, 56 (n. 1),
58, 59, 62, 64, 67, 68.
- DU HAMELET (François), Sr des
Essars, 19, 20, 38 (et n. 1), 53,
54, 57 (n. 4), 62, 64, 65, 66, 67
(n. 5), 85, 137, 688, 702.
- DU JON (Élisabeth), 175.
- DU JON (François), dit Junius, 8,
26 (n. 1), 160 ; LIVRE II, CHAP. IV :
pp. **171-175**, 179, 200, 206, 222,
228, 230, 238, 241, 353.
- DU JON (François) dit Junius, fils,
175.

- DU JON (Jean-Casimir), 26, 228.
 DU LAURENS, 593, 594.
 DU LUAT, 145 (n. 3).
 DU LYON, 130.
 DU MAURIER (Benjamin Aubéry, Sr.), 126, 264 (et n. 8), 276 (et n. 6), 288, 295, 371, 670.
 DU MAURIER (Louis Aubéry), 314.
 DU MAURIER (Maximilien Aubéry), 344.
 DU MOTET, 62, 64, 67, 68, 96 (n. 1).
 DU MOULIN (Cyrus), 179 (n. 5).
 DU MOULIN (Henry), 179.
 DU MOULIN (Joachim), 177.
 DU MOULIN (Louis), 179, 345.
 DU MOULIN (Marie), sœur de Pierre, 178 (et n. 4), 301 (n. 1), 304, 309.
 DU MOULIN (Marie), fille de Pierre, 179, 310 (n. 2).
 DU MOULIN (Pierre); LIVRE II, CHAP. IV : pp. **176-179** ; 222, 227, 241, 254, 263, 289 (n. 2), **293-297**, 301 (n. 1), 302, 306, 309, 327, 336, 345, 348, 400 (n. 6).
 DU MOULIN (Pierre), fils du précédent, 178, 179, 344.
 DU MOULIN (Suzanne), 229.
 DU MOULIN (Théophile), 345.
 DU NOYER, 130.
 DU PAC DE BELEGARDE, 524.
 DU PERON, 376 (n. 3), 378 (et n. 3), 379, 430 ; v. DU PERRON. ●
 DU PERRON (Sr), 372, 373, 374, 376 (n. 3), 378 (et n. 3), 379, 382, 391, 395, 430, 526 (et n. 5), 573.
 DU PERRON (Anquetil), 524.
 DU PERRON (Cardinal), 176.
 DU PETIT-VAL (David), 267 (et n. 2).
 DUPIN (Ev.), 473.
 DU PLESSIS-MORNAY (Philippe), 47 (n. 2), 110 (et n. 1), 133 (et n. 4), 178 (n. 2), 198, 230 (n. 2), 295, 297, 298, 300, 301, 361.
 DU PLESSIS-MORNAY (Philippe), fils, 110 (et n. 1), 228.
 DU PLOMB (Jacques Esprinchard, Sr), 234.
 DU PRÉ (Esaïe), 208, 304, 325.
 DU PUIS, 701 (et n. 1), 702 ; v. DU PUY.
 DU PUIS (Jan), 504.
 DU PUIS (Madame), 326 (n. 2).
 DU PUIS (Veuve Mathurin), 288 (n. 3).
 DU PUY (Antonin), 225.
 DU PUY (Capitaine), 19, 44, 53, 54, 57, 62, 66, 67, 84, 85, 137, 701 (et n. 1), 702.
 DU PUY (Claude), 203, 208.
 DU PUY (Frères), 106 (n. 4), 172 (n. 1), 219, 255 (n. 2), 288, 317, 437 (n. 2), 512 (n. 2).
 DU PUY (Jacques), 505.
 DU PUY (Pierre), 318, 319, 321, 323.
 DU PUY. 64.
 DURANT (Daniel), 237.
 DURANT (Jonas), 55 (et n. 2).
 DURANT DE HAUTEFONTAINE, 178 (n. 3).
 DURER (Albert), 47 (n. 1).
 DU ROSAY (Madame), 414.
 DU ROY (Michel), 343.
 DU RYER, 673.
 DUSSAU, 20, 32, 38, 52, 53, 54, 58, 59, 61, 62, 64 (et n. 4), 66, 67 (et n. 3).
 DU SON, 447.
 DU TIBAU, 130.
 DU TILLOY (Jacques), 145 (n. 3).
 DU TRONCHET (Abbé), 488.
 DU TRONCHET (Madame), 488.
 DUYCK (Antoine); LIVRE I, *passim* : not. p. 21 (et n. 1).
 DUYCK (Franck), 238.
 EDMOND (Colonel), 61, 111.
 EDOUARD (Prince Palatin), 605, 623, 624.
 EISINGA (Eise), 592.
 ELICHMANN (Dr Jean), 319, 467 (et n. 4), 468.
 ELISABETH (Princesse Palatine), 10, 356, 359, 402, 407, 414, 570, 588 ; LIVRE III, CHAP. XXII-XXV : pp. **603-651** ; 653, 656, 661, 669, 673.
 ELISABETH DE NASSAU, 28.
 ELISABETH-CHARLOTTE, douairière de Brandebourg, 629.
 ELISABETH (Reine d'Angleterre), 44, 162.
 ELZEVIRS (Les), 200, 283 (n. 2), 314, 325, 437 (n. 3).
 ELZEVIR (Abraham), 197 (n. 1), 499.

- ELZEVIR (Bonaventure), 197 (n. 1), 326, 499.
 ELZEVIR (Jean), 288 (n. 6), 326.
 ELZEVIR (Josse), 227.
 ELZEVIR (Louis I^{er}), 209, 227, 689.
 ELZEVIR (Louis), 52 (n. 2), 173 (et n. 1), 202 (n. 2), 505 (n. 1), 552, 556, 571, 634 (n. 4), 650, 677.
 EMMERY (S^r d'), 198 ; v. THOU (G.-A. de).
 EPICURE, 405, 559, 623.
 ERASME, 144, 236, 260, 312, 472 (et n. 3).
 ERNEST-CASIMIR DE NASSAU, 38, 39, 40, 41, 61, 62, 64, 65, 76, 78, 79, 89, 105 (n. 6), 113, 699.
 ERPENIUS (Th.), 295, 296, 298, 299, 300 (n. 2), 301, 302.
 ESCARTES (d'), 486, 526 ; v. DESCARTES (René).
 ESPINAY (Marquis d'), 466, 624, 625 ; v. L'ESPINAY.
 ESPINOZA (Baruch d') ; v. SPINOZA.
 ESPRINCHARD (Jacques d'), S^r du Plomb, 234.
 ESPRINSSART, 235 (n. 3).
 ESSARS (François des), 38 (n. 1) ; v. DU HAMELET.
 ESTIENNE (Henri), 261.
 ESTIVAUUX (d'), 25 (n. 1).
 ESTRADES (Godefroi, comte d'), 8, 283 (n. 4), 670.
 ETRECHY (S^r d'), 126 ; v. JAUCOURT (Louis de).
 EUCLIDE, 380.
 EURIPIDE, 236.
 EUSÈBE, 190 (et n. 2), 210, 212, 214, 215.
 FABER STAPULENSIS, 454 ; v. LE-FÈVRE D'ÉTAPLES.
 FAIRFAX, 106.
 FALAIZEAU (Charles), 196, 197.
 FAULHABER, 402, 406.
 FERDINAND D'ARAGON, 48, 49, 706.
 FERDINAND (Empereur), 390, 394, 395, 397 (n. 2).
 FERMAT, 512, 533.
 FERNÉ (Cap.), 373.
 FERRAND, 706 ; v. FERDINAND D'ARAGON.
 FERRAND (Jean), 388.
 FERRIER, 429, 438, 439, 440, 441 (n. 5), 445 (et n. 1), 446 (et n. 1), 466, 496, 593.
 FERRY (Paul), 347, 348.
 FEUGERET, 147 ; v. FEUGUERAY.
 FEUGUERÆUS, 145, 147 (et n. 2) ; v. FEUGUERAY.
 FEUGHERAN 151 ; v. FEUGUERAY.
 FEUGUERAY (Guillaume) S^r de la Haye, 8 ; LIVRE II, CHAP. I : pp. 144-152, 154, 172, 225, 353.
 FLAMIGNY, 373.
 FLEURY-BOURRIQUANT, 125 (n. 1), 709 (n. 1).
 FLEMING (Amiral), 677.
 FLEMING, LIVRE I : *passim*, notamment p. 20 (et n. 2).
 FLESSCHES (C^{te} de), 111.
 FLOTTEMANVILLE (Antoine), Basnage, S^r de Saint-Gabriel et de, — 229 ; v. BASNAGE.
 FLUDD (Robert), 388 (n. 3), 404, 406, 448 (n. 1).
 FONTAINES, 158 (n. 1).
 FONTAINIER (Jean), 404, 419.
 FORCE ; v. LA FORCE.
 FORIANT, 59 (n. 2) ; v. FOURMENTIÈRES.
 FORMENTIÈRES ; v. FOURMENTIÈRES.
 FORQUIER, 121.
 FOUACE (Estienne), 239 (et n. 6).
 FOULLAU, 372.
 FOURMENTIÈRES, 35, 38, 53, 54, 58, 59 (et n. 2), 61 (n. 5).
 FURNET (Le P.), 369.
 FRANCINE, LIVRE III, CHAP. XI : pp. 483-489, 513, 514, 524, 525 (n. 1), 520 (n. 2).
 FRANCONI (Pierre), 297 ; v. BÜRGERSDIJK.
 FRANQUESNEY (Henri de) ; v. BASNAGE.
 FRANSINTGE, 485 ; v. DESCARTES (Francine).
 FRANCHEIMIUS, 583 ; v. FREINSHEMIUS.
 FRÉDÉRIC-HENRI, 18 (n. 1), 19, 29, 31, 39, 41, 42, 58 (n. 2), 61, 76 (et n. 3), 109, 110, 199, 228, 273, 303, 305, 306, 329, 371, 424, 425, 428, 506, 630, 645 (n. 4), 661 (n. 4), 698 (et n. 1).
 FRÉDÉRIC-PALATIN, Roi de Bohême, 402, 408, 603, 612.

- FRÉDÉRIC (Prince Palatin), 605.
 FRÉDÉRIC DE LA TOUR, 425 ; v. BOUILLON (Duc de).
 FRÉDÉRIC-GUILLAUME (Électeur de Brandebourg), 629.
 FRÉDÉRICX (Sabine), 250.
 FREINSEMIUS, 642, 681, 683.
 FRÉMONT D'ABLANCOURT, 346.
 FRESNES (de), 26 (n. 5), 563.
 FROISSART, 69 (n. 2).
 FROLAND (Louis), 240 (n. 5).
 FROMONT, 437.
 FROTIER (Jean), Sr de la Rochette, 344.
 FULGOS, 33, 54, 55.
- GALIEN, 149, 551, 553, 617.
 GALILÉE, 412, 456, 477, 479 (et n. 1), 480, 481, 482.
 GAMON (Christofle de), 15 (n. 1).
 GARASSE (Le P.), 251, 252.
 GARNIER, 222.
 GARRITZ (Hessel), 250.
 GASSEND, 108 (n. 1), 349, 388 (n. 3), 419 (et n. 1), 446, 447 (et n. 2), 448 (et notes), 449, 453 (et n. 3, 4), 454 (n. 4), 478, 480, 500, 519 (n. 2), 533, 581, 582, 586, 647 (n. 1), 654.
 GASSENDI ; v. GASSEND.
 GASTON D'ORLÉANS, 624.
 GATOU (David), 504.
 GAULTIER, 157 (et n. 1).
 GAUMAIN, 288.
 GENTIL (Jan), Sr du Fort, 37 (n. 5).
 GENTILIS (Scipio), 159 (n. 2), 168 (n. 1), 169.
 GÉRARD (Balthazar), 27.
 GERARDUS (Albertus), 34 ; v. GIRARD DE SAINT-MIHEL.
 GERSAN (De), 417 ; v. SOUCY (Fr. de).
 GERZAN (de) ; v. SOUCY (Fr. de).
 GHEYN (Jacques de), le Vieux, 127 (et notes), 128 (notes), 129, 135 (n. 1).
 GIBIEU, 441 (n. 6) ; v. GIBIEUF.
 GIBIEUF (Le P.), 441 (et n. 6), 442 (n. 3), 477.
 GILLO (Beatrix), 494 (n. 5).
 GILLOT (Jean), père, 494 (n. 5).
 GILLOT (Jean), 346, LIVRE III, CHAP. XII : pp. 494-497, 525-527, 593.
- GILLOT (Jean), divers personnages portant ce nom, 491 (n. 5).
 GILLOT (Pierre), 494 (n. 5).
 GILLOT (Famille), 494 (n. 5).
 GILSON, 52.
 GIRARD (Daniel), 288, 342.
 GIRARD (Marie), 342.
 GIRARD DE SAINT-MIHEL (Albert), 341 (et n. 1), 342, 381.
 GIRARDUS ALBERTUS, 341 ; v. GIRARD.
 GISTELLES (Pierre de), 38, 101, 103.
 GLARGES (Philippe de), 346, 585 ; v. MONTIGNY DE —.
 GODEFROY (Jacques), 304 et 312.
 GODFROY (M^r), 486, 487 (et n. 1).
 GOLIU, 331, 341, 446, 452, 476, 480, 484 (n. 3), 492, 494 (n. 5).
 GOLTZIUS (Henri), 90 (n. 2), 197.
 GOMAR, 174 (et n. 3), 240 (n. 6), 262, 293, 304, 428 ; v. GOMARUS.
 GOMARUS, 174, 240 (n. 6), 262, 293 ; v. GOMAR.
 GONNEVET, 61.
 GONZAGUE (Anne de), Princesse de Mantoue, 623.
 GORGAS (Marcus-Antonius), 204 (et n. 2), 227 ; v. GOURGUES.
 GORLEUS, 542.
 GOUDIMEL, 51.
 GOULART (Simon), 155, 191 (n. 5).
 GOURGUES (M.-A. de), 204 (et n. 2), 227 ; v. GORGAS.
 GRÆVIUS, 473.
 GRASWINKEL, 575.
 GRENU, 105.
 GREY, 41.
 GRIFFITH, 349 (n. 4).
 GROBBENDONCK, 130.
 GRONOVIIUS, 221, 290, 291 (et n. 1), 314 (n. 2), 349, 473.
 GROOT (Cornille de), 167, 238.
 GROOT (H. de), 349 ; v. GROTIUS.
 GROTIUS (Guillaume), 107 (n. 4).
 GROTIUS (Hugo), 107 (et n. 4), 108, 221, 262 (et n. 6), 273, 274, 277, 278, 305, 314 (n. 1, 3), 326, 349 (n. 3), 375, 390, 715 (et n. 4).
 GROUEL (Abraham), 372.
 GRUTER, 190, 214, 312.
 GUILHOME (Capitaine), 121.
 GUILLAUME 1^{er} D'ORANGE (Le Taciturne), 27, 28, 47, 64, 76, 82,

- 143, 144, 145, 146, 147 (et n. 1, 2), 150, 151 (et n. 2), 152, 157 (et n. 1), 160 (n. 6), 161, 172, 181 (n. 2), 194, 273, 296, 343.
- GUILLAUME II, Prince d'Orange, 303, 304, 327, 425, 496 (n. 1), 645 (n. 4), 661 (n. 4).
- GUILLAUME-LOUIS (Comte de Nassau), 19, 27, 39, 42, 53, 61, 62, 63, 64, 76, 78 (et n. 2), 371, 436, 698.
- GULONIUS (J.), 245 (n. 2) ; v. GOULU.
- GUSTAVE-ADOLPHE, 641, 643.
- HABERT, 637.
- HACHTINGIUS, 436.
- HAESTRECHT (de), 586.
- HALARDT, 35, 38 ; v. HALLART.
- HALLART, 35, 38, 53, 54 (et n. 3), 57 (n. 4), 62, 64, 65, 66, 67, 102 (n. 6), 103, 121.
- HALLERT, 54 (n. 3) ; v. HALLART.
- HALLOT (Guillaume de), 29 ; v. DOMMARVILLE.
- HALS, 678 (et n. 2), 679.
- HAMELET (d'), 85, 702 ; v. DU HAMELET.
- HANICROT, 53.
- HARDY (Alexandre), 15 (n. 2), 16, 248.
- HARINCOURT, 55.
- HARLEY (Achille), 197.
- HARVEY, 476 (et n. 6), 537 (n. 3).
- HAUCOURT (103).
- HAUSSONVILLE (African), 26 (n. 5).
- HAUTERIVE (Marquis de), 121, 372 (n. 1), 425, 505, 562.
- HAUTERIVE (Madame de), 505, 512.
- HAUTHIN, 239 (et n. 6).
- HEDWIGE-SOPHIE DE BRANDEBOURG 629.
- HEENVLIET (Jean, Sr de), 222, 223.
- HEEREBOORD, 10, 336, LIVRE III, CHAP. XXVI : pp. 653-667.
- HEIDANUS (Abraham), 568 (n. 2).
- HEIDANUS (Gaspard), 531, 666, 667.
- HEINS (de), 275 ; v. HEINSIUS (Daniel).
- HEINSIUS (Daniel), 209 (et n. 5), 211, 214, 220, 221, 244, 245, 271, 274, LIVRE II, CHAP. XII : pp. 275-291, 304, 318, 322, 325, 326, 336, 502, 715 (n. 4).
- HEINSIUS (Nicolas), 283 (n. 4), 289 (et n. 2), 291, 325, 641.
- HEINS (M^r de), 289 (n. 2) ; v. HEINSIUS (Nicolas).
- HÉNAULT (d'), 464.
- HENRI II, 93 (n. 1).
- HENRI III, 49.
- HENRI IV, 15, 26 (n. 5), 28 (n. 3), 29, 44, 47 (n. 2), 49, 56, 61, 69 (n. 4), 76, 89, 102, 112, 114, 119 (et n. 5), 120, 132, 173, 194, 195, 205, 213, 234, 271, 304, 328, 361, 426, 508, 705, 707 (et n. 1).
- HENRI II DE BOURBON, Prince de Condé, 204, 321, 322 ; v. CONDÉ.
- HENRI II, duc de Lorraine, 125 (n. 4).
- HENRI-FRÉDÉRIC, 62 ; v. FRÉDÉRIC-HENRI.
- HENRI DE NASSAU ; v. FRÉDÉRIC-HENRI.
- HENRI (Prince), 76, 110 ; v. FRÉDÉRIC-HENRI.
- HENRI-FRÉDÉRIC (Comte), 228 ; v. FRÉDÉRIC-HENRI.
- HENRIETTE D'ANGLETERRE, 304.
- HENRIETTE (Princesse Palatine), 605, 628.
- HENRICX (Mayken), 221.
- HENRY, 109, 698 (et n. 1).
- HENRI (Thomas), 189 (n. 3).
- HÉLÈNE JANS, LIVRE III, CHAP. XI : pp. 483-489, 514, 590 ; v. JANS (Hélène).
- HERALDUS (Isaacus), 346 ; v. HERALD.
- HERAUGIÈRE (Charles de), 129, ; 376 v. HÉRALD.
- HÉRALD, 129, 288, 376.
- HÉRALD (Didier), 312, 346.
- HÉRALD (Isaac), 346.
- HEURNIUS, 206, 254, 263, 336, 388 (n. 3).
- HEYDANUS, 531 ; v. HEIDANUS.
- HEYDANUS (Gaspard), 366 ; v. HEIDANUS.
- HEYMESS (Cornelis), van Dam., 452.
- HIJLENA, 485 (n. 2) ; v. HÉLÈNE JANS.
- HIPPOCRATE, 149, 468, 551, 553, 608, 609, 617.
- HIPPOLYTE (Évêque), 210.

- HOBBS, 349.
 HOCQUINCOURT, 130.
 HOGELANDE (Fr.), 183.
 HOGELANDE (Corneille van), 406, 527, 528, 530, 581, 634 (n. 4), 646, 666, 677, 678 ; v. VAN HOGELANDE (Corneille).
 HOGHELANDE, 666 ; v. C. VAN HOGHELANDE.
 HOHENLO, 82 (n. 3) ; v. HOHENLOHE (Phil. de).
 HOHENLOE, 82 (n. 3) ; v. HOHENLOHE.
 HOHENLOHE (Comte de), 54, 61, 64, 65, 82 (et n. 3), 91, 162, 163, 700 (et n. 1).
 HOLLAC, 82 (et n. 3), 700 (et n. 1) ; v. HOHENLOHE (Phil. de).
 HOLLAE, 82 (n. 3), 700 (n. 1) ; v. HOHENLOHE.
 HOLLOE, 82 ; v. HOHENLOHE.
 HOLSTEIN, 41.
 HOMÈRE, 148, 189, 258.
 HOOFT (P. C.), 507 (et n. 2), 508 (et notes), 509 (n. 1).
 HOOFT (P. C.), 551.
 HOOGEVEEN, 146.
 HOOGHELANDE (M^r C. de), 527 ; v. van HOGELANDE (Corneille).
 HORACE, 177, 276, 676.
 HORTENSIVS (Martin), 453 (et n. 2), 480.
 HOTMAN (François), 159, 160 (et n. 2).
 HUCHTENBROECK, 32, 38.
 HUET (Jean), 231, 397.
 HUGUETAN (Jean), 346.
 HUMBERT (P.), 58 (n. 2).
 HUYGENS (Christian), 185, 380, 383, 404, 432, 439 (et n. 2), 533, 684 (et n. 3), 685, 689.
 HUYGENS (Constantin), Sr de Zuylichem, 10, 58, 150 (et n. 1), 281 (et n. 2, 3), 282, 283 (et n. 3), 286, 287, 288 (et n. 2, 4), 303, 306, 330 (et n. 2), 341, 342, 405, 415, 426, 437 (et n. 5), 446, 476, 488, LIVRE III, CHAP. XII : pp. 491-494, 498 (n. 3), 502, 504, 507, 515, 517, 521, 527, 533, 546, 552, 569, 570, 573, 575, 579, 580, 589, 666 (n. 6), 684 (et n. 3).
 HUYGENS (Constantin le jeune), 684 (n. 3).
 HUYGHENS ; v. HUYGENS.
 IBERVILLE (Paul Bauldry d'), 229.
 ISABELLE (Infante), 75 (n. 1), 99, 468.
 JACOBSZ (Meus), 590.
 JACOBS (Nicolas), 250.
 JACQUES I^{er} (Roi d'Angleterre), 87 (n. 2), 118, 119, 120 (n. 6), 125, 709.
 JAINNIN, 58 (n. 1) ; v. JEANNIN.
 JAINYN, 58 (n. 1) ; v. JEANNIN.
 JANON, 261.
 JANS (Hélène), LIVRE III, CHAP. XI : pp. 483-489.
 JANSEN (Corneille) ; v. JANSENIUS.
 JANSEN (Zacharias), 382.
 JANSENIUS, 262.
 JARRIGE (Pierre), 337, 338, 339.
 JAUCOURT (François de), 344.
 JAUCOURT (Louis de), Sr d'Étrechy, 126.
 JAUCOURT (Philippe de), 344.
 JAUCOURT (Renée de), 126.
 JAUCOURT (Les), 126 (n. 2).
 JAVERSAC, 257.
 JEAN-CASIMIR (Électeur Palatin), 145, 172.
 JEAN-GUILLAUME, 119.
 JEAN DE NASSAU, 158 (n. 1).
 JEAN-SIGISMOND, 119.
 JEANS (Marguerite), 494 (n. 5).
 JEANNIN (Président Pierre), 58 (n. 1), 112, 113, 114, 115, 116.
 JOCHEMS (Reyner), 485 ; v. DESCARTES (René).
 JOFRE (Commandeur), 121.
 JOLLY (Thomas), 270 (n. 1).
 JOOSTENS (Hans), 202, 203, 204, 205 (n. 1), 390 (n. 4).
 JOLLY (Thomas), 713 (n. 1).
 JOSEPH (Le P.), 515.
 JOUBERT (Laurent), 182.
 JOYE (Gilles), 341.
 JUNIUS, 25 ; v. DU JON.
 JUNIUS (Casimir), 228 ; v. DU JON.
 JUNIUS (Franciscus), fils, 175 (et n. 3).
 JUNIUS (Patricius), 175 (n. 3).

- JURIEU (Pierre), 269, 310.
 JURIEU (M^{lle}), 310 (n. 1).
 JUSTE-LIPSE, 152, 154, 160, 161, 166, 168, 170, 189, 191 (et n. 5), 192, 193, 194, 200, 225, 226, 232, 275, 332, 353.
 JUSTEL, 314 (et n. 2).
 JUSTINIEN, 580.
- KLOPPENBURG (Johan), 522.
 KEMPEN (Thomas de), 478.
 KÉPLER, 542.
 KERCKHOVEN, 222; v. POLYANDER.
 KEUCHLIN, 176.
- LABADIE (Jean de), 536, 539 (et n. 2).
 LA BARBE, 372.
 LA BARRE, 54.
 LA BARRE (Antoine de), 339.
 LA BARRE (Jean de), 494 (n. 5).
 LA BASSECOURT (Daniel de), 347.
 LE BAUDIER, 353; v. BAUDIUS.
 LA BOETIE (Ét. de), 153.
 LA BRETALLIÈRE; v. DESCARTES (Pierre).
 LA BROUSSE (Guy de), 182.
 LA BRUYÈRE (Estienne de), 372.
 LA CASA, 101 (n. 5); v. LA CAZE.
 LA CASE, 96, 103; v. LA CAZE.
 LA CAZE (Pierre Baldran dit), 54, 96, 97 (et n. 3), 98, 99, 101 (et n. 5), 103 (et n. 2), 104, 105.
 LA CHAPELLE BOUENIC (de), 677.
 LA CHARNAIS, 84 (n. 1).
 LA CHASTRE (Mareschal de), 124; v. LA CHATRE.
 LA CHATRE (Maréchal), 120, 121, 124.
 LA CLOCHE (Abraham de), 235 (et n. 3), 230.
 LA CROYS, 105.
 LAËT (de), 331.
 LA FAYE, 222.
 LA FAYETTE (Madame de), 317 (n. 3), 645 (n. 4).
 LA FÈRE (Comte de), 43; v. MONTÉLIMAR (Sénéchal de).
 LA FONTAINE (Jean de), 114, 440 (n. 1), 588.
 LA FORCE (de), 8, 120, 121, 124.
 LA FLEUR, 134 (n. 1).
 LA FOREEST (Claude de), 372.
- LA GARDE, 121.
 LA GRANGE, 67 (et n. 5).
 LA GRANGE (Paul), 345.
 LA GRANGE (Pérégrin de), 172.
 LA GRAVELLE, 19, 66, 85, 137, 688, 702.
 LA HAY, 62 (n. 1); v. LA HAYE.
 LA HAYE (Capitaine), 59 (n. 2), 61 (n. 5), 62 (et n. 1), 64, 67, 96 (et n. 1), 97 (n. 3), 99, 103, 104.
 LA HAYE, 235 (n. 3).
 LA HAYE (S^r de), 145; v. FEUGUERAY.
 LA HAYE (Jean de), 19 (n. 2), 69 (n. 2).
 LAKEMAN (Balthazard), 551 (n. 4).
 LA LEZAND (Jenne de), 494 (n. 5).
 LA LOU (Philippe), 94 (n. 1).
 LA MARCK (Jean de); v. BOUILLON (Duc de).
 LA MARE (Conseiller de), 318.
 LA MILLETIÈRE, 308, 312.
 LA MOLE (Pierre), 339.
 LA MOT (Jean), 346.
 LA MOUILLERIE, 55 (n. 2).
 LA NEUE, 76 (n. 5); v. LA NOUE (Odet de).
 LA NEVE, 698 (n. 1 et 2); v. LA NOUE (Odet de).
 LANFRAN DE CANQUIGNY ou CANCHINÉ, 236.
 LANGUET (Hubert), 47, 233.
 LANGERACK (de), 371.
 LA NOUE (François de), 29, 30, 57 (n. 1), 233.
 LA NOUE (Odet de), 8, 28, 30, 31, 35, 36, 37, 38 (n. 5), 52, 53, 76, 77 (et n. 1), 116, 127, 228, 229, 698 (et n. 1, 2).
 LANSBERG (Comte de), 335.
 LANTIN (Conseiller), 313, 318.
 LA PAILLETERIE, 103.
 LAPEYRÈRE (Isaac), 327.
 LA PIERRE, 130.
 LA PLACE (Élie de), 165; v. RUSSI.
 LA PLACE (Pierre de), 230, 235.
 LA PLATE (M^r de), 466.
 LA QUEWELLERIE (Christian), 373.
 LA ROCHE-POZAY (Henry-Louis de), 190, 196, 202, 204, 227, 236, 373.
 LA ROCHE-POZAY (Louis de, S^r d'Abain), 190, 191 (et n. 3), 196, 198, 202, 203.

- LA ROCHETTE (S^r de), 344 ; v. FRO-
 TIER (Jean).
 LA ROSE, 130.
 LAROQUE, 626.
 LA RIVIÈRE (Samuel de), S^r de
 Lescherpière, 230.
 LA SALE (Jehan de), 42, 61, 109
 (et n. 2), 372.
 LA SALLE, 109 (n. 2) ; v. LA
 SALE.
 LA SCALA (de), 236 (n. 5), 475 ;
 v. SCALIGER (Joseph-Juste).
 LA SIMENDIÈRE, 38, 43, 44.
 LA TAILLE (Jean de), 277.
 LA TARTE, 130.
 LA THUILLERIE (Gaspard Coignet
 de), 575, 578, 625, 671, 681.
 LA TOUR D'Auvergne (Henri de) ;
 v. TURENNE.
 LA TOUR (Henri, comte de), 348.
 LA TRIMOUILLE, 197 ; v. LA TRÉ-
 MOILLE.
 LA TRÉMOILLE (Claude de), 28 (n. 1)
 197.
 LA TRÉMOILLE (Henri-Charles, duc
 de), prince de Tarente, 299, 301,
 303.
 LA TRÉMOILLE (Frédéric de), comte
 de Laval, 343, 372.
 LA TRÉMOILLE (Charlotte-Braban-
 tine de Nassau, Duchesse douai-
 rière de), 125, 298, 300, 301, 307,
 308.
 LA TUILLERIE, 120, 625, 681 ; v. LA
 THUILLERIE.
 LAUNAEUS (Zacharie), 228 ; v. LAU-
 NAY (Z. de).
 LAUNAEUS A VIVANTIO (Johannes),
 349.
 LAUNAY (Z. de), 228.
 LAURENS (Henry), 189 (n. 3).
 LAUVAU (S^r de), 197 ; v. SAINT-
 VERTUNIEN.
 LAVAL (Frédéric, comte de), 372 ;
 v. LA TRÉMOILLE.
 LA VALETTE (Louis de Nogaret,
 Cardinal de), 126 (et n. 4).
 LA VIEUVILLE (de), 625.
 LA VILLENEUVE DU BOUEXIC (Jac-
 ques), 526.
 LA VOYETTE (Louis de), 677 (n. 3).
 LAWENSTEIN (Jean-Lambert de
 Streff de), 125.
- LE BAUDIER (Dominique), 192, 219,
 271 ; v. BAUDIUS.
 LE BAULDIER (Dominique), 219 ;
 v. BAUDIUS.
 LEBREBIETTES, 373.
 LECKERBEETGEN, 130.
 LE CLERC (René), évêque de Glan-
 dèves, 363.
 LE COIN, 130.
 LECOMTE ; v. VALLERAN.
 LEFÈVRE (Tanneguy), 353.
 LEFÈVRE D'ÉTAPLES, 454 (et n. 4).
 LE FORT, 59, 96 (n. 1) ; v. DU FORT.
 LE FEVRE (Carolus), 343.
 LE GOULLON (Marie), 125 (et n. 2).
 LE GOUZ (Pierre), 318.
 LEGRAND (Abbé), 394.
 LE HAULME (Jacques à), 373 (n. 1) ;
 v. ALLEAUME.
 LE HONGRE, 145.
 LEIBNITZ, 383, 394, 534.
 LEICESTER (Robert Dudley, comte
 de), 160 (n. 2), 162 (et n. 1), 163,
 (n. 2), 167, 170.
 LE MAIRE (Capitaine), 65.
 LE MAIRE (Jean), 503, 504 ; v. MAIRE.
 LE MAISTRE DE SACY, 524.
 LEMANN (C.), 562.
 LE MOINE (Étienne), 349.
 L'EMPEREUR (Paul), 228.
 L'EMPEREUR (Constantin, van Op-
 pijck, 331, 336, 347, 523, 664).
 LENNOX (Duc de), 119, 120 (n. 6).
 LE NOIR (André), S^r de Crevain et
 de Beauchamp, 231.
 LE NOIR (Guy), 231.
 LE NOIR (Jacques), 231.
 LE NOIR (Philippe), 231.
 LE PETIT, 129.
 LE PRINCE (Capitaine), 66.
 LE ROY (Henri), 512 (n. 1), 550 ;
 v. REGIUS.
 LEROY-BOUILLON (Pierre), 227.
 L'ESCALE (de), 189, 214 (n. 1),
 328 ; v. SCALIGER (Joseph-Juste).
 LESCALLA, 204 ; v. SCALIGER (Jo-
 seph-Juste).
 LESCHERPIÈRE (Samuel de), S^r de
 la Rivière, 230.
 L'ESCLUSE (Charles de), dit Clusius
 8 ; LIVRE II, CHAP. V, pp. 181-
 185 ; 187 202, 209, 211, 219, 230,
 353, 689.

- L'ESCLUSES (Jacques de), 232.
 LESME (Lévin), 240.
 L'ESPINAY (Marquis de), 466, 624, 625, 626.
 L'ESSART, 58.
 LEU (de ou Le) de Wilhem, 527 ;
 v. WILHEM.
 LE VASSEUR 305 (n. 8).
 LE VASSEUR D'ETIOLES, 361, 362
 (et n. 1), 413, 416.
 LE VASSEUR D'ETIOLES (Madame),
 416.
 LEYCESTER (Robert Dudley, Comte
 de), 160 (n. 2) ; v. LEICESTER.
 L'HERMITE (Hans), 447 (n. 1).
 L'HERMITE (Jacob), 250.
 L'HERMITE (J.-B.), 248.
 L'HERMITE (Jeanne), 175.
 L'HERMITE (Tristan) ; v. TRISTAN.
 L'HOSPITAL (Michel de), 87, 88.
 LIMAY (Charles de), Sr de Bezu, 346.
 LIMAY DE BEZU (Samuel de), 232.
 LINGELSHEIM, 312.
 LIPMAN DE MULHOUSE, 559.
 LIPPERHEY, 382.
 LIPSIUS, 160 (n. 6), 161 (n. 2), 165
 et *passim* ; v. JUSTE-LIPSE.
 LIPSTORP (Daniel), 361 (et n. 1),
 376, 377, 387, 395 (n. 3), 401,
 402.
 LIRAEUS, 538, 548.
 LISLE (Agnès de), 22.
 LOBEL (Mathieu de), 181 (n. 2).
 LOBELIUS ; v. LOBEL.
 LOCHORST, 236.
 LONGUEVILLE (Madame de), 625.
 LOPES (Honeste), 235 (n. 3).
 LORGES (Gabriel de), comte de
 Montgomery, 232.
 LOUIS XIII, 265, 295, 343, 428.
 LOUIS XIV, 54, 328, 448 (n. 3).
 LOUIS DE NASSAU, 29, 54, 115.
 LOUIS VI (Électeur Palatin), 159.
 LOUISE DE COLIGNY, 76, 125 (et
 n. 5, 6), 126 (et n. 1), 198 (et
 n. 3), 228, 294, 425.
 LOUISE-HENRIETTE DE NASSAU, 629.
 LOUISE-HOLLANDINE DE BOHÈME
 (Princesse Palatine), 605, 624,
 625, 626, 627.
 LOYER (Nicolas), 237.
 LOYOLA (Ignace de), 559.
 LOYS BERNARDO D'AVILA (Don), 54.
- LOYSELEUR DE VILLIERS, 145, 172 ;
 v. VILLIERS.
 LOYSON (Barbe), 481.
 LUCIEN, 559.
 LUCRÈCE, 149.
 LUDOLF (Job), 211 (n. 3).
 LUDOVIC DE NASSAU, 115 ; v. LOUIS
 DE.
 LULLE (Raymond), 368, 383 (et
 n. 2), 387, 391, 403, 449 (n. 3).
 LUILLIER, 447.
 LUTHER, 337, 427.
 LUYNES (Duc de), 583, 584.
 LYRAEUS, 538, 548.
- MABRE-CRAMOISY (Veuve), 604 (n. 4)
 MACHAULT (Vicomte de), 115 ; v.
 RUSSI.
 MACHIAVEL, 559, 628.
 MAÇON, 588.
 MADISON, 53.
 MAETS (de), 538, 548 ; v. DEMA-
 TIUS.
 MAGIRUS, 523.
 MAHOMET, 559.
 MAIRE (Jan), 11, 270 (n. 1), 502,
 503, 504, 505 (n. 2), 506, 713.
 MAIRET, 277.
 MALDERÉ (Jacob de), 112, 118, 120.
 MALEBRANCHE, 427.
 MALHERBE, 15, 69 (n. 4), 89, 91,
 93 (n. 1), 95 (et n. 2), 107, 108
 (n. 1), 119, 120, 134, 176, 257,
 258 (n. 2), 259, 271, 711.
 MALIGNY (Daniel), 91 (n. 1).
 MANTOUE (Duc de), 261.
 MANTOUE (Princesse de), 623 ; v.
 GONZAGUE (Anne de).
 MARCHAND (Prosper), 225.
 MARESCOT (Capitaine), 38, 43, 44.
 MARESIUS, 555 ; v. DESMARETS (Sa-
 muel).
 MARGUERITE DE PARME, 115.
 MARIE D'ANGLETERRE (Princesse),
 304, 327, 425.
 MARIE-ÉLÉONORE DE BRANDE-
 BOURG, 643.
 MARIE DE MÉDICIS, 89, 120, 301,
 304.
 MARIE TUDOR, 48.
 MARIN (Cavalier), 604.
 MARISCHAL (François), 52, 64, 65.
 MARIUS (Nathanaël), 230.

- MARLOIS (Sam.), 342 (n. 1) ; v. MAROLLOIS (Samuel).
- MARLY (François), 94 (n. 1).
- MARLYE (François), 52.
- MARNIX DE SAINTE-ALDEGONDE, 150, 172 (et n. 2), 275.
- MAROLLOIS (Samuel), 342 (et n. 1).
- MAROT (Clément), 51.
- MARQUETTE, 55, 105, 106.
- MASSAU (Capitaine), 53.
- MATHAM, 90 (n. 2).
- MATIGNON (Maréchal de), 204 (n. 2).
- MATTHÆUS II (A.), 523.
- MAUBUISSON (Abbesse de), 626 ; v. LOUISE-HOLLANDINE DE BOHÈME.
- MAULDE (Nicolas de), 163.
- MAURICE DE NASSAU, 7, 9, 18, 19, 27, 29, 31, 32, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 50, 51, 52, 54, 55, 59, 60 (et n. 2), 61, 62, 63, 64, 65, 66, 70, 72, 73 (n. 2), 74, 76, 82, 88, 89, 95 (et n. 3), 96, 99, 100 (n. 4), 102, 105, 109, 110 (et n. 3), 111, 117, 118, 121, 124, 127, 130, 137, 162, 163, 194, 198, 228, 262, 264, 267, 268, 269, 273, 294, 299, 371, 373, 374, 375, 376, 381, 385, 389, 395, 408, 428, 682 (n. 2), 693, 703.
- MAURICE (Prince Palatin), 605.
- MAXIMILIEN II, archiduc d'Autriche, 182.
- MAXIMILIEN DE BAVIÈRE, 395, 402.
- MAYER (Michel), 406.
- MAZARIN (Cardinal), 307, 325, 329, 426, 636.
- MÉDICIS ; v. MARIE DE — et CATHERINE DE.
- MELANDER (Johan), 97 (n. 1).
- MELIS, 519 ; v. ÆMILIUS.
- MELUN (Maison de), 55.
- MÉNAGE (Gille), 114, 288, 326 (n. 1), 330 (n. 3).
- MENAGIUS (Ægidius) ; v. MÉNAGE.
- MENDOZA (Francisco de), 43, 62, 63, 64, 66, 71, 80, 83.
- MERCIER (Anne), 312 ; v. SAUMAISE (Madame Cl.).
- MERCIER (Josias), S^r des Bordes, 170, 312.
- MERCUSZ D'YPRES (Jean), 207.
- MÉRÉ (Chevalier de), 411, 462 (et n. 1).
- MERLANGES (François), 345.
- MERRIQC (Pierre), 94 (n. 1).
- MERSENNE (Le P. Marin), 306, 363 (et n. 2), 378, 403, 406, 415, 419, 422, 426, 432, 435, 438, 442, 445, 446, 448 (et n. 1), 449, 450, 452, 453, 454 (et n. 4), 455, 456, 459, 460, 468, 471, 474, 477, 480, 481, 489, 494, 496, 498, 499, 504 (et n. 1), 505, 506, 514, 515 (n. 3), 516 (et n. 1), 520, 521 (n. 1), 523 (n. 2), 525, 529, 533 (et n. 3), 536 (n. 4), 538, 542, 554, 555, 561 (n. 3), 582, 583, 633 (n. 3), 636, 637, 638 (et n. 1), 639, 641, 646, 677.
- MERULA, 209, 220, 276.
- METEBREN (Van) ; v. VAN METEREN.
- METIUS (Adrien), 436, 437 (et n. 1), 438, 452, 523.
- METIUS (Jacques), 437.
- MEURIS (Aert), 96 (n. 1).
- MEURSIUS, 145 (et n. 1), 254 (n. 1), 297 (n. 4).
- MICARD (Jean), 693 (n. 1), 703 (n. 1), 709.
- MICHEL-ANGE, 286.
- MICHEL DE L'HOSPITAL, 87, 88, 159.
- MIÈREVELT, 33 (n. 4).
- MILTON, 327.
- MIRABEAU, 10, 269.
- MIST (De), 96.
- MITON, 411.
- MOIJE (Lowijs de), 141, 254.
- MOLIÈRE, 365 (n. 1), 447, 538, 606.
- MOLINÆUS (Petrus), 177 ; v. DU MOULIN (Pierre).
- MONCASSIN, 25 (n. 1).
- MONET (Le P.), 69, 78.
- MONGOMERY, 131 ; v. MONTGOMERY.
- MONGOMBERT (S^r de), 144 ; v. CAPPEL (Louis).
- MONJAUBERT (S^r de), 144 ; v. CAPPEL (Louis).
- MONLUC, évêque de Valence, 191.
- MONMARTIJN 61 (n. 2) ; v. MONTMARTIN.
- MONTAIGNE 147 (et n. 3) 148, 153 (et n. 2) 189 191 (n. 3 et 5) 192 (et n. 1) 228 (et n. 1) 233 (et

- n. 2), 247, 361, 362, 363, 368 (n. 2), 389, 393, 418 (n. 4), 427, 508 (et n. 1), 622, 718.
- MONTAUBAN (Antoine de), 232.
- MONTAUT (Anne de), 92 (n. 2); 116 (n. 5), 117 (n. 1).
- MONTAUX (Bernard), 226 (n. 2), 388 (n. 3); v. BARNAUD (Nicolas).
- MONTCHRESTIEN (Antoine de), 15, 261.
- MONTDEVIS (M^r de), 310; v. RIVET.
- MONTÉLIMAR (Sénéchal de), Comte de La Fère, 45.
- MONTESQUIEU, 247, 269.
- MONTESQUIEU DE ROCQUES (Secondat de), père, 116, 124 (n. 4).
- MONTESQUIEU DE ROCQUES (Jacques Secondat de), fils; v. ROCQUES (Capitaine).
- MONTHEU (S^r de); v. JEANNIN (Président Pierre).
- MONTGOMMERY, 243.
- MONTGOMMERY (Gabriel, comte de), 232, 243 (et n. 2).
- MONTGOMMERY (Louis de), 232, 243.
- MONTIGNY, 272, 713 (n. 5).
- MONTIGNY DE BRETAGNE (M^r de), 637.
- MONTIGNY DE GLARGES, 585.
- MONTLUC (Blaise de), 30.
- MONTMARNÈS (Pontius de Besque, S^r de), 344.
- MONTMARTIN (Capitaine), 19, 20, 59 (n. 2), 61 (et n. 2), 62, 64 (et n. 4), 66, 67 (n. 5), 85, 137, 688, 702.
- MONTMARTIN, 64 (n. 4); v. MONTMARTIN.
- MONTMORENCY (Duc de), 264.
- MOREL (Frédéric), 210.
- MORIAU, 130.
- MORIN (Anne), 359.
- MORIN (Étienne), 351.
- MORIN (Jean-Baptiste), 415, 419, 422, 500 (n. 2).
- MORIN (Pierre), 227.
- MORNAY (Philippe de), 133 (n. 4); v. DU PLESSIS-MORNAY.
- MORTIER (Pierre), 63 (n. 1).
- MORUS (Alexandre), 351.
- MORY (de), 348.
- MOSTART, 208.
- MOYSAN DE BRIEUX (J.), 345; v. MOYZANTIUS (Jacobus), 345; v. MOYSAN DE BRIEUX.
- MULQUEAU (Adam), 61 (n. 2).
- MURET (Marc-Antoine), 189, 190, 191 (n. 3).
- MYDORGE (Claude), 378, 415, 422, 441, 459, 583, 636.
- MYRICAN (Nicolas), 473.
- MYRICAN (Thierry), 473.
- NASSAU (Charlotte); v. CHARLOTTE DE.
- NASSAU (Élisabeth); v. ÉLISABETH DE.
- NASSAU (Ernest-Casimir); v. ERNEST-CASIMIR DE.
- NASSAU (Frédéric-Henri); v. FRÉDÉRIC-HENRI DE.
- NASSAU (Guillaume); v. GUILLAUME D'ORANGE.
- NASSAU (Guillaume-Louis); v. GUILLAUME-LOUIS DE.
- NASSAU (Jean-Louis); v. JEAN-LOUIS DE.
- NASSAU (Louis), 54; v. LOUIS DE.
- NASSAU (Maurice); v. MAURICE DE.
- NASSAU-SIEGEN (Jean de), 106 (n. 6).
- NAUDÉ (Gabriel), 403, 670.
- NÉRÉE (Richard-Jean de), 373, 390.
- NÉRON, 232.
- NEUHSIUS (Henricus), 406.
- NEYEN (Jean de), 111.
- NICASIUS (Johannes), 373.
- NICOLE, 524.
- NICOT, 393.
- NIEBUHR, 213.
- NIEUWKERKE, 222; v. DUBOIS.
- NOGARET (Louis de), 126; v. LA VALETTE (Cardinal de).
- NOORTICH (Heere van), 216 (n. 1); v. NOORDWIJK et DOUZA (J.), fils.
- NORTWIJCK (M^r de), 164; v. DOUZA (Jean).
- OCKINGA, 436.
- OGIER (François), 16, 84 (et n. 1), 126.
- OLDENBARNEVELT, 35 (n. 1), 38, 112, 121, 136, 162, 208, 210, 238, 262, 264, 265, 283 (n. 3), 295, 305, 343, 371, 375, 390.
- ORANGE (Frédéric-Henri d'); v. FRÉDÉRIC-HENRI D' — et NASSAU.

- ORANGE (Guillaume d') : v. GUILLAUME D' — et NASSAU.
 ORANGE (Maurice d') ; v. MAURICE (Prince) et NASSAU.
 ORANGE (Philippe d') ; v. PHILIPPE D'
 ORLÉANS (David d'), 27, 57 (n. 1), 99 (et n. 5), 103, 341, 373, 381.
 ORLÉANS (Gaston d'), 624 ; v. GASTON D'.
 ORLIENS (David van), 99 (n. 5), 373 ; v. ORLÉANS (David).
 ORLERS, 83 (n. 1), 241 (n. 1).
 OUDART (Robert), 231.
 OUDIN (César), 365.
 OUDIN (François), 318 (n. 3).
 OYSEAU (Suzanne), 301.
 OVIDE, 362 (n. 3).
 PAAU (Petrus), 184, 263.
 PALOTTI, 608, 619 ; v. POLLOT (Alphonse de).
 PAQUOT, 160, 315 (n. 1).
 PASCAL (Blaise), 28, 359, 362, 393, 394, 396, 404 (n. 1), 411, 415, 447, 462 (n. 1), 524, 622, **637-639** (et n. 1), 641, 684 (n. 3).
 PASCAL (Étienne), 512.
 PASCAL (Jacqueline), 637 (et n. 2).
 PASSAVANT (François), 344 (n. 1).
 PATIN (Guy), 221.
 PAUL DE MIDDELBOURG, 456.
 PAUW (P.), 184, 263.
 PECQUIUS, 119.
 PEDRO DE TOLÈDE (Don), 113.
 PÉGU Y (Claude), 155.
 PEIRESC, 108 (n. 1), 313 (n. 2), 342 (n. 3), 437 (et n. 2), 447, 449 (et n. 2), 480 (et n. 1).
 PÉRIER, 639.
 PÉRIER (Gilberte), 637 (et n. 2).
 PÉRIER (Jérémie), 56 (n. 5).
 PERROTUS (Nicolaus), 346 ; v. PERROT D'ABLANCOUR.
 PERROT D'ABLANCOUR (Nicolas), 346 (et n. 2).
 PERSON (Marthe), 494 (n. 5).
 PESCARENGIS (Cosme de), 163.
 PETIT, conseiller du Roy, 530, 581.
 PETIT (François), 227, 231.
 PETIT (Samuel), 228, 349.
 PEUDEVYN (Jean), 349.
 PHÈDRE, 362 (n. 2).
 PHILIPPE II, 27, 48, 143, 146, 147, 273, 713, 714.
 PHILIPPE IV, 115.
 PHILIPPE D'ORANGE, Comte de Buren, 117, 118 (et n. 1) 267, 273, 375.
 PHILIPPE (Prince Palatin), 605, 625, 626 627.
 PICOT (Abbé Claude), prieur de Rouvre, 404, 533, 534, 580, 581, 583, 587, 588 (et n. 3), 636, 641, 677.
 PICTO (Renatus), 377 (et n. 1) ; v. DESCARTES (René).
 PIGOT, 109.
 PINEAU (André), 179 (et n. 6), 239 (n. 5), 291, 301, 304 (et n. 1, 7), 306, 308, 309, 310 (et n. 1, 2), 453, 466.
 PINON (Jacques), 246.
 PISET, 61.
 PITHOU (Pierre), 190, 203, 208.
 PLA (Adrien), 330.
 PLATON, 147, 534.
 PLANTIN (Christophe), 200 (et n. 3).
 PLAUTE, 236, 237.
 PLEMP, 468 ; v. PLEMPIUS.
 PLEMPIUS, 467, 468, 514, 537.
 PLINE L'ANCIEN, 149, 463 (n. 2).
 PLISSON, 130.
 PLOUCHARD (Bernard), 372.
 PLUTARQUE, 363.
 POICTIERS (Jean de), dit Cadet, 372.
 POIL-BLANCQ (Samuel), 100 (n. 2).
 POILBLANC (Frédéric), 346.
 POISSON (Le P.), 395, 414.
 POIRET, 688.
 POLIGNAC (Élie de), 346.
 POLLOT (Alphonse de), 425, 514, 518, 520 (n. 4), 525, 543, 549, 575, 576, 585, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 616, 617, 619, 654.
 POLYANDER VAN DEN KERCKHOVEN (Jean), 3, 141, 179, 185 ; LIVRE II, CHAP. VII : pp. 219, **222-223** ; 232, 241, 259, 295, 302, 304, 325, 345, 346, 353, 473, 689.
 POLYANDER (Jean), fils, 222, 223 ; v. HEENVLIET (S^r de).
 POMARÈDE (Capitaine), 44, 52, 53, 54, 56 (n. 5), 58 (n. 1).
 POMPONNE (Marquis de), 129.

- PONCET (Charles de), Sr de Brétigny, 347.
- PONTANUS (Jean Isaac), 523.
- PONT-AUBERT, 38.
- PONT-CHALLANDIÈRE, 121 ; v. CHALLANDIÈRE.
- PONTIUS DE BESQUE, Sr de Monmarnes, 344 ; v. BESQUE.
- PORLIER, 669.
- PRIMEROSE, 538.
- PRINCESSE DE CONDÉ, 119 (et n. 5) ; v. CONDÉ.
- PRIOLO (Benjamin), 344.
- PRITOLAUS (Benjaminus), 344 ; v. PRIOLO (B.).
- PUGET (Estienne), 21.
- PUTEANUS (Antoninus), 225.
- PUTSCHUIS, 221.
- PYTHAGORE, 399.
- QUESNEL (Le P.), 688.
- RABELAIS, 182, 240 (n. 6), 261, 387, 427.
- RACAN (Honorat de Bueil, Sr de), 16, 95, 114 (et n. 5, 6).
- RACINE (Jean), 185, 365.
- RAEI (de), 657 (n. 3), 663 ; v. RAEY.
- RAEY (Jean de), 540, 657 (n. 3), 663, 664, 677 (n. 3).
- RAMSÆUS (Jac.), 177, 178 ; v. RAMSAY.
- RAMSAY (Jac.), 177, 178.
- RAMUS, 170.
- RAPHAEL, 286.
- RAPHALINGIUS, 173, 200 ; v. RAPHELENGIEN.
- RAPHELENGIEN (François), 173, 200 (et n. 3), 207, 209, 210 (et n. 2), 211, 263.
- RAPHELENGIEN (Joost), 209.
- RAPHELENGIUS, 173, 263 ; v. RAPHELENGIEN.
- RAPHELINGIUS, 200 (n. 3), 211 ; v. RAPHELENGIEN (Fr.).
- RASSARD, 66.
- RATLEYF, 109.
- RATLOO (Alexandre), 154, 160.
- RAUSCHENBOURGH (Maréchal de), 124.
- RAVENTEIN ; v. VAN —.
- REBERSAC, 129.
- REBERTUS (Lazarus), 225.
- REBOUL (Denis), 227, 237.
- REBULLUS (Denis), 227.
- REGIS (Capitaine), 121.
- REGIUS (Henri le Roy ou de Roy, dit), 9, 10, 405, 426, 512 (et n. 3), 518, 519 (et n. 6), 520 (et n. 4), 522, 524, 525, 527 (n. 1), LIVRE III CHAP. XVI-XIX : pp. **535-573** ; 586 ; CHAP. XXI : pp. **595-601** ; 608, 632, 633 (et n. 2), 634, 653.
- REGNERI AB OOSTERGA (Cyprianus), 550 (et n. 2), 551.
- REIGNERI (Hericus), 345 ; v. RENNERI (Henri).
- REGNIER (Henri), 448 ; v. RENERI (Henri).
- REINEKERUS (Hermannus), 152.
- REMBRANDT, 33 (n. 4), 254, 346, 464, 539 (n. 1).
- REMBRANDTSZ (Dirck), van Nierop, 475 (et n. 2), 592, 593, 683.
- REMONDT (Guillaume), 373.
- RENAUD (Daniel), 349 (n. 4).
- RENAUD (Judith), 349 (et n. 4), 350.
- RENERI (Hericus ou Henri), 9, 10, 335, 341, 426, 434, 435, 446, 447 (et n. 1), 448, 449, 453 ; LIVRE III, CHAP. X : pp. **472-475**, 484, 491 (et n. 1), 498, 507, 508, 509, 512 (n. 1), 518, 519, 520, 550, 601, 653.
- RENERY (H.), 518, 519 ; v. RENERI (H.).
- REQUESENS (Don Louis de), 143.
- RERAC, 131.
- REVES (Jacques de), 189 (n. 3) ; v. REVIUS.
- REVIUS (Jac.), 9, 189, 472 (n. 1), 474, 475 (et n. 3), 577 (n. 1), 653, 657, 658, 659, 663, 665 (et n. 1), 666 (et n. 4).
- REYNERI (H.), 509 ; v. RENERI (H.).
- REYIERS (Sybilla), 263 (n. 2).
- RHOSNY (Sieur de), 55 ; v. SULLY.
- RICHARDOT (Président), 113.
- RICHELIEU (Cardinal de), 63 (n. 1), 330 (n. 3), 382 (n. 1), 426, 428, 506.
- RICHER (Sébastien), 22.
- RIDDER (C. de), 572.
- RIGAULT (Nicolas), 288, 312.
- RIVET (André), 8, 178, 179 (et n. 6), 228, 239 (n. 5), 241, 262, 291 ;

- LIVRE II, CHAP. XIII : pp. 293-310, 311, 314, 325, 337, 343, 344, 347, 348, 352, 353, 389 (n. 2), 425, 453, 466, 473, 474, 492, 496, 509 (n. 1), 582.
- RIVET (Claude), 343, 347.
- RIVET (Guillaume), Sr de Chanvernon, 208, 213, 228, 230, 298, 300 (et n. 3), 343, 351.
- RIVET (Madame), 300 ; v. OYSEAU (Suzanne).
- ROANNEZ (Mademoiselle de), 359.
- ROBERT (Prince Palatin), 605.
- ROBERT (Lazare), 225.
- ROBERVAL, 512, 637, 638 (et n. 1).
- ROBINSON (Rév.), 302.
- ROCOLET (Pierre), 283 (n. 2).
- ROEMER-VISSCHER, 508.
- ROGER (Louise ou Loyson), 624.
- ROHAN (Duc de), 52, 110, 426.
- ROHAN (Duchesse de), 624 (n. 5).
- ROHAN (Mademoiselle de), 309.
- ROISSI, 152 (n. 1).
- ROMANO (Pompeio Justiniano), 99.
- RONCARD, 71, 73 (n. 1), 87 (et n. 4), 90 (n. 3), 91, 93 (n. 1), 134, 144, 257, 259.
- RONDELET, 182.
- ROCQUES (Jacques Secondat de Montesquieu de), fils, 38 (n. 5), 53, 54, 57, 61, 62, 64, 67, 92 (n. 1), 102, 104, 105, 106, 116.
- ROCQUES (Jacques Secondat de Montesquieu de), 106, 110, 121, 124 (n. 2), 136.
- ROCQUES-LOBÉJAC (Andiette), 189.
- ROQUES, 136 ; v. ROCQUES père.
- ROSENKREUTZ, 402.
- ROSNY (Maximilien, baron de), 33 ; v. SULLY.
- ROSSET (François de), 365.
- ROU (Jean), 240.
- ROUSSEAU (Jean-Jacques), 272.
- ROUSSY (Sr de), 112.
- ROY (Andries de), 66 (n. 3).
- ROY (Henri de), 512 (et n. 1), 520, 535, 541, 545, 633, 654 ; v. REGIUS.
- RUSSI (Élie de la Place, Sr de), vicomte de Machault, 113, 115.
- RUSSY (Sr de), 113 ; v. RUSSI.
- RUTGERSIUS, 283.
- SAILLY (Capitaine), 372.
- SAIN, 412.
- SAINCT-MARS (Isaac), 344.
- SAINT-AMAND, 680.
- SAINT-AIGNAN (Nicolas de), 349.
- SAINT-CYHAN (de), 262, 308.
- SAINT-DIDIER (Madame de), 346 (et n. 2).
- SAINT-ÉVREMOND, 285.
- SAINT-FULGENT (Jacques-Bertrand, Sr de), 231.
- SAINT-GABRIEL (Ant. Basnage Sr de), 229 ; v. BASNAGE (Antoine).
- SAINT-HILAIRE (Capitaine), ou SAINT-HILLAIRE, 61, 62, 64, 67 (n. 5), 68, 96 (n. 1), 121.
- SAINT-LOUP (Sr de), 310 ; v. SAUMAISE (Bénigne).
- SAINT-LOUP (Sr de), fils de SAUMAISE (Claude), 332 (n. 4), 681 (n. 2).
- SAINT-MIHIEL (Girard de), 27 (n. 1) ; v. GIRARD DE SAINT-MIHIEL.
- SAINT-PAUL, 176.
- SAINT-SIMON (Jean-Antoine de), baron de Courtomer, 58 (n. 2), 372 ; v. COURTOMER.
- SAINT-SURIN, 281 (et n. 3), 282 (et n. 1, 3).
- SAINT THOMAS, 523 (et n. 2).
- SAINT-VERTUNIER (François de), Sr de Lauvain, 190 (n. 3), 197, 204.
- SAINTE-ALDEGONDE ; v. MARNIX DE —.
- SAINTE-CROIX (Mr de), 496.
- SAINTE THÉRÈSE, 396.
- SALANDRE, 58 (n. 3) ; v. SCHELANDRE (Robert de).
- SALISBURY, 67 (n. 2).
- SALMASIUS, 221 ; v. SAUMAISE (Claude).
- SANCY (Sr de), 55, 61, 62 (et n. 1), 63 (et n. 1), 64, 67 (et n. 5), 68, 98 (n. 4).
- SANSON, 79 (n. 1).
- SAPORTA (Antoine), 240 (n. 6).
- SARAVIA (Adrien), 8, 158, 163 ; LIVRE II, CHAP. IV : pp. 169-170 ; 171, 172 (n. 2), 192, 241.
- SARDIGNY (Mr de), 179 (et n. 6).
- SAROCQUES (Capitaine), 59 (n. 2), 61, 62, 64, 67 (et n. 5), 96 (n. 1), 97 (n. 1), 106, 121, 136.

- SARRAU (Conseiller), 306, 307, 308, 318 (n. 3).
- SARROQUES, 121 ; v. SAROCQUES.
- SARRAVIA (Thomas), 169 (n. 1) ; v. SARAVIA.
- SARRAVIUS, 307 ; v. SARRAU.
- SAU (du) ; v. DU —.
- SAUCY, 62, (n. 1) ; v. SANCY.
- SAUMAISE (Bénigne), Sr de Tailly, Bouze et Saint-Loup, 310.
- SAUMAISE (Claude), 9, 10, 214, 221, 275, 288, 291, 304, 305 ; LIVRE II, CHAP. XIV : pp. **311-333**, 338, 345, 346, 352, 353, 404, 426, 467, 473, 478 (et n. 3), 486, 492, 502, 505, 509 (et n. 1), 512, 523, 579, 584 (n. 1), 666, 670, 677, 681 (n. 2), 689.
- SAUMAISE (Madame Claude), 312, 320.
- SAURIN, 310.
- SAVORNIN, 97 (n. 3).
- SCALA (La), 189 ; v. SCALIGER.
- SCALIGER (Joseph-Juste), 8, 9, 10, 53, 106 (et n. 4), 139, 173, 184 (n. 4), 185 ; LIVRE II, CHAP. VI : pp. **187-217** ; 219, 220, 221, 227, 228 (et n. 1), 230, 234, 236 (et n. 2, 5), 237 (et n. 3), 263, 275, 276, 283, 288, 289, 295, 298, 305, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 319, 320, 325, 332, 333, 343, 352, 353, 373, 390 (n. 4), 689 ; NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR le LIVRE II, 717.
- SCALIGER (Jules-César), 187, 188, 189, 190, 193, 197 (et n. 1), 209, 210 (n. 2), 212, 213 (n. 2).
- SCALIGER (Sylve), 190.
- SCANDERUS, 473.
- SCARRON, 308.
- SCARRON DE NANDINÉ (Madame), 636.
- SCELANDRE (Johannes), 25 (et n. 1), v. SCHELANDRE (Jean de).
- SCHALANDER, 97 (et n. 2) ; v. SCHELANDRE (Robert de).
- SCHALANDIERE, 121 ; v. aussi CHALANDIÈRE.
- SCHALANDRE, 97 (et n. 2) ; v. SCHELANDRE (Robert de).
- SCHALIGER (J.), 216 (n. 1) ; v. SCALIGER (J. J.).
- SCHEINER (Le P.), 447, 480 (et n. 4).
- SCHELANDER, 57 (n. 1) ; v. SCHELANDRE (Robert de).
- SCHELANDRE (Anne de), 17 (n. 7).
- SCHELANDRE (Charlotte de), 22.
- SCHELANDRE (François de), Sr de Wuidebourg ou Wuidebourgs, ou Vuidebourse, 26 (n. 5), 125 (n. 4).
- SCHELANDRE (Gobert de), Sr de Chaumont, 26 (n. 5).
- SCHELANDRE (Hélène de), 22, 26 (n. 5).
- SCHELANDRE (Jean de), 8 ; LIVRE I : pp. **15-137**, 177 (n. 2), 222, 234, 258 (n. 2), 268, 270, 272 ; PIÈCES JUSTIFICATIVES I et II : pp. **693-711**.
- SCHALANDRE (Jean de), Sr de la Cour et de Vuidebourse, 125 (n. 4).
- SCHELANDRE (Judith de), 125 ; v. STREFF.
- SCHELANDRE (Madeleine de), 125 ; v. CHAVENEL (Richard de).
- SCHELANDRE (Mademoiselle de), 36 (n. 3), 125, 126.
- SCHELANDRE (Madame de), 125.
- SCHELANDRE (Robert de), frère de Jean de —. LIVRE I : pp. **15-137**.
- SCHELANDRE (Robert Thin de), le père, 22, 26.
- SCHELANDRES, 98, 99 ; v. SCHELANDRE (Robert de).
- SCHELANDRES (Renée de), 126.
- SCHELENDER (French, Frantz ou Franch), 26 (n. 5).
- SCHELNDERS (Jehan Thin von), 26.
- SCHIOPIIUS, 289 ; v. SCIOPIIUS.
- SCHLANDRES, 54 (n. 6) ; v. SCHELANDRE (Robert de).
- SCHLANDRES ; v. SCHELNDERS.
- SCHLUTER (Henry), 677, 683 (et n. 2), 684.
- SCHOTANUS, 336, 347.
- SCHOTANUS (H.), 436.
- SCHOTANUS (M.), 436.
- SCHOTANUS (d'Utrecht), 548.
- SCHOOCK (Martin), 9, 553 ; v. SCHOOCKIUS.
- SCHOOCKIUS (Martinus), 9 ; LIVRE III ; CHAP. XVII : pp. **553-556** ; CHAP. XVIII : pp. **557-567** ;

- CHAP. XIX : pp. 569-578 ;
 CHAP. XXI : pp. 595-601 ; 658.
- SCHOOTEN (Frans), le père, 446.
 SCHOOTEN (Frans), le jeune, 369
 (n. 1), 377, 532, 677 (n. 3), 678
 (n. 2), 683, 684 (n. 3).
- SCHOUTEN (André), 147.
- SCHRASSERT, 523 (n. 1), 524 (n. 1).
- SCHUERMAN (Jean Godschalk), 536
 (n. 4) ; v. SCHURMAN.
- SCHURMAN (Anne-Marie de), 437
 (et n. 4), 517, 536 (et n. 4), 537,
 539, 719.
- SCHURMAN (Jean Godschalk de, à
 ou van), 437 (et n. 4), 536 (n. 4).
- SCHÜRSMANN, 437 (n. 4) ; v. SCHUR-
 MAN.
- SCHURMANS (Mademoiselle de), 536,
 539 ; v. SCHURMAN (Anne-Marie
 de).
- SCHURMANS, 437 ; v. SCHURMANN.
- SCIOPIUS, 189, 210, 289.
- SCUDÉRY (Georges de), 276, 277,
 285.
- SECOND (Jean), 144.
- SEDLINSKY, 124.
- SÉGUIER (Chancelier), 584.
- SELANDRE, 25 (n. 1).
- SELIDOS (Capitaine), 59 (n. 2), 64
 (n. 4), 96 (n. 1).
- SÉNÈQUE, 149, 176, 236, 237, 585,
 622, 642.
- SERGEANT (Johannes), 481 (et n. 4,
 6).
- SERGEANT (Thomas Jacobsen), 481
 (et n. 6), 482.
- SERIDOS, 64 (n. 4) ; v. CERIDOS,
 CELIDOS, SELIDOS.
- SEROQUES (Capitaine) ; 136 ; v. SA-
 ROCQUES.
- SERVIN, 205.
- SERVIEN, 374, 661.
- SÉVIGNÉ (Madame de), 285, 424.
- SHAKESPEARE, 237, 365 (n. 1).
- SILVE (Capitaine), 57 (n. 4), 62, 64,
 67, 103, 105.
- SILVIUS, 537 ; v. DEL BOE —.
- SIMONSZ (Reyer), 216 (et n. 1).
- SINT-HILARE, 96 (n. 1) ; v. SAINT-
 HILAIRE.
- SJAERDEMA (Famille), 426, 436,
 438 (et n. 1).
- SJOECK (Nicolas), 438 (n. 4).
- SLANDRE, 54 (n. 6), 97 ; v. SCHE-
 LANDRE (Robert de).
- SMEDT ou SMET (Bonaventure de),
 178, 192, 236, 275 ; v. VULCA-
 NIUS.
- SNELLIUS, 236, 341 (n. 3), 432 (et
 n. 2), 476 (n. 4), 492 (n. 1).
- SOCIN, 559.
- SOCRATE, 384, 386, 467, 631, 651.
- SOLMS (Comte Georges de), 38, 39, 40.
- SOMAIZE, 536.
- SOMMELSDIJK (M^r de), 313 ; v.
 AERSSSEN (François).
- SOMMÈRE (M^r de), 205.
- SONOY, 162.
- SOPHIE (Princesse Palatine), 605
 (et n. 1), 629.
- SORBERIUS, 349 ; v. SORBIÈRE (Sa-
 muel).
- SORBIER (Henri), 350 ; v. SORBIÈRE.
- SORBIÈRE (Samuel), 228, 281, 331,
 337, 349 (et n. 3), 350, 448 (n. 3),
 465 (et n. 1), 469, 528 (et n. 3),
 530 (et n. 2, 3), 531, 532 (et n.
 2), 581 (et n. 4), 582, 587 (et
 n. 1), 603, 604 (n. 4), 657 (n. 3),
 666 (et n. 5).
- SOSIUS, 167.
- SOBYSE (M^r de), 110.
- SOUCY (François de), S^r de Gerzan,
 417 (n. 4).
- SOUMAZANNES (S^r de), 125 (n. 4) ;
 v. SCHELANDRE (Jean de).
- SOUMAZANNES (S^r de), 98, 125 (n. 1),
 709 (et n. 1) ; v. SCHELANDRE
 (Jean de).
- SPANGENBERG, 160.
- SPANHEIM (Frédéric), 304, 337 (et
 n. 2), 351, 659 (et n. 1), 663.
- SPENCER (Richard), 112, 118.
- SPINOLA, 58 (n. 2), 99, 105, 106,
 110, 111, 113, 371, 376.
- SPINOZA, 358, 619, 688, 689.
- SPUCKER (Adam), 587.
- STAMPIOEN, 525, 609.
- STASQUIN (Jean), 22.
- STATIRA, 536 ; v. SCHURMAN (Anne-
 Marie de).
- STEEN (Jan), 185, 260.
- STEUARTIUS, 665 ; v. STUART
 (Adam).
- STÉVIN (Simon), 27, 275, 341, 342,
 373, 381.

- STREFF DE LAWENSTEIN (Jean Lambert de), 125.
- STUART (Adam), 331 (n. 2), 337, 338, 655, 657 (n. 3), 659, 663, 664, 665.
- STUART (David), 331 (et n. 2), 661.
- STUARTS (Les), 125 (et n. 1).
- STURM (Jean), 155, 156.
- STUDLER VAN ZURECK ou VAN ZURICH (Antoine), Sr de Berghe (Bergen), 586, 677; v. VAN SURCK.
- SULLY, 33, 119.
- SURCK; v. VAN SURCK.
- TACITURNE, 172; v. GUILLAUME D'ORANGE.
- TAFFIN (Jean), 151 (n. 1), 222.
- TAILLY (Sr de), 311; v. SAUMAIZE (Bénigne).
- TALLEMANT DES RÉAUX, 176 (n. 3), 271 (n. 3), 389 (n. 2), 533 (n. 3), 624, 625.
- TALMONT; v. LA TRÉMOILLE (Claude de).
- TALON (Jacques), 126 (n. 4).
- TANAQUIL-FABER, 353 (et n. 1); v. TANNEGUY-LEFÈVRE.
- TANNEGUY-LEFÈVRE, 353 (et n. 1).
- TARENTE (Prince de), 299, 342, 343; v. LA TRÉMOILLE.
- TAURIN (Joseph), 225.
- TAYAERT (Jacob), 146.
- TÉLIGNY; v. LA NOUE.
- TÉLIGNY (Marguerite de), 30.
- TÉRENCE, 148.
- TESSELSCHADE (Maria), 308 (et n. 3).
- TEXTON (Rénatus), 230.
- THÉOPHILE DE VIAU, 119, 139, 141 (et n. 3), 219, 223, 232, 241; LIVRE II, CHAP. X et XI : pp. 243-270, 279, 372, 404, 415, 416, 419, 447, 467, 689.
- THIN (Robert), 134 (n. 2); v. SCHELANDRE.
- THORIUS (Pierre), 372.
- THOU (Jacques-Auguste de), Conseiller d'Emmery, 26, 106, 191, 198, 203, 205, 210, 237, 288.
- THOU (Gouverneur de), 55.
- THOUARS (de); v. LA TRÉMOILLE.
- THUANUS; v. THOU (de).
- THUMÉRY, 264; v. BOISSIZE (de).
- THUNIC, 204; v. TUNING.
- THYSIUS (Fr.), 316, 333 (et n. 1).
- THÛSIUS (Antoine), 338, 523.
- TIARA, 436.
- TIRION (Isaac), 79 (n. 3).
- TORCI (Samuel de), 346.
- TORSI (Pierre de), 340.
- TOSSANUS, 160; v. TOUSSAIN.
- TOUCHELAYE (de), 533.
- TOURNEMEINE (Catherine), 349 (n.4)
- TOUSSAIN (Daniel), 160.
- TRELCHAT (Luc), fils, 171.
- TRELCHAT (Luc), 8; LIVRE II, CHAP. IV : pp. 170-171; 175, 179, 241, 353.
- TRÉMOILLE (Charlotte-Brabantine), Duchesse de la —, 296; v. NASSAU.
- TRONOLIUS (Fredericus) com. Lavalli, 342; v. TARENTE et LA TRÉMOILLE.
- TRIGLAND, 657; v. TRIGLANDIUS.
- TRIGLANDIUS, 336, 655, 656, 657, 658, 664.
- TRISTAN L'HERMITE, LIVRE II, CHAP. X : pp. 247-253, 279, 286, 387.
- TRONCHIN (Daniel), 230.
- TRONCHIN (Théodore), 231.
- TRONCINUS (D.), 230; v. TRONCHIN.
- TUNING (Gerijt), 173, 192, 193, 194, 195, 196, 197 (et n. 3), 204, 217, 219, 238.
- TURENNE (Le Grand), 8, 17, 18, 126, 425, 562; v. LA TOUR D'AUVERGNE.
- TURLUPIN, 290.
- TURNÈBE, 189, 192.
- TURNEBUS, 192; v. TURNÈBE.
- TURRETIN (Benoît), 231.
- TUYNINCK, 216 (n. 1); v. TUNING.
- TYCHO-BRAHÉ, 523.
- VALCHER, 506; v. VALCKENBURG.
- VALCKENBURG (Adrien), 506 (n. 2).
- VALKENSTEIN (Comte de), 54.
- VALLAEUS (Carolus), 372; v. VALLÉE (Charles).
- VALLÉE (Charles), 372.
- VALLÉE DES BARREAUX (Jacques), 533; v. DES BARREAUX.
- VALLERAN-LECOMTE, 16, 253 (et n. 1); 349.

- VALLES (Ch. de), 349 ; v. VALLESUS.
 VALLESUS (Carolus), 349 ; v. VALLES (C. de).
 VAN AITZEMA, 603 (n. 2).
 VAN ASPEREN (S^r), 55.
 VAN BAERLE (Gaspard), 240, 265, 335, 551.
 VAN BAERLE (Suzanne), 493.
 VAN BERGEN (M.), 615 (et n. 2) ; v. VAN SURCK.
 VAN BERGEN (Le marinier), 129.
 VAN BREDERODE, 562.
 VAN BRONCHKORST (Gérard), 523.
 VAN CAMPENE, 158.
 VAN DAM (Cornelis Heymensus), 452.
 VAN DEN WATERLAET, 543 ; v. WATERLAET.
 VAN DER BURCHT, 103.
 VAN DER DOES (J.), 143, 144, 146, 202 ; v. DOUZA (Père).
 VAN DER HOOECK, 542, 543, 548, 549, 571, 576.
 VAN DER LINDEN, 221.
 VAN DER MERCK (Pierre), 390.
 VAN DER MYLEN (Cornelis), 120, 283 (n. 3), 293 (n. 1), 294.
 VAN DER MYLEN (M^{lle}), 283.
 VAN DER NOOT (Charles), 97 (n. 3), 101.
 VAN DER VECHT (Jan Jansz), 316.
 VAN DER WERFF, 143.
 VAN DORP (Frédéric), 101.
 VAN ERPEN (Thomas), 302 ; v. ERPENIUS.
 VAN EYCK (Jacob), 498 (n. 1).
 VAN FOREEST (Les), 426.
 VAN FOREEST (Jean), 590.
 VAN FOREEST-SCHOUWEN (Pieter).
 VAN GOOR (Th. Ernest), 58 (n. 2), 304.
 VAN GOOR (Le pasteur), 473.
 VAN HARFF (Eva), 437 (n. 4).
 VAN HOGELANDE (Corneille), 404, 488, 527, 530, 586, 634 (et n. 4), 646, 666, 677, 678.
 VAN HOGELANDE (Fr.), 182.
 VAN HOGELANDE (Theobald), 182 (et n. 1), 226 (n. 1), 404.
 VAN HOUT (Jan), 144, 184 (et n. 2), 196, 238, 263, 659.
 VAN INHAUSEN et KNIPHAUSEN (Dodo), 102.
 VANINI (Lucilio), 419, 559, 565, 595, 596.
 VAN LEEUWEN, 546, 571.
 VAN LOO (Maria), 221.
 VAN LOON, 60, 103.
 VAN MANDEVILLE (Johan), 523.
 VAN METEREN (Emmanuel); LIVRE I, pp. 15-137, notamment p. 19, 191 (n. 5).
 VAN MIERIS, 187 (n. 1).
 VAN OPPYCK, 523 ; v. L'EMPEREUR (Constantin).
 VAN OSTADE, 466.
 VAN OSTRUM (Pétronille), 236.
 VAN RAPHELENGEN (Joost), 209 ; v. RAPHELENGIEN.
 VAN RAVELINGEN (François), 209 ; v. RAPHELENGIEN.
 VAN RAVENSTEIN, 32 (n. 4).
 VAN SCHOOTEN (Frans), 374.
 VAN SHOUWEN (Marten), 530 ; v. VAN FOREEST.
 VAN SCHUYRMAN (Frédéric), 437 (n. 4), v. SCHURMAN.
 VAN SURCK (Antoine Studler), S^r de Bergen, 10, 581, 586, 591, 677 (et n. 3), 678.
 VAN SURCQ (Antoine), 527.
 VAN VERVOU (Fredrich), 67 (n. 1).
 VAN ZURECK, 586 ; v. VAN SURCK.
 VARENNES (S^r de), 111.
 VARRON, 190.
 VASSAN (Les frères), 210 (n. 6), 212.
 VAUX (de), 31 (n. 5), 291.
 VEDEL (Nicolas), 473, 475.
 VEER (Général François), 60, 77 (n. 2, 4), 78, 699 (et n. 1) ; v. VERE.
 VEERE, 208 (étudiant hollandais).
 VENDÔME (Duc de), 281.
 VERBECK (Henri), 551 (n. 4).
 VERBECK (Jean), 551 (n. 4).
 VERE (Daniel), 36.
 VERE (Édouard), 36.
 VERE (François), Général. 31, 35, 36, 38, 39, 40, 42, 43, 60, 61, 63, 64, 65, 76, 77 (n. 2), 78 (et n. 2, 3, 4), 101, 102, 109, 699 (n. 1).
 VERE (Horatio), 35, 36, 42, 61.
 VERGEYL (Laurens), 503.
 VERMEER, 46.
 VERNEUIL (Duc de), 35, 38, 53, 248.
 VERPRÉ, 680.
 VERTHAMON (François de).

- VETTER (D^r), 182 (n. 1).
 VÉSALE (André), 521.
 VIARIUS (Theophilus), 141 ; v. THÉOPHILE.
 VIAU (Théophile de), 232, 241 ; v. THÉOPHILE.
 VIÈTE, 203, 210, 376.
 VILLAR ; v. DEL.
 VILLEBON (de), 120.
 VILLEBRESSIEU (de), 415, 456 (n. 1), 469 (et n. 1), 470, 471, 475, 580.
 VILLEROY (de), 111 (n. 2), 131.
 VILLIERS (Loyselcur de), 145, 172.
 VILLON (Antoine), 419.
 VIRGILE, 148, 149.
 VIROT (Élisabeth), 311.
 VISCHER (C.-S.), 129 (n. 6).
 VISÉ (Jacques de), 61, 66.
 VISET, 61 (n. 2) ; v. VISÉ.
 VISSCHER (Anne), 508.
 VITANVAL, 67 (n. 5) ; v. VITENVAL.
 VITENVAL, 58 (n. 2), 61 (et n. 2), 62, 64 (et n. 4), 67, 68, 96 (n. 1), 121, 124 (n. 4).
 VITTEVAL, 64 (n. 4) ; v. VITENVAL.
 VITTENVAL, 64 (n. 4) ; v. VITENVAL.
 VITRY (Guillaume de), 372.
 VOETIUS (Gisbertus), 9, 415, 425 ; LIVRE III, CHAP. XVI, XIX et XXI : pp. **535-578** et **595-601**, 633, 634, 654, 658, 661, 682 (n. 2).
 VOETIUS (Paul), 597, 661.
 VOET, 484, 534, 543 ; v. VOETIUS.
 VOET (Paul), 428, 550, 553, 661 ; v. VOETIUS (Paul).
 VOITURE, 245.
 VOLTAIRE, 212, 229, 269, 327.
 VONDEL, 507, 508.
 VORSTIUS, 178, 293.
 Vos (Antoine), 219, 220, 254, 256, 257.
 Vos (Jan), 508.
 VOSSIUS (Gérard), 172, 175 (n. 1), 314 (et n. 3), 315 (n. 1), 335, 351, 681.
 VOSSIUS (Isaac), 175, 641, 681, 682.
 VOZ (S^r de), 219 ; v. Vos (Antoine de).
 VRANCX (Séb.), 129 (n. 6).
 WTENBOGAERT, 67 (n. 1) ; v. WTENBOGAERT.
 VUIDEBOURSE (S^r de), 125 (n. 4) ; v. SCHELANDRE (Jean de), S^r de LA COUR ET DE —.
 VULCANIUS (Bonaventure) DE SMET, 152, 157, 168, 173, 192, 211, 236, 263, 275.
 VUYDEBOURCE (S^r de), 25 (n. 1) ; v. SCHELANDRE (François de).
 VUYTENVAL, 61 (n. 2) ; v. VITENVAL.
 VVER, 78 (n. 4), 699 (n. 1) ; v. VERE (François).
 WAEL (J. de), 537.
 WAESBERGE, 554.
 WALAEUS (Joh.), le fils, 316.
 WALAEUS, 344, 537.
 WANDREHER (S^r de), 26 (n. 5).
 WASSÉ, 55.
 WASSENAER, 226, 388, 404, 447, 448, 449.
 WASSENAER (L'arpenteur), 525, 591, 593, 609 (n. 4).
 WATERLAET, 543, 595, 596, 598.
 WAETERLAET, 598 ; v. WATERLAET.
 WEIS, 630.
 WEVELICHOVEN, 316, 321, 329, 660.
 WEVELINCHOVEN ; v. WEVELICHOVEN.
 WICQUEFORT (Jean de), 551 (et n. 4).
 WILHEM (Leleu de), 10, 494, 500 (n. 4), 527, 574, 575, 654, 659 (n. 1), 662, 669, 684 (n. 3).
 WILHEM (M^{lle} de), 489.
 WILHEM (La petite de), 527.
 WILLEMSSEN (Guilliam), dit Coppenol, 481.
 WINSENIUS, 436, 717.
 WINWOOD (Ralph), 67 (n. 2), 112 (et n. 3), 118.
 WITTENHORST, 63 (n. 1).
 WOLFGANG - GUILLAUME (Électeur Palatin de Neubourg).
 WTENBOGAERT, 67, 263, 297.
 WUIDEBOURGS, 125 (n. 4) ; v. SCHELANDRE (François de) et VUIDEBOURSE.
 WIJNGAERDEN (Adr.), 333 (n. 1).
 XELANDRE, 26 (n. 5) ; v. SCHELANDRE.

YOUNG (Patrick), 175 (n. 3) ; v. JUNIUS (Patricius).

YVON (Pierre), 539.

ZANCHI, 151 (n. 2), 160.

ZANCHIUS, 160 ; v. ZANCHI.

ZÉNON, 467, 622.

ZEVECOT, 524 (n. 1).

ZURICH (Van), 677 ; v. VAN SURCK.

ZUYLICHEM (S^r de), 330 (n. 2), 492, 666 (et n. 6), 684 (n. 3) ; v. HUYGENS (Const.).

ZYLCHOM, 666 ; v. ZUYLICHEM.





TABLE DES PLANCHES ¹

	Pages.
I. QUITTANCE DE ROBERT DE SCHELANDRE POUR SON « HORS DE PAGE ». (<i>Bibliothèque Nationale, à Paris, Cabinet des titres</i>)..	20-21
I a et b. <i>Eedboek</i> OU REGISTRE DES SERMENTS PRÊTÉS PAR LES CAPITAINES AU SERVICE DES ÉTATS. (<i>Archives du Royaume à La Haye</i>).....	20-21
III. FORMULE DU SERMENT AUX ÉTATS. (<i>Archives du Royaume à La Haye</i>).....	22
IV. LA BATAILLE DE NIEUPOORT EN 1600. (<i>Cabinet des Estampes d'Amsterdam</i>).....	44
V. LA CAMPAGNE DE 1602. (Régiments français : Béthune et Dommarville). (<i>Cabinet des Estampes d'Amsterdam</i>).....	62
VI. LE SIÈGE DE GRAVE EN 1602. (<i>Cabinet des Estampes d'Amsterdam</i>).....	64
VII. LE SIÈGE D'OSTENDE (1601-1604). (<i>Cabinet des Estampes d'Amsterdam</i>).....	100
VIII. LE SIÈGE DE JULIERS EN 1610. (<i>Cabinet des Estampes d'Amsterdam</i>).....	124
IX a et b. L'ÉCOLE DU MOUSQUETAIRE ET DE L'ARQUEBUSIER. (<i>Gravures de Jacques de Gheyn</i>).....	128-129
X a et b. L'ÉCOLE DU PIQUIER. (<i>Gravures de Jacques de Gheyn</i>). 128-129	
XI a et b. <i>Le Modèle de la Stuartide</i> . Dédicace probablement autographe de Jean de Schelandre. (<i>British Museum, Département des Manuscrits</i>).....	130
XII. FIN DE LA DÉDICACE SIONÉE PAR DANIEL D'ANCHÈRES (anagramme de Jean de Schelandre). (<i>British Museum</i>).....	132
XIII. PAGE 140 DE <i>la Stuartide</i> (d'après l'exemplaire unique au British Museum, avec une addition, probablement autographe, de Jean de Schelandre).....	135
XIV. TITRE DESSINÉ POUR L'EXEMPLAIRE DES <i>Tableaux de Penitence</i> DE J. DE SCHELANDRE OFFERT A JACQUES I. (<i>British Museum</i>).....	138

1. Elles sont mentionnées ici sommairement ; on trouvera sous chaque planche une légende plus détaillée.

XV. L'ÉGLISE DU BÉGUINAGE QU'OCCUPA L'UNIVERSITÉ DE LEYDE A SA FONDATION, de 1575 à 1581.....	149
XVI a. L'UNIVERSITÉ DE LEYDE après 1581.....	152-153
b. L'AMPHITHÉÂTRE D'ANATOMIE FRÉQUENTÉ PAR THÉOPHILE ET DESCARTES A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE. (Gravures extraites de MEURSIUS, <i>Athenæ Batavæ</i> , 1625).....	152-153
XVII a. LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE.....	152-153
b. LE JARDIN DES PLANTES DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE DIRIGÉ PAR DE L'ESCLUSE D'ARRAS. (D'après MEURSIUS, <i>Athenæ Batavæ</i> , 1625).....	152-153
XVIII. PORTRAIT DE LAMBERT DANEAU, THÉOLOGIEEN PROTESTANT FRANÇAIS, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1581-1582).....	156
XIX. LE GRAND JURISTE FRANÇAIS DONEAU, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1579-1587), d'après MEURSIUS, <i>Athenæ Batavæ</i>	160
XX. FRANÇOIS DU JON (DE BOURGES), PROFESSEUR DE THÉOLOGIE A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1592-1602), d'après MEURSIUS, <i>Athenæ Batavæ</i>	172
XXI. PIERRE DU MOULIN, PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1593-1598), d'après MEURSIUS, <i>Athenæ Batavæ</i>	176
XXII a. CHARLES DE L'ESCLUSE, PROFESSEUR DE BOTANIQUE A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1593-1609), d'après MEURSIUS, <i>Athenæ Batavæ</i>	182
b. AUTOGRAPHE DE DE L'ESCLUSE DANS L'ALBUM AMICORUM DE BOOT. (<i>Bibliothèque de l'Université d'Utrecht</i>).....	182
XXIII. PORTRAIT DU CÉLÈBRE PHILOLOGUE FRANÇAIS, JOSEPH SCALIGER D'AGEN, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1593-1603). (<i>Salle du « Sénat académique »</i>).....	213
XXIV a. AUTOGRAPHE INÉDIT DE J. SCALIGER DANS L'ALBUM AMICORUM DE BOOT. (<i>Manuscrit de la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht</i>).....	216-217
b. LETTRE DE JOSEPH SCALIGER A DOUZA. (<i>British Museum</i>).....	216-217
XXV. TOMBE DE JOSEPH SCALIGER DANS L'ÉGLISE SAINT-PIERRE A LEYDE.....	216-217
XXVI. PORTRAIT DE BAUDIUS (D. Le Baudier, de Lille) (1603-1613). (<i>Université d'Amsterdam</i>).....	220
XXVII. PAGE DE L'ALBUM DE BOOT REMPLIE PAR UN ÉTUDIANT FRANÇAIS DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE. (<i>Manuscrit de la Bibliothèque d'Utrecht</i>).....	236
XXVIII. FEUILLET DE L'ALBUM STUDIOBORUM DE LEYDE PORTANT LES NOMS DE BALZAC ET DE THÉOPHILE (8 mai 1615)....	243
XXIX. AUTOGRAPHE INÉDIT DE BALZAC, DANS L'ALBUM DE GRONOVIVS. (<i>Bibliothèque Royale de La Haye</i>).....	291

XXX. ANDRÉ RIVET, THÉOLOGIEU FRANÇAIS, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1620-1632), d'après MEURSIUS, <i>Athenæ Batavæ</i>	302
XXXI. LETTRE INÉDITE DE RIVET. (<i>Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam</i>).	309
XXXII. PORTRAIT DE SAUMAISE, PHILOLOGUE FRANÇAIS, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1632-1653). (<i>Faculté des Lettres d'Amsterdam</i>).	316
XXXIII a. AUTOGRAPHE DE SAUMAISE DANS L'ALBUM DE GRONOVIVS. (<i>Bibliothèque Royale de La Haye</i>).	330
b. AUTOGRAPHE DE SORBIÈRE DANS L'ALBUM DE GRONOVIVS. (<i>Bibliothèque Royale de La Haye</i>).	330
XXXIV. L'UNIVERSITÉ DE FRANEKER OU DESCARTES FUT INSCRIT COMME ÉTUDIANT POUR LE SEMESTRE D'ÉTÉ 1629.	439
XXXV. LE CHATEAU DE FRANEKER OU HABITA DESCARTES DANS L'ÉTÉ 1629. (<i>Cabinet des Estampes d'Amsterdam</i>).	442
XXXVI a. INSCRIPTION DE DESCARTES SUR L'ALBUM STUDIOBORUM DE L'UNIVERSITÉ DE FRANEKER, A LA DATE DU 16-26 AVRIL 1629 (<i>Archives de Leeuwarden</i>).	452
b. INSCRIPTION DE DESCARTES SUR L'ALBUM STUDIOBORUM DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE, LE 27 JUIN 1630.	452
XXXVII. HABITATION DE DESCARTES A AMSTERDAM EN MAI 1634 « chés Mr Thomas Scrgéant in den Westerkerckstraet » (aujourd'hui Westermarkt, 6).	481
XXXVIII a. PAVILLON QU'HABITA DESCARTES A UTRECHT, D'APRÈS UN DESSIN CONSERVÉ AUX ARCHIVES DE CETTE VILLE.	484
b. AUTOGRAPHE INÉDIT DE DESCARTES DANS L'ALBUM DE MONTIGNY DE GLARGES. (<i>Bibliothèque Royale de La Haye</i>).	484
XXXIX. FEUILLE DU REGISTRE DES BAPTÊMES DE L'ÉGLISE PROTESTANTE DE DEVENTER SUR LAQUELLE EST INSCRITE LA FILLE DE DESCARTES, FRANCINE (avant-dernière ligne).	488-489
XL. LETTRE DE DESCARTES OU IL EST QUESTION DE SA FILLE ET D'HÉLÈNE. (<i>Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam</i>). ..	488-489
XLI. LE DISCOURS DE LA MÉTHODE (1637). CONTRAT D'ÉDITION DÉCOUVERT AUX ARCHIVES MUNICIPALES DE LEYDE.	502-503
XLII. LE DISCOURS DE LA MÉTHODE. CONTRAT D'ÉDITION DÉCOUVERT AUX ARCHIVES MUNICIPALES DE LEYDE (<i>fin</i>).	502-503
XLIII. AUTOGRAPHE DE DESCARTES RETROUVÉ A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE LA HAYE.	512-513
XLIV. AUTOGRAPHE DE DESCARTES RETROUVÉ A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE LA HAYE (<i>fin</i>).	512-513
XLV. CHATEAU D'ENDEGEEST APRÈS LA DESTRUCTION DE 1574. (Dessin des Archives municipales de Leyde extrait du <i>Leidsche Jaarbækje</i> de 1909).	529
XLVI. LA PRINCESSE ELISABETH (d'après un portrait du Musée de Heidelberg)	604-605

XLVII. PORTRAIT INCONNU DE DESCARTES. (<i>Université d'Amsterdam</i>)	604-625
XLVIII. LE PORTRAIT DE DESCARTES PAR FRANS HALS AU MUSÉE DU LOUVRE.....	678-679
LIX. PORTRAIT DE DESCARTES PAR BOURDON. (<i>Musée du Louvre</i>)	678-679
L. PORTRAIT DE DESCARTES PAR BECK. (<i>Musée de Stockholm</i>)	682
LI. PORTRAIT DE DESCARTES PAR FRANS HALS. (<i>Collection Ny-Carlstad à Copenhague</i>).....	<i>en Frontispice</i>
LII. CARTE DES PAYS-BAS DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVII ^e SIÈCLE D'APRÈS WADDINGTON. (<i>La République des Provinces-Unies</i>)	714

LES CLICHÉS DES PLANCHES HORS TEXTE ONT
 ÉTÉ EXÉCUTÉS DANS LES ATELIERS DE LA
 PHOTOGRAVURE DEMOULIN
 110, RUE DE VAUGIRARD, PARIS

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	Pages. 7
--------------------	-------------

LIVRE I

RÉGIMENTS FRANÇAIS AU SERVICE DES ÉTATS

UN POÈTE-SOLDAT : JEAN DE SCHELANDRE, GENTILHOMME VERDUNOIS.

CHAPITRE I. — Introduction.....	14
CHAPITRE II. — Les premières années de Jean de Schelandre.....	25
CHAPITRE III. — Les premiers faits d'armes du jeune capitaine : Robert de Schelandre. Bataille de Nieuport (2 juillet 1600)...	35
CHAPITRE IV. — Le poème de Jean de Schelandre sur la bataille de Nieuport.....	42
CHAPITRE V. — Retraite de Flandres. Les campagnes de 1601 et de 1602.....	55
CHAPITRE VI. — L' <i>ode pindarique</i> de Jean de Schelandre sur le <i>Voyage fait par l'armée des Etats de Hollande... l'an 1602 et la Prise de Grave</i>	69
CHAPITRE VII. — Le siège d'Ostende.....	95
CHAPITRE VIII. — La guerre ralentie. — La Trêve de 1609. — Jean de Schelandre à Avignon, puis au siège de Juliers 1610..	109
CHAPITRE IX. — Vie et mœurs des gens de guerre.....	127

LIVRE II

PROFESSEURS ET ÉTUDIANTS FRANÇAIS A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE (1575 A 1648)

A PROPOS DE BALZAC ET DE THÉOPHILE (1615)

INTRODUCTION	141
CHAPITRE I. — La Fondation de l'Université de Leyde	143
CHAPITRE II. — Un Théologien du xvi ^e siècle : Lambert Daneau (1581-1582).....	153

CHAPITRE III. — Un grand Juriste : Hugues Doneau (1579-1587).....	159
CHAPITRE IV. — Un groupe de Théologiens : Saravia, du Jon, du Moulin, Trelcat, Basting.....	169
CHAPITRE V. — Un fameux Botaniste artésien : Charles de l'Escluse (1593-1609).....	181
CHAPITRE VI. — Le plus grand philologue du xvi ^e siècle : Joseph Juste Scaliger (1593-1609).....	187
CHAPITRE VII. — Dii minores : Baudius de Lille, Polyander de Metz.....	219
CHAPITRE VIII. — Étudiants français à l'Université de Leyde de 1575 à 1615.....	225
CHAPITRE IX. — Vie et mœurs des étudiants français.....	233
CHAPITRE X. — Balzac et Théophile (1615).....	243
CHAPITRE XI. — Deux devoirs d'écoliers :	
a) L'Ode de Théophile.....	267
b) Le Discours de Balzac.....	270
CHAPITRE XII. — Balzac et Daniel Heinsius.....	275
CHAPITRE XIII. — Un grand Théologien orthodoxe : André Rivet (1620-1653).....	311
CHAPITRE XIV. — Du Ban et les origines du Cartésianisme à l'Université de Leyde.....	335
CHAPITRE XV. — Étudiants français à l'Université de Leyde de 1616 à 1648.....	341
CONCLUSION.....	353

LIVRE III

LA PHILOSOPHIE INDÉPENDANTE

RENÉ DESCARTES EN HOLLANDE.

CHAPITRE I. — Introduction.....	357
CHAPITRE II. — Enfance et adolescence (1606-1617).....	359
CHAPITRE III. — Descartes volontaire au service des États. — La rencontre avec Beeckman.....	371
CHAPITRE IV. — Les années d'Allemagne (1619-1621). — L'invention merveilleuse du 10 novembre 1619.....	393
CHAPITRE V. — Voyages en France et en Italie (1622-1628).....	411
CHAPITRE VI. — Descartes en Hollande (1628-1649).....	421
CHAPITRE VII. — Visite chez Beeckman à Dordrecht (8 octobre 1628). — Inscription à l'Université de Franeker (16-26 avril 1629).....	429

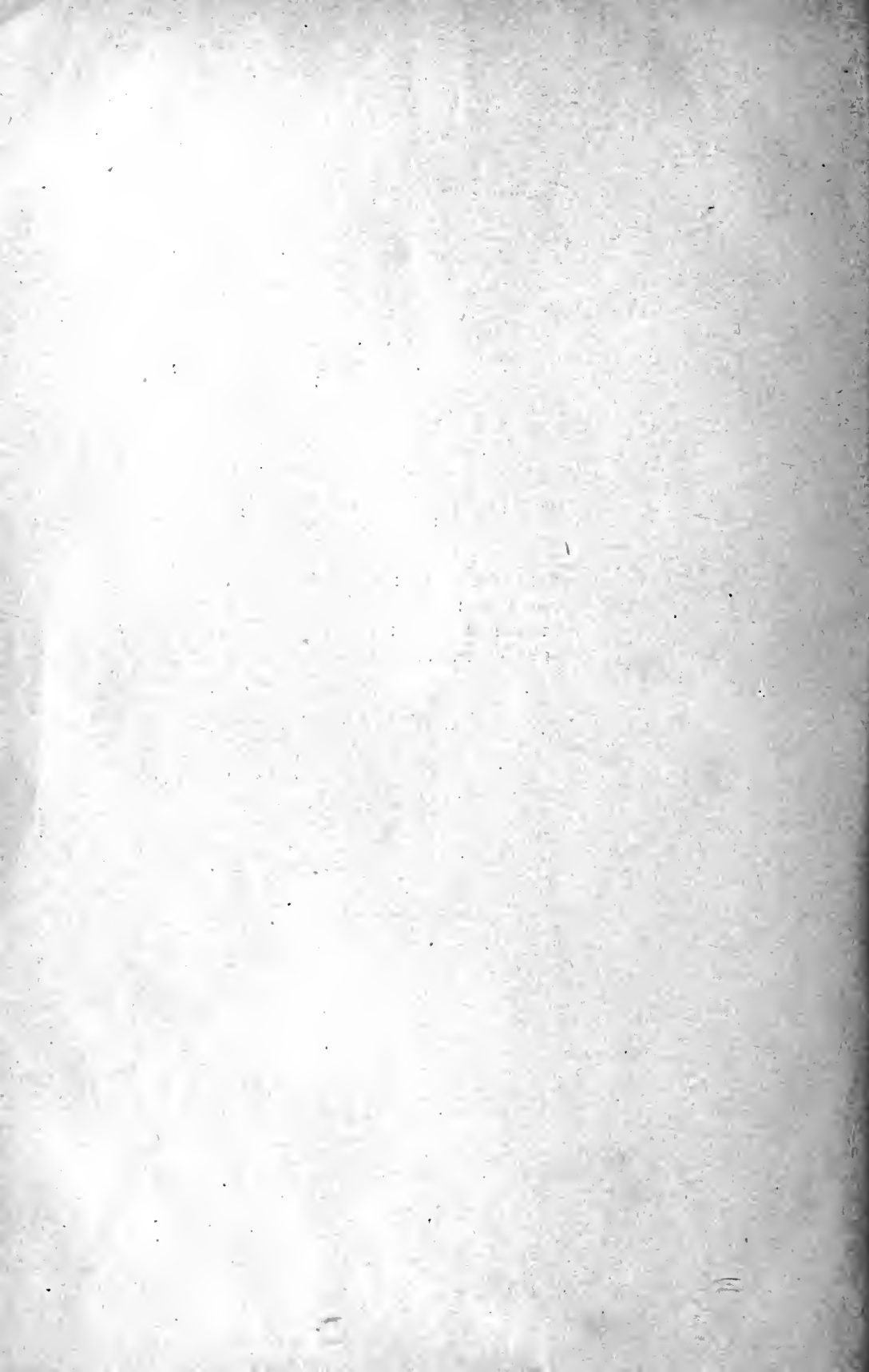
CHAPITRE VIII. — Séjour à Amsterdam (1629-1630). — Inscription à l'Université de Leyde (27 juin 1630). — Retour à Amsterdam. — Rupture avec Beeckman.....	445
CHAPITRE IX. — Suite du séjour à Amsterdam (hiver 1630-1631).	459
CHAPITRE X. — Voyage en Danemark (été 1631). — Continuation du voyage à Amsterdam (automne 1631 à mai 1632). — Séjour à Deventer (fin mai 1632 à fin novembre 1633). — Retour à Amsterdam (décembre 1633 au printemps 1635).....	469
CHAPITRE XI. — Le roman de Descartes : Hélène Jans et sa fille Francine.....	483
CHAPITRE XII. — Séjour à Utrecht (1635). — Un ami de Descartes : Constantin Huygens. — Un domestique-disciple : Jean Gillot.....	491
CHAPITRE XIII. — Séjour à Leyde (1636-1637) ; publication du <i>Discours de la Méthode</i>	499
CHAPITRE XIV. — Séjour à Santpoort près de Harlem (1638-1639).....	511
CHAPITRE XV. — Séjour à Harderwijk (1640), à Leyde (1640) et à Endegeest (1641-1643).....	523
CHAPITRE XVI. — Regius adversus Voetium.....	535
CHAPITRE XVII. — Descartes contre Voetius.....	547
CHAPITRE XVIII. — <i>L'Epistola ad Voetium</i> (1643).....	557
CHAPITRE XIX. — Le procès de Descartes à Utrecht et à Groningue.....	569
CHAPITRE XX. — Voyage à Paris (1644) ; retour à Egmond.....	579
CHAPITRE XXI. — Suite des procès de Groningue et d'Utrecht (1645-1648).....	595
CHAPITRE XXII. — Un amour intellectuel : Descartes et la princesse Élisabeth (1642-1644).....	603
CHAPITRE XXIII. — Un amour intellectuel : Descartes et la princesse Élisabeth (<i>suite</i>) (1644-1645).....	615
CHAPITRE XXIV. — Correspondance avec l'exilée (1646-1647). — Deuxième voyage de Descartes en France (1647).....	629
CHAPITRE XXV. — Correspondance avec l'exilée (<i>suite</i>) (1647-1649). — Troisième voyage en France (1648).....	641
CHAPITRE XXVI. — Descartes et l'Université de Leyde (1647-1648).....	653
CHAPITRE XXVII. — Départ pour la Suède (1 ^{er} septembre 1649). — La mort (11 février 1650).....	669
CONCLUSION.....	687

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — <i>Ode pindarique sur le voyage fait par l'armée des Etats de Hollande au país de Liege l'an 1602. Item sur la prise de Grave</i>	693
II. — <i>Le procez d'Espagne contre Hollande plaidé dès l'an 1600 après la bataille de Nieuport</i>	704
III. — <i>Le Modelle de la Stuartide (Ms. du British Museum 16 E xxxiii)</i>	709
IV. — <i>Discours politique sur l'estat des Provinces-Unies des Pays-Bas ; par J. L. D. B. (Jean-Louis de Balzac). A Leyde, chez Jan Maire, 1638</i>	713
V. — Notes complémentaires sur le LIVRE II.....	717
VI. — Notes complémentaires sur le LIVRE III.....	717
ERRATA.....	720
INDEX ONOMASTIQUE des personnages antérieurs au XIX ^e siècle..	721
TABLE DES PLANCHES.....	749
TABLE DES MATIÈRES.....	753



ACHEVÉ D'IMPRIMER
PAR F. PAILLART, A
ABBEVILLE (SOMME)
LE 28 DÉCEMBRE 1920

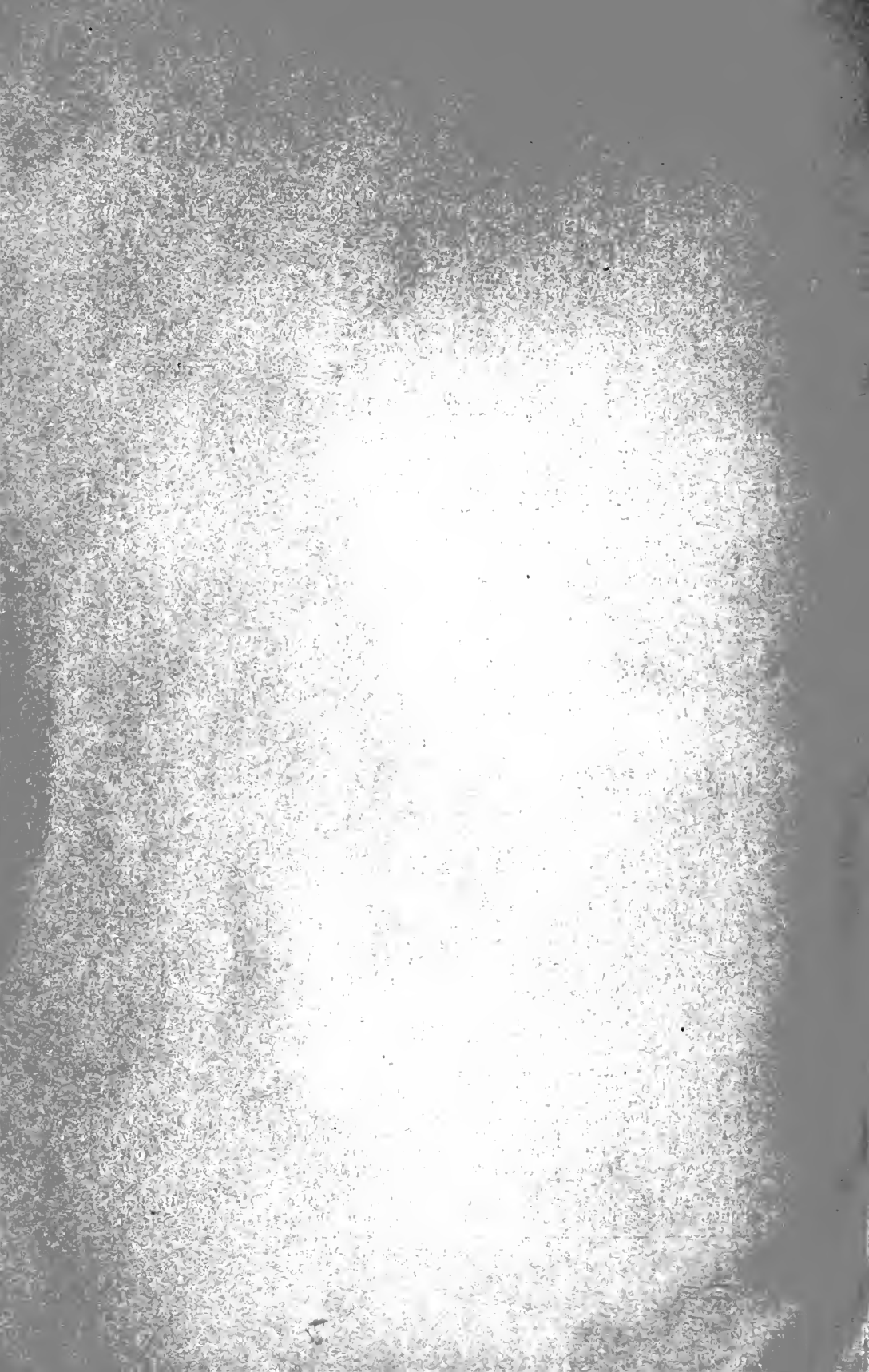


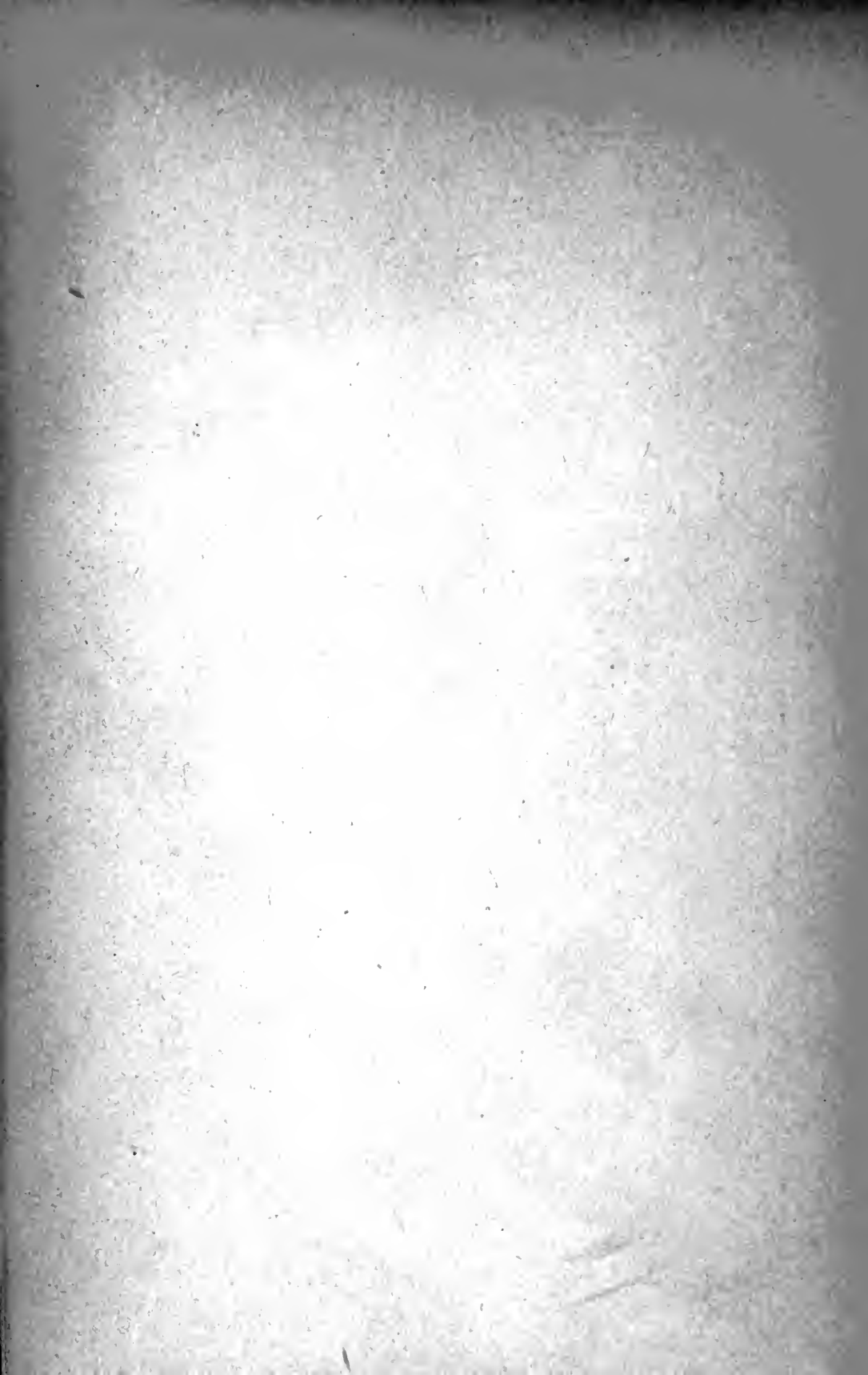


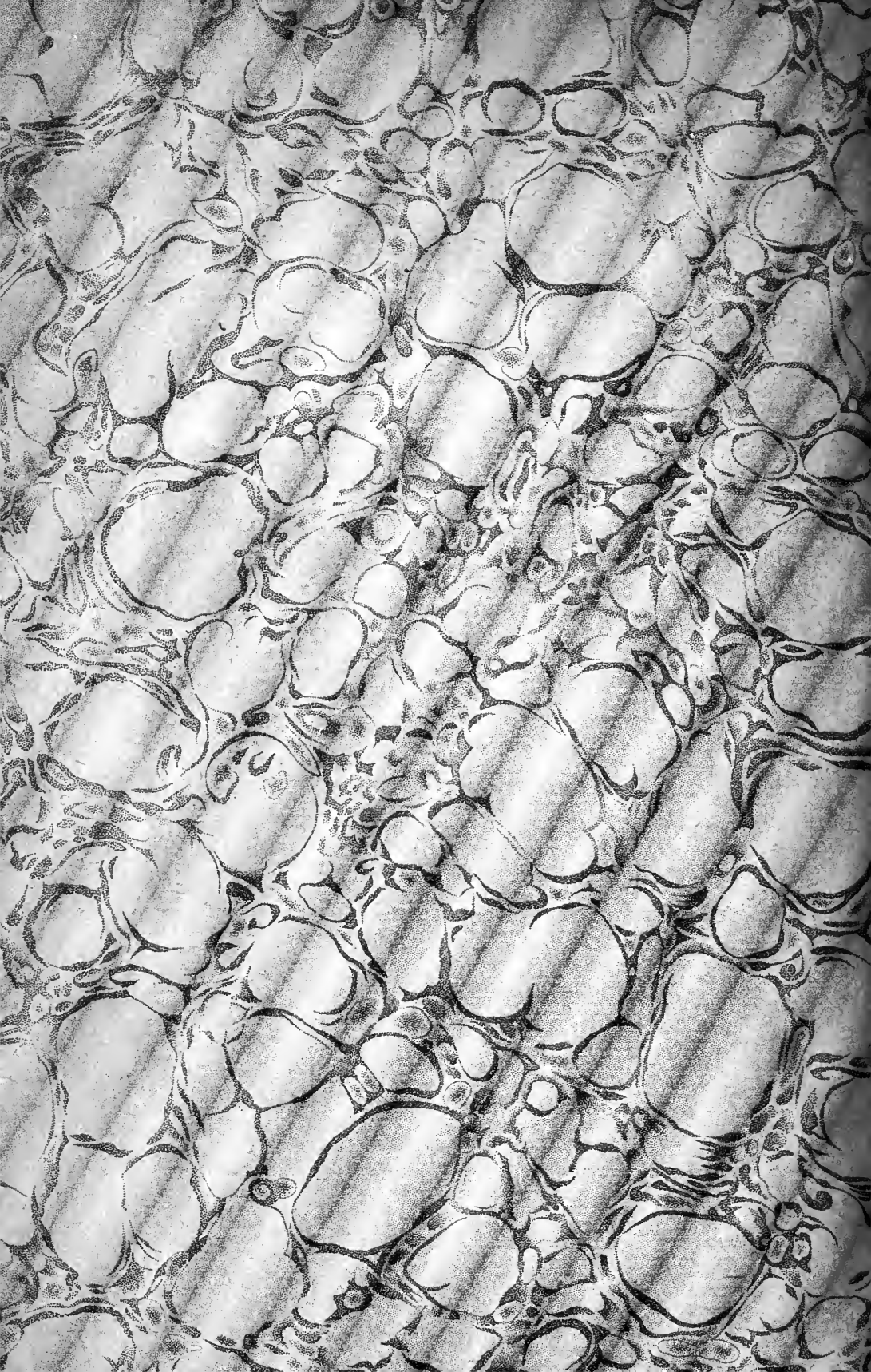


A la même Librairie Ancienne EDOUARD CHAMPION

- BÉDIER (J.)**, de l'Académie française, professeur au Collège de France. **Les Légendes Épiques**. Recherches sur la formation des chansons de geste. Tomes I et II, 2^e édition revue et corrigée, petit in-8, chaque. 7 fr. 50
Tomes III et IV, gr. in-8, *épisodes*. Une nouvelle édition est en préparation. Couronné par l'Institut, GRAND PRIX GÖBERT 1911 et prix JEAN REYNAUD, 1914.
- BIVANCK (W.-G.-C.)**. Un poète inconnu de la Société de François Villon, **Le grant Garde derrière**. poème du xv^e siècle, suivi d'une ballade inédite de François Villon à sa dame, in-16. 3 fr.
- Congrès International pour l'extension et la culture de la Langue Française**. 3^e session. Gand, 11-14 septembre 1913, 1914 (août), in-8, br. 15 fr.
Déjà paru : 1^{re} Session. Liège, 1905, in-8, 15 francs. — 2^e session. Arlo-Luxembourg Trèves, in-8, 15 francs.
- FIERVILLE (C.)**. **Voyage anonyme et inédit d'un janséniste en Hollande et en Flandre en 1684**. Etude historique d'après un manuscrit de la bibliothèque du Havre, in-8. 4 fr.
- GAZIER (Augustin)**. **Jeanne de Chantal et Angélique Arnaud**, d'après leur correspondance (1620-1641). Etude historique et critique, suivie des Lettres de ces deux Mères. 1915, in-12 de 204 p. avec trois portraits en simili. 5 fr. 25
— *Du même auteur*, vol. in-12 : **Bossuet et Louis XIV**, 2 pl., 3 fr. 75. — **Blaise Pascal et Antoine Escobar**, 3 pl., 2 fr. 25. — **Les derniers jours de Blaise Pascal**, 2 pl., 2 fr. 25.
- Journal du voyage de deux jeunes Hollandais à Paris en 1656-1658** (nouvelle édition par L. Marillier), in-8. 15 fr.
- LEFRANC (Abel)**. **Les Lettres et les Idées depuis la Renaissance**. In-8 écu. — T. I. **Maurice de Guérin**, d'après des documents inédits. 1910. 7 fr. 50
— T. II. **Grands écrivains français de la Renaissance**. 14 fr. 25
— T. III. **A. CHENIER. Œuvres inédites** publiées d'après les manuscrits originaux. 10 fr. 25
- MATHOREZ (J.)**. **Histoire de la formation de la population française**. Les Étrangers en France sous l'Ancien Régime. Tome premier : Les Orientaux et les Extra-Européens. Grecs, Turcs, Maures, Polonais, Russes, Hongrois, Arméniens, Bohémiens, Indiens et Nègres, 1919, gr. in-8 de 400 pages. 35 fr.
Formera 5 volumes auxquels on souscrit. L'ouvrage d'une portée générale considérable est le premier à traiter complètement cette question : il a sa place dans toutes les grandes bibliothèques à côté de l'ouvrage de Taïae.
- Revue de Littérature comparée** dirigée par F. BALDENSBERGER et P. HAZARD. Trimestrielle : Abonn. annuel. 40 fr. L'année écoulée, 65 fr.
- Romania**, fondé par P. MEYER et G. PARIS, publié par MARIO ROQUES. T. XLVII (1921). Abonn. annuel. 35 fr. — U. P. 37 fr.
- SALVERDA DE GRAVE**, professeur à l'Université de Groningue. **L'influence de la langue française en Hollande** d'après les mots empruntés. Leçons faites à l'Université de Paris en janvier 1913, in-16. 5 fr. 25
- VAN HAMEL (A. G.)**. **Li Romans de Carité et Miserere du Renclus de Moiliens**. Poèmes de la fin du XII^e siècle. Édition critique accompagnée d'une introduction, de notes, d'un glossaire et d'une liste des rimes. 2 vol. gr. in-8. 30 fr.
— **Les lamentations de Matheolus et le livre de Leesco de Jehan Le Fèvre de Resson** (poèmes français du XIV^e siècle). Édition critique accompagnée de l'original latin des Lamentations, d'après l'unique manuscrit d'Utrecht, d'une introduction et de deux glossaires. 2 vol. in-8. 37 fr. 50
Le poème des Lamentations est fort curieux pour la vie privée, son influence littéraire considérable : c'est la source principale du mal que l'on a pu dire des femmes dans la querelle qui se termina seulement au XVI^e siècle.
- WILMOTTE (M.)**. **Études critiques sur la tradition littéraire en France**. La naissance du drame liturgique. — Les origines de la chanson populaire. — L'élément comique dans le théâtre religieux. — Le sentiment descriptif au moyen-âge. — F. Villon. — La tradition didactique du moyen-âge chez J. du Bellay. — La critique littéraire au XVII^e siècle. — J. Jacques Rousseau et les origines du romantisme. — Eugène Fromentin et les Réalistes. — L'esthétique des Symbolistes, in-12. 5 fr. 25
« Dans toutes ces études, M. W. fait preuve de goût, d'érudition et de critique. » *Romania*, 1909, p. 350.
- **La Culture française en Belgique**. — Le Passé littéraire. — Les Conflits linguistiques. — La Sensibilité wallonne. — L'Imagination flamande. 1912, in-8. 5 fr. 25







PQ
3860
A1C6

Cohen, Gustave
Écrivains français en
Hollande

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

